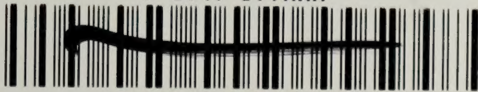
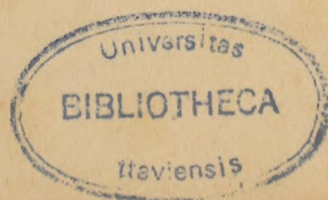

PERSEVERO
ARDEO
SPERO







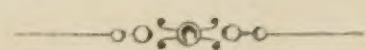
HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

PROVINCE DU MAINE

TOME SECOND

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR



SYSTÈME SOCIAL COMPLET : Ses applications pratiques à l'Individu, à la Famille, à la Société. . . . . . 2 v. gr. in-8°. 1,500 p.

SYSTÈME PÉNITENTIAIRE COMPLET : Ses applications pratiques à l'homme déchu, à la Société, etc. . . . 1 v. gr. in-8°. 868 p.

COLONIE DE METTRAY : Solution pratique du problème des jeunes détenus. . . . . 1 vol. gr. in-8°. 64 p.

DE LA NÉCESSITÉ DES LIVRETS appliqués aux domestiques. Ouvrage couronné par la Société impériale d'Agriculture et de Commerce de Caen. . . . . . . 1 v. in-8°. 300 p.

VOYAGE EN BRETAGNE : Histoire des Bagnes, etc. . . . 1 v. gr. in-8°. 540 p.

NOUVELLE DOCTRINE MÉDICALE OU DOCTRINE BIOLOGIQUE. Ouvrage couronné par l'Académie de Médecine de Caen. . . . . 1 v. gr. in-8°. 440 p.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION MÉDICALE AU XIXe SIÈCLE. Ouvrage couronné par l'Académie de Médecine de Caen. . . . . 1 v. gr. in-8°. 440 p.

TRAITÉ COMPLET DE PHYSIOLOGIE MÉDICALE & PHILOSOPHIQUE. 4 v. in-8°. 2,260 p.

TRAITÉ COMPLET DE LA MALADIE SCROFULEUSE. . . . . . 1 v. in-8°. 508 p.

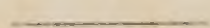
TRAITÉ COMPLET DE L'ÉRYSIPÈLE. . . . . 1 v. in-8°. 300 p.

ILLUSIONS ET RÉALITÉS, OU RÉGÉNÉRATION DES PEUPLES. . . 1 v. gr. in-8°. 340 p.

DÉFENSE DU CHRISTIANISME au point de vue de l'origine apostolique des principales Églises de France. . . 1 v. gr. in-8°. 92 p.

TRAITÉ COMPLET DE PHYSIOGNOMONIE PRATIQUE : Ou l'homme moral positivement révélé par l'inspection raisonnée de l'homme physique. Avec des considérations sur les tempéraments, les caractères, les influences réciproques du physique sur le moral. — 1 fort vol. in-8°. *Pour paraître prochainement.*

Etc , etc.



HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

PROVINCE DU MAINE

DEPUIS

LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

AVEC DES CONSIDÉRATIONS PRATIQUES

SUR LE CARACTÈRE, LES MOEURS, LES USAGES

DE SES HABITANTS

DES MENTIONS BIOGRAPHIQUES

DE SES COMTES, DE SES ÉVÊQUES, DE SES HOMMES LES PLUS REMARQUABLES,

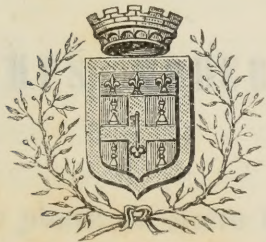
ANCIENS ET MODERNES

PAR

A. LEPELLETIER DE LA SARTHE

Circonspection, Indépendance, Vérité.

TOME SECOND



PARIS

VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

22, RUE SAINT-SULPICE, 22

LE MANS, MONNOYER FRÈRES, IMPRIM.-ÉDIT.

1861

HISTOIRE

DE LA

PROVINCE DU MAINE

TROISIÈME PARTIE

TEMPS MODERNES

Dans la deuxième phase de notre histoire de la province du Maine, dans le moyen-age, nous avons vu les Gaulois en général, et les Génomans en particulier, déjà très-civilisés, en même temps affranchis de la domination romaine, et replongés dans la barbarie par l'invasion des *Francs*. Nous avons vu, par la fusion de ces derniers avec les *Gallo-Romains*, un peuple nouveau recommencer la civilisation; mais, cette fois, avec le concours puissant du christianisme, avec cette impulsion heureuse, qui devait, au milieu des tribulations, des misères, des calamités, de l'ignorance, de la grossièreté, de la superstition

et du fanatisme, le conduire, par degrés insensibles, aux progrès des lettres, des sciences, des arts et des industries. Enfin, nous avons vu, par un enchaînement presque nécessaire de causes et d'effets, s'établir, avec ses avantages primitifs et ses graves inconvenients ultérieurs, ce *régime féodal*, assez généralement apprécié plutôt avec passion qu'avec sagesse et discernement; qui, par ses abus, morcela, pour ainsi dire, la puissance, en créant autant de petits foyers d'absolutisme et d'intolérance qu'il existait de *justices* particulières : *ecclésiastiques, seigneuriales*, etc.

Dans cette troisième et dernière partie, nous allons voir les lettres, les sciences, les arts, les industries atteindre aux degrés les plus merveilleux de leur développement ; le pouvoir suprême absorber tous les autres par la domination exclusive d'un ministre ambitieux, d'un roi dont les plus nobles qualités seront faussées par les dangereuses insinuations des flatteurs et des courtisans, au milieu même des splendeurs illusoires de cette époque, nommée peut-être, avec un peu de prévention, « *le grand siècle :* » puisque, de son *despotisme* et de ses abus, sont nés les abus et l'*anarchie* d'une autre époque, dont le souvenir seul fait horreur!... Nous allons voir une puissance nouvelle et redoutable se placer, avec la dénomination de *tiers État*, entre la noblesse et le clergé ; faire une guerre incessante et funeste aux priviléges de l'une et de l'autre. Nous allons voir, enfin, cette nouvelle aristocratie, justement nommée l'*aristocratie de la richesse*, tomber dans tous les excès qu'elle reprochait aux deux autres, marcher, avec elles, dans les voies fatales de la corruption, sous les inspirations destructives de l'égoïsme et de l'amour de l'or.

Comme les individus, les siècles ont, en effet, leur physionomie particulière : constituée par les influences principales et réciproques des mœurs, de la religion, des hommes de génie, de la civilisation, etc. Au milieu de ces influences, la littérature est l'expression de la société : c'est elle qui, par son élévation et sa noblesse, formera le trait saillant du siècle de Louis XIV, sous les inspirations combinées du grand souve-

rain et des illustres écrivains de cette époque. La Régence, le règne de Louis XV, avec des causes différentes, produisirent des effets opposés : d'où résultèrent la licence de la littérature et de la révolution débraillée de 1793 : tristes conséquences dont la populace fit prévoir le développement, en insultant aux convenances le jour même de l'enterrement de Louis XIV. « La monarchie, dit Lacretelle, avait déjà reçu quelque atteinte le jour où le deuil d'un tel monarque fut profané. » Sans vouloir dire, avec le cardinal Mauri, que « le petit carême de Massillon, malgré son admirable perfection, marque le premier degré de décadence d'un genre qui s'était élevé si haut sous Louis XIV; nous admettrons que celle de la littérature provoquée par Châteaubriand, mise en œuvre par Victor Hugo, son imitateur un peu travesti, se consomma chez des auteurs, qu'à ce titre, nous éviterons de nommer ; ne voulant ici ni faire de la personnalité, ni soulever une discussion purement scien tifique, et, par conséquent, étrangère à notre objet.

Pour donner toute la précision, toute la clarté nécessaires à l'exposition d'aussi graves sujets, nous les rattacherons, pour tout ce qu'ils ont de relatif à l'histoire de la province du Maine, à huit chapitres : I° Règnes de Louis xiv, Louis xv et Louis xvi. II° Révolution de 1793 : première république. III° Réactions politiques et religieuses : guerres : 1° de la Vendée ; 2° des provinces de l'Ouest. IV° Premier empire. V° Restauration. VI° Révolution de 1830 : règne de Louis-Philippe. VII° Révolution de 1848 : deuxième république. VIII° deuxième empire. Notre ouvrage n'étant point une œuvre politique, nous suivrons dans l'exposition de ces graves matières l'ordre naturel et logique des faits; la plus impartiale vérité sera notre guide, et nous éviterons, avec le plus grand soin, tout ce qui pourrait conduire à des inductions passionnées, que nous serions le premier à désavouer. Nous aurons assurément le courage de notre opinion, mais sans vouloir jamais en faire un instrument de désordre. Enfin, nous resterons constamment dans le domaine particulier de l'histoire du Maine, tant que la nécessité du sujet ne nous forcera pas d'en sortir.

CHAPITRE I.

RÈGNES DE LOUIS XIV, LOUIS XV ET LOUIS XVI.

Sous Louis XIII, Richelieu, comme nous l'avons déjà vu, s'était montré le plus redoutable destructeur de la féodalité, par la démolition des châteaux fortifiés, par la réduction excessive de l'autorité du clergé, de la noblesse; des priviléges ecclésiastiques, seigneuriaux; par la concentration, dans sa main, de toute la puissance gouvernementale et même administrative.

D'un autre côté, ce grand ministre, qu'avec moins d'ambition, d'égoïsme, et surtout plus de cœur, nous placerions au premier rang des hommes supérieurs, favorisa beaucoup les progrès de la littérature, des arts, par les encouragements soutenus qu'il donnait aux savants, par la création de l'*Académie française*, en 1635 ; laquelle ouvrit positivement la voie de ces grandes sociétés scientifiques, dont nous verrons ultérieurement la réunion former l'*Institut;* comme ce ministre lui-même prépara, sous ce rapport, l'illustration du grand siècle, dans lequel nous allons actuellement entrer.

La France avait tremblé sous Richelieu; les méfaits, le despotisme d'un tel maître avaient excité des mécontentements nombreux, la haine de ce pouvoir souvent injuste, constamment arbitraire; quelques rumeurs sourdes, mais toujours dissimulées, comme celles de la faiblesse contre la force. A la mort de cet ambitieux oppresseur, le 4 décembre 1642, l'Europe entière semble respirer plus à l'aise, et comme soulagée d'un lourd fardeau. A la mort de Louis XIII, le 14 mai 1643, aucun regret sincère ne vint altérer, en France, la joie qu'avait

occasionnée la fin du ministre ; mais à combien de tribulations le royaume n'allait-il pas être soumis avec un roi de cinq ans, une régente espagnole, un ministre italien, l'une et l'autre offrant les qualités et les défauts de leur nation ?

LOUIS XIV, — en effet, né le 5 septembre 1638, n'avait pas encore cinq ans lorsque son père mourut. Doué de belles qualités physiques et morales, il va recevoir une éducation, dont le but calculé à l'avance, par l'habile ministre chargé de la diriger, sera l'éloignement des affaires par la distraction des plaisirs ; l'enivrement d'un encens dangereux pour tous les hommes, pernicieux pour les souverains, en développant leur *autocratie gouvernementale* sur les ruineux fondements de l'égoïme et de l'orgueil.

ANNE D'AUTRICHE, — fille aînée de Philippe III, roi d'Espagne, princesse d'un cœur trop affectueux peut-être, et d'un esprit trop versatile et trop léger pour les fonctions alors si graves et si difficiles de régente, que Louis XIII venait de lui confier en mourant; soumise d'ailleurs, ajoutent les historiens, par l'esprit et probablement par le cœur, aux volontés de Mazarin, elle mécontenta bien souvent la France, et n'obtint jamais la confiance et l'affection que, personnellement, elle aurait pu sans doute inspirer.

MAZARIN, — Giulio Mazarini, d'une ancienne famille de Sicile, né à Pescina, vers 1602; d'abord capitaine dans l'armée papale, entra dans les ordres en 1631, vint ensuite à Paris avec le titre de légat extraordinaire du Saint-Siége. Richelieu, qui l'envisagea comme pouvant le servir, mais, sans doute, comme incapable de balancer l'omnipotence qu'il voulait conserver, l'emploie, vers 1639, dans plusieurs missions délicates ; le fait nommer cardinal en 1641, et le recommande, sur son lit de mort, en 1642, à Louis XIII, qui le fit entrer au ministère, et l'institua, par son testament, directeur supérieur du conseil de régence, présidé par Anne d'Autriche. D'un caractère souple, adroit, insidieux, fourbe, intrigant; politique assez habile, mais de mauvaise foi, n'exécutant jamais, dans les traités, que les conditions avantageuses à son maître, surtout

à sa fortune, à ses intérêts personnels; ayant à peu près tous les vices de Richelieu, sans présenter ses grandes qualités gouvernementales ; il se fit beaucoup d'ennemis, et, si l'on excepte la reine-mère, il n'eut peut-être pas un seul ami dévoué.

Telle était cette *Régence*, qui, pendant les douze premières années du règne de Louis XIV, parut soumise, nous devons le dire, fréquemment par sa faute, à des secousses, à des tribulations; souvent même obligée de fuir la capitale au milieu des émeutes, des insurrections excitées par les *importants*, les *frondeurs*; et perfidement dirigées par des ambitieux, des fanatiques ou des brouillons, tels que les ducs de Vendôme, de Beaufort, de Mercœur, de Guize, etc., Condé, le prince de Conti, le duc de Longueville, etc., qui, sous le sobriquet de *petits-maîtres*, dirigèrent la *jeune* Fronde, qu'avait déjà précédée l'*ancienne*, par les manœuvres des *faiseurs* du parlement: Gondi, cardinal de Retz, Gaston d'Orléans, oncle du roi, etc., qui réunirent ces deux oppositions contre l'autorité royale avec autant de mauvaise foi que d'astucieuse duplicité.

Déjà Louis XIV, en 1655, âgé de 17 ans, entrant dans la grand'chambre du parlement, en habit de chasse, botté, éperonné, le fouet à la main, prenant séance, interpellant le premier corps de l'État avec toute l'arrogance d'un maître irrité, qui s'adresse à des serviteurs, annonçait que les entraves du ministère ne le gêneraient pas longtemps pour l'exercice de l'absolutisme, avec lequel il prétendait bientôt gouverner. Aussi, deux jours après la mort de Mazarin, en 1661, lorsque Harlai de Chanvallon, président de l'assemblée du clergé, vint lui demander à qui désormais il devait s'adresser pour les affaires, fit-il résolûment cette réponse, à la fois laconique et significative : *A moi* : le jeune souverain, qui parlait ainsi, avait alors à peine 22 ans. Enfin, la mort de sa mère, Anne d'Autriche, arrivée le 20 janvier 1666, enleva le dernier obstacle à cette personnification de l'autocratie gouvernementale de ce long règne, plutôt brillant, glorieux, que véritablement heureux et prospère ; surtout si l'on envisage les abus du luxe, de l'immo-

ralité, de la philosophie même, qu'il fit naître ; les réactions de l'anarchie, que son despotisme inspira par degrés; enfin, la terrible catastrophe, qu'il servit trop fatalement à préparer.

Sous un gouvernement aussi regrettablement concentré dans la capitale du royaume; sous le régime d'une centralisation tellement exclusive, qu'elle bornait son attention, ses faveurs à la ville de Paris, aux résidences royales, il semblait que les provinces n'eussent réellement que deux attributions : celles de fournir de l'argent au Trésor et des hommes à l'armée. Sous la tutèle d'un simple comte apanagé, tel que Jean-Baptiste-Gaston, le Maine surtout paraissait presque abandonné sans direction particulière, et ne suivait que de loin ces progrès merveilleux des lettres, des sciences, des arts, dont la capitale offrait le foyer à peu près exclusif.

Mazarin, plus occupé de la vénalité des charges, de l'édification de son immense fortune, des intrigues de cour, de l'avancement de ses créatures, que de celui des savants et des lettres, ne les protégea pas, comme l'avait fait Richelieu ; cependant il fonda le collége des *Quatre-Nations*, les académies de peinture, de sculpture, la bibliothèque qui porte son nom, etc.

Le siècle de Louis XIV est, à juste raison, nommé celui des *lettres*, bien plutôt que des sciences et des arts. On dirait, en effet, que les hommes du plus parfait génie, dans tous les genres de littérature, sont venus s'y donner positivement rendez-vous, autour du monarque puissant, qui, sans doute, contribua beaucoup à leur merveilleuse révélation, en les attirant, en les fixant près de son auguste personne, en les comblant de ses délicates attentions, de ses faveurs et de ses largesses. En effet, comme le disait judicieusement Sully : « au monarque retourne la plus grande partie des honneurs de son règne : car ce ne sont presque jamais les bons sujets qui manquent aux rois, mais les bons rois qui manquent aux dignes sujets. » Nous voudrions que la vérité ne nous fît pas une obligation d'ajouter : qu'au milieu de ces génies, plusieurs méconnurent assez la dignité personnelle qu'ils n'auraient jamais dû compromettre, pour dépasser les bornes d'une juste

reconnaissance, en descendant aux plus basses flatteries, en exaltant l'orgueil d'un souverain qu'ils devaient aimer assez pour le mieux et plus utilement éclairer.

La série des illustres écrivains du grand siècle s'ouvre dignement par le créateur de la véritable tragédie : *Pierre Corneille*, né à Rouen le 6 juin 1606, mort à Paris le 1er octobre 1684, et se continue, dans l'ordre chronologique, par une succession de génies, dont nous citerons seulement les principaux : *La Fontaine*, *Jean*, l'inimitable fabuliste, né à Château-Thierry, le 8 juillet 1621, mort à Paris, en 1695. *Molière*, *Jean-Baptiste*, *Poquelin*, regardé comme le plus profond et le plus parfait des poètes comiques, né à Paris le 15 janvier 1622, mort le 17 février 1673. *Pascal Blaise*, l'un des esprits éminents d'Europe, et des premiers écrivains français ; né à Clermont-Ferrand le 19 juin 1623, mort à Paris le 19 août 1662. *Bossuet*, *Jacques-Bénigne*, le plus vigoureux et le plus sublime écrivain de son temps ; né à Dijon le 27 septembre 1627, mort à Paris le 12 avril 1704. *Bourdaloue*, *Louis*, le premier des orateurs chrétiens après Bossuet, né à Bourges le 20 août 1632, mort à Paris le 13 mai 1704. *Boileau Despréaux*, *Nicolas*, surnommé *le législateur du Parnasse*, né à Paris le 1er novembre 1636, mort le 17 mars 1711. *Racine, Jean*, le plus touchant et le plus parfait des tragiques français; né à La Ferté-Milon, en Picardie, le 21 décembre 1639, mort le 22 avril 1699. *Labruyère*, *Jean*, le plus observateur et le plus fin moraliste de son époque ; né à Dourdan, Ile-de-France, vers 1646, mort en 1696. *Fénelon*, *François*, *de Salignac-de-la-Mothe,* le plus gracieux et le plus poétique des prosateurs français; né au château de Fénelon, en Périgord, le 6 août 1651, mort à Cambrai le 17 janvier 1715. *Massillon*, *Jean-Baptiste*, grand orateur chrétien, comme Bourdaloue, mais s'adressant au cœur, lorsque celui-ci s'adressait à la raison ; né à Hyères le 21 juin 1663, mort le 18 septembre 1742, etc.

Une semblable réunion de génies éminents, dans tous les genres de littérature, sans même parler des écrivains qui les suivirent, à distance plus ou moins considérable, suffirait assu-

rément pour illustrer plusieurs siècles. Si l'on fait ensuite observer que celui de Louis XIV comptait encore, dans les arts : *Le Poussin*, *Lesueur*, *Le Brun*, etc.; dans la magistrature : *Lamoignon*, *Molé*, *Talon*, *d'Agnesseau*, etc.; dans l'armée : *Turenne*, *Condé*, *Luxembourg*, *Catinat*, *Vendôme*, *Villars*, etc.; dans la marine : *Duquesne*, *Tourville*, *Duguay-Trouin*, etc., il sera facile de comprendre toute la supériorité qu'il dut acquérir au milieu des autres.

Cet élan sublime, imprimé dans la capitale, au progrès des arts, des sciences, des lettres surtout, qui se trouvèrent alors portées à leur perfection, sembla se communiquer à toutes les parties du royaume ; et la province du Maine, sans avoir la vaine prétention de s'élever à ces merveilleuses démonstrations, vint, comme les autres, payer son modeste tribut aux lettres, aux sciences, aux arts. Nous citerons ici les hommes les plus distingués que, dans cette première phase des temps modernes, elle fournit aux différentes branches des connaissances humaines. A l'énumération de ceux que nous avons déjà nommés comme appartenant à la fin du moyen-âge, et dont font partie *Martin Cureau de la Chambre*, médecin de Louis XIV; *Marin Mersenne*, qui concourut à l'illustration du commencement de son règne, etc., nous indiquerons les suivants :

PICARD, JEAN, — né à La Flèche le 21 juillet 1620, mort à Paris, en 1683, fut un savant astronome. Choisi par l'académie des sciences, dont il était membre, pour travailler à la détermination des mesures de la terre, il devint l'habile collaborateur de Gassendi, qu'il remplaça plus tard, au Collége de France, comme professeur d'astronomie; s'illustra par d'importantes et précieuses découvertes en dioptrique, en cosmométrie, en moyens de précision, dans l'application des méthodes scientifiques de sa spécialité; en fondant l'Observatoire de Paris, pour la direction duquel on lui préféra Cassini.

ROLAND FRÉART DE CHAMBRAY, — né au Mans en 1606, mort en 1676, se fit remarquer de bonne heure par un goût distingué pour les beaux-arts, et devint un architecte habile. Aumônier de

Louis XIV, il fut envoyé à Rome, par le ministère, avec son frère, Jean Fréard de Chantelou, conseiller du roi, pour y dessiner des modèles d'architecture et de sculpture, dont les crayons furent employés aux décorations du Louvre. Dans ce voyage, Roland Fréard fut assez heureux pour décider, par ses conseils, Le Poussin, qui semblait installé pour toujours dans la ville sainte, à revenir se fixer à Paris, vers 1640.

Fromentières-des-Étangs, — né à Saint-Denis-de-Gâtines, dans le Bas-Maine, en 1632, après des études brillantes au collége de l'Oratoire du Mans, entra dans les Ordres, et, doué d'une véritable éloquence, fit, à 18 ans, un sermon pour l'église des religieuses du Calvaire, qui servit à révéler toute la portée de son avenir. En 1672, il prêcha l'Avent ; en 1680, le Carême, avec un remarquable succès, en présence de Louis XIV. Il déploya, du reste, la supériorité de son talent au milieu de toute la cour, pour deux circonstances difficiles et délicates : dans l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV; et surtout à la prise de voile, aux Carmélites, en 1674, de Mlle de La Vallière, dans un discours ayant pour texte : la charité du bon pasteur qui ramène au bercail sa brebis égarée. Il apporta, dans cette instruction paternelle, un si grand esprit de noble convenance, une si bienveillante onction, que des larmes affectueuses coulèrent de tous les yeux. Au milieu de ses brillants succès, il n'oublia pas sa chère province, qu'il visitait souvent. A la fête de la translation de saint Liboire, il se rendit au Mans, et prononça l'éloquent panégyrique de ce digne évêque. Revêtu de l'épiscopat dans la ville d'Aire, en Artois, il ramena, par son angélique douceur, plusieurs protestants au sein de l'Église, et mourut, en 1684, environné des justes regrets de tous ceux qui l'avaient connu.

Roland Le Vayer de Boutigny, — né au Mans, vers 1627 ; troisième fils de René Le Vayer, conseiller d'État, suivit, avec d'honorables et brillants succès, la carrière du barreau. Avocat au parlement de Paris, il s'était fait remarquer par sa véritable éloquence, et surtout fait estimer par son incorruptible probité. Lors de la mise en accusation de Fouquet, par

Louis XIV lui-même, Le Vayer, dans ces graves et périlleuses conjonctures, fut du très-petit nombre de ceux dont le sublime courage n'abandonna pas le malheureux surintendant des finances, au plus fort de sa disgrâce et des poursuites implacables dont il devint l'objet; s'unit à Pélisson, d'après les désirs de l'accusé, pour la composition de ces mémoires justificatifs, si fameux qu'ils se trouvent cités par La Harpe, comme des modèles à suivre ; et si puissants contre le but que Louis XIV voulait atteindre, qu'ils valurent à Pélisson les rigueurs, disons mieux les honneurs de la Bastille. Pendant les contestations entre les cours de Rome et de France, Le Vayer publia son important ouvrage sur les droits de nos rois dans l'administration de l'Eglise gallicane. Le jour de sa mort fut un jour de deuil pour la ville du Mans, où son frère aîné remplissait les fonctions de lieutenant général au présidial du Maine; tous les magasins de la ville se trouvèrent spontanément fermés. Une telle expression de l'estime générale vaut mieux que celle des plus beaux discours.

Sauveur, Joseph, — né à la Flèche, Sarthe, en 1653, fut affecté de mutisme jusqu'à l'âge de 7 ans. Protégé par Mme de la Sablière, il abandonna les études médicales pour se livrer à celle des sciences exactes ; publia sa *Théorie mathématique des jeux de hasard*, qui le fit connaître à la cour ; un travail sur les fortifications, assez important par son utilité, pour lui mériter l'amitié de Vauban. Inventeur de l'*acoustique musicale*, dont il fit une science, il imagina le *monocorde*, y découvrit les *nœuds de vibration;* donna l'explication du phénomène des battements ; obtint, en 1686, la chaire de mathématiques du Collége de France ; devint, en 1696, membre titulaire de l'Académie des sciences. Ses mémoires furent publiés de 1700 à 1713, dans le Recueil de l'Académie : un traité de géométrie fait aussi partie de ses œuvres. Il mourut à Paris le 9 juillet 1716 : son éloge fut prononcé par Fontenelle.

Le Corvaisier, Antoine, *sieur de Courteilles*, — né au Mans; lieutenant criminel au siége présidial de cette ville, publia, vers 1648, une histoire des évêques du Mans, justement estimée

pour les faits nombreux qu'elle contient, et les détails intéressants qu'elle donne sur tout le diocèse : mérite que ne détruit point, à nos yeux, la critique acerbe et malveillante qu'en a voulu faire Jean Bondonnet, bénédictin de l'abbaye de Saint-Vincent, né à la Couture, dans un livre qui n'est autre chose qu'une froide analyse de celui de Le Corvaisier; relevant quelques erreurs de cet historien, mais en faisant lui-même d'aussi graves et de plus nombreuses peut-être. Le Corvaisier mourut en 1650.

TROUILLARD, PIERRE, *sieur de Montferré,* avocat au Mans, et né dans cette ville, au commencement du XVIIe siècle, auteur de plusieurs ouvrages assez estimés, surtout ses Mémoires des comtes du Maine, publiés en 1643. Mort en 1666.

LE SUEUR, EUSTACHE, — né en 1617 ; Le Paige dit : « à Laval, ou dans les environs, » *Dictionnaire du Maine*. Presque tous nos historiens ont admis cette opinion, que nous rapportons sans la garantir ; d'autres l'ont fait naître à Paris, où plus probablement il mourut, en 1655. L'un des plus grands peintres de l'École française, comme les véritables génies, il surmonta les difficultés de l'indigence et les persécutions de l'envie, qui s'attacha bien cruellement à lui. Au nombre de ses chefs-d'œuvre, on trouve la *Vie de saint Bruno*, en 22 tableaux. « On rencontre dans cette œuvre, dit M. Bachelet, toutes les qualités qui méritèrent à Le Sueur le surnom de *Raphaël français* : étude admirable de la nature, noblesse de composition, justesse et profondeur d'expression, sensibilité du pinceau, simplicité, naïveté de couleur. »

MORIN, LOUIS, — né au Mans le 11 juillet 1635, aîné de seize enfants, que son père éleva surtout au moyen de sa place de contrôleur au grenier à sel de notre ville, comprit de bonne heure la nécessité du travail, et sut toujours se maintenir au régime d'un véritable anachorète, qui lui procura le double avantage d'une bonne santé, malgré sa frêle organisation ; et, malgré la fortune, d'une richesse qu'il employa constamment à secourir les indigents. Des études sérieuses lui firent obtenir le titre de docteur en médecine à la Faculté de Paris, vers 1662 ;

ensuite la place de médecin de l'Hôtel-Dieu, enfin sa nomination à l'Académie des sciences. Médecin de M[lle] de Guise, de plusieurs autres grands personnages, il reçut des honneurs et des pensions viagères, sans même se donner la peine de les désirer. Le prix de son traitement de l'Hôtel-Dieu se trouvait, par lui, remis en entier dans le tronc des pauvres, avec la grande et scrupuleuse attention d'éviter les regards dans l'accomplissement de cet acte généreux : ce qui fit dire à Fontenelle, chargé de son éloge historique : « Ce n'était pas là servir gratuitement les pauvres, c'était les payer pour les avoir servis. » Au Jardin des Plantes, pour les leçons de botanique, Morin venait remplacer Tournefort, dont la délicate et gracieuse attention le récompensa noblement de ses peines, en donnant à l'une des plantes qu'il avait rapportées du Levant le nom de *Morina orientalis.* Bienveillant par nature, charitable, chrétien au fond du cœur, il consacra toute sa longue vie au travail, au soulagement des malades et des malheureux. Comme les hommes très-occupés, il regrettait beaucoup le temps perdu, répétait souvent : « Ceux qui viennent me voir me font honneur, et ceux qui n'y viennent pas me font plaisir. » Il mourut doucement et sans agonie, le 1[er] mars 1715, à l'âge de 80 ans.

Hubert, Mathieu, — né vers 1640, à Châtillon, dans le Bas-Maine, se voue à l'état ecclésiastique, fait partie de la Congrégation de l'Oratoire ; se livre, pendant plus de quarante ans, à la prédication dans la province, à Paris, devant la cour, avec un tel succès, que Bourdaloue disait, après l'avoir entendu plusieurs fois : « Le Père Hubert, au point de vue des bons enseignements que l'éloquence de la chaire peut avantageusement propager, est un des premiers prédicateurs de son siècle. » Heureux d'un pareil éloge, il n'en prenait aucun orgueil, et ne cessait de répéter, avec une humilité vraie : « Massillon, dont je m'honore d'être le simple collaborateur, est fait pour enseigner les maitres, et moi seulement les domestiques. » Il avait, en effet, cette éloquence naturelle, abondante, sans prétention, sans afféterie, qui parle au sentiment, fait comprendre les devoirs, et produit constamment sur les populations des

effets esssentiellement instructifs et moralisateurs. On cite, dans sa vie, plusieurs faits qui, par la gratitude et l'amour filial dont ils deviennent le témoignage, font le plus grand éloge de son excellent cœur.

Au milieu d'une réunion brillante et nombreuse, un grand seigneur, qui s'honorait de l'avoir eu pour condisciple, dans un moment d'effusion lui dit : « Vous souvenez-vous, mon cher abbé, que nous avons fait nos études ensemble? » « Comment l'aurais-je oublié, mon digne bienfaiteur, lui repartit Hubert avec une délicatesse pleine d'émotion, puisque vous partagiez avec moi vos livres, et même jusqu'à vos habits !... »

Il prêchait un jour à la cathédrale du Mans, pour une grande solennité ; la nef était comble. Sa mère, pauvre paysanne de Châtillon, près Mayenne, avait fait plus de 25 lieues pour entendre son fils. Elle entre à l'église lorsqu'il était en chaire, veut percer la foule pour s'approcher. Les instances de cette femme, son costume du Bas-Maine, son langage produisent un peu de rumeur. Hubert en cherche la cause, et reconnaissant aussitôt celle qui l'occasionne, il s'arrête, et, d'une voix qui rendait la douce émotion de son âme, formule cette prière comme une grâce : « Mes Frères, une petite place, je vous en supplie ; cette pauvre femme qui vous la demande est ma bonne mère !... » Puis il reprend son discours, avec une dignité parfaite, au milieu des témoignages de respect et d'admiration de toute l'assistance. Des faits de cette noble portée n'exigent pas de commentaires.

Lami, Bernard, — né au Mans, dans la paroisse de la Couture, le 28 juin 1640, fait de solides études chez les Oratoriens, entre dans leur congrégation à 18 ans. Son esprit sérieux, réfléchi, lui fit embrasser, dans l'ordre des connaissances profondes, plusieurs genres bien différents, surtout les mathématiques, la théologie, la physique, la littérature, la grammaire bien raisonnée, etc. Sur tous ces sujets, il obtint l'assentiment des meilleurs juges. Ainsi : l'Académie des sciences estimait beaucoup ses Éléments de géométrie ; d'Alembert lui-même disait : « Lorsqu'on veut acquérir des connaissances positives,

des principes certains sur les mathématiques, il faut toujours en revenir au Père Lami. » Bossuet fut son partisan, lui porta beaucoup d'estime. A l'occasion de sa *Réthorique, ou l'Art de parler*, Malebranche écrivait à l'un de ses amis : « *Si tibi deest Ars dicendi, manca est tua bibliotheca, deest tibi liber exquisitissimus.* » Si vous ne possédez pas l'*Art de parler*, votre bibliothèque est incomplète : il vous manque un livre excellent. Des éloges aussi flatteurs, donnés, sans partialité, par de tels hommes, ne laissent rien à désirer pour la mémoire de notre savant compatriote. Son humilité, sa modestie, son défaut complet d'ambition semblaient devoir lui garantir une vie douce, paisible comme elle était laborieuse, utilement employée : l'envie, la jalousie, l'implacable esprit de secte en décidèrent autrement.

Bernard Lami professait avec trop de succès, peut-être, la philosophie au collége d'Angers. De là, sans doute, contre cet excellent homme, le principe d'une injuste et violente persécution. Il suivait dans son enseignement la méthode nouvelle de Descartes ; l'aréopage philosophique angevin, ne voulant admettre que l'ancienne méthode d'Aristote, le dénonce comme une sorte de schismatique à la Sorbonne, au Conseil d'Etat, qui l'exclut de sa chaire ; on prétend même qu'une lettre de cachet fut obtenue contre lui. Rempli de chagrins, qu'assurément il ne méritait pas à la fin d'une carrière aussi bien fournie, le Père Lami se rendit près de Monseigneur Le Camus, évêque de Grenoble, qui l'accueillit avec empressement et bienveillance ; le choisit pour son grand-vicaire, avec mission d'enseigner la théologie dans le séminaire. Il devint supérieur du collége des Oratoriens à Rouen, et mourut, dans cette ville, en 1715.

Bréard, Étienne, — né au Mans, dans la paroisse de Gourdaine, en 1680, au milieu d'une famille d'artisans employés à la fabrique d'étamines, alors en pleine activité dans cette ville, fait d'assez brillantes études au collége de l'Oratoire. Mais, dominé par une imagination vive, par les élans d'un ascétisme religieux intempestif, il ne sut pas mettre à profit l'éduca-

tion qu'il venait de recevoir, et, dès l'âge de 22 ans, voulant fuir le monde et ses déceptions, va se renfermer dans une communauté de Trappistes. Après quelques mois de noviciat, il sort de cette austère et silencieuse retraite, avec aussi peu de réflexion qu'il y était entré. Sans aucune idée fixe, il rêve l'état ecclésiastique, et, soit défaut de fortune, de protecteurs ou changement de vocation, au lieu d'entrer dans les Ordres, se fait maître d'école au Mans dans la paroisse de Saint-Ouen. Dégoûté de cette nouvelle profession, il embrasse définitivement celle son père, à l'âge de 24 ans ; et, jusqu'à celui de 64, vit ainsi du travail de ses mains.

Alors atteint de paralysie, et ne pouvant plus se livrer à la profession mécanique dont il s'occupait depuis 40 ans, Bréard eut assez de mémoire pour se rappeler ses premières études; assez de génie, pour entreprendre des productions littéraires, qui l'ont rendu justement célèbre. De 1744 à 1749, il fit, en très-bons vers latins, la traduction d'un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons surtout : la *Bataille de Fontenoy*, les *Poëmes de la Grâce*, *de la Religion*, par Louis Racine; l'épître que J.-B. Rousseau composa pour ce dernier, etc. Dans toutes ces traductions, même dans celle du *Poëme de la Religion*, Etienne Bréard s'élève souvent jusqu'à la sublimité de l'original, qu'il dépasse même quelquefois; aussi malgré l'obscurité dont la modestie, l'humble existence de notre poète l'avaient environné jusqu'ici, le regard bienveillant d'un généreux ami des lettres parvint jusqu'à lui.

D'Aguesseau, chancelier de France, apprend qu'un ouvrier en étamines, de la ville du Mans, a traduit le *Poëme de la Religion* en très-bons vers latins. Il écrit aussitôt à M. Samson de Lorchère, lieutenant-général du Maine, pour s'assurer de la réalité d'un fait aussi extraordinaire. M. de Lorchère, qui n'avait jamais entendu parler de cette merveille locale, parvient enfin, après bien des recherches, à découvrir l'humble réduit, où Bréard, luttant contre la souffrance et la misère, n'avait d'autres consolations que celles de la religion et des lettres, mais qu'il envisageait comme les seules vraies. Une médaille

d'honneur, une pension suffisante furent immédiatement la récompense du génie; surtout du génie modeste, supportant avec résignation et courage toutes les rigueurs de l'adversité!... Mais ce qui mit le comble au bonheur, à la joie de notre poète, jusqu'alors si triste, si malheureux, fut l'honorable et si bienveillante lettre que lui écrivit Louis Racine lui-même. Nous en citerons quelques passages comme un bien touchant éloge :

« M. le chancelier, qui a su par quelles saintes occupations vous vous consoliez dans vos malheurs, a été édifié, attendri. Vous croyez m'avoir quelque obligation, et vous me faites des remercîments lorsque je vous en dois. Vous ignorez l'honneur que votre ouvrage fait au mien, et l'amour-propre qu'il m'inspire, parce que vous ignorez, contrairement à nous autres poètes, ce que c'est que l'amour-propre. Quand je songe à la peine qu'on a eue à vous trouver dans votre ville même, où vous avez sacrifié vos jours à un emploi mécanique; quand je songe que ce n'a été que l'adoucissement que vous avez cherché dans vos maux qui vous a engagé à mettre en vers les vérités dont vous êtes pénétré, j'en conclus que vous êtes bien plus digne que moi de chanter la religion. Vous croyez sans doute ne marcher qu'après moi, comme mon traducteur, dans la carrière poétique; et, moi, je vois, par la manière dont vous vous êtes toujours caché, que, n'ayant jamais attendu votre récompense des hommes, je ne marche que bien loin après vous dans la carrière qui doit nous conduire tous les deux à l'objet de nos vers. »

Etienne Bréard, dont l'existence fut si malheureusement déviée de la carrière des lettres qu'il aurait pu fournir avec tant de succès, prouva ce que peut le génie, même enchaîné pendant longues années, lorsqu'il arrive à reconquérir son indépendance et sa liberté!... Soulagé, consolé du moins dans ses dernières années, il reçut un bien digne prix de ses nobles veilles; mourut ensuite, le 24 avril 1749, au Mans, à l'âge de 69 ans, et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Ouen-des-Fossés.

Bouvet, Joachim, — né au Mans le 17 juillet 1665, entra, vers 1683, dans la Congrégation des Jésuites. Se proposant une mission évangélique en Chine, il étudia sérieusement et spécialement la langue du pays, la théologie, les mathématiques, l'astronomie, le dessin, etc.; fut reçu membre de l'Académie des sciences. Il s'embarque à Brest le 3 mars 1686, sur le vaisseau de l'ambassadeur français qui se rendait à Siam. Arrivé à Pékin, le jeune missionnaire, âgé seulement de 21 ans, est reçu en audience particulière de l'empereur, auquel, de suite, il inspire tant d'intérêt et de confiance, que Sa Majesté le choisit pour son professeur particulier de mathématiques et de philosophie. Par la clarté de son enseignement, par le mérite positif des ouvrages composés pour son auguste élève, Bouvet se maintient, à la cour, pendant plusieurs années, dans une brillante faveur. Vers 1693, au mois de juillet, il revient en Europe avec le titre de *kintchai :* envoyé de l'empereur, chargé de présents pour la France et pour lui-même. Il ne put arriver à sa destination qu'en mars 1697. Après avoir soigneusement rempli son mandat, il retourne à Pékin, est bien reçu de l'empereur, qui, cependant, semble éloigné, plus que jamais, de goûter les vérités du christianisme. Aussi, vers 1704, le Père Bouvet éprouva, sans aucun motif appréciable, une véritable disgrâce, et rentra dans la classe des simples missionnaires de la Compagnie de Jésus, qui comptait alors, en Chine, sept maisons et trente-trois de ses membres, dont on employa cependant les plus habiles à faire une description géographique de toutes les provinces chinoises. Joachim Bouvet mourut à Pékin, en 1720.

Tauvri, Daniel, — né à Laval, en 1669, fut un médecin distingué, mais surtout un des plus précoces, en raison de ses dispositions extraordinaires, et, plus encore peut-être, par l'immense avantage d'avoir pour instituteur un père chirurgien, et tout entier occupé de l'éducation de son fils. Avec les humanités, il faisait marcher de front la théorie, la pratique même de la science médicale, en conduisant chaque jour cet élève, âgé de neuf ans, à l'hôpital de Laval dont il était chargé.

A treize ans, le jeune Tauvri fut envoyé à Paris pour y continuer ses études. A quinze ans, il fut, par l'Université d'Angers, trouvé digne du titre de docteur. Revenu à Paris, il était, à dix-huit ans, auteur d'une Anatomie physiologique, estimée à cette époque; à vingt-un ans, d'un Traité des médicaments. Admis, quelque temps après, au nombre des membres de la Faculté de médecine de Paris, il fit, sur les maladies aiguës, un ouvrage, où se révèlent, avant l'âge, une grande finesse de diagnostic, et surtout une observation profonde. Sa réception à l'Académie des sciences exalta si dangereusement son amour du travail et de l'étude, qu'il succomba sous le poids d'une trop grande fatigue, en 1701, à peine âgé de trente-deux ans.

Le Paige, André-René, — prêtre, historien, né à la Suze, paroisse du Haut-Maine, vers la fin du XVII[e] siècle, embrassa l'état ecclésiastique, et devint chanoine du Mans. Laborieux, érudit, possédant bien, pour cette époque, son histoire locale, il fit paraître, en 1777, son « *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et biliographique de la province et du diocèse du Maine;* ouvrage en deux volumes, très-utile dans le temps, et que l'on consulte encore avec avantage. Le Paige mourut au Mans le 2 juillet 1781.

Duval, Ambroise, — né au Mans, dans la paroisse de saint Benoît, vers 1670, fondeur et sculpteur en bronze, très-célèbre, se rend en Angleterre, exécute plusieurs beaux ouvrages pour le roi Charles II. Mais, Colbert alors au ministère, et trop intelligent protecteur des arts pour laisser un Français de ce mérite au service d'une cour étrangère, le fait revenir à Paris, lui confie l'exécution d'une partie de ces beaux groupes qui décorent les jardins et les musées de Versailles. Il avait une fille habile dans l'art de son père, et dont les connaisseurs admirent également plusieurs bas-reliefs délicatement fouillés.

Landouillette, — né au Mans, dans la paroisse du Crucifix, à la fin du XVII[e] siècle, gendre d'Ambroise Duval, et, comme lui, fondeur très-habile, fut également remarqué par Colbert, qui le mit à la tête de l'importante fonderie de canons, etc.,

dont il venait de faire l'établissement à Toulon. Louis XIV, pour témoigner, à cet homme de génie dans sa spécialité, toute la satisfaction qu'il éprouvait de ses grands et précieux travaux, lui donna des lettres de noblesse; et de cette honorable famille, dont on retrouve encore la filiation dans notre province et dans notre ville, sortirent des officiers distingués pour la marine et pour les armées de terre.

Poupart, François, — né au Mans, vers le milieu du XVII[e] siècle, de parents honorables, mais sans fortune, reçut une instruction solide au collége des Oratoriens de cette ville. Animé du noble désir de se distinguer dans la carrière des sciences naturelles, il se rend à Paris, afin d'étudier la médecine. Pour y subsister, il se charge d'une éducation particulière qui lui fournit, pendant quelque temps, les moyens de subvenir à ses premiers besoins. Mais, indépendant par caractère, et ne trouvant plus un temps nécessaire aux travaux dont son émulation lui faisait un impérieux besoin, il rentre dans la vie libre, et, pour y marcher sans aucun secours étranger, se condamne courageusement au régime le plus économique, et tout juste nécessaire pour ne pas mourir de faim. Un si beau dévouement à la science le fit connaître, admirer : en 1669, lorsqu'il fut reçu docteur, l'Académie des sciences l'admit comme anatomiste, au nombre de ses membres. Il publia, dans les Annales de cette savante Compagnie, plusieurs mémoires sur l'entomologie raisonnée, qu'il cultivait avec succès : « Il avait, dit Fontenelle dans son éloge historique, la patience d'observer longtemps les insectes; l'art de découvrir leur vie cachée; l'adresse de faire, quand il était possible, la délicate anatomie de ces petits corps. » Il entreprit de savantes excursions dans les sciences physiques, mathématiques, l'architecture, etc. Poupart mourut à Paris, en 1708.

Cette rapide et simple énumération des hommes distingués de notre province, énumération que nous pourrions étendre bien davantage, nous semble démontrer par les faits que, dans cette phase de son histoire, le Maine a payé dignement sa dette aux lettres, aux sciences, aux arts, aux grandes industries.

En effet, si nous ne trouvons pas ici, parmi les Cénomans, quelques-uns de ces génies, de ces talents exceptionnels, de ces illustrations, dont se glorifient la France, l'Europe, le monde civilisé, nous y comptons du moins des cœurs généreux, dont les nobles sentiments, des esprits intelligents, réfléchis, dont les travaux utiles ont honoré le pays qui les a vus naître ; qui, certes, eussent été plus nombreux encore, et seraient arrivés moins péniblement à leur but, si, du moins, ce même pays, par une disposition fatale à sa propre gloire, n'eût offert les premiers et souvent les plus funestes obstacles à leurs nobles et généreux progrès. C'est une bien triste condition du caractère cénoman, que nous signalons avec peine, sur les fâcheux résultats de laquelle nous serons forcé de revenir plus d'une fois, dans l'intérêt de la province dont nous retraçons l'histoire.

Au milieu des graves embarras de la Régence, les regrettables conflits de la Fronde, commencèrent, d'une manière positive, le 13 mai 1648, par une lutte généreuse du Parlement contre l'absolutisme gouvernemental de Mazarin ; et furent assurément, dans cette première phase, un essai franc, loyal, mais alors sans aucun succès probable, d'une monarchie tempérée, dans ses prétentions arbitraires, par la sagesse et l'équité de la magistrature. Mais, dans la seconde, sous les folles et licencieuses impulsions des princes, désignés par le titre dérisoire de *petits-maîtres*, ils dégénérèrent dans une révolte jactancieuse de l'aristocratie contre la royauté. Dans la troisième, enfin, où le cardinal de Retz, pour satisfaire ses perfides, ses ambitieux désirs, voulut réunir ces deux genres d'opposition, ils prirent décidément le caractère d'une insurrection populaire contre l'autorité souveraine, et se prolongèrent, avec des alternatives de succès et de revers jusqu'en 1653, où la Régence parvint à reconquérir l'autorité qu'elle n'aurait jamais dû compromettre.

Pendant ces tristes jours, la province du Maine, comme toutes les autres, eut beaucoup à souffrir des contre-coups d'une guerre de partisans, dont les deux côtés étaient égale-

ment à redouter par tous les genres d'excès, auxquels se livraient leurs soldats sans discipline; et, de plus, tous les vagabonds, qui mettaient à profit le désordre et la confusion, régnant alors presque partout. Déjà, nous avons fait connaître une partie de ces calamités, en parlant des guerres qui vinrent ensanglanter la fin du moyen-âge et les premiers jours des temps modernes.

Déjà, vers l'époque à laquelle nous sommes arrivés, le marquis de Lavardin, lieutenant du roi dans le Maine, avait exercé la répression dont il était chargé sur la ville du Mans elle-même. Le marquis de la Boulaye, commandant une division de l'armée de la Fronde pour le duc de Beaufort, y vint, à son tour, secondé par le baron des Essarts, sénéchal du Maine, partisan déclaré de l'opposition des parlements; et croyant, sans doute, servir les interêts du roi, son maître, en agissant contre les ordres de Mazarin. Toutefois, des excès furent malheureusement commis dans cette occupation séditieuse du Mans. De la Boulaye fit ouvrir les magasins à sel, en distribua largement aux habitants pour un prix inférieur à la taxe, et fixé, d'une manière arbitraire, par le sénéchal : en se faisant ainsi des partisans intéressés aux dépens du Trésor. Les caisses publiques furent même forcées et vidées au profit de la Fronde : action indélicate et coupable, qui ne pouvait admettre ni prétexte ni excuse. Le duc de la Trémouille, comte de Laval, engagea, vers la même époque, cette ville au Parlement, séparé de la Régence; mais, du moins, il comprit assez tout ce qu'il devait à son nom, à son titre, à son pays, pour ne pas s'abandonner à des actes aussi regrettables : une garde bien disciplinée fut seulement établie dans la cité, sans aucun trouble et sans aucune malversation.

En 1651, contrairement aux volontés de la Régence, les Etats de la province furent convoqués au Mans, vers le mois de juillet, pour nommer les députés qui devaient se rendre à Tours, aux États généraux : lesquels ne s'étaient pas assemblés depuis ceux qui se tinrent, à Paris, en 1614, et qui n'eurent point lieu : des troubles, qui les avaient retardés, ayant permis

à Mazarin de reprendre sa puissance avant la réunion des députés, dont M. le comte de Tessé devait faire partie comme élu du Maine.

En 1652, la Fronde, perdant chaque jour de son pouvoir, fut complétement vaincue en 1653. Mais, vers ces époques, les querelles de religion se réveillèrent, dans l'intention bien arrêtée d'en finir avec le protestantisme. Pour arriver plus sûrement à ce résultat, Mazarin commence par accuser les calvinistes, en général, de ne pas se renfermer dans les bornes prescrites par le fameux édit de Nantes, que le Béarnais y signait en 1598, et qui faisait connaître également la noblesse de son caractère et la bonté de son cœur.

En 1665, dans notre province particulièrement, on apporte des restrictions progressives à l'exercice du calvinisme. Ainsi, les seigneurs de la commune d'Ardenay, canton de Montfort, de la famille Levasseur, professant la religion réformée, avaient, près de l'église paroissiale, un temple protestant. Le 21 mars 1665, un arrêt de la Chambre de l'Édit porte défense aux habitants calvinistes : de faire leur service religieux pendant celui des catholiques ; d'effectuer leurs enterrements hors le matin et le soir ; de travailler les jours fériés, de fréquenter les cabarets pendant l'office divin ; le tout, sous peine de 500 livres d'amende. Un second arrêt du 14 août de la même année condamne la dame Voisin, veuve Levasseur, à démolir immédiatement ce temple, en le rasant jusqu'à la voûte du caveau de famille, que l'on pouvait seul conserver clos de murailles; du reste, pour l'exercice du culte protestant, à se renfermer dans l'intérieur de son château. Des mesures analogues, plus ou moins sévères, sont également prises pour diverses communes du Maine, en conséquence de la requête présentée, vers 1669, à M. de Voisin, commissaire délégué dans la Généralité de Tours, par M. Geoffroi Arnoul, chanoine métropolitain, syndic du clergé de Tours, Angers, le Mans, etc., pour connaître : « des contraventions à l'édit de Nantes, aux arrêts et déclarations de Sa Majesté; montrant que plusieurs ministres de la religion prétendue réformée vont faire le

prêche et autres exercices de cette religion hors le lieu de leur demeure et résidence actuelle ; et ce, en plusieurs lieux, entre autres, le nommé Larpent, demeurant au Mans, qui se rend, à cet effet, dans les maisons d'Ardenay, Loudon, le Tronchai, la Goupillère, Dollon ; et le nommé Fleury, qui fait de même au bourg de Saint-Aignan et dans les maisons d'Avesne, d'Aillères et dans le temple de Saint-Ouen-de-Mimbré : ce qui est contraire même à la discipline desdits réformés. »

Un grand nombre d'autres mesures, plus ou moins tracassières, lorsqu'elles n'étaient pas arbitraires, injustes, furent inventées par le cardinal, adoptées par la Régence, et prirent, avec le temps, par leur succession et leur ensemble, presque les regrettables caractères d'une véritable persécution. Nous avons dit *regrettables*, nous ajouterons *intempestifs :* car, s'il est dans la nature du véritable christianisme de supporter, au besoin, noblement la persécution, les supplices, jamais il n'entrera, dans sa pensée bien comprise, de les infliger aux autres : il sait, en effet, comme vérité souveraine, que le meilleur, le seul moyen de détruire l'erreur est de la mettre en lumière, de l'abandonner à sa propre décadence, au lieu de l'aviver, de la fortifier par le secours inconsidéré, cruel, injuste, des inquisitions et des tortures. Il y a longtemps, peut-être, que les schismes seraient tombés d'eux-mêmes, sans violence, et surtout sans effusion de sang, en laissant faire la douce et persuasive morale du Christ; au lieu de la dénaturer aux yeux de ceux qui ne la connaissent pas encore, par des moyens qui ne sauraient être à son usage, et qu'elle est la première à condamner, surtout lorsqu'on prétend les employer en son nom.

Malheureusement un ministre du caractère de Mazarin, des courtisans tels que ceux qui formaient son conseil, n'étaient pas capables de comprendre ces grandes vérités du christianisme, et surtout de pratiquer les sublimes vertus qu'il enseigne ; aussi la Régence ne connut-elle, dans cette œuvre de progrès moral et religieux, qu'un déplorable et funeste moyen : *la persécution;* malheureusement, un souverain aussi fier, aussi despote que Louis XIV, n'était pas en mesure d'en savoir

et d'en faire davantage sur ces importants sujets de religion et de morale; aussi, ne trouva-t-il pas, dans ces graves conjonctures, lorsqu'il eut brisé toutes ses entraves, d'autre expédient que de suivre ici, comme partout, les seules impulsions de sa volonté ; de trancher, d'un seul coup, cet autre nœud gordien, si délicat à dénouer, en prononçant, avec plus d'emportement que de raison et d'équité, le 22 octobre 1681, par un autre édit, la révocation entière de celui de Nantes!...

Dans le nouvel édit, en effet, qui fut enregistré le même jour, Louis XIV supprimait tous les priviléges accordés par Henri IV et Louis XIII aux protestants; interdisait l'exercice de la religion calviniste dans tout le royaume; ordonnait à tous les ministres du culte réformé de sortir de France dans un délai de 15 jours seulement; menaçait les relaps de peines afflictives, et promettait aux convertis des avantages et des priviléges temporels de toute nature : places, pensions, exemptions de charges, etc.; en un mot, ce qui fit et fera toujours des hypocrites, jamais des chrétiens de bonne foi.

Cette inique et désastreuse mesure, qui jeta plus de deux cent mille familles dans la misère, qui priva la France d'un grand nombre de littérateurs, savants, artistes, industriels; qui, de plus, enrichit beaucoup de nations rivales du produit et des découvertes de toutes ces capacités, fait réellement tache au milieu du règne brillant d'un monarque, dont l'absolutisme et l'orgueil ne servirent jamais bien les véritables intérêts de sa gloire et de la prospérité du royaume.

En voyant Mme de Maintenon arriver à l'intimité du roi précisément à cette époque, des écrivains passionnés, jaloux de cette noble femme, qui touchait alors à sa quarantième année; qui, peut-être alors, était unie à Louis XIV par les liens d'un mariage secret, n'ont pas manqué d'insinuer qu'il avait pris ce parti violent, sous les inspirations de sa nouvelle compagne. Cette grave accusation nous paraît sans aucun fondement. En effet, d'une part, la mesure était, comme nous venons de le voir, préparée depuis longtemps par la Régence, par les dispositions personnelles du souverain, etc.; de l'autre, Mme de

Maintenon, dans tout ce qui peut être apprécié, se montra toujours pour les voies de modération, de douceur : « Soyez favorable aux catholiques, écrivait-elle à d'Aubigné, son frère ; mais ne soyez point cruel pour les huguenots. Ils sont dans l'erreur, mais dans une erreur où nous avons été nous-mêmes, où s'est trouvé Henri IV, où sont encore plusieurs princes. Jésus-Christ a gagné les hommes par la douceur : c'est au prêtre à convertir : Dieu n'a pas donné aux soldats charge d'âmes ! »

Voilà, certes, le digne langage de la véritable morale du Christ ; et si Louis XIV l'eût écouté sérieusement, il n'eût pas révoqué l'édit de Nantes, et surtout employé les *dragonnades* pour assurer l'exécution d'une mesure aussi contraire aux principes, aux intérêts de la religion, qu'à ceux de la politique elle-même.

Quelques années avant cette époque, vers 1675, la ville du Mans fut le théâtre d'une scène déplorable, qui n'était ni dans les habitudes ni dans les mœurs du pays : que l'esprit de parti seul avait préparée, fait éclater avec une bien criminelle perfidie.

Une sourde rumeur se répand tout à coup dans la ville, annonçant le projet d'établir un tarif, un nouvel impôt contraire aux priviléges dont jouissaient les habitants. Un avocat, nommé Blondeau, qui demeurait dans la rue des Ursulines, au n° 9, et se trouvait alors à Paris, est signalé comme auteur de ce projet, dont il sollicitait, disait-on, la réalisation prochaine auprès du ministère. Prévenue des menaces qui circulaient déjà dans le peuple, de piller et brûler sa maison, la famille y fait placer des gens armés pour la défendre. Une distribution d'aumônes se faisait, suivant l'habitude, au monastère de la Couture. Guiton, domestique de la communauté, par des insinuations malveillantes et coupables, excite les indigents, en grand nombre, à l'incendie, au pillage de la maison de Blondeau. A ces affreuses provocations, les meneurs de la populace entraînent les vagabonds, toujours disposés à mal faire ; une émeute s'improvise avec la rapidité de la foudre ;

elle met le domicile marqué dans un véritable état de siége, que soutient, avec énergie, la petite garnison, qui s'y trouvait en défense ; et qui, pressée de la manière la plus violente, fait, sur les assaillants, une décharge, dans laquelle une femme est tuée, plusieurs personnes blessées.

On se demande naturellement ce que disposaient alors, au milieu de ce conflit sanglant, M. le lieutenant-général du Maine, les officiers de la ville, surtout le prévôt de la maréchaussée avec ses archers ? « Ils s'étaient présentés, dit Renouard, au commencement de cette lutte ; mais le danger, qui croissait de plus en plus, les avait fait retirer. » Si telles ont été les seules mesures employées, il faut avouer qu'une pareille conduite est plus qu'étrange, et que les intérêts, la sécurité de la ville se trouvaient alors en bien mauvaises mains !...

A cette fatale riposte, les assaillants deviennent furieux : un tonnelier, nommé Janin, brise la porte à coups de hache ; un appelé Cadieu se fait aussi remarquer par sa brutalité. Les douze hommes de garde s'enfuient en escaladant les murs du jardin ; la maison est livrée à la dévastation, au pillage. En conséquence de ce triste exploit, Janin fut condamné à mort ; Cadieu, aux galères ; Guiton, à l'emprisonnement ; la ville, à un dédommagement de trente mille livres ; et, comme punition de cette révolte à son autorité, Louis XIV y fit venir successivement trois régiments des archers de la maréchaussée, à titre de *garnisaires;* nourris à discrétion chez les habitants, et payés vingt sous par jour.

Pendant la première partie du règne de Louis XIV, sous la Régence, notre LXXI[e] prélat occupait le siége épiscopal du Mans.

EMERIC-MARC DE LA FERTÉ, LXXI[e] ÉVÊQUE DU MANS, — fils d'un conseiller à la Cour des aides, à Rouen, naquit dans cette ville, montra, bien jeune encore, les plus heureuses dispositions pour l'étude et la piété ; dispositions que son père apporta le plus grand soin à développer, au moyen d'une éducation chrétienne et d'une solide instruction. A seize ans, il était bachelier en Sorbonne ; à vingt-un, chanoine de l'église métro-

politaine de Rouen. Député par le clergé de ce diocèse vers Louis XIII, pour lui soumettre les cahiers de toute la province de Normandie, le jeune abbé prononça, dans ce but, en présence du roi, du cardinal de Richelieu, de tout le conseil, un discours accueilli de la manière la plus honorable, et dont le monarque fut tellement satisfait, qu'il en retint l'auteur près de sa personne, en qualité d'aumônier ; et, lorsqu'il eut été ordonné prêtre, voulut assister à sa première messe, et communier de sa main. Le digne aumônier prêcha souvent, avec un entier succès, devant le souverain et toute la cour ; fut adjoint, par Louis XIII, au cardinal de Lyon, pour une mission importante, en 1635, vers le pape Urbain VIII ; acquit, à la cour de Rome, la bonne réputation qu'il possédait à celle de France. De retour à Paris, lorsqu'en 1637, notre digne prélat, Charles de Beaumanoir mourut, Émeric de la Ferté reçut, du roi même, une faveur à laquelle, assurément, il était loin de s'attendre : sa nomination à l'évêché du Mans. Dès qu'il se présenta, pour témoigner sa profonde gratitude, Louis XIII l'accueillit par ces nobles et flatteuses paroles : « C'est à moi, Monsieur du Mans, à vous remercier de votre acceptation, car votre mérite laisse mon cœur bien heureux de cette condescendance, et ma conscience bien en repos sur la valeur du choix que j'ai fait. » Sacré dans l'église de Picpus, à Paris, en avril 1639, époque à laquelle il reçut définitivement ses pouvoirs de Rome, le nouvel évêque prit, le 12 août suivant, possession de son diocèse.

A partir de cette époque, il ne songea plus qu'aux soins paternels qu'il devait à ses enfants, et dont nous le verrons succomber victime.

Simple, modeste au fond du cœur, autant qu'il était bienveillant et distingué dans ses manières, Monseigneur de la Ferté n'appréciait la position élevée de l'épiscopat qu'en raison du bien qu'il pouvait y faire; car, jusque-là, ses prétentions avaient été si modestes, qu'il n'avait pas eu, dans sa jeunesse, d'autre vocation que celle de chartreux ; et que, s'il eût été libre de suivre ses goûts, il eût aussitôt abandonné les hon-

neurs de la prélature pour le silence et l'obscurité du cloître.

Aussi, dans ses tournées épiscopales, qui faisaient une grande partie de ses occupations, il effectuait beaucoup moins les visites pastorales d'un évêque diocésain, que les travaux évangéliques du plus fervent et du plus dévoué des missionnaires. Dans les campagnes, il remplaçait le curé pendant la durée de son séjour; dans les villes, ses premières et quelquefois seules visites étaient à l'église, aux hôpitaux, aux prisons; laissant partout des souvenirs de sa persuasive éloquence, de ses pieuses libéralités, de ses bienveillantes et charitables exhortations : le dernier acte de sa vie active et si généreuse fut tout cela.

Le 10 avril 1648, jour du Vendredi-Saint, notre digne prélat, au milieu de sa cathédrale, pendant le sermon et l'office du matin, édifie toute l'assistance par l'humble et douce piété de son maintien. Après le dîner, accompagné d'un seul prêtre, il se rend à la prison pour y verser des exhortations, des conseils et des espérances; ensuite, toujours à pied, jusqu'à l'hôpital de Coëffort, où, l'année précédente, il avait établi plusieurs prêtres de la Congrégation de Saint-Lazare pour le service de cet hôpital et pour celui des missions. Déjà, dans la maison, régnait le principe d'une épidémie qui, bientôt, devait étendre ses ravages sur la ville et sur les environs. Un malade, mortellement frappé, se trouvait alors dans les salles; avec la plus courageuse abnégation, l'excellent pasteur, sans même songer aux périlleuses conséquences de son œuvre sublime, administre les derniers sacrements au moribond, récite les prières des agonisants à son chevet, lui prodigue les consolations ineffables de la religion, et le soutient dans ses bras paternels jusqu'au dernier soupir!... C'est ici la charité chrétienne poussée jusqu'au sacrifice de la vie!...

En effet, l'excellent prélat, frappé de la contagion à laquelle il venait de s'exposer avec tant d'héroïsme religieux, rentré dans son palais, est affecté des premiers symptômes de l'épidémie; succombe, encore jeune, le 22 avril 1648, après quinze jours de souffrances, que sa courageuse résignation lui fait

supporter avec toute la tranquillité d'esprit, la grandeur d'âme que donne la foi.

Un dernier mot bien touchant de ce bon et vénérable évêque. Les jours de sa maladie furent des jours de douleur pour toute la ville, pour tout le diocèse; le jour de sa mort devint un jour de deuil, un jour néfaste pour le diocèse et pour la ville. Pendant la durée de ses cruelles souffrances, toute la population fit des prières en commun, des processions solennelles pour la conservation de ce tendre père. A peu près à ses derniers moments, les chants plaintifs de ses chers enfants arrivent jusqu'à son oreille : des larmes d'attendrissement humectent ses yeux, un dernier rayon de la vie, qui va bientôt s'échapper, illumine délicieusement cette bienveillante physionomie; le bien-aimé pasteur se soulève un instant sur sa couche, et prononce à demi-voix, avec un indicible accent de bonté, ces douces paroles, qui furent aussi les dernières : « Mon Dieu, je croyais mourir sans regrets; mais j'expire avec celui de ne pouvoir plus reconnaître, par mes tendres soins, l'amour de mes enfants pour moi! »

Le temps de la Régence était passé, Mazarin n'existait plus, et Louis XIV, comme nous l'avons déjà vu plus d'une fois, venait d'inaugurer par des actes hardis ou même bien regrettables dans leur caractère et dans leurs effets, cette longue, et parfois si pesante autocratie gouvernementale qu'il imposait à la France.

Au milieu d'une cour fastueuse et galante, sous la domination absolue d'un roi qui, même dans l'âge de la maturité, de la réflexion, descendait, sans pudeur, jusqu'au ridicule d'un rôle de jeune Céladon, pour une fille de 17 ans, Mlle de Fontanges, à laquelle il sacrifiait les millions de la fortune publique, les bonnes mœurs, la vertu surtout ne pouvaient pas gagner. Les lettres elles-mêmes, après avoir acquis, dans le XVIIe siècle, à peu près leur dernier degré de perfection, par les efforts de ces grands auteurs, dont on a peut-être cru diminuer la valeur en les désignant sous le titre de *classiques*, devaient, à notre sens, perdre dans le XVIIIe et le XIXe, même

et surtout, par les excentricités de ces écrivains, auxquels une méthode aussi désordonnée fit donner le nom de *romantiques*.

Vainement l'orgueilleux et prodigue souverain, arrivé à cette caducité qui, pour les hommes d'un tel caractère, amène des regrets toujours, des remords quelquefois, veut-il, sous les apparences d'une conversion un peu tardive, réparer les fautes du passé, changer les conditions regrettables du présent, empêcher les progrès de la dissolution, les imminentes catastrophes de l'avenir; déjà le mal est sans remède : aussi, dans la transmission de l'autorité gouvernementale en France, tout semble concourir à le rendre parfaitement incurable; et l'un des plus grands monarques dest emps modernes succombe, à l'âge de 77 ans, le 1er septembre 1715, abreuvé d'ennuis, de dégoûts et d'humiliations. Si l'on voulait nous accuser d'exagération dans cette appréciation sommaire du siècle de Louis XIV, nous pourrions répondre par cette citation de l'un de nos meilleurs et de nos plus consciencieux historiens. « Ici, finit la splendeur de la monarchie, dit Anquetil : aux grands intérêts qui, jusqu'alors, avaient occupé la nation au dedans et au dehors, succédèrent des querelles théologiques; une lutte de puissance entre les magistrats et le monarque, entretenue par tous les petits moyens d'une chicane minutieuse; des finances mal administrées, des guerres sans but, et soutenues sans énergie; des traités honteux et avilissants. On ne vit plus de ces faits héroïques qui avaient illustré même les règnes malheureux. L'amour de la gloire, cet aiguillon si puissant chez les Français, émoussé par l'indolence du prince, ne stimula plus l'activité naturelle des sujets. Les mœurs, peu respectées à la cour, se dégradèrent chez le peuple. Une multitude de livres, aussi contraires à l'autorité qu'à la religion, inonda la France. On s'accoutuma à mettre les principes en problème, à mesurer, pour ainsi dire, ce qu'on devait d'obéissances aux anciennes lois, et enfin à se persuader que le temps était venu de les abroger, et d'en créer de nouvelles. » Cette appréciation est sévère, mais sans exagération et parfaite-

ment juste : le déplorable gouvernement qui va suivre saura, même bientôt, la placer au-dessous de la plus triste réalité.

La mort de Louis XIV ne laissait alors sur le trône qu'un roi de cinq ans et demi. Par conséquent, ce règne, comme le précédent, allait commencer par une régence ; mais une régence moins habile en politique, et d'une bien plus scandaleuse immoralité ; allait se continuer par un souverain offrant tous les défauts de Louis XIV, et ne présentant aucune de ses brillantes qualités. En effet :

Louis XV, — né le 15 février 1710, fils de Louis, duc de Bourgogne, lui-même petit-fils de Louis XIV, n'avait pas six ans lorsque mourut son bisaïeul, qu'il devait remplacer au trône. Il aurait, s'il eût voulu, par la suite, aisément gagné l'affection du peuple français, puisque, sans la mériter, il avait, après une maladie qui fit craindre pour ses jours, obtenu le titre de *Bien-Aimé*. D'un caractère insouciant, égoïste, irrésolu, débauché ; ne s'entourant que d'hommes corrompus, de femmes perdues, amies du faste, des déréglements et du scandale ; s'abandonnant aux manœuvres systématiques des financiers les plus extravagants ; n'opposant aucun frein salutaire au débordement des écrits les plus perfides et les plus dangereux, il encouragea, par son funeste exemple, s'il ne consomma lui-même, la ruine et la démoralisation du royaume.

Philippe II, duc d'Orléans, — né le 2 août 1674, désigné fréquemment, dans les historiens, par le seul nom de *Régent*, fils de Philippe Ier, lui-même deuxième fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, Philippe II avait reçu de la nature des facultés brillantes pour les lettres, les sciences, les arts, la politique et la guerre ; mais, sous la direction fatale d'un maître tel que l'abbé Dubois, ces qualités devaient être étouffées par les germes corrupteurs que le précepteur indigne ne cessa de répandre, et de perfidement développer dans l'âme de son élève, pour le faire ensuite servir d'instrument à la réalisation de ses ambitieux, de ses infâmes projets. Les épouvantables résultats d'une aussi funeste éducation ne justifièrent que trop l'infernale habileté de celui qui la dirigeait. Aussi, Philippe

d'Orléans, après quelques nobles succès à la tête des armées, fut-il environné d'une si fâcheuse réputation d'immoralité, que cette opinion devenue populaire, jointe à l'habileté qu'il avait acquise dans les préparations chimiques, le fit accuser, par la rumeur publique, de la mort successive des héritiers présomptifs de la couronne; ce qui lui frayait un chemin direct et certain pour arriver au trône. Ces terribles accusations ne furent pas légalement prouvées : mais ne serait-ce pas déjà, pour tout homme de cœur, une terrible expiation que d'en avoir été l'objet? Aussi, Louis XIV, par les dernières dispositions de son testament, ne lui laissait-il que ce qu'il ne pouvait guère lui refuser : la seule présidence du conseil. Ce ne fut, en effet, qu'en prêtant au feu roi des intentions étrangères à sa pensée, qu'en supposant des concessions verbales, en employant, avec habileté, le mensonge, l'intrigue et l'astuce, qu'il parvint à s'approprier la régence.

Dubois, Guillaume, — né à Brives-la-Gaillarde, en 1656, fils d'un pharmacien de cette ville, et généralement connu sous le nom d'*abbé Dubois*, même après avoir usurpé la dignité de cardinal; devenu précepteur du régent, alors duc de Chartres, se proposa deux objets principaux dans l'éducation dont il était chargé : developper l'intelligence et corrompre les mœurs de son élève. Il y réussit malheureusement trop bien : le disciple se montra digne du maître, et ces deux hommes, qui, réciproquement, se méprisaient avec raison, s'exploitaient mutuellement dans la satisfaction de leurs convoitises, de leurs immoralités : le Régent employait l'astuce, l'habileté, la basse complaisance de Dubois à ses intrigues de cour, à ses jongleries diplomatiques, et jusqu'au méprisable soin de pourvoir aux besoins de ses débauches, de ses obscénités; Dubois, à son tour, et comme paiement de son infamie, mettait largement, scandaleusement à contribution la puissance, l'indélicatesse du Régent pour extorquer des bénéfices, des places, des honneurs, et jusqu'aux premières dignités de l'Eglise, par la plus sacrilége profanation; aussi devint-il progressivement : abbé richement doté, membre du conseil

d'Etat, premier ministre, archevêque de Cambrai, cardinal, possesseur d'une immense fortune ; et, comme s'il eût voulu réunir sur sa tête, à la fois, tous les genres d'infamies, ce misérable, sans conscience et sans pudeur, était agent secret de l'Angleterre, aux gages de cette nation, dont il recevait une pension considérable, qui, certes, n'était pas le prix de services rendus à la France. « Dubois, dit saint Simon, était un petit homme, maigre, effilé, chafouin, à perruque blonde, et à mine de fouine. »

Tels étaient les principaux éléments de cette Régence, qui devait consommer la démoralisation du royaume, préparer sa ruine et l'affreuse catastrophe où la monarchie allait s'engloutir. Nous n'avons heureusement pas à retracer les actions immorales et cyniques de ces deux hommes qui, pendant les huit années de cette déplorable phase de notre histoire qu'on nomme la Régence : de 1715 à 1723, couvrirent la France de honte, de misère, de confusion ; qu'il nous suffise d'ajouter ici l'énumération des faits les plus importants du règne de Louis XV, au point de-vue particulier qui nous occupe.

Le 10 août 1723, Dubois mourut à l'âge de 66 ans, avec le cynisme qu'il avait scandaleusement professé pendant toute sa vie : sans même vouloir consentir à se laisser administrer les derniers sacrements !... On trouva dans sa maison le plus somptueux et le plus riche mobilier ; sa fortune connue fut estimée à quinze cent mille livres de revenu, dont, pour combler toute mesure, une pension de l'Angleterre formait la majeure partie. Le mépris qu'il avait inspiré se trouvait alors si profond et si général, que pas un seul membre des corps ecclésiastiques, savants ou politiques, auxquels il appartenait, en France, n'osa prendre la parole sur sa tombe, ainsi qu'on le faisait pour tous ceux auxquels on pouvait, sans inconvenance, donner quelques témoignages d'estime et de regrets !...

Débarrassé de ce conseiller immoral et perfide, le Régent, comme un homme qui vient de rompre avec le cynisme de la corruption, sembla, sinon rentrer tout à fait dans les voies de la vertu, du moins abandonner celles de l'effronterie du vice,

quitter sa nonchalante apathie, reprendre le ministère et l'embarras des négociations. Affable, complaisant, accompagnant même ses refus des apparences du regret, d'une bienveillance contrariée, peut-être eût-il fait oublier une partie de ses débordements, de ses immoralités, si cette conversion eût été sincère, au lieu de porter sur la forme bien plutôt que sur le fond. En effet, une attaque d'apoplexie foudroyante vint le frapper au milieu d'une orgie, le 2 décembre 1723, à l'âge de 49 ans, quatre mois à peine après la mort de son indigne précepteur, avec lequel il emportait l'affreuse responsabilité d'avoir plongé la France dans ce gouffre de corruptions et de misères, dont elle ressentira longtemps encore les pestilentielles et fatales émanations.

Louis XV arrivait à sa quatorzième année, sous la direction du cardinal de Fleuri, son précepteur. Dégagé des entraves de la Régence, il tomba successivement dans celles que vinrent imposer à son indolence naturelle des ministres influents d'abord, ensuite des maîtresses, dont l'orgueil et le despotisme eurent toujours le funeste pouvoir de subjuguer sa volonté sans détermination et sans énergie.

Le prince de Condé, duc de Bourbon, remplaça le duc d'Orléans, et, lorsque le souverain eut atteint sa seizième année, lui fit épouser Marie-Charlotte Leczinska, fille unique de Stanislas Leczinski, tombé du trône de Pologne, vivant en simple particulier, sous la protection de la France. Agée de 23 ans, cette princesse n'en fixa pas moins, par ses bonnes qualités, le cœur du jeune souverain, qui vivait alors avec elle dans la plus douce intimité. Au prince de Condé, succéda, comme premier ministre, le cardinal de Fleuri, que sa prudence et son grand âge rendaient partisan de la paix à tout prix ; mais qui cependant ne put garantir le royaume des guerres funestes de la *Succession de Pologne et d'Autriche*, et mourut vers la fin de janvier 1743.

Délivré de la surveillance, et privé des conseils de son vieux précepteur, Louis XV, alors âgé de 33 ans, tomba déplorablement sous le joug avilissant de ses maîtresses, qui le dominè-

rent successivement jusqu'à la fin de sa vie. La première fut la duchesse de Châteauroux, prodigue des fonds du Trésor, qu'elle gaspillait sans scrupule; mais la seconde, surtout, l'écrasa de sa domination et de sa honte.

Poisson, Jeanne-Antoinette, marquise de Pompadour, — née en 1721, fille d'un boucher des Invalides, assez mal famé, d'une mère sans principes, qui lui donna l'éducation immorale du siècle; et, dans le but d'une vie licencieuse, fixa les regards du roi, qui, vers 1744, la déclara maîtresse en titre avec son appartement à Versailles. Créée marquise de Pompadour, en 1745, elle sut, par son orgueilleuse audace, subjuguer l'esprit du roi; par son adresse infinie, se mêler à toutes les affaires, les diriger souvent, en prenant même parfois la conduite personnelle des différents ministères; par ses astucieuses promesses, par ses ruineuses libéralités, se faire des partisans plus ou moins dévoués auprès des conseillers de la couronne; des parlements; des sectes religieuses les plus opposées; des écrivains, surtout, qui commençaient à combattre les principes de la religion, de la morale, à professer le matérialisme, la licence, l'athéisme, en affermissant ainsi les bases essentielles de sa fatale domination. Enfin, calculant à l'avance toutes les éventualités de l'avenir, prévoyant l'instant précis où ses charmes perdraient de leur empire, elle se rendit nécessaire au souverain par l'attention soutenue d'éviter à sa paresse tout travail pénible, et de le soustraire à l'ennui par l'invention et la variété des plaisirs.

La littérature, nous venons de le faire pressentir, jusqu'alors décente, religieuse, morale, sublime, allait perdre ces grands et nobles caractères par l'invasion d'une école nouvelle, habile, spécieuse, brillante même sans doute; mais presque toujours dépourvue d'un fond solide, vrai, d'une portée réellement utile; maniant, avec une certaine facilité, le sarcasme, la raillerie, jusque dans les choses les plus sérieuses; mais ne satisfaisant jamais aux plus saines indications de la morale, de la raison et de la philosophie. Jetons un coup d'œil rapide, général sur cette école et sur la fatale influence qu'elle exerça

malheureusement au milieu de nous dans les XVIIIe, XIXe siècles, et qu'elle produira peut-être encore sur les suivants.

A la tête de cette école, diversement qualifiée par les termes de *voltairienne*, *philosophique*, *matérialiste*, *encyclopédique*, etc., nous trouvons, en effet, le plus étonnant, le plus varié, le plus habile et le plus dangereux de tous les écrivains de cette époque.

VOLTAIRE AROUET, FRANÇOIS-MARIE, — né à Paris le 20 février 1694, mort le 30 mai 1778, fut assez malheureux pour qu'on lui choisît, comme parrain, l'abbé de Châteauneuf, dernier amant de Ninon de l'Enclos. Celui-ci donna au jeune Arouet les premières leçons d'irréligion, qui purent bien exercer une première influence fâcheuse, à ce point de vue, sur la tournure de son esprit. Ses relations avec la vieille Phryné des temps modernes, celles qu'il eut plus tard avec Mme de Pompadour, et semblables courtisanes d'une impudeur sans limites, n'étaient pas de nature à le faire sortir de cette funeste voie. La fréquentation des épicuriens, beaux esprits, lui fit prendre le ton d'une impiété légère et facétieuse, que son exil, en Angleterre devait rendre plus sérieuse et plus profonde. Malgré son incontestable supériorité littéraire et la réputation européenne que plusieurs de ses ouvrages lui firent bientôt acquérir, ses allures de grand seigneur, un peu trop libres auprès des ministres, des favorites, des princes, du roi lui-même, le firent éloigner de la cour de France d'abord ; de celle de Prusse, quelque temps après; son amour exagéré de l'encens, des flatteries, de la renommée, son peu de conscience, de sincérité, lui permirent d'avoir des courtisans, mais peu d'amis véritables. Ses prétentions à l'universalité du savoir, qui le rendirent si médiocre dans les arts, les sciences, dont il voulut parler en maître; le ton de supériorité qu'il prenait, même avec des hommes d'une valeur plus positive que la sienne, lui fermèrent longtemps les portes de l'Académie française, qu'il parvint enfin, après plusieurs unanimes refus, à forcer, en 1746, à l'âge de 52 ans. L'intolérance de ses opinions, l'écrasant, l'implacable, et presque toujours inconvenant

persiflage, auquel il s'abandonna contre tous ceux qui se permirent de n'être pas de son avis, ou qui portèrent la plus légère atteinte à sa vanité, à son orgueil, lui firent un grand nombre d'ennemis. Chef déclaré du *parti philosophique*, et, par une conséquence naturelle, des encyclopédistes, il servit à marquer la transition des *classiques*, auxquels il tenait surtout par son plus important ouvrage : *le siècle de Louis XIV;* aux *romantiques*, dont il devint le premier législateur par un grand nombre de productions moins solides que brillantes, et qui trop souvent offrirent la coupable destination de porter atteinte à la religion, à la morale, au respect des lois, à l'autorité du pouvoir. Aussi croyons-nous positivement à la fatale influence de Voltaire et de son école sur la démoralisation de la France et sur le développement des affreuses calamités qui vont la frapper; mais, ne voulant pas en exagérer l'appréciation, nous la résumerons par ces paroles profondément significatives de M. de Narbonne, rapportées par M. Villemain : « La France aime l'esprit de Voltaire, qui est le maximum du sien : cela est incontestable ; mais elle n'a plus les opinions de Voltaire : la révolution l'en a corrigée. »

Le parti philosophique se composait surtout des écrivains suivants, tous plus ou moins exclusivement sensualistes, et dont plusieurs professèrent le matérialisme sans aucun déguisement : d'Alembert, Diderot, d'Argens, Boullanger, Fréret, Duclos, Turgot, Helvétius, d'Holbach, de Prades, Morellet, Marmontel, Raynal, Grimm, Saint-Lambert, La Mettrie, etc.

L'Encyclopédie, — publication immense, qui devint la plus complète expression de l'esprit philosophique du XVIII[e] siècle, éditée par les soins tout particuliers de Diderot, comme l'a très-bien dit M. le professeur Le Gentil : « eut pour but de résumer et de juger, au point de vue de la libre pensée et de la philosophie sensualiste, toutes les connaissances, les idées et l'histoire de l'humanité; d'anéantir, pour les refaire, les croyances, les mœurs et les institutions du passé : monument de force et d'audace, plus que de sagesse et de vérité. » Si nous exceptons le *Discours préliminaire* de ce vaste dictionnaire encyclo-

pédique, par d'Alembert, et, qu'en admettant les opinions de l'auteur, on peut regarder comme un chef-d'œuvre d'exposition, d'élégance, de méthode et de modération dans les vues, le reste, en général d'assez mince valeur pour le fond, est loin de répondre à d'aussi étranges prétentions, n'a plus cours aujourd'hui parmi les notions utiles, et n'était propre qu'à faire des demi-savants, en supposant même que la majeure partie de son enseignement n'eût pas fait des hommes corrompus. « Ce ne fut qu'avec répugnance, dit Anquetil, que Louis XV permit la publicité de ce Recueil énorme, qui devait enseigner toutes les sciences, et dont le moindre défaut est d'avoir fait une multitude de demi-savants. »

Au milieu de tous ces auteurs, un écrivain, plus fameux encore, semble vouloir former une école à part, vient se placer à côté de Voltaire, fait une opposition spécieuse à ses principes; mais, en réalité, produit, sur les populations, une démoralisation aussi profonde, sous les apparences d'une raison de parade et d'une bien fausse bonhomie.

Rousseau, Jean-Jacques, — né à Genève le 28 juin 1712, mort le 3 juillet 1778, ayant perdu sa mère en naissant, et son père, simple ouvrier en horlogerie, ne pouvant lui donner aucune instruction, eut une éducation aventureuse, dont il éprouva toute sa vie les funestes influences. Abandonné à ses propres volontés, il fut lui-même son instituteur, puisa malheureusement ses premières notions dans les romans, et ne rectifia ses idées qu'un peu plus tard par la lecture de quelques bons auteurs : Virgile, Descartes, Racine, Newton, le Père Lami, Fénelon, etc. Véritable Gil Blas, il fit presque tous les métiers, obtint les bonnes grâces et même les faveurs de plusieurs femmes distinguées, dont il ne ménagea ni la bienveillance, ni même la réputation : la reconnaissance n'était pas sa vertu. Le prix qu'il obtint à l'Académie de Dijon, pour la solution paradoxale d'un problème important, fut le principe à la fois de ses nombreuses tribulations et de son étonnante célébrité.

Désormais en lutte perpétuelle avec le genre humain, que,

dans son orgueil et dans sa misanthropie maladive, il croyait constamment occupé de sa personne, avec l'intention arrêtée de le poursuivre et de l'opprimer, il vécut retiré du monde, rompit en visière avec la société, qu'il voulait ramener à l'état sauvage, le seul convenable à ses yeux hallucinés ; avec la littérature, les sciences, les arts, qu'il accusait de corrompre les mœurs; avec la religion, qu'il ne pouvait accommoder aux excentricités, aux déréglements de sa vie. Toujours égaré dans les systèmes de son imagination paradoxale, toujours en contradiction avec lui-même, entre ses préceptes et sa conduite, il prêchait l'oubli des injures, et prenait sans motif, conservait sans raison, de l'ombrage, de la haine contre tout le monde ; il se portait en défenseur, en soutien des bonnes mœurs, et passa toute sa vie dans un concubinage sans pudeur et sans excuse. Il enseignait les devoirs de la famille, faisait des traités de l'éducation qu'il fallait donner au jeune âge, et mettait ses enfants à l'hôpital ; il composait des livres assez immoraux, assez corrupteurs pour en porter lui-même ce jugement : « La jeune fille qui osera lire une seule page de cet ouvrage, est une fille perdue !... » Et, cependant, il le jette en pâture à sa curiosité, après l'avoir aussi scandaleusement excitée!...

Le résumé d'une appréciation que nous ne voulons pas conduire plus loin est assurément facile : cet homme était affecté d'une hypocondrie monomaniaque; il était fou, mais un fou, dont les moments lucides enfantaient des pages admirables quand elles n'étaient pas l'expression de la démence, du paradoxe, ou de la plus licencieuse immoralité !...

Voltaire et Jean-Jacques, tels sont donc les deux hommes qui, par leurs écrits, ont le plus contribué à la démoralisation, aux mouvements insurrectionnels de la France, à la décadence monarchique, au triomphe de la révolution française; aussi verrons-nous leurs dépouilles mortelles, solennellement déposées, par décret de la Convention, en 1794, au Panthéon, avec d'autres célébrités, dont nous ne rappellerons pas les noms, pour éviter à ces deux grands écrivains la terrible expiation de s'y

trouver en pareille compagnie. Achevons les tristes détails de cette première phase des temps modernes.

Louis XV n'avait assurément, ni en religion, ni même en morale, des principes très-édifiants ; mais, comprenant, avec un sens assez droit d'ailleurs, les dangers que ces écrivains, ceux de l'école de Voltaire surtout, faisaient courir à la religion, à la morale, et surtout à la roayauté, les avait éloignés de la France. Toutefois, il n'avait pas su, de même, se débarrasser des autres causes de sa décadence : des prétentions exagérées du pouvoir parlementaire, des disputes religieuses, des guerres politiques, du scandaleux ascendant que ses favorites conservèrent jusqu'à la fin, sinon sur son cœur, au moins sur son esprit.

La fameuse bulle *Unigenitus*, ainsi nommée, comme les autres, des mots qui la commencent, excommuniant les adhérents du *quesnélisme*, sorte de résurrection du *jansénisme*, rendue par le Pape Clément XI, en 1713, sous Louis XIV, agitait encore péniblement le royaume. En 1757, Louis XV fut lui-même frappé du poignard d'un fanatique misérable et débauché, nommé Robert-François Damiens.

Les guerres entre la France, l'Angleterre, le Portugal n'avaient eu, pour le souverain, d'autre issue que l'avilissant et ruineux traité de Paris, qu'il fut contraint de signer le 10 février 1763.

Les attaques des parlements et les conflits religieux, dans lesquels entrèrent constamment les Jésuites, furent brusquement terminées par la destruction du premier corps, et l'expulsion du second, vers 1764. Mais le monarque resta plus que jamais asservi sous le joug de ses dégradantes liaisons. En effet, la mort de Mme de Pompadour, survenue le 15 avril 1764, qu'il vit arriver sans regrets, peut-être même avec satisfaction, au lieu de l'affranchir d'une aussi regrettable domination, le fit tomber dans une plus avilissante encore.

VAUBERNIER, MARIE-JEANNE, COMTESSE DUBARRY, — née à Vaucouleurs, en 1744, morte, en 1793 sur l'échafaud révolutionnaire, fille d'un commis aux barrières, devint, en 1769, au

mépris de la cour, à la répulsion flétrissante de la France entière, maîtresse avouée de Louis XV, et put trouver un homme assez lâche, assez vil, Guillaume, comte Dubarry, pour lui donner sa main et son nom. Le roi ne se releva pas de cette chute : sa ruine et sa honte se trouvèrent à la fois consommées.

Attaqué de la variole, et prévoyant sa fin prochaine, il fait éloigner la Dubarry, demande les secours de la religion; devant sa cour, le pardon général de tous les scandales qu'il avait occasionnés, et meurt le 10 mai 1774, à l'âge de 64 ans.

En quittant la vie, Louis XV laissait à son petit-fils, Louis XVI, qui lui succéda, toutes choses dans le plus déplorable état. Il avait entrevu les catastrophes qui devaient suivre son règne ; mais, tout entier à ses plaisirs, et trop indolent pour entreprendre des réformes qui nécessitaient du courage, de la résolution et du travail, il semblait dire à la révolution, suivant Anquetil : « Attendez que je n'y sois plus ! » Des finances dans le plus déplorable état, une cour, un royaume tout entier précipités dans les voies fatales du luxe, des désordres, de l'immoralité; un relâchement progressif dans les liens réciproques destinés à maintenir la bonne harmonie entre le souverain et les sujets, dans ceux même de la famille, de la société; un amour effrené de l'indépendance, de la liberté, de la licence; un mépris dédaigneux de la religion, de la morale, de tout principe d'autorité supérieure, prêchés dans les libelles et les pamphlets du jour; un mécontentement haineux, une agitation sourde, profonde, excités, entretenus, développés, soudoyés même chez les hommes de désordre, par des nations jalouses, intéressées au bouleversement de la France, et qu'il n'est pas nécessaire de nommer, etc., telles étaient les principales causes de cette affreuse révolution, alors à peu près impossible à prévenir, même par les efforts d'un souverain puissant, bien entouré, bien secondé dans son action; qui devait, par conséquent, entraîner, dans l'abime de la monarchie, le bon, le si bienveillant Louis XVI, dont nous allons, en quelques mots, retracer les tribulations et le martyre!...

Louis XVI, — né à Versailles le 23 août 1754, de Louis, Dauphin, dont les vertus furent une sorte de reproche à la cour dépravée de Louis XV, et de Marie-Josèphe de Saxe, qu'il perdit malheureusement bien jeune : dans les années 1765 et 1767, monta sur le trône de France le 10 mai 1774, à l'âge de 20 ans. Doué des meilleures qualités, religieux, moral, bienveillant par caractère et par éducation ; le cœur droit, aimant, l'esprit juste, orné d'une solide instruction ; il présentait exactement tout ce qui pouvait entretenir la prospérité d'un pays tranquille, garantir le bonheur d'un peuple docile aux enseignements de la raison, de la sagesse et de la vérité. Mais, au milieu des conditions que nous venons de préciser avec regret, d'un caractère faible, indécis, timide ; sans connaissance positive des choses, des hommes et des affaires, il n'avait rien de ce qu'il fallait pour prévenir, et même pour diriger une révolution aussi terrible que celle qui se préparait avec une effrayante activité. Son amour du bien public ne put le garantir de la malveillance excitée contre la royauté ; sa bonté ne le préserva pas de la haine implacable des partis ; il fut entraîné par le torrent, auquel peut-être aucun souverain n'eût été capable de résister.

Les tristes accidents qui vinrent jeter le deuil sur les fêtes somptueuses de son mariage avec Marie-Antoinette, fille de l'empereur d'Autriche, François Ier, et de Marie-Thérèse, le 30 mai 1770, semblèrent d'un funeste présage pour le règne de l'héritier présomptif de la couronne, et cette fatale prévision ne s'est que trop douloureusement vérifiée.

La première faute que fit le trop confiant Louis XVI, en arrivant au pouvoir, fut de placer auprès de sa personne, à titre de conseil et de premier ministre, le vieux comte de Maurepas, âgé de 73 ans ; depuis 23, éloigné de la cour par une disgrâce, après avoir bien servi la France dans plusieurs postes importants ; mais d'un caractère léger, n'ayant plus l'habitude essentielle des affaires qu'il traitait avec plus de finesse, d'esprit, que de jugement et de profondeur ; et, par conséquent, bien au-dessous du rôle difficile et sérieux qu'il avait à remplir.

Le roi ne fut pas beaucoup plus heureux dans le reste de son entourage; les trois hommes de conscience et de mérite qui firent partie du ministère, et qui, seuls, peut-être, pouvaient le bien diriger, ayant été, soit obligés de se retirer, soit même disgraciés, par la jalousie, les intrigues des courtisans inconsidérés ou dangereux, plus habiles à capter la faveur du jeune souverain.

Ces trois hommes éminents, qui portèrent jusqu'à l'héroïsme leur dévouement à la France, à la royauté, furent alors :

Malesherbes de Lamoignon-Chrétien-Guillaume, — né à Paris en 1721, mort en 1794, sur l'échafaud révolutionnaire, pour avoir voulu en arracher son roi, fut appelé au ministère par Louis XVI, en 1774. D'un esprit élevé, d'un caractère profondément estimable, il proposa la réforme nécessaire de plusieurs graves abus : les lettres de cachet, l'excès du luxe, du faste, des dépenses, etc. Ses avis n'étant pas écoutés, il donna sa démission en 1776. Rappelé en 1787, avec le même insuccès dans ses conseils, il rentra dans la solitude ; et, comme nous le verrons, n'en sortit que vers 1792, pour venir à Paris faire au malheureux monarque le sacrifice de son dévouement et de sa vie !...

Turgot, Anne-Robert-Jacques, — né en 1727, à Paris, mort en 1781. Économiste sérieux et distingué, fut, en même temps que Malesherbes, son ami, vers 1774, placé au ministère par Louis XVI. Les réformes qu'il voulut effectuer dans l'administration intérieure du royaume, les industries, le commerce, etc., toujours dans l'intérêt à la fois de l'État et des populations, lui suscitèrent, sans aucun motif, de nombreux ennemis ; et, bien que le souverain eût fait le plus grand éloge de son caractère et de ses actes, en face de la nation, en répétant plusieurs fois ces remarquables paroles : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple ; » il fut assez faible pour se priver d'un ministre de cette valeur, en le sacrifiant à ses envieux : Turgot est renvoyé en 1776 ; et se livre, dès lors, tout entier à la science.

Necker, Jacques, né à Genève en 1732, mort à Paris en 1804, homme probe, actif, laborieux, financier habile, marchant, pour les réformes et les créations utiles, sur les traces de Turgot, fut appelé aux affaires en 1776, et parvint à mettre un peu d'ordre dans les conditions du Trésor. Mais la publicité qu'il voulut donner à sa gestion, dans son fameux compte-rendu, soumis au roi vers 1781, lui fit autant d'ennemis des courtisans qui désiraient continuer à manœuvrer dans l'ombre ; et les intrigues de cour l'obligèrent à la retraite. En 1788, la disette des vivres, le nouveau désordre des finances, les progrès de la fermentation, l'orage grondant au loin, etc., forcèrent Louis XVI à le rappeler. Sa présence, la confiance qu'il inspirait produisirent un instant de calme, un temps d'arrêt dans l'agitation qui gagnait les provinces : mais il était alors trop tard, l'impulsion fatale était donnée. D'un autre côté, l'absence de Necker, à la séance royale des États généraux du 23 juin 1789, mécontenta le roi, qui, sur les pressantes sollicitations de la cour, le congédia de nouveau, le 11 juillet suivant: mesure imprudente, qui devint l'occasion, ou, pour le moins, un des prétextes de la terrible insurrection parisienne, que suivit la prise de la Bastille.

Les ministres que l'on prétendait mettre à la place de ces trois hommes estimés du public, ou dans les autres administrations, furent successivement : MM. Joly de Fleury, de Calonne, Sartines, de Vergennes, de Castries, de Ségur, de Montmorin, de la Luzerne, de Brienne, de Breteuil, de la Vauguyon, etc.; les uns peu sympathiques à la nation, les autres manifestement au-dessous de leurs graves et difficiles fonctions, contribuèrent, sans mauvaise intention, nous aimons à le croire, mais par des fautes sérieuses et multipliées, à la marche fatale et rapidement désastreuse des événements.

Le comte de Maurepas, inconséquent et léger, trouvant, dans l'affectueuse bienveillance du roi, les dispositions d'une tolérance plus que charitable et presque philosophique, loin de calmer cet élan périlleux au milieu de toutes les circonstances; essentiellement funeste, dans celles dont il se trouvait environné,

l'avait entraîné, dès le commencement de son règne, à l'adoption de plusieurs mesures intempestives, désastreuses, qui devaient en compromettre la sécurité, le bonheur, et précipiter la ruine de la monarchie.

Au nombre de ces mesures, les plus subversives, par leurs effets, de la soumission aux lois, des bonnes mœurs, de la royauté la plus paternelle, furent : le rétablissement des anciens parlements, la facultée donnée, aux coryphées de l'école philosophique, de rentrer en France, et d'y répandre, en toute liberté, les principes dangereux de leurs doctrines; l'adoption toujours si regrettable du système des concessions; la réunion dans une seule Chambre des trois corps : la *noblesse*, le *clergé*, le *tiers État*, avec sa prépondérance du double vote; d'où se forma plus tard l'ASSEMBLÉE NATIONALE, cette nouvelle *autocratie*, qui, sous le nom de *peuple*, devait, par sa puissance progressive, renverser le pouvoir décroissant de la royauté, pour arriver, en passant, avant la catastrophe, par les Assemblées *constituante*, *législative*, *la Convention*, à ce despotisme brutal, dont on baptisa le *terrible représentant* sous le nom mensonger et dérisoire de PEUPLE SOUVERAIN!...

A ces causes fatales de prochaine destruction, vinrent se joindre encore les monstruosités d'un prince malheureusement trop voisin du trône par sa naissance; l'argent et les perfides insinuations d'une monarchie voisine, toujours prête à souffler le feu de la discorde et de l'insurrection au milieu de la France, dans tous les temps objet de sa jalousie, de son indigne convoitise.

D'ORLÉANS, LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH, — né à Saint-Cloud le 13 avril 1747, mort le 6 novembre 1793 sur l'échafaud révolutionnaire, auquel il avait envoyé son parent et son roi; arrière-petit-fils du Régent, fils de Louis-Philippe d'Orléans, dont il n'eut aucune des belles qualités. Doué des vices de son bisaïeul, il imita, sans ménagement, les excentricités de la Régence; dédaigné de la reine Marie-Antoinette, qui ne pouvait ni l'aimer, ni l'estimer, il en devint le plus mortel ennemi; convoitant la couronne, il se fit l'entremetteur de l'Angleterre

contre la France, le persécuteur de Louis XVI, l'ami des Sans-Culottes, auxquels il sacrifia son honneur et jusqu'à son nom, pour prendre celui de *Philippe-Égalité!*... Instigateur, quand il n'était pas agent, des émeutes et des démonstrations populaires ; habitué du club des Jacobins, des sociétés secrètes les plus hostiles au gouvernement du roi ; membre de la Convention nationale par l'appui de Danton ; âme damnée des chefs de la Montagne, il vota la mort de son vertueux souverain, de son proche parent, sans sursis et sans appel au peuple : quelle infamie! quelle expiation !... Enfin, quelle mort, et quelle application de la justice divine; quelle preuve de la confiance qu'avaient en lui ses affreux et dignes amis!...

Au milieu de ces funestes conjonctures, de ces infernales machinations, comment le trop bon et trop confiant monarque aurait-il évité la fin tragique, vers laquelle, sans repos et sans trêve, le poussaient, avec tant de violence, la fatalité des choses, des événements, la perversité, la démoralisation, la cruauté sanguinaire des hommes? Nous allons désormais le voir, de concession en concession, marcher ou plutôt courir à sa perte.

Par excès de timidité, de bienveillance, d'amour de l'humanité surtout, cet excellent prince n'écoute, et ne suit aucun des conseils énergiques, dont la réalisation effectuée à temps eût, peut-être, sauvé la France et la royauté !...

Lorsqu'il était sur le point d'accorder la réunion des trois corps, la conversion des États généraux *en Assemblée nationale*, qui lui créait un *antagoniste*, certainement subversif de l'autorité, de la puissance royale : première et la plus dangereuse de toutes les concessions faites aux exigences populaires ; il dit à M. de Luxembourg, qui présidait le corps de la noblesse : « J'attends de la fidélité, et de l'affection pour ma personne, de l'ordre que vous présidez, sa réunion avec les deux autres. » Le duc lui fait aussitôt cette respectueuse et digne réponse : « Sire, en vous conseillant cette grande mesure, a-t-on fait observer à Votre Majesté les suites que cette réunion peut avoir pour elle? En la combattant, ce n'est pas sa cause personnelle que la noblesse défend; mais celle de la

couronne. Votre Majesté n'ignore pas quel degré de puissance l'opinion publique et les droits de la nation décernent à ses représentants. Ce pouvoir sans bornes existe dans les Etats généraux actuels; mais *leur division en trois Chambres enchaîne leur action et conserve la vôtre. Réunis, ils ne connaissent point de maîtres; divisés, ils sont vos sujets.* Placée entre les deux alternatives de *se réunir* ou de *résister*, votre fidèle noblesse, croyez-le bien, Sire, n'hésitera pas : si vous lui *commandez* la première, elle obéira, mais avec la douleur de compromettre vos intérêts; si vous lui permettez la seconde, elle saura mourir, au besoin, en sauvant l'indépendance du trône! »

Il était impossible de mieux voir, préciser une aussi grave question, de parler à la fois avec plus de loyauté, de raison et de sens. Mais le roi, comme entraîné par une sorte d'impérieuse fatalité, lui repartit avec ce ton sec et résolu, qui, dans un souverain, ne permet pas de réponse : « Monsieur de Luxembourg, mes réflexions sont faites; je suis déterminé à tous les sacrifices : *je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma querelle.* Dites à la noblesse que je la prie de se réunir aux deux autres ordres; qu'au besoin, je le lui ordonne comme son roi : *Je le veux.* »

Dans la bouche d'un homme qui n'a que ses intérêts à sauvegarder, une semblable réponse eût été sublime; dans celle d'un souverain, elle devenait de l'aveuglement ou de la faiblesse. La mesure fut exécutée avec toutes les funestes conséquences prévues par le noble duc!... A partir de ce moment, le malheureux et trop bon Louis XVI marche de concession en concession, de chute en chute, pour se briser enfin sur l'échafaud!...

Le duc d'Orléans conspire; l'Angleterre distribue son or; l'Assemblée nationale progresse vers l'omnipotence ; les anarchistes prêchent, au nom de la *liberté*, l'insurrection dans les clubs ; une vile populace, excitée par des bandits à gages, s'y livre chaque jour, en insultant le clergé, dont un grand nombre de députés avaient commis la faute grave de s'unir à ceux du tiers État; on voit apparaître dans les rues, sur les places publiques, partout, ces hommes au maintien cynique et

débraillé, à la figure sinistre et menaçante, qui, semblables aux oiseaux de mauvais augure, se montrent toujours aux approches des violents orages. Le pillage, la dévastation, le meurtre se commettent avec audace, et presque sans répression. Une *milice parisienne* est improvisée; puis subitement organisée dans la France entière, ayant M. de La Fayette pour généralissime. On fait prendre au roi la cocarde tricolore, en attendant qu'on l'affuble du bonnet rouge ; il est ramené à Paris par une cohue d'insurgés, en grande partie composée de femmes du peuple, abruties par les excès du vin et de la débauche; il arrive aux Tuileries le 6 octobre 1789, et s'y trouve gardé comme dans une véritable prison. Pendant la trop mémorable séance du 4 août de la même année, sous le prétexte d'une généreuse abolition de l'esclavage, qui déjà n'existait plus guère que de nom pour tout le royaume, les titres, priviléges, dignités, dîmes, revenus du casuel, places héréditaires, etc., avaient été mis à néant, sans même que l'on parût s'occuper de l'opposition que pourrait y faire le *veto* royal : c'était l'établissement du régime de l'*égalité* en attendant celui de la *terreur*. C'était la destruction des racines de la royauté, en attendant que l'on en frappât le tronc; que l'on fit tomber la tête même du roi!...

Déjà les réformateurs *imprudents*, mais *honnêtes*, de 1789, étaient périlleusement dépassés : tous le comprirent trop tard; et MIRABEAU, lui-même, ce fougueux tribun du peuple, ce Démosthènes des temps modernes, voyant l'autorité souveraine disparaître, et le vaisseau de l'Etat si désastreusement entraîné à la dérive dans cette funeste séance, fit entendre, au milieu de l'Assemblée nationale, ces profondes et mémorables paroles : « Un des opinants pense, quand le peuple a parlé, que la sanction royale n'est pas nécessaire; moi, messieurs, je soutiens le *veto* du roi tellement indispensable, que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France s'il ne l'avait pas. Oui, je le déclare, je ne connais rien de plus terrible que l'*aristocratie souveraine* de six cents personnes qui, demain, pourraient se rendre inamovibles, après demain héréditaires, et finiraient,

comme les aristocrates de tous les pays du monde, par tout envahir ! »

Le grand orateur qui répondait, après la séance du 3 juin 1789, avec une superbe et dangereuse éloquence, à l'envoyé du roi qui venait sommer le tiers Etat de quitter la salle, dans laquelle il s'obstinait à rester : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes ; » cet homme de sens, de génie, mûri par l'expérience et la réflexion, comprit, un des premiers, ce qu'était en réalité cette *volonté populaire;* à quels excès elle allait entraîner. En 1790, dans un langage aussi remarquable par la forme, bien différent pour le fond : « Et moi aussi, s'écria-t-il avec une éloquente indignation, pendant que l'on faisait au jeune Barnave une ovation pour le discours virulent qu'il venait de prononcer, on voulait, il y a quelques jours, me porter en triomphe ; aujourd'hui, l'on crie dans les rues : « *La grande trahison du comte de Mirabeau !* » Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la Roche-Tarpéïenne ! »

Vers le mois de mars 1791, voyant enfin clairement que le projet des anarchistes était de tout renverser, de tout détruire, il se lève précipitamment du siége qu'il occupait, et, lançant des regards foudroyants sur ses adversaires : « Je combattrai, dit-il, toute espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, dans quelque système que ce soit, et dans quelque partie du royaume qu'ils osent se montrer ! »

Mais, comme si tout devait manquer à la fois au salut de la France et du roi, le seul homme qui pût alors combattre avec avantage dans cette périlleuse et noble lice, en supposant sa conversion durable et sincère, mourut le 2 avril 1791, à l'âge de 42 ans ; exprimant, par ses dernières paroles, tout le regret de ce qui se passait, et la triste prévision de ce qui devait arriver : « J'emporte dans mon cœur le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux ! »

Le roi, vers le milieu de la nuit du 20 au 21 juin 1791, tente,

avec sa famille, un dernier effort pour échapper à ses bourreaux, en dirigeant sa fuite vers la petite ville frontière de Montmédy, dans le pays Messin; mais, arrêté à Varennes, en Champagne, ramené le 22 à Paris, comme un coupable, il est enfermé sous bonne garde, au palais même des Tuileries.

On délibéra pour savoir si l'évasion du roi était un *délit*, si l'on devait le mettre en *accusation?* Mais la grande majorité de l'Assemblée repoussa victorieusement ces perfides insinuations; le roi signa la Constitution, l'enthousiasme devint presque général; une fête brillante fut donnée au Champ-de-Mars, terminée aux Champs-Elysées : la famille royale y parut au milieu des plus sympathiques manifestations; mais les clubs des Jacobins, des Cordeliers, le duc d'Orléans, l'Angleterre, les coryphées des sociétés secrètes, etc., n'avaient pas dit leur dernier mot.

L'Assemblée *constituante* venait de terminer la mission dont elle avait été chargée. Ses membres emportèrent, en se quittant, un mécontentement commun : les uns d'avoir sérieusement compromis la royauté; les autres de n'avoir pas encore pu faire assez pour la ruiner entièrement.

Dans cesgraves conjonctures, les membres de l'Assemblée *législative* avaient été nommés par élection dans les provinces; presque tous sous l'active influence des clubs qui s'étaient organisés dans la France entière. Nous verrons les conséquences naturelles de pareils choix : ce nouveau corps fut institué. Les tentatives des émigrés, auprès des puissances étrangères, les guerres de la Vendée, qui commençaient, ainsi que nous le dirons, à se manifester dans le Poitou, la Saintonge, l'Anjou, le Maine, etc.; le refus que fit la grande majorité du clergé de prêter serment à la Constitution, devinrent autant de prétextes ou de motifs, que ne manquèrent pas d'exploiter les anarchistes, pour inspirer des inquiétudes, répandre des calomnies, et définitivement perdre la royauté.

Au refus du souverain de sanctionner des décrets de persécution, de poursuites et de proscriptions, qui, tous, avaient pour objet des guerres injustes, des atteintes à la conscience

du clergé, de la noblesse, des citoyens, pour les contraindre au serment, la plus ignoble populace envahit les appartements du roi, défile, pendant plusieurs heures devant Sa Majesté; l'insultant de la manière la plus cynique, et l'abreuvant des plus grossiers outrages, qu'il supporte, comme son divin Maître, avec toute la douceur, toute la résignation du chrétien! Les *Sans-Culottes* avaient adopté, comme un costume parfaitement à leur convenance, la *carmagnole* et le *bonnet rouge* des bagnes. Pour que rien ne manquât à la *Passion* d'un roi si cordialement religieux, on lui mit sur la tête *cette autre couronne d'épines*, et, comme le Christ, il ne fit aucun mouvement pour éviter cette humiliation, qu'il ne méritait pas, aucun effort pour s'en débarrasser!

Une conduite aussi noble, aussi patiemment sublime, avait désarmé cette vile populace, excité la réprobation de la capitale, et, plus tard, des provinces contre les auteurs de ces coupables démonstrations; mais des échappés des bagnes de l'Ouest, du Midi, sous le nom de Marseillais, arrivant en grand nombre dans la capitale, y sont reçus avec une joie féroce par leurs frères et amis, dont ils relèvent aussitôt l'audace en parcourant les voies publiques avec des drapeaux offrant pour devise : « *A bas le tyran, la sanction ou la mort.* »

Les deux mots étaient enfin prononcés : comme accusation : *la tyrannie;* comme châtiment : *la peine capitale!...* Mais, en donnant avec tant d'injustice à Louis XVI le nom de tyran, qu'assurément aucun roi ne mérita moins que lui, ces démagogues révoltés ne semblent-ils pas lâchement se venger de l'avilissement de leurs ancêtres obséquieux, bassement courbés sous le sceptre de Louis XIV, et qui n'avaient pas eu le courage de jeter ce titre, en expiation, à ce monarque absolu, dans un temps où, certes, il n'aurait pas excité d'aussi justes réclamations?

On se demande encore si l'Angleterre, en soudoyant, à la fois, les *émeutiers*, ces plus dangereux ennemis de la France, et les bourreaux de Louis XVI, voulait, en même temps, faire oublier l'assassinat judiciaire de Charles Ier, et consommer la

ruine de cette nation, qui, dans tous les temps, lui causa tant d'ombrage et de jalousie? C'est une double question que l'on pouvait alors poser, mais que, depuis, les faits et l'expérience ont entièrement résolue.

Déjà se succèdent, avec une effrayante rapidité : le siége des Tuileries au 10 août 1792; le massacre des Suisses, des fidèles soutiens de la royauté, des prisonniers, au nombre desquels se trouvent plus de trois cents prêtres condamnés à la déportation; l'enlèvement du roi, de sa famille, leur incarcération au Temple ; au 21 septembre, l'institution de la *Convention nationale*, qui, dans sa première séance, décrète, par acclamation, la déchéance de Louis XVI; l'abolition de la royauté, la proclamation de la République; la mise en accusation du souverain, qui, d'après les stupides et sanguinaires paroles de Manuel et de Saint-Just : « devait être jugé pour le crime d'avoir été roi!... » son procès, commencé le 6 décembre, continué, sans interruption, au milieu des formalités les plus dérisoires, des manifestations les plus atroces, les plus sinistres; puis terminé le 17 janvier 1793, par la condamnation à mort, sans appel au peuple, sans aucun sursis, par 366 voix, sur 727, — par conséquent à la seule majorité de 5 voix; — enfin, consommé le 21 janvier, à dix heures un quart, sur la place Louis XV, où l'abbé Edgeworth, au fatal moment, et comme une digne consécration du plus touchant martyre, fit entendre ces paroles sublimes : « *Fils de saint Louis, montez au ciel!...* »

Qu'il nous soit permis, avant d'abandonner les considérations relatives à ce fatal événement, où la monarchie venait de se briser, d'en résumer les faits accessoires, d'en citer plusieurs traits héroïques, plusieurs paroles admirables et d'un sens profond : les uns et les autres, en nous offrant des enseignements utiles, feront une heureuse diversion à ces crimes de l'anarchie, en nous montrant l'humanité dans son plus noble aspect.

Malesherbes, disgracié de la cour de Louis XVI par les intrigues des courtisans, apprenant les premiers événements sérieux de 1792, écrivait alors à l'une de ses parentes : « Je pars pour

Paris; les choses deviennent plus graves ; le roi pourrait avoir besoin de moi, je cours à mon poste. » Il répondait à l'envoyé du souverain, mis en jugement et réclamant ses généreux services : « J'ai été honoré de la faveur du roi pendant sa prospérité ; je ne dois pas l'abandonner dans son malheur. » Sentant, pour une mission aussi grave, le besoin de s'adjoindre un collègue dans la force de l'âge et du talent, il envoie réveiller, au milieu de la nuit, le courageux avocat DE SÈZE : « Un arrêté du Conseil de la Commune, répond, sans hésiter, ce digne collègue, porte que les défenseurs du roi, une fois entrés au Temple, n'en sortiront plus qu'avec Sa Majesté : je regarde cet arrêté comme un acte de proscription contre les défenseurs du roi : *je m'y dévoue de tout mon cœur!* » Pendant les débats, il osa dire avec une imperturbable résolution, en face d'un tribunal composé de misérables, tels que Danton, Robespierre, Marat, etc. : « Je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs!... »

Pendant le scandaleux procès de Marie-Antoinette, procès qui se termina par l'exécution de cette illustre et si malheureuse veuve du roi martyr, sur la place Louis XV, le 16 octobre 1793; procès débattu si courageusement en face de ces tigres, au regard fauve, altérés du sang royal, flairant déjà leur victime; devant l'instrument du supplice en permanence, la reine, grossièrement outragée dans ses plus respectables sentiments, releva dignement la tête, et, jetant sur l'assistance un regard profondément douloureux, ne répondit que par cette éloquente et noble interpellation : « Le crime dont on m'accuse est si monstrueux qu'il devient impossible : *j'en appelle à toutes les mères qui m'entendent!* » Son jeune et digne avocat porta si loin, dans une admirable défense, l'entraînement de l'héroïsme et l'abnégation de la vie, que cette excellente reine, effrayée d'un si grand dévouement à sa personne, pousse un cri suivi d'une réponse où se peignent, d'un seul trait, les plus sublimes sentiments : « *Chauveau-Lagarde, vous vous perdez !..* » « *Qu'importe, madame, si je puis vous sauver!...* »

Marie-Antoinette connaissait bien ses juges : en effet le

généreux Malesherbes, qui venait de prouver à la France jusqu'où peut s'élever l'admirable dévouement de la vertu, périssait, au milieu de sa famille, le 22 avril 1794, sur l'échafaud révolutionnaire, déjà purifié par le sang innocent du meilleur des rois ; les deux nobles et courageux avocats : de Sèze, Chauveau-Lagarde, étaient, vers la même époque, arrrêtés comme *suspects ;* et, sans la chute de Robespierre, au 9 *thermidor*, 27 juillet 1794, auraient eu le même sort que leur vénérable doyen. C'est ainsi que, sous le régime de la *Terreur*, le *Comité de Salut public* savait apprécier les qualités les plus belles, et récompenser les plus sublimes actions de l'humanité !...

Si nous voulons, en terminant le récit de ces tristes et désastreux événements, apprécier mieux encore les causes principales qui les ont amenés, écoutons les deux hommes les plus capables de nous fournir ce tardif mais précieux enseignement.

« Tous les torts de Louis XVI, disait Malesherbes à l'abbé Edgeworth, immédiatement après la fatale exécution, sont de nous avoir trop aimés, d'avoir voulu nous traiter en père au lieu de nous gouverner en roi ; d'avoir mis son bonheur à nous rendre plus heureux que nous n'étions susceptibles de l'être. Mais ces torts appartenaient exclusivement aux vertus de cet excellent prince, au lieu que les nôtres sont la suite de nos vices, et *de cette fausse philosophie dont j'ai moi-même été la dupe, et qui a creusé l'abîme effroyable qui nous dévorera tous !...*

« C'est elle qui, par une magie inconcevable, a fasciné les yeux de la nation, au point de lui faire sacrifier, au *fantôme* de la liberté politique, la *réalité* de la liberté sociale qu'elle avait en partage, et dont elle jouissait, sous tous les rapports, avec plus d'étendue qu'aucune autre nation. » Combien cette appréciation est juste et profonde ; quelle terrible prophétie, après la catastrophe, mais avant les événements qui l'ont suivie, qui la suivraient encore au milieu des mêmes conditions !

Lorsque ce noble défenseur du roi vint lui communiquer officieusement l'inique et monstrueuse condamnation prononcée contre lui, ce malheureux souverain laissa, comme par

une impulsion irrésistible, échapper cette éloquente et douloureuse exclamation : « O mon Dieu!... était-ce donc là le prix que je devais attendre *de tous mes sacrifices ?* N'avais-je pas *tout essayé* pour le bonheur des Français ?... » Quelle critique amère et positive du système des concessions, et de cette bonté gouvernementale excessive que les mauvaises passions ne manquent jamais de regarder et de traiter comme une impuissante faiblesse !...

Avec la tête de l'excellent et malheureux Louis XVI, était tombée la royauté, le *principe* de la monarchie héréditaire, seule base invariable d'un gouvernement qui prétend à la stabilité. Avec l'inauguration de la République, venait de commencer l'ère fatale et nouvelle d'une *démocratie* périssable et versatile, comme l'humanité qui lui servait de fondement ; comme toute suprématie, dans laquelle on voudra substituer l'*homme* au *principe.* C'est une importante et grande vérité que l'expérience va se charger de placer dans une parfaite évidence. Mais, avant de passer aux terribles et déplorables événements de la seconde phase historique des temps modernes, voyons ce qui se passait dans la province du Maine pendant la première, dont nous avons rapidement esquissé les caractères généraux, afin d'y mieux rattacher ceux qui sont particuliers à cette province.

Au milieu des grands et funestes changements du nouvel ordre de choses, le Maine, comme toutes les autres divisions de la France, va présenter des modifications si profondes, aux points de vue surtout : 1° *de son territoire ;* 2° *de ses institutions ;* 3° *de ses progrès littéraires*, *scientifiques*, *industriels*, *etc.* ; 4° *du caractère*, *des usages*, *mœurs et coutumes de ses habitants*, que nous devons les étudier, dans chacun de ces quatre paragraphes, avec d'autant plus de soin, qu'ils vont, pour les uns, changer en partie, pour les autres s'effacer plus ou moins complétement; et qu'il importe à l'intérêt, à la vérité de notre histoire locale, de les saisir, de les peindre dans leur parfaite réalité.

---

§ I. Territoire du Maine pendant la première phase des temps modernes.

Jusqu'au décret de l'Assemblée constituante, du 15 janvier 1790, qui divisait la France en départements, le Maine conserva le titre de province, avec les délimitations et les rapports que, déjà, nous avons indiqués. Mais l'importance absolue, surtout comparative, que prit la cité de Laval, dans la partie de cette province, dont elle était déjà la ville principale, en raison du développement de son commerce des toiles et de la richesse progressive de ses habitants, établit, entre le Mans et cette même ville, une rivalité, une sorte d'antagonisme, qui n'existait pas dans le principe, et qui devait naturellement amener une distinction plus marquée, plus positive entre les deux moitiés de cette province, entre le *haut* et le *bas* Maine : distinction qui s'accusait déjà par la diversité des mœurs, des usages, du costume, des intérêts, des prétentions; et marcha, dès-lors, presque nécessairement, jusqu'à leur séparation entière et définitive en deux départements.

D'un autre côté, le déboisement de la province, la mise en valeur des terrains défrichés; des assolements, des labours mieux entendus; le desséchement des marais, etc., augmentèrent la proportion des céréales, diminuèrent la fréquence des disettes, l'étendue, la gravité des épidémies; amenèrent une existence meilleure, un bien-être inconnu jusqu'alors.

Enfin, la richesse des industriels, des commerçants, plus générale et plus sûrement acquise, en accroissant le nombre des propriétaires fonciers, amena, par degrés, le morcellement des terres, le remplacement de la grande culture par la moyenne, de celle-ci par la petite; et, d'après une conséquence nécessaire, le *clergé* privé d'une partie de son casuel, de ses redevances; la *noblesse*, aliénant ses biens, ses privi-léges, ses emplois, perdaient en influence, en pouvoir, tout ce

que gagnait le *tiers-État*, dont la puissance progressive devait envahir celle des deux autres, en amenant une révolution.

Mais, jusqu'ici, le gouvernement *d'États* s'était maintenu : notre province était divisée par la coutume, plutôt que par l'institution légale, en deux parties, comme nous l'avons dit : 1° *Le Haut-Maine*, confinant au Blésois, à la Touraine, à l'Anjou ; s'arrêtant même à la ville de La Flèche, qui faisait encore partie de ce dernier ; 2° *le Bas-Maine,* avoisinant la Bretagne, la Normandie ; comprenant alors, en entrant dans cette dernière province, l'ancienne contrée du diocèse du Mans, nommée *Passais manceau*, dont Ambrières était le chef-lieu, tandis que la ville de Domfront était celui du *Passais normand.*

1° HAUT-MAINE. — C'est, au point de vue de l'importance, la partie principale de la province du Maine, celle qui, dans les temps anciens et dans tout le moyen-âge, a joué le premier rôle, sous le double rapport des luttes guerrières, de l'administration ecclésiastique et civile. Il en est de même pour les avantages essentiels de la situation, du parcours de trois grandes rivières : la *Sarthe*, l'*Huisne*, le *Loir*, dont les deux premières la traversent pour se réunir près de sa capitale, et dont la troisième lui forme, au sud-est, une belle et fécondante ceinture ; de la bonté, de la richesse, de la diversité du sol, de la variété de ses cultures, de la qualité, de l'abondance de leurs produits. En effet, les sites, en général, y sont agréables et diversifiés ; on y trouve des plaines d'une médiocre étendue, mais presque toutes fertiles ; des coteaux, où l'on récolte un vin passable ; des vallons charmants, au fond desquels coulent des rivières peu larges, mais claires ; des ruisseaux nombreux et limpides ; enfin des bois divisés ; des prairies donnant de très-bons foins ou d'excellents pâturages ; des terres labourables de toute nature, où croissent, par conséquent, avec avantage, le chanvre, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin, etc. Les arbres fruitiers de toute espèce y sont également beaux et productifs : surtout en pommes, poires, prunes, pêches, marrons, etc.

II° BAS-MAINE. — Cette partie de la province offre quelque

chose de plus désert, de plus inculte et de plus sauvage. Le sol en est généralement inégal, plus couvert; on y trouve surtout des rochers, des monticules, des forêts, des étangs, des terres labourables très-bonnes, mais d'une culture plus difficile, où croissent le lin, le chanvre en abondance, et comme source principale de la fortune du pays: depuis l'établissement remarquable de l'industrie des toiles, pour la fabrication et le blanchiment de ces tissus en grande et juste réputation. Le reste des terres, en général assez maigres, ne donne guère que du seigle, de l'avoine, du sarrasin, du maïs, des châtaignes, etc. Une seule rivière importante, la *Mayenne*, coupe le Bas-Maine en deux parties en le parcourant dans toute son étendue la plus considérable, du nord au sud, et passant par ses villes principales : Mayenne, Laval, Château-Gontier; plusieurs petites rivières, l'*Erve*, l'*Oudon*, l'*Ernée*, etc., un assez grand nombre de gros ruisseaux y font marcher des forges, des moulins, etc. Des landes nombreuses, dont les défrichements diminuent progressivement l'étendue, servent à l'élève du bétail, dont le pays fait un grand commerce; les belles carrières de marbres, surtout aux environs de Laval, Sablé, etc., y sont encore l'objet d'une lucrative exploitation. Ainsi, comme on le voit, si cette division de notre province n'offre pas tous les avantages de l'autre, elle en présente, comme utile compensation, plusieurs qui lui sont tout à fait particuliers.

Dans son administration ecclésiastique, la province du Maine offrait un seul et vaste diocèse, comptant quinze villes principales : LE MANS, sa capitale; *Laval*, *Mayenne*, *Ambrières*, *Ernée*, *Château-Gontier*, *Evron*, *Sillé-le-Guillaume*, *Sablé*, *Fresnay*, *Mamers*, *Beaumont-le-Vicomte*, *La Ferté-Bernard*, *Saint-Calais*, *Château-du-Loir* : environ 747 paroisses, que les communes remplacèrent par le fait même de la révolution de 1793.

Pour l'administration civile, on avait divisé le Maine en quatre ÉLECTIONS : 1° *du Mans*, avec: paroisses, 343 vers 1700; 51,367 feux; payant, de taille : 593,030 livres. — 2° *De Laval* : paroisses, 74, vers 1730; feux, 11,302. — 3° *De Mayenne* :

paroisses, 67 ; feux, 15,235 ; tailles, 167,205 livres. — 4° *De Château-du-Loir* : paroisses, 83 ; feux, 14,382 ; tailles, 179,600 livres. Indépendamment des paroisses de ces quatre élections, on trouvait encore les suivantes, relevant des villes qui faisaient partie seulement du diocèse : La Flèche, 76 ; Château-Gontier, 13 ; Vendôme, 39 ; Ambrières, 52. Résultat qui donnait, pour la province, 567 paroisses ; et, pour le diocèse entier, 747 ; et, très-approximativement, en population : diocèse du Mans, 390,000 âmes ; province du Maine, 300,000. Du reste, la province relevait de l'intendance, et le diocèse de l'archevêché de Tours.

Quant aux divisions féodales, on trouvait dans le Maine, au moyen-âge, vers la fin de cette période, et même en 1697, d'après les mémoires de M. de Miroménil, intendant de Tours, dressés en conséquence des ordres donnés par le roi Louis XIV : DUCHÉS-PAIRIES, 2 : *Mayenne*, *Beaumont*. MARQUISATS, 13 : *Ballon*, *Courtenvaux*, *Gallerande*, *Gèvres*, *Lavardin*, *Lassay*, *Montfort*, *Sablé*, *Saourches*, *Sainte-Suzanne*, *Vassé*, *Vibraye*, *Vilenne*. COMTÉS, 6 : *Le Mans*, *Laval*, *Belin*, *Bresteau*, *la Suze*, *Tessé*. VICOMTÉS, 3 : *Terchant*, *Neuvillette*, *Foulletourte* ; BARONNIES, 27 : *Antoigné*, *Ambrières*, *Auvers-le-Hamon*, *Bonnétable*, *Champagne*, *ou Juigné*, *Courgenard*, *Entrammes*, *Fresnay*, *Jaillé*, *Longounay*, *La Ferté-Bernard*, *La Guierche*, *le Grand-Lucé*, *Louplande*, *le Breil*, *la Chapelle-Rainsoin*, *Mondoubleau*, *Pirmil*, *Saint-Calais*, *Sillé-le-Guillaume*, *Touvoye*, *Tucé*, *Vernie*, *Brouasssin*, *Évaillé*, *Neuville*. Plusieurs autres terres furent également titrées depuis cette époque.

§ II. INSTITUTIONS DU MAINE PENDANT LA PREMIÈRE PHASE DES TEMPS MODERNES.

Trois princes du sang obtinrent successivement, pendant cette époque, le comté du Maine, à titre simple d'*héréditaires*, *apanagés*, mais n'eurent que des rapports très-indirects avec cette province ; n'exercèrent, par conséquent, aucune influence poli-

tique notable sur son existence morale, civile, et terminèrent, en 1790, la liste des comtes du Maine, commencée en 576.

Philippe de France, IVe comte apanagé du Maine.

Second fils de Louis XIII, Philippe de France fut nommé comte héréditaire apanagé du Maine, en 1660, puis des duchés d'Anjou, d'Orléans, de Chartres, et mourut en 1701.

Louis-Auguste de Bourbon, Ve comte apanagé du Maine.

Fils légitime de Louis XIV, Louis-Auguste de Bourbon reçut, en 1701, le titre de comte héréditaire apanagé du Maine, et le porta jusqu'en 1736, époque de sa mort.

Louis-Stanislas-Xavier, VIe et dernier comte apanagé du Maine.

Troisième fils du Dauphin Louis, qui lui-même était fils de Louis XV, Louis-Stanislas-Xavier, frère de Louis XVI, obtint, en 1771, le titre de comte héréditaire apanagé du Maine, et le conserva jusqu'à la suppression, en 1790. Il jouit également de ceux de duc d'Anjou, du Perche, de Sénonches. Depuis l'avénement de Louis XVI à la couronne, il porta les qualifications de comte de Provence et de *Monsieur*. Nous le verrons, à la Restauration, monter sur le trône le 6 mai 1814, avec le nom de Louis XVIII.

Pendant cette même époque de notre histoire, de 1648 à 1791, six évêques *réguliers* se succédèrent au siége épiscopal du Mans, et le dernier fut remplacé par le premier évêque dit *constitutionnel*.

Philibert-Emmanuel de Beaumanoir, LXXIIe évêque du Mans.

— Fils de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, comte de Beaufort, gouverneur du comté du Maine, Philibert-Emmanuel naquit, en 1617, au château de Malicorne. Orphelin dès son enfance, il fut, avec beaucoup de soins, élevé par son oncle, Charles de Beaumanoir, LXXe évêque du Mans, qui confia son éducation, surtout aux Oratoriens de cette ville. Doué des avantages du physique, de l'esprit, de la naissance, de l'instruction, il ne pouvait manquer d'obtenir des succès au milieu des relations du grand monde, ce qui lui fit prendre, pour la capitale, un goût dont il ressentit l'influence pendant toute sa vie, et qui, peut-être, fut une des occasions de sa mort dans un âge très-peu avancé. Après avoir avantageusement prêché devant la cour, il fut, sur la demande formelle du présidial et du chapitre du Mans, nommé, par le roi même, à cet évêché; sacré le 25 avril 1649 dans l'église des Feuillants, à Paris.

Plusieurs faits importants et relatifs à la province du Maine vinrent signaler cet épiscopat : les terribles famines de 1649, de 1660, etc., suivies de maladies épidémiques très-meurtrières, affligèrent si cruellement les campagnes des environs du Mans, que l'on fut obligé d'improviser, dans les dehors du faubourg de la Couture, des baraques en planches, qui servirent d'infirmerie, où l'on recevait les nombreux malades. Le digne prélat montra beaucoup de zèle et de générosité dans les secours à distribuer. L'hôpital général du Mans fut également établi par ses généreux soins, par les dotations dont il s'empressa de le pourvoir; enfin, en réglant le nombre des administrateurs de cet hôpital, en y réunissant les Maisons-Dieu de Coëffort, du Sépulcre, des Ardents, de Coulaines, de Saint-Lazare, de Saint-Christophe, etc. Avec ses grandes et belles qualités, Philibert de Beaumanoir eût assurément fait plus encore pour le diocèse qu'il administrait, si les conditions de famille dont il se trouvait environné, si les relations qu'il avait conservées avec la capitale, ne l'eussent trop souvent éloigné de sa ville épiscopale. Il mourut à Paris, au mois de juillet 1671 ; et, d'après plusieurs historiens, par le poison que lui donna la trop célèbre marquise de Brinvilliers.

Les restes du prélat, rapportés au château de Malicorne, furent définitivement placés dans la cathédrale du Mans.

On attribue, sans preuves suffisantes, à cet évêque un propos qui nous semblerait bien étrange dans la bouche d'un homme de cet esprit et de ce caractère : il aurait dit : « En ordonnant des ecclésiastiques, je n'ai jamais eu l'intention de faire des prêtres. »

On ajoute que ce propos alarma plusieurs de ceux auxquels il avait conféré des pouvoirs; entre autres, Mascaron, alors professeur de réthorique au Mans, et qui demanda une seconde ordination. Quelle que soit la réalité du fait, la Sorbonne, le Pape lui-même, consultés sur la validité d'une ordination faite dans les conditions supposées, répondirent, avec beaucoup de sens : « Qu'il suffisait, à la rigueur, de l'observation des formes sacramentelles pour en assurer l'efficacité, sans qu'il fût besoin de scruter une intention qu'on ne pouvait aller pénétrer dans le for intérieur. »

Louis de Lavergne Montenart de Tressan, lxxiiie évêque du Mans. — Fils de François II de la Vergne, seigneur de Tressan, et de Louise de Montenart; d'abord curé de Portet, près de Toulouse, grand-vicaire du diocèse de Narbonne; évêque de Vabres, dans le Rouergue; premier aumônier de Monseigneur le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, fut nommé, par ce dernier, à l'évêché du Mans, en 1671. Doué d'un sérieux esprit de discipline et même de réforme, il commence par une visite générale de son diocèse; constate, par son observation personnelle, un assez grand nombre d'abus à rectifier; assemble ensuite un synode provincial, pour lui soumettre ses projets, leur donner plus de consistance et d'autorité. Les règlements qu'il propose y sont adoptés sans restriction; et son inflexible fermeté lui donne le moyen de les faire exécuter, nonobstant les réclamations qui ne manquent jamais de s'élever en pareille occasion. Il crée trois séminaires particuliers dans les presbytères de Gourdaine, Sargé, Saint-Victor; lesquels furent ensuite réunis dans celui de Coëffort, sous la direction des Lazaristes ou Pères de la Mission; deux chaires

de théologie dans le collége de l'Oratoire : institution utile, donnant aux élèves qui se destinaient à l'état ecclésiastique, la faculté d'y terminer leurs études, sans être obligés à des déplacements souvent difficiles et toujours onéreux.

Une bulle de Clément XI établissait, dans la juridiction relative du chapitre et de l'évêque, des conditions qui portaient une atteinte sérieuse aux droits épiscopaux ; le prélat fait plaider l'affaire devant le parlement de Paris, obtient une complète réparation.

D'après les anciens chroniqueurs, Louis de Lavergne, politique habile, esprit remarquable, travailleur infatigable, dévoué à la noblesse, éprouvant moins de sympathie pour les autres classes, qui ne le recherchaient pas non plus de leur côté, mourut subitement, en 1712, à l'âge de 83 ans, et sans que la vieillesse parût avoir notablement affaibli ses facultés. Il fut inhumé dans la cathédrale du Mans.

PIERRE ROGIER DU CRÉVY, LXXIV[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Fils du comte de Crévy, conseiller au parlement de Rennes, Pierre Rogier du Crévy, successivement dévoué aux fonctions de missionnaire, de curé, d'archidiacre de Rennes, de doyen de la collégiale de Nantes, s'acquitta si bien et si consciencieusement de tous ces emplois, que Louis XIV, en reconnaissance de ses loyaux services, lui donna l'évêché du Mans, vers 1712.

D'un caractère bienveillant, modeste, profondément chrétien; mais, disent les chroniques, un peu faible et débonnaire; cet excellent pasteur eut sans doute fléchi sous le poids énorme d'un aussi vaste diocèse; mais son immense charité lui rendit la tâche plus facile, et même lui fit supporter, sans faiblir, des tribulations plus décourageantes et plus pénibles encore.

Par esprit de paix, il avait accepté la bulle *Unigenitus;* contre laquelle son chapitre avait entièrement protesté, avec appel au prochain concile. Une pareille opposition fit naître la plus fâcheuse mésintelligence entre ce chapitre et son évêque; devint, pour ce digne prélat, une source continuelle de chagrins, dont il cherchait à se consoler en soulageant les malades et les indigents. Il avait dans ses relations une si cordiale

bonhommie, que, pendant son séjour au château d'Yvré, lorsqu'il allait visiter le curé de Changé, son voisin, on le vit souvent prendre le surplis et la chape, chanter au lutrin avec les autres, comme l'eût fait un simple vicaire. Il mourut le 2 août 1723, et fut enterré dans la cathédrale du Mans.

CHARLES-LOUIS DE FROULLAI, LXXV[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Fils de Charles-Philippe, comte de Froullai, seigneur de Monfléaux, lieutenant du roi au gouvernement du Maine, et de Marie-Anne de Mégaudais, fille de Bertrand, seigneur de Marolles, Charles-Louis de Froullai naquit au château de Monfléaux, en 1687. Entré de bonne heure dans l'état ecclésiastique, il fut nommé successivement chanoine de Saint-Jean, comte de Lyon, aumônier du roi Louis XV, vicaire-général de Toulouse; en 1723, à l'évêché du Mans, dont il prit possession le Jeudi-Saint, 1724.

D'un esprit plutôt solide que brillant, d'un caractère doux, bienveillant, mais ferme au besoin ; professant une religion éclairée par l'étude, une morale pure, mais indulgente, comme celle de son divin Maître, il se distingua, pendant sa longue administration, par des réformes nécessaires, des institutions utiles et des actes bienveillants, qui firent autant d'honneur à l'élévation de son âme qu'à la sûreté de son jugement. Comblé des bienfaits de la cour, déjà pourvu de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, il reçut du roi celle de la Couture avec ses riches attributions : de tous les évêques du Mans, il fut le seul à jouir de cette insigne faveur ; mais ne voulant point cumuler ainsi les bénéfices de ces deux abbayes, il fit remise de la première.

Désirant vivre en bonne intelligence avec les chanoines de son chapitre, sans toutefois rien perdre de son autorité, le digne prélat, par une conduite habile et par des raisons péremptoires, leur fit accepter la bulle *Unigenitus*, non comme règle de foi, mais comme une mesure de discipline, une constitution de l'État, un moyen de mettre fin à ces déplorables querelles de religion dont le précédent épiscopat avait offert les fâcheux résultats : leur citant, avec le caractère d'un argument décisif, les nobles exemples de la Sorbonne et du chapitre de Saint-Denis.

Toujours occupé du soin des malades et des indigents, il consacra des sommes considérables à la construction du nouvel hôpital; et, par la puissance de son exemple généreux, entraîna dans l'accomplissement de cette bonne œuvre un assez grand nombre de bienfaiteurs, au nombre desquels nous devons particulièrement citer : MM. Lepelletier, archiprêtre; Beaudron, chanoine; Hoyau, trésorier de France, etc.

Comprenant la nécessité d'ouvrir un digne refuge aux ecclésiastiques arrivés à la vieillesse, après un long et noble exercice de leur saint ministère, sans avoir les moyens d'une existence confortable, il remplaça le monastère des Filles-Dieu par l'hôtel *Saint-Charles*, dont l'ouverture, après appropriation parfaitement convenable, fut effectuée en 1745.

Par mesure de salubrité, d'hygiène publique, il fit supprimer les cimetières de Saint-Hilaire et de Gourdaine, dont la présence, au milieu de la ville du Mans, ne restait certainement pas sans influence dans le développement des épidémies qui l'affligeaient alors.

Une famine affreuse ayant désolé toute la province du Maine pendant les années 1738 et 1739, Monseigneur de Froullai se rendit à Paris, sollicita vivement, obtint des secours pour son diocèse, auquel, à son retour, il prodigua les soins dévoués d'un bon père.

Les traditions rapportent un fait qui donne, mieux peut-être que tous les autres, la mesure de son discernement, de son indulgence éclairée, de sa charité profondément chrétienne; enfin de cette bonté compatissante aux faiblesses humaines qui, dans une occasion pareille, faisait dire à son divin Maître dont il suivait ici l'exemple : *Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre*!... » Paroles simples, sublimes à la fois : car elles sont, à notre sens, l'expression de la vertu dans toute sa candeur et toute sa vérité.

Une jeune religieuse de l'abbaye d'Étival se trouve dans la malheureuse position que peut amener l'oubli des devoirs ici doublement imposés à la femme. Rien de ce triste événement n'avait encore transpiré dans cette pieuse retraite. Le digne

évêque en est instruit par une personne intelligente et charitable qui, sans doute, connaissant l'esprit et le cœur du prélat, avait prévu, d'avance, les heureux effets de sa démarche essentiellement chrétienne.

Instruit de l'affreux danger qui menace l'une de *ses brebis*, *le bon pasteur* prend aussitôt les moyens les plus éclairés et les plus sages pour la secourir, pour l'arracher avec un saint zèle, une admirable prudence, aux conséquences fatales et prochaines de son triste et malheureux égarement. L'excellent évêque mande près de lui M. le docteur Vétillart, digne, à tous égards, de le seconder dans son admirable projet d'éviter un scandale, de sauver l'honneur, la vie, l'âme d'une pauvre jeune fille dont le profond et consciencieux repentir annonçait bien moins de corruption que d'irréflexion et d'inexpérience dans le principe de sa faute. Le secret est confié : les deux hommes de bien, de cœur et d'esprit, s'entendent aussitôt sur la route à suivre pour atteindre le but de leur charitable mission. Monseigneur de Froullai prétexte une visite épiscopale, et dans sa tournée doit se trouver, au jour, à l'instant convenus, dans l'abbaye d'Étival. M. Vétillart, médecin de la communauté, passant aussi par cette contrée, apprenant la présence de l'évêque, viendra lui présenter ses hommages ; alors s'engagera la conversation suivante entre le prélat, le médecin et l'abbesse, qui seule n'est pas dans la confidence :

« Ma bonne mère, dit Monseigneur de Froullai, avec son accent de bienveillance ordinaire, en parcourant la communauté, j'ai cru m'apercevoir qu'un assez grand nombre de vos religieuses ont le teint pâle, maladif ; et puisque la Providence a conduit ici notre habile docteur, je désire qu'il fasse une visite sérieuse dans toutes les cellules, et qu'il nous expose ensuite le résultat de ses observations et les moyens qu'il jugera convenable d'employer, dans l'hypothèse où mes prévisions seraient fondées. »

Il est aisé de comprendre l'issue de cette inspection médicale si bien imaginée. « Vos bonnes sœurs, Madame la Supérieure, dit M. Vétillart après son examen, offrent en effet,

comme l'avait très-bien observé Monseigneur, en général un peu de malaise et de fatigue, dont quelques pécautions de régime les débarrasseront aisément sans même recourir à de sérieuses médications ; dans le nombre, cependant, il existe une jeune malade sérieusement affectée d'obstructions qui pourraient assez prochainement compromettre son existence en ne la soumettant pas de suite à l'action d'un traitement énergique ; par exemple, à l'action des eaux de Balaruc, prises à la source même. » — « Eh bien, repartit le bienveillant prélat, qu'on la fasse partir à l'instant même. Docteur, chargez-vous des soins du transport, de la correspondance ; et, pour le reste, comptez sur moi. »

La pauvre novice est aussitôt placée dans une maison sûre de la ville du Mans. Environnée du plus profond mystère, et tout s'étant accompli de la manière la plus heureuse, une dernière lettre datée, comme toutes les autres, de Balaruc, annonce à l'abbesse la guérison entière de la malade, qui rentre paisiblement à la communauté, sans avoir excité le moindre soupçon ; et rachète, par une conduite exemplaire, par toute une vie de prières et d'expiation, cette faute qui, sans l'immense charité du prélat, eût nécessairement offert des conséquences funestes sous tous les rapports ; dont les détails et le dénouement ne furent connus, d'un petit nombre de personnes, que longtemps après la mort de celle qui en avait été l'objet ; et comme pour laisser à ceux qui se disent chrétiens un des plus beaux exemples que l'on puisse offrir de la piété, de l'indulgence, de la vertu de cette religion bien comprise.

Ce fut, comme nous l'avons dit, sous l'épiscopat de Monseigneur de Froullai, que, vers 1748, l'esprit d'innovation et de système, pour ne rien dire de plus, chercha, par surprise, à déposséder notre bienheureux saint Julien de son beau titre d'apôtre. Le chapitre entier, fidèle aux croyances vraies, invariables de l'Église du Mans, protesta contre cet acte injuste, regrettable à tous égards ; parvint à ramener, par ses respectueuses observations, l'opinion du consciencieux prélat, qui rendit à notre premier évêque le grand caractère qu'on n'aurait

jamais dû lui contester; et prouva, dans cette mémorable occasion, qu'il joignait encore la haute intelligence de la sagesse, de la raison, à toutes ses autres nobles qualités.

Député à l'assemblée provinciale de Tours, il s'y fit remarquer par la justesse de ses vues, la prudence de ses opinions, et l'invariable sincérité de ses principes : ce qui lui mérita la confiance et les faveurs de la cour. Généralement regretté pour tout le bien qu'il avait fait dans son diocèse pendant un épiscopat de 44 années, cet excellent évêque mourut le 30 janvier 1767, à l'âge de 80 ans.

Sur la demande formelle de l'administration de l'hôpital, dont le digne prélat avait été le généreux et zélé bienfaiteur, son cœur fut placé dans cet établissement. Après une exposition de cinq jours dans la chapelle du palais, son corps fut, en grande cérémonie, processionnellement porté au caveau des évêques, dans la cathédrale, où s'effectua l'inhumation.

Louis-André de Grimaldi, lxxvi[e] évêque du Mans. — Né le 17 décembre 1736, appartenant à la famille des princes de Monaco; d'abord grand-vicaire de Rouen, ensuite nommé par le roi Louis XV, le 19 avril 1767, à l'évêché du Mans, Louis-André de Grimaldi eut à lutter contre plusieurs influences fâcheuses qui rendirent son épiscopat difficile pour lui; peu fructueux pour son diocèse, qu'il fut même enfin obligé d'abandonner. Parmi ces influences nuisibles, nous citerons surtout son âge; il n'avait, en montant sur le siége du Mans, que 31 ans au plus; son peu d'expérience des choses et des hommes; son caractère et ses manières de grand seigneur, qui le mettaient sous la dépendance d'un entourage, le rendaient facile à tromper; la difficulté, même pour le grand nombre, de marcher avantageusement sur les traces de l'homme capable, expérimenté, qu'il remplaçait, etc., devinrent autant d'obstacles qui paralysèrent jusqu'à ses bonnes intentions et les moyens dont il n'était pas entièrement dépourvu.

Le jeune évêque avait en effet de l'esprit, quelques talents, aimait beaucoup les arts, qu'il protégeait; le luxe, le faste même. Il fit, en conséquence, de remarquables embellissements

à son magnifique château d'Yvré; décora somptueusement le chœur de la cathédrale. Ne comprenant pas l'irréparable inconvénient de se mal environner, il se choisit douze grands-vicaires, presque tous étrangers, et que, par dérision, on nommait *ses adjudants*; auxquels il donnait une liberté d'action abusive, et qui lui firent beaucoup d'ennemis. Aussi n'éprouva-t-il que des échecs dans ses vaines tentatives de réunir le chapitre de Saint-Michel à celui de la cathédrale; de punir les Oratoriens à l'occasion d'une thèse de philosophie qu'il blâmait; de faire supprimer le couvent des Cordeliers, etc. Découragé par ces revers successifs, il se vit obligé d'abandonner le diocèse du Mans, et de passer à celui de Noyon, en 1779. Il y resta jusqu'à la révolution; fut alors forcé de se réfugier à Londres; y vivant d'une pension de l'Angleterre, du produit de son habileté pour le dessin et d'un commerce assez considérable de gravures enluminées; genre d'industrie qu'il contribua beaucoup à développer vers cette époque. Il mourut dans cet exil, en 1808.

Jouffroy de Gonssans, lxxvii[e] évêque du Mans. — Né le 15 juin 1723, au château de Gonssans, près de Besançon, François-Gaspard Jouffroy de Gonssans, chevalier de Saint-Georges, était évêque de Gap lorsqu'il fut appelé, au même titre, dans le diocèse du Mans. Suivi des regrets de celui qu'il venait de quitter, précédé par une excellente réputation dans celui qu'il allait administrer; doué d'un esprit assez pénétrant, surtout sage, réfléchi; d'un cœur affectueux, bienveillant, d'un commerce facile, droit, sincère, aimant à voir par lui-même et sachant de plus s'entourer d'hommes capables et dévoués, de mœurs irréprochables; simple dans ses manières, le digne prélat fut élevé à l'épiscopat du Mans, en 1779.

Il commença par faire une visite générale de tout son vaste domaine, y combattit les abus sans violence et sans persécution, ayant une répugnance marquée pour toutes les mesures qui n'étaient pas tempérées par l'indulgence et par la bonté; il rétablit en même temps l'ordre, l'unité d'action et les principes essentiels d'une bonne discipline ecclésiastique.

Spécialement occupé du soulagement des misères, de la consolation des infortunés, il ne laissait échapper aucune occasion d'exercer, avec intelligence et discrétion, son ardente et consciencieuse charité chrétienne. Il établit des écoles pour les indigents, des maisons de secours; parvint, avec beaucoup d'instances auprès de l'administration municipale, à fonder au Mans un bureau de charité dont il se montra le plus généreux et le plus zélé bienfaiteur.

Il voulut instituer une coutume pour laquelle nous sommes loin de partager l'enthousiasme du plus grand nombre de nos écrivains du Maine ; dont le temps, l'expérience devaient bientôt faire justice entière, si la révolution de 1793 n'était pas venue tout détruire dans le présent, et tout mettre en question pour l'avenir : cette coutume était celle de donner au concours toutes les cures de son diocèse. Il suffit en effet de se bien pénétrer des qualités essentielles que doit apporter un prêtre dans son administration particulière et si nécessairement paternelle, pour comprendre qu'on peut être un savant remarquable en dogme, en théologie, et malgré cela, souvent même à cause de cela, n'avoir pas cette bonté soutenue, cette patience à l'épreuve, cette indulgence mesurée, ce pieux et saint zèle, cette charité cordiale, éclairée, qui forment les caractères distinctifs du véritable *pasteur des âmes;* tandis que, d'un autre côté, l'on peut offrir toutes ces perfections, sans être un professeur de théologie, de dogme, etc. Ainsi, par des concours institués de cette manière, où la science déciderait seule du mérite, on appellerait donc, presque toujours, dans les cures, des hommes qui s'y trouveraient eux-mêmes déplacés; dans celles de la campagne surtout, et l'on éloignerait de ces postes, d'une si grande importance à tous égards, des sujets qui les auraient occupés avec tant d'avantages. Cette manière de voir n'est point une intempestive protestation contre ce qui n'existe plus; mais un simple avertissement contre toute innovation de ce genre que l'on voudrait encore imaginer.

Dans un synode tenu au mois d'avril, à la cathédrale du Mans, le digne évêque, partisan du progrès des lumières pru-

demment répandues au milieu des populations, exprima positivement le désir de voir des écoles à la fois gratuites et rétribuées s'établir dans toutes les paroisses de son diocèse : belle et noble initiative de l'enseignement primaire, dont les bienfaits devaient ultérieurement se réaliser dans toutes les communes de France.

Nous arrivons à cette époque fatale où devaient commencer la ruine de notre monarchie ; les attaques à la religion, les sanglantes persécutions du clergé : Monseigneur de Gonssans ne faillira point à son mandat ; sa conduite sera toujours courageuse et digne. Aussi, malgré les intrigues de la faction révolutionnaire, reçut-il, dans ces moments difficiles et critiques, la preuve incontestable de la confiance et de l'estime que lui portaient ses administrés : sa nomination au titre de représentant du clergé, près de l'Assemblée constituante, fut effectuée à l'unanimité. Ferme, judicieux, inflexible dans ses opinions religieuses et politiques, il soutint les intérêts de la bonne cause avec un véritable courage ; refusa nettement de prêter serment à la Constitution ; mais n'en vint pas moins, en 1791, au milieu des périls qui commençaient à se manifester pour les réfractaires, donner la confirmation dans son diocèse, qu'il abandonna seulement lorsque la vie du clergé resté fidèle aux principes que la conscience ne lui permettait pas de sacrifier, ne put trouver que dans l'exil une protection suffisante contre les poursuites et les violences de ses implacables et cruels persécuteurs.

Après avoir parcouru, dans cette cruelle émigration : l'Angleterre, la Hollande, une partie de l'Allemagne, de la Westphalie, son bon ange le conduisit enfin à Paderborn, où le chapitre, en mémoire de ses bienveillantes relations avec celui du Mans, l'accueillit de la manière la plus affectueuse et la plus honorable ; en l'environnant de soins, d'égards, et lui servant, sans aucune interruption, une pension de 1200 florins. Monseigneur de Gonssans y mourut le 23 janvier 1799, et fut inhumé, avec la pompe due à son rang, dans l'église cathédrale, au-devant de l'autel consacré à saint Liboire, dont les reliques

données, comme nous l'avons dit, à la métropole de Paderborn par celle du Mans, furent la première occasion de cette bienveillante estime entre les deux chapitres, et dont notre excellent évêque recueillait les précieux fruits dans ces tristes et douloureuses conjonctures.

Si nous recherchons actuellement la part que notre province prit dans les grandes assemblées délibérantes, nous trouvons que la sénéchaussée du Maine envoya vingt députés aux ÉTATS GÉNÉRAUX de Versailles, en 1789 : NOBLESSE, cinq : MM. *de Montesson*, *le chevalier de Hercé*, *de Vassé*, *de Tessé*, *Bailly de Fresnay*. CLERGÉ, cinq : MM. *Lepelletier de Fémusson*, curé de Domfront ; *Grandin*, curé d'Ernée ; *Berthereau*, curé de Teillé ; *Bourdet*, curé de Boëre ; *Jouffroy de Gonssans*, évêque du Mans. TIERS ÉTAT, dix : MM. *Anjubault de la Roche*, juge à Laval ; *Héliant*, changeur du Roi, au Mans ; *Jouye-Desroches*, lieutenant général, au Mans ; *Maupetit*, avocat du Roi, à Mayenne ; *Lasnier*, négociant, à Laval ; *Guérin*, maître de forges, à Soulgé ; *Menard de la Groye*, conseiller au présidial du Mans ; *de Lalande*, lieutenant de maire, à Ernée ; *Gournay*, avocat, à Mayenne ; *Chenon de Beaumont*, conseiller à l'élection du Mans ; *Livré*, échevin du Mans, en remplacement de M. Héliant, mort à Versailles en 1789.

Les États généraux de 1789 se déclarèrent ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE, le 17 juin ; laquelle decréta, le 15 janvier 1790, une division générale de la France en départements. La province du Maine, après quelques légères concessions aux provinces voisines, en obtient de celle d'Anjou. De cette nouvelle disposition résultèrent les deux départements : DE LA SARTHE, ayant pour chef-lieu *Le Mans*, et DE LA MAYENNE, *Laval*. La députation de LA SARTHE fut alors de treize membres : MM. *Barin*, de la Galissonnière, *Choiseul-Praslin*, *de Montesson*, *de Tessé*, *de Vassé*, *Lepelletier de Fémusson*, *Berthereau*, *Jouffroy de Gonssans*, *Jouye des Roches*, *Guérin*, *Menard de la Groye*, *Chenon* de Beaumont, *Livré*. Celle de LA MAYENNE, de onze : MM. *Martinet*, curé de Daon ; *Allard*, médecin à Château-Gontier ; *Chassebœuf de Volney*, de Craon, académicien ;

Grandin, *Bourdet*, *Maupetit*, *Guérin*, *de Lalande*, *Gournay*, *le chevalier de Hercé*, *Anjubault*.

A mesure que la France avançait vers la terrible catastrophe dont nous avons esquissé l'effrayant tableau, ces nominations prenaient le caractère et la couleur que devaient leur imprimer les influences fatales sous lesquelles on les voyait alors s'effectuer. Il suffit pour s'en convaincre, par l'enseignement si positif des faits, de considérer, avec discernement, les éléments dont les assemblées : *Constituante*, *Législative* et *la Convention*, qui marquèrent ces transitions progressives, se trouvèrent elles-mêmes composées. Il suffira, dans la Sarthe, par exemple, d'ajouter que, pour la nomination des représentants *conventionnels*, dont la majorité vota la mort du vertueux Louis XVI, l'assemblée électorale du département, convoquée à Saint-Calais, chef-lieu de district, institua son bureau le 3 septembre 1792 ; que Philippeaux, avocat au Mans, fut nommé président, et René Levasseur, chirurgien de cette ville, secrétaire ; que les onze noms des députés, qui sortirent de l'urne, furent ceux de MM. *Boutroux*, notaire à Grez ; *Chevalier*, cultivateur à Saint-Aubin ; *Lehaut*, de Mamers ; *Letourneur*, Emmanuel ; *Levasseur*, chirurgien ; *Philippeaux*, avocat ; *Richard*, avocat à La Flèche ; *Primaudière*, François, avocat à Sablé ; *Froger Plisson*, de Saint-Calais ; *Salmon*, de Mézières, ex-législateur ; *Sieyès*, ex-constituant. Au nombre des membres de cette députation, votèrent pour la mort du roi, sans appel au peuple et sans aucun sursis : *Richard*, *Primaudière*, *Froger*, *Sieyès*, *Letourneur*, *Philippeaux*, *Boutroux*, *Levasseur*.

Des historiens du Maine ont prétendu que, dans ces élections, le régime de la Terreur, qui déjà tendait à s'établir, n'avait exercé qu'une « *bénigne influence.* » Il faut ignorer les faits contemporains, ou se laisser dominer par le besoin d'en justifier les principes et les résultats, pour en dénaturer ainsi la vérité ; il faut compter un peu trop sur la naïveté de ses lecteurs, pour avoir l'espérance de leur persuader que Messieurs les habitués des clubs et les *tricoteuses*, leurs dignes compagnes, étaient, dans les premiers actes du terrible drame,

des acteurs *débonnaires* et n'exerçant aucune action sur les masses dans les assemblées où devaient être choisis *les représentants du Peuple souverain, les exterminateurs de la Royauté !..*

Ce n'est pas ainsi qu'il faut écrire l'histoire, surtout dans ces temps désastreux où tout porte enseignement ; où la tolérance intéressée deviendrait une immoralité. De même qu'il ne faut pas exagérer les interprétations des événements, sous peine d'en amoindrir la convenance et la réalité. Dès lors, une impartiale équité n'admettra, qu'avec modification, les formules ampoulées d'un autre système opposé. Ainsi, depuis les événements, on écrivait, à l'occasion de cette mémorable et funeste élection de Saint-Calais : « L'assemblée fut glacée de terreur ; on y entendit proférer ce cri de tyrannie anarchique : « *Celui qui votera pour un aristocrate sera livré à* la vindicte publique.» D'une telle assemblée, dominée par quelques énergumènes, *sortit, comme la foudre du sein de l'orage, le nom du trop célèbre Levasseur.* » Ce député de la Sarthe, *ce représentant du peuple* aura bien assez de son affreuse et triste renommée, sans lui donner une aussi poétique, une aussi pompeuse *éclosion.*

Dans ce jugement sévère, mais que nous devons à la vérité, notre consciencieuse responsabilité d'historien ne sera point mise en cause ; nous peindrons Levasseur par Levasseur lui-même. Le portrait se trouvera, du reste, complété par les actes incontestables de sa vie publique. Il s'agit ici de l'élection des conventionnels :

« Je fus choisi par l'arrondissement de Saint-Calais, dit Levasseur, Mémoires, t. I, p. 48, et je dus les suffrages du peuple à *l'ardeur bien connue de mon patriotisme.* Je n'étais l'homme d'aucun parti : Robespierre et Danton m'étaient inconnus aussi bien que Brissot et Guadet. J'étais républicain et je pensais que la crise qui se préparait avait besoin du concours des plus énergiques volontés. » Nous verrons ce qu'il faut entendre par ces paroles, et comment cette vocation politique, jusqu'alors indécise, prendra sa direction.

LEVASSEUR DE LA SARTHE, RENÉ, — lors de la révolution de 1793, exerçait la profession de chirurgien-accoucheur, au

Mans, sa ville natale. Nous avons entendu vanter son habileté, surtout la bienveillance de ses soins auprès des malades. Ce fut donc pour lui, père de famille avec plusieurs enfants, un véritable malheur d'être envoyé à la Convention et jeté dans une aussi déplorable et périlleuse carrière politique. En effet, il va nous déclarer lui-même tous les méfaits de sa conduite publique et la regrettable manière dont il crut devoir accomplir sa mission : « Une partie de la Montagne, dit-il, *loc. cit.*, p. 186, dont Robespierre et Saint-Just étaient les principaux membres, *et avec lesquels je votais*, croyaient nécessaire de terminer la guerre avec les Girondins par leur prompte expulsion... p. 62; l'abolition de la royauté fut prononcée à l'unanimité sur la *motion du vertueux Grégoire ;* de vifs applaudissements, un délirant enthousiasme terminèrent cette première séance d'une assemblée dont l'aurore *promettait tant de bonheur !* » A l'occasion du projet de pacte social, il ajoute : « Les plus remarquables discours furent ceux de Robespierre et de Saint-Just : pleins *d'énergie républicaine* appuyée sur les principes les plus vrais, les plus démocratiques. » Voici comment il parlait à l'Assemblée, p. 144, *loc. cit.* « Louis XVI a cherché à diviser l'Assemblée nationale : Qui est-ce qui a voté l'appel au peuple? le parti de Buzot. Qui est-ce qui a condamné Louis XVI? Nous! » N'est-ce pas joindre indignement le cynisme à la calomnie? Voici, d'après lui, comment Vergniaud traitait *son ami de la Montagne*, *Couthon*, qui réclamait le décret d'accusation : « Donnez un verre de sang à Couthon, il a soif. » Levasseur dit encore, en parlant de Marat, p. 308 : « D'ailleurs *son exagération* INOFFENSIVE *n'était pas sans* AVANTAGES. » Il ajoute, enfin, *loc. cit.*, t. III, p. 215 : « J'ai repoussé les calomnies à l'aide desquelles on a défiguré ma mission à SEDAN. » Où donc et comment? Nous avons cherché vainement cette justification, cependant bien nécessaire pour faire tomber cette affreuse qualification de : *Boucher de Sedan*, que nous avons entendue formuler à titre de complément du portrait.

C'est avec ces redoutables députés que nous verrons notre province du Maine s'engager, ainsi que toute la France, dans

la seconde et désastreuse époque des temps modernes, ou *Période républicaine.*

§ III. Progrès littéraires, scientifiques, industriels du Maine, pendant la première phase des temps modernes.

Dans le siècle de Louis XIV, la littérature avait pris, comme nous l'avons déjà vu, ce grand et noble caractère, qui par la pureté, le bon goût, la vérité de l'expression, l'élevait alors à son degré de perfection la plus complète, la plus sublime, et lui fit donner le beau titre de *Littérature classique.* Mais comme toutes les choses d'ici-bas, même les meilleures, cette littérature ne devait pas se perpétuer, et dès la fin du règne dont elle fut le plus bel ornement, le principal mérite, elle avait déjà fait son temps.

Les enseignements littéraires de Pascal, de Racine, de Bossuet, de Boileau surtout, parurent, sous les excentricités de la Régence, trop décents, trop méthodiques et trop compassés. L'expression devint licencieuse dans ses allures, moins réservée, plus pompeuse, emphatique même ; et l'on s'habitua, par degrés, à sacrifier le fond à la forme, à renfermer de petites idées sous de grands mots : une littérature nouvelle prit naissance avec le titre de *romantique* ; véritable cahos où s'abîma presque entièrement *la littérature classique;* avec un mélange du beau, du sublime, du trivial, de l'extravagant ; ainsi que nous le verrons dans les modifications du style de la République, de l'Empire ; ou, comme nous le dirons à l'avance, le style de Châteaubriant, avec ses plus belles qualités, devint en grande partie le modèle de celui de Victor Hugo avec ses incontestables défauts : en langage d'artiste on pourrait dire que le second devint ainsi *la charge* du premier.

D'après ces considérations générales auxquelles nous ne devons pas accorder un développement inutile à notre sujet, il est facile de voir que, même avec les remarquables écrits de plusieurs auteurs dont le judicieux esprit n'a pas aussi regret-

tablement sacrifié à ces déplorables exigences de l'époque, la littérature est assurément loin de se trouver en progrès, au jugement de ceux qui traitent la fameuse question des *classiques et des romantiques*, en s'éclairant des lumières du goût, de la raison, de la vérité : que Pascal, Bossuet, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, etc., sont jusqu'ici demeurés sans rivaux, et même sans parfaits imitateurs.

Dans cette première phase des temps modernes, les arts, les sciences ne marchèrent pas à l'égal des lettres : ce n'est guère en effet que vers sa fin, et surtout dans l'époque suivante, qu'on les vit prendre un bien remarquable développement.

Toutefois, dès ce temps, si nous en jugeons par des pièces authentiques, ceux dont l'exercice irrégulier pouvait offrir de graves inconvénients, celui de la médecine, par exemple, se trouvaient sévèrement réglementés, et les charlatans n'étaient pas aussi tolérés qu'ils le sont aujourd'hui, par le fait. Ainsi, le 15 avril 1761, les chirurgiens du Mans présentent une requête au lieutenant-général de police contre les coupables entreprises des charlatans. Cinq jours après, le tribunal défend « au nommé Ferrey, à tous autres non reçus maîtres en chirurgie, de faire aucun acte de cette profession, aux peines et amendes portées par les statuts de 1731, et même de prendre la qualification de *chirurgien restaurateur ;* et condamne Ferrey à 500 fr. d'amende pour avoir pris ce titre dans des actes publics. » Ferrey n'en tient compte ; et, comme récidiviste, est condamné à sortir, avec sa femme, de la ville du Mans sous trois jours.

Quant aux industries, elles continuèrent à prospérer dans le Maine, surtout celles des bougies, des toiles, des étamines, etc. Mais, à la révolution de 1793, nous les verrons s'affaiblir beaucoup ; quelques-unes même disparaître complétement. Faisons actuellement, aux divers points de vue que nous venons de préciser, l'énumération des hommes les plus marquants du Maine pendant la période historique dont nous terminons l'étude.

Bonneval René, — littérateur, né dans la paroisse de Saint-Vincent, au Mans, vers 1700, fit ses études chez les Oratoriens

de cette ville. D'un caractère aventureux, il courut toujours après la fortune, dont il n'obtint que les déceptions et les rigueurs. Par ses nombreux écrits en vers, en prose, la plupart dans le genre satirique, attaquant, de préférence, les ouvrages des auteurs le plus en réputation, il s'en fit des ennemis qui le flagellèrent bien des fois d'une manière vigoureuse et même exagérée. Ce fut ainsi qu'il critiqua sans beaucoup de ménagement, la *Henriade*, les *Lettres philosophiques* de Voltaire ; qu'il fit ses réflexions sur l'anonyme, et sur ses conseils à M. Racine au sujet du poëme de la religion; ses *Lettres d'un Ermite à J.-J. Rousseau, ci-devant citoyen de Genève; Momus au cercle des dieux* : satire du gouvernement, de la littérature moderne et des amours du grand monde, etc. Bonneval mourut pauvre et malheureux, en 1760.

De la Vergne Louis-Élisabeth, comte de Tressan. — Né au Mans le 4 novembre 1705, fils de François la Vergne de Tressan, et de Madeleine Brulart de Genlis, Louis de la Vergne resta jusqu'à l'âge de 13 ans auprès de son oncle, Louis de la Vergne Montenard, évêque du Mans, qui se chargea de son éducation. Il fut alors envoyé à la cour de France, auprès de Louis XV, plus jeune que lui de quatre années, et dont il devint le condisciple, suivant les mêmes études, qu'il sut mettre à profit. Cette éducation n'était pas sans dangers; mais il fut assez heureux pour les éviter par l'amour du travail, une raison précoce, une sage prévoyance de l'avenir, qui lui faisaient préférer l'étude aux entraînements des plaisirs ; la société des savants, à celle des oisifs; les saines croyances des hommes de sens, au scepticisme de Voltaire, avec lequel, cependant, il eut plus tard des liaisons assez intimes.

L'un des premiers restaurateurs de la littérature provençale du moyen-âge, M. de Tressan fit d'abord des épigrammes, des poésies légères; ensuite, en langue romane, une traduction des romans de chevalerie ; « un Essai sur le fluide électrique, envisagé comme agent universel ; » plusieurs articles pour l'Encyclopédie, sur l'art militaire particulièrement, etc. Ses relations avec les principaux auteurs de cet immense répertoire

n'altérèrent point ses convictions religieuses, « auxquelles, disait-il, une saine philosophie ramène toujours ceux que l'indifférence ou les sophismes en ont éloigné. »

D'un esprit délié, d'un caractère sympathique et bienveillant, il savait toujours plaire et se faire aimer. Partageant son existence entre les paisibles douceurs de l'étude et la brillante agitation des camps, il acquit, dans la seconde, les honneurs, les dignités qu'il méritait si bien; et retrouva dans la première, pour les dernières années de sa vieillesse, les douces consolations que donne la culture des lettres, et dont Cicéron a si bien fait ressortir ici tous les avantages.

En effet, le comte de Tressan fut lieutenant-général des armées du roi Louis XV ; commandant à Toul; grand-maréchal à la cour de Stanislas, roi de Pologne; membre de l'Académie des sciences de Paris, de Londres, de Berlin, etc. En 1780, il remplaça Condillac à l'Académie française. A cette occasion, les élèves de rhétorique du collége du Mans lui présentèrent une pièce de vers latins où se trouvaient exprimés, de la manière la plus touchante, les sentiments affectueux, dévoués, de sa ville natale et de toute la province du Maine, qui se glorifiaient de l'avoir pour concitoyen. Il répondit à cette gracieuse attention par des vers français, dont l'aimable et paternelle bienveillance indiquait la bonté de son cœur.

Parvenu sans regrets à l'âge où tant d'autres n'ont plus qu'une existence végétative, il savait occuper tous ses loisirs à l'embellissement de sa retraite, à l'éducation de ses petits-enfants; à des compositions où respiraient encore la fraîcheur de l'imagination et la candeur de l'âme. Emportant l'estime et l'affection générales, M. le comte de Tressan mourut en 1783, à l'âge de 78 ans.

Barbeu-Dubourg. — Né à Mayenne, le 12 février 1709, *Barbeu-Dubourg, Jacques*, eut d'abord la pensée d'embrasser l'état ecclésiastique; et, dans cette intention, après avoir terminé ses humanités, étudia la théologie, le grec, l'hébreu, qu'il savait bien, lorsque, changeant de vocation au moment d'entrer dans les ordres, il se livre à la culture de l'histoire, de la

poésie, enfin de la médecine, et se fait, en 1748, recevoir docteur à la Faculté de Paris, dans laquelle, plus tard, il professe la pharmacie. Son goût pour la littérature et pour les sciences lui procura d'honorables et fructueuses liaisons avec les premiers savants de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Amérique, etc., dont il apprit en partie les langues. Il eut pour amis : lord Bolingbroke, dont il traduisit les *Lettres sur l'histoire;* Franklin, auquel il dédia son *Petit Code de la raison humaine :* où son aménité, sa franchise apparaissent ainsi que dans toutes ses réflexions philosophiques : « J'aimerais mieux, répétait-il souvent, avoir un homme de bien pour ennemi, qu'un malhonnête homme pour ami. » L'ouvrage qui contribua le plus à sa réputation, fut celui qu'il publia sous ce titre : « *Le Botaniste français*, » et dont la méthode tient à la fois de celles de Tournefort et de Linné. Le style en est assez élégant, pour que J.-J. Rousseau lui reproche de s'y laisser un peu trop aller à son imagination. Cet ouvrage offrit, du reste, le double mérite, alors assez rare, de mettre la science à la portée des gens du monde, et d'offrir, pour le temps, la meilleure flore des environs de Paris, même en la comparant à celle de Dalibard, son compatriote. Car nous devons ici faire observer, en l'honneur de notre province, que les seules bonnes descriptions des plantes qui croissent autour de la capitale étaient, à cette époque, l'œuvre de deux enfants du Maine. Barbeu-Dubourg, membre d'un grand nombre de sociétés scientifiques étrangères et nationales, était assez estimé des autres savants, pour que M. Dupetit-Thouars ait donné le nom de *Barbeuia*, de celui de notre compatriote, à l'une des plantes qu'il découvrit dans l'île de Madagascar. Barbeu-Dubourg mourut à Paris, le 14 décembre 1779, à l'âge de 70 ans.

Dalibard Thomas-François. — Né à Crannes, bourg du Haut-Maine, en 1703, naturaliste savant et distingué, Dalibard, après avoir fait d'excellentes études au collége d'Angers, enseigna les mathématiques à M. de Buffon, qui terminait alors son éducation dans cet établissement. Arrivé dans la capitale, où son talent devait se développer, notre compatriote se livra sur-

tout à l'histoire naturelle, et le premier adopta, fit connaître en France, la méthode, le système sexuel de Linné; qui, pour lui témoigner son estime, désigna sous le nom de *Dalibarda* l'une des ronces qu'il découvrit au Canada. Appuyé d'un grand nombre de savantes herborisations, Dalibard publia, vers 1749, avec le titre de : « *Parisiensis floræ Prodromus*, » une flore des environs de Paris.

Traducteur, de l'anglais en français, des expériences et des observations faites sur l'électricité, à Philadelphie, par Franklin, il répéta ces expériences avec un plein succès dans la plaine des Sablons, en présence de Louis XV; fit sans danger, pour les spectateurs et pour lui-même, tomber la foudre, au moyen d'un conducteur, dans un endroit précisément désigné par avance. D'après l'invitation de l'Académie des sciences, il rechercha le parti qu'on pourrait tirer du marron d'Inde; en obtint de la bougie, mais d'une manière trop dispendieuse pour utiliser ce produit. L'un de ses derniers ouvrages fut : *l'Histoire des Incas.* Il essaya, sans plus de succès, l'établissement de deux manufactures; l'une de porcelaine, et l'autre de toiles d'orange. Mais déjà favorisé d'une pension de 1,200 livres par le roi Louis XV, à l'occasion de ses expériences, auxquelles avait assisté le monarque, il obtint, à la recommandation de ses amis : Daubenton, Franklin, Buffon, Barbeu-Dubourg, une place de 10,000 livres comme secrétaire de M. Dupin de Francœur, premier receveur des Généralités de Metz, Toul, Verdun, etc. D'un caractère essentiellement distingué, Dalibard avait laissé, dans la mémoire de plusieurs magistrats de notre ville, des souvenirs tellement estimables, que chacun d'eux s'honorait d'avoir été son élève ou son protégé. Il mourut à Paris, en 1779.

Véron de Forbonnais, François, — né au Mans, dans la paroisse de Saint-Nicolas, le 3 octobre 1722, après de fortes études, se trouva naturellement porté vers les considérations économiques, financières et commerciales; son trisaïeul ayant établi, dans notre pays, cette riche industrie des étamines qui, sous le nom *de Véronnes*, étaient encore expédiées, par sa

famille, non-seulement pour toute la France, mais dans les autres parties de l'Europe, en Amérique, etc.

En sortant du collége, Forbonnais se trouva donc sérieusement occupé des connaissances pratiques et positives qui devaient en faire, aux divers points de vue que nous venons de préciser, l'un des premiers hommes d'État de son siècle.

Ses voyages en Espagne, en Italie; ses observations spéciales dans le port de Nantes, sous les auspices de son oncle maternel, un des principaux armateurs de cette place; des études profondes et raisonnées du commerce dans ses plus grands développements; de la marine, des colonies, de la législation, de la diplomatie, des finances, dans leurs plus importants et plus utiles points de vue; les principes généraux qu'il en déduisit avec des considérations neuves et du plus sérieux intérêt, l'élevèrent tellement au-dessus des hommes actuellement en place, que, vers 1752, en arrivant à Paris, il éprouva leur indifférence et même leur injuste répulsion : comme cela s'observe toujours en pareille circonstance. Mais comme il arrive toujours aussi pour les hommes de cette trempe, ces malencontreux obstacles ne firent qu'exciter sa noble émulation, développer les ressources de son génie créateur qui s'adresse au public, disposé, dans presque toutes les occasions, à venger le mérite sans protection, des iniquités de la vaniteuse ignorance au pouvoir.

Sa première publication fut : « *l'Analyse de l'esprit des lois*, » avec des notes prouvant que, dans plusieurs parties, il marchait bien dignement sur les traces de Montesquieu.

En 1753, ses « *Considérations sur les finances d'Espagne relativement à celles de France* » le firent apprécier de tous les hommes compétents, pour la nouveauté, la justesse des vues qui mettaient à découvert les erreurs graves dont il indiquait le remède. Aussi la cour d'Espagne demanda-t-elle Forbonnais à titre de consul général; émigration que le Conseil de Louis XV, d'après les instances du maréchal de Nouailles, eut le bon esprit d'empêcher.

En 1754, il fit paraître ses : « *Éléments du commerce*, »

ouvrage qui le premier réduisit en principes la théorie des relations de ce genre; eut quatre éditions, fut traduit dans toutes les langues d'Europe, et devint peut-être ainsi le germe de cette belle science, aujourd'hui si largement cultivée sous le titre : *d'Économie politique.* Un brevet d'inspecteur-général des monnaies récompensa l'auteur de ces premiers et remarquables travaux.

En 1758, il publia sous le titre de : « *Recherches et considérations sur les finances de France*, un ouvrage profond, accueilli dans l'Europe avec la plus grande faveur, et qui devint, pour son auteur, le complément d'une réputation justement acquise.

En 1759, Silhouette, alors contrôleur-général, fit en vain les plus vives instances pour attacher Forbonnais à son ministère. Le duc de Choiseul n'avait pas été plus heureux dans ses tentatives pour le placer, près de Bertin, son parent, aux affaires étrangères. Silhouette enfin déclara nettement à Louis XV que, dans l'état déplorable où se trouvaient les finances, on ne pouvait, sans péril, négliger le concours d'un homme aussi versé dans cette partie. La demande que fit le roi n'admettait pas la possibilité d'un refus; Véron de Forbonnais se rendit, et Silhouette ne fut plus ministre que de nom.

Comme l'avait bien prévu le trop savant, trop consciencieux et trop incorruptible secrétaire du ministre des finances, les courtisans intéressés au désordre, au gaspillage des fonds publics ; la femme de Silhouette, jalouse de la supériorité d'un subalterne; humiliée du rôle que jouait alors son mari, du défaut de complaisance que Forbonnais montrait pour le placement de ses protégés ; l'orgueilleuse Pompadour, blessée du peu de condescendance de cet homme intègre, indépendant par caractère, s'entendirent pour intriguer contre lui, pour entraver ses projets, pour le dégoûter des affaires : et ne réussirent que trop bien à lui faire comprendre l'impuissance de ses efforts sous un gouvernement sans énergie pour effectuer les importantes réformes qui seules pouvaient sauver la France. Il se retira l'âme navrée de l'imminence d'une révolution qu'il regardait comme certaine au milieu de ces déplorables conditions.

Toutefois, la faveur et l'estime du Dauphin qui connaissait parfaitement ses ouvrages, appréciait la valeur d'un tel homme, le mirent à l'abri des persécutions de ses ennemis. Lors du renvoi de Silhouette, l'opinion publique désigna Forbonnais comme le seul financier capable de le remplacer avec avantage. Mais celui qui, sous un autre Henri IV, eût fait un nouveau Sully, ne pouvait convenir aux conseillers, aux courtisans, à la maîtresse de Louis XV !...

En 1763, M. de Choiseul consulta Forbonnais sur les moyens de rétablir sérieusement les finances. Un plan de réforme générale, en 113 articles, fut présenté par ce dernier ; discuté devant le Conseil ; admis dans toutes ses parties. Mais l'impérieuse Pompadour n'avait pas dit son dernier mot : furieuse des changements que l'auteur avait eu l'audace de proposer, et surtout de faire adopter sans la prévenir, sans avoir obtenu son assentiment, elle surprit un ordre qui l'exilait dans sa terre : voilà comment se trouvaient ici récompensés les plus importants services ! Le projet fut mis à l'ordre du jour : voilà, dans ce royaume, tombé si déplorablement *en quenouille*, de quelle manière on traitait les plus urgentes et les plus utiles résolutions !

Qu'on vienne ensuite s'étonner des funestes résultats d'un aussi vicieux gouvernement !... Toutefois l'abbé Terray, devenu contrôleur général, fit alors de pressants et vains efforts pour associer Forbonnais à ses travaux. Désormais retiré dans son manoir de Champaissant, à quelques lieues de Mamers, dans le Haut-Maine, où Mlle Rai de Chaumont, qu'il épousa vers 1787, le consolait, par les plus affectueux soins, de l'injustice, de la perversité des hommes, il s'occupa d'agriculture et d'améliorations importantes au bien-être de toute la contrée. Déjà 23 ans avant cette époque, dans sa retraite de 1764, il avait amené la commune de Champaissant à se cadastrer pour éviter les estimations arbitraires du fisc en matière d'impôt. Judicieuse idée, qui fut peut-être ultérieurement le principe de cette grande opération pour toute la France.

Il serait naturel de penser que le Maine, auquel Forbonnais

donnait alors une véritable et si grande illustration, saurait la mériter en le nommant aux États généraux, comme député : mission dont il était si digne, et qu'il pouvait remplir avec tant d'utilité pour la France; de gloire, pour son Pays? Mais, comme nous le verrons bientôt, en traçant le caractère de cette province, le mérite y fit toujours ombrage aux médiocrités; qui, dominées par la jalousie, n'avaient pas même assez d'intelligence pour sacrifier leurs injustes et mesquines rivalités, lorsqu'il s'agissait de choisir des hommes capables de sauvegarder leurs plus chers intérêts. Forbonnais, avec toute son intégrité, sa grande valeur comme économiste, n'eut point le suffrage de ses concitoyens; qui recevaient en 1790 une bien sévère leçon du Comité des Monnaies, appelant à Paris, près de l'Assemblée, qui regardait ses lumières comme indispensables, ce même compatriote dont ils avaient cru peut-être éclipser la gloire, en ne s'honorant pas de l'équitable devoir d'inscrire son nom en tête de leur députation.

Forbonnais, grand par l'esprit et par le cœur, économiste profond, estimé des hommes capables et des gens de bien, membre de l'Institut; appelé par son mérite aux premiers emplois du royaume, y serait nécessairement parvenu pour la sécurité de la France, pour le rétablissement de l'ordre, s'il avait pu se plier aux exigences de la cour; s'il avait été pourvu d'autant de savoir-faire que de savoir. Il mourut le 20 septembre 1800, à Paris, âgé de 78 ans; ayant, pendant les troubles sérieux du Maine, quitté Champaissant où sa vie pouvait être en danger. Il sera, sans doute, pendant longtemps encore, la première illustration de notre province, au point de vue de la science administrative, commerciale et politique.

Garnier, Jean-Jacques. — Né à Goron, dans le Bas-Maine, vers 1729, l'abbé Garnier se distingua de bonne heure par un esprit observateur, pénétrant, un jugement sûr, des connaissances positives en histoire, en économie sociale, etc. Son style naturel, soutenu, convenait parfaitement aux travaux nombreux que ce judicieux auteur publia successivement. Continuateur de Villaret, il composa quatorze volumes de l'histoire de France,

depuis le dix-septième jusqu'au trentième inclusivement. Quelquefois un peu diffus dans ses récits, il est toujours clair dans l'exposition du sujet, et fournit, souvent avec intérêt, des détails qu'on chercherait vainement ailleurs.

Dans plusieurs autres ouvrages : *Origine du Gouvernement français*, 1763 ; *l'Homme de Lettres*, 1764 ; *Traité de l'Éducation civile*, 1765, etc., Garnier, sans offrir beaucoup de chaleur et d'entraînement, fait preuve d'un sens profond et d'une instruction bien digérée. Dans le second surtout, il présente avec intérêt : le caractère, l'utilité des gens de lettres ; l'influence de ces dernières sur les gouvernements, et des gouvernements sur elles ; il recherche avec intelligence le principe fondamental de toutes les sciences, etc.

Professeur d'hébreu, inspecteur au collége de France ; historiographe du Roi, de Monsieur, pour le Maine et l'Anjou, l'abbé Garnier entra, vers 1762, à l'Académie des inscriptions ; cessa d'écrire au commencement de la révolution ; vécut prudemment dans la retraite aux environs de Paris, sous l'abri d'une amitié protectrice, et mourut en 1805, à l'âge de 76 ans.

De Hercé, Urbain-René, — dernier évêque de Dol, né à Mayenne, le 6 février 1726, était vicaire général du diocèse de Nantes, lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat, et sacré, le 5 juillet 1767, dans l'église de Saint-Sulpice, par M. de Talleyrand-Périgord, depuis archevêque de Paris. Mgr de Hercé prit alors possession de son domaine évangélique, et, dans son administration paternelle, y montra la vertu, la charité, la modestie, le zèle d'un véritable apôtre du Christ.

En 1786, il présida les Etats de Bretagne. En 1787, il fut appelé à Paris pour y faire partie de l'assemblée des notables. Chargé du discours au roi Louis XVI, le courageux évêque de Dol saisit une occasion aussi favorable pour exprimer franchement sa pensée, dans la juste prévision d'une révolution prochaine, sur les alarmes de l'Église, et sur les périls imminents de la France. Le souverain, abusé par des flatteurs intéressés à sa perte, reçut avec mécontentement ces expressions d'une liberté si noble, si consciencieuse, et renvoya le

prélat en exil dans son diocèse. Mieux inspiré par la bonté de son cœur, et par des réflexions plus judicieuses, le meilleur des souverains comprit sa faute, et rappela tout aussitôt le plus vertueux, le plus dévoué de ses sujets. Un évêque de cour ayant, à cette occasion, interpellé Mgr de Hercé, pour savoir de quel droit il avait osé parler au monarque avec tant de hardiesse? « Du droit de celui qui ne trompe jamais, répondit le digne pasteur, en montrant sa croix pastorale ! »

Les funestes pressentiments de Mgr de Hercé ne tardèrent pas à se réaliser. Bientôt le clergé de France eut à supporter les angoisses de la plus injuste persécution ; le noble évêque fut lui-même expulsé de sa ville épiscopale ; contraint de chercher un refuge à Mayenne, chez un de ses frères. A peine commençait-il à goûter quelques instants de repos dans cette solitude, qu'un arrêté de la Commune de Laval oblige tous les prêtres *non assermentés*, du ressort, à se rendre immédiatement dans cette ville. Toute la famille du courageux évêque l'engage, ce qui lui devenait facile, à prendre les moyens d'éluder cette mesure arbitraire dont il était aisé de prévoir les tristes résultats : « A Dieu ne plaise, répondit-il, avec une fermeté vraiment chrétienne, que je laisse échapper une si belle occasion de confesser le nom de Jésus-Christ ; je dois l'exemple à mes bons prêtres, et je serai trop heureux de me trouver à leur tête pendant les cruelles épreuves de la captivité. »

Dès le jour même il se dirige sur Laval, avec son frère, son vicaire général, l'abbé de Hercé. D'abord, ils s'y trouvent, ainsi qu'un grand nombre d'ecclésiastiques fidèles, soumis, chaque jour, à l'appel nominal, au milieu des cyniques propos d'une populace impie, grossière ; ensuite renfermés dans les monastères dévastés où les attendaient la misère et tous les genres de privations, qu'ils supportèrent avec une résignation admirable. Pendant que le digne évêque était ainsi renfermé aux Cordeliers, on vint lui dire que les reliquaires étaient profanés, et les reliques jetées à la voirie : « Ne vous en étonnez pas, reprit-il avec un accent douloureux et prophétique ; ils ne

veulent plus des anciennes reliques des Saints, il faut bien leur en laisser de nouvelles!... »

Après quelques mois d'une aussi malheureuse captivité, ces nobles martyrs de la foi se trouvèrent chassés de leur patrie d'après les termes de cette inique loi qui condamnait à la déportation tous les prêtres qui refusaient l'apostasie républicaine : Mgr de Hercé se rendit à Jersey, qu'il édifia par sa belle et pieuse conduite.

Lors de la désastreuse entreprise de Quiberon, il s'offrit, avec son frère et plusieurs autres prêtres dévoués, pour donner les consolations et les secours de la religion à l'armée royaliste ; et lorsque l'abbé de Cheverus, depuis cardinal, et déjà son meilleur ami, faisait les plus vives instances pour l'accompagner : « Vous êtes trop jeune, mon cher enfant, lui dit l'excellent évêque, avec une bonté paternelle ; vous avez de l'avenir, vous devez vous réserver pour d'autres temps. » En esprit sage, prévoyant, il augurait mal de l'expédition ; et n'en faisait pas mystère : « Pourquoi dès lors en formez-vous partie, lui répétaient ses amis qui s'efforçaient de le retenir ? » Voilà, répliquait-il, avec une tristesse profonde, en montrant son crucifix, voilà celui qui me l'ordonne ; auquel je dois obéir jusqu'à la mort. »

Lorsque sur la falaise de Quiberon, arrosée du plus noble sang français, les espérances de la royauté se trouvèrent anéanties, on voulut, dans une chaloupe disposée à cet effet, reconduire le généreux évêque en Angleterre : « Mais ne voyez-vous donc pas, répondit-il avec un dévouement sublime, que ma véritable mission est à peine commencée ; et qu'à l'exemple de notre divin maître, je dois sacrifier mon corps pour sauver des âmes !... »

Les funestes événements qui suivirent ne justifièrent que trop ces tristes prévisions. Après avoir administré les secours de la religion aux blessés, aux mourants, à tous ses malheureux compagnons d'infortune, Mgr de Hercé, pris avec son frère, et les prêtres qui le suivaient, est conduit à Vannes ; jugé par une commission révolutionnaire ; fusillé le 3 juillet

1795, à l'âge de 69 ans, sur la promenade nommée la Garenne, entre MM. de Sombreuil, de Broglie, de la Landelle, et d'autres nobles martyrs de leur foi politique et religieuse. En marchant au supplice, avec cette modeste et sublime dignité des premiers chrétiens aux temps des plus violentes persécutions, il disait à ses fidèles Bretons qui pleuraient sur le passage : « Consolez-vous, mes pauvres enfants, ce n'est pas nous qu'il faut plaindre ; notre mission est trop belle : nous n'étions pas venus pour subjuguer nos frères, mais pour les instruire, les convertir, les affranchir de la violence des passions, les rendre à la véritable et sage liberté ! » Les restes du vénérable évêque furent inhumés sur le lieu de l'exécution, et, plus tard, déposés dans la cathédrale de Vannes.

Vétillart du Ribert, Noel-Patrice, — né au Mans, en 1728, y fit ses études avec distinction. Suivant alors sa vocation pour l'art médical, il est reçu docteur à Reims, et, revenu dans le Maine, y fut agrégé au collége de médecine vers 1755 ; ensuite nommé correspondant à l'Académie de médecine de Paris.

Du Ribert, doué d'un judicieux esprit d'observation, d'un cœur bon, affectueux, d'un grand amour de l'humanité, d'un profond et sincère attachement à ses devoirs, offrait les principales qualités qui font les excellents praticiens ; aussi toute sa vie devint celle d'un médecin éminemment utile et dévoué.

A son entrée dans la noble et difficile carrière qu'il allait parcourir, une circonstance particulière vint en quelque sorte lui donner l'impulsion, et lui préciser la direction qu'il y devait suivre. « En 1755, dit Vicq-d'Azyr, Notice historique, une péripneumonie maligne régnait épidémiquement dans la ville du Mans : M. du Ribert ne laisse point échapper cette occasion de signaler son zèle. Il eut des succès ; mais il fut lui-même atteint de l'épidémie. L'intérêt qu'il inspira fut si général, que jamais il n'oublia la part affectueuse que le public avait prise à son sort ; et que ce souvenir ne lui laissa voir, dans le dévouement le plus absolu, dans les fonctions les plus périlleuses de son art, qu'un tribut de reconnaissance envers

ceux qui venaient d'encourager sa jeunesse avec tant d'honneur pour lui. » En effet, à partir de cette époque, son existence entière ne fut qu'une vie d'abnégation de soi-même, qu'un long et périlleux sacrifice au soulagement, au bien-être de ses concitoyens, de l'humanité !...

Ce que la paresse, l'insouciance repoussent : travail, activité, fatigue, du Ribert semblait en éprouver le besoin et s'y complaire ; ce que l'égoïsme, la pusillanimité fuient avec soin : misères, calamités, maladies contagieuses et meurtrières, ce courageux et digne médecin paraissait le rechercher, avec empressement, pour y prodiguer les secours de son talent et de son charitable zèle : aussi l'étude particulière et le traitement des épidémies devinrent-ils bientôt l'objet principal de ses méditations, de ses efforts ordinairement couronnés de si fructueux résultats, qu'au milieu de ces fléaux destructeurs, les populations le regardaient comme une seconde Providence, relevant les courages abattus ; portant la consolation et l'espérance même dans l'âme des malades qu'il devenait impossible de guérir. Du Ribert ne se bornait pas, dans l'administration des secours dont il favorisait les contrées où sévissait l'épidémie, à quelques voyages rapidement effectués, avec l'intention de fuir aussitôt le danger. Il s'établissait au centre de l'infection morbifique, luttant corps à corps avec la maladie jusqu'à sa destruction, ou jusqu'à ce qu'il fût lui-même atteint, mis hors de combat, ramené dans sa nombreuse famille, aux divers membres de laquelle il communiqua plus d'une fois la contagion.

Les villes de Beaumont-le-Vicomte, en 1761 ; de Bonnétable, en 1765 ; de Mamers, en 1766 ; de la Ferté-Bernard, en 1774 ; du Grand-Lucé, en 1779, etc., et leurs environs ; du Mans, en 1771 et 1772, où les prisons devinrent le foyer d'une épidémie qui menaçait la cité ; en 1773, les paroisses entières de Lucé, Villaines, Challes, Volnay, etc., ressentirent les heureux effets de la science, du dévouement d'un aussi grand praticien, contre les maladies meurtrières dont elles étaient alors infectées. « La dysenterie qui, vers 1779, fit tant de victimes

en France, et particulièrement dans plusieurs cantons du Maine, dit encore Vicq-d'Azyr, fut traitée par M. du Ribert en médecin habile, dont les importantes observations furent publiées dans un ouvrage imprimé sous le privilége de la Société royale. Une pension de 800 livres, faite par le Gouvernement, devint la récompense de ces utiles et périlleux travaux. »

Une chute de cheval, dans l'exercice des fonctions qu'il remplissait avec un zèle jusqu'alors infatigable, dérangea profondément la santé de cet homme si généreux, que, tout entier au service des populations indigentes, il n'avait pas même pris soin d'assurer l'existence de ses nombreux enfants qui bientôt allaient perdre leur principal appui. « Ce fut alors seulement qu'il s'en aperçoit, et que, versant des larmes sur leur sort, ajoute Vicq-d'Azyr, il nous adresse, peu de temps avant sa mort, une lettre où sa main tremblante avait tracé ces mots : « J'expire victime de mon zèle et de mon devoir; je vous « recommande, mes chers confrères, des enfants et une veuve « que je laisse presque sans fortune : faites-les jouir du fruit « de mes travaux, car, lorsque vous lirez cette lettre, je ne « serai plus! » Il mourut en effet vers 1782, épuisé par ses utiles et nobles travaux, seulement âgé de 53 ans. La Société de médecine fit continuer à cette malheureuse et digne famille la moitié de la pension que son chef avait si justement acquise.

Comme il serait difficile de rien ajouter aux quelques lignes, si profondément et si justement honorables, par lesquelles Vicq-d'Azyr, secrétaire perpétuel de l'académie de Médecine, dont M. Vétillart du Ribert était membre correspondant, termine, au nom de cette savante Compagnie, la Notice historique de notre exellent compatriote, nous les citerons textuellement : « Jamais, dit en résumé Vicq-d'Azyr, on ne porta plus loin que M. du Ribert cet enthousiasme du bien public, cet entier oubli de soi-même, qui font qu'on ne vit que pour la patrie. Nous avons pensé qu'il serait agréable pour elle, honorable pour nous, de tracer un semblable caractère, et de conserver un aussi parfait modèle de désintéressement et de vertu!... »

Yvon Claude. — Né à Mamers, dans le Haut-Maine, en 1714, l'abbé Yvon s'égara, de bonne heure, dans les déplorables voies de l'incrédulité, nous pourrions presque ajouter : du matérialisme. Répétiteur en théologie de Jean Martin, abbé de Prades, étudiant à la Sorbonne, il imagina d'y faire soutenir, en 1751, par son élève, de concert avec d'autres mécréants, et pour jouer les théologiens sur leur propre théâtre, la fameuse thèse dans laquelle on insultait, en termes ambigus, voilés, à la révélation, même à l'existence de Dieu comme esprit pur, créateur; et qui, devenant un objet de scandale et de censure, valut au disciple imprudent, à son coupable maître, les rigueurs de l'exil; et ce qui sans doute fut plus sérieux encore, la réprobation des gens de bien de toutes les opinions.

L'abbé Yvon, qui était alors chanoine de Coutances, historiographe du comte d'Artois, fut contraint de passer en Hollande, ainsi que l'abbé de Prades, qui, plus tard, vint à Berlin, où Voltaire lui fit obtenir la place de lecteur du roi de Prusse. Claude Yvon fit plusieurs articles pour l'Encyclopédie ; entre autres : *Ame*, *Athée*, *Dieu*, etc., dans lesquels cet auteur indique toutes les opinions des autres en déguisant les siennes; mais où l'on découvre cependant au moins une propension marquée vers le matérialisme. Il avait, dit-on, l'insouciance, la simplicité d'un enfant ; vécut presque misérablement, en Hollande, avec les faibles produits de ses écrits, les secours dont l'assistaient ses amis les philosophes de Paris ; de retour dans la capitale, après une sorte d'amende honorable, aux dépens de ses connaissances et de ses libraires. Pour sa réhabilitation, il composa des ouvrages plus orthodoxes : *La liberté de conscience; l'Histoire philosophique de la religion*, qu'il dédia, en 1782, à Monseigneur de Gonssans, etc. Il mourut à Paris, vers 1791, à l'âge de 77 ans.

Moutonnet de Clairfons, Julien-Jacques. — Né au Mans, le 11 avril 1740, dans la paroisse du Petit-Saint-Pierre, d'une famille d'artisans honnêtes, mais peu fortunés, Moutonnet, dont les dispositions remarquables devaient le faire sortir de la classe des manouvriers, trouva, dans la bonne volonté de ses

parents à faire pour lui des sacrifices au-dessus de leurs moyens, la possibilité de suivre une carrière que la fortune semblait lui fermer. Il reçut, au collége de l'Oratoire, une éducation distinguée dont il mit les avantages à profit par son aptitude, sa bonne conduite, et son ardent amour de l'étude.

Sa première pensée, lorsqu'il eut terminé ses humanités, fut d'embrasser l'état ecclésiastique ; mais il changea de projet, soit à la suite de quelques difficultés avec les supérieurs du séminaire, soit, qu'avec plus de réflexion, il ne se trouvât point une vocation assez bien déterminée.

Comptant sur la fortune et sur la ferme volonté qu'il avait de se créer un avenir, Moutonnet se rend à Paris, et, sans autre protection que celle de son mérite, y fait de bonnes connaissances ; y trouve, dans l'éducation d'un enfant de famille riche, les moyens d'une existence honorable.

Pierre Le Dru, notre savant botaniste, raconte que Moutonnet, dans une de ses promenades avec son élève, ayant découvert une fontaine de la plus parfaite limpidité, ressentit un si grand bonheur à s'y désaltérer, qu'il ajouta le nom de *Clairfons* au sien. Quelle que soit, du reste, la réalité de cette poétique étymologie, *Moutonnet Clairfons*, ou *de Clairfons*, désormais livré tout entier à la culture des lettres, se fit bientôt remarquer par des productions que distinguent le bon goût, la délicatesse, la fraîcheur de l'expression. On cite particulièrement au nombre de ses œuvres, les traductions élégantes et gracieuses des poètes suivants : *Anacréon*, *Sapho*, *Bion*, *Moschus*, etc.; *Dante*, *l'Enfer* seulement. Il fut l'un des bons hellénistes de son temps ; eut des liaisons avec J.-Jacques Rousseau ; occupa dans l'administration des postes, à Paris, un emploi qui faisait son principal moyen d'existence. Il mourut dans cette ville, le 3 juin 1803, à l'âge de 63 ans.

Chassebœuf Constantin-François, comte de Volney. — L'un des hommes les plus célèbres de notre province, fils d'un avocat, né dans le Bas-Maine, à Craon, le 3 février 1757, *Volney* termine ses études au collége d'Angers ; se rend à Paris, à peine âgé de 17 ans, pour étudier la médecine. Les travaux

littéraires, d'érudition surtout, étant beaucoup plus dans ses goûts, dans ses aptitudes, il s'y livra sans partage ; fut admis dans le cercle savant de Mme Helvétius, et se lia d'amitié avec le baron d'Holbach.

En 1782, muni d'un léger bagage, il entreprend un voyage d'Orient, le sac sur le dos, en véritable *touriste*. Arrivé au Liban, chez les Druses, il s'y renferme pendant huit mois dans un couvent, pour y bien apprendre l'arabe ; visite ensuite, avec soin, pendant quatre années, l'Égypte, la Syrie ; publie, en 1787, son : « *Voyage en Égypte, en Syrie*, » le plus important de tous ses ouvrages, où se révèle un remarquable talent d'observation et de style : « C'est, disait Daunou, le modèle qu'on devrait suivre pour l'étude et la description de chaque partie de la terre. »

Ce livre eut, en effet, un grand succès, et l'auteur, de retour en France, y jouissait déjà de la réputation d'un savant distingué. Sa brochure, intitulée : « *Considérations sur la guerre actuelle des Turcs,* 1788 ; le journal politique en vogue dans la Bretagne, sous le nom de la *Sentinelle*, et dont il était rédacteur, le firent connaître encore davantage, et nommer député aux Etats généraux de 1789, par le Tiers-État de la sénéchaussée d'Anjou. D'un caractère aventureux, partisan de la révolution modérée de 1789, appartenant à la secte des encyclopédistes, il suivit ces diverses impulsions dans le cours accidenté de sa vie.

En 1791, il publie : « *Les Ruines*, *ou Considérations sur les révolutions des empires*, » ouvrage irréligieux, froid, prétentieux, déclamatoire, sans véritable intérêt ; nuisible, pour le moins, à la réputation de son auteur ; et que les éloges intéressés *des frères et amis* n'eurent pas même le pouvoir de faire accueillir du public.

En 1792, nommé directeur-général du commerce et de l'agriculture, à l'île de Corse, il se proposait d'y multiplier, dans son domaine particulier qu'il nommait : *Ses petites Indes*, la plupart des végétaux de l'Amérique, lorsque ses projets furent détruits par les fructueux efforts de Paoli pour détacher

la Corse du gouvernement de la France. Arrêté pendant la Terreur comme suspect, il recouvre sa liberté par la chute de Robespierre. Professeur d'histoire à l'école Normale, il s'embarque pour les États-Unis, en 1795, à la suppression de cette école; est favorablement reçu, d'après ses relations avec des amis tels que Franklin et Washington. A son retour, il entre à l'Institut, au Sénat conservateur, dont il est nommé vice-président. Également ennemi du despotisme et de l'anarchie, mais plus d'une fois inconséquent dans l'application de ses principes, il s'oppose au concordat, à l'expédition de Saint-Domingue, à la création de l'empire, dont il accepte cependant le titre de comte; et signe, en 1814, comme sénateur, la déchéance de Napoléon, etc.

Volney fit de grands travaux sur les langues orientales, dont il voulut simplifier l'étude par un alphabet de son invention; sur l'histoire, la chronologie, la connaissance plus positive de l'Égypte surtout; mais, disciple trop naïf ou trop dévoué de *l'École philosophique*, il dirigea bien souvent ses attaques inconsidérées, irréfléchies, contre la religion et la morale. Il mourut à Paris, le 25 avril 1820.

Bernier, Étienne-Alexandre. — Né dans le Bas-Maine, à Daon, en 1764, l'abbé Bernier, d'abord curé de Saint-Laud, à Angers, lors de la révolution de 1793, refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Nous le verrons, dans les guerres de la Vendée, jouer un assez grand rôle au milieu des armées royalistes, mais donner plus d'une fois occasion de penser que son dévouement à la cause de la légitimité n'était pas aussi pur, aussi généreux que celui des Lescure, des La Rochejaquelein, des Bonchamp, etc. : que la crainte, l'ambition, l'esprit d'intrigue étaient, pour lui, dans ces graves occasions, des mobiles au moins aussi puissants. Du reste, sa conduite vint malheureusement confirmer ultérieurement ces tristes prévisions ; et quand il n'eut plus rien à redouter de la république, rien à pouvoir espérer des princes exilés sur la terre étrangère, on le vit s'employer avec la même activité, le même dévouement, le même zèle, aux intérêts de l'empire, aux négo-

ciations du concordat, et recevoir, en 1802, l'évêché d'Orléans pour prix de ses nouveaux principes, de ses nouveaux soins : nous avons presque dit, enfin, de son apostasie politique. Il mourut en 1806.

§ IV. Caractères, Usages, Mœurs, Coutumes des habitants du Maine, a l'époque de la première phase des temps modernes.

Les caractères primitifs, essentiels des peuples s'effacent, chaque jour, dans les frottements continuels, progressifs de la civilisation, et finissent par ne laisser que des traces mal déterminées. Dans les cataclysmes révolutionnaires surtout, remués avec violence, jusqu'à leur base fondamentale, à leurs principes constitutifs, les usages, les mœurs, les coutumes de ces peuples changent, disparaissent même quelquefois avec leurs anciennes institutions.

C'est précisément ce que nous verrons s'effectuer pour les habitants du Maine, comme pour ceux des autres provinces de France, dans la transition de la première à la seconde phase des temps modernes, par les terribles et profondes secousses du bouleversement de 1793. Les coutumes, les mœurs, les usages, le caractère de nos populations vont s'y trouver modifiés d'une manière tellement essentielle, qu'il nous importe d'en esquisser ici le tableau, sous peine de perdre entièrement les originaux, et de n'en laisser plus tard aucun véritable souvenir dans nos archives.

L'histoire du caractère, des usages, des mœurs, des coutumes d'un pays, est, en effet, celle des traits saillants, particuliers de la vie spéciale, réelle de ses habitants ; avec les modifications déterminées par l'influence des siècles, depuis leur constitution en sociétés civiles rudimentaires, jusqu'aux plus riches développements de leur existence politique.

Pour les importantes et difficiles études auxquelles nous sommes arrivés, on n'a presque jamais assez apprécié, suffi-

samment fait intervenir, ces profondes et continuelles influences des lieux, des conditions d'existence, des relations habituelles, sur les coutumes, les mœurs, les usages et le caractère des peuples. Aussi ne doit-on pas s'étonner si l'on ne trouve, alors, dans ces peintures sans réalité, faites sans discernement, que des tableaux de fantaisie, purement imaginaires, au lieu de portraits historiques et ressemblants ; aussi, par une conséquence nécessaire, devient-il aujourd'hui fréquent de voir des nations travesties sans pudeur ; calomniées sans équité ; d'autres embellies, exaltées, sans raison et sans conscience !... Voilà précisément ce que nous observons, ce que nous allons combattre, dans plusieurs productions imaginaires et futiles où l'on a prétendu bien gratuitement exposer le véritable caractère des Cénomans.

Il suffit d'observer, d'une manière attentive, les résultats généraux des grandes influences locales sur les hommes pour s'apercevoir aussitôt, avons-nous dit, qu'ils ne sont pas les mêmes sous les climats chauds, tempérés, froids ; dans les plaines, les marais, le versant aéré des montagnes ; au milieu des continents, et près du rivage des mers ; dans les régions saines, paisibles, fertiles, et dans celles que désolent incessamment les guerres, les famines, les épidémies. Dès lors, sans même admettre ces grandes influences comme des causes fatales contre lesquelles chercheraient vainement à lutter le courage, l'intelligence et la raison des peuples, il est impossible de ne pas leur assigner une grande part d'action dans la détermination particulière des mœurs, du caractère, des usages et des coutumes de ces peuples.

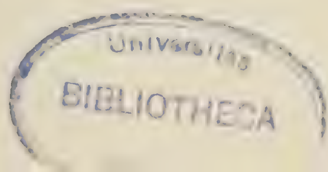
Si nous appliquons actuellement ces principes essentiels aux conditions spéciales de la province du Maine, il sera démontré, par les faits, que les Cénomans ont toujours vécu sous l'empire de modificateurs locaux puissants, généraux, expliquant, justifiant même quelquefois, en partie, le caractère, les habitudes, les actions, dont on les accuse avec autant de légèreté que d'inconséquence ; au lieu de reconnaître le mérite qu'ils ont eu, presque toujours, à triompher de ces causes funestes qui

pouvaient altérer essentiellement, chez eux, les meilleures qualités de l'esprit et du cœur.

En effet, le Maine placé dans l'une des zônes tempérées du globe ; au milieu des plus riches produits de la terre ; sous l'influence de modifications atmosphériques variées, dut naturellement offrir, de bonne heure, une population exubérante, mobile, et même un peu versatile. Comme tous les pays de *marches*, dans lesquels se trouve beaucoup à prendre, il dut exciter l'envie, les convoitises des pays ambitieux, remuants et moins bien pourvus, dont il était le plus rapproché ; rester constamment sur la défensive ; soutenir un grand nombre de combats ; perdre en véritable *initiative* ce qu'il gagnait alors en *puissance de réaction*.

Frontière de l'Anjou, de la Normandie, de la Bretagne, il reçut nécessairement, par ces divers points de contact, dans son caractère, ses usages, ses mœurs, la teinte particulière de ces pays plus originaux dans leurs types, en raison de la protection, des garanties qu'ils obtenaient, les uns, du voisinage des mers ; les autres, de leur suprématie administrative et politique. Enfin, péniblement étreint, comprimé sans mesure entre le druidisme celtique et l'idolâtrie romaine, il ne put qu'avec lenteur, par des efforts inouïs, se dégager de ces funestes entraves ; jouir du précieux et noble affranchissement que la religion du Christ venait apporter au monde.

Soumis, dans presque tous les temps, à ces graves et périlleuses conditions, les Cénomans n'ont jamais été dominés par elles. Ils montrèrent toujours, au contraire, un noble esprit de liberté, d'indépendance ; le courage, la valeur dans les combats ; la loyauté dans les conventions, la bonne foi dans l'exécution des traités ; un attachement sincère, même aux peuples conquérants leurs maîtres : lorsqu'ils étaient grands à leurs yeux, dignes de gratitude et d'estime ; une vigueur incessante, un indomptable héroïsme pour secouer le joug honteux de l'étranger orgueilleux, perfide, lâchement cruel; un culte sincère du sentiment religieux, des vérités de la foi ; un soin consciencieux à les conserver ; un généreux empresse-



ment à les traduire, à les répandre ; enfin le mérite bien rare de garder leur caractère national, au milieu des invasions continuelles, du mélange, alors indispensable,avec des peuples qui les dominèrent quelquefois, mais qui ne parvinrent jamais à les asservir, à les subjuguer !

Après les honorables témoignages rendus aux Cénomans par Tite-Live, Jules César, François de Belleforêt et tous *les historiens sérieux*, *de bonne foi*, n'est-il pas étrange de voir un aussi grand nombre d'*écrivains éphémères* s'entendre et se copier successivement pour supposer, aux habitants du Maine, un caractère, des mœurs, des usages, à peu près opposés à ceux qui leur appartiennent; n'est-il pas bien plus étonnant, encore, de voir les Cénomans eux-mêmes, par une fatale abdication de tout esprit national, concourir, avec autant d'irréflexion que d'inconséquence, à cette œuvre mauvaise, profondément subversive de leur présent, de leur avenir ?...

Pour détruire ces injustes préventions, pour donner à notre beau pays ce fécond esprit *d'intérêt local et d'initiative*, qui lui manque si regrettablement, nous combattrons sans partialité, sans passion, les vaines, ignorantes ou coupables allégations *du parti pris*, de la routine ou de l'envie, par l'inflexible et judicieuse équité de l'histoire.

Dans ces dispositions, et dépouillant ici toute prédilection exagérée, toute prévention nationale, nous affirmons, avec l'engagement de le prouver par des faits incontestables, qu'il n'existe peut-être pas, en France, un pays dont les habitants soient moins bien connus, aient été plus injustement calomniés que ceux du Maine. Ils ont assurément leurs défauts essentiels, sérieux même : nous ne chercherons point à les dissimuler ; nous saurons au contraire les signaler avec franchise, et dans leur propre intérêt. Mais est-il donc vraiment équitable de partir d'un principe que nous ne songeons pas à contester, pour descendre à des inductions fausses, malveillantes, et contre lesquelles nous venons positivement élever la voix ?

Les premiers, les plus graves défauts reprochés aux Cénomans, sont : « *l'astuce*, *la mauvaise foi*, *l'esprit de contestation*

et surtout de chicane, la convoitise et l'amour des procès. » Or, pour accréditer d'aussi blessants mensonges, d'abord inventés par des historiens jaloux, intéressés, il a suffi de quelques *lazzis poétiques*, imaginés par l'inconséquence, la légèreté, la malice ; repétés par l'ignorance, la sottise ou la méchanceté.

Qui pourrait le croire, si les faits n'étaient là pour le prouver? Trois hommes de génie, eux-mêmes, n'ont point reculé devant le juste blâme d'une aussi mauvaise action; et, pour le vain plaisir de faire un bon mot, sont descendus à la triste résolution de calomnier toute une province!...

La Fontaine a dit, en parlant du Maine et de ses habitants, qu'il ne connaissait assurément pas plus l'un que les autres : « Pays de sapience, gens pesant l'air, fine fleur des humains.»

Boileau, sans notions plus positives, avec moins de conscience encore, place le trône de la chicane dans le pays : « Où l'Orne épand ses eaux et que la Sarthe arrose. » Il ajoute, à propos de l'amour et de la science des procédures : « Ce sont là des leçons, dont un père manceau — instruit son fils novice au sortir du berceau. »

Racine, lui-même, s'est abaissé jusqu'aux plus dégradantes invectives, sans aucun motif, sans aucune raison. Il dit, en effet, en parlant des faux témoins qu'on doit récuser : « Il est vrai que du Mans il en vient par douzaines. » etc.

Enfin, parce que le conquérant des Gaules avait affirmé que, dans les combats, deux Manceaux égalaient au moins trois Normands ; que, d'un autre côté, les comtes du Maine, qui battaient monnaie dès avant le XIe siècle, avaient leur *sol mansais*, ayant cours, et dont *le sol normand* ne représentait que les deux tiers de la valeur monétaire, des gens, d'un esprit *délié*, d'une logique *admirable*, ont dit; des gens plus *conséquents* et plus *spirituels* encore, s'il est possible, ont répété, faisant allusion à *la finesse*, à *l'astuce*, qu'ils comprenaient si bien : « Un Manceau vaut, dit-on, un Normand et demi !... »

Nous répondrons à ces quolibets au moins ridicules, mais non pas sans portée sur l'esprit de la multitude ignorante, non-

seulement par les faits que nous venons de signaler, mais encore par l'incontestable autorité, par l'évidence des chiffres.

Nous consultons, à cet effet les statistiques de la justice civile et commerciale en France, de 1852 à 1855, dernières années rendues publiques, et voici leurs positives réponses; voici les remarquables preuves qu'elles nous fournissent à l'appui de nos justes réclamations.

En comparant le nombre des affaires litigieuses de la *Sarthe* et *du Calvados; de la Mayenne* et *de l'Orne*, inscrites pour chacune de ces quatre années; en tenant un compte exact des différences de la population, pour les départements du Maine et de la Normandie, nous trouvons les résultats suivants :

Sarthe : *Population* : 473,071. — *Affaires contentieuses* : inscrites aux rôles : 1852 : 982. — 1853 : 1,145. — 1854 : 1,143. — 1855 : 1,265. — Total pour les quatre années : 4,535.

Calvados : *Population* : 491,210. — Affaires contentieuses inscrites aux rôles : 1852 : 2,847. — 1853 : 3,326. — 1854 : 4,518.—1855 : 3,800. — Total pour les quatre années : 14,491.

Différence : de 4,535 à 14,491 ; qui, déduction faite du faible excédant de la population *du Calvados*, sur celle de *la Sarthe*, établit, jusqu'à l'évidence, que les habitants du premier de ces départements font au-delà de trois fois plus de procès que les habitants du second.

Mayenne : *Population :* 374,266. — Affaires contentieuses inscrites aux rôles : 1852 : 639. — 1853 : 637. —1854 : 653. — 1855 : 683. — Total pour les quatre années : 2,612.

Orne : *Population :* 439,884. — Affaires contentieuses inscrites aux rôles : 1852 : 1,726. — 1853 : 1,727. — 1854 : 2,425. — 1855 : 2,429. — Total pour les quatre années : 8,302.

Différence : de 2,612 à 8,302 ; qui, déduction faite de l'excédant de la population de *l'Orne* sur celle de *la Mayenne*, établit, avec la même évidence, que les habitants du premier de ces départements font au moins trois fois plus de procès que les habitants du second.

Résumé général de l'opération. — Dans le Maine, une population de : 847,339 habitants n'a fait inscrire aux rôles,

pour les quatre années comprises de 1852 à 1855, que : 7,147 affaires contentieuses ; tandis que dans LA NORMANDIE, une population de : 941,094 habitants, dès lors supérieure d'un neuvième seulement, en a fait établir, pendant la même période, 22,793 ; par conséquent au-delà de l'énorme proportion de 3 à 1. Si donc on a pu dire, en parlant de la monnaie des deux provinces, ou de la valeur guerrière de leurs habitants : « *Un Manceau vaut un Normand et demi*, » il faut actuellement, pour être conséquent et juste, immédiatement ajouter : au point de vue de l'astuce, de l'esprit de chicane et de l'amour des procès : « *Un Normand vaut trois Manceaux!...* »

Cette conclusion, essentiellement équitable et logique, se trouvera surtout positivement établie, si l'on fait ensuite observer, toujours d'après les mêmes documents incontestables : que, dans *le Maine*, avoués et clients, soutenant leurs poursuites, se bornent, ordinairement, à la solution de l'affaire essentielle ; tandis qu'en *Normandie*, les uns et les autres s'entendent pour faire survenir, dans chaque procès *principal*, trois ou quatre incidents, qui deviennent la matière d'autant de procès *secondaires*, et dont le jugement précède celui du premier ; que, par une conséquence nécessaire, *le personnel du contentieux* est beaucoup plus nombreux et plus rétribué dans la seconde province que dans la première ; il restera bien positivement démontré que *le Normand* se livre à la culture des débats judiciaires par amour pour la procédure, par une véritable monomanie du litige et de la chicane ; tandis que le Manceau n'aime pas naturellement les procès ; ne les entreprend que sous l'empire d'un sentiment où l'on peut même voir une qualité : l'intérêt de la propriété, le sentiment de sa conservation, qu'il eut tant de fois l'occasion de mettre à l'épreuve ; ne les soutient ensuite souvent, même contre toute raison, que par *entêtement* ou par *amour-propre mal entendu*, véritable défaut, dont il nous serait moins facile de le disculper.

Du reste, l'habitant du Maine est loyal dans ses transactions ; il sait généralement observer la foi jurée. Soumis, dans toutes les phases de son existence, à des invasions, des pillages, des

incendies, souvent même au joug d'une domination étrangère, il a conservé cependant une certaine franchise comparativement à d'autres provinces, de telle sorte qu'il serait erroné d'ajouter créance aux calomnies de ceux qui, pour détourner une accusation méritée, n'ont pas craint d'insinuer qu'un certain degré de finesse, d'astuce et même de mauvaise foi, constituait la base de son caractère.

Le Manceau n'est pas fin, dans la véritable acception du mot; il se montre plutôt circonspect, défiant, réservé, timide. Son imperfection la plus évidente, la plus contraire au progrès des habitants, à la gloire du pays, est son défaut absolu *d'initiative*, d'encouragement sincère et bienveillant pour les enfants de la province qui cherchent à se distinguer par des travaux utiles. Apathique, indolent, ami du repos, des petites sensualités de la table et des plaisirs qui n'exigent ni grandes fatigues ni grandes dépenses, il ne se livre pas volontiers à la culture laborieuse des lettres, des sciences et des arts. Il va quelquefois plus loin encore, et se range dans la regrettable catégorie de ces nullités despotiques, dans leur puissance d'inertie : qui n'ont pas la résolution de faire, mais dont la volonté permanente est de nuire à qui veut faire. Au milieu de ces fatales conditions, le sujet animé d'une vocation noble et généreuse y trouve partout de petits amours-propres contrariés, de petites envies, de petites jalousies en action; quelquefois même de petits persiflages sans portée bien étendue, mais qui, dans une sphère aussi déplorablement rétrécie, ont encore assez d'empire et de nuisible influence pour mettre chacun dans l'impossibilité de trouver, sur la terre natale, un point susceptible d'y féconder les germes d'un succès, en vérifiant à la lettre le proverbe que d'autres localités ont le bon esprit de faire mentir : « *Nul n'est prophète dans son pays.* »

C'est donc plus ou moins loin de son berceau, que l'enfant du Maine doit chercher des encouragements à ses travaux, des moyens de gloire et de renommée! Chose étrange, lorsqu'il s'est fait un nom, s'il revient momentanément dans sa patrie, chacun vante, exalte son mérite, souvent au-delà d'une

juste et sage appréciation : il apparaît alors comme un étranger dont la supériorité semble moins à craindre, et que les Manceaux préfèrent, sans doute pour cette raison, presque toujours à leurs compatriotes.

L'amour du luxe, de l'or, et, par une conséquence nécessaire, les progrès de l'égoïsme ont gagné le Maine comme toutes les autres provinces ; toutefois, il est équitable et vrai d'ajouter que notre pays est encore un de ceux où les sentiments charitables ont résisté le plus honorablement à ces causes destructives ; où l'indigence et le malheur se trouvent secourus, sinon toujours avec un parfait discernement, du moins avec beaucoup de bienveillance et de cœur.

On voit encore, dans cette excellente province, des amitiés sincères, des sentiments dévoués, des témoignages de haute estime : honorables pour ceux qui les inspirent, souvent plus honorables encore pour ceux qui les professent ; comme nous en citerons plusieurs exemples touchants, fournis surtout par les classes distinguées de la province du Maine.

Ainsi, des écrivains, des poètes, dont l'imagination avait besoin de s'exercer en excitant le rire par des lazzis injustement satiriques, ont donc, avec plus de succès que d'équité, compromis, pour un temps, la bonne réputation que mérite si bien notre pays. Mais ce qu'il importe surtout de signaler à l'attention des hommes de sens, de conscience et de bonne foi, c'est l'empressement d'historiens intéressés, jaloux, à se venger par d'insignes calomnies du courage, de la valeur, de l'héroïsme que les Cénomans ont montrés dans tous les siècles, à déjouer les convoitises, à repousser énergiquement les attaques, à secouer noblement le joug des iniques envahisseurs, qui, tant de fois, eurent la vaine prétention de les asservir. Quelques citations d'*Orderic Vital*, écrivain anglo-normand, suffiront pour faire apprécier à leur juste valeur ces malveillantes et coupables allégations.

Les habitants du Maine, courageux, sages, laborieux, défrichèrent péniblement un sol primitivement couvert de forêts, aujourd'hui remarquable par la variété, l'étendue, la richesse

de ses cultures. C'est un fait évident, positif, et duquel on peut logiquement inférer : que des travaux semblables supposent de l'intelligence, du raisonnement, une persévérance d'autant plus admirable chez ceux qui les ont effectués, qu'ils eurent, en même temps, à défendre incessamment leur existence, leurs villes, ces champs fécondés par d'aussi rudes labeurs, contre les perfides convoitises, les invasions brutales des Anglais, des Normands, des Angevins, des Bretons, etc. Quand les Cénomans ont opéré d'aussi grandes choses ; quand ils n'ont jamais provoqué, jamais attaqué, sans juste motif, leurs voisins; quand ils ont borné les magnanimes déploiements de leur énergie, de leur courage, à la défense légitime de leurs biens, de leur liberté, de leur vie, et précisément à cause de ces actes d'indépendance et d'héroïsme, on vient ainsi les apostropher, avec l'espérance d'accréditer ces calomnies, ces grossières injures : « *Cenomani a canina rabie dicti.* » « *Gens finitimis procax et sanguinolenta.* » « Les Cénomans, ainsi désignés, d'après *la rage canine* dont ils sont animés. » Etymologie *savante* et surtout *de bon goût.* « Nation sanguinaire et cruelle pour ses voisins. » Il appartient bien à des Normands, à des Anglais, de parler ainsi d'un peuple qu'ils n'ont jamais fait que piller, trahir, opprimer!

« *Gens rebellionis avida; dominis suis semper contumax.* » « Nation avide d'insurrection, et constamment rebelle à ses maîtres. » « *Cenomani pigri, versipelles et infidi; quod fortitudine nequeunt, dolis et tergiversatione faciunt.* » « Les Cénomans sont paresseux, fourbes, sans bonne foi ; et ce qu'ils ne peuvent effectuer par la force, ils parviennent à le faire par la chicane et par la ruse. » Il serait assurément difficile de formuler, dans un aussi petit nombre de mots, plus de mensonges historiques, plus d'accusations sans portée, qui ne prendraient de valeur et de vérité qu'en se les attribuant à soi-même ; aussi la seule réponse que l'on puisse dignement faire à ces calomnieuses invectives, est d'ajouter, sans commentaire : *elles ont été proférées contre les Cénomans, dont l'honorable caractère est établi sur les faits, par des historiens anglo-normands qui sentaient*

le besoin d'imputer à d'autres les vices et les excès de leur nation.

Toutefois, nous ne prétendons pas, comme nous l'avons déjà fait entrevoir, que les habitants du Maine soient sans défauts; nous étudierons donc avec impartialité, d'une manière consciencieuse et vraie, tout ce qui peut les bien faire connaître : 1° *caractère;* 2° *mœurs, usages, coutumes;* 3° *langage;* 4° *habitation, régime, costume.*

I. Caractère des Cénomans.

L'étude sérieuse et comparative du caractère des habitants de nos anciennes provinces de France, autorise à placer le Cénoman en première ligne; surtout au point de vue du courage, de l'énergie, de la constance à défendre ses droits; de l'amour du travail, de l'ordre, de l'indépendance; de l'esprit d'économie, de conduite et de prévoyance pour l'avenir; de l'attachement à ses croyances, à ses opinions, à ses habitudes; enfin, de son respect de la religion, des lois, de l'autorité légitime.

Sous le rapport même des célébrités qu'il a fournies, le Maine semble avoir dignement payé sa dette à la littérature, aux sciences, aux arts, aux industries; en effet, comme le démontre positivement l'énumération que nous avons faite, et qu'il nous était facile d'augmenter, si notre province n'a pas vu naître chez elle de ces génies supérieurs qui étonnent le monde plus souvent qu'ils ne concourent à son bien-être, à son bonheur, du moins les hommes qu'elle a produits ont-ils été, pour le plus grand nombre, essentiellement utiles à leur pays.

Comme tous les peuples de la terre, les Cénomans ont les défauts de leurs qualités, et d'autres encore dont il serait moins facile de trouver l'excuse. Ainsi, l'esprit d'ordre, d'économie, de prévoyance, les rend quelquefois intéressés, parcimonieux, presque jusqu'à l'avarice; l'attachement à leurs habitudes, leur défiance de la nouveauté, les placent dans une opposition manifeste au progrès, et ne leur permettent d'accepter que tardivement les améliorations même les moins contestables.

Mais ce qui leur portera sans doute longtemps encore un préjudice véritablement sérieux, c'est, comme nous l'avons déjà dit, leur défaut complet *d'initiative*, et cette coupable monomanie de chercher constamment à nuire aux hommes de leur pays qui voudraient les faire sortir de cette malheureuse ornière d'une routine consacrée par le temps. Ce qui nécessairement a diminué beaucoup, chez eux, le nombre des célébrités locales, en affaiblissant les avantages, l'honneur et la gloire qui devaient en rejaillir sur toute la province du Maine, c'est *le défaut de bienveillance*, *de protection*, souvent même les *petites oppositions systématiques*, *les mesquines tracasseries* qu'y rencontrent les enfants du pays. Nous avons insisté sur ces regrettables défauts des Cénomans, parce qu'ils forment, à notre sens, l'un des principaux obstacles aux plus utiles, aux plus beaux développements de leur avenir. Dans notre province, en effet, ce ne sont pas les hommes de valeur qui manquent; c'est le pays qui fait défaut aux hommes de valeur, pour le développement de leurs moyens, de leurs facultés. Le jour où cette vérité sera bien et dignement comprise des Cénomans, leur importance nationale égalera celle des premières populations de la France, au milieu desquelles nous les croyons déjà très-honorablement placés.

Pour mieux comprendre encore le caractère des Cénomans, nous devons l'étudier, en particulier, chez les habitants du Haut et du Bas-Maine ; où des conditions spéciales ont amené, sous ce rapport, des modifications importantes à préciser.

1° Caractère des Habitants du Haut-Maine. — Immédiatement environné par l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Perche, la Normandie; plus particulièrement en butte aux désastreuses et fréquentes invasions qui s'attaquaient de préférence à la capitale de la province, *le Haut-Maine*, soumis à ces grandes et continuelles influences, dut, nécessairement, dès les temps anciens, présenter, dans le caractère, les mœurs, les usages de ses habitants, des différences notables avec les caractères, les mœurs de ceux du Bas-Maine : différences que nous verrons s'augmenter encore dans la seconde phase des

temps modernes, par l'isolement administratif : *civil et religieux*, de ces deux parties de notre province ; lorsqu'arrivera sa division en deux départements, en deux diocèses. Il nous devient donc nécessaire de les constater dès à présent, de les établir avec précision et vérité.

En possession d'un sol plus fécond, les habitants du Haut-Maine sont, en général, plutôt agriculteurs que véritablement industriels et commerçants. En large contact, en relations fréquentes avec des populations remplies de finesse, d'astuce, de convoitise ; constamment exposés par leur abondance, par leur voisinage, même, de riverains envieux, perfides et dominateurs, ils durent insensiblement prendre une teinte mélangée, surtout de *Normand* et *d'Anglo-Saxon ;* sans perdre, toutefois, comme nons l'avons démontré par des chiffres, les heureuses dispositions essentielles de leur caractère national.

Au milieu de ces puissantes conditions, le *Haut-Manceau* ne pouvait, du reste, échapper entièrement à leur influence ; et quelques défauts particuliers devaient encore ici faire opposition à ses nombreuses qualités. C'est en effet plus spécialement chez lui que l'on trouve cette indifférence ordinaire et même cet éloignement fâcheux pour les gens du pays ; cet empressement obséquieux, souvent irréfléchi, pour les étrangers : contresens déplorable, qui force les premiers à s'expatrier, à chercher fortune ailleurs ; tandis qu'il attire et fixe les seconds, au préjudice ordinaire de l'intérêt essentiel, de l'esprit national de la province. Voyez aussi les tristes résultats de cette étrange disposition.

Sous la double et continuelle alternative de cette *exportation* des *naturels* et de cette *importation* des *étrangers,* la population du Haut-Maine devient mobile, flottante : à tel point que l'observateur attentif, de retour au Mans, par exemple, après douze à quinze ans d'absence, y trouve la moitié des habitants qui lui sont absolument inconnus.

Avec des préférences plus naturelles, mieux entendues, ajoutons même plus justes ; avec un patronage plus judicieux, mieux compris, la province du Maine, plus dignement repré-

sentée par ses enfants, aurait bientôt une valeur morale, une réputation qu'elle ne possède pas et qu'elle doit ambitionner.

Voyez, en effet, l'étrange accueil fait au malheureux Manceau dans les salons de Paris, où cette réputation du pays l'a si malencontreusement précédé : « Vous êtes du Maine, Monsieur : excellent pays ; on y fait des poulardes et des chapons de la meilleure qualité ?... » L'éloge est mérité, sans doute ; mais est-il bien flatteur surtout lorsqu'il paraît avoir épuisé tout ce que l'on avait à dire de l'illustration de ce pays !... On pourrait croire qu'il paraît suffire à la majorité des Manceaux, puisque les chapons et les poulardes sont les seuls indigènes qu'ils préconisent et protégent ; sur lesquels ils comptent pour obtenir une célébrité nationale qui présente à leurs yeux le double avantage de produire et de ne porter aucun ombrage.

En conséquence de ces dispositions locales, on voit les chefs d'administration, lors même qu'ils sont originaires des meilleurs pays, arrivés chez nous, à la retraite, s'y fixer le plus souvent ; un certain nombre de militaires, après deux ou trois ans de garnison dans notre cité, contracter des alliances ; renoncer à la carrière des armes, et devenir gens de notre province. Pendant ce temps, les Manceaux vont tenter la fortune dans un pays plus favorable aux efforts qu'ils ont le courage de déployer ; et réussissent assez ordinairement de manière à prouver, par la liste même des hommes célèbres du Maine, que si, dans le monde intelligent, notre province ne se recommande guère autrement que par ses poulardes et ses chapons, il faut s'en prendre bien moins à l'incapacité naturelle du Manceau, qu'au défaut d'initiative, d'intérêt, de protection locale du Maine pour ses propres enfants.

Quant à cette finesse astucieuse que l'habitant du Haut-Maine aurait empruntée de ses proches voisins : des Normands, et dont on l'a si généreusement gratifié, nous la croyons beaucoup plus apparente que réelle ; surtout en la comparant à celle de ses dignes voisins. En effet, le Normand est naturellement *très-fin*, pour ne rien dire de plus ; et cela sous l'aspect habilement simulé de la plus naïve *bonhomie*. Le

Manceau n'est, au contraire, que *finasseur*, avec la prétention d'une finesse véritable. Ainsi, dans *ce genre*, le premier offre un *parfait original;* tandis que le second ne présente qu'une *assez pâle copie.*

Toutefois, si le Haut-Manceau n'est pas littéralement fin, il se montre du moins assez rusé dans les transactions ; difficile à séduire, à tromper, surtout par les gens du pays. Ainsi, quand il fait un marché, sans blesser essentiellement les règles de la droiture, il procède un peu comme l'enfant *avisé*, qui faisant échange avec un camarade moins malin que lui, ne lâche son objet qu'après avoir pris possession de l'autre ; et même, en le cédant, voudrait bien pouvoir en retenir quelque chose. Dans les achats, dans les ventes, nul, assurément, n'est plus défiant. plus irrésolu, plus lent à se décider, plus *marchandeur*. Partisan fanatique, ignorant et mal avisé du *bon marché*, c'est presque toujours dans les plus petits magasins qu'il fait ses emplettes, espérant obtenir les mêmes objets, avec moins d'argent, d'un industriel qui fait moins de frais d'étalage; oubliant alors ce double et si judicieux adage : « Que l'on paie constamment trop cher les objets de qualité médiocre ; et que c'est ordinairement le bon marché qui ruine. »

Le Manceau, de son naturel, est un peu vindicatif, il garde rancune quelquefois assez longtemps ; mais ce n'est pas la haine implacable, et la terrible *vendetta* de l'Espagnol et du Corse. Un sourire narquois et malin ; quelque mordante épigramme qu'il décoche en fuyant comme le trait du Parthe ; tout ce qui caractérise la petite guerre que font ordinairement les femmes, à coups d'aiguilles, sans s'exposer aux dangers d'un combat sérieux à la façon des hommes de caractère : voilà quelles sont ici les armes dont on fait ordinairement usage dans ces petits conflits de société. C'est ainsi, comme nous le verrons, que les habitants du Maine inventèrent cette mascarade ridicule et cynique de Scarron, pour se venger des persiflages de cet écrivain rempli de verve et d'esprit.

Il habitait le Mans, vers 1637, époque à laquelle on se faisait, dans le monde, une petite guerre continuelle de bons

mots, facéties, travestissements, allusions piquantes, etc.; où les malicieux tours, la jovialité, le gros rire, les excentricités des grands seigneurs, des artistes, des versificateurs étaient, à l'ordre du jour. Aussi notre poëte burlesque avait-il des liaisons d'amitié avec les premières familles du pays. Les Lavardin le protégaient avec affection : il parle d'un excellent dîner qu'il fit au château de Vernie, appartenant à M. le comte de Tessé. Son meilleur ouvrage, *le Roman comique*, présente ses principales scènes, à la place des Halles du Mans, à l'hôtel de la Biche. On traduit ainsi les premiers personnages de cette bouffonnerie : *Ragotin* : René Denisot, avocat du Roi au présidial du Mans ; *le marquis d'Orsé* : M. le comte de Tessé ; *La Rapinière* : M. de la Rousselière, lieutenant du prévôt du Mans ; *La Baguenaudière* : le fils de M. Pilon, avocat au Mans ; *Roquebrune* : M. Montières, bailli de Touvoie ; Mme *Bouvillon*, Mme Bautru, femme d'un trésorier de France, à Alençon, etc. Cet ouvrage, qui lui fit ainsi beaucoup d'ennemis, devint, comme on l'a dit, une dernière formule de la verve capricieuse et fantastique des fabliaux et joyeux devis. Ce fut vers 1652 que l'auteur épousa Françoise d'Aubigné ; depuis son veuvage, marquise de Maintenon... femme de Louis XIV, peut-être?...

Des hommes d'esprit, mais dont l'observation s'est faite sur un théâtre spécial, à travers l'étroit objectif d'une lunette, ont propagé sur le caractère des habitants du Haut-Maine des appréciations que l'on a faussées complétement en voulant mal à propos les généraliser ; ils ont dit, en effet : « Le Haut-Maine aime à briller, à paraître ; à prendre des titres. On y voit exagérés : le mérite, la fortune, les équipages, l'*appareil* dans tous les genres : c'est luxe et misère. »

Ce triste et disgracieux portrait offre quelque chose de vrai, sans doute ; mais, hâtons-nous de le dire, seulement pour une *parcelle* de la population du Haut-Maine : parcelle, *gasconne* dans son langage ; *problématique*, dans son existence ; *hasardée*, par ses moyens d'arriver ; la seule probablement qu'ait bien étudiée l'auteur ; qui sans doute n'ignore pas que la nombreuse famille de *Monsieur de Crac* n'est pas entièrement renfermée

dans le département de la Gironde; qu'il s'en trouve un peu partout, même dans le Maine ; sans qu'une pareille sophistication puisse devenir le type caractéristique des habitants de cette province, dont les traits essentiels sont opposés à ceux que l'on vient de retracer.

Les Cénomans, comme nous l'avons déjà dit, sont, en effet, généralement économes, travailleurs, ennemis d'un luxe onéreux. Ils portent même quelquefois ces qualités jusqu'aux défauts de leurs extrêmes : en devenant intéressés, parcimonieux, esclaves de l'argent. Ils n'exagèrent ordinairement leur fortune, que lorsqu'ils n'en possèdent pas une réelle ; dans l'hypothèse contraire, ils tendent bien plutôt à la dissimuler pour ne pas exciter la convoitise ; et sans doute en souvenir des spoliations dont ils ont, tant de fois, été les victimes.

Au point de vue de l'économie domestique, un ancien adage établissait ainsi les habitudes comparatives des trois villes suivantes : « On dépense : dans celles : d'*Angers*, moins que son revenu ; *du Mans*, son revenu ; *de Tours*, plus que son revenu. »

Nous pensons que, pour notre cité, l'adage conserve au moins sa première signification : ce n'est donc pas le pays du luxe et de l'indigence ; nous croyons même qu'un assez petit nombre des provinces de France offriraient, à population égale, autant de familles positivement *aisées*. L'amour du superflu, sans doute, a fait des progrès chez nous, comme partout ailleurs ; mais bien plus encore dans les fortunes douteuses, que dans celles qui sont anciennement et solidement établies.

Le même auteur ajoute, en suivant la même voie si positivement fausse : « Le peuple du Haut-Maine est *rouge d'opinion ;* mais poli, prévenant ; il vous donne vos titres, vous salue même avec affectation ; est indulgent pour vos vices, vos prétentions et vos travers ; il est corrompu de mœurs, se laisse séduire facilement par les nouveautés ; les hautes classes sont légitimistes, parce que c'est de bon goût, etc. »

Sans doute ; mais toujours pour cette *parcelle* de la population où se trouvent groupés *les chevaliers d'industrie*, *hâbleurs*,

vagabonds, *Roberts-Macaires*, etc., que notre auteur paraît avoir observés, suivis, étudiés d'une manière exclusive ; mais assurément rien n'est plus imaginaire, plus controuvé, plus faux qu'une pareille esquisse donnée comme représentation du caractère propre aux habitants du Haut-Maine.

A Paris, dans les endroits éloignés, où l'on juge notre province au point de vue de l'opinion politique, sans examiner et sans connaître, nous sommes encore très-mal appréciés ; et cela parce que, dans la ville du Mans, existait un petit collége électoral, où se réunissaient, votaient comme un seul homme, tous les électeurs de l'opposition, et nommaient un député des plus avancés dans cette catégorie. La multitude, ignorant cette particularité, ne manqua pas d'ajouter ensuite : « *Ab uno disce omnes !* » Connaissez les tous par un seul ! Voilà pourtant comme on écrit l'histoire !... On fait un pays révolutionnaire d'une province dont la grande majorité des habitants a des croyances religieuses très-sincères ; des opinions politiques modérées, en général monarchiques ; où les anarchistes, les esprits subversifs de l'ordre public, sont en si petite minorité, qu'on peut aisément les compter.

Quant aux mœurs, à la bonne conduite, si les populations du Haut-Maine offrent assez de modestie pour ne pas revendiquer un prix de sagesse, elles ont trop de confiance dans leur mérite, à ce point de vue, pour ne point réclamer, avec indignation, contre la prétention injuste et coupable de vouloir ainsi les placer au ban de l'immoralité !...

Du reste, les Cénomans ne sont assurément, comme on cherche encore à l'insinuer par une fausse interprétation, ni fanatiques de nouveautés, ni polis, ni tolérants à l'excès : ils portent même, au contraire souvent, l'esprit de critique jusqu'au défaut d'indulgence ; le peu d'urbanité, jusqu'à l'insuffisance du savoir-vivre ; et la routine des habitudes jusqu'à l'opposition au véritable progrès.

Mais ce qu'il n'est plus aujourd'hui permis de leur contester : c'est la résolution et l'énergie dans les grandes occasions. Pendant les guerres si désastreuses de la république et de l'em-

pire, le courage des habitants du Maine fut constamment cité comme un type de la valeur française. Les éloges mérités que le colonel du 11e de ligne fit, en 1806, de nos simples conscrits; en 1809, M. le baron Coutard, alors colonel du 65e, furent, en 1814, près de Montereau, confirmés d'une manière bien glorieuse par Napoléon lui-même : « Montrez, dit-il à ces jeunes Cénomans, depuis deux jours seulement sous les drapeaux, de quoi sont capables ces hommes de l'Ouest, que l'on vit, de tous temps, les défenseurs de leur pays et les plus fermes appuis de la monarchie. »

Du reste, les historiens les mieux informés et les plus consciencieux s'accordent parfaitement pour confirmer la réalité des traits principaux que nous avons assignés au caractère des habitants du Haut-Maine; quelques passages de ces histoires locales offriront dès lors ici, tout à la fois, de l'intérêt et de l'utilité.

« Les Sarthois, dit M. Auvray, préfet de la Sarthe, Statistique de ce département, sont laborieux, un peu lents, routiniers, ennemis des nouveautés; leurs mœurs sont douces et calmes. Ils tiennent à leurs usages, moins par préjugés peut-être que par une sorte de paresse. Ils aiment leur village, leurs champs; redoutent les voyages, et s'éloignent peu de leurs foyers, à moins qu'ils n'y soient forcés. On remarque néanmoins que, depuis quelques années, leur intelligence est devenue plus vive, et leur industrie plus développée. Naturellement apathiques, ils montrent de l'hésitation pour les mouvements qui troublent, dérangent leur tranquillité; pour les essais, lors même qu'ils peuvent augmenter leur bien-être. Ils sont amis de la paix, soumis aux lois, surtout lorsqu'elles protégent essentiellement la propriété; sincèrement attachés aux gouvernements qui savent allier, avec discernement, la modération à la force administrative. »

II° Caractère des habitants du Bas-Maine. — Borné au nord par *la Normandie*, au sud par *l'Anjou*, à l'ouest par *la Bretagne*; mais en rapports beaucoup plus étendus avec cette dernière province, *le Bas-Maine*, dès lors moins exposé, par son éloi-

gnement assez marqué de la capitale des Cénomans, aux attaques, aux invasions de la convoitise ; frontière essentielle d'un pays habité par des hommes sérieux, positifs, graves, invariablement attachés à leurs principes, à leurs opinions, à leurs idées, ne pouvait manquer de prendre une teinte réelle de ces caractères et de ces conditions d'existence naturelle ; surtout en approchant davantage de ce grand point de contact ; et devait, en conséquence, offrir, avec *le Haut-Maine*, sous le rapport de sa physionomie spéciale, à peu près les différences que l'on trouve entre la Bretagne et la Normandie.

Quelques observateurs, cependant assez judicieux, mais qui n'ont pas eu l'attention nécessaire d'apprécier assez positivement ces grandes influences ; de se placer au véritable point de vue pour en bien interpréter les importants résultats, n'ont encore fait ici que des esquisses partielles ; formulé des exceptions pour des règles ; et plus d'une fois crayonné des figures imaginaires, en croyant peindre des portraits. C'est ainsi qu'ils ont ajouté : « Dans le Bas-Maine, les habitants se montrent sauvages, dénigrants, peu hospitaliers ; contestant la réalité des titres, de la science, des talents, de la fortune d'autrui ; diminuant le chiffre de celle qui leur est propre ; vivant avec parcimonie chez eux, mais, au dehors, s'abandonnant à l'ivrognerie, aux débauches, à l'orgie du cabaret, etc. »

Il nous est encore impossible d'accepter ces caractères et ces usages particuliers à quelques individus, comme les types généraux de la population. Nous avons sérieusement étudié le Bas-Maine, voici le résultat de nos observations, et ce que nous croyons être l'expression de la vérité : Les habitants de cette partie de notre province, moins communément favorisés sous le rapport des qualités fondamentales et naturelles du sol, en général, sont moins agriculteurs qu'industriels et commerçants. Presque toujours artisans de leur fortune ; habitués, dès l'enfance, aux conditions du travail, de l'ordre, de l'économie, leur caractère devient positif, sérieux ; leurs goûts, sages, bornés ; leur prévoyance de l'avenir, très-naturelle, uelque fois même exagérée. C'est alors qu'ils craignent d'exci

ter l'envie, qu'ils abaissent le chiffre de leur véritable richesse, et redoutent surtout de la voir se dissiper en vaines prodigalités; c'est alors qu'ils deviennent quelquefois, par un entraînement regrettable, mais facile à comprendre, égoïstes, intéressés, *lésiniers.*

Toutefois, ces défauts ne s'établissent, chez les habitants du Bas-Maine, que pour une minorité bien faible; car, pour la grande majorité, combattus par des principes religieux sincères, par des inclinations charitables, ils s'affaiblissent ou disparaissent même entièrement, comme des imperfections moins inhérentes à la nature essentielle du caractère national que déterminées par les circonstances qui tendent plus ou moins à le modifier d'une manière fâcheuse.

Quant au vice grossier dont on a voulu combler la mesure de leurs défauts, rien n'est moins bien établi. Que dans plusieurs localités contiguës à la Bretagne, où la jeunesse est désœuvrée, la noblesse, la classe riche sans emploi, sans occupation obligatoire, un certain nombre d'habitants s'abandonnent quelquefois par ennui, par entraînement, dans les lieux publics, à l'abus des liqueurs fortes, du vin, etc., comme on l'a jadis fait observer pour les environs de Craon, de Loiron, d'Ernée, etc., nous ne chercherons pas à le contester; mais que l'on parte de ces faits isolés, peu nombreux, pour accuser tout le Bas-Maine d'ivrognerie, voilà ce qu'il nous était impossible de ne pas énergiquement réfuter.

Au point de vue des relations avec les étrangers, le Bas-Maine offre les dispositions opposées à celles du Haut-Maine. Ainsi, à Laval, par exemple, on leur fait un premier accueil, en général froid, cérémonieux, peu sympathique ; et, par une habitude contraire à celle qu'on observe au Mans, ces étrangers n'y sont pas acceptés sans examen; vantés, reçus, préconisés bien souvent sans motif plausible; toujours de préférence aux gens du pays. Cette manière d'être qui, dans une juste mesure, offre des avantages, présente, par l'abus de ses applications, le grave inconvénient d'isoler un peu trop cette partie de la province, et peut se placer, alors, au nombre des causes

qui toujours ont retenu la première de ces villes dans un état, d'importance relative, inférieur à celui de la seconde.

Dans cette partie de notre province, particulièrement, les cultivateurs, *les fermiers*, sont en général estimables et considérés, surtout en raison de leur existence patriarcale, de leur attachement à leurs maîtres, aux métairies qu'ils exploitent quelquefois de temps immémorial; de leur charitable et généreuse hospitalité pour les pauvres, les infirmes, les malheureux; aussi forment-ils une caste particulière avec ses prétentions, son esprit de corps; aussi ne les voit-on que bien rarement contracter, avec les artisans des bourgs, ces alliances exceptionnelles de famille, dans lesquelles ils croient ordinairement se compromettre et déchoir. On ne remarque point entre eux ces inimitiés, ces divisions qui, chez les autres industriels, naissent de l'envie, de la jalousie, des rivalités; ils sont au contraire affectueux, bienveillants les uns pour les autres. Ainsi, *le grand métayer* fait, comme bon service réciproque, les principaux labours de *la petite closerie;* et *le petit closier* paie en journées, à *la grande métairie*, ce travail dont l'échange, avantageux pour tous, entretient des relations zélées et cordiales entre ces divers agriculteurs. Aux sentiments d'humanité, de bienfaisance, qu'ils pratiquent journellement en conséquence de leur excellente nature et sans doute aussi de cet axiome chrétien : « Dieu fait payer trois fois l'aumône qu'on refuse, » les habitants du Bas-Maine joignent encore l'attachement dévoué, sincère au pays, à la religion, au gouvernement légitime : si le lieu ne se trouvait ailleurs mieux placé, nous pourrions citer ici des faits et des noms qui prouveraient que la Vendée n'est pas le seul pays où ces nobles et généreux sentiments ont enfanté des héros et des martyrs : du reste, notre histoire du Maine, bien comprise, ne manquera pas d'établir ultérieurement ces incontestables vérités.

II. Mœurs, Usages, Coutumes des Cénomans.

Les différences que nous venons de signaler, dans le caractère des Cénomans, entre le Haut et le Bas-Maine, se retrouvent, en partie, dans les coutumes, les usages et les mœurs; toutefois, comme ces différences, en général, sont moins essentielles et moins nombreuses, nous étudierons, sous ce dernier rapport, la province dans son ensemble, pour ne pas compliquer l'exposition des faits; et d'ailleurs, avec l'attention de préciser tous ceux qui présenteront un caractère local particulier. Nous allons voir, par cette exposition, combien nous différons déjà de ces mœurs, usages et coutumes qui rendaient la vie des habitants du Maine plus naturelle, plus simple, moins brillante, moins agitée sans doute, mais assurément plus solide et plus heureuse, avant les époques révolutionnaires dans lesquelles nous allons entrer.

Parmi ces coutumes d'un autre âge, plusieurs sembleront peut-être *naïves* et *puériles* à nos *grands esprits* d'aujourd'hui? Que, dans leur propre intérêt, ils ne se hâtent cependant pas trop de conclure, afin qu'on ne soit pas obligé de leur prouver que cette *puérilité*, cette *naïveté* qu'ils voudraient frapper de ridicule, n'ont perdu leur charme qu'aux yeux de ceux dont l'âme n'est plus assez pure, assez intelligente pour la goûter. Hâtons-nous de crayonner ces tableaux où la vue se repose avec satisfaction, avec calme; dont les originaux s'effacent chaque jour, et bientôt, peut-être, n'existeront plus même dans le souvenir des peuples.

N'est-il pas naturel d'éprouver cette crainte et de formuler ces tristes prévisions, quand on observe sérieusement la diminution progressive des croyances, des opinions vraies et fixes; l'affaiblissement rapide et si fatal de l'esprit public, du sentiment de la famille, si malheureusement remplacés de nos jours par l'indifférence, l'incrédulité, l'égoïsme, l'amour de l'or; quand on voit, même sous le rapport des intérêts matériels,

nos industries locales ne pas gagner en proportion des besoins que leurs bénéfices ont fait naître? Ainsi, dans les XVIIe et XVIIIe siècles surtout, le Maine s'enrichit d'une manière vraiment remarquable par son travail, ses industries, son commerce: le Haut-Maine, par la fabrication de ses étamines, de ses bougies; le Bas-Maine, par celle de ses toiles; toute la province, par l'esprit d'ordre et d'économie de ses habitants. Au XIXe siècle, dans nos campagnes, dans nos villes particulièrement, les besoins naturels, mais les besoins factices, plus encore, augmentent chaque jour: les ressources pour y satisfaire s'accroissent-elles dans la même proportion?... Non, sans doute : aussi voyez ces catastrophes commerciales, financières, qui frappent incessamment notre malheureuse province, autrefois si calme, si tranquille sur les solides conditions de son existence à venir !...

Avec les grands avantages d'un merveilleux progrès dans la facilité des communications, se manifestent les inconvénients, plus grands encore, du déclassement des travailleurs, de l'abandon positif des campagnes, de la concentration dans les villes; des habitudes ruineuses qu'y prennent les cultivateurs; des souffrances de l'agriculture, sans même parler de la décadence fatale du sentiment religieux, des principes de morale, de l'esprit de conduite publique et privée. Mais nous bornerons là ces considérations d'avenir, pour ne pas anticiper sur l'exposition que nous aurons à faire ultérieurement des tristes modifications amenées par l'esprit philosophique et les commotions révolutionnaires, sur les mœurs, les usages, les coutumes des Cénomans : déterminons seulement ici leurs principales conditions dans l'époque où nous sommes arrivés.

1° SENTIMENTS RELIGIEUX, OBSERVATION DU DIMANCHE. — Déjà les effets corrupteurs des écrits de l'incrédulité, de l'athéisme, commençaient à se manifester, en France, dans les grands centres de population; mais dans nos petites localités, dans nos campagnes, dans celle du Maine surtout, ces funestes influences n'avaient pas encore produit de changements notables dans les bons sentiments et dans les pratiques salutaires des habitants. La religion était révérée, la charité mise en pra-

tique, et les cérémonies du culte observées, suivies partout avec une sincère et pieuse édification. Les fêtes étaient chômées avec respect, et l'on comprenait généralement l'importance de cette sainte, judicieuse et sage consécration du dimanche à l'accomplissement des devoirs envers Dieu, la société, la famille, soi-même.

Pour les hommes de sens, de raison, pour les véritables chrétiens, ce jour *dominical*, ce jour du Seigneur n'est point, en effet, comme voudraient le faire entendre les hommes sans foi, sans discernement ou sans conscience, le jour d'un *indolent quiétisme*, d'une stérile inaction; mais, au contraire, un jour essentiellement pratique : celui de l'application noble et fructueuse des plus belles facultés humaines; des plus sublimes qualités de l'esprit et du cœur!...

A l'homme sage, laborieux, dont le front, pendant six jours, s'est penché vers la terre à laquelle, presque sans partage, il a consacré son application, ses efforts, pour en obtenir les richesses qu'elle renferme, et que le travail seul doit en faire sortir, ne faut-il donc pas au moins une journée dans laquelle il puisse élever ses yeux vers les merveilles du ciel; son âme, à la gratitude envers Dieu; son intelligence, à la source des vérités morales qui l'épurent en la développant; donner à ses organes fatigués la réparation des forces dont il aura besoin pour de nouveaux et féconds travaux; considérer, avec discernement et réflexion, l'ensemble des résultats obtenus par ceux qu'il a déjà faits; entretenir les bonnes relations de la famille, des amis, avec le précieux avantage d'en resserrer les doux liens, de prévenir ainsi l'isolement des individus, en assurant le bonheur, le véritable et fructueux progrès des sociétés?

Pour mieux comprendre l'influence profonde, réelle, éminemment utile de *l'observation du dimanche*, sur la tranquillité, le bien-être des populations, considérons un instant, à l'époque dont nous étudions les usages, l'emploi de ce saint jour qui n'est pas, en France, d'institution nouvelle, puisque, le 6 mars 321, Constantin en fit une prescription légale.

Dans notre province du Maine, pour ne pas sortir du pays qui seul ici doit nous occuper, le dimanche, dans les campagnes surtout, est un véritable jour de fête. Aussi, dès le matin, enfants, adultes, vieillards, maîtres, domestiques sont plus gais, plus agiles qu'à l'ordinaire : chacun prend, de sa personne, un soin plus minutieux, se pare avec une coquetterie naïve de ses plus beaux habits. L'ordre et l'arrangement bien réglés dans le manoir, chacun en fait la garde à son tour ; aux premiers retentissements du beffroi, les autres s'acheminent vers l'église, conduits par le sentiment religieux d'un pieux devoir à dignement remplir.

Pendant le trajet, on rencontre des voisins, des amis, des parents : les vieillards devisent du *temps passé* ; les hommes faits parlent de leurs travaux, du *temps actuel ;* et les enfants, qui ne s'occupent guère *de l'avenir*, jettent, sur ce parcours, un véritable charme par la franche hilarité de leurs petits propos, et la variété de leurs aimables gentillesses.

Lorsqu'apparaît la bonne, digne et respectable famille du château, les groupes se rapprochent ; la contenance de tous semble prendre une disposition plus sérieuse ; elle n'est pas du reste inspirée par une crainte servile, mais par le sentiment d'estime affectueuse que cette famille sait inspirer, par la bienveillance de tous ses membres. Ainsi, les enfants se mêlent naturellement avec les autres pour s'associer à leurs prouesses ; les dames s'informent gracieusement du bonheur des riches agriculteurs, pour les en féliciter ; de la gêne, du malaise des indigents, pour les secourir ; le châtelain raisonne agriculture, morale et philosophie pratique, avec ses fermiers pour les instruire, et surtout leur prouver son estime et sa bienveillance.

Dans toutes ces relations improvisées, dans ces conversations utiles, agréables, dont l'observation du dimanche peut seule devenir l'occasion, rien assurément n'est perdu ; tout porte au contraire avec soi des enseignements pratiques du plus haut intérêt.

On arrive à l'église où les derniers sons de la cloche viennent

de se faire entendre ; où chacun apporte le recueillement et le respect dus à la dignité du lieu, à la célébration des saints mystères. L'office divin effectué dans une aussi pieuse, une aussi touchante communauté de prières ; la lecture de l'Évangile, suivie des sages et paternelles réflexions du bon curé, ne restent pas non plus sans un bien sublime et fécond enseignement.

Avant de quitter ces lieux de mutuelle édification, les cœurs affectueux et dévoués s'empressent d'y remplir un triste et pieux devoir. Ce n'est pas, en effet, sans un véritable attendrissement qu'on voit les parents, les amis se réunir au cimetière : la fille, la mère déposer une céleste invocation, un tendre souvenir, une larme brûlante sur la tombe d'une mère, d'une fille !... et les cœurs soulagés par ce religieux pèlerinage, comme il arrive toujours après l'accomplissement d'une bonne et sainte action, reprennent le cours ordinaire de leurs impressions de la journée.

En rentrant à l'habitation, chacun s'y livre avec la gaîté de son âge et de son caractère, pendant le repas qu'assaisonne un bon appétit, au récit naïf de tout ce qui vient de se passer de remarquable pendant ce petit voyage : les réflexions se croisent, mais sans se heurter ; et tout le monde y fait, sans contestation malveillante, le résumé de ses impressions personnelles. Ensuite, libre de ses actions, l'assistance passe, chacun suivant ses goûts, aux délassements légitimés par les travaux de la semaine.

Cependant, les soins de la maison ne sont pas négligés : tout le monde est à son poste. C'est alors que le chef de la famille fait une revue générale ; donne, partout, le coup d'œil du maître ; visite ses champs ; voit, avec une satisfaction bien méritée, la prospérité de ses cultures et les belles espérances de ses récoltes.

Après l'office du soir, où se reproduisent les mêmes relations, avec les mêmes avantages, dans toutes les communes où cet esprit patriarcal ne s'est pas éteint sous les fatales influences de l'égoïsme et de l'orgueil, la plupart des habitants dirigent

leur promenade vers le château. Là s'unissent, mais sans familiarité, sans confusion, les conditions, les rangs, les âges différents; avec intérêt affectueux pour les uns, respect, éducation, civilisatrice pour les autres.

Ainsi gentilshommes et paysans, nobles dames et simples villageoises, se livrent en commun aux joies douces et pures d'un *bal champêtre* ou de quelques jeux qu'animent toujours la plus naïve et la plus franche cordialité.

On rentre à la chute du jour l'esprit calme, le cœur satisfait les forces réparées de la manière la plus favorable aux travaux du lendemain.

Si pour mieux apprécier ce tableau de mœurs, esquissé d'après nature, et les fructueux effets de ces anciennes coutumes, on désirait quelques oppositions regrettables, encore assez rares dans nos campagnes, il suffirait de considérer ces ouvriers sans moralité, sans croyances, travaillant le dimanche, sans motif urgent, au mépris du culte divin ; chômant ensuite le lundi, qui ne leur présente, pour distraction, que les orgies du cabaret, où se perd le goût du travail; où se passent les autres jours avec progrès de l'immoralité, de la dégradation, de la ruine alors inévitable de la famille, de la santé, du bonheur!... Détournons les regards de ces tristes tableaux. Il faut les signaler comme des écueils funestes ; on ne doit pas les retracer dans tous leurs détails : ils feraient horreur, et sont d'ailleurs, dans notre Maine, heureusement encore à l'état d'exception.

Dans les villes, ces exceptions deviendraient la règle, si la morale publique cessait de s'en préoccuper d'une manière sérieuse.

Ici, comme nous l'avons démontré dans le *Système social*, un gouvernement sage ne doit jamais intervenir; son autorité s'y compromettrait presque toujours : l'expérience en a fait preuve. Il n'existe qu'un moyen, une seule puissance capable d'assurer *l'observation du dimanche* : l'empire du bon exemple.

Que les marchands, les acheteurs honnêtes, religieux, s'entendent, les uns pour fermer leurs magasins, les autres pour

ne pas acheter le dimanche, et bientôt presque tous suivront la même voie, ne fût-ce que par amour-propre et pour ne pas se mettre à l'index de ceux dont ils ont un intérêt matériel à conserver la bonne opinion.

Mais, à côté de l'observance des jours fériés, se trouve la nécessité d'occuper les oisifs sans instruction et sans culture, nécessité bien utilement remplie par l'institution des écoles du dimanche. Nous avons indiqué les moyens faciles d'arriver à ce double résultat; et déjà, dans plusieurs de nos grandes localités, les succès de la pratique ont justifié la valeur essentielle de la théorie.

2° MARIAGES, NOCES, FESTINS. — A l'époque dont nous terminons l'histoire, le mariage, dans la province du Maine, était encore une sage alliance, un élément de bonheur, une fête de famille; aujourd'hui, comme nous le verrons bientôt, c'est trop souvent un marché lucratif, quelquefois, plus souvent ruineux pour le mari surtout, obligé de composer à si grands frais cette autre boîte de Pandore, qu'on nomme *Corbeille de la mariée ;* une véritable corvée pour les parents forcés de réunir, avec dépenses considérables et fatigues prolongées, un grand nombre d'indifférents et même d'inconnus; corvée dont ils cherchent à se débarrasser le plus vite et le moins onéreusement possible.

Dans les campagnes même où les riches fermiers invitaient avec tant de cordialité leurs parents, leurs amis à ces noces pleines d'entrain, de gaîté ; nombreuses ; toujours animées par la danse, les festins; se prolongeant plusieurs jours sans interruption, et rappelant assez bien *l'abondance* que le *digne Sancho* portait si haut, dans son estime, à celles de *Gamache ;* on ne trouve plus ces aimables et naïves qualités qui, surtout en faisaient le charme. On y produisait, en effet, alors *cette fameuse chanson de la mariée*, qui n'avait pas moins de dix couplets, où se trouvaient exprimés en style pittoresque, mais sans prétentions poétiques, les sages conseils à la nouvelle épouse, et les touchants adieux qu'elle adresse elle-même à ses parents, à ses amis.

Les principaux membres de la famille, les parrains, marraines, les intimes, les notabilités du pays, *dansaient*, comme on le disait, *les présents*, qui consistaient en assiettes, plats, cuillers, pots d'étain, etc.; tous ustensiles de ménage qui venaient compléter utilement le mobilier des jeunes époux : c'étaient la raison, la bonne amitié qui distribuaient ces gages d'affection et d'estime : aujourd'hui c'est l'orgueil, la vanité qui font tous ces frais : les parents, les amis donnent des futilités, des bijoux dont le seul usage est de satisfaire, d'exciter la coquetterie, l'amour d'un luxe ruineux quand il n'est pas à la fois corrupteur.

A cette même époque, dont nous regrettons bien sincèrement les usages simples et naturels, dans tous les repas de famille et d'amis on s'invitait franchement, on se recevait avec plaisir, on se traitait avec un bon confortable, mais sans luxe ruineux. Aussi nulle préoccupation des frais onéreux du repas n'altérant la joie des amphitryons et celle des convives, le dessert était-il toujours cordialement animé par la chanson de circonstance à laquelle succédaient les félicitations réelles, et les commentaires pleins d'hilarité, d'esprit. Aujourd'hui, dans les villes surtout, les plus simples de ces repas se trouvent somptueusement servis ; mais on n'y chante plus ; on est maniéré, triste, sérieux : il semble que l'on s'occupe déjà par avance des comptes si lourds, si ruineux, du lendemain.

Dans notre province, dans le Bas-Maine surtout, existaient alors, à l'occasion des mariages, plusieurs coutumes par l'énumération desquelles nous compléterons ce tableau.

3° Fleurie de Lit. — Le dimanche qui précède la cérémonie du mariage, les jeunes garçons et les jeunes filles des environs se rendent, en grand nombre, avec leurs habits de fête chez la nouvelle fiancée; ornent son lit et sa chambre des plus belles fleurs de la saison en signe d'affection et d'estime. C'est ordinairement leur seul présent de noces; mais il offre bien son mérite pour qui sait en apprécier toute la portée.

4° Miche des Noces. — Dans le même temps et dans les mêmes circonstances, le meunier de la maison amène chez la

future mariée, sur un cheval blanc, décoré de fleurs et de rubans, *la belle farine* destinée à confectionner le pain des noces. La fiancée reçoit, comme un tribut à ses vertus, les rubans et les fleurs. Ces différentes cérémonies se terminent ordinairement par une veillée, dont la franchise et la gaîté font les principaux frais.

5° QUENOUILLE DE LA SAINTE VIERGE. — Dans plusieurs paroisses du Bas-Maine, une quenouille chargée de chanvre était habituellement, sous cette pieuse invocation, disposée à l'usage de la nouvelle fiancée du lieu, qui la filait entièrement; la préparait à son tour pour la fiancée qui venait ensuite; puis apportait, à son futur époux, le produit de ce labeur, comme un gage certain de l'amour qu'elle offrirait toujours pour le travail, l'ordre et l'économie dans son ménage.

6° VEILLÉES D'AUTREFOIS, SOIRÉES D'AUJOURD'HUI. — *La veillée*, ce mot rempli de naïfs et charmants souvenirs, vient en effet rappeler, à la pensée du véritable Cénoman, ces heures délicieuses qui suivent la chute du jour, et que l'on semblait dérober au sommeil, pour les consacrer, après les travaux sérieux, à des occupations moins pénibles, à des jeux, à des conversations qui devenaient un utile et simple délassement.

L'habitude s'est conservée, mais le mot a perdu son charme, et la chose toute sa valeur : ces réunions prennent aujourd'hui le nom de *soirées;* et ce qu'elles donnent, comme résultat, est le plus souvent l'indifférence ou l'ennui. Rappelons seulement ici quelques traits *des veillées* d'autrefois; *les soirées* d'aujourd'hui n'auront que trop, ultérieurement, l'occasion de nous occuper.

Dans les villes, *ces veillées* réunissaient, par des sentiments de confiance et d'affection, les parents, les amis intimes. On y discutait peu sur la politique, les modes et les scandaleux événements du jour; mais, en revanche, on y parlait de ses intérêts de famille, des projets d'avenir pour ses enfants, on y recueillait de bons avis, d'utiles et généreux conseils. Les jeunes gens faisaient des lectures appropriées à la circonstance;

les jeunes filles s'exerçaient à des travaux d'aiguille sous la direction de leur mère ; en prenant ainsi des leçons d'ordre, d'économie qui ne devaient pas être perdues à l'époque sérieuse de leur vie. Quelques délassements, dont l'insouciance ne pouvait s'autoriser puisqu'ils étaient la récompense de l'occupation ; des jeux dont la pudeur n'avait jamais à souffrir, où la moralité ne pouvait rien perdre, parce qu'ils se trouvaient choisis et dirigés par la raison des personnes les plus intéressées à ces graves questions d'avenir, apportaient leur diversion naturelle dans ces réunions utiles, agréables pour tous, onéreuses pour aucun ; dont on sortait, non-seulement, sans fatigue, sans regret ; mais avec le désir de se revoir bientôt, en prononçant avec le cœur ces mots si doux pour la bonne intimité : *à demain !...*

Dans les campagnes, *les veillées* offraient également, à leur façon, des caractères trop avantageux, pour que nous n'éprouvions pas le besoin d'en retracer au moins les principaux.

Lorsqu'arrivait le décroissement très-marqué des jours, il était d'usage, pour un assez grand nombre de localités du Maine, de se réunir, le soir, tantôt dans une habitation, tantôt dans une autre, et c'était particulièrement à ces réunions qu'on donnait le nom de *veillées*. Elles commençaient ordinairement le 24 décembre, après le coucher du soleil. Alors on posait dans le foyer le tronc d'un arbre tout entier, auquel on donnait le nom de bûche de Noël ou *tréfaux*, de celui du saint jour qui devait suivre. Ce *tréfaux* brûlait pendant toute la nuit, à l'usage de ceux qui gardaient la maison ; de ceux qui se rendaient à l'office, et revenaient après, comme on le dit en langage du pays : *réveillonner :* prendre quelques aliments en famille, avec des amis intimes.

Il est curieux, pendant la saison des veillées, de voir le soir, dans les divers sentiers plus ou moins isolés qui conduisent aux habitations particulières, un mouvement de lumières scintillantes, qui viennent ranimer le paysage au milieu même de l'obscurité. Dans les cantons du Mans, de Ballon, de Beaumont, etc., surtout, ces lumières sont ordinairement portées au

bout d'un bâton, dans une vessie très-artistement disposée pour cet usage; de telle sorte, que dans cette partie du Maine, on fait mentir littéralement le proverbe qui prétend : « *que les vessies ne sont pas des lanternes.* »

Ces veillées étaient en général très-joyeuses ; reposaient les agriculteurs de leurs pénibles travaux; entretenaient des relations de bon voisinage, par cet échange de sentiments affectueux, d'idées pratiques, justes, progressives : échange toujours agréable, utile, quand il est bien dirigé. Les enfants jouaient; les femmes, les hommes eux-mêmes se livraient à de petites occupations manuelles; tout le monde écoutait avec attention, soit une pieuse lecture, soit le récit moins sérieux, mais aussi moins instructif, de la chronique du jour ; soit enfin l'un de ces contes si recherchés de farfadets, sorciers, revenants, plus ou moins rempli d'émotions. Il fallait ici voir, au plus fort des péripéties du drame, quelquefois mis en action, avec une certaine puissance déclamatoire, par l'orateur improvisé de l'assistance, faire successivement passer, dans ces physionomies brillamment éclairées par la flamme pétillante du foyer, les impressions de l'espérance, de la crainte, de l'effroi, de la terreur, de la satisfaction et du bien-être, suivant la nature des événements qui passaient, devant ces yeux ébahis, comme les tableaux changeants et variés d'une lanterne magique. Il faut avoir observé ces étonnants spectacles, qu'on chercherait vainement ailleurs, pour en comprendre tout le charme et toute l'originalité. Du reste, ces fabuleux récits qui, suivant la manière de les exposer, et les inductions qu'on en tire, offrent, soit l'avantage d'éclairer les esprits justes; soit l'inconvénient d'effrayer les faibles imaginations, étaient alors des incidents que l'on pouvait admettre dans ces veillées champêtres, mais qu'assurément il n'eût jamais été sage d'y préconiser.

VII° Jours gras. — Dans plusieurs cantons du Haut-Maine, dans ceux du Mans, de Vallon, de Loué, etc., surtout, le jeudi au soir, on cassait les vieux pots de rebut, avec toute la licence de ces jours d'orgie, dans les portes des maisons, particulièrement de celles où se trouvaient des jeunes filles à marier.

Cette coutume grossière, même un peu brutale, aujourd'hui presque abandonnée, prenait quelquefois un tel développement dans ses ébats, que la police locale était alors obligée d'intervenir.

A la Bazoge, et dans plusieurs autres communes du troisième arrondissement du Mans, les *malins et rusés* du pays trouvent commode, surtout avantageux, même encore de notre temps, d'aller par les maisons, dans les bourgs et dans les campagnes, quêter avec instance : lard, beurre, canards, poulets, etc., destinés aux festins qu'ils se donnent ainsi gratis, pendant ces espèces de *saturnales*; où, par la plus étrange des aberrations, on se prépare aux jeûnes, aux abstinences du *saint temps de carême* par les excès et par les orgies du *carnaval !...*

Si du moins, dans toutes les communes du Maine, on avait la noble pensée d'imiter ce qui, depuis longtemps, se pratique dans celle de Savigné-l'Évêque, appartenant au même arrondissement que la Bazoge, un grand nombre de ces excentricités y trouveraient en partie leur excuse. M. Le Rouge, maître de poste dans le bourg de Savigné, conçut, il y a plus de quarante ans, la bienveillante pensée de faire participer les indigents de la paroisse, sinon aux orgies, aux excès du carnaval, au moins à la bonne chère, à la joie qui s'y manifestent partout, et dont ils se trouvent, seuls alors, si péniblement écartés. Une quête générale est faite à cette intention dans la commune, et les personnes, en mesure d'y répondre, se rendent, avec empressement et plaisir, à ce généreux appel. En conséquence, le mardi-gras, une large distribution de pain, soupe, viande, boissons, est faite, avec le concours de l'administration municipale, à plusieurs centaines de pauvres, doublement heureux d'une attention si délicate, et de leur association à ce bien-être, à ces banquets, à ces fêtes amicales auxquels ils ne sont pas accoutumés. Voilà de ces usages bien charitables, qui font tellement d'honneur au pays, qu'on ne saurait trop les généraliser.

Dans l'après-midi, le jour du mardi-gras, les Cénomans

avaient, pour invariable coutume, de faire une excursion joyeuse dans la commune de Pontlieue, à trois ou quatre kilomètres du Mans, sur la route bordée de sapinières; ce qui fit donner à cette excursion le nom de *Promenade aux sapins.* Quelques écrivains ont pensé, mais sans l'établir d'une manière positive, qu'elle pourrait bien avoir pour origine l'exercice d'un droit féodal, par lequel un certain nombre de mégissiers et de tanneurs, en leur qualité de vassaux, étaient obligés de se renvoyer une balle au moyen de petits bâtons, depuis le monastère de la Couture jusqu'à l'église de Pontlieue. On dressait procès-verbal de cette étrange cérémonie, à laquelle assistaient un grand nombre de spectateurs, dont plusieurs étaient masqués. Ce qui reste beaucoup mieux démontré par les faits, c'est que son objet principal était, dans ce jour de folies plus ou moins grotesques, le rendez-vous des personnages travestis qui, sous le titre de *masques*, y venaient amuser les curieux par de joviales pantomimes, des lazzis et des quolibets de circonstance.

D'après quelques malignes traditions du pays, ce serait à l'une de ces promenades, en 1638, que l'auteur burlesque du *Roman comique* aurait imaginé l'une de ces *mascarades*, où l'excentricité le disputerait au cynisme. Après s'être enduit la peau de miel et roulé dans la plume, disent presque tous nos historiens du Maine, Scarron serait venu dans ce ridicule appareil, sous cet immoral travestissement, s'exposer à tous les regards sur la voie publique, jusqu'au bourg de Pontlieue ; puis, vivement poursuivi par une foule d'enfants, aurait été forcé de se cacher sous l'une des arches du vieux pont ; et, saisi par le froid, l'humidité, n'en serait sorti que perclus ; ainsi qu'il paraît, en effet, l'avoir été pendant le reste de sa vie.

Cette aventure est tellement étrange et si dépourvue de preuves positives, qu'il nous paraîtra, jusqu'à démonstration suffisante, plus rationnel de la regarder comme une fable imaginée, par quelques Cénomans de l'époque, à titre de vengeance, pour frapper de ridicule et de mépris celui qui, dans son

œuvre de localité, les avait mystifiés, honnis, avec trop d'esprit, de naturel, et surtout d'à-propos.

Autrefois, la promenade avec nombreux travestissements, scènes de mœurs, de caractère, à l'imitation des temps anciens, déterminée par le besoin du plaisir et l'expansion d'une grosse et franche gaieté, portait, au jour indiqué, toute la population du Mans et des environs sur la commune de Pontlieue. Mais aujourd'hui, cette excursion, comme toutes celles du même genre, a complétement changé de mobile et de caractère : la vanité d'une part, la curiosité de l'autre, en font à peu près tous les frais. C'est tout au plus, actuellement, si quelques masques chétifs, malpropres et débraillés, y viennent exciter les huées des enfants et la pitié des hommes raisonnables : le luxe des voitures, des équipages, des chevaux, mérite seul d'y fixer l'attention, en perdant chaque année du pouvoir qu'il offrit d'abord d'exciter le désir d'en examiner les brillantes expositions.

Sous l'influence du premier de ces mobiles, de *la vanité*, un cortége habituel, non-seulement de chevaux, d'équigages, de voitures de luxe, mais encore d'attelages plus ou moins grotesques, arrivent à la file, circulent, pendant plusieurs heures, dans une ligne parabolique, indéfinie, à la manière des anneaux d'une longue chaîne, entre les deux *cordons protecteurs* d'une police plus ou moins rigoureuse dans l'exécution de ses consignes. Pendant cette monotone, cette ennuyeuse locomotion, on voit, avec le plus bizarre, le plus disgracieux contraste : après la somptueuse calèche attelée de quatre vigoureux anglais, un chétif cabriolet déverni, que traîne assez péniblement l'humble petit cheval à *deux fins;* après le brillant et riche landeau qu'emportent sans effort deux magnifiques andalous, alternativement : une vieille calèche en location ; l'ancienne carriole d'osier voiturée par le docile *bidet* de la ferme ; ou la tapissière traditionnelle par le fringant *risque-à-tout* du boucher. Cette première partie de l'assistance est ainsi composée des véritables acteurs de la fête, qui s'y rendent pour examiner, surtout pour se faire voir avec un petit orgueil de cir-

constance, mais sans être bien assurés d'y faire toujours leurs frais.

Sous l'empire du second mobile, de la *curiosité*, un nombre assez considérable de piétons, où les sexes, les âges, les conditions se trouvent confondus, spectateurs méritants de cette fatigante représentation, occupe, en cheminant, avec lenteur et difficulté, les espaces latéraux abandonnés à son usage ; mais non toujours sans le danger d'être écrasé par un fougueux coursier que dirige, avec plus de prétention que de savoir, quelque dandy mal habile; ou par un impatient tilbury, qui s'échappe sans aucune précaution par la tangente. Cette autre partie de l'assistance, dont le nombre diminue chaque année, se trouve en grande partie formée de *flâneurs*, de gens désœuvrés, ou d'observateurs des *us* et *coutumes* du pays, qui s'empressent de crayonner une esquisse dont l'original, sans une bien grande valeur, ne tardera peut-être pas beaucoup à disparaître.

Du reste, après un *démêlé* de quelques heures dans ce *tohu-bohu*, qui n'est pas toujours, comme nous l'avons déjà fait observer, sans péril, surtout pour les femmes et pour les enfants qu'on y expose, *les acteurs* s'en reviennent bien ennuyés d'une telle corvée, mais satisfaits de l'envie qu'ils croient avoir excitée, chacun dans la sphère, dans la condition qu'il place vaniteusement au-dessous de la sienne. *Les spectateurs*, également peu divertis, mais plus fatigués, se demandent sérieusement tout bas : ce qu'ils sont allés faire et chercher dans cette *badauderie* sans aucun but, sans aucun agrément?...

VIII° Premier jour de l'an. — Dans le Maine, comme dans un grand nombre d'autres provinces de France, il est d'usage, de temps immémorial, que les enfants et les serviteurs adressent, au renouvellement de chaque année, des vœux et des souhaits à leurs parents, à leurs maîtres, dans le but, assez facile à comprendre, d'en obtenir une petite rétribution, un petit présent, sous le nom *d'étrennes*.

Les mots : *agilan*, *aguileu*, *La gui en leu*, diminutifs ou corruption de *Au gui l'an neuf*, dont on se sert dans les campa-

gnes du Maine pour demander ces étrennes, prouvent en effet, chez nous du moins, la haute antiquité de cette coutume, puisqu'ils rappellent une formule de la religion druidique, par laquelle on invitait les Gaulois pour la cérémonie de la récolte du gui sacré, lors de l'arrivée du nouvel an : *Au gui*, *l'an neuf*.

Autrefois, dans notre province, *les parrains* ne manquaient jamais alors de donner à leurs *filleuls* une espèce toute particulière de gâteau, qui, sous le nom de *cochelin*, témoignait ordinairement bien plutôt de la *puissance digestive* du filleul, que de la *grande générosité* du parrain. Aujourd'hui, dans la même circonstance, on distribue de l'argent, des bijoux, des futilités malheureusement beaucoup mieux appropriées aux exigences insatiables de l'orgueil et de la vanité.

Autrefois, à cette époque, on visitait les parents, les amis intimes : les personnes qu'il était agréable de rencontrer. Cette excellente coutume offrait le double avantage d'entretenir les bonnes relations de famille, d'affection ; de renouer celles que des *malentendus* avaient péniblement rompues. Aujourd'hui, l'on s'adresse à tout le monde ; on *fait visite* à des personnes que l'on connaît à peine de nom : en supposant qu'on puisse donner le titre de *visites* à ces étranges distributions de cartes effectuées par quartiers, rues et numéros, au moyen des domestiques, des commissionnaires ou du facteur des postes, quand le temps et les forces de chacun ne suffisent plus à la réalisation d'une aussi ridicule, d'une aussi pénible corvée.

Quant à la question des *étrennes*, c'est actuellement un véritable impôt, même assez lourd, progressivement établi par les gens d'église, fournisseurs, ouvriers de toutes les professions, de toutes les catégories, sur les consommateurs, les personnes en relation avec ces agents, déjà si chèrement payés, des nouvelles *contributions indirectes*, dont le chiffre ne paraît nullement tendre à s'abaisser.

IX° Jour des morts. — Dans plusieurs cantons du Maine, dans ceux de Loué, Brûlon, etc., particulièrement, le 2 novembre de chaque année, des individus, pendant la nuit, parcouraient les bourgs, les campagnes, s'arrêtant à chaque ferme, à

chaque maison importante, en y chantant des hymnes pour la délivrance des trépassés; dont les parents, les amis se levaient, pour donner une petite gratification à ces trouvères d'un genre essentiellement plaintif et langoureux. La principale de ces hymnes commence en effet ainsi : « *Languentibus in purgatorio, — Qui purgantur ardore nimio, — Et torquentur grave supplicio, — Subveniat tua compassio* : *ô Maria !...* » « O Marie ! que votre compassion vienne au secours de ceux qui languissent dans le purgatoire, où leur purification s'opère au moyen d'une flamme ardente; où leurs péchés s'expient au milieu des cruels supplices. » Dans ces contrées, à la même époque, on *rafraîchit*, comme on le dit, les tombes, en y bêchant la surface du sol.

X° Fanaison. — Lorsqu'arrivait la récolte des foins, dans les prairies du Maine, le premier déjeûner des faucheurs était servi par la maîtresse de la ferme, pour leur témoigner l'estime qu'on faisait de ces hommes laborieux, et la part qu'on prenait à leurs grandes fatigues dans ces pénibles travaux; de leur côté, les faucheurs offraient un bouquet à la fermière, comme expression de leur gratitude. Le dernier jour de *la fanaison*, la maîtresse donnait à son tour des fleurs à ces travailleurs dévoués, en les invitant pour le dimanche *à la veillée dansante*, où le ménétrier du village faisait admirer son talent, et dont les produits de la ferme et le vin du cru complétaient ordinairement les frais.

XI° Dernière gerbe. — Sous ce titre, existait autrefois, dans presque toute la province du Maine, un vieil usage dont la disparition est d'autant plus regrettable, qu'il avait à la fois pour effet d'entretenir des rapports affectueux, utiles, non-seulement entre les cultivateurs, mais encore entre les propriétaires et les fermiers.

Dans les métairies, à la fin du battage des grains, on laissait à la grange la plus belle et la plus forte gerbe, que l'on fixait au sol par des liens cachés, après l'avoir décorée de fleurs, et garnie du meilleur couple de couplets ou de canards élevés dans l'exploitation rurale. Toutes les dispositions étant prises,

l'aire bien nettoyée, on suppliait, avec un ton de circonstance, la personne la plus considérable, ordinairement un des propriétaires de la ferme, de venir enlever cette gerbe *récalcitrante et mystérieuse.* Avec un secours aussi bienveillant, la résistance était bientôt vaincue, le précieux objet remis à des bras vigoureux, porté dans l'aire avec toutes les démonstrations d'un triomphe, au milieu des élans joyeux de l'assistance; et, quelquefois, ce qui ne diminuait pas l'hilarité générale, avec explosion instantanée des cris lamentables de ces pauvres volatiles prisonniers, et qu'on n'avait pas aussi facilement initiés au rôle de personnages muets qu'ils avaient à remplir.

La gerbe, ainsi débarrassée de ses divers accessoires, est soumise aux nombreux fléaux des batteurs, qui d'abord la frappent successivement en cadence; puis, après une pause, s'élèvent, s'abaissent tous à la fois, et font entendre cette succession de bruits très-forts que les habitants de la campagne, dans leur style imitatif, désignent par le nom de *plaux.* Ces bruits retentissants vont porter au loin la nouvelle de la clôture des travaux de ce genre, de la fête qui la suit, en prévenant les retardataires invités de se rendre au festin simple, mais amical, dont la franche gaieté va terminer cette heureuse journée.

Chacun des fermiers faisant à son tour la même cérémonie, cette coutume, dans les contrées qui l'observent encore, est un précieux moyen d'entretenir les franches et cordiales relations des habitants de la campagne, au milieu des progrès de l'indifférence et de l'égoïsme qui tendent sans cesse à les détruire.

Dans le Bas-Maine, cette fête champêtre est plus généralement conservée de nos jours; et, comme dans toutes celles du même genre, présente sa chanson particulière, dont les nombreux couplets, sans toujours observer bien rigoureusement la rime et la mesure, ne s'en font pas moins remarquer par leur naïve et touchante simplicité.

XII° TIR DE LA CIBLE. — Dès le XIVe siècle, il existait, au Mans, une compagnie du *Papegai* ou *Papegault*, vieux mot qui signifie *Perroquet.* Cette association avait un drapeau blanc sur

le milieu duquel l'oiseau se trouvait en effet représenté. Elle se réunissait à certains jours, pour tirer le *Papegai*, soit en bois, soit en carton, placé à l'extrémité d'un long mât. Les armes progressivement employées furent : l'arc, l'arbalète, l'arquebuse, le fusil, la carabine : un prix était solennellement adjugé au vainqueur. Il est encore parlé, dans nos chroniques, jusque vers la fin du XVIIe siècle, de cet usage qui, sans doute, a donné naissance, pour notre province, à celui de la cible.

Dans le Maine, surtout aux environs du Mans, de Laval, d'Ernée, etc., les habitants de chacune des paroisses conservent encore aujourd'hui la coutume de commencer, le premier dimanche de mai, pour continuer, pendant les autres dimanches de ce mois, le tir d'une cible que l'on nomme *pavois* dans le pays.

Chaque tireur achète, à prix établi d'avance, le nombre de coups dont il veut disposer; et de la réunion de toutes ces mises proportionnelles, se forme la masse qui devient le prix du vainqueur. On voit dans les bourgs, et même dans les villes du Maine, des hommes tellement habiles à ce genre d'exercice, et tellement flattés des succès dont ils savent l'accompagner dans la plupart des occasions, qu'ils décorent la façade principale de leur manoir de ces nombreux et *mémorables trophées*, représentés par les cibles elles-mêmes, portant chacune, plus ou moins près de son aiguille, le trou de la balle victorieuse. Toutefois, ces exercices peu dispendieux, ordinairement effectués à l'issue des vêpres, ont le grand avantage de réunir les habitants de la paroisse, de les éloigner des cabarets, et d'entretenir l'habileté des tireurs, qui peuvent au besoin l'utiliser pour la défense légitime du pays.

XIII° Course du coq. — On nommait ainsi les combats de vitesse effectués par des concurrents dont les membres inférieurs étaient renfermés dans un sac, venant, par son ouverture, s'attacher solidement à la taille de chacun. Il fallait, pour gagner le prix, courir dans cet équipage ; arriver le premier au but éloigné de deux ou trois cents mètres. Ce joyeux divertissement accompagnait souvent alors, dans le Maine, les fêtes publi-

ques ou particulières. Il s'effectuait toujours au milieu des exclamations, des rires bruyants et continuels excités, dans l'assistance, par les contorsions, les chutes, et les autres petits accidents inséparables de cette grotesque et périlleuse locomotion.

XIV° Spectacles divers. — Dans le Maine en général, au Mans en particulier, on aurait aimé, peut-être, assez le spectacle; mais deux causes principales en ont presque toujours éloigné la majorité des habitants. D'abord on voudrait bien s'y divertir, mais on tient à son argent, et l'on passe alors volontiers ses petites soirées en famille ou dans un cercle d'amis. Ensuite, par principes, on professe un éloignement plus ou moins complet pour *la salle de spectacle* et pour *les acteurs en titre*. Nous respectons assurément cet éloignement consciencieux; mais nous le voudrions plus conséquent et mieux raisonné.

Comment, en effet, comprendre cette répugnance pour *les acteurs en titre* et pour le *théâtre*, lorsque nous la voyons disparaître pour les *baladins*, les *tentes*, les *baraques* de nos foires, où l'on assiste, sans aucun scrupule, à des pièces, à des représentations d'acteurs bien autrement libres, inconvenants dans leur mise en scène, leurs costumes et leurs discours? Le fait existe; il est de notoriété publique, mais nous en abandonnons l'interprétation à ceux qui, sans doute, penseront, comme nous, qu'il faudrait apporter un peu plus de logique à résoudre une semblable question.

Nous pourrions citer, pour notre province, un plus grand nombre de coutumes locales, qui toutes prouveraient également combien les mœurs s'y trouvaient alors simples, naïves, patriarcales, surtout dans les contrées qui s'inspiraient des pieuses traditions de la Bretagne. Faut-il, dès lors, qualifier du beau titre de *progrès* la disparition de ces coutumes antiques, dont il ne restera bientôt plus chez nous qu'un vague et pénible souvenir? Les hommes de sens et de cœur ne le comprendraient pas, en voyant ces doux reflets d'une existence heureuse et paisible s'évanouir, chaque jour, comme des

ombres légères, à l'ébouissante clarté de ce foyer dévorant que l'on veut bien encore nommer *civilisation* !...

Avant d'abandonner ce point important de l'histoire du Maine, ajoutons que ses habitants ont, dans toutes les classes, conservé la bonne réputation qu'ils avaient méritée, au milieu même des temps si périlleux et si difficiles que nous allons actuellement étudier.

Ainsi LE CLERGÉ de cette province, qui, toujours, s'était montré plein de zèle, de dévouement pour l'éducation, l'instruction religieuse, morale, scientifique et littéraire des populations, offrit, pendant l'époque désastreuse qui va suivre, pour laisser de si douloureux et si longs retentissements, un tel héroïsme dans la profession de sa foi ; tant de résignation et de courage à supporter les cruelles épreuves auquelles il fut soumis, que, d'après une statistique dont nous avons le chiffre sous les yeux, plus de soixante-dix prêtres du diocèse du Mans, et dont nous citerons ailleurs les noms, furent noyés, fusillés ou massacrés sur l'échafaud révolutionnaire, pour avoir dignement refusé le serment exigé par les terribles exécuteurs de 1793. Sans même compter ceux qui, pour ce glorieux motif, traînèrent une malheureuse existence, ou trouvèrent la fin de leur martyre dans les souffrances de l'exil !...

LA VÉRITABLE NOBLESSE du Maine, à quelques regrettables exceptions près, s'est constamment élevée à toute la dignité de son légitime héritage par ses manières polies, affables, prévenantes et distinguées ; par sa charité, son zèle, sa générosité, son empressement à soulager les malheureux ; surtout par son amour, son valeureux dévouement à la religion, au roi, à la patrie !...

LE TIERS-ÉTAT : bourgeoisie, cultivateurs, artisans, etc., se montrèrent, dans cette province, constamment à la hauteur de ces nobles qualités, chacun dans la sphère particulière de son action. Pour justifier entièrement ces considérations, il nous suffira de citer quelques faits dont les développements ne tarderont pas à se produire.

Ainsi, dans l'histoire des croisades, à côté du nom célèbre

de Godefroy de Bouillon, nous trouvons celui de Godefroy de Mayenne. Pour la défense courageuse du Maine contre les désastreuses invasions des Normands, des Anglais, etc., aux glorieux exploits de l'illustre Duguesclin, viennent s'unir les exploits non moins glorieux d'Ambroise de Loré, de Hubert II, d'Armange, etc. Pour le soutien du trône et de l'autel, au milieu de ces funestes guerres civiles, dont il faut déplorer à jamais les affreux malheurs et les sanglantes représailles, mais dont il devient impossible de ne pas honorer les généreux motifs, admirer les courageux exploits, deux hommes surtout s'élèvent, avec un héroïsme digne des temps antiques, au milieu de leurs valeureux compagnons, sachant également vaincre et mourir en véritables héros : Henri de la Rochejacquelein ; le prince de Talmont, dont nous rapporterons les sublimes paroles dans ces occasions suprêmes.

Combien nous sommes heureux et fier de trouver encore, dans notre belle province, après d'aussi rudes épreuves, en face des regrettables modifications qu'elles ont infligées à la société moderne, des affections sincères, des sentiments dévoués, des témoignages de haute estime, honorables pour ceux qui les inspirent, quelquefois plus honorables encore pour ceux qui les professent! Comment, dès lors, pourrions-nous résister au plaisir de citer un document simple, naïf, charmant, et qui réunit à la fois toutes les qualités sublimes que nous venons d'énumérer ?

Généalogie de la famille de la Noé, par M. le marquis de Quatrebarbes. — Il n'est point rare, assurément, de trouver des courtisans subalternes qui, pour obtenir la faveur de leur maître, s'évertuent péniblement, avec plus ou moins d'imagination, à leur tracer une longue série de nobles aïeux, souvent même assez fabuleuse : c'est alors une action intéressée, quelquefois peu consciencieuse, toujours dans ce cas bien peu méritoire. Mais voir un grand seigneur faire, avec autant de bonté que de noblesse et de grâce : « *la généalogie de son fermier*, » voilà de ces traits bien rares sans doute, mais aussi bien généreux et bien touchants; qui révèlent, aux cœurs dignes de les

apprécier, les qualités essentielles du véritable gentilhomme. Eh bien voilà précisément ce que nous trouvons, sous le titre de : « *Généalogie de la famille de la Noë*, » dans une modeste et simple brochure de M. le marquis de Quatrebarbes.

Nous citerons textuellement plusieurs passages de ce précieux document, comme un bon exemple à suivre ; comme un digne enseignement de morale pratique aux utiles points de vue du caractère, des usages et des mœurs de l'ancienne province du Maine.

« Il existe, dit M. le marquis de Quatrebarbes, *Généalogie de la famille de la Noë, rédigée sur les titres de la seigneurie d'Argenton, et les registres d'état civil des paroisses d'Argenton, Saint-Michel-de-Feins et Bierné*, 1855, dans nos campagnes de l'Ouest, principalement sur les terres échappées aux spoliations révolutionnaires, de nombreuses races de cultivateurs qui exploitent de père en fils leurs métairies, depuis un temps immémorial. Nul n'a connaissance de l'époque à laquelle la famille est venue s'y établir : on sait seulement que le père et l'aïeul y sont nés. Familles patriarcales, qui ont conservé, vive et pure, la foi de leurs aïeux, leurs antiques mœurs, leur probité sévère et leur immense charité. Jamais pauvre n'a frappé en vain à leur porte ; il se réchauffe à leur foyer, il y trouve le pain de chaque jour et un abri pendant la nuit. Sans ambition, sans intrigue, sans autre passion que leur amour pour le sol natal, ces familles y ont pris racine, comme le chêne de nos bois. Tranquilles sur leur avenir, confiants dans l'attachement de leurs maîtres, à qui elles sont pour ainsi dire inféodées, elles savent que leurs fils continueront de féconder les terres défrichées par leur aïeux. Heureuses dans leur obscure destinée, elles ne demandent au ciel que la pluie et le soleil pour faire germer et mûrir leurs moissons ; leurs modestes vœux n'ont point appris à s'égarer par le luxe et la soif du gain. Au lieu de tenter la fortune et de passer leur vie dans l'agitation, elles suivent, sans bruit, la route tracée par leurs pères en exerçant leur utile et honorable industrie.

« J'ai le bonheur de posséder sur mes terres une famille de

ce genre. Je trouve dans mes titres les traces non interrompues, *depuis quatre siècles*, de l'existence des *de la Noë*, sur les paroisses d'Argenton, Saint-Michel et Bierné. Il y a plus de *trois cents ans* que l'un d'eux était métayer de ma ferme de la Houdinière; son arrière petit-fils l'est en ce moment. Dix autres membres de la famille sont à mon service : aucun n'a dégénéré. J'ai pensé qu'il serait agréable à ces braves gens d'avoir un tableau généalogique de leur famille : je le leur offre comme un témoignage de mon amitié pour eux. Aucune ombre n'y fait tache : *Un travail assidu*, *une probité de quatre siècles*, *sont aussi des titres de noblesse* qu'ils ne manqueront pas de transmettre à leurs enfants!... »

Suit la succession généalogique de tous les chefs de cette honorable famille de cultivateurs, exposée avec le soin et la consciencieuse exactitude que l'on trouve bien rarement dans celle des plus illustres maisons. En parcourant ces belles et nobles pages, ne croirait-on pas lire un chapitre de l'âge d'or? et cependant il s'agit de faits constatés par des chiffres appartenant à l'histoire moderne. En écoutant cette voix patriarcale, ne semble-t-il pas entendre Abraham lui-même dans sa paisible vallée de Membré? Cependant il s'agit d'un écrivain du XIX[e] siècle; mais d'un écrivain gentilhomme, qui ne doute pas assez de lui-même pour craindre de déchoir en élevant ses inférieurs ; d'un gentilhomme dont le blason est irréprochable, dont le cœur est encore plus noble que le blason!... Hâtons-nous donc aujourd'hui de bien constater des faits aussi précieux; de graver dans l'histoire de notre siècle d'aussi dignes caractères : les siècles futurs pourraient bien n'en plus offrir des modèles d'une semblable perfection.

III. Langage des Cénomans.

En traitant du langage des habitants du Maine au moyen-âge, nous avons fait observer que, pour toute cette province, dans les campagnes et même dans les villes, chez les artisans,

les serviteurs, etc., on trouvait un idiome particulier, avec des modifications spéciales dans le Haut, le Bas-Maine, et même dans les différentes localités de ces deux pays ; que ce langage n'était point un *patois régulier*, moins encore un *idiome primitif*, comme le bas-breton par exemple, mais une dérivation plus ou moins altérée du latin que, pendant une domination de cinq siècles consécutifs, les Romains avaient naturellement importée dans nos contrées ; dérivation dont nous croyons d'ailleurs avoir fourni la preuve par les rapprochements étymologiques d'un grand nombre d'expressions propres aux Cénomans, et dont la majeure partie se trouve encore usitée chez eux.

Ces locutions sont en général très-significatives, souvent même pittoresques, mais elles perdent presque tout le charme et la naïveté qu'elles offriraient de leur nature, par l'accent *commun*, *lent*, *monotone*, soporifique, traînant des Manceaux ; accent qui ne leur permet guère de voyager incognito dans les autres parties de la France.

Du reste, le langage des Cénomans est rempli de ces épithètes plus ou moins significatives, plus ou moins burlesques, auxquelles on donne le titre de *sobriquets*. Ces espèces de surnoms particuliers tantôt visent à l'infliction d'un ridicule ; tantôt, ils ont simplement pour objet d'éviter la confusion des homonymes ; enfin, quelquefois ils naissent du besoin de peindre un homme par un seul trait : rien n'est plus commun dans les corps d'ouvriers, chez les domestiques, les paysans du Haut, du Bas-Maine surtout. Aussi, comme nous le verrons, lors des guerres de la Chouannerie, les principaux chefs et même les soldats étaient-ils bien plutôt connus par des sobriquets que par leurs noms propres : c'étaient, en effet, pour tout le pays : *Sans-Peur*, *Jambe-d'Argent*, *Brise-Bleu*, *Grand-Pierre*, *La Gaîté*, *Sabretout*, *Cœur-d'Acier*, *Bon-Conseil*, etc. Expressions qui toutes étaient justes et parfaitement significatives.

Quant au sobriquet épigrammatique, c'est un des mille petits moyens que certains habitants du Maine prudents, craintifs, pusillanimes par nature. mais en même temps fron-

deurs, narquois, envieux, dénigrants, jaloux, timidement vindicatifs, portés à l'épigramme, à la satire, emploient volontiers pour ne pas se compromettre, et cependant frapper avec *l'épingle du ridicule*, en arrière, dans l'ombre, ceux qu'ils n'oseraient jamais attaquer en face, au grand jour, avec des armes plus courtoises, moins efféminées, plus dignes d'un homme de cœur.

Scarron qui, vers 1638, habitait le Mans, dans une vieille maison que l'on voit encore près de la cathédrale dont il était *bénéficier*, mais non point *chanoine*, comme on l'a tant de fois répété par ignorance, ou dans une intention facile à saisir, ne le cédait assurément en rien pour le *fond* aux habitants du Maine ; mais pour la *forme* il sut leur devenir, comme nous l'avons déjà vu, bien supérieur dans son Roman comique dont les sobriquets des acteurs étaient autant de noms substitués à ceux des principaux habitants de notre cité ; qui s'en vengèrent, ainsi que nous l'avons dit, en imaginant cette mascarade immorale et burlesque, qui fut acceptée pour vraie, parce qu'elle avait pour effet assuré de le couvrir de ridicule et de confusion.

Toutefois, il est bon de faire observer ici, comme enseignement utile, que cet ouvrage satirique et ceux du même genre, n'étaient pas de nature à guérir les Cénomans de l'esprit futile ou coupable des lazzis, des sobriquets, des épigrammes, d'un dénigrement perfide ; puisqu'au lieu de leur présenter le remède salutaire contre ces vices déplorables, ils venaient leur offrir un dangereux exemple à suivre.

IV. Habitation, Régime, Costume des Cénomans.

Dans notre province, dans le Bas-Maine surtout, les conditions hygiéniques des habitants n'accusaient pas encore d'utiles progrès au point de vue général de l'existence matérielle ; et nous ne craignons pas d'avancer que l'ignorance, le désordre, l'incurie, la négligence qui s'y faisaient remarquer, étaient les

principales causes des épidémies et des épizooties qui dépeuplaient alors trop souvent les campagnes et même les villes.

I° Habitations. — Il suffit d'examiner, même encore aujourd'hui, presque toutes les maisons des anciens quartiers de nos vieilles cités, pour comprendre ce qu'elles offraient d'insalubre et de peu confortable. Ordinairement étroites, humides, froides ; souvent privées d'air, de lumière, elles auraient exposé leurs habitants à des maladies bien plus fréquentes, si la force de leur constitution et l'activité de leur genre de vie n'étaient devenues, pour eux, des préservatifs essentiels.

Mais c'est dans les habitations rurales surtout que se rencontraient, en quelque sorte réunis, tous les genres d'insalubrité pour les hommes, pour les animaux ; particulièrement au bord des rivières, des étangs, des marais, etc. Vices de situation, d'arrangement, de construction de toute nature ; défaut d'étage, d'ouvertures, d'écoulement pour les eaux, le *purin* du bétail ; d'où résultent, dans les étables et les écuries, les toits à porcs, les maisons habitées, les cours et fossés environnants, des cloaques infects ; d'où s'exhalent continuellement des miasmes putrides, que l'on semble prendre encore soin d'augmenter par le dépôt des fumiers à la porte des communs, souvent même de l'habitation principale, etc. Telles étaient les conditions funestes des exploitations rurales ; et nous n'avons pas la consolation d'ajouter qu'elles ont subi d'importantes améliorations. Il faut dire aussi que des écrivains beaucoup plus hasardeux en théorie qu'expérimentés en pratique, ont assez négligé l'observation et ses tristes résultats, pour nier les pernicieux effets de ces influences destructives, en favorisant, chez les gens de la campagne, ces habitudes invétérées de négligence et d'incurie si nuisibles à leurs intérêts matériels, à ceux même de leur propre conservation. Espérons que les progrès d'une hygiène publique et privée mieux entendue amèneront, dans les habitations des villes et des campagnes, et cela par autorité supérieure, en attendant que chacun puisse mieux comprendre ses propres intérêts, des réformes profondes aussi fructueuses que véritablement nécessaires.

II° Régime. — Il n'était pas, en général, bien confortable, dans notre province, particulièrement chez les artisans et chez les agriculteurs. Un pain fait avec l'orge, le seigle et quelquefois un peu de froment de basse qualité, mal confectionné, mal cuit, en formait la base ; des soupes, des légumes, pommes de terre, fromage, beurre salé, fruits, etc.; du cidre ou le petit vin du cru pour boisson, en complétaient ordinairement l'ensemble. Chez les gros fermiers, on trouvait de plus, au *saloir*, un morceau de lard pour le dimanche et les jours fériés.

Le Haut-Maine, plus riche en céréales, en légumes, etc., se trouvait en général mieux nourri ; aux fêtes patronales, aux noces, aux principales cérémonies, on ne manquait jamais d'y voir figurer sur la table un mets exceptionnel : la traditionnelle *millée*, espèce de bouillie faite avec le millet, le lait, et sur laquelle on apercevait, dans les grandes occasions, quelques traces légères de cassonade.

Le Bas-Maine, plus chichement *repu*, n'en présentait pas moins aussi, dans les circonstances mémorables, son mets privilégié : la fameuse *galette au blé noir*, dernière expression des festins du pays.

III° *Costume*. — Il était encore assez original, assez uniforme dans la première phase des temps modernes. Mais, depuis la révolution, dans le Haut-Maine surtout, il s'est modifié, diversifié de manière à ne plus offrir un type nettement caractérisé.

Chez les habitants de la campagne, où ce type n'est pas entièrement détruit, on observait : *pour les hommes*, cheveux taillés *en rond*, à la hauteur du collet ; chapeau rond, à forme basse, à larges bords ; pour la *petite* tenue : *blouse* presque toujours bleue, quelquefois grise, plus ou moins brodée en fils de couleur au collet, aux manches. Autrefois on la portait d'une longueur excessive ; elle est aujourd'hui raccourcie d'une manière tout au plus décente. Pour la tenue de cérémonie : vêtements en étoffes du pays où le bleu domine encore, et qui se façonnent tantôt en *gilet-rond*, veste longue ; tantôt pour les grands jours, et chez les vieillards surtout, en habit large,

carré, garni d'énormes boutons; dans les jours de travail : gros sabots en bois de noyer, etc. Pour les jours de fête, souliers ferrés; aujourd'hui quelques fermiers, plusieurs domestiques, même, ont élevé les prétentions de la chaussure jusqu'au luxe onéreux des bottes. *Pour les femmes*, les cheveux étaient relevés en arrière en formant une saillie lisse, bien peignée, qu'on nommait *chignon*: le tout recouvert d'un *serre-tête* noir ou blanc, par-dessus lequel se plaçait *une coiffe* particulière, plus ou moins grande; variant du reste pour la forme, la décoration, les ornements, suivant la fortune, et, plus souvent encore, suivant les contrées. Le corsage, la robe, le tablier à *bavette*, faits de tissus plus ou moins simples, dont le plus luxueux était celui *d'incarnat*, sans doute ainsi nommé de sa teinte complétement rouge. Des sabots façonnés, des bas ordinairement bleus, des souliers larges, un peu grossiers, formaient l'ensemble du costume.

Pour *le Bas-Maine*, on trouvait dans la mise ordinaire quelque chose de plus caractéristique et de plus original encore. Ainsi, *pour les hommes*, cheveux longs, flottants jusque sur les épaules; chapeau à forme ronde, basse, à très-larges bords non relevés; culottes courtes, guêtres en toile, à boutons ou bien à ligatures; veste large, longue, à basques entièrement garnies de deux énormes poches latérales : partie de l'habillement qui se trouvait alors tellement identifiée aux hommes de cette contrée, qu'en style vulgaire du pays on les désigna sous le nom de *Bas-vestiers*. Dans une partie de cette région, ils se couvrent d'une espèce de surtout en peau de chèvre ornée de ses poils, ce qui leur donne assez l'aspect du fabuleux Robinson Crusoé. *Pour les femmes* : coiffes, nommées *bonnettes*, variant pour la forme, les ornements; *juste-au-corps*, jupon court, fichu à pointes, sans plis, tombant plus ou moins bas en arrière, et se trouvant enfermé, par devant, dans la *bavette* assez vaste du tablier.

Dans le Haut, comme dans le Bas-Maine, les costumes n'offrent déjà plus aujourd'hui rien de bien original. Dans les villes, dans celles d'un ordre secondaire surtout, en voulant

suivre, avec prétention, les modes parisiennes, on les exagère, on les travestit souvent de manière à n'en représenter que la charge plus ou moins grotesque : ainsi qu'on le voit, aujourd'hui, par la manière d'y porter les manches *pagodes*, le chapeau *sans visière*, *la crinoline*, etc. Les artisans, les simples ouvriers, les domestiques non travestis sous une *livrée*, sont couverts du chapeau de soie, vêtus de l'habit, du pantalon en drap noir ; ils ont absolument le costume du riche bourgeois, du grand seigneur, et ne se feront bientôt plus reconnaître qu'à la manière de le porter.

Dans nos campagnes, les fermières *cossues*, et même quelquefois les servantes *piaffeuses*, ont la coifte ou le bonnet plus ou moins bizarrement orné de rubans, fleurs, dentelles, etc.; le juste-au-corps bordé de velours, avec la robe de soie, de drap fin, etc., suivant la saison. Les hommes, tondus à *la Titus*, portent le chapeau haute forme, remplaçant le chapeau traditionnel du Bas-Maine et de la Bretagne ; le vaste pantalon au lieu de la culotte courte et des guêtres ; l'habit *étriqué*, la blouse étrangement écourtée, à la place de la blouse décente, du gilet rond, de la veste longue ; de telle sorte que l'originalité locale, naturelle, se trouve à peu près absorbée dans la variété commune et d'imitation. Est-ce véritablement un progrès, comme plusieurs semblent chercher à le faire admettre ? L'avenir décidera. Poursuivons le cours de notre histoire.

CHAPITRE II.

RÉVOLUTION DE 1793 : PREMIÈRE RÉPUBLIQUE.

Nous entrons dans la phase de l'histoire de France, du Maine en particulier, la plus affreuse, la plus sanglante, la plus subversive de l'ordre social. Déchu du gouvernement *de principe*,

le seul qui puisse, à notre sens, garantir la paix, le bonheur du présent, le progrès, la sécurité de l'avenir, le pays va descendre au gouvernement d'*homme*, avec ses passions, ses fautes, son instabilité, ses désastreuses catastrophes. Les événements ultérieurs ne justifieront que trop, du reste, cette manière de voir et ces tristes pressentiments.

Notre province a pris une si grande et si remarquable part aux péripéties de ce terrible drame ; des familles entières, vivant encore au milieu de nous, ont joué des rôles si positifs et si variés sur cet épouvantable théâtre, que la mission de l'historien devient ici très-difficile et très-délicate. A l'incorruptible et courageuse vérité dont il ne peut jamais se départir, il doit, en effet, joindre, pour l'exposition des faits d'une pareille époque, la discrétion, la réserve, la convenance ; ne jamais juger les hommes sans les entendre ; et surtout condamner ces faits, quelquefois si graves, sans tenir un compte rigoureux des exigences terribles qui souvent les ont amenés comme des nécessités. Telle sera, pour nous, cette ligne sage, équitable, dont nous avons la ferme résolution de ne pas nous écarter.

Nous tiendrons, dès lors, un milieu consciencieux entre ceux qui cherchent à réhabiliter 1793, et ceux qui, dans un autre extrême, ne veulent pas même en distinguer 1789 ; entre les prôneurs de l'anarchie, et les calomniateurs d'une sage liberté ; enfin entre les historiens assez pusillanimes pour ne rien dire, et ceux qui, pour se faire écouter, en flattant les mauvais instincts de la multitude, ne craignent pas d'exploiter le scandale et jusqu'à la plus infâme calomnie.

Afin d'exposer un sujet de cette importance avec toute la précision qu'il exige, nous diviserons ce chapitre en trois paragraphes : I° *Préparation à la catastrophe révolutionnaire;* II° *Première république, régime de la Terreur;* III° *Chute du régime de la Terreur.*

---

§ I. Préparation a la catastrophe révolutionnaire de 1793.

Les grands événements des peuples, et surtout les bouleversements des empires, offrent toujours des causes qui les préparent, d'autres qui les déterminent : l'historien qui renonce à l'utilité de les produire, ne veut ou ne sait pas les rechercher. Dans l'intérêt d'un aussi positif enseignement, nous essaierons de préciser nettement celles qui devinrent le principe et l'occasion de la Révolution française de 1793.

Après l'affranchissement de la domination romaine, *les Gallo-Francs* arrivèrent, sans transition, à la *monarchie héréditaire ;* sans passer, comme beaucoup d'autres peuples à leur naissance, par les essais précaires et plus ou moins orageux d'une *République.*

Avec la vigueur de séve, les garanties d'avenir de ce gouvernement *de principe*, alors soutenu par le christianisme, la France traversa plus de treize siècles au milieu des plus grandes et des plus périlleuses difficultés ; parmi lesquelles on doit surtout noter : le despotisme, l'incapacité, l'idiotisme, la folie même de quelques rois ; les abus de la féodalité; les prétentions rivales et subversives de la noblesse, du clergé, du tiers-état ; les changements de races, de dynasties ; la mauvaise administration des finances ; la superstition, le fanatisme de la multitude ignorante ; les embarras sérieux fréquemment suscités par les grands corps judiciaires, etc. Sans même parler des nombreuses calamités de tout genre qui vinrent,- tant de fois, cruellement éprouver les populations.

Ces causes d'irritation fatiguaient leur patience, excitaient même alors des réactions locales ; mais, admirables jusqu'ici dans leur sage résignation, elles n'avaient jamais eu la funeste pensée d'un bouleversement général, et sans doute auraient supporté plus longtemps cette existence pénible, dans l'espérance de voir bientôt apparaître des jours meilleurs avec des rois plus consciencieux, éclairés par les conseils d'une religion

mieux entendue, mieux pratiquée ; d'une politique plus intelligente, plus équitable ; voulant, comme le bon Louis XVI, les gouverner en père, bien plutôt qu'en souverain.

Mais, pour le malheur des rois et des peuples, une philosophie perfide et mensongère vint, dans le XVIIe et le XVIIIe siècles surtout, fausser l'esprit, corrompre le cœur, aliéner la raison, irriter les passions mauvaises de ces derniers, et tout mettre en question au point de vue particulier de la religion, de la morale et de la politique ; avec le projet bien arrêté de pousser au mépris de tous les genres d'autorité, afin d'exciter une fermentation profonde, assez puissante pour enfanter une terrible révolution !...

Louis XIV, par les provocations de son orgueil, de son faste ruineux et de son despotisme ; Louis XV, par son immoralité, ses désordres de toute nature ; la noblesse, le clergé, par leurs prétentions, leurs conflits incessants ; le Tiers-Etat, par ses exigences et ses témérités, ne s'entendirent que trop bien pour donner à ces nouvelles et funestes inclinations populaires des occasions de se précipiter dans les voies de l'insurrection ; où, d'ailleurs, les poussaient, avec une fatale énergie, des hommes imprudents, égarés, d'abord ; ensuite, des hommes implacables, sanguinaires et corrompus. Les premiers apparurent en 1789, sous le titre *de Girondins*, de parti de *la Plaine ;* les seconds en 1792 et 1793, sous celui *de Jacobins*, de parti de *la Montagne*. Tous conspiraient contre la monarchie ; mais avec des principes différents, sans toutefois cesser d'être également dangereux.

Les premiers désiraient une république douce, indulgente, magnanime, telle enfin que, dès l'antiquité, la rêvèrent les philosophes et les faiseurs d'utopies.

Les seconds, prenant exclusivement conseil de leurs brutales et farouches passions, la voulaient destructive, sanglante ; n'admettant qu'un seul régime : celui de *la Terreur !...*

« Parmi les premiers, dit M. Lemaire, *Histoire de France*, on comptait des hommes d'esprit et de mérite, qui n'avaient d'autre tort que celui, bien grand sans doute, d'avoir, par

système, aidé à renverser *le seul gouvernement qui convînt à la France*, pour essayer d'y établir une forme d'administration publique *tout à fait incompatible avec le nombre*, *le caractère et les mœurs de ses habitants.*

« Parmi les seconds, beaucoup étaient célèbres par leurs vices ; peu possédaient des talents, même médiocres ; le plus grand nombre se composait d'hommes ineptes et ignorants ; qui, par suite de leur ineptie et de leur ignorance, n'imaginant ou ne connaissant d'autre ressort de gouvernement que celui de la force, montraient d'autant plus de dispositions à la cruauté, qu'elle devait encore leur être un moyen de se défaire de leurs ennemis particuliers, sous le prétexte de l'intérêt public. » C'est en effet ce que nous aurons à déplorer, pour le Maine, dès les premiers jours de cette affreuse révolution, dans l'histoire de laquelle nous allons entrer.

Au milieu de ces funestes prédispositions des choses, des hommes et des événements, avec les redoutables acteurs dont nous connaissons les intentions et le caractère, commence, en 1789, le terrible drame dont le but essentiel était : une guerre inique à la monarchie ; le dénouement : l'assassinat public du meilleur des rois, d'une grande partie de son illustre et malheureuse famille !... Une aussi épouvantable issue n'était déjà plus un mystère : elle était facile à prévoir chez un peuple dont la corruption moderne et les violentes passions ne pouvaient plus être gouvernées que par la force matérielle, dans cette lutte inégale de la bienveillance contre la haine, de la vertu contre le crime !...

Nous avons exposé les dernières péripéties de ce drame affreux, dans tout ce qu'il offre de relatif à la royauté si douloureusement expirante : nous n'y reviendrons pas ; nous allons suivre la révolution dans ce qui concerne *ses œuvres d'édification*, sous le gouvernement *de l'homme* substitué au gouvernement *du principe*. Une pareille étude, où nous verrons se produire tous les genres d'excentricités, d'aberrations, d'immoralités humaines ; où, comme remarquable expiation, l'iniquité sera jugée par l'iniquité ; le crime, puni par le crime ; la vertu,

le noble courage, toujours debout, comme un reproche, en face de cette lâcheté, de ce vice enfin courbés, flétris sous le poids écrasant de la réprobation, de la honte ! une pareille étude, avons-nous dit, ne saurait être sans un grand enseignement pour les peuples, aussitôt qu'ils pourront sentir, penser, juger et réfléchir !...

Si l'on voulait remonter aux premières manifestations révolutionnaires de cette époque, on pourrait dire que, dès la fin de 1787, plusieurs débats sérieux entre les parlements et le ministère parurent s'annoncer d'une manière assez positive ; et que l'arrêt formulé par celui de Paris les 3 et 5 mai 1788, fut le premier acte public où les prérogatives royales se trouvèrent assez attaquées pour annoncer les prétentions populaires des États généraux, ouverts, à Versailles, le 5 mai 1789 : première manifestation ostensible de la révolution qui devait s'effectuer ; et dont l'injonction de réunir *les trois ordres* présentait le piége le plus dangereux ; cette réunion, la première victoire !..

A peine ces funestes symptômes précurseurs de la ruine du pouvoir monarchique avaient-ils manifesté leur présence dans la métropole, que déjà la province du Maine, auparavant si paisible, ne s'agitant, ne prenant les armes que pour la défense de son territoire, se trouva, comme presque toutes celles de France, saisie d'émotion, de vertige, avec emportements frénétiques, massacre de plusieurs de ses plus dignes, de ses plus nobles habitants.

Le 18 juillet 1789, la diligence de Paris arrive au Mans chargée de voyageurs qui s'avancent aux portières la cocarde tricolore en tête, applaudissant comme pour un grand succès, et répétant, sur leur passage, avec toutes les démonstrations de l'enthousiasme : Réjouissez-vous, nous apportons *d'excellentes nouvelles !...*

Toute la ville est en émoi : les habitants se précipitent sur le trajet de la voiture ; la suivent en foule jusqu'au lieu de son arrivée ; répondent à cet appel chaleureux par des acclamations plus chaleureuses encore. On veut savoir quel est ce grand et mémorable événement, qui semble promettre tant de

bien-être et de bonheur. Un voyageur, sur sa tribune improvisée, prend aussitôt la parole, avec plus ou moins d'emphase, et se charge d'apprendre à la foule palpitante ces *nouvelles excellentes et si grosses d'avenir!* Il s'agissait alors tout simplement d'une émeute populaire excitée dans Paris, le 14 juillet 1789, et pendant laquelle on s'était rué sur la Bastille avec tant de violence, que bientôt *il n'y resta pierre sur pierre.* Mais pour légitimer un aussi *beau succès* n'eût-il pas été plus rassurant de l'obtenir du bon vouloir, avec le concours de l'autorité légitime ? Pour donner même à cette fougueuse démolition le nom *de succès*, pour y trouver un heureux gage d'avenir, il eût été nécessaire que, sur l'emplacement de cette affreuse prison d'État, de ces criminelles oubliettes, où l'orgueilleuse Pompadour faisait torturer ses victimes, on n'eût pas vu, *quelques instants plus tard*, et comme une conséquence forcée du principe en action, s'élever, avec plus d'effroi, plus de crimes encore, les sanglants échafauds de Robespierre!...

La foule abusée, comme toujours, dans les premières démonstrations révolutionnaires, se livre à toutes les excentricités d'une joie démesurée; les hommes de sens et de cœur se retirent dans un morne et douloureux silence; voyant alors clairement, à travers ces essais délibérés de 1789, les terribles excès de 1793 !...

Qu'il nous soit permis de le dire ici par anticipation, et comme utile rapprochement, nous avons, le 30 juillet 1830, vu la même scène de *diligence* exactement reproduite sur la place des Halles du Mans, à l'occasion des nouvelles apportées de Paris. Seulement, lorsque M. B..., du haut d'une charrette en station sur cette place, y vint acclamer *la sanglante homélie* des héros des 27, 28 et 29 juillet, se terminant par ces mots : « Le peuple a vaincu les tyrans; le drapeau tricolore flotte sur les Tuileries! » la foule, cette fois, durement instruite par l'expérience des événements, se retire à son tour silencieuse et triste, prévoyant, avec les hommes de cœur et de sens, les déplorables excès de 1848, dans les sanglants essais de 1830!... Reprenons l'enchaînement naturel des faits.

Les premiers événements de 1789, et ceux qui vont les suivre dans la province du Maine, se trouvaient précédés par d'autres qui sans doute avaient déjà mal disposé l'esprit des populations : la substitution, que veut effectuer le ministère, des grands bailliages et de la cour plénière aux Parlements, par édit du 8 mai 1788, est regardée, dans presque toute la France, comme une mesure arbitraire et despotique. Le présidial du Mans refuse l'enregistrement de cet édit ; le lieutenant de l'élection : M. Ouvrard ; les conseillers : MM. Négrier de la Crochardière, Poisson-Dubreuil, Menard de la Groye, Belin des Roches, ne veulent point siéger à la nouvelle cour judiciaire et protestent contre cette institution illicite. Tous, par lettres de cachet, sont internés dans plusieurs villes du Berry, du Poitou. L'opinion publique les vengea de cette injuste proscription ; et l'estime de leurs concitoyens les suivit dans cette espèce d'exil qui, du reste, ne devait pas être de longue durée.

Des faits bien autrement graves se manifestèrent, l'année suivante, dans plusieurs parties du Maine. A cette occasion, nous citerons deux petites brochures du temps, publiées sous le titre, l'une de : « *Troubles, émeutes, exécutions sanglantes qui ont eu lieu dans quelques cantons de la province du Maine;* » l'autre : « *Massacre occasionné au Mans par le retour des députés.* »

Il est bon de rappeler ici, pour l'intelligence de ces faits, que l'un des plus sûrs moyens d'exciter la fureur des populations contre ceux dont on voulait se défaire, était de les signaler comme *accapareurs des grains, des subsistances* ; cherchant à réduire *le pauvre peuple* aux plus cruelles extrémités de la misère, *de la famine* ; qu'un assez grand nombre de députés aux États généraux refusèrent, par le consciencieux scrupule d'outre-passer leur pouvoir, de voter *la réunion des trois corps*, sans l'assentiment des électeurs qui les avaient nommés ; et revinrent, à cet effet, dans leur province, au milieu des préventions et même du ressentiment des coryphées révolutionnaires, qui voulaient *cette réunion* comme *nécessaire* à la réalisation de leurs sinistres projets.

« Dimanche dernier, dit la première brochure, extrait d'une

lettre de Mamers, le 24 juillet 1789, le peuple, instruit de ce qui s'était passé dans la capitale, s'arma, prit la cocarde, et nous força tous d'en faire autant : prêtres, nobles et bourgeois. Un seul, officier retiré : M. de Beauvais, que le peuple n'aime pas, refusa de la prendre, malgré l'exemple des premiers du canton. Son obstination manqua de lui coûter la vie; et il l'aurait infailliblement perdue au carcan, si, d'après le conseil du premier juge du lieu, son ami, il ne se fût pas enfin décidé à accepter cette cocarde que le peuple en foule retourna lui présenter.

« Quelques femmes nobles, entre autres Mesdames de Bonneval, Desmalé, pour avoir traité de polissons et de canailles le peuple dont la fureur se bornait seulement à *encocarder* tout le monde, et à faire répéter ces mots : « *Vive la nation*, *vive le roi*, » ont été très-maltraitées : on assure même qu'elles ont laissé plusieurs dents sur la place. »

Il nous paraît essentiel d'ajouter ici que, même d'après les expressions du narrateur, qui nous semble ensuite un peu trop indulgent pour *les innocents ébats de ce bon peuple*, il y avait *danger de la vie* pour ceux qui prétendaient noblement opposer le principe même de la *liberté* aux *si bénévoles* injonctions de *cet enfant gâté* du despotisme républicain.

« Le lundi, jour de marché, tous les paysans, continue l'auteur, prirent la cocarde. Le nommé Aguinet, seul, laboureur détesté du peuple, l'ayant refusée, fut saisi, dépouillé jusqu'à la ceinture, et, ainsi, promené dans toutes les rues et places publiques. Une grêle de coups de poings et de bâton l'avertissait, de temps à autre, de rendre hommage à la nation et au roi. Après lui avoir fait faire, dans cet état, le tour de la ville, le peuple se disposait à l'attacher au carcan et à l'y lapider, lorsque sa femme, enceinte, qui l'avait constamment suivi, parvint enfin, à force de pleurs et de gémissements, à calmer les fureurs de cette multitude, qui lui jeta entre les bras son mari tout défiguré. » Bon petit peuple! Assurément l'auteur fait ici la critique bien amère de son inconcevable indulgence pour cet aimable peuple : « *qui se bornait à encocarder tout le monde.* » Mais continuons.

« Le mardi suivant, les commis aux aides, etc., eurent leur tour : la journée se passa à leur donner les étrivières et la chasse; à aller dans les châteaux et maisons religieuses des environs, faire des perquisitions et offrir des cocardes.

« M. Noguet, beau-frère de M. de la Borde, actuellement à son château voisin d'ici, est dans les transes les plus cruelles, surtout depuis que les paysans, qu'il priait de le garder, lui ont répondu fièrement : « *Prenez les armes, et marchez avec nous.* »

Ici vient se révéler un autre moyen : c'est d'inspirer une terreur panique dans le pays en imaginant des troupes de *royalistes*, sous le nom de *brigands*, disposés à fondre sur telle ou telle ville, tel ou tel canton, pour y porter le meurtre et le pillage. Ecoutons le même auteur :

« A ces agitations succédèrent bientôt des alarmes générales. Le mercredi, deux courriers, arrivés successivement, répandent, avec le ton de l'effroi, la nouvelle de l'arrivée de cinq à six mille *brigands* dans le canton. A les entendre, Nogent, La Ferté-Bernard, etc., venaient d'être pillés, mis à feu et à sang. On *les avait vus* dans la forêt de Bonnétable ; déjà ils n'étaient plus qu'à trois quarts de lieue, et bientôt allaient arriver aux portes de Mamers. Le trouble et la terreur s'emparent de tous les citoyens ; le tumulte devient affreux ; les cris, les gémissements se font entendre ; on sonne le toscin ; des femmes, au nombre de six à sept cents, prennent la fuite avec leurs enfants, et vont se cacher dans les blés. Une d'entre elles, accouchée depuis huit à dix heures, quitte son lit, emporte son nouveau-né dans la forêt de Clainchamp. Cependant les hommes s'assemblent, quoiqu'en petit nombre, s'arment à la hâte de fusils, de sabres, d'épées, de haches, de piques, s'excitent au combat, attendent les brigands de pied ferme. Tous les préparatifs ont été heureusement inutiles ; les brigands n'ont point paru... On n'en demeure pas moins ici sous les armes : les bourgeois et les paysans font patrouille de ville à ville, de bourg à bourg. On craint toujours les brigands ; mais cependant on commence à s'aviser ; à se dire et à croire que les courriers qui ont annoncé leur arrivée, pourraient bien n'être que des émissaires

payés par des gens intéressés à faire diversion à la fureur du peuple, toujours plus décidé que jamais à déclarer la guerre aux accapareurs de grains. Mamers, seul dans toute la province, avait été tranquille jusqu'à ce jour, et assez abondamment approvisionné.

« Tous les nobles de notre canton, nous assure-t-on, se sont réfugiés chez notre premier magistrat, M. Pélisson de Gennes. Ils s'y croient en sûreté, à l'abri des fureurs du peuple; parce que ce même peuple, qui craint ce magistrat patriote, a en même temps la plus grande confiance en lui; on assure qu'il la mérite et qu'on lui doit la tranquillité, l'abondance qui règne ici, pendant qu'on manque de blé partout ailleurs. »

« Le 19 juillet 1789, dit la seconde brochure datée du Mans, 26 du même mois, le peuple, qui s'était porté en foule à la place des Jacobins, avant l'heure où la troupe s'assemble pour assister à la messe en musique militaire, se jeta sur M. de Guilly, lieutenant de la maréchaussée, qui avait, la veille, fait emprisonner une vingtaine de personnes pour avoir pris la cocarde; quoique cependant, effrayé des menaces, il eût fait publier ce matin, par un trompette, la permission de la porter. Déjà on le huait, on le frappait à coups de bâton, de pieds, lorsque M. de Valence, colonel des dragons de Chartres, dont la conduite et celle de son régiment avaient mérité l'estime du peuple, le prit sous sa protection, le conduisit à la messe au milieu de sa troupe. La populace l'assaillit de nouveau en sortant; il se sauva chez le sieur Cherrier, libraire, qui fut obligé de le chasser, aux cris du peuple, qui menaçait de mettre le feu à sa maison. M. de Valence et M. de Rouillon, officiers, l'emmenèrent chez eux, toujours suivis par la populace qui l'assurait qu'il ne devait son salut qu'à la considération de ses protecteurs. Elle ne se retira qu'après avoir obtenu la délivrance de ceux qu'il avait fait enfermer pour la cause publique; ce que l'on s'empressa d'exécuter sur les trois heures, en faveur de dix-huit à vingt, au moment où l'on se disposait à forcer les prisons.

« Les jeunes gens tinrent, le même soir, une assemblée où,

après avoir pris la cocarde, quatre cents d'entre eux en portèrent une à M. de Valence, en le priant, dans un joli compliment, d'accepter le commandement de la milice bourgeoise. Toutes les classes se sont empressées de s'y enrôler. On a formé quatre compagnies, distinguées par des rubans et des glands de soie au chapeau. Et cent hommes montent la garde chaque jour pendant vingt-quatre heures. On s'est procuré des canons, et les fusils de milice ont armé complétement plus de deux mille hommes. »

Ainsi, dès le 19 juillet 1789, voilà toutes les autorités légitimes entièrement subjuguées, au Mans, par une force brutale qui s'est instituée d'elle-même, après que les agents de la couronne, de la force légale, ont été insultés, maltraités dans l'exercice de leurs fonctions pour le maintien de l'ordre; sans aucune agression hostile de leur part. N'est-ce pas déjà l'anarchie dans ses criminels excès? N'est-ce pas le prélude effrayant des horreurs de 1793?... Poursuivons : les faits répondront immédiatement à cette grave question.

Plusieurs familles des plus honorables de notre province, des plus nobles surtout par le cœur ; uniquement occupées, dans ces temps malheureux, de procurer du pain à l'indigence, aux dépens même de leurs propres, de leurs insuffisantes réserves; dévouées sincèrement à la monarchie légitime, par conséquent aux véritables intérêts du pays ; précisément à cause de ces vertus, de ces actes d'une bienfaisance réellement charitable, de ce *patriotisme* qui, lui, n'était pas *une fiction*, *un faux semblant d'héroïsme*, vont se trouver *à l'index* pour ces coryphées révolutionnaires commençant ici l'œuvre de la destruction de tout ce qui était grand, noble, généreux en France.

Attaquer, poursuivre, *assassiner lâchement*, plusieurs des membres de ces respectables familles, après les avoir signalés aux violences de la populace, comme *accapareurs de grains*, comme hostiles aux projets des factieux, par le refus qu'ils avaient fait *de voter la réunion* de la noblesse, du clergé, du tiers-état, *avant d'en avoir positivement reçu l'injonction de leurs commettants* : voilà des faits terribles qui vont ensan-

glanter, déshonorer ces pages de notre histoire du Maine. Laissons parler,du reste,la brochure que nous venons de citer, afin qu'on ne puisse accuser l'indignation de s'être emportée jusqu'à la partialité!...

« M. le marquis de Montesson et le vidame M. de Vassé, députés de la noblesse du Mans, qui s'étaient opposés à la réunion de la minorité à la majorité, se transportèrent à l'Assemblée du 20 juin 1789, pour y faire changer leurs pouvoirs discrétionnaires en des pouvoirs impératifs : passant à Savigné-l'Évêque, gros bourg à trois lieues nord-est du Mans, y sont assaillis par le peuple qui les précipite avec leur voiture dans la rivière. Ils auraient été massacrés, sans un habitant qui les reçut dans sa maison et les fit esquiver par une porte de derrière. On les cherche en vain pendant deux jours; on ignore encore leur retraite. Au reste cette terrible catastrophe les a dérobés à la mort certaine, qu'ils n'auraient pu éviter au Mans où ils étaient attendus. »

Cachés aux environs de cette ville, dans laquelle il n'eût, en effet, pas été prudent alors de se montrer, MM. de Montesson et de Vassé ayant obtenu, le 27, des pouvoirs plus étendus, retournèrent à Versailles, où déjà la réunion des trois ordres était à peu près opérée; mais une scène affreuse devait, à Ballon, devenir le terrible dénouement du drame commencé le 20 juin, à Savigné-l'Évêque, sur un membre de la même famille.

M. Cureau de Roullée se trouvait, avec son gendre, M. de Montesson, frère du député, à sa terre de Nouans, située à quatre lieues au plus de Mamers, lors de la panique de cette ville excitée par les courriers improvisés que nous avons vus provoquer l'armement de tout le pays, pour combattre cette armée de *brigands* dont il n'existait pas même apparence. Désignés aux factieux comme des *accapareurs*, des *aristocrates* qu'il fallait massacrer, ces hommes charitables et généreux sont aussitôt environnés de lâches assassins, dont la reconnaissance aurait dû faire des soutiens dévoués.

M. Cureau pouvait fuir, et n'oppose à ces furieux qu'une impassible et noble contenance. Il est saisi, poussé vers Ballon.

M. de Montesson, apprenant le danger de son beau-père, vole courageusement à son secours. La brochure, du reste, achève ainsi le dénouement de cette horrible tragédie : « On s'acharne à la poursuite de MM. Cureau et de Montesson, on les chasse vers Ballon, distant de deux lieues, en les aiguillonnant avec des fourches et des épées. Après leur avoir coupé le nez, les oreilles, on leur tranche la tête en présence de la justice de Ballon qu'on oblige d'assister à ce masssacre ! »

Le gardien du château de Ballon nous fit voir, il y a 25 ans, un cachot s'ouvrant, au pied de la tour, sur la voie publique : « C'est là, nous dit-il, que furent enfermés, puis lâchement assassinés MM. Cureau et de Montesson ; mais les habitants de Ballon, qui savaient apprécier les belles qualités de ces deux nobles victimes de leur sublime dévouement, n'ont heureusement point à rougir d'un pareil crime. » Pourquoi n'avons-nous pas la consolation de pouvoir en disculper ainsi tous les habitants du Maine ? Heureusement que la suite de notre histoire de la révolution, dans cette province, ne ressemblera pas à cet affreux début, autrement nous renoncerions à l'écrire.

Dans les provinces, comme dans la capitale du royaume, l'audace et la puissance populaires faisaient chaque jour des progrès ; la puissance, l'énergie monarchique faiblissaient dans la même proportion. La souveraineté du roi n'était déjà plus qu'un vain mot que l'on prononçait encore, par fois, pour ménager la transition au gouvernement républicain ; mais la souveraineté réelle n'existait de fait que dans l'ensemble des députés élus par la nation. Elle commença positivement à se montrer dans l'Assemblée *Constituante* pour se confirmer dans l'Assemblée *Législative*, régner despotiquement dans la *Convention*, qui décidaient et *décrétaient* avec tous les abus du pouvoir le plus absolu, sur les plus grands intérêts de la Frauce dont le territoire lui-même devait subir d'importantes modifications.

Les pays d'États allaient, en effet, disparaître pour faire place aux départements : division nouvelle dont le principe fut

décrété le 15 janvier; et les moyens d'exécution les 16 et 26 février 1790, par l'Assemblée nationale *Constituante*. Ces départements, fixés au nombre de 83, furent divisés en districts, cantons et paroisses qui reçurent le nom de *communes* : chacun de ces départements eut pour centre d'administration politique une ville principale, sous le titre de *chef-lieu*.

D'après ces nouvelles dispositions, la province du Maine forma deux départements : 1° celui de *la Sarthe*, chef-lieu : *le Mans*; comprenant *le Haut-Maine*, avec acquisition sur l'Anjou, de La Flèche, de ses environs; cession d'une partie du Vendômois, etc.; 2° celui de *la Mayenne*, chef-lieu : *Laval*, comprenant *le Bas-Maine*, avec cession du Passais voisin au département de l'Orne ; acquisition des villes de Craon, Château-Gontier, et de leur territoire sur le Haut-Anjou, etc. *La Sarthe* offrit alors 9 districts, 53 cantons, 424 communes ; *la Mayenne* : 7 districts, 27 cantons, 274 communes.

Ces modifications territoriales ne se bornèrent pas à l'administration civile ; elles furent en même temps appliquées à l'administration ecclésiastique; et, pour ce qui est relatif à notre province, amenèrent la division de l'évêché du Mans en deux, avec établissement, à Laval, d'un siége épiscopal distinct, et jouissant des mêmes prérogatives que le premier. De cette manière, s'effectua la séparation entière du Haut et du Bas-Maine.

Ce morcellement déjà fâcheux pour l'unité gouvernementale, administrative du pays, au point de vue religieux et politique, n'était cependant pas encore l'innovation la plus fatale à ses intérêts, à son repos, à son bonheur : les institutions civiles, ecclésiastiques de ces malheureux temps eurent, à ces divers points de vue, des influences bien autrement destructives.

La constitution civile du clergé, décrétée le 12 juillet 1790, n'avait point en effet borné ses résultats à la désorganisation de l'important évêché du Mans, comprenant alors 700 paroisses, dont un grand nombre passèrent dans ceux de Laval, de Blois, de Séez , etc. Mais, par *le serment* qu'elle imposait *aux prêtres*, elle séparait de la *révolution* tous ceux

dont la judicieuse et noble conscience ne pouvait en accepter les principes, et surtout en sanctionner les droits par le serment exigé. Or, nous le dirons à la gloire du clergé français en général, de celui du Maine en particulier, ce refus du serment à la Constitution, qui devait entraîner les persécutions, l'exil, n'en fut pas moins effectué avec autant de dignité que de courage par la très-grande majorité des ecclésiastiques.

Cette mesure, à la fois inique, imprudente et peu réfléchie, jeta la division, l'inquiétude, le malaise dans la société, dans les familles; elle fut une des atteintes les plus périlleuses dont la révolution se frappa souvent elle-même, en ouvrant les yeux de tous les gens de bien que ses vaines promesses avaient pu séduire; en donnant, à cette criminelle attaque des sentiments les plus sacrés de la conscience, tous les caractères d'une monstrueuse énormité!...

A dater de ce moment, en effet, la partie du clergé fidèle aux lois de l'église; de la noblesse, à son blason, à son roi; du Tiers-État distingué par son mérite, par ses principes; et nous répéterons encore, au nom de la France, avec un légitime orgueil : *ce fut l'immense majorité*, se trouva sous le coup des violences républicaines; périt sur les échafauds révolutionnaires, quand elle ne put trouver un abri dans les souffrances de l'émigrationou de l'exil.

De 1791 à 1802, dans le Maine, comme dans toute la France, la religion, pour son culte public, n'offrit plus aucun ministre en communion avec le Saint-Siége alors occupé par le souverain pontife Pie VI. Nous ne viendrons, assurément, pas faire le panégyrique des prêtres *assermentés* ou *constitutionnels* ; ce serait étrangement sortir de nos principes, infliger une espèce de blâme à ceux dont l'abstention fut, à nos yeux, un acte à la fois d'obligation, de sens et de courage ; mais en même temps nous éviterons de condamner et même de juger ceux qui ne suivirent pas cette honorable voie : ne nous reconnaissant aucun droit d'interpréter *les faits de conscience*, nous écrirons sincèrement l'histoire; jamais nous ne consentirons à dresser des actes *d'inquisition* qui seraient ici doublement répréhensi-

bles, surtout lorsqu'il s'agit d'hommes honorables par leurs familles, leur éducation, la bienveillance et la régularité de leur conduite.

En 1791, ainsi que nous l'avons dit, Monseigneur Jouffroy de Gonssans, ayant refusé le serment à la Constitution, trouva, dans l'exil, un refuge contre l'échafaud, et mourut le 23 janvier 1799, à Paderborn, environné des soins et de la vénération du chapitre, du clergé de cette métropole étrangère. L'évêché *du Mans* et celui *de Laval* récemment formé par la division du premier, se trouvèrent donc vacants, sans que leur siége pût être occupé autrement que par un prêtre soumis à la Constitution ; élu d'après les termes de celle-ci, par un vote populaire. Ainsi, pour le diocèse du Mans, l'élection nomma l'évêque suivant :

FRANÇOIS, PRUD'HOMME DE LA BOUSSINIÈRE, LXXVIII[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Né dans la paroisse de Saint-Christophe en Champagne, d'une famille très-honorable du Maine, M. Prud'homme de la Boussinière, curé de la paroisse du Crucifix, ayant prêté le serment exigé, fut élu dans les formes prescrites à l'évêché du Mans, en 1791. Très-estimable comme citoyen, il chercha, comme évêque, à justifier sa conduite dans une lettre pastorale qu'il publia, pour cet effet, en prenant possession de ce diocèse. Il est donc naturel, équitable même, de penser que sa conscience ne lui reprochait rien dans le parti sérieux qu'il avait pris ; qu'il s'était trompé de bonne foi ; peut-être égaré par le désir d'être utile à la religion, comme l'avait été le digne évêque de Dol, Monseigneur de Hercé, dans les conseils qu'il donnait alors à M. l'abbé Desvaupons, d'accepter l'évêché constitutionnel de Laval. On doit être naturellement porté à cette charitable interprétation, en voyant la conduite sage et pleine d'abnégation de M. de la Boussinière, qui se rend en 1802 à la première invitation du pape Pie VII, résilie son évêché en faveur de Monseigneur de Pidoll, et se retire paisiblement à sa terre des Touches, commune de Brains. Il fut enterré dans l'église de cette paroisse ; mais il mourut au Mans, le 9 février 1812, à l'âge de 83 ans.

Le siége épiscopal créé dans la Mayenne fut plus difficile à

pourvoir. L'assemblée constituante ayant ordonné, le 12 juillet 1790, de procéder aux élections épiscopales, une réunion eut lieu à Laval dans l'église de la Trinité, le 12 décembre de la même année. Sur 425 électeurs nommés par les assemblées primaires, 262 seulement s'y rendirent. M. l'abbé Desvaupons, grand-vicaire de Dol sous Monseigneur Urbain de Hercé, fut élu. Comme il hésitait pour son acceptation, et pour se faire sacrer en prêtant le serment, Monseigneur de Hercé, par excès de zèle, pressait d'abord M. Desvaupons de céder aux sollicitations de ceux qui l'avaient nommé, lorsqu'une décision de Rome vint le confirmer dans son refus. Pie VI croyait, avec raison, que le système des concessions, en matières graves, est, de tous, le plus dangereux ; sans désapprouver les conseils de l'évêque de Dol, en considération du bien que, d'ailleurs, ils auraient peut-être produit ; et surtout comme assurant l'érection de l'évêché de Laval, que le clergé breton désirait beaucoup.

En conséquence de la détermination de M. l'abbé Desvaupons, le P. Villar, né à Toulouse, doctrinaire et principal du collége de La Flèche, fut nommé premier évêque *assermenté* au siége de Laval, qu'il occupa deux ans, pour donner ensuite sa démission en 1793, et renoncer à la carrière ecclésiastique. De 1793 à 1799, Laval resta sans évêque. Sacré le 7 avril 1799, M. Ch. Fr. Dorlodot, curé de Saint-Vénérand de Laval, fut désigné pour le remplacer, et cessa naturellement ses fonctions épiscopales en 1802 : époque à laquelle, d'après le concordat, le diocèse de Laval rentra, comme par le passé, dans celui du Mans, sans toutefois qu'on lui rendît ce qui avait été cédé, lors de la division, à ceux de Séez, de Blois, etc.

Dès le début de ces créations épiscopales illicites, Monseigneur de Gonssans, évêque du Mans, alors à Paris, comme député du clergé, s'adresse publiquement aux électeurs de la Mayenne, dans une lettre pastorale digne et ferme, pour leur faire comprendre qu'il est péniblement affecté de les voir suivre une marche aussi contraire aux institutions canoniques dans la nomination de leur évêque : nomination que, le pre-

mier, il eût approuvée, si elle avait été régulière. Il déclare *intrus* et *schismatique*, dès à présent, quiconque entreprendra d'exercer les fonctions épiscopales et toutes celles du ministère dans cette partie de son diocèse, sans l'intervention de l'Église : illicites et nuls tous les actes effectués par ces *intrus :* ainsi que le comprend le souverain Pontife pour toute l'Eglise catholique. Il fit ensuite la même déclaration contre M. Prud'homme de la Boussinière, évêque du Mans, et contre tout son clergé, assermenté comme lui. Les funestes événements n'en marchèrent pas moins vers leurs sanglantes catastrophes. Ajoutons cependant, comme équitable observation, que les deux intrus de l'évêché de Laval se conduisirent, du reste, avec modération, et ne se rendirent point coupables d'intolérance ; que Monseigneur de Villar, après son abdication, résista courageusement à l'apostasie dans laquelle on voulut l'entraîner ; et que M. Charles-François Dorlodot, homme d'esprit, d'instruction, d'un très-beau physique, distingué dans ses manières, appartenant à une famille noble et bien pensante de Lorraine, fut plutôt homme du monde galant que prêtre sérieux ; et si peu jaloux de l'exercice de ses fonctions épiscopales, qu'il n'eut pas même une ordination à se reprocher. Du reste, le clergé de la Mayenne se distingua par son courage à refuser le serment, et par le nombre des victimes de leur foi religieuse : ainsi, à Laval, sur 13 prêtres, pas un ne se parjura ; dans le reste du district, sur 105 curés ou vicaires, 14 seulement oublièrent leur caractère ; enfin, 400 prêtres de ces contrées partirent alors, martyrs de leur foi chrétienne, de la seule ville de Laval pour la déportation.

La révolution vient ainsi de formuler nettement son programme : le clergé, fidèle à ses obligations ; la noblesse, digne de ses prérogatives ; les hommes de tous les ordres, distingués par leur mérite, leur attachement sincère à la religion, à la monarchie, à la raison, à la vérité, ne l'ont que trop bien compris : c'est une guerre implacable, iniquement déclarée à leurs convictions, à leurs croyances les plus respectables ; à leur science, à leurs vertus, à leur fortune, à leur vie ! C'est le com-

bat du vice contre la vertu ; du mensonge, contre la vérité ; de la force matérielle, contre la puissance morale ; avec l'affreuse pensée de jeter partout, au milieu de l'ordre social, pour en disperser les plus nobles éléments, le principe infernal de la terreur et de la destruction.

Qu'on ne cherche donc plus, surtout après une aussi terrible expérience, à corrompre, à tromper encore les peuples, en leur disant, avec une perfide hypocrisie : « La révolution a présenté ses excès, très-graves sans doute, mais elle était bonne dans son principe; elle fut avantageuse dans ses résultats, en faisant disparaître un grand nombre d'abus. »

Non, le principe de la révolution de 1789 devant nécessairement amener les sanglantes iniquités de 1793, ne pouvait être que détestable et profondément dangereux : il ne devait amener que la destruction du gouvernement *de principe*, avec toutes les fatales conséquences de son abolition. Jamais, en effet, on ne vit naître l'ordre, la paix, du désordre et de l'insurrection, la véritable liberté, le bonheur général, de la guerre civile et de l'anarchie. Les faiseurs de vaines ou coupables utopies ont pu soutenir le contraire; mais la voix sévère de l'expérience est toujours venue donner à leurs prétentions les plus formels et les plus rigoureux démentis.

Il existait alors des abus nombreux, condamnables sans doute : mais ce n'était pas avec des iniquités, avec des crimes qu'il fallait en attaquer les causes; mais ce n'était pas en proscrivant, en massacrant tout ce qu'il y avait de grand, de vertueux, de méritant, de vraiment digne en France, qu'on pouvait y mettre en vigueur : la dignité, le mérite, la vertu, la grandeur ; ce n'est pas en tarissant les principales sources de la vie d'un malade, ce n'est pas surtout en le frappant au cœur mortellement, qu'on peut avoir la prétention de le guérir !...

Abandonnons ces tristes réflexions pour le développement desquelles on ferait aisément des volumes sous les inspirations des regrets, de la raison et de la vérité ; suivons le cours des événements de cette affreuse époque ; ils ne viendront malheureusement que trop justifier nos principes, et confirmer l'im-

portance de ce douloureux enseignement, pour la conduite ultérieure des peuples.

La noblesse, comme institution, comme grand corps de l'État, n'existait déjà plus ; et, chose pénible à dire, ce fut des rangs illustres de ses représentants que sortirent les principaux ouvriers révolutionnaires, la hache nationale en main, pour aller, sans pudeur, frapper dans ses racines l'arbre sacré qu'ils auraient dû protéger, défendre au péril de leur vie, pour ne pas voir leur honneur écrasé dans sa chute. N'est-il pas, en effet, bien triste et bien étrange de trouver, au nombre des démolisseurs de la noblesse, des noms tels que ceux de MM. le marquis de Montesquiou-Fézensac, le marquis de Mortemart, le vicomte Mathieu de Montmorency, etc., à côté d'autres noms trop célèbres dans ces déplorables fastes, et que nous aurons la discrétion de ne point citer ici, pour ne pas trop déconsidérer les premiers par le fait même d'un simple rapprochement, qui devient, avec la publicité de l'histoire, une bien juste, mais bien terrible expiation !...

Le clergé fut alors attaqué de la manière la plus inique, la plus cruelle, non-seulement dans ses biens, ses opinions, ses croyances; mais encore dans cette liberté individuelle, de conscience, au nom de laquelle on exerçait toutes ces persécutions, toutes ces rapines. Ainsi, pour *le premier chef*, de compte fait, *le montant* des *pensions*, *salaires*, *dotations* du clergé *constitutionnel* fut estimé à 77 millions; or, *les revenus ecclésiastiques* étant de 300 millions, la république, en *les confisquant*, versait dans ses caisses, par cette lucrative opération, plus de 220 millions, sans se donner d'autre peine que celle de prendre : on a même ajouté *de voler* : ici les financiers révolutionnaires ont seuls réclamé.

Quant au *second chef*, comment cette partie du clergé, qui se respectait assez pour ne pas faire abdication à la fois de tout ce qu'elle regardait comme digne, inviolable, sacré, pouvait-elle accepter cette constitution que, par dérision sans doute, on avait nommée *civile*, quand elle ne reconnaissait plus, que de nom, la suprématie pontificale, détruisait l'unité religieuse,

bouleversait entièrement la discipline ecclésiastique, créait un véritable schisme; enfin, lorsque les brefs du souverain Pontife Pie VI, du 10 mars et du 3 avril 1791, interdisaient positivement aux prêtres catholiques ce serment, comme une véritable apostasie!

Mais, au *troisième chef*, cette *constitution civile du clergé*, donnée à l'Église de France le 12 juillet 1790; après lui avoir enlevé, en août 1789, ses dîmes, ensuite ses biens, rendit le serment obligatoire le 27 novembre 1790. Sanctionnée le 27 décembre même année, sous la menace populaire, par Louis XVI, d'après son déplorable système de concessions, cette constitution révoltante ne borna point ses résultats à des actes d'une aussi *flagrante injustice;* elle voulut flétrir du nom de *réfractaires* les dignes ecclésiastiques dont la saine et courageuse conscience refusa le serment; les signala, comme des *mauvais citoyens*, aux passions, aux violences populaires; en les obligeant, comme tels, d'avoir à venir chaque jour au chef-lieu, répondre à l'appel nominal; enfin, en les condamnant, sans autre motif, aux misères de la déportation, quand on ne les immolait pas aux *vengeances de la patrie!...* Nous verrons combien de ces prêtres vénérables, appartenant à la province du Maine, ont honoré la religion et leur pays par cet héroïsme chrétien du martyre : le nombre de ces victimes de la révolution offrira quelque chose d'effrayant!...

En présence des événements désastreux qui vont suivre, la révolution ne prétextera pas, sans doute, cause d'imprévoyance: M. de Cazalès, dans la séance de l'assemblée constituante qui vint après la sanction du roi, les ayant prédits avec une éloquence chaleureuse et qui tenait de l'inspiration prophétique. « Je voudrais, s'écria-t-il avec énergie, que toute la nation fût ici présente, elle déciderait entre vous et moi. Je dis qu'une scission se prépare; je dis que l'universalité des évêques de France, et que les curés, en grande partie, croient que la religion leur défend d'obéir à vos décrets; que cette persuasion se fortifiera par la contradiction, et que *les principes sont d'un ordre supérieur à vos lois*. Qu'en chassant les évêques de leurs

siéges, et les curés de leurs presbytères, pour vaincre cette résistance, vous ne l'aurez pas vaincue : *vous serez seulement au premier pas de la carrière de la persécution qui s'ouvre devant vous*... Doutez-vous qu'une grande partie des fidèles ne reste attachée à ses anciens pasteurs et aux princes de l'Église ? Alors le schisme est introduit ; les querelles de religion commencent. Alors les peuples douteront de la validité des sacrements ; ils craindront de voir fuir devant eux cette religion sublime qui, saisissant l'homme dès le berceau et le suivant jusqu'à la mort, lui offre des consolations touchantes dans toutes les circonstances de la vie. Alors les victimes se multiplieront, le royaume sera divisé : *vous verrez les catholiques errants sur la surface de l'empire, suivre dans les cavernes, les déserts, leurs ministres persécutés !*... »

A cette prédiction, que l'on croirait faite après les événements, si la date historique n'en fixait positivement le jour, M. de Cazalès pouvait ajouter : Vous verrez les catholiques et les légitimistes, imprudemment poussés jusqu'au désespoir, prendre enfin les armes pour la défense du trône, de l'autel, de leurs biens, de leurs sages libertés, de leurs vies ; se précipiter ainsi dans les horreurs d'une guerre civile dont tout l'odieux, toute la responsabilité, tous les désastres retombent exclusivement à la charge de ceux qui l'ont si cruellement provoquée.

Ici commence en effet la réalisation de ces tristes prophéties ; bientôt même la succession des affreuses lois révolutionnaires : sur la déportation des prêtres, 1792 ; des *suspects*, 17 septembre 1793, etc., ne laissèrent plus, en France, aux honnêtes gens qui voulaient rester étrangers à tous les méfaits du nouveau régime, l'espoir d'y conserver leur fortune et même leur vie.

Toute la noblesse, fidèle à ses devoirs, se trouva bientôt placée brutalement sous le coup d'un terrible dilemme, tel que la révolution savait les poser : *Ceux qui resteront en France, y seront toujours cruellement, iniquement persécutés, souvent exposés à périr sur l'échafaud ; ceux qui chercheront salut, protection sur la terre étrangère, seront condamnés impitoyablement comme traîtres à la patrie, ennemis de la république ; leurs*

familles poursuivies comme suspectes, et leurs biens confisqués, vendus au profit de la nation !... Entre ces deux sacrifices, un grand nombre optèrent pour la conservation d'une vie d'angoisses, mais qu'ils espéraient pouvoir consacrer plus tard au service de la religion et de la monarchie.

En face de pareils faits, incontestablement établis par l'histoire, comment s'est-il pu trouver des écrivains assez mal appris, assez peu sérieux ou même assez ennemis de leur personnelle réputation, pour chercher à déverser, même après 1793, le blâme ou le ridicule sur L'ÉMIGRATION de la noblesse et du clergé? Nous n'entreprendrons pas de retourner à leurs auteurs ce ridicule et ce blâme ; à les couvrir de confusion en traitant cette grave question d'une manière générale, ce qui nous entraînerait d'ailleurs au-delà des limites naturelles de notre sujet : nous ajouterons seulement que, dans notre province du Maine, les émigrés ont été contraints, sous peine *de mort* ou d'*apostasie*, de quitter leur pays, leurs biens, leurs familles, pour aller, dans l'exil, vivre de privations, de misères, de souffrances; que le plus grand nombre, pour ne pas tendre la main, rester à la charge de leurs hôtes, ont eu le courage et l'intelligence de se procurer *le pain de chaque jour* par l'exercice, deux fois honorable dans cette occasion, d'arts libéraux, d'industries manuelles, de services réels, pour lesquels ils n'avaient pas été primitivement élevés ; dans lesquels, cependant, avec une persévérante et consciencieuse étude, ils ne tardèrent pas à se rendre suffisamment habiles pour vivre dignement des fruits de leur travail !

Voilà cependant les hommes que l'on a voulu déconsidérer par la calomnie, pour faire sa cour à la révolution qui les avait proscrits ; pour en obtenir une partie des biens qu'on leur avait pris en conséquence même de cette proscription !

Enfin, comme une induction nécessaire de ses affreux principes ; comme le digne complément de toutes ses iniquités, la révolution venait de frapper le plus grand, le plus odieux de ses coups !... Les assemblées *constituante* et *législative* avaient tué *la royauté; la Convention* fit plus encore : elle assassina le

roi! Dès lors, *la monarchie* n'existait plus : *la république* avait déjà commencé le règne de son épouvantable et désastreux gouvernement.

§ II. Première République Française.

L'ouragan révolutionnaire, comme toutes les puissances d'aveugle et terrible destruction, soufflait avec trop de violence pour donner aux événements, aux faits même les plus graves, le temps de s'accomplir avec une certaine maturité. Brisant tout ce qu'il ne pouvait avilir, courber jusqu'à terre, il n'eut pas la patience d'attendre la mort du roi, dont il précipitait cependant l'exécution, pour introniser, à la place d'une monarchie de treize siècles, cette république, d'abord si brutale, si meurtrière, et qui n'eut pas le pouvoir de se tenir debout, seulement pendant 12 années, malgré les indispensables modifications qu'on s'efforça de lui faire subir!...

Pour mieux apprécier encore toute la portée d'un pareil enseignement; pour bien déterminer les caractères variés qu'a pris ce gouvernement éphémère, entre le 21 septembre 1792 et le 18 mai 1804; ses actes les plus importants, surtout au point de vue de la province du Maine, pendant ce temps limité, nous étudierons cette république dans ses trois phases essentielles : 1° *Régime de la Terreur;* 2° *Directoire;* 3° *Consulat.*

I. Régime de la Terreur.

La sanglante journée du 10 août, pendant laquelle nous avons vu le roi littéralement assiégé dans le château des Tuileries; ensuite relégué à l'assemblée législative dans une tribune de journaliste; des massacres exécutés avec la plus affreuse barbarie, par ces Marseillais échappés des bagnes et par la plus vile populace de Paris, fut le premier triomphe sérieux des *Sans-Culottes;* aussi, l'assemblée, par l'organe des plus force-

nés Jacobins, formula-t-elle ces deux propositions, dont le sens précis ne laissait plus aucun doute sur les sinistres événements qui devaient suivre : « 1° Le peuple français est invité à former une *Convention* nationale. 2° Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira pouvoir adopter pour assurer *la souveraineté du peuple, le règne de la liberté et de l'égalité.* »

La Convention se forma dans les provinces par les soins des Jacobins les plus dévoués, et sous l'intimidation de leurs clubs. Nous connaissons les députés élus dans le Maine et la part qu'ils prirent aux événements. Dès le 21 septembre 1792, avant même que la moitié des membres fussent présents à Paris, l'assemblée, sous la présidence de Pétion, décrète, par acclamation subite : *l'abolition de la royauté*, *l'établissement de la république*, dont l'ère nouvelle commence le 22 septembre 1792. Nous connaissons les hauts faits de la Convention pour tout ce qui est relatif à la mort du roi, de sa famille ; suivons actuellement ceux de la république française qu'elle vient si malheureusement d'improviser.

Jusqu'au 10 août 1792, les Girondins, plus modérés que les Montagnards, plus dangereux peut-être par la supériorité de leur talent, par cette espèce de douceur, de convenance qu'ils savaient donner, en apparence du moins, aux formes républicaines, avaient maîtrisé leurs adversaires par l'entraînement des masses, même honnêtes, mais enthousiastes et sans réflexion. A partir de cette époque désastreuse, où la violence était à l'ordre du jour ; où la force brutale faisait loi dans Paris ; où les forçats en rupture de ban, les Marseillais, la populace débraillée des faubourgs, les *Sans-Culottes*, pour tout dire en un mot, constituaient la force principale dans les émeutes, les insurrections, les coups de main ; on vit les Montagnards, par un cynisme grossier, une éloquence de place publique, une férocité sanguinaire imperturbable, mieux compris de ces terribles sicaires, les diriger à leur gré ; convertir cette populace immonde en PEUPLE SOUVERAIN ! au nom duquel

désormais les crimes les plus épouvantables allaient être commis.

Une inquisition implacable, mais une inquisition à ciel ouvert, fut alors instituée sous les noms de *Comité de salut public*, au sein même de la Convention, le 6 avril 1793, avec des pouvoirs tellement exagérés, qu'il représentait une VÉRITABLE DICTATURE A PLUSIEURS TÊTES ; et lorsqu'au 4 décembre on trouve pour éléments d'une aussi formidable puissance, des hommes tels que : *Robespierre*, *Couthon*, *Jean-Bon de Saint-André*, *Hérault de Séchelles*, *Danton*, *Collot-d'Herbois*, *Saint-Just*, *Billaud-Varennes*, etc., il est aisé de comprendre, à l'avance, toutes les horreurs qui vont inaugurer un pareil gouvernement.

Si l'on voulait trouver une hyperbole dans l'expression de *dictature à plusieurs têtes*, que nous employons pour désigner le gouvernement du *Comité de salut public*, il nous serait facile de prouver, par l'incontestable autorité d'un juge bien compétent, que nous sommes resté bien au-dessous de la véritable évaluation, puisqu'il faut voir la Convention entière dans cette dictature, par conséquent lui reconnaître 750 têtes ! « En prenant les rênes du gouvernement de la France, dit Levasseur de la Sarthe, *Mémoires*, t. II, p. 1, *la Convention* réunissait dans ses mains, au pouvoir constituant, à la faculté de faire des lois, la plénitude du pouvoir exécutif, et, en quelque sorte, l'autorité judiciaire. *On nous a reproché ce qu'il y avait de monstrueux dans cette omnipotence générale ;* on s'est perdu en démonstrations inutiles pour prouver ce qui est plus clair que le jour : savoir, que la confusion de la législature avec le pouvoir d'exécution ; du souverain avec le magistrat, tend à *la tyrannie*, et que la Convention, cumulant tant de fonctions diversement redoutables, était un corps *essentiellement despotique*. Ce qu'on s'est donné tant de peine à établir, personne n'a jamais songé à le nier : oui, la Convention était UNE AUTORITÉ DICTATORIALE *sans limite et sans contre-poids*. Oui, ses *ordres* étaient à la fois *des lois*, *des décrets* et *des sentences*. Oui, elle exécutait, comme *magistrat*, ce qu'elle avait ordonné

comme *représentation du souverain.* » Est-il possible de pousser plus loin l'évidence et le cynisme de la démonstration? C'est *un conventionnel montagnard* qui parle : et voilà ce qu'il affirme avoir été mis, au nom de la liberté, à la place du gouvernement de Louis XVI : d'une monarchie constitutionnelle !.. Mais ce n'est pas tout encore.

Des tribunaux révolutionnaires sont organisés partout avec leurs infatigables pourvoyeurs ; l'instrument du supplice, en permanente exécution, témoigne bientôt de sa lassitude et de son insuffisance ; *le parti de la Plaine* tout entier est passé, le premier, sous le tranchant du couteau républicain ; la noblesse, le clergé, les riches, les hommes en réputation pour leur vertu, leur science, les honnêtes gens de toutes les catégories, se trouvent, sous l'inique et monstrueuse *loi des suspects*, votée par la Convention le 17 septembre 1793, compris dans ces continuels massacres, ou, pour le moins, dans ces communes proscriptions : *le régime de la Terreur* s'établit alors dans toute sa violence, avec toutes ses atrocités !...

Or, si l'on veut savoir sur quel genre de citoyens portaient ces proscriptions et ces massacres ; juger, par les faits, toute la cruauté de rigueurs aussi peu motivées, il suffit d'écouter les témoignages assurément sans partialité de notre premier préfet sous l'empire : « Il y a sur les listes d'émigrés, arrêtées dans le département, dit M. Auvray, Statistique de la Sarthe, un nombre de 909, dans lequel se trouvent : prêtres déportés, 248 ; reclus, 41. Il est de la loyauté de déclarer hautement que ceux des prêtres de mon département, à qui l'indulgence du gouvernement a permis de rentrer dans leur ancien domicile, en les mettant sous la surveillance des autorités locales, tiennent fidèlement leurs promesses ; n'ont pas, jusqu'ici, provoqué contre eux la plus petite plainte ; donné quelque sujet d'inquiétude ; et prouvent, par une conduite vraiment régulière, leur gratitude et leur raison. »

Voyons donc, maintenant, de quelle manières ces dignes ministres de Jésus-Christ se trouvaient remplacés par les prêtres assermentés au milieu de nos populations qui leur don-

naient le nom *d'intrus;* voyons par quelles grotesques parodies on prétendit substituer, aux augustes cérémonies du culte, ces indécentes exhibitions des nouvelles déesses de la liberté, de la raison, de l'égalité, dans les fêtes inqualifiables célébrées en l'honneur de *l'Être suprême;* à l'existence duquel on voulait encore bien croire, disait-on avec autant d'outrecuidance que d'emphase !

« On laisse, dit M. Crétineau-Joly, dans son *Histoire de la Vendée*, le curé assermenté que les fidèles surnomment *l'intrus*, s'emparer, à main armée, de l'église veuve de ses enfants. Puis les habitants, en masse, protestent, par leur absence, contre cette violation de leur conscience d'hommes et de chrétiens. Dans les fermes, où le vrai prêtre officiait, ils donnaient l'hospitalité au bon Dieu. »

Tandis que le ministre fidèle priait encore avec son pieux entourage, sous l'humble toit de la vertu patriarcale, au milieu même et sous les menaces de la persécution, que faisait l'intrus dans nos églises profanées, au milieu du scandale affligeant de nos places publiques? Voyons :

« Dans le courant du mois de septembre 1792, dit M. de Saint-Paul, *Histoire de Mondoubleau*, l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, vint donner la Confirmation à Mondoubleau. Cette cérémonie religieuse se fit sur la place du Marché, où, la croix haute et la bannière déployée, arrivent à la file les paroisses voisines. Une grande multitude assiste à cette fête ; y apporte plus de dissipation que de recueillement, plus d'irrévérence que de piété. Pouvait-il en être autrement sous l'influence d'une époque si hostile à la religion, et sous l'épiscopat d'un évêque intrus, prêt à changer sa mitre en bonnet rouge, et déjà régicide au fond du cœur ? »

L'auteur suit en effet ce prélat oublieux de ses devoirs et de toutes convenances à la Convention, où l'envoyaient, en septembre 1792, les électeurs jacobins de Loir-et-Cher ; y formulant à son arrivée cette épouvantable déclamation : « *Les rois sont, dans l'ordre moral, ce que les monstres sont dans l'ordre*

physique; et leur histoire est celle du martyrologe des nations! » Voilà ce qu'était l'homme choisi pour occuper le siége épiscopal de Blois!

« C'était, ajoute M. de Saint-Paul, à qui se montrerait l'ennemi le plus acharné du christianisme. Dans le courant de février, un ancien notaire, en mission à Mondoubleau, cherchant, par ses mystifications impies, à déverser le ridicule sur cette religion et sur ses ministres, accompagné d'acolytes bien dignes de lui, revêtus d'ornements sacerdotaux, ils traînaient à leur suite l'âne d'un pâtissier, acteur principal, travesti en ministre du culte apostolique; lequel n'était pas assurément le plus inepte de la troupe. Ce commissaire du gouvernement portait à la main un vase sacré dans lequel, à chaque station, il faisait boire son noble compagnon... Au mois de mars suivant, eut lieu la fête de la Raison; une demoiselle de Mondoubleau, d'une famille honorable, se montra fière d'y représenter le rôle de déesse; quatre autres, celui de nymphes. Un char attelé de deux bœufs promenait dans la ville ces divinités profanes. » Au Mans, eurent lieu des mascarades semblables, où figuraient M[lles] B..., L..., G..., etc.

Depuis trois ans, les Sans-Culottes avaient affecté des ménagements hypocrites envers la religion; mais, le 7 novembre 1793, Gobel, évêque intrus de Paris, et plusieurs de ses vicaires jetèrent le masque transparent qui les couvrait, et, dans une séance de la Convention, apostasièrent publiquement, en déclarant qu'ils renonçaient au christianisme et professeraient désormais exclusivement le culte de l'égalité, de la raison et de la liberté! A partir de cette monstrueuse déclaration, les prêtres assermentés eux-mêmes ne furent plus libres dans l'exercice du culte chrétien. La Convention, il est vrai, ne rendit aucun décret, aucune loi, pour le défendre, mais elle envoya dans toute la France des représentants chargés d'y substituer celui de *la Raison*; et ces délégués furent secondés, avec tant d'immoralité, par les administrations locales, que bientôt les églises catholiques se trouvèrent dévastées, employées aux plus vils usages, ou brûlées et démolies.

Cette scandaleuse apostasie pénétra difficilement dans le Bas-Maine ; cependant, le 20 novembre 1793, elle épouvanta la ville de Laval par le cynisme de sa manifestation. Cinq des vicaires épiscopaux : Laigre, Sartre, Labans, Reveil, etc., en face des autorités départementales, déclarèrent officiellement : « qu'ils renonçaient *au métier de prêtre*, pour servir exclusivement *la liberté!...* etc. » En conséquence, l'église de la Trinité fut envahie par des envoyés de la municipalité, qui signifièrent l'ordre d'y cesser entièrement l'exercice du culte. L'un d'eux monta dans la chaire et déclara : « qu'elle ne servirait plus désormais *à propager la superstition!...* » Tous les objets de valeur furent enlevés, et l'édifice métamorphosé en *temple de la Raison!...* Guilbert, qui, de simple vicaire à Viviers, devint vicaire épiscopal sous de Villar ; apostat, clubiste, cynique renégat, affreux terroriste, procureur de la commune, greffier de l'implacable commission révolutionnaire qui fit périr tant de bons prêtres et d'honnêtes gens sur l'échafaud ; enfin marié honteusement, fut celui qui se montra le plus brutal dans la dévastation des églises, et le plus immoral dans les stupides exhibitions de ces tristes saturnales dont aucune, par ses ridicules momeries, n'égala certainement jamais, sous tous les rapports, le cérémonial suivant.

Fête Républicaine a Laval.

La sagesse révolutionnaire commença par décider que l'église de la Trinité se nommerait désormais : « *le temple de la Raison*, » servirait aux fêtes patriotiques après une appropriation convenable dont *cet honnête* Guilbert fut chargé de diriger les travaux, en sa qualité *de digne* procureur de la commune. Autels, à l'exception du principal, qui souffrit peu, statues, colonnes, ornements, tout fut mutilé à l'intérieur comme à l'extérieur. *Le dévoué* Guilbert, pour justifier le choix dont on l'avait *honoré*, pour activer cet acte d'affreux vandalisme, armé de la pioche du manœuvre, s'en servait avec un *merveilleux*

entrain. La belle statue de la Vierge, en marbre, allait être brisée, lorsqu'un homme de cœur et d'esprit fait observer, à *l'estimable* procureur de la commune, que cette statue représenterait fort bien celle de *la Liberté; l'intelligent* magistrat goûta cette réflexion, et le précieux objet fut conservé. Le bel orgue, placé vers 1770, est mis en pièces; les débris en sont abandonnés à la populace. Un vaste amphithéâtre, construit en échafaudage, remplit une partie de la nef; une tribune populaire est élevée à l'usage des orateurs *Sans-Culottes;* et, pour les nourrir des saines doctrines qui font tant d'honneur au magnifique décret du 17 ventôse an II, on place en regard cette admirable déclaration écrite en gros caractères sur un tableau convenablement décoré : « LE PEUPLE FRANÇAIS RECONNAIT L'ÊTRE SUPRÊME ET L'IMMORTALITÉ DE L'AME! » Ainsi parfaitement approprié à sa nouvelle destination par les soins intelligents et si dévoués du noble Guilbert, le temple de la Raison servit aux grandes réunions du club; aux assemblées électorales; aux fêtes patriotiques de *l'Enfance*, de *l'Agriculture*, de *la Raison*, de *la Liberté*, de *l'Être suprême*, etc., pendant lesquelles se faisaient, au charivari des clairons, des tambours, des instruments les plus discordants, ces *mariages républicains*, au milieu des propos obscènes, des bruyantes et grossières *gentillesses* de cette population *distinguée*; des discours licencieux de nos *illustres* orateurs démagogiques, qui montaient alors *si majestueusement* à la tribune pour y broder chaleureusement sur l'invariable *canevas* de la *haine aux prêtres;* de *l'horreur des rois;* de *la liberté;* de *la vertu;* de *la fraternité*, etc.; le tout assaisonné de professions de foi dont la philosophie, la morale, et même l'humanité, n'étaient pas toujours exemplaires.

Pour compléter cet extrait des mémoires ecclésiastiques de Laval, nous donnerons un aperçu du fabuleux programme de l'une de ces fêtes : celle de L'ÊTRE SUPRÊME, célébrée à Laval, dans le temple de *la Raison*, le *décadi* 20 *prairial* : 8 juin 1794, six semaines avant la chute de Robespierre; nous citerons textuellement :

Trois devises passablement curieuses décorent le lieu du rendez-vous ; au centre : « VIVRE LIBRE OU MOURIR ; » à droite : « HONNEUR ET PROTECTION A LA VERTU ; » à gauche : « HORREUR ET PROSCRIPTION DE L'ATHÉISME. »

« Dès l'aurore, une décharge de *deux coups de canon* annoncera au peuple ce grand jour de fête *à jamais mémorable*, qui doit *confondre l'athéisme et anéantir l'immoralité*; assurer le triomphe de la *vertu* et de *la raison!*

« Ce jour consacré à la Divinité *ne doit plus l'être à la débauche* : les cœurs que nous offrirons à l'Éternel doivent être purs comme le sujet qui nous anime.

« Les magistrats du peuple chargés de veiller *spécialement sur les mœurs*, ne se contenteront pas de dire que la vertu est à l'ordre du jour, ils la feront pratiquer; ils ramèneront son beau règne...

« Le point de ralliement sera sur la place de la Liberté : la générale battra à neuf heures, pour avertir tous les citoyens armés de s'y rendre, en ordre, à onze heures précises.

« Les représentants du peuple qui se trouveront dans nos murs seront invités à cette fête : *leur présence en fera le principal ornement.*

« Un escadron de cavalerie et de gendarmerie ouvrira la marche : il sera suivi de la moitié des citoyens armés : *le son bruyant* des tambours annoncera au loin cette auguste cérémonie.

« Après eux viendront *ces jeunes Républicains*, *trop faibles encore pour aller terrasser* les esclaves de la corruption ; leur cœur, *sortant des mains de la nature*, se nourrit et s'enflamme de l'esprit de la liberté et de la vertu, en s'exerçant à devenir un jour utiles à leur patrie, en se consacrant à sa défense.

« Un groupe de citoyennes, d'épouses vertueuses et *fécondes*, de mères tendres, qui s'applaudiront *d'avoir donné le jour* à plusieurs défenseurs de la patrie ; d'avoir inspiré le courage et le dévouement : vertus qui caractérisent le vrai Républicain, suivra immédiatement après. Ces mères et leurs filles, que la bienséance ne permet pas de quitter, seront parées des dons

que la nature bienfaisante offre à tous ses enfants : des fleurs de toute espèce remplaceront les vains ornements de l'orgueil.

« Viendra ensuite la masse des citoyens, *portant un bouquet de fleurs dans leurs mains.* Cet objet leur représentera, dans sa simplicité même, la grandeur et la puissance de la Divinité que l'univers entier adore. L'un des plus âgés portera un étendard où on lira ces mots : « *Le peuple français ne méconnut jamais* L'ÊTRE SUPRÊME : *il croit à l'immortalité de l'âme, et non à la superstition!...*

« Les représentants du peuple, *généreux fondateurs de la liberté, régénérateurs des mœurs, soutiens éternels des vertus, seront témoins de la joie que leur présence répandra dans les âmes;* ils se plairont au milieu du peuple et des autorités constituées. Une musique guerrière précédera leur marche. Le cortége sera terminé par l'autre moitié des citoyens armés, et d'un escadron de cavalerie et de gendarmerie.

« Sur la place de la réunion sera dressé un autel à la patrie, sur lequel s'élèvera *une montagne qui rappellera les crimes et les conspirations des scélérats qui l'ont assiégée;* le courage et l'énergie de ceux qui l'ont constamment défendue. Sur la cime seront placés les représentants et les différents orateurs *qui rassureront le peuple alarmé par l'idée d'un néant affreux que l'athée a voulu propager;* qui lui prêcheront l'existence d'un Dieu, en lui offrant des hommages purs, sincères, et dignes de lui.

« Après les discours prononcés, et les grâces rendues à l'Auteur de la nature, à cette Divinité qui veille sur l'univers, le cortége se rendra, dans le même ordre, *au temple de la Raison.* Des discours et des *hymnes intéressantes* termineront la fête. »

Bornées à ces déclamations imbéciles, où le ridicule vient partout le disputer à l'absurde, les démonstrations *patriotiques* de cette fatale époque ne pourraient inspirer que la dérision et la pitié; mais, en réfléchissant aux acteurs de ces déplorables scènes; en se rappelant que ces dignes *représentants du peuple, ces généreux fondateurs de la liberté, ces régénérateurs des*

mœurs, soutiens éternels des vertus, dont la présence excitait une joie si pure dans les âmes, » étaient des misérables tels que : *Couthon, Collot-d'Herbois, Carrier*, etc.; que les plus révérés de « *ces magistrats du peuple chargés spécialement de veiller sur les mœurs, de faire pratiquer la vertu, de ramener son beau règne*, etc., se trouvaient personnifiés par des monstres sanguinaires comme *Robespierre, Danton, Marat*, l'esprit s'épouvante, le cœur se déchire au simple souvenir des plus horribles exécutions!

Du reste, si l'on veut s'édifier plus complétement encore sur *les vertus* et *qualités* des coryphées de la Convention, des membres du Comité de salut public, du triumvirat de la Terreur, il suffira d'écouter leur collègue de la Montagne, celui « *qui votait*, dit-il, *ordinairement avec eux,* » et dont les confessions sont aussi précieuses que véritablement étranges : « A côté de Robespierre et de Saint-Just, dit Levasseur de la Sarthe, *Mémoires*, t. III, p. 78, hommes inflexibles, mais conduits par *les principes*, et voulant sincèrement la république, *quoiqu'ils fussent capables de moyens odieux et sanglants* pour la faire triompher; à côté de Couthon, leur ami et leur agent, se trouvaient Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, qui ne s'étaient mêlés à la crise révolutionnaire que pour *leur intérêt;* qui, en politique, ne savaient que répandre le sang; et qui ne pouvaient voir, dans *le rétablissement de l'ordre*, que *la fin de leur influence!...* » Ainsi, des assassins, des perturbateurs et des *marchands de révolutions*, voilà *ces grands citoyens* qui gouvernaient la France; voilà quels étaient les collègues avoués, recherchés, admirés, de notre député de la Sarthe à la Convention!...

Enfin, si l'on veut juger du degré d'absurdité qu'atteignaient ces représentants émérites dans leurs proclamations de la liberté, ne suffit-il pas de lire quelques passages du fameux Règlement de Lequinio sur la liberté des cultes : document signé par les administrateurs de la Mayenne : « Art. 1. Afin que la liberté des cultes existe dans toute sa plénitude, *il est défendu à qui que ce soit de prêcher ou écrire, pour favoriser*

quelque culte ou opinion religieuse que ce puisse être!... Art. 2. Les ci-devant ministres de quelque culte que ce soit, et ceux qui le sont encore, répondent de la tranquillité de leurs communes!... Art. 3. Toute pétition des communes en faveur de leurs ci-devant ministres *suffira pour les rendre suspectes!...* Art. 5. Attendu l'habitude de mentir, dont les ci-devant ministres des cultes s'étaient fait un devoir, il leur est défendu de prêcher, écrire ou enseigner la morale, sous peine d'être regardés comme suspects, etc. ; » et, comme peine commune de l'infraction aux divers articles de ce règlement : « la condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire!... »

Eh bien, cependant, que les hommes de foi se rassurent; non-seulement *l'iniquité*, *le crime*, n'auront pas un règne de bien longue durée ; mais, comme si Dieu, dans sa justice, prenait pitié des bons, voulait ensuite leur éviter jusqu'à la pénible nécessité de punir les méchants, c'est par leurs plus viles créatures, ou par le fanatisme de la liberté même, par l'impatience d'une odieuse tyrannie, que *le crime* et *l'iniquité* seront immolés dans cette providentielle expiation : ce qui fit prononcer à Danton lui-même, lorsqu'il montait à l'échafaud, ces paroles assurément bien remarquables dans la bouche d'un pareil homme : « *La Révolution, semblable à Saturne, dévore ses propres enfants!... Robespierre vient après moi; voyez : je le traîne à ma suite!...* » Et le farouche tribun du peuple ne s'est pas trompé!... Suivons l'accomplissement de ces terribles prophéties.

Autour du farouche Comité de salut public venaient se grouper d'autres agents révolutionnaires également dangereux et corrompus, formant son digne cortége, et se chargeant, avec une férocité sauvage, de la sanglante exécution de ses criminelles prescriptions.

Aucun moyen ne répugnait aux *dignes sicaires* du Comité de salut public pour exterminer *les ennemis de la patrie.* Ainsi, Santerre écrivait de Saumur, le 22 août 1793, au ministre de la guerre, occupé d'en finir avec les royalistes : « Des mines! des mines à force! *des fumées soporifiques*, et puis tomber

dessus. » « La Convention, ajoute M. Crétineau-Joly, accueillait cette horrible idée comme un moyen tout naturel d'en finir avec la Vendée ! Et, le 11 septembre 1793, Rossignol, renchérissant sur les *fumées soporifiques* dont parle Santerre, ne craint pas d'avouer que, pour terminer la guerre, il faut avoir recours aux ressources de la chimie ! »

Empoisonnements en masse. — « Il serait à désirer, écrit en conséquence Rossignol au Comité de salut public, à cette date, en mesure générale, que l'on envoyât près de cette armée le citoyen Fourcroy, membre de la Montagne, pour nous *aider de ses lumières*, et enfin parvenir à la destruction des brigands. C'est le sentiment d'un de vos frères et amis, qui connaît *son talent en chimie.* » « Le citoyen Fourcroy, ajoute M. Crétineau-Joly, ne crut pas sa présence nécessaire pour empoisonner la Vendée ; mais, à la demande de Robespierre, de Collot-d'Herbois, de Barrère et de Fouché, *il rédigea un rapport où la science se mettait au service du crime.* Dans ce rapport, *il indiquait les moyens à employer pour réaliser le vœu patriotique* de Santerre et de Rossignol !... »

L'infâme Carrier paraît avoir eu l'initiative de cet horrible moyen. Il écrivait en effet au comité de Paris, aux chefs militaires de l'armée, le 9 novembre 1793 : « Que font au peuple vos victoires qui ne terminent rien ? Il faut employer les moyens extrêmes : vous avez à délivrer le pays d'un chancre qui le dévore : *le poison est plus sûr que votre artillerie !...* ne craignez pas de le mettre en jeu. Faites empoisonner les sources d'eau ; *empoisonnez du pain que vous abandonnerez à la voracité de cette misérable armée de brigands !...* Vous avez des espions parmi les soldats du pape qu'un enfant conduit ; lâchez-les avec *ce cadeau*, et la patrie est sauvée : vous tuez les soldats de La Rochejaquelein à coups de bayonnettes : *tuez-les à coups d'arsenic*, cela est moins dispendieux et plus commode. Je vous ouvre cet avis, auquel j'ai fait adhérer ma Société populaire ; et, avec des Sans-Culottes comme vous, je n'ai pas besoin d'en dire davantage. » Santerre et Rossignol acceptent l'idée, mais Kléber pousse un cri d'indignation :

« Si Carrier était ici, dit le brave général, je lui passerais mon épée au travers du corps. » Poursuivons.

Au premier rang de ces *terroristes*, comme on les nommait avec trop de raison, apparaissait l'inqualifiable MARAT, journaliste furibond, prêchant, avec le cynisme le plus éhonté, l'insurrection, le meurtre, le pillage, dans sa feuille incendiaire, où, le 25 février 1793, à l'occasion des craintes d'une famine, craintes perfidement jetées dans les masses, on lisait des passages tels que celui-ci : « Dans les pays où les droits du peuple ne sont pas de vains mots inutilement consignés dans une Constitution, le pillage de quelques magasins à la porte desquels on pendrait les accapareurs des denrées de première nécessité, tenues à un prix auquel le peuple ne peut atteindre, mettrait bientôt fin aux publiques malversations. » Un pareil langage, dans cet affreux journal, publié sous le titre de : « *l'Ami du peuple*, » toléré par la Commune, autorisé par le Comité de salut public, n'était que trop bien compris par une populace disposée à tous les méfaits, et mettant chaque jour en pratique les principes d'un pareil enseignement. Il valut, du reste, à Marat, un acquittement triomphal au 24 avril 1793, lors de sa mise en accusation pour l'atrocité de ses écrits ; et les honneurs du Panthéon après son assassinat par Charlotte Corday, le 13 juillet 1793.

Mais, puisque l'un des zélés partisans du régime de la Terreur, siégeant, ainsi que Marat, sur les degrés les plus élevés de la Montagne, veut bien nous donner son portrait d'après nature, acceptons cette bonne fortune : il est des montres qu'il faut peindre, ne fût-ce que pour en inspirer l'horreur. *Marat, Jean-Paul*, dit Levasseur de la Sarthe, *Mémoires*, t. I, p. 65, républicain atrabilaire, possédé par quelques idées fixes, compromettait la cause de la liberté par *ses exagérations*. Il ne craignait pas de proclamer que ses principes ne pouvaient triompher qu'en faisant couler des flots de sang ; et, dans sa sombre monomanie, il demandait le sacrifice de 270,000 têtes. Un tel homme était un funeste drapeau pour le parti au milieu duquel il vint siéger... Ce fanatique énergumène nous inspi-

rait, *à nous-mêmes*, une sorte de répugnance et de stupeur. Lorsqu'on me le montra pour la première fois, s'agitant avec violence au sommet de la Montagne, je le considérai avec cette curiosité inquiète qu'on éprouve en contemplant *certains insectes hideux*. Ses vêtements en désordre, sa figure livide, ses yeux hagards avaient je ne sais quoi *de rebutant et d'épouvantable qui contristait l'âme*. Tous les collègues avec lesquels *je me liai d'amitié le jugèrent comme moi*. » Ainsi, voilà donc le portrait de l'un des coryphées de la Montagne, tracé *de visu*, par l'un des plus zélés partisans du Comité de salut public ; et, de plus, approuvé, comme très-ressemblant, par les principaux *Sans-Culottes !...*

Quant à la qualification de son assassinat, elle devient facile, puisque l'auteur a pris soin d'en préciser lui-même le caractère : « J'ai tué un homme, dit Charlotte Corday, en face du tribunal révolutionnaire, pour en sauver cent mille ; un scélérat, pour sauver des innocents ; une bête féroce, pour donner le repos à mon pays : j'étais républicaine avant la révolution, et je n'ai jamais manqué d'énergie !... » Au point de vue de la politique, c'est donc une action de coupable fanatisme ; à celui de la religion, c'est un crime ; pour tout observateur intelligent, c'est l'acte d'un enfant de la révolution qui tue son frère, en se constituant lui-même juge de ses méfaits : de la peine de mort qu'il prononce et qu'il exécute !...

Parmi les autres sicaires du Comité de salut public, on comptait encore particulièrement :

Hébert, — ce substitut bien digne du procureur de la commune ; plus dissolu peut-être que Marat ; plus grossier encore dans son journal impudent : *Le Père Duchêne ;* et qui porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire, le 24 mars 1794.

Danton, — le Mirabeau de la populace, l'organisateur des insurrections, du pillage, des massacres ; l'instituteur du tribunal révolutionnaire, devant lequel Robespierre le fit condamner à mort, puis exécuter, le 5 avril 1794, sur l'un des échafauds qu'il venait d'élever lui-même en si grand nombre.

Hérault de Séchelles, — noble d'origine, brillant avocat-

général au Parlement, qui vint s'associer à tous les crimes de Danton, formula cet horrible aveu, en revenant d'une mission républicaine en province : « J'ai semé des guillotines sur ma route, et cela produit de bons effets ; » et dont la tête, en 1794, tomba sous les coups de cet instrument fatal, par jugement du tribunal révolutionnaire.

PHILIPPEAUX, — député de la Sarthe à la Convention, avocat montagnard, et qui périt également sur l'échafaud, en 1794, comme faisant partie des *dantonistes;* comme ayant affiché un patriotisme extravagant et suspect.

CHAUMETTE, — fils d'un cordonnier de Nevers, institue *les fêtes de la Raison*, qu'il établit avec l'intention avouée de démoraliser le peuple. Il commence par faire apostasier publiquement l'évêque Gobel avec plusieurs autres prêtres assermentés ; ensuite il présente à la barre de la Convention une femme vêtue à la grecque et voilée, puis il prononce emphatiquement ces infâmes paroles : « Mortels, cessez de trembler devant les foudres impuissantes d'un Dieu qui n'exista jamais. Ne reconnaissez plus d'autre divinité que *la Raison :* je viens vous en offrir l'image la plus noble et la plus pure. S'il vous faut des idoles, ne sacrifiez plus qu'à celle-ci. » Soulevant aussitôt le voile qui couvrait sa nouvelle Divinité, chacun reconnut l'une des actrices les plus célèbres de Paris, et que ce digne grand-prêtre faisait adorer quelques jours après sur l'autel de Notre-Dame. La foule, déjà pourtant si corrompue, témoigna sa répulsion pour un tel scandale, et le Comité de salut public lui-même, saisissant une aussi bonne occasion, fit condamner Chaumette à périr sur l'échafaud, en 1794, avec plusieurs autres *Hébertistes*.

Ainsi furent envoyés à mort par le tribunal *révolutionnaire*, qu'ils avaient institué quelques mois auparavant ; ainsi tombèrent sous le coup du *terrible instrument de supplice*, dont ils avaient couvert le sol du pays, ces agents cependant si dévoués à l'intérêt des *Sans-Culottes ;* si bassement soumis à la criminelle exécution des ordres du Comité de salut public. Mais les monstres les plus affreux ne sont pas encore tombés ; la justice de Dieu n'est pas encore satisfaite. Continuons.

Robespierre — avait alors triomphé de ses rivaux en crimes, en sanguinaire despotisme; la France était partout avilie, tremblante, sous le régime de la Terreur; les couvents, les communautés, les séminaires avaient été vidés, livrés au pillage; ceux qui n'avaient pas subi la démolition ou l'incendie, convertis en prisons, étaient remplis des nombreuses victimes de l'inique *loi des suspects*, et que les tribunaux révolutionnaires prenaient le grand soin de ne pas trop laisser accumuler : celui de Paris était si bien traité par son accusateur public, son *pourvoyeur !*

Fouquier-Tinville, — ce digne compère, ce nouveau *Tristan* de Robespierre ; qui, revenant du Comité de salut public, où son impérieux maître lui demanda 150 têtes par jour, fut pris de vertige : « La rivière, dit-il, me sembla rouler du sang ! » Lorsqu'on voulait frapper ces grands coups, on avait un prétexte, un moyen toujours prêt, on déclarait : « *La patrie en danger !* » Les représentants du peuple, et mieux encore les zélés missionnaires de la république avaient fait leurs preuves : Levasseur, aux exécutions de Sedan; Couthon, Collot-d'Herbois, aux démolitions, aux massacres de Lyon ; Carrier, aux noyades, *aux mariages républicains* de Nantes, etc. Enfin, lorsque la mesure de toutes les profanations, de tous les sacriléges, de tous les attentats et de tous les crimes, fut comblée par ces affreux dominateurs, l'expiation vint les atteindre : et, chose remarquable, ce fut également par la main de leurs complices qu'ils furent arrêtés ; par leur infatigable pourvoyeur, qu'ils furent accusés; par leur tribunal, qu'ils se trouvèrent condamnés; enfin , par la hache même qu'ils avaient ébréchée sur tant d'autres, que leur tête roula sur l'échafaud révolutionnaire.

En constatant l'affreuse atrocité de pareils faits, on semblerait se laisser entraîner à l'exagération, si les auteurs de ces épouvantables drames ne venaient eux-mêmes, sans pudeur et sans remords, prouver qu'on ne dit point encore assez : « Lorsque la création du *Comité de salut public*, ajoute Levasseur de la Sarthe, *loc. cit.*, t. II, p. 5, vint donner à la machine politique *le grand rouage* qui lui manquait, les commissaires

de la Convention n'avaient encore que des pouvoirs spéciaux... Il n'en fut plus de même après le 31 mai 1793; tous les commissaires furent rappelés; et d'autres *représentants* furent envoyés à leur place; mais cette fois, avec des pouvoirs *illimités.* Toute autorité disparaissait devant eux ; toute force leur obéissait; leurs ordres étaient, à la fois, des lois de transition et *des décrets exécutoires.* » Or, Levasseur était un de ces *proconsuls omnipotents*; Couthon, Carrier, Collot-d'Herbois, Esnue, Lavallée, etc., jouissaient dans leurs missions de ces pouvoirs illimités : faut-il s'étonner du reste?

Le 9 thermidor, 27 juillet 1794, Robespierre, vaincu par les attaques successives de Billaud-Varennes et de Tallien, en pleine Convention, après plusieurs péripéties graves, fut décrété d'accusation ; pris avec ses principaux affidés le soir même à l'Hôtel-de-Ville, jugé, exécuté le lendemain, 28 juillet, 10 thermidor, sur la place Louis XV, avec 21 de ses complices, parmi lesquels nous indiquerons surtout :

Henriot, — ce chef brutal et violent de la forme armée des Sans-Culottes ;

Couthon, — ce méchant et vicieux avocat, l'un des plus sanguinaires du Comité; des plus actifs et des plus audacieux terroristes, malgré la paralysie dont il était affecté ;

Saint-Just, — ce jeune homme à la fois distingué dans ses manières, doué d'une certaine éloquence de tribune, mais froidement cruel, sanguinaire; séide impassible de Robespierre; formant, avec ce dernier et Couthon, le trio si redoutable, auquel on donnait, en tremblant, le nom de : *Triumvirat de la Terreur !* Fleuriot, maire de Paris ; Dumas, président du tribunal révolutionnaire, etc.; enfin, comme pour compléter cette grande et juste expiation, ce misérable cordonnier Simon, membre de la Commune, et qui tourmenta si cruellement le jeune Louis XVII dans la prison du Temple !...

Au premier aspect, il semblerait que, dans cette équitable satisfaction donnée tout à la fois à la religion, à la politique, à la morale, aux honnêtes gens de toutes les opinions, la Providence vient d'oublier l'un des plus coupables criminels à frap-

per : l'odieux Fouquier-Tinville. Mais, avec un peu plus de réflexion, ne dirait-on pas, au contraire, que voulant punir et détruire la révolution par elle-même ; les plus scélérats et les plus corrompus des républicains, par les instruments qu'ils avaient imaginés pour torturer les honnêtes gens, elle s'était réservé, comme le mieux approprié à l'accusation des plus implacables terroristes, celui d'entre eux qu'ils employèrent, pendant plus de 14 mois, comme un habile pourvoyeur de leurs échafauds ? Cette opinion ne se formule-t-elle pas ensuite, avec évidence, par les faits, quand on voit Fouquier-Tinville envoyer à la mort, avec l'indifférence qu'il avait toujours montrée dans l'exécution du crime, ses maîtres, ses meilleurs amis : Hébert, Danton, Hérault de Séchelles, Chaumette, Henriot, Couthon, Saint-Just, Robespierre ; et dès qu'il a rempli cette mission terrible, mais providentielle, porter lui-même sa tête, par jugement de ce tribunal, qu'il avait tant de fois sollicité au massacre, sous ce couteau fatal si fréquemment tombé par son ordre : en donnant au monde l'exemple de la plus terrible, de la plus fructueuse leçon qu'il puisse jamais recevoir !...

Débarrassée de tous ces monstres, car l'infâme Carrier fut aussi décapité le 16 décembre 1794, la France parut un instant respirer plus à l'aise, espérer un avenir moins inquiétant et moins douloureux. Mais si le sceptre sanglant de la plus affreuse tyrannie se trouvait brisé, le désastreux principe de l'insurrection révolutionnaire paraissait encore debout avec toutes ses fatales inductions. Ce n'était donc pas une véritable paix que l'on venait de conquérir sur l'anarchie, ce n'était qu'une trêve, même d'assez courte durée. Ne suffit-il pas en effet de se rappeler que : *Billaud-Varennes*, l'un des auteurs du 10 août ; des organisateurs des massacres de septembre ; des plus implacables proscripteurs de la monarchie ; un de ces redoutables commissaires de la Convention qui se vantaient d'avoir, dans les provinces qu'ils parcouraient : « mis la Terreur à l'ordre du jour ; » que *Tallien*, cet ancien greffier de la Commune, assez injuste envers le malheureux Louis XVI pour vouloir contester à cet illustre accusé le droit de se choisir des

conseils; assez bien noté près du Comité de salut public, en 1794, pour qu'on l'envoyât à Bordeaux avec mission d'y jeter l'épouvante et l'effroi; que *Legendre*, ce boucher, fougueux démagogue, ami de Danton, de Marat, qui dirigea l'insurrection de la Bastille, présenta le bonnet rouge à Louis XVI, et dont la sauvage éloquence lui valut enfin le surnom de *Paysan du Danube*, etc., étaient précisément les principaux vainqueurs du 9 thermidor, ce qui leur donnait alors une grande influence; pour comprendre que la république avait encore bien des crimes à commettre et bien des expiations à supporter.

Si nous profitons en effet de ce temps d'arrêt dans la marche précipitée des événements révolutionnaires, pour jeter un coup d'œil rapide sur le déplorable état de la province du Maine, de la France entière, nous comprendrons mieux encore ce que venait d'effectuer et ce que pouvait promettre cette fatale et désastreuse Révolution.

Les graves abus que nous avons signalés dans le gouvernement, qu'on nommait ici l'*ancien régime*, et qu'il fallait réformer avec mesure et prudence, venaient d'être brutalement détruits, avec ce gouvernement et ses meilleures institutions. Mais toujours habile à renverser, incapable de reconstruire, la Révolution et son *nouveau régime*, n'avaient mis à la place de ces ruines que le désordre, la démoralisation, les désastres, la terreur et l'anarchie.

La Religion n'existait plus en France. Hébert et Chaumette avaient substitué au culte du vrai Dieu celui de la Raison, de la Liberté, de l'Égalité, déesses de création nouvelle, et que représentaient si bien des filles de théâtre en costume du temps.

La morale avait disparu de toutes les actions, et ne se trouvait plus que dans les grands mots prononcés, avec autant de niaiserie que d'emphase, par les réformateurs de la conscience publique et privée; qui voulant sans doute ne le céder à personne pour le cynisme, pour le ton, les manières, le langage et l'accoutrement, étaient allés, dans les bagnes, prendre des modèles dans tous ces genres. Le terme de *citoyen* avait rem-

placé toutes les qualifications; le respect du prêtre, du magistrat, du père de famille lui-même, avait disparu sous le sans-façon d'un *tutoiement* réciproque et général. La perfidie, l'imposture et la délation étaient devenues, à l'occasion, des vertus civiques; la consécration du divorce avait fait, du mariage, un pacte dérisoire, brisé les liens, compromis les intérêts de la famille.

Afin de faire marcher de concert l'abrutissement des esprits et la corruption des cœurs, on avait fermé les colléges, les écoles et les académies : il ne fallait pas, en effet, tant de science pour chauffer une émeute, pour manier avec habileté la hache et le poignard !...

Les lois, pour le plus grand nombre, n'existaient plus que de nom. Quant à celles qui décidaient de l'honneur, des biens, de la vie des rois, des plus nobles, des plus vertueux de leurs sujets, laissons à M. Dupin, dont l'autorité ne sera pas contestée, le soin de préciser la manière dont s'effectuait ici leur interprétation : « Les magistrats de 1793, dit le savant procureur général, jugeaient au milieu des cris de la populace, vêtus comme elle, ayant pour toge une carmagnole, pour mortier un bonnet rouge, pour code les décrets de la Convention ; tutoyés par les parties et par leurs défenseurs ; les tutoyant par réciprocité ; fraternisant avec le premier venu ; sortant d'un club furieux pour monter au tribunal ; ces hommes ne quittaient le sanctuaire de la justice, que pour se livrer à l'orgie dans les bouges de la débauche ! »

La famine était partout, malgré les lois du *maximum*, le pillage, les supplices des prétendus *accapareurs* de subsistances. Les finances de l'État n'offraient que désordre et pénurie, malgré la désastreuse création des *assignats*, les spoliations iniques du clergé, de la noblesse, des honnêtes gens de toutes les catégories.

Le caractère français lui-même avait subi les plus étranges modifications : infatué de son titre de *républicain*, chacun avait la ridicule et vaniteuse prétention d'aller chercher ses modèles dans Athènes, dans Rome, aux temps des tribuns et

des consuls. On n'entendait plus que les noms d'Aristide, Scipion, Cincinnatus, etc. Deux de nos compatriotes que, sous la Restauration, et nous le disons à leur louange, on aurait pris pour toute autre chose que des républicains enthousiastes, avaient, dans un élan de patriotisme exalté, changé leurs modestes prénoms, pour ceux de *Régulus* et de *Mutius Scévola !...* Presque tous les *héros* de la République moderne, sans esprit, sans instruction, avec moins encore d'éducation et de cœur, prétendaient copier les grands hommes des anciennes républiques et n'arrivaient qu'au grotesque, au ridicule de ces mauvais acteurs chargés de représenter les premiers personnages de l'histoire. Tout se faisait à la *grecque*, à la *romaine*, avec un appareil théâtral du plus mauvais goût. Les cheveux se coupaient à *la Titus*, à *la Caracalla* ; toutes les parties de l'habillement, pour les citoyens, comme pour les magistrats, avaient pris des formes variées depuis le cynisme de Diogène jusqu'à la majesté de César, avec les caractères plus ou moins burlesques du travertissement et de l'excentricité.

Le calendrier lui-même ne résiste point à cette monomanie d'innovations : il est bouleversé complétement; réédifié de la manière la plus étrange. Le mathématicien Romme Gilbert, chaud montagnard, avec un plan fourni par l'astronome Lalande et le concours de Fabre d'Églantine, compose et fait adopter cette œuvre digne de la République ? L'année commence le 22 septembre 1792, jour de l'inauguration de ce nouveau gouvernement, et point de départ naturel de l'*ère républicaine*. Elle se divise en douze mois de 30 jours chacun, et dont les noms, plus sonores que bien légitimes, ont une sorte de prétention poétique, dans le goût du temps. Ils se trouvent ainsi rangés : *Vendémiaire*, *Brumaire*, *Frimaire*, *Nivôse*, *Pluviôse*, *Ventose*, *Germinal*, *Floréal*, *Prairial*, *Messidor*, *Thermidor*, *Fructidor*. Et, pour le français, mois des vendanges, des brumes, des frimas, des neiges, des pluies, des vents, de la germinaison, de la floraison, des prairies, des moissons, des bains, des fruits. Les cinq jours des années communes, et les six des années bisextiles. qui se trouvent en

excès, reçoivent d'abord le titre de *complémentaires ;* ensuite de *sansculotides* : comme une flatterie délicate à l'adresse des héros de l'époque. Chaque mois se partagea lui-même en trois périodes équivalentes sous le nom *de Décades*, avec cette qualification passablement burlesque et monotone des jours qui la formaient : *Primidi*, *Duodi*, *Tridi, Quartidi*, *Quintidi*, *Sextidi*, *Septidi*, *Octidi*, *Nonidi*, *Decadi.* Enfin, pour compléter ce *chef-d'œuvre*, au lieu d'un nom de Saint en face de chaque jour du mois, on inscrivit celui d'un métal, d'une plante, d'un légume, d'un animal, etc. Après une éphémère existence de moins de 14 ans, *le Calendrier républicain*, de si triste mémoire, fut rejeté dans le néant, dont il n'aurait jamais dû sortir, par un sénatus-consulte du 21 fructidor an XIII, qui rétablit *le Calendrier grégorien* à partir du 1er janvier 1806.

Mais, nous le dirons avec plaisir et cette constante équité que nous voulons apporter dans toutes nos appréciations historiques, le caractère français, l'honneur si précieux de la nation n'étaient pas détruits partout en France ; ils s'étaient conservés dans nos armées qui leur durent, alors même, leurs brillantes victoires, et qui, par la double impulsion de ces deux nobles agents, devaient ramener à l'ordre, écraser l'anarchie sous le poids imposant de la puissance militaire. Mais pour arriver à ce terme nous avons encore des temps bien orageux à traverser.

En effet, si le coup d'État du 9 thermidor avait arrêté les sanglantes exécutions du *Triumvirat de la Terreur*, il n'avait changé ni les principes ni même la forme du gouvernement républicain : le despotisme *conventionnel* était encore à l'ordre du jour ; seulement il eut alors assez de pudeur pour mettre Marat à la porte du Panthéon ; renverser le buste d'un pareil monstre dans tous les lieux qu'il souillait de sa présence ; et surtout effacer, à l'entrée des administrations, ces mots qui ne leur faisaient pas plus d'honneur : « *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité ou la mort !* »

Au 1er avril 1795, les subsistances devenant rares, on exploita ce moyen pour soulever encore la populace et rame-

ner le règne des sans-culottes au sein de la Convention. Un attroupement de 1500 ouvriers et femmes du peuple en forcent les portes, et profèrent ce cri sinistre : *du pain* et la constitution de 1793 ! Les factieux se mêlent aux membres de l'Assemblée ; s'y trouvent soutenus par les motions violentes de ceux qui les ont poussés à la révolte pour établir un nouveau despotisme républicain. Sans l'intervention de la jeunesse parisienne qui vint, en armes, au secours de l'Assemblée, tout cédait à l'émeute, et le régime de la Terreur se trouvait reconstitué plus brutal et plus redoutable que jamais. En conséquence de cette infructueuse mais criminelle tentative, la Convention frappe de condamnation à l'exil : Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, et déclare en état d'arrestation dix-sept autres de ses membres les plus compromis.

L'insurrection, ainsi comprimée, reparaît le 20 mai suivant, avec la même consigne, dans le même but, mais bien autrement redoutable. Trente mille factieux se lèvent instantanément au son du tocsin, se rendent maîtres de la salle des délibérations. Boissy d'Anglas, président, y fait preuve du plus impassible, du plus noble courage, au milieu des hurlements, des menaces de ces forcenés, qui lui présentent, au bout d'une pique, la tête de son ami, le député Féraud, assassiné pour l'avoir défendu. Le digne président salue, avec respect et douleur profonde, ce généreux martyr du devoir et de l'amitié ; puis, reprenant une contenance majestueuse et sublime, écrase de son regard les misérables qui lui portaient le pistolet et le poignard jusque sur la poitrine. Enlevé, par ses admirateurs, du siége qu'on ne pouvait lui faire quitter, il se retire, marchant au milieu d'eux avec le plus imperturbable sangfroid !...

Legendre, qui depuis longtemps avait abandonné les terroristes, arrive à la tête d'une force militaire imposante, met en fuite les insurgés et leurs chefs conventionnels. On reprend le cours des affaires, et plusieurs exécutions font justice de ce criminel attentat.

La Convention fut alors, par sa majorité *modérée*, en lutte ouverte avec sa minorité *terroriste*; ayant pour auxiliaire toute

la populace de Paris et des faubourgs. Chacun mit sur pied son armée ; jamais peut-être la France ne fut plus exposée à toutes les horreurs de la guerre civile, au retour d'un second *jacobinisme* plus féroce et plus désastreux encore que le premier. Une dernière collision très-sanglante mit enfin un terme au règne de la Terreur, et dans ces derniers combats, on vit commander, pour la cause de l'ordre, à côté de Barras, un jeune homme, un général de 26 ans à peine, connu seulement jusqu'ici des militaires pour le talent qu'il avait montré, au siége de Toulon, dans la direction de l'artillerie ; le génie le plus étonnant des temps modernes, qui devait jouer un si grand rôle dans les événements ultérieurs, exercer une influence profonde et si remarquable sur les destinées de la France : *Napoléon Bonaparte !...*

Le règne *du Comité de salut public* et de *la Convention terroriste* était fini. Le gouvernement, sans cesser encore d'être *nominativement* républicain, allait subir d'importantes modifications, en passant par sa deuxième phase, dont nous devons examiner sommairement le caractère et les principaux faits.

II. Directoire.

Par la constitution du 4 brumaire an III, du 26 octobre 1795, étaient créés : comme pouvoir *exécutif*, sous le nom de *directoire*, une Commission formée de cinq membres ou Directeurs ; et comme pouvoir *législatif*, deux Chambres ou *Conseils*, l'un *des Cinq-Cents* ; l'autre, *des Anciens*. Si l'on veut se former une idée précise du caractère que prenait ainsi le gouvernement républicain, il suffira d'ajouter que les cinq premiers Directeurs nommés, furent : Barras, Rewbell, Carnot, la Réveillère-Lépeaux, Le Tourneur ; les cinq derniers : Barras, Siéyès, Gohier, Roger Ducos et Moulins. Quant aux deux Chambres législatives, elles se formèrent en grande partie des amis et des partisans des membres du Directoire.

Sous cette nouvelle administration, *les bons patriotes* eux-

mêmes n'étaient pas encore bien rassurés dans notre province du Maine, comme nous le démontre, d'une manière assez curieuse, un document officiel de l'administration municipale de La Flèche, du 3 floréal an IV de la République, signé Hamon, Rocher, Meslin, Savardan fils, de la Rue, Dulac, secrétaire. Mémoire adressé à l'autorité supérieure pour se justifier, comme d'imputations calomnieuses, gravement compromettantes, et cela très-sérieusement, par une longue réfutation article par article : « 1° d'avoir *toléré les prêtres réfractaires;* 2° d'avoir *placé* à la tête de l'hospice civil plusieurs *ci-devant religieuses* dont les opinions ne sont rien moins que républicaines, et d'avoir *rappelé* dans cet établissement tous les usages de l'ancien régime ; 3° d'avoir pris un arrêté qui tendait à *déprécier les assignats* ; 4° *d'avoir vu de sangfroid* le nommé *la Grenade*, chef de chouans, élargi sans jugement ; 5° *d'avoir reçu dans l'administration municipale* le citoyen Savardan, beau-frère de trois prêtres émigrés ou réfractaires, etc. » La situation, sous le Directoire, s'était sans doute notablement améliorée ; mais un pareil document n'est pas ici de nature à nous édifier encore beaucoup sur les vertus de l'époque : il était, au contraire, bien triste, pour le gouvernement et pour l'administration du pays, que la municipalité de La Flèche eût à se justifier de semblables faits, avec autant d'appareil et de publicité !

La mort du jeune dauphin Louis XVII, au milieu des souffrances d'une indigne captivité, d'une lente et douloureuse agonie, le 8 juin 1795 ; les guerres que la France eut à soutenir contre un grand nombre de puissances ; les fautes, les abus du nouveau pouvoir, etc., sont des faits que nous devons citer sans en approfondir les détails. Les réactions de la Vendée militaire, celles des provinces de l'Ouest qui remplissent en grande partie cette phase révolutionnaire, et dont le Maine fut l'un des plus sanglants théâtres, devront au contraire fixer notre attention. Mais pour suivre sans distraction l'enchaînement logique des grands événements qui s'y rencontrent, nous en reporterons l'histoire à la fin de la période républicaine, et

dans un chapitre spécial, comme nous l'avons annoncé par la division de ce grave sujet.

Le Directoire, dont les armées du Rhin avaient éprouvé des échecs sérieux, pensa que le meilleur moyen d'effectuer une diversion à ces échecs était de porter la guerre en Italie. Mais pour cette expédition aussi chanceuse que peu légitime, il fallait un homme exceptionnel sous tous les rapports ; le Directoire jeta les yeux sur le général de brigade Napoléon Bonaparte, qui seul, malgré son très-jeune âge et son peu d'expérience, lui parut bien convenir à cette entreprise. Le plus merveilleux succès vint justifier un pareil choix.

Les essais du *petit capitaine*, ainsi le nommaient les autres officiers, devinrent des coups de maître ; en effet, rétablir profondément la discipline, que le soldat n'observait plus ; électriser les combattants par une chaleureuse éloquence militaire ; les intéresser à la victoire par le prestige de l'honneur et l'espoir d'un riche butin ; se couvrir de lauriers et de gloire aux batailles de Montenotte, Mondovi, Lodi, Arcole, Rivoli, etc. ; faire signer, aux puissances vaincues, le traité de Campo-Formio, dicté par Napoléon lui-même : tels sont les prodiges effectués, dans l'espace de quelques mois, avec des forces trois fois inférieures, en nombre, à celles de l'ennemi, par le génie guerrier d'un général de 26 ans !... Ce fut ainsi que Bonaparte inaugura ses premières campagnes en entrant dans cette brillante carrière qu'il devait parcourir avec tant d'éclat.

Sous un gouvernement aussi despotique, aussi jaloux que celui du *Directoire*, le jeune vainqueur de l'Italie, déjà couvert de gloire aux yeux de toute l'Europe, arrivant à Paris dans les conditions d'un véritable triomphe, devait inspirer beaucoup d'ombrage. En effet, lorsqu'il vint le 11 décembre 1797, au milieu des témoignages publics d'admiration, rendre aux Directeurs un compte exact de ses victoires, il fut accueilli par ce pouvoir exécutif qui traitait ses généraux à *la carthaginoise*, avec autant de réserve que d'hypocrisie. Mais Napoléon, qui déjà rêvait l'omnipotence, feignit de ne pas comprendre : et,

dès ce jour, commença la guerre diplomatique dans laquelle devait succomber le Directoire.

En partie dans l'intention, assez probable, d'éloigner un compétiteur aussi dangereux, on improvise l'expédition d'Egypte, et le commandement supérieur en est aussitôt remis au général Bonaparte. D'un caractère entreprenant, audacieux, il accepte, avec satisfaction, du moins en apparence; peut-être avait-il déjà son arrière pensée?

Jamais, à notre sens, la supériorité du génie de l'homme ne manifesta plus merveilleusement ses ressources que dans la solution de toutes les difficultés qui devaient se rencontrer au milieu des hasards, des périls d'une pareille entreprise. S'emparer du pays, s'y fortifier par la victoire; s'y faire admirer, presque à l'égal d'une divinité, par sa vaillance, la sagesse de ses institutions ; une ingénieuse habileté à ménager les superstitions, le fanatisme du peuple et des dignitaires, jusqu'à se poser *comme un admirateur du Coran* ; s'y maintenir avec énergie, malgré la perte, la désastreuse défaite d'Aboukir, et les dangers d'un climat sur lequel ses ennemis, ses envieux avaient sans doute un peu trop compté. Mais aussi, quel homme supérieur aux événements, et comme il savait enthousiasmer ses compagnons par des phrases quelquefois emphatiques, mais toujours bien accueillies des bataillons victorieux! Ainsi, à la fameuse bataille des *Pyramides*, en présence de ces gigantesques élévations tumulaires : « Soldats, leur cria-t-il avec une entraînante émotion, vous allez combattre aujourd'hui les dominateurs de l'Égypte; songez que du haut de ces monuments : *Quarante siècles vous contemplent!* »

En homme ambitieux et supérieur qui poursuit énergiquement son idée fixe, Napoléon comprend que l'Égypte n'a plus rien d'assez grand à lui promettre; et seulement accompagné des généraux : Lannes, Marmont, Murat, Andréossi, du chef de brigade Bessières; des savants : Monge, Berthollet et Denon; le 24 août 1799, fait voile pour la France, théâtre plus digne de ses vastes projets.

Échappé, comme par miracle, dans cette aventureuse tra-

versée, aux croisières anglaises, il débarque près de Fréjus, le 8 octobre ; traverse la France au milieu des acclamations populaires ; est reçu dans Paris comme un libérateur ; placé à la tête des forces militaires de la division ; dès lors en mesure d'arriver à la dictature qu'il ambitionnait, et qui semblait alors nécessaire pour sauver le pays des conséquences désastreuses d'un gouvernement incapable et d'une vicieuse administration.

Le 18 brumaire an VIII, 9 novembre 1799, il entre au Conseil des Cinq-Cents, siégeant à Saint-Cloud. Son apparition excite un violent tumulte dans toute l'assemblée, que présidait son frère Lucien ; l'un et l'autre y coururent les plus grands dangers, et furent délivrés par les grenadiers en armes. Les députés veulent rester en séance, malgré les injonctions du général Bonaparte ; la salle est de suite évacuée au pas de charge, tambour battant ; le plus grand nombre saute alors par les fenêtres, abandonne ses insignes et va se cacher dans les jardins. Une révolution venait de s'accomplir ; et, dès le lendemain, aux termes d'une constitution nouvelle et rapidement improvisée, le *Consulat* allait remplacer le *Directoire*. Mais, avant de passer outre, voyons ce qui s'effectuait dans la province du Maine, pendant cette seconde phase de la révolution française.

Dès le 20 avril 1792, alors que nos frontières étaient menacées, un grand nombre de jeunes gens de cette province, par des enrôlements volontaires, formèrent *le premier bataillon de la Sarthe*, renommé par sa bravoure, et d'où sortirent plusieurs généraux dont se glorifia le pays, comme il est aisé de le prouver en citant simplement les noms de MM. Rousseau, Coutard, etc.

Indépendamment des conflits sanglants occasionnés par les guerres de la Vendée, des provinces de l'Ouest ; guerres que nous exposerons dans un chapitre particulier pour en mieux apprécier le caractère, l'ensemble et les résultats, le Maine offrit des troubles graves à l'occasion des accaparements réels ou supposés, et qui produisirent dans la Sarthe, Loir-et-Cher,

Indre-et-Loire, des désordres assez inquiétants pour que la Convention envoyât, dans ces départements, trois de ses membres : Le Hardy, Couppé, Mathieu ; dont la conduite pacifique fut sévèrement blâmée, comme une *indigne faiblesse*, par le Comité de salut public.

Dans notre province, comme par toute la France, on vit des jeunes gens honnêtes, mais enthousiastes, peu réfléchis, adopter, avec une sorte d'hallucination fanatique, les idées républicaines, en raison des belles promesses d'affranchissement et de liberté dont ne manquaient jamais de se décorer tous les programmes des coryphées révolutionnaires; puis ensuite, après une sévère expérience et la destruction pénible de leurs illusions, revenir aux idées monarchiques, religieuses, en donnant par leur sincère, leur honorable rétractation, le démenti le plus formel aux principes insurrectionnels, même et surtout à ceux de 1789. Si donc nous citons ici des noms propres, ce n'est point comme accusation, qui serait aujourd'hui peu généreuse et sans portée, mais comme une digne et juste réhabilitation.

Boyer, Michel, né à Tours, le 5 février 1768, était en conséquence âgé de 24 ans seulement, lorsque l'auteur du *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, le fait paraître, en 1792, au Mans, sur la scène politique, avec des intentions trop évidentes pour avoir besoin d'interprétation.

« L'enfance même, dit en effet M. Pesche, *Précis historique*, p. cccii, rivalise d'ardeur patriotique avec la jeunesse et l'âge mûr. » « Le citoyen Boyer, ajoute M. Pesche, dans un extrait *du premier supplément au Bulletin de la Convention nationale*, 28 mai 1793, professeur au collége du Mans, annonce à la Convention que l'instruction publique n'a point été paralysée dans cette ville. Ses collègues et lui, sourds aux clameurs du fanatisme et de l'aristocratie, ont interprété le vœu national pour opérer les réformes les plus salutaires dans l'établissement confié à leurs soins. La philosophie et la rhétorique enseignées en français; un cours d'une morale saine, substitué à l'enseignement des opinions religieuses; la suppression de deux

classes de latinité, plus utilement remplacées par deux *écoles civiques*, où les enfants reçoivent les notions indispensables pour exercer les droits de citoyen, ont maintenu le collége du Mans dans un état florissant. Le citoyen Boyer fait hommage à la Convention d'une *Pastorale* en deux actes et en vers, *sur la victoire remportée auprès de Nantes sur les brigands*; représentée sur le théâtre du même collége, dans l'acte public de la distribution des prix. Il annonce encore que *les élèves, partageant les sentiments* républicains de leurs instituteurs, ont offert, en don patriotique, leurs croix d'argent sur l'autel de la Patrie, le jour de la fédération du 10 août. » « La lettre du citoyen Boyer obtint les honneurs de *la mention honorable.* »

De leur côté, « les citoyens du Mans, ajoute M. Pesche, n'hésitent pas à suivre cet exemple. Un registre est ouvert, à la municipalité de cette ville, dès le 7 mai 1792, pour y recevoir les dons patriotiques destinés aux frais de la guerre; et le 17, une première liste est publiée, qui annonce que les offrandes s'élèvent à près de mille écus. Cette publication est accompagnée de l'avis suivant, qui fait connaître le civisme de l'époque » : « Nous avons vu, dans différents journaux des départements du royaume, l'énumération des dons patriotiques et des soumissions volontaires, faites pour subvenir aux frais de la guerre. Ce nombreux concours, ce louable désintéressement des bons citoyens, à employer tous les moyens qui existent en eux *pour arracher, des fers du despotisme*, leurs frères qui n'ont pas les mêmes ressources, prouvent jusqu'à quel degré de philosophie notre sublime Constitution a élevé le cœur des Français. Notre ville, non moins jalouse que les autres de concourir au bonheur de ses concitoyens, offre déjà une liste nombreuse de citoyens qui ont fait, au secrétariat de la municipalité, de pareils dons et soumissions. »

Nous avons cité ces passages dans leur entier, pour montrer combien les esprits étaient égarés, dans le Maine, avant le serment exigé des prêtres et la mort du roi; double attentat qui détrompa les masses en amenant, comme nous le verrons, les réactions de l'Ouest et de la Vendée : pour faire voir jusqu'où

peut aller, dans ses aberrations, l'esprit d'un honnête jeune homme abusé par les perfides leçons d'une philosophie subversive de l'ordre social. Voyons actuellement les désillusions de M. Boyer, les aveux, les rétractations qui lui font honneur, en complétant à la fois cet utile et précieux enseignement.

Vers le 2 décembre 1793, Garnier de Saintes, en mission au Mans, et commissaire de la Convention, après différentes mesures plus que despotiques, venait de frapper la ville d'une contribution exorbitante. Le Conseil de la commune se rend près de l'exacteur pour y formuler une juste réclamation. Chargé du périlleux ministère d'orateur, M. Boyer s'exprime avec toute la chaleur d'une âme honnête, et sans doute avec l'indignation trop naïve et trop sincère d'un cœur en voie de reconnaître, de regretter ses illusions. Il est arrêté comme suspect, conduit à Paris, enfermé dans les prisons de la Conciergerie. Comme tant d'autres, il eût porté sa tête sur l'échafaud, sans l'heureuse et terrible catastrophe du 9 thermidor. Une pareille expérience devait amener de bien sérieuses réflexions : M. Boyer les fit, et sa conversion fut dès lors assurée. Mais laissons-lui l'avantage d'exposer franchement ses impressions; l'enseignement en deviendra plus fructueux encore.

« Les brillants écrits des philosophes et des publicistes avaient, dit M. Boyer, séduit mon esprit crédule et dépourvu d'expérience; exalté d'ailleurs par l'art que je cultivais avec passion : il était à la fois poète et musicien. Considérant avec amertume et regret l'abîme affreux où la France était alors plongée : Voilà, disait-il encore, les maux enfantés par l'oubli d'une religion de paix et d'amour. Oui, l'impiété est la source de nos discordes : c'est elle qui nous a plongés dans cette mer de sang!... »

Dans cette leçon, devenue si positive pour l'expérience, il serait difficile de rendre un hommage plus sincère aux bonnes doctrines, de donner un démenti plus formel aux perfides et dangereux principes de la morale et de la philosophie révolutionnaires. M. Boyer l'a fait avec une sincérité si courageuse, qu'après avoir lu sa Vie, dignement écrite par l'un de ses élèves

les plus distingués, M. Edom, ex recteur de l'Académie, on arrive à se demander : s'il n'est pas en quelque sorte avantageux de tomber quand on se relève d'une manière à la fois si noble et si consciencieuse?

Du reste, M. Boyer, d'un caractère bienveillant et dévoué, dont la vie tout entière fut sérieusement consacrée à l'éducation de la jeunesse, mourut le 16 septembre 1858, à l'âge de 90 ans, après avoir compté dans notre province, comme à Paris, des amis intimes, dont l'honorabilité devient pour sa mémoire un beau titre, et de plus une réponse de fait à ceux qui ne voulant pas le comprendre, encore moins l'imiter, ont cherché, par des moyens détournés, à jeter sur sa conduite un vernis d'inconséquence et de *renégation*, que les esprits sincères et justes sont assurément bien loin d'y rencontrer.

A la même époque, et sous les mêmes inspirations républicaines, existaient, au Mans, d'autres jeunes enthousiastes du nouvel ordre de choses, mais qui ne prenant pas aussi *poétiquement* la révolution que l'avait fait M. Boyer, se montrèrent plus sérieux, plus violents dans leurs attaques aux principes religieux et monarchiques; plus incorrigibles et plus absolus dans leurs funestes illusions.

« Ils formaient, dit M. Pesche, le noyau de la société populaire du Mans, composée de tout ce qu'il y avait de républicains les plus prononcés, les plus exaltés même, soit par sentiment et conviction, soit *par calcul* ou *par terreur*. » Singulière composition assurément, et sur laquelle on devait dès lors bien peu compter.

« A la tête de *cette jeunesse ardente*, ajoute M. Pesche, étaient trois chefs de 23 à 24 ans : MM. *Goyet*, *Barbier*, Denis Claude, et surtout :

« Bazin Rigomer, — né au Mans, le 22 mai 1771, dont le caractère audacieux, naturellement entraîné à l'opposition sous tous les régimes ; les opinions très-avancées ; les écrits souvent trop libres, toujours hostiles au pouvoir, suscitèrent à ce républicain, trop dévoué peut-être à sa cause, des tribulations et des malheurs de toute nature. » Écoutons du reste, pour

d'aussi délicates appréciations, les paroles de cet historien, dont le témoignage ne sera pas suspect :

« Né avec un caractère ardent, impétueux, une âme forte, un cœur noble, généreux et sensible, dit M. Pesche, *Biographie*, p. 47, Rigomer Bazin sentit son imagination s'embraser aux espérances de liberté que donnait le commencement de la révolution française. » « A dix-huit ans, dit-il, dans une de ses brochures du *Lynx*, je crus voir Rome dans la France ; Caton au Sénat ; les Gracques à la tribune ; le grand peuple au Forum, et, partout, de vertueux citoyens. *Les faux* Gracques voulurent me traîner à l'échafaud, en riant de ma simplicité. » « Cette erreur n'ayant point altéré ses principes, il paya, par six années de détention dans des prisons d'État, par des persécutions sans nombre, par le sacrifice de sa fortune, et enfin par celui de sa vie, leur inflexible rigidité. »

Tel était le chef de cette jeune milice tribunitienne, dont les actes ne devaient pas, en conséquence, être toujours mesurés par la sagesse et par la réflexion. Écoutons encore, à cet égard, celui qui les défend bien plus qu'il ne les accuse : « Les Grecs et les Romains, ajoute M. Pesche, *Précis historique*, p. CCCXLVI, devaient nécessairement offrir leur patronage à ces jeunes *fanatiques politiques*. Aussi, lorsque l'usage de rebaptiser tout à la république commença à devenir à la mode, ne vit-on plus paraître que des Brutus, des Aristide, des Mucius-Scévola, des Catons et des Régulus. Pour eux, le commissaire de la Convention Garnier de Saintes était un homme tiède, un républicain douteux... qui délaissait, méprisait même *les Sans-Culottes ;* ne méritait point, enfin, la confiance des vrais républicains. *La Convention elle-même était usée ;* n'avait plus l'énergie qui pouvait sauver et maintenir la République ; *avait besoin d'être régénérée.* »

Un autre historien, moins bien renseigné peut-être, mais bien autrement énergique dans l'esquisse du portrait qu'il fait de notre écrivain démocrate, lui jette, en expiation de ses fautes, cette appréciation que l'on trouvera sans doute passionnée : « Sous le coup de cette victoire révolutionnaire, dit

M. Crétineau-Joly, *Vendée militaire,* t. 1. p. 397, à l'occasion de l'exécution si déplorable de Mlle Angélique des Melliers, le conventionnel Garnier de Saintes prend un arrêté par lequel il est enjoint à tous *les Sans-Culottes* de courir sus aux brigands, de les dénoncer et de les exterminer. Un de ces journalistes comme on en voit tant dans les révolutions, un écrivain qui, avant de se gorger de sang, s'est enivré de son encre démocratique, se charge de mettre à exécution le plan de Garnier; ce journaliste, le père et le modèle de la plupart de ceux que l'Ouest a fournis à la polémique des vengeances nationales, se nomme Bazin. Il se place à la tête d'une cinquantaine de jeunes gens que ses écrits ont pervertis. Pour les besoins de la guillotine, il s'improvise tour à tour espion, gendarme, juge et bourreau. Il n'avait d'abord fait arrêter et tuer que des royalistes; la haine le poussa bientôt à étendre le cercle des attributions juridiques qu'il s'était données : il accusa les patriotes modérés, et tous ceux qui ne pouvaient consentir à prendre part à ses crimes. »

Voulant rester complétement étranger aux débats qu'une aussi violente accusation pourrait soulever, nous aimons cependant à penser que les esprits calmes, témoins des faits dont il s'agit ici, la trouveront peut-être exagérée pour le fond, et surtout acerbe, virulente pour la forme; l'auteur paraissant l'avoir écrite *ab irato,* sous le coup d'une indignation dont nous ne prétendons pas, toutefois, contester la légitimité.

A partir de ce moment, une guerre à mort fut déclarée entre le commissaire *terroriste* du Comité de salut public et l'adolescent Comité révolutionnaire du Mans, plus terroriste que son aîné, comme vient de nous l'apprendre M. Pesche lui-même.

Garnier de Saintes formule aussitôt une accusation capitale auprès du Comité de Paris, contre le Comité du Mans, qu'il fait saisir et conduire devant le tribunal révolutionnaire de la capitale, sous le titre de *bazinisme.* Les arrêts de ce tribunal étaient ordinairement si peu douteux, le sanguinaire proconsul avait une si grande confiance dans la portée de son accusation auprès du pouvoir exécutif, qu'il fit entendre, quelques

jours après, ces terribles paroles au milieu d'une séance de la Société populaire du Mans : « A cette heure, dans ce moment, les têtes des conspirateurs *bazinistes* sont tombées sur l'échafaud. » Le terrible proconsul heureusement se trompait : le tribunal révolutionnaire de Paris, à la date du 11 floréal, 30 avril 1794, acquittait, mettait en liberté les 10 *conspirateurs bazinistes*, auxquels, dans son arrêt, il donnait simplement le titre de *complices* dans la conspiration qui avait existé dans la commune du Mans.

Écoutons encore notre historien du Maine dans la sérieuse imputation qu'il fait aux *bazinistes*, lesquels échappés à la mort, comme par miracle, se posent, à leur tour, en violents accusateurs de leurs propres concitoyens, moins avancés qu'eux en *républicanisme*, et voulant répéter, sur leur petit mais redoutable théâtre, le drame sanglant des *Montagnards contre les Girondins*.

« Nos jeunes enthousiastes, ajoute M. Pesche, échappés miraculeusement au sort fatal qui venait de les menacer, veulent y exposer plusieurs de leurs compatriotes les plus estimables. Ces chefs et meneurs de la Société populaire du Mans formulent une dénonciation contre un certain nombre d'hommes moins exaltés, moins à la hauteur de leur *civisme*, qu'ils accusent, en conséquence de *fédéralisme*; accusation alors banale comme celle de *modérantisme*; mais qui, après les journées du 1er et 2 juin 1793, suffisait pour conduire à l'échafaud. »

Thirion, en mission dans la Sarthe, les fait arrêter sur cette dénonciation le 6 octobre 1793, diriger vers Paris. On les renferme dans les prisons de Chartres, au nombre de dix ; formant partie, les uns des autorités de la ville du Mans, les autres de l'administration départementale.

« La Société populaire, ajoute M. Pesche, aussi surprise qu'indignée de voir ses adversaires restés à Chartres, au lieu d'être traduits à Paris, *afin que justice en fût faite*, adresse une nouvelle dénonciation le 12 février 1794 : Bazin, à qui on en attribue la rédaction, y dit : « Si, par un hasard que je ne prévois pas, ils échappent au supplice, je les *désignerai sans cesse*

au peuple, comme *des bêtes féroces qui ont voulu boire son sang!...* »

Nous avions besoin, pour articuler un pareil fait, de le trouver publié, sans contradiction, depuis trente-deux ans, dans un ouvrage dont l'auteur ne sera pas accusé de *légitimisme*. Toutefois, nous le demandons, bien édifié sur la réponse : de quel côté se trouvent donc ici *les buveurs de sang!...* Nous le demandons surtout, quand M. Pesche nous apprend, dans l'alinéa qui suit, les noms honorables qui figuraient dans cette liste de proscription?

« Enfin, ajoute l'auteur, la liberté fut rendue successivement à chacune de ces victimes, et conformément à la loi du 18 germinal an III, 17 avril 1795, le représentant Dubois-Dubais réintégra dans leurs fonctions tous ceux d'entre eux qui étaient membres des administrations. Plusieurs de ces proscrits ont figuré depuis d'une manière honorable; notamment : MM. Hardouin aîné, et Delahaye, nommés députés en 1818. »

Enfin, puisque notre consciencieux historien veut bien nous faire des révélations qui mettent si pertinemment au grand jour le terrible caractère, les effrayantes résolutions de la Société populaire du Mans, achevons la citation, elle nous en fera connaître, sur cet important sujet, bien plus que nous n'eussions désiré en consigner dans nos archives. Mais la vérité s'est fait jour : ce n'est pas nous qui devons la repousser, lors surtout qu'il s'agit d'un si grand et d'un si précieux enseignement.

« On peut juger, continue M. Pesche, de l'exaltation qui régnait alors *dans les deux partis*, *ou plutôt*, *dans les deux fractions opposées d'un même parti*, par la résolution suivante prise dans la séance du 18 ventôse, 6 février 1794, de la Société populaire du Mans, et consignée dans son procès-verbal. »

« Sur les avis multipliés parvenus à la Société républicaine du Mans, que quelques intrigants, couverts du masque du patriotisme, avaient conçu et manifesté le projet infâme de dissoudre la Société, d'en former une qui rivalisât avec elle, et, par ce moyen, de jeter dans cette commune des ferments de discorde

qui pourraient avoir les suites les plus funestes : *tous* les membres simultanément, et par un mouvement spontané, *ont juré avec enthousiasme* DE POIGNARDER le premier factieux, le premier intrigant quelconque, qui oserait égarer le peuple au point de lui faire épouser toute querelle individuelle ; et de demeurer *inviolablement attachées à la Société des Jacobins et à la Montagne.* »

M. Pesche a bien raison de revenir sur sa première pensée d'attribuer aux deux partis républicains la résolution épouvantable que nous venons de citer ; elle n'appartient en effet qu'aux *terroristes* de la Société populaire du Mans, et ne peut être acceptée que de ceux qui s'inspiraient alors des principes de Saint-Just, Couthon, Robespierre, etc. Nous voudrions également trouver, dans cet historien, une rectification semblable relativement à l'un des jeunes révolutionnaires qu'il pose comme chef de secte, comme ayant dicté les plus violentes mesures de ce Comité jacobin. Après avoir fait un brillant éloge de la noblesse de son caractère et de la *sensibilité* de son cœur, ces deux assertions offriraient une moins étrange et moins pénible contradiction. Nous voulons bien croire à la première, mais alors il ne faudrait pas formuler ainsi la seconde, autrement cette *sensibilité* du cœur et cette noblesse du caractère se rapprocheraient un peu trop de celles qu'on voulut aussi donner à Saint-Just.

Notre historien du Maine confirme au contraire tout ce qu'il avait si pertinemment avancé du *jacobinisme* exalté de notre fougueux démocrate, lorsqu'il ajoute, Biographie, p. 45 : « En l'an VI, le Directoire le destitua, *comme anarchiste*, des fonctions d'officier municipal du Mans. » Du reste, M. Bazin succomba le 20 janvier 1818, dans une rencontre avec M. F. de V., officier de la Légion de la Sarthe.

Au milieu de ces protestations du pouvoir contre les violences de l'anarchie, combien les républicains modérés eux-mêmes étaient loin de cette paisible sécurité qu'ils s'étaient promise ; combien leurs inquiétudes étaient grandes, encore, dans notre province du Maine surtout. Nous en jugerons par

cette lettre de M. Le Prince-Claircigny, chef de la garde nationale du Mans, à M. Houdbert, membre du Conseil des Cinq-Cents : 20 Messidor an VII : « L'horizon politique, dit-il, commence un peu à s'éclaircir. *Le mal était à son comble* ; quelques mois de plus, et *c'en était fait de la liberté !* Les moyens que l'on commence à déployer donnent les meilleures espérances aux républicains : mais surtout, *n'allez pas vous arrêter* trop tôt ; que les secousses que nous avions déjà éprouvées, et qui ne s'étaient pas prolongées jusqu'à rendre inébranlable l'édifice constitutionnel, vous servent d'exemple : *ce n'est pas seulement de l'opération, mais bien plus, des soins et du traitement qui la suivent, que dépend le rétablissement du malade.* Tâchez que cette crise soit la dernière, et qu'il en résulte enfin *le bonheur général après* lequel nous aspirons depuis tant d'années. *Notre position topographique rend notre département plus malheureux que bien d'autres* : outre les maux généraux, nous avons nos maux particuliers : les chouans font des progrès, et leur audace s'accroît en raison de notre peu de moyens de leur résister. Nous avons ici peu de troupe ; et encore on peut dire que le long séjour qu'elle a fait dans le département, et plus encore chez le particulier où elle a été longtemps logée, *l'a terriblement démoralisée.* Dans notre colonne mobile, *tous marchent à contre cœur, et plus des trois quarts ne sont pas d'avec nous.* Jugez de notre position, chaque jour voit arrêter des femmes, des chefs de ménage qu'on ne rend qu'après les avoir rançonnés. Parez, mon cher ami, de bonne heure, un mal, qui, si on le laisse faire des progrès, deviendrait bien difficile à déraciner. Signé : Le Prince-Claircigny. »

Mais si, dans notre province, les terroristes prenaient des résolutions violentes, se livraient à des actes sanguinaires, les misérables que l'on jetait dans les rangs des défenseurs de la religion et de la monarchie, ou qui s'y glissaient pour satisfaire leur amour du meurtre et du pillage, pour assouvir des haines, des vengeances particulières, y commettaient, de leur côté, d'affreux attentats.

L'un de ceux qui firent le plus de bruit, dans la ville du

Mans, fut l'assassinat de M. Maguin, commissaire du Directoire près l'administration départementale de la Sarthe, ex-curé constitutionnel de la Couture ; assassinat commis, en sortant du spectacle, dans la rue du Marché-aux-Bœufs, le 21 brumaire an VI, 11 novembre 1797, vers huit heures et demie du soir, par deux ou trois hommes apostés dans cet endroit ; sans qu'il fût possible de les arrêter ni même de les reconnaître ; ce qui laissa le champ libre aux conjectures sur les véritables auteurs du crime.

En parlant des premiers mouvements insurrectionnels du Maine, P. Renouard, Essais historiques sur cette province, t. II, p. 296, n'hésite pas à dire, sans fournir aucune preuve d'un fait aussi grave : « Ces mouvements sont dirigés par le chevalier de la Bolbène, connu sous le nom de Palakouski et *par l'assassinat du commissaire Maguin qu'il commit l'année précédente.* »

Le Directoire fit peser, au contraire, le poids de cette odieuse accusation sur *les anarchistes* ; et, se croyant attaqué dans la personne de son représentant, donna beaucoup d'importance à cette affaire. Il écrit une lettre de condoléance à la veuve Maguin ; rend le 27 brumaire un arrêté, ordonnant : « que les ministres de la justice et de la police générale se concerteront pour faire poursuivre, avec la plus grande activité, les provocateurs, auteurs, fauteurs et complices de l'assassinat du citoyen Maguin, pour accélérer leur jugement ; que l'un et l'autre ministres lui rendront compte, de cinq en cinq jours, de l'état et du résultat des recherches, poursuites et procédures ; que l'administration départementale proposera ses vues sur les moyens de venir au secours de la veuve Maguin. » Des arrestations assez nombreuses furent la conséquence de cette mesure. Les prévenus sont conduits à Paris et tous renvoyés après une sérieuse enquête.

Le lendemain de l'événement, sans doute pour exciter le ressentiment de la population contre les auteurs supposés d'un aussi lâche assassinat, plusieurs hommes portèrent sur leurs épaules, dans toutes les rues du Mans, un fauteuil sur

lequel était assis le cadavre de la victime, couvert de sa chemise ensanglantée. Bien jeune alors, nous étions placé au carrefour du Bourg-d'Anguy, et nous avons encore le souvenir très-présent d'avoir vu ce triste cortége suivant les rues de la Grimace, du Quartier-de-Cavalerie, du Mouton, pour continuer ainsi dans la ville, sans exciter d'autre impression apparente, que l'horreur du crime commis, et le dégoût pour cette affreuse exhibition.

Le 28 juillet 1798, on retira de la Sarthe, dans notre cité, le cadavre d'un homme de trente ans à peu près, dont la poitrine était percée de trois coups de poignard ou d'épée ; quelques mois après, le commissaire de police, M. Bergue, sortant du théâtre, reçut au bras un coup de pistolet. Il fut également impossible de connaître les auteurs de ces nouveaux attentats, qui semblaient, comme le premier, particulièrement dirigés contre les agents du gouvernement directorial.

L'assassinat du citoyen Maguin, surtout, produisit au Mans, une impression d'autant plus pénible que ce commissaire du gouvernement, pour le département de la Sarthe, avait montré de l'équité, de la bienveillance dans ses pénibles fonctions ; et, fit naître assez d'effroi, dans toute la population, pour qu'il devînt très-difficile de trouver un homme assez courageux, assez dévoué pour accepter la succession administrative de celui qui venait de tomber sous les coups des partis encore dangereusement armés du poignard aiguisé par le fanatisme politique. Un de nos concitoyens eut ce dévouement, ce courage ; et ce n'est pas assurément l'acte le moins remarquable de sa laborieuse, de son utile carrière.

Michel Houdbert, né à La Flèche, Sarthe, le 31 juin 1768, fut ce courageux et dévoué successeur de l'infortuné Maguin. Après avoir fait de fortes études, M. Houdbert entra dans la Congrégation de l'Oratoire, et s'y distingua par des connaissances positives et le soin le plus consciencieux à remplir ses devoirs. Emporté, comme la majeure partie de la génération du moment, par le torrent des idées progressives de 1789, il obéit à l'enthousiasme des honnêtes jeunes républicains de

l'époque, sans prévoir les funestes résultats que ce mouvement devait entraîner dans ses fougueux débordements ; mais aussi, comme eux, sans prendre aucune part aux criminels excès de 1793: du monstrueux triumvirat de la Terreur. C'est, en effet, seulement en 1797, sous le Directoire, que M. Houdbert apparut sur la scène politique, en acceptant le poste périlleux où venait de tomber le malheureux Maguin. Nous allons voir, par la circulaire qu'il fit alors imprimer, combien les principes républicains avaient heureusement changé depuis le despotisme brutal et sanguinaire du Comité de salut public.

« Le Mans, 16 frimaire an VI de la République française une et indivisible. Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration du département de la Sarthe, à ceux près les administrations municipales de l'arrondissement : Citoyens et chers collègues, j'obéis à l'arrêté du Directoire exécutif qui vient de me nommer son Commissaire près cette administration centrale. Et je succède à l'estimable Maguin, qui n'est plus. Je ne me représente point la place que j'occupe encore empreinte du sang de mon prédécesseur, je me précipite au poste où il est tombé victime : je crois que la Patrie m'appelle, je me dévoue... En d'autres temps j'eusse laissé à des mains plus exercées ou moins faibles le fardeau très-pénible des fonctions qui me sont confiées... Mais dans la circonstance actuelle je ne dois voir que le besoin du moment. Un fonctionnaire public est immolé à son poste, on me juge digne de paraître à la brèche, je ne dois pas céder, à un autre, l'honneur de le remplacer. J'apporte à ce poste périlleux les meilleures intentions, celles dont s'honore un républicain, un ami vrai de la Constitution et des lois. Je ne provoque point contre moi le crime, mais si le poignard qui frappa l'infortuné Maguin rôde déjà autour de mon cœur, si une mort tragique doit être le prix de mon dévouement, je la pardonne d'avance à qui pourra me reprocher justement un acte contre ma conscience ou mon devoir... A Dieu ne plaise que j'invoque contre les ennemis de Maguin ces coups honteux, qui n'appartiennent qu'aux âmes féroces et lâches : les coups de notre autorité seront ceux que

prescrivent la justice et l'humanité... Vous connaissez les lois de la pacification : faites-les respecter avec courage. Le Gouvernement couvrira de son égide, il protégera toujours avec prédilection le citoyen jadis égaré qui se sera maintenu fidèle depuis son retour au sein de la Patrie... Ma confiance en vous est fondée, j'espère me rendre digne de la vôtre. Signé : Houdbert. »

Pour ceux qui jugent les hommes et les choses avec discernement, réflexion, sans parti pris, ce document révèle, dans son auteur, au milieu des circonstances du moment : courage vrai, dévouement au pays, fermeté, justice, bienveillance administrative. Et si nous ajoutons, avec certitude, qu'ici les actions répondirent aux paroles, il sera difficile que tous les partis n'accordent pas au moins de la gratitude à l'homme qui s'est immolé dans un pareil moment avec une abnégation remarquable, pour la sécurité du département; afin que l'on ne vînt pas, après un assassinat qui déjà provoquait beaucoup d'irritation, mettre au pouvoir un de ces énergumènes qui trop souvent ne procédaient que par vengeances et représailles.

C'est ainsi, du moins, que la conduite et les déclarations de principes du nouveau commissaire furent comprises, non-seulement par le ministère, mais encore par les habitants de la Sarthe ; aussi recevait-il, le 26 frimaire an VI, la lettre suivante du ministre des relations extérieures : « J'ai reçu, citoyen, avec la lettre du 19 frimaire présent mois, qui m'annonce votre installation au poste périlleux, mais honorable, de commissaire du Directoire exécutif près le département de la Sarthe, l'exemplaire qui y était joint d'une circulaire à vos collègues près les administrations municipales. J'y ai lu avec plaisir l'expression de vos sentiments républicains, et je ne peux qu'applaudir à votre dévouement, à la cause de la liberté. Signé : Ch.-Maurice Talleyrand. » Le ministre de la marine termine ainsi la lettre de même date, qu'il adresse au commissaire de la Sarthe : « Votre énergie, votre dévouement à la chose publique, confirment le choix que le Directoire a fait de vous pour remplacer l'infortuné Maguin. Le gouvernement

doit être bien satisfait d'être secondé par un républicain aussi vertueux. »

Enfin, nous citerons encore quelques mots de la lettre écrite dans les mêmes circonstances par le préfet de la police générale, ministre de la République et dernier vestige de la mauvaise époque, on en jugera par la différence du style : « Vous arrivez à un poste qui fut dignement occupé par le citoyen Maguin ; à une place dans laquelle il a scellé de son sang son attachement à la République ; vous êtes *appelé*, par là même, *à le venger* ; et vous y parviendrez en redoublant d'efforts pour faire exécuter les lois, pour *atteindre les infracteurs et les livrer aux tribunaux*. Signé : Soten. » Le règne des misérables de cette espèce était heureusement passé : M. Houdbert, comme on le sait, ne suivit jamais leurs criminelles instructions.

Aussi, comme témoignage de l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens, fut-il nommé dans l'an VI, avril 1798, dans l'an VII, avril 1799, membre du conseil des Cinq-Cents pour le département de la Sarthe. Ses collègues les plus distingués applaudirent à ce choix ; l'un d'eux, entre autres, termine ainsi la lettre qu'il lui adresse à cette occasion : « Paris, 17 floréal an VII : ... Enfin, mon cher concitoyen, j'avais prédit que vous ne tarderiez pas à voir réparer d'une manière éclatante le tort qu'on vous fit l'an dernier, et je ressens aujourd'hui la joie la plus vive de ce que ma prédiction soit si ponctuellement accomplie. En entrant au Corps législatif, vous n'y trouverez que des amis et des frères : tout le monde est déjà favorablement prévenu à votre égard. La résolution prise hier sera vraisemblablement sous peu de jours adoptée par les Anciens : ainsi bientôt j'aurai le plaisir de vous voir et de vous embrasser. Je ne vous dis rien des nouvelles publiques, vous les connaissez comme nous : les cris de vengeance contre l'Autriche ne peuvent trop se répéter. Salut, amitié, fraternité. Signé : Menard la Groye. »

Dans ce nouveau poste, M. Houdbert se montra, comme toujours, laborieux, dévoué courageusement à ses devoirs,

bienfaisant, obligeant même pour toutes les opinions sages, pour tous les partis inoffensifs envers l'État. Des lettres de MM. Roullet de la Bouillerie, Jules Pasquier, etc., que nous pourrions textuellement citer, le prouvent de la manière la plus honorable.

Après le coup d'Etat du 18 brumaire, 9 novembre 1799, M. Houdbert revint au Mans, y fut successivement chef de bureau à la préfecture, division des travaux publics, juge au tribunal spécial, substitut du procureur impérial, juge au tribunal civil jusqu'en 1834. Mais un homme aussi laborieux, dont l'instruction bien constatée par des jurys spéciaux l'avait fait antérieurement nommer professeur de belles-lettres à Troyes, de législation au Mans, ne pouvait rester étranger au mouvement scientifique, littéraire, industriel, qui reprenait, dans notre pays comme par toute la France, une impulsion utile et féconde. Aussi, reçu avec empressement au nombre des membres de *la Société libre des Arts du Mans*, devint-il bientôt, avec le titre de secrétaire, l'un de ses membres les plus utiles et les plus dévoués.

Lorsque la Société publia *son Recueil*, journal agricole, industriel, etc., de 1817 à 1821, il en supporta presque seul tout le fardeau : « M. Houdbert, dit M. Anjubault, dans une savante Notice, alors secrétaire de la Société, se dévoua à la rédaction de ce Recueil avec son zèle et son intelligence accoutumés ; il faut lire nos procès-verbaux pour apprécier le service signalé qu'il rendit à notre Compagnie dans cette circonstance. Auteur de plusieurs travaux importants, entre autres de la statistique de la Sarthe, publiée sous l'administration de M. le préfet Auvray ; de quelques jolies pièces de vers, surtout d'une boutade originale sur le jeu de boston, M. Houdbert termina sa carrière si bien remplie, au Mans, le 9 mai 1842.

Quant aux nominations de la Sarthe à la représentation nationale, elles témoignèrent d'une grande modification dans les opinions politiques des électeurs par les noms de MM. Bardou, Hardouin-Révéry, Dufour, Houdbert, Menard de la Groye, etc., au conseil des Cinq-Cents ; Barré de Dollon, Le Haut, Ysam-

bart, etc., au conseil *des Anciens*. Une scène d'un remarquable pathétique eut même lieu, pendant l'élection de ce dernier, par son modeste refus : « Le citoyen Ysambart, dit le procès-verbal de la séance du 24 germinal an VI, ne se rendant point aux instances des électeurs, le président et plusieurs membres se précipitent autour de lui, le conjurent, le pressent : *il se trouve enlacé dans leurs embrassements, des larmes de la plus douce émotion coulent de tous les yeux;* et le citoyen Ysambart cède enfin aux fraternelles sollicitations de l'Assemblée *qui arrête que le récit de cette scène touchante serait décrit au procès-verbal !* »

Nous savons de quelle manière Napoléon brisa le pouvoir du Directoire en évacuant militairement la salle des Cinq-Cents : Voyons, en quelques mots, le caractère et les principaux actes de la troisième et dernière phase du gouvernement républicain.

III. Consulat.

Lorsque Napoléon Bonaparte s'était présenté au conseil des Cinq-Cents, les hommes clairvoyants avaient deviné sa pensée, prévu les conséquences des ambitieux projets que sans doute il roulait déjà dans son esprit, au milieu des enivrements de la victoire, du besoin d'une autorité vigoureuse en France, et du pouvoir militaire que tant de succès merveilleux avaient mis entre ses mains. Aussi plusieurs voix, dans la fameuse journée du 18 brumaire, 9 novembre 1799, firent-elles entendre ce cri d'alarme et de réaction : « *A bas le Dictateur !* »

Aussi Napoléon qui, peut-être, avait son plan de conduite arrêté d'avance, qui certes comprenait bien l'ombrage qu'il devait exciter, avait-il eu grand soin, dans son captieux discours au conseil des Anciens, d'aller au-devant de cette imputation et de la repousser par des assurances, par des promesses qu'il était sans doute loin de vouloir tenir.

« J'étais tranquille à Paris, dit-il, lorsque je reçus le décret

du conseil des Anciens qui me parlait de ses dangers, de ceux de la République : à l'instant j'appelai, je retrouvai mes frères d'armes et nous vînmes vous donner notre appui. Nos intentions furent pures, désintéressées ; et pour prix du dévouement que nous avons montré hier, déjà on nous abreuve de calomnies. On parle d'un nouveau César, d'un nouveau Cromwell ; on répand le bruit que *je veux établir un gouvernement militaire*... Je vous déclare qu'aussitôt que les dangers seront passés, *j'abdiquerai le commandement qui m'est confié.* Je ne veux être, à l'égard de la magistrature nommée par vous, que le bras qui la soutiendra. »

Il sera toujours, sans doute, impossible de résoudre positivement la grande question de savoir : si Bonaparte fut conduit par la force des événements, la puissance progressive qu'ils vinrent lui donner, à la dictature militaire, à la monarchie la plus absolue qu'on puisse imaginer ; ou si dès le principe il ambitionna cette monarchie, cette dictature, et mit tout en œuvre pour l'obtenir ? Mais, d'après les faits essentiels de ces grandes époques de notre histoire, il est du moins permis de penser que la seconde supposition offre de nombreuses présomptions en sa faveur.

Aussitôt après la dissolution du conseil des Cinq-Cents par la force armée, ceux de ses membres qui n'avaient pas fait une opposition violente à Napoléon se réunirent, toujours sous la présidence de Lucien son frère, et formèrent, avec le conseil des Anciens, le Corps législatif qui nomma deux Commissions à l'effet de rédiger une Constitution nouvelle ; et remplaça le *Directoire* par un *Consulat* formé de trois membres : le général Bonaparte, les ex-directeurs Sieyès et Roger Ducos.

Cette Constitution, acceptée le 1er janvier 1800, confiait le pouvoir exécutif aux trois consuls déjà nommés, et dont le premier, dans la personne de Napoléon, offrait une autorité souveraine ; les deux autres n'ayant que voix consultative dans la décision des plus graves affaires. Ici commence donc véritablement la toute-puissance de Napoléon, surtout avec les conditions progressives du *Consulat* pour *dix ans* ; *à vie* : con-

duisant directement à *l'empire*. Quant au pouvoir législatif, il se partageait en trois chambres : 1° *le Tribunat*, discutant les propositions du gouvernement, pour en faire, au besoin, des projets de lois ; 2° *le Corps législatif*, examinant ces projets, pour en constituer au besoin des décrets ; 3° enfin, *le Sénat*, dont la sanction était nécessaire pour donner à ces décrets le caractère de lois,sous le nom de *Sénatus-consultes*.

Bonaparte, en homme supérieur, et dont les plans de conduite sont habilement tracés à l'avance pour atteindre le but essentiel de ses ambitieux projets , se pose en pacificateur de l'Europe ; croit déjà pouvoir traiter d'égal à égal avec les plus grands souverains, qui ne lui répondent que par l'intermédiaire de leurs ministres ; et l'Angleterre surtout, dans un style qui ressemble assurément davantage aux termes d'une fin de non-recevoir, d'une leçon polie, qu'à ceux d'une correspondance bien sérieusement diplomatique.

La discipline militaire, l'ordre dans les administrations civiles et le rétablissement du culte religieux, fixèrent particulièrement l'attention du premier consul, en lui donnant occasion de faire admirer ses talents dans tous les genres.

Il marchait à son but avec une irrésistible énergie : aussi malheur à qui paraissait lui faire obstacle ; naturellement grand, généreux, magnanime, comme il en donna bien des fois la preuve, il semblait alors essentiellement différent de lui-même et comme frappé de vertige. Au 18 brumaire 1799, Barras est exilé dans ses terres ; en mars 1804, le duc d'Enghien est fusillé dans les fossés de Vincennes ; Moreau, condamné par le tribunal de la Seine à deux ans de prison, est exilé indéfiniment en Amérique ; en 1809, le Souverain Pontife Pie VII, le 5 juillet, subit à Savone d'abord, ensuite à Fontainebleau , les rigueurs de la captivité jusqu'au 25 janvier 1813, etc. En trouvant d'aussi regrettables faits dans la vie du plus grand homme des temps modernes, n'est-ce pas l'occasion de reconnaître avec regret la vérité de cet axiome : « *Nullum ingenium sine mixtura dementiæ.* » « Le génie, chez l'homme, n'exista jamais sans un mélange de folie. »

Quant à la paix générale que Bonaparte semblait promettre à l'Europe entière, personne assurément, par son caractère et par sa position, n'était moins en mesure que lui de réaliser un aussi beau rêve. En conséquence, dès le 17 mai 1800, une armée française, commandée par lui, franchissait résolûment, au milieu des plus sérieuses difficultés, le mont Saint-Bernard pour aller, en Italie, cueillir de nouveaux lauriers et remporter de plus grands triomphes : la bataille de Marengo, dans laquelle Napoléon joua sa fortune et, peut-être, celle de la France, mit le comble aux succès de la campagne, par le magnanime concours du général Desaix, dont les charges admirables, à la tête d'une valeureuse cavalerie, changèrent une défaite en victoire. Pourquoi faut-il que nous soyons obligé d'ajouter : cet immortel fait d'armes coûta la vie à notre illustre guerrier, qui tomba si glorieusement sur le champ de bataille, après avoir mis les Autrichiens en pleine déroute, le 14 juin 1800!

Bonaparte rentra dans Paris au milieu des acclamations générales : on ne parla bientôt plus que de récompenser tant de glorieux exploits, de mémorables victoires par le titre d'empereur ; et, le 30 avril 1804, on en fit au tribunat la proposition formelle, dans le but d'ôter toute espérance aux partisans de la Restauration. Mais déjà le Sénat, par l'organe de Cambacérès, alors second consul, avait pris, à cet égard, une véritable initiative. Enfin, après un échange de discours assez curieux, l'Empire fut offert, accepté, la nouvelle Constitution promulguée.

Dans la province du Maine, où l'irréligion républicaine et la persécution du clergé avaient particulièrement aigri les esprits et fait prendre les armes, le rétablissement du culte catholique fut un des bienfaits du Consulat auquel on accorda le plus de gratitude et de faveur. Mais une dernière difficulté se trouvait encore ici, la promesse de fidélité à la nouvelle Constitution. M. l'abbé Duperrier-Dumourier, ex-grand vicaire du diocèse, et qui se trouvait alors à la tête du clergé fidèle à ses devoirs, d'un esprit sage, d'un caractère doux et conciliant,

parvint, avec la double puissance du raisonnement et de l'exemple, à ramener le calme et la paix dans tout ce diocèse. Le concordat de 1801, la démission volontaire de l'évêque assermenté; la nomination de Monseigneur de Pidoll à l'évêché du Mans, auquel on rendit celui de Laval, achevèrent de rétablir, dans toute la province, une harmonie parfaite entre l'Église et l'État.

Ainsi finit ce fatal gouvernement républicain, si court et cependant si désastreux; dont quelques améliorations, qu'il eût été facile d'obtenir autrement, et mieux encore, ont été payées des calamités de la France, des tortures, de la ruine, du sang généreux et pur de ses plus illustres, de ses plus vertueux enfants!...

Nous verrons, dans l'histoire des réactions politiques et religieuses contre l'anarchie, l'incrédulité, combien de courageuses victimes sont tombées dans les rangs de la noblesse, du Tiers-État, du clergé, pour le soutien de l'autel et du trône; terminons ce précis de la Révolution française de 1793, par l'énumération que nous avons promise des prêtres du diocèse du Mans qui sont morts pour la foi sur les échafauds républicains, sans même parler des victimes de l'exil : un semblable rapprochement fera plus d'honneur au clergé du Maine que le plus brillant éloge historique.

TABLEAU NÉCROLOGIQUE

DES PRÊTRES DU DIOCÈSE DU MANS VICTIMES DE LA RÉVOLUTION.

Nous donnons ici, d'après le *Mémorial de la Mayenne*, la liste des ecclésiastiques du diocèse du Mans, ou nés dans le Maine : fusillés, noyés, massacrés ou morts sur l'échafaud, après ou sans jugement des tribunaux et commissions révolutionnaires, comme insermentés, assermentés rétractés, insoumis à la loi de déportation du 26 août 1792, ou déportés rentrés.

1792.—Loiseau, vicaire de Saint-Pater, massacré à Gacé.

Le Lièvre, prêtre de Montsûrs, massacré à Gacé.

MARTIN DU PISERAC, les deux frères de ce nom, prêtres du diocèse du Mans, massacrés à Gacé.

VALFREMBERT, Père capucin, né à Montsûrs, massacré à Alençon, etc.

1793.—ALLARD, Jean-Marie, curé de Bayeux, en Anjou, né à Craon, exécuté à Paris : *Tribunal révolutionnaire.*

BODEREAU, Pierre-Jacques, vicaire de Notre-Dame-du-Pré du Mans, exécuté dans cette ville : *Commission extraordinaire.*

BRUNEAU, Jacques-René, vicaire de Saint-Céneré, né à Montsûrs, massacré à la Bazouge-de-Chemeré.

CLAVREUIL, Guillaume, curé de Précigné, mort à Nantes : *Noyades Carrier.*

CLINCHAMP, Antoine-Jean de, prieur de Saint-André à Clisson, né dans le Maine, exécuté à Paris : *Tribunal révolutionnaire.*

DAUGRÉ, René, vicaire de Auvers-le-Hamon, exécuté à Sablé : *Tribunal révolutionnaire.*

DEFAY, prêtre du diocèse du Mans, massacré près de Chassillé.

HUET, Nicolas, ancien curé de Sargé, chanoine du Mans, mort à Nantes : *Noyades Carrier.*

JUPIN, chanoine du Mans, grand pénitencier; mort à Nantes : *Noyades Carrier.*

ROCHEFORT, Louis-Marguerit, curé de Saint-Quentin, près de Craon; noyé à Angers, etc.

1794.—AMBROISE, René-Louis, prêtre habitué de la Trinité de Laval; exécuté dans cette ville : *Commission révolutionnaire.*

ANDRÉ, Jacques, curé de Rouessé-Vassé; exécuté à Laval : *Commission révolutionnaire.*

AUVRAY DE COQUEREL, Léonor Auguste, curé de la Bazouge-de-Chemeré; exécuté à Laval : *Commission révolutionnaire.*

BLANCHARDON, Michel-Antoine, curé de Notre-Dame-

de-Belleville (Rhône), né au Mans ; exécuté à Lyon : *Commission révolutionnaire.*

Burin, curé de Saint-Martin-de Connée ; massacré à Saint-Thomas-de-Courceriers.

Couasnon de la Barillère, François-Jérôme, vicaire-général de Limoges ; né à la Croixille, exécuté à Ernée : *Commission révolutionnaire de Laval.*

1794.— Dorgueil, André-Charles, vicaire de Saint-Cosme, né au Mans ; exécuté à Laval : *Commission révolutionnaire.*

Duchesne, François, prêtre semi-prébendé de l'église collégiale de Laval ; exécuté dans cette ville : *Commission révolutionnaire.*

Dulion, André, curé de Saint-Fort, né à Saint-Laurent-des-Mortiers ; exécuté à Laval : *Commission révolutionnaire.*

Friquerie, Jean-Baptiste, religieux cordelier de Laval ; exécuté dans cette ville : *Commission révolutionnaire.*

Gallot, Jean-Marie, prêtre de la Trinité de Laval ; exécuté dans cette ville : *Commission révolutionnaire.*

Gastineau, Louis, chapelain au Port-Brillet ; exécuté à Laval : *Commission révolutionnaire.*

Gaultier, Henri, curé de Monhoudou ; exécuté à Lassay : *Commission révolutionnaire de Laval.*

Gilberge, Claude, curé de Châtelain ; exécuté à Château-Gontier : *Commission révolutionnaire.*

Guibaud, Pierre, prêtre lazariste de la mission du Mans, petit-neveu de Massillon ; exécuté au Mans : *Tribunal révolutionnaire.*

Gullevier, curé de Villaines-la-Juhel ; exécuté à Laval : *Commission révolutionnaire.*

Hairie, Jean, curé de Housseau ; massacré dans le cimetière de Saint-Denis-de-Villette.

Huault de la Bernarderie, Charles-Marie-Joseph, curé

de Craon; exécuté à Angers : *Commission révolutionnaire.*

1794.— LANOE, René, curé de Louvigné; massacré à Changé, près de Laval.

LANDE, curé de Louvigné; massacré à Saint-Ouen des-Toits.

LE COINTRE, Paul-Louis-François, chanoine du Mans; exécuté à Paris : *Tribunal révolutionnaire.*

MIGORET, François, curé de Rennes-en-Grenouille, né à Saint-Fraimbault-de-Lassay; exécuté à Laval : *Commission révolutionnaire.*

MONDOT, Sébastien, prêtre, né à La Flèche; exécuté à Paris : *Tribunal révolutionnaire.*

MORIN, vicaire de Piacé, né à Évron; massacré.

MORIN DE LA GIRARDIÈRE, Julien-François, prêtre habitué de Saint-Vénérand de Laval; exécuté dans cette ville : *Commission révolutionnaire.*

MOULÉ, Julien, curé de Saulges, né au Mans; exécuté à Laval : *Commission révolutionnaire.*

PELLÉ, Joseph, prêtre habitué de la Trinité de Laval; exécuté dans cette ville : *Commission révolutionnaire.*

PELLETIER, François, curé de Sceaux; exécuté à Angers : *Commission révolutionnaire.*

PEPIN, Charles, vicaire de la Cropte; massacré sur la place de la Baconnière.

PHILIPPOT, Augustin-Emmanuel, curé de la Bazouge-des-Alleux; exécuté à Laval : *Commission révolutionnaire.*

POTTIER, Jean, prêtre habitué de Bierné; massacré aux environs de Laval.

QUEUDEVILLE, Germain, oratorien; successivement : professeur de philosophie au collége du Mans, de théologie à Paris, à Lyon, curé de Coulans; exécuté à Paris : *Tribunal révolutionnaire.*

ROGER DUCHAMBON, ancien génovéfain, curé de Vil-

laines; exécuté à Lassay : *Commission révolutionnaire de Laval.*

Royer, curé de Dompierre; massacré.

Thomas, Pierre, ancien aumônier de l'hôpital de Château-Gontier; exécuté à Laval : *Commission révolutionnaire.*

Triquerie, Jean-Baptiste, frère cordelier, chapelain des religieuses du Buron, à Château-Gontier; exécuté à Laval : *Commission révolutionnaire.*

Turpin du Cormier, Jean-Baptiste, curé de la Trinité de Laval; exécuté dans cette ville : *Commission révolutionnaire.*

1795.— Bachelier, Pierre, prêtre sacristain de la Bazouge-de-Chemeré: massacré aux environs de la Cropte.

Bréhèret, René, curé de Bonchamps; fusillé à Vannes : *Commission militaire.*

de Hercé, Urbain-René, évêque de Dol, né à Mayenne; fusillé à Vannes : *Commission militaire.*

de Hercé, François, frère du précédent, chanoine de Dol; fusillé à Vannes : *Commission militaire.*

Hervieux, Pierre-Julien, vicaire d'Ollivet; exécuté à Tours : *Commission militaire.*

1796.— Girardot, Alexandre-Denis, curé de la Rouaudière; exécuté à Craon : *Commission militaire.*

Héroux, Jean, curé de Preaux, né à la Bazoge-Gondouin; massacré.

Julienne, Jean-Baptiste, né dans le Maine, prêtre du diocèse de Séez; massacré à Bazougers.

Rabec, Paul-Gédéon, ancien curé d'Aron; massacré à Mégret (Côtes-du-Nord).

Savignac, Martial de, curé de Vaiges; exécuté à Laval : *Commission révolutionnaire.*

1797.— Deschamps, vicaire d'Ambrières; massacré dans cette ville.

1798.— David, prêtre, né à Château-Gontier; massacré près de Quelaines.

DENAIS, Pierre, vicaire de la Trinité de Laval, né à Grenoux; exécuté à Tours : *Commission militaire.*

GLATIER, vicaire de Précigné; exécuté à Tours : *Commission militaire.*

MARTELET, François-Bernard, prêtre lazariste de la mission du Mans ; exécuté à Besançon : *Commission militaire.*

Un aussi vaste, un aussi triste *obituaire*, sans même parler de celui qu'on pourrait former par la réunion, plus nombreuse encore, des noms de ceux qui sont morts dans l'exil, ou dont le décès tragique en France n'a pas été constaté, prouve de la manière la plus honorable pour le clergé du Maine, que, dans les jours de terreur et de massacre, les prêtres, en général, ont assez bien compris leurs obligations sacerdotales et leurs devoirs de conscience, pour y sacrifier tout ce que l'homme peut donner en échange de *l'honneur*, de *la foi* qu'il conserve : *la liberté*, *la vie*, dont il fait un noble, un courageux abandon !...

Mais quelles pénibles réflexions viennent enfin compléter l'exposition de ces calamités, de ces désastres ; en présenter les corrollaires affreux, comme un enseignement historique à la fois si terrible et si profond : lorsqu'on voit la ruine, les souffrances, le martyre, la mort, frappant, sans trêve et sans pitié, tout ce que la France renfermait de plus distingué, de meilleur, de plus vertueux, et tout cela, pour la précipiter dans cette voie fatale d'un désordre périlleux, d'interminables bouleversements, sans même atteindre à la réalité des rêves qu'on avait formés !...

Voyez, en effet, et cette considération n'est peut-être pas sans valeur et sans à-propos, avec quelle force de logique la révolution vient elle-même nous prouver, chez un peuple civilisé surtout, la vanité, l'insuffisance, l'impossibilité du gouvernement républicain.

Au sens des moins turbulents réformateurs de 1789, *la monarchie héréditaire* paraît un gouvernement despotique : on le brise pour y substituer un gouvernement *populaire.* Alors

voyez combien la révolution est impuissante, inconséquente même dans l'accomplissement de son œuvre : ce gouvernement populaire à peine improvisé dans les créations successives des *États généraux*, des assemblées : *Constituante*, *Législative*, *de la Convention*, s'embarrasse dans la multiplicité de ses rouages, et pressé par le besoin d'un pouvoir exécutif moins nombreux, crée, au sein même de cette Convention, *un Comité de salut public*, seulement composé de *neuf* membres, le 6 avril 1793. Ce chiffre paraît encore trop élevé; aussi, par la Constitution de l'an III, 27 octobre 1795, un nouveau Comité, formé de *cinq* délégués, remplace-t-il celui de salut public, sous le nom *de Directoire*. Mais la révolution ne s'arrêtera pas sur la pente où l'entraîne la force irrésistible des choses : par la Constitution, acceptée le 1er janvier 1800, comme une conséquence du coup d'État du 18 brumaire, 9 novembre 1799, une commission nouvelle remplace le Directoire; mais, sous le titre de Consulat, elle n'est plus formée que de *trois* membres; encore deux d'entre eux n'y semblent-ils exister que pour faire nombre, surtout après le sénatus-consulte du 16 thermidor an X, du 2 août 1802, qui conférait à Bonaparte le titre et l'autorité de premier *Consul à vie;* transition naturelle et facile pour arriver, comme nous le verrons, le 18 mai 1804, à l'établissement de l'empire : monarchie militaire bien autrement absolue que celle dont on avait effectué le renversement; en revenant, après quatorze ans des plus sanglants désastres, précisément au point dont on était parti : *à la monarchie héréditaire.* Quelle importante leçon pour les souverains, et surtout pour les nations!

N'est-il pas ensuite étonnant de voir des Montagnards eux-mêmes reconnaître, établir ces principes, et cependant persister jusqu'à la mort, après longues années, dans cette coupable *incorrigibilité?...* C'est encore ce que nous allons trouver dans les Confessions de Levasseur. « Le *Comité de salut public*, dit-il, t. III, p. 80, était devenu réellement tout-puissant. C'était lui qui gouvernait la France : et s'il soumettait encore ses actes aux délibérations de la Convention, ce n'était qu'une pure for-

malité ; car il n'avait plus à craindre d'y rencontrer de contradicteurs : cependant, il détruisait le conseil des ministres et concentrait, dans ses mains, la plénitude du pouvoir exécutif. Une pareille mesure eût pu être utile à la République, si la Convention avait volontairement Confié cette sorte d'omnipotence à son comité ; car, dans des circonstances telles que celles qui nous entouraient, le gouvernement de la France *avait besoin avant tout d'*UNITÉ. L'anarchie, *quelque déplorable quelle soit*, avait pu battre les ennemis : une *administration* UNIQUE pouvait seule profiter de la victoire ; l'anarchie avait, *comme un torrent*, renversé tous les débris de l'ancien ordre des choses ; mais il fallait une VOLONTÉ UNIQUE pour prendre les éléments restés debout, et les faire servir à reconstituer l'ordre social ! » Et c'est un Montagnard qui fait un aussi judicieuse critique du gouvernement républicain ; un éloge aussi vrai de la monarchie : c'est à la fois trop d'inconséquence et de naïveté !

Si l'on veut enfin un échantillon des autres professions que faisait Levasseur, écoutons-le dans un club de province, où l'on venait de faire l'éloge de Robespierre ; ce dernier trait complétera son portrait peint par lui-même : « Vous n'êtes pas des républicains, vous qui faites l'éloge des hommes vivants : connaissez-vous l'arrière-pensée de Robespierre ? Savez-vous où il veut nous mener ? Attachez-vous *aux principes* et non *aux hommes*, et n'oubliez pas que dans les républiques ce sont les hommes à grande popularité qui ont souvent *dévoré* la liberté ! » *loc. cit.*, t. IV, p. 63 : et cet homme « *votait avec Robespierre !...* »

Toutefois, il était difficile que des attaques aussi violentes, aussi profondément injustes, aux opinions, aux croyances, à la fortune, à la liberté, à la vie des citoyens paisibles, n'amenassent pas des *réactions désespérées* et malheureusement trop *légitimes* : c'est par l'étude consciencieuse et raisonnée de ces *réactions*, que nous allons terminer celle de la révolution française, dans la province du Maine, qui devint l'un de leurs principaux théâtres.

CHAPITRE III.

RÉACTIONS POLITIQUES ET RELIGIEUSES.

Au point de vue général de la religion, de la morale, de la politique, des droits imprescriptibles de l'homme en société, ce chapitre est un des plus importants de notre Histoire du Maine; un de ceux où nous aurons le plus de graves erreurs à détruire, de sérieuses vérités à bien établir.

Traitée, presque partout, avec une partialité dont il est facile de préciser les causes, les motifs, cette grande et difficile question n'a pas souvent été consciencieusement, équitablement résolue par les historiens : les étranges qualifications de : *réfractaires*, d'*insurgés*, de *brigands*, jetées, en signe de mépris, aux plus dignes soutiens du *christianisme* et de la *monarchie légitime*, prouvent du reste assez le caractère et les opinions de ceux qui firent un si regrettable usage des idées et des mots.

Au sens de ces écrivains, le droit de *légitime défense*, reconnu par tous les peuples, consacré dans toutes les institutions législatives, n'est-il donc plus un droit ? car, ici, tout se réduit à cette simple question.

Ce n'est pas nous assurément qui préconiserons *le duel* et la *guerre civile :* nous les regardons au contraire comme des *énormités criminelles* dans l'ordre politique, moral et religieux. Mais quand *la guerre civile* ou *le duel* se manifestent, sur qui donc retombe la *responsabilité*, *le crime* d'une aussi mauvaise action? N'est-ce pas sur l'agresseur? Et celui qui ne fait que soutenir ses droits, protéger sa vie, ne se trouve-t-il pas dans

le cas de légitime défense, où la réaction est un acte de courage : un devoir?

« Nous sommes peuple aussi, pouvaient dire les royalistes aux républicains; et si l'insurrection fut un *droit* contre le *trône*, elle est un *devoir* contre l'échafaud. »

Toutefois, nous ne prétendons pas approuver l'apologie que certains auteurs font de la guerre civile. Considérée, même à ce point de vue, nous la regardons encore toujours comme une extrémité fâcheuse, une déplorable calamité. « Pour l'homme qui réfléchit, dit M. Crétineau-Joly, *Vendée militaire,* la guerre civile est la seule guerre morale, la seule raisonnable qui puisse exister... Aux yeux du philosophe spéculatif, la guerre civile sera une calamité; aux yeux de l'historien, elle n'est, elle ne doit être qu'un mal relatif, lorsque ceux qui l'entreprennent tendent à renverser une usurpation heureuse que le temps n'a pas consacrée, ou à étouffer l'anarchie. » Une théorie de la guerre civile aussi complétement arbitraire dans ses principes, aussi dangereuse dans ses applications, n'a pas besoin d'autre critique et d'autre formelle réfutation que cette pensée de l'un des plus nobles chefs des armées vendéennes : « Les guerres civiles, dit Bonchamp avec amertume et regret, *ne donnent point la gloire : elles ne sont bonnes qu'à défendre l'honneur et la vie.* »

Or, nous le demandons ici, dans l'espèce, lors de ces attaques des révolutionnaires de 1793 à la fortune, à la liberté, à la vie, à l'honneur de tous les honnêtes gens en France ; lors de la noble réaction de ces derniers, lesquels donc furent les agresseurs? Lesquels ne firent qu'user du plus légitime, du plus sacré de tous les droits? Poser une semblable question, c'est évidemment la résoudre, pour tout homme de sens, et qui, dans le débat, n'est pas à la fois juge et partie.

Ces équitables principes nettement établis, nous allons étudier, avec une consciencieuse attention, dans leurs origines, dans leurs caractères, dans leurs tristes résultats, ces terribles et si regrettables guerres civiles provoquées par les excès révolutionnaires de 1793; et dont, par une conséquence néces-

saire, toute la responsabilité, tout l'odieux retombent naturellement sur leurs coupables auteurs.

Ces grandes réactions politiques et religieuses furent, avec leurs caractères particuliers, des espèces de croisades modernes. Comme celles du moyen-âge, elles offrirent leur pieux symbole. Ainsi, *le cœur de Jésus*, brodé par nos dames chrétiennes, jusque sous les verroux de la Terreur, dignement placé, par elles, sur la poitrine des chefs royalistes, devint, pour eux, le noble signe du ralliement; comme la *croix du Sauveur* avait été celui des preux de la Terre-Sainte. Car il ne faut pas plus confondre les nobles *défenseurs* de l'autel et du trône, avec les bandits jetés par la république au milieu d'eux pour les déshonorer ; que les vrais *Croisés* avec les malfaiteurs qui se firent un déguisement de leur uniforme. Pas plus, enfin, qu'il ne faut confondre les noms si glorieux de Cathelineau, d'Elbée, Lescure, La Rochejacquelein, Bonchamp, etc., avec ceux de quelques vils intrigants, abrités sous leur drapeau ; et les noms illustres de Godefroy de Bouillon, de Baudouin, son frère, de saint Louis, etc., avec ceux de quelques célèbres aventuriers du temps.

Dans ce drame terrible et si déplorable, deux grands actes se suivent, s'enchaînent même très-logiquement par leur action; mais cependant se distinguent assez par leur caractère et par leur importance, pour qu'il soit avantageux de les exposer isolément. Le premier comprend les guerres de LA VENDÉE ; le second, celles de L'OUEST : les unes et les autres ayant eu la province du Maine pour sanglant et désastreux théâtre.

§ I. GUERRES DE LA VENDÉE.

Afin de bien préciser le caractère et de juger sérieusement la portée de ces grands conflits politiques et religieux, que Napoléon lui-même nommait: « *des combats de géants*, » nous en étudierons successivement : 1° *les causes, les motifs, les principes*; 2° *les développements* ; 3° *la catastrophe du Mans* ;

4° la défaite entière de la grande armée à Savenay; 5° les exploits de la petite armée vendéenne; 6° la pacification de la Vendée militaire, pour ce qui rentre essentiellement dans notre Histoire du Maine.

I. Causes, Motifs, Principes des guerres de la Vendée.

Quelques écrivains, traitant ce grave sujet *ab irato*, mécontents du blâme sérieux qu'un dévouement aussi noble jetait sur leur intéressé *patriotisme*; d'autres, par défaut d'étude et de savoir, improvisant l'histoire à la manière d'un roman, n'ont signalé, comme principales causes des guerres de la Vendée, que la superstition, le fanatisme politique et religieux; l'influence des grands seigneurs sur leurs colons et sur leurs vassaux : rien, assurément, n'est plus controuvé, plus faux qu'une pareille interprétation.

Napoléon, dans ses *Mémoires*, est venu donner le démenti le plus formel à la première de ces assertions; les faits les plus incontestables en ont produit autant pour la seconde.

Il est certain que les Vendéens, les Cénomans, les Bretons, n'auraient pas eu la pensée de s'insurger contre la révolution de 1789, si les excès de 1793 ne les eussent poussés à cette extrémité : « Des missionnaires républicains, dit Napoléon, *Mémoires de Sainte-Hélène*, envoyés dans les campagnes, furent paisiblement écoutés du peuple, aussi longtemps qu'ils n'eurent d'autre but que de lui prouver les avantages qu'il retirerait de la révolution qui abolissait les dîmes, les corvées, les droits féodaux. Mais du moment où ils dirent : « Que « le roi était un tyran; les nobles, des ennemis de la patrie; « les prêtres, des imposteurs; la religion, un mensonge! » l'exaltation du peuple ne connut plus de bornes; et les prédicateurs de l'anarchie purent à peine se dérober à la fureur populaire. »

Voilà certes le droit de réaction pour la France en général, pour la Vendée en particulier, établi sur la sagesse, la raison

et la vérité. Nous voudrions pouvoir en dire autant de la manière violente et révolutionnaire dont M. Crétineau-Joly prétend la constituer. « La révolte des Vendéens, dit-il, *loc. cit.*, fut un droit; le droit le plus sacré de tous... le sang doit toujours appeler le sang... Honte et malheur à ceux qui, les premiers, l'ont fait répandre... » « Ils ont sur quelques points, et dans de rares occasions, *détroussé les diligences*, c'est-à-dire : ils se sont, à main armée, emparés des fonds que la république levait sur les provinces. En guerre réglée, cela a toujours été autorisé. Est-ce que, par hasard, la guerre civile ne permettrait pas de reprendre, par la violence, ce que la violence vous arrache : » *Quand un voleur vole l'autre, le diable en rit!...* « Coalisez-vous avec vos voisins, arrêtez les caisses publiques, disaient le 11 janvier 1793 Sotin et Morel, administrateurs de la Loire-Inférieure, à leurs collègues. » Et l'historien de la Vendée ajoute : « Deux ans après, les royalistes mettaient en pratique ces conseils. »

Eriger de pareilles maximes en principes de conduite pour des hommes tels que Lescure, La Rochejacquelein, Bonchamp, etc., qui jamais ne les ont professés, nous semble dépasser toute mesure et nous rappelle cette importante réflexion du judicieux auteur de l'Art poétique : « Mieux vaut un ennemi qu'un imprudent ami. »

Quant à l'accusation dirigée contre les chefs vendéens d'avoir excité l'insurrection des masses, elle est aussi fausse que mal intentionnée. Les faits s'accordent au contraire pour démontrer que la réaction est toujours partie des hommes du peuple, et que plus d'une fois ils employèrent presque la violence pour contraindre les principaux de ces chefs de se mettre à leur tête. Voyons du reste quel fut le principe de ce vaste soulèvement, quelles en devinrent les conséquences ; où s'alluma l'étincelle qui devait occasionner cet immense embrasement. Exposons les faits avec une impartialité consciencieuse, entre l'exagération des ennemis de la monarchie, de la religion, et celle de leurs amis que l'indignation a rendus injustes: par conséquent nuisibles à la plus digne, à la plus noble cause.

La Bretagne, par son amour de la liberté, l'indépendance de son Parlement, favorisa la révolution française de 1789 ; mais elle s'arrêta dans cette voie fatale, resta morale et religieuse.

La Vendée fit mieux encore ; elle n'abdiqua jamais ses principes religieux, politiques ; et lorsque les violences de 1793 en eurent brutalement renversé les fondements antiques et vénérés, comprenant l'inutilité de sa patience, de sa résignation : poussée jusqu'aux sublimes résolutions du désespoir, elle prit les armes pour défendre sa vie, ses principes, ses opinions, et reconquérir cette *liberté* qu'on venait de lui ravir, au nom de laquelle on ne craignait pas de la frapper au cœur !...

A l'occasion du recrutement des trois cent mille hommes exigés par la Convention, le 12 mars 1793, les administrateurs du district, pour comprimer une sourde agitation dont ils redoutaient les suites, prirent, *à Saint-Florent*, petite ville sur la Loire, de l'arrondissement de Beaupréau, département de Maine-et-Loire, en face de *Varades*, où nous verrons la destruction de l'armée qui va s'organiser ici, des mesures aussi maladroites que véritablement hostiles, insultantes pour les habitants et surtout pour la jeunesse de ce pays. Deux pièces de canon, chargées à mitraille, sont braquées sur la salle où le tirage devait s'effectuer, avec ce luxe de terreur que jusqu'ici l'on n'avait déployé qu'à la porte des bagnes, et seulement encore, des salles renfermant les plus insignes criminels !...

Un murmure d'indignation s'élève du milieu de cette brave jeunesse. René Forêt, paysan du village de Chanzeaux, qui avait suivi ses maîtres en émigration, combattu dans l'armée des princes, donne le signal de la résistance ; on tire les canons sur eux, ils s'en emparent ; chassent les autorités, distribuent l'argent de la caisse, et font un feu de joie des papiers et des registres de ces municipaux lâchement provocateurs.

Après ce courageux mais imprudent exploit, ils se séparent tranquillement ; regagnent leurs habitations, sans même se préoccuper des vengeances terribles qu'ils venaient d'appeler sur leurs têtes.

Quelques-uns traversent le village du Pin en Mauges, où

vivait, dans une honnête obscurité, Jacques Cathelineau, fabricant de tissus en laine et marchand colporteur : d'un caractère affectueux et bon, d'une religion sincère, d'un dévouement admirable à son pays, et père de cinq enfants en bas âge. Ces jeunes gens lui racontent l'événement terrible qui vient de se passer. En homme d'une grande intelligence et d'un sens profond, bien que simple industriel, à peine âgé de 34 ans, il prévoit les malheurs qui vont assiéger la province ; fait part à ses parents, à ses amis, des craintes qui l'affligent, des moyens qui lui semblent nécessaires pour conjurer ce violent orage : 27 prennent les armes, se rangent sous ses ordres. Tel fut le premier acte des réactions de la Vendée ; tels furent les premiers éléments de cette armée de 10,000 combattants qui, trois mois plus tard, devait mettre le siége devant la ville de Nantes.

A mesure que les principaux chefs de l'armée vendéenne paraîtront sur la scène politique, nous en donnerons une mention biographique, pour faire mieux apprécier le caractère de chacun d'eux, et les plus importantes péripéties de ce terrible drame.

Cathelineau, Jacques. — Né, le 5 janvier 1759, au Pin en Mauges (Maine-et-Loire), de parents honnêtes, se fit remarquer dès sa jeunesse par la bonté du cœur, la sûreté du jugement, la douceur du caractère, la probité dans son petit négoce, une piété si vraie, si parfaite; que, dans toute la province, les paysans l'appelaient *le Saint d'Anjou :* professant pour sa personne autant de confiance que d'estime.

Tel fut le premier chef de l'armée vendéenne, qui, bien loin de solliciter un pareil titre en excitant ses concitoyens à la guerre civile, ne l'accepte alors que par un généreux et sublime dévouement à son pays, au péril de sa vie, au prix de sa modeste fortune ; et ce qui devait être encore bien plus pénible au cœur d'un aussi bon père, d'un aussi bon époux, en abandonnant, sans appui, sa femme et ses enfants ; enfin qui voulut déposer son titre et son pouvoir, lorsque des hommes supérieurs apparurent à l'armée, le forcèrent, n'en trouvant pas de

plus digne, d'accepter le pouvoir et le titre de *généralissime* qui lui fut conféré à Saumur, le 12 juin 1793, par MM. de Lescure, Marigni, Stofflet, Henri de la Rochejacquelein, d'Elbée, de Bonchamp, et par l'armée royaliste *à l'unanimité.* Commandement qui du reste ne sera pas de longue durée, puisque nous verrons ce digne martyr d'un héroïsme si consciencieux, mourir, le 14 juillet 1793, des suites d'une blessure d'arme à feu reçue au siége de Nantes.

Pour mieux faire comprendre à la fois la valeur personnelle du généralissime Cathelineau, le dévouement et l'abnégation des plus illustres chefs vendéens, nous rapporterons les nobles paroles du marquis de Lescure à l'occasion de ce digne choix, honorable pour tous : « Dans la position où se trouve la Vendée militaire, dit M. de Lescure, en présence de tous ces chefs réunis à Saumur, avec tant d'ennemis sur les bras et des succès dont nous devons avant tout régulariser l'ensemble, il nous faut un chef qui, par *sa vertu*, *ses talents* et *son courage*, réponde aux espérances que nous sommes en droit de concevoir. Ce chef nous est indiqué par la nature même de la guerre que nous avons entreprise. M. Cathelineau est *le premier qui apprit aux Vendéens combien il était facile de vaincre avec la foi en Dieu*, *avec la foi en son propre courage* : je propose donc au conseil d'élire sur-le-champ *M. Cathelineau.* » Tous les chefs, l'armée entière acclamèrent cette excellente nomination ; un seul homme protesta contre : et cet homme fut Cathelineau lui-même !... Avec de tels chefs, une telle armée, que n'eussent point effectué de merveilleux en France, pendant ces tristes jours, *des princes*, *des conseils royaux* animés d'aussi nobles, d'aussi généreux sentiments ?...

Ainsi, la brutalité des municipaux de Saint-Florent, l'insulte faite à l'honneur de la jeunesse, déjà très-mal disposée à répondre aux énormes exigences d'une levée de 300,000 hommes, à sacrifier sa vie pour le service du *Comité de salut public*, *de la Convention*, après l'*assassinat* de son roi, la *persécution*, l'*exil* de ses prêtres, *le mépris*, *l'abolition* réelle de sa religion ; une réaction imprudente sans doute, mais à la fois noble et

courageuse : telles sont donc, pour l'insurrection vendéenne, les causes premières et positives qui ressortent naturellement de l'évidence des faits exposés dans toute leur véridique simplicité.

Du reste, ce *pays de Mauges*, cette partie du Bas-Poitou qui se trouve dans le voisinage de Beaupréau, ce premier théâtre des guerres de la Vendée, n'en était plus à ses débuts en manifestations d'indépendance et d'héroïsme. Déjà César, pendant l'invasion romaine, piqué de son opiniâtreté, de sa résistance, avait désigné sa population sous le nom de *mala gens*, d'où peut-être on a fait *Mauges* : qualification qui devenait assurément un grand éloge, dans la bouche de l'impérieux proconsul, pour ces tristes époques d'asservissement et d'esclavage.

Du reste, les dispositions du pays où devait particulièrement s'effectuer, d'abord, cette guerre de partisans, dans les contrées surtout auxquelles on donne le nom de *Bocage,* étaient favorables aux royalistes, et présentaient les plus sérieuses difficultés pour les troupes républicaines : ce qui faisait dire à Dumouriez : « Si je voulais faire la guerre civile en France, ce serait la Vendée que je choisirais pour théâtre. »

Si nous rapprochons actuellement, des causes fatales, provocatrices de ces réactions du désespoir, de l'avantage des lieux pour soutenir cette lutte à outrance contre le despotisme de l'usurpation républicaine, le caractère sublime que prit, de plus en plus, cette noble défense du trône et de l'autel, caractère essentiellement *légitimiste* et *religieux*, garanti, soutenu par l'héroïsme des principaux chefs de cette périlleuse et magnanime entreprise; prouvé par les témoignages et par les éloges des hommes d'esprit et de cœur, étrangers à cette opinion politique; nous verrons que ces guerres de la Vendée, presque toujours mal appréciées dans leur but, calomniées dans leurs intentions, désignées par les révolutionnaires sous les titres de *brigandages*, *de révoltes*, *d'insurrections criminelles*, etc., méritent l'estime, l'admiration du monde!...

Écoutons, sur l'appréciation d'un aussi grave sujet, l'un des

plus puissants et des plus honorables organes *du parti libéral* en France : « La guerre de la Vendée a revêtu d'une splendeur incomparable quelques pages de notre histoire, dit le général Foy ; on n'a vu nulle part ailleurs tant de noble vaillance, et une pareille unanimité de dévouement ! »

Qui donc, en effet, pourrait contester aux honnêtes gens le droit de réagir contre un pouvoir aussi peu légitime, aussi tyrannique, aussi cruellement inquisitorial que celui de la Convention, du Comité de salut public, immolant tout à sa rage ; couvrant le sol de la France de cendres, de ruines et de sang? Serait-ce par hasard Messieurs les *Sans-Culottes?* Mais alors comment expliqueraient-ils, dans leur *beau système d'égalité*, ce droit qu'ils *consacrent à leur usage*, dans leur intérêt personnel, et pour le triomphe de la faction la plus anarchique de leur comité montagnard ? Écoutons et jugeons.

L'un de nos compatriotes, de nos députés à la Convention, partisan de Robespierre, de Saint-Just, de Marat, etc., déporté à Besançon, par les *thermidoriens* vainqueurs, se dispose à la révolte, et formule ainsi naïvement l'aveu des principes d'après lesquels il s'y détermine : tant la vérité fait toujours explosion malgré les efforts employés pour la comprimer : « Le costume de représentant du peuple avait été préparé, et, au moment décisif, je devais monter à cheval et être reconnu pour chef. *Je conspirais donc? Mais, pourquoi ne l'aurais-je pas fait?* IL EST TOUJOURS PERMIS DE CONSPIRER POUR LA LIBERTÉ DE SON PAYS !... » Levasseur, *Mémoires*, t. IV, p. 265.

En vérité, Messieurs les *Terroristes*, vous êtes par trop étonnants dans votre morale, dans votre législation !... Non-seulement vous vous *insurgez* contre votre mère : la *digne République*, pour un simple *intérêt individuel de coterie*, mais encore vous formulez ce droit comme *un axiome d'équité naturelle*, quand il s'agit de vous ; et lorsque des citoyens dévoués à leur pays, dont on a brisé le trône et les autels, se lèvent pour les défendre au prix de leurs intérêts les plus chers, de leur vie ; c'est vous qui cherchez à flétrir une aussi noble entreprise, par les termes inconsidérés *d'insurrections*, *de révoltes criminelles*,

de brigandages !... De grâce, Messieurs les *Montagnards*, soyez donc plus logiques, plus conséquents dans l'application de vos principes ; ou moins indiscrets, moins naïfs dans vos confessions.

Du reste, pendant les terribles guerres que nous allons succinctement examiner, si des cruautés, des crimes ont été commis des deux côtés, par des fanatiques, ou par des misérables intéressés à ces actes indignes ; des deux côtés aussi plusieurs traits d'une générosité sublime, et que nous prendrons le plus grand soin de noter, sont venus, comme une douce consolation, prouver qu'au milieu de ces affreux bouleversements de l'ordre social, il existait encore des cœurs sensibles et des âmes véritablement élevées !....

II. Développement des guerres de la Vendée.

Nous avons déjà vu que, le 12 mars 1793, la révolte des réquisitionnaires, à Saint-Florent, avait offert, dans cette contrée, le principe des guerres de la Vendée. Le même jour, sur plusieurs autres points, des procédés républicains, également iniques et vexatoires, provoquèrent des réactions aussi légitimes.

La garde nationale de Chollet se rend en armes au château de Maulevrier, appartenant à M. le comte de Colbert, et, sans plus de formalités, s'empare de douze canons qui s'y trouvaient depuis longtemps : la république de Gênes les ayant offerts, en 1740, au lieutenant-général comte de Maulevrier, comme un gage de sa reconnaissance. Stofflet, garde-chasse du château, dont il avait la surveillance, indigné de cette brutale violation de domicile, donne le signal de l'insurrection et se trouve bientôt à la tête de 1,200 hommes.

Stofflet, Nicolas. — Né à Barthélémont, près de *Lunéville*, en Lorraine, le 3 février 1753, fils d'un meunier, servit pendant 15 ans dans un régiment suisse, comme simple soldat ; quelques historiens ont dit, au contraire, dans le corps de

gendarmerie du roi Stanislas. En quittant l'état militaire il entra, comme garde-chasse, au château de M. de Colbert-Maulevrier ; en 1793 devint l'un des plus intrépides chefs de l'armée vendéenne ; s'éleva par degrés aux grades progressifs de major général, gouverneur de l'Anjou, du Haut-Poitou ; de général en chef en 1794 ; fit sa paix avec la Convention, le 2 mai 1795 ; reprit les armes en décembre, avec le titre de maréchal de camp, donné par Louis XVIII, alors comte de Provence ; fut pris en 1796, condamné par une Commission militaire d'Angers, et fusillé le 23 février de la même année. Très-brave dans les combats, il se distingua toujours sur le champ de bataille ; mais d'un caractère dur, et souvent très-mal conseillé par l'abbé Bernier, dont nous aurons occasion de parler, il compromit sa réputation militaire par des exécutions brutales ; entre autres, par celle du commandant de l'artillerie, Marigny.

L'insurrection se propage avec une étonnante rapidité dans l'Anjou, la Bretagne, le Poitou ; les paysans des environs de Pouzanges vont spontanément se mettre sous les ordres de M. de Sapinaud, gentilhomme de cette dernière province.

Comme nous l'avons déjà fait pressentir, par décret du 25 février 1793 : « Tous les citoyens français, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 40 accomplis, non mariés, ou veufs sans enfants, sont en état de réquisition permanente jusqu'à l'époque du complétement du recrutement effectif de 300,000 hommes de nouvelle levée. » Aucune commune des provinces indiquées ne voulut fournir son contingent ; tout *le Bocage*, surtout, s'entendit parfaitement : « pour ne plus servir un pouvoir usurpateur. »

Le 18 mars 1793, les paysans des environs de Machecoul, ville de Bretagne, se rendent près de Charette qui s'était retiré à son château de Fonteclause pour y vivre oublié ; le pressent vivement de se mettre à leur tête : il refuse avec humeur ; les solliciteurs se fâchent, menacent de le tuer s'il persiste dans cette *lâche* résolution. A ces mots, le noble gentilhomme se lève en colère : « Eh bien, dit-il, puisque vous m'y forcez, je vous commanderai ; marchons ; seulement je vous préviens que je

fais fusiller sur-le-champ, le premier qui me désobéira. » Ce trait peint à la fois le caractère du chef vendéen, et la répugnance qu'il éprouvait à s'engager dans une guerre civile dont les hommes du peuple étaient encore évidemment ici les provocateurs.

En présence de tous ces faits, nous le demandons, comment M. de Lamartine, dans son histoire des Girondins, si dangereuse d'ailleurs, osa-t-il écrire : « C'était alors que *l'aristocratie soulevait la Vendée?* » « Il faudrait, ajoute M. Théodore Muret, Guerres de l'Ouest, dire tout au contraire : *que le peuple de la Vendée souleva l'aristocratie.* »

Charette de la Conterie, François-Athanase. — Né à Gouffé, près d'Ancenis, en Bretagne, le 21 avril 1763, d'une famille noble, était lieutenant de vaisseau lors de la révolution de 1789. Émigré à Coblentz en 1790, il revient en France, et, dans la fameuse journée du 10 août, se bat courageusement pour sauver la monarchie. Tout effort généreux devenant alors impossible, il se retire avec douleur à son château de Fonteclause. Enlevé, malgré lui, pour faire partie des chefs vendéens, d'un courage à toute épreuve; d'un caractère ferme, résolu, magnanime, il se distingua par son habileté, sa vaillance dans les nombreux combats qu'il eut à soutenir; et par la sévérité de la discipline militaire qu'il avait encore fortifiée dans le service de la marine. Il accepta, le 17 février 1795, la pacification qui lui fut offerte par la Convention; reprit les armes dans l'espoir qu'on lui donna du retour des princes français; et perdant toute ressource après le désastre de Quiberon, combattit en désespéré, fut pris, jugé par une commission et fusillé à Nantes le 29 mars 1796.

En mars 1793, les populations des paroisses voisines de Beaupréau, Chollet, etc., se soulevèrent comme les autres et supplièrent d'Elbée de prendre leur commandement, ce qu'il accepta par dévouement, car il avait plus de zèle et d'abnégation pour servir la cause de la religion et de la monarchie, que de vocation et d'habileté suffisantes pour bien diriger une armée. Toutefois par son dévouement, son courage, il parvint au titre

de général en chef; et par sa douceur, la bienveillance de son caractère, se concilia l'estime, l'affection de tous ceux qui combattirent sous ses ordres. Et comme il répétait souvent à ses fidèles soldats : « Mes enfants, soyez sans crainte, la Providence nous donnera la victoire ; on l'appelait, dans toute l'armée vendéenne, *le général de la Providence.*

GIGOT D'ELBÉE, — né, en 1752, à Dresde, d'une famille française établie en Saxe, naturalisé français en 1757, entre au service, devient lieutenant de cavalerie, donne sa démission en 1783 ; émigre, en 1791, rentre en France, en vertu du décret qui l'ordonne ; fait partie de l'armée vendéenne en 1793, est nommé généralissime à la mort de Cathelineau ; blessé d'une balle dans la poitrine, à Chollet, le 17 octobre 1793, transporté à Beaupréau, à l'île de Noirmoutier ; est fait prisonnier trois mois après, jugé militairement et fusillé dans un fauteuil : les souffrances qu'il éprouvait encore ne lui permettant pas de se tenir debout. Il supporta cette dernière épreuve sans se plaindre ; avec la résignation, le courage d'un véritable chrétien, succombant en martyr de sa foi politique et religieuse.

A l'époque du soulèvement général, un grand nombre de paysans de l'Anjou se réunirent de leur propre mouvement sous la direction du marquis Artus de Bonchamp, que son caractère aussi noble qu'humain et courageux fit estimer de toute l'armée, dont il devint un des principaux chefs pendant la trop courte durée de sa vie : car il jouissait d'une grande réputation comme sage organisateur, et la méritait. Sa perte fut profondément sentie par les Vendéens.

BONCHAMP, CHARLES-MELCHIOR-ARTUS, MARQUIS DE, — né le 10 mai 1760, au château du Crucifix, dans l'Anjou, fit la guerre dans les Indes, en Amérique, et, vers 1791, donna sa démission de capitaine-commandant au régiment d'Aquitaine, pour éviter le serment exigé par la révolution. Il émigre assez tard, et, par conséquent éprouve une froide réception de ses compagnons d'infortune. Rentré en France il est choisi comme l'un des généraux de l'armée vendéenne, et s'y fait remarquer par ses grandes et nobles qualités : surtout par la confiance qu'inspire son

habileté remarquable à discipliner toutes les nouvelles recrues. Blessé à mort, au bas-ventre, le 17 octobre 1793, pendant la bataille de Chollet, il conserve, lors de son agonie, encore assez de force, assez de présence d'esprit, assez d'abnégation et de cœur, pour s'occuper du sort de 5,000 prisonniers républicains, enfermés dans l'église de Saint-Florent, et qu'on allait passer par les armes. Ils durent à ses instances, à l'autorité qu'il exerçait encore même à son lit de mort, la vie et la liberté le lendemain 18 : jour néfaste pour l'armée vendéenne, mais qui marque la fin d'un héros par l'un des plus touchants et des plus sublimes traits d'humanité dont s'honore l'histoire. En 1825, un sarcophage en marbre noir, sculpté par David, fut consacré, dans l'église de Saint-Florent, à la mémoire du noble chef et de son admirable action.

Au mois de mars 1793, les paysans des environs de Bressuire, dans le Poitou, se levèrent également en masse, et, par de vives sollicitations, décidèrent le marquis de Lescure à devenir leur chef. L'un des principaux généraux vendéens, il se fit remarquer par la sagesse, la fermeté de son caractère, et par cette vertu chrétienne des anciens temps qui lui fit donner le surnom de *Saint du Poitou.* Il avait épousé la fille du marquis de Donnissan : courageuse et noble femme, qui fit, avec son mari, les tristes et pénibles campagnes de la Vendée ; ensuite après sa mort, et comme accomplissement de ses dernières volontés, devint en 1801 marquise de la Rochejacquelein, par son mariage avec Louis, frère de Henri.

Lescure, Louis-Marie, marquis de, — né le 13 octobre 1766 près de Bressuire, en Poitou, élevé à l'école militaire, commande une compagnie dans le régiment de cavalerie : Royal-Piémont ; émigre en 1791 ; revient quelques mois après ; dans la sanglante affaire du 10 août 1792, défend courageusement les Tuileries ; en mai 1793 devient général en chef de l'armée vendéenne. D'un courage froid, grave, prudent ; d'une piété réellement consciencieuse, il offrait les principales qualités d'un chef militaire : aussi fut-il aimé, craint, estimé, scrupuleusement obéi du soldat. Blessé d'une balle à la tête à la bataille du Château de la Tremblaye, il suivit encore l'armée de ville en

ville jusqu'au 4 novembre de la même année, pour mourir en véritable héros chrétien, au bourg de la Pélerine, entre Fougères et Ernée.

Enfin, comme formidable complément de cette grande insurrection, *les gars* des Echambroignes, de Saint-Aubin, de Nueil, d'Izenay, des Aubiers, etc., en Poitou : *gars* qu'on peut nommer les *Spartiates* de la Vendée, se lèvent, comme un seul homme, et demandent un chef digne de les conduire à la défense de leur pays envahi par l'anarchie.

Le choix n'était pas facile : un chef de vingt ans réunit les suffrages unanimes ; ce chef est bien jeune sans doute, mais il se nomme Henri de Larochejacquelein !.. Il arrive de Paris dont il n'a voulu s'éloigner qu'après avoir, jusqu'au dernier jour, combattu pour le soutien de la monarchie. A peine est-il entré dans son château de la Durbellière, près Châtillon-sur-Sèvre, que les impatients Poitevins accourent, lui donnent, disons mieux, lui imposent le commandement de leur petite et valeureuse armée.

Fier d'un pareil choix, et comme électrisé par le saint enthousiasme de cette mâle et brave jeunesse, Henri sent en lui s'allumer le feu sacré qui fait les grands hommes, et s'élève d'un seul bond à toute la hauteur du plus sublime courage : « Mes amis, leur dit-il avec l'entraînement de l'inspiration, si mon père était ici, vous auriez confiance en lui : je ne suis qu'un enfant, mais Dieu me le dit, je le sens aux transports de mon âme, je devancerai les années, je serai digne de vous commander : marchons et : « *si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi !...* » « *C'est parler en héros* » dit Napoléon : et Napoléon s'y connaissait !...

Larochejacquelein, Henri-Duverger, comte de, — naquit au château de la Durbellière, près de Châtillon-sur-Sèvre, le 30 août 1772. Elevé à l'école militaire, il sert sous les ordres de son père, colonel du régiment de cavalerie dit *Royal-Pologne ;* est nommé officier dans la garde constitutionnelle à cheval de Louis XVI, en 1790. Après avoir signalé son dévouement au roi, dans la journée du 10 août 1792, il se joint à l'armée ven-

déenne en mars 1793; y fait des prodiges de valeur : unissant la témérité d'un soldat à l'héroïsme d'un Condé; est élu, d'une commune voix, généralissime à la mort de Lescure, son parent et son ami; est tué dans un combat près de Nouaille, en 1794, après avoir acquis, dans une seule année, à l'âge de 21 ans, l'illustration des plus valeureux capitaines.

Au nombre des personnages remarquables dans les guerres de la Vendée nous trouvons encore les suivants :

Donnissan, marquis de, — vivait alors paisiblement au château de Clisson, avec Lescure son gendre, et sa fille. Homme de cœur, de dévouement, l'ami vénéré des chefs, le père des soldats, le conseil de l'armée, esprit conciliant, modeste, n'ayant jamais voulu prendre le commandement supérieur qui lui fut offert bien des fois, il se laissa, par condescendance, investir du titre de gouverneur-général du pays, et de maréchal de camp. Après avoir courageusement protégé les restes de l'armée vendéenne, il fut pris à Ancenis, conduit à la ville d'Angers, et périt sur l'échafaud.

Marigny, Augustin-Étienne-Gaspard de Bernard, de, — né à Luçon, en 1754, servit dans la marine royale, et commendait le parc d'artillerie de Rochefort. A la révolution, il se rend à Paris avec Lescure, son parent et son ami; se montre courageusement au 10 août; revient en Poitou le 5 mars 1793; imposant par sa taille et sa figure martiale, il est nommé par les chefs vendéens général de l'artillerie; se distingue partout; devient la terreur des bleus; chef dévoué, jusqu'au dernier jour, où le 23 décembre 1793, à Savenay, nous le verrons, avec deux pièces de canon seulement, faire des prodiges de valeur, protéger la fuite des vieillards, des femmes, des enfants; il n'en sera pas moins accusé de trahison, condamné à mort par un conseil de guerre où Sapinaud, Beaurepaire ne voulurent point voter; où Charette, Stofflet, signèrent les premiers cet injuste arrêt; que Stofflet, aux instigations du curé Bernier, fit, comme nous le dirons, bien cruellement exécuter le 10 juillet 1794, dans le jardin même de la victime.

Naturellement bon, gai, spirituel, Marigny, par les froisse-

ments, les contradictions, devint impatient, colère, dur, querelleur, et parfois même inhumain et sanguinaire dans ses emportements. Il avait plusieurs fois humilié l'amour-propre de Stofflet, de Charette surtout, et, lors de la malheureuse bataille du Mans, ne s'était pas convenablement occupé de prévenir la déroute. Rentré en Vendée, à la tête d'un petit corps d'armée, il n'avait pas tenu les promesses faites par écrit dans une conférence avec ces deux chefs, etc. De là cette accusation et cette condamnation à mort, lorsqu'il était absent, mais qu'on semblait n'avoir prononcée que pour l'effrayer; qui peut-être n'eût jamais trouvé son affreuse exécution, sans les perfides conseils du curé de Saint-Laud.

Bernier, Alexandre-Jean-Baptiste, — fils d'un cultivateur, naquit le 31 décembre 1764, à Daon, à trois lieues sud de Château-Gontier, dans le Bas-Maine. Il était curé de Saint-Laud, à Angers, lors de la révolution; et se trouvant, par le refus du serment à la Constitution civile du clergé, au nombre des proscrits, entra, comme principal aumônier, dans l'armée vendéenne. D'un caractère peu sûr, intrigant, envieux, implacable envers ceux qui formaient obstacle à ses ambitieux projets, il fit plus de bruit dans les guerres de la Vendée qu'il ne s'y concilia l'estime des honnêtes gens. Il ne se montra pas d'ailleurs bien sincèrement dévoué à la cause légitimiste : car, aussitôt que le désastre de Quiberon eut ruiné ses espérances de ce côté, on le vit se ranger honteusement sous la bannière du vainqueur; s'employer aux négociations du Concordat, et recevoir l'évêché d'Orléans, comme prix de son apostasie politique. Il mourut en 1806.

Talmont, A.-Philippe de la Trimoille, prince de, — second fils du duc de la Trimoille, avait, jusqu'à l'âge de 27 ans, vécu d'une manière insignifiante et dissipée. Il embrasse alors, avec un noble et sérieux dévouement, la cause de la monarchie; entre dans la confédération poitevine; et, dès le commencement de 1792, passe en Angleterre; rejoint les émigrés sur le Rhin; fait, avec eux, la première campagne sous les

ordres du comte d'Artois; tente vainement à Paris de délivrer Louis XVI, au 21 janvier.

Le soulèvement de la Bretagne et du Maine ayant précédé seulement de deux mois celui de la Vendée, le prince de Talmont y vole; est pris aux environs de Château-Gontier, jeté dans les prisons d'Angers. Son frère, l'abbé de la Trimoille, le délivre très-adroitement. Il s'unit alors aux Vendéens, qui venaient de prendre Saumur, et fut immédiatement nommé général de la cavalerie.

Distingué par la taille, la figure et les manières, il inspirait constamment l'affection; impétueux et brave, il aurait voulu toujours combattre, et fit partout des prodiges de valeur. Après la prise de Laval, qu'il favorisa beaucoup, il poussait les Vendéens vers la Bretagne, espérant de ses intelligences dans le pays et des secours de l'Angleterre. Ayant mis inutilement le siége devant Granville, il parut alors découragé; s'éloigna des Vendéens, accompagné de Beauvolier, Solerac et Bernier, avec l'intention apparente de s'embarquer pour l'Angleterre; ce qui, dans cette conjoncture, n'eût été ni courageux, ni digne d'un aussi noble chef.

Toutefois, la démarche n'avait point échappé à l'œil vigilant de Stofflet, qui fit poursuivre et ramener les fugitifs par un piquet de cavalerie. M. de Rostaing, officier vendéen, sauva l'honneur du prince et de ses compagnons, en établissant, par des preuves de fait, qu'il ne s'agissait nullement d'une désertion, mais tout simplement d'un voyage de quelques jours à Jersey, pour connaître les dispositions de l'Angleterre, hâter ses résolutions; et peut-être aussi pour y voir une personne qui le pressait d'arriver, et qu'un attachement profond ne lui permettait pas de faire attendre.

En admettant cette explication, il n'en reste pas moins évident que le prince avait agi, dans ces graves conjonctures, avec une inconséquence, une légèreté qu'il fit bientôt oublier par de nouveaux prodiges de valeur : surtout entre Dol et Antrains, où le généralissime Henri de La Rochejacquelein fit le plus grand éloge de sa belle conduite.

Il suit les Vendéens dans leur marche sur Angers. Près de La Flèche, un intrépide hussard le provoque avec jactance en combat singulier : l'un et l'autre se chargent aussitôt avec violence ; dans un instant, le hussard tombe la tête fendue par un coup de sabre. A l'affaire du Mans, il se fait remarquer par de brillants exploits. Lorsque l'armée royaliste, réduite à 7,000 hommes, ne pouvait repasser la Loire, il commandait ces tristes débris, de concert avec Fleuriot.

Mais ce dernier ayant été nommé général en chef, Talmont, blessé dans son amour-propre, abandonne les Vendéens; et, sous le déguisement d'un paysan, accompagné seulement de Matelin, son fidèle serviteur, cherche à se faire oublier dans sa vie mystérieuse, errante aux environs de Fougères et de Laval. Rencontré par la garde nationale de Bazouges, il est conduit à Fougères, sous son déguisement, devant le général Beaufort. En arrivant à l'auberge de Saint-Jacques, il est reconnu par la domestique. Dans son indiscret étonnement, cette fille s'écrie : « C'est le prince de Talmont. » « Oui, répond-il ensuite au général, qui lui parlait sur le ton de l'intimidation, je suis le prince de Talmont : 68 combats livrés en six mois aux républicains m'ont familiarisé avec la mort. Issu des la Trimoille, fils des seigneurs de Laval et de Vitré, prince moi-même, je devais servir mon roi : en sachant mourir, je ferai voir que j'étais digne de défendre le trône ! »

On le conduit à Rennes, où le misérable Esnue-Lavallée, commissaire de la république, pour en obtenir des révélations, lui montre d'un côté sa grâce, de l'autre l'échafaud : il reste impassible, et ne répond que par un geste d'indignation. Alors, dans sa fureur, le vil représentant de la Convention lui dit avec une jactantieuse forfanterie : « Sais-tu bien que je suis un *patriote*, et que tu n'es qu'un *aristocrate ?* » « Sans doute, répond aussitôt le prince, en lui jetant un regard de mépris, mais aussi avec cette différence, que tu fais *ton métier ;* moi, *mon devoir !* » Une réponse aussi noble suffirait à l'illustration de celui qui l'a formulée.

Du reste, afin que rien ne manquât au martyre de cette inté-

ressante et digne victime de 28 ans, on le renferme, pendant deux mois, dans un cachot; ensuite, malgré la sérieuse altération d'une santé profondément compromise, on le conduit à pied par Vitré, dans la ville de Laval; et, pour compléter ce luxe d'affreuses tortures, on fait dresser l'échafaud en face de la porte principale du château des ancêtres du prince; et cette noble tête vient à peine de tomber, qu'on la plante au bout d'une pique sur la muraille, avec celles de l'intendant, M. Anjubault, et du courageux Matelin, qui ne voulut pas survivre à son maître : comme si, dans cette épouvantable exécution, la vertu devait faire opposition au crime; le dévouement, à l'égoïsme; l'honneur, à l'infamie!...

Les cadavres des trois victimes furent enterrés dans la lande de la Croix-Bataille; et lorsqu'on la vendit, leur touchante sépulture fut réservée, entourée de murs avec le produit d'une souscription facilement effectuée. En 1822, on y vit s'élever un monument en granit, ayant la forme d'un autel, avec des ornements et des inscriptions simples, mais parfaitement analogues à la triste circonstance.

Nous connaissons les causes, le caractère, les principaux acteurs de ce drame sanglant et désastreux, dont le dénouement tragique s'opéra dans la ville du Mans; il nous sera maintenant facile d'en suivre les principales et remarquables péripéties.

Les mouvements insurrectionnels qui s'étaient effectués dans plusieurs autres endroits furent aisément et promptement comprimés : celui de la Bretagne, lui-même, avait à peine duré quelques semaines, bien que ce pays ne manquât ni de résolution, ni de courage. Mais, du moment où Cathelineau prit le commandement de sa petite compagnie, formée d'abord seulement de ses parents et de ses voisins, une lutte sérieuse fut engagée entre la république et la monarchie : lutte qu'il eût sans doute beaucoup mieux valu ne pas voir s'effectuer, car elle coûta, sans résultat, bien du sang, bien des larmes et des regrets; mais dont la responsabilité retombe, comme nous croyons l'avoir prouvé, de tout son poids, sur la conscience

de ceux qui l'avaient si brutalement, si dangereusement provoquée.

Si les chefs de l'armée vendéenne, dont nous connaissons déjà bien les principaux, devaient promettre des actions de courage et d'éclat pendant cette formidable guerre, les soldats qui la composaient, d'abord dépourvus d'armes, de munitions, étrangers à la science des combats; n'ayant, pour un grand nombre, en main, que *leurs bâtons triangulaires* ou des instruments rustiques ; mais pleins de cœur, de courage, d'estime, d'affection pour leurs chefs; sincèrement animés, soutenus par le principe sacré de la foi politique et religieuse; combattant pour la défense de l'autel, du trône, de leur pays, de leurs familles, de la liberté, de la vie, ne pouvaient pas, en exploits, en vaillance, rester au-dessous de ceux qui les commandaient, en leur donnant l'exemple des nobles qualités, qui ne manquent jamais d'enfanter l'héroïsme.

Ces hommes de fer, que Napoléon appelait : « *une race de géants*, » avaient, pour s'emparer des canons, une tactique assurée, mais audacieuse, à laquelle on avait pris soin de les former : ils s'approchaient autant que possible des batteries ; se jetaient sur le sol au moment de l'explosion ; se précipitaient sur les canonniers, qu'ils tuaient ou mettaient en déroute, ramenant ensuite les pièces, en assez grand nombre, pour en former la redoutable artillerie qu'ils possédaient avant leurs défaites.

Ce fut ainsi qu'ils obtinrent cette belle pièce de douze, que Louis XIII avait donnée au cardinal, pour la placer à son château de Richelieu, où les républicains la prirent, et qui leur fut ensuite enlevée par les Vendéens. Ces derniers crurent y voir gravée l'image de la Vierge, lui donnèrent le nom de *Marie-Jeanne*, qui devint d'autant plus célèbre dans l'armée, que ces pieux soldats lui attribuaient un pouvoir tout particulier de défense et de protection.

C'est au milieu de ces conditions particulières du pays et de ses habitants, que le pieux et dévoué Cathelineau, le lendemain de la malheureuse insurrection de Saint-Florent, le 13

mars 1793, quittait sa maison, sa femme, ses enfants, sans doute avec le pressentiment douloureux de ne jamais les revoir; car il disait, avec la confiance du chrétien et la tristesse du père de famille, à son cousin Jean Blon, qui lui parlait avec émotion du terrible événement de la veille : « Dieu veillera sur mes enfants tandis que je combattrai pour sa cause. »

Les premiers exploits de l'armée vendéenne furent la prise de Jalais, Chemillé, Saumur, etc., où se réunirent les principaux chefs avec leurs corps particuliers, de manière à former la grande armée. Stofflet et Cathelineau voyant arriver ces personnages distingués par leur naissance, leur fortune, leur éducation, voulurent immédiatement résilier le commandement qu'ils avaient eu jusqu'alors. Mais, en considération de l'habileté qu'ils ont montrée dans l'organisation des premières levées; du zèle, du courage, de la valeur dont ils ont fait preuve aux différentes affaires qui venaient d'avoir lieu, d'Elbée, Lescure, Bonchamp, La Rochejacquelein, Donnissan, Talmont, etc., l'armée entière, déclarent qu'ils n'en connaissent pas de plus dignes, de plus capables d'exercer le commandement; et nomment d'une voix unanime, le 12 juin 1793, Cathelineau généralissime, en se déclarant heureux et fiers de servir sous les ordres d'un tel chef; Stofflet, major général de l'armée.

Déjà, cependant, La Rochejacquelein avait de son côté signalé sa vaillance et sa courtoisie dans plusieurs affaires importantes : ainsi, le 13 avril 1793, il apprend la détresse des Vendéens au village des Aubiers, Deux-Sèvres, s'y rend au pas de course, culbute les républicains; vole à Tiffauge, Vendée, près Mortagne, et délivre ses compagnons d'un très-mauvais pas dans lequel plusieurs se trouvaient engagés. Le commandant Tribert, obligé de se rendre après avoir noblement défendu le château de Bois-Groleau, veut lui remettre son épée : « Gardez, Monsieur, lui dit généreusement La Rochejacquelein, cette épée dont vous avez su faire un si digne et si courageux usage. » Ainsi, un véritable désastre menaçait, dans les gorges de la Sèvre, l'armée vendéenne commandée

par Cathelineau, Bonchamp, d'Elbée, la Bouère, quand La Rochejacquelein arrive comme un libérateur, et change la défaite en victoire !...

Après les affaires de Beaupréau, Thouars, Parthenay, Saumur, etc., Cathelineau, commandant alors une armée de 8,000 hommes, dont le courage et les succès avaient fait autant de héros, va résolûment, imprudemment sans doute, mettre le siége devant Nantes; est repoussé plusieurs fois avec perte ; le 14 juillet 1793, dans une de ces attaques, lorsqu'il avait déjà pénétré dans la ville, un ouvrier cordonnier l'ajuste d'une fenêtre, lui casse le bras. La gangrène se déclare quelques jours après; les pertes assez graves de l'armée se trouvent bien regrettablement augmentées de celle de son digne général, en remplacement duquel d'Elbée est nommé par acclamation.

Ce général de la Providence, comme le nommaient les Vendéens, avait partout fait preuve d'un courage sérieux, vrai; concouru, avec les siens, à la prise de Bressuire, Thouars, Fontenay, etc., où le retint quelque temps une blessure; deux fois il fut repoussé de Luçon; enfin après d'autres combats sans avantages, défait à Chollet, le 17 octobre 1793; dangereusement blessé d'une balle dans la poitrine; transporté à Beaupréau ; fait prisonnier à l'île de Noirmoutier; et fusillé trois mois après sa blessure, dont il était encore très-souffrant.

A cette bataille fatale, surtout aux généraux vendéens, Bonchamp fut mortellement blessé d'une balle dans le bas-ventre dont il mourut le lendemain 18. Il s'occupa jusqu'à son dernier moment de la délivrance de 5,000 prisonniers enfermés dans l'église de Saint-Florent, et que l'on devait massacrer. « J'ose, disait-il en mourant, compter sur la miséricorde de Dieu, car je n'ai agi ni par orgueil, ni pour obtenir une réputation qui s'anéantit dans l'éternité. Je compte positivement sur la grâce entière des prisonniers. » Telles furent ses dernières et touchantes paroles!.. Il était impossible de ne pas remplir un vœu si noblement exprimé : tous les prisonniers furent mis en liberté !...

Lescure, aussitôt après la retraite de d'Elbée, fut aussi nommé,

à l'unanimité, pour le remplacer dans le commandement général; mais il ne put remplir sa pénible mission qu'au milieu des périls et des souffrances. A la bataille du château de la Tremblaye il reçut, dans la tête, une balle qui frappa le sourcil gauche et sortit derrière l'oreille, en labourant les os. Malgré la tendre affection et les soins les plus intelligents que lui donna sa courageuse et noble femme, Mlle Donnissan qui le suivit partout, et, même après sa mort, ne quitta pas l'armée ; cette plaie si grave ne présenta pas de véritable amélioration, jusqu'au 4 novembre, où nous verrons ce héros chrétien succomber à l'âge de 27 ans, au village de la Pélerine près Fougères.

Dès que Lescure eut été mis hors de combat, à sa demande, à celle des autres chefs et de toute l'armée, Larochejacquelein fut élevé au commandement suprême : c'est, en conséquence, à la sagesse, à la valeur, au courage, à l'héroïsme de ce jeune homme de 21 ans, que vont se trouver confiés la direction, les soins, l'existence de la grande armée vendéenne depuis son passage de la Loire, jusqu'à son retour; et nous devons à l'équité de l'histoire d'ajouter : que malgré la composition embarrassante et périlleuse de cette armée, le nombre, la diversité de ses éléments, les rigueurs de la saison, les difficultés de la marche, les dangers qui l'environnèrent dans un pays étranger, au milieu des administrations gouvernementales, des forces militaires les plus hostiles, des calamités, des désastres qui vinrent l'accabler, ces grandes qualités du chef le plus valeureux et le plus dévoué ne lui firent pas un seul instant défaut.

Jusqu'ici la république n'avait envoyé contre l'armée vendéenne que des levées en masse, n'offrant ni résolution, ni valeur, ni bonne discipline militaire : ce qui suffit pour expliquer des pertes considérables, sans aucun résultat décisif. L'armée de Mayence, dont une partie se trouvait en garnison au Mans, fut alors dirigée sur le théâtre de cette guerre.

Serrés de près, par ces nouveaux ennemis, les royalistes furent obligés de passer la Loire en face d'Ancenis; s'éloignant ainsi de leurs familles, d'un pays favorable à leur genre de

guerre, et qu'ils connaissaient parfaitement; renonçant alors à des avantages qu'ils ne pouvaient retrouver ailleurs : cette faute grave devint peut-être la principale cause de leurs désastres ultérieurs.

Ils se dirigent sur Craon, Mayenne, remportent la célèbre bataille d'Entrammes près Laval, qu'ils traversent en vainqueurs; précédés par une terreur qui ne permet aucune résistance à leurs progrès.

Le 24 octobre 1793, lendemain de son entrée à Laval, La Rochejacquelein fait le dénombrement de son armée qui se trouve alors composée de 1,200 cavaliers, 30,000 fantassins, 180 artilleurs servant 54 pièces de différents calibres, d'un matériel considérable voiturant une population tout entière de vieillards, de femmes et d'enfants. Ce fut alors que le conseil supérieur de cette armée créa *ses bons royaux*, hypothéqués sur le trésor, et remboursables à la paix. Espèce de papier-monnaie, signé Donnissan, prince de Talmont, Bernier, curé de Saint-Laud; dont l'émission fut portée à 900,000 livres tournois. Plusieurs habitants du Bas-Maine, de Laval, particulièrement, en ont conservé des exemplaires.

Déterminés, surtout, par les instances du prince de Talmont qui comptait sur des intelligences en Bretagne et sur les secours de l'Angleterre, les Vendéens prennent, sans coup férir : Mayenne, Ernée, Fougères,et marchent sur Granville, dont ils voulurent faire le siége. Mais, comme toujours, les promesses de l'Angleterre n'offrant aucune suite et les secours n'arrivant pas, le découragement de l'armée, dont les efforts étaient sans résultat, gagna les chefs, et l'on résolut d'abandonner une entreprise qui n'avait pas été suffisamment réfléchie.

Ce fut à ce moment qu'eut lieu la tentative d'éloignement du prince de Talmont, et qui paraît n'avoir eu pour objet qu'une absence de quelques jours à Jersey, où l'attendait une personne qu'il affectionnait, comme on peut le faire à cet âge, sans que cet acte inconsidéré de galanterie portât aucune atteinte à l'honneur d'un aussi noble caractère, et d'un valeureux chef qui sut mourir avec héroïsme.

L'armée vendéenne revient donc sur ses pas, en traversant : Fougères, La Pélerine où le brave et digne Lescure succombe, le 4 novembre 1793, aux suites de sa blessure aggravée par les contrariétés et les fatigues d'un pareil voyage. Il avait été remplacé dans le commandement en chef de l'armée, d'après le vœu qu'il avait exprimé, d'après celui de tous les officiers et soldats, par Henri de La Rochejacquelein, parent, ami sincère du défunt. On continue cette retraite en passant par : Ernée, Mayenne, Laval; puis on se dirige sur Angers par Meslay, Sablé, La Flèche, Durtal, etc., sans événements bien remarquables, mais en trouvant partout, sur son passage, les traces déplorables de la dévastation et du carnage.

Dès le 29 novembre 1793, Francastel, Esnue-Lavallée, dignes exécuteurs du Comité de salut public, sont entrés dans la ville d'Angers pour y préparer les voies en faisant noyer ou fusiller les prêtres, les suspects, les détenus qui s'y trouvaient en grand nombre, et pouvaient, en cas de siége, embarrasser la place ou faire courir des périls aux *bons citoyens*, qui, du reste, se trouvèrent bien *encouragés*, sinon même un peu *terrorisés*, poussés à l'action par la venue des autres commissaires : Levasseur, Bourbotte, Thureau, Prieur de la Marne. Assurément il n'en fallait pas tant pour *électriser* une population.

L'armée républicaine commandée par Westermann, Kléber, Marceau, partait le 3 décembre de Châteaubriant pour secourir les assiégés. « En même temps, dit Levasseur, *Mém.* t. II. p. 277, j'arrivais à Angers, vers 7 heures du matin. J'envoyai aussitôt chercher le commandant de la ville, le général Danican; Je lui dis : Nous allons être attaqués ce matin par 8,000 hommes. » Ce commissaire de la Convention ajoute que le général parut ignorer cette grave circonstance, rester à peu près indifférent sur les précautions à prendre, et dont celles qu'il crut urgent de lui prescrire ne furent que très-incomplétement exécutées; qu'en parcourant la ville, Danican tomba de cheval, se fit porter dans son lit, y resta jusqu'après le départ des Vendéens, sans qu'on trouvât sur sa jambe qui, disait-il, le faisait beaucoup souffrir, ni contusion, ni fracture. Aussi, dans ses

réflexions, Levasseur l'accuse-t-il de lâcheté, même de trahison.

Le 5, à midi, La Rochejacquelein donne le signal de l'attaque, fait des prodiges de valeur et d'audace; est courageusement soutenu par Forestier, Piron, Beaucorps, Lusignan, etc.; ne cède qu'après cinquante-deux heures d'un combat opiniâtre, et lors que le chef républicain Marigny, venant attaquer ses derrières avec une imposante cavalerie, ne lui permit plus de continuer le siége, sans compromettre le salut de toute l'armée.

Le témoin oculaire auquel nous devons ces détails ajoute une sérieuse observation que semblent expliquer les assertions de Levasseur. « Les Vendéens attaquent Angers, sont repoussés : *un quart d'heure de patience de plus, le commandant organisait la déroute : il a été guillotiné quelque temps après.* »

Levasseur voulait que l'on poursuivît immédiatement l'armée royaliste sans lui donner le temps de respirer. Ses ordres ne furent pas suivis par les généraux, qui ne lui montraient pas plus de considération que d'obéissance. Il s'en plaignit et formula des récriminations sérieuses contre Westermann, en lui reprochant d'avoir manqué l'occasion d'anéantir complétement cette armée.

Échappés à ce désastre, mais affaiblis, découragés par un aussi grave échec, les Vendéens se trouvèrent encore frappés d'une division qui fut sur le point de leur devenir fatale.

Le prince de Talmont et ses partisans voulaient marcher sur Paris, espérant bien rencontrer dans les plaines de la Beauce des renforts importants et nombreux. La Rochejacquelein et les siens pensaient, au contraire, qu'il serait beaucoup plus prudent et plus favorable de retourner par La Flèche, Sablé, Château-Gontier à Varades où Charette, qui avait quitté l'île de Noirmoutier, les aiderait à repasser la Loire, pour continuer la guerre au milieu des avantages d'une population armée, d'un pays bien disposé, qu'ils connaissaient parfaitement.

Tout en s'agitant par ces pénibles et fâcheuses discussions, l'armée, qui craignait avec raison d'être poursuivie, gagnait Beaugé, La Flèche, en soutenant quelques petits combats. Mais arrivée dans ce point, elle se trouve exposée au plus imminent

péril. En effet elle est forcée de s'arrêter ayant en face le Loir dont le pont est coupé; de l'autre côté de la rivière, la ville de La Flèche défendue par une forte garnison ; et sur ses derrières, Westermann qui la poursuit avec un implacable acharnement.

Dans cette grave conjoncture il fallait, pour la sauver, un homme de génie, un homme de résolution : heureusement pour elle, Henri de La Rochejacquelein était là. Résister à Westermann par la majorité des forces; remonter la rivière avec 1,500 hommes d'élite; passer sur la chaussée du moulin de Créan, couverte de cinquante centimètres d'eau; chasser la garnison de La Flèche, y faire entrer l'armée après le rétablissement du pont sur le Loir, furent autant d'actions exécutées avec héroïsme, à l'ensemble desquelles toute l'armée dut évidemment sa conservation.

Contrairement à l'assertion de M. Alp. de Beauchamp qui raconte ainsi le fait, Histoire de la guerre de Vendée, Mme de la Rochejacquelein, dans ses Mémoires, dit que, pour cette expédition, M. Henri choisit 300 cavaliers, ayant en croupe chacun un fantassin bien armé. Cette version paraîtrait favorable à la rapidité nécessaire d'un aussi brillant exploit; mais elle expliquerait d'une manière moins satisfaisante la prise de La Flèche qui se trouvait alors bien défendue. Toutefois, l'importance du résultat est la même dans ces deux suppositions.

Ce glorieux fait d'armes étonne les républicains, arrêtés dans leur poursuite par l'absence du pont que La Rochejacquelein fait détruire à son tour. Le général Chabot, le représentant Garnier de Saintes, qui se trouvaient à La Flèche, s'enfuient au Mans; envoient sous le commandement de Chaplin-Durocher et Renaudin, chefs de la garde nationale, 1,500 hommes dont faisait partie le bataillon de Valenciennes en garnison dans cette ville. Parvenus à Clermont, village distant de La Flèche d'une lieue tout au plus, ils espèrent y prendre position par l'établissement d'une batterie. Mais La Rochejacquelein, parti de La Flèche, le 10 décembre, au point du jour, les attaque et les met en pleine déroute.

Ces rapides et brillants exploits raniment l'ardeur et le

courage des Vendéens, donnent plus de faveur à l'opinion du prince de Talmont ; et comme électrisée par la valeur du jeune Henri, par la délivrance et les succès dus à son héroïsme, à son habileté, l'armée royaliste marche sur le Mans avec une rapidité qui fait prendre une avance considérable sur les républicains à sa poursuite; et semble réellement un prodige inexplicable dans l'état déplorable qu'elle offrait alors.

En effet, déjà très-éprouvée, pendant ses excursions dans la Bretagne, le Bas-Maine, par les mauvais chemins, le froid, l'humidité, les intempéries de la saison, le défaut de vêtements, une alimentation chétive et malsaine, des tribulations de toute nature, cette malheureuse armée, non-seulement avait fait des pertes considérables dans la partie active de son personnel, mais encore traînait avec elle toutes les causes d'une véritable destruction : le dénuement, la misère, une dysenterie épidémique, frappant sans rémission ceux que le fer de l'ennemi n'avait pas encore atteints. Aussi, lors de son entrée dans la ville du Mans, elle ne présentait plus, d'après les témoignages certains auxquels nous empruntons nos documents, que ce triste et douloureux effectif :

Cavalerie : 3,000 ; infanterie : 10,000 hommes valides ; artilleurs : 200 ; servant 30 pièces de bons canons en bronze. Domestiques, femmes, vieillards, invalides, enfants : 50,000 ; en tout : 73,000 personnes. Sur ce nombre, 500 femmes d'officiers voyageant ordinairement à cheval ; beaucoup de *traîneurs*, *pillards*, ne se battant jamais ; affamant, déconsidérant l'armée par leurs méfaits.

Nous prouverons ultérieurement, avec des titres, que la plupart de ces hommes vicieux et souvent criminels étaient, par ordre du Comité de salut public, pris dans les bagnes, jetés, avec les plus épouvantables instructions, dans les armées royalistes, pour les mettre en horreur parmi les habitants du pays. Cette indigne manœuvre devenait ici d'autant plus facile, que les officiers étaient loin de connaître tous les soldats qui servaient sous leurs ordres.

Outre les trains d'artillerie, le matériel de l'armée vendéenne

présentait 50 carrosses remplis de femmes, d'enfants ; un grand nombre de chariots pour les blessés, les bagages, etc. ; de charrettes chargées de blés, de provisions insuffisantes, etc. Mais n'ayant que trois chirurgiens plus disposés à se battre qu'à donner des secours, ne pouvant dans sa vie nomade établir des hôpitaux, des ambulances bien entendues ; manquant des objets de pansement, des médicaments nécessaires, cette armée laissait beaucoup à désirer du côté des soins réclamés par les malades et par les blessés.

Tous les soldats portaient la cocarde blanche, mais n'offraient point d'uniforme ; chacun avait conservé le costume ordinaire du pays ; et le fantassin qui présentait assez d'adresse ou d'audace pour s'emparer d'un cheval, devenait aussitôt cavalier. Les chefs ne se distinguaient que par l'écharpe, le panache blanc : ils portaient un cœur, une fleur de lys brodés, sur la poitrine. Un seul drapeau blanc servait de signe de ralliement pour toute l'armée ; qui, dans ces regrettables conditions, avait besoin d'un héros tel que la Rochejacquelein pour en effectuer le mouvement avec une aussi merveilleuse activité ; pour en prévenir l'entière dissolution au milieu des causes multipliées qui semblaient alors s'unir pour la produire.

III. Catastrophe du Mans.

Chabot et Garnier de Saintes, revenus depuis deux jours au Mans, s'attendaient bien, sans doute, à l'arrivée des Vendéens, mais ne la croyaient pas si prochaine ; aussi n'avaient-ils jusqu'ici pris aucune précaution pour une défense qu'ils jugeaient d'ailleurs, peut être, inutile. Mais lorsqu'on les avertit, le 10 décembre, à huit heures du matin, que l'armée royaliste approchait rapidement, ils se hâtèrent d'improviser quelques mesures, sans doute, surtout en mémoire du fameux décret de la Convention ainsi nettement formulé : « Toute ville qui ne

se défendra pas sera déclarée *ville rebelle, et de suite rasée.* » Voici du reste ces mesures dont, le résultat fut insignifiant.

Redoute, avec l'appui de quatre pièces de canon, sur la route de La Flèche, à deux ou trois kilomètres au-dessus du bourg de Pontlieue; second retranchement, à la tête du pont nouveau de ce bourg, avec un poste de 50 hommes et l'artillerie de la ville, commandée par M. Desmarres, négociant; section de deux arches du Vieux-Pont ; troisième retranchement, avec un canon masqué, sur la levée de la Mission, à 200 mètres de celui du pont; abatis de bois, travaux défensifs à l'Épau ; soutenus par une compagnie de vétérans; poste au Gué-de-Maulny, défendu par ce qui restait du bataillon de Valenciennes.

Les forces de la garnison se composaient de la garde nationale, un bataillon de jeunes recrues, armé de piques, de mauvais fusils; deux cents hussards, quelques gendarmes et canonniers : la résistance ne pouvait donc pas être longue.

Le premier retranchement défendu par un détachement des conscrits est aisément emporté. Ces malheureux jeunes gens, qui n'avaient pas vu le feu, prennent la fuite, sont reçus à coups de sabre par les hussards, se jettent presque tous dans la rivière ; cependant il n'en périt qu'un seul. Mais les hussards à leur tour font volte-face et reviennent au galop vers la ville. L'engagement ne fut un peu sérieux qu'aux batteries du pont. Le premier coup de canon fut tiré par M. Leblanc, officier d'artillerie: la décharge à mitraille, sur les Vendéens, leur tua deux hommes et un cheval ; aussitôt leurs pièces répondent à cet appel d'une manière formidable ; M. Desmarres se porte courageusement aux endroits les plus dangereux ; frappé d'un boulet, son cheval est tué sous lui ; ne voulant pas laisser tomber ses pistolets au pouvoir de l'ennemi, ce brave capitaine les enlève résolûment des arçons ; voyant la résistance impossible, il sauve toutes ses pièces, à l'exception d'une seule que prennent les assaillants, auxquels ces faibles obstacles ont bientôt cédé.

La déroute paraît entière du côté des républicains, dont la

perte fut de sept à huit hommes, parmi lesquels on cite le canonnier Cosme, qui avait juré de mourir à son poste ; et Jaillard, pendant qu'il ramassait les piques des fuyards. Au nombre des blessés, on compta M. Richefeu. L'infanterie, se trouvant abandonnée sans chefs, jette armes et bagages dans ce pêle-mêle général, qui pouvait devenir plus désastreux, si l'artilleur nommé Renvoisé, ouvrier tisserand, n'avait pas eu la présence d'esprit et le courage de mettre le feu au canon masqué de la troisième redoute. Cette explosion à mitraille suspendit les charges que faisait la cavalerie vendéenne sur les fuyards, et leur donna le temps de rentrer dans la ville. Les vétérans de l'Épau s'étaient rendus à la première sommation ; et les autres compagnies, qui n'avaient rien à combattre au Gué-de-Maulny, faisaient déjà retraite sur Beaumont-le-Vicomte.

Malgré les fatigues d'une *course* de dix lieues, l'attaque des Vendéens fut si vigoureuse, et la panique des assiégés si grande, que des faits rapportés par les chroniques locales semblent tenir du merveilleux ; entre autres, celui d'un royaliste si terrible que, dit-on, il poursuivit seul trente fuyards dans les bois de Funay ; en tua cinq à coups de fusil ; en fit sept prisonniers ; les conduisit au bourg de Pontlieue, dans un cabaret où quelques bouteilles de vin, bues à la santé des vainqueurs, devinrent la juste rançon des captifs.

Le général Chabot, le représentant Garnier de Saintes, le maire de la ville, Pottier La Morandière, Lélée, membre du tribunal révolutionnaire ; les autres autorités constituées, les fonctionnaires, caissiers, receveurs, payeurs, etc., avaient pris la fuite au premier signal de l'attaque, emportant sur des voitures les registres, papiers, assignats, argent, etc. Le comité de surveillance, par mesure de sûreté, avait fait extraire des maisons d'arrêt trois cents personnes incarcérées comme *suspectes* et que l'on avait d'abord proposé de massacrer. Les hommes furent attachés deux à deux, pour les envoyer à Chartres : des ordres ayant été donnés, on *les fusilla* sur la route. Les femmes restèrent au Mans, abandonnées sur la place des Jacobins. Lélée et Pottier La Morandière, dit un ma-

nuscrit du temps, avaient même conseillé la veille à Garnier de Saintes, comme un acte *de prévoyance*, de les faire tous immédiatement exécuter : « Pour cet instant de crise, dit le représentant, il y aurait imprudence : le moment n'est pas favorable ; » puis se retournant avec horreur, il ajoute à voix basse, mais de manière à ce qu'un témoin l'entendit parfaitement : « *Voilà deux grands scélérats !...* »

La ville du Mans, complétement abandonnée par *les autorités civiles et militaires*, par un grand nombre de *patriotes* qui cherchent leur salut dans la fuite, n'oppose dès lors aucune résistance, et l'avant-garde royaliste y fait librement son entrée, le mardi 10 décembre 1793, vers les trois heures du soir. Le défilé dure près de quatre heures; la cité se remplit d'une population nouvelle qui se loge dans les maisons des particuliers ; apportant la misère et la maladie que l'entassement augmentait. Plusieurs habitations reçurent jusqu'à 60, 80, 100 Vendéens, hommes, femmes, enfants ; tous demandant avec instances des vivres, des chemises, des vêtements, des chaussures, qu'on ne pouvait refuser. Dans presque toutes ces maisons, ils ne trouvaient que des enfants et des femmes : les hommes s'étaient éloignés ; les uns, comme républicains, les autres pour n'être pas forcés de servir sous le drapeau des Vendéens : ce qu'ils avaient, en effet, exigé dans plusieurs villes, mais sans imposer la même réquisition à celle du Mans.

Les maisons habitées n'eurent à souffrir que des embarras et des nombreux désagréments inséparables du logement d'une population nomade, composée de femmes, d'enfants, de vieillards aux prises avec la maladie, le dénuement, la misère, l'incurie ; d'hommes exténués de fatigues et de besoins. Il n'en fut pas de même pour celles qui se trouvèrent abandonnées, ou qui appartenaient aux officiers publics. Les meubles, effets, bijoux, comestibles, etc., y furent d'autant plus complétement soumis au pillage, que, dans cette armée, où la discipline devenait alors impossible, chacun était, en quelque sorte, livré à ses volontés, à ses instincts particuliers.

Au nombre des maisons les plus maltraitées, on compta sur-

tout celles de MM. Duhail, de Claircigny, veuve Caillon, épicière ; « La Morandière, maire du Mans, dont le nom, dit Crétineau-Joly, se lie d'une façon si déplorable aux souvenirs de la prise de cette ville ; » Prud'homme de la Boussinière, évêque assermenté, dont les vins, comestibles, valeurs, argenterie, lits, meubles, ornements, etc., furent complétement enlevés ou brisés. Après le départ des Vendéens, les ornements se retrouvèrent chez M. Moteux, où le dépôt en avait été fait. Plusieurs maisons furent garanties par la généreuse intervention des habitants, qui firent servir, dans ces moments désastreux, l'autorité des chefs logés dans leurs habitations, à la protection de celles qu'on désignait aux licences du soldat.

Quant aux établissements publics du département, de la municipalité, musées, bibliothèques, etc., les bustes, meubles, y sont brisés, les tentures déchirées; au greffe, les registres des naissances, mariages, sépultures, commençaient à se trouver lancés par les fenêtres dans le ruisseau grossi par la pluie, lorsqu'une jeune fille du concierge eut la présence d'esprit de faire observer à ces vandales ignorants que les registres, qu'ils allaient détruire sans aucune raison, établissaient l'état civil de tous les habitants : royalistes comme républicains. Frappés de cette juste réflexion, et plus ineptes que méchants, ils s'arrêtèrent aussitôt; et l'on dut à cet acte d'intelligence, de courage, la conservation d'aussi précieuses archives.

On ne vit bientôt plus, dans les rues, que des monceaux de bouteilles cassées; attestant les trop fortes libations de ces hommes exténués de fatigue, pressés par la faim et par la soif; et donnant l'explication du défaut de précautions à prendre dans le cas d'une attaque certaine, et de l'ivresse qui devint si fatale au plus grand nombre.

La nuit du mardi 10 au mercredi 11 fut aussi calme qu'on pouvait l'espérer dans ces terribles conjonctures ; au milieu d'une ville prise d'assaut, où les vainqueurs dormaient dans les maisons et sur les places publiques, sans postes ni patrouilles, à la merci du premier coup de main qu'auraient voulu tenter les implacables ennemis qu'ils avaient à redouter. Un

pareil oubli des plus indispensables précautions; une aussi dangereuse irrésolution sur tout ce que l'on avait à faire, à devenir, seraient à peine explicables, si l'on ne connaissait l'affaissement physique et l'indifférence morale produits, dans cette malheureuse armée, par les tribulations de toute nature; les fatigues excessives et la plus dangereuse maladie ; le récit en pourrait sembler peu digne de foi, si Mme de La Rochejacquelein ne les eût affirmés dans ses Mémoires : « On n'avait, dit-elle en effet, pas décidé quelle route on prendrait en cas de revers; il n'y avait aucun ordre de donné, ni pour la défense de la ville, ni pour la retraite. »

Le mercredi matin 11, seulement, les officiers, vêtus d'une carmagnole, d'un pantalon couleur chamois, distingués par l'écharpe blanche, le chapeau à la Henri IV, surmonté d'un panache blanc, le cœur et la fleur de lys brodés en or, au chapeau, sur la poitrine, parcourent la ville, en étudient les issues, pour y placer des corps-de-gardes; mais déclarent, après examen, qu'elle n'est pas susceptible de soutenir un siége; qu'il faut s'occuper, en conséquence, d'organiser les moyens d'une sérieuse retraite.

La grande et fatale question de l'itinéraire se reproduit entre les deux opinions du prince de Talmont et de La Rochejacquelein. La discussion s'anime, s'échauffe; passe des chefs aux soldats, qui vont jusqu'à prononcer les mots : d'abandon coupable, de trahison criminelle ; peu s'en fallut que la discipline et la subordination, plus nécessaires que jamais dans cette malheureuse armée, n'y fussent profondément et dangereusement troublées.

On tient conseil à l'hôtel de la Biche, place des Halles, sous la présidence du fabuleux évêque *d'Agra*, qui n'était autre chose qu'un ancien curé constitutionnel rétracté, dont le prétendu siége épiscopal n'existait même pas. On examina les dépêches dont on s'était emparé, d'après l'ordre donné d'arrêter les courriers; mais des effets de commerce ayant été trouvés dans les paquets soumis à la Commission, MM. Ruillé-Fontaine et Véron, négociants, auxquels ils appartenaient,

furent mandés, et les valeurs exactement rendues à leurs propriétaires. Du reste on perdit alors un temps précieux en vaines discussions, et sans rien décider positivement au milieu des graves dangers dont on était environné.

On visite les écuries des particuliers; on prend les chevaux convenables, même ceux de la poste et des messageries. Quelques Vendéens entrent chez M. Boulay, commandant la gendarmerie, rue de la Sarthe, blessé en les combattant lors de leur expédition de Granville; actuellement dans son lit, à l'extrémité, au milieu de sa famille en pleurs. Ils furent assez inhumains pour l'apostropher durement, déchirer son habit, en prendre les boutons, les épaulettes; s'emparer de ses armes, de son cheval : action cruelle et d'autant plus regrettable, que ce malheureux officier mourut quelques jours après. Mais, comme pour offrir un contraste honorable aux tristes résultats de la guerre civile, un trait des plus humains, des plus charitables, vint en même temps se révéler.

Deux cents prisonniers faits par les royalistes, à leur attaque du Mans, et composés de soldats appartenant, les uns aux jeunes recrues, les autres à la garde nationale de cette ville, enfermés aux Ursulines, allaient probablement être fusillés, comme pris les armes à la main. Déjà l'on avait déchiré, brûlé complétement leurs uniformes; lorsque Mmes Durancher, renvoyées depuis trois jours de la même prison, où la municipalité les retenait comme *suspectes*, d'où peut-être ses *dignes agents* ne les eussent fait sortir que pour les conduire à l'échafaud, eurent la noble et généreuse pensée d'employer leurs premiers instants de liberté, l'autorité supérieure des chefs qui se trouvaient, chez elles, bien reçus et bien traités, pour sauver ces jeunes républicains, dont elles déploraient les erreurs, sans désirer qu'on en tirât vengeance. Une semblable requête auprès des hommes de cœur auxquels on demandait cet acte philanthropique, devait être favorablement accueillie. Dès le jour même, les deux cents prisonniers furent mis en pleine liberté, bénissant l'action sublime de Mmes Durancher,

auxquelles elle concilia pour le présent, pour l'avenir, la reconnaissance et la vénération de tous les partis.

De son côté, M. de la Fosse-Desportes, par ses pressantes sollicitations auprès du général d'Autichamp, logé dans sa maison, obtient la liberté de plusieurs patriotes sérieusement compromis ; entre autres, du municipal M. Fay, ancien avocat, et que le chef vendéen fit conduire, par deux hommes, à sa maison du Greffier.

La nuit du mercredi 11 au jeudi 12 se passa, comme la précédente, avec assez de calme et beaucoup trop de sécurité. Pendant que les royalistes, en effet, paraissaient exclusivement occupés du soin de boire, manger et dormir, les républicains, au contraire, et surtout l'infatigable Westermann, semblaient constamment attachés à leur proie, cherchant, avec impatience, le moment de la saisir.

Le mercredi 11, toutes les troupes républicaines, sous les ordres des généraux Marceau, Muller, Westermann, Sépher, avaient dépassé La Flèche, arrivaient sur les hauteurs du village de Foulletourte, lieu du rendez-vous des différents corps. Celui de Westermann formait l'avant-garde, suivi par ceux de Muller, Sépher et Marceau. Kléber avait en même temps abandonné la rive droite de la Loire, et s'avançait dans la même direction, éloigné de 24 heures de marche.

Déjà la Convention, mal disposée contre Westermann, dont la tactique aventureuse, et souvent peu raisonnée, lui faisait éprouver des échecs, avait remis à Marceau le commandement en chef de ces différents corps d'armée. Les représentants : Prieur de la Marne et Bourbotte, qui se trouvaient à l'arrière-garde, écrivent en conséquence au général en chef : « de s'opposer à toute initiative hasardeuse de l'imprudent Westermann, et de n'attaquer Le Mans qu'après la réunion de Kléber. »

Marceau fait part de ce message peu flatteur à Westermann, qui n'était pas homme à fléchir devant l'écharpe d'un représentant du peuple qui lui donnait l'ordre : de s'arrêter et de prendre position. « Ma position, reprit-il avec emportement,

est dans la ville même; l'ennemi chancèle, j'ai l'avantage et j'en profiterai. » « Camarade, lui dit Marceau, tu joues gros jeu : n'importe, je te soutiendrai. » Marceau ne s'était pas trompé : Westermann allait écraser l'armée vendéenne, et quelques mois plus tard, comme *dantoniste*, porter sa tête sur l'échafaud révolutionnaire. Telles étaient les dispositions des troupes républicaines la veille du terrible combat qui se préparait.

De son côté, La Rochejacquelein et les autres chefs royalistes avaient donné des ordres pour que tout le monde se tînt prêt à partir au premier signal. Mais, comme nous l'avons déjà vu, la majeure partie des soldats vendéens n'étaient pas avantageusement disposés à cet effet. Quelques travaux d'une défense insignifiante sont rapidement effectués.

Averti de l'arrivée, par les routes de Tours et d'Angers, des corps d'armée de Muller et de Westermann, La Rochejacquelein fait battre la générale vers onze heures du matin, le jeudi 12 décembre. Les hussards formant l'avant-garde qui précède la division Westermann, se montrent sur les hauteurs de Pontlieue. Le général vendéen, secondé par Forestier, embusqué dans les sapinières avec trois mille hommes, attaque, repousse, avec perte, cette première division; met celle de Muller en pleine déroute. Le cri : *aux armes !* retentit dans toute la ville. Arrachés à l'ivresse, à la torpeur d'un sommeil de plomb, tous ces malheureux Vendéens renoncent d'abord, en maugréant contre leurs chefs, au repos dont ils sentaient l'impérieux besoin. Mais une fois revenus au sentiment du devoir, ils volent au combat, qui s'engage très-sérieusement vers une heure après midi. Ils plient d'abord; ensuite mettent l'armée de Mayence en fuite, la poursuivent très-vivement pendant six ou huit kilomètres; et commettent, dans leur périlleuse ardeur, la faute grave de renoncer, en cas de réaction des républicains, à la protection de l'artillerie, qu'ils abandonnent à moitié route. Les Bleus, mis en fuite, se dispersent; les uns gagnent Challes, Parigné, Château-du-Loir, par la route de Lucé; les autres, Ardenay, Bouloire, etc., par

celle de Saint-Calais; d'autres, Moncé-en-Belin, la route du Lude, etc., par les landes.

Les royalistes, qui déjà se croient victorieux sur toute la ligne, passent, d'une judicieuse inquiétude, à la confiance la plus irréfléchie, et sont tout surpris, en arrivant au lieu d'Arnage, d'y trouver une colonne républicaine en bon ordre, commandée par Sépher et Marceau. Les rôles changent aussitôt; les Vendéens, attaqués au dépourvu, n'ayant plus d'artillerie pour les appuyer, sont, à leur tour, mis en pleine déroute, malgré les efforts courageux des chefs pour en faire une retraite en bonne ordre.

Après une vigoureuse résistance au bourg de Pontlieue, les Vendéens rentrent dans la ville dont les bleus, vers quatre heures du soir, occupent les faubourgs. La Rochejacquelein fait alors, de la place des Halles, son principal foyer de résistance; poste ses plus habiles tireurs à toutes les fenêtres environnantes, et commande à Marigny de braquer ses canons sur toutes les rues qui conduisent à cette place.

La nuit approchant, Marceau voulait prendre position d'après l'avis des représentants; attendre l'arrivée de Kléber qui, ce jour même, atteignait le hameau de Guécélard à 16 kilomètres du Mans. Ce fut alors que Westermann le fit changer d'avis par la réponse que nous avons citée, et que l'attaque fut poussée avec énergie par l'implacable jacobin : soutenue avec héroïsme par La Rochejacquelein et les siens. Le canon gronde; la mitraille enlève des rangs entiers; la fusillade est continuelle, terrible et meurtrière; cet intrépide général a deux chevaux tués sous lui; trois fois les républicains sont repoussés; trois fois ils reprennent position, mais sans pouvoir forcer la résistance formidable des royalistes qui tiennent avec le plus grand courage.

Vers neuf heures du soir, Marceau paraît suspendre l'attaque; Westermann est forcé de suivre cet exemple; mais le feu continuait encore de part et d'autre, à des intervalles plus éloignés, seulement pour faire sentir que, des deux côtés, on ne cessait pas de veiller. Marceau profite habilement de ce temps d'arrêt dans la vigueur du combat, pour faire occuper

la route de Paris et toutes les rues par lesquelles pouvaient s'échapper les Vendéens, en resserrant de plus en plus leur action.

Aux premières lueurs du jour, Kléber vient d'arriver avec sa division; la victoire est alors certaine. Il répare aussitôt les pertes considérables de Westermann blessé lui-même, après avoir eu deux chevaux également tués en combattant. L'attaque recommence le vendredi 13, plus formidable que jamais. Des canons à mitraille sont braqués sur ceux des assiégés, sur les fenêtres d'où les tirailleurs entretenaient un feu terrible; mais ces moyens n'amenant encore aucune solution définitive, les grenadiers d'Armagnac et d'Aunis prennent le parti décisif de charger à la bayonnette, en subissant les plus meurtrières fusillades. Rien ne pouvait résister à ce dernier et suprême effort. Les batteries vendéennes sont prises; les artilleurs tués sur leurs pièces; les fusiliers, qui font encore un feu désespéré, sont immolés, précipités dans la place ou forcés d'abandonner leur poste. L'armée royaliste est perdue; son matériel presque tout entier au pouvoir de l'ennemi; la plus sanglante boucherie succède à ce combat affreux; les femmes, les enfants, les vieillards, les malades jetés à la porte des maisons, arrêtés sur la voie publique, sont massacrés sans pitié; le soldat, rendu plus féroce par une aussi longue résistance, ne met aucunes bornes à l'assouvissement de sa rage, de ses passions brutales et de son amour du pillage.

Marceau, dont le cœur naturellement affectueux souffrait profondément de ces abus de la victoire, ne trouva d'autre moyen pour y mettre un terme que de faire battre la générale en contraignant ainsi tous les militaires à se ranger sous leurs drapeaux.

Lorsque le vendredi 13 décembre 1793, jour froid, humide et triste, comme presque tous ceux de la même saison, vint éclairer ce douloureux et sanglant théâtre, la ville du Mans offrit le plus navrant, le plus horrible spectacle. Les derniers efforts de la résistance avaient été, sur la place des Halles, ceux des intrépides artilleurs, dont les décharges continuelles arrê-

tèrent les républicains assez longtemps pour favoriser la retraite que les débris de l'armée vendéenne faisaient par les rues Dorée, Montoise, etc., cherchant à gagner la route de Laval indiquée comme rendez-vous.

Marigny commit donc une faute en abandonnant ses pièces pour commander une petite expédition où sa présence était beaucoup moins nécessaire. Mais de cette erreur de jugement au crime de lâcheté qu'on voulut imputer au général de l'artillerie vendéenne, il existe un intervalle que ce chef courageux ne pouvait pas franchir. Duhoux le remplace; Duhoux périt glorieusement au milieu de sa batterie. Allard et de Scépeaux sont les derniers à leur poste; de Scépeaux, qui se fait soldat quand il n'a plus d'hommes à commander, est blessé pendant qu'il chargeait le dernier canon servi par des royalistes!...

La Rochejacquelein, dont le courage et l'audace ont dépassé toutes les prévisions; que l'on a trouvé dans le plus fort du combat, aux endroits les plus périlleux; dont l'héroïsme et la vaillance n'ont pas fait un seul instant défaut; en général dont l'expérience a devancé l'âge, s'est occupé de préparer la retraite; d'en prescrire les moyens; d'en régler sagement la direction, afin de sauver, du moins, les restes de sa malheureuse armée. Ensuite, au bruit des détonations qui se font toujours entendre, jugeant que les siens tiennent encore, en chef dévoué qui méprise les dangers quand le devoir commande, revient à leur secours et les électrise jusqu'au dernier moment par l'énergique sublimité de son zèle. Des témoins de ce désastre affirment qu'il était encore à cheval, sur la place de l'Éperon, vers sept heures du matin, le 13 décembre, et qu'il ne se retira qu'en protégeant, de sa personne, la retraite des plus vaillants et derniers soldats de son arrière-garde!...

Ici finissent les scènes terribles des combats acharnés, opiniâtres; ici vont commencer les scènes, plus terribles encore, des cruels, des affreux massacres. Non-seulement, comme nous l'avons dit, on égorge dans les maisons des individus isolés, mais encore on fait des exécutions en masse; surtout après la rentrée des municipaux et des représentants du peuple que leur

grande prudence et le sentiment de la conservation si développé chez eux avaient tenus éloignés, cachés, pendant toute la durée du péril. Plusieurs témoins oculaires affirment que : « Pottier La Morandière, qui s'était bien soigneusement caché pendant tout le temps du danger, en rentrant au Mans après la sortie des royalistes, rencontre sur la place des Jacobins une soixantaine d'hommes, femmes, enfants, que l'on conduisait dans l'église de l'Oratoire, devenue maison d'arrêt : « *Qu'est-ce que c'est que ces gens-là*, dit-il ? » *Des Vendéens*, lui répondirent ceux qui les dirigeaient. « *Fusillez-moi ça*, » reprit-il d'un ton farouche : l'ordre fut immédiatement exécuté sur le lieu même !... »

Vingt-deux pauvres Vendéennes, dont plusieurs portaient de jeunes enfants dans leurs bras, s'étaient enfuies, jusqu'à Bonnétable, pendant la bataille; elles sont renvoyées au Mans, sur des charrettes, par la municipalité locale, non moins inhumaine que celle de notre ville. Arrivées sur la place des Jacobins elles sont livrées à des hussards chargés de les sabrer; et comme ces militaires, attendris, sans doute par la vue de ces malheureuses mères sur le sein desquelles se pressaient leurs pauvres petits enfants glacés de peur et de froid, hésitaient dans l'exécution de cet ordre barbare; les *tricoteuses* de Saint-Gilles, du Pré, de Gourdaine, ces habituées des clubs révolutionnaires, attirées par le bruit, arrivent de tous côtés, et flairant déjà leur proie, déterminent le massacre, auquel même plusieurs, dans leur épouvantable délire, prennent une affreuse part : aussi, pour digne salaire, on leur donne les dépouilles ensanglantées de ces innocentes victimes !...

D'autres scènes, plus horribles encore par leur monstrueuse immoralité, se succèdent rapidement au grand jour, sur les places publiques du Mans, dans ces heures de meurtre, de profanation et d'orgie. Plusieurs historiens véridiques les exposent dans tous leurs détails ; nous renvoyons à ces textes, sans même vouloir en citer quelques passages : notre plume se refuse à la hideuse reproduction de pareils tableaux !...

Quant aux soldats, aux blessés royalistes, on les fusilla

d'abord en si grand nombre sur la place des Jacobins, que l'accumulation des cadavres, jointe à la maladie que les Vendéens avaient apportée, fit, avec raison, craindre pour la santé des habitants de la ville, et transporter le théâtre des exécutions jusqu'à Pontlieue.

« Le maire du Mans, La Morandière, dit M. Crétineau-Joly, *Vendée Militaire*, t. I, p. 389, avait fui comme un lâche à l'approche des Vendéens. Lorsqu'il n'y eut de dangers à courir que pour l'humanité, il se hâta de venir protéger de son écharpe municipale les attentats auxquels il s'associait. Pendant ses horribles heures, d'autres révolutionnaires fusillaient en masse les prisonniers près des Cordeliers. Mais cette multitude de cadavres fit bientôt peur aux assassins qui redoutaient la contagion ; ils transportèrent plus loin le théâtre des massacres. »

Comme nous ne voulons pas laisser accuser d'exagération notre histoire, ni même celles que les auteurs consciencieux ont écrites sur le même sujet, nous reproduirons quelques passages des rapports faits par les représentants du peuple, eux-mêmes au Comité de salut public, et dans lesquels on verra les formules si naïvement atroces de ces dignes représentants démontrer, de la manière la plus positive, que, dans ces pénibles récits, nous sommes demeurés bien au-dessous de l'affreuse vérité.

« Des chefs, des marquises, des comtesses, des prêtres à foison, des canons, des caissons, des carrosses, des bagages de de toute espèce; un nombre considérable de fusils, tout est tombé en notre pouvoir, écrivirent alors, à la Convention, Bourbotte et Prieur, en mission au Mans ; et *des monceaux de cadavres* sont les seuls obstacles que l'ennemi oppose à la poursuite de nos troupes ; les rues, les maisons, les places publiques, les routes en sont jonchées ; et, depuis 15 heures, *ce massacre dure encore*. Toute l'armée court après cette horde ; déjà presque tous les caissons et les canons sont pris depuis qu'elle est sortie du Mans. Le trésor, les bagages, les effets, les malles, tout est entre les mains de nos soldats, jusqu'aux croix d'argent, aux mitres, aux crosses, aux bannières, aux

reliques de toute espèce, aux étendards, signes et instruments du fanatisme, dont les prêtres enivraient cette tourbe insensée et féroce. Nous ramassons tous ces signes de l'imposture, pour vous les envoyer, *parce que nous pensons qu'il sera utile de les faire connaître au peuple, afin qu'il voie clairement avec quelle astucieuse perfidie les prêtres* ont, jusqu'à présent, cherché à égarer la raison. »

« Notre victoire, écrit de son côté Garnier de Saintes, coûte aux brigands au moins 18,000 hommes : car, *dans 14 lieues de chemin, il ne se trouve pas une toise où il n'y ait un cadavre étendu.* On nous amène ici les prisonniers par trentaine : *dans trois heures, on les juge ; la quatrième, on les fusille*, dans la crainte que ces pestiférés, trop accumulés dans cette ville, n'y laissent le germe de leur maladie épidémique. » Est-ce donc assez de perversité dans les monstres qui formulent de pareilles missives, et dans ceux qui les reçoivent avec les transports d'une affreuse joie?...

Au milieu de ces barbares et criminels abus de pouvoir, nous sommes heureux de citer quelques nobles initiatives prises par des citoyens généreux pour instituer une administration *provisoire et paternelle* dans l'absence de l'administration *fugitive*, qu'alors, par dérision sans doute, on avait la prétention de nommer *légale.*

Lorsque le vendredi 13 décembre, le samedi 14, et jours suivants, après l'expulsion des Vendéens, les soldats de la république arrivaient en foule ; que les étapiers, les payeurs, étaient éloignés ou cachés, n'osant pas reparaître encore pour exercer leurs fonctions ; qu'il n'existait ni provisions, ni logements préparés ; que l'infection était dans toute la ville, par le défaut d'inhumation des cadavres, de décombrement, de nettoyage des rues ; qu'en un mot, toutes les parties de l'administration militaire, municipale, étaient en souffrance, au point de faire craindre les troubles les plus sérieux, le pillage de la ville par des soldats affamés, difficiles à discipliner dans ces moments critiques ; deux estimables citoyens, MM. Chardon, marchand de volailles, et l'Héritier, confiseur, prirent sur eux

de constituer une *administration urbaine provisoire*, afin de prévenir les nouvelles calamités dont la cité se trouvait encore menacée.

Le pillage avait déjà commencé dans les maisons de Mme veuve Cureau, de MM. l'abbé Pérou, du Hail, Leprince de Claircigny, etc. 15 sols, comme étape, sont accordés à chaque soldat; *quatre-vingt-quinze tombereaux* sont mis en réquisition pour transporter, de tous les quartiers, plus *de deux mille cadavres*, que l'on enterre dans plusieurs profondes et larges fosses, creusées particulièrement sur la place des Jacobins. Il serait difficile de préciser le chiffre énorme de ceux qu'on trouva dans les faubourgs et la banlieue ; qu'on retira de l'Huisne, de la Sarthe, et qui furent également inhumés dans les endroits convenables.

Sous cette bienveillante et paternelle administration, dont nous ne pouvons assez faire le digne éloge, deux jours suffirent à l'accomplissement parfait de ces mesures de première nécessité ; au rétablissement, au maintien de l'ordre et du calme dans une ville qui venait d'être si violemment, si profondément bouleversée.

On cite, à cette occasion, un fait assez important à constater, pour l'enseignement de ceux qui, dans leur barbare et grossier cynisme, ne savent pas même respecter les morts. Louis Bouteiller, né à Moncé-en-Belin, d'un naturel brutal, d'une moralité plus que suspecte, est chassé par ses maîtres, et vient s'établir à Pontlieue comme charroyeur. Mis, ainsi que beaucoup d'autres, en activité pour l'enlèvement des cadavres, aidé par sa femme, tout aussi méchante, aussi vicieuse que lui, ce misérable avait un moyen particulier d'effectuer cette pénible et triste opération : il *embrochait*, avec une fourche de fer, les morts et même ceux qui ne l'étaient pas encore, sans aucun égard pour leurs douloureux gémissements ; les jetait sur la charrette, où sa femme les entassait en riant, en débitant d'obscènes plaisanteries. Le lendemain, la Providence avait frappé ces deux monstres, chez eux, et sans que les recherches les plus habiles pussent faire découvrir la cause d'une fin si précipitée !

Si l'on considère actuellement l'état déplorable où se trouvait notre ville, après les terribles combats du 12 et du 13 décembre, on s'étonnera du zèle, de l'activité, de l'intelligence que cette bienveillante et sage administration provisoire dut apporter à son œuvre, pour établir, maintenir l'ordre, un état sanitaire moins dangereux, là même où deux jours auparavant existaient la perturbation, le pillage, l'imminence d'une sérieuse épidémie.

Dans tous les points où des combats violents avaient été livrés, notamment sur la place des Halles ; dans toutes les rues qui se trouvent en communication plus ou moins directe avec elle, etc., les maisons étaient littéralement criblées de balles, de mitraille, de boulets, dont plusieurs furent trouvés dans les appartements. La voie publique était encombrée de cadavres, d'armes, de voitures brisées, etc., qui rendaient la circulation difficile, et présentaient, du moins, la triste compensation de protéger la fuite des vaincus en retardant la poursuite acharnée des hussards de l'implacable Westermann.

Écoutons un instant Mme de La Rochejacquelein donnant, dans ses Mémoires, quelques détails de ce qui lui fut relatif au milieu de ces terribles événements; et relevons l'accusation exagérée qu'en a voulu porter l'un de ses commentateurs mal informés, contre une personne très-honorable de notre ville.

« Dès le commencement du combat, dit Mme de La Rochejacquelein, qui était alors Mme veuve de Lescure, nous présagions que l'issue en serait funeste. J'étais logée chez une dame qui était fort riche, fort bien élevée et très-républicaine. Elle avait une nombreuse famille qu'elle *aimait beaucoup et qu'elle soignait avec tendresse.* Je résolus de lui confier ma fille. Une de ses parentes avait recueilli la petite Jagault. Je la suppliai de s'en charger, de l'élever comme une pauvre paysanne; de lui donner seulement des sentiments d'honneur et de vertu... Cette dame me refusa absolument, et me dit honnêtement que si elle prenait ma fille, elle la traiterait comme ses enfants... Cependant les cris de déroute commencèrent à se faire entendre ; elle me laissa... Voulant sauver mon enfant, je la cachai

dans le lit de la maîtresse de la maison, bien convaincue que *cette dame n'aurait pas la cruauté d'abandonner cette innocente créature*. Je descendis, on me mit à cheval, on ouvrit la porte. Je vis alors la place remplie d'une foule qui se pressait et se culbutait en fuyant; et dans l'instant je fus séparée de toute personne de ma connaissance... Cependant le fidèle Bontemps, domestique de M. de Lescure, ne voyant pas qu'on s'occupât de ma fille, la chercha partout, la trouva, la prit dans ses bras; me suivit, et m'apercevant dans la foule, éleva l'enfant et me cria : « Je sauve la fille de mon maître. »

Ainsi Mme Lescure, comprenant sans doute la position d'une mère de famille qui craint, sous la menace de *la loi des suspects*, sous la continuelle pression de Robespierre, de ses délégués dans le Maine; sous l'effroi du règne de la Terreur, de compromettre ses propres enfants, en faisant une chose que toutes ces exigences défendaient sous peine de mort, ne récrimine point d'un semblable refus; et, dans sa louable délicatesse, n'en désigne pas même nominativement l'auteur; mais, au contraire, montre assez de confiance dans cette bonne mère « *qui aimait beaucoup sa nombreuse famille et la soignait avec tendresse*, » pour lui confier sa fille, en « *la cachant dans son lit...* » Le fidèle Bontemps, domestique de M. de Lescure, cherche, trouve, réclame cette enfant, l'emporte dans ses bras. » Pouvait-on bien la lui refuser? Nous connaissons du reste assez les sentiments d'honneur, de charité, de toute cette famille, pour garantir que la fille de Mme de Lescure, une fois séparée de sa mère, n'eût pas été repoussée par la maîtresse de maison dont elle parle; et que, même avec les dangers et la responsabilité d'une pareille œuvre, cette enfant eût trouvé, dans cette famille, asile et protection, sans la réclamation formelle de Bontemps.

C'est donc avec un pénible étonnement que nous lisons dans une histoire moderne, du reste pleine d'intérêt, mais où les documents particuliers ont ici fait défaut, ce paragraphe bien différent, pour la réserve et l'interprétation, de celui de Mme de Lescure elle-même. « Ici, dit Crétineau-Joly, *loc. cit.*, t. I,

p. 392, c'est M[me] de Lescure, pauvre veuve enceinte, jeune mère, qui, dans les murs du Mans, a cherché à émouvoir les entrailles d'une autre mère, en lui offrant sa fille unique comme otage, et que cette femme a refusée. Cette femme se nommait M[me] Thoré; elle était riche, elle était républicaine; Bontemps, le domestique de Lescure, arracha l'enfant de cet *asile où la peur, sans doute, étouffait l'humanité.* »

Nous pourrions ajouter un autre passage d'une application plus grave et plus inexacte encore; mais notre équité d'historien étant satisfaite par le rétablissement des faits et des interprétations dans toute leur vérité, nous bornerons là cette juste réclamation dont la charité, la bienveillance de la personne ici désignée, nous faisaient un devoir.

Expulsés du Mans, vivement poursuivis, les Vendéens prirent en grande partie la route de Laval. Ceux-là, protégés par l'infatigable courage de La Rochejacquelein, purent encore se retirer; mais presque tous ceux qui s'égarèrent dans une autre direction, ou furent massacrés impitoyablement, ou périrent de froid, de misère et de faim. Les uns, imaginant que l'on devait toujours marcher sur la capitale, gagnent la route de Paris; se voyant isolés, veulent, revenir sur leurs pas, sont pris et fusillés. Un plus grand nombre, arrivés à l'extrémité de la rue Montoise, à l'embranchement des routes de Laval et d'Alençon, prennent la seconde, et ne s'aperçoivent de leur funeste méprise qu'au moment où trois lieues les séparent de la première. En marchant par des sentiers étroits, souvent même à travers des terrains humides et boueux, ils s'engagent dans ce périlleux et difficile parcours; y sont poursuivis, massacrés par des paysans cruels, ou sous les ordres des républicains. Faucheux, soldat invalide, commandant une compagnie de la garde nationale, prit une bien détestable part à ces barbares exécutions, qui souillèrent surtout les communes de Milesse, Degré, La Quinte, etc. Lorsqu'il faisait des prisonniers, ce digne sicaire de Garnier de Saintes les fusillait immédiatement et de son autorité privée. Quelques-uns de ces malheu-

reux, échappés à tant de lâches poursuites, rejoignirent l'armée vers le bourg de Longne.

Dans cette direction, les massacres étaient moins faciles : une batterie de quatre canons, que La Rochejacquelein avait établie sur les hauteurs du bois de Pennetières, met obstacle aux poursuites acharnées de Westermann ; lui tue beaucoup de monde, le refoule jusqu'au Mans. Les troupes ayant refusé pendant deux jours d'obéir aux ordres du *terrible sabreur*, qui voulait continuer le carnage, exterminer les restes mutilés de l'armée vendéenne, lui donnèrent le temps de gagner Laval, et d'échapper, du moins pour quelques instants encore, à ce dernier désastre. Si l'on veut, du reste, des renseignements précis, incontestables, sur la barbarie des représentants du peuple dans leurs prescriptions, et sur leur cynisme à s'en glorifier, ils nous les fourniront eux-mêmes :

« Depuis notre dernière lettre, écrivent au Comité de salut public Prieur et Thureau, commissaires de la Convention, les troupes républicaines réunies n'ont cessé de poursuivre les brigands. Nous avons rencontré, sur les chemins qu'ils ont suivis, les traces de la déroute la plus complète ; des cadavres se présentaient à chaque pas. Des caissons, des femmes, des enfants arrêtés, saisis partout, prouvaient que le centre de l'armée avait été entamé. Les habitants des campagnes, armés de fusils, de fourches, de faulx, donnent la chasse aux brigands et les exterminent de tous côtés. »

Garnier de Saintes, suivant à la piste les Vendéens égarés sur la route d'Alençon, ajoute aux renseignements affreux qu'il a déjà donnés : « J'ai pris un arrêté pour faire lever toutes les campagnes dans lesquelles ces coquins se disséminent, et commettent toutes sortes de brigandages ; je l'ai envoyé par des courriers extraordinaires : il produit *un excellent effet* : on les chasse comme des bêtes fauves ; et *le nombre de ceux qu'on tue équivaut à ceux qu'on fait prisonniers* !... »

Si l'on avait ensuite besoin de connaître le dénuement et la misère que présentaient ici les tristes débris de cette valeureuse armée, le récit de Mme de La Rochejacquelein, dans sa

touchante et naïve simplicité, suffirait pour les bien faire apprécier.

« Pour se garantir du froid, dit-elle dans ses Mémoires, pour se déguiser ou pour remplacer les vêtements qu'on avait usés, chacun était couvert de haillons. J'étais vêtue en paysanne, enveloppée dans une vieille couverture de laine, et dans un grand morceau de drap bleu rattaché à mon col par des ficelles. Je portais trois paires de bas en laine jaune, et des pantoufles vertes, retenues à mes pieds par de petites cordes... Mme d'Armaillé et ses enfants s'étaient couverts de lambeaux d'une tenture de damas jaune. M. Roger-Moulinière avait un turban et un dolman qu'il avait pris, à La Flèche, dans le vestiaire de la salle de spectacle. Le chevalier de Beauvolliers s'était enveloppé d'une robe de procureur, et portait un chapeau de femme par-dessus un bonnet de laine ; M. de Verteuil avait été tué au combat, ayant deux cotillons, l'un attaché au col, l'autre à la ceinture : il se battait dans cet équipage, etc. »

Dès le jeudi 12, vers quatre heures du soir, lorsqu'il fut évident qu'on ne pourrait pas tenir la position, une partie de l'armée vendéenne commence à faire sa retraite sur Laval ; mais, d'abord, au milieu du désordre et de la confusion la plus déplorable. Écoutons encore Mme de La Rochejacquelein, présente à cette affreuse déroute. « Lorsque je voulus tourner dans la rue qui conduit au chemin de Laval, la rue Dorée, mes efforts furent inutiles, je ne pus y pénétrer : c'était là que la presse était plus grande, et que l'on s'étouffait. Des chariots, des canons étaient renversés ; les bœufs, couchés par terre, ne pouvaient pas se relever et frappaient, à coups de pieds, ceux qui étaient précipités sur eux. Un nombre infini de personnes, foulées aux pieds, criaient sans être entendues. Je mourais de faim, de frayeur ; je voyais à peine, le jour finissait... Un jeune homme à cheval, d'une figure douce, passant près de moi, je lui pris la main : « Monsieur, lui dis-je, ayez pitié d'une pauvre femme grosse et malade : je ne puis avancer. » Le jeune homme se mit à pleurer et me répondit : « Je suis une femme aussi ; nous allons périr ensemble, car je ne puis pas non

plus pénétrer dans la rue. » Nous restâmes toutes deux à attendre. Quelques instants après, je distinguai l'un de mes domestiques; je l'appelai. Il prit mon cheval par la bride, et me faisant faire place avec son sabre, il me fit suivre la rue. Nous arrivâmes à grand'peine vers un petit pont, celui de Saint-Jean, dans le faubourg, sur la route de Laval. Un canon y était renversé, embarrassait le passage. Enfin, je me trouvai dans le chemin, et je m'arrêtai avec beaucoup d'autres. Quelques officiers étaient là, tâchant de ramener encore les soldats : mais tous leurs efforts étaient inutiles... A quelques lieues du Mans, je vis arriver mon père avec Henri, qui vainement aussi avaient essayé de rallier les soldats. Henri vint à moi : « Vous êtes sauvée! me dit-il. » « Je croyais que vous aviez péri, lui répondis-je, puisque nous nous sommes battus. » Il me serra la main, en ajoutant, pour toute réponse : « Je voudrais être mort! »

Arrivés à Saint-Denis-d'Orques vers le milieu de la nuit, les tristes débris de la grande armée royaliste peuvent y respirer un instant; mais dans quel douloureux état! Sous le coup de la poursuite que ne manquera pas alors de faire le terrible Westermann; sous les plus rudes épreuves de la fatigue, du découragement, de la faim, du froid, de la misère!. « Tout, dit Mme de La Rochejacquelein, avait été perdu et abandonné au Mans : voitures, chariots, malles, caisses, paquets, vêtements, argent; tout était resté dans les maisons, sur les places publiques, dans les rues, dans les chemins; on n'avait eu le temps de rien déménager de chez ses hôtes; et ce qui était dans les voitures avait été intercepté sur les routes, ramené ou pillé par les vainqueurs.

« A douze lieues du Mans, je m'arrêtai dans un village, Saint-Denis-d'Orques; une grande partie de l'armée s'y arrêta également. Il n'y avait que peu de monde dans les chaumières. La route était couverte de pauvres gens, qui, accablés de lassitude, s'endormaient dans la boue, sans songer même à se garantir de la pluie. La déroute du Mans coûta la vie à plus de 15,000 personnes : ce ne fut pas au combat qu'il en mourut le

plus : beaucoup furent écrasés dans les rues du Mans ; d'autres, blessés et malades, restèrent dans les maisons et furent massacrés. Il en mourut dans les fossés et dans les champs voisins de la route. Une assez grande quantité suivit le chemin d'Alençon, et là ils furent pris et conduits à l'échafaud. »

Après quelques heures de ce repos si nécessaire et si troublé par une trop juste inquiétude, l'armée reprit sa pénible marche, et parvint à Laval dans la journée du vendredi 13 décembre ; et le 14 au matin, brisé par la fatigue et les tribulations de toute nature, La Rochejacquelein fit, au milieu des chagrins et des regrets, le triste recensement de sa malheureuse armée.

Presque toute l'artillerie, les munitions, les armes, les bagages, etc., sont tombés au pouvoir de l'ennemi. 15,000 hommes au moins ont péri sur le champ de bataille, dans les rues ou sur les routes ; plus de 3,000, en comptant les femmes, les enfants, sont restés prisonniers au Mans. Nous connaissons déjà le triste sort du plus grand nombre de ces malheureuses victimes ; voyons ce que devinrent les autres captifs : nous trouverons du moins ici des œuvres de charité, d'un admirable zèle, d'un courageux dévouement ; des consolations, enfin, au milieu de ces affligeantes calamités.

Lorsque tout fut calme et remis en ordre dans la ville du Mans, grâce au zèle, à l'activité, à l'intelligence de l'administration provisoire ; l'administration en titre : Pottier de La Morandière, maire du Mans ; les représentants du peuple : Bourbotte, Thureau, Prieur de la Marne, etc., font une entrée presque *triomphale*, parcourent les rues à cheval, comme pour y prescrire d'utiles opérations que l'on avait heureusement effectuées dans leur absence. Mais reprenant aussitôt le rôle infâme que la crainte leur avait si prudemment fait abandonner, ils instituèrent, de suite, ce qu'assurément on n'aurait pas fait sans eux : « *un tribunal criminel du Mans*, commis pour juger *révolutionnairement* les prisonniers faits sur *l'armée des brigands*, dits de la Vendée » : tribunal dont les arrêts de mort, toujours certains, ne se faisaient jamais attendre. On en créa de semblables, vers le même temps et pour le

même objet, dans les villes d'Alençon, Laval, Mayenne, Lassay, Ernée, Vitré, etc. Tous les hommes de l'armée royaliste faits prisonniers ou trouvés malades, blessés dans les maisons, furent en effet jugés, et *tous condamnés à mort.* « On leur faisait, dit Renouard, subir leur sort à Pontlieue, dans l'endroit où avaient été les fourches patibulaires. Là, on en fusillait trente à quarante à la fois, sur le bord de leurs fosses; ils étaient quelquefois obligés d'attendre, pendant une heure, le moment de leur supplice. Sans préciser avec exactitude le nombre des condamnés, quelques personnes le font monter à quatre cents. » Tout nous porte à croire ce chiffre plus considérable; mais, pour en finir avec les horreurs de la révolution et de ses criminels agents, ne marchandons pas avec eux.

Après le récit consciencieux de ces nobles infortunes, de ces calamités, de ces épouvantables forfaits, l'esprit a besoin de se reposer par le souvenir des actes sublimes de bienveillance, de zèle, de dévouement, de charité, qui vinrent se révéler, avec tant de courage, dans un temps où la vertu devenait un crime qui souvent pouvait conduire à l'échafaud. Ces belles actions ne feront assurément pas défaut dans notre province, dans notre ville du Mans, où les démagogues furent, comme partout, iniques, méchants et cruels, mais où les populations, restées fidèles à leurs instincts naturels, se montrèrent, en général, sensibles, compatissantes, bonnes, généreuses; et poussèrent plus d'une fois l'abnégation jusqu'au sacrifice de leur vie.

Dès les premiers jours de ces terribles conflits, MM. Berard et Vétillart, négociants en toiles à Pontlieue, firent, de leurs belles habitations, un véritable hôpital général, où, ce qu'il importe surtout de louer et d'admirer, tous les blessés, les malades, soit républicains, soit royalistes, étaient reçus également, sans distinction, sans autre titre que celui de malade ou de blessé; traités avec les soins, les égards, les touchantes consolations qu'ils auraient pu trouver dans leurs propres familles. Cette généreuse institution ne fut pas celle d'un instant de crainte; elle partit du cœur, et ne cessa de fonctionner qu'après un temps assez long, et lorsqu'il ne resta plus de

malades à guérir, d'indigents à faire vivre, de malheureux à consoler!...

Au milieu de ces tragiques événements, dans ces jours de terreur et d'égoïsme, on s'étonnera peut-être de trouver à la fois réunis tant de zèle, de courage, de générosité; mais en se rappelant, comme nous, que dans cette famille la charité chrétienne est héréditaire; que là se trouvaient MM. Vétillart, digne fils de Vétillart-Duriber, médecin aussi distingué par son talent que par sa philanthrophie, sentiment, comme nous l'avons déjà vu, dont il mourut victime; Berard aîné, ce patriarche d'une autre époque, dont nous avons trop profondément étudié, trop bien compris le noble caractère, pour qu'il nous soit possible, dans l'intérêt général, de ne pas au moins en esquisser quelques traits; ce type des vertus chrétiennes, ce modèle si naïf, si vrai, de l'homme essentiellement honnête et bon.

Berard, René-Charles, né à Pontlieue, près le Mans, le 11 septembre 1767, d'une famille honorable, montra de bonne heure les excellentes qualités qui devaient lui concilier l'affection du plus grand nombre et l'estime de tous. Pieux, doux, modeste, bienveillant par caractère, il resta, dès sa jeunesse, étranger aux illusions, aux travers et surtout aux funestes entraînements de son époque. Respectueux envers ses parents, de mœurs régulières sans affectation; essentiellement religieux sans intolérance; appliqué, studieux; exerçant, développant son esprit aux connaissances de la géographie, de l'histoire qu'il possédait bien; formant son cœur aux enseignements d'une religion, d'une morale vraies, bien comprises, le jeune Berard passa, presque sans transition appréciable, de l'adolescence à l'âge mûr.

Ayant eu l'avantage de vivre pendant plusieurs années sous le même toit, dans l'intimité si cordiale de cet homme profondément estimable, nous le peindrons tel que nous l'avons observé; comme un de ces types exceptionnels et perdus qu'il est bon aujourd'hui de faire revivre, pour l'honneur de l'humanité, pour l'édification du présent et l'amélioration de l'avenir.

Aux différents titres de citoyen, de père, d'époux, d'ami, de commerçant, d'homme du monde, M. Berard, en donnant aux mots leur véritable acception, est l'homme peut-être le plus complet, le plus parfait que nous ayons jamais rencontré, soumis à des études, à des épreuves suffisantes.

Toujours docile aux lois de son pays ; contrarié, fréquemment sans doute, par les bouleversements dont il fut témoin ; par l'instabilité des nombreuses constitutions qu'il vit passer et s'anéantir sous ses yeux, il ne récrimina jamais contre aucun gouvernement de la France, pas même sous celui de la République. Il était légitimiste, sans doute ; mais comme il était avant tout indulgent et bon, jamais il ne fit d'opposition hostile ; jamais il ne compromit son aménité naturelle dans les emportements d'une discussion politique.

Aucun père de famille ne se montra meilleur, plus dévoué pour ses enfants : toute sa vie ne fut pour eux que travail, abnégation, sacrifices. Aucun père ne devint pour eux moins pédagogue et plus exemplaire ; aucun ne put leur dire avec un plus consciencieux, un plus utile enseignement : « *Faites ce que je fais!* »

Uni, vers le 6 mars 1794, à Mlle Louise-Adélaïde Vétillart, animée d'un ardent esprit de charité dont elle a donné tant de preuves admirables, il fut toujours pour elle un ami sincère, prêt à la seconder, à l'encourager dans ses entreprises philanthropiques, lors même qu'elles dépassaient la mesure de sa fortune.

Ami dévoué, d'une constance à toute épreuve, M. Berard, dans ses relations d'intimité, se montrait vraiment digne d'estime et d'affection. Toujours aimable, gai, prévenant, il soutenait ses opinions, en toutes choses, avec une invariable persévérance, mais avec douceur et calme, sans vouloir s'imposer. Il semblait, à la fin, se résumer et dire : « Vous avez votre manière de voir, je le trouve bien naturel ; mais je conserve la mienne. » Convenant, honorable, et sûr dans toutes ses relations, il n'eut peut-être jamais une indiscrétion à se reprocher ;

jamais il ne fit défaut à l'ami qui réclama de lui quelque service en son pouvoir.

Est-il nécessaire d'ajouter que dans toutes ses relations commerciales il se fit une réputation d'honneur, de probité, que partout on citait pour exemple ?

M. Berard, dans la signification actuelle du terme, n'était pas un homme du monde : il n'avait pas cette politesse astucieuse et perfide, cette habileté mesurée, diplomatique, cette fausse et jactancieuse philanthropie qui séduisent la multitude, font des dupes, assurent de tristes succès ; mais il était homme de société, de bonne compagnie, dans l'acception qu'il faudrait pouvoir donner encore à ces mots. Chevalier courtois des anciens temps, il montrait partout une exquise politesse, une amabilité constante, sans prétention, sans afféterie, mais comme simples reflets de sa belle âme. Avec de l'instruction, de l'intelligence, de la finesse même dans l'esprit, il avait la naïveté, la candeur d'un enfant; on l'estimait en le voyant, on ne pouvait le connaître sans l'aimer.

Modeste dans ses goûts, d'une simplicité patriarcale dans son genre de vie ; tenant à ses habitudes, à ses usages dans la coiffure, le costume, et tout ce qui lui devenait personnel; sans blâmer les innovations de la mode chez les autres, il ne sacrifiait pas volontiers à ses exigences; et, sous ce rapport, comme sous tous les autres, il ne fut pas l'homme de son temps.

Sa maison n'était point le rendez-vous des merveilleux du jour, dont il aurait emprunté le séduisant éclat; ou des dépositaires d'un pouvoir, dont il aurait obtenu quelque faveur; mais, sans orgueil et sans ambition, il y recevait d'anciens amis, embarrassés de pouvoir dire s'ils professaient pour lui plus d'amitié que de vénération. Cette maison, essentiellement hospitalière, s'ouvrit donc naturellement, alors, aux malades, aux blessés de tous les partis; comme elle s'ouvrit, dans tous les temps de disette et de misères, aux malheureux pressés par le dénuement et par la faim. Cet homme, que nous ne craignons pas de citer comme un véritable modèle, s'éteignit paisible-

ment, au lieu même de sa naissance, le 23 janvier 1851, à l'âge de 84 ans. Sa mort fut, comme l'avait été sa vie, un sujet d'édification pour tous ceux qui devinrent les témoins de ses derniers instants.

La ville du Mans s'empressa d'imiter le bon exemple que lui donnait le bourg de Pontlieue. Les enfants restés dans ses murs, après la mort ou la fuite de leurs parents vendéens, sont recueillis dans le presbytère et dans l'église de Sainte-Croix. Un assez grand nombre étaient affectés de la dysenterie que l'armée royaliste avait apportée; aussi, M. Ruillé, négociant, inspecteur de cet hôpital improvisé; l'une des sœurs de Saint-Lazare chargées d'y prodiquer leurs soins, succombèrent-ils victimes d'un aussi généreux dévouement.

Un ordre de Garnier de Saintes, ainsi conçu, venait d'être publié : « Les filles au-dessous de dix-huit ans, et les garçons au-dessous de seize, ne seront provisoirement pas jugés ni exécutés; ils peuvent encore être rendus à la société; et, jusqu'à ce que la Convention nationale ait statué sur leur sort, il suffit de les tenir en état d'arrestation. Quant à ceux qui n'ont pas plus de douze ou quatorze ans, comme ils sont susceptibles de toutes les impressions du bien, je ne vois aucun inconvénient de les placer entre les mains de *bons patriotes*, en prenant leurs noms, qui seront inscrits dans leurs municipalités, ainsi que ceux des enfants dont ils se chargeront. »

Rassurés par ce document, à la tolérance duquel on n'était certainement pas habitué par les terribles représentants du Comité de salut public, un assez grand nombre de *personnes charitables* adoptèrent ces pauvres enfants ; mais on pense bien que ce ne furent pas « *les bons patriotes*, » qui les nommaient des *louveteaux*, des *vipères*, qu'il fallait au contraire étouffer: ce n'est pas en général dans la classe des *sans-culottes* qu'il faudra chercher alors des actes de dévouement et de bienveillance.

Quant aux mères de ces jeunes Vendéens, elles ne trouvèrent aucune merci devant le sanguinaire proconsul. Excité par ses dignes amis, dont ces vertueuses femmes avaient, avec indi-

gnation, repoussé les propositions insultantes, il les décréta d'accusation devant le tribunal révolutionnaire, sur les arrêts duquel il comptait, comme toujours; mais son criminel espoir fut heureusement déçu : M. Ysambart, président de ce tribunal, bien plus humain que les magistrats du temps, eut le généreux courage d'empêcher qu'on donnât aucune suite à cette monstrueuse accusation.

Ces femmes, en assez grand nombre, échappées au carnage du siége, à la haine plus dangereuse peut-être « *des bons patriotes* » et de leurs dignes représentants, furent transférées de l'église de l'Oratoire, dont on avait fait une maison d'arrêt; au couvent de la Mission, où l'on avait institué un hôpital, pour le traitement de la dangereuse maladie qui sévissait alors sur la plupart de ces malheureuses femmes. Ici, le dévouement le plus sublime ne fit point encore défaut, au milieu même des graves dangers d'une épidémie très-meurtrière : des cœurs généreux portèrent la charité jusqu'au sacrifice de la vie, pour donner des soins et des consolations à ces malheureuses victimes des plus nobles sentiments.

Au nombre de ces personnes, dont les noms sont acquis à l'histoire, à la reconnaissance publique, nous citerons particulièrement : Mmes Ledru, mère du général; Gandouard, femme d'un expert, etc. Mais celle que nous devons surtout présenter ici comme un touchant modèle de l'héroïsme chrétien, est Mlle de Bordigné, jeune fille admirable de courage et de philanthropie, qui, la première, donne l'exemple d'une sainte abnégation, pénètre dans cet asile redoutable de la souffrance, de la mort; y prodigue ses soins, ses consolations, ses forces, sa vie : car, frappée de la contagion, elle succombe vingt jours après!... Noble et sainte fille : digne martyre de la véritable charité!...

Terminons cet exposé des actions généreuses qui suivirent le désastre des Vendéens, et dont nous pourrions augmenter beaucoup le nombre, par une touchante anecdote qui prouve, comme nous l'avons déjà fait observer, que l'honneur des républicains semblait, au milieu de la corruption générale,

s'être particulièrement réfugié dans les rangs de l'armée. Cet épisode est d'autant plus important à conserver, qu'il fait, à la fois, l'éloge du protecteur et de celle qui sut inspirer un aussi noble, un aussi pur dévouement !...

Au nombre des pauvres Vendéennes emportées dans la déroute du Mans, se trouve Mlle Angélique des Melliers, à peine âgée de 18 ans, belle, gracieuse et bonne ; d'une famille noble d'Anjou ; native de Montfaucon, Maine-et-Loire. Alors séparée de sa mère et de sa jeune sœur, par le tumulte et la confusion, elle tombe heureusement entre les mains des grenadiers d'Armagnac, aussi compatissants après la victoire que terribles dans le combat. Un touchant intérêt s'empare de leurs nobles cœurs à la vue de tant de grâces, de malheureux abandon : ils jurent de la sauver ; et connaissant bien le caractère du général en chef, ne trouvent pas de meilleur moyen que de la remettre de suite entre ses mains.

A la vue d'Angélique, Marceau reste d'abord frappé d'attendrissement et d'admiration ; comprend aussitôt l'importance, la délicatesse, les dangers de la mission que viennent de lui nécessairement imposer la confiance de ses braves, la jeunesse, la distinction de sa captive. En homme de cœur et de résolution, il a tout apprécié dans un moment, et met son bras et sa vie à la disposition de Mlle des Melliers.

Elle désire beaucoup se rendre à Laval, espérant y retrouver sa famille. Marceau la conduit lui-même dans sa voiture ; l'environne, pendant le voyage, des soins les plus respectueux et des plus touchantes consolations. L'armée vendéenne avait déjà complétement abandonné Laval ; mais l'excellent général y connaissait une riche et digne famille, à laquelle il confie son précieux dépôt, et revient immédiatement à son poste.

Angélique vivait paisiblement, ignorée, comblée des attentions les plus généreuses par ceux qui l'avaient en quelque sorte adoptée comme leur enfant, lorsqu'elle a connaissance d'un décret de la Convention, prononçant : « *la peine de mort contre toute personne qui recélera un aristocrate.* » Cette noble fille, dans son courageux et consciencieux scrupule, ne voulant

pas exposer les jours de ses protecteurs, va d'elle-même, et sans prévenir personne, se mettre à la discrétion des municipaux de Laval : dans sa naïve et simple innocence, elle espérait, sans doute, qu'on ne la punirait pas de crimes qu'elle ne pouvait avoir commis ?

Candide enfant! elle connaissait bien peu les instincts sanguinaires du Comité de salut public!... Elle est incarcérée, mise en accusation.

Son libérateur, en la quittant, avait obtenu, comme seul prix de sa noble conduite, que, dans un cas urgent, elle prendrait le soin de l'en instruire. Marceau, qui se trouvait alors aux frontières de la France, reçoit une lettre qui lui fait tout connaître : il part, arrive à Paris; arrache au Comité de salut public une grâce qu'on n'osa pas lui refuser. Mais en entrant dans les faubourgs de Laval, il aperçoit, avec effroi, l'instrument du supplice ; il entend le coup fatal!... Oh! douleur!... oh! monstruosité!... la belle, l'innocente et noble tête d'Angélique des Melliers venait de tomber!...

Marceau, déjà brisé par la fatigue d'un voyage tellement rapide, qu'il n'a pris aucun autre soin que celui d'arriver au plus tôt, reste comme frappé de la foudre ; puis, serrant les rênes de son coursier, par un mouvement automatique, revient sur ses pas avec lenteur, la tristesse et l'indignation dans l'âme!...

Peut-être avait-il imaginé qu'en illustrant son nom par la victoire, en se faisant, à juste titre, la réputation d'un homme loyal et généreux, il parviendrait à vaincre des répugnances de famille, à mériter la main d'Angélique, à faire son bonheur en assurant le sien par le choix d'une aussi digne compagne?...

Dans cette hypothèse bien probable, quelles accablantes réflexions ne dut-il pas faire sur la magnanimité sublime du parti qu'il combattait; sur la férocité brutale de celui dont il servait la cause, et qui venait de détruire impitoyablement ses plus beaux rêves de bonheur?...

IV. Défaite entière de la grande armée vendéenne a Savenay.

Les débris de l'armée vendéenne, réunis à Laval, ont pris à peine quelques instants d'un repos si nécessaire, qu'il faut déjà fuir devant les terribles poursuites que ne manquera pas d'effectuer l'infatigable et cruel Westermann. La Rochejacquelein prend donc aussitôt ses dispositions pour marcher, le plus vite possible, vers les bords de la Loire ; tenter le passage du fleuve, et rendre, au malheureux pays de sa rive gauche, quelques-uns des survivants mutilés de cette immense population qui l'avait abandonné depuis seulement deux mois.

L'œil morne, le cœur brisé par les plus douloureuses pensées, le jeune protecteur de toutes ces infortunes, marchant alors jour et nuit, sous les mortelles influences d'une pluie continuelle et glaciale, en tête d'un aussi triste cortége, paraissait beaucoup moins diriger une armée, qui, malgré ses revers désastreux, compta ses beaux jours de victoire, que péniblement conduire à son dernier refuge le deuil si vaste et si touchant de la Vendée militaire !...

Exténués par ces marches forcées, par la faim, le froid, les chagrins et la misère, les Vendéens traversent Craon, le 14 ; Pouancé, le 15, et parviennent à Ancenis le 16 décembre 1793, vers le milieu du jour. Mais le fleuve, grossi par des pluies abondantes, coule à pleins bords ; et, pour tout moyen de passage, l'armée ne trouve que deux petites barques amarrées à la rive droite. Quatre bateaux plus considérables se voient à la rive gauche : mais comment s'en emparer ? La Rochejacquelein seul est assez audacieux pour le tenter.

Après avoir donné l'ordre de construire à la hâte un assez grand nombre de vastes radeaux, il monte l'une des barques avec Stofflet, accompagné de vingt royalistes ; à peine ont-ils pris pied sur la rive gauche, qu'ils sont assaillis par des forces républicaines bien supérieures ; dispersés, obligés de fuir, de

se cacher au loin, pour éviter une mort certaine. La Rochejacquelein, dans l'impossibilité absolue de repasser le fleuve, ne paraît plus sur la rive droite : on croit qu'il a succombé; sa perte est regardée comme un nouveau désastre.

Des essais infructueux et meurtriers sont tentés sur les radeaux à peine ébauchés; et l'arrivée de Westermann d'un côté; de l'autre, les canonnières qui parcourent le fleuve, et les postes républicains établis sur la rive gauche, à Saint-Florent, ne permettent plus même de songer au passage de la Loire.

Déjà l'avant-garde ennemie arrive aux portes d'Ancenis, et les détonations que l'artillerie fait de plus en plus entendre, annoncent que le corps d'armée la suit de près. Alors Talmont, Donnissan, Marigny, Forestier, les frères Soyer, etc., l'attaquent si vigoureusement, que par un effort désespéré, sublime, ils repoussent Westermann jusqu'à Saint-Mars.

Craignant sans doute encore la valeur des royalistes, dont ils avaient plus d'une fois éprouvé la puissance, les dignes représentants du Comité de salut public répandent la terreur dans l'âme des Vendéens, et font en même temps circuler, au milieu d'eux, leurs mensongères et perfides promesses d'amnistie : ce qui jeta malheureusement de la division dans ces rangs déjà si fatalement éclaircis, et qui ne pouvaient trouver de salut qu'en se resserrant au contraire davantage.

Les uns passent la Loire à Varades; se mettent sous la sauvegarde, protectrice en apparence, des autorités locales; les autres se rendent volontairement, sur la foi de Carrier, qui les fait immédiatement fusiller, au nombre de deux cents, et se glorifie devant la Convention d'un acte *aussi méritoire*, *aussi honorable* surtout; les autres, enfin, exténués par toutes les causes d'épuisement : privations, fatigues, maladies, chagrins, etc., mais animés d'un courage sublime, déterminés au dernier sacrifice pour la sainte cause qu'ils ont juré de soutenir, et qui se résume dans ces trois mots : *Dieu*, *Patrie*, *Liberté ;* se groupent autour de leurs principaux chefs : Marigny, Fleuriot, Donnissan, Talmont, Forestier, etc., for-

ment une petite armée de 7,000 hommes : derniers débris de cette immense réunion qui s'élevait, deux mois auparavant, en comptant les femmes, les vieillards, les enfants, à près de 100,000 ; occupant, dans sa marche régulière, une étendue réelle de quatre lieues de pays, avec tous ses bagages, actuellement anéantis.

Dans les graves conjonctures où se trouvait cette armée, n'ayant plus son brave La Rochejacquelein pour la commander et la défendre, elle sentit la nécessité de se créer une autorité supérieure, et nomma par acclamation Fleuriot comme général en chef. Marigny, Forestier, Donnissan, qui avaient les mêmes droits à ce titre, non-seulement respectèrent ce choix, mais encore, n'écoutant que leur dévouement au salut de l'armée, s'empressèrent de soutenir franchement leur nouveau chef et d'obéir ponctuellement à ses ordres.

Le prince de Talmont ne se montra pas, malheureusement pour sa gloire, aussi maître de son orgueil personnel, aussi plein d'une pieuse abnégation dans l'intérêt commun : blessé de cette préférence, il abandonne l'armée dans cet instant si critique; regagne la Bretagne ; erre pendant quelque temps au milieu des landes silencieuses de Fougères ; est pris, jugé, exécuté dans les conditions dont nous avons fait connaître les détails : et donne sa mort courageuse et digne en expiation de la faute grave qu'il venait de commettre.

Le 19 décembre, Fleuriot, poursuivi par les troupes républicaines, occupait le bourg de Nort. Un rassemblement de royalistes s'est, dit-on, formé dans la forêt du Gavre, à quelques lieues au nord-ouest. Forestier, Sapinaud, Duperat s'y rendent avec un certain nombre de personnes, et le général en chef marche sur Blain ; mais, le 20, craignant une surprise, il quitte ce village à minuit, et parvient à Savenay, dernière étape, et véritable tombeau de la grande armée vendéenne.

Au 23 décembre 1793, se livre le dernier combat de cette armée, si tristement réduite, contre les républicains, dont les pertes avaient été bien réparées, et qui, mieux encore, se trouvaient sous les ordres de Marceau, Kléber et Westermann.

Dans ce combat à outrance, Fleuriot, Donnissan, Marigny, Lirot, Piron, etc., font des prodiges de valeur. Piron, Lirot succombent après avoir fait payer bien cher leur défaite. Fleuriot s'ouvre un passage à travers les rangs ennemis, et trouve un abri dans la forêt du Gavre ; Marigny, posté sur la route de Guérande, y tient ferme avec ses batteries et vingt artilleurs, de manière à protéger la retraite de Mme de Lescure, d'un grand nombre d'autres femmes; et, lorsqu'il ne reste plus aucun des siens à protéger, n'ayant pu trouver la mort au milieu de ces massacres, après d'assez périlleuses tribulations, rentre dans le Bocage, avec l'abbé Bernier. Enfin, le bon, le respectable marquis de Donnissan, après avoir essayé de s'emparer d'Ancenis, afin d'y traverser la Loire, est fait prisonnier, conduit à la ville d'Angers, pour y subir une apparence de jugement, être fusillé le 8 janvier 1794. Quant aux malheureux soldats, quelques-uns se sauvèrent dans les bois; le plus grand nombre fut massacré à Savenay, dans les environs : la grande armée royaliste n'existait plus !...

V. Exploits de la petite armée vendéenne dans le Bocage.

Nous exposerons les principaux faits de cette guerre, comme se liant assez étroitement à celles de l'Ouest, qui nous appartiennent, et pour mieux faire apprécier l'ensemble des réactions de la Vendée; mais nous les esquisserons à grands traits, comme accessoires d'ailleurs à notre sujet.

La grande armée venait d'ensevelir, à Savenay, les restes honorables de sa gloire et de ses malheurs. Les expressions d'une joie sauvage accueillirent, dans toute la république, ou plus exactement, chez tous *les partisans* et *les esclaves* du régime de la Terreur, la nouvelle de cet affreux et sanglant désastre. Aujourd'hui que le feu de ce délire d'extermination s'est éteint dans le sang et dans les larmes, on ne croirait assurément pas à son atrocité dévorante, si les documents officiels n'étaient là pour en conserver l'affreux et triste souvenir.

Toutefois, si dans la représentation populaire, si même dans l'armée se trouvaient des sicaires à gages, sans générosité, sans pudeur; on rencontrait aussi, dans les rangs de cette armée, des hommes de courage, de cœur, et qui n'avaient qu'un tort, qu'un malheur bien regrettables, ceux de servir une aussi mauvaise, une aussi détestable cause. Quelques rapprochements, quelques antithèses remarquables mettront ces vérités dans tout leur jour.

Westermann, qui s'était posé, dès le principe, en *exterminateur* de la Vendée; chez qui la violence et la cruauté n'avaient pas un instant fait défaut à ce mandat qu'il s'était imposé lui-même; dont la témérité, l'imprudence, avaient occasionné les défaites, auraient entièrement détruit l'armée, sous l'intrépidité raisonnée de La Rochejacquelein, sans la prudence, l'habileté de Kléber et de Marceau, ne voulut pas se borner à soulever l'indignation du présent par l'atrocité de ses actes; il porta l'impudeur et l'oubli de toute réserve, jusqu'à mériter la réprobation de l'avenir, par des écrits où se révèlent, dans toute leur effrayante barbarie, ces actes d'une sanguinaire et cruelle brutalité.

« Il n'y a plus de Vendée, citoyens républicains, écrivait-il au Comité de salut public, après la défaite de Savenay; elle est morte sous *notre sabre libre*, *avec ses femmes et ses enfants !...* Je viens de l'enterrer dans les marais et dans les bois de Savenay. Suivant les ordres que vous m'aviez donnés : *j'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré les femmes, qui au moins*, *pour celles-là*, *n'enfanteront plus de brigands !... Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher :* J'AI TOUT EXTERMINÉ !... Les routes sont semées de cadavres, il y en a tant, que sur plusieurs endroits ILS FONT PYRAMIDE. On fusille sans cesse à Savenay; car, à chaque instant, il arrive des brigands qui *prétendent* se rendre prisonniers : *Kléber et Marceau ne sont pas là : nous ne faisons pas de prisonniers;* il faudrait leur donner le pain de la liberté : *la pitié n'est pas révolutionnaire !...*

Pour avoir l'espérance de faire *bien* accueillir d'aussi révoltantes monstruosités, il fallait *bien* connaître la dépravation et

la barbarie du Comité de salut public. Mais ce que l'auteur de tant d'infamies ignorait sans doute alors : c'est qu'il existe une justice divine ; c'est qu'il serait arrêté, jugé, condamné comme suspect deux mois plus tard ; exécuté sur l'échafaud sanglant de cette république dont il avait si brutalement servi les farouches instincts ; dont il expiait une partie des crimes, avec la faculté de bien comprendre les terribles applications du principe qu'il venait de poser lui-même : « LA PITIÉ N'EST PAS RÉVOLUTIONNAIRE !... »

Ce n'est pas ainsi qu'agissaient dans le combat, qu'écrivaient après la victoire, Kléber et Marceau. Marceau, lorsqu'il faisait battre la générale pour mettre un terme certain aux sanglants massacres du Mans ; lorsqu'il sauvait, au péril de sa vie, Mlle Angélique des Melliers ! etc. Kléber, si valeureux sur le champ de bataille, mais dont le grand cœur n'insultait, ne maltraitait jamais les enfants, les femmes, les ennemis vaincus ; dont l'esprit supérieur et le noble caractère, même après une défaite, savaient rendre un juste hommage aux nobles qualités de ses vainqueurs !...

Après la célèbre bataille d'Entrammes, près Laval, où l'armée vendéenne remporta l'une de ses plus belles victoires contre le général en chef l'Échelle, et les généraux en second Kléber, Marceau, etc. ; où La Rochejacquelein se couvrit de gloire ; Kléber écrivait au Comité de salut public, mais avec d'autres sentiments, dans un autre style : ces documents, rapprochés l'un de l'autre, suffiront pour en faire apprécier les auteurs.

« On vous a peut-être déjà dit, écrivait Kléber au Comité de salut public, le 28 août 1793, que nous avions refusé d'obéir aux ordres de l'Échelle. Le fait est faux : ses ordres étaient absurdes ; mais, par subordination, nous les avons exécutés jusqu'au moment où le général en chef a jugé à propos d'abandonner le champ de bataille. Alors, sans direction supérieure, nous avons tâché de ramener la victoire sous notre drapeau ; *mais les brigands déployaient une tactique inaccoutumée. Nous avions contre nous l'impétuosité vraiment admirable*, et l'élan

qu'un jeune homme leur communiquait. Ce jeune homme, qui s'appelle Henri de La Rochejacquelein, et dont ils ont fait leur généralissime après le passage de la Loire, *a bravement gagné ses éperons*. Il a montré, dans cette malheureuse bataille, *une science militaire et un aplomb dans les manœuvres* que nous n'avions pas retrouvés chez les brigands depuis Torfou. *C'est à sa prévoyance et à son sang-froid* que la république doit cette défaite, qui a consterné nos troupes... On a dit que ses paysans ne se battent pas, qu'ils sont lâches ; *c'est très-bon à dire comme stimulant*; *mais, comme vérité, cela n'est pas aussi exact.* »

De son côté, le général Beaupuy écrivait à Merlin de Thionville, son ami, le 24 décembre 1793, le lendemain du désastre des Vendéens à Savenay : « Je les ai bien vus, bien examinés, *je t'assure qu'il ne leur manquait, du soldat, que l'habit;* des troupes qui ont battu *de tels Français*, peuvent se flatter aussi de vaincre des peuples assez lâches pour se réunir contre un seul... Enfin, je ne sais si je me trompe, mais *cette guerre de paysans, de brigands*, sur laquelle on a jeté tant de ridicule, que l'on désignait, que l'on affectait de regarder comme si méprisable, *m'a toujours paru*, *pour la république, la grande partie;* et il me semble à présent, qu'avec nos autres ennemis, *nous ne ferons plus que peloter.* »

Après de semblables documents, il nous semble inutile de rien ajouter : A LA GLOIRE des malheureux Vendéens ; A L'HONNEUR de leurs véridiques et généreux appréciateurs ; A LA HONTE surtout de ceux qui, non contents de les avoir écrasés sous le nombre, d'une manière aussi lâche que brutale, *en massacrant leurs femmes*, *leurs enfants*, *leurs vieillards*, *leurs malades*, *leurs blessés*, voudraient encore profaner leurs cendres jusque dans l'asile respectable et sacré de la tombe !...

La grande armée royaliste n'existe plus; mais la réaction politique et religieuse de la Vendée n'a pas encore dit son dernier mot. Les combats *de géants*, comme Napoléon les nommait, ne sont pas finis. De grands courages, de sublimes dévouements vont encore se révéler; mais par une triste et bien regrettable compensation des actions les plus glorieuses,

les plus méritoires, combien de sang et de larmes couleront encore!...

Lors du passage à peu près forcé de la grande armée vendéenne sur la rive droite de la Loire, du 18 au 20 octobre 1793, les esprits doués d'une certaine prévoyance avaient de suite compris que cette périlleuse démarche était le premier pas vers une ruine certaine. La Rochejacquelein avait employé tous ses moyens pour l'empêcher d'abord, ensuite pour en prévenir les désastres par le retour dans le *Bocage*, lorsqu'il était encore possible. Malheureusement son avis ne prévalut jamais, une sorte de fatalité l'ayant empêché d'être bien compris ou promptement exécuté.

Dans ses *Mémoires*, M[me] de La Rochejacquelein exprime le même jugement : Le jour, dit-elle, que l'on quitta la rive gauche de la Loire, avec un peuple de femmes, d'enfants et de vieillards, pour aller chercher un asile dans un pays que l'on ne connaissait pas, sans savoir la route que l'on allait tenir, et au commencement de l'hiver, il était facile de prévoir que nous finirions par cette terrible catastrophe. Le plus beau titre de gloire, pour les soldats, c'est d'avoir pu la retarder si longtemps. »

Kléber lui-même, avec ce coup-d'œil sûr et cette rectitude ordinaire du jugement qui le caractérise, même après l'importante victoire d'Entrammes, avec le courage des soldats vendéens, la valeur et l'habileté du chef auxquels il se plaît à rendre justice, n'en pronostique pas moins, d'après la réalité de ces causes, la défaite et la destruction entière de la grande armée royaliste : « Quel que soit l'empire de La Rochejacquelein sur l'esprit des paysans, ajoute Kléber, dans sa lettre déjà citée, il est bien difficile qu'il puisse longtemps se maintenir au milieu d'un pays qui n'est plus la Vendée, et où il ne trouvera pas aussi facilement des ressources que là-bas. »

Ces judicieuses réflexions sur l'imprudence et les résultats plus que probables de la grande expédition royaliste *d'outre-Loire*, si elles n'excusent pas, justifient du moins la résolution que prit Charette de ne point faire partie de la grande armée;

de rester au contraire dans le Bocage, pour y guerroyer plus sûrement à la tête de sa division que l'on a, par opposition, nommée *la petite armée vendéenne*, et dont nous allons actuellement énumérer les principales actions, dans ce qu'elles ont de commun avec *les guerres de l'Ouest.*

Charette, par excès d'amour-propre, afin d'éviter une subordination insupportable à son orgueil ; ou par ambition, dans le dessein de jouer un plus ostensible rôle pendant cette guerre nationale, en isolant son action ; ou bien, enfin, par cette habile et sage prévoyance qui formait l'un des traits saillants de son caractère : toutes ces interprétations ont été faites, ne suivit point les débris de la grande armée royaliste après la défaite de Chollet ; et pendant les deux mois de la fatale expédition dans l'Anjou, la Bretagne et le Maine, soutint, dans le Bas-Poitou, contre deux habiles généraux : Haxo et Dutruy, des combats nombreux, variés, avec des alternatives de succès et de revers.

Il avait pour ce genre de guerre une aptitude, un génie, que les chefs républicains eux-mêmes ont eu la loyauté de reconnaître et de constater : « Charette, écrivait le général Haxo, dans une de ses dépêches aux représentants en mission dans la Vendée, ne nous donne pas le temps d'agglomérer nos forces ; il est toujours en avant ou en arrière de nos bataillons ; il nous fait un mal horrible. Le brigand a, en réalité, trouvé le secret de ces manœuvres que toute la sagacité des plus habiles généraux ne pourrait déjouer. Il se moque de nos efforts ; les paralyse par un coup de main ; les fait échouer par une retraite, ou nous décourage par un succès inattendu. Il me faudrait des troupes volantes, et je n'ai à opposer à ses soldats, dont il a vaincu la mauvaise volonté, que des recrues. Le système du Comité de salut public a fait son temps. Je crois qu'avec une politique moins acerbe, on parviendrait à désarmer Charette : pourquoi ne le tenteriez-vous pas ? »

Ce document est précieux, au triple et remarquable point de vue : de l'habileté de Charette pour la guerre de partisan ; de l'importance qu'il avait acquise aux yeux des généraux de la

république, en restant à faire cette guerre dans le Bocage; enfin, des sages moyens que les hommes de ce parti, mais étrangers aux violences de *la Terreur*, croyaient les plus utiles et les plus avantageux pour amener une pacification si désirable.

Après s'être heureusement et courageusement tiré du plus mauvais pas; avoir obtenu divers avantages, secondé par le vieux Joly, son lieutenant, Charette marche vers le Haut-Poitou, s'y fait une position militaire plus fixe, avec l'intention bien arrêtée de recueillir les débris de la grande armée royaliste pour fortifier la sienne, et dominer à lui seul toute la réaction légitimiste et religieuse qui désormais, dans sa manière de voir et dans ses ambitieux projets, allait se concentrer dans la Vendée. Mais une circonstance, à laquelle sans doute il ne s'attendait pas, vint changer le cours de ses résolutions; prouver qu'il n'offrait pas, dans les services qu'il rendait à sa cause, toute l'abnégation qu'avaient montrée, si généreusement, les chefs principaux de la grande armée; permettre enfin de supposer que son éloignement de celle-ci, dans une conjoncture aussi grave, présentait, pour motif, l'arrière-pensée d'arriver à ce commandement supérieur, objet alors certain de son ambition.

La Rochejacquelein, après avoir périlleusement erré dans ces contrées, apprend que Charette occupe les environs de Chollet, et vient le trouver à son quartier-général, près de Maulevrier, le 29 décembre 1793. L'entrevue n'offrit ni la confiance, ni la cordialité qu'elle aurait dû présenter entre ces deux généraux commis à la défense du trône et de l'autel. Charette, craignant sans doute la concurrence d'une réputation d'habileté militaire aussi bien établie que celle de La Rochejacquelein, et voulant en éviter les dangers, lui fit une réception froidement ombrageuse. La Rochejacquelein, blessé des airs de supériorité que le chef de *la petite armée* royaliste voulait prendre envers celui de *la grande*, répondit, à ses injonctions, avec un noble orgueil, en lui faisant bien comprendre qu'en s'adressant à sa personne, elles étaient pour le moins

déplacées. Ainsi, deux hommes, dont l'union eût fait la principale force de la réaction vendéenne, se séparèrent très-mécontents l'un de l'autre; encourant le blâme commun d'avoir mis, pour un instant du moins, les sentiments d'une vanité personnelle à la place de ceux qu'ils devaient, dans leur position, à la défense de la religion et de la monarchie.

La Rochejacquelein partit pour le Bocage, à la tête de ses fidèles Angevins; qui, remplis de confiance et d'admiration pour leur ancien général, se rangèrent sous sa bannière; abandonnant celle de Charette, qui, servi dans ses projets d'omnipotence par cette espèce de désertion de huit à neuf cents hommes, ne chercha pas même à la prévenir, encore moins à l'empêcher. Au bruit qui se répand, sur la rive gauche de la Loire, du retour de ce jeune héros, les royalistes capables de porter les armes s'unissent à lui; soutenu par l'intrépide et courageux Stofflet, il fait, comme toujours, des prodiges de valeur; bat les républicains dans presque toutes les rencontres; mais, accablé sous le nombre, et ne pouvant plus tenir en rase campagne, il établit son quartier général dans la forêt de Vezins, à trois lieues nord-est de Chollet; fait des sorties fréquentes pendant lesquelles, à la tête d'un simple piquet de cavalerie, montrant l'audacieuse témérité d'un soldat, il attaque des postes, met des compagnies en déroute avec une résolution, une rapidité qui n'appartiennent qu'à lui. Enfin, le 29 janvier 1794, en volant au secours du bourg de Nouaillé, que les républicains voulaient incendier, et qui se trouve entre Chollet et Vezins, il arrive à temps pour éteindre le feu qui commençait, et pour forcer les bleus à la fuite.

Apercevant près de la route, dans un champ, deux grenadiers ennemis que les siens vont massacrer : « Arrêtez, leur crie-t-il, je veux les faire parler. » Puis, s'avançant avec autant d'imprudence que de générosité : « Rendez-vous, dit-il aux grenadiers républicains, je vous fais grâce. » L'un d'eux, qui vient de l'entendre nommer, tire sur lui presque à bout portant, le frappe d'une balle au front : le héros de la Vendée tombe mort!... *La Vendée tout entière est en deuil!...*

Stofflet obtient une vengeance immédiate, en tuant l'assassin; et pour se conformer, avec un soin religieux, aux dernières volontés de son noble général, il fait grâce à l'autre prisonnier.

Sans avoir les rares qualités de La Rochejacquelein, dont la vie militaire commence à 20 ans par un mot sublime, finit à 21 ans par une action plus sublime encore ; s'élève, dans ce faible intervalle, à toute la hauteur d'un véritable héros, Stofflet est appelé, par cette petite armée de quatre mille hommes bien déterminés, à l'honneur difficile et périlleux de le remplacer : mais il est ferme, courageux, intrépide; la prise de Chollet, contre une garnison républicaine bien supérieure en nombre, effectuée quelques jours après, des faits d'armes nombreux et brillants, justifient cet honorable choix.

Charette, après la regrettable séparation que nous venons de constater, retourne dans le Bas-Poitou, voulant sans doute protéger l'île de Noirmoutiers, que menaçaient les ennemis. Machecoul, seule position qui pouvait la défendre au dehors, est pris, le 1er janvier 1794, malgré la belle résistance du général vendéen ; Noirmoutiers tombe le 3 au pouvoir des républicains. Ces derniers n'ont pas même la générosité de respecter les souffrances du malheureux et si noble d'Elbée, qui s'y trouvait alors malade et couvert de blessures; mais au contraire, après l'avoir, pendant six jours, abreuvé de tribulations et d'insultes, le fusillent, étendu péniblement dans un fauteuil, le 9 janvier 1794 : cet assassinat fut le signal du massacre des royalistes.

Pour en finir avec la Vendée, quelques dignes sans-culottes avaient sérieusement proposé, devant le Comité de salut public, *les empoisonnements en masse.* A défaut de ce moyen, on organisa, sous le nom parfaitement choisi *d'armée infernale*, une troupe de sicaires, d'assassins, chargés d'y porter partout le pillage, le massacre, le viol et l'incendie. Cette armée devra se diviser en douze camps retranchés, d'où partiront autant de colonnes pour sillonner le pays dans tous les sens, et n'y rien laisser : *absolument rien!...*

Écoutons plutôt l'inqualifiable allocution faite, avant de par-

tir pour cette affreuse corvée, par le général Grignon à sa bande, le 17 janvier 1794 : « Mes camarades, nous entrons dans le pays insurgé. Je vous donne ordre de livrer aux flammes tout ce qui sera susceptible d'être brûlé, et de passer au fil de la baïonnette *tout ce que vous rencontrerez d'habitants sur votre passage.* Je sais qu'il peut y avoir quelques patriotes dans ce pays : *c'est égal, nous devons tout sacrifier !...* » Ce misérable était fils d'un boucher : il n'avait fait que changer de victimes à sacrifier. « L'effrayant laconisme de Grignon, ajoute M. Crétineau-Joly, *loc. cit.*, t. II, p. 105, est imité par les onze autres généraux dont il faut que l'histoire flétrisse les noms : Huché, Dufour, Caffin, Amey, Charlery, Beaufranchet, Chalbos, Grammont, Cordelier, Commaire et Dalliac, prennent chacun une de ces colonnes sous leur commandement. La torche d'une main, et le fer de l'autre, ils avancent jusqu'au cœur de la Vendée. »

Thureau, frère du représentant de la Convention, nommé général en chef de ces hordes sauvages, tout en se décidant à remplir une mission aussi criminelle, eut au moins la pudeur, assez rare chez les instruments du Comité de salut public, de vouloir être positivement commis par lui-même à l'exécution de toutes ces infamies. « Mon intention, écrit-il à ce comité populaire, est bien de tout incendier, de ne réserver que les points nécessaires à établir les cantonnements propres à l'anéantissement des rebelles; mais cette grande mesure doit être prescrite par vous. Je ne suis que l'agent passif des volontés du corps législatif que vous devez représenter dans cette partie. Vous devez également prononcer d'avance sur le sort des femmes et des enfants que je rencontrerai dans le pays révolté. S'il faut les passer tous au fil de l'épée, je ne puis exécuter une pareille mesure sans un arrêté qui mette à couvert ma responsabilité... La marche de mes colonnes sera courte, et en huit jours la Vendée doit être battue ; tous les rebelles passés entre moi, Haxo et Dutruy. Je suis fâché que les mouvements de troupes ordonnés par Carrier aient retardé ma promenade militaire. »

Carrier, Grignon, Collot-d'Herbois, etc., *ne faisaient pas tant de façons;* ils savaient prendre une odieuse initiative dans l'invention et l'exécution des plus affreuses mesures, et se montraient ainsi bien *plus dignes* de la confiance et des pouvoirs illimités que leur déférait le Comité de salut public. Auprès de *ces grands scélérats*, Thureau, le chef de toute l'armée infernale, créé général pour les besoins de la plus monstrueuse exécution, n'était qu'un *obscur sicaire, un muet du sérail, un valet de bourreau*, qui tirait la ficelle, mais qui, semblable au vil couteau de la terrible machine, déclinait la *sérieuse responsabilité* du coup qu'il allait frapper!... Quels temps, quels hommes! Est-il possible d'unir plus d'atrocité à plus de lâcheté, d'ineptie? de justifier plus tristement les nobles réactions de l'héroïque Vendée?

Nous ne profiterons pas de l'avantage que nous donneraient les documents entre nos mains pour la solution définitive d'une question aussi grave : les détails de toutes les énormités dont ce malheureux pays fut ici le théâtre s'y trouvent consignés dans les rapports des généraux et des commissaires, avec un luxe tel de grossièreté, de cynisme, avec de si révoltantes insultes à la religion, à la morale, au respect des choses les plus sacrées, à la pudeur, etc., qu'il nous devient impossible d'en continuer les citations : pour le fond, comme pour la forme, elles imprimeraient à notre histoire des souillures dont nous ne consentirons jamais à la flétrir!...

Charette poursuit le cours de ses brillants exploits, et malgré toutes les conjurations *infernales* du sinistre génie révolutionnaire, prévient l'extermination entière de la Vendée. Le général Haxo avait promis sa tête au Comité de salut public, et c'est *le républicain*, dans une défaite, qui donne la sienne au *royaliste* dont la générosité fit d'inutiles efforts pour lui sauver la vie.

Comme un autre Marius, l'intrépide et courageux Marigny, après avoir misérablement et périlleusement erré dans les bois et les marais de la rive droite de la Loire, voulant avoir des renseignements positifs sur tout ce qui s'était passé depuis le

désastre de Savenay, va directement à Nantes, sous le déguisement d'un marchand giboyeur; et sa témérité reproduit, dans cette ville, une de ces étranges scènes dont on ose à peine enrichir les plus fabuleux récits : « Il se rend à la maison que le représentant du peuple occupe dans le quartier de Richebourg, dit M. Crétineau-Joly; Carrier est avec Goullin, son noyeur privilégié. A la vue de ce paysan aux formes athlétiques, à la figure pleine de martiale noblesse, et qui, entr'ouvrant ses habits grossiers, laisse apercevoir un large poignard et une paire de pistolets, les deux révolutionnaires frémissent d'effroi. « Je ne veux, dit-il au représentant, te faire aucun mal. Je suis Marigny, le chef des brigands. J'ai besoin de passer quatre heures à Nantes; et je suis venu t'annoncer que je voulais être libre. Je ne te demande pas ta parole d'honneur, elle m'est inutile; mais je dois te dire que si je suis arrêté, ta mort précédera la mienne : toutes mes dispositions sont prises pour cela. » Carrier avait peur du courage; il connaissait Marigny, le crut sur sa parole; en conséquence, le Vendéen put recueillir tous les renseignements dont il avait besoin.

Sans perdre alors un seul instant, il passe la Loire; à sa voix puissante et que les paysans du Haut-Poitou n'ont pas oubliée, quatre mille braves se rangent sous ses ordres. Il n'ont point d'artillerie, ne possèdent que peu de munitions; Marigny sait le moyen de s'en procurer: il s'empare de Mortagne, Vendée ; là, trouve tout ce dont il avait besoin, le 26 mars 1794.

Ainsi, vers cette époque, trois petites armées royalistes possédaient l'ensemble du pays que l'on désignait alors par le titre général et commun *de Vendée*; sous le commandement, chacune, de son chef particulier, ne relevant de l'autorité d'aucun autre; ainsi : Charette occupait le Bas-Poitou ; Marigny, le Haut ou *le Bocage;* Stofflet, l'Anjou.

A la vue de ces nouvelles forces, de ces indomptables combattants qui semblent renaître de leurs champs ensanglantés, de leurs habitations réduites en cendres, le Comité de salut public voulut jouer à *l'humanité ;* suspendit momentanément ses violentes exécutions, espérant attirer et prendre les géné-

raux vendéens dans le réseau de ses piéges d'hypocrisie : mais Stofflet, Marigny, Charette n'étaient pas hommes à se laisser aussi naïvement capter. Dès lors, ne trouvant pas à faire ses frais, le digne Comité jeta ce vain masque, et le général Dusirat, posté, le 2 avril 1794, sur les hauteurs de Chanzeaux, Maine-et-Loire, avec des instructions encore plus épouvantables, reprit le système des viols, des massacres, des incendies; et le général Thureau, plus embarrassé que les chefs royalistes, reçut néanmoins, de la Convention, l'ordre positif « d'en finir, avec la Vendée, au plus dans l'espace d'un mois. »

Ce triste sicaire du Comité, d'abord si craintif, si méticuleux, révélant presque la possession d'une conscience à sa manière, s'inspire enfin de *l'infernal* génie de ses maîtres, s'élève presque à toute la hauteur de leur scélératesse; lorsque le 9 avril 1794 il écrit à ses amis Hentz et Garos : « Si la république désire anéantir tout d'un coup ces féroces paysans qui ont détruit nos plus belles armées, tué nos meilleurs généraux, eh bien! il faut prendre de grandes mesures : il faut exterminer tous les hommes qui ont pris les armes, et frapper, avec eux, *leurs pères, leurs femmes, leurs sœurs et leurs enfants. La Vendée doit n'être qu'un grand cimetière national!...* » Pour compléter son œuvre, *l'équitable et spirituel* général proposait, en résumé, simplement de donner tous les biens *des enterrés dans ce vaste cimetière, aux plus purs de la nation, à de bons sans-culottes* au moyen desquels on repeuplerait le pays. Un aussi beau système obtint l'assentiment, l'admiration des conventionnels : heureusement qu'il existait encore quelques obstacles entre le projet et l'exécution.

« A cette époque, en effet, dit M. Crétineau-Joly, cinq divisions que Charette, Stofflet, Marigny, Sapinaud et Fleuriot commandaient, formaient un fonds de quarante mille hommes d'infanterie, avec deux mille cinq cents de cavalerie, et vingt pièces d'artillerie de campagne. » Si tous ces chefs, au lieu d'opérer séparément avec leurs petites divisions, avaient réuni, sous les ordres d'un chef suprême, ces forces disséminées, sans unité d'action, l'armée vendéenne, après avoir chassé du pays les républi-

cains, dont les colonnes infernales se trouvaient déjà détruites, malgré les dangers de ce fatal isolément, eût obtenu, par ses nobles efforts, tous les avantages d'une paix honorable et positive.

Ces vérités se présentèrent à l'esprit des chefs, mais tous n'offrirent pas assez d'abnégation personnelle pour sacrifier une vanité coupable et dangereuse au salut de la commune patrie, au succès de la noble cause que chacun avait cependant la prétention de soutenir avec dignité. L'arrivée d'un nouvel acteur que l'on vit repaître sur le théâtre de cette guerre, contribua sans doute beaucoup aussi, par ses prétentions et ses intrigues, à maintenir entre les généraux vendéens l'esprit d'opposition et de rivalité contraire à cette fusion si désirable au milieu d'aussi graves conjonctures.

L'abbé Bernier, qui, depuis le désastre de Savenay, s'était tenu prudemment caché au fond de la Bretagne; sans doute ennuyé de son obscurité prolongée, voulant reprendre son rôle d'ambitieux diplomate, arrive clandestinement en Vendée; sonde les dispositions d'esprit de Marigny et de Charette; et comprenant qu'il n'avait rien à faire auprès des hommes de cette trempe, s'attache à Stofflet qu'il dominera facilement pour le malheur de tous les deux. Ce fut en conséquence vers les premiers jours de mai 1794, seulement, que le curé de Saint-Laud prit une part active aux événements de la petite armée vendéenne; et cette part y fut assurément plus nuisible qu'utile : pour ne rien préciser davantage.

Les trois principaux chefs : Charette, Marigny, Stofflet, pour aviser aux moyens d'agir avec plus d'ensemble, ouvrirent des conférences à Jalais, près Beaupréau, Maine-et-Loire ; s'y rendirent en personne, chacun avec l'intention sans doute bien arrêtée de ne pas soumettre son autorité à celle d'un supérieur : Charette, par esprit de domination manifesté dès le principe; Marigny, par habitude acquise du commandement; Stofflet, par l'influence de l'abbé Bernier. Ce dernier, qui voulait aussi dominer à sa manière et dont les conseils tendaient à ce résultat, proposa l'adoption d'un pacte fédératif d'après

lequel chacun des généraux conservait, au même titre, le commandement de sa petite armée ; sans rien pouvoir entreprendre de sérieux indépendamment du concours des autres; ni se séparer des confédérés avant l'accomplissement de leur mission commune. Le pacte fut signé : Charette, Marigny, Stofflet, Sapinaud ; avec peine de mort pour celui qui manquerait à ses engagements.

Marigny se rend exactement, la première fois, au quartier-général d'où les opérations d'ensemble doivent partir. Sa division n'y trouvant presque rien pour se ravitailler, le général se plaint, explique son mécontentement en paroles peu mesurées; les soldats indignés abandonnent l'armée pour aller secourir leurs familles que les républicains poursuivent, le feu, le fer à la main. Marigny fait de vains efforts pour les retenir, et doublement irrité contre eux et contre les pourvoyeurs du camp, se retire pour ne plus reparaître.

Charette et Stofflet voient une désertion là où bien évidemment n'existait qu'un coup de tête de la part du chef et des soldats. Un conseil de guerre composé de vingt-trois membres est aussitôt formé; Charette, rapporteur, écoute un peu trop ses inimitiés, ses rivalités personnelles ; la majorité des juges se laisse entraîner par son ascendant et par d'anciens ressentiments contre l'accusé : *la peine de mort est prononcée!* Charette avait voté le premier; Stofflet s'était chargé de l'exécution!... MM. de Sapinaud, La Bouère, Beauvais, Renou, Beaurepaire, Céris, De la Ville-Beaugé, etc., membres du conseil, protestèrent de la manière la plus honorable contre l'iniquité de cet arrêt, en refusant de le signer.

Toutes les populations du Haut-Anjou se soulevèrent d'indignation à cette pénible nouvelle : déclarant qu'elles s'opposeraient à ce qu'on fusillât un aussi brave général. Deux mois se passèrent dans cet état de choses. Marigny, sur l'invitation de Charette, qui semblait regretter un jugement prononcé, disait-il, pour l'exemple, mais dont il ne demandait pas l'exécution, s'était paisiblement retiré à sa maison de la Girardière, paroisse de Combrand, à quelque distance de la Châtaigneraie, Vendée.

Le 10 juillet 1794, Stofflet, accompagné de l'abbé Bernier, en se rendant à l'attaque de cette dernière ville, traverse malheureusement le bourg de Combrand. Un détestable conseil, ou pour le moins une funeste pensée, lui fait commander un peloton de déserteurs allemands, avec ordre de se rendre à la Girardière et d'y fusiller Marigny. Ce courageux officier commande lui-même le feu, tombe comme un brave, ainsi qu'il avait vécu : mais sa chute en est une pour Charette, pour l'abbé Bernier, pour Stofflet, dont ils ne se relèveront jamais !...

Un nouveau cri d'indignation, à cette affreuse nouvelle, retentit, comme un glas funèbre dans toute la Vendée ; le Haut-Poitou déclara solennellement : « qu'il ne combattrait plus pour une cause que l'on avait déshonorée par L'ASSASSINAT de leur valeureux et brave général, à peine âgé de quarante ans; qui déjà s'était illustré, qui pouvait s'immortaliser pour elle!... » Cette résolution digne et suprême porta le dernier coup aux succès ultérieurs de la petite armée royaliste, à notre sens bien au-dessous de la grande, non-seulement par le nombre de ses soldats, mais encore et surtout par le caractère et le véritable dévouement de ses généraux.

En effet, l'orgueil impérieux et dominateur de Charette, l'intrigante ambition de l'abbé Bernier, la brutale et facile crédulité de Stofflet, fomentèrent, par leur concours, des animosités, des divisions qui ne pouvaient manquer d'entraîner les plus funestes résultats.

Charette obtient d'abord quelques succès dus à son incontestable vaillance, et qui réunis à l'urgence de retirer les troupes républicaines de la Vendée, pour les diriger aux frontières où plusieurs défaites rendent leur présence nécessaire, ramènent, *par nécessité*, le Comité de salut public à *ce faux semblant d'indulgence*, que, dans l'impuissance de *la Terreur*, il ne manquait jamais d'essayer. Ce fut alors que Bourdon de l'Oise fit entendre, en pleine Convention, ces mémorables paroles, qui, dans sa bouche, et devant l'assemblée qui les approuva sans réclamation, suffiraient, s'il en était besoin, pour légitimer et justifier à la fois *les réactions de l'Ouest et de*

la Vendée : « Ne laissons pas, s'écrie le député montagnard, croire à nos frères égarés que les représentants du peuple n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour assurer leur repos et leur bonheur. SI ON N'EUT PAS POUSSÉ LES VENDÉENS AU DÉSESPOIR EN LEUR MANQUANT DE FOI, *nous aurions trois cent mille citoyens de plus;* nous aurions encore de bons soldats, qui, avec ceux qui nous restent, *auraient fait sentir qu'eux aussi étaient Français!...* »

Un semblable panégyrique n'a pas besoin de commentaire. Du reste, la Convention s'empresse de l'ajouter en formulant un décret de pacification; et les plus zélés patriotes en déclarant publiquement et d'une voix unanime : « qu'au milieu des tempêtes qui s'étaient élevées sur la France, *la Vendée militaire avait seule compris son devoir;* que ses guerres n'avaient été entreprises que pour défendre ce que les hommes ont de plus cher et de plus sacré : *leurs foyers*, *leurs temples*, *leur culte*, *les tombeaux de leurs pères !* »

Les conférences s'ouvrirent au château de la Jaunais, à une lieue de Nantes, sur la route de Clisson, le 15 février 1795. Ce fut un spectacle vraiment étrange de voir un simple chef de partisans traiter d'égal à égal avec l'orgueilleuse république; et même lui concéder cette entrevue comme une grâce, en lui dictant, avec autorité supérieure, à peu près tous les articles du traité : *qui rétablissait l'entière liberté du culte catholique, remboursait les bons royaux jusqu'à la concurrence de deux millions*; indemnisait les propriétés ruinées par la guerre; exemptait les jeunes Vendéens de la réquisition pour les abandonner à l'agriculture, aux industries détruites; autorisait l'institution d'une garde territoriale de deux mille hommes pris dans le pays pour sauvegarder la Vendée; la remise à la protection du général Charette de Louis XVII et de sa sœur prisonniers au Temple; l'oubli complet du passé. Quant aux articles secrets : le rétablissement de l'ancienne monarchie, de la religion catholique dans toute sa splendeur, etc.

Napoléon ne conçoit pas, dans ses Mémoires, que Charette si clairvoyant, ait jamais pu croire à l'exécution d'un pareil

traité. Mais les honnêtes gens comprendront encore bien moins que la république ait pu se parjurer aussi honteusement, d'une manière aussi solennelle, par la signature de ses représentants!...

De son côté, Charette allait plus loin que ses intentions, en s'engageant à reconnaître la république, pour traiter ensuite avec elle du rétablissement de la monarchie. Tout dans ce traité n'était donc au fond qu'illusion et mensonge; *c'était un pis-aller; c'était la paix à tout prix.* Du reste, cette négociation dans laquelle Stofflet n'aurait joué qu'un rôle secondaire, ne pouvait convenir aux projets ambitieux de l'abbé Bernier. Stofflet proteste contre ce traité; se maintient en hostilité devant la révolution.

Ce fut alors qu'eut lieu cet affreux et mémorable siége du clocher de Chanzeaux, au nord de Chemillé en Anjou, pendant lequel Maurice Raguenaud, sacristain du village, à la tête de 17 braves paysans et de 10 femmes héroïques, assisté du curé constitutionnel, enchanté de trouver l'occasion d'expier son regrettable serment, soutint le 9 avril 1795, pendant plus de cinq heures, les efforts inutiles de deux colonnes républicaines dont il décima lès rangs par le feu continuel de ses tirailleurs que les femmes assistaient vaillamment en chargeant leurs armes. Les assaillants ne purent vaincre cette résistance désespérée, sublime, qu'en incendiant le clocher. Toutes ces malheureuses victimes de la plus légitime défense périrent courageusement dans les flammes ou par le fer des égorgeurs.

Aussi lorsqu'on eut amené Stofflet, malgré les intrigues de l'abbé Bernier, à se rendre au château de la Jaunais, qu'il y trouva le traité signé, Charette absent; que les représentants lui proposèrent d'accepter la pacification; enfin que le curé de Saint-Laud fut parvenu à lui persuader qu'on s'était joué de sa crédulité : « Au diable la république! au diable Charette! » s'écria-t-il, en faisant volte-face et mettant son cheval au galop.

Les représentants du peuple, en voyant cette énergique protestation de l'un des généraux vendéens, jugèrent convenable,

pour ne pas laisser échapper l'autre, de le compromettre, par l'attrait d'une sorte d'ovation au milieu d'eux : ovation que par amour d'une paix nécessaire, disent les uns, par vanité, par orgueil, soutiennent les autres, Charette eut la faiblesse d'accepter.

Le 26 février 1795, au milieu des salves d'artillerie, des fanfares, des cris d'une population immense, il fait, à cheval, en grand costume de général vendéen, son entrée dans la ville de Nantes; ayant, à sa droite, Canclaux, général de la république; à sa gauche, le chef d'état-major Beaupuy; tous les deux recouverts des insignes révolutionnaires; et comme pour associer toutes les incompatibilités dans ce fabuleux cortége, suivent : quatre officiers de Canclaux et de Charette; les états-majors des deux chefs confondus avec leurs emblèmes si disparates : les guides, la cavalerie du général de Louis XVII, drapeau blanc déployé; suivis des représentants du peuple dans leurs voitures surmontées du bonnet rouge de la liberté. La marche est fermée par la cavalerie conventionnnelle avec ses drapeaux tricolores. Est-il possible de rien supposer, de rien voir de plus étrange, de plus monstrueux que ces deux ANTIPATHIES : *la République et la Monarchie*, sympathisant, et fraternisant ensemble dans cette regrettable ovation dont le but essentiel était de compromettre, de stigmatiser la royauté dans son représentant, par l'attention, arrêtée d'avance, de le promener sur toutes les places, dans toutes les rues de la ville, à la tête d'un pareil cortége?...

Charette le comprit enfin, mais trop tard. Aussi, lorsque son orgueil eut été rassasié par les ennuis de cette parade inconvenante; par cette vaine et théâtrale exhibition d'une dictature militaire qu'il avait toujours ambitionnée; revenu des brillantes illusions aux plus tristes réalités, il sentit que l'esprit conciliateur, comme toutes choses, a ses bornes, qu'un homme de sens ne doit jamais franchir; qu'il est des extrêmes qu'un moyen terme ne saurait jamais concilier : le vice, la vertu; le mensonge, la vérité; la république et la monarchie!... Son visage devint sombre; son regard pensif, distrait; et s'arra-

chant alors brusquement aux fêtes nombreuses qu'on lui préparait, dès le lendemain au matin il rentra dans son camp, l'âme profondément triste, et comme opprimée sous le poids d'un remords. Il venait de faire une grande faute, sans doute, mais avec quelle amertume elle lui fut reprochée ; quelle terrible expiation il en viendra faire treize mois plus tard dans la ville même où cette faute avait été commise!...

Charette, au nom de la monarchie légitime ; les commissaires de la Convention, à celui du Comité de salut public, venaient de jouer, sur le sanglant théâtre de la Vendée militaire, une bien déplorable comédie. Le traité de la Jaunais, en effet, n'était de part et d'autre qu'un non-sens, un tissu de concessions, de promesses, que les deux partis savaient, à l'avance, être absolument dans l'impossibilité de pouvoir tenir. Aussi, la captivité prolongée des enfants de France; la mort de Louis XVII, qui ne parut survenir si promptement que pour éluder la remise du jeune roi sous la garde spéciale du général vendéen; plusieurs autres violations sérieuses des principaux articles de ce traité par la république, portèrent immédiatement Charette à recommencer les hostilités.

Plusieurs victoires successives; le titre de *général de l'armée catholique et royale*, qui lui fut donné par le comte de Provence, devenu Louis XVIII, ranimèrent le courage et la confiance de la petite armée vendéenne, dont le nouveau roi proclamait dignement les services dans la personne de son chef. « Continuez, Monsieur, disait en effet Louis XVIII à Charette, en terminant la lettre autographe par laquelle Sa Majesté le nommait général, à me servir comme vous avez servi mon prédécesseur; et croyez que si quelque chose peut m'alléger le fardeau que la Providence m'ordonne de porter, c'est d'être destiné par cette Providence à récompenser *les plus grands* services qu'un roi ait jamais reçus. *Signé :* LOUIS. »

Ici, l'Angleterre va malheureusement intervenir dans les affaires de la France, et, comme toujours, trahir, compromettre ou sacrifier ses plus chers intérêts. Le comte d'Artois annonce à Charette qu'il part, de Portsmouth, le 25 août 1795,

pour débarquer, vers les premiers jours de septembre, à Noirmoutiers; et, dans le cas d'obstacles, à l'Ile-Dieu, à sept lieues de Saint-Gilles, Vendée. En débarquant de suite et sans bruit, rien n'était plus facile et plus utile : à la tête de l'armée royaliste, un Bourbon pouvait opérer des merveilles. L'Angleterre, qui le savait bien, rendit la descente impossible en temporisant, en appelant, par le bruit des préparatifs, toute l'attention de la république sur cette opération ; tandis qu'elle n'avait jamais échoué dans le projet d'apporter des armes et des munitions aux insurgés pour continuer une guerre civile, sans autre effet certain que d'épuiser, que de ruiner la France.

Le cabinet anglais qui, dans toutes *nos tragédies politiques*, s'est constamment réservé le rôle obligé *du traître*, va le remplir ici dans la personne du commodore Warren, pour *le troisième et dernier acte* du drame sanglant dont nous avons déjà vu représenter *le premier* à Granville, pendant *la guerre vendéenne d'outre-Loire ;* et dont *le second* venait, comme nous le dirons, dans *celles de l'Ouest*, d'offrir sa triste et douloureuse mise en scène *au désastre de Quiberon !...*

Le comte d'Artois que les Anglais, pour cette apparence de débarquement, avaient choisi de préférence à Louis XVIII, comme plus facile à tromper, à maîtriser même au besoin, ne justifie que trop cette prévision d'une politique perfide, en devenant l'instrument principal de la ruine des principaux chefs royalistes, et de la noble cause pour la défense de laquelle ils vont succomber.

Ce prince, d'un naturel très-bon, d'un caractère même chevaleresque, mais trop naïf, crédule, inconstant et léger, ne soupçonne pas même le dangereux et triste rôle qu'on lui fait jouer dans cette nouvelle occasion. Il écrit plusieurs lettres autographes à Charette, annonçant toujours une descente qu'il se croyait, *bonnement*, libre d'effectuer ; mais que ses gardiens avaient bien résolu de ne pas définitivement permettre.

On le promène de difficultés en difficultés ; de Noirmoutiers, qu'on ne voulait pas occuper, et pour cause, à l'Ile-Dieu, où l'on savait bien qu'il serait impossible de tenir. Charette, pré-

venu, mais toujours trompé dans ses dispositions, avait, dès le principe, compris le secret de toutes ces funestes irrésolutions; le comte d'Artois, seul peut-être, était encore dupe de ces perfides manœuvres, puisqu'il disait, dans sa missive de l'Ile-Dieu, du 5 octobre 1795 : « Tous les retards que j'éprouve m'affectent sensiblement; mais ils n'affaibliront pas ma constance, ni la fermeté de ma résolution. »

Enfin, le lieu, l'heure du débarquement ayant été positivement indiqués vers *la Tranche*, village maritime de la Vendée, Charette s'y rend à la tête de 15,000 hommes bien déterminés. Cette vaillante armée n'attend que l'arrivée du prince pour marcher à la victoire; et, secondée par la Bretagne, reconquérir ses divins autels et le trône antique de ses rois. Vaine espérance: l'Angleterre avait prévu ce grand, ce fructueux résultat pour la France, et pris, en conséquence, toutes ses précautions pour en neutraliser le principe. Le comte d'Artois reste dans l'Ile-Dieu; son aide de camp, M. de Grignon, par décision des Anglais, se trouve seul au rendez-vous; et, comme fiche de consolation, remet au général en chef un sabre d'honneur, avec cette devise, gravée sur la lame : « *Je ne cède jamais.* »

La déception fut si grande, et le mécontentement si profond, qu'un cri d'indignation commune fit explosion dans tous les rangs. Quant au chef de ces nobles Vendéens si déplorablement trompés, il n'était pas homme à se prendre à l'appât d'un hochet; mais comprenant à la fois l'acte et ses conséquences, il frémit d'abord sous la déchirante impression d'une colère concentrée ; puis s'adressant, avec la dignité d'un brave soldat que l'on vient d'offenser, au porteur de ce malencontreux message : « Monsieur, lui dit-il, en tournant ensuite le dos sans attendre sa réponse, allez apprendre à votre maître que c'est un arrêt de mort qu'il m'envoie en échange de mon dévouement!... »

Le brave soldat ne s'était malheureusement pas trompé!... Dans l'excès de cette indignation qu'il partageait avec l'armée, si l'on en croit le comte de Vauban, qui dit avoir eu la lettre sous ses yeux, Charette aurait immédiatement écrit à

Louis XVIII : « *Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu!...* » Si le fait est vrai, nous y trouvons plus d'emportement irréfléchi que de raison et de convenance.

Le tort principal du comte d'Artois, et la cause essentielle de toutes les fautes qu'il commit alors, furent l'imprévoyance, la faiblesse de se *laisser attacher*, par l'Angleterre, *des lisières* qu'elle serrait, qu'elle relâchait au besoin et suivant les exigences de ses projets intéressés, mais qu'elle n'abandonna jamais, et dont elle fit même, au besoin, DE VÉRITABLES CHAINES!

En effet, lorsque ce prince irrésolu, crédule, mais animé d'une sorte d'esprit chevaleresque, apprit le profond mécontentement et les justes récriminations de ses Vendéens si dévoués, il eut un instant la pensée d'appareiller une barque et d'arriver au milieu d'eux comme un simple chef de partisans. Mais le commodore Warren avait ses instructions bien précises : à partir de ce jour, le comte d'Artois *fut littéralement gardé à vue*, sans trouver à son service la plus mince embarcation.

Ce fut alors seulement qu'il ouvrit les yeux, et qu'appelant près de lui Vauban, La Béraudière et d'Autichamp, quand on voulut enfin, le 17 novembre 1795, lui faire quitter l'Ile-Dieu, par la raison bien prévue que le mouillage n'était pas tenable, il leur dit avec amertume : « *Les Anglais m'ont fait compromettre la Vendée*, et maintenant ils veulent me forcer à partir : je dois rester.» Puis, après quelques instants d'irrésolution, il envoie des instructions insignifiantes et presque dérisoires aux généraux Vendéens, pour leur expliquer *avantageusement* la conduite, pourtant si perfide, si coupable, du cabinet anglais, et leur tracer un plan de conduite qui, dans ces tristes conjonctures, ne pouvait avoir aucune application.

Napoléon, comme tous les hommes d'un sens profond, a parfaitement apprécié la situation dans ses *Mémoires* : « La république, dit-il, était perdue, si les Anglais eussent laissé descendre le comte d'Artois sur le sol de la patrie. » Aussi, lorsqu'il eut plus tard connaissance de la conduite irrésolue de ce prince, il s'écria, dans son style métaphorique : « Si j'avais été

à la place du comte d'Artois, *j'aurais traversé la mer, au besoin, sur une coquille de noix!...* »

Dès le 18 novembre 1795, le commodore Warren mettait à la voile, emmenant avec lui son docile captif; et le 19, laissait à Charette, comme dérisoire et perfide compensation, les moyens pécuniaires pour continuer une guerre civile onéreuse à la France, désastreuse pour la Vendée; mais, alors, inutile au rétablissement du trône et de l'autel. Ce billet accompagnait l'allocation spéciale : « M. Charette, je laisse à la disposition de votre armée 22,222 liv. en dollards : *et je vous souhaite tous les succès possibles!...* » Une semblable conduite, un pareil souhait n'ont pas besoin de commentaires. « Comme François Ier, ajoute M. Crétineau-Joly, on dit que le comte d'Artois s'écria, en se retirant de l'Ile-Dieu : « *Tout est perdu, fors l'honneur.* » Le mot pouvait encore être juste : mais, pour le jeter à la Vendée militaire, il fallait avoir, derrière soi, une victoire de Marignan, ou tout au moins une défaite aussi glorieuse que celle de Pavie! »

Charette l'avait dit, avec amertume, en apprenant la défection du comte d'Artois : « Je n'ai plus qu'à me cacher ou bien à périr les armes à la main : *je périrai!...* » Les événements prouvèrent que le vaillant général avait parfaitement jugé la triste position qu'on venait de faire à la Vendée, à ses nobles et courageux enfants; quatre mois plus tard, il réalisait en héros sa navrante et funeste prédiction !

C'est alors, en effet, que la Vendée militaire et ses illustres chefs peuvent dire, EUX, sans réclamations, même de leurs ennemis, après des victoires brillantes et de glorieuses défaites : « TOUT EST PERDU, FORS L'HONNEUR ! »

Les grands combats sont finis ; et, comme l'avait trop bien prévu Charette, la plupart de ses braves soldats, mécontents, découragés par l'abandon si étrange de ceux dont ils soutenaient la cause au péril de leur vie, renoncent à défendre des intérêts aussi mal compris, et rentrent dans leurs foyers. Les généraux, insensiblement réduits à quelques anciens camarades qui leur sont personnellement attachés,

n'ont plus à pouvoir espérer qu'une sorte de guerre de surprise et d'embuscade, sans avenir et sans utiles résultats. Pour les affaires de la Vendée, les diplomates intrigants et peu sincères vont remplacer les dévoués et nobles combattants; pour arriver, après la fin tragique de ces braves, au dernier acte *du drame politique :* à la pacification illusoire de ce malheureux pays.

Le général Hoche, après le désastre de Quiberon, dont il fut, comme nous le verrons dans les guerres de l'Ouest, un des principaux agents, est envoyé dans la Vendée pour en finir, par son habileté militaire et ses talents dans les négociations, avec ces réactions politiques et religieuses contre lesquelles s'étaient usées les terreurs de la Convention, la perfide indulgence du Directoire.

En homme positif, prudent, expérimenté, bien qu'il eût à peine 27 ans, Hoche ne veut employer la force des armes qu'après avoir constaté l'inutilité d'une sage diplomatie. Dès lors, il s'adresse d'abord à Stofflet, ou mieux à l'abbé Bernier, qui va jouer, dans cette partie des affaires de la Vendée, un rôle plus important que véritablement honorable. « Stofflet, dit M. Crétineau-Joly, était épié, presque entouré par le général ou par ses agents ; les bruits populaires vont jusqu'à accuser Bernier de s'être constitué le provocateur et le dénonciateur du chef angevin, dont il avait si souvent compromis la cause et la gloire... Le curé de Saint-Laud sentait que le rôle de la Vendée militaire touchait à sa fin : il cherchait à l'exploiter ; mais les moyens qu'alors il employa ne seront jamais approuvés par la probité. »

Comme cet intrigant ambitieux va bientôt se trouver au premier plan dans les négociations de Bonaparte, premier consul, avec la Vendée, nous devons en bien faire apprécier le caractère et les moyens. Voici le portrait qu'en fait le général Hoche lui-même, après l'avoir bien étudié : « Je connais l'abbé Bernier, écrit-il au Directoire, ses dispositions sont parfaites : *c'est un prêtre comme il nous en faudrait vingt ici.* L'abbé Bernier juge les choses de haut, *et n'a pas l'air de tenir beaucoup au*

parti royaliste, qui s'en va. Je crois donc utile de l'employer : il connaît le fort et le faible de chacun. Je lui accorde toutes ses demandes; il n'en fait que de raisonnables. Mais, dans une circonstance difficile, je pense que le Gouvernement *pourrait compter encore plus sur son ambition que sur son zèle.* »

Avec toute sa pénétration, Hoche n'avait pas découvert que l'abbé Bernier était plus fin que lui; qu'il s'aperçut que le général voulait, en effet, l'exploiter auprès du Directoire : aussi, les conférences à peine terminées, il fut le premier à pousser adroitement Stofflet à la reprise des hostilités. Le prévoyant chef royaliste fit alors entendre ces prophétiques paroles : « Nous marchons évidemment à l'échafaud : mais puisque tout le monde pousse à la guerre, faisons-la jusqu'à la fin. »

Le 15 février 1796, Stofflet se rend à la métairie de la Saugrenière, que son isolement a fait choisir par l'abbé Bernier pour une conférence où les chefs de cette division auraient à nommer *un agent général* chargé de représenter toutes les armées royalistes auprès de Louis XVIII. Le curé de Saint-Laud désirait ce titre, et croyait sans doute l'obtenir. Stofflet fait nommer le comte Colbert de Maulevrier, son ancien maître.

Bernier disparaît vers deux heures du matin, à la séparation des membres du conseil. « Que fit-il dans cette nuit ? dit M. Crétineau-Joly, c'est le secret de Dieu !... » Mais à quatre heures, la ferme est cernée par un détachement républicain. Stofflet désarmé, sans défense, est accablé sous le nombre, fait prisonnier, grièvement blessé pendant la résistance que sa force prodigieuse tente vainement d'opposer dans la surprise d'un aussi misérable guet-apens. Ses vêtements sont en lambeaux, inondés de sang : on le couvre d'une mauvaise blouse, on le conduit pieds nus jusqu'à Chemillé ; puis on le dirige sur Angers. Il paraît devant ses juges avec la noble fermeté d'un héros, sans répondre aux interpellations qui lui sont adressées. Conduit au lieu du supplice, le 23 février 1796, il repousse avec dignité, du geste et par les mots d'une bien

noble simplicité le bandeau qu'on veut lui mettre sur les yeux : « Un général vendéen ne saurait avoir peur des balles. » On l'ajuste, et les cris de : Vive la religion ! Vive le roi ! sont les seuls qu'il fait entendre avant l'explosion. « Il périt, ajoute M. Crétineau-Joly, à l'âge de 43 ans, pardonnant à ceux qui l'avaient trahi, et à ceux qui le fusillaient. De graves reproches ont été accumulés sur la mémoire de Stofflet ; tous ces reproches se résument en un seul : il fut coupable d'avoir mis sa confiance en l'abbé Bernier... Du reste, le garde-chasse Stofflet, devenu général d'armée par de hauts talents, un magnifique courage, une mort héroïque, a droit au respect de la Vendée, à l'estime de ses ennemis, à l'admiration de la postérité ! »

Est-il nécessaire d'ajouter, pour l'édification du lecteur, que le jour même de l'exécution de Stofflet, d'Autichamp, « sans aucune élection préalable..., cédant sans doute aux obsessions de Bernier, acceptait la succession, non encore ouverte, de l'illustre garde-chasse de Maulevrier ; » et signait à ce nouveau titre un arrêté qu'approuvaient les autres chefs et dont l'un des articles est ainsi conçu : « L'abbé Bernier, *commissaire général de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou*, sera, sous le bon plaisir de Sa Majesté, et l'agrément provisoire de *Monsieur*, lieutenant-général, député au nom des armées catholiques et royales de France, en qualité *d'agent général* près les puissances belligérantes, résidant à Londres, comme point central des relations politiques de l'Europe. » Quels positifs et tristes rapprochements !...

Au milieu de ces affligeantes conjonctures la position de Charette s'aggravait de plus en plus. Parmi les officiers de sa petite armée, les uns, fatigués d'une guerre désormais inutile, se retirent dans l'espoir d'une pacification ; les autres se laissent prendre aux séductions du Directoire ; un très-petit nombre, dévoués à leur vaillant et malheureux général, veulent encore vaincre ou mourir avec lui.

Après avoir, dans l'espace de trois ans, livré plus de cent combats aux républicains, et, le plus souvent, avec d'incontes-

tables succès ; après avoir vu tomber autour de lui ses parents, ses amis, ses lieutenants les plus intrépides, le général en chef de la petite armée vendéenne, qui lors des déceptions de l'Ile-Dieu comptait encore 15,000 hommes, n'a plus sous ses ordres que 32 braves soldats. Trahi, vendu, poursuivi sans repos ni trêve, par le général Travot ; il se défend avec le courage d'un lion aux abois. Il a promis, aux princes qui l'ont abandonné, de mourir avec gloire, les armes à la main ; il tiendra parole, et s'il ne reste pas sur le champ de bataille dans son dernier et suprême combat, c'est qu'il avait, peut-être, comme expiation d'un instant d'oubli pendant son ovation irréfléchie de Nantes, une autre condamnation à subir ?...

Le 25 mars 1796, il se trouvait au lieu de la Prélinière, paroisse de Saint-Sulpice, Vendée, cerné par quatre colonnes républicaines l'enveloppant comme dans un réseau. Comprenant que sa dernière heure vient de sonner : « C'est ici, dit-il, qu'il faut combattre jusqu'à la mort, et vendre chèrement sa vie !... »

Pendant trois heures, avec ses 32 hommes, il tient tête à 200 grenadiers commandés par le général Valentin. Obligé de faire charger à la baïonnette pour vaincre cette sublime résistance dans laquelle Charette est blessé à la tête, d'un coup de feu ; à la main gauche, d'un coup de sabre qui lui fait tomber trois doigts ; douze de ses braves sont tués. Le courageux et dévoué Peffer, Alsacien, pour tromper l'ennemi se couvre du chapeau de son général tombé dans la mêlée ; est pris pour lui, comme il le voulait : cinq grenadiers le massacrent. Poursuivi jusqu'au bois de la Chaboterie, le général vendéen se défend encore, tombe épuisé de fatigue et d'hémorrhagie ; le vendéen Brossard veut le soustraire au massacre, il tombe frappé de plusieurs coups. Le jeune La Roche-Davot, pour prix du même dévouement, est atteint mortellement ; un troisième, dont nous voudrions aussi dire le nom, parvient à le déposer, évanoui, dans un taillis, où Travot le fait aisément prisonnier, et le traite, lorsqu'il eut repris connaissance, avec tous les égards dus à son héroïsme, à ses malheurs !...

On le dirige sur Nantes, où son jugement devait avoir lieu. En passant sous le guichet de la prison : « *Voilà donc*, dit-il, *où ces scélérats d'Anglais m'ont conduit !...* » Il ne prévoyait pas encore toutes les misérables et lâches tribulations qui l'attendaient, au milieu de son épuisement, de ses souffrances, dans cette ville où, treize mois auparavant, il avait eu la vaniteuse faiblesse de faire une entrée si *grotesquement* triomphale. Etait-ce une coïncidence fortuite ? Etait-ce une rigoureuse expiation ? Il est permis de le supposer : Dieu seul peut le savoir !...

Toutefois ces mauvais traitements, indignes de la générosité militaire, ne sont assurément pas un titre de recommandation pour le général Duthil, qui commandait alors à Nantes. « Il n'avait jamais eu l'honneur, dit M. Crétineau-Joly, de vaincre Charette ou d'être vaincu par lui. Il se présente dans la prison, et, moins juste que Travot, il accable d'injures le chef du Poitou. Pour toute réponse, celui-ci se contente de hausser les épaules. »

Un long cri de joie s'était fait entendre dans les armées républicaines, à la nouvelle de cette capture du chef royaliste le plus estimé, le plus redouté de leurs meilleurs généraux ; le Directoire l'annonce le soir même, comme une importante victoire, sur tous les théâtres de Paris.

A Nantes, les démonstrations, en blessant toutes les convenances, violent en même temps les premières lois de la justice et de l'humanité. On veut donner un spectacle aux *bons citoyens de l'endroit*, comme pour les indemniser de la mortification qu'ils avaient éprouvée, sans doute, voyant Charette parcourir, en vainqueur, les places publiques et les rues de leur cité. Aujourd'hui c'est encore ce même général vendéen, si valeureux, si brave, qui les a tant de fois battus sous les armes, fait trembler jusque sur les siéges de leurs tribunaux révolutionnaires ; mais blessé, malade, épuisé par les souffrances et par la fatigue ; vaincu par la force, mais non soumis : voilà ce martyr du plus sublime dévouement, dont ils vont faire l'acteur principal de leur odieuse parade ; qu'ils vont abreuver

d'humiliations, traîner, comme une victime de leur brutalité, dans les rues, dans les places publiques, où naguère encore ils n'osaient pas soutenir son regard !

On l'enchaîne, comme un criminel, au milieu des gendarmes, précédé par quelques généraux, suivi par la garde nationale et toutes les troupes de la garnison. Le triste cortége marche avec lenteur. Au milieu du parcours, cet intrépide soldat qui toujours a bravé les périls, que la fatigue n'a jamais abattu, comme écrasé par tant de calamités à la fois, tombe de lassitude et d'épuisement. Mais, se relevant aussitôt, il jette ces paroles comme un juste reproche aux généraux qui le précédaient : « Messieurs, si je vous avais faits prisonniers, moi, j'aurais été plus équitable et plus généreux : je vous aurais fait fusiller sur-le-champ. » Cette leçon ne fut pas comprise, ou produisit, au contraire, tout son effet, car le supplice continua jusqu'à la fin de cette indécente et cruelle pérégrination républicaine !...

Les derniers moments de Charette furent dignes d'un bon chrétien et d'un courageux militaire. Il fit ses préparatifs avec le calme le plus parfait, la plus sublime résignation. Il marche d'un pas ferme et tranquille vers la place Viarmes, lieu de l'exécution ; placé devant les fusiliers, sa contenance est martiale et digne; son visage, sévère; son œil, inspiré comme dans un jour de combat; il tire lentement sa main gauche blessée de l'écharpe qui la soutenait, repousse avec noblesse et douceur le bandeau qu'on lui présentait ; porte la main droite sur son cœur et commande ainsi le feu d'une voix ferme: « Soldats, ajustez bien, c'est là qu'il faut toujours frapper un brave. » La détonation se fait entendre : le dernier de ses vœux du moins est accompli. Mais, par un de ces résultats physiologiques dont l'énergique volonté de ces hommes à la trempe d'acier peut seul donner la raison, il ne semble pas même ébranlé par la violence de la décharge, et reste debout pendant quelques secondes ; puis la jambe droite se fléchit, le corps suit ce mouvement, le coude se présente pour amortir la chute qui s'effectue doucement, et comme si la noble victime n'eût encore

snivi que son impulsion personnelle, même pour descendre à la tombe !...

C'est le 29 mars 1796 que meurt, à l'âge de 33 ans, le dernier appui sérieux de la réaction vendéenne ; l'un des plus habiles et des plus valeureux chefs de partisans que la révolution eut à combattre. Cette réaction vendéenne expirante, après trois années de combats incessants, de glorieuses victoires et de sanglants désastres, avait, comme on l'a très-bien dit : « *commencé par des soldats sans chefs*; *elle finit par des chefs sans soldats.* » Vainement, en effet, d'Autichamp, Vasselot, d'Andigné, Bourmont, Suzannet, Beauveau, Dupérat, Forestier, etc., cherchent-ils à ranimer dans l'âme des paysans cet héroïsme dont ils ont donné tant de preuves sous Cathelineau, d'Elbée, Lescure, Bonchamp, Henri de La Rochejacquelein, Marigny, Donnissan, Stofflet, Charette, etc. ; comme tous les cœurs sincères dont on a brisé les illusions par de vaines et mensongères promesses, ils ne répondirent plus à ce noble appel, au-devant duquel ils couraient autrefois. Ceux qui devaient les soutenir, indignement joués par l'Angleterre, les avaient abandonnés : l'enthousiasme des populations vendéennes pour le rétablissement du trône avait fait place au besoin du repos, au désir d'une équitable pacification : LE FEU SACRÉ de la réaction politique et religieuse venait de *s'éteindre en Vendée !...*

Après quelques affaires partielles, où les chefs royalistes montrent, comme toujours, mais alors sans résultat possible, autant d'habileté que de courage; après quelques terribles exécutions commandées par le Directoire, Hoche s'apercevant qu'un pareil système pourrait bien réveiller ces haines populaires contre la république, faire jaillir encore cette lave brûlante d'un volcan mal éteint, comprit enfin que les voies de conciliation étaient celles dans lesquelles il fallait prudemment entrer. L'élévation de Napoléon au titre de premier consul, et l'ambition de l'abbé Bernier lui fournissaient les moyens d'y marcher avec avantage : le dernier acte du grand drame vendéen allait commencer.

VI. Pacification de la Vendée militaire.

La royauté légitime avait entièrement compromis sa cause dans la Vendée, par un défaut complet d'intelligence, de résolution et d'énergie. Ce noble et courageux pays, blessé au cœur par les nombreuses déceptions dont on l'avait molesté, faisait, dans son juste mécontentement, bien meilleur marché du rétablissement de l'ancienne dynastie. Mais il n'en était pas de même au point de vue des principes religieux qui jamais ne lui firent défaut ; qui bien au contraire le soutinrent dans l'adversité, le consolèrent dans ses chagrins et dans ses tribulations. Hoche, qui n'était pas seulement un brave général, mais encore un politique habile, astucieux même, le comprit parfaitement.

Il professait d'ailleurs la plus haute estime pour le caractère des chefs vendéens, et pour la vaillance, l'habileté militaire des principaux d'entre eux. Aussi, lorsqu'il cherchait à faire mettre bas les armes aux Bretons insurgés, leur adressa-t-il ces mémorables paroles dans la bouche d'un ennemi, d'un homme de tête et de cœur : « Habitants de ces contrées malheureuses, vous croyez-vous plus braves que ces Vendéens dont le passage de la Loire aurait fait trembler tous autres qu'eux ? Quels sont vos chefs ? Possèdent-ils les talents de d'Elbée, l'héroïsme de La Rochejacquelein, l'humanité de Bonchamp, le courage de Stofflet, l'activité, les ruses et les connaissances locales de Charette ? »

Il effrayait d'un autre côté le Directoire, en lui faisant voir les périlleux résultats de ses cruelles mesures dans la Bretagne : « On guillotine des prêtres à Vannes tous les jours, écrivait-il, le 21 mai 1796 ; les vieilles femmes et les jeunes garçons viennent tremper leurs mouchoirs dans le sang de ces malheureux, et bientôt ces monuments d'horreur servent de drapeaux aux fanatiques habitants des campagnes, qui se font égorger afin d'aller plus vite en paradis. Six cent mille Français

n'ont-ils pas déjà péri dans la Vendée? Veut-on encore du sang? Il est temps de fermer cette plaie profonde. Je déclare que je saurai marcher entre les rigueurs extrêmes et les faiblesses pernicieuses. »

« L'esprit de la Vendée, écrivait-il aux Directeurs, est hostile au principe révolutionnaire ; il est donc essentiel de le ménager : car vienne la guerre au dehors, et la Vendée peut s'insurger encore plus terrible. C'est un volcan comprimé, mais il fermente toujours et peut jeter de nouvelles laves... Inspirez de la confiance aux Vendéens, par des mesures *même un peu contre-révolutionnaires*. Flattez leurs idées religieuses ; faites des concessions à leur fanatisme monarchique, et surtout au désir immodéré qu'ils ont tous de ne pas perdre de vue le clocher de leur village. Un jour viendra où la république recueillera le doux fruit de tout ce qu'elle aura semé : car *la Vendée*, ne vous y trompez pas, *est une bonne terre : il y a, dans ses enfants, de l'honneur et du courage : la révolution a eu tort de nier cela*. Soyez assez justes pour revenir sur des erreurs que dans les premiers temps on pouvait répandre en France, afin d'exciter l'enthousiasme. Mais croyez-bien que tout ce que j'ai accompli sera inutile, si vous continuez le système jusqu'à présent suivi. C'est un pays exceptionnel que la Vendée : il faut donc la laisser se régir avec des lois exceptionnelles ; car une guerre pareille, renouvelée dans quelques années, perdrait le gouvernement !... »

En suivant, d'après ces principes vrais, les voies de la raison, de la justice ; en laissant aux consciences la liberté de leur culte, on eût aisément et réellement alors pacifié la Vendée. Mais le Directoire n'était pas capable de comprendre un pareil langage ; il ne connaissait que la violence pour instrument de son action; et la terreur, comme résultat à produire ; il persévéra dans ses iniques vexations ; et les pays insurgés, dans leur guerre de partisans, de légitime défense, avec toutes les conséquences d'un aussi déplorable état de choses.

Au milieu de ces tristes conjonctures, qui prolongeaient l'agonie de la Vendée militaire, l'abbé Bernier, dont la carrière

ambitieuse était momentanément fermée, pensait, avec raison, qu'elle ne tarderait pas à s'ouvrir plus fructueuse; qu'avec tous les secrets qu'il possédait et qu'il saurait faire valoir auprès d'un gouvernement nouveau, son influence nécessaire pour les négociations qui devaient s'établir, dans un temps donné, deviendrait, au point de vue de ses convoitises parfaitement égoïstes, un moyen assuré d'élévation. En conséquence de ces idées et de ces projets, pour ne pas se compromettre aux yeux du pouvoir, il avait cessé de prendre aucune part à la réaction qui se continuait; et, pour être prêt à tout événement, il se tenait caché dans le Bocage; détesté des républicains, et ne possédant, à vrai dire, ni l'affection, ni même l'estime des royalistes clairvoyants.

De leur côté, les chefs vendéens, toujours sublimes de dévouement et de courage, se distinguaient encore par des actions d'éclat; occupaient le pays tout entier avec leurs petites divisions : d'Autichamp, l'Anjou ; Grignon, le Haut-Poitou ; Suzannet, la Vendée proprement dite. Mais il n'était plus possible de compter sur une action d'ensemble assez puissante pour effectuer l'affranchissement du pays.

Les choses étaient dans cet état, lorsque Bonaparte prit la place de premier consul. Il avait trop bien apprécié la légitimité, l'héroïsme de la réaction vendéenne, pour ne pas renoncer immédiatement aux brutales persécutions d'un peuple qu'on pouvait persuader par la raison et l'équité, jamais asservir par la violence et par la terreur. Il comprit, ainsi que l'avaient fait les plus habiles généraux du Directoire, que, dans l'état actuel de la France, l'insurrection vendéenne était peut-être l'une des plus graves questions politiques; et la pacification réelle de ce pays, l'un des plus sûrs moyens d'affermir son pouvoir : ce résultat devint, en conséquence, une de ses grandes préoccupations.

Le Directoire ayant vainement usé la force brutale des massacres, du pillage, des exécutions et des incendies, pour écraser la Vendée; les iniques et fallacieuses promesses, dans l'intention de la tromper, de la séduire, de la soumettre à l'escla-

vage, eut l'infernale pensée de l'avilir, de la rendre odieuse à tous les partis, en y faisant commettre, par ses agents, tous les crimes, toutes les infamies, au nom des royalistes les plus marquants de ce malheureux pays.

Les honnêtes gens de toutes les opinions se refuseraient assurément à la croyance d'une aussi honteuse, d'une aussi criminelle mesure gouvernementale, si la lettre écrite des Herbiers, Vendée, le 11 octobre 1799, à Fouché, ministre de la police, par le général B. Oudard, et signée de lui, ne venait mettre, avec un cynisme étrange, ces turpitudes et ces abominations de *la police directoriale secrète*, dans tout le jour auquel sans doute elle ne s'attendait pas. Nous devons cette pièce inqualifiable et curieuse aux habiles recherches de M. Crétineau-Joly, *loc. cit.*, t. II, p. 447.

« Par les rapports que je vous envoie, citoyen ministre, vous verrez si les ordres du gouvernement sont bien exécutés. Mais je dois vous prévenir : *que tous ceux auxquels vous accordez votre confiance n'en sont pas dignes au même degré.* Il m'en coûte de dénoncer des agents qui ont pu rendre, à la patrie, des services, mais le bien de la république l'exige. Il y a, parmi les hommes DESTINÉS A JOUER LE RÔLE D'ÉMIGRÉS, des gens sans éducation première, et qui, *par leurs habitudes et la grossièreté de leur langage*, ne peuvent qu'éveiller les soupçons, même des paysans. Quelques-uns de ces hommes ont déjà été frappés de mort par les brigands, *dont ils cherchaient, avec trop peu d'adresse, à surprendre les secrets.* Il y en *a d'autres qui ont pris trop à la lettre* LES RECOMMANDATIONS QUE JE LEUR AI FAITES DE VOTRE PART, et qui, malgré le général Hédouville, POUSSENT AVEC TROP D'ACHARNEMENT AU MEURTRE DES RÉFUGIÉS OU AU PILLAGE DE LEURS HABITATIONS : *ce double excès nuit à la réussite de nos opérations.* Je crois donc, citoyen ministre, rendre service au gouvernement, en vous signalant ces divers abus. *C'est à vous qu'il appartient de les faire cesser*, en donnant des ordres plus rigoureux, ou *en rappelant à Paris* LES EMPLOYÉS QUI NOUS COMPROMETTENT ICI; et peuvent un jour ou l'autre nous faire faire un mauvais parti. LE PLAN ADOPTÉ PAR

VOUS EST EXCELLENT, IL RENDRA A JAMAIS ODIEUX LES BRIGANDS; mais il ne faut pas en abuser dans notre intérêt. Signé : B. Oudard. »

Une semblable profession de foi n'a pas besoin de commentaires ; elle retourne trop nécessairement sur ses auteurs et sur *leurs dignes agents :* L'ODIEUX qu'ils espéraient, avec tant d'infamies, déverser alors sur les plus nobles enfants de la Vendée.

Nous voyons, d'ailleurs, le général Hédouville protester, par son dégoût, pour d'aussi lâches mesures; par sa répugnance à mettre en action des AGENTS aussi vils que ceux dont le Directoire et Fouché ne craignaient pas de faire usage. En qualité de major-général de l'armée de Hoche, dont il partageait les idées, il voulut bien s'occuper de la pacification par l'intermédiaire d'agents *dévoués* ou *vendus* au gouvernement républicain, mais du moins étrangers aux habitudes, aux mœurs des *clubistes sans-culottes* ou *des élèves du bagne* au milieu desquels Fouché, le Directoire, les avaient, alors, exclusivement choisis. Le premier consul éprouvant, sans doute, les mêmes répugnances, les mêmes dégoûts et les mêmes besoins, jeta naturellement les yeux sur l'abbé Bernier, qu'on lui signala comme le seul *agent essentiel* qui pût ici parfaitement lui convenir.

A son élévation au pouvoir, après les horreurs si brutales d'une sanglante révolution, Bonaparte, avec son génie militaire, sa puissance d'organisation et de gouvernement, parut, comme on l'a dit avec raison : un autre Washington, aux républicains; un nouveau Monck, aux royalistes. Il comprit ces deux illusions en politique habile ; et sut les prolonger, autant que possible, comme les deux principaux moyens d'arriver à la réalisation de ses ambitieux projets. Aussi, l'un des premiers actes de son autorité suprême fut-il d'abroger la loi des suspects, celles des otages, de l'emprunt forcé, etc., que le Comité de salut public et le Directoire avaient si durement fait peser, avant lui, sur la France en général ; sur la Vendée, sur le Maine, en particulier.

L'abbé Bernier, dans sa retraite calculée, dans le secret d'un asile impénétrable, avait, de son côté, parfaitement compris que le moment d'agir était arrivé pour lui ; qu'il était appelé à jouer un rôle très-important ; mais que ce rôle était bien difficile, peut-être même périlleux ; s'il ne parvenait pas, dans les négociations qu'on allait ouvrir, à flatter, à tromper même les deux partis ; à se faire accepter de l'un et de l'autre comme l'intermédiaire obligé qui seul pouvait les rapprocher d'abord ; enfin, les unir. Une pareille mission convenait à son caractère ambitieux, remuant : il en avait improvisé, médité l'intrigue ; il ne recula pas devant l'exécution ; mais ne s'engagea sérieusement qu'avec la prudence et le discernement particuliers aux astucieux esprits de cette trempe essentiellement diplomatique. Du reste, il se dessine tellement bien lui-même par sa lettre du 3 décembre 1799, écrite à Martin Duboys, son agent secret à Paris, qu'il nous affranchit de toute responsabilité dans l'appréciation que nous venons d'effectuer de sa manière d'agir pour tout ce qui concerne les négociations essentielles de la grande pacification vendéenne.

« Faites entendre, sous main, écrit l'abbé Bernier, du fond de sa mystérieuse retraite, *que je puis beaucoup dans le revirement qui se prépare. Je suis disposé à seconder les vues du nouveau gouvernement :* parlez et faites parler, afin que mon nom retentisse. Les difficultés ne sont pas aussi insurmontables qu'on semble le croire. J'ai la confiance des paysans que je n'ai pas compromis dans cette dernière tentative ; celle des chefs ne me fera pas défaut. Qu'on me fasse des propositions ; qu'on vienne à moi ; car vous sentez bien : *que je veux avoir la main forcée* : c'est même dans l'intérêt du gouvernement. Agissez-donc *comme si nous étions totalement inconnus l'un à l'autre.* Une fois entré en pourparlers, *vous verrez de quelle manière je conduirai la barque.* »

Les instructions si tristement diplomatiques du curé de Saint-Laud furent tellement bien suivies, que Bonaparte, ayant sans cesse à l'oreille le nom, l'importance, le caractère ambitieux et servile de l'abbé Bernier, comprit la nécessité d'en

faire un vénal mais utile instrument à son usage, dans la solution du grand et difficile problème de la Vendée. L'ordre est en conséquence expédié au général Hédouville de s'aboucher et de s'entendre immédiatement avec cet agent, dont l'absolutisme de Napoléon croyait aussi facilement pouvoir disposer. Mais l'abbé Bernier était un habile intrigant : il connaissait toutes les roueries du métier : il se voyait *nécessaire*, il se rendit, en conséquence, d'abord *introuvable*, afin de se faire désirer.

Vainement le commissaire des guerres Barré s'était rendu au château du Lavoir, où le curé de Saint-Laud se tenait caché : toute recherche fut inutile pour le rencontrer. Barré prit enfin le parti de lui écrire cette lettre flatteuse, et dont le succès ne lui paraissait pas douteux : « Monsieur le commissaire général, le premier consul a la plus haute opinion de vos talents. Il charge le général Hédouville de vous manifester le désir qu'il a de les employer dans un poste éminent... Vous connaissez la loyauté du général. Vous ne pouvez élever aucun doute sur ma démarche ; elle tend à vous être utile, et à rétablir, par votre seule influence, une paix durable au sein d'un pays qui, dans le fait, n'a plus de motifs ni de moyens de guerroyer. »

Pour un intrigant vulgaire, cette lettre eût été décisive : Bernier ne marchait pas si vite. Il faisait bon marché de la royauté légitime, dans le fond, ne s'abusant pas sur les projets du premier consul ; mais les intérêts particuliers de son ambition l'attachant essentiellement au retour de la puissance religieuse, il en fit, dans sa réponse, une condition expresse du concours positif qu'on lui demandait : « Cela seul, écrit-il, doit faire tomber les armes de toutes les mains et *justifier les intelligences* qu'on veut que j'aie avec le nouveau pouvoir. En faveur de la religion, *je suis prêt à faire tous les sacrifices.* »

Enfin, le curé de Saint-Laud reçoit dans sa retraite le commissaire des guerres Barré qui, très-habile plénipotentiaire d'Hédouville, enlève ainsi la position par ces paroles d'une diplomatie dont il était difficile de ne pas subir l'influence :

« Tout ce que vous demandez est juste et bon, dit le commissaire à l'abbé Bernier. Le premier consul en est si bien convaincu, qu'il désire s'entendre directement avec vous, et vous avoir auprès de lui, comme un des plus indispensables coopérateurs de l'œuvre immense qu'il a entreprise. »

L'astucieux curé venait de recevoir le dernier coup à sa fausse résistance : passait des intérêts de la Vendée, qui n'offraient plus rien pour son ambition, à ceux de Bonaparte, qui pouvait la satisfaire, en lui donnant des places, des dignités en échange d'un titre que l'homme de cœur ne doit jamais aliéner.

Les conférences de Pouancé, en Anjou, s'ouvrirent, dès lors, le 12 décembre 1799. Les chefs de la rive gauche de la Loire : d'Autichamp, Suzannet, Chatillon, etc., se montrèrent bien disposés pour la paix. Ceux de la rive droite : Bourmont, Frotté, Cadoudal, etc., tout en reconnaissant l'utilité d'une pacification définitive, y mettaient des conditions gouvernementales qui devaient la rendre impossible, ou pour le moins traîner les négociations en longueur. Napoléon, qui n'était pas d'un caractère à supporter patiemment ces entraves, menace d'écraser la Vendée, si, dans huit jours, les propositions du général Hédouville ne sont pas acceptées.

L'abbé Bernier pressé dans le développement de ses moyens diplomatiques, mais trop avancé pour avoir la pensée de reculer, prend sur lui de brusquer les événements, et d'arriver *quand même.*

A la voix impérieuse de son nouveau maître, le curé de Saint-Laud fait taire celle de sa conscience ; arrache à la faiblesse, à la crédulité du comte d'Artois, en lui persuadant, ce qu'il ne pense nullement lui-même, que le premier consul agit, en toutes choses, pour le rétablissement de l'ancienne dynastie, *les pleins pouvoirs* de traiter, en sa qualité de *commissaire général*, *au nom des princes*, de la paix définitive avec Napoléon.

Muni de ce document *frappé de faux* dans les motifs qui l'avaient fait obtenir, il divise les deux camps royalistes ; sépare

ceux de la rive droite de la Loire que nous retrouverons dans *les guerres de l'Ouest*, avec leurs énergiques et courageuses protestations, de ceux de la rive gauche, qu'il réunit seuls à Montfaucon, Maine-et-Loire ; qu'il séduit et trompe au moyen des pleins pouvoirs surpris par un indigne mensonge ; qu'il amène enfin à la signature de la paix, mais qu'il ne put entraîner dans la honteuse, dans la déplorable carrière des tristes honneurs que lui-même allait recevoir comme prix de ses coupables manœuvres et de son apostasie politique.

En obtenant cette satisfaction, qu'il désirait beaucoup , Napoléon s'empresse de la justifier pour tout ce qui tenait à la religion. Il avait heureusement bien compris que l'Empire, dont il s'occupait alors de jeter les fondements, ne pouvait en avoir de plus solides ; et que, si le véritable chrétien réagissait contre l'injustice et l'oppression, jamais il ne devenait révolutionnaire pour abattre un pouvoir bienveillant et juste. « L'alliance de la religion et de la royauté, comme l'a dit avec beaucoup de sens M. Crétineau-Joly, est trop intime, en effet, pour qu'un peuple soit tout à la fois *révolutionnaire* et *chrétien.* »

Il était donc facile, au curé de Saint-Laud, que Bonaparte avait admis à ses conseils, de le maintenir dans une voie qu'il s'était lui-même tracée. « Le premier consul, écrivait Bernier le 15 février 1800, est un homme extraordinaire, qui sent parfaitement que tous les sacrifices faits par les Vendéens ne peuvent être condamnés à la stérilité. Quand je lui raconte la piété, les traits de courage dont plus d'une fois j'ai été le témoin, sa figure s'anime : on croirait qu'il est jaloux de ces soldats qu'il n'a pas commandés. Il m'a dit plus d'une fois : « Je serais fier d'être Vendéen. » Il me demande si c'était seulement pour leurs princes que nos paysans affrontaient ainsi tous les dangers? Je lui réponds que les Bourbons avaient bien leur part d'un semblable dévouement, mais que le plus grand nombre des paysans ne combattaient ainsi que parce qu'on avait touché à leur foi et à leurs prêtres. Plus d'une fois déjà il m'a dit : « Je leur rendrai tout cela : ne faut-il pas faire

« quelque chose pour ceux qui ont tant fait en faveur de la « religion? » J'ai la certitude qu'il le fera : jamais peut-être homme n'a si bien saisi la portée des choses. »

Ainsi, tout se trouvait, en France, parfaitement disposé pour inaugurer une paix dont le rétablissement complet de la religion chrétienne devenait la principale et presque la seule condition sérieuse. A la cour de Rome, ces dispositions, sans être malveillantes, n'étaient cependant pas aussi favorables : il s'agissait ici moins peut-être du rétablissement de la religion en France, que de la réconciliation du Saint-Siége avec la république : réconciliation sans laquelle ce rétablissement n'eût été qu'un nouveau schisme. Bonaparte eut l'intelligence de le comprendre ; le Saint-Père, la sagesse de le prévoir, et la prudence de l'empêcher. En conséquence, de part et d'autre, on ne demanda pas mieux que de s'entendre pour la solution de ce grave problème, et des conférences relatives au concordat s'ouvrirent à Paris. Le cardinal Consalvi, le prélat Spina, le Père Casali, représentèrent la cour de Rome; l'abbé Bernier, Joseph Bonaparte, le conseiller d'État Crété, le consulat français. Ce concordat fut signé le 15 juillet 1801.

L'Angleterre, voyant avec de coupables regrets la paix et le calme se rétablir, non-seulement en Vendée, mais dans toute la France, malgré ses perfides intrigues au point de vue de la politique, saisit, avec empressement, l'occasion de les continuer à celui de la religion. Elle inonda la France, la Vendée surtout, de pamphlets révolutionnaires, pour y faire naître un schisme, déverser la honte et le mépris sur les prêtres les plus estimables, et dont le plus grand nombre avaient suivi, comme l'obéissance ecclésiastique le leur prescrivait, la ligne tracée par le Saint-Père lui-même dans les dispositions du concordat. Avec plusieurs de ces pamphlets, partis de Londres, on s'abaissait jusqu'au plus déplorable mauvais goût des jeux de mots et des allusions contre les évêques dociles à la voix du Souverain Pontife. On y attaquait nominativement MM. de Boisgélin, de Cicé, de Noé, d'Osmond : « Leurs amis disent qu'ils n'ont suivi en cette affaire que l'impulsion de leur conscience ;

nous voulons bien les en croire. Nous serons fort aises de pouvoir informer incessamment nos lecteurs de leur début à *Frascati* ou *à l'Institut national.* » Cet indécent *factum* est terminé par ces inqualifiables *quolibets :* M. Otto, ministre de leur nouveau souverain, a reçu avec obligeance ces importantes recrues, et leur a fait espérer qu'ils recevraient, dans la nuit du 5 au 6 octobre, l'acceptation de leur soumission; et que, dans la *décade* suivante, *son gouvernement religieux* enverrait sur les côtes d'Angleterre : le brigantin, *le Déserteur*; et le lougre, *l'Ingrat*, pour les ramener en France, eux et les prêtres qu'ils pourront *racoler.* »

On a prétendu que de hauts personnages politiques, essentiellement intéressés dans la question gouvernementale, avaient pris part à la publication de ces *tristes réclames*; nous aimons à croire que l'Angleterre n'a pas eu le pouvoir de les abaisser jusqu'à cet indigne concours; leur dignité, la conduite qu'ils avaient été forcés de tenir à Quiberon, à l'Ile-Dieu, leur imposaient en effet cette noble réserve; puisque, dans l'hypothèse contraire, on pourrait opposer les réflexions suivantes à cette mauvaise et bien regrettable action : « En Écosse, dit M. Crétineau-Joly, le prince Charles-Édouard voit, à la journée de Culloden, s'évanouir son rêve suprême de restauration ; et, cependant, il combat, il souffre comme le plus humble de ses highlanders. Un demi-siècle après, les Stuarts trouvent à peine un dernier jacobite pour conduire, à Rome, le deuil de leur dynastie. Il en sera toujours de même, lorsque les rois, bannis de leurs États, *ne chercheront plus à y faire vivre leur souvenir.* Ils s'abandonnent eux-mêmes, ils désertent leurs droits : pourquoi le peuple se sacrifierait-il vainement, et se condamnerait-il *à une fidélité dont ils ne songent pas même à lui savoir gré?...* » Le premier de ces reproches ne s'est malheureusement déjà que trop justifié; nous verrons le second se confirmer encore, même dans les temps plus prospères de la monarchie légitime.

Le schisme consécutif à la ratification pontificale du concordat, excité par les intrigues dont nous venons de parler, offrit

d'abord des caractères assez alarmants. Trente-huit évêques de France avaient déjà protesté contre ce traité nécessaire qui rétablissait, entre les autorités : *politique et religieuse*, la bonne iutelligence, si désirable après tous ces terribles bouleversements, que la plus légère cause pouvait reproduire plus sanglants et plus désastreux encore. Mais bientôt, après de sages réflexions, trente-six de ces prélats firent leur soumission à l'autorité souveraine de Pie VII. Deux seulement résistèrent aux affectueuses et dignes prières, aux sollicitations du Saint-Père : Thémines, évêque de Blois, et de Coucy, évêque de La Rochelle. De leur triste et funeste opposition résulta le schisme dit *de la petite Église*, méconnaissant la suprématie papale ; et, de son autorité privée, conférant les pouvoirs du chef de *la grande Église* aux deux évêques récalcitrants dont elle prétendit, en conséquence, désormais exclusivement relever, *au spirituel.* Comme toutes les sectes persécutées, elle prit d'abord une certaine extension; mais aussitôt qu'on cessa de s'en occuper, elle s'éteignit à peu près d'elle-même : c'était par là qu'il fallait commencer ; et c'est ainsi qu'il faudrait agir toujours dans les occasions semblables.

L'abbé Bernier, pour prix de son obséquieux et servile dévouement, avait obtenu l'évêché d'Orléans; il s'était même flatté, d'après quelques vagues promesses, de l'ambitieux espoir de se parer du chapeau de cardinal. Mais Napoléon, qui ne s'abusait pas ordinairement sur le caractère et la valeur intrinsèque des hommes qu'il employait comme instruments de ses volontés, ne jugea pas convenable de tarifer à cet excès de libéralité le prix des services de l'ancien curé de Saint-Laud ; et ne le comprit pas dans les promotions faites en 1803. Pour un ambitieux tel que l'abbé Bernier, ce délaissement devenait mortel. En effet, à partir de cette cruelle déception, il ne fit plus que languir, et succomba le 1er octobre 1806, à l'âge de quarante-deux ans, après un entretien pénible avec Napoléon, aux ravages d'une fièvre violente, et sous le poids des tristes réflexions qu'il dut faire à l'occasion de la manière dont les puissants du siècle reconnaissent les services qui leur sont

rendus par les courtisans oublieux de leur conscience et de leurs véritables devoirs. Sentant sa fin prochaine, il invoqua les secours de la pénitence finale par les démonstrations d'un repentir qu'il faut croire sincère ; brûla soigneusement *tous ses papiers* : ce qui permet de supposer l'importance des documents qu'ils auraient pu fournir.

Voilà donc, en définitive, quels furent les résultats de cette grande et noble réaction de la Vendée : au point de vue religieux, le rétablissement du culte et du respect mérité par ses ministres : résultat immense, et surtout bien étonnant, au milieu même de cette puissance républicaine qui s'était prise à briser l'un, à massacrer les autres. Au point de vue politique, une pacification demandée par cette puissance arrivée cependant au dernier degré de son élévation ; conclue dans les termes les plus honorables, avec des avantages et des priviléges particuliers pour le pays qui s'était montré le plus hostile aux iniques prétentions révolutionnaires : effet également utile, sans doute, s'il n'avait pas été conquis par tant de larmes, de sang et de souffrances !...

Lorsque les passions politiques et religieuses auront fait place à la raison, à la sagesse, à la vérité ; lorsque les esprits et les cœurs ne voudront plus s'inspirer que de la philosophie, de la morale divines, on ne donnera plus, sans doute, par une étymologie déjà passablement forcée, le nom de *mala gens* au pays des *Mauges*, à la Vendée ; celui de *brigands* à ses courageux et nobles défenseurs : alors, en effet, ces qualifications injustes retourneront à leur déplorable source : la réunion des *Sans-Culottes* de 1793 sera véritablement *la mala gens*; et les égorgeurs de cette affreuse époque, les *brigands* trop dignes de ce titre !...

§ II. Guerres de l'Ouest.

Nous allons étudier, sous ce titre, les réactions particulières à la Bretagne, au Maine, à la Normandie, également sous l'in-

fluence d'une défense légitime autorisée par les terribles excès de la révolution de 1793. Ces réactions ont offert quelques points de contact avec celles de la Vendée, mais elles n'en sont ni le principe, ni surtout la conséquence, ainsi que l'ont avancé quelques historiens, par un défaut d'appréciation, dont les conséquences pourraient avoir le sérieux inconvénient de fausser l'intelligence de ces graves sujets.

La réaction *des provinces de l'Ouest* précéda celle de *la Vendée*, pour le moins de huit mois. En effet, elle éclata, comme nous le verrons, à Fouesnant en Bretagne, le 10 juillet 1792, tandis que l'autre ne se manifesta, comme nous l'avons dit, que le 12 mars 1793, à Saint-Florent, en Anjou.

Ces deux réactions diffèrent encore, essentiellement, dans presque tous leurs caractères principaux; ainsi : la réaction *vendéenne* est déterminée par une atteinte sérieuse portée à l'honneur des jeunes réquisitionnaires; elle s'effectue par le soulèvement des hommes du peuple qui demandent, qui exigent des chefs; ceux de la grande armée surtout sont admirables de dévouement et d'abnégation : c'est de la courtoisie chevaleresque dans ses plus nobles applications. Cette réaction se montre au grand jour, elle soutient et livre, avec science et gloire, des siéges, des batailles rangées. L'armée dont elle dispose est d'abord considérable : elle offre sa formidable artillerie, son matériel énorme, son encombrement périlleux de femmes, d'enfants, de vieillards, de traîneurs, etc., qu'elle promène à travers des populations étrangères; dans un pays qui n'est plus le sien; avec toutes les conditions d'un grand, d'un inévitable désastre. Enfin, même après les tristes conséquences de ce dernier, elle traite avec le Consulat, de puissance à puissance; obtient une sérieuse, une très-honorable pacification.

La réaction *bretonne*, au contraire, est, comme nous allons le voir, précédée par des attaques bien différentes : aux droits *ecclésiastiques*, *féodaux*, *monarchiques* même, auxquels on reproche, dans leur exercice, un assez grand nombre d'abus; que les Armoricains, avec leur trempe rustique, leur caractère inflexible, attaquent, par les remontrances de leur parlement,

des émeutes populaires, en prenant ainsi leur part très-active de la révolution de 1789, mais reculant devant celle de 1793. Ensuite, après un temps d'arrêt, attaquant, à sa manière, les prétentions et les actes du gouvernement républicain de cette dernière époque. Cette réaction *bretonne* est occasionnée par les énormes contributions dont un pouvoir arbitraire prétend écraser le pays; elle s'opère sur des plans médités à l'avance par des chefs qui la déterminent en soulevant, en organisant leurs soldats; elle offre tous les caractères d'une guerre de partisans qui, le plus souvent, agissent dans l'ombre, par surprise; avec des forces qui se divisent presque toujours par détachements, sans unité de commandement, et sans action d'ensemble; disparaissent même quelquefois, soit en se cachant dans les souterrains, au milieu des forêts; soit en se dissociant pour échapper aux poursuites, à la supériorité du nombre, mais avec un signal au moyen duquel s'effectue subitement la réorganisation. Ne s'embarrassant point d'un matériel onéreux, de sujets impropres aux combats; dès lors toujours préparées avantageusement pour une marche forcée, un coup de main audacieux, mais aussi ne sortant pas du pays, et conservant tous les avantages d'une aussi bonne précaution. Enfin, cette même réaction, après des trêves, des suspensions d'armes, souvent éludées ou violées des deux côtés, se termine par lassitude et par défaut d'éléments pour la soutenir.

Les deux réactions : *Bretonne* et *Vendéenne*, offrent un fond, un but commun, *l'antipathie* de la révolution de 1793, le rétablissement du trône et de l'autel, mais avec les différences nécessairement apportées dans la nature, l'application de leurs moyens par les conditions du pays et le caractère de ses habitants. Confondre ces deux réactions, ou même les regarder comme ayant des rapports essentiels de cause à effet, serait donc une faute grave, surtout au sérieux point de vue de la morale et de la philosophie de l'histoire.

Afin de retracer les guerres de l'Ouest avec la précision qu'elles exigent dans leur exposition, et l'intérêt qu'elles méritent par leur importance, nous en diviserons ainsi l'ensemble :

1° *État politique, religieux, moral et philosophique de la province du Maine, de* 1789 *à* 1800; 2° *causes déterminantes, origine, développements des guerres de l'Ouest;* 3° *Phases de la Chouannerie; ses résultats.* Nous donnerons naturellement plus d'extension au développement des faits spécialement relatifs à cette partie de notre Histoire.

1° État politique, religieux, moral et philosophique de la province du Maine de 1789 a 1800.

Pour bien apprécier les réactions politiques et religieuses des provinces de l'Ouest, les guerres qu'elles occasionnèrent et dont le Maine offrit le principal théâtre, nous devons préciser les conditions où se trouvait alors notre province à ce double point de vue. Nous le ferons d'après les documents les plus positifs que nous possédons en grand nombre, mais dont nous n'userons qu'avec une extrême discrétion, et seulement dans la mesure des exigences nécessaire à la vérité de l'histoire.

Ceux qui voudraient, ou vérifier nos citations, ou connaître les documents que, par un sentiment dont appréciera la discrétion, la réserve, nous n'avons pas trouvé convenable de faire entrer dans notre histoire locale, dont ils font cependant partie, les trouveront à la bibliothèque municipale du Mans, parfaitement classés par son laborieux et savant conservateur, M. Anjubault, qui nous autorise à cette utile communication.

Comme toutes les provinces de France, le Maine offrit parmi les républicains des hommes sages, consciencieux, honnêtes, mais hallucinés par les prestiges d'une révolution dont ils n'avaient pas prévu les sanglantes extrémités. Aussi les verrons-nous se retirer des affaires publiques sous le régime de la Terreur, pour n'y reparaître qu'après l'épouvantable règne du Comité de salut public; et dès lors si leurs noms se trouvent cités comme garantie de l'authenticité des documents officiels qu'ils auront signés, ce ne sera plus assurément avec

le caractère et surtout l'intention d'une accusation sérieuse que nous serions le premier à condamner.

Dans la province du Maine, comme dans toute la France, les illusions de 1789 ne tardèrent pas à se dissiper : des craintes sérieuses, des misères, des perturbations graves, même entre *les adeptes révolutionnaires*, vinrent, dès la première année de la république, prendre la place de cette *fraternité*, de cette *égalité*, de cette *liberté*, jurées par *ses plus chers enfants!...*

« L'état de la France devient de jour à autre plus alarmant. Nous vivons dans le sein d'une paix apparente et nous faisons tous les frais de la guerre. Des entraves sans nombre arrêtent la marche du gouvernement; et, au milieu des cris du *patriotisme* et de *la raison*, on entend partout la voix de *l'égoïsme* et de l'intérêt personnel. Tous les citoyens votent pour *la liberté*, mais en avançant tous *en sens contraire*. Ils font, *sans y penser*, ce qui est en leur pouvoir *pour perpétuer le trouble et l'anarchie*. Les *meilleurs citoyens* ne sont pas aujourd'hui les plus *éclairés ;* et, *malheureusement*, c'est dans leurs mains que flottent depuis six mois les rênes du pouvoir. En prononçant sans cesse les mots sacrés de *liberté*, de *patriotisme* et de *philosophie*, ils agissent souvent *comme s'ils ne les avaient jamais connus*. » Affiches du Mans, 5 mars 1792.

Des réflexions aussi judicieuses, dans la bouche d'honnêtes républicains, n'ont assurément pas besoin de commentaires. Seulement nous n'aurions jamais espéré de semblables aveux de leur part.

Un autre document nous prouve, d'une manière bien plus énergique assurément, combien on trouvait déjà, même dans notre province, d'animosités entre ces *excellents patriotes*, qui, sur leur grand théâtre, finirent par se dévorer les uns les autres !...

« Les administrateurs du conseil général de la Sarthe à leurs concitoyens, le 30 novembre 1792 : Citoyens. nos frères versent leur sang pour la patrie; et nous, nous nous disputons *jusqu'aux moyens de notre subsistance!* Qu'est donc devenue cette *fraternité républicaine*, qui, d'une *grande nation*, ne devait former

qu'une *seule et même famille ?* Concitoyens, vos administrateurs veulent vous l'apprendre : ils sont les organes de la loi ; la loi seule peut faire votre bonheur : cessez de *l'enfreindre ;* et bientôt la paix succédera au tumulte ; l'abondance, à la famine ; et *si des sentiments d'indignation vous agitent encore*, loin de *la tourner contre vous-mêmes*, vous en ferez retomber *les fureurs* sur les tyrans qui veulent vous rendre vos chaînes, etc. » Signé : Cornillau, président ; Potier, secrétaire général.

Il ne manquait ici que l'autorité de l'exemple, mais le conseil était bon dans une grande partie de ses formules. On trouvera, par la citation suivante, une preuve de cette *panique* enfantant des armées souvent imaginaires, et voulant inspirer, à notre brave jeunesse, des sentiments belliqueux dont on ne se montrait pas toujours, soi-même, bien empressé de réaliser les transports.

« 9 septembre 1792, l'an IV de *la liberté*, et le Ier de *l'égalité*. Les membres du Conseil général du département à leurs concitoyens : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, OU LA MORT !... Voilà notre partage. *L'ennemi s'avance pour nous charger de nouvelles chaînes* : il n'est plus à nos portes, il ravage nos propriétés ; et nos frères sont déjà les malheureuses victimes de *sa rage effrénée*. Apprenez à ces *satellites du despotisme et de la tyrannie* que le sentiment de la liberté ne peut s'éteindre qu'avec la vie. Volez au secours de vos frères succombant sous *le fer de ces nouveaux bourreaux*. Entendez leurs dernières paroles : *Nous périssons pour conserver votre liberté ! nous sommes satisfaits*, etc. Signé : Bonvoust l'aîné, président ; Goupil, secrétaire. » Il s'agissait ici, par de chaleureuses déclamations, d'exciter les passions vindicatives de la jeunesse en la provoquant à la guerre civile.

Pour faire diversion, sans doute, à ces graves et sinistres proclamations de nos autorités locales, un Cénoman facétieux raconte, à sa manière, une de ces belliqueuses expéditions dont il faisait partie, et prouve mieux qu'on ne le ferait sérieusement tout le ridicule et toute la vanité de ces terreurs pusillanimes.

« Le Mans, 6 mars 1792. M. le rédacteur des Affiches du Mans, vos lecteurs seront peut-être curieux de connaître les détails de la dernière expédition de la garde nationale du Mans ; témoin oculaire de ce qui s'est passé, je vais en présenter l'historique.

« L'armée, composée d'environ 400 hommes, se mit en marche samedi sur les neuf heures et demie du matin. L'objet positif de ces forces militaires était inconnu ; mais en soldats persuadés que la subordination et la confiance dans les chefs sont essentielles pour le succès, nous partîmes sans balancer. Une pluie assez forte nous avait arrosé les épaules sur la place des Jacobins... Mais nous arrivâmes à Savigné, à midi, presque sans une goutte d'eau.

« La halte fut ordonnée ; l'armée fut rangée sur deux lignes ; le procureur de la commune, accompagné d'un officier municipal, et décoré des marques constitutionnelles, se rendit au centre et dit : *Messieurs*, l'hospitalité est le plus saint des devoirs ; mais *c'est une fête lorsqu'il s'agit de recevoir des frères, des amis !*... Après cet impromptu, que *je savourai beaucoup*, nous fûmes distribués dans les auberges pour dîner.

« A une heure, les tambours battent le départ ; l'armée s'assemble, s'achemine et parvient vis-à-vis Beaufay ; elle s'arrête par ordre du général et fait face à Beaufay. C'est ici que commence la chaîne *de nos pénibles travaux !*... On nous dit que Beaufay, Courcemont et les environs étaient *le théâtre* des attroupements qui s'étaient permis d'arrêter les grains ; que c'étaient les lieux où nous allions.

« Je demandai alors à mon voisin, loti d'une jolie femme, si le cœur ne lui battait point, et s'il ne regrettait pas d'avoir quitté sa jeune épouse ? « Mon cœur, me dit-il, *bat la victoire !*... Quant à mon épouse, elle ne sera pas fâchée de *cette campagne* : car je sais que les femmes aiment *à revoir leurs maris dans un état victorieux !*... »

« Le signal est donné, nous nous lançons à travers mares et bouillons et gagnons Beaufay. Quelle est *notre surprise !* partout nous ne voyons que *des visages pacifiques !*... Nous

passons outre pour nous rendre à Courcemont, véritable lieu de l'arrestation des blés : des chemins dont il est difficile de se faire une idée *ne peuvent dompter notre ardeur !* Nous nous trouvons à Courcemont avant la nuit; là, le général, tout bien considéré, *remet l'action au* lendemain. En conséquence on nous envoie camper, partie au ci-devant château de la Davière, partie au Chesnay. » Ici *l'historien* raconte plusieurs *gaillardises* assez inconvenantes, que nous laissons dans l'ombre. « Il était 7 heures et les vivres n'étaient pas venus ; 8, 9, 10 heures se passent, point de vivres encore. Un grand nombre, en attendant, va chercher Morphée dans le foin ; d'autres, plus heureux, sur la plume... Toute la nuit, *je ne rêvai que batailles !...* Les tambours battent : nous marchons sur Courcemont ; dans un clin-d'œil *la conquête projetée est faite.* Les blés arrêtés sont chargés et conduits au Mans, *sans autre difficulté que celle des chemins*, que la pluie de la nuit avait rendus plus affreux. » Affiches du Mans, 12 mars 1792.

Combien, depuis ce temps, jusqu'en 1848 inclusivement, n'avons-nous pas vu de ces excursions *belliqueuses*, *patriotiques*, dont les *héros*, moins bien *repus* et moins heureux dans leurs *captures si faciles*, rentraient au chef-lieu dépourvus de souliers, les pieds déchirés, les vêtements en lambeaux ; sans avoir eu d'autres ennemis à combattre que *les cailloux* de la route et *les ronces* des fossés ! Mais c'est bien assez d'une citation dans ce genre.

Dès le mois d'avril 1792, l'horizon politique se rembrunissait encore davantage dans le Maine ; et *les honnêtes républicains* se voyaient déjà cruellement dépassés. L'un deux écrivait, le 2, au rédacteur des Affiches du Maine : « Notre position est vraiment critique; dans tous les points de l'empire, les symptômes de *l'anarchie* se manifestent d'une manière plus ou moins effrayante ; et pour parler de faits récents et passés sous nos yeux, cette ville a été dernièrement le théâtre de divers *attroupements populaires*, dont le résultat a été *la destruction des trois sociétés littéraires !* Ces désordres tiennent au relâchement ou plutôt à la nullité de la force publique. »

Mais qui peut arrêter la marche de l'ouragan révolutionnaire? Malheur à ceux qui le déchaînent : il entraîne tout dans sa marche, même les hommes de sens et que leur caractère devrait au moins jeter à l'écart!

« Au rédacteur des Affiches du Maine, 18 juin 1792. Monsieur, l'Assemblée nationale, interprète du vœu de tous les Français, a déclaré la guerre aux tyrans qui ont conçu le chimérique espoir de nous asservir. L'étendard de Bellone flotte sur nos frontières et rassemble autour de lui une portion nombreuse de nos concitoyens armés pour défendre notre liberté naissante. Tandis que ces généreux soldats donnent leur sang à la patrie, nous devons lui offrir notre or pour leur fournir du pain et des armes. Pénétrée de ces sentiments, la société des Amis de la Constitution, et plusieurs autres bons citoyens du Mans,ont déposé le 13 mai dernier,sur *l'autel de la Patrie*, une somme de 2,139 liv. 10 sols en numéraire. Voulez-vous bien, Monsieur, suppléer au silence des papiers publics en insérant ma lettre dans vos feuilles, pour apprendre, à nos frères de ce département, que notre ville renferme dans son sein un très-grand nombre de citoyens déterminés à faire tous les sacrifices pour le succès de la plus juste des causes et le triomphe d'une Constitution qu'ils ont tous juré de défendre jusqu'au dernier soupir? Signé : Ledru, curé du Pré, membre de la Société des Amis de la Constitution. »

Le Mans n'était pas la seule ville du Maine à faire des adresses chaleureuses à la Convention ; entre plusieurs preuves, nous citerons la suivante. Affiches du Mans, 5 novembre 1792.

« Adresse des citoyens de Château-du-Loir à la Convention nationale. Législateurs républicains , *Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où vous êtes !*... Vous avez aboli la royauté. Cette grande mesure, *cette mesure indispensable*, était digne de vous, *digne du peuple français qui la sanctionne avec transport*. CE SUBLIME DÉCRET remplit *d'allégresse* tous les cœurs des hommes libres : les cendres des Brutus *en tressaillent de joie* dans leurs tombeaux ! Législateurs, continuez à bien faire ;

vous avez proscrit la royauté, proscrivez l'anarchie, faites respecter *votre pouvoir souverain ; confondez les projets des Appius, des Octave et des Sylla.* Nous ne voulons d'autre maître que les lois et la République. Nous jurons d'y être fidèles, et, s'il le faut, de périr en les défendant. Signé : Goussault, président ; Pichon et Lepetit, secrétaires ; Benoist-Lamothe, secrétaire-rédacteur. »

Ce fut le 22 janvier 1793 que l'autorité mit en adjudication, au Mans, la fourniture des armes destinées au bataillon de *piquiers*, organisé par le ministère d'après un plan dont les considérants sont tellement étranges que nous en citerons un passage pour donner à nos lecteurs le désir de connaître, en entier, cet *admirable* document :

« La pique est l'arme la plus redoutable qu'on connaisse quand elle est confiée à une troupe courageuse, et dont la valeur est guidée par une sagesse intrépide !... C'était aussi l'arme des Grecs et des Macédoniens !... Ne nous laissons, en effet, abuser ni par les mots ni par les coutumes : *Qu'est-ce qu'un fusil ? une fronde perfectionnée !...* Qu'est-ce qu'une pique ? une lance perfectionnée, etc. Signé : J. Servan, ministre de la guerre. »

La grande catastrophe approche, les plus sinistres adresses la font douloureusement pressentir dans notre ville, dans notre province. On en jugera par la lettre suivante « du *département* de la Sarthe à ses concitoyens. Arrêté en Conseil général le 9 janvier 1793 : « Citoyens frères et amis, la dernière heure des despotes agonisants est sonnée. Les braves qui ont porté le premier coup à leur puissance *demandent à l'anéantir* : quand les rois conspirent l'asservissement des peuples, *la France écrase les rois !...* et brise les fers des nations... Oui, frères et amis, en vain *l'Europe entière* tramerait notre ruine : la République sera toujours plus forte que l'Europe. Signé : Cornillau, président ; Hamard, secrétaire. »

A quelques jours de là, le 24 janvier 1793, la même administration complétait son enseignement avec un effrayant laconisme : « A la Convention. Citoyens, les Spartiates par-

laient peu, mais ils agissaient. Nous *prouverons*, *comme eux*, *notre républicanisme par des actions et non par des paroles* : obéissance à la loi, respect aux législateurs, bras levés pour la défense de la Patrie. *Parlez*, *et*, *dans l'instant tous les factieux seront exterminés*, *ou nous périrons !...* Signé : Cornillau, président ; Hamard, secrétaire. »

Il ne suffisait pas à la Convention d'avoir aboli tous les priviléges, la noblesse, la royauté même, il lui fallait encore la satisfaction d'exciter le pauvre contre le riche, afin de moissonner ensuite plus à son aise. Dans notre pays, ce fut Garnier de Saintes qui se chargea d'un tel soin à l'occasion de l'établissement du maximum, le 18 frimaire an II : « Citoyens, dit-il aux administrateurs de la Sarthe, *le peuple*, *fatigué par l'oppression des riches*, a fait entendre ses plaintes à la Convention nationale. Elle a vu que le malheur des pauvres n'était que le fruit de la froide spéculation des riches ; et, avec une loi bienfaisante, elle a fixé le maximum de toutes les denrées, etc. »

Parmi les nombreuses fêtes patriotiques du Mans, nous devons citer d'abord celle du 10 août 1793, assurément *bien remarquable* par *le fond*, par *la forme*, et même par *le style* de la relation qui s'en trouve dans le numéro du 19 août 1793 des *Affiches du Mans*.

« L'intrigue déjouée, la malveillance confondue, *le patriotisme triomphant*, *la république* ASSURÉE SUR DES BASES INÉBRANLABLES, *tel est le résultat heureux* d'une fête *dont les factieux semblaient nous menacer*, comme devant entraîner après elle les troubles *auxquels aspire leur scélératesse*.

« Le 10 août, jour à jamais mémorable, a vu célébrer la fête de L'UNITÉ ! *et de l'indivisibilité de la république*, avec *cette pompe et cette solennité simple et touchante* qui caractérisent un peuple libre et républicain. A huit heures du matin, les gardes nationales du district du Mans s'étaient rangées *en bataille* sur la place des Halles. A dix heures, un détachement de cent hommes se rendit au lieu des séances du département, *pour accompagner la société populaire* et les autorités consti-

tuées, qui se rendirent sur la place. Une salve de cinq coups de canon annonça leur arrivée. *Tous se rangèrent autour d'une fontaine; ses eaux étaient pures :* ELLES COULÈRENT DANS LA COUPE DE L'ÉGALITÉ !... Le président du département la prit, *fit une libation*, *arrosa le sol de la liberté!* et but le premier, puis la remit au plus ancien des commissaires des dix cantons du district; celui-ci la fit passer : *tous en burent en signe de fraternité!*

« Après que tous les commissaires eurent bu et se furent donné le baiser fraternel, on se rendit dans la prairie désignée pour la fête; on entoura l'autel de la Patrie, *appuyé sur quatre jeunes peupliers!...* Trois coups de canon se font entendre : *on écoute*, *on se recueille*, *on garde un profond silence!...* Le président reçoit *des mains d'un enfant* LES DROITS DE L'HOMME, etc.., en fait la lecture. Un coup de canon annonce *le repos*; » on fraternise. Un coup de canon rappelle chacun à son poste. On fait un feu de joie « des parchemins, armoiries, habits, bannières de la féodalité ; chacune des autorités constituées s'empresse de l'allumer. » Au dernier coup de canon, chacun rentre chez soi rempli d'allégresse. « Ainsi s'est terminée *une fête touchante par sa simplicité; embellie par un jour* SEREIN!... Il serait peut-être utile d'ajouter, comme enseignement, qu'indépendamment de *sa naïveté remarquable*, elle offrait encore, et surtout, le mérite assez rare *du bon marché!...*

Au milieu de ces apparences *de candeur* et *d'innocence*, de ces inqualifiables démonstrations, la violence révolutionnaire avait son cours ; et Thirion, ce digne représentant du Comité de salut public, arrivé au Mans vers la fin de septembre 1793, offrait toutes les qualités nécessaires pour activer les persécutions et les désastres.

« Français, disait-il aux Sarthois, le 23 de ce mois, arrêtez successivement, dans tous les lieux où la sédition s'est manifestée, tous ceux qui *paraîtront* en avoir été les auteurs et les instigateurs; faites-les conduire au Mans provisoirement. Faites-en de même à l'égard des femmes et des enfants *de ceux qui se trouveraient absents de leurs foyers* et que vous *présu-*

merez être dans les attroupements en rébellion. Ce sera autant d'otages qui nous répondront de leur conduite... Dans le cas de résistance de leur part, *nous prendrons des mesures pour que les rebelles ne les revoient jamais!...* Si ces derniers se cachent dans les bois, et que *vous croyiez utile d'y porter l'incendie* pour les en déloger, *je vous y autorise, et vous requiers même très-expressément de le faire!...* etc. »

Les déclamations incendiaires, les menaces terribles vont croissant et ne laissent rien à désirer dans ce document officiel, signé Richard, adressé aux habitants de Précigné, Auvers, Avessé, Chevillé, Mareil-en-Champagne, Brûlon, etc., *Affiches du Mans*, 23 septembre 1793. « Citoyens, nous vous comptions au nombre des républicains français ; en cette qualité, nous vous avions appelés pour combattre, avec nous, les royalistes de la Vendée : nous nous sommes trompés : vous partagez leurs principes *criminels*; vous suivez leur exemple ; eh bien ! *vous éprouverez leur sort!* Sachez qu'en ce moment deux cent mille hommes entourent la Vendée, *y portent la flamme et le fer ; que les villes et les villages ne sont plus* QUE DES MONCEAUX DE CENDRES!... etc. »

Le décadi, 20 brumaire, an II de la république, 2 novembre 1793, encore une fête révolutionnaire, mais cette fois, véritable parodie burlesque des solennités du paganisme, où plusieurs de *nos concitoyennes*, plus que *légèrement vêtues*, figurent pour *l'édification* des fervents patriotes, *exclusivement!* Les grands-prêtres de cette *pompeuse exhibition* étaient les dignes représentants du peuple : Garnier de Saintes et Thirion ; l'ordonnateur de la fête, le citoyen Pottier, maire, etc. Comme on le voit, rien n'y manquait.

Ce grand citoyen annonce : « Que le vieil édifice de l'erreur allait être renversé; qu'au lieu de fêtes superstitieuses, on allait célébrer une fête digne de l'homme rendu à la raison, à la liberté. » « Rassemblé autour de l'arbre consacré à cette nouvelle divinité de la France, *transporté d'un saint enthousiasme,* le peuple lui adresse ses vœux et ses hommages ; l'hymne sacré des Marseillais est chanté, et les cris mille fois

répétés de vive *la liberté*, vive *la Montagne*, *font reculer d'épouvante* L'HYDRE DU MENSONGE qui osait encore se montrer. »

On se dirige vers la cathédrale : « ci-devant église métropole, à l'entrée de laquelle était cette inscription : TEMPLE DE LA VÉRITÉ !... Au fond du chœur s'élève une montagne, « au sommet de laquelle est *une jeune citoyenne représentant la liberté!* Elle tient, d'une main, *une pique;* et, de l'autre, *un bonnet rouge!* A ses côtés sont assis deux enfants ; l'un tient ouvert *le livre sacré des droits de l'homme*; l'autre porte de la main droite *une massue;* et, de la gauche, *le flambeau de la raison!*... Au bas de la Montagne sont assises *deux jeunes citoyennes représentant la vérité et la justice!* »

Ces trois jeunes citoyennes étaient, avons-nous dit, M[lles] B..., L..., et M[me] G... Rempli d'enthousiasme à la vue de si belles choses, Garnier de Saintes, au comble de l'admiration, s'écrie, après avoir fait, du fanatisme, le plus *éloquent* tableau : « Toi, ô nature, reçois favorablement les prières de tes enfants ; nous ne confierons plus, à des prêtres imposteurs, le soin de te présenter nos hommages : *un enfant s'est-il jamais servi de l'intermédiaire de sa nourrice pour faire des caresses à sa mère !* » Voilà bien le sublime du genre!...

Au milieu de ces belles démonstrations de la *liberté*, de *la raison*, de *la vérité*, les sociétés populaires d'Écommoy, de Ballon, etc., dépouillaient les églises de leurs ornements, de leurs croix, de leurs vases sacrés, pour les déposer *généreusement*, à titre de *dons patriotiques*, sur l'autel *de la Patrie!* » *Affiches du Mans*, 22[e] jour de pluviôse, II[e] année de la république française, une et indivisible.

L'administration actuelle du district du Mans ne dissimule pas, du reste, la profession de ses principes révolutionnaires. « Les principes triomphent de toutes parts, dit-elle ; partout le républicanisme fait *rejaillir* son influence ; et l'attachement du peuple à la révolution égale sa haine pour le fanatisme. *Toutes les autorités constituées de ce district sont à la hauteur de la* MONTAGNE!... Chacune d'elles se dispute, à l'envi, la gloire de se surpasser en philosophie, comme en patriotisme. »

Nous terminerons l'énumération de ces tristes *saturnales* de notre principale cité, par quelques extraits du procès-verbal officiel « de la fête célébrée dans la commune du Mans en l'honneur de L'ÊTRE SUPRÊME ; l'an II de la république, une et indivisible, » 8 mai 1794.

Ce document précieux nous offrira, sous plusieurs points de vue de la plus haute importance, des enseignements que nous chercherions vainement ailleurs avec la même portée. Nous verrons, en effet, dans les principaux acteurs du drame, non plus ces républicains de 1793, déclamateurs sans logique, sans raison et sans discernement ; compromettant, partout, même les principes qu'ils voulaient défendre ; mais des républicains de 1789, alors complétement dépassés dans l'application de leurs croyances *politiques*, *morales*, *philosophiques*; mais n'osant pas s'arrêter dans la voie révolutionnaire en présence du *fonctionnement* si terrible de la loi des *suspects ;* confondant alors, avec *les dogmes si vrais, si purs du christianisme*, *la superstition*, *le fanatisme et les erreurs* dont on l'a, malheureusement, plus d'une fois environné; rendant ainsi, par inadvertance, *l'œuvre divine* responsable des *sophistications humaines*,

C'est donc, et nous éprouvons le besoin de l'affirmer ici positivement, pour honorer ces hommes victimes des préjugés de l'époque, et non pour leur infliger un blâme, que nous transcrirons textuellement une partie de ce document qu'il nous ont laissé.

« Le canon se fait entendre ; les tambours roulent; les citoyens se rassemblent; le cortége se forme. Une bannière, portée par un vénérable vétéran, s'avance au milieu d'un détachement de garde nationale et ouvre la marche. D'un côté sont inscrits ces mots : *Adore un Dieu*, *sois juste*, *et chéris la Patrie;* et de l'autre : *Hommage rendu à l'Être suprême.* On marche sur deux files dans le plus bel ordre. Les citoyens à droite, les citoyennes à gauche. Chaque âge se correspond : les enfants paraissent les premiers. Les fonctionnaires publics sont confondus avec leurs frères : un bouquet de fleurs et d'épis, symbole d'une heureuse administration, les distingue

seulement des autres. Chacun porte en main des fleurs ou des branches de verdure. Les femmes, parées d'une manière simple, mais élégante, *offrent*, *aux yeux enchantés*, le plus beau spectacle. Une musique harmonieuse, au centre du cortége, flatte de temps en temps *les oreilles républicaines*, par les airs chéris des hommes libres. De petits bergers, couverts de rubans et de fleurs, la houlette à la main, conduisant de tendres agneaux ; une charrue traînée par deux bœufs ; les instruments de l'agriculture portés par de respectables cultivateurs : tous ces objets rappellent, à l'imagination, les charmes de l'âge d'or, et font éprouver au cœur de délicieuses jouissances : l'aimable hilarité de la vertu est peinte sur tous les visages... Prêtres de l'erreur ! vantez-nous maintenant la pompe de vos processions et la gaieté de vos chants et de vos litanies. Quel contraste frappant ! Peuples, choisissez entre le culte de l'Éternel et celui de la superstition !...

« Cependant, on arrive sur la place des Halles. On se range en cercle autour de l'arbre de la liberté. *L'effigie d'un athée menaçant le ciel d'une flèche s'élevait dans l'enceinte du cercle.* Le citoyen Menard, maire, prononce le discours suivant :

« Citoyens, jamais il ne fut célébré de fête plus auguste que celle qui nous rassemble en ce jour solennel : c'est à l'Être suprême que nous allons adresser nos hommages. Nous ne pouvons concevoir ce qu'il est ; mais l'univers est plein de sa puissance, et partout nous voyons éclater sa bonté. Il se manifeste par les merveilles qu'il produit sous nos yeux, et par le sentiment qu'il grave dans nos cœurs. Le culte qu'il exige est la pratique des vertus : le code de ses lois est écrit en caractères ineffaçables dans la conscience de tous les humains disséminés sur la surface de la terre. » Louis Racine et J.-B. Rousseau avaient-ils beaucoup mieux dit, en vers, sur le même sujet ?

« La conscience, citoyens, est un sanctuaire que chaque homme porte au-dedans de lui-même et qu'il ne peut profaner : là réside un moteur secret qui le trouble et l'épouvante, lorsqu'il veut commettre une action mauvaise ; et qui, s'il commet cette action, le livre à des remords cuisants. Au contraire,

il ne laisse aucun acte de vertu sans récompense, et toujours il le paie d'un sentiment délectable. Par qui, citoyens, est placé cet agent indicible? D'où vient cet instinct moral, guide incorruptible, qu'on peut bien égarer par de faux raisonnements, mais qu'on ne peut faire consentir à ce qu'il trouve injuste, et qui toujours est indépendant de notre volonté? N'est-ce pas de Dieu qu'il émane? Et cet instinct, lui seul, ne serait-il pas suffisant pour démontrer l'immortalité de l'âme?...

« La vertu, sous quelque face qu'on la considère, est un sacrifice de soi-même. Pourrait-on se résoudre à se sacrifier par le seul désir de remplir son devoir, quand il s'agirait de le faire secrètement, et sans nul témoin? Mais quel vaste champ est ouvert à la vertu, lorsqu'on imagine un Dieu qui la contemple, un Dieu qui promet d'en être rémunérateur? Alors nul sacrifice n'est coûteux. Alors on se dévoue aussi bien en secret qu'en présence de nombreux témoins ! »

Voilà, jusqu'ici, le langage de l'homme honnête, digne et véritablement consciencieux : Socrate n'eût pas mieux parlé!... Dans ce qui suivra, nous allons, avec regret, entendre le magistrat égaré par une philosophie spécieuse, que du reste il va lui-même condamner avec une sévérité de principes qui lui fait honneur; le magistrat écrivant sous le coup de *la Terreur* brutale, car son affreux instituteur n'était pas encore tombé!...

« Voilà, citoyens, la religion du sage; celle que sa raison lui enseigne. Il ne trouve, au-delà, que vaines illusions, que fables grossières, qu'absurdes mensonges, etc... La raison publique, marchant à pas lents, au milieu des siècles, est enfin parvenue à démasquer, à réprouver ces prêtres menteurs!...

« Mais, à côté d'eux, *se sont élevés quelques philosophes qui, prenant un chemin opposé, sont arrivés à l'excès contraire : ceux-ci sont allés jusqu'à* NIER LA DIVINITÉ!... Malheureux, quelle est votre affreuse doctrine!... Fuyons, citoyens, *la superstition* et *l'athéisme*, mais surtout CE DERNIER ENCORE PLUS ODIEUX!...

« Bénissons, citoyens, bénissons à jamais l'Être suprême qui nous donne le pouvoir de nous rendre heureux par la vertu, et

qui nous a créés pour la liberté. *Périsse l'athéisme, ce monstre destructeur du bonheur public!* »

Tout devait ici finir avec ces graves paroles; mais comme si la république éprouvait le besoin d'avoir toujours un côté *burlesque* dans ses plus *sérieuses* manifestations, le narrateur ajoute :

« Il dit : et aussitôt il met le feu à un *dragon* qui, avec la rapidité de l'éclair, parcourt un assez long espace, et *foudroie* LE MONSTRE, *avec fracas!* Il tombe dans les flammes où il est consumé aux cris de vive la république, et *pendant les chants des vrais adorateurs de* L'ÊTRE-SUPRÊME!... » Signé : Menard, maire; Chaplain, secrétaire.

Enfin Robespierre a subi le châtiment de ses crimes; une fermentation assez active se manifeste dans notre ville et même dans plusieurs autres du département. Un certain nombre de démagogues sont arrêtés, et la sécurité se manifeste au Mans par ces réflexions simples mais significatives : Affiches, 25 fructidor an III. « Les assemblées primaires ont eu lieu le 20 de ce mois; dans toutes les sections, la nouvelle Constitution y a été acceptée à l'unanimité. On a procédé de suite à la nomination des électeurs, et l'on voit avec plaisir que le scrutin n'a donné que des citoyens probes dont le patriotisme, soutenu depuis 1789, ne s'est point déshonoré sous le règne de la tyrannie. Cette nomination est un pronostic heureux pour le choix qu'ils feront des membres de la nouvelle législature. Voici leurs noms : les citoyens Menard la Groye, Lodreau, Mortier-Duparc, Varassum, Livré, Goupil, Ysambart, Chenon, de Beaumont, Thoré, Guy, Le Faucheux, Rousseau.

« Après trois ans de troubles et d'anarchie, nous allons donc reposer sous l'égide de la Constitution. A l'arbitraire des volontés individuelles, va succéder la volonté légale de tous. *Il est temps que le règne de la justice succède aux horreurs de l'anarchie!* »

Le même journal ajoute, le 5 messidor an IV : « La paix règne enfin dans les cantons de notre département. Les chouans viennent tous les jours se rendre avec armes et reconnaître la

république. Les routes, depuis si longtemps désertes, sont actuellement remplies de citoyens qui viennent aux marchés et voyagent librement pour leurs affaires. La joie éclate sur tous les visages : ce n'est plus que jeux dans les communes. Il semble que nous soyons dans un nouveau monde. Cette tranquillité est due aux sages mesures qui ont été prises par le général Watrin qui commande dans le département. » Nous prenons acte de cette libre déclaration à l'appui des principes que nous aurons à développer en étudiant les causes principales des guerres de l'Ouest. En effet, tous les dépositaires du pouvoir n'auront pas la sage et prudente circonspection du général Watrin ; et dans les époques suivantes nous verrons encore bien des provocations regrettables à la guerre civile.

Ainsi, le 21 janvier 1799. le président de l'administration centrale du département ne craignait pas de prononcer le discours incendiaire suivant.

« Depuis 15 siècles, la royauté pesait sur la France. Un roi, des prêtres, des nobles, avaient envahi le pouvoir, les honneurs et la substance du peuple. L'ignorance et le fanatisme, la force et la politique avaient rivé les fers de cet esclavage, si cruel qu'un de nos modernes écrivains ne balançait pas à préférer le sort d'un paysan russe ou turc à celui de la majeure partie des Français... « Au 10 août commença la démolition du colosse énorme ; *au 21 janvier il est complétement détruit. Dans ce jour à jamais célèbre pour les archives de notre histoire, le dernier roi des Français a expié sur l'échafaud* SES CRIMES *et ceux de la royauté !*

« Insensés, qui regrettez la royauté ! mais réfléchissez donc sur les maux innombrables dont elle enveloppa les générations passées. Regardez donc autour de vous et voyez ses lâches attentats se diriger en tous sens sur les peuples qui l'environnent. » Puis accusation de toutes les guerres au dehors ; au dedans ; des assassinats de Maguin, Bergue, « de *l'intéressant* Salé, *du vertueux* Cosnard, de l'*incorruptible* L'Héritier, Rabeau-Trigolet, Martin, Le Monnier, Duvivier, Coutard, Fillon, etc. *Je jure haine à la royauté* et à l'anarchie ; attache-

ment et fidélité à la république, à la Constitution de l'an III. Signé : Besnard, président de l'administration centrale. »

Enfin, le 28 décembre 1799, les consuls eux-mêmes jettent l'insulte aux rois, le défi à leurs défenseurs dans cette proclamation aux habitants des départements de l'Ouest :

« Une guerre impie menace d'embraser une seconde fois les départements de l'Ouest. Le devoir des premiers magistrats de la république est d'en arrêter les progrès et d'en éteindre la cause à son foyer. Mais ils ne veulent déployer la force, qu'après avoir épuisé les voies de la persuasion et de la justice. Les artisans de ces troubles sont les partisans *insensés* de deux *hommes* qui n'ont su *honorer* ni leur rang *par des vertus*; ni leur malheur, *par des exploits*. Méprisés de l'étranger dont ils ont armé la haine, sans avoir su lui inspirer d'intérêt. Ce sont encore des *traîtres* vendus à l'Anglais, et instruments de ses fureurs, ou des *brigands* qui ne cherchent, daus les discordes civiles, que l'aliment et l'impunité de leurs forfaits. »

Telles étaient les conditions *politiques*, *religieuses*, *morales* et *philosophiques* au milieu desquelles allaient, particulièrement dans le Maine, se produire et se développer *les guerres de l'Ouest*. Ces notions, bien établies, nous faciliteront beaucoup l'intelligence de leurs causes, de leurs progrès dans notre pays.

II° Causes déterminantes, origine, développements des guerres de l'ouest.

Sous l'assemblée législative, on envoie dans les provinces de l'Ouest, comme dans toutes celles de France, mais avec un luxe particulier d'intimidation, des commissaires, avec le double emploi d'arrêter les prêtres qui refusent le serment, et de percevoir les énormes impôts dont on écrase les campagnes. Dans les paroisses bretonnes, ces terribles agents sont escortés par les gardes nationaux, les soldats et même les canons de la république. Dans plusieurs communes où se trouvent jus-

qu'à vingt prêtres cachés, où des contributions modérées s'acquittaient librement et sans embarras, ils emploient en vain l'intimidation, la menace, les dégradantes séductions; n'obtiennent, après toutes ces révoltantes manœuvres, ni victimes à sacrifier, ni même d'argent pour garnir leurs caisses.

Mais à Fouesnant, village maritime à trois lieues sud de Quimper, Finistère, s'allume enfin, le 10 juillet 1792, l'étincelle qui devait occasionner l'embrasement des provinces de l'Ouest : premier acte de toutes les réactions politiques et religieuses qui devaient se manifester contre les énormités de la révolution française de 1793.

Alain Nédélec, juge de paix du canton de Fouesnant, a rangé sous ses ordres cent braves des paroisses de Guesmach, Pluven, Clohars, Perguet, armés de fourches, de mauvais fusils, et du terrible *pen-bas:* il attend de pied-ferme les républicains arrivant le drapeau rouge en tête, avec de l'artillerie, et, comme premier, comme seul moyen de parlementer, faisant une décharge meurtrière. La riposte des paysans bretons est plus meurtrière encore; ils tombent comme la foudre sur leurs oppresseurs qui sont, en quelques instants, ou tués ou mis en fuite. Le signal de la réaction armée venait d'être donné; nous le verrons, comme un écho formidable, retentir dans toutes les campagnes de la vaillante Armorique, et dans les autres provinces de l'Ouest, qui viendront partager sa gloire, ses périls et ses calamités. Le courageux Nédélec, poursuivi sans relâche, est pris, condamné par le tribunal révolutionnaire de Quimper, exécuté le premier en Bretagne, sur ce terrible instrument dont le Comité de salut public va bientôt y faire un si désastreux usage. Quelques jours après le combat si décisif de Fouesnant, commençait à s'exécuter, par les soins de l'habile conspirateur *La Rouërie,* le plus vaste plan d'insurrection que l'on ait imaginé dans les guerres de l'Ouest.

ARMAND, TUFFIN DE LA ROUERIE, — ancien officier des gardes-françaises, était un de ces caractères exceptionnels qui, réunissant, dans leur constitution, les impulsions excentriques d'une nature passionnée, aux profondes réflexions d'un esprit

sérieux, passent, tout à coup, des folles et brillantes illusions de la jeunesse aux sages et solides réalités de l'âge mûr; quelquefois même aux sévérités excessives de l'ascétisme. Après les orages d'une vie sensuelle et désordonnée du grand monde, il va s'enfermer dans un couvent de la Trappe. Au premier bruit des guerres de l'indépendance américaine, il s'enrôle sous le drapeau de La Fayette et veut, sous celui de Washington, concourir à l'accomplissement de cette grande et mémorable entreprise. Quelques années plus tard, instruit à l'école positive de l'expérience, le gentilhomme breton, rentré dans le silence, le calme de son château de la Rouërie, près de Saint-Malo, fait de sages réflexions sur l'excellence des principes religieux, sur les avantages essentiels de la monarchie légitime, et devient, à partir de ce jour, l'un des plus zélés défenseurs de l'une et des autres.

En se chargeant, avec une profonde conviction, de ce rôle tout à la fois difficile et périlleux, il avait parfaitement apprécié l'esprit et le cœur de la Bretagne. Il avait compris que cette courageuse province accepterait, de la révolution, son affranchissement de la dîme, des droits féodaux, seigneuriaux, en un mot de tout ce qui blessait alors si douloureusement les sentiments d'indépendance et de fierté nationale, dont elle avait dans tous les temps fait preuve : mais qu'elle s'arrêterait à cette équitable satisfaction ; qu'elle resterait, comme nous l'avons déjà dit, *monarchique* et *religieuse* : et qu'après ce temps d'arrêt, elle protesterait avec la droiture de son esprit, la vertu de son cœur, l'énergique ténacité de son caractère, contre toute atteinte portée *à son roi, à ses prêtres, à sa religion ;* que cette protestation deviendrait d'autant plus terrible contre les excès de 1793, qu'elle joindrait, aux puissantes causes de réaction, le dépit outrageant d'avoir été si tristement déçue par les fallacieuses promesses de 1789. Cette notion judicieuse et positive devint, pour le conspirateur breton, un levier puissant avec lequel il prétendit soulever le Morbihan et même toute la Bretagne.

Mais, comme certains agents de son parti, la Rouërie par-

fois crédule et surtout animé du désir de séduire ceux du parti contraire, ne comprit pas aussi bien qu'il est des hommes vicieux ou *tarés* avec lesquels on ne doit jamais faire alliance ni communauté d'action, *même* et *surtout* pour la *défense*, le *soutien du trône et de l'autel.* Nous le verrons sévèrement puni de son infraction à ce principe, auquel un honnête homme ne saurait manquer sans compromettre, à la fois, les intérêts de sa cause et la dignité de sa personne.

Les insurgés vulgaires commencent par le soulèvement et finissent par l'organisation : c'est ainsi qu'avaient procédé les paysans de la Vendée. La Rouërie suivit une marche contraire; il jeta les bases d'une vaste réaction seule capable de renverser la République, de reconstituer l'état social au double point de vue de la religion, de la politique; et dont la condition essentielle était la présence des émigrés, et d'un prince à leur tête pour les commander. Mais sentant bien alors qu'il lui devenait indispensable de se concerter avec les représentants de l'ancienne dynastie, il se rendit à Coblentz.

Les émigrés, dont les princes étaient alors entourés, offraient de la courtoisie, de la bravoure; ils en auraient, au besoin, fourni les preuves sur un champ de bataille; mais, pour la plupart, grands seigneurs jusque dans l'exil ; étrangers aux mouvements qui s'opéraient dans les masses, ils se faisaient illusion sur la gravité des événements, sur l'avenir de la France, et cherchaient à s'étourdir par les fêtes et les plaisirs dont ils pouvaient disposer. Ces nobles chevaliers, ayant à leur tête le comte d'Artois, étaient donc peu disposés à comprendre les plans sérieux de La Rouërie ; aussi ne lui fit-on que bien juste l'accueil gracieux et poli qu'on devait au moins à son dévouement, à son zèle.

Voyant qu'il n'était pas compris, il voulut, dans son mécontentement, prouver à toute cette cour, dansant avec tant d'insouciance au bord d'un abîme, qu'il n'était pas la dupe de ses vaines et stériles démonstrations. Il adresse donc le 13 janvier 1790, au comte d'Artois, un mémoire dont la raison, la sagesse et la franchise auraient dû porter de meilleurs fruits.

« J'ai déjà, plus d'une fois eu l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse la situation du royaume, et le parti que, dans l'intérêt de la monarchie si profondément ébranlée, on peut tirer des provinces de l'Ouest, de la Bretagne surtout. Je crains, Monseigneur, que ceux par lesquels vous êtes entouré ne conçoivent pas parfaitement la position des choses : elle est néanmoins bien claire, et je crois de mon honneur de la retracer aux yeux de Votre Altesse. *De grandes fautes ont été commises; de plus grandes encore se préparent.* »

L'auteur de ces équitables observations signale, comme rentrant d'une manière spéciale dans cet ordre de faits à regretter : l'éloignement des populations de la noblesse qu'on leur signalait comme son ennemie; la réclamation de l'intervention étrangère pour conquérir, asservir de nouveau la France au profit des priviléges ; en légitimant par ces accusations motivées la spoliation des nobles qui ne protégent même pas leurs propriétés, et préfèrent, à la défense du sol, une émigration presque passée chez eux à l'état d'une mode bien portée. Tandis qu'il faudrait au moins ne pas abandonner *ces partisans* dévoués, qui par le seul, mais noble motif de défendre le trône et l'autel, sacrifient si généreusement leur vie; celle de leurs familles. Puis il continue : « Il faudrait donc, Monseigneur, *s'opposer à ce que le nombre des émigrants augmentât.* A Coblentz, ainsi qu'en Angleterre, ils ne sont d'aucune utilité ; dans les provinces, ils peuvent reconquérir leur influence de famille et au besoin combattre avec les hommes qui se dévouent pour eux. Il y aura peut-être des attentats contre leurs personnes; mais plus on nous verra nombreux et bien décidés, moins on essaiera de nous attaquer. »

Ainsi le principe essentiel de la vaste conspiration organisée par La Rouërie était de ne pas déserter sa propre cause ; de payer de sa personne, de faire soi-même ses affaires, de ne pas les confier aux étrangers ; surtout, comme on le faisait, au perfide cabinet de l'Angleterre. Les déceptions ou les désastres de Granville, de Quiberon, de l'Ile-Dieu, vinrent un peu plus tard prouver la portée, les sages prévisions d'un utile

document auquel, dans leur inconcevable sécurité, les princes ne firent aucune attention.

Sans se laisser décourager par tant d'inconséquence et de légèreté, La Rouërie continue son œuvre avec plus de succès dans la Bretagne, où se trouvaient des intelligences mieux faites pour comprendre, des volontés plus énergiques pour exécuter ; et lorsqu'il se croit bien assuré du succès, il revient à Coblentz vers les premiers jours de décembre 1791. Les princes approuvèrent, le 5 de ce mois, un projet qu'ils avaient presque ruiné par leur inadvertance et leur indécision.

Le 2 mars 1792, il obtient des pouvoirs illimités, avec des encouragements à poursuivre l'exécution de son plan, dont on a fini par apprécier l'importance. Vers le 30 mai 1792, il réunit à son château de La Rouërie, près de Saint-Malo, tous les principaux chefs de la réaction ; ménageant, dans les discussions qui s'ouvrirent, l'amour-propre de ces différents seigneurs de paroisse ; laissant croire à chacun d'eux qu'il ne suivait que ses inspirations et confiait à lui seul tout le secret de la grande conspiration ; qui cependant fut enfin soupçonnée par les républicains de Saint-Malo, de Saint-Servan, dont la garde nationale s'empara du château de La Rouërie, mais sans pouvoir arrêter le propriétaire et ses amis qui s'étaient enfuis par des voies souterraines.

Une vingtaine de personnes suspectes se trouvèrent mises en jugement, exécutées ; ce qui jeta l'épouvante au milieu de la Bretagne, et rendit l'ensemble de l'insurrection d'autant plus difficile que le chef des conférences n'avait pas assez travaillé l'esprit des campagnes, et que la découverte du complot obligeait d'en précipiter l'exécution.

Pour y parvenir plus sûrement, et réparer tout à la fois l'omission grave dont il reconnaissait ici l'importance, La Rouërie s'adresse directement aux hommes du peuple, et surtout à deux classes particulières, les mieux disposées à servir sa cause : *les mendiants* et *les faux-sauniers*, d'où nous verrons en effet sortir les meilleurs chefs et les soldats les plus valeureux de cette réaction.

Les Mendiants étaient nombreux en Bretagne et dans le Bas-Maine surtout. Ils étaient particulièrement secourus par les couvents, les presbytères, par les fermiers royalistes et chrétiens : ils connaissaient parfaitement le pays ; ils avaient tout perdu à la révolution qui rudoyait et ne secourait pas leur misère.

Les Faux-Sauniers, qui formaient une population véritable sur les frontières de la même province ; qui, toujours en guerre avec les commis de la gabelle, avaient dès lors acquis une véritable habileté dans ces combats de tirailleurs ; dont une disposition législative avait détruit l'industrie, de même que celle des employés du fisc, offraient autant de soldats qu'il était facile d'enrôler sous une bannière opposée à celle de la république française qui les ruinait : La Rouërie le comprit et s'empara du plus grand nombre.

La révolution de 1789 avait jeté son masque, ou, pour ceux qui l'aimeront mieux, elle était dépassée, comme elle devait l'être ; elle se trouvait mortellement prise dans ses propres filets ; déjà la religion était proscrite, et la monarchie sur le chemin de l'échafaud : tout appelait, tout allait favoriser la grande réaction de l'Ouest, dans une guerre de légitime défense. Mais l'Angleterre veille : il lui faut les misères, le sang, les souffrances, la destruction de la France ; un retour à la religion, à la monarchie légitime ne saurait lui convenir : elle trouvera bien les moyens de l'empêcher.

« Le conspirateur breton, dit M. Crétineau-Joly, se rendait compte de ces manœuvres que de mensongères déclamations ne pouvaient plus cacher ; il les guettait depuis longtemps ; il allait en profiter, mais la révolution, qui s'entend si bien à tromper les royalistes, avait pris les devants. Au moment décisif, l'impulsion et l'union manquent à ces volontés éparses dont lui seul connaît le secret de former un tout. La Rouërie est en proie à une fièvre brûlante ; il n'a plus l'énergie nécessaire pour agir. C'est à peine s'il lui reste assez de forces pour échapper aux *embûches que le gouvernement anglais lui fait tendre par la police de la Convention nationale.* »

Afin de surprendre plus facilement tous les secrets politiques de La Rouërie, pour le conduire plus sûrement à sa perte, à la ruine de son périlleux système, on eut l'infamie d'employer, comme intermédiaire, l'un de ses amis intimes : Latouche Chestel, jeune médecin de Bazouges, lequel voulut bien accepter l'infamie plus grande encore d'employer le masque de l'amitié pour tromper et conduire à l'échafaud celui qui daignait en faire le dépositaire de ses plus secrètes pensées !...

Connaissant le côté faible de son client, de son ami La Rouërie, Latouche, avec une insigne perfidie, l'attaque dans ce point et lui persuade aisément que Danton, effrayé des progrès de la révolution, sera facile à séduire et deviendra, pour leur parti, l'un des plus utiles agents. Danton, l'ami de Latouche Chestel !... En fallait-il davantage que cet aveu pour éloigner d'un tel homme ? La Rouërie était monomane au point de vue d'aussi monstrueuses alliances : il devait être, il fut complètement halluciné par cette profession de foi, signée de la main d'un aussi monstrueux régicide : « Si tout ce que M. Latouche Chestel m'a dit des dispositions de M. de La Rouërie et de la Bretagne a quelque fondement, j'estime que pour sauver la France du mauvais pas dans lequel on l'a engagée, les hommes qui ne veulent pas la ruine du pays doivent se réunir dans un commun effort. Il ne s'agit plus ici de discussions de principes plus ou moins contestables : il faut sauver le trône constitutionnel et l'intégrité du territoire. Dans le cas probable où la Bretagne pourrait offrir quelque réalité à un mouvement combiné sur ces bases, j'autorise le porteur de la présente à traiter en mon nom et en celui de mes amis qui, comme moi, ne veulent pas s'enfoncer jusqu'au fond de l'anarchie. »

La Rouërie, d'abord, fut malheureusement dupe de Latouche et même de Danton ; mais cette illusion ne pouvait être de longue durée chez un homme aussi intelligent : il soupçonne bientôt l'un et l'autre de la plus noire perfidie. Pour s'en assurer, il délègue un agent secret en Angleterre où Latouche Chestel recevait les instructions, ourdissait la trame de ses

criminelles intrigues. Les soupçons devinrent alors d'affreuses réalités : Latouche et son compère Danton étaient deux méprisables traîtres ; et le second, membre du Conseil exécutif, ministre de la justice, craignant d'être sérieusement compromis par le double jeu qu'il venait de jouer, dénonça tout le complot, et sollicita contre ses auteurs la plus cruelle sévérité du gouvernement républicain.

Voici la proclamation qu'il signa, fit afficher partout, en réponse aux imprudentes communications de la Rouërie : « Encore une fois, citoyens, aux armes : que toute la France soit hérissée de piques, de baïonnettes, de canons, de poignards. Que tout soit soldat. Enfonçons les rangs de ces vils esclaves de la tyrannie ; que, dans les villes, le sang de tous les traîtres soit le premier holocauste offert à la liberté ; afin qu'en avançant à l'ennemi commun, nous n'en laissions derrière nous aucun qui puisse nous inquiéter. »

Tel fut le dénouement de la grande conspiration bretonne, dans laquelle Danton resta ce qu'il était ; Latouche Chestel devint infâme ; La Rouërie victime de sa mésalliance, de sa crédulité ; forcé, pour éviter les poursuites acharnées de ses derniers associés, de ses plus mortels ennemis, de se cacher dans les bois, les souterrains, les réduits les plus sauvages de la Bretagne ; jusqu'au moment où, ne pouvant plus supporter une aussi cruelle existence, il vint mourir de fatigue, de chagrin, d'épuisement et de désespoir, au château de la Guyomarais, près de Lamballe, Côtes-du-Nord, le 30 janvier 1793.

« Il était de l'intérêt britannique, dit M. Crétineau-Joly, de faire échouer un complot qui, en cas de réussite, lui enlevait ses moyens d'action sur les destinées de la France... Le gouvernement anglais appela les grands moyens à son aide. Il découvrit la retraite de la Rouërie..., prit ses mesures pour l'apprendre aux *amis de la Constitution* de Londres, *toujours en correspondance avec les clubs des Jacobins. Ce fut par cette filière que le pouvoir de Paris apprit que La Rouërie était caché dans les environs de Lamballe.* »

A la date du 25 janvier 1793, le major américain Chafner

écrivait, de Londres, au comte Silz, ami commun de La Rouërie : « J'apprends, de la source la plus certaine, que le pauvre La Rouërie *est vendu, qu'il va être livré*... Le club de la Constitution de Londres, *incessamment en correspondance avec les meneurs révolutionnaires de Paris*, est parvenu à découvrir l'endroit où se cache Armand. On m'assure que c'est *par le gouvernement anglais, qui a tant de voies détournées à sa disposition*... Je sors de voir lord Moira : je lui ai appris toutes ces turpitudes ; *il a gardé le silence*, auquel sa position officielle l'obligeait : *mais ce silence même est une preuve.* »

Latouche Chestel, Danton, le cabinet anglais avaient en effet vendu à la Convention un chef réactionnaire qui la faisait trembler : ils ne purent lui livrer qu'un cadavre ; mais, *par violation de sépulture*, un cadavre avec les papiers du vivant !...

Sur les indices précis de l'Angleterre, les espions du Comité de salut public, protégés par toute une véritable armée républicaine, s'emparent, la nuit, du château de la Guyomarais, dont ils arrêtent, comme suspects, les maîtres et les domestiques. Le jardinier, sous la menace d'être immédiatement fusillé dans le cas où il refuserait de faire connaître la retraite de La Rouërie, désigne le pied d'un cerisier : on y fouille ; on trouve le cadavre du chef et les documents de la conspiration. C'était une mine féconde ouverte aux instincts, aux satisfactions sanguinaires du Comité de salut public : sa terrible et dévorante activité ne sut que trop bien l'exploiter.

Des exécutions iniques, nombreuses, ne suffisent pas à ce détestable et criminel pouvoir ; il porte sa brutale et périlleuse prétention jusqu'à pousser à bout la patience et la résignation bretonnes : c'était maladroitement et sans aucun motif jouer bien gros jeu avec un tel peuple ; chez lequel on comprendra mieux que pour tout autre les réactions désespérées auxquelles on va si dangereusement le porter.

Voici, du reste, dans quels termes Barthe et Morillon, dignes agents du Comité de salut public, après l'exhumation de La Rouërie, formulent, par les plus cyniques rapports, leurs sentiments et leurs projets politiques, le 5 mars 1793, au citoyen

Pache, ministre de la guerre : « La ci-devant province de Bretagne est paisible : il n'y a rien à craindre d'elle pour la république; nous pouvons en dire autant des départements limitrophes : la calotte et les vieux parchemins sont vaincus ; mais il faut élever ce peuple ignorant à la hauteur de notre belle révolution; nous devons le contraindre à savoir être libre. » Après ces contradictoires et si ridicules assertions, on imaginera peut-être que leurs auteurs vont entrer dans une voie de conciliation et de paix? Voyons comment ces dignes agents de la république prétendent gouverner un pays : « *dont ils n'ont rien à craindre;* » et traiter un peuple : « *dont ils veulent élever l'ignorance à la hauteur de leur belle révolution !* »

Écoutons la suite :

« Nous allons nous mettre à la chasse des prêtres et des nobles qui n'ont pas encore expié leur incivisme par l'exil ou par la guillotine. Cette œuvre de *sans-culotisme* ne sera pas longue à accomplir. Nous connaissons *les terriers* où se cachent ces hideux soutiens des tyrans... Que les levées s'effectuent avec du canon et des coups de fusil, et personne ne songera à se révolter, nous vous le garantissons sur notre foi de bons républicains et de sans-culottes. » Nous le demandons aux hommes sages, intelligents, de toutes les opinions : est-il possible de pousser plus loin, dans un document officiel des plus tristes époques, l'inconséquence, l'ineptie, le cynisme et la brutalité ?

L'application suivit de près l'exposition de la théorie : les terribles scènes que nous avons signalées à Saint-Florent, en Anjou, le 12 mars 1793, se reproduisent deux et trois jours après dans toute la Bretagne ; également à l'occasion de la levée des 300,000 hommes.

Ainsi, le 14, à Plourai, à Pluméliau, à Langouëlan, etc.; les 15 et 16 à Port-Navalo, Ambon, Pénerf, etc., Morbihan, le recrutement s'accompagne des gardes nationales, des troupes de ligne avec du canon. Les jeunes paysans, indignés, se précipitent sur les pièces dont ils s'emparent, mettent les assaillants en fuite après un combat meurtrier, et font un feu de

joie des papiers et registres de la réquisition. Bientôt on entend le tocsin retentir dans toutes les paroisses; l'insurrection s'étend, comme un orage terrible, dans l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, etc. Le chevalier de Silz est à la tête des paysans de ces contrées; et pendant qu'il maintient la discipline la plus sévère, empêche le pillage, les massacres des femmes, des enfants, des vieillards, des hommes désarmés; sa tête et celles de ses principaux officiers sont mises à prix. Les agents du Comité de salut public formulent ainsi leur premier arrêté : « Tout citoyen qui aura connaissance de la retraite des frères de Silz et de Francheville, sera tenu de les faire arrêter et conduire dans la maison d'arrêt la plus voisine. Il aura six cents francs de récompense pour chacun de ces trois chefs de brigands : s'il ne peut parvenir à les saisir vivants, *il est autorisé à les mettre à mort :* il recevra la même somme. Quiconque sera convaincu d'avoir recélé ces scélérats, sera livré à toute la rigueur des lois révolutionnaires!... » On sait que cela veut dire : *condamné*, *sans jugement*, *à la peine de mort !* Ce que l'on ignorait peut-être, c'est que la république payât aussi généreusement ses bourreaux?...

En présence des succès de la Vendée militaire, de la réaction qui se développe dans les provinces de l'Ouest, la Convention s'inquiète; et, comme dans toutes les occasions où la peur s'en empare, elle feint de vouloir entrer dans les voies de l'indulgence et des concessions. C'est au milieu de ces perfides manifestations, que le général Canclaux écrit, le 3 avril 1793, aux représentants du peuple Sevestre et Billaud-Varennes, une lettre dans laquelle il fait bon marché du caractère des sans-culottes, dont il était loin de partager les opinions et d'approuver les excès.

« La révolte qui vient d'éclater dans l'Ouest, dit-il, tient à deux causes : à la persécution contre les prêtres, et au refus des paysans de prendre fait et cause pour la république. Ils veulent rester catholiques, et ne pas servir. C'est à vous de voir maintenant si vous pouvez leur accorder en silence et presque en cachette l'objet de leurs vœux. Il est facile de s'entendre

avec les prêtres : de leur dire de retourner dans leurs paroisses, où ils ne seront plus persécutés; et de persuader aux jeunes gens qu'ils ne partiront pour la frontière que lorsqu'ils en témoigneront le désir. Les patriotes exaltés se plaindront peut-être de cette tolérance : *ils sont dangereux et lâches pour la plupart; n'allant jamais au combat qu'à contre-cœur, et* S'ENIVRANT AUTANT DE SANG QUE D'EAU-DE-VIE!... Les clubs nous traiteront de républicains tièdes...; mais proposez-leur de marcher seuls contre les rebelles, *ils reculeront, je les connais.* Par leur manière d'agir, ils ont compromis la cause nationale : *si on n'eût pas laissé tous ces hurleurs de patriotisme faire de la liberté en vexant les consciences, en persécutant les nobles et les hommes paisibles, la nation ne serait pas obligée de songer à une guerre civile, toujours affreuse, quels qu'en soient les résultats.* »

Il nous semble impossible de mieux justifier les provinces de l'Ouest et la Vendée militaire de la réaction à laquelle Messieurs les sans-culottes les ont forcées; d'apprécier, à leur plus juste valeur ces dignes héros de la révolution de 1793 : un aussi précieux document historique offre donc le double avantage d'être à la fois parfaitement exact, et de ne présenter aucun soupçon de partialité.

Nous arrivons, ainsi, tout naturellement, aux réactions politiques et religieuses de la province du Maine; réactions déjà préparées, comme nous venons de le voir, par celles de la Bretagne, et surtout par le mouvement que La Rouërie s'était efforcé de communiquer aux mendiants, aux contrebandiers de cette province.

C'est dans notre pays qu'ont en effet eu lieu les premières démonstrations armées auxquelles on a donné le titre général de *Chouanerie.* Nous chercherons à préciser l'origine de cette dénomination, à laquelle on voudrait bien infliger, sans aucune raison, comme nous l'établirons, un sens défavorable. Du reste, cette réaction politique et religieuse ayant offert plusieurs périodes assez différentes par leurs caractères et par leurs effets, nous devons étudier séparément chacune de ces périodes.

III° Chouannerie, ses phases principales..

La chouannerie commença, dans le Bas-Maine, vers le 15 août 1792, et se continua, dans toute la province, jusqu'en 1815; avec des modifications qui légitiment sa distinction en quatre phases principales : *la première :* de l'origine, au désastre du Mans, où l'on voit se terminer la réunion des chouans à la grande armée véendéenne, depuis la prise de Laval jusqu'à ce désastre consommé le 13 décembre 1793; *la deuxième:* depuis cette époque où Jean Chouan revint, avec *ses gars*, dans les bois de Misdon, jusqu'au traité de la Mabilais, du 9 avril 1795; *la troisième :* dite des mécontents, avec invasion du Mans en 1799; et qui se prolongea péniblement jusqu'en 1803; *la quatrième:* en 1815, pendant *les Cent-Jours.* D'autres projets d'insurrection royaliste se manifestèrent depuis, mais partiellement, et sans mériter le nom de sérieuse réaction *politique et religieuse.*

Première chouannerie.

« Les paysans du Maine, dit M. Crétineau-Joly, ne s'étaient pas endormis dans cette fatale apathie qui empêche de soutenir un ami, sous prétexte de ne pas exaspérer son adversaire. Ces paysans ne comprenaient pas les misérables calculs de la bourgeoisie, et cet instinct d'égoïsme qui place l'homme dans un juste milieu impossible : ils accoururent de toutes les campagnes voisines, offrant leur bonne volonté et leurs bras... couverts de leurs peaux de chèvre et cachant, sous des chapeaux à larges bords, leurs longs cheveux plats : armés de fusils de chasse, plus souvent de fourches ou de bâtons. »

Dans le Bas-Maine, sur les confins de cette province et de la Bretagne, à deux lieues de Laval, dans la paroisse de Saint-Ouen-des-Toits, à la closerie des Poiriers, vivait une famille

du nom de Cottereau ; composée de la mère, veuve depuis longtemps ; de quatre frères et de deux jeunes sœurs. L'aïeul et le père de cette famille, sabotiers de profession, exerçant leur industrie dans les bois, menaient une vie rude et presque nomade.

Le premier, d'un caractère naturellement sauvage et taciturne, se tenait ordinairement à l'écart, isolé comme le hibou dans son trou solitaire ; ce qui, dans un pays où les sobriquets sont en grand usage, lui fit donner le surnom de *Chat-Huant ;* par corruption, *Chouan ;* qui devint celui de toute la famille, et, par extension, de tous ceux qui prirent les armes dans cette contrée en faveur de la réaction dont les frères Cottereau donnèrent le signal.

Nous avons obtenu cette explication sur les lieux mêmes, d'une tradition positive ; aussi la présentons-nous comme devant faire disparaître toutes celles que l'on a voulu fonder sur des étymologies fautives, sur des rapprochements sans réalité. Du reste, ce nom *de Chouans*, que l'on a jeté comme une insulte aux défenseurs de l'autel et du trône dans les provinces de l'Ouest, comme on avait appelés *Brigands* ceux de la Vendée ; celui de *Chouannerie*, par lequel, dans la même intention, *les patriotes* ont voulu désigner cette réaction armée dans le Maine, la Normandie, la Bretagne, etc., ne nous paraissant d'ailleurs offrir aucune signification véritable, nous avons préféré le titre *de guerres de l'Ouest*, pour mieux caractériser la réaction politique et religieuse de ces provinces. Les frères Cottereau, dits *Chouans*, ayant été les premiers acteurs sérieux de la réaction politique et religieuse du Maine, il importe à notre histoire locale de les bien faire connaître.

Le père Cottereau mourut jeune, laissant une veuve et six enfants : quatre garçons : Pierre, Jean, François et René ; deux filles : Perrine et Renée. Pierre, l'aîné, d'un caractère paisible et timide, conserva l'état de sabotier ; les trois autres, déterminés et résolus, se firent contrebandiers pour la vente du sel, ou *Faux-Sauniers.* M. J. Duchemin-Descépeaux, dans sa consciencieuse histoire de : *La Chouannerie du Maine*, fait

observer, avec beaucoup de sens, que le mauvais, le regrettable vernis jeté sur les Chouans, tient surtout à ce que leurs premières histoires furent écrites par des révolutionnaires ; et qu'on s'efforça de faire prendre le change sur le véritable caractère des contrebandiers, qui devinrent les premiers chefs de l'insurrection royaliste de cette province. Du reste, son judicieux ouvrage, d'une part ; et, de l'autre, l'explication qu'il donne à cette occasion, sont plus que suffisants pour éclairer ceux chez lesquels ces calomnies intéressées ne sont pas un parti pris sans examen.

En Bretagne, le sel, affranchi de tout impôt, se vendait un sol la livre : dans le Bas-Maine, qui touche la Bretagne, il en valait 13. Ainsi, le passer de cette province dans l'autre, à l'insu des employés de la gabelle, assurait un bénéfice assez considérable pour devenir une profession lucrative, mais illégale et périlleuse. Ceux qui l'exerçaient, qu'on appelait *faux-sauniers*, et qui souvent n'en avaient pas d'autre pour faire vivre leurs vieux parents, leur petite famille, ne croyaient pas d'ailleurs porter préjudice à l'État, mais seulement, dans leur manière de voir un peu trop indulgente, s'affranchir des exigences fiscales d'un droit excessivement onéreux pour les populations : *la gabelle* était affermée à des entrepreneurs particuliers dont l'amour du gain n'avait pas toujours d'équitables et justes bornes. Aussi les *faux-sauniers* étaient-ils généralement aimés, estimés dans les campagnes ; tandis que *les gabeleurs ou gabeloux*, toujours sur pied et bien armés, contre lesquels ils avaient incessamment à se défendre, étaient méprisés, haïs de tous : « Aussi, comme le dit ici M. Descépeaux, la Révolution nous a montré *des contrebandiers* religieux, royalistes ; *des gabeleurs* terroristes, impies. » Les faits qui vont suivre démontreront cette importante vérité jusqu'à l'évidence.

Jean Cottereau, dit Chouan, second fils de Pierre Cottereau, portant le même sobriquet, dont les gens du pays avaient baptisé pour la première fois son père, naquit, de Jeanne Moyné, dans la forêt de Concise, paroisse de Saint-

Berthevin, Mayenne, à 3 lieues ouest de Laval, le 30 octobre 1767. *Faux-saunier* dès l'enfance, il est pris, encore très-jeune, par *les gabeleurs*, et mis en prison. Alors, sans calculer ni la distance ni les difficultés, sa mère, courageuse et digne femme, se rend à Paris, fait à pied 70 lieues en cinq jours; se jette aux pieds de Louis XVI, obtient la grâce de son fils. L'un et l'autre n'oublieront jamais la bonté de l'excellent roi : la vie de toute la famille lui sera dévouée comme un noble tribut de reconnaissance !...

Après la mort de Pierre Cottereau, sa veuve, obligée d'abandonner la forêt de Concise où cet honnête ouvrier faisait des sabots, vint habiter, avec sa nombreuse et jeune famille, la closerie des Poiriers, son modeste héritage, dans la paroisse de Saint-Ouen-des-Toits, à trois lieues nord-ouest de Laval; quelque temps après, Jean Cottereau s'engage dans le régiment de Turenne.

Depuis un an sous les drapeaux, il reçoit une lettre qui lui inspire de sérieuses inquiétudes sur le sort de sa famille ; il déserte, sans penser aux graves conséquences d'une pareille détermination ; est heureusement reçu dans une maison d'arrêt à Rennes, où des protecteurs bienveillants le font oublier pendant à peu près deux années. Mais,incapable de supporter plus longtemps une pareille inaction, il brave tous les dangers qui poursuivent un déserteur; et, de retour au pays natal, fait, le premier dans le Bas-Maine, un appel aux armes pour le soutien du trône et de l'autel, vers le 15 août 1792 : enrôlant sous sa bannière ses deux frères : François, René, avec tous les jeunes gens de la contrée qui ne voulaient pas servir la république.

Ce nouveau capitaine, ainsi brusquement improvisé, réunissait du reste les qualités essentielles d'un chef de partisans. Agé de 25 ans à peine, il était d'une taille imposante, d'une force, d'une agilité remarquables ; brave, résolu dans le péril; circonspect et prudent au besoin ; il offrait un rare discernement pour tout prévoir, tout calculer à l'avance. Aussi réunissait-il, sans exception, la confiance, l'estime, l'affection de

ceux qu'il commandait, et qui d'après leur expression si naïve : « *servaient d'amitié sous ses ordres.* » Quand il avait enfin prononcé résolûment sa phrase favorite : « *Il n'y a pas de danger*, » tout le monde avançait avec une entière sécurité. Mais, comme plus d'une fois, dans cette guerre de surprise et de coups de main, *la solennelle* prédiction ne s'était pas vérifiée, ses compagnons d'armes l'avaient, *toujours par amitié*, surnommé *le gars mentoux*, ou *le grand menteur ;* dénomination qu'il avait acceptée dans le même sentiment, et dont il riait à l'occasion.

Jean Cottereau portait, comme ses soldats, le costume traditionnel du Bas-Maine ; dont le chapeau rond, à larges bords, la longue veste ou *bielle*, la culotte courte, les guêtres, le pardessus en peau de chèvre, etc. ; formaient les principaux caractères. Leurs signes distinctifs étaient le scapulaire, le chapelet, une croix, un cœur, sur la poitrine, etc. Leurs armes, un fusil, un sabre, des pistolets, et quelquefois, seulement, ces longs bâtons mis en usage par les *faux-sauniers* , pour franchir les haies, les fossés, et qui, sous le nom de *fertes*, devenaient toujours, entre leurs mains, des instruments de combat redoutables.

Armés pour la défense de la religion, de ses temples, de ses ministres ; de la monarchie, de ses fidèles serviteurs ; des habitants du pays, des propriétés, des villages royalistes, Jean Chouan et les siens se multipliaient pour l'accomplissement de cette périlleuse et noble mission. Tantôt en sentinelles à la porte d'une église, ils y protégeaient le service divin contre les brutales agressions des sans-culottes ; tantôt appelés au secours d'une closerie dévastée par les exacteurs des districts ; d'un bourg livré au pillage, au meurtre, à l'incendie révolutionnaires, ils y combattaient vaillamment pour la défense des faibles et des opprimés.

Le 15 août 1792, plusieurs membres mal famés, de l'administration de Laval, accompagnés d'une populace émeutière, soutenus par un corps de gendarmes, se rendent à Saint-Ouen-des-Toits, chef-lieu de canton, à trois lieues nord-ouest

de cette ville ; s'installent sans aucun respect dans l'église, à l'effet de nommer une députation des principaux habitants, pour aller au chef-lieu, prendre et ramener avec pompe, à Saint-Ouen, le curé constitutionnel que les femmes et les enfants avaient chassé de cette paroisse; pour intimer, aux jeunes gens, l'ordre de s'enrôler, comme volontaires, dans les armées de la République. Au lieu de répondre servilement à ces injonctions, le village tout entier s'écrie : « A bas les *pataulds*, point *d'intrus*, point de volontaires de la Révolution ! »

Une collision terrible et sanglante allait s'engager, lorsqu'un homme rempli de respect, de reconnaissance pour Louis XVI, apparaît avec autorité, s'élance entre les deux partis : « Non, répète cet homme, de sa voix mâle, accompagné d'un geste de commandement : « Point d'intrus ; mais lorsque le roi nous demandera lui-même, nous serons tous sous les armes. » Cet homme était Jean Cottereau dont l'énergie, le courage, la force en imposent à l'autorité de Laval, aux gendarmes, au misérable cortége qui les avait suivis. En même temps la population, exaltée par l'attitude impérative de son chef, redit à l'unisson : « Oui, tout pour le roi, mais seulement pour le roi : hors du saint lieu tous les misérables qui le profanent par leur présence ! » Et, dans un instant, cette multitude cynique et lâche est culbutée, chassée, mise en fuite.

Quelques révolutionnaires de la Baconnière, d'Andouillé, de la Brulatte, ayant à leur tête Grassin, juge de paix, capitaine de la garde nationale de cette paroisse, s'étaient emparés du drapeau tricolore envoyé de Laval pour Saint-Ouen, et l'emportaient comme un *trophée*. Jean Cottereau secondé par ses amis du même village, d'Ollivet, du Genest, les arrête dans leur marche *victorieuse;* d'un coup de sa longue *ferte* brise le sabre dont Grassin cherche à le frapper, arrache de ses mains le drapeau dont il était si fier, et le rapporte à Saint-Ouen. « Déjà, dit alors dans sa noble simplicité ce digne soutien de la religion et de la monarchie, nos femmes, nos enfants ont chassé *l'intrus*; c'est à nous, *les gars*, qu'il appartient de ramener les *bons prêtres*. »

A partir de ce moment, *la réaction politique et religieuse du Maine* était proclamée. Les principaux acteurs de cette réaction armée furent, dans le principe, trois des frères Cottereau : Jean, François et René, de Saint-Ouen-des-Toits; trois frères Pinçon, de Bourgon ; Michel Huet, garde-chasse ; Delaunay-Villiers; Delière, du Bourgneuf, etc. Tous faisaient déjà partie de la coalition organisée par La Rouërie, et devinrent officiers sous les ordres de Jean Chouan.

Le premier combat un peu sérieux des royalistes du Maine contre les républicains fut celui du Bourgneuf, près de Saint-Ouen-des-Toits, dans lequel, une troupe de paysans armés de fourches, de bâtons, de faux, attaquèrent des révolutionnaires plus nombreux, qui venaient de piller le château de Fresnay, Mayenne, et ses environs ; leur tuèrent dix-huit soldats, en blessèrent vingt-cinq ou trente, mirent le reste en fuite et s'emparèrent de leur butin.

Dans un second engagement, sur la chaussée de l'étang de la Chaîne, les royalistes, écrasés par le nombre et par deux pièces de canon chargées à mitraille, ont plusieurs hommes tués ou blessés ; quelques-uns pris, enfermés dans les prisons de Laval, avec un assez grand nombre d'habitants *suspects*, des paroisses de Bourgneuf, Saint-Ouen, etc. Jean Cottereau lui-même blessé à la tête ne cède cependant que le dernier, en tuant un gendarme qui venait de tirer sur lui. Dénoncé par Grassin, ce fameux juge de paix de la Brulatte, il est décrété d'accusation, et condamné à mort, par contumace, en qualité de chef des insurgés.

Il n'en veilla pas moins à la sécurité des prêtres déportés que l'on dirigeait sur Granville ; empêchant que, dans le trajet, ils ne fussent maltraités par leurs escortes. Mais pour éviter les recherches de la justice révolutionnaire et ne pas compromettre leurs familles, Jean Chouan et ses compagnons établirent aussitôt leur quartier-général dans le bois de Misdon, à trois lieues nord-ouest de Laval, près des bourgs d'Ollivet et de Saint-Ouen-des-Toits. Ce bois, qui n'offre pas plus de quatre kilomètres de long sur deux de large, est un ancien

taillis, très-fourré, planté de hêtres, de chênes, de bouleaux, formant une sorte de labyrinthe à sentiers étroits, obscurs, tortueux, dans lequel il est aisé de s'égarer, même pour ceux qui l'ont parcouru plusieurs fois.

Près de sa lisière se trouvent les deux hameaux *de Lorière* et *de la Rue-de-Beau*, dont les pauvres habitants furent toujours dévoués aux partisans royalistes. Conditions favorables à la retraite mystérieuse de ces derniers; et qui nous expliquent très-bien comment ils y vécurent en sûreté ; n'y furent jamais traqués,ni trahis, malgré le peu d'étendue de ce bois et son voisinage de deux bourgs et du chef-lieu. Jean Cottereau choisit, pour l'établissement de sa troupe, l'endroit le plus épais du taillis. Chacun y creusa, le plus soigneusement et avec le moins d'apparence possible, sa hutte ou plutôt son terrier. Pour plus de liberté, de sécurité même, le chef, avec trois aides-de-camp, fit disposer le sien à quelque distance du commun bivouac ; ce quartier-général portait les noms de *boulevard central*, de *place royale*.

Après avoir achevé cette installation, Jean Cottereau, ses courageux compagnons y déposent les objets qu'ils désirent conserver, et se rendent furtivement dans leurs closeries pour en effectuer les plus urgentes cultures. En rentrant à Misdon, il n'y trouvent que dévastation, pillage; et ne tardent pas à savoir que les voleurs sont dix-sept forgerons du Port-Brillet. Mais Jean Cottereau n'était pas homme à supporter paisiblement une pareille insulte; et, pour châtier les dix-sept malfaiteurs, qui s'enivraient à ses dépens dans un cabaret isolé sur les landes d'Ollivet, il prend seulement avec lui trois hommes déterminés : son frère François, Julien Peillon, armés de fusils; et le terrible Miélette, de sa redoutable *ferte*. Ces quatre braves tombent comme la foudre sur le lieu de l'orgie. Miélette, d'un seul coup, renverse la sentinelle que les forgerons avaient mise à la porte ; l'un d'eux blesse François d'une balle à la cuisse; le meurtrier tombe assommé d'un second coup de *la ferte;* les assiégés se barricadent; un troisième coup enfonce la porte. Saisis d'effroi, les forgerons abandon-

nent armes et bagages, montent dans un grenier, tirent l'échelle, ferment la trappe sous leurs pieds. Jean Cottereau, dans sa juste mais sage vengeance, n'en voulait pas davantage que désarmer ces voleurs et reprendre son butin, qu'il rapporta paisiblement à Misdon. Nous citons ce fait pour démontrer combien il existait de noblesse et de générosité dans le premier chef des chouans du Maine ; ceux qui vont suivre prouveront sa résolution et son courage.

Le lendemain, on vint l'informer que ces forgerons, qu'il avait forcés à restitution, mais qu'il avait ménagés du reste, forcenés républicains, s'étaient réunis à quatre-vingts gardes nationaux pour l'attaquer par surprise et l'écraser sous le nombre : « Tant mieux, dit Jean Cottereau ; mais il ne faut pas les attendre : nous devons prendre l'offensive : *il n'y a pas de danger.* » A la tête de trente des siens et de treize jeunes réfractaires arrivés la nuit même à son quartier général, il marche en silence vers les landes d'Ollivet, où les républicains venaient à peine de se réunir ; tourne adroitement ces *braves patriotes,* qui se trouvaient plus de deux contre un, les attaque avec tant de précision et d'ensemble, que, saisis d'une véritable panique, ils s'enfuient, abandonnant leurs armes, qu'ils n'avaient pas même pris le temps de décharger. De cette manière, ses anciens soldats, comme ses nouvelles recrues, se trouvèrent pourvus de très-bons fusils.

Vers la fin de janvier 1793, des pluies continuelles avaient rendu l'habitation du bois de Misdon complétement impossible ; il fallut donc y renoncer et chercher un abri chez les métayers ennemis de la révolution. La terreur était partout, même chez les plus zélés *patriotes*, qui, sous l'empire de la crainte que leur inspirait Jean Cottereau, avaient abandonné les bourgs des environs pour se réfugier dans les villes.

Ce chef, aussi prévoyant que brave, profita de son changement d'organisation pour aller, dans la Bretagne, s'entendre avec La Rouërie, qui, déjà, l'avait initié à ses projets, et qu'il trouva, comme nous l'avons déjà vu, mort d'épuisement, de maladie, du coup terrible que lui porta l'assassinat de

Louis XVI. La réponse que firent les bons paysans du Bas-Maine au chef qui leur confiait la vie de ses amis dont il s'éloignait un moment, prouve du reste assez le courage et le cordial dévouement de cette excellente population : « Les paysans, ajoute M. Descépeaux, qui savaient parfaitement à quoi ils s'exposaient en recevant *des chouans* sous leur toit, lui dirent tous avec une générosité qui faisait l'éloge à la fois de ceux qui recevaient et de ceux qui étaient reçus : « Envoyez-nous vos gars, il y aura la soupe pour eux ; et, s'il plaît au bon Dieu, on s'arrangera de sorte qu'ils n'aient pas de mal,ni nous aussi. »

Jean Cottereau, que la mort de la Rouërie venait d'affliger profondément, sans toutefois abattre son mâle courage, rentrait à Misdon, lorsqu'il apprend que tous les réquisitionnaires du canton de Saint-Ouen-des-Toits ont refusé l'enrôlement. Prévoyant les suites graves de ce refus pour toute cette brave jeunesse, il lui donne rendez-vous, à minuit, sous le gros châtaignier *des landes de la Brossinière.* 87 hommes y sont incorporés. A peine le chef a-t-il passé l'inspection des armes et distribué les cartouches, qu'il est assailli par 300 républicains. Mais le commandant royaliste, par ses habiles manœuvres ; les soldats, par une valeur admirable, triomphèrent du nombre ; et *le Combat de la Brossinière* demeura toujours,dans la mémoire des deux partis, comme un glorieux souvenir de la capacité militaire du chef, et de l'indomptable courage des soldats, que l'on prétendait avilir par le titre de chouans.

Au temps de la moisson, Jean Chouan et ses hommes voulurent seconder leurs parents et leurs amis dans les pénibles travaux de cette saison ; mais le gouvernement républicain avait donné sa consigne. Disséminés dans les closeries, ils furent traqués, poursuivis, fusillés, et contraints de reprendre leur attitude agressive ou défensive de partisans armés.

Vers la même époque, apparut, dans la Bretagne et le Bas-Maine, un de ces hommes ambitieux et remuants qui, sous prétexte de servir la cause religieuse et monarchique, ne firent que la compromettre et lui nuire, en agissant presque toujours au point de vue d'un intérêt de caste, souvent même d'égoïsme,

d'orgueil individuel; en associant l'Angleterre à leurs dangereux complots.

Le comte Joseph de Puisaye, né à Mortagne, dans le Perche, le 26 mars 1755, après avoir étudié au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, abandonne l'état ecclésiastique pour s'engager dans la carrière militaire. Grand, bien fait, distingué, savant, d'une intelligence et d'une activité remarquables, d'une éloquence facile et persuasive, il offrait bien plutôt les qualités d'un habile diplomate que celles d'un valeureux chef de partisans. Aussi tous ses efforts se consumèrent en vain pour obtenir le premier rang au milieu des principaux acteurs de la réaction politique et religieuse : les circonstances qui demandaient, avant tout, des hommes d'action, le rejetèrent constamment au second; en humiliant son orgueil, en lui faisant employer des moyens que n'approuvaient pas toujours la sagesse, la raison, les véritables intérêts de la cause qu'il prétendait servir.

Progressivement officier dans les dragons, les cent-suisses, député de la noblesse du Perche aux états-généraux de 1789, maréchal de camp, commandant de la garde nationale d'Evreux, directeur des fédéralistes de l'Eure, après plusieurs échecs sérieux, il vint, en juin 1793, se réfugier en Bretagne, pour essayer d'y renouer les fils de la grande conspiration organisée par la Rouërie.

Nous verrons ce noble coureur d'aventures politiques, sans cesse en action, se mêlant à tous les complots royalistes; intriguant auprès des princes, du comité monarchique de Paris; s'imposant, voulant dominer partout; concourant aux divisions qui favorisèrent le désastre de Quiberon; toujours aux ordres, d'autres ont dit, à la solde même de l'Angleterre, après avoir gaspillé sa fortune au service de son orgueil; repoussé par les royalistes de l'Ouest, sous l'inculpation formelle de trahison; obtenant du ministère britannique un établissement au Canada; se faisant naturaliser Anglais après 1814; et mourant, en 1827, à Hammersmith, près de Londres, dans un état voisin de la misère.

A l'époque vers laquelle Puisaye arrivait en Bretagne, des armements royalistes nombreux s'y faisaient par les soins et sous les ordres positifs de Duboisguy, l'un des plus capables et des plus valeureux chefs de l'insurrection. Jean Cottereau se trouvait alors dans la forêt du Pertre, Ille-et-Vilaine, où ces deux généraux lui avaient donné rendez-vous; lorsque le 23 octobre 1793, vers le soir, averti par une sourde et lointaine détonation, il se couche, l'oreille contre terre, et parfaitement renseigné sur la nature des explosions qui se font entendre, se relève en bondissant de joie : Camarades, s'écrie-t-il, Dieu nous vient en aide; c'est le canon de nos frères les Vendéens qui gronde aux portes de Laval : nous n'avons pas un instant à perdre; volons où les intérêts de la religion et de la monarchie nous appellent; allons joindre nos efforts à ceux des défenseurs du trône et de l'autel! A ce noble signal on marche sur Misdon, où la troupe entière est bientôt sous les armes; tous les gars des communes voisines viennent s'y réunir et forment un effectif de plus de quatre cents hommes bien déterminés.

En marchant sur Laval, on passe par la Brulatte. On y précipite le drapeau tricolore du haut du clocher. Jean Cottereau se rend chez Grassin qui l'avait fait condamner à mort. Le juge de paix, qui déjà se croit fusillé, tombe à genoux au pied du chouan, lui demande humblement la vie, qu'il veut acheter au prix de toute sa fortune. Le généreux chef, qui pouvait aisément disposer de l'une et de l'autre, se borne à des reproches mérités, et, pour toute rançon, prend un cheval dont il avait besoin; sans vouloir même accepter des vêtements qu'on lui proposait, en remplacement des siens qui se trouvaient dans le plus mauvais état.

Les Vendéens avaient en effet pris Laval le 23 : Jean Chouan y faisait son entrée le 25 octobre 1793, drapeau blanc déployé, au milieu d'une véritable ovation et des cris chaleureusement répétés de : « Vive le roi, vive Jean Cottereau! » Il parvient au quartier-général du prince de Talmont, qui le reçoit de la manière la plus cordiale; passe en revue la brave légion qui venait se mettre sous ses ordres et, comme témoignage bien

honorable pour ces paysans manceaux, lui donne le nom de *Petite-Vendée.* Voyant son chef à peine couvert par des vêtements déchirés, le prince, dans un mouvement à la fois compatissant et généreux, se dépouille, pour l'abriter, d'un manteau qui, depuis, fut troué bien des fois par les balles et par le sabre des ennemis.

Sur la route, un grand nombre de volontaires s'étaient joints à cette petite armée. Là se trouvaient en effet alors, comme principaux chouans du Maine : MM. de Berset, Besnier de Chambray, Hoisnard-Malonières, Le Moine, Ollivier, Mouton, les frères Dudouet, Louis de Hercé, de la Raitrie, Noël, Dupuy, Le Comte, Allard, etc. La ville de Laval fournit, à elle seule, deux compagnies dont MM. l'Épine et Genet furent nommés capitaines.

Cette *Petite-Vendée* réunit un effectif de 5,000 hommes et mérita constamment la distinction dont M. le prince de Talmont l'avait honorée, en marchant toujours soit à l'avant-garde pour attaquer, soit à l'arrière-garde pour protéger la retraite. On proposa de lui donner pour chef particulier M. Besnier de Chambray; Jean Cottereau lui-même se prêtait de bonne grâce à cet arrangement, qui le plaçait en sous ordre. Mais *les gars* du Bas-Maine protestèrent avec autant de force que d'unanimité : « Non, dirent-ils d'une commune voix : c'est Jean Chouan qui nous a amenés; *nous lui obéissons d'amitié;* c'est lui qui nous commandera, ou nous ne partirons pas. »

Les généraux de l'armée vendéenne avaient trop de cœur, trop de noblesse dans l'âme pour ne pas comprendre une aussi touchante allocution, pour ne pas respecter un désir aussi légitime : Jean Cottereau fut donc maintenu dans son commandement et se montra toujours digne de la réputation qu'il avait acquise dans toute l'armée.

Telle fut l'union passagère de la réaction de l'Ouest à celle de la Vendée militaire : la Bretagne ayant aussi fourni son contingent ; et ces nouvelles recrues de la grande armée royaliste la soutinrent avec autant de fidélité que de valeur dans ses victoires comme dans ses désastres.

Les chouans étaient si déterminés, si braves, qu'ils allaient, pendant la nuit, s'approvisionner de cartouches dans les caissons des républicains de l'armée du terrible Westermann. « Jean Bezier *dit Moustache*, d'après M. Descépeaux, y retourna jusqu'à trois fois dans la même expédition. »

Dans plusieurs occasions importantes, entre autres dans celle des landes de la Croix-Bataille, où nous avons vu La Rochejacquelein battre le général l'Échelle qui commandait 25,000 hommes bien aguerris, Jean Cottereau, d'après sa tactique ordinaire de tourner habilement l'ennemi pour l'attaquer à l'improviste, en flanc, détermina la victoire.

A Fougères, on organisa les recrues du Maine en laissant *aux gars* de cette province le soin de nommer eux-mêmes leurs officiers, seulement avec l'approbation du prince de Talmont : les plus marquants furent : Morière, de Saint-Ouen ; Delière, du Bourgneuf; Pinçon, de Bourgon; Huet, de Launay-Villiers, Bois-Nouveau, et Cribier, de Saint-Germain-des-Fouilloux ; Jean-Louis Treton, que nous verrons bientôt, sous le nom de *Jambe-d'Argent*, donner tant de preuves d'intelligence et de courage dans la seconde chouannerie. Jean Cottereau les avait tous sous ses ordres.

Le prince de Talmont, entraîné par son courage beaucoup trop loin à la bataille de Dol, fut sauvé par l'héroïsme de Jean Chouan et de sa Petite-Vendée. Il en fut si reconnaissant que n'ayant rien à sa disposition pour la récompense d'un si grand et si courageux service, il donna par écrit au chef l'autorisation de prendre dans la forêt du Maine, dont le taillis de Misdon, appartenant aux seigneurs de La Trimoille, faisait partie, le bois dont il aurait besoin pour lui et pour sa famille. Ce titre est conservé dans la maison Cottereau, comme une preuve honorable de la bravoure et du dévouement si connus de Jean Chouan.

Ce valeureux chef des premiers partisans de notre province était avec sa mère et son frère François à la désastreuse bataille du Mans. Comme partout, il s'y montra courageux et résolu ; sa mère périt écrasée, sur la place des Halles, par les roues

d'un chariot. Le terrible Miélette, frappé d'une balle dans la cuisse, ne cessa pas de combattre ; et cet homme de fer, après que toute résistance devint impossible, put encore à pied regagner la route de Laval, où Jean Cottereau, qui termina la bataille, rallia ceux qui restaient de sa *Petite-Vendée* pour les ramener à Misdon, et voler à de nouveaux et périlleux exploits.

DEUXIÈME CHOUANNERIE.

Après les désastres du Mans et de Savenay, le parti religieux et monarchique resta, pendant quelque temps, comme frappé de stupeur. Mais les insurgés du Maine et de la Bretagne n'avaient pas dit leur dernier mot : indomptables dans leur mâle énergie ; prémunis, par leur consciencieuse vertu, contre les séductions d'un pouvoir astucieux quand il n'était pas cruel, nous les verrons protester avec une puissance nouvelle contre les monstrueux attentats de la révolution.

Jean Cottereau s'organise plus solidement au bois de Misdon ; il y fait creuser de vastes souterrains pour ses hommes, et recouvrir les entrées avec des trappes invisibles. Le quartier général se nomma *la Grande-Ville* ; et celui des recrues, auxquelles on ne faisait pas connaître l'habitation des compagnies éprouvées, s'appelait simplement : *les Logis.* Dans cette deuxième insurrection, la retraite du chef demeura constamment ignorée.

Ce fut vers le même temps que le prince de Talmont, déguisé en paysan, et croyant que Jean Chouan avait péri dans le désastre vendéen, fut pris dans les landes près de Fougères, exécuté à Laval. Cottereau prévenu qu'on devait conduire le prince à pied, de Vitré à Laval, pour l'exécution , mit tout en œuvre, espérant bien le délivrer en attaquant l'escorte. Mais le renseignement du passage n'arriva que trois jours après; et le brave officier se trouva réduit à verser des larmesamères sur la perte irréparable de son noble général qu'il eût probablement sauvé.

Une semaine plus tard Jean perdait encore son frère François, mort des suites de ses blessures : c'était également un intelligent et courageux partisan; aussi, quand ils en parlaient entre eux, les chouans avaient-ils coutume d'ajouter : « *Le gars Francin* est toujours le premier à bien dire et à bien faire. » Mais le pauvre Jean Chouan lui-même entrait dans une suite de calamités qui ne devaient finir qu'avec sa vie !...

En revenant à Misdon, il y trouva ses deux autres frères Pierre et René qui s'étaient échappés des prisons de Laval où la république les avait retenus pendant plus de deux mois, bien qu'ils n'eussent pris aucune part à l'insurrection. Pierre, d'un caractère doux et timide, exposé chaque jour aux plaisanteries des gars de Saint-Ouen, quitta la troupe de Jean pour entrer dans celle de *Jambe-d'argent.*

René Cottereau, d'un caractère bouillant et irrascible, était déjà marié lorsque Jean et François prirent les armes ; il avait des enfants, et déclara, d'une manière positive, que, dans ces conditions, il resterait paisiblement à sa closerie des Poiriers si l'autorité républicaine était assez juste pour ne pas le pousser à l'insurrection. *L'équité* républicaine en décida autrement : René fut poursuivi, mis en prison comme *suspect et frère de chouan.* Lorsqu'il revint à sa closerie, tout s'y trouvait pillé, dévasté par les terroristes. Le désespoir et l'indignation alors s'emparent de son âme : il confie ses enfants à d'honnêtes voisins qui veulent bien s'en charger en témoignage de l'estime qu'ils avaient pour cette malheureuse famille; entraîne avec lui sa femme enceinte, et jure de se venger sur ses infâmes et lâches persécuteurs. Il était irrascible, violent; il devint, tout à coup, méchant et cruel : « Grâce aux *patauds*, disait-il alors avec amertume, voilà mes enfants abandonnés, et ma pauvre femme, sur le point d'accoucher, qui ne sait pas où trouver un asile; enfin moi-même, sans avoir jamais rien fait contre la république, poursuivi, traqué par elle comme une bête féroce : malheur donc aux siens! je veux devenir implacable, terrible, en leur rendant, avec usure, tout le mal

qu'ils ont fait à ma famille. René Cottereau ne fut que trop fidèle à son affreux serment.

Dans le fiévreux délire de cette irritation malheureusement trop légitime, René Cottereau donna la mort à des femmes, à des hommes amis de Jean, les prenant pour des espions, lorsqu'ils apportaient au contraire des munitions et des vivres. Ces cruelles méprises deviennent si fréquentes, que, dans son indignation, Jean condamne René à passer par les armes ; et furieux du refus que font les gars d'exécuter cet ordre barbare allait fusiller lui-même son frère, si Michel Cribier ne l'eût courageusement désarmé : acte plein d'une généreuse hardiesse, et dont le chef remercia cordialement le subordonné, comme du plus important service, lorsque ce violent accès d'indignation fut dissipé.

Bien longtemps après ces tristes jours des malheureux chouans, René Cottereau disait à M. Descépeaux, leur judicieux historien, en le conduisant au bois de Misdon, pour y visiter le lieu de leur ancienne retraite : « J'ai survécu, malgré tant de misères, aux désastres de ma famille ; je suis bien vieux et ne voudrais pas, au prix d'un mensonge, rétablir ma réputation : je voulais rester tranquille, *les patauds* ne me l'ont pas permis; ils m'ont poussé malgré moi à marcher contre eux, malheur à ceux qui se sont trouvés sur mon chemin. J'ai mérité le titre d'homme cruel aux yeux des gens qui me blâment tant parce qu'ils ne se sont jamais trouvés en de telles malchances, et ne savent pas ce qu'ils auraient fait dans des rencontres pareilles. »

Jean Chouan était à la fois le plus brave, le plus prudent et le plus audacieux des chefs de partisans du Maine. Au nombre des faits de sa vie toujours aventureuse, établissant la réalité de ce remarquable et noble caractère, nous citerons le suivant.

La troupe de Jean Cottereau manque de poudre, et nul de tous ceux qui l'entourent n'imagine un moyen de s'en procurer. Jean seul a trouvé ce moyen, et présente assez de confiance en lui-même pour le mettre à exécution. Il avait appris, par de secrètes intelligences avec la ville de Laval, qu'un

dépôt assez considérable des munitions, dont ses gars avaient besoin, s'y trouvait établi pour le service des soldats républicains, mais soigneusement gardé par ces derniers. N'importe, il a son projet bien calculé, rien ne l'arrêtera. Goupil seul en est informé.

Ces deux hommes, d'une adresse et d'une résolution parfaites, arrivent au milieu de la nuit dans le faubourg Saint-Martin. Pour que leur marche soit bien mystérieuse et n'éveille pas l'attention au milieu du profond silence qui régnait alors, ils quittent leurs souliers ferrés, s'avancent avec précaution, et, parvenus en face du lieu qu'ils doivent aborder, évitent les regards de la sentinelle en tournaut la position. Cottereau monte sur les épaules de Goupil, franchit le mur d'enceinte, pénètre par la toiture qu'il découvre au foyer même du dépôt des poudres; et dans neuf ou dix périlleux voyages en passe une provision assez considérable à son compagnon. Tous les deux, chargés de ce précieux butin, sortent de la ville, reviennent à Misdon avec tant de prudence et d'habileté, qu'ils ne sont aperçus par aucune sentinelle, rencontrés par aucune des nombreuses patrouilles sillonnant le pays, et que leur absence du camp n'est même pas soupçonnée des autres chouans. Le lendemain, tout le monde se met à faire des cartouches, admirant ce bienfait du ciel, mais sans pouvoir en pénétrer les causes ni les moyens.

En visitant la poudrière, les républicains s'aperçoivent alors de cet audacieux enlèvement : et rapprochant le caractère bien connu de Jean Cottereau, des difficultés, de la fabuleuse hardiesse d'une telle entreprise, ne lui cherchèrent pas un autre auteur; et dès le lendemain, la garnison de Laval, et toutes les gardes nationales des paroisses voisines, au nombre de six mille hommes, sous les ordres du général Beaufort, se disposent à cerner le bois de Misdon; à le sillonner dans tous les sens, à n'y pas laisser un buisson qui ne soit minutieusement fouillé, de manière à fusiller tous les chouans, sans quartier ni merci.

Une femme du hameau de Lorière vient avertir Jean Cotte-

reau du suprême danger dont il est menacé. L'effectif de sa troupe n'est pas de cent hommes ; et cependant aucun de ces braves ne songe même à chercher son salut dans la fuite ; surtout lorsque le chef a répété plusieurs fois son refrain ordinaire : « Il n'y a pas de danger, mes enfants. » Toutefois, *le gars Mentoux* ne s'endort pas dans une funeste sécurité : mais, sans perdre un seul instant, il prend au contraire les plus minutieuses précautions, donne les ordres les plus précis et les mieux appropriés à ces graves conjonctures. Enfin, il rassemble tous ses compagnons autour *des logis*, dans le plus épais du fourré, les divise par fractions assez peu considérables pour se mieux dissimuler, assez rapprochées pour se soutenir au besoin ; leur donne l'ordre de se tenir couchés ventre à terre, de ne faire feu qu'à son premier signal ; du reste, de se confier à Dieu, d'attendre et de prier.

Six mille républicains avaient en effet cerné le bois de Misdon pendant la nuit ; aux premiers rayons du jour, ils en sillonnent toutes les profondeurs ; mais il est bon d'ajouter que ceux qui se trouvaient près des fourrés, saisis d'une frayeur salutaire, n'y cherchaient pas, dans l'intention de trouver les chouans, qui sans doute eussent été plus ou moins complétement détruits ; mais en fusillant les premiers qui les auraient découverts. Aussi plusieurs détachements passèrent-ils à dix pas des royalistes sans qu'aucun éveil fût donné. Dans la persuasion, au moins apparente, qu'il n'existe plus de chouans dans le bois de Misdon, le général Beaufort commande la retraite ; laisse en passant 400 hommes au village d'Ollivet, et conduit le reste dans les cantonnements d'Ernée.

Le général Rossignol, sans même conserver le lieu de cette curieuse expédition, en fait ainsi *le véridique* rapport au ministère : « Beaufort, homme très-instruit, vient de faire, avec succès, la guerre aux chouans, qui s'étaient retranchés dans *la forêt du Pertre*. Il les a débusqués de leurs repaires et fait *huit cents prisonniers*. La commission militaire va bientôt, je pense, les avoir expédiés Les chefs seront traduits à Rennes ;

le reste sera *raccourci* sur les lieux! » Ici tout commentaire devient inutile, surtout d'après les faits qui suivent.

Lorsque Jean Cottereau fut informé que 400 républicains seulement avaient pris position dans le bourg d'Ollivet, que le reste s'éloignait assez : « Allons, mes enfants, dit-il à ses braves camarades, ils ne sont plus que *quatre contre un : il n'y a pas de danger ;* c'est à notre tour d'attaquer. » L'ordre est à peine donné, que son exécution s'effectue. Le détachement républicain tout entier est défait, mis en fuite avec une telle rapidité, qu'il abandonne ses morts, ses blessés, dont le nombre fut considérable.

Délivré d'un aussi grand péril, on fait un beau feu de joie dans le camp royaliste. Les paysans des environs partagent cette ivresse et viennent s'associer à la fête, apportant des provisions à leur usage. Chacun, en se passant le cruchon de cidre, boit gaîment à la gloire de Dieu, au rétablissement de l'autel et du trône; à la santé de Jean Chouan et de ses braves compagnons !...

Mais, au milieu de ces cordiales et franches démonstrations, Jean Cottereau, loin de se faire illusion, comprenait sagement que Misdon, pour les siens et pour lui, n'offrait plus aucune sécurité ; qu'il fallait quitter le pays ; prendre position dans un poste moins dangereux : après trois heures de marche, ils entraient dans la forêt de Concise, au sud et près de Laval ; se trouvaient réunis à *Jambe-d'Argent*, alors à la tête de quinze hommes, et à Moulins, ancien gabeleur, qui se chargea de fournir des munitions ; alors que les closiers du voisinage prirent soin d'apporter chaque jour les vivres nécessaires.

Saint-Ouen-des-Toits, dont le cantonnement républicain était au moins de 80 soldats, souffrait des vexations de toute nature depuis le départ de Jean Cottereau. Mais à cette nouvelle, prenant sous son commandement 60 braves, il marche vers ce bourg, attaque et met en fuite les iniques persécuteurs de cette paisible contrée. Après ce glorieux combat, une discussion très-vive s'élève entre deux chefs : Morière et *Jambe-d'Argent :* le premier, d'un caractère naturellement railleur ; le

second, d'une susceptibilité vive et d'une bravoure à toute épreuve : déjà les deux champions sont très-sérieusement aux prises dans un combat singulier, où l'un des deux fût sans doute resté sur la place. Jean Chouan paraît heureusement, et leur dit, avec son autorité naturelle, en se précipitant sur leurs sabres : « Que faites-vous, mes enfants? Mais ne savez-vous donc pas que votre vie n'appartient qu'à Dieu, à la religion, à la monarchie ; que la sacrifier pour une querelle, pour un intérêt personnel, deviendrait un vol : presque une lâcheté?

A ce dernier mot surtout, dont les nobles cœurs des combattants ont reconnu la justesse et compris la portée, les armes tombent de leurs mains, ils se précipitent l'un vers l'autre, s'embrassent comme deux frères; s'excusent près de leur supérieur, et le remercient de les avoir sauvés des suites funestes de ce qu'ils nomment à leur tour : un criminel oubli de leurs plus saints devoirs. Ce fait est d'autant plus remarquable, et méritait d'autant mieux d'être cité, que le duel entre Jambe-d'Argent et Morière fut à la fois *le premier* et *le dernier* dans les armées royalistes de l'Ouest et de la Vendée militaire !...

Vers la même époque, les malheurs de la famille Cottereau suivirent leur cours d'une manière honteuse pour la république, et bien cruelle pour l'excellent cœur de Jean Chouan.

Deux intéressantes et pauvres jeunes filles, Perrine et Renée Cottereau, sœurs de Jean : la première, à peine âgée de 18 ans, la seconde de 15; qui jamais n'avaient, en aucune manière, pris part à la réaction politique et religieuse du Maine, cultivaient courageusement, avec l'aide habituelle de bons voisins qui les regardaient comme leurs enfants, la petite closerie des Poiriers, dernier patrimoine de leurs parents, si fréquemment dévasté par les révolutionnaires. Au milieu de ces nombreuses tribulations et de ces attaques incessantes à leur modeste propriété, peut-être espéraient-elles, dans la simplicité d'une si parfaite innocence, que la république ne porterait pas l'indignité jusqu'à l'horrible crime d'attenter à leur vie.

Pauvres enfants, elles connaissaient bien peu les sauvages instincts du Comité de salut public. Dans sa lâche et monstrueuse infamie, ce pouvoir terrible sentit grossir et s'envenimer sa haine contre ces deux faibles enfants, de tous les succès, de tout l'héroïsme de leur frère. Aussi, dans ce cruel et sanguinaire procès, le tribunal révolutionnaire va-t-il étaler, avec un luxe qui n'appartint jamais qu'à lui, toutes les infamies de l'iniquité, du cynisme et du crime.

La mort de ces deux victimes étant donc bien résolue d'avance, on les fait arrêter à leur closerie, le 16 avril 1794, par le poste du Bourg-Neuf, pour les conduire à Laval, où doit s'effectuer leur jugement et leur exécution. Jean Cottereau, sur l'avis qu'on lui donne, se fait accompagner de ses plus braves, et tous jurent d'exterminer l'escorte et de délivrer les deux victimes. Les républicains, prévenus par leurs espions du projet des royalistes, échappent à leur attaque en changeant d'itinéraire : en allant à Laval par Ernée.

En présence de la Commission révolutionnaire, Perrine Cottereau, courageuse et noble fille, étonna ses juges par sa contenance à la fois calme et digne : « Vous nous traitez comme des criminelles, répondit-elle seulement aux questions insidieuses qu'on lui formulait; mais Dieu, qui connaît l'innocence de nos cœurs, nous tiendra compte des souffrances que vous nous faites endurer, et nous jugera, lui, dans son équité. Mais comme je ne dois rien attendre ni de votre pitié, ni de votre justice, je n'ai plus rien, absolument rien à vous dire. » En effet, elle ne prononça plus une seule parole. Quant à la pauvre petite Renée, chétive et timide, elle ne fit que pleurer comme un enfant.

Ces deux intéressantes filles ne savaient ni lire ni écrire. Jamais elles n'avaient servi, secondé les chouans dans leurs entreprises; jamais leurs frères ne les avaient même employées pour aucun message secret; et cependant, au mépris de toute pudeur et de toute vérité, la commission révolutionnaire de Laval prononçait, le 25 avril 1794, contre ces deux pauvres orphelines, une condamnation à mort ainsi motivée :

« Vu les interrogatoires subis ce jour par Perrine Cottereau, âgée de 18 ans, et Renée Cottereau, sa sœur, de la commune de Saint-Ouen, prévenues d'avoir retiré des brigands, *entretenu une correspondance qui ne respirait que le fanatisme et tendait au rétablissement des prêtres et de la royauté*; et d'avoir servi les brigands dans leurs projets perfides : la Commission militaire et révolutionnaire déclare Perrine Cottereau et Renée, sœurs des Cottereau, dits *Chouans*, chefs des rassemblements de brigands, convaincues de leur avoir servi d'espions, de les avoir alimentés et approvisionnés; d'avoir *endossé la cuirasse et participé aux massacres des républicains*, etc.; vu les procès-verbaux d'arrestation et les actes d'accusation; l'auditoire invité à parler pour ou contre les accusées; vu les conclusions de l'accusateur militaire; vu la loi du 4 décembre 1793, et la loi du 19 mars dernier, condamne Perrine et Renée Cottereau à mort; ordonne qu'elles seront livrées *au vengeur du peuple*, pour être exécutées dans les 24 heures. »

Perrine, au moment suprême, se montra digne de la cause pour laquelle on l'assassinait; digne de son frère, qui défendait si valeureusement cette cause. Les derniers instants de cette noble fille eurent quelque chose d'héroïque : elle marcha résolûment au supplice, soutenant sa jeune sœur, l'encourageant à bien mourir : elle la porta sur l'échafaud; pria pour elle pendant l'exécution; se livra sans résistance au bourreau; et, deux secondes avant de recevoir le coup fatal, s'écria d'une voix forte : « Vive le roi! vive mon frère Jean Chouan! » Noble mais vain souhait de cette âme candide et pure : la religion, la royauté n'existaient déjà plus en France : leur courageux défenseur ne tardera pas à succomber!...

Au milieu de ces combats sanglants et de ces horribles exécutions, se révélèrent des actes nobles, généreux, qui reposent l'esprit et soulagent heureusement le cœur; surtout lorsqu'ils furent bien compris et réciproques.

Le général Beaufort, envoyé dans le Bas-Maine pour soumettre les insurgés, y donna plus d'une preuve de cette humanité qu'on ne saurait assez admirer dans ces temps désastreux.

Le château de Thorigny, changé en prison militaire par les dignes représentants du peuple souverain, était rempli de plus de six cents royalistes *suspects*; ordre positif est intimé au général : « d'incendier *ce repaire de brigands*, pour les détruire tous d'un seul coup. » Indigné d'une mission qu'il regarde comme injurieuse à son caractère, l'honorable Beaufort écrit au Comité de salut public, le 18 janvier 1794, ce billet remarquable par la noblesse et l'indépendance résolue de ses expressions : « J'ai reçu, citoyens représentants, l'ordre verbal que vous m'avez fait donner. Le ci-devant château de Thorigny contient beaucoup de prisonniers; dans toutes les guerres ils doivent être sacrés pour les soldats. Je crois donc devoir vous prévenir que *je n'ai pas obtempéré à cet ordre.* Il y a des tribunaux institués pour juger tout ce monde-là : qu'ils passent en jugement; mais, en me dévouant au service de la patrie, je n'ai pas pris *la charge du bourreau;* et mes soldats pensent comme moi. »

Il fallait bien compter sur l'ascendant qu'exerce un noble caractère, même en face d'hommes semblables à ceux qui composaient le Comité révolutionnaire, pour exprimer aussi hardiment sa pensée! Toutefois, les six cents prisonniers ne sont pas brûlés vifs, et le général est maintenu dans son poste de confiance. Jean Chouan, ayant appris cette belle et généreuse action, défendit à toute sa division de chercher, dans aucune rencontre, à livrer bataille aux troupes de Beaufort, et surtout de jamais tirer sur lui.

Dans le même temps, des jeunes gens de Rouen, mus par un admirable sentiment d'humanité, s'étaient réunis dans un bataillon particulier, afin de porter, au besoin, secours et protection aux malheureuses victimes de la brutalité républicaine; et, pour mieux déguiser leurs bienveillantes intentions, avaient pris le titre complétement révolutionnaire de *Bataillon de la Montagne.* Jean Cottereau, qui connaissait le véritable caractère de cette force militaire si généreusement improvisée, donna les mêmes ordres à son égard; et bien des fois les fit exécuter avec empressement.

Le 25 janvier 1794, voulant délivrer le village de Rougefeu des troupes républicaines qui l'occupaient, comme il l'avait fait deux jours auparavant d'une première compagnie supérieure en nombre à la sienne, il reconnaît aux bagages des nouveaux venus, dont il aurait pu s'emparer, les soldats battant la campagne, qu'ils appartiennent au *Bataillon de la Montagne*, commande aussitôt la retraite : « Nous ne combattons pas les honnêtes gens, dit-il en rentrant à Bourgon, Mayenne.» Plusieurs fois ce bataillon passa tout près des embuscades, où les compagnons de Jean Cottereau pouvaient les tuer sans danger, et continua sa route sans la moindre agression de leur part.

Après divers combats, où presque toujours il avait eu l'avantage ; après l'établissement des communications entre Vitré, Fougères, Ernée, etc., Jean Chouan, profondément affligé des calamités de sa famille, n'en resta pas moins courageusement à son poste, mais l'âme navrée par les plus tristes pressentiments : « Il y a malheur sur les Cottereau, disait-il alors souvent ; pas un ne s'en sauvera, je m'y attends.» En effet, François venait de succomber à ses nombreuses blessures ; Pierre avait suivi de près leurs jeunes sœurs : Perrine et Renée, sur l'échafaud révolutionnaire. Jean lui-même touchait à la fin de ses fatigues et de ses courageux efforts pour le rétablissement de la religion et de la monarchie.

Le dimanche, 27 juillet 1794, informé que les républicains ont quitté leurs cantonnements, Jean Cottereau, suivi d'une partie de sa troupe, sort du bois de Misdon, passe devant la ferme de la Babinière, dont le métayer les invite à se rafraîchir. On s'établit dans le verger ; et là, sous les ombrages naturels, dans les naïfs épanchements de l'amitié, de la confiance, on retrouve quelques doux souvenirs des temps meilleurs, et l'on boit, avec une cordialité sincère et touchante, au rétablissement du trône et de l'autel. Mais cette réunion affectueuse, inoffensive, est alors troublée par les détonations d'un ennemi toujours en mouvement.

Les royalistes surpris n'ont pas le temps de se mettre immé-

diatement sur la défensive; Jean Chouan, resté seul, protége courageusement la retraite des siens. Il aurait aisément pu se mettre en sûreté; mais sa belle-sœur, la femme de René, très-avancée dans sa grossesse, arrêtée par une haie qu'elle ne peut franchir, s'écrie: « A moi frère! à moi ou je suis perdue! » Jean vole à son aide; et, pour lui donner le temps de s'échapper, soutient le choc des assaillants. Une balle vient frapper la tabatière qu'il portait, en fait pénétrer les éclats dans le bas-ventre. Blessé mortellement, il conserve encore assez de force pour aller au-devant de ses braves, qui le délivrent, l'emportent dans le bois de Misdon; lui font un lit de leurs vêtements.

Jean Cottereau, sentant approcher l'heure fatale, demande un prêtre : tous étaient en fuite et poursuivis. Au milieu de la nuit, éclairé seulement par la flamme agitée d'un feu de bivouac, en face du ciel, de la mort, de l'éternité, ce digne chef paraît alors sublime de courage et de résignation : « Dieu, dit-il, à défaut d'un ministre pour m'accorder les derniers secours de la religion, verra la bonne intention de mon cœur et m'en tiendra compte. Vous, mes compagnons, mes amis, restez fidèles au drapeau de la monarchie, de la religion, à vos chefs, à Délière, que je vous désigne comme celui qui doit me remplacer. A revoir, mes amis; courage et persévérance, en attendant que nous puissions nous retrouver dans un monde meilleur, et pour ne plus nous séparer!... » Sa voix expirante n'en put faire entendre davantage; les mots religion, royauté, patrie, furent les derniers qui s'échappèrent de ses lèvres, comme un faible murmure; il s'éteignit le 28 juillet 1794, avec le calme et la judicieuse confiance d'un véritable chrétien.

Un morne silence règne alors, pendant quelques instants, au milieu de ces hommes de résolution, de foi, qui venaient de perdre, en même temps, un père, un ami dévoué, l'âme de leurs conseils, le directeur habile et valeureux de leurs entreprises, de leurs périlleux travaux. Enfin, de toutes ces poitrines oppressées par la douleur, on entendit s'échapper un long et

profond gémissement : expression de la douleur sincère et virile de ces dévoués et courageux soldats en présence des restes mortels de leur chef, courageux, dévoué comme eux; et comme eux victime de son héroïque abnégation!...

Le même jour, et presque à la même heure, pendant que le chef des royalistes de la Mayenne, Jean Cottereau, succombait dans le bois de Misdon, pour avoir combattu l'irréligion, l'anarchie, protégé sa famille, ses amis, son pays; au milieu de l'estime, de l'affection, des regrets amers de toute son assistance; donnant, jusqu'au dernier soupir, l'exemple de la piété, du courage, de la résignation, le chef des révolutionnaires, des plus cruels terroristes, François-Joseph-Maximilien Robespierre, portait sa tête, avec autant de cynisme que de lâcheté, sous le fatal couteau, pour en avoir précipité les coups sur celles des plus illustres, des plus saints personnages; sur la tête auguste et sacrée de son roi; pour avoir inondé la France de larmes et de sang; périssait du supplice des criminels, environné du mépris, de l'exécration de tous les partis : quel rapprochement remarquable entre le caractère, les actions, la mort de ces deux hommes : quel sérieux et profond enseignement!...

Les parents, les amis de Jean Cottereau déposèrent ses restes vénérés dans une fosse profonde et soigneusement cachée, au milieu du bois de Misdon, pour le soustraire aux recherches, aux profanations que le fanatisme révolutionnaire exerçait chaque jour sur les tombeaux des nobles défenseurs du christianisme et de la royauté.

Simple contrebandier, modeste paysan, Jean Cottereau devint, par sa probité, son courage, son noble caractère et sa remarquable intelligence, l'un des principaux chefs royalistes du Bas-Maine, l'instituteur de cette guerre d'escarmouche et de tirailleurs, à laquelle on a donné le nom spécial de *Chouannerie.* Sa réputation vivra d'une manière honorable dans l'histoire.

Terreur des *bleus* pendant sa vie; même après sa mort, il exerçait encore une véritable intimidation sur les révolution-

naires, comme on peut s'en convaincre par cette proclamation, qu'affichèrent les Manceaux, menacés des rigueurs du Comité de salut public, et la seule que l'on ait jamais publiée comme venant de lui : « Les chouans, avertis qu'il est parvenu aux municipalités, de la part des soi-disant représentants du peuple, des ordres de se réunir aux bleus pour les rechercher, et en même temps pour couper les genêts et ouvrir les champs, afin que la poursuite en soit plus facile, déclarent qu'ils regarderont comme leurs ennemis tous ceux qui travailleront en conséquence de pareils ordres, et qu'ils poursuivront et fusilleront, jusque dans leurs maisons, tous ceux qui marcheront avec ce qu'on appelle la masse. Août 1794 ; signé : Jean Chouan. » Et cette proclamation posthume produisit alors tout son effet : ces mesures draconniennes restèrent sans exécution.

La mort de Jean Cottereau venait de porter une atteinte grave à la cause religieuse et monarchique dans le Maine ; toutefois, le génie vivace du sentiment honorable et généreux qui la soutenait, loin de s'éteindre, parut, au contraire, acquérir un nouveau développement dans cette province, dans la Bretagne et dans la Vendée. Nous allons en effet, dans ces boulevards protecteurs du trône et de l'autel, voir surgir, pour cette œuvre sublime, des noms nouveaux, des hommes dignes de succéder à leurs nobles devanciers.

Jean-Louis Tréton, dit Jambe-d'Argent. — Ce chef célèbre des chouans du Bas-Maine, qui se distingua surtout après la mort de Jean Cottereau, qu'il vint remplacer dans l'estime et la confiance de ces insurgés royalistes, naquit dans la closerie des Petits-Aulnais, paroisse d'Astillé, à trois lieues sud-ouest de Laval, Mayenne, d'une famille honnête, mais tellement pauvre, que le père, chargé de douze enfants, les envoyait mendier le pain de chaque jour. Jean-Louis Tréton n'avait guère fait d'autre métier jusqu'à son entrée dans les rangs des insurgés du Bas-Maine.

D'un esprit vif, pénétrant; d'un caractère sérieux, résolu, plein de courage ; d'une constitution délicate, presque valétu-

dinaire; très-agile, bien que boiteux, ce qui l'avait fait surnommer *Jambe-d'Argent*, cet enfant remarquable, second fils d'un pauvre closier, était gardien de bestiaux dans une métairie, lorsqu'il fut gravement blessé à la jambe gauche, durant un combat de taureaux qu'il voulait séparer. Sa plaie devenant incurable, il se trouva contraint de rentrer sous le toit paternel avec la seule perspective de mendier : et comme sa jambe était alors son unique moyen d'existence, les gens du pays lui donnèrent ce sobriquet de *Jambe-d'Argent*, qu'il devait illustrer par sa valeur.

Un aussi noble caractère ne pouvait, en effet, rester dans cette condition précaire et dégradée ; successivement colporteur, mercier ambulant, batelier à Angers, où d'habiles chirurgiens avaient, pendant six mois, essayé vainement de le guérir, il suivit une sorte d'inspiration providentielle ; et, comme Jean Cottereau, s'improvisa capitaine d'une compagnie d'insurgés ; sans autre titre de supériorité qu'un sens profond, un courage déjà mis à l'épreuve, alors que ce jeune homme comptait à peine vingt-trois ans.

Ces deux chefs avaient eu l'occasion de se connaître, de s'estimer, de s'aider franchement au besoin. Car l'un et l'autre offraient trop de cœur, trop de loyauté, pour écouter jamais la jalousie, les vaines rivalités dans leurs affectueuses relations : dans un autre étage de l'édifice social, dans cette *petite Vendée*, qui les distingua tous les deux, ils rappelaient avec honneur Lescure, La Rochejacquelein, ces nobles héros de *la grande Vendée*.

Jean-Louis Tréton, comme Jean Cottereau, s'était en effet rangé sous les drapeaux de la grande armée royaliste à son passage par Laval ; en avait soutenu les prodigieux efforts jusqu'au désastre de Savenay ; revenant alors sur son ancien théâtre, dans les paroisses d'Astillé, Nuillé, Origné, Quélaines, Houssay, etc., Bas-Maine, recommencer une guerre de partisan; donner, comme partout, des preuves d'habileté guerrière, d'intrépidité, d'indomptable courage ; acquérir enfin l'une des plus pures et des plus belles réputations de tous les chefs des armées royalistes de l'Ouest.

Ce valeureux enfant du Maine court en effet de métairie en métairie, non plus pour y mendier comme autrefois, mais pour offrir son dévouement et son bras à la défense du pays, de la religion et du trône, pour y prévenir qu'il faut se tenir prêt au premier signal. Sa voix persuasive est écoutée, ses nobles sentiments sont compris : « Ce soldat, ajoute M. Descepéaux, qui semblait avoir reçu d'une inspiration secrète la mission de réveiller le courage de ses frères d'armes, mérita bientôt l'honneur de prendre place parmi ceux que les insurgés mirent à leur tête; et l'homme que l'on eût pu croire le plus loin du premier rang, se montra, sans contredit, le plus digne de commander : à peine âgé de vingt-trois ans, ce fut, dans son pays même, qu'il put s'élever ainsi par son abnégation de la fortune, sa bravoure et sa loyauté. Il devint, en effet, par ses rares qualités, chef de vingt-cinq paroisses ; commandant de 2,000 soldats. » Enfin, peu de temps avant sa mort, Jean-Louis Tréton avait sous ses ordres des émigrés, des gentilshommes ; et, d'après la demande formelle du général Descépeaux, le comte d'Artois lui décerna la croix de Saint-Louis.

De même que Jean Cottereau, notre jeune chef se trouvait entouré de braves qui tous avaient, comme lui, pour ne pas compromettre leurs familles, et d'après l'ancienne coutume du pays, un sobriquet; expression de quelque saillant caractère, ou, quelquefois, résumé de leurs principales habitudes : ainsi, les deux frères Herminier, très-différents par la taille, se nommaient : *le petit*, *le grand Chasseur;* Jamois : *Place-nette* ; Quelen : *le Houssard* ; Guinoiseau : *le Blond* ; Priou ; *Dur-au-Feu* ; Mongazon : *Brise-Bleu* ; Jean Bézier : *Moustache. Brin-d'Amour*, *Cœur-de-Lion*, *Bénédicité*, *Sabre-Tout*, *Cœur-de-Roi*, *Grand-Pierre*, *Sans-Quartier*, etc., étaient encore des surnoms qualificatifs de ces insurgés.

A la tête de ces braves, Jambe-d'Argent remporta l'avantage dans presque tous les combats d'escarmouche qu'il eut à soutenir pour se défendre, pour délivrer les églises de la profanation, les closeries du Bas-Maine de la brutalité, du pillage des républicains. La confiance qu'il inspira, dans plusieurs

graves occasions, par sa présence d'esprit, son courage, le firent nommer général de toutes les petites divisions royalistes du pays, en donnant, à leurs opérations militaires, les grands avantages d'une véritable unité d'action.

Ce fut alors qu'il établit son quartier-général à la métairie *du Grand-Bordage*, paroisse de Quélaines, entre Laval et Château-Gontier ; où l'on avait toujours eu pour lui autant d'affection que d'estime. Il s'y cachait au besoin dans un réduit mystérieux, pouvant contenir cinq personnes, et pratiqué d'une manière si parfaite, qu'il ne fut jamais découvert par les nombreuses perquisitions des révolutionnaires ; même sous la Terreur, alors qu'il servait de refuge aux ecclésiastiques poursuivis par les sicaires du Comité de salut public. Afin de ne pas renseigner les bleus sur les lieux de réunion des royalistes, on nomma celui-ci : *Quartier-du-haut-des-Prés* ; les autres furent appelés : *Camps Vert*, *de l'Avoine*, *des Fourmis*, *de la Vache-Noire*, etc.

Tréton ne laisse aucun repos aux cantonnements que l'on veut établir dans les paroisses de Houssay, de Quélaines, Origné, Nuillé, etc.; en débarrasse le pays; intimide ou poursuit les agents républicains chargés d'enlever tous les grains pour affamer la province. Par une habile manœuvre, il débusque, de l'église de Nuillé, le 13 avril 1794, jour des Rameaux, les soldats Sans-Culottes qui la souillaient par leurs orgies; s'empare de cinquante fusils et d'abondantes munitions. Ses valeureux compagnons nettoient le sanctuaire, placent un crucifix modeste sur l'autel brisé ; puis célèbrent la fête, accomplissent les cérémonies avec les branches d'arbres qu'ils avaient apportées dans leur assurance du succès.

Les volontaires de Jambe-d'Argent, enivrés par ces avantages successifs, vont, malgré leur chef, attaquer imprudemment une forte garnison républicaine au bourg d'Ahuillé, près de la forêt de Concise ; vigoureusement repoussés, ils allaient être taillés en pièces ; mais Jean Tréton arrive bien à propos ; et, par son habileté, son imperturbable sang-froid, change en une savante et belle retraite ce qui, sans lui, devenait une

déroute sanglante et désastreuse. Un aussi remarquable fait d'armes eut le double résultat d'augmenter la confiance du soldat, et de lui mieux faire sentir l'importance de la discipline.

Cette *petite-Vendée*, comme l'avait déjà nommée le prince de Talmont, suivait, dans la sphère plus resserrée de son action, les nobles traces de *la grande;* excitant l'estime et l'admiration du pays. Aussi, les dames les plus distinguées de Laval, en témoignage de ces honorables sentiments, façonnèrent, en soie, des cocardes blanches, de longues ceintures à carreaux, analogues à celles des Vendéens; des cœurs brodés : emblèmes, pour le but, analogues à ceux des Croisés ; enfin, pour Jambe-d'Argent, une magnifique paire d'épaulettes appropriées à son grade. Ces présents lui furent adressés à Nuillé, dans une réunion générale des divisions royalistes, le mardi de Pâques, 22 avril 1794, jour de sa nomination définitive au titre de général en chef. Profondément touché de ces démonstrations si cordiales et si parfaites, il jura de s'en rendre digne ; et, pendant les glorieux jours qui lui restaient à parcourir dans sa périlleuse et noble carrière, ne manqua pas une seule minute à son courageux serment.

Enfin, le 27 octobre 1795, retenu par une assez grave indisposition à son quartier-général *du Haut-des-Prés*, il entend, dès le matin, le bruit d'un engagement qui ne devait avoir lieu que le 29. On fait de vains efforts pour le retenir, ou, du moins, pour l'obliger, avant de partir, à prendre les aliments indispensables aux prévisions d'une telle expédition. « Quand mes braves sont en danger, répond-il avec fermeté, ma place est à leur tête, lors même que je devrais succomber à la fatigue, à la maladie. »

A peine a-t-il achevé ces paroles, que, boiteux et souffrant, il s'élance à pied, franchit l'espace d'une lieue avec une telle vitesse, qu'un jeune homme de seize ans, qui seul était là pour lui servir d'escorte, eut, malgré son agilité, beaucoup de peine à le suivre. Il était, du reste, bien temps d'arriver ; car déjà les siens, après une vigoureuse résistance, commençaient à

plier. A son aspect, le cri de : Voilà Jambe-d'Argent! voilà notre général! vive Jambe-d'Argent! retentit sur toute la ligne, et produit un effet électrique dans tous ces cœurs animés par l'affection, soutenus par la confiance. Les royalistes reviennent à la charge, font un suprême effort; les républicains fléchissent à leur tour; Jambe-d'Argent, avec son héroïsme habituel, toujours au poste le plus périlleux, a décidé la victoire dans ce mémorable et fatal combat de la *Chevrotais*, car, dans une dernière décharge des bleus, alors en déroute, ce vaillant chef est mortellement frappé de deux balles à la poitrine, et tombe glorieusement sur ce champ de bataille qu'il venait de conquérir par sa valeur, et qui mettait le comble à son illustration !...

On cacha soigneusement sa mort aux républicains, dont elle aurait sans doute ranimé le courage; et, lorsque la nuit fut venue, on l'inhuma, sans bruit, dans le cimetière de Quélaines, avec l'assistance du père Joseph : la lune seule, par ses clartés blafardes, servit de luminaire au triste et douloureux cortége. Ainsi Jean-Louis Tréton, dit *Jambe-d'Argent*, succombait au milieu de sa gloire, après deux ans d'honorables combats, à peine dans sa vingt-quatrième année. « Nul entre les chouans du Maine, ajoute M. Descépeaux, ne peut être comparé au vaillant et magnanime boiteux !... »

Au nombre des braves compagnons de ce valeureux chef des royalistes de notre province, nous en trouvons plusieurs dont les noms sont acquis à notre histoire locale, et dont les aventures font ressortir l'héroïsme de notre jeune chef.

Dur-au-Feu. — D'abord soldat de la république, Salmon ou Priou, dit *Dur-au-Feu*, avait déserté pour se joindre aux royalistes, par attrait, comme il en convient lui-même, pour la vie nomade et vagabonde ; mais son inconduite le déconsidéra bientôt au milieu d'eux. Initié à leurs secrets, il devenait un homme dangereux, et ne tarde pas à s'apercevoir des soupçons qu'il fait naître. Il déserte ce nouveau drapeau, retourne aux bleus. Jambe-d'Argent, indigné de cette conduite, part, seulement accompagné d'Herminier, dit *le Chasseur* ; va droit

à Nuillé, Bas-Maine, à deux lieues sud de Laval, où se trouvait le déserteur, *festinant* avec un détachement républicain, à l'auberge *du Traquet*. Il pousse résolûment la porte ; et, de son terrible regard, fascine le coupable qui s'écrie, frappé de terreur : « Ciel, notre chef !... » Tout le monde se lève, fait le salut militaire ; le coupable seul reste immobile et confondu. Tréton lui commande de le suivre ; il refuse ; un coup de crosse le jette à terre. Il se relève ; impassible et calme, Jambe-d'Argent le remet aux mains *du Chasseur*, qui l'emmène. Tréton salue toute l'assistance avec dignité, se retire lentement, laissant chefs et soldats comme saisis d'étonnement et de respect.

La Raitrie — fut un des plus jeunes Manceaux qui s'enrôlèrent dans *la Petite Vendée*, lors du passage de *la grande armée royale* par Laval. Il fit, au désastre du Mans, des prodiges de valeur, seulement alors âgé de quinze ans. Après la déroute, il se cacha dans une métairie de son père, sur la paroisse de Bazougers, à quatre lieues sud-est de Laval. Mais bientôt associé à son ami Duverger, on le vit, à la tête de 28 hommes braves et déterminés, désarmer le bourg de Saint-Gerges-le-Fléchard, entre Laval et Le Mans ; former, dans le cimetière, un faisceau de tous les fusils tombés en son pouvoir ; le surmonter d'un mouchoir blanc, en guise de drapeau royaliste, et célébrer cette victoire, aux rayons de la lune, par un festin et par des évolutions militaires, où le caractère *de l'enfant* succédait à celui *du héros*.

Les timides *patauds*, qu'il avait mis en fuite, ramènent du bourg de Vaiges, situé près de celui de Saint-Georges, un grand nombre de républicains armés qui l'entourent, mettent ses compagnons en déroute. Comme un lion forcé dans son antre, il se jette seul en rugissant au milieu des bleus, dont il fait un terrible carnage : attaqué de tous côtés à la fois, il tombe enfin criblé de coups de sabre. Laissé pour mort, il est dépouillé par les femmes des Sans-Culottes.

Le lendemain matin, quelques gendarmes, s'apercevant qu'il respire encore, le jettent nu sur le tombereau des prisonniers

qu'ils conduisent à Laval. Un homme charitable, touché de pudeur et de compassion, le couvre d'un vieux lambeau de tapisserie. La pluie, qui tombait en abondance, faisait couler de ses nombreuses blessures une telle quantité de sang, qu'on pouvait le suivre à la trace. Comme il n'avait pas seize ans révolus, on lui prodigue des soins pour le conserver aux besoins de l'échafaud; et, le jour même de cet âge, attendu avec impatience, il est jugé, conduit au supplice, ainsi que le constate positivement un rapport du représentant Bollet.

Courtillé Louis, dit Saint-Paul. — Un jeune garçon de ferme, dans la paroisse d'Épineu-le-Chevreuil, Sarthe, à sept lieues ouest du Mans, quatre sud de Sillé-le-Guillaume, à peine âgé de 20 ans, suit la grande armée royaliste, est blessé dans la terrible affaire du Mans; et, revenu dans son pays, ne tarde pas, sous l'empire naturellement exercé par la valeur militaire, à s'y placer à la tête d'une petite armée, dont l'effectif s'éleva jusqu'à six cents hommes, et dont les cantonnements embrassèrent à la fois les paroisses d'Épineu-le-Chevreuil, Ruillé, Bernay, Saint-Symphorien, Saint-Georges, Rouez-en-Champagne, etc., en un mot, cette partie du Maine appelée *Charnie*, qui s'étend jusqu'à la forêt de Sillé-le-Guillaume, presque partout couverte de bois, et dès lors très-favorablement disposée pour la guerre de partisans.

Louis Courtillé, ce jeune chef d'une troupe isolée, connue sous le nom de *bande de la Vache-Noire*, de celui d'un monticule du pays, présentait un caractère sérieux, inflexible, quelquefois jusqu'à la cruauté la plus froide et la plus réfléchie, lorsqu'il croyait la discipline militaire compromise; était de mœurs austères, d'une foi profondément établie, d'un dévouement à l'épreuve, et religieux jusqu'au fanatisme. On l'avait surnommé *Saint-Paul*, en conséquence des inspirations qu'il prétendait recevoir de ce grand apôtre; ou bien encore *le Bâtard*, parce qu'en effet il était enfant naturel, charitablement élevé dans une métairie d'Épineu-le-Chevreuil, où, lors de son engagement, il était garçon de charrue.

Brave jusqu'à la témérité, défiant souvent l'ennemi, combat-

tant toujours au premier rang, *Saint-Paul* devait se faire tuer ou commander bientôt les insurgés de cette partie du Maine. La mort, qu'il méprisait, l'ayant constamment épargné dans les plus sanglantes affaires, il devint bientôt général *du camp de la Vache-Noire.*

Sous aucun chef royaliste, la discipline du soldat ne fut aussi dure, aussi positivement exécutoire dans l'application des peines très-sévères qu'elle infligeait. Il répétait souvent, comme induction de sa terrible et sérieuse logique à cet égard : « Dieu seul peut faire grâce, parce que Dieu seul connaît le fond des consciences. » Dans sa juridiction despotique, un arrêt de mort devenait irrévocable comme celui du destin : aussi les chefs de sa bande, même les plus résolus, ne l'abordaient-ils qu'avec crainte et respect.

Voulant bannir de son petit gouvernement les jurements et les imprécations, il en fit, parmi les siens, un crime dont la peine capitale était l'expiation ordinaire. Un jeune chouan, révolté de son despotisme, l'invective en insultant au nom de Dieu : Courtillé donne, à quatre hommes, l'ordre de le fusiller sur-le-champ : la sentence est immédiatement exécutée !...

Lorsqu'il se fut positivement établi au *camp de la Vache-Noire,* il défendit, sous des peines très-sévères, de recevoir aucun étranger dans ses rangs, et de se mêler aux autres divisions royalistes. Aussi, dans tout le pays, sa troupe conserva-t-elle une excellente réputation ; n'étant point, comme beaucoup d'autres, corrompue ou compromise par le mélange *des faux chouans.*

Afin d'éviter les orgies, le vagabondage et les maraudages nocturnes, il fait, chaque soir, faire un appel rigoureux par les capitaines de paroisses, avec peine de mort pour ceux qui n'y répondent pas. Un seul jour, Marin, dit *Sans-Souci*, manque à cet appel. De la compagnie de Rouez-en-Champagne, dans une visite à ses parents, il s'était endormi par suite d'un état voisin de l'ivresse. On croit, dans cette compagnie, que le silencieux chef n'a rien aperçu. Mais le lendemain matin, lorsque tout le monde est sur pied pour une expédition ; que

Sans-Souci, l'arme au bras, occupe son rang, le terrible et vigilant chef le somme de légitimer son absence : le coupable, frappé de crainte, garde un morne silence : « Quatre fusiliers de la compagnie de Rouez, dit alors froidement Courtillé, vont emmener cet homme à cent pas; lui donner dix minutes pour se recueillir, et le passer ensuite par les armes. » Déjà l'ordre est en voie d'exécution ; mais Turmeau, dit *Grand Francœur*, s'écrie, avec une chaleureuse conviction : « *Sans-Souci* est un brave, il n'a failli qu'une seule fois, il ne recommencera pas, j'en réponds sur ma tête!... » *Grand Francœur* deux fois répète cette assurance avec une profonde émotion, et deux fois *Saint-Paul* y répond d'un ton glacial et sinistre par ces mots : « Qu'on le fusille. » La troupe entière est frappée de stupeur.

Alors, emporté par une sublime inspiration, *Grand Francœur* pose solennellement sa large et puissante main sur le front du condamné : « Cet homme, dit-il, avec une autorité respectueuse, est mon soldat ; j'en réponds sur ma vie !... » *Saint-Paul* s'avance lentement vers ce capitaine ; et, le fixant d'un regard à la fois majestueux et terrible : « *Sur ta vie!...* entends-tu bien !... » « Sur ma vie!... » « Il suffit. » Ainsi se termina cette effrayante scène d'un drame qui devait en offrir une seconde plus effrayante encore.

A quelques jours de là, *Saint-Paul*, après une attaque assez vive des républicains, dont il poursuivait la trace, reconnaissant le danger d'une affaire plus sérieuse, reprend sa position. L'appel s'effectue le soir comme à l'ordinaire : *Sans-Souci* n'a pas répondu!... « Capitaine *Francœur*, dit alors Courtillé d'une voix sinistre et profondément accentuée, si le déserteur, que je suppose en même temps l'espion soldé par nos ennemis, n'est pas ici demain matin à l'heure de la prière, tu seras fusillé comme son garant!... » « Soit! répondit noblement et résolûment *Francœur !...* »

Aux premiers rayons du jour, *Saint-Paul*, faisant la ronde autour de son camp, voit un homme qui se traîne sur les genoux et s'efforce péniblement d'approcher. Le prenant pour

un misérable chargé d'une reconnaissance frauduleuse, il tire son sabre et levait déjà le bras pour frapper, quand il reconnaît *Sans-Souci*, grièvement blessé dans l'engagement de la veille, perdant beaucoup de sang d'une plaie à la cuisse; mais qui, voulant sauver la vie de son brave capitaine *Francœur*, au péril de la sienne, s'était ainsi douloureusement traîné pendant toute la nuit; arrivait enfin, exténué de fatigue, prêt à rendre le dernier soupir, et n'eut que la force de prononcer, en tremblant, ces touchantes et simples paroles : « Mon Dieu, suis-je donc arrivé trop tard?... » « Non !... »

Le pauvre blessé, comme épuisé dans ce dernier effort, s'évanouit et donna les plus sérieuses inquiétudes à ses amis. Profondément touché d'un pareil courage, heureux et fier d'avoir assez bien compris la loyauté, la bravoure de son camarade pour s'en rendre solidaire, jusqu'à concurrence de la vie, *Francœur*, s'adressant à *Saint-Paul*, avec un légitime orgueil : « Hé bien, général, m'étais-je donc trompé en répondant, sur ma tête, d'un noble soldat comme *Sans-Souci ?* »

« Non, reprit d'un ton sévère l'imperturbable chef que le digne capitaine imaginait peut-être avoir pris au dépourvu, *Sans-Souci* est un brave, tu avais raison; *Saint-Paul seul* avait tort : mais *tort seulement* de s'être exposé, par un acte *de faiblesse*, à sacrifier les jours d'un officier comme *Francœur*; aussi, de ce moment, *Saint-Paul* ne fera-t-il plus grâce *à personne!...* »

En présence de scènes aussi dramatiques, on en croit peut-être le principal acteur un homme au visage terrible et farouche, à la contenance, aux gestes menaçants, redoutables : « Hé bien, ajoute M. Descépeaux, qui se porte garant de ces faits, ce chef si absolu, si inflexible, était un jeune homme de vingt ans, d'une figure agréable, aux grands yeux bleus, au teint frais, coloré, aux longs cheveux blonds retombant en boucles sur ses épaules. » Mais cet homme, sous des apparences presque féminines, doué d'un sens profond et d'un mâle courage, avait compris sans doute, en dépassant la juste mesure, l'importance d'une sévère discipline au milieu des

dangers et des abus d'une guerre de partisans qui, sous la direction d'une main aussi ferme, n'offrit, pour les populations, aucuns de ces regrettables excès qu'on la vit malheureusement entraîner dans plusieurs autres contrées.

Ce terrible chef des insurgés de *la Vache-Noire*, grièvement blessé à l'épaule dans une affaire sérieuse, n'en continue pas moins à combattre, et meurt quinze jours après de la fièvre produite par l'impatience intolérable d'une convalescence qui semblait devoir se prolonger.

Coquereau Joseph, — né à Daon, bourg situé sur la Mayenne, à trois lieues sud de Château-Gontier, en 1768, d'une famille de commerçants en fils, très-estimée, offrit, dès sa jeunesse, un caractère vif, gai, mais assez disposé à l'emportement, à la colère. Incapable de supporter le calme d'une vie paisible, il s'enrôle dans le régiment du Maine, tenant garnison en Corse ; y passe deux ans à guerroyer contre les brigands des montagnes, ce qui le familiarise beaucoup avec la guerre d'embuscade. Renvoyé dans son pays, il s'y marie. Mais toujours impatient du repos, à la première insurrection du Bas-Maine, il se met à la tête de cinquante jeunes gens; rejoint les Vendéens près d'Angers ; est nommé capitaine par M. de Bonchamp.

Des malheurs, des déceptions, des chagrins, le rendirent par degrés irritable, vindicatif, et d'autant plus dangereux, qu'il s'adonna bientôt à l'abus des liqueurs fortes. Dans ses accès de colère, il devenait effrayant et ne reconnaissait plus aucun frein. C'est alors qu'il jetait la terreur au milieu des républicains armés, et quelquefois même des populations inoffensives. Des excentricités et des violences pareilles l'obligèrent de quitter l'armée vendéenne, et le ramenèrent dans sa paroisse, malade et plus irascible que jamais.

Reprenant bientôt le cours de l'existence aventureuse qu'il préférait, il eut, pour compagnons privilégiés, les trois frères Logerais, dont l'aîné, François, était surnommé *Piemousse*; espèce d'illuminé fanatique; le second : *Chasse-Bleu;* le troisième : *Petit-Chouan;* chrétiens fervents et braves soldats ;

Hoisnard : *Branche-d'Or* ; Pierre Joly : *Petit-Prince;* batelier sur la Mayenne, et très-distingué.

Ces quelques hommes, livrés à leurs seuls moyens, firent des prodiges d'audace et de vaillance, qui sembleraient fabuleux, si la réalité de ces faits ne se trouvait garantie par des témoignages irrécusables. Ils attaquent des détachements de cinquante à soixante républicains, les mettent en fuite ; leur persuadant, par une tactique habile, qu'un parti nombreux de royalistes est à leur poursuite. Ils prennent des cantonnements, y brisent les arbres de la liberté, déchirent les drapeaux tricolores; jettent la terreur dans les postes qui, ne se croyant jamais assez protégés contre les surprises du terrible Coquereau, construisent des barricades et demandent partout des renforts.

Ce chef redoutable lève des recrues; arme quarante nouveaux soldats avec les fusils pris sur l'ennemi ; rejoint, dans l'Anjou, Menard dit *Sans-Peur*. Tous les deux vont se mettre sous les ordres de M. de Scépeaux, et livrer de continuels combats dans cette province.

Coquereau fut sans doute implacable et même cruel dans plusieurs occasions; mais aussi, que ne firent pas les révolutionnaires pour exciter la haine et la vengeance de cet homme naturellement emporté, violent? Pendant qu'il tient la campagne aux environs de Candé, Maine-et-Loire, on vient de Daon, qu'habite sa famille, le prévenir que son père, sa mère, sa femme, sont en prison à Château-Gontier, sans autre motif que leur qualité de suspects, de parents d'insurgés; que son fils, âgé de deux ans, poursuivi par les républicains, n'a dû sa conservation miraculeuse qu'au dévouement, à l'intelligence de sa nourrice, qui l'a caché dans un fourré d'épines, où le pauvre petit enfant a dû rester pendant plusieurs heures sans faire un mouvement et sans crier.

A ces affreuses nouvelles, un rugissement furieux s'échappe de la poitrine oppressée du terrible chouan; d'un bond redoutable, il tombe sur le bourg de Daon, met la garnison en déroute; signifie aux habitants de la paroisse, déclare aux autorités de Château-Gontier, d'Angers, que si toute sa famille n'est

pas en liberté dans huit jours, il mettra le pays à feu et à sang. Le lendemain, il devait s'emparer d'un convoi de poudre dirigé, par les républicains, d'Angers sur Segré : la fatigue d'une marche forcée de seize lieues, d'un combat opiniâtre et sanglant, rien ne l'arrête, et le convoi de munitions est enlevé.

A l'expiration du délai qu'il avait fixé, Coquereau paraît de nouveau dans sa paroisse ; et comme ses justes réclamations étaient demeurées sans effet, il se rend à Saint-Laurent-des-Mortiers, bourg du voisinage, dont les habitants soumettaient, chaque jour, aux plus cruels traitements, les prisonniers et les blessés royalistes.

Les municipaux et les chefs de la garde nationale se trouvaient, le 3 août 1794, réunis dans la chambre du presbytère, qui servait de maison commune, et lisaient, en séance, les détails de l'exécution de Robespierre. L'implacable chouan, suivi de ses hommes les plus déterminés, arrive silencieusement au lieu de cette réunion : la porte s'ouvre, une foudroyante explosion se fait entendre ; tous les républicains sont tués ou pris, à l'exception de l'agent de la commune, qui saute par une fenêtre et parvient à s'échapper.

Cette épouvantable scène fut suivie de plusieurs autres non moins sanglantes, et qui jetèrent dans tout le pays une terreur si grande, que les parents de Coquereau furent alors mis en liberté. Le redoutable insurgé tenait sa parole ; et l'on eut évité ces massacres en faisant droit à son équitable demande.

Le jour même de la délivrance de cette malheureuse famille, un glorieux fait d'armes, le combat du *carrefour des Quatre-Chemins*, vint racheter, pour le capitaine Coquereau, l'horreur de ces cruelles exécutions. Un détachement de deux cents bleus était à la recherche des chouans. Leur chef, qui n'avait pas alors plus de cinquante soldats, mais qui veillait avec soin, ayant reconnu l'ennemi, deviné ses intentions, dispose aussitôt sa petite compagnie, pour l'attaquer avec avantage. Pierre Joly, dit *Petit-Prince*, est envoyé en avant, derrière un talus, accompagné seulement de quatre braves ; le chef, à la tête du reste de la troupe, s'embusque soigneusement en arrière, à

distance convenable pour surprendre les républicains entre deux feux. Le détachement, sans rien soupçonner de ces habiles dispositions, marche dans une sécurité parfaite ; mais, à peine a-t-il dépassé la première embuscade et s'est-il approché de la seconde, que Joly paraît avec le drapeau blanc et s'écrie, comme s'il commandait une armée : « En avant, soldats du roi ! feu ! » Les bleus ripostent par une décharge de tous les rangs : Joly tombe frappé de plusieurs balles. Coquereau, sans donner aux ennemis le temps de préparer leurs fusils, les attaque avec une telle activité, que, se croyant cernés par des forces bien supérieures, il sont pris de panique et mis dans une déroute si complète, qu'ils abandonnent leurs armes pour mieux fuir ; ne prennent aucun soin de leurs morts et de leurs blessés.

Coquereau, si terrible dans ses représailles, était reconnaissant et dévoué pour les compagnons valeureux qui le servaient avec zèle et courage ; il voit avec douleur *Petit-Prince* étendu sur le champ de bataille, sans avoir abandonné son drapeau, respirant encore ; le fait, avec les plus touchantes précautions, transporter à la métairie de la Surfinière, paroisse de Seurdres, Maine-et-Loire ; et, par des soins intelligents et prolongés, parvient à lui conserver la vie. M. Descépaux a vu en 1827, à Daon, cet héroïque Joly, miraculeusement guéri, mais défiguré, mutilé de la manière la plus pénible ; ne pouvant s'exprimer qu'avec la difficulté la plus grande ; répétant avec chaleur, à l'occasion de sa belle action, de l'affreux accident qui l'avait suivie : « Il fallait bien montrer une bonne fois aux républicains que, parmi les royalistes, il y avait des hommes qui savaient braver la mort pour le triomphe de leur cause. » Là se trouvait le secret de ces étonnantes victoires *des chouans* sur *les patriotes*, malgré les désavantages habituels du petit nombre.

Coquereau l'avait dit en rentrant dans sa paroisse de Daon, l'âme ulcérée par les excès révolutionnaires : « J'apporte guerre à mort aux républicains : point de grâce, point de pitié pour eux. » Logerais l'aîné, surnommé *Piemousse*, l'un de ses

capitaines de paroisse, d'un caractère complétement opposé à celui de son chef, tempéra plus d'une fois ses violences par une sage modération ; et, par sa prévoyance, le sauva bien souvent des périls auxquels une témérité peu réfléchie l'entraînait chaque jour.

Piemousse — était en effet calme, circonspect, courageux, prudent, et d'une remarquable perspicacité. Il avait, dans sa conduite militaire, des inspirations qu'il suivait avec une sorte de condescendance religieuse ; mais ces qualités n'excluaient ni la bravoure dans les combats, ni la fermeté dans les rigueurs de la discipline. Dans l'action, il était ordinairement à l'avant-garde. Comme règlements particuliers à sa compagnie : « Il avait défendu , sous peine de mort, de prendre en vain le nom de Dieu; de s'enivrer ; d'injurier ou de maltraiter les femmes, les enfants, les vieillards, etc. » Et ces règlements étaient ponctuellement observés.

Après un grand nombre de combats livrés aux républicains avec avantage, Coquereau succombe dans un engagement, entre Daon et le château de Comblères, le 28 juin 1795. Attaqué par le général Lebley, qui commandait un nombreux détachement, tandis qu'il se trouvait, avec son aide de camp Binet et seulement vingt hommes, dans une ferme; il est cerné, assailli par un escadron de hussards. Poursuivis en rase campagne, les deux chouans se retournent,résistent valeureusement pendant quelques minutes : Binet tombe le premier sous les efforts du nombre. Le terrible Coquereau, blessé gravement à l'épaule droite, ne pouvant plus combattre avec son sabre, le jette à la tête d'un hussard nommé François, qui, le voyant désarmé, sans aucune défense, court à ce chef expirant et le tue à coups redoublés. Tous les journaux de la république célèbrent cette mort comme un véritable triomphe. Gaullier, surnommé *Grand-Pierre*, né à Moranne, en 1766, aussi brave et plus humain que son chef Coquereau, le remplaça dans ce commandement avec un incontestable avantage.

Rochecotte, Fortuné-Guyon, comte de, — né vers 1769, au château de Rochecotte, en Touraine, sortant de l'école

militaire, devint officier dans un régiment du roi, vers 1784; émigra, servit dans l'armée de Condé, en 1791. Rentré en France, vers 1795, il fut nommé, par Charette, maréchal de camp ; vint commander, à ce titre, une division des royalistes du Bas-Maine, sous les ordres supérieurs de M. de Scépeaux, et comme successeur de Jambe-d'Argent. Il montra, dans cette périlleuse et difficile carrière, une connaissance habile de l'art militaire, du sangfroid, de la valeur, de la prudence, un esprit logique dans ses opérations.

Il eut, pour aide de camp, dans cette guerre continuelle, un jeune officier nommé Renault, dont l'existence offrit quelque chose de fabuleux. Pris dans une affaire sérieuse, fusillé sur-le-champ ; frappé, à dix pas, de toutes les balles des douze soldats commandés pour son exécution ; laissé comme un cadavre sur le lieu même, il est miraculeusement sauvé; recommence bientôt à combattre ; et, dans un temps assez court, parvient à tuer, de sa main, les douze républicains chargés de le passer par les armes : aussi lui donna-t-on naturellement le surnom de *Trompe-la-Mort.*

Rochecotte avait encore sous ses ordres plusieurs officiers dont le nom devint célèbre dans les guerres de l'Ouest : Châtelain, dit *Tranquille*; Richard-Duplessis, Lambert, Poirier, Courtillé, dit *Saint-Paul*, qui l'avait secondé vaillamment, et dont il déplora la perte prématurée. Avec ces braves lieutenants et seulement 500 hommes, l'habile général tient en échec plus de 4,000 bleus ; remporte, sur eux, plusieurs victoires dans la forêt de Bercé, à Bazougers, Sillé, Loué, Vallon, Souligné, etc.; mais il est gravement atteint d'une balle dans les reins au siége du poste de ce dernier bourg ; et, chose étrange, la cicatrice de cette blessure devint, plus tard, le signe positif qui le fit reconnaître et condamner à mort.

Fatigué des intrigues du Comité royaliste et des divisions que ses ordres jetaient au milieu des zélés défenseurs de la religion et de la monarchie, Rochecotte va résolûment informer Louis XVIII, alors à Blackenburg, des trahisons et des sourdes menées qui neutralisaient les courageux efforts de ses

plus fidèles serviteurs. Mais, suivi dans ses démarches par les espions de la police directoriale, en conséquence des dénonciations d'un agent de ce Comité prétendu royaliste, il est arrêté, le 29 juin 1798, à Paris, dans la rue du Bac, sous le nom d'Ulric Néméré, qu'il avait pris. A force d'adresse et de présence d'esprit, il allait échapper aux inquisiteurs de la république, lorsque le misérable traître qui l'avait si bassement vendu, fournit le moyen assuré de le reconnaître et de constater son identité. En voyant qu'on le déshabillait pour trouver un signe que ceux de son parti pouvaient seuls connaître, il comprend sa perte et s'écrie avec indignation : « C'est une cicatrice dans les reins que vous cherchez : la voici ; mais sachez bien que ce n'est pas en fuyant qu'une pareille blessure m'atteignit ; et que dans les rangs des royalistes il n'existe pas d'autres lâches que ceux qui livrent ainsi leurs frères d'armes. » Jugé par une commission militaire, Rochecotte fut immédiatement fusillé au Champ-de-Mars.

Jacques de la Mérozières. — Ce chef royaliste, issu d'une ancienne famille d'Anjou, particulièrement connu dans les guerres de l'Ouest sous le nom de *Monsieur Jacques*, arriva, dans la Mayenne, le 3 août 1794, quelques jours après les sanglantes exécutions du terrible Coquereau. Successivement, avant la révolution, officier d'un régiment de cavalerie, dans la garde royale de Louis XVI, avec La Rochejacquelein, il servit en Vendée sous les ordres de ce dernier ; combattit avec distinction au désastre du Mans, et ne vint dans le Bas-Maine qu'après le passage de La Loire par les faibles débris de la grande armée. Dès cette première phase de sa vie militaire, il fut environné du prestige que ses rares qualités avaient fait naître : les soldats, en lui, voyaient un héros ; les chrétiens, un ange.

Lorsqu'il prit, dans notre province, le commandement d'une compagnie royaliste, faisant partie de la division de M. de Scépeaux, un esprit distingué, pénétrant, une valeur constante, un jugement solide, une piété sincère, des manières nobles, affectueuses, prévenantes, une conversation pleine de charme,

d'entraînement, unis à tous les avantages de la taille, de la plus gracieuse physionomie, augmentèrent, dans cette seconde et dernière partie de son existence guerrière, ce prestige attaché, comme nous l'avons dit, à ses premiers exploits.

Une sorte d'impénétrable et religieux mystère semblait envelopper ce chef privilégié que ses fidèles soldats, et même tous les royalistes du pays, regardaient comme un être surnaturel, invulnérable, envoyé par la Providence au milieu d'eux pour les instruire de leurs devoirs et les protéger dans les périls dont ils étaient sans cesse environnés. Aussi, chez tous les hommes de ces malheureux temps, le nom de *M. Jacques* est-il encore béni, vénéré comme celui d'un saint martyr!...

Il avait pris ce nom simple comme sa belle âme, pour ne pas compromettre une famille qu'il chérissait, et surtout sa mère alors veuve, et ses sœurs qui habitaient un modeste domaine dans la paroisse de Brissarthe, Maine-et-Loire ; et n'avait pas voulu, mais seulement dans l'intérêt de la cause qu'il défendait, affaiblir ce pouvoir magique, dont on le gratifiait, qu'il acceptait sans vanité, sans orgueil.

Des succès constants firent naître partout une confiance illimitée dans l'habileté de ses moyens, et dans les inépuisables ressources de son génie militaire. Il en profita pour centraliser l'action des royalistes, pour lui donner plus d'initiative, plus d'ensemble et par conséquent plus de puissance : il aurait ainsi changé très-avantageusement la tactique guerrière des insurgés, amené peut-être, par des efforts mieux dirigés, de grands et fructueux résultats, si le noble instrument d'une aussi judicieuse réforme n'eût été si prématurément brisé.

Mais le 11 décembre 1794, en attaquant le bourg de Daumeray, dans le Haut-Anjou, M. Jacques est dangereusement blessé à l'épaule. On le transporte près de Juvardeil, Maine-et-Loire, dans un souterrain où ce digne jeune homme, à peine âgé de 26 ans, succombe trois semaines après, à quelque distance de sa mère, dont il a le courage de ne pas réclamer les tendres soins, même aux derniers instants de la plus cruelle agonie; connaissant bien les injustes rigueurs du Comité de

salut public, et préférant supporter une aussi cruelle privation que d'exposer les jours de celle dont il emportait en mourant le pieux souvenir; dont il eût été pourtant si cordialement heureux de recevoir le dernier, le suprême embrassement!..

M. de Puisaye, qui connaissait parfaitement les hommes de son parti, qui portait une estime profonde à ce noble chef, qui regarda sa perte comme une calamité, répétait souvent alors avec l'expression du regret le plus pénible : « M. Jacques était un homme d'élite, et le seul capable de bien discipliner la valeur sans frein des Manceaux. »

Scépeaux, Marie, Paul, Alexandre, César de Boisguignon, vicomte de, — né le 19 septembre 1769, d'une ancienne famille du Poitou, fût nommé, très-jeune, lieutenant de cavalerie, et l'un des premiers chefs de l'insurrection vendéenne, avec Bonchamp son beau-frère. Il se fit distinguer dans l'armée par d'incontestables succès et déploya l'héroïsme du vrai courage à la sanglante affaire du Mans, en chargeant lui-même les derniers canons sur la place des Halles : tous les artilleurs ayant été mis en déroute; et, par cet acte sublime, en donnant aux derniers Vendéens le temps d'échapper à ce massacre général dont ils étaient menacés.

Après le désastre de Savenay, M. de Scépeaux rentra dans la Vendée, s'unit à Charette, à Stofflet; se fit remarquer dans plusieurs affaires importantes; entre autres par la victoire qu'il remporta sur le général Le Bley dans les landes de Margueris. Revenu sur la rive droite de la Loire, il y forme bientôt une division nombreuse et tient le pays depuis Nantes jusqu'à Blois. Employé dans les tristes négociations de l'île-Dieu, acteur dévoué dans la sanglante affaire de Quiberon, il négocie avec Hoche, rentre dans la vie paisible, remplacé par M. de Bourmont. Il reprend du service pendant le Consulat, sous les deux Restaurations et meurt à Angers le 28 octobre 1821.

Piquet Dubois-Guy Aimé, — troisième fils de Dubois-Guy, greffier en chef du Parlement de Rennes, était né à Fougères, Ille-et-Vilaine, en mars 1776, n'avait que 17 ans lorsque La Rouërie qui connaissait les belles qualités de ce jeune

homme s'empressa, vers 1793, de l'initier à ses vastes desseins, et de le choisir comme l'un des principaux agents de l'insurrection qu'il méditait. Cette confiance fut, du reste complétement justifiée. Dubois-Guy, d'un caractère aimable, franc, loyal, d'un esprit juste, mûri promptement par les circonstances, d'un courage solide, réfléchi, se fit constamment remarquer autant par la vigueur de l'attaque et de la poursuite, que par la prudence, l'habileté de la défense et de la retraite.

Le 19 mars 1793, il rencontre une troupe de jeunes gens de Parigné, Ille-et-Vilaine, qui se rendaient au rassemblement nombreux de Fleurigné dans l'intention formelle de protester contre les mesures despotiques et révolutionnaires de la Convention; est nommé, par acclamation, leur chef militaire; marche à leur tête contre les gardes nationaux de Fougères qui sont repoussés malgré les deux pièces de canon dont ils se trouvent soutenus. Le 22 mars, des troupes régulières, en forces bien supérieures, dissipent ce rassemblement, poursuivent le jeune insurgé dans son château de Bois-Guy, où Louis son frère, sa mère et sa sœur, l'attendaient avec une grande inquiétude. Les deux frères s'échappent, sont condamnés à mort par contumace. La mère et la fille sont heureusement soustraites au supplice qui les attendait; le château mis sous le séquestre, et les deux jeunes gens réduits à la vie pénible et périlleuse des proscrits.

Le 20 octobre 1793, à la nouvelle du passage de la Loire par la grande armée vendéenne, ils se réunissent à d'autres insurgés, dans la paroisse de Saint-Mhervé, Ille-et-Vilaine. Aimé Dubois-Guy, à la tête de sa troupe forte de 600 hommes bien armés, attaque La Gravelle, Mayenne où se trouvait une garnison de 300 hommes, où le général L'Espinasse était arrivé le soir même avec 1,600 hommes harassés de fatigue. Il surprend les républicains pendant leur sommeil, et L'Espinasse qui se croit poursuivi par l'armée royale toute entière, le 24 octobre à deux heures du matin, met bas les armes sans même songer à se défendre. Dubois-Guy pouvait être cruel; il préféra se montrer généreux, et permit au chef républicain de

se retirer sur Vitré avec la seule promesse de ne pas combattre les insurgés.

Le 25, leur magnanime général de 17 ans allait rejoindre la grande armée lors de son passage à Laval, non seulement à la tête de sa colonne victorieuse, mais encore avec un riche convoi d'armes et de munitions.

Après avoir fait des prodiges de valeur dans cette mémorable campagne et surtout au désastre du Mans, il ramena, dans les environs de Fougères, sa division bretonne dont l'effectif, détruit en grande partie sur les champs de bataille, se réduisait alors tout au plus à 80 hommes. Il obtient dans le Bas-Maine des succès brillants, mais suspendus pendant trois ans de captivité. Reparaît ensuite à la tête des royalistes, s'y distingue de nouveau par des traits d'audacieux courage; ne veut pas traiter de la paix après les conférences de Pouancé; remporte, vers les confins de la Bretagne et de la Normandie, une grande victoire sur le général Dumoulin, au village de Vauzel, le 20 janvier 1800; refuse le grade éminent de général de brigade que Brune lui propose de la part du premier Consul. A la tête de 1,100 hommes, il est à son tour, le 7 février suivant, cerné par Dumoulin qui commande 4,500 républicains; et dépourvu de cartouches, au lieu des Tombelles, ne parvient à se dégager qu'en faisant, à la baïonnette, une trouée vigoureuse au milieu des rangs ennemis.

Après sept ans de combats inutiles mais glorieux, pour les nobles causes de la religion et de la monarchie, Aimé Dubois-Guy, voyant la pacification des provinces de l'Ouest et de la Vendée presque générale, comprit alors que toute résistance devenait une témérité sans résultat avantageux pour le trône et pour l'autel; rentra, comme le plus grand nombre des autres chefs, dans ses foyers; trouva son château, dont le séquestre avait été levé, dans un état complet de dévastation : seul fruit de ses généreux efforts, et de l'héroïsme avec lequel, tant de fois, il avait joué sa vie sur les champs de bataille.

Brise-Bleu. — Ainsi nommé par la terreur qu'il inspirait aux troupes de la république; élu capitaine de la paroisse de

L'huisserie dans le Bas-Maine, en conséquence de ses actions courageuses, *Mongazon* n'était qu'un simple *gars* de 20 ans, de petite taille et d'assez chétive apparence, mais digne de son chef : *M. Jacques,* toujours le premier à l'action, et le dernier dans la retraite. Il portait modestement le costume ancien de son pays. Aussi, lorsqu'il fit son entrée à Laval, sur un coursier de pauvre tournure, à peine équipé ; les dames de la cité, dont il avait, tant de fois, mis en déroute les frères et les maris, croyant, d'après les exagérations de la frayeur, voir dans cet homme un géant, un colosse, quelque nouveau Goliath, sans doute, éprouvèrent une étrange déception, et pour s'en venger, le surnommèrent, par dérision, *le petit Chouannot.* Mais la ville de Laval dans laquelle, plus d'une fois, il jeta l'épouvante, avait, dans cet instant même, recours à lui pour obtenir du pain ; et l'administration, sans une permission de sa part, eût été dans l'impossibilité d'acheter des grains dans les campagnes.

Tels étaient, pour la plupart, ces insurgés d'un mâle courage, d'une autorité redoutée sous des formes simples, rustiques, souvent d'une élévation de sentiments alors bien naturelle chez eux. Ainsi, lorsque les administrateurs de Laval se rendent au quartier de *Jambe-d'Argent* avec le sauf-conduit de *Brise-Bleu*, *Placenette* fait la proposition de les enrôler malgré eux, de les retenir pour les compromettre, et demande que l'on vote sur cette proposition. « La majorité, reprit *Jambe-d'Argent* avec dignité, décidera auparavant si je ne dois plus être chef ici ? car, tant que je le serai, il ne sera jamais mis aux voix : *si l'on peut manquer à sa parole.* » Ce langage de l'honneur fut compris de tous ; et *Placenette* lui-même, la rougeur au front, garda le silence.

Pendant que ces courageux enfants du Maine défendaient ainsi l'honneur et la liberté de leur province, la Bretagne et la Normandie faisaient aussi leurs preuves, résumaient, en quelque sorte, leur gloire nationale par l'abnégation sublime de ces deux admirables martyrs de la foi politique et religieuse : *Georges Cadoudal* et le *comte Louis de Frotté*, sur les hauts

faits desquels nous devons, en conséquence, appeler un instant l'attention.

Cadoudal, Georges, — né en 1769, dans le village de Kerléano, paroisse de Brech, Morbihan, d'une ancienne famille de riches agriculteurs, avait fait de bonnes et solides études au collége de Vannes. Dès que la révolution eut déclaré la guerre à la religion, à la monarchie, Cadoudal, âgé seulement alors de 21 ans, prit les armes pour la défense de son pays et de ses croyances. Ayant réuni plusieurs de ses amis, de ses compagnons d'enfance, il part à leur tête et se rend en Vendée.

Les généraux Bonchamp et Stofflet, en voyant avec étonnement ce jeune officier d'une stature colossale, d'une force prodigieuse, remarquable par le jugement, le sang-froid, la résolution, la bravoure à toute épreuve, ne cessaient pas de répéter : « Cette grosse tête-ronde ira loin, si quelque boulet ne l'emporte pas. » Déjà Duguesclin avait illustré le surnom de *tête-ronde*, qui fut également donné à celui qui semblait devoir marcher sur les traces de son immortel compatriote ; inspirer aux dignes Bretons la même confiance au milieu des périls de la guerre, et la justifier entièrement dans les plus difficiles occasions.

Attaché à l'état-major des chefs de la grande armée royaliste, Georges les seconda noblement par sa valeur dans toute la glorieuse et fatale campagne d'Outre-Loire, et ne revint, dans le Morbihan, qu'après le désastre de Savenay; seulement alors accompagné de son ami, de son frère d'armes, de Lemercier, surnommé *La Vendée*, qui ne le quittera plus, deviendra son aide-de-camp, son conseil. Tous les autres étaient glorieusement tombés sur les champs de bataille.

A son arrivée dans la Bretagne, Georges semble électriser toutes ces populations, naturellement si calmes et si réfléchies. Un mouvement insurrectionnel paraît sur le point d'éclater dans cette province entière, lorsque les autorités locales effrayées font militairement occuper de nuit la ferme du vieux Cadoudal, et, pour détruire ce mouvement dans son principe, arrêter Georges, sa famille, son ami Lemercier, qui sont

écroués dans la prison d'Auray, d'abord; ensuite conduits dans celle de Brest.

Mais il n'était pas facile de tenir longtemps la *Tête-Ronde* sous les verrous; Cadoudal s'échappe avec Lemercier couvert des habits de matelot; renoue les fils de sa conspiration, et ne tarde pas à mettre sur pied d'intrépides et nombreux détachements qui poursuivent les colonnes républicaines, arrêtent les convois, interceptent les correspondances et parviennent à gouverner le pays.

De cette manière, Georges qui tout naturellement était devenu général d'une armée nombreuse, mais qui d'abord manquait de vivres, d'armes, de munitions, parvint à s'en procurer aux dépens de ses ennemis vaincus; sachant, par une admirable prévoyance, avec une infatigable activité, se multiplier et suffire à tout. Homme pratique autant que Puisaye était homme de théorie; soldat, lorsque celui-ci n'était que diplomate, Cadoudal fit plus en quinze jours, à lui seul, pour insurger la Bretagne, organiser civilement et militairement cette province, que Puisaye n'avait opéré, en deux années, avec le conseil des princes et la perfide intervention des Anglais.

Pendant que Georges remportait des victoires en cent combats malgré les désavantages du petit nombre; que ses dignes émules de l'Anjou, du Maine, de la Normandie, faisaient aussi des prodiges de valeur, deux ennemies implacables, lâchement et sourdement associées pour la ruine des nobles défenseurs de la monarchie, de la religion, conspiraient à leur perte : LA CALOMNIE *du comité républicain* par l'intervention *des faux chouans* et *des chauffeurs;* LA PERFIDIE *insigne de l'Angleterre*, par les manœuvres préparatoires *du désastre de Quiberon.*

1° INVENTION DES FAUX CHOUANS ET DES CHAUFFEURS.

Les permanentes exécutions du tribunal révolutionnaire, les noyades continuelles de Carrier, les massacres, les dévastations de l'*armée infernale;* ces horribles *empoisonnements en*

masse, décrétés par le Comité de salut public, n'ayant pas suffi pour éteindre le sentiment religieux et monarchique dans le cœur des magnanimes populations des provinces de l'Ouest et de la Vendée ; les Sans-Culottes imaginèrent, pour en flétrir à jamais les héroïques défenseurs, un moyen que plusieurs généraux de la République, dans leur noble indignation, furent les premiers à repousser avec le dégoût et le mépris qu'il devait naturellement inspirer à tout homme de bien.

Déjà les dignes coryphées révolutionnaires étaient allés dans les bagnes chercher des auxiliaires, les avaient jetés au milieu des iusurgés avec les plus criminelles instructions ; mais, aujourd'hui, ces mesures étaient devenues *administratives* : la calomnie se trouvait *organisée en système*, avouée sans pudeur !...

Nous commencerons les preuves de fait à l'appui de ces effrayantes et tristes réalités, par la ctatiion de la lettre d'un honnête républicain de nos provinces de l'Ouest, à son ami membre du conseil des Cinq-Cents. Elle démontrera que le criminel système des *faux chouans* se continuait encore même après le régime de la Terreur :

« Les chouans, sur la rive droite de la Loire, aux environs d'Ingrandes, Varades et Ancenis, sont considérablement augmentés depuis deux décades, écrit, de Champtocé, Maine-et-Loire, le 4 messidor an VII, M. Dupuy à M. Houdbert, membre du conseil des Cinq-Cents : ils marchent par bandes de 80, 100, 150 ; ils ont déjà pillé deux fois la diligence, et portent, partout où ils passent, la terreur, la désolation et la mort... Ces scélérats, dans leurs écrits, ne prennent point le titre de *royalistes* ni de *chouans*, mais celui de *mécontents*. Ils *n'ont à leur tête aucun des anciens chefs de la Chouannerie*. Ce ne sont, *en majeure partie*, que *des voleurs*, *des vagabonds*, DES HOMMES ÉCHAPPÉS DES FERS ! Ils ont avec eux *peu de jeunes gens du pays* : ils y sont même haïs... Il est bien temps que le Directoire les fasse exterminer... Peu de troupes défendent ce pays : Nantes est dans l'apathie la plus grande ; la colonne mobile ne s'y organise qu'avec peine, il n'y a presque plus d'esprit pu-

blic... Sur la rive gauche de la Loire, dans la *Vendée*, *tout est assez tranquille*. Des anciens chefs que je vois souvent, dont un a été membre du *fameux conseil de Châtillon*, ne veulent point *la guerre ;* ils n'aiment pas *les chouans ;* ils n'en parlent *qu'avec mépris*, les regardent comme *des scélérats*. Puissent ces hommes influents persister dans les mêmes intentions et *le sang ne coulera point ici !*... Tous les bons citoyens voient avec plaisir l'attitude que prend le Corps législatif... Mais tout est perdu si vous ne relevez promptement l'opinion publique ; jamais on ne l'a vue si abattue : comment ne le serait-elle pas après tant de *destitutions*, *d'actes arbitraires*, *de dénis de justice*, *d'arrestations des bons citoyens* ? » Ainsi, d'après le témoignage d'un ardent mais honnête patriote, voilà ce qu'étaient les faux chouans, voilà ce que la République avait fait de la confiance, de la prospérité nationales !...

Vers les derniers mois de 1794, les insurgés royalistes du Maine et de la Bretagne commirent une faute grave et bien dangereuse pour la bonne réputation qu'ils méritaient, en admettant au milieu de leurs compagnies des étrangers sur la moralité desquels ils n'avaient pas d'assez positifs renseignements : tels que réfractaires d'autres nations ; déserteurs, espions républicains ; inconnus quelquefois mal famés dans les lieux qu'ils étaient forcés de quitter, etc. Il en résulta des infractions à la discipline, des trahisons, des vols, des meurtres, des incendies, etc. ; qui jetèrent la déconsidération sur l'ensemble, donnèrent au Comité de salut public, à la Convention, au Directoire, etc., l'idée première de la coupable institution *des chauffeurs et des faux chouans*.

Les honnêtes gens de tous les partis auraient sans doute peine à vouloir admettre la réalité de cette immorale et dégradante invention ; mais les documents les plus positifs, émanés des INVENTEURS et revêtus de *leurs signatures*, ne peuvent heureusement, à cet égard, laisser aucun doute ; nous en rapporterons seulement quelques-uns.

Boursault, représentant du peuple, alors en mission, nous paraît l'un des premiers entrer dans cette voie des révélations,

lorsqu'il écrit, le 10 octobre 1793, au Comité de salut public : « On s'occupe de la réforme des états-majors : l'indiscipline de la troupe a fait autant d'ennemis à la République française que l'aristocratie et le fanatisme. La négligence s'étend jusqu'aux bagnes, *d'où s'échappent beaucoup de galériens.* »

Mais si le représentant Boursault n'a pas eu le pouvoir ou la volonté de nous apprendre ce que devenaient ces galériens si facilement sortis des bagnes, le général en chef Rossignol, dans sa dépêche du 15 novembre 1794, au même Comité, ne nous laissera, sous ce rapport, absolument rien à désirer : « J'ai rencontré, dit-il avec une cynique franchise, *quelques bandes de* NOS AMIS *qui font bien leur besogne* : ils tuent tout ce vieux levain de patriotes tièdes que la guillotine n'a pas retranchés du sein de la république ; mais il faut y regarder à deux fois. Ces enragés-là ont été *démasqués* par *les vrais brigands ;* et ils disent qu'il n'y a plus de sécurité pour eux. Les chouans les attaquent ; ils les reconnaissent *au parler* et *aux cheveux qui n'ont pas encore pu repousser assez longuement.* Je pense qu'on pourrait *les utiliser ailleurs* : ils ont fait leur coup ici : *ils ont fait abhorrer les brigands ;* NOUS N'EN DEMANDIONS PAS DAVANTAGE. Il y a fureur partout contre ces monstres ; les patriotes s'enthousiasment au récit des horreurs qu'ils commettent, et quand la nouvelle de quelque crime bien horrible nous arrive, *je lâche les gardes nationales*, qui ne font pas de quartier. »

Une révélation pareille n'a pas besoin de commentaires : il suffit d'ajouter qu'elle émane d'un représentant du peuple qui ne rougit pas, en écrivant au Comité de salut public, de nommer *des forçats* « NOS AMIS ! » et de préciser nettement le rôle affreux dont il les a chargés en les introduisant, avec tant de lâcheté, au milieu des royalistes pour les souiller par leur contact !

Ainsi, le mystère d'iniquité se trouve mis au grand jour. On cherche un moyen sûr, ajoute M. Crétineau-Joly, de rendre odieux les insurgés : et l'on exhume des bagnes toutes les impuretés et tous les forfaits. On les revêt du costume breton, on

leur attache un chapelet au cou, un scapulaire sur la poitrine, une cocarde blanche au chapeau; on leur donne ensuite, pour mot de ralliement: Vive la religion, vive le roi! puis on les lâche dans les campagnes. A cette milice du crime, connue dans l'Ouest sous le nom de *faux chouans*, on n'imposa que l'obligation *de piller*, *d'incendier*, *de massacrer au nom des royalistes*. Cette combinaison était atroce, mais le Comité de salut public l'avait conseillée : les représentants en mission l'accueillirent. »

Non-seulement des généraux et des représentants républicains sont venus révéler par écrit leurs turpitudes et celles du Comité de salut public, mais encore, plusieurs de leurs collègues d'un caractère moins compromis, et dignes de se trouver en meilleure compagnie, ont pris généreusement la défense des royalistes, et témoigné toute leur aversion pour les criminels moyens employés dans l'intention de les déshonorer.

Ainsi le général Krieg, l'ami, le conseil du général Hoche, vieux et loyal soldat de la République, écrit au représentant Bollet, vers la même époque : « Il n'y a pas, de la part des rebelles du Morbihan, tous les crimes qu'on leur attribue : ce sont *de bons soldats et de braves gens*, un peu trop pris de fanatisme peut-être; mais chacun a le sien dans ce bas monde : ils ont celui de la ci-devant religion ; nous, celui de la liberté. *Ce qui fait le mal* dans ces contrées, *c'est le galérien qui y fourmille*, et dont ON A FAIT DES CHOUANS DE CONTREBANDE. Hoche, pour son honneur, nous en débarrassera, j'espère ; car il est temps d'arrêter *des brigandages* dont les rebelles ne sont pas plus *dupes que les administrateurs*. On les appelle *les faux chouans*. Au langage et à la tenue ils sont si reconnaissables, *qu'il n'y a pas moyen de s'y tromper*. Dis donc à Hoche et à Chérin DE FAIRE SABRER TOUTE CETTE CANAILLE ! »

D'après les rapports des officiers municipaux d'Elven, de Locoal, de Plumergat, de plusieurs autres districts de Saint-Brieuc, etc., *ces faux chouans* « parcourent les communes par détachements de 15 à 20 hommes, pillent, massacrent, violent, même des chouannes ; sont à demi-masqués ; *ont les cheveux*

très-courts; ils suspendent les patriotes au-dessus du feu, leur brûlent les pieds jusqu'à ce qu'ils aient déclaré l'endroit où se trouve caché leur argent : ce sont *des chauffeurs*, après s'être lassés d'être des assassins vulgaires. »

Ainsi, lorsqu'on nous demande : qui donc a vidé les prisons, les bagnes ; jeté dans la circulation, mis à l'œuvre *ces assassins* et *ces chauffeurs?* Nous répondons, l'histoire en main, d'après le témoignage des faits : les Sans-Culottes révolutionnaires, le Comité de salut public et ses dignes agents. Qui donc s'est chargé de punir ces bandits à gages? Écoutons : « Le vœu du général Krieg, dit M. Crétineau-Joly, ne devait pas s'accomplir par les républicains, dont il réclamait l'action ; mais le général Hédouville ne se montra pas aussi timide. En avril 1795, une compagnie de *faux chouans*, cocarde blanche en tête, et vêtus du costume breton, sort du Loroux pendant la nuit ; arrive à Parigné, et pénètre chez un paysan nommé Feiaut : ce paysan est égorgé avec sa famille ; la maison est mise au pillage, et les coupables se retirent avec une somme de douze cents francs. Hédouville a connaissance de ce fait, qui était incontestable. Treize hommes de cette bande sont arrêtés, livrés aux tribunaux de Rennes ; plusieurs furent exécutés. »

Effrayés par cet acte d'exemplaire et bonne justice, *les faux chouans* et *les chauffeurs* se jetèrent dans le Maine, la Normandie, où l'organisation des insurgés royalistes, par petites divisions isolées, rendit leurs brigandages plus faciles et leurs attentats plus nombreux encore. « Dans le Maine et en Basse-Normandie, on enrégimenta, sous le nom de chouans, ajoute M. Crétineau-Joly, des galériens qui avaient déjà fait leurs preuves en Bretagne. On leur adjoignit, comme auxiliaires, des voleurs de profession, et les perversités de bas étage que la révolution put recruter : on leur dit de se faire royalistes, de prendre des surnoms de chouans, et de massacrer au nom de Dieu et du roi. »

Enfin, la perfidie semblait aux révolutionnaires une arme si naturelle, qu'ils employaient les travestissements, même sur le

champ de bataille, pour tromper les royalistes, les punir des services rendus ; et se vanter de ces lâchetés, comme de belles actions, dans les pièces officielles, où l'on trouve, à regret, quelques noms républicains justement estimés d'ailleurs.

On lit cette révélation déplorable, pour ne rien dire de plus, dans un rapport du 22 novembre 1795, adressé par Thierry aux administrateurs de Maine-et-Loire ; certifié par le général Baillet, approuvé par Hoche. « J'ai exécuté, citoyens, le projet dont *je vous ai fait part. Je me suis mis en chouan*, avec une partie de mon détachement ; je suis parti le 16, à minuit, pour me rendre dans les communes les plus aristocrates : Vaulandry, Saint-Quentin, Fougères, Clefs, Maine-et-Loire ;... les chouans étaient partis. On m'en amena quatre *que je reçus comme des frères*. Ils s'offrirent pour nous guider vers les leurs ; j'acceptai, et leur donnai leur *récompense* au milieu d'un bois que nous traversions... *Je les fis fusiller sur-le-champ !* »

Disons-le, pour la honte du Comité de salut public, et pour la gloire des Vendéens : Cathelineau, d'Elbée, Lescure, La Rochejacquelein, Bonchamp, etc., non-seulement ne commandèrent, mais encore ne tolérèrent jamais de pareilles lâchetés, d'aussi coupables attentats !...

« Il faut, écrivait encore, le 13 mars 1798, à Oudard, Sotin, ministre de la police du Directoire, *que la chouannerie soit déshonorée dans ses œuvres vives ;* les ministres de l'intérieur et de la guerre *vous donnent* des instructions dans ce sens. *Moi je vous annonce* quelques *centaines* d'hommes *d'exécution*, que vous pouvez employer A TOUT !... Qu'ils soient *barbares en criant : Vive le roi !... en priant* LE CI-DEVANT BON DIEU !... Faites dresser des procès-verbaux *horribles* par *les compères* des administrations départementales ; et qu'on m'adresse *tout cela saupoudré de larmes : le reste me regarde !* » Il faut ajouter, pour l'édification des gens de bien, de tous les partis, qu'en même temps, le *général Michaud*, commandant, en Bretagne, pour la république, *déclarait en état de siége* toute commune où se révélait un crime de la nature de ceux que *Sotin faisait exécuter !...*

Après les cyniques et tristes révélations des révolutionnaires à la décharge des soutiens de la monarchie, de la religion, si l'on veut, par les républicains, des accusations iniques, des contradictions évidentes et des réhabilitations arrachées par l'équité de la conscience, elles ne nous feront pas encore défaut pour la justification des royalistes de l'Ouest et de la Vendée.

Pendant le règne de la Terreur et de l'usurpation, les seuls hommes qui pouvaient écrire et parler étaient leurs mortels ennemis; les iniques tyrans qui, pour justifier leur brutal despotisme, les spoliations, les tortures et les supplices qu'ils exerçaient chaque jour sur leurs innocentes et nobles victimes, sentaient le besoin de leur imputer, comme dégradation, les immoralités et les crimes qu'ils faisaient commettre en leur nom. Hoche lui-même, l'un des plus honorables généraux de la République, emporté par le fanatisme révolutionnaire de l'époque, ne recula pas devant cette énormité. Mais bientôt ramené, par sa loyauté, dans la voie du juste et du vrai, ce noble cœur surmontera, sans plus de scrupules, tout reproche de contradiction, pour se rendre enfin équitable envers ceux qu'il avait d'abord calomniés. Ainsi, le 28 avril 1794, il écrit à Dubayet :

« Les chouans sont des bandes composées de voleurs, de prêtres, de contrebandiers, d'émigrés, de galériens et de déserteurs. Ils se répandent partout, avec d'autant plus de facilité, qu'ils ont partout des amis. »

Hoche, le républicain, suffisamment initié, comme général, aux manœuvres infâmes et ténébreuses du Comité de salut public, savait parfaitement d'où venaient ces galériens, ces voleurs; qui les mettait en action, leur donnait d'affreuses consignes; il savait encore mieux que de tels scélérats ne pouvaient pas être les amis des royalistes si généreusement armés pour la défense du trône et de l'autel.

Il ne parlait pas davantage d'après les convictions de sa conscience, lorsqu'il écrivait au représentant Bollet : « Il est faux de dire que les insurgés ne sont que des restes de Vendéens : ce sont des hommes du pays ; des propriétaires aristo-

crates, fanatiques, des paysans stupides, conduits par des prêtres et par des nobles.» Il savait en effet encore très-bien que ces paysans s'étaient soulevés spontanément dans la Bretagne, le Maine et la Vendée, parce qu'ils avaient, au contraire, trop de sens et de cœur pour ne pas se mettre en légitime défense lorsqu'on venait les piller, les massacrer; pour ne pas se révolter avec indignation et courage, lorsqu'on prétendait les avilir et les tyranniser dans leurs principes religieux et politiques. Mais il fallait immoler physiquement *les prêtres*, *les nobles*, et *les propriétaires*, ou pour le moins les tuer moralement, pour s'emparer avec plus d'impunité de leurs biens, de leur considération, de leur influence. A quel degré d'abrutissement et d'abjection ne fallait-il pas, en même temps, abaisser un peuple comme celui de la France, pour l'amener à tolérer, à souffrir l'emploi d'aussi avilissants, d'aussi criminels moyens?

Les populations chrétiennes et royalistes de la Vendée, du Maine, de la Bretagne, avec l'héroïsme politique et religieux qui les distingue, ne voulurent point supporter cet avilissement et cette abjection; elles se soulevèrent, avec un noble orgueil, contre les auteurs de ces révoltantes iniquités; et, dans leur sage appréciation des choses, mirent à leur tête ceux qu'elles crurent les plus capables de les bien diriger dans cette œuvre périlleuse de défense et d'affranchissement. Voilà cette vérité que l'on a si longtemps voulu dissimuler, et que les républicains honnêtes ont eux-mêmes été forcés d'avouer, comme nous allons en donner les preuves de fait.

Au milieu de ces précieux documents, il s'en trouve quelques-uns empreints d'une remarquable naïveté, pour ne rien dire de plus. Ainsi, le général Beaufort, dans une lettre du 8 mars 1794, fait assez connaître le but que se proposait d'atteindre cette République *si bienveillante et si désintéressée dans ses actes* : « Les paroisses de l'Ouest n'aiment pas la République : ce sont *les propriétaires* qui les mettent dans les principes contraires à notre révolution : *les propriétaires* touchent exactement les revenus de leurs terres! »

Voyez-vous ces mauvais citoyens : qui paient bien leurs impôts, supportent leurs charges publiques avec résignation, mais qui touchent les revenus de leur patrimoine!...

Dans un rapport à la Convention, les représentants Faure et Bollet disent avec une aussi remarquable, mais plus touchante naïveté : « Nous avons eu des relations avec quelques chouans prisonniers : ils disent *qu'ils aiment mieux mourir* que de vivre sous un gouvernement *qui n'a pas de Dieu, qui persécute la vertu, qui tue les vieillards, les femmes, les enfants!* »

Quant au chapitre des contradictions, nous demanderons au général Hoche, par exemple, comment, après avoir, dans un moment d'aveugle prévention, ou, ce qui deviendrait plus grave encore, de calomnie sciemment admise, prétendu que l'armée royaliste se recrutait de *voleurs*, de *galériens*, etc., il change tellement de langage, lorsqu'il cherche à l'amener aux négociations pacifiques désirées par la révolution, que s'adressant à *ces galériens, à ces voleurs*, il se prend à leur écrire : « Venez, *Messieurs*, venez voir ce que sont les républicains : *ils vous tendent les bras, et désirent vous embrasser comme des frères, des amis!* »

Après ces étranges anomalies de pensées, de langage et de style des républicains, viennent leurs justifications tardives et forcées. Ainsi, dans sa correspondance datée du milieu même des pays insurgés, Hoche écrivait aux représentants en mission : « On se plaint que les chouans ne se soumettent pas : mais *quelle confiance peuvent-ils avoir en nous, lorsqu'ils se voient prêts à rentrer sous la domination d'hommes de terreur, de sang et de pillage?* Forcez les hommes, les propriétaires instruits à entrer dans les administrations, et vous verrez la guerre finir : je vous le répète, citoyens, épurez les administrations, n'employez que des hommes dont *la probité soit reconnue, et la patrie sera sauvée.* Le respectable Krieg me dénonce vingt de *ces hommes de sang* qui sont encore en place, et qui disent hautement qu'il faut noyer et brûler pour terminer la guerre. *L'agent* national et un des administrateurs de Rochefort ont *ridiculisé* Krieg, parce qu'il a *parlé d'humanité.* Eh!

citoyens, quel bien peuvent faire les troupes, *lorsque les magistrats du peuple veulent faire le mal?* »

En s'adressant au conventionnel Bollet, le 30 octobre, le général ajoute : « Les troupes envoyées pour réprimer les premiers excès, au lieu de calmer les habitants, *ont beaucoup contribué au mécontentement.* Des réclamations ont été faites ; et, presque toujours, les dépositaires de l'autorité *n'en ont fait aucun cas.* On devrait considérer pourtant que *l'injustice prolongée aigrit le cœur de l'homme le plus pacifique.* »

Enfin, Hédouville, commandant en chef de l'armée des côtes de l'Ouest, d'un noble caractère et bien en position d'apprécier la nature des insurrections royalistes des provinces qu'il occupait, et la valeur morale de ceux qu'il avait à combattre, donnait, le 25 novembre 1799, pour motifs d'une suspension d'armes dans ces contrées, les réflexions suivantes : « On a cru longtemps, dans le gouvernement, que les paysans étaient conduits, par les nobles, *comme un troupeau de serfs;* il n'en est rien. Le paysan chouan ou brigand est *une race à part, qui raisonne son obéissance*, et ne l'accepte que quand il lui plaît. En faire *des esclaves fanatiques* a pu convenir à la Convention et au Directoire, mais il ne faut pas que les consuls donnent dans une erreur préjudiciable. Dire cela au public peut avoir un bon côté dans les jours de crise et de haine antinobiliaire... Les paysans tiennent à leurs principes religieux et monarchiques, à leur liberté... Ce n'est donc pas des chefs que procédera l'opposition, à l'exception de Georges de Frotté, de Bourmont peut-être?...

« Si un prince de la maison de Bourbon avait eu le courage de se jeter au milieu de ces milliers d'insurgés, *qui ont bien des vertus*, fanatisme à part, je ne fais pas de doute qu'aujourd'hui le sort de la République *serait gravement compromis...* La mer leur est ouverte; Cadoudal et Frotté ont balayé les côtes. Si un prince venait encore, et rendait au commandement l'unité nécessaire, je crois que *les chouans feraient de grandes choses.* Il importe donc de pacifier avant son arrivée, *que, par bonheur, les Anglais feront attendre longtemps!* »

« Ce n'est point, répétait Hédouville au premier Consul, le 7 janvier 1800, par des menaces que vous pourrez contraindre ce peuple *indomptable* : César l'a tenté, et n'a pas réussi... C'est moins aux généraux qu'il faut s'adresser qu'aux paysans. »

En présence de semblables explications, de pareils faits et de ceux qui les suivirent, comment donc expliquer la *recrudescence des animosités républicaines*, et ces proclamations *incendiaires* de la commune du Mans, qui, même en 1798, rappellent un peu trop 1793 ? « Il est temps enfin, citoyens collègues, qu'elle cesse, cette lutte scandaleuse entre *la rébellion* et l'autorité ; *le crime et la vertu ; l'assassinat*, *le brigandage* et le respect dû aux personnes, aux propriétés... Que les républicains *soient sans cesse sur pied*, ou prêts à marcher : patrouilles, *embuscades*, *espions*, *que tout soit mis en usage !...* L'arrestation de quelques brigands ne suffit pas au retour de l'ordre : il est *une mesure* dont l'exécution est *indispensable* pour le consolider. En vain se bornerait-on A COUPER QUELQUES TÊTES DE L'HYDRE !... elles renaîtraient sur-le-champ, et *le monstre reprendrait sa vigueur et sa rage* : *pour le faire périr*, IL FAUT LE FRAPPER AU CŒUR !... *Royalistes*, ennemis acharnés du nouvel ordre de choses, n'espérez pas fatiguer, épuiser ma patience et mon courage. Le sentiment d'un *amour brûlant* pour la justice et l'humanité, *l'horreur* du crime raniment et doublent mes forces.... Quiconque osera attaquer la *souveraineté* du peuple, *la massue* du peuple *l'écrasera !...* Soyez bien convaincus que les *prêtres réfractaires*, ces êtres dangereux ont joué, jusqu'à ce jour, les principaux rôles dans les scènes contre-révolutionnaires, et que nous leur devons les malheurs de l'Ouest. Hâtez-vous donc de les arracher de leurs ténébreux souterrains et de *les placer sous la main de la loi*. Qu'ils purgent de *leur souffle empoisonné* l'atmosphère des hommes libres ; qu'ils aillent porter, au delà des mers, leurs idées avilissantes d'esclavage, leur méprisable hypocrisie, et leur fanatisme fougueux, etc... Le commissaire du Directoire exécutif près le département de la Sarthe à ses collègues près les administrations du canton : Signé Baudet-Dubourg. » Pour écrire

de pareilles choses, il fallait, depuis 1793, n'avoir absolument rien oublié, rien appris.

Ce n'était pas ainsi que les royalistes, au cœur véritablement chrétien, agissaient envers les républicains dont ils avaient été frappés dans leurs plus chères affections. Entre mille traits sublimes le suivant, emprunté, pour le fond, au véridique ouvrage de M. Descépeaux, nous en fournira la preuve, en établissant un pieux temps d'arrêt au milieu de toutes ces *énormités*.

Vers les premiers temps de la *chouannerie*, se trouvait au château de Thuré, paroisse de la Bazouge-des-Alleux, à quatre lieues de Laval, avec le titre de concierge, Mme Huneau, veuve, n'ayant pour toute consolation qu'un fils, chétif, aimable enfant âgé de quinze ans au plus. La mère, femme essentiellement chrétienne, s'était acquis, dans toute la contrée, une réputation d'habileté, de bienfaisance par les soins et surtout par les consolations qu'elle prodiguait à tous les malades pauvres, *sans aucune distinction*. Le fils ne quittait sa mère que pour donner des secours aux royalistes, dont sa faiblesse ne lui permettait point de partager les fatigues.

Un jour qu'il rentrait au château, dans l'avenue, à vingt pas de Mme Huneau qui venait au-devant de lui, une double détonation se fait entendre derrière un buisson ; le pauvre enfant tombe dans les bras de sa mère, frappé mortellement de plusieurs balles !... Un homme s'échappe à travers les broussailles ; Mme Huneau le reconnaît : c'est N... *forcené terroriste*, l'un des voisins du château.

Désormais seule au monde, l'héroïque femme chrétienne adoucira les déchirements de l'amour maternel par le baume divin de la charité : désormais tous les efforts de son admirable zèle se reporteront, plus que jamais, *sur les consolations et les soins à prodiguer aux malheureux !...*

Le bruit se répand, dans la paroisse, que N... aux prises avec une maladie cruelle, avec un remords plus poignant encore, est sans cesse tourmenté d'accès furieux qui l'ont fait redouter, abandonner de tous ceux qui d'abord lui donnaient des secours. A ce nom si terrible pour elle, Mme Huneau reste,

pour un instant, comme frappée de stupeur!... Mais aussitôt une sublime pensée vient rayonner dans sa belle âme; et, par un effort plus sublime encore, elle se rend au chevet du moribond, qui déjà semblait en proie à toutes les tortures de la damnation éternelle!...

A la voix de cette sainte femme qu'il reconnaît, sa fureur se change en admiration!... « Mais, malheureuse mère, s'écrie-t-il avec l'accent du désespoir, vous venez me donner des soins, des consolations; vous ne savez donc pas que *j'ai assassiné votre fils;* que je suis un infâme, un maudit, que Dieu lui-même ne pourrait plus sauver!.... »

« Homme de peu de foi, lui repartit cette femme angélique, avec une douceur indicible, je sais tout, et cependant je suis près de vous!... Cessez donc alors de blasphémer : quand une mère vous pardonne la mort de son enfant, comment n'espérez-vous pas la même faveur d'un Dieu tout-puissant, et dont les bras sont constamment ouverts au repentir sincère, à la consciencieuse pénitence?... »

Ces réflexions, suivies d'un silence imposant, firent toute une révolution dans l'esprit et dans la cœur de ce malheureux!... Il devint aussi calme qu'il était agité; aussi doux qu'il avait été violent; reçut, avec une pieuse confiance, les secours de la religion ; vécut encore huit jours, pendant lesquels *son ange tutélaire* ne le quitta pas un instant, lui prodigua les soins les plus dévoués, recueillit son dernier soupir, qui fut, pour *la femme chrétienne*, une suprême action de grâces; pour *Dieu*, le touchant espoir dans sa miséricorde infinie!...

Ces documents, et nous pourrions en citer beaucoup d'autres, sont plus que suffisants pour détruire les calomnies que la révolution, pour légitimer ses infamies, avait répandues, par ses dignes agents, sur les nobles défenseurs de la religion et de la monarchie. Plusieurs de ces documents, réunis aux faits des expéditions de l'île Dieu, nous font déjà connaître les perfidies insignes de l'Angleterre envers la royauté déchue, la religion, ses héroïques soutiens, la République, la France entière; les

tristes résultats des intrigues de Quiberon et de son désastre compléteront la démonstration.

II° Manœuvres préparatoires du désastre de Quiberon.

Après le désastre du Mans, celui de Quiberon fut le plus sanglant et le plus funeste qu'éprouvèrent les défenseurs de l'autel et du trône : le second devint en effet, pour les émigrés, pour les royalistes des provinces de l'Ouest, ce qu'avait été le premier pour les courageux insurgés de la Vendée. Mais dans celui-ci, du moins, l'intempérie de la saison, les fatigues, les maladies, les misères inséparables de la guerre, portèrent seules toute la responsabilité d'un aussi terrible événement; tandis que dans l'autre elle incombe honteusement à la charge des intrigues, des trahisons, des lâchetés, des perfidies insignes de *l'Angleterre*, de *la République* et même *du Comité royaliste* de Paris ; qui semblèrent s'entendre et se donner la main pour écraser du même coup : la noblesse de France et les plus dignes soutiens de *ses véritables institutions*, de *sa moralité*, de *son honneur !...*

En présence de pareils faits, un cri général d'indignation fut poussé dans toute la France, par les honnêtes gens de toutes les opinions, contre les perfides auteurs de ces infâmes complots. Notre province du Maine se distingua, surtout, dans cette noble réaction patriotique et ne s'y borna pas à de simples paroles. On lit en effet dans les affiches du Mans, 20 nivôse, an VI : « De toutes parts s'élève le cri national le plus juste et le plus universel que nous ayons entendu depuis les beaux jours de 1789 : « GUERRE, GUERRE A MORT AU GOUVERNEMENT ANGLAIS !... écrit l'administration municipale de la commune du Mans à ses concitoyens... Qui pourrait oublier, en effet, que ce gouvernement *a causé tous les maux*, TOUS LES CRIMES SURTOUT *qui ont désolé notre malheureuse patrie !...* Aussi, est-ce contre lui que *s'insurgent* aujourd'hui *tous les cœurs ;* aussi l'administration municipale, persuadée des dispositions de ses concitoyens,

arrête qu'une *souscription sera ouverte à la mairie*, et *le produit* envoyé au gouvernement pour être employé à *l'armement qu'il prépare contre l'Angleterre*... Signé : Besnard, président; Chapelin-Renaudin, Faribault, Basse, Lefebvre, Gautier, officiers municipaux; Lepage, secrétaire. 16 nivôse, an VI. » Une somme de 3,650 liv. fut promptement réalisée dans la seule commune du Mans. »

« Les Anglais, dit M. Crétineau-Joly, n'étaient ni *les adversaires* de la République, ni *les amis* de la Vendée ; ils étaient les *ennemis* de *la France*, qui devenait, pour eux, une rivale qu'ils occupaient et étouffaient au milieu des angoisses de la guerre civile. » Du reste, ce qu'ils furent pour notre pays, dans cette fatale occasion, ils l'avaient été constamment dans les temps antérieurs; ils le seront toujours dans nos embarras, dans nos malheurs à venir. Mais pour juste châtiment ils en recevront l'animadversion des vrais Français, des nations équitables, et le blâme sanglant de leurs propres concitoyens animés d'un noble sentiment d'équité. Ainsi, lorsque pour toute réponse aux explications demandées sur l'étrange conduite du cabinet anglais dans la funeste catastrophe dont il s'agit ici, le ministre Pitt ajoutait : « Du moins, et c'est une consolation pour nous, *il n'a coulé aucune goutte de sang anglais* sur le rivage de Quiberon. » C'est vrai, lui répond, avec une dédaigneuse ironie, le célèbre orateur irlandais Sheridan« : Le sang anglais n'y a pas été versé, MAIS L'HONNEUR ANGLAIS Y A TRANSSUDÉ PAR TOUS LES PORES!... »

Un simulacre de paix offrit le premier motif de toutes ces misérables intrigues, et mit en relief une espèce de *faux royaliste* intrigant, sur le caractère duquel nous devons alors donner quelquesrenseignements.

CORMATIN, PIERRE, MARIE, FÉLICITÉ, DÉSOTEUX, — fils d'un chirurgien, né dans un village de Bourgogne, aide-de-camp de Lamarque, employé à favoriser l'évasion de Louis XVI. Émigre ensuite, mais est assez mal reçu à Coblentz. Revient à Paris, est nommé lieutenant de la garde constitutionnelle du roi ; émigre de nouveau, après le 10 août. Se joint, en 1794, aux

insurgés de la rive droite de la Loire, obtient le grade de major-général sous Puisaye, qu'il servit, surtout avec peu de loyauté, dans ses intrigues politiques : se trouvant, comme son maître, sous la domination, à la solde même de l'Angleterre. En effet, « Puisaye, dit M. Crétineau-Joly, *mettait trop, à la discrétion de l'Angleterre, l'avenir de la Bretagne:* et avec un pareil allié, on ne peut jamais prendre assez de précautions. Maîtres de fournir ou de refuser des munitions, les Anglais tenaient entre leurs mains la vie ou la mort du parti royaliste; ils pouvaient, à leur gré, le grandir ou le tuer en détail : nous verrons ce qu'ils en firent, et quels furent les résultats de la mission que Puisaye s'était attribuée auprès de leur cabinet. »

Le premier royaliste qui vit clairement le fond de ces intrigues ténébreuses, de toutes ces perfidies, ou du moins qui montra le noble courage de les révéler au grand jour, fut le comte de la Marche, évêque de Saint-Pol, dans sa dépêche au régent de France, 19 octobre 1794 : « Votre Altesse Royale sait sans doute déjà que le comte de Puisaye, investi de vos pleins pouvoirs et de ceux de MONSIEUR, est à Londres... et puisque Votre Altesse m'a autorisé à lui exprimer ma façon de penser, je ne pense pas manquer à la circonspection en vous révélant ce qui se passe... M. de Puisaye nous semble *trop s'appuyer sur les Anglais ;* qui par le voisinage de nos côtes, par nos dernières guerres maritimes, et surtout par nos anciens souvenirs de guerre bretonne contre eux, sont EN EXÉCRATION à tous les gentilshommes et à tous les paysans bretons. Il y a entre eux et nous *des haines de famille* que la Révolution n'a pas encore eu le temps de prendre à sa charge. S'ils mettent le pied sur le littoral, je crains qu'ils ne rencontrent que *des visages ennemis*; et qu'alors au lieu de servir la cause de Dieu et du roi, *ils la compromettent encore davantage* : en réunissant dans le même vœu, pour leur expulsion, les royalistes et les républicains,... M. Pitt *travaille plutôt dans les intérêts de son pays*, que dans ceux de l'Europe menacée d'une conflagration révolutionnaire. Les hommes les plus clairvoyants de l'émigration partagent complétement cette

idée... *Les Anglais ne serviront la France qu'à leur point de vue...* M. Puisaye *est dans les eaux de M. Pitt ;* et je redoute, avec beaucoup de bons esprits, qu'il n'y ait, *dans toutes ces manœuvres*, quelque chose comme UNE PERFIDIE ! »

Déjà Cormatin avait signé l'étrange pacification de *la Jaunais* ; il en avait accepté les conditions au nom de la Bretagne ; et, par ses intrigues, entraîné, dans cette mesure illusoire, une partie des insurgés du Bas-Maine : le Morbihan seul avait repoussé toute espèce d'arrangement de cette nature.

Le 31 mars 1795, il parvint cependant à mettre en présence, au château de *la Mabilais*, à distance égale de la Prévalais et de Rennes, les Conventionnels et les principaux chefs royalistes des provinces de l'Ouest. Les conférences, qui furent très-orageuses, durèrent 19 jours. Dans une des séances, Cormatin qui voulait arriver à son but, et se donner surtout beaucoup d'importance, cherchait à flatter l'amour-propre des républicains par des expressions ambiguës dont le peu d'habileté résumait un discours presque outrageant pour l'honneur des royalistes. Ce fut alors que Georges, avec la terrible expression d'une colère assez longtemps comprimée, s'écria du ton de l'autorité la plus digne : « Ce que vous dites là, Monsieur, est *révolutionnaire* : au nom de tous les royalistes de Bretagne et de Vendée, *je vous défends de poursuivre.* »

Cormatin garda le plus respectueux silence, comprenant sans doute, ici, toute l'infériorité de son caractère. Georges et ses amis abandonnèrent les conférences pour n'y plus reparaître. La grande majorité des insurgés protesta de même contre ces dispositions suspectes. De telle sorte que sur cent vingt-cinq officiers supérieurs, qui, dans les conférences de *la Mabilais*, représentèrent le parti royaliste du Maine, de l'Anjou, de la Bretagne et de la Normandie, vingt-deux seulement consentirent à signer, le 19 avril 1795, ce déplorable traité de paix ; qui, presque semblable, dans ses principaux articles, à celui de la Jaunais, offrait pour condition essentielle : *de reconnaître la République.* Nous remarquerons surtout au nombre de ceux qui protestèrent le plus ostensiblement, avec le plus

de courage et d'énergie : Cadoudal, pour la Bretagne ; Frotté, pour la Normandie ; Coquereau, pour le Maine, etc.

« Cormatin, ajoute, à cette occasion, M. Crétineau-Joly, après avoir exigé la mise en liberté de Vasselot, Boisbaudron, Penge et Prigent, se laissa donner une ovation populaire, véritable parodie de celle de Charette. » Mais l'auteur fait observer avec raison que Charette avait au moins combattu glorieusement ceux qu'il forçait à demander la paix, et qu'il éprouva plus de souffrance que de satisfaction en présence de l'enthousiasme qui l'accueillit alors dans les murs de Nantes ; tandis que le vaniteux Cormatin qui n'avait ici pour tout mérite que ses intrigues, et peut-être ses perfidies, se posait avec un grotesque héroïsme en pacificateur du pays.

D'un autre côté, les jactancieux délégués conventionnels firent sonner bien haut l'avantage qu'ils venaient d'obtenir ; et dévoilèrent, sans pudeur, le fond de la pensée républicaine, dans une lettre du 27 avril 1795, qu'ils adressaient au général Hoche, lequel n'était assurément pas dupe de cette misérable comédie.

« La paix que nous avons tant désirée pour le triomphe de la République, serait une déception si nous n'avions pas espéré *brouiller les castes chouannesques*, et *nous adjuger les profits de la position. Nous avons enivré Cormatin d'orgueil :* cet homme va faire des folies, et elles serviront admirablement vos projets. Il a porté son espèce de quartier-général au ci-devant château de Cicé, où il règne comme un ci-devant tyran. Il se croit l'homme nécessaire *; il agit en protecteur des chouans et en allié de la République*...Cormatin n'est pas plus inquiétant que la paix ; mais ce qui doit vivement attirer votre attention, ce sont tous les chefs qui n'ont pas voulu suivre son exemple... Ils sont hors du traité... Il faut surveiller les paysans et *tâcher d'attirer ces chefs dans quelque piége.* Nous avons mille moyens pour cela ; le général Humbert a la confiance de quelques-uns ; *notre collègue Bollet est au mieux avec Cormatin* ; il ne sortira de Rennes que par notre permission ; il est enlacé dans des fêtes révolutionnaires, les femmes l'ont séduit ; ce n'est donc

pas son influence qui est à craindre. Il nous reste maintenant à agir *sous main* et à capturer tous ceux qui pourraient s'opposer à nos desseins. »

Voilà donc bien nettement établi, d'après leurs cyniques aveux, ce qu'étaient *les ennemis* des insurgés, les prétendus *amis* que le Comité royaliste de Paris mettait en œuvre ; *la nature et la moralité des traités* à la confection desquels *travaillaient* les uns et les autres, avec autant de lâcheté que de perfidie !... Faut-il maintenant s'étonner des calamités et des désastres auxquels vont être soumis les plus nobles défenseurs de la religion et de la monarchie ?... Aussi lorsque, le 7 mai 1795, Cormatin réunit à Bazouges les principaux chefs du Maine pour les entraîner par ses captieux discours ; Jambe-d'Argent, pour toute réponse, le renvoya-t-il avec ces paroles si pleines de raison et de simplicité : « Qu'on nous rende *notre religion*, *notre roi*, et nous rendrons nos armes. »

Du reste, si l'on veut une dernière preuve que ce Cormatin, major-général de Puisaye, délégué des royalistes et des républicains, servant les uns et les autres ; ou mieux, peut-être, les trompant tous ; n'était qu'un vil intrigant sans autre importance ; il suffira d'ajouter qu'après la saisie de sa correspondance par les représentants Grenot et Bollet, il fut, au moment où il allait s'asseoir à la table de ce dernier, arrêté par les ordres du général Hoche ; jugé devant une commission militaire, détenu au fort de Ham ; enfin mis en liberté par l'autorité du premier consul, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la République.

Enfin si l'on désire savoir comment on observait ces fabuleux traités de paix, et même, à cette époque, dans notre province, les décrets illusoires de la République, le fait suivant deviendra la triste réponse à cette question :

La Convention, par décret du 21 février 1795, reconnaissait légalement la liberté des cultes. Le 11 juin, jour de la Fête-Dieu, les royalistes réunis au bourg de Saint-Denis-d'Anjou, Mayenne, assistent paisiblement à la procession conduite par un vieux et respectable curé insermenté. Les révolutionnaires

de Sablé, de Morannes, etc., se jettent comme des furieux sur cette assistance pieuse, recueillie, désarmée ; le vénérable ecclésiastique chargé du Saint-Sacrement, un grand nombre de fidèles sont massacrés sans pitié ; aucune suite n'est donnée à ces actes à la fois barbares et sacriléges.

Coquereau, qui se trouvait à deux lieues, accourt avec sa division ; mais les *braves* républicains de Morannes, de Sablé, s'étaient enfuis à cette nouvelle ; Coquereau ne rencontra que les cadavres des victimes et les traces d'un affreux pillage dans toute cette localité dévastée. Il est ici facile de comprendre les représailles qui devinrent le seul mais terrible châtiment d'un pareil attentat.

A ces tristes et sanglants conflits, succéda pour quelques jours cette lassitude et cet affaissement passager qu'amènent toujours les crises violentes. Mais l'Angleterre qui paraissait alors sommeiller n'attendait cependant qu'une occasion favorable pour agir, avec son habituelle perfidie ; cet instant venu, elle ne prouva que trop cruellement qu'elle veillait toujours.

Aussi longtemps que les réactions royalistes balancèrent, avec des avantages alternatifs, les attaques républicaines, le cabinet anglais ne donna réellement aux premiers que des secours insignifiants ou même fictifs; mais dès qu'il put *redouter les avantages*, pour la France, d'une paix durable entre ces deux éléments essentiels de la guerre civile, aussitôt il offrit aux insurgés des secours matériels pour les engager à reprendre cette guerre avec une activité nouvelle : ce fut alors qu'il concourut si perfidement à préparer le désastre de Quiberon : l'inculpation est grave ; aussi la justifierons-nous par l'évidence des faits.

« L'Angleterre, dit M. Crétineau-Joly, sentit que ses intérêts nationaux et matériels étaient compromis si la guerre civile ne se prolongeait pas avec des alternatives à peu près égales. Au début de la révolution, *elle lui avait servi d'auxiliaire ;* elle avait favorisé ses développements, *payé ses premières insurrections contre le trône*... Par un revirement de politique, toujours combiné à son point de vue, elle offrait aux royalistes les

moyens de combattre les principes monarchiques, dont naguère elle s'était faite la protectrice. De la part de cette puissance, *véritable usurière*, *trafiquant par tout l'univers des troubles qu'elle fomente*, les secours accordés à la Bretagne n'étaient qu'un dernier calcul tenté en désespoir de cause... Enfin, et comme pour introduire dans les rangs des insurgés *un ferment de discorde*, et, plus tard, *un levain de trahison*, *le ministère de Pitt donna de l'or et des armes aux prisonniers républicains*, *qui consentaient à s'enrôler sous l'étendard de la royauté !...* »

Pour décider ces prisonniers à l'acceptation d'une telle apostasie, d'un rôle dégradant, infâme, l'Angleterre ne se borna pas aux séductions pécuniaires; elle employa celle des instincts de la liberté, de la vie, qui trop souvent triomphent des plus nobles résistances ; elle enferma ces malheureux dans les pontons, où régnaient les maladies, la mort; et n'offrit à leur délivrance que cette voie si perfidement ouverte.

L'emploi de cet infernal moyen ne légitima que trop les affreuses prévisions de ceux qui ne rougissaient pas de le mettre en usage. Aussi le général d'Hervilly, dont l'esprit judicieux avait probablement deviné cette mystérieuse et criminelle manœuvre, se plaignait-il de ses périlleux effets dans une lettre du 12 mai 1795, adressée au ministère · « Ce n'est qu'avec un sentiment de peine infinie, dit-il, que dans le dénombrement des troupes royales, nous trouvons un aussi grand nombre de prisonniers républicains incorporés... Un mélange semblable ne peut être que très-préjudiciable... Rendus à la côte, qui nous garantit leur fidélité ?... Ne peuvent-ils pas, ou nous abandonner, ou tourner contre nous les armes que vous leur donnez ?... C'est exposer à bien des hasards malheureux toutes les chances de l'expédition. » Le cabinet anglais était d'autant moins disposé à modifier ses perfides instructions, qu'il comprenait parfaitement la justesse des réflexions incontestables du général ; aussi persévéra-t-il invariablement dans ses désastreux projets.

Il fit plus encore; lorsque l'expédition fut sur le point de

mettre à la voile, il exagéra, dans tous ses journaux, des trois quarts, l'effectif des troupes de débarquement, afin de faire prendre, aux républicains, des mesures plus que suffisantes pour écraser ces troupes à leur apparition sur les rivages de France !... « Ici, dit M. Crétineau-Joly, contrairement à toutes ses habitudes pour ce qui la regardait particulièrement, la presse anglaise annonçait à l'Europe : que plus de 26,000 émigrés allaient participer à cette descente; et, au jour du départ, le cabinet de Saint-James avait si bien fait, que sur les appels d'embarquement, dont nous avons l'original, on ne compte que 5,091 volontaires : c'était dire de prendre d'avance toutes ses mesures contre un adversaire dont on exagérait la force. »

Toute autre nation aurait trouvé sans doute assez de perfidies accumulées dans ces dispositions; mais l'Angleterre, plus inique dans ses rivalités, plus implacable dans ses ressentiments, voulut immoler, d'un seul coup, le brillant avenir de la noblesse et de la marine française, comme pour se venger des victoires de nos preux au moyen âge, et de la gloire où les d'Estaing, les Suffren, les Grasse avaient élevé notre pavillon, en humiliant plus d'une fois celui de notre envieuse rivale.

L'état-major de cette armée de débarquement se trouvait, en effet, composé d'une jeunesse appartenant aux premières familles de France, et de jeunes marins instruits à l'école des illustres maîtres que nous venons de citer. Le corps de troupes était formé de deux principales divisions, commandées par les généraux Sombreuil et d'Hervilly, sous la direction supérieure de Puisaye; en attendant, qu'au premier succès, le comte d'Artois vînt prendre cette place importante qu'il ne devait céder à personne, assurément, sous peine de compromettre le succès de cette grande expédition, comme nous allons trop évidemment le constater; en prouvant, également par les faits, toutes les infâmes précautions que prit le cabinet anglais pour exciter les rivalités, les jalousies, le désaccord entre les chefs de l'expédition, et, par cela même, en compromettre le succès; la convertir dans un affreux désastre. « Les deux caractères si

opposés de d'Hervilly et de Puisaye, dit M. Crétineau-Joly, étaient bien connus du ministère britannique; *aussi, n'est-ce pas à tort qu'on l'accusa d'avoir eu ses motifs pour les placer ainsi en hostilité au moment même où le succès dépendait de l'accord des volontés et des influences.* »

La perfidie présente ici tant de perversité, que nous eussions refusé de l'admettre, sans la révélation consciencieuse de M. Windham, alors ministre de la guerre sous Pitt, et qui ne partageait pas, sans doute, les coupables opinions de ses confrères. En effet, M. le comte de la Fruglaie, envoyé près de ce ministre anglais immédiatement après le désastre de Quiberon, le trouva, dit-il, « pénétré de douleur des affreux résultats de l'expédition. Et lorsqu'il voulut en rejeter les torts sur M. de Puisaye : « Non, s'écria M. Windham avec la voix du « remords, c'est à moi, à moi seul qu'il faut les imputer; la « jalousie des chefs en est la cause : j'aurais dû trancher la « ligne du commandement. J'aurais évité les rivalités entre « M. de Puisaye et M. d'Hervilly, qui ont tout perdu. »

Cet aveu part d'une âme honnête, qui n'avait fait que suivre les instructions de son chef, en devenant ainsi l'instrument involontaire des projets criminels de Pitt; projets que l'imprévoyance de Puisaye, l'orgueilleuse rigidité de d'Hervilly, la crédulité des princes, l'intrigant esprit du Comité royaliste de Paris, ne servaient d'ailleurs que trop bien dans leur sinistre et fatal accomplissement.

Averti, par les journaux anglais, de toutes les circonstances du débarquement, le Comité de salut public avait pris les mesures nécessaires pour en prévenir, pour en détruire les périlleux résultats. Et la résistance fut d'autant mieux organisée, qu'il avait eu le bon esprit de confier cette mission difficile aux soins d'un général valeureux, habile, et dont la suprématie du commandement garantissait l'ensemble et l'unité d'action que l'on avait si perfidement empêchés dans l'armée royaliste.

Hoche, que depuis on a justement nommé le *héros de Quiberon*, prend, en effet, sans aucun retard, les plus urgentes et

les plus sages précautions : il rassemble à Vannes, et dans les environs, tous les détachements des meilleures troupes disséminées dans les cantonnements bretons, avec la prévoyante attention de n'incorporer dans son armée aucune des gardes nationales sur lesquelles, avec raison, il croyait ne devoir pas compter, dans les circonstances graves où les intérêts de la République allaient se trouver placés.

III° Débarquement, catastrophe de Quiberon.

Les choses étaient dans cet état si différent des deux côtés, lorsqu'après des discussions fâcheuses entre Puisaye, d'Hervilly, après des incertitudes et des retards sur le jour, le lieu du débarquement, il s'effectue définitivement le 27 juin 1795, sur la plage de Carnac, entre le golfe du Morbihan et la presqu'île de Quiberon. Presque en même temps, arrivaient, à la mer, Tinténiac, Georges, Le Mercier, Bois-Berthelot, Saint-Régent, d'Allègre, s'emparant des passages entre Vannes, Carnac ; et repoussant les républicains, dont une division, sous les ordres du général Roman, voulait s'opposer à la descente.

Le littoral était, en outre, couvert de la meilleure partie de cette fidèle population bretonne, apportant des provisions, des secours de toute nature; se mettant courageusement à la mer pour favoriser l'arrivage des hommes, des armes, des munitions, des bagages, etc. Tous les visages semblaient rayonnants d'espérance et de joie. Ce début de l'expédition aurait du moins offert un beau jour, si les émigrés eussent mieux apprécié le noble caractère de cette bienveillante population; répondu plus affectueusement à ses démontrations cordiales; si le général d'Hervilly, dans ses allures de grand seigneur, dans la raideur exagérée de sa discipline militaire, n'eût redouté, sans motif, l'insubordination des soldats royalistes; eût bien compris la valeur cachée sous ces habits grossiers, au lieu de juger les hommes par leur enveloppe; si la brillante jeunesse de son état-major, plus habituée aux belles manières des salons, à la

politesse obséquieuse du grand monde, qu'aux fatigues du bivouac, à la mâle existence des camps, n'eussent reçu les démonstrations amicales de ces bons paysans, qu'avec suffisance, vanité, mépris; traité leur langage, qu'ils ne comprenaient pas, leur accoutrement plus ou moins grotesque, leurs manières gauches, empruntées, avec le dédaigneux sourire, les plaisanteries de mauvais goût, les ridicules sarcasmes, qui blessèrent au vif ces âmes fortes, ces esprits sérieux, réfléchis; ces cœurs dévoués et généreux!...

Le prestige venait de se rompre : des rapports froids, maniérés, sans aucun entraînement, avaient remplacé les élans dévoués, le chaleureux enthousiasme des premiers instants : les émigrés, en général, n'avaient ici compris ni leur dignité, ni leurs propres intérêts, ni la générosité de ces hommes de l'Ouest dont l'appui leur devenait cependant alors si nécessaire : aussi, la suite ne va-t-elle nous présenter que déceptions et malheurs!... et nous le dirons, avec une sorte d'orgueil national, ces malheurs et ces déceptions ne vinrent pas des insurgés du Maine et de la Bretagne, dont l'amour-propre, dont le cœur avaient souffert; mais dont le zèle et le dévouement à la défense du trône et de l'autel n'avaient rien perdu, par cette pénible épreuve, de leur charité chrétienne, de leur vertueux héroïsme!...

A peine d'Hervilly a-t-il établi son quartier-général à Carnac; Puisaye, le sien à la Genèse, village assez voisin de la mer, que la division se reproduit entre les deux généraux. Le second prétend agir de suite pour surprendre l'ennemi; le premier veut, au contraire, temporiser, afin d'opérer méthodiquement, avec toutes les forces réunies.

Hoche, qui s'était emparé de Vannes, comprenant, pour lui, tous les dangers d'une attente prolongée, marche sur Auray à la tête de 2,000 hommes, le 28 juin; éprouve deux échecs; attend alors des troupes nouvelles pour attaquer une seconde fois.

Les royalistes, de leur côté, passent le temps en pourparlers, en allées et venues; c'est le 3 juillet seulement qu'ils

opèrent un second débarquement de 2,700 hommes, cette fois sur la presqu'île de Quiberon, et sous le commandement de Puisaye. En même temps d'Hervilly fait capituler, sans combat, la garnison du fort Penthièvre, après s'être établi sur la falaise.

Au lieu de renvoyer ou de garder à vue ces prisonniers, Puisaye commet la faute grave de les enrégimenter dans son armée; d'en former deux compagnies, et de confier à l'une d'elles toute la défense du fort dont on venait de s'emparer. Cet acte inqualifiable, que plusieurs écrivains ont nommé *trahison*, ne fut évidemment que la conséquence d'un aveuglement fatal; d'un aveuglement qui devint l'une des causes principales du désastre qui va suivre.

En conséquence d'ordres et de contre-ordres donnés, retirés par d'Hervilly, Puisaye, toujours en mauvaise intelligence, les paysans qui se voient exposés en rase campagne, sans artillerie, sans troupes régulières; déjà très-mécontents, comme il est aisé de le penser, crient à la trahison ; et, se croyant abandonnés, rentrent chez eux, en attendant qu'on leur fasse une position moins dangereuse.

Mais le général Hoche, qui, pendant ces tristes hésitations, a trouvé le moyen de rassembler ses forces, bien secondé par les généraux Grouchy, Aubert du Bayet, Canclaux, etc., attaque vigoureusement les royalistes sur toute la ligne. Au milieu des divisions entretenues par le Comité de Paris, agissant au nom du nouveau roi Louis XVIII, avec la signature de l'abbé Brottier, secrétaire; par le cabinet anglais; par les intrigues de toute nature, les royalistes, malgré leurs prodiges de valeur, ne pouvaient résister longtemps à des troupes régulières, bien disciplinées, opérant avec ensemble, unité d'impulsion, d'après les ordres supérieurs d'un chef habile, et qui, surtout, avait eu le talent, ici très-précieux, de leur inspirer confiance et courage. Aussi, dès le 5 juillet, Hoche, avec 7,500 hommes arrivant à Carnac, allait bientôt bloquer la presqu'île de Quiberon, où l'armée royaliste se trouverait ainsi prise comme dans un piége.

La division de cette armée, de l'esprit des chefs, était arri-

vée jusqu'à celui des soldats. Plusieurs jeunes étourdis, parmi les gentilshommes, renouvelèrent, envers les paysans bretons, leurs plaisanteries poussées jusqu'aux démonstrations insultantes, et firent naître, chez eux, des ressentiments profonds. Cependant, le 7 juillet, à deux heures du matin, Georges et d'Hervilly, à la tête de leurs meilleures troupes, surprennent le camp du général Hoche, en y jetant d'abord le désordre et la confusion ; mais ce chef, plein de bravoure et de sang-froid, charge à son tour les royalistes, qui résistent courageusement, à l'exception d'une de ces compagnies de prisonniers républicains engagés, comme nous l'avons déjà vu, par les Anglais, et commençant le rôle de traîtres qu'on leur avait imposé. Il fallut donc abandonner le camp des ennemis, et rentrer dans la presqu'île sous le feu de leurs canons.

Jusqu'au 15 juillet, le temps se passa, du côté des républicains, à faire venir des troupes, de l'artillerie, pour une action définitive ; du côté des royalistes, à rétablir la concorde entre les soldats et les chefs, par les saintes exhortations du vénérable évêque de Dol, monseigneur de Hercé ; par les conseils pleins de sens, de bienveillance, du général de Sombreuil, arrivés sur le dernier transport.

Le 16, à deux heures du matin, l'armée royale, comptant 2,600 expéditionnaires, 1,400 insurgés de l'Ouest, huit pièces d'artillerie, sous les ordres du général en chef d'Hervilly, s'avance en ligne de bataille vers le camp républicain. Hoche est absent, et remplacé par Lemoine, qui, bien instruit par les déserteurs incorporés des plans de l'ennemi, prend ses dispositions en conséquence ; masque ses batteries ; simule une attaque d'avant-garde, un mouvement rétrograde qui attire, dans le piége, les colonnes royalistes immédiatement foudroyées sur tout leur front par une artillerie formidable ; emportant des bataillons entiers avec leurs chefs, appartenant à la première noblesse de France. Là, tombent en effet avec gloire, au premier rang : Talhouet, Lajaille, de Méloèze, de la Voltais, de Mervé, les comtes de Méhérens, de Saint-Pierre, de Concise, de Trécessau ; les chevaliers de la Peyrouse, frère du

marin, de Maurville, du Jay, d'Espagne ; les ducs de Lévis, de La Rochefoucault, etc.

D'Hervilly lui-même, sublime de courage, d'héroïsme, d'imperturbable sang-froid au milieu de cette affreuse immolation de sa valeureuse armée, reçoit un biscaïen en pleine poitrine ; continue cependant à donner des ordres couché sur un brancard, malgré cette grave blessure à laquelle il succombe quelques mois plus tard.

Sombreuil le remplace, protége la retraite, et ne conserve la vie que pour être fusillé plusieurs jours après. Les républicains sortent victorieux de leurs fortifications, et continuent le massacre. Jamais peut-être aucune bataille n'offrit autant de prodiges de valeur ; jamais aucune surtout ne fut aussi glorieuse, aussi funeste à la valeur, à la noblesse française !...

Pendant que ces tristes événements se passaient à Quiberon, les ordres du Comité royaliste de Paris éloignaient le brave Tinténiac et sa division d'un point où leur secours eût été si nécessaire pour amoindrir, pour empêcher peut-être le carnage qui vient d'arriver et la catastrophe définitive qui va suivre.

Le général qui se trouvait alors à Sarzeau, à quatre lieues sud de Vannes, reçoit au nom du roi Louis XVIII, des instructions pour se rendre par Elven au château de Coëtlogon où des messages l'attendent. Il y arrive le 13 juillet, ne tarde pas à s'apercevoir qu'il est tombé dans un piége. Il a promis à Puisaye d'être à Baud le 15, à 7 lieues nord de Vannes ; et se met en mesure de tenir sa promesse ; lorsque le général Champeaux l'attaque par surprise ; mais est vigoureusement repoussé. Par malheur, Tinténiac, surnommé le La Rochejacquelein de la Bretagne, comme lui, jeune, bouillant, d'une bravoure poussée jusqu'à la témérité, poursuit un tirailleur qui le couche en joue, le frappe mortellement. Comme La Rochejacquelein, il tombe de la main d'un soldat ; comme le chef vendéen, plus valeureux soldat lui-même que circonspect et prudent général. Enfin aussi brave, moins heureux que son aïeul, le sire de Tinténiac, vainqueur des Anglais au célèbre

Combat des Trente, notre jeune chef breton mourut glorieusement sur ce fameux champ de bataille de *Mi-Voie*, entre Josselin et Ploërmel. Ainsi, tout conspirait au désastre qui va terminer cette fatale expédition.

Après ces massacres, les royalistes s'étaient retirés dans la falaise et la presqu'île, s'appuyant sur le fort Penthièvre. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, leurs chefs avaient commis la faute grave d'y laisser, comme principale garnison les prisonniers qu'ils avaient faits en s'emparant de ce fort.

Deux de ces misérables : Antoine Mauvage et Nicolas Litté, s'en échappent du côté de la mer, pendant la nuit, et viennent offrir, aux chefs républicains, Humbert et Lemoine, de livrer par trahison le fort Penthièvre. Cette proposition infâme est acceptée sans aucune hésitation, même de la part de Hoche, qui prend en conséquence des mesures cruelles dans un ordre du jour, par lequel sa carrière militaire n'est assurément pas honorée. D'après ce triste document dont nous avons le texte sous les yeux, l'attaque aura lieu le 19 juillet 1795, dans la nuit, par la majeure partie des troupes qui devront s'emparer de la presqu'île, en fusillant tous les officiers tombés en leur pouvoir. Le commandant Ménage, à la tête de trois cents hommes d'élite, et conduit par les espions Litté, Mauvage, Goujon, gravira les rochers du fort Penthièvre du côté de la mer ; pénétrera dans la place au moyen des intelligences convenues, et des secours donnés par les traîtres au service des royalistes, sans tirer un coup de fusil, fera massacrer à la baïonnette les ennemis trouvés sur le passage.

Tout s'exécuta ponctuellement d'après ce programme dont la trahison faisait tellement les frais, que le misérable David Goujon devait livrer aux républicains jusqu'au mot d'ordre des trop confiants royalistes. Comme si les éléments eux-mêmes dussent prendre part au désastre qui s'effectuait, la nuit la plus obscure, une tempête effrayante et prolongée vinrent favoriser cette œuvre infernale, cette vaste scène de désolation et de meurtre, où les plus vaillants défenseurs de la monarchie furent impitoyablement immolés !...

Toutefois, ce ne fut pas sans d'héroïques efforts qu'ils succombèrent sous la trahison et sous le nombre ; revenus de leur première surprise, ils avaient en effet contraint Hoche lui-même à la retraite, lorsque l'infâme David Goujon arbore le drapeau tricolore au sommet du fort, et que Ménage, rappelant son général, vient, couvert de sang, en recevoir les félicitations sur les monceaux de cadavres des nobles ennemis qu'il avait égorgés par trahison, bien plutôt que loyalement vaincus.

Emporté par la joie d'un succès dont il oubliait alors un peu trop les moyens, Hoche macula de nouveau sa gloire en récompensant du titre d'officier la perfide lâcheté des trois misérables qui l'avaient si honteusement servi.

Réduits à leurs propres forces, les royalistes abandonnés ou trahis par les prisonniers qu'ils avaient eu l'imprudence inexplicable d'enrôler, ne recevant aucun secours de la flotte anglaise, font un sublime et dernier effort ; Sombreuil et Puisaye les commandent encore. Sombreuil va combattre jusqu'au dernier moment avec autant d'infortune que de gloire !

Puisaye lui remet le commandement ; et, sous prétexte d'intéresser le commodore Warren à leur défense, gagne les vaisseaux dans une embarcation , au milieu de l'indignation générale et des cris du désespoir : à la trahison, à la perfidie ! qui s'élèvent, comme une hymne des morts, de ces débris d'une brillante et courageuse armée, n'ayant plus en perspective que l'abandon, la misère et le massacre !...

Des barques sont jetées à la mer, les femmes, les vieillards s'y précipitent sans ordre et sans aucune mesure : un grand nombre de ces malheureux périssent dans les flots, ou sous le feu meurtrier des républicains. Puisaye ne reparaît plus sur l'affreux champ de bataille où, pour son honneur, d'après la part trop grande que son ambition avait prise à cette expédition, il devait vaincre ou mourir ; laissant à d'autres le soin d'accomplir une tâche aussi glorieuse, il rentre au service, à la solde même de l'Angleterre ; et, comme expiation peut-être de ses graves erreurs, d'autres ont dit encore, de ses lâchetés

et de ses perfidies, supporte, jusqu'à la fin d'une carrière trop prolongée, le fardeau si lourd, si pénible d'une vie sans considération, délaissée, voisine de la misère.

Sombreuil, au contraire, mettant le prix de l'honneur bien au-dessus de celui de la vie, ne songea plus, dans ce péril extrême, qu'à sauver les débris héroïques de l'armée royale, ou bien à s'ensevelir avec eux sous les ruines de la monarchie. Huit cents hommes seulement restaient au magnanime général; tandis que les ennemis sont au nombre de quinze mille; n'importe, il combat avec le courage d'un lion, épuise toutes ses munitions, charge enfin à la baïonnette. Humbert, dont la position devient critique demande à parlementer : ses grenadiers, au nombre desquels se trouvait Cambronne qui garantit le fait, s'écrient d'une voix unanime : « *Bas les armes, vous serez épargnés !...* » Hoche lui-même, rempli d'admiration pour le courage à la fois sublime et si malheureux des émigrés, *s'engage verbalement à leur conserver la vie sauve.* Sombreuil, en demeure d'arracher honorablement les siens au massacre, accepte la suspension d'armes ; s'entretient avec le chef républicain des principaux articles d'une pacification ainsi promise.

Mais les représentants Blad et Tallien qui s'étaient enfuis pendant le combat reparaissent après la victoire, et l'avenir des royalistes change complétement d'aspect. Sombreuil est *civilement* prié de rendre ses armes ; MM. de Hercé, dix-huit prêtres, nobles compagnons du courageux évêque de Dol, sont arrêtés sur le rivage. Le nombre des prisonniers s'élève à quatre mille ; on les partage en plusieurs divisions que l'on dirige sur Vannes, Auray, etc. A leur tête marchent, avec un mélange d'indignation et de fierté, Sombreuil, Soulanges, Broglie, Senneville, Rieux, l'évêque de Dol, son frère, leurs prêtres, un mille de vieux émigrés, chevaliers de Saint-Louis ; tous gens d'honneur, et si courageusement résignés à leur triste sort, qu'aucun ne tenta même de s'échapper malgré l'iniquité du traitement qu'on leur faisait subir , le petit nombre et l'état fréquent d'ivresse des républicains employés à les conduire.

Hoche indigné du sort que l'on préparait à ces nobles victimes de leur bravoure sur le champ de bataille, de leur confiance dans les promesses d'une pacification, ne voulut donner aucun ordre ultérieur dans cette horrible affaire, dont le cynique révolutionnaire Lemoine prit sur lui tout l'odieux. Hoche devait aller plus loin : il devait protester contre des assassinats qui faisaient mentir ses promesses ; Hoche trembla devant le Comité de salut public, et borna sa réclamation à ces deux phrases qui ne pouvaient pas le compromettre : « Il serait cruel, impolitique, écrivait-il à ce Comité, de songer à détruire six ou sept mille familles qui ont été entraînées à Quiberon par la terreur ou le prestige. »

Les malheureux prisonniers entassés dans les églises de Vannes et d'Auray, manquant de pain, d'eau, n'ayant pas même de la paille fraîche pour se coucher, sans la pieuse charité bretonne seraient morts de faim, de soif, et de misère. C'est ainsi que le gouvernement républicain entendait le traitement des vaincus, et les égards que l'on doit à d'illustres infortunes.

Sans aucune considération pour la capitulation promise, le général de brigade Lemoine va commencer, avec une barbarie véritablement révolutionnaire, le cours de ses assassinats, qui pendant un mois entier inonderont le sol de la France du sang généreux de ses plus nobles enfants. C'est dans la ville d'Auray que s'exécute la première scène de cet horrible drame.

Le 27 juillet 1795, les personnages principaux : Sombreuil, René de Hercé, évêque de Dol ; Rieux, La Landelle, Soulanges, etc., sont traduits devant une commission militaire improvisée par ce général de brigade, exécuteur des hautes œuvres du Comité de salut public, véritable Fouquier-Tinville de circonstance.

Sombreuil, interrogé le premier, se lève aussitôt avec dignité, répond avec l'accent d'une conviction profonde : « Je mourrai comme j'ai vécu : chrétien et royaliste. Mes souvenirs sont récents, prêt à paraître devant Dieu, je jure sur l'honneur :

que l'on s'est engagé à traiter les émigrés comme des prisonniers de guerre, et que nous n'avons mis bas les armes que sur la promesse formelle d'une capitulation : j'en appelle au témoignage des soldats qui m'entendent, et qui se trouvaient sur le champ de bataille au moment où cette capitulation nous fut proposée. » Un cri s'échappe alors de la conscience des témoins interpellés d'une manière aussi loyale : « *Oui*, reprirent ces braves, *une capitulation fut proposée par le général Humbert, acceptée par M. de Sombreuil, et nous-mêmes avons dit aux émigrés de mettre bas les armes et qu'ils auraient la vie sauve !* »

On fait ensuite comparaître La Rochefoucauld, Botherel, Conon de Saint-Luc, Lantivy-Trédion, Joseph de Broglie, qui jette avec indignation ces courageuses paroles à la face du nouveau tribunal révolutionnaire : « Les généraux et les représentants républicains sont *des lâches :* ils ont trompé des Français qui se confiaient loyalement à leurs promesses. Et vous, qui vous dites nos juges, vous êtes *des cœurs sans équité, sans foi :* car pas un de vous ne doute de la capitulation !... »

Napoléon lui-même, qui devait bien connaître le fond de cette grande affaire, a textuellement écrit dans ses mémoires : t. 6. p. 267 : « Les émigrés qui ne purent s'embarquer furent pris avec le brave Sombreuil, au nombre de douze cents : *Ce chef s'était rendu par une sorte de capitulation verbale faite au milieu de l'action.* »

Lorsque Lemoine forma ses commissions militaires dans la ville d'Auray, les officiers qu'il désigna d'abord ne voulurent point accepter une aussi dégradante mission : l'un d'eux, le chef de bataillon Douillard, porta le courage de la plus noble franchise jusqu'à l'envoi de ce remarquable billet : « Citoyen général, j'aime bien la République ; je déteste les ex-nobles et les chouans, je les combattrai jusqu'à la mort : mais, sur le champ de bataille, j'ai voulu les épargner : *j'ai prononcé, avec tous mes camarades*, les mots de CAPITULATION HONORABLE ; et si la République ne croit pas devoir reconnaître le vœu de ses soldats : moi, je ne puis pas juger ceux que j'ai absous le sabre à la main. »

Ces braves officiers français étaient restés fidèles à l'honneur, s'étaient recusés comme *juges;* leurs dignes soldats repoussèrent, avec indignation, le rôle *de bourreaux.* Leur général, qui seul n'avait pas reculé devant l'infamie, ne put trouver de complices, pour l'exécution de ses assassinats, que dans les rangs des volontaires d'Arras, de Paris, de la Gironde et des Belges qui combattaient pour la République. Nous verrons quel châtiment exemplaire la Providence fit ensuite subir à tous ces hommes de sang et d'iniquité.

Lemoine et le Comité de salut public voulant passer outre, et massacrer, jusqu'au dernier, tous ces courageux royalistes qu'ils tenaient en leur pouvoir après les avoir indignement abusés, comprirent qu'il fallait aussi tromper l'opinion publique; mais n'ayant à mettre en opposition avec d'aussi respectables témoignages que leurs vagues et mensongères allégations, ils n'arrivèrent pas à leur but, même dans l'esprit des honnêtes gens de leur parti. Dans cette occasion solennelle, Hoche eut encore la malheureuse pensée de compromettre son nom par une protestation de la même nature et tendant au même but. Aussi, lorsqu'après la paix de juin 1796, il engageait, dans une conversation, le comte Sévère Lemintier à vivre tranquille sous la République : « Mais quelle garantie aurai-je de ma sécurité ? » lui répond ce chef royaliste : « Ma parole » repartit vivement le général. « Mais interrompit Lemintier, en accentuant sa phrase avec une intention bien déterminée : « *Serait-ce une parole comme celle de Quiberon?...* » Comme foudroyé par cette sanglante allusion, Hoche garda le silence, et, de ses deux mains, cacha la rougeur qui lui montait au front. Il avait trop de sagacité pour ne pas comprendre l'atteinte que les massacres d'Auray venaient de porter à sa réputation militaire, à l'intégrité même de sa loyauté. Du reste, comme les autres complices directs ou même indirects de ces massacres, Hoche n'y survécut pas longtemps : « Écarté du pouvoir, dit M. Crétineau-Joly, par la faction de Bonaparte, il s'était retiré au milieu de son armée. Pris de souffrances horribles, il expira le 15 septembre 1797, à l'âge de 29 ans. » Un empoisonnement

paraît avoir été la cause de cette mort violente, et qu'il fut bien impossible d'attribuer aux hommes du parti contraire au sien.

En définitive, Lemoine, le Comité de salut public et ses misérables sicaires, bravèrent la justice, l'humanité, l'opinion publique, et sans s'émouvoir des réclamations, du blâme, des cris d'horreur de toute la France, commencèrent leurs sanglantes exécutions à Vannes, à Auray, sur *le champ des martyrs*, pour fournir des cendres *au monument sépulcral de la Chartreuse* que nous avons visités, l'un et l'autre, avec trop d'intérêt pour n'en pas dire quelques mots à nos lecteurs, et comme une suite naturelle du désastre de Quiberon.

Champ des Martyrs. — Dans la paroisse de Plunerek, Morbihan, au nord-ouest et près d'Auray, à l'embranchement des routes de Sainte-Anne et de Pluvigner, s'élève majestueusement une belle colonne surmontée d'une croix en granit, comme pour annoncer douloureusement que là vont se trouver encore une fois réunis : *le sacrifice et le pardon!...*

En suivant une allée de pins qui descend en courbe gracieuse, on arrive bientôt à ce lieu silencieux et vénéré dans tout le pays sous le titre de : *Champ des Martyrs*, et qu'on pourrait encore nommer : *le Champ de la trahison et du massacre.*

Tel qu'on le voit aujourd'hui, ce lieu, qu'il est impossible d'aborder sans un pieux et douloureux souvenir, offre un parallélogramme de quatre-vingt-dix à cent pas de longueur, sur cinquante à soixante de largeur, avec la disposition légèrement concave des boulingrins anglais. Bordé sur chacun de ses grands côtés d'une rangée de beaux arbres funéraires, à forme pyramidale; clos, à son entrée, d'une simple barrière en bois.

Au fond de cette enceinte, et sur une terrasse offrant plusieurs degrés, s'élève, modestement, la chapelle expiatoire dont le péristyle est soutenu par quatre belles colonnes, d'un seul bloc, en granit de Saint-Malo, surmontées d'un portique élégant avec cette inscription significative : « *Hic ceciderunt!...* » C'est là qu'ils furent massacrés !...

Sur le fronton de la chapelle, on lit extérieurement cette

épigraphe, à la fois religieuse et consolante, qui définit si bien le caractère de ces martyrs des saintes et nobles croyances : « *In memoria æterna erunt justi !* » Les justes vivront dans le souvenir éternel !

La porte d'entrée, la fenêtre du fond sont en verres de couleur qui laissent voir, au transparent, une simple croix, offrant dans son effet particulier quelque chose de suave et de mystérieux.

Tel est actuellement ce lieu de souffrance et de sainte résignation. Il nous sera moins facile de dire ce qu'il fut autrefois, et de peindre avec des couleurs assez tristes, assez expressives, les scènes d'horreur et de carnage dont il fut le sanglant théâtre.

Voici du reste, sur cet important sujet, les notions les plus certaines que nous avons pu recueillir dans les sérieuses traditions du pays.

Cet enclos, de si pieuse et si triste mémoire, offrait jadis une espèce de châtaigneraie sombre, isolée, sauvage ; un sol agreste, bas, entouré par deux terrasses naturelles, plantées d'arbrisseaux touffus et sans culture ; c'est là que, depuis le 28 juillet 1795, s'effectuèrent, pendant plus d'un mois, les plus cruels et les plus affreux massacres.

Après la désastreuse affaire de la presqu'île et du fort Penthièvre, les malheureux émigrés, condamnés plutôt que mis en jugement par les commissions révolutionnaires, furent, en grande partie, successivement amenés dans cette fatale enceinte au nombre de plus de mille. Chaque division était parquée dans la partie basse du terrain, et les troupes républicaines établies sur les deux terrasses fusillaient impitoyablement ces masses compactes et sans résistance.

Par un horrible raffinement de barbarie, lorsque tout semblait abattu, frappé de mort, les chefs de ces criminelles exécutions criaient, avec une clémence fausse et dérisoire : « Que ceux qui vivent encore se relèvent, grâce leur sera faite. » Mais si quelques victimes, dont le cœur battait encore, soulevaient leurs membres mutilés, une dernière décharge les achevait brutalement et sans miséricorde !...

Cette fatale châtaigneraie, souillée d'abord par les crimes, par les plus détestables attentats, se trouve aujourd'hui comme purifiée, consacrée même, par le sang des plus nobles martyrs de la foi religieuse et politique.

C'est en effet dans ce funeste lieu que, pendant la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364, le malheureux Charles de Blois, prince en même temps si loyal et si pieux, après avoir été fait prisonnier, tombait lâchement assassiné par le fer d'un insulaire... Que le 28 juillet 1795, plus de quatre siècles après, se firent ces cruels massacres des héros de Quiberon, loin de l'irritation excusable des champs de carnage ; lorsque tout péril avait cessé pour les républicains, que toute crainte se trouvait dissipée; que toute colère, tout ressentiment devaient être éteints ; lorsque la Bretagne allait être pacifiée ; lors surtout que les royalistes avaient mis bas les armes, en conséquence d'une proposition, d'une promesse d'amnistie!...

Heureusement pour l'honneur de la France que, cette fois du moins, ses enfants ne souillèrent pas leurs mains dans le sang de leurs frères : que ces assassinats furent commis, le premier, par un soldat anglais, et les autres par des Belges, des misérables indignes du beau nom de Français, et véritables sicaires de la République. A peine ces bourreaux avaient-ils accompli leur tâche criminelle, qu'ils fuyaient, avec les fossoyeurs, sans même prendre le temps nécessaire pour inhumer entièrement leurs nobles victimes!...

Ce lieu porte avec lui des souvenirs si grands, si respectables, qu'il nous paraît impossible d'y pénétrer sans une profonde émotion ; d'en sortir sans une pieuse admiration, et sans un douloureux soupir !...

Monument sépulcral de la Chartreuse. — Dans la paroisse de Brech, Morbihan, à six kilomètres nord d'Auray, se trouve l'ancien couvent des Cordeliers, connu sous le nom de *Chartreuse;* aujourd'hui magnifique établissement religieux, avec un pensionnat de jeunes personnes, où la plupart des familles riches de cette contrée font élever leurs enfants. C'est là que furent placés, d'abord dans le caveau de l'église, par M. Des-

hays, curé d'Auray, acquéreur de la Chartreuse après la révolution, les ossements épars et mal enterrés *du Champ des Martyrs*.

En 1814, Mgr. le duc d'Angoulême visita ces restes mortels des plus nobles soutiens de la religion et de la monarchie. Une souscription fut alors ouverte, dans toute la France, pour consacrer deux monuments à la mémoire de ces illustres victimes; et tous les cœurs généreux s'empressèrent de répondre à cet honorable appel. Une partie du produit de ce digne témoignage national fut employé à la construction de *la chapelle expiatoire*, à l'arrangement *du champ des Martyrs*, ainsi que nous les avons décrits; l'autre, à l'édification *du monument sépulcral*, dans l'intérieur même de *la Chartreuse*. En 1823, Mme la Dauphine vint poser la première pierre de ces deux constructions, qui se trouvèrent, en 1829, appropriées à leur destination.

Sur le portique de *la chapelle sépulcrale*, en communication avec l'église de l'établissement, on lit cette incription touchante, honorable tout à la fois pour le pays et pour ses dignes enfants, dont il pleure avec raison la perte si cruelle : « *Gallia mœrens posuit.* » La France en deuil érigea ce monument.

Au milieu de cette chapelle s'élève un magnifique sarcophage en marbre blanc, haut de onze pieds, sur douze de long, dix de large, sur le fronton duquel on voit cette pénible devise : « *Pro Deo*, *pro rege nefarie trucidati!...* » C'est pour Dieu, c'est pour le roi, qu'ils ont été perfidement assassinés!...

Au pourtour du mausolée sont inscrites ces consolantes et pieuses paroles : « *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum.* » Aux yeux de Dieu, la mort des saints est un sacrifice du plus grand prix. « *Pro animabus et legibus nostris accipietis gloriam magnam et nomen æternum.* » Vous trouverez dans nos cœurs et dans nos institutions la gloire et l'immortalité.

Sur le tympan du sarcophage, sont encadrés les médaillons de Monseigneur René de Hercé, évêque de Dol; des comtes de Sombreuil, de Soulanges, de Talhouet, d'Hervilly, et pour date commémorative : « Quiberon XXI julii MDCCXCV. »

Sur les grands côtés, à droite, un bas-relief qui repré-

sente le débarquement, avec cette autre date : « XXVII juin MDCCXCV; » et cette citation remplie de larmes : « *Perierunt fratres mei omnes propter Israel.* » Tous mes frères sont morts pour le salut d'Israël. A gauche, le trait sublime de Geril du Papeu, qui vient d'atteindre, à la nage, une frégate anglaise pour y faire cesser le feu, d'après la capitulation promise ; qui se dispose à s'élancer de nouveau dans la mer, afin de partager le sort de ses frères ; avec ces paroles si nobles, d'une foi si vive et si touchante : « *In Deo speravi, non timebo.* » Que pourrai-je craindre, lorsque j'ai mis toute ma confiance en Dieu?

Les noms des martyrs de Quiberon, au nombre de 952, sont gravés sur les parois du monument dans 34 colonnes de 28 noms chacune.

Leurs ossements se trouvent déposés dans le caveau souterrain. On les voit aisément en ouvrant la porte en bronze ; en soulevant une trappe, et descendant une lumière par l'ouverture. Nous avons très-distinctement vu ces tristes restes parfaitement conservés : plusieurs têtes nous ont paru volumineuses ; plusieurs de ces ossements, d'une remarquable dimension.

Après la grande et si criminelle immolation de ces nobles victimes, un moment de stupeur et de silence régna dans toutes les parties de l'insurrection royaliste ; mais un cri d'indignation et de vengeance éclata bientôt dans la France entière, particulièrement dans les provinces de l'Ouest et de la Vendée. Les trois bataillons des volontaires de Paris, d'Arras, de la Gironde, celui des mercenaires belges, qui tous avaient fourni des juges ou des bourreaux à ces exécutions iniques, furent signalés aux plus justes, mais à la fois aux plus affreuses représailles : l'heure du châtiment avait sonné ; le châtiment ne se fit pas attendre ; et devint si complet, qu'il serait permis d'y voir quelque chose de providentiel.

Le 18 août 1795, les volontaires parisiens marchaient sur Fougères ; Aimé du Boisguy, n'ayant sous ses ordres que 800 hommes, à deux lieues de cette ville, attaque les républicains

à la baïonnette avec une telle impétuosité, que le bataillon tout entier est détruit dans quelques minutes, à l'exception d'un petit nombre de fuyards, que les paysans achevèrent au milieu des landes.

Le 22 du même mois, le bataillon d'Arras escortait un riche convoi de Nantes à Châteaubriant; Blandin, capitaine de la paroisse de Carquefou, Loire-Inférieure, qui s'était chargé d'expédier, comme il les nommait, *ces égorgeurs de Quiberon*, les suit avec précaution jusque dans les montagne de la Cerisaye, et lorsqu'ils y sont engagés, commande le feu, les presse avec tant d'énergie, secondé par les compagnies des paroisses voisines arrivées à son appel, qu'après deux heures d'un combat terrible, des 1,800 hommes de cette escorte, il restait seulement quelques prisonniers. Ceux-ci demandent lâchement grâce et merci. « *Avez-vous fait grâce à Quiberon*? » fut toute la réponse de Blandin, qui les fit immédiatement fusiller.

Cinq jours après, le bataillon de la Gironde, courageusement attaqué par la division de Jambe-d'Argent, disparaissait à son tour.

Enfin, presque au même instant, les mercenaires belges, en garnison à Brée, Mayenne, à quatre lieues nord-est de Laval, sont assiégés par les royalistes du Maine, et si vivement pressés, qu'ils demandent à se rendre. Mais à peine ont-ils déposé les armes, qu'on se met à les fusiller. Ils implorent à genoux la pitié que l'on doit aux vaincus. « *De la pitié*, répondent les vainqueurs, *mais en avez-vous eu pour les nobles martyrs de Quiberon; osez-vous bien invoquer ce beau sentiment que vous avez si lâchement abdiqué?... Dans toute autre occasion, nos cœurs s'ouvriraient à sa voix; mais il faut ici que justice inflexible soit faite!...* »

Et justice fut si complétement effectuée, qu'un mois après la formation, par Lemoine, des commissions révolutionnaires de Vannes et d'Auray, pour assassiner les victimes de Quiberon, tous les lâches qui en avaient fait partie, comme juges et comme bourreaux, étaient, jusqu'au dernier, tombés sous le fer vengeur de la justice naturelle!...

Ces faits historiques paraîtraient assurément tenir du merveilleux, si leur authenticité ne se trouvait aussi bien, aussi publiquement établie; confirmée, d'ailleurs, par une lettre de Lemoine, aux représentants du peuple, et, dans laquelle ce général, si digne des maîtres qu'il servait, donne le dernier coup de crayon à la véritable esquisse de son lâche et méprisable caractère : « Vous m'avez demandé, citoyens représentants, écrit-il le 5 septembre 1795, de vous fournir une liste *des bons patriotes qui m'ont aidé dans les vengeances que j'ai exercées au nom de la nation.* On a eu, malgré moi, le tort de les engager, *même avant la fin de l'affaire*, au milieu de ce pays sauvage : et j'ai le regret de vous annoncer : *que tous ont péri assassinés par nos lâches ennemis.* C'est à peine si les états de situation que je viens de parcourir, *en présentent quelques-uns sur les cadres.* Les brigands avaient juré de les faire tous périr; *et nous ne pouvons plus qu'honorer leur mémoire républicaine.* Je viens de proposer à Hoche *de faire une fête funèbre en l'honneur de ces martyrs de la justice nationale.* J'espère qu'il accueillera un vœu *qui doit moraliser l'armée*, dont les officiers et régiments *m'ont donné de graves sujets de plaintes, au sujet de ces expéditions.* »

Ainsi, en style *révolutionnaire*, et sous la plume *d'un Lemoine*, pour des soldats français, *donner de graves sujets de plainte* : c'est refuser noblement de participer, comme *juges* ou comme *bourreaux*, à des exécutions à la fois *lâches*, *iniques* et *flétrissantes* pour ceux qui s'en rendent capables! *Moraliser l'armée*, c'est lui faire accepter les cyniques principes de *la déloyauté*, de *la trahison*, de *l'infamie!...* Heureusement que de semblables professeurs et de pareils enseignements furent et seront toujours, avec *l'horreur* et *le mépris* qu'ils méritent, noblement repoussés par l'armée, par les soldats français!...

Hoche l'avait ainsi compris: en conséquence, au lieu de prendre part à ces affreux massacres, au lieu d'improviser des doléances, des pompes funèbres aux mânes de leurs criminels acteurs, il était parti dès le lendemain de sa triste victoire, pour combattre, avec sa bravoure ordinaire, les insurgés bretons

qui tenaient encore le pays avec la division expéditionnaire de Tinténiac, après la mort de cet héroïque chef, commandée par Pontbellanger.

Cette colonne royaliste avait déjà remporté plusieurs avantage près de Quintin, Saint-Brieuc, Châtelaudren, etc., lorsque, trahis, par un misérable nommé Prigent, qui dévoila tous leurs projets aux républicains; abandonnés, comme toujours, par les Anglais; enfin par leur propre chef, Pontbellanger, qui, dans ce moment critique, à la nouvelle du désastre de Quiberon, est assez lâche pour s'enfuir et disparaître, ces courageux paysans, éloignés de plus de vingt lieues de leurs paroisses, crient à la trahison, à l'infamie, se croyant, à l'arrivée du général Hoche, dévoués aux terribles conséquences d'un nouveau massacre : mais, heureusement pour eux, Georges Cadoudal vivait encore.

Ce valeureux chef que nous trouverons toujours sur le chemin du dévouement et de l'honneur, profondément ému des justes récriminations de ses braves compatriotes, et des périls dont ils sont environnés, comme animé d'une inspiration sublime, déclare qu'il répond ici de leur vie sur la sienne, et jure de les sauver. Une telle promesse dans la bouche de celui dont ils connaissent la mâle énergie, la consciencieuse loyauté, relève aussitôt ces courages abattus par le désespoir. Georges nommé général au milieu des acclamations de ces bons Morbihannais, que l'espérance vient de ranimer, bien secondé par son ami Lemercier, entreprend, sans hésiter, une retraite, en bon ordre, au milieu des colonnes républicaines, et la conduit avec tant d'habileté, de prévoyance, que, dans l'espace de trois jours seulement, il ramène tous ses compagnons dans leurs foyers, sans avoir à regretter la perte d'un seul hommme; bien qu'il eût traversé mille dangers, et repoussé des attaques nombreuses pendant ce difficile et périlleux trajet.

Après d'aussi rudes épreuves, ces malheureux paysans avaient besoin de repos; après des calamités pareilles, une organisation nouvelle et plus solidement établie, de l'insurrection, devenait indispensable. Cadoudal en chef prévoyant,

pour atteindre ces deux résultats essentiels, renvoya momentanément ses dignes Bretons dans leurs familles, et s'occupa sérieusement de l'institution positive de sa nouvelle armée.

Pendant que Georges travaillait à l'accomplissement de ses graves projets, où la pratique devait absorber la théorie, Puisaye, dont la conscience avait dû beaucoup souffrir, depuis sa disparition étrange au plus fort des périls de Quiberon, poussé par un ambitieux besoin de se mêler aux événements; peut-être aussi par le désir de reconquérir la bonne réputation qu'il avait si déplorablement compromise, revint en Bretagne pour y développer de nouveau ses plans où la théorie n'avait que trop malheureusement égaré la pratique.

Dans ces fâcheuses conjonctures, il se présente au conseil royaliste du Morbihan pour lui soumettre sa justification, et ressaisir l'autorité qu'il avait, en apparence du moins, si lâchement abdiquée. Le conseil refuse de l'entendre, et prend, après l'avoir congédié, la résolution de lui faire signifier qu'il ne doit plus compter sur la confiance des royalistes.

Dans l'absence de Georges, Lemercier est chargé de cette pénible mission dont il s'acquitte avec autant de fermeté que de généreuse indulgence; ne parvenant qu'avec beaucoup de peine à soustraire l'ex-général aux violences des Bretons qui demandaient sa tête.

Il s'enfuit dans l'Ille-et-Vilaine où les esprits ne se trouvaient pas aussi mal disposés à son égard. Pendant ce temps, Cadoudal avait repris les hostilités, le 4 novembre 1795; remporté plusieurs avantages sur les républicains en Bretagne; tandis que deux autres chefs déjà connus, Frotté, Bourmont, se distinguaient aussi : le premier, dans la Normandie; le second, dans le Maine.

Frotté Louis, comte de, — né en Normandie, vers 1765, était officier d'infanterie lors de la révolution. Il émigre, en 1792; quitte l'Angleterre en 1795; se rend dans sa province pour y protester contre les excès révolutionnaires à la tête de la petite armée royaliste qu'il espérait y former aussi facilement que dans les autres localités : l'insurrection spontanée des

paysans Manceaux, Vendéens et Bretons, en avait improvisé de si valeureuses! Mais en Normandie le caractère naturel des habitants, le sentiment de la conservation individuelle plus puissant que les sentiments politique et même religieux; l'habitude prise de raisonner longtemps ses actes avant de se décider; la crainte ordinaire de se compromettre; l'opposition à tout parti violent et décisif; la défiance naturelle contre les promesses, les projets aventureux, etc., devinrent autant d'obstacles qu'aurait dû prévoir un indigène, et qui lui permirent, à grande peine, de réunir 400 hommes assez mal disposés aux difficultés, aux périls de la guerre de partisans.

Avec le concours de Picot son lieutenant, soldat aussi valeureux que chef parfaitement habile, Frotté, malgré l'insuffisance de ses ressources, effectua cependant, en quelques mois, des choses tellement étonnantes, que les princes, en apprenant ses brillants exploits avec d'aussi faibles moyens, lui envoyèrent, en témoignage de leur confiance, des émigrés dont il forma son corps d'élite sous le nom de *Compagnie des gentilshommes de la Couronne*.

Au milieu de conditions plus favorables, ce vaillant chef eût opéré des merveilles et changé peut-être la marche des événements révolutionnaires; mais, comme on l'a dit, avec raison · « La Normandie n'avait ni exaltation religieuse, ni stimulant politique; elle n'était animée ni par l'amour de la gloire, ni par l'ambition des triomphes; elle se battait en faveur de la royauté, pour ne pas servir la République : » Aussi pour l'ambition comme pour le dévouement, suivit-elle, de bien loin, dans ces nobles guerres de l'indépendance, la Bretagne, le Maine et surtout la Vendée.

« Le paysan normand, dit M. Crétineau-Joly, n'offrait aucune des conditions qui, pour une levée de boucliers contre la République, se combinaient si admirablement chez le paysan vendéen et breton... L'habitant des petites villes et des campagnes de Normandie ne concevait pas qu'on dût hasarder sa vie, ses propriétés, son repos même, pour défendre la cause de ses anciens seigneurs; toujours regardés par lui, avec un

œil de crainte envieuse. La cause du roi, il ne la jugeait qu'à travers mille récits calomnieux ; celle de Dieu ne lui semblait être que celle du clergé. »

Le Maine, après l'affreuse catastrophe de Quiberon, prouva bientôt qu'il ne se laisserait point abattre sous le découragement qu'un tel désastre avait jeté dans tout le parti royaliste. Rochecotte y procédait à de nouvelles organisations, tandis que, dans le Haut-Anjou, de Scépeaux ne laissait, par ses continuelles escarmouches, aucune trêve aux républicains, et que, dans ces provinces commençaient à se manifester les éminentes qualités d'un jeune chef royaliste qui devait y jouer bientôt un rôle important.

Bourmont Louis, Auguste, Victor, Comte de Ghaisne, — né au château de Bourmont, Maine-et-Loire, le 2 septembre 1773 ; enseigne aux gardes-françaises, jusqu'au licenciement de 1789, fit ses preuves de courage et d'habileté militaire à l'armée de Condé, pendant la grande expédition vendéenne, et les premières guerres de l'Ouest. A l'amour des plaisirs de son âge, à l'insouciance, aux bonnes manières, à la prévenante urbanité du véritable grand seigneur, il joignait les qualités essentielles d'un chef de parti : circonspection, finesse, pénétration facile et judicieuse, valeur incontestable, mais raisonnée jusque dans ses plus violentes impulsions ; mélange d'héroïsme guerrier et de savoir diplomatique ; appréciation si juste des hommes, qu'il se fit parfois des ennemis de ceux qu'il avait trop bien devinés, et qui s'en vengèrent par des moyens souvent très-peu dignes. Il eut pour habile et dévoué collègue, dans ses négociations et dans ses combats, le chevalier d'Andigné, son compatriote. Nous verrons, dans *la troisième chouannerie*, le comte de Bourmont qui jusqu'alors n'avait joué qu'un rôle secondaire, prendre le commandement en chef des insurgés de notre province, et, vers 1799, s'emparer de la ville du Mans.

Fatigué des combats incessants qu'il avait à soutenir contre les divisions des insurgés, Hoche désira sincèrement la paix et mit tout en œuvre pour l'obtenir. De leur côté, les princi-

paux chefs royalistes, voyant le peu de succès de leur courageuse résistance, et les terribles exécutions dont leurs partisans étaient menacés, se montrèrent moins opposés aux négociations qu'on leur offrait, sans toutefois accorder, avec raison comme nous le verrons, une grande confiance aux perfides promesses du gouvernement républicain.

De Scépeaux, Rochecotte, etc., les premiers firent leur soumission ; Cadoudal, Boisguy, Frotté, qui d'abord n'avaient point voulu suivre cet exemple, signèrent enfin cette nouvelle pacification, illusoire comme les précédentes, le 21 juillet 1796. Les conditions fondamentales étaient : « 1° l'obéissance aux lois de la république ; le dépôt des armes et des munitions ; 2° la sortie des émigrés du territoire français ; 3° la tolérance des cultes, des ministres de ces religions qui n'avaient pas abandonné leur patrie, qui prêchaient la paix, le respect des lois, du gouvernement, etc. »

Les royalistes, dans leur juste défiance, n'observèrent pas, il est vrai, très-exactement toutes les conditions du traité : plusieurs émigrés ne se résignèrent point à l'exil, ne se dessaisirent pas entièrement de leurs armes, de leurs munitions ; ainsi Georges ne livra que des canons hors de service et de mauvais fusils.

Mais qui pourrait les blâmer en lisant les étranges lettres officielles des républicains indiquant de quelle façon l'autorité révolutionnaire protégeait les propriétés et les personnes : condition cependant bien essentielle du traité ; par conséquent en voyant de quelle manière on forcerait les royalistes à s'insurger de nouveau ?

Le 17 juillet 1796, le général Hédouville écrivait au représentant Bancelin : « Je pense avec vous qu'un des grands moyens de contenir les habitants de vos plus mauvaises communes est *de les réduire à leur strict nécessaire*, pour qu'elles ne puissent pas protéger les chouans, et favoriser leurs rassemblements. Je sens toutefois qu'un moyen qui serait infaillible, si nous pouvions le joindre aux autres, est la discipline de nos troupes. Mais quelque sévères que paraissent les exemples

qu'on fait, quelque fermes et même inflexibles que soient les chefs, *nous ne pouvons venir à bout d'arrêter le pillage* : j'en gémis plus que je ne puis vous le rendre. Puisse le meilleur traitement des officiers et des soldats rendre les premiers *plus surveillants*, et les autres *moins pillards.* » Il est aisé de comprendre quel était, même en temps de paix, le triste sort des populations subjuguées par des armées républicaines dont les généraux se bornaient *à gémir* sur les dévastations de leurs troupes ; les officiers à *ne pas surveiller*, par insuffisance de traitement ; et dont les soldats, par défaut de solde, *vivaient de leurs continuelles déprédations* ; sans même parler de tous les autres excès autorisés par une aussi monstrueuse licence.

Enfin, manquer aux conditions essentielles des traités n'était rien encore pour la république ; elle violait, sans pudeur et de la manière la plus évidente, les lois et la constitution qu'elle avait elle-même édictées. Ainsi, les 16 et 17 octobre 1797, le ministre de la police, Sotin, écrivait aux administrateurs des Côtes-du-Nord : « Il faut éloigner nos ennemis naturels, et, pour en faciliter les moyens, *je vous autorise, sous ma responsabilité*, à faire des visites domiciliaires, *même pendant la nuit...* La République a été longtemps placée sur le cratère d'un Vésuve ; nous l'avons comblé *avec des cadavres*, ou avec les chaînes dont nous avions chargé d'indignes bras. La contre-révolution est anéantie à Paris ; c'est à vous à l'étouffer en Bretagne : *la loi est bonne dans le temps de calme ; mais, pendant l'orage, le pilote sait se mettre au-dessus de la consigne, et l'outrepasser quand besoin est... Il faut mitrailler nos ennemis sans scrupule, les arrêter* au premier soupçon que vous concevrez , *et les faire disparaître si bon vous semble* : le pouvoir exécutif s'en rapporte là-dessus *à votre discrétion...* Veillez et *ne craignez pas de faire des arrestations : quelques honnêtes gens arrêtés font peur aux méchants !* »

D'aussi révoltantes instructions n'exigent pas de commentaires, mais elles nous expliquent assez l'intolérable situation des provinces de l'Ouest pendant cette prétendue paix ; les représailles parfois terribles des paysans contre les auteurs de

pareils attentats ; enfin la reprise des hostilités dont nous devons continuer l'histoire.

Mais, avant de passer outre, ajoutons quelques mots pour faire connaître la fin tragique des courageux chefs royalistes soumis aux exécutions républicaines.

La délation, la mise à prix des têtes, la violation ostensible des saufs-conduits, de toutes les garanties jurées, etc., furent des moyens devant lesquels on ne recula pas, lorsqu'ils purent servir à la destruction de ces chefs même désarmés. Ainsi les comtes de Geslin et Tristan-l'Hermite, porteurs d'un sauf-conduit, rencontrés sur la route de Laval au Mans, par un détachement républicain, furent arrêtés et fusillés.

Lecomte, chef divisionnaire du canton de Craon, avait sauvé la vie d'un prisonnier républicain à l'instant d'être fusillé. D'abord, il sembla s'attacher si étroitement à la personne de son libérateur, qu'on l'avait surnommé *Caniche* ; mais ce misérable, séduit par le tarif des proclamations républicaines, livre son bienfaiteur qui passait la nuit dans une ferme près de Craon, avec dix des siens qui sont assassinés. Le chef est pris, conduit à Craon, abreuvé d'outrages et fusillé.

Le fameux *Taille-Fer*, Michel, chef de la paroisse de Chemiré, parvenu d'après ses belles actions au grade supérieur de chef divisionnaire, déjà vieux et souffrant, veut, en l'emportant sur ses épaules, sauver un émigré qui avait échappé au désastre de Quiberon ; poursuivi par les bleus, il est atteint et massacré à coups de sabre avec celui qu'il avait eu la générosité de ne pas abandonner.

Les royalistes du Maine, avec un héroïsme au-dessus de tout éloge, ne consentirent à déposer les armes qu'en juin 1796, et seulement lorsqu'ils furent assurés que M. de Scépeaux avait fait sa soumission. Mais les traités conclus n'étaient qu'un piége perfide ; et les motifs pour se défaire des chefs insurgés ne firent par défaut. Rochambeau, commandant de la division de Mayenne, accusé de conserver des armes, fut condamné à mort par une commission militaire ; les chefs de canton, *Place-Nette* et *Mousqueton*, arrêtés sous divers pré-

textes, furent assassinés sur la route par l'escorte qui devait les conduire à Laval; *Grand-Francœur*, *Moustache*, *Sans-Peur*, *Morière*, etc., évitèrent le même sort, en se dérobant à toutes les poursuites; et ne reparaissant qu'en 1799 à la reprise des hostilités.

Troisième Chouannerie.

Les premières insurrections royalistes avaient eu, pour mobiles essentiels et communs, la défense de la religion et de la monarchie; elles avaient amené la formation de véritables armées; livré d'importants combats et plusieurs grandes batailles. Celles qui vont suivre présenteront encore le même but, et de plus celui d'une indispensable protection individuelle, d'une *légitime défense*, dans toute la force de l'expression ; mais n'offriront presque plus qu'une suite d'escarmouches plus ou moins graves, plus ou moins sanglantes.

« Ce ne fut plus, dit M. Crétineau-Joly, une guerre en règle, mais une suite d'engagements destinés à protéger les familles, que la présence des garnisaireset la levée des contributions inquiétaient sans cesse. Des bandes s'organisèrent : colonnes volantes, qui fondaient sur les bleus au moment où ils s'y attendaient le moins, et qui frappaient de mort leurs ennemis. Les chouans étaient poussés aux dernières extrémités par les tortures que le gouvernement décrétait contre eux; ils y répondirent en n'épargnant personne. Ils étaient espionnés, traqués, dénoncés, mis à mort; on pillait, on égorgeait leurs familles : ils se vengèrent! »

Au milieu de ces intolérables et continuelles persécutions, plus inquiétés, plus malheureux encore qu'ils ne l'avaient été pendant la guerre, les royalistes des provinces de l'Ouest se préparent une troisième fois, sous le nom de *mécontents*, à secouer le joug de leurs iniques et lâches persécuteurs.

Georges Cadoudal fait un noble appel à sa courageuse Bretagne; les royalistes du Maine se mettent en communication

avec ceux de la Normandie; Frotté revient à son armée; Bourmont est nommé à la place de Rochecotte. Georges a déjà repris son commandement; Sapinaud, d'Autichamp, Forestier, Suzannet, occupent la rive droite de la Loire.

Hoche n'existe plus; Bonaparte se trouve en Égypte : l'occasion est favorable; mais le Comité royaliste de Paris, le cabinet de Londres, où Puisaye, chassé de la Bretagne, continue ses vaines manœuvres; la faiblesse, l'aveuglement des princes, trompés indignement par tous ces intrigants ou ces traîtres, jettent la confusion, le désordre, et même le découragement dans les opérations, dans l'âme des hommes de dévouement et d'action qui, sans tous ces obstacles réunis, auraient peut-être alors terrassé la République chancelante sous le poids de la déconsidération, du mépris, de la honte!...

La lettre que M. de Frotté, le 27 septembre 1798, écrivait à son agent en Normandie, peint en deux mots l'état de souffrance et d'anxiété des cœurs les plus sincérement attachés à la monarchie : « Je désespère, dit-il, que nous touchions jamais au but de nos désirs. Il semble que l'aveuglement, la fatalité et la perversité réunissent leurs efforts pour empêcher l'honneur de vaincre le crime. Que ne puis-je me débarrasser de l'honorable fardeau dont je me suis chargé, pour ne conserver que la direction de mon sabre !... »

Toutefois, le découragement n'était point ici de la faiblesse, le sacrifice de la vie ne coûtait pas; mais on pressentait, avec peine, qu'il serait sans résultat avantageux; et ce triste pressentiment ne se vérifia que trop dans la suite.

La France presque entière, à l'imitation de sa capitale, avait courbé son front, rougi par la honte, sous la pression des infamies révolutionnaires; et retrempé son orgueil humilié dans le prestige de quelques brillants succès militaires obtenus à l'étranger, sur les champs de bataille. Les provinces de l'Ouest, presque seules, étaient restées étrangères à cette humiliation permanente, comme à ces avantages éphémères : elles avaient fixé le jour de l'insurrection au 15 octobre 1799 : et, même avant ce jour, l'insurrection était un fait accompli.

Nous n'avons déjà que trop vu les provocations républicaines, dont la barbarie justifie plus que suffisamment ce moyen extrême que, dans toute autre circonstance, nous serions le premier à blâmer : les circulaires inqualifiables du nouveau ministre de la police combleront ici toute mesure.

Foucher le régicide, homme trop capable, mais dont l'immorale et cruelle perfidie surpassait encore la capacité, venait de succéder, le 22 juillet 1799, au cynique et brutal Sotin, dans ce ministère, où ses révolutionnaires instincts se révélèrent aussitôt dans les affreuses instructions qu'il adressait aux administrateurs des départements de l'Ouest : « Vous connaissez, citoyens, leur écrivait-il, les dangers qui entourent la République : ils sont grands, mais des républicains comme vous ne pâliront pas devant ces maux. La conspiration des rois est flagrante ; celle des brigands l'est encore davantage. Les rois feront la paix avec la République, après une victoire remportée par nos armes ; les chouans ne traiteront jamais. Vous devez donc user de toute la puissance que la loi vous confère, pour *frapper sans cesse et indistinctement* sur toutes les têtes que vous croirez coupables : *il ne s'agit plus de faire le triage des bons et des méchants ; dans ce pays maudit, il n'y a, il ne peut y avoir que des coupables.* Vous aurez à votre disposition : *l'emprunt forcé, le séquestre, la loi des otages* et *la force armée*... Confisquez les biens *qui, par malheur, ne sont pas encore devenus propriétés nationales ;* vendez-les, distribuez-les, prenez-les ; n'importe ; mais arrachez-les de force aux ci-devants, *qui, à coup sûr, ne peuvent qu'en faire un mauvais usage.* Il est bon que la propriété change de main, *pour que l'influence en change aussi.* On crée, par là, *d'irréconciliables ennemis à la ci-devant royauté :* il faut, autant que possible, répandre dans les familles révolutionnaires *cette prime d'encouragement*... Vous devez encore employer, *sans ménagement, la loi des otages ;* elle vous permet d'emprisonner, comme otages, tous les suspects, aïeuls, aïeules, pères, mères, frères, sœurs, etc., des chouans : elle autorise même *à les fusiller* au besoin... Prenez sur vous ; *le pouvoir vous soutiendra*... L'em-

prunt forcé n'est bon que pour les départements timides...; ceux de l'Ouest étant indomptables, *le séquestre et la mort valent mieux pour eux :* cela coupe court à toutes les objections !... Travaillez-donc *civiquement : frappez sans pitié*; et ne doutez jamais de tout l'intérêt que porte, à vos malheurs, le Directoire exécutif!... »

Nous le demandons, est-il possible de réunir, dans une instruction administrative, un plus grand nombre de *perfidies insignes*, *d'atrocités*, *d'infamies*, pour tout dire en un mot? Quand on sait positivement ensuite que le plus grand nombre des agents stipendiés auxquels elles s'adressaient, ne restaient jamais en arrière de la tâche avilissante qui leur était si résolûment imposée, aurait-on bien encore la prétention aveugle ou coupable de nommer insurrection criminelle un effort sublime, tenté par les courageux Français de l'Ouest, pour s'arracher aux horreurs de ces iniques et sanglantes persécutions?...

Aussi, lorsque les Bretons demandaient à Georges ce qu'il fallait faire au milieu de ces calamités, de l'indifférence ou de l'irrésolution des puissances étrangères pour y mettre un terme, répondait-il avec l'indépendance et la fermeté naturelles à son caractère : « Ce que nous devions entreprendre auparavant. Les rois de l'Europe ont agi sans nous, nous agirons sans eux : ce sera le meilleur moyen de leur prouver que les royalistes de France n'ont pas besoin de leur appui. »

Des paroles aussi nobles devaient avoir de l'écho dans un pays comme la Bretagne : elle est aussitôt sous les armes. La Normandie, qui jusqu'alors n'avait pris qu'une part assez indirecte à la réaction, se lève à son tour. Dès le 12 octobre, le comte de Frotté, qu'entraîne l'impatience des insurgés, est contraint de devancer l'époque du mouvement général, fixé au 15, se distingue à l'attaque des cantonnements de Couterne. Le 14, Picot fait des prodiges de courage aux portes d'Alençon. Précisément vers les mêmes jours, le comte de Bourmont obtenait déjà, dans le Maine, ses premiers avantages sur les républicains; et, le 12 octobre, campait devant La Flèche, se

disposant à faire le siége du Mans, qui, parmi les affaires locales, doit spécialement fixer notre attention.

Occupation du Mans par l'armée royaliste.

D'après le nouveau plan d'insurrection, pour frapper au cœur les administrations départementales et saisir plus sûrement le pouvoir, les royalistes devaient s'emparer d'abord des chefs-lieux, ensuite des villes principales de la circonscription. La prise du Mans fut en conséquence l'objet des premières opérations militaires de M. de Bourmont dans la Sarthe : voyons au milieu de quelles conditions elle va s'effectuer.

En vertu de la loi du 18 fructidor an VII, les administrateurs actuels de la ville du Mans : MM. Daguin, Gargan, Théophile Lecler, Négrier de la Crochardière, Mandroux, avaient été destitués et remplacés par MM. Vérité fils, de la Ferté, Barré, etc., qui s'associèrent Léger et Blavette de Saint-Calais. En conséquence de ce changement du personnel administratif, M. Hamard, secrétaire-général, donna sa démission.

L'administration nouvelle effectua l'arrestation d'un certain nombre de suspects, qu'elle faisait conduire par des charrettes découvertes, malgré les intempéries d'une saison froide, pluvieuse, et renfermer dans les cachots humides et privés d'air. M. Bâtard de Fontenay, ancien capitaine de dragons, l'une de ces victimes révolutionnaires, infirme et déjà très-souffrant, y mourut de misère et de maladie. Une autre administration, également inhumaine, prit la place de celle-ci ; dirigée par un ancien curé de Nouans, appelé Bernard ; homme vil, espion du Directoire, âme damnée de la révolution. Dans l'an VIII, d'autres administrateurs furent nommés : MM. Brillant de Fresnay, homme probe, Régnard de Saint-Denis-d'Orques, Aubert de Bessé, etc.

Vers cette époque, une compagnie de brigands, bien différente de celles des insurgés royalistes, s'était organisée au Mans et dans les environs, sous le commandement d'un misé-

rable domestique de M. le marquis de la Gelinière, qui, après l'avoir fait disparaître, s'était emparé de ses noms, titres, décorations, et présenté dans sa bande avec le sobriquet de *Branche-d'Or*.

La 24me demi-brigade, pendant qu'elle tint garnison au Mans, sans parvenir à s'emparer de cet effronté malfaiteur, le gênait toutefois dans l'exécution de ses projets. Lorsqu'elle fut partie, *Branche-d'Or* se livre avec plus de facilité à ses criminelles entreprises. Il enlève M. Trillon, acquéreur du presbytère de Saint-Pavin-des-Champs qu'il habitait; Mme Chauveau, près de Parigné-l'Évêque, etc., pour *les mettre à contribution*.

Une lettre écrite, le 13 thermidor an VII, 11 août 1799, par le brave commandant de la garde nationale du Mans, M. Leprince-Claircigny, à M. Houdbert, son ami, membre des Cinq-Cents, nous donne, sur les exploits de *Branche-d'Or*, quelques détails assez importants pour mériter une citation.

« Il y a quatre jours, écrit M. de Claircigny, vers huit heures du soir, cinq chouans se présentent chez le citoyen Trillon, ancien fonctionnaire, qui habite le presbytère de Saint-Pavin-des-Champs, et le trouvèrent dans son jardin. Le pauvre malheureux fut enlevé à sa famille et conduit, les yeux bandés, à travers les champs, dans quelque repaire éloigné. Les chouans ont alors écrit à sa femme pour la rassurer sur son sort, et promis de le rendre moyennant 4,000 fr., et non autrement. La loi sur les otages a été alors déployée; six ont été sommés de se rendre à la Visitation : mais Trillon n'a pas obtenu davantage sa liberté. Hier, nous avons cru devoir faire une excursion pour le découvrir, et tomber sur la maudite bande. Cent hommes de la garde nationale, choisis et bien armés, se sont réunis à minuit. Nous avons marché dans le plus grand silence, vers le canton qu'ils fréquentent le plus ; nous nous sommes divisés en quatre colonnes ; nous avons fouillé partout, fermes, bois, blés, etc., mais sans découvrir autre chose que de faibles indices. En arrivant, nous avons trouvé le citoyen Trillon rendu à sa famille, en échange des 4,000 fr. exigés. Si vous m'eussiez découvert, nous a dit Trillon, j'étais

sacrifié! Voilà une manière de voler bien cruelle. Ces scélérats deviennent chaque jour plus entreprenants. Obtenez-nous des forces, nous les seconderons : nous marcherons tous, les républicains s'entend, et cela forme environ 400 hommes. A force de les harceler, nous les détruirons. Signé : Leprince-Claircigny. »

Les administrateurs, s'autorisant alors de ces divers exploits d'une bande qui n'avait aucun rapport avec les véritables chouans, pour mettre en exécution l'inique loi des otages; MM. de Launay, avocat, Lambert de la Vannerie, Goussault, de Tascher, Manjot-d'Elbène, de Courcival, des Morandais, etc., furent arrêtés comme pères, fils, parents d'émigrés, avec ordre formel de se rendre à la Visitation dans le délai de dix jours; sans pouvoir fournir, comme excuse, aucun certificat de maladie. M. Delaunay, dans sa chambre de réclusion, étant mort, sans aucun secours, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, ce chaleureux zèle d'incarcération se refroidit un peu : MM. des Morandais et de Courcival obtinrent dès lors un sursis. Toutefois, ces abus de la législation révolutionnaire multiplièrent dans la Sarthe, comme partout, le nombre *des mécontents*. *Branche-d'Or*, comme prétexte illusoire de ces vexations, fut poursuivi par les royalistes et par les républicains en même temps : pris et fusillé par ces derniers.

Les choses étaient ainsi disposées dans la ville du Mans, lorsque, dès le 11 octobre 1799, l'administration municipale fut publiquement avertie, par le journal d'Angers, de l'attaque certaine qui devait avoir lieu quatre jours après. Le 13, déjà 1,500 chouans avaient paru sur les hauteurs de Foulletourte : le 14 au matin, prévenu de ces dispositions, le général Simon, qui commandait au Mans, fait quelques reconnaissances, mais ne découvre absolument rien. Vers le soir, on vint plusieurs fois, à l'hôtel du Croissant, où se trouvaient réunis le commissaire du gouvernement, le général et quelques administrateurs du département, pour les prévenir de la prochaine attaque des royalistes. Ces officieux messagers furent éconduits assez peu civilement, comme alarmistes, et menacés de la prison dans le

cas d'insistance de leur part. Les autorités civiles, militaires, semblaient vouloir tout ignorer sur le périlleux événement du lendemain, sur les prévisions duquel tous les autres habitants étaient parfaitement édifiés.

La ville du Mans offrait pour garnison 300 hommes de la 40me demi-brigade, commandée par M. le colonel Auvray, casernés à Saint-Vincent ; une compagnie de gendarmes, sous les ordres du capitaine Philipon ; environ 1,200 hommes de la garde nationale, ayant pour chef M. Leprince-Claircigny ; une compagnie de vétérans : ces forces réunies avaient pour chef supérieur le général Simon.

L'armée royaliste, commandée par M. le comte de Bourmont, âgé seulement alors de 26 ans, offrait un effectif de 3,000 hommes, partagés en trois principales colonnes d'attaque : la première, dirigée par M. de Bourmont ; la seconde, par le général vendéen Tranquille ; et la troisième, par M. Lamotte-Mervé.

Les royalistes, beaucoup mieux avisés dans toute cette affaire que les républicains, avaient mis en œuvre, pour assurer le succès de leur entreprise, des manœuvres qui, seules, peuvent expliquer deux faits antérieurs de deux ou trois jours à la prise du Mans : 1° L'éloignement de la ville du nommé Guionneau, démagogue, ayant un pouvoir tel sur la populace, qu'il aurait aisément pu la rassembler au premier signal. 2° L'arrivée de Paris d'un Lagarancière, espèce d'intrigant, d'espion, porteur d'un brevet ministériel, avec lequel il trouva moyen de diriger vers Saint-Calais une compagnie de la 40me demi-brigade, et de ne la ramener au Mans qu'après la prise de cette ville. De leur côté, les républicains avaient bien désarmé les honnêtes gens ; mais *leurs frères et amis*, seuls possesseurs de fusils et de munitions, trouvèrent, comme presque toujours, beaucoup plus prudent et plus sûr de rester enfermés, chez eux, pendant l'action.

Le 14 au soir, les colonnes de l'armée royaliste étaient ainsi campées : celle de M. de Bourmont, à l'ouest, dans les communes d'Allonnes, Rouillon, Pruillé ; celle de Tranquille,

au sud-est, près de Moncé-en-Belin, de Saint-Gervais ; enfin, celle de Lamotte-Mervé, au nord, aux environs de Neuville, Saint-Pavace, etc.

Dans la nuit du 14 au 15, les colonnes doivent marcher en même temps sur la commune du Mans, et s'avertir mutuellement, par une décharge, de leur entrée dans la ville. Ce mouvement fut exécuté si précisément, avec tant de mystère, que les 3,000 royalistes étaient à trois heures et demie du matin, le 15 octobre 1799, aux portes du Mans ; tandis que les bons patriotes et leurs prévoyantes autorités civiles et militaires, plongés dans les douceurs du sommeil, ne songeaient pas même à se défendre.

Le mot d'ordre des royalistes est : « *Thérèse et France.* » Les trois colonnes arrivent en même temps ; celle de Bourmont, après avoir culbuté le poste de Saint-Gilles, donne le signal auquel répondent les deux autres, et s'avance vers le Pont-Perrin. Eveillé, comme tous les habitants, par ces trois décharges successives, le général Simon seul, à cheval, franchit ce pont où la veille il avait placé 15 hommes de garde ; prenant dans l'obscurité l'avant-garde royaliste pour un détachement républicain : « Par quels ordres êtes-vous sous les armes ? » s'écrie-t-il avec colère en s'avançant davantage : « Par les ordres de notre chef, » lui répondent les chouans qui, l'ayant bientôt reconnu à son uniforme, le couvrirent d'une grêle de balles. Son cheval est tué, lui-même laissé pour mort et dépouillé sur la place.

Lorsque toute la colonne fut passée, le malheureux général, avec un bras fracturé, plusieurs balles dans le corps, eut assez de courage pour se traîner jusqu'au bord de la rivière, à la manufacture d'indiennes qui s'y trouvait alors, où les secours les plus charitables et les plus intelligents lui furent prodigués.

Cette première colonne arrive sur la place Saint-Pierre, et s'empare de la municipalité. M. Leprince-Claircigny, commandant de la garde nationale, réunit avec beaucoup de peine, sous ses ordres, une vingtaine d'hommes. Avec cette faible

troupe il veut défendre l'hôtel de ville, et dans les rues de Saint-Pavin, de la Sarthe, livre courageusement plusieurs combats où quelques-uns de ses braves sont. les uns blessés, les autres tués. Bientôt sur le point d'être écrasé par le nombre, ce vaillant citoyen fait, avec un admirable sang-froid, sa retraite au milieu de l'armée royaliste, et gagne la Bazoge avec ces quelques hommes dont il avait ainsi merveilleusement sauvé la vie.

La deuxième colonne, dirigée par Tranquille, se partage, avant d'arriver à Pontlieue, en deux divisions ; l'une se porte sur la gauche, arrive par la rue Basse et le Greffier ; l'autre, sur la droite, coupe la route de Tours, la commune de Changé, passe la rivière de l'Huisne aux moulins de Noyers ; traverse la nouvelle route de Paris, gagne l'ancienne, entre dans la ville par la place des Jacobins, et se porte sur la préfecture.

La troisième colonne arrive en partie par le tertre Saint-Vincent, en partie par le tertre Mégret, et s'arrête un instant sur la place du Château. M. Auvray, colonel de la 40me demi-brigade, et qui logeait sur cette place, éveillé par le signal de la décharge, se lève précipitamment, échappe au danger par sa résolution et sa présence d'esprit. En voulant gagner la caserne de Saint-Vincent pour diriger la troupe qui s'y trouvait, il se voit au milieu des royalistes et leur dit à demi-voix, avec le ton du commandement : « Silence, mes amis, serrez vos rangs. » Il fait si bien, qu'on le prend pour un des chefs ; il marche avec eux vers la caserne où l'autre partie de la colonne se trouvait arrêtée ; mais au bas de la rue, se croyant reconnu par les chouans, il fuit avec une telle rapidité que les balles sifflant aussitôt à sa poursuite ne l'atteignirent pas et qu'il put entrer sain et sauf au quartier.

Dans le même instant, MM. Philipon, capitaine, et Jobet, lieutenant de la gendarmerie, se trouvaient à cheval, dans la rue de la Sarthe, parmi les assiégeants qui ne les reconnurent pas, bien qu'ils fussent obligés de marcher quelque temps au milieu d'eux. Mais, au débouché de la rue Saint-Honoré, les

deux officiers, jusqu'ici très-exposés, mirent leurs coursiers au grand galop et disparurent sans accident.

Un autre personnage, ayant, plus d'une fois, inscrit, *lui-même*, tristement son nom dans notre histoire : le régicide Levasseur, eut encore, pendant cette invasion royaliste, ses terreurs et ses anxiétés républicaines, dont il fait aussi lui-même le récit que nous reproduisons textuellement :

« Pendant que j'étais chirurgien de l'hôpital de la ville du Mans, les chouans entrent dans cette ville à quatre heures du matin ; le bruit des coups de fusils me réveille ; ouvrant mes fenêtres, je vis sur la place de l'Eperon une compagnie de la garde nationale rangée en bataille près de la maison de M. Thoré. Je m'armai, sortis avec ma femme, et me rendis sur la place des Halles, par la petite rue du Vert-Galant. Une compagnie rangée près du Soleil-d'Or nous cria : « *Qui vive!* » Je répondis : « *Républicain.* » Et nous essuyâmes, sans être atteints, une décharge de dix à douze coups de fusil. Nous étions alors près du corps-de-garde de la Visitation, qui n'était point occupé, nous y entrons ; une compagnie de chouans venant du haut de la place nous poursuit ; je vois une porte au fond du corps-de-garde, j'en brise la serrure ; nous descendons dans une grande cave, nous passons dans une seconde ; enfin, nous arrivons dans la cour principale de l'ancien couvent. Le portier nous accueille avec bienveillance, me conduit dans un petit caveau ; je m'y cache seul, ma femme reste chez le concierge. A la Visitation se trouvaient les otages royalistes qu'on y avait enfermés ; je ne les vis point heureusement, car cela aurait augmenté les mortelles inquiétudes que j'éprouvai pendant cette longue journée, vers la fin de laquelle deux de ces otages royalistes, les chouans s'étant éloignés, vinrent, avec ma femme, pour m'engager à sortir, en m'appelant par mon nom, et m'apprenant qu'ils étaient restés, chacun à leur tour, à la porte de ma retraite pour la garantir de toute visite périlleuse. Ils m'offrirent de me reconduire ou de passer la nuit avec eux ; je restai. M. Manjot d'Elbène me conduisit dans leur chambre, et nous soupâmes ensemble;

M. Manjot m'apprit que mon habitation avait été pillée ; m'offrit de me prêter 25 louis, que je refusai en le remerciant. Lorsque le jour fut arrivé, nous nous quittâmes, je crois, satisfaits les uns des autres. »

La troisième colonne royaliste, commandée par M. Lamotte-Mervé, seule avait éprouvé, pour entrer au Mans, une sérieuse résistance ; devant s'emparer de la caserne de Saint-Vincent, où se réunissait toute la force réelle de la garnison. M. Auvray, qui se trouvait alors à cette caserne, règle ses dispositions pour une vigoureuse défense ; donne ordre, à la compagnie de grenadiers, d'aller prendre à son domicile, qu'il venait de quitter, le drapeau de la demi-brigade. Il fallait s'ouvrir un passage au milieu des royalistes qui remplissaient la rue de Saint-Vincent; la fusillade est prolongée, meurtrière. Dominés par le nombre, les grenadiers sont forcés de rentrer au quartier pour s'y défendre.

Le colonel républicain, abrité par les murailles, concentre ses moyens à l'angle sud, vers la rue de Tessé, dans laquelle il fait une sortie. Nouveau combat encore plus acharné, plus sanglant que le premier ; les deux chefs y sont blessés : M. Auvray, légèrement de deux balles ; M. Lamotte-Mervé, mortellement : il succombe en effet trois jours après. Les républicains rentrent derrière leurs solides retranchements ; et M. de Bourmont, qui vient d'arriver sur le lieu même du combat, désespérant de pouvoir enlever ce poste à l'arme blanche, sans perdre beaucoup de monde, fait suspendre l'action ; envoie chercher des canons à l'arsenal.

M. Auvray, sentant bien que toute résistance avec une aussi faible garnison va devenir impossible, songe prudemment à la retraite, ses munitions étant d'ailleurs épuisées ; saisit habilement ce temps d'arrêt, fait abattre un pan de mur du jardin, sort avec sa troupe, qu'il conduit en bon ordre dans la ville de Ballon. Vingt-cinq ou trente blessés furent seuls trouvés dans la caserne, et traités avec humanité ; bien qu'en aient écrit autrement quelques plumes soldées ou par trop malveillantes.

Les royalistes sont alors maîtres de la ville dans laquelle ils

doivent passer trois jours. Voyons ce qui va s'y réellement effectuer ; cherchons la vérité consciencieusement, sans passion, au milieu des récits les plus opposés, et qui ne sont malheureusement pas toujours affranchis de ce dernier caractère si nuisible aux intérêts les plus sacrés de l'histoire.

Aussitôt que la ville fut en son pouvoir, M. de Bourmont prend, de suite, les précautions nécessaires pour assurer la tranquillité publique, s'opposer au pillage, et se garantir d'une surprise. Des postes sont établis, des patrouilles organisées dans la ville et dans les environs. Un ordre du jour, très-sévère, prescrit le respect des propriétés particulières et des habitants. Le général va même jusqu'à rendre publique la promesse de faire droit aux justes réclamations formulées à cet égard : mesure bienveillante, mais qui n'amena pas de plainte sérieuse.

Il était moins facile de garantir ainsi les lieux publics de la licence des soldats. Dès qu'il sut qu'à la municipalité les registres étaient jetés par les fenêtres ou brûlés, il vint lui-même réprimer ces désordres, et protéger le bureau de l'état civil, par l'apposition de son cachet sur la porte. Dans sa noble sollicitude, il s'occupa même particulièrement des victimes de cette invasion armée. Ainsi, lorsqu'on l'eût informé du fâcheux état du général Simon, il s'empressa de lui faire parvenir un billet affectueux dont voici les termes : « Vous pouvez, général, vous faire soigner en toute sécurité. Le roi veut toujours se montrer le père de ses sujets. Il a formellement défendu toutes représailles ; il a ordonné, au contraire, de traiter tous les Français avec indulgence et bonté. Les royalistes, armés pour sa cause, connaissent ses intentions ; je suis sûr qu'ils s'y conformeront ; et j'espère, général, que les vœux que je forme pour votre prompt rétablissement seront exaucés. »

Des paroles aussi consolantes étaient bien utiles au pauvre blessé, dans l'état si grave qui menaçait alors sa vie. En effet, il avait été reçu le jour même, comme nous l'avons dit, à la manufacture de M. Desportes de la Fosse, et le lendemain on lui faisait l'amputation d'un bras, de deux doigts de la main

du côté opposé, l'extraction d'une balle engagée dans les parois du ventre : opérations qu'il supporta sans une plainte?... Voilà cependant l'homme que les bons patriotes, si différents du comte de Bourmont, accusaient de trahison, de lâcheté : eux qui, dès le premier bruit de la fusillade, s'étaient enfuis hors de la ville, ou si prudemment cachés dans leurs greniers, dans leurs caves, etc. Quant aux braves municipaux, ils étaient sortis déguisés en meuniers, en charbonniers; et le digne commissaire Jouanneaux, qui se disait si bien informé la veille, en postillon conduisant deux chevaux à l'abreuvoir, et gagnant, par le Bourg-d'Anguy, la route de Paris où l'attendait sa famille; pour se réfugier jusqu'à la Ferté-Bernard.

Il est dès lors facile de comprendre l'importante nécessité des précautions prises par M. de Bourmont, et l'impossibilité d'une surveillance complète, au milieu de ces tumultueuses conditions, puisque la ville se trouvait alors abandonnée par toutes ses autorités républicaines. Il est même équitable d'ajouter que si, dans les établissements communaux, les soldats se livrèrent quelquefois au pillage, ils y furent puissamment aidés par les femmes des patriotes en fuite qui montaient, comme toujours, des bas-quartiers pour exciter le désordre ou prendre part à la curée.

Au département, la caisse est enlevée, les bureaux dévastés, les bustes républicains brisés, etc.; 43,000 fr. sont pris à la recette générale de M. Goupil; chez M. Loizelière, payeur; chez M. Fortis, receveur des domaines nationaux ; dont ils brûlent tous les registres au carrefour des rues de la Paille et du Bourg-d'Anguy. On exige le drapeau de la 40me demi-brigade, chez M. Anfray qui logeait le colonel; on le réunit aux arbres de la liberté, à la guillotine, etc., mis en pièces, et dont on fait *un feu de joie* sur la place des Halles. On s'empara des vêtements, souliers, étoffes, équipements de l'armée qui se trouvaient en grand nombre dans les magasins de Saint-Vincent, de la Visitation, etc.; des munitions de 3,000 fusils, de sept canons, de sept barils de poudre que le directeur, M. Boucher, avait en dépôt dans l'église Saint-Michel; d'un

matériel considérable pour l'enlèvement duquel beaucoup de charrettes furent mises en réquisition. D'après un inventaire officiel, la valeur des objets pris à la ville s'élèverait à la somme de 952,970 fr.

Plusieurs habitants furent mis à contribution, comme acquéreurs de biens nationaux, à titre de restitution partielle aux émigrés. Ainsi MM. Goupil, receveur général, et Loizelière, payeur, envoyés à M. de Bourmont, n'obtinrent la liberté qu'en signant d'assez fortes obligations pour les grands bénéfices qu'ils avaient, disait-on, faits dans l'acquisition de ces biens. M. Leprince-Claircigny fut imposé à dix louis et un cheval, pour celle du couvent de Beaulieu; M. Jutheau, accusateur public, à 10,000 fr. pour celle d'une partie des biens de M. de Guibert; de la forge d'Antogni, appartenant à M. le comte de Tessé, etc.

Quelques scènes burlesques et quelques orgies signalèrent un peu la licence du soldat : ainsi des plaisants, qu'assurément il est impossible de ne pas improuver, se promenèrent magistralement par la ville affublés des costumes des autorités, qu'ils avaient enlevés à domicile ; d'autres se présentèrent à l'évêché pour effrayer M. de la Boussinière, qui se crut à sa dernière heure; mais ils se bornèrent à boire son vin, etc. Il y a loin de ces excès, condamnables sans doute, à ceux que la malveillance et le mensonge ont si regrettablement exagérés.

Les représailles ne furent assurément pas violentes : puisque l'on vit, pendant cette occupation militaire du Mans : des *enragés* se mettre en sûreté chez des *aristocrates* qu'ils auraient fait emprisonner au besoin; un régicide comme Levasseur protégé, garanti, secouru charitablement par des otages royalistes que *ses frères et amis* avaient fait incarcérer; le comte de Bourmont s'occuper avec une sollicitude affectueuse de l'état fâcheux du général commandant pour la République. La discipline au contraire s'y montra d'une façon bien prévoyante, et surtout bien sévère, puisque trois chouans accusés de brigandage furent immédiatement fusillés.

Enfin, au milieu de ces conditions exceptionnelles et violen-

tes, les choses, en général, se passèrent d'une manière si paisible, que les écrivains les moins favorables au parti royaliste furent les premiers à le reconnaître. Ainsi, P. Renouard, dans ses Essais historiques du Maine, après avoir exposé plusieurs des scènes de cette occupation en termes emphatiques, exagérés, termine par cette conclusion peu conforme à ses premiers dires, mais qu'assurément, sous la plume de cet auteur on ne soupçonnera pas de partialité : « Quoi qu'il en soit, les chouans, au nombre de 3,000, ne firent pas, dans une ville de 19,000 habitants, dont ils étaient les maîtres, tout le mal qu'ils auraient pu y faire et auquel on s'attendait. » Surtout, comme le fait judicieusement observer, à cette occasion, M. Crétineau, « lorsque les gardes nationaux, les bleus, les généraux, les officiers et les républicains de toute condition, ne s'épargnaient point le pillage dans les châteaux et dans les campagnes ; qu'ils y laissaient, partout, l'incendie, le viol, la dévastation ou la mort, comme souvenir de leur passage ; et devaient, en conséquence, avoir accumulé bien des vœux de vengeance dans le cœur des royalistes. »

Dès le 15, dans la soirée, le 16, pendant la journée entière, on s'occupa de faire partir le butin en suivant la route de Saint-Georges, avec destination vers Sablé. Précaution démontrant, jusqu'à l'évidence, que M. de Bourmont, informé des mesures prises pour l'attaquer avec des forces bien supérieures aux siennes, avait, dès son entrée dans la ville, pris la résolution de n'y tenir que deux ou trois jours.

En effet, dès le matin du 17, on passa une grande revue sur la place des Halles, avec toute la musique de la garde nationale mise en activité. Les soldats royalistes n'avaient pas d'uniformes ; les chefs étaient costumés à la hussarde, avec la veste garnie de poil, enrichie de ganses d'argent sur les coutures, ceinture de soie, panaches blancs ; un certain nombre portaient la croix de saint Louis. La cavalerie, au nombre de 300 hommes, était bien montée.

Dans l'après-midi, l'évacuation du Mans s'opère en bon ordre, musique en tête. On l'avait convoquée d'abord comme

pour une simple conduite à l'extrémité des faubourgs ; mais de proche en proche on la fit aller à quatre lieues ; probablement sans l'ordre de M. de Bourmont, puisqu'il parut surpris de les trouver à cette distance. Ils lui donnèrent des sérénades ; et, le lendemain, obtinrent la permission de revenir au Mans.

A peine les royalistes furent-ils partis, qu'arrivèrent les compagnies de la 40me demi-brigade, les colonnes mobiles de Ballon, Bonnétable, Mamers, La Ferté-Bernard, Château-du-Loir, Ecommoy, La Flèche, Loué, Brûlon, etc. Alors on vit les autorités, les administrations, les *valeureux* mais *prudents patriotes*, sortir de leurs cachettes, ou faire leur entrée, avec plus ou moins d'appareil, dans la ville qu'ils n'avaient pu défendre ; dont ils n'avaient pas même eu l'intelligence de prévoir l'invasion. Aussi, pour couvrir leur ineptie lâche et prétentieuse, ne trouvèrent-ils pas de meilleur moyen que de crier à la trahison; de vouloir persuader, aux niais du parti, que l'on était allé, dans ces perfides machinations, jusqu'à paralyser l'action des braves défenseurs de la cité, « *en leur distribuant des cartouches dont les balles étaient en bois ;* » d'accuser le malheureux et brave général Simon d'avoir livré la ville ; enfin, les habitants de la rue Saint-Vincent, d'avoir tiré, par leurs fenêtres, sur les militaires de la 40me demi-brigade, etc. : tout cela pour se justifier ; et, ce qui devient ici plus coupable, pour exciter la populace contre un pauvre officier mutilé, victime d'un zèle trop crédule ; pour soulever les soldats, chassés de leur garnison, contre une partie des bourgeois les plus inoffensifs, pendant toute cette malheureuse affaire ; en un mot, pour jeter dans une ville, où bientôt allaient se rétablir naturellement l'ordre, la paix, la sécurité, des ferments d'irritation et de désordre qu'on espérait, sans doute, bien exploiter à son profit.

Mais ces perfides et mensongères allégations ne tardèrent pas à se trouver noblement repoussées, et même frappées de l'arme du ridicule, par les républicains honnêtes mieux informés, et surtout incapables de transiger assez avec leur conscience pour altérer aussi complétement la vérité des faits.

Il est aujourd'hui bien démontré que, dans les jours qui précédèrent la prise du Mans, le général Simon avait plusieurs fois exprimé ses craintes sur ce point au commissaire du gouvernement Jouanneaux ; avait réclamé des renforts ; et que ce commissaire, aujourd'hui son accusateur, avait traité le général de visionnaire, en l'assurant de la réalité de ses informations particulières ; lui conseillant de dormir tranquille, etc.

M. le colonel Auvray, dans un ordre du jour affiché sur les murs du Mans, dès le 22 octobre 1799, dément ces faits calomnieux, et ne craint pas de repousser ainsi les imputations iniques des écrivains révolutionnaires : « Vous avez rencontré, dit-il à ses soldats, aux habitants, d'astucieux complaisants qui vous ont dit : « La ville était vendue, les patriotes étaient trahis : *leurs cartouches ne contenaient que des balles de bois !* » Eh bien, ces balles de bois qui m'ont été apportées, comme pièces de conviction, *sont les boules des jurés du tribunal criminel, qui ont été répandues dans les rues*, au moment du pillage des archives !... Ils accusent de trahison un officier général *dont la réputation aux armées est fermement établie*... Mais voyons de quelle bouche émane le venin dont l'effet subtil manque si rarement la victime ? *De ces* hommes *qui regardent la République comme exclusivement aimée, servie par eux* ; et qui, *le masque du patriotisme sur le front, une plume vénale à la main, et la loquacité dans la bouche, frondent tout ce qui est autorité.* »

Quant à l'accusation la plus grave des *patauds*, à celle qui chargerait les habitants de Saint-Vincent d'avoir lâchement *tiré sur des militaires sans défense*, elle est démentie de la manière la plus formelle par un historien qui ne sera pas suspect à cet endroit : « M. Auvray, dit P. Renouard, m'a bien assuré que *toutes les recherches* et *toutes les questions faites par lui à ses soldats* pour savoir s'il était vrai qu'on eût tiré sur eux par quelques fenêtres de la rue de Saint-Vincent, *n'avaient servi qu'à prouver la fausseté de cette grave imputation.* »

M. le colonel Auvray marchait dans la voie des républicains de bonne foi, des républicains honnêtes ; aussi n'était-il pas

l'homme des *Sans-Culottes;* et firent-ils parvenir au ministère, contre ce brave officier, une dénonciation en forme, revêtue de deux cents signatures; manifestation injuste qui resta sans effet, et n'empêcha pas l'homme courageux qui en était l'objet de garantir la vie du général Simon, par l'établissement d'un poste militaire suffisant près de son lieu de souffrance; et la ville du Mans, des troubles sérieux dont elle était menacée par des patriotes forcenés; en y rétablissant courageusement la vérité des faits historiques; en y déclarant, avec résolution, l'état de siége.

M. le général de Bourmont, par cette courte mais brillante campagne, s'était acquis, dans le Maine, une telle réputation comme chef royaliste, que l'effectif de son armée, après la prise du Mans, s'éleva presque subitement de 3,000 à 6,000 hommes. Les autres généraux eurent également, en suivant la même voie, des succès tellement positifs que, dans l'espace de vingt à vingt-cinq jours, le parti royaliste avait mis dans sa possession : Le Mans, Nantes, Vannes, Mayenne, Saint-Brieuc, Bayeux, etc.; tenait, sur la défensive : Angers, Saumur, Alençon, Rennes, Saint-Lô, Domfront, Coutances, Laval, etc.; était maître des principales rivières, des bords de la mer dans les pays insurgés, etc. : état de choses qui causait la plus vive inquiétude aux administrations républicaines de ces provinces, et devenait l'occasion de leurs continuelles réclamations et de leurs incessants cris d'alarme près du Directoire.

Une seconde lettre, écrite le 9 brumaire an VIII, par M. Leprince-Claircigny, commandant de la garde nationale du Mans, à M. Houdbert, député de la Sarthe aux Cinq-Cents, ne laisse aucun doute à cet égard, et fait assez connaître le triste état du pays après l'occupation du chef-lieu par M. de Bourmont :

« Chaque jour, dit M. de Claircigny, se trouve marqué par de nouveaux malheurs. Hier, les chouans étaient à Brains, où ils ont levé tout en masse. Avant-hier ils ont brûlé Pontvallain... Leur nombre s'accroît d'une manière terrible. Le pays reste inculte, et va bientôt éprouver tous les fléaux de la Ven-

dée. On avait annoncé 6,000 hommes de troupes qui se sont réduits à 1,456. Notre garnison ne peut que suffire à garder la ville. Les chouans circulent tout autour, et nous menacent de nouveau : veut-on donc nous abandonner, et *l'unité* de la République forme-t-elle des exceptions contre nous? Il faut être sur les lieux pour apprécier les conséquences de l'orage qui se prépare. Prenez-y garde, mon cher ami, ainsi que tous vos confrères de la [députation, c'est à vous de *solliciter sans relâche* des hommes, des armes et la plus grande célérité : huit jours de retard doublent le nombre de nos ennemis; et si, *ce que nous craignons*, les Anglais, dans ces circonstances, opéraient une descente sur nos côtes, tout serait perdu.

« Les maux présents sont si considérables, que je ne vous parle pas du passé. Vous n'apprendrez pas cependant, sans intérêt, que je me suis échappé comme par miracle, après avoir perdu trois hommes sur treize d'un peloton avec lequel je voulais pénétrer à la commune. On m'a volé mon cheval, de l'argent : le tout estimé 40 louis. On me demande 25,000 fr.; et si l'ennemi rentre, je m'attends au pillage. Vous êtes bien heureux de mener à Paris une vie tranquille, car nous ne pouvons dormir ici. Pendant deux nuits de suite, nous avons bivouaqué. La générale a déjà battu deux fois. La nuit, les coups de feu se font entendre : *en un mot, notre position est des plus tristes, des plus alarmantes.* Tandis que les autres départements se réjouissent des succès de nos armées, *nous gémissons* et ne voyons que *notre ruine et la mort*... Le remède est dans vos mains et dans votre activité : *il faut fatiguer* le Directoire et les ministres de vos demandes, et ne cesser de les importuner que quand vous aurez obtenu.

« Engoulvent arrive de la poursuite des chouans avec une de nos colonnes; ils ont repris une pièce de canon, tué cent traîneurs. Voilà toute l'expédition de Sillé, qu'on a fait sonner si haut. Il paraît que B..., son journal, ses projets sont découverts : j'en suis fâché pour l'individu qui n'est que l'instrument des autres qui le trompent... L'esprit public est ici perdu. La terreur est profondément gravée dans toutes les âmes :

vous ne reconnaîtriez plus rien à notre malheureux pays. Communiquez mes réflexions aux citoyens Menard et Ysambart, et qu'ils agissent avec vous de concert pour nous sauver !... Signé : Leprince-Claircigny. »

Un pareil langage dans la bouche d'un citoyen aussi courageux, aussi dévoué aux intérêts de son pays, n'a pas besoin de commentaire : il prouve, en effet, positivement que ce grand mouvement, conduit avec unité, vigueur, pouvait anéantir la République et relever la monarchie ; si des obstacles nouveaux, et plus puissants que ce mouvement lui-même, n'étaient venus embarrasser et paralyser sa marche et ses plus courageux efforts.

Aux intrigues du Comité royaliste de Paris, à l'irrésolution, à la faiblesse des princes ; aux fausses manœuvres de Puisaye ; aux perfidies continuelles de l'Angleterre ; aux antipathies lâchement propagées par l'institution *des faux chouans*, *des chauffeurs*, vint s'ajouter, comme opposition essentielle et décisive aux succès des insurgés, l'élévation de Bonaparte au pouvoir consulaire ; et les développements, que la fortune allait si merveilleusement favoriser, de cette immense ambition qui devait momentanément abattre, humilier tout autre pouvoir sous le poids énorme de sa puissance et de son orgueil.

Cet homme, d'un incontestable génie, saisit, avec le coup-d'œil de l'aigle, toute l'étendue, toutes les difficultés de sa tâche ; en comprit avec une lucide et profonde intelligence l'objet et les moyens d'exécution. Il est dès lors facile d'imaginer qu'une réaction armée qui mettait actuellement la République en danger, après l'avoir toujours sérieusement inquiétée, devait appeler une grande partie de son attention et lui faire désirer, à tout prix, une paix au moins apparente avec le parti royaliste ; aussi prit-il immédiatement des mesures pour l'obtenir.

En quittant le Mans, le général Bourmont avait marché vers le Bas-Maine, pour y châtier plusieurs localités qui s'étaient énergiquement opposées à l'invasion de leur territoire, et surtout le bourg de Ballée, sur la rivière d'Erve : bicoque dont

l'héroïque résistance vint ternir l'éclat de ses derniers succès. Voulant sans doute effrayer les habitants pour éviter une sanglante affaire, au moment de les assiéger, le 20 octobre 1799, il leur fit parvenir une proclamation dont le motif peut seul excuser la dureté : « De mon quartier-général de Boussay : ordre à tous les habitants de la commune de Ballée de se rendre sur-le-champ, ou tout sera passé au fil de l'épée : on ne respectera personne ! »

Ces courageux habitants, indignés d'un aussi cruel manifeste, ayant d'ailleurs d'assez justes représailles à exercer, prennent la magnanime résolution de résister, ou de s'ensevelir sous les ruines de leur bourgade, qu'ils transforment, comme par enchantement, dans une place de guerre. Des barrières sont posées pour fermer les issues; les fenêtres des maisons converties en meurtrières, les portes murées, et des communications faciles pratiquées d'un bâtiment à l'autre. Deux pierriers, portant chacun quarante balles, sont établis dans le clocher. La garnison se compose de 60 gardes nationaux, de 80 soldats de la 15me brigade, tous bien armés de fusils, de quelques espingoles, avec d'abondantes munitions. Elle avait à lutter contre une armée de 5,800 hommes, qui revenaient triomphants après s'être emparés de la capitale du Maine. Ici tout change de face. L'action commence le 21 au matin, et dure jusqu'à cinq heures du soir. Les coups des assiégés, habiles tireurs, portent presque sans exception ; les enfants, les femmes, les vieillards, joignent leurs efforts à ces prodiges de valeur : 300 royalistes sont mis hors de combat : 150 périrent des suites de leurs blessures ; les assiégés n'eurent que trois hommes atteints ; pas un ne succomba. Les assiégeants avaient pris l'inutile précaution d'amener un grand nombre de voitures destinées au transport du butin qu'ils espéraient ; ils furent contraints, pour éviter un véritable désastre, d'abandonner, la rougeur au front, une bourgade aussi vigoureusement défendue ; et les voitures ne leur servirent qu'à l'enlèvement de leurs morts et de leurs blessés.

Parmi les autres chefs de l'insurrection, plusieurs : Chatil-

lon, d'Autichamp, Suzannet, etc., découragés sans doute par toutes les déceptions éprouvées, et par les prévisions d'un fatal avenir, se trouvaient disposés à d'amiables arrangements. D'autres, au contraire : Bourmont, Frotté, Cadoudal, etc., tant de fois abusés par les fallacieuses promesses de la République ; plus confiants dans la puissance, la ténacité de leurs efforts, étaient alors beaucoup moins accessibles aux séductions du pouvoir naissant ; et ne comprenaient pas surtout que les défenseurs de la monarchie, précisément au milieu de leurs plus brillants exploits, voulussent accepter une pacification qu'ils regardaient comme la ruine définitive du trône des Bourbons. Il ne fallut en conséquence rien moins, pour les amener à cette pacification funeste, que l'abandon inconsidéré des princes, les cabales irréfléchies de leur entourage, etc. : influences fatales, qui, du reste, ne leur firent pas défaut.

Louis XVIII, beaucoup plus fin diplomate que guerrier valeureux, attendait bien davantage des négociations que des réactions à main armée; par conséquent, n'encourageait pas la continuation de ces combats de partisans. Le comte d'Artois, d'un caractère plus chevaleresque, aurait volontiers suivi des impulsions belliqueuses ; mais il n'avait ni résolution, ni ténacité personnelles suffisantes pour s'y livrer de lui-même ; et ses courtisans trouvaient, dans sa présence, trop d'avantages, pour ne pas mettre en œuvre tous les moyens qui pouvaient l'empêcher de s'éloigner d'eux : sans même parler du cabinet anglais qui savait, à son profit, exploiter la famille entière.

Monsieur s'était fait, bien souvent, annoncer en Bretagne ; et toujours d'insignifiantes raisons avaient mis obstacle à son débarquement. Dans cette occasion favorable et décisive, Cadoudal écrit à ce prince et le presse de venir se mettre à la tête de sa courageuse armée. Le comte d'Artois lui répond, le 2 décembre, par ce billet qui semble assez positif : « J'ai voulu que le brave et loyal Georges n'apprît que par moi ce dont son âme *jouira autant que la mienne*. A vous revoir *bientôt*, mon cher Georges; j'éprouverai *une grande satisfaction* à vous

renouveler, *de vive voix*, l'assurance de tous les sentiments que vous m'inspirez si justement. »

Eh bien! cette promesse *écrite*, *officielle*, n'eut pas plus de suite que toutes les autres. On entoura MONSIEUR; on lui peignit, avec des couleurs sinistres, les dangers d'une pareille expédition ; enfin le cabinet anglais fit si bien de son côté, que le comte d'Artois se rendit à ses pressantes sollicitations, et permit que son ministre de la guerre, Windham, pour dédommager les royalistes du secours personnel que le prince avait *encore* promis, qu'il aurait *enfin* dû leur donner, leur écrivit ces tristes lignes, dès le 4 décembre : *deux jours* seulement après son billet à Cadoudal : « Les jours de Son Altesse Royale sont beaucoup *trop précieux pour être exposés dans ces circonstances!...* »

Des conférences, pour la paix, étaient ouvertes à *Pouancé*, Maine-et-Loire, chef-lieu de canton, sur les confins du Maine et de la Bretagne. Georges, bien que son âme fût navrée par une aussi déplorable réponse, ne voulut cependant point encore se rendre à l'invitation des autres chefs royalistes et se fit, pour le moment, remplacer par son ami Lemercier, qui bientôt éclairé sur les intrigues de ces conférences écrivait à Cadoudal : « ... Si l'on persévère dans l'opinion d'aller aux voix, nous sommes vaincus par les pacificateurs. Que ferons-nous alors en Bretagne? Le comte d'Artois *nous a trop souvent promis* de venir parmi nous, pour qu'on puisse *compter sur sa promesse*. On *le garrotte* là-bas, comme on veut nous lier ici. Je résiste à tous les arguments... C'est une victoire à remporter sur des ennemis bien difficiles à vaincre dans le champ de la ruse : arrive, mon cher Georges, et que Dieu nous soit en aide. »

Ce fut seulement alors que le chef breton se rendit à *Pouancé*. Lutter avec un entier succès contre les tendances pacifiques des royalistes, au milieu de ces déceptions et du découragement presque général qu'elles avaient entraîné , devenait impossible; mais Georges, avec cette puissante logique du bon sens, qu'il apportait dans toutes les discussions, parvint, du

moins, à retarder la catastrophe diplomatique, en faisant nommer, comme plénipotentiaire des insurgés, Bourmont; assisté, pour conseillers, par Dandigné de Mayneuf et Laroche Saint-André.

Le délégué, se montrant au niveau d'une mission aussi difficile, arriva cependant, avec la souplesse, la finesse d'esprit qui le caractérisaient, à prolonger indéfiniment les négociations, de manière à causer l'impatience à la fois du premier Consul et des royalistes qui voulaient une pacification. Il fut en conséquence résolu, des deux côtés, qu'une entrevue serait effectuée entre Bonaparte et Dandigné pour activer la conclusion du traité.

Pendant la discussion qui se fit en présence de M. de Talleyrand, Bonaparte d'abord prévenant, presque affectueux, voulut employer les moyens de séduction : offrit des places, des dignités pour l'envoyé des royalistes, pour ses parents, ses amis ; mais voyant que ce moyen n'avait aucun succès, il prit un ton progressivement sec, impérieux, menaçant, et se laissa plus d'une fois emporter jusqu'à la colère. Dandigné, d'un caractère doux, calme, bienveillant, mais à la fois noble, ferme, étranger à tout sentiment d'intimidation, répondit constamment avec dignité, mesure ; et plusieurs fois ramena poliment, aux termes convenants d'une discussion parlementaire, le premier Consul qui s'en écartait un peu trop souvent, pour s'abandonner à de fougueuses déclamations.

« Que voulez-vous être ? lui dit en commençant Bonaparte ; vous et les vôtres aurez ce que vous demanderez. — Les royalistes n'ambitionnent aucune place, aucune faveur. — Seriez-vous humilié de porter un habit que porte Bonaparte ? — Nullement ; mais nous n'irons pas combattre, demain, les puissances dont nous étions hier les alliés. » Puis changeant tout à coup de ton, de manières et de langage : « Si vous ne faites pas la paix, je marcherai contre vous avec cent mille hommes ! — Nous tâcherons de vous prouver que nous sommes dignes de vous combattre. — J'incendierai vos villes ! — Nous vivrons dans les chaumières. - Je brûlerai vos chau-

mières! — Nous irons nous abriter dans les bois.... Avec le temps nous détruirons en détail vos colonnes. — Vous me menacez, je crois? – Je ne suis point venu pour cela, mais pour conférer de la paix : nous nous sommes écartés de notre sujet : mais, quand vous le voudrez, nous y reviendrons. »

Bonaparte, comprenant enfin qu'à chaque phrase il perdait les avantages de sa position, rompit assez brusquement l'entretien, sans rien décider.

La conférence avait eu lieu le 27 décembre 1799 ; dès le 29, on lisait, dans toute la France, une proclamation des Consuls dont nous avons, en terminant l'exposé de l'état politique, religieux, moral et philosophique de la province du Maine de 1789 à 1800, fait connaître les termes peu convenants dans tout ce qu'elle offrait de relatif aux princes légitimes français, aux plus dévoués soutiens de la religion et de la monarchie, et dans laquelle on ajoutait, pour essayer d'opérer la division dans les rangs légitimistes : « *A de tels hommes*, le gouvernement ne doit ni *ménagements*, *ni déclaration de ses principes*.

« Mais il en est d'autres, *chers à la patrie*, qui ont été séduits par leurs artifices : c'est à ces citoyens que sont dues *la lumière et la vérité.* DES LOIS INJUSTES *ont été promulguées et exécutées :* DES ACTES ARBITRAIRES *ont alarmé la sécurité des citoyens et la liberté des consciences ! Partout*, DES INSCRIPTIONS, HASARDÉES *sur les listes d'émigrés*, *ont frappé des citoyens qui* N'AVAIENT JAMAIS ABANDONNÉ NI LEUR PATRIE, NI MÊME LEURS FOYERS!... Enfin, *de grands principes d'ordre social* ONT ÉTÉ VIOLÉS! C'est pour réparer ces *injustices* et ces *erreurs*, qu'un gouvernement fondé *sur les bases sacrées de la liberté*, *de l'égalité*, du système représentatif, a été reconnu par la nation. La volonté constante de ses premiers magistrats sera de fermer toutes les plaies de la France : aussi, la loi désastreuse de *l'emprunt forcé*, la loi plus désastreuse encore *des otages*, ont été révoquées... *La liberté des cultes est garantie* par la constitution... Le gouvernement *pardonnera*, *fera grâce au repentir*... Mais *il*

frappera quiconque, après cette déclaration, *oserait encore résister à la souveraineté nationale.* »

Un tel manifeste parut assez clair à tous les royalistes intelligents. Le premier Consul y dessinait positivement le rôle qu'il voulait jouer dans ce grand et périlleux drame; et le prétendu *Monk* du Comité légitimiste de Paris avait évidemment cédé la place au véritable *Cromwell* des clairvoyants défenseurs de l'ancienne monarchie. D'un autre côté, si ce document révolutionnaire faisait quelques promesses, il formulait des menaces bien plus positives et plus certaines encore dans leur accomplissement. Aussi Bourmont, Frotté, Georges, Dandigné, etc., ne s'y trompèrent-ils pas, et n'y virent-ils, en réalité, qu'une violente et formelle déclaration de guerre *à l'ancienne monarchie, à ses plus zélés défenseurs.* « Il veut, dit Georges, nous forcer à conclure la paix malgré nous, il n'y a plus de conférences possibles : séparons-nous, et reprenons les armes. »

A ce nouveau cri de guerre, Hédouville écrit aux chefs royalistes dans l'esprit desquels, fortifiée par un message des princes, l'opinion de Cadoudal avait prévalu : « Si dans huit jours le traité de paix n'est pas signé, je déclare, au nom du premier Consul, que les hostilités seront immédiatement reprises. »

Mais lorsque Bonaparte vit que ses menaces, au lieu d'amener une pacification par *la terreur*, allaient provoquer une guerre dangereuse par *l'indignation*, écoutant alors plutôt les sages conseils d'Hédouville que ceux de son aveugle colère, il envoya dans l'Ouest ses aides-de-camp Duroc et Lacuée, avec mission secrète, mais positive, de ramener les chefs insurgés à de nouvelles conférences, qui s'ouvrirent en effet à Candé, Maine-et-Loire, le 8 janvier 1800. Hédouville, chargé de les diriger pour la République, cherche, avec adresse et les précautions oratoires les plus séduisantes, à gagner la confiance des royalistes; les engage à signer un traité dans lequel, d'après les instructions du premier Consul, plusieurs articles secrets, à leur avantage, répondront à toutes les conditions qu'ils exigent. Plusieurs voix protestent contre tout article

secret; se plaignent de *la duplicité* de Bonaparte, qui, disent-ils, n'agit pas franchement et loyalement envers des hommes de cœur avec lesquels il doit traiter cependant comme avec d'honorables ennemis : « Que le premier Consul ne s'y trompe donc pas : avec nous, c'est la paix sur des bases convenables; ou la guerre : tel est le dernier mot des armées royales!... »

Bonaparte, comprenant alors que « *la pâte royaliste* » ne se maniait pas avec la facilité qu'il trouvait à manier « *la pâte républicaine*, » sortit alors complétement des voies d'une modération simulée, pour entrer dans celle d'une violence ostensible et mieux appropriée à son caractère. Il rompit, de fait, les conférences de Candé, le jour même de leur ouverture, par cette proclamation à l'armée de l'Ouest :

« Soldats, le gouvernement a pris des mesures pour éclairer les habitants égarés des départements de l'Ouest : avant de prononcer *il les a entendus ; il a fait droit à leurs griefs, parce qu'ils étaient raisonnables*. La masse des bons habitants a posé les armes : il ne reste plus que *des brigands*, *des émigrés, des stipendiés* de l'Angleterre... Ce ne peut-être que des hommes *sans aveu*, *sans cœur* et *sans honneur*. Marchez contre eux... Que j'apprenne bientôt que les chefs des rebelles ont vécu... Soldats, faites une campagne courte et bonne, *soyez inexorables pour les brigands*. »

A cette injurieuse, peu digne et si violente proclamation, était joint un acte officiel du gouvernement consulaire portant: défense aux généraux et fonctionnaires publics de correspondre avec les chefs des rebelles. Ordre aux gardes nationales de prendre les armes et de chasser les brigands ; organisation des colonnes mobiles. Ordre de traiter comme rebelle toute commune qui donnerait asile aux brigands ; de passer au fil de l'épée ses habitants pris les armes à la main ; *de fusiller*, *sur-le-champ*, tout individu qui *prêcherait* la révolte et la résistance armée. »

Le Comité de salut public, dans ses plus *beaux jours*, n'avait rien édicté de plus *draconien* et de plus *terrible*. Aussi les sanglantes exécutions du jeune comte de Toustain, du cheva-

lier de Thélot, etc., préludant à celle du duc d'Enghien, vinrent-elles bientôt *affliger*, *effrayer* la France!...

En conséquence de ces violentes mesures, plusieurs fois prises, abandonnées, reprises, dès le 20 ventôse an VII, on lisait dans les Affiches du Mans : « Vu le rapport qui lui a été fait le 4 de ce mois, etc., le général de brigade, en vertu de l'autorisation du général divisionnaire Vimeux, *des ordres du général en chef*, déclare la commune de Bouëre, Bas-Maine, en état de siége : les troupes y vivront aux frais des habitants; une contribution de 10,000 fr. y sera payée dans le délai de trois jours!... Au quartier-général du Mans, 12 ventôse an VII. Signé Simon, général de brigade. »

Ensuite, même journal, 25 brumaire, an VIII : « Delarue, général de brigade, commandant militairement le département de la Sarthe, déclare ce département en état de siége d'après *les ordres du général en chef.* » Mais le bienveillant général de brigade voulant adoucir, autant qu'il dépend de lui la rigueur de cette mesure, ajoute : « J'engage, au nom de la prospérité publique, tous les bons citoyens à se rallier autour de moi ; à se tenir calmes, à me seconder de tous leurs efforts pour ramener les habitants des campagnes qui se sont laissé égarer. *Je prends l'engagement solennel de pardonner à ceux qui se rendront à ma voix paternelle!...* etc. » Voilà bien encore ce langage d'un brave et loyal militaire, dont nous retrouverons tant d'exemples sous la conciliante administration préfectorale de M. Auvray.

M. le général Delarue, son digne émule sous ce rapport, nous prouve aussi que, dans ces moments difficiles, il obtenait également beaucoup plus au moyen de la douceur que de la violence. Ces paternelles mesures, au point de vue surtout d'un bon enseignement administratif, ne sauraient assez être mises en lumière.

« M. le général Delarue vient de parcourir, avec un détachement de troupes, une partie de ce département... Il a rencontré quelques détachements de chouans qu'il a bientôt su disperser, *non par la force des armes*, *mais par le langage de*

la raison ; il n'a vu que des hommes égarés qui l'ont écouté favorablement... Il a eu la satisfaction de voir que ses procédés *de douceur et de persuasion* ont produit l'effet qu'il en attendait. Affiches du Mans, 10 ventôse an VIII. »

Au milieu de ces tristes conjonctures, l'abbé Bernier que nous avons déjà vu terminer les guerres de la Vendée par une pacification, fait plus par ses intrigues et par ses négociations que le premier consul par ses menaces; et le gouvernement, par ses cruelles et sanglantes prescriptions ; réunit à Montfaucon, Maine-et-Loire, la majorité des chefs royalistes, et les amène enfin à signer la paix.

Il ne restait plus guère à soumettre que Georges, Bourmont et Frotté, dont les derniers efforts, dignes d'un meilleur sort, furent cependant encore des victoires, des actes honorables de dévouement et de courage.

Cadoudal, en présence d'une armée nombreuse, commandée par le général Brune, envoyée tout exprès dans la Bretagne par Bonaparte pour exterminer les insurgés du Morbihan, n'aurait cependant jamais accepté les transactions toujours offertes par la République, sans la crainte, malheureusement alors trop fondée, de voir son pays écrasé sous le poids des colères du premier Consul ; ainsi qu'il le fait lui-même pressentir. « Si je n'avais à combattre, disait Georges aux officiers de son armée, que les 35,000 hommes aujourd'hui dans le Morbihan, je n'hésiterais pas ; et, par une guerre de chicane, je les aurais promptement détruits : mais d'autres les remplaceraient aussitôt, et les plus grands désastres seraient la suite inévitable d'une prolongation de guerre ! »

Dominé par cette généreuse pensée, le chef breton fait demander une entrevue au général Brune : deux vrais militaires, deux nobles cœurs devaient s'entendre. Georges signe la paix, le 2 février 1800 ; il vient de faire un acte de raison, de véritable courage : il en accomplira, dans quelques jours, un autre de délicatesse et de noble désintéressement.

Georges qui, dans sa conférence avec Brune, avait refusé le titre de général de brigade qui lui était offert par le général

Debelle, de la part de Bonaparte, se trouvait alors sans avenir, sans ressources. L'amiral anglais lui fait savoir que des fonds à son adresse ont été débarqués, et qu'il peut les faire prendre. Sans avoir même la pensée de s'indemniser de ses avances par cet argent mis à sa disposition, il fait à l'amiral cette réponse à la fois simple et digne : « J'ai signé la paix, je ne puis en conséquence toucher des fonds destinés à continuer la guerre. »

Bourmont commandait alors une armée de 12,000 hommes sur un très-bon pied de guerre, mais la reddition du plus grand nombre des autres chefs avait déjà mis la division dans ses rangs et fait naître le vif désir d'accepter aussi la pacification généralement proposée. D'un autre côté, resté presque seul avec sa colonne, et sur le point d'être enveloppé, dans le Maine, par les garnisons des principales villes des environs, et de voir sa province devenir le siége du pillage et de la dévastation ; après avoir encore donné des preuves de valeur dans plusieurs combats, après avoir épuisé ses munitions, appris la soumission des autres chefs, il signa la paix, le 4 février 1800 : deux jours après Georges.

Frotté resté seul, dans l'Ouest, à la tête de sa petite armée, sentait bien qu'il faudrait céder au nombre, ou se faire écraser en compromettant le sort de la Normandie. « Tous les chefs pacifient, écrivait-il au Conseil royal de Caen, le 7 février 1800. Il n'est que trop vrai que la Vendée, l'Anjou, le Maine, la Bretagne ont licencié leurs soldats : il faudra bien que je suive la même marche pour sauver mon pays. »

En conséquence de ces tristes réflexions dont, comme il le dit, son âme est navrée, il députe, vers la ville d'Angers, un officier de son état-major, nommé Saint-Florent, pour y déposer formellement sa soumission entre les mains du général Hédouville. Mais il attend vainement une réponse à cette noble et sage démarche qui devait avoir une issue bien tragique et bien peu méritée. Les faits sont ici tellement graves, que nous craindrions de leur donner une interprétation bien positive : M. Crétineau-Joly, *loc. cit.*, t. 4, p. 83, ne croit pas de-

voir apporter la même réserve dans les formules de son opinion.

« Saint-Florent, dit-il, est envoyé à Angers pour signer la paix avec Hédouville ; *mais Bonaparte avait une vengeance de Corse à exercer* : *condisciple de Frotté à l'École militaire, il avait, dit-on, conçu pour lui une de ces haines d'instinct que les événements politiques développèrent.* Par une combinaison machiavélique, le premier Consul réunissait les départements insurgés de la Normandie, sous les ordres du général Lefèvre... Enlevant ainsi à Hédouville le droit de traiter avec Frotté. »

Quoi qu'il en soit de la valeur de cette interprétation, voici les faits dans toute leur vérité. Frotté, connaissant très-bien ce qui vient de se passer, n'est pas sans avoir le soupçon de quelque perfidie. Cependant il s'adresse alors à l'autorité compétente. On lui répond : « que des ordres du gouvernement interdisent toute correspondance à son égard. » On lui donne un sauf-conduit pour se rendre dans la ville d'Alençon, et traiter en personne. Il s'y trouve à onze heures du soir, le 13 février 1800 ; et le 14, au matin, est arrêté à l'hôtel de Bretagne par ordre du premier Consul ; dirigé de suite, avec ceux qui l'accompagnent, sur Verneuil, Eure, où le général Lefèvre préparait déjà la Commission militaire qui devait les juger.

Louis Bonaparte, frère du premier Consul, alors colonel d'un régiment de cavalerie en garnison dans cette ville, se concilia l'estime des hommes de cœur par son refus motivé de faire partie de cette Commission dont on l'avait nommé président : « Je ne suis soldat que depuis bien peu d'années, répondit-il à Lefèvre, qui, lui, ne reculait pas devant *ce guet-apens*, mais j'en sais assez, *sur l'honneur militaire*, pour ne pas compromettre mon nom dans une pareille *iniquité !* »

Une autre protestation non moins significative, mais plus tragique, vint donner aussitôt la plus terrible confirmation à la vérité de cette appréciation d'un acte inique et dégradant pour ses auteurs : le capitaine qui avait eu le malheur de remettre le sauf-conduit aux sept royalistes attirés dans un piége aussi lâche que perfide, incapable de supporter la honte

d'avoir concouru, pourtant sans le savoir, à cette infamie, se fit sauter la cervelle.

Enfin le 15, on a trouvé l'indigne remplaçant du brave et courageux Louis Bonaparte : la triste et vénale Commission est enfin complétée. Devant elle paraissaient, avec une confiance martiale et digne, le général marquis de Frotté, ses capitaines au nombre de six : Comarque, d'Hugon, Verdun, Camisieux, Pascal-Ségnirai, Saint-Florent. Tous étaient condamnés d'avance, et ne cherchèrent pas même à se défendre.

Le lendemain, 6 février 1800, ces nobles et malheureuses victimes de leur dévouement à la monarchie, de leur confiance à la loyauté républicaine, marchèrent au supplice avec la fermeté du vrai soldat, et reçurent tous le coup fatal, en exclamant de concert, leur sublime et dernier vœu testamentaire : « Vive le Roi, vive la France !... »

Le premier Consul venait d'obtenir une triste victoire ; il avait trop de sens pour ne pas le comprendre ; aussi, loin de la célébrer publiquement avec une indécente joie, comme le firent d'abord plusieurs de ses indiscrètes, de ses ineptes créatures, auxquelles il imposa bientôt silence, Bonaparte prit toutes ses précautions pour l'ensevelir dans le silence du mystère et de l'oubli. Mais l'histoire, qui avait fait ses réserves, le produisit avec l'autorité qu'on ne saurait lui contester ; et ces réserves sont ici bien graves, surtout si l'implacable *vendetta* joua, comme l'assure M. Crétineau, le rôle principal dans cet affreux drame politique.

Le premier Consul, poursuivant avec autant de persévérance que d'habileté le but que lui montrait son immense ambition, avait attiré dans la capitale, pour les avoir, sous l'œil vigilant de Fouché, les principaux chefs royalistes qui restaient encore. Georges presque seul avait éludé ses avances ; mais décidé par les instances de Brune, avec lequel, depuis la pacification, il se trouvait en bons rapports, le courageux Breton quitte sa province ; apprend en route l'assassinat de Frotté ; bien qu'un sort pareil lui fût réservé peut-être, il ne recule pas devant cette crainte, et se rend à Paris. Déjà le *Moniteur* du 19 février

1800 avait annoncé la nouvelle et préparé, sous des expressions ambiguës, le résultat que Bonaparte s'était un peu trop tôt flatté d'obtenir. « J'ai besoin, lui dit le premier Consul qui l'avait appelé dans son cabinet, d'hommes énergiques et dévoués comme vous : je vous propose donc le grade supérieur de général de division. »

« Si vous oubliez mes serments à l'ancienne monarchie, lui répondit Cadoudal, avec une dignité réservée, je dois m'en souvenir, moi : d'ailleurs, en acceptant les faveurs que vous me proposez, je perdrais votre estime à laquelle je tiens : une pareille transaction ne saurait me convenir. »

Bonaparte resta comme frappé d'admiration ; puis reprit en désespoir de cause : « Eh bien! acceptez du moins cent mille francs de rentes sur l'État, à la seule condition de rester complétement étranger à tous nos débats politiques. » — « J'ai refusé *le parjure gratifié*, reprit Georges, cette fois avec un noble orgueil, je n'accepterai pas non plus *un esclavage soldé* : je veux avant tout rester libre et pur!... »

Le premier Consul vit bien qu'il n'avait rien à gagner avec un aussi noble caractère. Son admiration est aussitôt dominée par sa haine, et l'arrestation de Georges secrètement ordonnée. Mais le chef royaliste avait trop de prévoyance pour se laisser ainsi prendre ; et, le jour même, à Boulogne, il s'embarquait pour l'Angleterre.

Naturellement observateur, il fit une étude sérieuse de cette cour en exil, de l'émigration, des membres du Comité royaliste dont elle était environnée. Il y vit de grandes infortunes bien noblement supportées ; des illusions regrettables, des prétentions ridicules, des intrigues, des inepties diplomatiques ; il y découvrit, il y put apprécier les causes fatales qui toujours avaient fait échouer les plus sublimes efforts de la réaction légitimiste, et qui devaient exercer leur funeste influence au-delà même de la Restauration.

Ces appréciations, aussi justes que désespérantes, brisèrent son âme sans affaiblir son courage. Il avait été par trop clairvoyant pour ne pas devenir insupportable au milieu d'un

monde pareil; aussi prit-on bientôt les moyens les plus certains de l'éloigner, et le conseil des princes entra-t-il en véritable hostilité contre lui. Mais Cadoudal agissait ouvertement, avec franchise; le Conseil, avec astuce et clandestinement : la partie n'était pas égale : Georges l'abandonne après de sincères et nobles protestations; revient dans sa chère Bretagne, où son retour est salué par les plus joyeuses, les plus honorables acclamations. Connaissant bien maintenant le premier Consul et sa politique, Fouché, sa police, il recommande partout le silence, le secret, l'attention de se tenir prêt au premier signal.

Il n'avait que trop bien jugé. A peine a-t-il, en effet, touché le sol natal que, le 23 juin 1800, Fouché, avant la victoire de Marengo, du 14, écrivait à Véret, son confident : « Georges est dans le Morbihan : poursuivez-le, faites-le poursuivre avec la plus vigilante activité. Le premier Consul *est vainqueur en Italie*; *il faut qu'il le soit partout.* N'épargnez aucun des chefs qui voudront relever la tête : fusillez-les sans pitié. Nos gens commencent à être connus et compromis; j'en mettrai d'autres et de meilleure qualité à votre disposition. *Ce sont des gentilshommes*, *des ci-devants* qui, par leurs noms et leurs titres, *sont estimés* de tous les chouans; *ils obtiendront facilement* leur confiance, et *vous les livreront à l'heure dite.* »

Mais Georges n'était pas homme à se laisser prendre à de telles perfidies; il opposa la terreur de son nom si redouté, aux infamies de la police que Fouché ne rougissait pas de mettre en usage, et plus d'une fois, lui-même, fit bonne justice des traîtres qu'elle soudoyait.

Le 24 décembre 1800, éclata, dans la rue Saint-Nicaise, à Paris, cette fameuse *machine infernale*, destinée à faire périr le premier Consul et sa suite. On ne manqua pas, dans le *Moniteur*, d'accuser, de ce monstrueux attentat, Georges et les plus nobles chefs du parti royaliste; alors même qu'il resta bien démontré pour tout le monde, pour Bonaparte lui-même, qu'il était l'œuvre *de jacobins* et de *faux chouans* , avec lesquels Georges et ses amis n'avaient et ne pouvaient avoir aucunes relations : d'aussi lâches moyens de combattre un oppresseur, même

cruel et puissant, n'entrèrent jamais dans la pensée de ces grands caractères, de ces nobles cœurs.

Le généreux Cadoudal voulait bien jouer sa vie dans un combat loyal ; attaquer le premier Consul en plein jour à la tête de sa garde, et dans un véritable duel, avec toutes les garanties de la légitime défense ; mais il n'aurait jamais consenti à souiller son nom par la tache sanglante d'un assassinat. « Je provoquerai Bonaparte, disait-il publiquement; chacun de mes amis provoquera un de ses guides, dans les Champs-Élysées, quand il reviendra de Saint-Cloud. Nous nous battrons à armes égales, le pistolet d'une main, le sabre de l'autre, un à un, comme *au combat des Trente*... Je ne veux avoir sur lui que l'avantage du bon droit : mais ne me parlez pas d'assassinat. »

Il entra dans la trop célèbre conspiration de Moreau, Pichegru, Dumouriez; bravant, au milieu même de Paris, la colère du premier Consul instruit de ses projets ; sous le coup d'une police impitoyable, qui tenait en main les principaux fils de cette conspiration.

Enfin, le 9 mars 1804, monté dans son cabriolet que conduisait Léridant, il est reconnu, poursuivi par quatre agents des plus déterminés qui, vers sept heures du soir, dans la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, veulent arrêter la voiture en se précipitant à la tête du cheval. Tuer l'un de ces agents, blesser grièvement l'autre de deux coups de pistolet, mettre pied à terre et culbuter les deux derniers, fut pour Georges l'affaire d'un instant. Il s'échappait, lorsqu'un serrurier et deux bouchers de la rue Dauphine, en entendant le nom de Cadoudal, pour gagner une misérable prime, saisissent par derrière le proscrit, dont la tête avait été mise à prix !...

Georges est conduit à la préfecture de police, où Dubois lui fait subir un captieux interrogatoire, pendant lequel ce terrible chef royaliste conserve le plus imperturbable sang-froid : « Que veniez-vous faire à Paris? — Attaquer le premier Consul. — Quel était votre projet? — Mettre Louis XVIII à la place de Bonaparte. — Était-ce avec le poignard que vous

vous proposiez de tuer le premier Consul? — Je ne suis pas un assassin!... Je devais l'attaquer avec des armes pareilles à celles de sa garde. »

Au jour du jugement, Cadoudal et ses amis parurent avec le calme du vrai courage devant un tribunal militaire, dont la terrible déclaration se trouvait, à l'avance, irrévocablement formulée. Aussi, lorsque Thuriot voulut adresser aux accusés des questions perfides, Georges, qui s'était efforcé de prendre sur lui seul toute la responsabilité des inculpations, se lève, et d'une voix imposante : « Vous avez, dit-il, voté la mort de votre roi. Si vous fussiez tombé entre mes mains, votre procès eût été bientôt fait. Agissez-en de même avec moi : je vous le demande; au besoin, je vous l'ordonne! »

A ces paroles héroïques, prononcées en face de l'échafaud, les applaudissements de l'assistance ne purent être entièrement comprimés. On assure qu'après la condamnation à mort, Bonaparte, rempli d'admiration pour le généreux et sublime courage d'un homme qui, pendant les débats, n'avait fait aucune réflexion offensante pour sa personne, chargea Murat de lui proposer la commutation de sa peine, et qu'il répondit avec le même calme : « Ce diable d'homme voudrait donc m'avilir avant de m'assassiner?... »

Le jugement avait été prononcé le 10 juin 1804. Le 24, après des instances réitérées par le même envoyé de Bonaparte, le concierge présente à Georges un placet qu'il suffisait de signer pour obtenir grâce de sa vie et de celle de ses amis. Il lit : « *Au nom de Sa Majesté l'Empereur...* » A ces mots, il s'arrête; remet au porteur l'étrange document, et comme si rien n'avait interrompu leur conversation, dit aux siens, avec la plus stoïque mansuétude : « Camarades, faisons la prière!... » Le lendemain, 25 juin 1804, Georges Cadoudal montait résolûment à l'échafaud, avec la sublime résignation d'un martyr : ses amis périrent dignes de leur noble chef, tombé victime de sa foi politique et religieuse à l'âge de trente-cinq ans. La troisième chouannerie venait d'expirer avec ses plus courageux, avec ses plus redoutables chefs.

CHAPITRE IV.

PREMIER EMPIRE

Napoléon, comme emporté sur les ailes de la victoire, franchit, d'un seul jet, la distance qui séparait le consulat à vie, dans la République française, du titre d'empereur; allant s'asseoir, avec les talents et la résolution d'un grand capitaine, sur le plus ébranlé, sur le plus puissant des trônes du monde.

Nous venons de le voir, bien *des larmes*, l'histoire ne nous l'a que trop douloureusement appris, *des flots de sang*, avaient malheureusement arrosé les racines de *cet arbre du premier empire*, substitué par la force des armes à *ces arbres* si caducs et si fragiles d'une *prétendue liberté!*

Le prestige de ces métamorphoses brillantées fut même un instant si complet et si merveilleux, que bien des Français, non-seulement oublièrent ou feignirent de ne plus voir les taches de l'astre naissant, mais encore perdirent le souvenir de ceux qu'il avait éclipsés. Ces illusions fatales, d'autres ont dit : ces coupables *renégations*, ne se bornèrent pas aux plus zélés partisans de la démagogie ; on les vit même pénétrer dans les rangs de ceux qui s'étaient donnés comme défenseurs de la royauté : beaucoup plus tard même, un des illustres noms de la Vendée militaire n'a pas eu la dignité d'échapper à ce genre de séduction !...

Mais nous abandonnons, au jugement de la postérité, ces tristes faits appartenant à l'histoire générale, pour nous renfermer dans ceux de notre histoire particulière ; en déclarant, avec une sorte d'orgueil, que la province du Maine fut, en

France, une de celles qui fournirent le moins d'exemples de cette obséquieuse *courtisanerie* du pouvoir naissant, mais surtout de *l'abandon* lâche, intéressé, de celui qu'on avait si gratuitement noyé dans *le sang* et dans *les larmes!...*

Du reste, nous verrons que si notre province manifesta courageusement son opposition aux horreurs de 1793, la sincérité de ses regrets pour un gouvernement héréditaire et monarchique, dont on pouvait rectifier les abus sans briser le principe, elle n'étendit pas ses légitimes protestations au-delà du cercle des vexations, des iniquités, des infamies dont le régime de la Terreur prétendit l'accabler d'une façon toute particulière; qu'elle accueillit, au contraire, avec faveur le consulat à vie, l'empire lui-même, tant qu'il offrit des garanties de paix, de sécurité, de bonheur : préférant, comme l'avaient toujours fait, dans leurs adhésions pacifiques, les nobles chefs royalistes, à ses affections personnelles et particulières, le bien-être et la prospérité du pays; et ne reprenant, comme eux encore, ses dispositions hostiles, qu'en raison logique de cet axiome : « *Les mêmes causes entraînent les mêmes résultats.* »

Le règne éphémère du *despotisme républicain* avait déjà fait son temps. Substitué au prétendu *despotisme diplomatique*, il avait, dès le consulat à vie, succombé sous l'énergique pression du *despotisme militaire.*

Ainsi, dans cette lutte sanglante et désastreuse, le régicide, les égorgements, les empoisonnements en masse, le vol, l'incendie, les calamités de la France entière; les infamies de toute nature, et dont le nom seul fait horreur, n'avaient donc servi, en dernière analyse, qu'à revenir au point d'où l'on était parti : à *la monarchie*; seulement avec substitution de la monarchie *d'un jour* à la monarchie *des siècles*; de *l'empire,* à *la royauté!...*

Toutefois, même dans ces conditions, cet événement devenait, relativement, un grand bien. Nous devons en effet à l'équité d'ajouter : qu'à l'anarchie, succédait l'ordre; au mépris des lois, la révision sérieuse de leurs codes; à la profanation des choses sacrées, à l'oubli de tous les devoirs, le rétablisse-

ment de la morale, de la religion ; enfin, au cahos, à la ruine de l'édifice social jusque dans ses fondements, la reconstruction de cet édifice par sa base ; mais sans toutes les garanties essentielles à sa durée, indispensables aux solides conditions de son avenir.

Le génie militaire, qui veillait alors aux destinées de la France, parut avoir bien compris les sacrifices qu'elle exigeait, les améliorations dont elle avait un pressant besoin ; mais il n'eut peut-être pas la vertu, l'abnégation de s'élever aux premiers ; le pouvoir, les facultés d'effectuer entièrement les secondes : cependant, il fit de si belles, de si grandes choses, qu'en perdre même un instant le souvenir, deviendrait une coupable ingratitude.

Louis XVIII lui-même savait parfaitement rendre cette justice au vainqueur de Marengo. Lorsqu'au sommet de sa puissance, Bonaparte eut, dans un moment d'hallucination, la faiblesse de réclamer du roi détrôné, ce qui manquait à sa gloire impériale, pourtant si brillante : *la consécration de cette propriété nationale*, par l'abdication de son légitime possesseur ; *l'ancien* roi répondit au *nouvel* empereur cette lettre d'un grand enseignement, et qui nous paraît un chef-d'œuvre de dignité, de convenance et de raison.

« Je ne comfonds pas, écrivait Louis XVIII, Monsieur Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé : j'estime sa valeur, ses talents militaires : je lui sais gré de plusieurs actes d'administration : car le bien que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe s'il croit m'engager à transiger sur mes droits ; loin de là, il les établirait, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment. J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi, mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître : chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir ; fils de saint Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusque dans les fers ; successeur de François Ier, je veux du moins pouvoir dire, comme lui : « Tout est perdu, fors l'honneur. »

Le concordat, entre Napoléon et Pie VII, avait été signé le 15 juillet 1801. Le schisme, dit de *la petite Église*, et dans lequel entrèrent les évêques et les autres ecclésiastiques français qui refusaient le serment à la Constitution, affligea, pendant quelque temps, l'Église catholique; mais s'éteignit presque entièrement, et d'autant plus vite, que la persécution fit défaut à son développement.

Dans notre province, M. Dumourier-Duperrier, qui plus tard fut nommé à l'évêché de Bayeux, était alors à la tête du clergé insermenté du Mans. Par l'ascendant irrésistible de ses vertus chrétiennes, de l'angélique douceur, de la dignité de son caractère, de la sûreté de son jugement, il entraîna, dans les voies que le Saint-Père avait lui-même ouvertes, non-seulement les ecclésiastiques du chef-lieu, mais encore presque tous ceux de la province, pour l'honneur de la religion et pour l'édification des fidèles.

Alors, le premier Consul réunit dans un seul, comme primitivement, les évêchés du Mans et de Laval, que la révolution avait séparés; et, d'après la démission que M. de la Boussinière, évêque *intrus*, avait donnée sans aucune résistance, éleva sur cet important siége épiscopal un des plus respectables ministres de la religion chrétienne.

Michel, Joseph de Pidoll, lxxix[e] évêque du Mans. — Né à Trèves, capitale de l'ancien électorat de ce nom, en Allemagne, le 16 novembre 1734, M. de Pidoll était doyen de l'église de Saint-Paulin, suffragant de l'archevêque de Trèves, lors de l'invasion du pays par les troupes de la République. Le premier Consul avait conservé tant de reconnaissance du zèle éminemment charitable que le digne ministre du Christ avait prodigué généreusement aux malades, aux blessés, etc., que pour la lui témoigner d'une manière honorable, tout en se promettant bien d'utiliser ses qualités véritablement apostoliques, essentielles dans un poste aussi difficile au milieu des circonstances présentes, il le nomma, le 9 avril 1802, à l'évêché du Mans : Napoléon ne pouvait faire un meilleur choix. Ce digne prélat fut installé le 11 juillet suivant.

Monseigneur de Pidoll, d'une très-petite stature, alors âgé de 68 ans, réunissait aux vertus chrétiennes : charité, bienveillance, douceur, zèle, tolérance, naïve simplicité, les avantages d'un jugement profond, sûr, d'un esprit cultivé, d'un caractère noble, digne, aimant et bon. C'était, comme on l'a dit, le type du véritable apôtre évangélique ; aussi ne tarda-t-il point à se concilier l'estime, la confiance, l'affection même de toutes les opinions, de tous les partis. La tâche était difficile à remplir : il l'entreprit avec dévouement, confiance, résolution, courage ; ses efforts se trouvèrent couronnés d'un entier succès.

Nous verrons ce digne prélat charmer partout les populations par sa bienveillante et paternelle simplicité, par des allocutions consciencieuses, telles que celles qu'il va prononcer lors de son arrivée au Mans, à Laval, etc. Après sa visite dans cette dernière ville, un témoin oculaire écrivait : « Laval offrait en ce moment un spectacle bien frappant : un petit vieillard ne présentant par lui-même rien d'imposant, ayant des manières étrangères, un accent allemand, un costume inconnu pour une partie de ceux qui le voyaient, s'avançait au milieu de la foule qui s'écartait avec respect, fléchissait le genou pour recevoir sa bénédiction. Dans cette foule, se trouvaient un grand nombre des hommes qui avaient persécuté, calomnié, outragé les prêtres fidèles à leurs devoirs ; et, dans ce moment, ils rendaient hommage à l'un de ces dignes ministres de Jésus-Christ. Ils cédaient à l'ascendant irrésistible de la religion, plus forte que toutes les entreprises de ses ennemis ; ils vénéraient l'oint du Seigneur, le successeur des apôtres, peut-être sans se rendre un compte bien exact de ce qu'ils faisaient. »

Après quelques années de séjour dans son diocèse, Monseigneur de Pidoll était, d'une voix unanime, consciencieusement nommé : l'ami de son clergé, le bienfaiteur des pauvres, le père de tous ses diocésains, qu'il traitait en effet comme des enfants chéris. Jamais l'indigence, le malheur ou la souffrance ne l'implorèrent en vain : sa générosité n'eut d'autres bornes que son dénuement complet ; et, comme on l'a dit de saint

Charles Borromée, son modèle parfait, « *les pauvres étaient devenus riches de sa pauvreté!...* »

Pour mieux faire connaître *à tous* la route qu'il voulait suivre, en arrivant au Mans, il adresse *à tous* ces touchantes paroles, *comprises de tous!...* « Notre Souverain Maître ouvre enfin, dans sa bonté, les temples que sa justice avait tenus fermés : je viens en son nom vous porter des paroles de paix; exhorter ceux qui ont eu le malheur de se séparer de lui à rentrer en grâce. Mais vainement aspirerions-nous aux délices de la paix avec Dieu, si nous ne voulions nous réconcilier sincèrement avec nos frères. » Puis s'adressant au clergé : « C'est surtout dans les circonstances présentes que vous devez redoubler de ferveur pour prêcher la charité avec plus de zèle que jamais. Que l'on voie par vos exemples, par la bonne harmonie qui régnera entre vous, que vos discours, sur la charité chrétienne, ne sont pas un langage sans réalité. Vous qui êtes restés fermes dans le sentier de la vertu, prenez garde de perdre tout le mérite de vos bonnes œuvres, en témoignant ou de l'éloignement ou du mépris à celui qui aurait eu le malheur de s'en écarter. »

Dès le 17 août 1802, il entreprend la visite épiscopale de son vaste diocèse, et dans l'église de la Trinité de Laval, le 22, gagne tous les cœurs par cette allocution simple et touchante : « Mon entrée est pacifique : animé de la plus tendre charité, je me suis rendu près de vous avec tout l'empressement d'un père qui ne connaît de bonheur que celui de se trouver au milieu de ses chers enfants. Si des divisions ont, pour un temps, régné parmi vous, elles seront éteintes. Réunis tous à votre Pasteur, vous ne formerez plus qu'un seul troupeau... Je vous aime tous; aimez-vous aussi les uns les autres. »

En conséquence du Concordat, il fit établir, dans toutes ses églises, *des fabriques pour veiller à l'entretien des temples, à l'administration des aumônes*, avec un sage règlement. Fonda un séminaire à Saint-Saturnin, dans l'église et le presbytère qu'avait acquis Mlle Renard de la Brainière, et dont elle lui fit

présent; obtint, pour cet usage, en 1809, l'hôtel de Tessé ; en 1816, le vaste édifice de l'abbaye de Saint-Vincent. Dès l'année 1817, le premier, sous le titre de Petit-Séminaire, comptait 80 élèves; et le second, sous le nom de Grand-Séminaire, 136.

Sous cet épiscopat eurent lieu : la première retraite annuelle des prêtres du diocèse, 1818; l'établissement des sœurs de la Chapelle-au-Riboul, des sœurs de Ruillé, de l'Adoration perpétuelle ; de Saint-Joseph, à Laval ; de l'*Ave*, à La Flèche, etc.

A la voix de ce bon et tendre pasteur, les brebis revinrent presque toutes au bercail : il rallia miraculeusement, par sa tendre, par son active sollicitude, à peu près toutes les opinions, tous les partis, religieux ou politiques. Jamais homme, peut-être, ne fit à la fois moins *de bruit* et plus *de bien.* Aussi, lorsqu'il s'endormit dans le Seigneur, le 23 novembre 1819, à l'âge de 85 ans, le deuil général fut dans les cœurs plutôt que sur les habits ; le deuil, ce jour-là, ne fut pas une vaine et simple démonstration ! Les restes de l'excellent évêque, alors chevalier de la Légion d'honneur, furent déposés dans l'un des caveaux de la cathédrale de Saint-Julien.

Le digne évêque servit merveilleusement les nouvelles autorités locales dans le rétablissement de la sécurité, de la paix, de la confiance publique ; en démontrant, une fois de plus, toute l'influence merveilleuse du christianisme sur les populations, lorsqu'il est bien compris, lors surtout que ses dogmes se trouvent aussi parfaitement interprétés.

Les administrations centrales et cantonales furent alors, dans toute la France, remplacés par *la préfecture*, pour le département ; *la sous-préfecture*, pour l'arrondissement ; *la mairie*, pour la commune.

Le premier des préfets de la Sarthe fut M. Auvray, que nous avons déjà vu commander, avec distinction, au Mans, la 40me demi-brigade, et qu'on installa dans son nouveau poste le 6 mai 1800.

Auvray, Louis, Marie. — Fils d'un secrétaire de l'intendance de Paris, M. Auvray suivit la carrière des armes, au

commencement de la révolution de 1789; et lors de la prise du Mans par M. de Bourmont, le 15 octobre 1799, commandait la 40me demi-brigade avec le titre de colonel. Nommé, par le premier Consul, préfet de la Sarthe en 1800, il administra ce département jusqu'au 18 mai 1813. Dès l'année 1802, il fut appelé au Corps législatif par le Sénat conservateur, et n'accepta pas. En 1803, le collége électoral de la Sarthe porta M. Auvray candidat au Sénat. A la Restauration, le roi Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, le 13 août 1814; ensuite, maréchal de camp.

Il serait bien erroné de croire que M. Auvray vint dans la Sarthe avec le titre de préfet, comme un magistrat imposé par le premier Consul. Il suffit de lire quelques lignes des *Affiches du Mans*, 10 germinal an XIII de la république française, pour admettre une opinion bien différente : « Nous avons été ici fort longtemps incertains de la nomination du préfet pour notre département. *Le vœu public désignait le citoyen Auvray*, chef de la 40me demi-brigade d'infanterie de ligne ; ce vœu a été accompli *à la grande satisfaction de tous les citoyens.* »

Quant à la profession de ses principes administratifs, ils sont assez nettement posés dans son discours d'installation, même journal, 25 floréal an VIII : « Citoyens, un soldat connaît peu l'art des orateurs : je sais me battre mieux que je ne sais parler : mais si je n'ai pas le talent de bien dire, je me sens embrasé du désir de bien faire... Je n'ai pas brigué les fonctions de cette magistrature ;... j'ai cédé aux vœux des habitants de la Sarthe; à l'intérêt si tendre qu'inspirent ses longs malheurs et ses affreux déchirements. Vous savez tous la part que j'y ai prise; et que, *chargé d'une mission de rigueur*, je n'ai déployé qu'une *autorité paternelle.* Je viens achever ce que j'ai commencé. »

Le magistrat qui peut tenir un pareil langage *sans réclamation du passé*, avec *approbation de l'avenir*, est un magistrat d'élite; et nous ajouterons ici, comme application incontestable du principe : *On écrit*, *on parle toujours bien*, *quand on parle*, *quand on écrit avec le cœur !*

Enfin, comme digne complément de ce panégyrique éloquent de l'expérience et des faits, nous ajouterons celui que signalent, dans les plus honorables termes, les *Affiches* de la Sarthe, 15 vendémiaire an XIII. Un enfant vient de naître; la ville entière s'en réjouit comme d'une heureuse nouvelle. « Le conseil municipal du Mans, voulant donner, au premier magistrat du département de la Sarthe, un témoignage de l'estime et de la considération qu'il s'est acquises par la manière distinguée dont il dirige l'administration qui lui est confiée, décide, en séance, qu'en son nom, en celui des habitants, il sera demandé à M. le Préfet que *son fils soit nommé par la ville* » Il reçoit, en effet, les prénoms d'*Anatole-Mans-Louis* Auvray. Un aussi touchant éloge ne laisse rien à désirer, lorsqu'on le voit formulé par les chefs des meilleures familles de notre cité, composant alors son conseil municipal : « MM. Dugénetay, Cailleau, Detournay, Menard, Lepelletier-Feumusson, Moynerie, Lambert-Lavannerie, Goussault, Le Romain, Ory, Fay, Desmares, Lecomte, Valienne, Trahan, Leroux, de la Crochardière, maire, chargé de représenter la ville comme parrain. »

Le premier préfet de la Sarthe était donc un de ces braves soldats de l'empire qui, nobles enfants de leurs œuvres, conquirent vaillamment, sur les champs de bataille, les grades, les titres et les décorations dont ils furent honorés. Avec un caractère moins franc, moins loyal, moins conciliant surtout, il aurait pu, dans son département, au milieu des circonstances particulières de ce pays, faire beaucoup de mal. En effet, sous le gouvernement militaire qui régissait la France, les préfets étaient des espèces de *pachas omnipotents* au milieu de leurs administrés. Si quelques abus de pouvoir se manifestèrent, par exception, dans la bienveillante administration de M. Auvray, du moins est-il équitable de faire observer qu'ils ne furent jamais en proportion de ce pouvoir, et surtout des nombreux, des importants services rendus par cet administrateur.

Les documents officiels de l'époque nous donnent une preuve irrécusable de ces vérités. Ainsi, lorsqu'en 1800, le son des cloches fut *sévèrement proscrit* dans toutes les communes

de France pour les usages du culte religieux, et réservé pour *les alarmes et les dangers publics*, dans la circulaire qu'il adresse aux maires, il prend, avec bonté, le ton de la prière bien plutôt que celui du commandement. « Le département dont vous partagez avec moi l'administration, citoyen maire, est un de ceux qui doivent le plus à la sagesse, à la bienveillance paternelle du gouvernement... La reconnaissance qu'il a droit d'en attendre lui fait espérer qu'il fera le sacrifice exigé, comme tous les départements qui n'étaient pas moins attachés que lui à leurs anciens usages... Vos administrés sentiront les motifs développés dans cette lettre, où le ton de la persuasion m'a paru préférable à celui de l'autorité. . Vous savez tous que je suis au milieu de vous le dépositaire des lois : spécialement chargé de leur exécution. Vous ne voudriez pas que le Gouvernement pût me reprocher de n'avoir pas fait mon devoir ; et qu'une condescendance déplacée me rendît coupable à ses yeux ! etc. »

Il écrit, le 27 août 1800, à plusieurs maires qui voulaient exiger, des prêtres, un nouveau serment à leur installation dans la commune : « L'intention bien claire du gouvernement est que *personne ne soit vexé par l'abus des lois* : une déclaration unique et générale de fidélité à la Constitution suffit. »

Il dit, à propos de l'organisation des funérailles, 17 brumaire an IX : « Loin de nous le souvenir de ces temps affreux, où le délire révolutionnaire imputait à crime la sensibilité ; où la vie de l'homme était un jeu, et la sépulture une dérision ; où la crainte perpétuelle d'une fin tragique faisait envier le sort de celui qui payait le tribut à la nature, et tarissait dans leur source les pleurs des êtres condamnés à lui survivre. Les douces affections de l'âme ont repris leur empire ; et, avec elles, le respect dû par la société à tous les membres de la grande famille, etc. »

Les circulaires du citoyen Juteau : « *commissaire du gouvernement*, *accusateur public près le tribunal criminel du département de la Sarthe*, » que nous avons sous les yeux, sont un peu moins paternelles pour le fond et pour la forme, aussi nous abstiendrons-nous de les citer.

Mais voici précisément ce qui s'effectua, pour M. Auvray, comme pour les hommes en place, après leur simple retraite, et particulièrement après leur chute. La plus grande partie des obligés garde le silence, quelques-uns même vont jusqu'à la calomnie envers leur bienfaiteur, pour se dispenser de la reconnaissance. Les prétendues victimes se plaignent beaucoup plus haut que ne le comporte l'étendue réelle du mal ou des dommages qu'on leur a fait souffrir. De ce silence de l'ingratitude, ou de ces indignes calomnies, et de ces récriminations exagérées, se forme, cependant, l'opinion publique; avec ses erreurs, ses iniquités, contre lesquelles doit alors protester, d'autant plus énergiquement, le consciencieux historien, qu'elles sont plus générales, et qu'il s'est trouvé plus en mesure de les bien apprécier.

Ce fut sous l'administration de M. Auvray que le clergé catholique rentra dans ses fonctions; et nous le voyons seconder, avec sa bienveillance ordinaire, les bonnes intentions du Gouvernement à cet égard. Il est curieux, surtout à cette époque, d'apprécier par quelles transitions ménagées s'effectua ce retour du culte religieux. On en jugera par la suite des circulaires adressées aux maires, par M. le préfet, sur cet objet important :

« 12 prairial an X. Il est essentiel, citoyen maire, pour que l'ordre et la régularité s'établissent avec la nouvelle organisation du culte, que j'aie l'état détaillé des ornements et autres objets employés à ce service, appartenant à votre commune. Veuillez, au reçu de la présente, vous transporter aux églises et autres lieux où vous avez connaissance qu'il y en ait de déposés, pour en faire un inventaire exact et détaillé, que vous m'adresserez dans le plus court délai. Si vous avez connaissance de quelques objets détournés, faites les diligences nécessaires pour les faire restituer, en mettant toute la prudence et toute la discrétion dont vous êtes capable, dans l'exécution de cette mesure dont vous me rendrez compte. »

« 28 pluviôse an XI : Le Gouvernement a décidé que l'amnistie serait accordée à tous les prêtres qui la demanderaient, etc. »

« 23 pluviôse an XI : Les presbytères, et les jardins attenants, non aliénés, seront rendus aux curés et desservants. A défaut de ces presbytères, les conseils généraux des communes sont autorisés à leur procurer un logement et un jardin, etc. »

« 3 ventôse an XI : Je vous préviens, citoyen maire, que sous peu de jours vous verrez arriver, dans votre commune, l'ecclésiastique destiné à la desserte de votre église, et pourvu, d'après l'approbation du premier Consul, de l'institution canonique que lui aura donnée M. de Pidol, évêque du Mans. Aussitôt que cet ecclésiastique sera installé, qu'il aura commencé les fonctions du culte, vous voudrez bien *faire fermer toutes les chapelles et tous les oratoires particuliers qui pourraient exister dans votre commune*, etc. » Il est curieux de voir cette mesure, qui avait été le premier acte de la suppression du culte catholique, devenir la première condition de son rétablissement.

Tels étaient les actes administratifs de M. Auvray, qui cependant a fait bien des ingrats ; mais qui, d'un autre côté, s'acquit une véritable reconnaissance de ceux qui possèdent la mémoire du cœur.

Nous connaissons des hommes qu'il a protégés de son pouvoir, aux risques de se compromettre près du Gouvernement ; des familles entières qu'il a fait vivre par sa générosité, sauvées de la persécution, de la misère, etc.; qui, plus tard, lorsqu'il n'était plus en position de les servir ou de se défendre, l'ont accusé sans ménagement et sans pudeur !...

Mais aussi, nous connaissons des jeunes gens de cette époque, dont il encourageait les travaux, récompensait avec bonheur les premiers succès ; dont il s'empressait, en conséquence, de protéger la carrière, de l'assurer même, par une faveur toute personnelle, entièrement désintéressée, n'ayant, pour équitable mobile et pour digne objet que de les mettre en situation de rendre plus de services au pays, en les arrachant, avec une générosité complète, à ces terribles exigences militaires du moment, et qui, sans compensation, auraient brisé leur

avenir. Ceux-là du moins n'ont pas ainsi perdu la mémoire du cœur ; ils ont, au contraire, dans toutes les occasions, rendu justic eà cet administrateur essentiellement bon et généreux ; défendu sa mémoire contre des oublieux et des ingrats !...

Si l'on veut bien enfin se reporter aux difficultés de l'époque ; à la tolérance que, dans ses documents administratifs, dont nous avons cité plusieurs passages, M. Auvray montra pour les opinions politiques et religieuses qui ne se déclaraient pas hostiles à la sécurité publique ; aux voies larges qu'il ouvrit, dès le principe, à la conciliation de tous les partis, de tous les intérêts ; si l'on veut, enfin, considérer sans passion, ou sans parti pris, l'ordre qu'il sut rétablir dans toutes les parties de l'administration , l'impulsion qu'il vint donner, dans la province entière du Maine, aux arts, aux sciences, aux industries, en publiant lui-même une statistique du département et d'assez nombreux opuscules sur divers sujets d'utilité publique, on arrivera naturellement à cette conclusion équitable : que l'administration préfectorale de M. Auvray présente une de celles qui laissèrent, dans le département de la Sarthe, le plus d'améliorations essentielles, de services importants et d'actes privés de bienveillance, dont il serait mal de ne pas conserver le souvenir.

M. Auvray cultivait les lettres, aimait les savants, suivait avec assiduité les travaux de la *Société des Arts* du Mans, au milieu de laquelle il vint, bien des fois, apporter le résultat de ses utiles observations. Ce fut sous l'administration de notre premier préfet que l'école centrale du Mans se trouva remplacée par le collége communal de l'Oratoire.

Les souvenirs de gratitude, si naturellement inspirés par cette première administration préfectorale, nous font un devoir de nommer ici l'un de ses membres les plus capables et les plus dévoués ; qui, pendant plus de trente années, rendit, au département tout entier, des services d'une si grande importance, d'un si noble désintéressement, que, si la mémoire du pays lui faisait aujourd'hui défaut, il appartiendrait à l'histoire locale d'admettre ce digne administrateur au nombre des

enfants adoptifs de la province du Maine les plus utiles et les plus justement estimés.

D'Espaulart, Antoine-Henri. — Fils de Nicolas-Catherine d'Espaulart, chevalier gentilhomme servant de la reine; né à Paris, le 14 septembre 1762, M. d'Espaulart, compromis par son courageux dévouement à défendre la famille royale, aux Tuileries, dans la terrible et sanglante journée du 10 août 1792, fut obligé de quitter la capitale, où sa vie n'était plus en sûreté; vint se réfugier dans le Maine, et s'y fixa définitivement vers 1797, par son mariage avec Mlle Anne-Guyonneau de Pambour.

Nommé conseiller de préfecture, au Mans, dès la première institution, en 1802, M. d'Espaulart s'y fit bientôt particulièrement remarquer par sa grande aptitude aux affaires; un dévouement rempli d'abnégation personnelle, une intégrité poussée jusqu'au plus honorable scrupule, un travail constant, opiniâtre, qui lui faisaient arriver toutes les questions difficiles à traiter; enfin, une telle habileté, une telle expérience administratives, que nous pouvons affirmer, en connaissance de cause, et comme un fait notoire, que, pendant les trente années de l'utile exercice de ses fonctions, non-seulement il concourut, pour une très-grande part, à régler les principaux intérêts du département, mais qu'il dirigea même, de la manière la plus avantageuse, et sans aucune ostentation, le noviciat d'un assez grand nombre de nos préfets.

Nommé membre du Conseil général en 1816, il apporta dans ces nouvelles fonctions le même amour du travail, la même aptitude, et ne les abandonna qu'en 1830, époque à laquelle on admit les conseillers généraux par voie d'élections, auxquelles il ne se présenta pas. Il reçut les insignes de la Légion d'honneur à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, récompense qu'il avait si noblement acquise. M. d'Espaulart prit sa retraite de conseiller de préfecture en 1832; mourut au Mans, le 14 mars 1847, emportant l'affection, l'estime, les regrets de ceux qui l'avaient connu dans l'intimité; de ceux, bien plus nombreux encore, auxquels il avait rendu les services les plus importants, les plus désintéressés.

Le 18 mai 1804, parut l'acte du Sénat conservateur, qui conférait, à Napoléon Bonaparte, le titre et les prérogatives d'empereur des Français. La province du Maine reçut, avec un assentiment assez général, cette grande nouvelle ; espérant trouver, dans cette Constitution plus monarchique et plus forte du pouvoir, des garanties plus positives d'ordre, de sécurité, de paix, de prospérité, de bonheur. Toutefois, dans plusieurs communes rurales, et notamment dans celles de Montmirail, de Courcelles, du Tronchet, etc., quelques officiers municipaux préférèrent donner leur démission que de prêter, au nouvel empereur, le serment de fidélité prescrit par l'acte même de son élévation au trône de France.

D'un autre côté, le grand homme qui tenait alors, dans sa main, les destinées de la France, avait bien compris que, sans religion, sans morale, sans philosophie, ne pouvait exister qu'un cahos gouvernemental. Ce qu'avait compris le génie de Napoléon, le cœur du préfet de la Sarthe l'avait senti, comme nous en pourrons juger par quelques passages de la circulaire du 22 nivôse an XII, adressée aux maires de ce département :

« Citoyen maire, l'épreuve des longues et sanglantes calamités qui ont été la suite de l'abandon du culte religieux, de la dispersion presque générale de ses ministres, avait été, pour le peuple, une grande et terrible leçon, qui l'avait profondément convaincu de la fausseté et des conséquences funestes de ce système licencieux qui, en abolissant le sacerdoce, sapait la base de la morale publique. Rappelé à la raison, après bien des égarements, rendu à sa propre conscience par la réflexion, il a reconnu, avec un regret amer, l'illusion des sophismes auxquels son esprit imprévoyant s'était livré; il a senti la nécessité de revenir aux principes d'une religion qui remplit le cœur des hommes, les rapproche et les rend meilleurs... Le Gouvernement a pénétré le vœu du peuple : les portes des temples se sont rouvertes... Les ministres sont venus réconcilier et donner des consolations... Vous savez avec quelle joie leur retour a été accueilli !...

« Le Gouvernement avait la confiance que ces dignes minis-

tres, dépouillés de leurs anciens revenus, trouveraient dans la bienveillance des paroisses... de quoi subvenir à leurs modestes besoins... Cependant, un grand nombre d'entre eux souffre ; attend en silence les secours qu'on leur a fait espérer... En attendant que le Gouvernement ait pris des mesures générales... pour faire disparaître ce pénible état de choses,... j'invoque, citoyen maire, votre zèle et votre sensibilité sur une mesure de secours délicats qui, depuis longtemps, occupe ma pensée, parce que j'estime qu'elle tient à la vertu, à l'honneur ; j'augurerai de vous et de vos habitants en raison de ce que vous aurez fait pour répondre à l'esprit de cette circulaire : avec quel plaisir j'apprendrais qu'une commune en aurait prévenu les dispositions ! Signé : L. M. Auvray. »

Sous le gouvernement impérial, des travaux importants furent, comme pour tout le pays, effectués dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne. L'agriculture, dignement encouragée, prit un remarquable développement, acquit des perfectionnements nombreux : de grandes voies de communication furent ouvertes pour en exporter les produits, pour faciliter la civilisation par l'augmentation des rapports ; les industries se trouvèrent entraînées dans ce mouvement progressif ; le commerce en ressentit une féconde influence ; le bien-être, la prospérité de nos contrées en seraient devenus les précieux résultats, si les guerres gigantesques et continuelles, qui cependant alors faisaient la gloire principale de l'empire, en l'élevant au suprême degré de l'illustration militaire, ne fussent devenues la cause essentielle de sa ruine et du renouvellement des hostilités royalistes dans les provinces de l'Ouest.

Le Maine, par ses milices, par ses gardes nationales, par ses officiers supérieurs, paya noblement son tribut de dévouement et de courage dans ces guerres de l'empire ; comme les preuves s'en trouvent consignées, avec honneur, dans les proclamations de Napoléon ; dans les rapports même des ennemis qu'ils avaient à combattre. Dès l'année 1809, M. Coutard, notre compatriote, alors colonel au 65e régiment, confirmait

cette bonne opinion par sa propre conduite et par celle des jeunes Sarthois qui combattaient sous ses ordres.

Mais les exigences des énormes *conscriptions* nécessaires à la grande *consommation* d'hommes qui se faisait alors sur les champs de bataille, frappèrent incessamment, et dans leur centre vital même, le commerce, les industries, l'agriculture; dans le foyer principal de leur bonheur domestique, de leurs projets d'avenir, les individus, les familles, en enlevant, chaque année, la partie saine, la plus brillante jeunesse des populations du pays. Faut-il chercher ailleurs la cause essentielle qui vint *désillusionner* les esprits, et surtout *refroidir* les cœurs; le motif capital de ces nouvelles insurrections royalistes dont les provinces de l'Ouest vont nous présenter encore le fatal et sanglant théâtre?...

Par la franchise, la sagesse, l'intelligence, la fermeté de ses mesures, le premier préfet de la Sarthe avait réparé bien des injustices, bien des abus de pouvoir ; tempéré des ressentiments, effectué des rapprochements, des réconciliations difficiles ; conquis, au gouvernement impérial, un assez grand nombre de partisans. Mais, comme tous les autres préfets, il devait fournir son énorme contingent de *conscrits* à cette *immense consommation* : toutes les familles se trouvèrent bientôt cruellement frappées de *cet impôt du sang* ; des haines mal éteintes se rallumèrent ; l'irritation devint générale ; on formula, dans toutes les classes de la société, des récriminations violentes contre l'administration, contre le gouvernement impérial et ses agents. On parla même, à cette occasion, de trafics particuliers, d'exactions sans doute bien exagérées, mais dont les imputations, même en les supposant entièrement calomnieuses, n'en jetèrent pas moins, sur ceux qu'elles atteignaient, des préventions aussi nuisibles que difficiles à détruire.

Dans plusieurs communes du Maine, ce mécontentement devint plus expressif encore, se manifesta par une insurrection locale, servant de transition positive de la *troisième* à la *quatrième chouannerie*. Trois frères devinrent ici les principaux moteurs de cette réaction royaliste ; dont nous garantissons

d'autant mieux la vérité des faits, que nous en avons puisé les détails à la source même.

Insurrection des frères Morin.

Dans la paroisse de Voutré, Mayenne, à deux lieues sud-est d'Évron, existait un honnête cultivateur, du nom de *Morin*, exploitant, depuis longues années, la métairie de Hucheloup, à trois quarts de lieue du bourg. Il eut quatre fils : 1° *Louis*, mort soldat du premier empire, au service de la France ; 2° *Pierre*, qui fut réformé pour défaut de taille ; 3° *François*, qui joua le rôle principal dans cette insurrection ; 4° *Joseph*, le plus jeune, qui suivit son frère.

François Morin. — Né le 5 septembre 1789, à Voutré, dans le Bas-Maine, François Morin fut appelé, en 1808, à faire partie du contingent militaire ; mais croyant avoir droit à l'exemption, en conséquence de la mort de son frère Louis sous les drapeaux, sans songer que son frère Pierre, qui venait avant lui, avait été libéré pour défaut de taille ; par conséquent plutôt encore pour ne pas servir la cause révolutionnaire, parti de la maison paternelle au 25 avril, y revint le 29, pour commencer, dans son pays, l'aventureuse existence des réfractaires, avec toutes ses tribulations et tous ses périls.

Aux frères Morin, vinrent bientôt se réunir 25 ou 30 jeunes gens dans la même position, et qui choisirent François pour capitaine, en raison de la résolution et de la bravoure dont il avait déjà donné des preuves. « Seuls, comme le fait observer M. Crétineau, les frères Morin, se levèrent alors en France, pour protester contre le despotisme. » Ce fut alors entre cette faible troupe et les gardes nationales des communes du Bas-Maine, les soldats qui s'y trouvaient en cantonnements, une guerre continuelle, une suite non interrompue de petits combats, dans lesquels ces insurgés, malgré l'infériorité du nombre, eurent presque toujours l'avantage.

M. François Morin, dont nous avons à notre disposition les mémoires inédits, qui s'est empressé de répondre avec la plus loyale franchise à toutes les questions que nous avions besoin de lui faire, pour nous mieux renseigner encore sur les faits essentiels à notre sujet, repousse, comme nous l'avons déjà fait nous-mêmes, les calomnieuses imputations dont on a voulu flétrir *les véritables chouans*. « J'ai mis au net ces mémoires, dit-il, à la sollicitation de plusieurs de mes amis, qui ont pensé que je devais, à mes camarades, à moi-même, de contribuer, pour ma part, à faire connaître la guerre des chouans dans le Maine, autrement que par les documents officiels de l'époque, et dont l'intérêt du moment était de nous présenter, sous tous les rapports, au plus mauvais point de vue. Cet intérêt des chefs militaires, d'administration, etc., leur paraissait en effet : de nous montrer comme *des lâches* et *d'infâmes brigands*, en horreur même aux populations; lorsque *les défaites* des révolutionnaires, en nombre ordinairement supérieur au nôtre, lorsque *la sollicitude affectueuse des habitants de nos campagnes*, dont nous étions bien connus, *qui nous secouraient si généreusement*, *au péril de leur vie*, donnaient à ces fabuleux et mensongers ordres du jour le plus constant et le plus formel démenti.

« Quant aux inculpations d'*inhumanité*, elles sont aujourd'hui bien jugées par *ces révolutionnaires* eux-mêmes ; et l'on sait que les vrais chouans n'ont rien fait qui ne soit justifié par *les lois de la guerre* et *les droits de la légitime défense*. Tandis qu'on nous a fait, à nous, une guerre implacable ; qu'on nous a poursuivis, traqués à la manière des bêtes féroces ; que l'on a violé, à notre égard, tous *les traités* et toutes *les conventions signées par ceux* qui avaient pouvoir de négocier *les trêves, les pacifications*, qu'on nous proposait chaque jour pour nous séduire et pour nous tromper ! »

Le capitaine Morin était d'un caractère naturellement doux, bienveillant, presque timide et craintif dans les relations habituelles de la vie ; mais résolu, brave, courageux, d'une intrépidité constante, sur le champ de bataille. Dans toutes les

positions, il se montra toujours franc, loyal, bon et généreux; aussi tous ceux qui le connurent bien l'estimèrent ; aussi dans les justes plaintes qu'il formule ici, dans celles qu'il aura plus tard le droit de faire entendre encore, ne se mêle-t-il jamais de ces acerbes et violentes récriminations qui sont l'expression des caractères haineux, vindicatifs, dont le sien offrait le plus noble contraste.

Dans ses véridiques mémoires, il ne se borne pas aux allégations verbales, il les confirme par des faits publics et rend, à l'occasion, justice aux républicains tout aussi bien qu'aux royalistes. « Plus d'une fois, ajoute M. F. Morin, nous avons eu à nous louer de l'humanité des gendarmes, tant qu'ils n'étaient pas conduits *par un fonctionnaire civil* : de notre côté, nous les avons payés de retour. Sept d'entre eux étaient tombés dans une embuscade tendue par mon lieutenant, M. Michel Debray, alors à la tête de 50 hommes, et furent aisément désarmés. Au rapport, on demande au capitaine ce qu'il faut faire : « Gardez les armes, répondit-il, c'est le droit de la guerre : mettez les gendarmes en liberté, sans aucun mauvais traitement, c'est le vœu de l'humanité ! »

En 1809, le gouvernement, fatigué de cette guerre de partisans, dont il ne pouvait s'emparer à main armée, résolut d'en finir par la ruse et la trahison : la loi des otages est alors, tout exprès, pour eux seuls, remise en vigueur ; et tandis que d'un côté l'on menace les familles des réfractaires, de l'autre, on promet, à ceux qui se rendront, une feuille de route pour aller tout simplement rejoindre leur corps.

« Je réponds, ajoute M. Morin, à l'invitation de M. le préfet de la Mayenne, confiant dans sa parole : on me conduit en prison avec sept ou huit cents dupes comme moi. Nous comparaissons devant ce magistrat et son conseil. On nous met en effet en route, mais sous bonne escorte ; et, comme étapes, on nous fait successivement passer par vingt-sept cachots, plus mal sains les uns que les autres. Arrivé à destination, on m'affuble d'un mauvais uniforme ; on me pose en faction, avec un fusil sans batteries, aux postes avancés d'une forêt... Au milieu

de ces tristes conjonctures, je reçois une lettre de ma famille, gémissant de me voir servir une cause qu'elle n'aimait pas : mes antipathies se réveillent, irritées par les déceptions et les mauvais traitements : je déserte avec quinze de mes camarades. »

Ces malheureux jeunes gens, à peu près tous du Bas-Maine, se trouvaient alors à Luxembourg, avaient à traverser presque tout le nord de la France, au milieu des périls, des souffrances d'un tel voyage, avant d'arriver dans leurs familles, dont ils devaient redouter encore de compromettre la liberté, la vie, en s'y réfugiant avec le fâcheux titre *de déserteurs*. On les avait donc réduits, par une mauvaise foi, des traitements indignes, à n'avoir plus désormais, en perspective, qu'une existence *de chouans* sans cesse en état de *légitime défense*.

« On arrivait à 1811, ajoute M. Morin. Nous fûmes obligés de nous réunir en plus grand nombre, pour faire tête aux troupes impériales qui arrivaient de tous côtés vers le Bas-Maine. Après avoir plusieurs fois refusé le titre de chef de notre petite troupe, dont l'effectif était alors de 250 hommes, je fus obligé de céder aux pressantes sollicitations de mes amis, à l'unanimité des suffrages. On me donna le grade supérieur de chef de bataillon, et, comme à tous les autres, un surnom de guerre qui fut celui de *Bon-Dessein-sans-Façon;* on compléta l'organisation par une élection, également régulière, d'officiers et de sous-officiers.

« Nous eûmes à soutenir un grand nombre d'engagements : avec les gardes nationales, faciles à mettre en fuite ; avec les troupes de ligne plus solides, mais que nous combattions toujours avec l'avantage des lieux. Plusieurs fois, nous chassâmes des bois, entre autres, de celui de Montéclair, près d'Évron, 1,500 soldats avec 200 hommes. »

Les combats livrés par François Morin et par son frère Joseph, Pierre n'ayant point encore paru dans leur troupe, offraient des résultats si remarquables, et les chefs en sortaient toujours avec tant de bonheur, que dans tout le pays les habitants de la campagne étaient persuadés que François était pos-

sesseur d'un talisman auquel ils donnaient le nom *de jartier*, et dont le magique pouvoir était de le mettre complétement à l'abri des balles : croyance assurément bien superstitieuse, mais qui, dans le Bas-Maine surtout, avait, pour lui, pour sa troupe, l'avantage de les environner d'une sorte de prestige mystérieux, toujours susceptible d'une puissance respectable dans l'esprit des paysans. Plusieurs fois, en effet, on vit les frères Morin désarmer, avec quelques hommes, des compagnies entières de gardes nationales; mais leur plus merveilleux combat fut celui *du Vaillant*, petit village situé à près d'un kilomètre du bourg d'Izé, Mayenne.

Dans la nuit du 12 au 13 février 1813, François Morin, à la tête seulement de 28 hommes, revenant dans la Mayenne, s'arrête *au Vaillant*. Par la négligence d'une sentinelle, ou par la trahison d'un faux chouan qui voulait gagner la somme de 10,000 fr., mise à prix de la tête du chef royaliste, un bataillon de ligne, un détachement de gendarmerie qui bivouaquaient dans les environs, mis à la poursuite des frères Morin, par Bonaparte, auquel ils donnaient de l'inquiétude au milieu d'un pays disposé à l'insurrection, cernent la petite compagnie, l'attaquent au point du jour avec 600 hommes bien armés. Pendant quatre heures d'une fusillade meurtrière pour les impérialistes, les chouans, abrités par les maisons du village, gardent leur position avec autant d'habileté que de courage. Attirées par le bruit des fusillades, les garnisons voisines arrivent en grand nombre. Le capitaine Morin, comprenant alors qu'il va manquer de munitions et ne pourra pas tenir contre une armée, quitte *le Vaillant*, après la perte d'un seul homme, et sauve le reste par une retraite encore plus merveilleuse que le combat dont elle avait été précédée.

Cinq des réfractaires seulement étaient restés enfermés dans une maison. L'un d'eux en sort, en présentant un *sauf-conduit* acccordé par le préfet de la Mayenne, avec une date de *huit à neuf mois*, sans doute pour faciliter, à ce misérable espion, les moyens *d'obtenir la généreuse prime de* 10,000 *fr. !...* Les quatre vrais chouans, solidement barricadés, se défendent avec un

tel héroïsme, que les chefs des bleus, fatigués d'une résistance dont tous les coups étaient mortels, se décidèrent à livrer cette maison aux flammes. Trois de ces valeureux jeunes gens périssent au milieu de l'incendie. Le quatrième, nommé Janvier, est pris vivant ; et, par un insigne raffinement de cruauté, on le conduit à Saint-Georges, Mayenne, où les administrateurs le font fusiller en présence de sa bonne vieille mère, que l'on avait entraînée sur le lieu même de l'exécution !...

Quelques mois après, M. Derville-Maléchard, qui avait remplacé M. Auvray à la préfecture de la Sarthe, le 18 mai 1813, désira visiter le champ de bataille du *Vaillant*. « Prévenu de son itinéraire, dit M. F. Morin, nous l'attendions au nombre de 25 bien armés. En sentinelles derrière un talus, nous le vîmes passer à quatre mètres au bout de nos fusils. Mon lieutenant Debray voulait arrêter le préfet et sa faible escorte. N'ayant, dans ces dispositions, d'autre but que de surveiller ses démarches, et non de le faire tomber dans une embuscade, je défendis sévèrement qu'on lui fît aucun mal. Au 25 août 1813, trois mois après, à l'occasion d'une entrevue particulière que j'eus avec M. Maléchard, je le vis pâlir d'effroi lorsque je lui racontai cette aventure entourée de particularités qui ne lui permettaient pas de révoquer en doute le danger qu'il avait couru ; la mort qui l'attendait, si j'avais dit un mot, si j'avais fait un geste. »

Voilà cependant l'homme auquel on tendait incessamment les piéges les plus perfides, pour ne pas dire le véritable mot ; dont on mettait la tête à prix ; auquel, après l'avoir arrêté, au moyen d'une insigne trahison, l'on a fait souffrir, comme nous le verrons, les plus injustes et les plus cruelles tortures !...

« M. le préfet de la Mayenne, ajoute M. F. Morin, me fit proposer plusieurs rendez-vous auxquels il ne se trouva jamais. Une fois, pour me tromper, il envoya, sous son nom, *un autre lui-même*. Je reconnus la fraude, et, pour toute représaille, je fis mettre l'émissaire en liberté. Lorsque je passai dans la Sarthe, le général Henri, qui avait son quartier-général à Brûlon, me fit demander par le médecin de ce bourg, M. Ber-

nier, une entrevue à laquelle il ne se rendit pas; ensuite prier d'aller le trouver à son domicile pour conférer amiablement. Le piége était grossier; heureusement je n'y tombai pas; dix hommes armés étaient cachés là pour me saisir. »

Voyons encore ce que faisait M. F. Morin pour mériter une si déplorable conduite envers lui. « Au mois de juillet 1812, un de mes officiers, M. Bois-Aubert, rencontre cinq gendarmes près de Sougé, à trois lieues est de Laval, Mayenne; trois font feu sur nos hommes, sans les atteindre. Dans un instant les gendarmes sont pris, garrottés, étreints dans leurs propres menottes, s'attendant bien à passer immédiatement par les armes; ils demandent, en désespoir de cause, à m'être présentés. On les conduit à mon lit, où j'étais retenu par une douloureuse névralgie. Après leur avoir fait grâce du supplice qu'on leur préparait, en conséquence des lois de la guerre, je les renvoie avec armes et bagages, à la seule condition qu'ils ne tireront plus sur nous. Ils le promirent et ne faussèrent jamais leur serment. Quelque temps après, deux d'entre eux eurent même la générosité de venir nous avertir, au moment où l'un de nos détachements allait tomber dans une embuscade. » Ces braves gendarmes comprenaient bien mieux les nobles sentiments d'équité, de reconnaissance et de probité, que le Gouvernement qu'ils étaient forcés de servir.

M. F. Morin semblait avoir pris Jean Chouan pour modèle, non-seulement dans ses actes bienveillants et généreux, mais encore dans ses actions les plus courageuses, les plus téméraires. Sa troupe, alors dans le Haut-Maine, est entièrement dépourvue de munitions. Il part du bourg de Tassé, entre La Suze et Brûlon, Sarthe, vers la fin de février 1813, avec deux camarades, pour venir s'approvisionner au Mans. Tous les trois, en passant par Coulans, déposent leurs armes dans une maison très-sûre; font leurs acquisitions au chef-lieu, sans éveiller la surveillance d'une police moins habile qu'eux; reviennent prendre leurs armes, sont reconnus, poursuivis; mais, par une marche forcée, dépistent l'ennemi, après avoir

été plusieurs fois obligés de répondre à la fusillade, et fait au moins dix-neuf lieues dans la même nuit.

Enfin, dans l'impossibilité de s'emparer, même avec des régiments entiers, par la force, d'hommes aussi constamment habiles et valeureux, M. le préfet Derville-Maléchard se décide à mettre en usage des moyens qui vont se qualifier d'eux-mêmes. Il fait proposer à M. F. Morin, par M. Langlechère, une conférence pour terminer à l'amiable cette funeste guerre de partisans. Le lieu du rendez-vous est fixé à Viré, bourg à quatre kilomètres nord-ouest de Brûlon, Sarthe. M. Maléchard s'y trouve le 23 août 1813, assisté de M. le colonel Cavalier, commandant la gendarmerie à Alençon.

On commence par offrir à M. F. Morin la place de capitaine de gendarmerie, qu'il refuse : en ajoutant que lui, son frère et ses chouans ne réclamaient, pour toute faveur, qu'une entière exemption du service militaire, et l'exercice libre, commun des droits civils; qu'à ces deux seules conditions ils déposeraient les armes. M. le préfet y consentit, à la charge toutefois, pour les insurgés, d'habiter un autre département que ceux où tous avaient fait la guerre. Un traité bien en règle fut signé par les deux partis. En voici les termes textuels :

1° « Tous les réfractaires actuels, de la province du Maine, qui se rendront, *ne seront tenus à aucun service militaire sous le gouvernement présent.* 2° Ils seront sous la surveillance de la haute police, mais ne pourront être ni inquiétés, ni repris pour les faits passés. 3° Ils choisiront un département, en France, hors ceux où ils auront porté les armes. 4° Ils jouiront, du reste, de la plénitude de leurs droits. » Signé : Derville-Maléchard, Cavalier; Coudreux, secrétaire; F. Morin, chef des insurgés, muni de leurs pleins pouvoirs.

Dès le 17 septembre, MM. Derville et Cavalier venaient, en conséquence, aux *Maisons-Rouges*, commune de Chauffour, Sarthe, apporter, aux réfractaires pacifiés, des passeports bien en règle pour le département de l'Yonne, qu'ils avaient choisi comme lieu de résidence. Eh bien, ce traité si loyalement accepté d'une part, si consciencieusement exécuté, n'était, de

l'autre, « qu'une lâche trahison, qu'une perfide comédie. » Laissons à M. F. Morin lui-même le soin d'en retracer les suites cruelles et douloureuses : il va, du reste, le faire avec sa bonne foi, sa véracité, sa candeur ordinaires :

« Quinze jours après notre arrivée dans l'Yonne, le maire du chef-lieu de canton que j'habitais avec mon frère Joseph, nous mande tous chez lui munis de nos papiers. Des gendarmes déguisés, armés, s'y trouvaient en force : il s'agissait d'une véritable *arrestation*, au mépris *du traité* que les premières autorités civiles et militaires de la Sarthe avaient légalement *signé*. Nous voulons protester : pour toute réponse, on nous attache deux à deux, avec accompagnement de menottes, et l'on nous jette brutalement dans les prisons d'Auxerre. Ensuite on nous meurtrit de la chaîne, du carcan, de *la manille* du forçat; on nous fait passer trois jours et trois nuits dans une voiture cellulaire, pour nous conduire à Pierre-Châtel, village et ci-devant Chartreuse sur le Rhône, à deux lieues sud-est de Belley, Ain; où l'on nous enfouit au fond d'un cachot taillé dans le roc humide.

« Nous y séjournons pendant trois mois. On vient alors nous en exhumer; on nous dirige sur Marseille, où nous attendaient également d'autres cachots plus malsains, plus humides encore, sans paille, où l'on pouvait à peine se tenir debout; où l'on trouvait, pour toute couche, une dalle gluante, infecte et glaciale; où se réunissaient chaque jour, avec profusion, toutes les variantes si pénibles du *carcere duro*. Six mois se passèrent ainsi dans la douleur, sans consolation, sans la vue d'un seul être humain : pour toute visite, ne recevant que celle de rats nombreux, affamés, qui dévoraient nos vêtements et s'attaquaient, parfois, aux parties les plus accessibles de nos personnes »

Les malheureureux compagnons de M. F. Morin, dans ces terribles épreuves, étaient, pour la Mayenne : MM. Joseph Morin, son frère; Jean Meunier; Beauregard, de la Châtre; Heurtebize, de Sainte-Suzanne; Guichard, de Torcé; Coutelle, d'Evron, etc. Pour la Sarthe : MM. André et François

Doucin, Bois-Aubert, Michel Debray, de Torcé-en-Charnie; André Troussard, de Viré, etc.

« Exténué par tant de chagrins, de souffrances, de misères, ajoute M. F. Morin, je tombai sérieusement malade. On me conduisit à l'hôpital, où me suivirent encore *la manille* et la chaîne : mais le médecin et les sœurs de l'hospice furent pour moi d'une bonté touchante : véritables anges de Dieu, dans ce purgatoire immérité.

« Enfin, arrive la Restauration et le jour de la délivrance!... Notre excellent médecin, avec sa bienveillance ordinaire, s'empresse de me l'annoncer. « Je vous connais de réputation, me dit-il, soyez toujours aussi honnête homme que vous l'avez été. Dieu vous accompagne et vous accorde, à l'avenir, des jours meilleurs! » Il me serra la main avec un sentiment qui m'arracha des larmes, et me fait bien regretter de n'avoir jamais su le nom d'un homme aussi parfait. Dire ensuite quelles furent les anxiétés, les douleurs même du *déferrement*, entre des mains inhabiles et brutales, me devient impossible; le souvenir seul m'en fait encore frémir. »

« Je quittai l'hôpital vers la fin de 1814, au milieu des témoignages les plus affectueux de la sympathie, de la bienveillance, de la pitié ! »

Les tribulations et les souffrances du célèbre *Sylvio Pellico*, si expressivement, avec un intérêt si vif, racontées par lui-même, ont, à bien juste titre, excité le touchant intérêt, la douloureuse compassion de tous les cœurs sensibles et généreux : nous le demandons, ces souffrances et ces tribulations furent-elles plus cruelles et moins méritées que celles de notre si patient, si bon et si malheureux compatriote?...

« Le cœur plein de joie, d'espérance, ajoute M. F. Morin, je reportais enfin mes pas vers la terre natale. Mais aurais-je donc été satisfait, à ce point, de mes premiers instants de liberté, si j'avais pu prévoir les nouvelles déceptions et les chagrins plus déchirants encore qui m'attendaient au retour?

« Mon tendre père était mort de souffrance et de misère dans les prisons, complétement isolé de sa famille, sans aucun

secours, sans la moindre consolation. » On avait en effet dit à ce bon père : « Tu livreras ton fils pour qu'il soit fusillé comme réfractaire, ou tu périras misérablement dans les horreurs *d'un cachot.* » Et pendant que le père subissait, dans *un cachot*, cette inique sentence, le fils, dans *un autre*, expiait sa confiance intempestive dans la bonne foi d'une administration qui venait de lui signer une complète amnistie !

Du reste, la Restauration ou bien ne comprit pas ces dévouements sublimes, ou les effaça promptement de son royal souvenir ; mais un fait aussi grave dans ses conséquences ultérieures que pénible dans sa nature vint partout se révéler : *elle n'effectua rien pour eux !...*

« Le gouvernement légitime, ajoute M. F. Morin, entouré de flatteurs, obsédé, trompé par des intrigants, ne fit absolument rien pour nous : je redevins cultivateur, en perdant mes illusions sur les hommes, en conservant mon dévouement inaltérable pour la religion et pour la royauté : les Cent-Jours me donnèrent bientôt la triste occasion de le prouver par des faits. »

A cette époque, François et Joseph reprennent les armes ; Pierre, qui n'avait point encore paru, suit leur exemple. Ce fut alors seulement que les trois frères Morin se trouvèrent ensemble sous le drapeau de la petite insurrection royaliste qui porte leur nom.

A la seconde Restauration, Pierre, qui était capitaine de paroisse, fut nommé brigadier de gendarmerie ; Joseph, maréchal-des-logis dans les grenadiers de la garde royale ; François, chef de bataillon, pour prendre rang, à partir du 15 juin 1815, dans l'armée royale, commandée par le général d'Ambrugeac, dont il était particulièrement estimé.

« Mais, ajoute M. F. Morin, l'animosité qui existait, entre ce général qui m'honorait de son affection et M. le général d'Andigné, pair de France, me devint assez funeste pour que la Commission, sous les ordres de ce dernier, me fît descendre au simple grade de lieutenant au 37e de ligne. Je fus nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 1er septembre 1824 ;

passai capitaine le 16 avril 1827, et quittai le service à la révolution de 1830. »

Ainsi finit cet épisode assez remarquable des guerres de l'Ouest, particulier à notre province, et dont M. F. Morin fut le principal chef. Pour toute faveur du gouvernement légitime, il obtint : une lettre bienveillante, signée du roi Louis XVIII; un sabre d'honneur, sur lequel était gravé le nom de Pierre Morin, comme chef de la famille ; et « qui malgré cette inscription positive et les réclamations les plus justes, est resté entre les mains de l'administration départementale, » ajoute M. F. Morin.

Fixé, depuis 1851, au Mans, où ses excellentes qualités l'ont fait apprécier comme partout, ce digne martyr de sa foi religieuse et politique est mort, le 28 septembre 1859, emportant les vifs regrets de sa famille et de ses amis.

En revenant à l'ordre chronologique des faits, nous voyons, sous l'influence fatale que nous avons signalée, Bonaparte courant à sa perte, alors qu'il croyait marcher à la gloire, à l'empire du monde; abandonné, trahi, dans ses désastres, par les républicains, par les ambitieux royalistes, dont il avait eu l'imprudence inouïe de s'entourer ; par la plupart de ces nombreux souverains qu'il avait *semés*, sans mesure et sans discrétion, dans les pays courbés sous le poids énorme de sa puissance militaire. Nous le voyons, enfin, au milieu du vertige de ses illusions insensées, faire, à lui seul, beaucoup plus pour la Restauration, que les princes, les royalistes, les guerres de l'Ouest et de la Vendée réunis.

Insurrection royaliste commandée par Louis XVIII.

Cette nouvelle entreprise d'insurrection royaliste, assez importante pour occuper une place dans l'histoire, offrit un caractère et des résultats essentiellement différents de ceux des autres : cette fois, en effet, la prise d'armes fut commandée

par Louis XVIII, et suivie de la Restauration de l'ancienne monarchie.

Le général Le Paige de Bar est envoyé de Londres avec des pleins pouvoirs et muni d'instructions ainsi conçues, écrites de la main du roi : « Aussitôt arrivé en Bretagne, M. le général de Bar s'empressera d'appeler les royalistes aux armes ; jamais une diversion ne fut plus nécessaire : l'empire de Bonaparte croule ; la révolution touche à sa fin. Il faut donc que *les Vendéens* et *les Bretons* aient la gloire de lui porter le dernier coup. Les puissances étrangères envahissent le territoire français : *mais elles ne font la guerre qu'à un homme* ; cet homme de moins, elles se retirent sur leur territoire. Afin de préserver la France d'une invasion *toujours déshonorante*, même lorsqu'elle est salutaire, il est bon d'armer les populations et de leur faire faire des mouvements hostiles contre le pouvoir de fait. J'ai compté sur le dévouement toujours inaltérable de *la Bretagne* et de *la Vendée*. Mon frère et mes neveux se placeront à la tête des royalistes ; et, s'il en était besoin, j'irais moi-même réchauffer un zèle qui ne m'a jamais failli. » La gratitude aurait dû faire aussi nommer *le Maine!...*

Les choses devaient se passer tout autrement que l'avait prévu, que l'avait ordonné Louis XVIII ; la délégation belligérante allait encore devenir ici fatale à celui qui venait de la recevoir, comme toujours elle avait été pour ceux qui s'en étaient spontanément chargés ; ni *la Vendée*, ni *la Bretagne* n'offriront le théâtre de l'insurrection ; mais un Vendéen se trouvera, par la force même des choses, en position de commander le mouvement. De Bar, accompagné, dans son expédition, par Droz et Leguern, en arrivant à la côte, est pris, jeté sur une corvette française, et, le 12 novembre 1813, assassiné lâchement avec ses officiers : l'insurrection projetée en Bretagne va s'effectuer à Bordeaux, sous la direction du frère de M. Henri.

La Rochejacquelein, Louis, Duverger, marquis de, — né, en 1777, à Saint-Aubin de Baubigné, en Poitou ; vers 1792, émigre avec son père, sert dans un régiment autrichien ; suit

sa famille à Saint-Domingue, fait la guerre sous les ordres des Anglais ; reparaît en France vers 1801 ; épouse Mlle de Donnissan, veuve du marquis de Lescure, le 1er mars 1802.

Ces deux nobles cœurs, si bien faits pour se comprendre, vivaient paisiblement, dans leur vieux château délabré, du produit assez minime de ses terres saccagées tant de fois ; mais produisant encore assez pour fournir à leurs modestes besoins, et même aux exigences de cette bienveillante charité qui, sans cesse, les occupait du soin touchant de secourir les dénûments, de soulager les souffrances, d'adoucir les chagrins, dans toute la contrée qu'ils habitaient.

Cette vie d'un mystérieux et si noble dévouement, ce grand nom caché sous des prétentions aussi modestes, éveillèrent les soupçons de la police impériale. Une charge à la nouvelle cour, un grade supérieur dans l'armée, sont, vers 1809, en même temps offerts et refusés. Dès lors tracasseries, persécutions de cette malveillante police, qui forcèrent le noble marquis de renoncer à son existence paisible et tranquille, de se tenir constamment sur la défensive, enfin de s'occuper sérieusement d'une insurrection à laquelle, jusqu'alors, il ne songeait pas, mais qui devenait utile au retour des Bourbons, à la sécurité de leurs plus zélés partisans.

M. Louis de La Rochejacquelein se trouvait, le 5 novembre 1813, dans ses propriétés des environs de Bordeaux, lorsque M. le comte de Lynch, maire de cette ville, s'empressa de le prévenir que Savary, ministre de la police, avait donné des ordres pour le faire arrêter, peut-être même fusiller. Mais, dans cette vaste cité, mal disposée pour le gouvernement impérial, un aussi noble proscrit ne manqua pas de familles pour se mettre en sûreté contre cet affreux despotisme ; et travailler à son aise, avec le concours de MM. de Pyronnet, de Puységur, de Mondenard, de Grivel, etc., au renversement de cet empire. Il fit si bien, que, le 12 mars 1814, le duc d'Angoulême entrait à Bordeaux, au milieu des acclamations les plus enthousiastes : Le règne militaire de Napoléon était passé.

CHAPITRE V.

RESTAURATION.

Depuis la fatale journée du 21 janvier 1793, où le meilleur des rois fut si lâchement assassiné, la France, en expiation d'un tel forfait, n'avait pas cessé de souffrir, de gémir dans le sang et dans les larmes !... L'espoir d'un soulagement à ses maux, d'un allégement à l'oppression qu'elle supportait, depuis vingt et un ans, sous toutes les variantes plus ou moins cruelles du despotisme et de la tyrannie, lui permit enfin de respirer avec un moins grand malaise, et de goûter, par anticipation, les avantages si précieux du calme et de la paix qu'elle avait profondément compromis. Toutefois, cette espérance, et même ces réalités, n'étaient pas alors sans d'amères et pénibles compensations, puisqu'elles étaient achetées au prix, toujours trop onéreux, d'une invasion étrangère.

Napoléon courait bien rapidement à sa ruine. Un des princes de la famille royale occupait déjà Bordeaux ; les puissances coalisées marchaient sur Paris ; une insurrection, dont les suites auraient pu devenir encore terribles, s'organisait dans les provinces de l'Ouest ; et déjà les royalistes, commandés par M. le comte de Vibraye, par le général Tranquille, se disposaient, dans le Maine, à commencer les hostilités, lorsque l'entrée des alliés dans la capitale, au 31 mars 1814, l'acte de déchéance rendu, le 3 avril suivant, par le Sénat contre Bonaparte ; son abdication le 11 du même mois, arrêtèrent le développement de ces funestes réactions.

Au milieu de tous ces conflits, de toutes les prétentions qui pouvaient encore s'élever, la Restauration devait trouver des

obstacles à vaincre, des difficultés à surmonter; offrir, même avec l'empire, des alternatives d'action et de réaction successives, peu durables, il est vrai, mais cependant assez menaçantes. Pour les mieux comprendre, surtout dans ce qu'elles ont de particulier à la province du Maine, il est utile d'en diviser l'histoire en quatre paragraphes : 1° *Rétablissement des Bourbons sur le trône; 2° Retour de Napoléon aux Tuileries; 3° Retour de Louis XVIII en France; 4° Règne de Charles X.* Nous ne donnerons, à l'exposition de ces grands événements, que les développements nécessaires à notre sujet.

§ I. Rétablissement des Bourbons sur le trône.

Les puissances étrangères, dans leur coalition à main armée, n'avaient eu d'abord qu'un objet essentiel, bien déterminé, comme l'avait parfaitement écrit Louis XVIII : *la ruine de Bonaparte,* qui battait leurs armées et menaçait leurs couronnes. Cet objet rempli, maîtresses de la France, qu'elles occupaient militairement, ces puissances parurent hésiter dans la résolution à prendre, et dont l'opinion publique résumait ainsi les conditions : 1° partager le pays; 2° faire droit aux réclamations des Orléanistes; 3° rétablir sur le trône l'ancienne dynastie des Bourbons.

Ce dernier parti semblait assurément le plus sage, le plus équitable ; mais il n'était pas sans d'assez fortes oppositions. Les royalistes le sentirent ; aussi mirent-ils alors tout en œuvre pour décider la question. Un grand nombre de jeunes gens des meilleures familles, sous la direction de M. de Semallé, commissaire de S. A. R. Monsieur comte d'Artois ; du comte Thibault de Montmorency, se réunirent avec l'engagement formel de proclamer, dans tout Paris, le désir des populations de voir la couronne de France rendue, par les souverains confédérés, aux légitimes héritiers du *roi martyr*. Les dames du haut parage, de leur côté, formèrent une coalition qui ne devait pas rester sans pouvoir; on y remarquait surtout MM^mes^ la

vicomtesse de Châteaubriand, la comtesse de Choiseul, la princesse de Léon, la comtesse de Semallé, de Vauvineux, etc.

« Une scène même assez touchante, ajoute M. Alphonse de Beauchamp, dans son *Histoire de la Restauration*, marqua l'arrivée de l'empereur de Russie vers les Champs-Élysées. Une dame qui s'était signalée par sa participation active au mouvement royaliste, M[me] de Semallé, se jette aux genoux du czar ; et, les yeux mouillés de larmes, elle lui demande son roi. « *Vous le voulez, la nation française le désire, eh bien! vous l'aurez,* » lui répond Alexandre d'un ton positif, en la relevant avec une grâce parfaite. » Cette réclamation, simple en elle-même, eut-elle toute l'influence qu'on a voulu, depuis, lui prêter sur la détermination d'un aussi grand événement que celui de *la Restauration?* Nous rapportons le fait sans rien garantir ; mais en ajoutant que Louis XVIII vint s'asseoir sur le trône, et qu'il paraît assez bien démontré, par les documents de l'histoire, qu'Alexandre, surtout, lui donna la main pour y monter.

Le roi légitime de la France, lors de son entrée dans Paris, le 3 mai 1814, y fut accueilli par une immense et chaleureuse acclamation. Nous étions l'un des innombrables témoins de ce beau spectacle ; nous pouvons affirmer que l'enthousiasme ne se trouvait pas ici de commande officielle ; que la joie qui brillait sur tous les visages était bien l'expression fidèle et spontanée de celle qui remplissait tous les cœurs. Si quelques doutes pouvaient encore s'élever, à cet égard, il suffirait, pour les dissiper, de lire quelques passages des écrits que publièrent alors des républicains, et même des régicides. « La Restauration était venue, dit Carnot dans un Mémoire de ce temps, et produisit, en France, un enthousiasme universel : les Bourbons furent *accueillis avec une effusion de cœur inexprimable* : les anciens républicains partagèrent *sincèrement ces transports de la joie commune :* Bonaparte les avait particulièrement tant opprimés, toutes les classes de la société avaient tant souffert, qu'il ne se trouva personne qui ne fût réellement dans l'ivresse. »

Barère, dans ses Mémoires du mois d'avril 1814, avait déjà dit lui-même : « M. le comte d'Artois fit son entrée à Paris, au milieu du plus grand et du plus général enthousiasme; la capitale était dans un état de joie impossible à décrire... Les Parisiens avaient l'air de croire au retour de l'âge d'or... On eût dit que les Bourbons apportaient avec eux des trésors : la paix éternelle, la diminution des impôts, le retour du commerce et de l'industrie ! »

Louis XVIII qui, dès le 2 mai 1814 ,avait donné *la déclaration de Saint-Ouen*, sur l'invitation formelle d'Alexandre, promulgua, le 4 juin suivant, *la Charte constitutionnelle,* dont les termes paraissaient inaugurer enfin l'ère d'une sage et prudente liberté. Mais deux causes fatales, qu'il importe à l'histoire de bien préciser, devaient jeter, au milieu de cette joie, de ces espérances qui la faisaient naître, des déceptions, des mécontentements; amener enfin des insurrections sanglantes et l'expulsion nouvelle de la branche aînée des Bourbons !...

Les dynasties héréditaires eurent presque toujours, auront peut-être longtemps encore deux périlleux écueils à redouter : LA VANITÉ *princière*, LA TIMIDITÉ *gouvernementale.* Deux ennemis essentiels à craindre, et d'autant plus dangereux, qu'ils exploitent ces deux sentiments à la fois, pour leur intérêt particulier, au grave détriment de la monarchie : *les courtisans*, LA VANITÉ ; *les téméraires ambitieux*, LA TIMIDITÉ du souverain et de sa cour. Les uns et les autres fascinent les yeux des rois, les déconsidèrent souvent dans l'opinion ; les rendent oublieux, parfois même ingrats envers leurs plus dévoués serviteurs ; en leur aliénant ainsi l'esprit et le cœur des hommes sages, vrais, indépendants.

La dynastie des Bourbons, si profondément estimable d'ailleurs, ne sut presque jamais, dans la prospérité, complétement éviter ce double écueil ; et malheureusement les leçons de l'adversité la plus affreuse restèrent souvent, pour elle, sans aucun enseignement : aussi, dans la période où nous sommes arrivés, les manœuvres de *l'intrigue*, de *l'intimidation*, de *la flatterie*, déjouèrent-elles constamment leurs plus utiles pro-

jets de restauration; aussi, lorsqu'ils rentrèrent dans leurs États, sous l'influence des mêmes causes, oublièrent-ils un peu trop souvent les pays et les familles dont le noble dévouement avait tout sacrifié pour les rétablir sur le trône !...

Le Maine, la Bretagne et la Vendée n'eurent assurément pas lieu de se féliciter des fruits qu'elles recueillirent de la Restauration : mais, toujours intelligentes et dévouées au principe légitimiste, elles ne confondirent pas les actes injustes, partis de l'entourage du souverain, avec l'équité que sans doute il eût mise dans la répartition de ses faveurs, s'il avait pu les dispenser avec une entière liberté d'action ; et non-seulement conservèrent leur zèle royaliste au fond du cœur, mais en donnèrent des preuves, aussi généreuses que sublimes, dans les tristes jours d'un nouvel exil, où bientôt l'ancienne monarchie va se laisser inconsidérément précipiter.

Nous trouverions encore, au besoin, la démonstration de l'attachement sincère des Cénomans à leurs souverains légitimes, dans la réception si cordialement spontanée qu'ils firent à Mgr le duc d'Angoulême, lors de son passage au Mans, le 10 août 1814.

Indépendamment, en effet, des grands préparatifs de la ville : arcs de triomphe, bal, fête publique, distribution de comestibles aux indigents, aux prisonniers, etc., un magnifique et vaste édifice, en forme de rotonde, orné de feuillages, de fleurs, d'étoffes artistement drapées, avec représentation d'un vaisseau amiral, en mémoire du titre porté par le prince, fut improvisé au milieu même du point de réunion des routes que présente, au sud-est, à 3 kilomètres du Mans, cette place nommée : *la Lune* de Pontlieue, par les soins de Mme Berard, qui ne recula pas devant les fatigues et les dépenses nécessaires pour donner à son œuvre un caractère digne des voyageurs qui devaient s'y reposer un instant.

Des gradins se trouvaient richement établis à l'intérieur, occupés complétement par les dames de la ville et des environs, en toilettes brillantes et recherchées. A leur entrée dans ce palais *féerique* et de bon goût, le duc et la duchesse d'An-

goulême furent salués des plus vives et des plus cordiales acclamations.

Cette décoration et cette réception hors ligne, pour une petite commune rurale, firent alors beaucoup de bruit, et laissèrent, dans le pays, de longs, de précieux souvenirs. Au nombre des productions de nos poètes sarthois, formulées sur les écussons, frontispices, ou chantées au banquet, nous avons retenu le couplet suivant, qui peint, d'une manière assez naïve, les mœurs d'une autre époque : « Nos troubadours nous ont vanté — Le temps de la chevalerie : — Ce temps où la galanterie — Naquit avec la royauté. — Un baladin, avec prouesse, — Aimait et défendait son roi ; — Il gardait son cœur et sa foi — Pour son bon Sire et sa maîtresse. »

Louis XVIII avait bien quelques idées libérales, qui même lui firent donner, par les courtisans princiers, le titre de *jacobin;* mais, dans sa condition valétudinaire, il ne trouva ni les moyens de voir assez par lui-même, ni la faculté de suivre ses inspirations les plus généreuses. Les intrigues, les flatteries l'emportèrent : on nomma, pour la direction des affaires et de l'armée, des hommes en général plus systématiques, plus remuants, que véritablement habiles au point de vue capital de l'application.

En même temps on conserva presque partout les mêmes préfets, les mêmes administrateurs ; et comme ils étaient en grande partie sortis des *enfantements* révolutionnaires, il résulta naturellement, de cette regrettable alliance, une *machine gouvernementale* sans harmonie, sans consistance, par cela même qu'elle se trouvait formée d'éléments hétérogènes, antipathiques ; *de légitimistes exagérés et d'incorrigibles républicains* : disposition qui devait encore nécessairement entraîner, d'abord l'ébranlement, ensuite la chute de la monarchie qu'on venait de relever sur des fondements aussi ruineux.

« Pendant ce temps, dit M. Crétineau, *la Vendée*, heureuse du retour des Bourbons, ne demandait rien et n'obtenait rien ; on oubliait ses services, et elle ne songeait pas à les rappeler... Les préfets de l'empire avaient tous été maintenus dans leurs

fonctions; les magistrats, les conseillers d'État, enfants des œuvres vives de la Révolution, avaient sollicité, avec des démonstrations d'amour perfides, la confiance du gouvernement; elle leur avait été accordée; et, chose extraordinaire, c'est à peine si, à la chute du système napoléonien, il se rencontra un homme pour léguer, par une démission honorable, un témoignage de reconnaissance à l'ordre de choses qui disparaissait. La Révolution *était au pouvoir,* elle ne voulait pas s'en dessaisir. Avec une administration ayant des royalistes pour chefs et des révolutionnaires pour agents, il devait naturellement s'établir de funestes conflits. »

Les paysans du Maine et de la Vendée, pendant les hostilités, avaient combattu pour la monarchie, pour son rétablissement, pour sa gloire, sans aucune préoccupation individuelle. Après la Restauration, tant qu'il ne s'agit que de leurs personnes, ils supportèrent l'ingratitude sans se plaindre; mais, dès que la monarchie fut en voie de se compromettre, de se perdre, ils protestèrent avec toute la noblesse, toute la loyauté du désintéressement particulier.

On eut l'inconséquence de leur envoyer, pour commissaire général, un homme qui, par ses relations et son caractère, était l'un des moins appropriés à cette grave mission :Gilbert-Desvoisins. Aussi le mécontentement général ne tarda-t-il pas à s'y manifester par des réactions et quelques scènes plus tumultueuses que véritablement hostiles.

Au lieu d'apprécier, comme il devait l'être, un dévouement qui se manifestait ici, comme toujours, dans le seul intérêt du principe monarchique; au lieu de faire droit à d'aussi dignes protestations, on les blâma publiquement, on les traita de rébellion; on voulut enfin, à ces nobles cœurs, à ces courageux enfants du Maine et de la Vendée, parler un langage despotique, leur imposer encore un gouvernement de *serfs* et *d'esclaves*; il n'était plus temps : *les héros* du Maine, de la Bretagne, de la Vendée militaire et royaliste, pouvaient encore souffrir l'abandon, l'injustice; mais ils ne devaient plus descendre à l'infime niveau des *esclaves* et *des serfs!*...

Pour bien préciser la triste position que la Restauration prétendait ici leur faire, il suffira de citer quelques passages de la lettre écrite par Mgr le duc de Berri, le 21 mai 1814, à M. Louis de La Rochejacquelein. « L'amour des Vendéens pour leur roi, celui qu'ils ont conservé pour vous, Monsieur, me donnent de justes raisons d'espérer que l'espèce de fermentation qui semblait exister, dans cette province, n'aura aucune suite fâcheuse. Vous ferez sentir aux bons et braves habitants du Poitou *qu'un zèle trop ardent et mal raisonné* peut souvent avoir les mêmes inconvénients que l'insubordination... Je ne vous cache point, Monsieur, et je vous demande de faire savoir *que le roi a été on ne peut plus mécontent de la manière dont le respectable M. Gilbert-Desvoisins* a été reçu... La manière dont on demande le renvoi des autorités civiles est également *inconvenante et même séditieuse.* Ces clameurs contre les préfets et les gendarmes portent un caractère *révolutionnaire*, et ne peuvent être que le résultat d'un *zèle inconsidéré*, ou plutôt encore celui *de sourdes menées des ennemis secrets du roi* et du bien public... L'on doit et l'on peut s'en rapporter à la justice du roi ; mais *on doit attendre* qu'il la rende, et ne jamais se la faire soi-même. Employez donc, Monsieur, tous vos moyens à calmer les esprits, et à persuader aux braves Vendéens qu'il n'y a point de *vraie fidélité* sans une *soumission entière* aux *ordres* et aux *volontés* du roi. »

En pesant bien les expressions d'une pareille lettre, dictée contre ceux qui n'avaient pas cessé de prodiguer pour la royauté leurs biens, leur liberté, leur vie ; auxquels on n'avait rien rendu, l'on arrive nécessairement à répéter : qu'elle était l'œuvre malheureuse, intempestive, d'un prince qui n'avait *rien oublié*, *rien appris* d'abord ; ensuite qui, plus tard, avait eu le tort, plus fâcheux encore, de *tout oublier* !...

Si l'on veut, du reste, une preuve que ces mauvais procédés envers les plus zélés royalistes passèrent bientôt des écrits dans les actions, l'auteur de la *Vendée militaire* se chargera lui-même de la fournir avec sa franchise accoutumée.

« Le duc d'Angoulême vint en Vendée, ajoute M. Crétineau-Joly; les débris de toutes les insurrections s'étaient réunis sur la route de Chollet, à Mortagne, pour saluer le prince de leurs acclamations *désintéressées*. Mais on a dit, à ces soldats agriculteurs, que l'héritier du royaume de France *ne veut pas les voir sous les armes*; ils les déposent en faisceaux sur le bord de la route, puis se rangent à quinze pas en arrière. Le duc d'Angoulême, entouré par des escadrons de cavalerie, traverse cette population royaliste : *un tourbillon de poussière* et *d'insultantes moqueries*, sorties de quelques bouches d'officiers révolutionnaires de l'escorte, annoncèrent seuls *la présence et le passage du Bourbon !* »

Ces braves paysans rentrèrent chez eux en silence, l'âme navrée d'amertume, de regrets, comme s'ils venaient d'assister à l'enterrement de la monarchie,dont ils présageaient la ruine; plaignant la famille royale, sans récriminer contre son ingratitude, et tous disposés encore à sacrifier, pour sa défense, leurs vies, leur liberté, leurs biens ; ainsi qu'ils en trouvèrent bientôt la triste occasion en démontrant, comme toujours par les faits, de quel côté se rencontraient, *le zèle inconsidéré, l'esprit d'inconvenance*, *de sédition*, *les menées sourdes*, *révolutionnaires*, etc., dont on les avait si gratuitement accusés; *la soumission entière*, *la véritable fidélité*, *l'abnégation*, *le dévouement sincères*, qu'on leur avait contestés d'une manière aussi blessante que peu méritée !

« On ne fit rien, ajoute M. Crétineau, de ce qu'il fallait faire. On prit le contre-pied de tout ce qui était juste, réparateur; de tout ce qui devait concilier à jamais les partis se tendant la main pour soutenir ensemble le trône dont ils comprenaient la salutaire nécessité. »

L'empire avait commis la faute énorme de s'entourer d'inimitiés, d'ambitions, de haines ; la royauté venait de faire plus mal surtout, en ajoutant à cette faute, celle plus funeste encore, d'éloigner, d'oublier même ses amitiés, ses dévouements les plus sincères, les mieux éprouvés ; aussi la royauté devait-elle

succomber comme avait succombé l'empire avec des alternatives dans cette chute pourtant bien facile à prévoir.

Pour mieux assurer ici la ruine du trône des Bourbons, et le priver en même temps des seuls moyens nationaux qui pouvaient le relever, les conseillers de Louis XVIII, par les plus perfides insinuations, l'amenèrent à désarmer les provinces de l'Ouest et de la Vendée, en conséquence d'un décret impolitiquement rendu vers la fin de 1814. Les paysans du Maine, de la Bretagne, de la Vendée, remirent alors, avec soumission et regret, dans les arsenaux de l'État, leurs fusils de guerre conquis sur les champs de bataille, avec la triste pensée de se trouver bientôt dans la nécessité périlleuse de les arracher encore aux mains des ennemis de la royauté, pour défendre toujours une dynastie qui venait, si mal à propos, de les réduire à l'impuissance.

Il était difficile de courir plus aveuglément à sa perte ; et, comme nous le verrons sans cesse, de moins profiter des leçons de l'expérience. « Les premières fautes de la Restauration, dit, avec raison, M. Crétineau-Joly, avaient compromis son prestige ; de nouvelles fautes l'entraînèrent dans l'abîme des *Cent-Jours !...* »

§ II. Retour de Napoléon aux Tuileries.

Le système périlleux de la centralisation abusive de tous les pouvoirs et de tous les mobiles, dans Paris, avait, sous l'Empire, fait des progrès tels, que les changements de gouvernements, à partir de cette époque, ne furent plus des révolutions préparées avec lenteur, effectuées dans toutes les parties de la France, mais de simples drames improvisés par leurs auteurs, joués dans l'enceinte particulière de la capitale seule, et brusqués, dans leur dénouement, par un véritable coup de théâtre.

Du reste, comme nous l'avons déjà fait pressentir, dans l'armée comme dans l'administration civile, tout se trouvait merveilleusement disposé pour ce dénouement précaire du drame

sinistre des *Cent-Jours*. Il suffisait, pour sa mise en scène, que les geôliers du principal acteur lui donnassent la liberté d'y venir jouer son rôle. Or ce drame politique était assurément trop favorable au retour des troubles, des insurrections, de la guerre civile dans notre malheureuse France, dont l'ordre, la paix, la prospérité commençaient à peine à cicatriser les plaies si douloureuses, pour que cette liberté, dans un intérêt facile à comprendre, ne fût pas immédiatement, sinon proposée, du moins accordée sans condition ni difficulté!...

La Restauration comptait à peine dix mois d'existence, lorsque, tout à coup, dans la France entière, éclate et retentit, comme le bruit de la foudre, le 1er mars 1815, cette effrayante nouvelle : « *Bonaparte, échappé de son île d'Elbe, vient de débarquer à Cannes en Provence!...* »

Le gant se trouvait encore jeté par *l'Empire à la Royauté:* mais la royauté se trouvait encore trop mal entourée, trop incomplétement affermie pour le relever elle-même : cette noble et périlleuse tâche revenait donc naturellement et comme toujours aux valeureux enfants du Maine, de la Bretagne et de la Vendée. Tous les royalistes et jusqu'aux républicains le comprirent; aussi Benjamin Constant, dont assurément l'opinion ne sera pas suspecte, poussait-il, alors, dans son ouvrage : « De l'Esprit de conquête et d'usurpation, » ce cri d'alarme et de provocation à la guerre : « *Fiers défenseurs de la monarchie, supporterez-vous que l'oriflamme de saint Louis soit remplacé par un étendard sanglant de crimes et d'épouvantables succès?...* »

Non, sans doute : *les fiers défenseurs de la monarchie*, bien qu'on ait oublié, méconnu leurs services, montreront encore le même dévouement à cette noble cause : mais plus entravés, plus mal servis encore dans ce généreux et dernier effort, ils seront forcés d'abandonner aux étrangers l'accomplissement de cette belle tâche nationale qu'ils auraient si bien et si dignement remplie avec le concours des princes moins enlacés dans les intrigues des courtisans, des jacobins et de l'Angleterre; mieux inspirés sur leurs devoirs et sur leurs véritables intérêts.

« Dès que le débarquement de Bonaparte fut connu dans l'Ouest, dit M. Crétineau, la Vendée, le Maine, la Bretagne oublièrent l'ingratitude gouvernementale des Bourbons, et sans y être conviés, de leur plein gré, comme en 1793, coururent aux armes!... »

Quatrième et dernière Chouannerie.

Au mépris de sa déchéance légale, de l'abdication qu'il avait signée, de l'enthousiasme qui venait d'accueillir le retour du gouvernement légitime, Napoléon avait audacieusement abordé la France avec le téméraire projet de relever un trône que son ambition avait brisé; de reconquérir, par la force des armes, le prestige d'une puissance militaire qu'il avait compromise et presque détruite par des imprévoyances, d'imprudentes entreprises que cette fois enfin la fortune s'était lassée de justifier : et tout cela, sans avoir la pensée de se préoccuper de ses dangers personnels et surtout des flots de sang avec lesquels encore il allait inonder un pays dont il avait été la brillante idole; qu'il avait illustré par sa valeur guerrière; dont il aurait, avec de la raison, de la sagesse, assuré la paix, la prospérité, le bonheur!

Cette aventureuse équipée, beaucoup plus digne d'un simple chef de partisans que de l'ex-représentant d'une grande nation, fut généralement envisagée comme peu sérieuse au point de vue du résultat politique; mais comme très-grave, par la guerre civile qu'elle devait réveiller, et par la nouvelle invasion étrangère dont elle serait encore l'onéreuse et triste occasion.

L'échappé, d'autres ont dit : *l'envoyé* de l'île d'Elbe, marche sur Paris dont quelques grands dévouements, bien malheureusement entachés *de trahison*, vont lui frayer le chemin, au lieu de l'arrêter, de l'amener prisonnier, comme il le méritait, comme on l'avait promis sur l'honneur!

Pendant ce temps, le Comité royaliste va délibérer, prendre des mesures insignifiantes, paralyser l'action des hommes

énergiques, résolus ; et, joué par le parti jacobin, se disposer à l'action lorsque déjà Napoléon entrait au château des Tuileries, d'un côté, laissant à peine, aux Bourbons, le temps d'en sortir par l'autre.

« Cependant, ajoute M. Crétineau-Joly, au milieu des plans contradictoires qui se développaient dans le Conseil, plans sans but ainsi que sans portée, et qui tous accusaient le ministère d'impéritie ou de trahison, Louis XVIII eut une bonne pensée : la monarchie était *en péril*, il songea *dès lors à la Vendée!...* » Il songea sans doute également *aux provinces de l'Ouest*. Mais il les avait désarmées ; et ce qui devint plus funeste encore, il chargea le duc de Bourbon, prince très-estimable sans doute, mais de toute manière au-dessous de cette mission qui réclamait de l'habileté, de l'énergie, de la résolution, d'aviser aux moyens d'effectuer une vaste et puissante réaction militaire... « Le duc de Bourbon, dit M. Crétineau-Joly, n'était plus qu'un vieillard sans énergie, sans intelligence, usé par les chagrins.., ne conservant plus que le facile courage de savoir mourir en face de l'ennemi. »

Un faux bruit de la répulsion et de la fuite de Bonaparte est répandu le 11 mars, dans les provinces de l'Ouest, pour inspirer une sécurité perfide, enrayer le mouvement de l'insurrection qui déjà s'y manifestait avec entraînement : aussi le chef délégué par le roi n'arriva-t-il dans la ville d'Angers que le 14 mars. Or, comme le maréchal Soult était ministre de la guerre ; Fouché dans la position de faire jouer ses intrigues ; les anciens serviteurs de l'Empire au maniement de presque toutes les administrations, il ne fut pas difficile de tromper d'abord le duc de Bourbon, de l'intimider ensuite sur les dangers d'une trop grande initiative, n'ayant pas les pleins pouvoirs de Louis XVIII, de prendre par conséquent une effrayante responsabilité envers la cour, envers le pays ; enfin de lui montrer sa présence en France comme provoquant l'effusion du sang ; et de le décider à s'embarquer pour l'Espagne, à Paimbœuf, le 30 mars 1815, lorsque déjà Napoléon décrétait à Paris.

Sous l'influence des mêmes causes, les tentatives d'insurrection royaliste n'eurent pas alors un plus heureux succès. Les anciens chefs vendéens avaient proposé de reformer leurs bandes, et pour cela ne demandaient au ministère que les armes, les munitions qu'on leur avait fait déposer dans les arsenaux, qui s'y trouvaient encore en très-grand nombre. Le duc de Blacas, dans son ignorante imprévoyance, au lieu de satisfaire immédiatement à cette juste réclamation, prend si bien son temps, qu'il donne à Bonaparte celui de s'emparer de toutes ces munitions, de toutes ces armes.

Le général d'Autichamp, avec plus de résolution et d'initiative, aurait pu donner l'impulsion à toutes les provinces de l'Ouest, au milieu desquelles il se trouvait; mais d'un caractère doux, timide, bien que très-brave, il osa d'autant moins agir de son propre mouvement, que chaque jour il recevait, du ministre de la guerre, au nom du roi, l'ordre de ne tenter aucune manifestation armée. « Le ministère, ajoute M. Crétineau-Joly, ne défendait point la France envahie : les chefs vendéens n'osèrent pas prendre sur eux de lever l'étendard pour sauver la royauté malgré elle. Bonaparte rentra aux Tuileries; et quand le centre du gouvernement fut occupé par l'ennemi commun, on essaya d'organiser l'insurrection. »

Au milieu de ces anomalies gouvernementales, de ces inepties, de ces trahisons dont la royauté devait être victime, pendant que Louis XVIII, abandonnant la partie, s'enfuit à Gand, Napoléon arrive à Paris dans la soirée du 20 mars 1815; y fait son entrée aux approches de la nuit, par le boulevard de la Salpêtrière, dans une chaise de poste, comme un simple voyageur pressé d'arriver *incognito*. Nous vîmes passer la voiture, escortée seulement d'un piquet de cavalerie. Sur tout son parcours dans la banlieue, se trouvait rassemblée cette populace émeutière que l'on rencontre toujours en mouvement dans les révolutions, et ces hommes à figures sinistres qui, semblables aux oiseaux de funeste présage et précurseurs de la tempête, ne manquent jamais de quitter leurs bouges pour venir toujours, par leur présence et leurs actions, augmenter

encore l'horreur des révoltes politiques : tous vociféraient des chansons obscènes contre les Bourbons, et saluaient Napoléon de leurs cris lugubres, se prolongeant, comme le glas funèbre du trépassement, dans la capitale silencieuse et glacée d'effroi !...

En rapprochant cette entrée de Bonaparte dans Paris, le 20 mars 1815, de celle qu'avait faite Louis XVIII, le 3 mai 1814, il était impossible, aux hommes prévoyants, de ne pas s'abandonner aux plus tristes réflexions sur l'avenir de la France, en considération des calamités et des malheurs dont elle se trouvait encore si positivement environnée !...

Napoléon avait, comme nous l'avons dit, perdu son prestige, et par conséquent sa puissance. Entouré d'hommes au pouvoir : Foucher, Carnot, La Fayette, etc., qui le payaient, de son défaut d'estime pour eux, par la trahison et la perfidie, son rétablissement devint laborieux, et son maintien sur le trône impossible. Ces mêmes agents n'avaient pas un meilleur vouloir pour la royauté légitime, essentiellement opposée à leurs principes; et tendaient à faire obtenir la couronne de France au duc d'Orléans, qui présentait, à la révolution, des garanties bien plus certaines.

Si l'on veut d'ailleurs connaître le perfide caractère et la dangereuse portée de ces infernales machinations, il suffira de lire quelques passages des lettres confidentielles de Fouché à Paul Bovet, *son compère* en Vendée :

« Il ne s'agit pas, écrivait-il le 15 avril 1815, de faire armer seulement les populations les unes contre les autres; cela ne conduirait à rien : ce qu'il faut, c'est, en cas de chute de ce qui existe, *de se trouver sur ses pieds*, *pour donner aux vrais principes de la révolution l'aide* que l'empereur est impuissant à réaliser; et que le roi de Gand, malgré ses finesses, n'osera jamais consacrer.

« Il ne faut pas que la Vendée redevienne terrible; mais il n'est pas mal qu'elle se montre sur quelques points prête à repousser la force par la force. De ce choc, qui ne produira que des secousses, et jamais une insurrection, naîtra nécessai-

rement l'affaiblissement progressif des deux partis hostiles. Alors nous serons plus à notre aise pour amener un ordre de chose plus conforme à nos vœux.

« *Le duc d'Orléans est un moyen de composition entre les extrêmes.* L'Europe s'arme contre l'empereur; il succombera inévitablement : *il sent déjà le cadavre.* La branche aînée n'offre pas de sécurité aux intérêts révolutionnaires : nous devons donc nous jeter ailleurs : le duc d'Orléans est bien disposé ; il acceptera la couronne aux conditions qui lui seront imposées : *il a de l'ambition et des antécédents parfaits !*

« Travaillez-donc la Vendée, inquiétez-la ; mais ne prenez jamais de mesures complètes : ne brûlez jamais vos vaisseaux ni dans un camp ni dans l'autre. *Il y a des haines dans tous les cœurs ; faites-les vibrer en paroles, jamais en actions, si c'est possible : c'est le plus sûr moyen de les affaiblir et de les tuer.* Fatiguez les soldats par des marches sans but; *démoralisez les généraux;* séduisez les officiers vendéens.

« *Parlez* de moi en bons termes, comme d'un esprit revenu des erreurs des Sans-Culottes ; *acceptant franchement la monarchie, estimant les royalistes*; dites que j'ai de nombreux amis parmi eux; mais surtout, par tous les moyens possibles, évitez que l'Ouest ait recours à une insurrection. Les armées combinées de l'Anjou, du Poitou, de la Bretagne et du Maine pourraient marcher sur Paris, quand l'empereur n'y sera plus, et changer, par un coup de main hardi, tous nos plans les mieux concertés.

« Guerre donc partielle, s'il le faut; mais guerre de village à village, de ville à ville, et jamais d'armée à armée : des émeutes partout, d'insurrection nulle part; et jamais surtout de généraux qui prennent, sur l'esprit des Vendéens, un empire qui pourrait devenir funeste *aux conséquences que j'espère déduire de tout cet imbroglio.* »

Est-il possible de pousser plus loin la mauvaise foi, la perfidie, le cynisme de l'immoralité?...

Ce document historique devient ici très-précieux, pour nous faire bien comprendre dans quelles indignes mains les desti-

nées de la France étaient alors placées ; par quels infâmes et ténébreux moyens viendra bientôt s'établir, sur les ruines de la légitimité, une dynastie nouvelle, et qui dès lors ne devait pas jouir d'une grande confiance dans l'esprit des hommes intelligents et consciencieux ; présenter une grande consistance, une longue durée, comme nous le verrons.

Enfin, si l'on désire savoir à quel genre d'administration notre département était alors lui-même livré, Fouché veut bien encore nous l'apprendre par la phrase qui termine les déplorables instructions que nous venons de citer : « *Entendez-vous avec Lagarde, qui préfecture au Mans, et qui a ma pleine confiance!...* » Confiance *bien honorable* assurément, et qui devenait une *précieuse* garantie pour les véritables intérêts de notre pays !...

Dans la succession des préfets de la Sarthe, après M. Auvray, furent nommés : MM. Derville-Maléchard, par Napoléon, 18 mai 1813 ; Pasquier, Jules, par Louis XVIII, 5 mai 1814 ; Lagarde, Pierre-Denis, par Napoléon, 9 avril 1815. Ancien directeur de la police de Toscane, il devait, en effet, être bien connu de Fouché, dont il avait *la pleine confiance ;* mais, dans son nouveau poste, il n'arriva pas au même résultat près des administrés clairvoyants, honorables, et surtout de ceux qui connaissaient tous ses antécédents.

De son côté, Bonaparte irrité par tant d'obstacles réunis, sentant déjà que le pouvoir qu'il venait à peine de ressaisir par un acte audacieux, allait bientôt s'échapper de ses mains, recourait aux moyens violents, mettait les villes en état de siége : celles de l'Ouest surtout.

Le général Mocquery, commandant la Sarthe, improvisait, pour défendre ce département contre les entreprises des royalistes, *un bataillon sédentaire*, composé de tous les anciens militaires capables de servir.

Le préfet Lagarde, conformément aux ordres supérieurs qu'il venait de recevoir. y prenait, pour maintenir, disait-on, la sécurité publique, un arrêté prescrivant : « *L'arrestation de tout chef ou fils de famille ex-noble, de tout chef ou capitaine de*

chouans, qui n'auraient pas prêté le serment de fidélité à l'empereur, ou ne le prêteraient pas sous un bref délai. »

Cette mesure tyrannique, ainsi que toutes celles du même genre, au lieu d'exciter l'enthousiasme factice par lequel, sans doute, on espérait en imposer, ne fit que soulever le mécontentement et l'indignation, en frappant avec rigueur des hommes qui n'avaient, aux yeux de tous, même à ceux de l'usurpateur et de ses agents, d'autre tort que celui d'être restés noblement fidèles à leurs convictions, à leur conscience, à leurs serments !...

Enfin, pour compléter ce fatal système de despotisme et de persécution, on créa, dans les départements où l'on redoutait surtout l'influence et les réactions légitimistes, des bataillons de *fédérés* : espèces de *corps francs*, en majeure partie composés de la corruption, de l'immoralité des villes et des campagnes ; de jeunes débauchés sans aveu, jetant partout, sur leur passage, l'incendie, le viol, le pillage et la dévastation ; avec l'arrière-pensée criminelle de mettre encore, à la charge des royalistes, les attentats et les forfaits de ces *faux chouans* de nouvelle institution !...

De leur côté, les fidèles et courageux défenseurs du trône légitime, provoqués à la réaction par tant de persécutions, d'iniquités et d'infamies, se disposent résolûment à sortir de la périlleuse inaction dans laquelle, jusqu'alors, on les avait si périlleusement enchaînés.

« Le 15 mai 1815, dit M. Crétineau, dans toutes les paroisses de la Vendée, le tocsin sonne : c'est le signal de l'insurrection. Les blancs y répondent avec enthousiasme. Des bords de la mer jusqu'à Thouars, un long cri de : *Vive le Roi!* annonce aux révolutionnaires que la Vendée est encore debout. »

Louis de La Rochejacquelein, après avoir mis les jours de Louis XVIII en sûreté, en l'escortant jusqu'à la ville de Gand, ne s'amusa pas à jouer le rôle de courtisan près du souverain pour la seconde fois en exil ; mais, dominant les antipathies de l'ancien ministre, le duc de Blacas, pour une défense nationale, cette grande nullité diplomatique fondant toutes ses

espérances de restauration sur les secours étrangers, il reçoit de Louis XVIII des pleins pouvoirs, le titre de général de l'armée royaliste; force l'Angleterre, qui veut encore tromper et trahir la France, à lui délivrer des armes, des munitions; refuse, et pour cause, tout secours en hommes; débarque, le 16 mai 1815, en Vendée; fait afficher, le 17, une proclamation très-énergique au nom du roi, pour appeler tous les sujets fidèles à la défense du trône; il cherche à leur faire oublier l'ingratitude, les délaissements de la Restauration, en les rejetant à la charge des circonstances; rappelle aux Vendéens leur ancienne valeur et ces jours de gloire qui les ont illustrés; ce titre magnifique *de peuple de géants*, que l'usurpateur lui-même leur a donné; répète en son nom les sublimes paroles que son frère Henri leur fit entendre autrefois : « Marchons, dit-il en terminant, et que ce cri de l'honneur français nous guide à la victoire : *Vive le roi!* »

Le valeureux chef royaliste est bientôt rejoint ou secondé par d'autres chefs non moins dévoués, non moins valeureux que lui : Auguste de La Rochejacquelein, son frère; Suzannet, son cousin; Sapinaud, d'Autichamp, Ludovic de Charette, etc., presque tous ces chefs réunis à Palluau, Vendée, en conseil de guerre, comprirent, mieux que jamais, la nécessité d'élire un général en chef de tous les insurgés royalistes : Louis de La Rochejacquelein fut nommé à l'unanimité.

Dans le Maine, le général Chatelain dit Tranquille, son colonel d'Ambrugeac, MM. Pont-Farcy, d'Armaillé, etc., provoquent le mouvement. M. Jules Pasquier, dont Pierre Lagarde avait pris la place comme préfet, d'un caractère naturellement timide, affectueux et bon, mais qui ne manquait pas de résolution au besoin, reçut les communications de M. de Bordigni, de Bouteloup, ce chouan si déterminé qu'avec deux hommes il avait pris le bourg de Loué, Sarthe, pendant que M. de Bourmont s'emparait du Mans; approuve leur avis de commencer énergiquement les hostilités.

« Marchez, leur dit-il, je vous suivrai de près; et toujours préfet du roi, comme à ma résidence, je lancerai des arrêtés,

dussé-je, poursuivi dans les bois, les afficher aux chênes. » Dans son généreux dévouement, cet honnête et zéle magistrat fait plus encore, il ouvre sa bourse et propose de vendre les diamants de sa famille pour solder une partie des frais de cette guerre de partisans, qu'il regarde ici comme un véritable acquit de conscience.

Ainsi, dans le Maine, dans la Vendée, la réaction royaliste marchait plus vite qu'il ne convenait à la politique de Fouché. Cette réaction sortait des bornes que l'astucieux ministre de la police venait de lui tracer dans ses instructions à son complice Paul Bovet; il résolut donc positivement de l'étouffer dans ses développements,

A cet effet, il séduit, avec adresse, le vicomte de Malartic, un de ces royalistes courtisans, exaltés, de bonne foi, mais d'une robuste crédulité lorsqu'on leur fournit les moyens de conspirer secrètement contre les ennemis puissants de leur parti. Lui persuader qu'il est bien le ministre de Bonaparte, mais qu'il ne sert en réalité que Louis XVIII, dont il veut le retour; que l'insurrection des royalistes est intempestive, nuisible à ce résultat; qu'il faut en arrêter les progrès en se rendant auprès des chefs, de la part du roi, fut pour le rusé duc d'Otrante un simple jeu diplomatique.

Le trop crédule Malartic, auquel on associe, pour cette ambassade perfide et mystérieuse, MM. La Béraudière et Flavigni, non moins faciles à tromper, commence par le Mans son inqualifiable mission; fait part à MM. de Bordigni, Pasquier, Bouteloup, Chaudet, etc., de la pacification projetée; arrête, en conséquence, tout mouvement insurrectionnel dans la Sarthe.

Arrivés au château de la Chardière, domaine du général vendéen Suzannet, les trois envoyés de la police impériale s'adressent d'abord à lui comme plus facile à manier, et lui font, avec une étrange candeur, l'exposé de leur message. Suzannet, aussi peu soupçonneux que les trois dupes de Fouché, demande à Louis de La Rochejacquelein, à Canuel, quelle réponse on doit leur faire? La proposition des trois délégués est

repoussée avec indignation : La Rochejacquelein refuse même de les recevoir ; Canuel va jusqu'à proposer qu'ils soient arrêtés, jugés comme espions et déserteurs du parti royaliste.

Suzannet, alors, ouvre les yeux, reconnaît l'intrigue dont ils ont été les dupes ; mais comprenant, en même temps, l'indulgence dont sa crédulité personnelle a besoin, commence par l'employer en faveur des trois émissaires de Fouché, leur intimant, pour toute punition, l'ordre de quitter immédiatement la Vendée, où la réaction ne fut dès lors, pas un moment, suspendue par cette insigne *rouerie* du ministre de la police *des Cent-Jours,* et dont il n'obtint pas les funestes résultats qu'il espérait.

Quelques succès avaient déjà marqué le passage des insurgés royalistes, lorsqu'arrivés au village d'Aizenay, le 20 mai 1815, à quatre kilomètres sud de Palluau, Vendée, sans prendre, vers la nuit, les précautions nécessaires pour éviter une surprise, ils y sont attaqués par le général Travot qui leur fait éprouver un véritable désastre, malgré les courageux efforts de Louis de La Rochejacquelein dont les soldats, massacrés pendant leur sommeil, ou mis en déroute par la terreur, ne purent opposer aucune résistance. Dans cette malheureuse affaire périrent, en combattant, plusieurs chefs d'une grande espérance : Guerry de Beauregard, beau-frère de La Rochejacquelein, de Saint-André, Ludovic de Charette, frère de l'illustre général vendéen, comme lui noble cœur et valeureux chef royaliste

En prenant congé du duc d'Havré, sous lequel il servait dans les gardes du corps, pour aller combattre Napoléon aux jours mêmes de son débarquement, Ludovic remercia le duc qui lui offrait des secours pour son voyage et l'accomplissement de ses projets, par ces nobles paroles : « Je n'ai besoin que de mon nom, de mon cœur et de mon bras. » En effet, il mourut en héros à l'âge de 27 ans, profondément regretté de toute l'armée, qui devait, quinze jours plus tard, faire une perte bien moins réparable encore.

Après d'autres combats et d'autres péripéties de ce dernier drame de la Vendée militaire, Louis de La Rochejacquelein se trouvait, le 4 juin 1815, au matin, occupant Le Périer, village

situé à quatre kilomètres sud-ouest de Challans, Vendée, lorsque le général Estève, à la tête d'une colonne impériale forte de 1,500 hommes, venant de N.-D. de Riez, continuait sa route, ignorant la position des royalistes. Louis fait d'abord couper la retraite de l'ennemi par son frère Auguste, du côté de Riez, près de la ferme *des Mattes*, dont ce combat a pris le nom; tombe avec impétuosité sur les bleus qu'il repousse jusque dans leurs derniers retranchements, qu'il va nécessairement tailler en pièces, lorsqu'un cri d'alarme, perfidement poussé du milieu des royalistes, y jette l'épouvante et produit une déroute.

Louis fait alors des prodiges de valeur; parvient à rallier merveilleusement les fuyards, à les ramener au combat; mais, à l'exemple du *Béarnais*, il expose trop *son panache blanc sur le chemin de l'honneur*, et tombe sous une grêle de balles, au moment où son courage sublime venait de remporter la victoire. Cette mort fut, comme celle de Henri, pleurée par la France entière, et, comme celle de Marceau, l'objet d'un respectueux deuil pour les ennemis qu'il avait si dignement combattus.

Mme la marquise de La Rochejacquelein, mère de huit enfants très-jeunes, était ainsi veuve d'un second héros mort à 38 ans, sur le champ de bataille, pour le soutien d'un trône auquel cette noble et si courageuse femme avait, elle-même, offert déjà tant de preuves douloureuses de dévouement et de généreuse abnégation!...

La réaction royaliste venait de recevoir un coup dont les fatales conséquences ne firent que trop sentir la perte qu'elle avait faite. Auguste de La Rochejacquelein se montra digne du glorieux nom qu'il portait, en faisant taire les douleurs de famille en présence du dévouement à la monarchie; en refusant le titre de généralissime qui lui fut offert par toute son armée; donné quelque temps après à M. de Sapinaud; en soutenant avec distinction l'honneur des armes royalistes en Vendée.

MM. d'Andigné, sur la rive droite de la Loire; Desol de Grisolles, Pontbrillant, etc, en Bretagne, obtenaient des succès partiels et dès lors peu décisifs. Lamarque, dont Fouché dirigeait les intrigues, avait présenté, aux chefs royalistes, un

traité de paix avantageux pour chacun en particulier, approuvé de l'Empereur le 7 juin 1815.

Les principaux de ces chefs : Auguste de La Rochejacquelein, d'Autichamp, Suzannet, Sapinaud, etc., réunis le 10 suivant, à Montfaucon, Maine-et-Loire, où se fit, à l'unanimité, l'élection de ce dernier, rejetèrent avec indignation les avances de Bonaparte, qui leur fit alors une guerre d'extermination par les généraux Lamarque et Travot réunis. Les royalistes la soutiennent avec énergie. Dans le combat de Roche-Servière, Vendée, le 21 juin 1815, Suzannet, en succombant au poste d'honneur, prouvait, comme d'ailleurs il l'avait tant de fois désiré, que celui dont l'astuce de Fouché n'avait que trop exploité la crédulité naïve, savait du moins affronter les périls sur un champ de bataille, et mourir en homme de cœur!

Ce nouvel échec rend la position des insurgés de plus en plus difficile. Sapinaud convoque les chefs de l'armée royaliste à la Tessouale, village à quatre kilomètres sud de Chollet, Maine-et-Loire, pour y conférer d'une pacification. La plupart s'y rendent, le 24 juin 1815. D'Autichamp parle en faveur de la paix ; Auguste de La Rochejacquelein proteste contre toute négociation avec l'usurpateur ; les paysans du Bocage, réunis autour du lieu des délibérations, protestent plus énergiquement encore dans le même sens par leurs cris, au milieu desquels se formulent de violentes menaces contre ceux « qui voudraient déshonorer la Vendée par un traité d'amnistie avec le tyran. » Pour éviter les funestes conséquences d'une discussion qui s'échauffait d'une manière effrayante, on résolut de mettre la question aux voix : sur 34 votants, 22 opinèrent pour la paix ; 12 contre.

Auguste de La Rochejacquelein fut réellement admirable dans cette occasion bien sérieuse. Plein de respect pour la majorité des suffrages ; comprenant surtout à quelles violences pourraient se porter les paysans dans l'excès de leur indignation, s'il faisait la plus faible opposition aux résultats du scrutin : il se lève silencieusement, l'œil fixe, le front pâle, crispé sous une douloureuse impression, et signe d'une main convul-

sivement agitée : puis, avec la dignité d'une contrainte noble et mesurée, prononce tristement ces éloquentes paroles : « Puisqu'il n'y a plus de Vendée, j'irai dans l'exil cacher notre honte et pleurer nos désastres. Mais, avant de partir, j'abandonne mes propriétés pour le paiement des bons royaux souscrits par mon frère et par moi, pour le soulagement des veuves et des orphelins du Bocage!... »

Mais, au 18 juin 1815, le canon de Waterloo brisait, par avance, à la fois les bases de cette malheureuse transaction, et les motifs de ce triste et si généreux legs testamentaire!...

« Lors de la proclamation royale du 28 juin 1815, dit un manuscrit moderne de notre bibliothèque municipale du Mans, il y avait dans cette ville plusieurs dépôts de différents régiments, dont les soldats étaient montés par leurs officiers, et ceux-ci par quelques terroristes, notamment par Levasseur, chirurgien au Mans, surnommé le b... de S..., à son retour de Paris, où il s'était rendu pour se concerter avec les Jacobins, ses dignes confrères. Il avait donné un grand déjeûner aux officiers de ces différents corps, connus pour être les plus faciles à monter. »

En présence de cette citation, nous regrettons qu'un père de famille, à son âge, après une triste expérience, bien faite pour détruire les illusions du fanatisme politique; jouissant, au Mans, par les soins empressés qu'il donnait à ses clients, de la réputation d'un très-bon accoucheur, sacrifiât alors tout son avenir, celui de sa famille, en devenant ainsi, comme plusieurs de ses amis, un élément de discorde civile; en justifiant les rigoureuses mesures bientôt prises contre des vieillards, que l'administration locale de la Restauration aurait sans doute bien voulu pouvoir ménager davantage.

Ces manœuvres, en supposant exactes les inculpations du manuscrit, ne réussirent que trop, puisque, d'après la même autorité : « Les officiers et soldats menaçaient de brûler, de saccager la ville; ce n'était que vociférations et violences. La gendarmerie, commandée par Drouet, fils du fameux maître de poste de Sainte-Ménéhould, n'était pas mieux disposée.

Enfin, on était comprimé à un tel point, qu'à peine les honnêtes gens pouvaient-ils respirer. Et l'on ne craint point de dire que, s'il n'est rien arrivé au Mans, on le doit à la conduite ferme et vigoureuse de MM. de Lagarde, préfet de la Sarthe, et Mocquery, maréchal-de-camp, commandant le département. Les troupes refusaient de sortir du Mans, et ne le firent que dans la nuit du 11 au 12 juillet : ainsi, le 8e chasseurs, le dépôt du 52e, le 14e se décidèrent enfin à rejoindre l'armée de Bonaparte sur la rive gauche de la Loire ; le 35e seulement, dans la nuit du 13 au 14. Levasseur, sans plus attendre, alla se réfugier à Château-du-Loir. On vit aussitôt, le 15, le drapeau blanc flotter à toutes les fenêtres ; on entendit partout retentir les cris de : *Vive le roi !...* »

Le même jour, les généraux d'Ambrugeac et Tranquille, à la tête d'un corps de 700 hommes, entrent au Mans vers midi, sont reçus par M. de Lagarde, et dînent à la préfecture; le soir, à 6 heures, *Te Deum* à la cathédrale : M. le préfet y assiste; et, le 17, remet courtoisement à M. Jules Pasquier l'administration départementale. Les corps constitués font avec empressement, à M. de Lagarde, une visite d'adieu, pour le remercier de la belle conduite qu'il a tenue dans ces circonstances délicates et difficiles.

Nous n'avons pas trouvé, dans les Annuaires de l'époque, le nom de M. Drouet au titre de capitaine de la gendarmerie du Mans, ainsi que l'indique le manuscrit précité, ce qui nous porterait à penser que, dans ces conjonctures pressantes, il aurait pu commander momentanément, en vertu de la délégation donnée par le chef supérieur de cette arme, dont l'état-major divisionnaire se trouvait alors dans la ville d'Alençon.

En supposant réel ce fait assez probable, il est permis de faire un curieux rapprochement : ainsi, d'après le manuscrit, Drouet, commandant la gendarmerie du Mans à la fin de juin, au commencement de juillet 1815, voulant s'opposer au rétablissement du gouvernement d'un Bourbon, Louis XVIII, dans la capitale du Maine, se trouve être précisément le fils de ce Jean-Baptiste Drouet, maître de poste à Sainte-Ménéhould,

qui fit arrêter à Varennes, Meuse, le 20 juin 1792, un autre Bourbon : Louis XVI, aussi roi de France, frère aîné de Louis XVIII ; causa dès lors sa mort, la vota, comme député conventionnel, et demanda, pour récompense, une place d'officier dans la gendarmerie nationale !... Reprenons le cours des événements.

Dans le Maine, les choses ne se passaient donc pas avec autant d'effervescence et de solennité que dans la Vendée. Le parti royaliste, déjà mis en demeure par la fameuse délégation de MM. de Malartic, de la Béraudière et de Flavigny, suivait paisiblement l'exemple que venait de lui donner ce malheureux pays. Le 1er juillet 1815, il signe, comme préliminaire de la pacification, une convention particulière, au château de Coulans, sous la présidence de M. Pasquier, préfet du gouvernement légitime. Cette convention, offrant un document historique assez important, nous en reproduirons les termes textuels.

« Nous, soussignés, voulant concourir, en ce qui nous concerne, à assurer la tranquillité du département de la Sarthe, et à y arrêter l'effusion du sang, sommes convenus, sous notre parole d'honneur, de ce qui suit, comme conditions d'une convention militaire :

« Art. 1. Toute hostilité et toute agression seront, dès ce moment, suspendues de part et d'autre, dans le département de la Sarthe, entre les différents corps de troupes, sous quelque nom que ce soit, qui s'y trouvent.

« Art. 2. Si, de l'un ou de l'autre côté, on croyait devoir recommencer les hostilités, on s'en préviendrait au moins quarante-huit heures d'avance, par une notification écrite, et adressée à chacun des commandants en chef des troupes respectives.

« Art. 3. Les troupes, sous les ordres de M. le général d'Ambrugeac, sur le territoire de la Sarthe, se tiendront réunies ou dispersées, au gré de leur chef, dans les communes de Brûlon, Viré, Avessé, Poillé, Chantenay, Tassé et Noyen. Elles ne pourront, ni comme corps, ni comme détachement, se

rendre ailleurs, ni s'approcher, à plus près d'une lieue de distance, de Loué et de Vallon.

« Art. 4. M. le général Mocquery, commandant le département de la Sarthe, s'engage, de son côté, à ne faire traverser les communes spécifiées dans l'article précédent, par aucune des troupes sous ses ordres, et à n'en envoyer aucune sur le territoire desdites communes.

« Art. 5. M. le général Mocquery donnera connaissance des présents articles à M. le général Achard, commandant le département de la Mayenne, en l'invitant aussi à ne point faire pénétrer les troupes qu'il commande dans les communes indiquées par l'article 3.

« Art. 6. M. le général d'Ambrugeac prendra des mesures semblables pour empêcher toute entrée et toute hostilité, dans la Sarthe, de la part des chefs de troupes en intelligence avec lui, dans les départements voisins.

« Art. 7. La présente convention, qui sera provisoirement exécutée dès cet instant, sera, sans aucun délai, communiquée, par M. le général Mocquery, à M. le général baron Hamelinaye, commandant la 22me division militaire, et soumise à son approbation. Fait double, et arrêté au château de Coulans, le 1er juillet 1815. Signé : le maréchal-de-camp, comte d'Ambrugeac ; de Sourdon, commissaire général ; le maréchal-de-camp Mocquery ; le préfet de la Sarthe, P. Lagarde. »

Ce document donne précisément l'état des choses dans le Maine, au 1er juillet 1815, en démontrant que les deux partis s'imposaient mutuellement des conditions ; que l'un ne dominait point l'autre en ennemi vainqueur ; ainsi que l'ont écrit, des deux côtés, des hommes trop exclusifs, d'une partialité beaucoup trop grande pour mériter le titre de sages et véridiques historiens.

Bonaparte, avec les derniers débris de la jeunesse française, montrait encore à l'Europe, une seconde fois liguée contre lui, ce que pouvait sa valeur et celle de l'héroïque nation qu'il commandait. Mais enfin, écrasé sous le nombre, il trouva, le 18 juin 1815, sur le champ de bataille de Waterloo, la fin de sa

gloire militaire et de sa puissance impériale. Assez oublieux des perfidies continuelles de l'Angleterre, des affronts qu'il a fait supporter à cette vindicative nation, pour espérer, de sa part, une action généreuse, il s'abandonne à la merci de sa loyauté : pour toute réponse, on le déclare, le 15 juillet 1815, prisonnier de la coalition ; on le jette sur le rocher de Sainte-Hélène, où le plus grand capitaine des temps modernes expire, le 5 mai 1821, dans sa 52e année, des suites d'une maladie chronique dont *la cause* restera peut-être toujours enveloppée du plus profond mystère !...

§ III. Retour de Louis XVIII en France.

Le roi légitime de la France rentrait à Paris le 8 juillet 1815; mais, cette fois encore, au prix d'une seconde invasion étrangère, alors bien autrement onéreuse et vexatoire que celle qui l'avait précédée.

La province du Maine, surtout, eut beaucoup à souffrir des exigences prussiennes envers ses habitants, et des violences exercées contre les autorités, contre plusieurs citoyens. Le *Journal de la Sarthe* donne les détails suivants de l'entrée des royalistes au Mans.

La colonne sous les ordres de M. le maréchal-de-camp, comte d'Ambrugeac, est entrée, le 15 juillet 1815, dans la ville du Mans. Cette colonne est environ de sept cents hommes, dont la majeure partie n'a point d'uniforme. M. le général Tranquille commande en second. La milice nationale, musique en tête, et d'après les ordres de MM. Lagarde, préfet, et de Tascher, maire, est allée recevoir la troupe royaliste à son entrée, qui s'est faite avec autant d'ordre que de calme ; le général en chef ayant donné des instructions sévères, afin de prévenir toute démonstration hostile, ou malveillante même. entre les partis. « La ville du Mans, dont presque toutes les fenêtres étaient ornées de drapeaux blancs, parsemés de fleurs de lis et d'inscriptions en l'honneur des Bourbons, a

retenti toute la journée des cris de *Vive le roi!* Elle semblait célébrer une fête de famille, après avoir retrouvé un père, vivement regretté, impatiemment attendu. » Le soir, illumination générale.

Le 16, *Te Deum* à la cathédrale, où Mgr de Pidoll officiait en grande solennité ; messe en musique, en présence des autorités civiles et militaires, de M. le préfet Lagarde, ayant à sa droite MM. les généraux d'Ambrugeac et Tranquille, à sa gauche M. Mecflet, sous-préfet. « La musique de la garde nationale a fait entendre, dans l'église même, plusieurs airs chers à tous les cœurs. Les cris de *Vive le roi!* ont eu peine à être contenus malgré le respectueux silence que commandait la sainteté du lieu. Mais en sortant de l'église avec M. d'Ambrugeac, M. *le préfet*, comme pour dédommager les assistants de la réserve momentanée qu'ils avaient dû s'imposer, *a, lui-même, donné le signal du cri de Vive le roi!* qui s'est aussitôt répété, prolongé au loin avec une sorte d'enchantement électrique. *Cette imposante cérémonie a dignement clos l'administration de M. Lagarde, qui ce soir même a reçu la communication officielle de l'ordonnance royale qui rend, à M. le chevalier Jules Pasquier, la préfecture de la Sarthe.* »

Du reste, les choses s'étaient également bien passées entre les autorités légitimistes et celles des Cent-Jours. A son arrivée, M. d'Ambrugeac, à la tête de son corps d'officiers, avait été visiter M. le préfet Lagarde, s'entendre avec lui sur les moyens de loger et nourrir les soldats royalistes, entrés au Mans, et dont une partie fut distribuée chez les habitants ; l'autre, placée à la caserne de la Mission. M. Lagarde avait immédiatement rendu cette visite ; et, le soir, les généraux d'Ambrugeac et Tranquille, avec leur état-major, dînaient à la Préfecture. Plus tard, ces deux généraux, en témoignage de gratitude, reçurent chacun une *épée d'honneur*, au nom de la ville du Mans et du département de la Sarthe.

Mais combien de déceptions, d'inquiétudes et de véritables calamités devaient suivre *ces transports d'allégresse, et la seconde Restauration* qui les avait si justement excités !... Les

deux causes principales de ces *calamités*, de ces *inquiétudes* et de ces *déceptions*, qui venaient encore assiéger notre malheureuse France, à peine délivrée des horreurs de la République et des sanglants désastres de l'Empire, furent : 1° *la seconde invasion étrangère* ; 2° *l'esprit d'intrigue et de vaniteuse courtisanerie des Comités royalistes*. Dans l'intérêt de la vérité, de la monarchie, de l'enseignement historique, nous examinerons, en quelques mots, ces deux influences, alors si fatales à notre pays, à ses légitimes souverains.

I° Seconde invasion étrangère.

Les princes de la famille des Bourbons, leurs Comités royalistes, manœuvrèrent presque toujours en sens inverse de leurs véritables intérêts et des avantages de la France. L'intervention étrangère leur sembla constamment le premier des moyens dans la réparation de leurs infortunes ; et les perfidies incessantes, les trahisons continuelles de l'Angleterre n'eurent pas même, pour compensation, de les guérir d'une aussi dangereuse monomanie.

Louis XVIII, presque seul, comprit un instant les périls d'une aussi funeste illusion ; mais il fut dominé par son entourage, par les Comités royalistes surtout, et ne put appliquer les utiles principes d'économie sociale qui le distinguaient, au milieu de sa cour, de sa famille, où bientôt ils se trouvèrent complétement étouffés.

Une fâcheuse invasion de l'étranger avait amené la Restauration, à laquelle ses fautes et l'audacieuse tentative de Bonaparte laissèrent à peine le temps de s'établir. Ces deux causes fatales entraînèrent une véritable occupation ennemie, avec ses humiliations et ses calamités.

Dans la première invasion, les souverains étrangers, à l'exemple d'Alexandre, empereur de Russie, parurent vouloir donner à leur expédition quelque chose de noble et de chevaleresque ; ce qui, pour cette fois du moins, garantit la France

des malheurs qui paraissaient la menacer. Mais, dans la seconde, l'honneur d'un aussi beau rôle sembla devenir insuffisant à leurs convoitises : incapables de le soutenir davantage, ils saisirent l'occasion de les satisfaire, comme des fourrageurs au regret de l'avoir une première fois manquée.

Le 11 juillet 1815, vingt-trois jours après la fatale bataille de Waterloo, les alliés rentraient dans Paris, bien décidés à prolonger l'occupation de la France assez longtemps pour en profiter ; en se dédommageant largement de la générosité qu'Alexandre leur avait imposée en 1814. Une partie de l'armée prussienne resta dans la capitale, tandis que ses autres divisions se dirigèrent dans les départements compris entre la Seine et la Loire ; et que le troisième corps, sous les ordres du général Thielmann, arrivait au Mans dans les premiers jours d'août 1815 ; prouvant, comme nous le verrons, par leurs proclamations, combien ils étaient peu rassurés en pénétrant dans les provinces de l'Ouest où la perfide politique de Fouché les poussait.

Dans ces tristes jours, lorsque la France allait subir le joug humiliant d'une seconde invasion étrangère, des hommes courageux et dignes de leur noble pays, sentant la rougeur monter au front, l'indignation irriter le cœur, manifestèrent l'intention de s'unir, de braver encore la mort sur les champs de bataille, pour chasser l'étranger en relevant l'honneur de la patrie, dont on faisait alors trop bon marché. Ces hommes courageux étaient les dévoués royalistes de l'Ouest, de la Vendée, toujours sur pied ; les braves soldats de l'armée de la Loire sous les ordres du général Davoust ; tous brûlant alors du désir de prouver au monde qu'ils n'avaient rien de plus à cœur aujourd'hui, comme toujours, que de sacrifier leur vie pour la liberté, pour la gloire de la France !...

« Pour briser le piédestal que toutes les corruptions s'élevaient, dit M. Crétineau, l'armée de la Loire pouvait, par un généreux sacrifice, réparer ses erreurs ; la Vendée restait pure ; elle était en armes, le Maine et la Bretagne aussi... Les royalistes de l'Ouest ne craignirent pas, en ces graves circonstances, de

s'associer aux soldats de la Loire. Ils s'adressèrent à Davoust, qui commandait cette armée ; ils lui offrirent leur concours pour repousser l'ennemi du territoire français ; à la seule condition de combattre sous la bannière et pour la cause des lys. Cette proposition était honorable pour les deux partis : elle fut acceptée ; et le maréchal prince d'Echmühl, dans un ordre du jour, daté d'Orléans, le 11 juillet 1815, écrivait : « *Unissons-nous donc, serrons-nous, ne nous séparons jamais; les Vendéens nous donnent un touchant exemple : ils nous offrent de déposer tout ressentiment et de s'unir à nous dans la vue patriotique de prévenir tout déchirement, tout démembrement de la Patrie : soyons Français comme eux.* » Cette démarche, qui est un des plus beaux titres de la Vendée militaire, devait inquiéter les puissances coalisées.

Aussi les Prussiens n'entrèrent-ils pas, d'abord, sur le territoire du Maine, de la Bretagne et de la Vendée ; aussi les chefs royalistes, négociant de puissance à puissance, avec leurs généraux, exigèrent-ils, pour condition essentielle, que le sol de ces provinces resterait pur de toute invasion étrangère.

Mais que pouvaient ces nobles chefs, en face du ministère *Talleyrand-Fouché*, dont Louis XVIII avait eu l'imprévoyance ou la faiblesse de s'entourer? « Au milieu de tant de hontes, qu'avec l'autorité des documents et des faits nous avons flétries dans l'*Histoire des Traités de* 1815, dit M. Crétineau, la France courbait la tête sous le joug. Humiliée par la défaite, encore plus humiliée par ceux qui s'étaient imposés au maniement des affaires ; épuisée par la cupidité de ses gouvernants, qui encourageaient la cupidité des alliés; révoltée dans sa fierté nationale, elle avait à lutter contre les exigences de l'invasion, et contre les mesures impopulaires que Talleyrand et Fouché dictaient entre deux sarcasmes. »

Ces deux ministres et toute leur suite n'avaient jamais eu qu'une pensée politique : tromper l'Empire et la Royauté, sous les apparences d'un zèle, d'un dévouement sincères; afin, comme l'a dit Fouché lui-même, dans ses étranges Confessions, de ruiner plus sûrement les principes de l'un et de l'autre, en

faisant, à leur avantage personnel, triompher ceux de la démocratie.

Dès lors ils s'empressèrent, comme excellent moyen, de provoquer les troubles au milieu des populations royalistes; de faire pénétrer les Prussiens dans ces provinces mêmes où les chefs de ces derniers avaient pris l'engagement de ne pas entrer : la Normandie, la Bretagne, le Maine, une partie de la Vendée furent alors envahis. Alors s'établit un système de réaction vexatoire qui ne tarda pas à soulever des mécontentements et de justes récriminations.

« Les troupes alliées, dit M. Crétineau-Joly, ne pénétraient pas au cœur des provinces royalistes ; mais elles occupèrent une partie du Maine, de l'Anjou, de la Bretagne. C'était une perfidie du ministère : qui, connaissant l'indépendance et le patriotisme des chouans, s'efforçait de les mettre en contact avec l'étranger pour compromettre les uns, et amener, par les autres, des collisions dont il saurait tirer parti. »

Dans un entretien que M. le comte de Maquillé, chef des royalistes de la rive droite de la Loire, eut avec le major prussien Grollmann, celui-ci formula précisément les mêmes griefs : « Louis XVIII, dit-il, a fait un choix honteux en Fouché. Nous ne pouvons attribuer qu'à la malveillance des ministres la désignation des provinces de l'Ouest pour le séjour de nos soldats. Peut-être ces traîtres espèrent-ils qu'il surviendra quelque collision fâcheuse entre vos populations indépendantes, si jalouses de leur honneur, et nos troupes : l'armée, par le mauvais vouloir des ministres du roi, se trouvant obligée d'user de réquisitions comme en pays ennemi... En mettant le pied sur le territoire vendéen, nous n'avons point, comme ailleurs, enlevé les armes et les munitions. Nous partageons vos sentiments, nous admirons votre dévouement à l'épreuve, et des ordres sévères sont partout donnés pour qu'on respecte ce grand peuple. »

Cependant quelques regrettables conflits se manifestèrent entre les étrangers et leurs hôtes ; entre autres, un duel qui fit alors beaucoup de bruit. Le général prussien de Borcke, en

cantonnement dant le Haut-Anjou, se tenait sur la rive droite de la Loire ; le général d'Andigné, commandant le département de Maine-et-Loire, occupait la rive gauche du fleuve, *le Bocage.* L'un et l'autre s'envoyaient d'assez fréquents messages pour raison de service. Dans une de ces communications, l'aide-de-camp du général d'Andigné, le jeune du Bobéril, se trouve insulté par les officiers prussiens ; et provoque, de la manière la plus outrageante, celui d'entre eux qui lui paraît le mériter davantage, et dont la réputation, comme duelliste, inspire le plus de confiance à tous les autres. Du premier coup de pistolet, du Bobéril tue son adversaire ; ce qui mit fin à la suite d'engagements particuliers que les officiers prussiens voulaient établir dans les plus menaçantes proportions : déplorables hostilités que les officiers français n'avaient pas assurément provoquées, mais qu'ils se disposaient à soutenir avec leur courage ordinaire.

« Toutefois, dit M. Crétineau, le ministère de Fouché, Talleyrand, Pasquier, l'abbé Louis, n'était pas assez national pour comprendre cette susceptibilité. Le 9 août 1815, le baron Pasquier prenait des mesures pour faire désarmer les colonnes royalistes de l'Anjou, de la Bretagne et de la Vendée !... » C'était briser le dernier appui du trône légitime, le seul porte-respect en mesure d'en imposer aux étrangers en voie d'humilier et de rançonner la France !...

Dans l'acomplissement de ces inqualifiables mesures, Fouché ne voulut pas rester en arrière, et, comme toujours, formula de bien perfides instructions : « Les choses tournent mal, écrit-il à son confident Paul Bovet, le 11 août 1815, et la Vendée ne se montre guère reconnaissante de ce que nous avons fait pour elle... L'armée de Waterloo sera licenciée très-prochainement, mais auparavant il faut, *par ruse*, *par force*, *et surtout en parlant au cœur de la Vendée, en mettant en jeu le nom de sa Majesté*, licencier ces entêtés de Bretons, et *ces trop fidèles Vendéens*, *dont le dévouement devient dangereux pour le ministère...* Il faut faire rentrer dans leurs chaumières tous ces paysans : les puissances alliées ne sont pas rassurées sur leurs dispo-

sitions ; il faut donc, à quelque prix que ce soit, obtenir le désarmement : *les alliés l'exigent!... Et s'ils ne l'exigeaient pas, je saurais bien les y forcer. Nous nous entendrons toujours avec les révolutionnaires*; c'est un peu plus ou moins de concessions à leur faire selon la circonstance. Avec les royalistes, il n'en est pas ainsi ; ils nous *détestent*, il faut donc *les perdre dans l'esprit du roi.* »

La province du Maine, au milieu de ces tristes événements généraux, en présentait de particuliers, sur lesquels nous devons spécialement insister. La deuxième brigade du troisième corps prussien, composée de 4,000 hommes, fit son entrée au Mans, le 3 août 1815, avec un certain appareil ; plusieurs compagnies de la garde nationale et de l'armée royaliste, commandée par M. le général d'Ambrugeac, étant allées, musique en tête, au-devant de ces troupes étrangères. De cette époque datent les vexations réactionnaires qui vinrent affliger notre pays.

A peine arrivé dans la capitale du Maine, l'intendant militaire du roi de Prusse fit afficher un ordre du jour , 5 août 1815, en vertu d'instructions émanées de son administration supérieure, et conçu dans ces termes significatifs :

« Il est *ordonné* à tous les fonctionnaires des administrations civiles et de l'ordre judiciaire de *s'engager par écrit, et sous la foi du serment*, à ne rien entreprendre *contre les intérêts des hautes puissances alliées.* »

Comme digne complément de cette mesure qui certes révélait assez les craintes pusillanimes de l'armée prussienne, les militaires ayant fait partie des troupes impériales furent obligés de justifier de leurs moyens d'existence, et mis sous la surveillance de la police. Quelques citoyens, MM. Moulinneuf, professeur de dessin au collége, Levasseur, ex-conventionnel, etc., présentés au général prussien comme suspects et dangereux, furent enlevés de leur domicile, sans autre forme de procès, et conduits en Prusse avec bonne escorte.

M. Jules Pasquier, préfet de la Sarthe, ayant eu le généreux courage de suivre résolûment les instructions qu'il avait reçues

du ministère, et de résister aux exorbitantes prétentions des étrangers dans les abus qu'ils faisaient bien souvent de leur pouvoir brutal pour les impôts arbitraires et les réquisitions de toute nature, fut indignement arraché à son administration, conduit à Magdebourg, et retenu comme prisonnier pendant plusieurs mois.

En stigmatisant d'aussi lâches moyens, nous rendons hommage à cet honorable magistrat, pour sa belle et noble conduite; et nous n'admettons pas, en conséquence, le jugement étrange que porte M. Alphonse de Beauchamp sur des actes semblables à celui-ci :

« Les instructions des préfets portaient, dit M. de Beauchamp, de défendre, avec courage, leurs administrés, et de ne céder qu'aux baïonnettes. Mais ces instructions semblaient n'avoir pas prévu l'irritabilité qui naîtrait des résistances : elle ne pouvait manquer de répandre de l'aigreur sur les discussions relatives au traité définitif. Plusieurs préfets se firent enlever par les troupes étrangères, montrant, sans doute, un dévouement généreux, mais oubliant que leurs administrés restaient sans agents du roi pour les défendre, et qu'ainsi leur zèle trahissait leurs devoirs. »

Nous comprenons tout autrement ces devoirs du premier magistrat d'un département confié à sa garde, que ne le fait ici M. de Beauchamp dans ses appréciations évidemment erronées : un préfet, comme dans l'espèce, doit en effet, avant tout, sauvegarder les intérêts essentiels de ses administrés, et protester, au besoin, avec toute l'énergie d'un homme de cœur et de sens, contre les atteintes portées à ces intérêts, dût-il être enlevé à son administration ; puisqu'en s'y maintenant alors par une faiblesse, une tolérance coupables, au lieu de rendre service au pays, il ne ferait qu'autoriser, légitimer tous les abus qui s'y commettraient alors sous le patronage d'un aussi déplorable silence.

Du reste, si l'administration préfectorale de M. Jules Pasquier, dont nous avons eu bien des occasions d'apprécier la bonté, le dévouement, la loyauté parfaite, offrit quelques im-

perfections, ce n'est assurément pas à son excellent cœur, à son noble caractère qu'il faut s'en prendre ; mais à ses relations, aux difficultés des circonstances, comme il nous le dit lui-même avec cette candeur si franche qui le distingue, dans une lettre qu'il écrivait assez longtemps après à M. Houdbert, alors juge d'instruction au Mans :

« Malgré le nombre de mes ennemis, je me flatte que la haine qu'on me porte dans le département de la Sarthe est une injustice, et la suite de l'aveuglement de l'esprit de parti. Puissé-je avoir l'occasion de servir mes compatriotes, pour pouvoir les désabuser ! Il est certain que j'ai toujours été prêt à me dévouer pour eux : qu'ils accusent *mon esprit* tant qu'ils voudront, je ne me défends pas ; mais je voudrais justifier *mon cœur*. Je puis dire, devant mes ennemis, que je vous ai quittés *les mains pures et l'âme tranquille*, après avoir exercé, pendant huit ans, des fonctions importantes, difficiles pour tout le monde, et plus encore pour moi, à cause de mes liaisons d'enfance, qui ont pu me rendre plus faible que je ne l'aurais été ailleurs... Du reste, mes bons et anciens employés sont ceux sur le témoignage desquels je compte le plus ; et j'ai l'orgueil de dire que c'est parce que je ne me suis jamais voilé devant eux. Signé : Jules Pasquier. » Est-il beaucoup de magistrats, de cette époque surtout, qui pourraient invoquer, sans crainte, un pareil témoignage et faire une plus franche, une plus digne profession de foi ?

Indépendamment de ces réquisitions énormes, arbitrairement imposées, par l'étranger, aux populations inoffensives des villes et des campagnes, des mauvais traitements furent exercés contre des citoyens paisibles, et contre des magistrats dévoués ; qui n'avaient d'autre tort que celui de remplir consciencieusement et courageusement leurs devoirs. Les alliés, cette fois, préférèrent leurs intérêts matériels à la gloire d'honorer une seconde invasion , comme ils avaient honoré la première, en soutenant, avec dignité, le rôle de pacificateurs équitables, de restaurateurs de la monarchie légitime ; au lieu de vouloir usurper celui de conquérants d'une grande nation

qu'ils n'avaient pas eu même à combattre, et qui les aurait aisément écrasés par un vaste soulèvement contre ces vexations et ces iniquités ; si la France eût offert autant d'impatience à les supporter, qu'on montra d'injustice à les lui faire souffrir pendant plus de sept mois : les alliés ne rentrèrent en effet chez eux que le 22 mars 1816 !...

II° Esprit d'intrigue et d'absolutisme des comités royalistes.

Rétabli, pour la seconde fois, sur le trône de France, au milieu des circonstances les plus difficiles, et chaque fois, par le regrettable moyen d'une invasion étrangère, Louis XVIII aurait dû s'entourer d'hommes à la fois honorables, dignes, capables et sincèrement dévoués à sa gloire, à ses véritables intérêts, à ceux de la royauté, de la France ! Il avait, sans doute, bien des dévouements à récompenser, des dissentiments à mettre d'accord, des passions mauvaises, des ambitions perfides à maîtriser. Abandonné librement à ses inspirations, il eût peut-être accompli noblement la majeure partie de sa tâche ; mais, environné de traîtres et d'espions, dominé par ses conseillers, par les comités royalistes, il méconnut, oublia *ces dévouements*, augmenta *ces dissentiments*, au lieu de les calmer ; en fit même naître de nouveaux ; trembla devant *ces ambitions perfides et ces mauvaises passions* ; se trouva maîtrisé par elles, au lieu de les réprimer en courageux souverain.

Ces faits sont d'une telle gravité, ces enseignements historiques nous paraissent, aujourd'hui même, si précieux, que nous tenons à bien établir les premiers, et surtout à présenter les seconds dans toute la vérité de leurs applications.

Fut-il jamais des caractères plus nobles, des cœurs plus généreux, plus dévoués à la religion, à la monarchie légitime, que ceux des trois héros de la Vendée militaire, des trois La Rochejacquelein ? Eh bien, voilà cependant l'étrange lettre que

M. le duc de Feltre écrivait au nom de Louis XVIII, le 17 juillet 1815, à M. Louis de La Rochejacquelein, dont la nomination, comme généralissime des insurgés, n'avait pas été sollicitée par lui, mais effectuée à l'unanimité par les autres chefs ; enfin, qui était mort glorieusement sur le champ de bataille des Mattes, le 4 juin 1815, pour la défense du trône : six semaines, par conséquent, avant l'envoi de cette déplorable lettre, qui ne pouvait plus avoir d'autre effet que celui désiré sans doute par le Comité : de faire de l'absolutisme, et de jeter la division, la discorde parmi les plus zélés partisans de la royauté !...

« Monsieur, écrivait le duc de Feltre, quoique satisfait de votre conduite et des preuves de dévouement que vous donnez, le roi *ne peut approuver que vous ayez pris*, même provisoirement, *le titre de général en chef*, parce que cela contribuerait plus à réveiller les anciennes jalousies qu'à les calmer. Le roi a donné à ce sujet *des instructions à M. le duc de Bourbon : il veut qu'on les suive ponctuellement.* » Nous avons déjà vu les *avantages* d'un tel choix, et les *beaux* résultats de ces instructions !...

Louis XVIII, dans un premier élan de reconnaissance, avait bien écrit de sa main aux vaillants soldats de l'Ouest et de la Vendée : « Si quelque chose peut m'alléger le fardeau que la Providence m'ordonne de porter, c'est d'être *destiné*, par cette Providence, *à récompenser les plus grands services qu'un roi ait jamais reçus.* » Mais cette promesse royale, si solennelle et si juste, n'était pour Talleyrand, Decazes, Fouché, etc., qu'un non-sens, une vaine formule sans aucune application : ces dépositaires du pouvoir avaient d'autres hommes à gratifier, et des créatures à placer dans les postes de faveur, avec avantage, à la fois, pour le protecteur et pour le protégé.

Des circulaires du baron Pasquier, du général Barbou, etc., faisaient savoir aux officiers, aux soldats royalistes, que Sa Majesté désirerait les placer dans l'armée, comme récompense de leurs services. Un grand nombre d'entre eux, dont les habitudes guerrières ne comportaient que très-difficilement l'apti-

tude à d'autres professions, en firent, en effet, pour eux, une double question de dévouement et d'avenir : mais quand ils se présentèrent, on leur dit tout simplement : « qu'ils arrivaient trop tard, que déjà l'on avait incorporé un grand nombre de Manceaux, de Bretons, de Vendéens, que les cadres des régiments étaient au complet, etc. »

Nous passerons sous silence une foule d'autres ingratitudes et d'autres injustices bien plus sévèrement relevées par des auteurs légitimistes, par M. Crétineau-Joly, surtout : voulant ici beaucoup moins formuler des récriminations fondées contre la Restauration, que rappeler un enseignement historique utile à tout gouvernement qui tient à s'assurer la paix, la prospérité, l'avenir. Aussi, ne citerons-nous, de cet auteur, dans l'ouvrage duquel surabondent les preuves à l'appui de la thèse qu'il intitule nettement : « *Ingratitude de la Restauration envers la Vendée militaire*, » que le parallèle suivant, bien fait pour exciter l'attention :

« Tandis que les héritiers du nom de Cathelineau végétaient dans une pauvreté accusatrice, dit M. Crétineau, la sœur de Robespierre touchait six mille francs de pension. De vieux régicides, d'anciens clubistes, d'avides courtisans, ou des favorites, luxe inutile d'un prince impotent, dévoraient les trésors de la liste civile. Afin d'offrir des gages à l'esprit révolutionnaire dont Fouché, Pasquier, Talleyrand et Decazes lui conseillaient d'apprivoiser l'exaspération, la Restauration se contraignait à l'ingratitude ; elle se déclarait déchue du privilége de récompenser ses amis ; mais, à ses adversaires non repentants, elle offrait un pardon qu'ils dédaignaient, et des faveurs qu'ils n'acceptaient qu'en avancement de trahison ! »

A côté de ce triste silence imposé au cœur d'un roi, pour le retour duquel s'étaient sacrifiés tant de généreux dévouements, immolées tant de nobles victimes, s'élevaient cependant, comme une terrible accusation, bien des infortunes, des misères, des dénuements ; beaucoup d'affreux et déchirants souvenirs!...

« D'après les relevés officiels faits par les administrations locales, ajoute M. Crétineau, l'on comptait, en 1816, dans la

Vendée militaire, plus de *trente mille* veuves encore vivantes. Le nombre des blessés et des orphelins dépassait *cent quarante mille*... Après la grande guerre, on voyait à Izernay, paroisse de l'Anjou, qui n'a pas plus de treize cents âmes, *cent dix-neuf* veuves réduites à la mendicité: *leurs maris étaient morts aux combats*, entre la première prise d'armes et la bataille de Savenay, dans l'espace de neuf mois. Six cents hommes de la paroisse de Cerisay suivirent l'armée au passage de la Loire : cinquante jours après, il n'en restait plus que *trente-huit* sur les cadres de la division. La paroisse de Chanzeaux avait fourni cinq cents hommes à l'armée d'Outre-Loire, *trente-cinq seulement* revirent leurs foyers : *le reste avait péri sous les drapeaux!*... Enfin, pendant qu'on refusait aux courageux Bretons la simple solde qui seule pouvait les garantir de la mendicité, en motivant le refus par cette étrange fin de non-recevoir : « *Vous avez combattu sans mission ;* » on l'accordait aux officiers, aux soldats des *Cent-Jours*, armés contre le roi. »

« Les Bourbons, ajoute M. Crétineau, qui salariaient ou courtisaient les débris vermoulus de la Convention, du Directoire et de l'Empire, eurent peur de ces traîneurs de sabre dont ils payaient les dettes, et de ces orateurs démagogues qui revenaient, par calcul, à des sentiments dynastiques... Dans la loi de *l'indemnité*, la Vendée militaire fut mise de côté comme *un souvenir importun*... Personne, alors, ne songea qu'il y avait, dans les provinces de l'Ouest, *plus de trois cent mille* familles dont les chaumières avaient été consumées par les flammes, et dont, pendant *huit années*, les terres n'avaient été fécondées que par leur sang ; que souvent même ces terres étaient passées entre des mains spoliatrices ! »

Non-seulement on ne récompensait pas la Vendée militaire de son généreux dévouement, de ses immenses et continuels sacrifices à la royauté légitime ; on semblait encore vouloir entièrement l'en éloigner en insultant ouvertement à ses plus nobles familles au nom de la Restauration.

Ainsi, l'illustre veuve de deux héros vendéens : Lescure et Louis de La Rochejacquelein, celle du magnanime Bonchamp,

M[lles] de La Rochejacquelein, etc., se trouvèrent *en surveillance* dans leur si digne et si malheureux pays! La police de Fouché, par des fouilles inquisitoriales, n'eut pas même la décence d'excepter de ses violations, de ses souillures, les habitations que les plus illustres enfants du Bocage avaient, en quelque sorte, consacrées par leur naissance!...

La province du Maine eut également à souffrir des ingratitudes et même des persécutions. Pour les autoriser et les justifier au besoin, on improvisa, dans le Conseil, un complot royaliste dirigé contre les favoris du souverain, contre le monarque lui-même : complot, du reste, qu'il fut d'autant plus facile d'accréditer, qu'il était plus faux et plus absurde. D'après les conciliabules ministériels et ceux de leur Comité : « Les Manceaux préparaient une conspiration, une véritable insurrection dont les membres avaient déjà leur costume d'uniforme : cocardes, habits verts, etc. » Pour donner plus de consistance à cette perfide supposition, on ne recula pas devant l'inqualifiable moyen *des faux chouans*, dont le mot d'ordre était de détrôner Louis XVIII pour mettre le comte d'Artois à sa place; et sans même prévoir les conséquences d'un pareil mensonge, pour les bonnes relations de la famille royale!

« Bouteloup, dit M. Crétineau-Joly, reçut des propositions dans ce sens; mais, trop habile pour s'y laisser prendre, il déjoua de pareilles manœuvres. Il fut pourtant mandé à Laval : le préfet de la Mayenne le somma de s'expliquer; il le menaça même de le désarmer. A ce mot, le chouan s'écrie : « Oui, venez avec vos gendarmes; je me rends dans la Charnie, et là, si vous pouvez me désarmer, on dira du moins que jamais Bouteloup n'a pu l'être que du fait et sous le règne des Bourbons ! » Ce langage étonna l'autorité, qui cessa ses persécutions et peut-être ses intrigues. »

Déjà, comme fatale application de ce périlleux système de réaction politique, la loi du 20 décembre 1815 avait établi dans toute la France les terribles cours prévôtales. Elles ne tardèrent malheureusement pas, dans la Sarthe, à trouver une triste

occasion de légitimer la répulsion et l'effroi que leur absolutisme passionné devait naturellement inspirer.

Martin Leroy, meunier au moulin de Cherré, commune d'Aubigné, à deux lieues ouest de Château-du-Loir, avait un fils, nommé Pierre Leroy, ex-soldat de l'Empire. Ce militaire, à la tête de neuf paysans armés de fusils, s'échappe du domicile paternel le 31 janvier 1816, pour aller, dans les communes voisines, exciter à la révolte contre l'autorité royale, annonçant, sous trois mois, le retour de l'Empereur.

La bande réactionnaire était évidemment formée de fanatiques insensés qui, dans leur fatal délire, avaient pris le titre passablement ambitieux de : *Vautours de Bonaparte*. Cette folle et ridicule échauffourée ne pouvait avoir aucune autre suite que l'arrestation et le désarmement de ces frénétiques, de ces fous, dont la place était à Charenton.

Mais la cour prévôtale, saisie de cette déplorable affaire, jugea les choses tout autrement : elle vit un crime d'État dans un acte de véritable démence et vint ouvrir ses assises dans la ville du Lude avec un appareil militaire encore plus exorbitant que l'entreprise des *Vautours de Bonaparte* n'avait été ridicule.

On fit venir, du Mans, plusieurs compagnies de la garde nationale et du canon comme pour une bataille rangée. Enfin, le 27 juin 1816, la terrible cour prononce le verdict suivant : « Sont condamnés : Leroy fils, à la peine de mort ; Leroy père, à 20 ans de travaux forcés ; un troisième, à 10 ; les sept autres, à cinq ans d'emprisonnement. » L'exécution eut lieu sur la place publique du Lude. « Le sang des *Vautours*, ajoute M. Pesche , fut offert en holocauste aux passions et aux exigences du moment. »

Tous ces abus d'un pouvoir absolu, malgré *la Charte dite constitutionnelle*, et les efforts du roi pour lutter contre son frère le comte d'Artois, contre les émigrés sans expérience, le Comité royaliste, etc., préparaient, à la dynastie légitime, une chute d'autant plus certaine, qu'elle allait être bientôt favorisée non-seulement par toutes ces influences réunies, mais encore par la mort de Louis XVIII arrivée le 16 septembre 1824, et

par l'avénement de Charles X au trône de France, déjà tant de fois et si profondément ébranlé.

Pendant les six dernières années du règne de Louis XVIII, l'administration départementale de la Sarthe avait été successivement confiée à MM. les préfets: d'Estourmel, 11 août 1818; Pépin de Bélille, 18 février 1819; de Breteuil, 17 août 1820; de Nugent, 10 février 1822; d'Arbelles, 3 février 1823. Ce dernier, renversé violemment par le choc d'un cheval mal dirigé, lors du passage, au Mans, de M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, mourut quelques heures après, justement regretté de ceux qui purent apprécier les bonnes qualités de ce bienveillant administrateur.

§ IV. Règne de Charles X.

Louis XVIII avait enrayé, dans une proportion décroissante, en raison des progrès de l'âge et des infirmités, le fatal mouvement qui poussait la monarchie légitime vers sa chute. Nous ajouterons même que cette influence protectrice ne fut peut-être bien comprise, chez nous surtout, qu'au moment où la fit alors entièrement disparaître l'avénement de Charles X au trône de France.

Quelques mots heureux, des formes courtoises, même un peu chevaleresques, du goût de la nation, semblèrent, un instant, promettre assez de popularité sans abus, assez de liberté sans licence, pour effectuer, entre les sujets et le souverain, un rapprochement que par ineptie, maladresse royaliste ou perfidie, trahison républicaine, tout le monde avait semblé prendre à tâche d'éloigner et même de rendre impossible. Mais bientôt l'ex-chef de la faction *ultra-royaliste*, le faible et crédule prince de l'île-Dieu, de Quiberon; le pensionnaire du cabinet anglais à Holy-Rood; le signataire des traités onéreux faits avec l'invasion étrangère, d'une manière si précipitée, que Louis XVIII fut le premier à les blâmer sévèrement après son intronisation,

reprit ses allures naturelles et marcha désormais de faute en faute, de catastrophe en catastrophe, jusqu'à celle de 1830.

Sacré à Reims le 25 mai 1825, Charles X eut encore à cet instant *la mémoire du cœur;* nous croyons même qu'avec sa nature essentiellement bienveillante et bonne, cette mémoire jamais ne lui eût fait défaut, au milieu d'un autre entourage; par un sentiment d'exquise délicatesse, il voulut que, pendant les cérémonies de son couronnement, la ville de Reims fût commandée par le général vendéen Aimé du Boisguy, dont le dévouement et le courage s'étaient, avec honneur, tant de fois manifestés pour la défense du trône légitime. Du reste, cette noble satisfaction, donnée si justement aux braves armées royalistes de l'Ouest et du Bocage, fut blâmée dans les conciliabules ministériels du souverain, qui s'arrangèrent de manière à le détourner entièrement de la voie consciencieuse et digne dans laquelle il semblait vouloir s'engager.

La presse la plus sincèrement légitimiste ne fut pas elle-même à l'abri de l'ingratitude et même de la persécution. « On agit, dit M. Crétineau-Joly, avec une si merveilleuse inaptitude, que, par de sourdes persécutions, on découragea les écrivains. On leur apprit à douter d'une dynastie qui ne savait pas se défendre, qui ne voulait pas être défendue, et qui reniait ses défenseurs. »

Sous la fin du règne précédent, et pendant les six années que celui-ci put à peine compléter, les administrations épiscopale et préfectorale se renouvelèrent, dans le Maine, au milieu d'événements locaux peu remarquables.

L'évêché du Mans, comprenant la Sarthe et la Mayenne, avait, ainsi que nous l'avons dit, été bien sagement et bien saintement dirigé, de 1802 à 1819, par l'excellent prélat, Mgr Michel-Joseph de Pidoll; il va, de 1820 à 1828, se trouver sous l'administration d'un bien digne successeur.

De la Myre-Mori, Claude-Madeleine, lxxx[e] évêque du Mans. — Né à Paris, le 17 août 1755, M. Claude-Madeleine de la Myre-Mori, fut grand vicaire à Carcassonne, abbé commendataire de Pruilly, diocèse de Tours ; de l'Assemblée du clergé,

en 1785; prieur de Saint-Blaise, commune d'Oizé, Haut-Maine, à 9 kilomètres N.-O. de Pontvallain, et conserva ce titre jusqu'à la révolution ; émigra en Allemagne. Lorsque Napoléon voulut s'assurer un héritier direct à l'empire de France, M. de la Myre, étant alors grand vicaire à Paris, fit partie de la Commission ecclésiastique dont la décision autorisa le divorce de Bonaparte avec Joséphine, 16 décembre 1809 ; et son mariage avec Marie-Louise, fille de François II, 1er avril 1810. Elevé au siége épiscopal du Mans, le nouveau prélat fut sacré le 19 mars 1820.

Mgr de la Myre, d'un caractère bienveillant et bon, d'un esprit distingué, d'un commerce très-agréable, avait la tenue, les manières, l'aménité du véritable grand seigneur. Soignée dans son élocution, sa parole offrait presque toujours quelque chose d'étudié, de solennel qui, cependant, n'excluait pas les plaisanteries de bon goût, la délicate et fine raillerie qui donnent du charme à la conversation, sans jamais la rendre offensive. Aucun évêque n'officiait mieux, avec plus de majesté réelle et sans emphase.

D'une conduite exemplaire et d'une tolérance vraiment chrétienne, il savait maintenir, dans son clergé, cette harmonie, cette discipline régulière, cette pratique du bon exemple qui constituent réellement sa force et son pouvoir. Moins simple, moins communicatif peut-être que Mgr de Pidoll, il tenait quelquefois à distance un peu marquée ses bons prêtres des paroisses rurales, et cela venait seulement de son genre d'éducation, des relations de toute sa vie dans le grand monde ; mais il réunissait bien souvent ses ecclésiastiques de l'ordre supérieur, et se montrait, au milieu d'eux, plutôt avec l'aménité d'un père qu'avec la sévérité d'un évêque.

Tant que la santé le lui permit, Mgr de la Myre fit, avec un zèle bienveillant, ses visites diocésaines, et remplit avec autant de dignité que d'exactitude les autres fonctions de son ministère, donnant partout les pieux enseignements d'une morale douce et d'une religion bien comprise.

Frappé d'une attaque d'apoplexie hémiplégique, et dans

l'impossibilité de continuer ses utiles et nobles travaux, le bon évêque donna sa démission en 1828; fut nommé, par le roi Charles X, chanoine de première classe au chapitre de Saint-Denis, et mourut à Congis, à deux lieues nord-est de Meaux, Seine-et-Marne, le 8 septembre 1829.

Pendant sa bienveillante administration épiscopale, il régla, de concert avec le Chapitre, un nouveau tarif pour le clergé du diocèse; fonda vers 1821, au Mans, une communauté du Sacré-Cœur, dont les importants services rendus à l'éducation des jeunes personnes de toutes les conditions, et même de la classe pauvre, ont fait justement regretter la suppression volontaire en 1852; favorisa l'établissement des religieuses de la Visitation, au Mans; de la Miséricorde, à Château-Gontier; de la Providence, à Sainte-Colombe, près La Flèche, etc.

Carron, Philippe, Marie, Thérèse, Gui, lxxxi[e] évêque du Mans. — Né à Rennes, le 13 décembre 1788, d'une famille très-honorable, neveu du vénérable abbé Carron, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de morale pratique, et dont toute la vie de dévouement fut consacrée à des œuvres charitables et philanthropiques, Mgr Carron se destina, dès l'enfance, à l'état ecclésiastique; fit ses études à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice; et de retour dans le diocèse de Rennes, y fut nommé vicaire, ensuite curé de la paroisse de Saint-Germain de cette ville : où déjà se révélèrent ses excellentes qualités comme prêtre et comme administrateur.

En 1823, il suivit, à Nevers, M. Millaux, quittant, pour cette résidence, le séminaire de Rennes, dont il était supérieur. Nommé vicaire-général par ce prélat, M. Carron justifia sa confiance par la manière dont il s'acquitta des hautes fonctions de l'administration diocésaine qui lui furent départies. Suivant les traces de son oncle, digne modèle qu'il semblait avoir toujours sous les yeux, il employait entièrement ses instants de loisir à la prédication, à la direction des communautés religieuses, à la pratique des bonnes œuvres.

En 1829, par ordonnance royale de Charles X, du 15 avril, M. Philippe, Marie, Thérèse, Gui Carron fut nommé évêque du

Mans, en remplacement de Mgr de la Myre, démissionnaire. Sacré dans la chapelle du Sacré-Cœur, à Paris, le 8 novembre suivant, il fut installé au Mans le 21 du même mois.

D'un caractère à la fois doux, bienveillant, aimable, énergique, ferme et résolu ; d'un esprit élevé, pénétrant, observateur, distingué, rempli d'une instruction solide et bien dirigée, le nouveau prélat embrassa d'un puissant regard toute l'étendue, toute l'importance et toutes les difficultés de sa tâche ; et pour la remplir avec une entière connaissance de cause, il entreprit immédiatement la visite générale de toutes les paroisses, communautés, établissements religieux de son vaste diocèse. « Les soins qu'il prodiguait ainsi au dehors, ajoute l'auteur de l'Histoire des évêques du Mans, ne l'empêchaient point d'entrer dans tous les détails de l'administration épiscopale ; et sa correspondance, qui s'étendait à tout, est restée comme un modèle de goût et de raisonnement, de fermeté, de justes égards, de bonté, de douceur paternelle. »

La catastrophe politique de 1830, sans ébranler son courage, sans déconcerter ses utiles projets d'améliorations pieuses dans la métropole du Maine, et dans toute la province, lui suscita bien des embarras, des tracasseries, des ennuis et des tribulations de toute nature, sous la déplorable et vexatoire administration de M. le préfet Tourangin.

Sans même parler de la constante et pénible opposition qu'il eut à soutenir contre les prétentions insensées et ridicules de plusieurs personnes, même absolument contraires aux nouvelles idées politiques ; protecteur courageux et résolu de son clergé, le digne évêque eut encore à souffrir de la persécution, de l'emprisonnement de plusieurs de ses prêtres les plus dévoués.

Un aussi grand nombre de funestes influences, agissant à la fois sur l'organisation impressionnable et nerveuse de l'excellent prélat, y produisit bientôt des ravages d'autant plus profonds et dangereux, qu'il concentrait ses chagrins par discrétion, pour s'en réserver à lui seul toute la souffrance. Aussi, dès l'année 1831, des symptômes positifs de lésions organiques

du foie, de l'estomac, se manifestèrent; et, désormais incurables, minèrent insensiblement sa constitution, et compliquées d'une maladie grave, que l'on croit avoir été une *angine aqueuse*, occasionnèrent la mort de ce bon pasteur, le 27 août 1833, à l'âge de 44 ans.

Il faut avoir, comme nous, vécu dans l'intimité de Monseigneur Carron, pour savoir tout ce qu'il offrait d'affectueux, d'aimable, d'essentiellement distingué dans ses relations, et pour comprendre la perte que firent sa famille, ses amis, le diocèse tout entier, le jour d'une mort aussi triste, aussi prématurée.

Pendant les quatre années de son épiscopat, il fonda la communauté *des Carmélites* ; *une caisse de Retraite ecclésiastique*, en faveur des prêtres infirmes ou très-vieux ; établissement de prévoyance bien charitable, et qui, depuis février 1833, a rendu les plus importants services au sacerdoce. Il favorisa l'institution *du Bon-Pasteur* ; fit exécuter des travaux utiles à la cathédrale du Mans ; et, par sa puissante et courageuse intervention, prévint, au Mans, la suppression imminente de la maison *des Frères de la doctrine chrétienne ;* où les enfants pauvres et les ouvriers adultes reçoivent chaque jour une instruction sage,fondée sur une bonne éducation morale et religieuse. « Pasteur laborieux, zélé, bon administrateur, grand dans ses vues et dans ses entreprises, d'un caractère ferme, sans inconstance, dit l'historien déjà cité, M. Carron réunissait les qualités qui font les grands évêques : le temps seul lui a manqué. »

Ses restes mortels, déposés d'abord avec solennité, dans l'ancien cimetière de la ville, ont ensuite été transférés, en grande cérémonie, dans l'un des caveaux de la cathédrale affectés à la sépulture des évêques.

En retraçant quelques-unes des vertus de notre digne pasteur, le dernier de la Restauration, nous avons déjà fait pressentir la fatale révolution de 1830, où le vaisseau de la monarchie légitime devait faire un dernier naufrage ; incapable de résister aux efforts des nautonniers inhabiles ou perfides qui, d'un commun accord, le poussaient à la dérive.

Le ministère avait enfin trouvé le moyen de refroidir à peu près tous les dévouements, de molester ou d'aigrir tous les écrivains royalistes, de désarmer tous les véritables défenseurs du trône, d'irriter la susceptibilité des *indifférents*, quand on sait les oublier à propos.

Tous ces ressentiments divers montant, comme un orage, du ministère au souverain, au principe même du gouvernement légitime, l'entraînèrent dans la violence de leur mouvement, en précipitant la chute entière de la monarchie. « Le talent, dit M. Crétineau-Joly, fut mis à l'index ; le pouvoir accorda ses faveurs à des parasites qui, installés dans les administrations, ne surent que s'arranger une petite fortune, en compromettant celle de la royauté, en cherchant à rendre suspects le zèle des uns, l'énergie des autres, le talent de tous. Au lieu de tenter des conquêtes morales dans le camp ennemi, on s'isola dans le sien ; on proposa d'acheter ceux qui ne demandaient pas mieux que de se donner... On froissa les amours-propres, on surexcita les passions, on refroidit le zèle, on divisa les royalistes, on envenima toutes les questions. Decazes avait voulu sciemment perdre la monarchie. Par des excès de prudence, par aveuglement ou par des mesures bonnes en elles-mêmes, mais mal appliquées, Villèle l'exposa, sans pilote, sur une mer féconde en naufrages. Martignac amena la Restauration au bord de l'abîme ; Polignac l'y précipita. »

L'heure fatale avait sonné : la monarchie légitime avait rendu ses funestes ordonnances du 25 juillet ; la monarchie légitime venait de formuler sa condamnation, de prononcer elle-même son arrêt de mort !...

CHAPITRE VI.

RÉVOLUTION DE 1830 : RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE.

A mesure que nous avançons dans notre histoire, nous voyons les révolutions et les changements de souveraineté qu'elles amènent, offrir de véritables *coups de théâtre* exclusivement effectués sur *la grande scène de Paris*, où s'opère le brusque dénouement *du drame insurrectionnel*; d'où partent les Constitutions *républicaines*, *impériales* ou *royales*, improvisées dans la capitale, acceptées, sans aucun droit d'examen ou de discussion, par les provinces traitées en pays conquis, avec le seul privilége de payer exactement leurs impôts.

Les faits essentiels de cette nouvelle phase révolutionnaire, comprise dans notre VIe CHAPITRE, se rangeront dès lors naturellement sous deux paragraphes : 1° *Révolution de* 1830 ; 2° *Règne de Louis-Philippe.*

§ I. Révolution de 1830.

La révolution de 1830, avec ses trois jours de sanglantes émeutes, 27, 28 et 29 juillet, ne fut, en effet, pas autre chose, dans ses causes, dans son exécution et dans ses résultats, que la représentation de l'un de ces terribles *drames insurrectionnels*, avec ses effrayantes péripéties et son bien triste dénouement.

Nous avons déjà vu par quelles fatales influences réunies cette révolution avait été préparée ; par quel ensemble de

combinaisons machiavéliques, une dynastie nouvelle allait se trouver intronisée. L'œuvre se poursuit ici par les mêmes combinaisons et sous les mêmes influences : l'ancienne dynastie s'en va, comme elle était venue, avec la même insouciance et la même incapacité ; la nouvelle arrive, comme elle s'était annoncée, avec la même astuce et la même imprévoyance.

Louis XVIII, dans son admirable réponse à Napoléon, avait parfaitement et noblement tracé les devoirs et les droits d'un roi légitime. Louis XVIII ne sut pas faire l'application des principes qu'il avait si bien posés ; et Charles X arriva, par *la pratique*, à peu près au point opposé diamétralement à celui que lui montrait *la théorie*. Cependant, avec des inductions plus logiques des principes aux conséquences, les Bourbons seraient encore sur le trône de France !...

Il fallait comprendre, en effet, qu'un roi légitime n'est que *le gérant usufruitier d'une propriété* qu'il n'a pas *le droit de compromettre, surtout d'abandonner ou d'aliéner*, dont il doit au contraire défendre le fonds même au péril de sa vie !...

Charles X n'avait pas défendu son domaine royal ; de plus, il l'abandonnait en ce moment, sans comprendre, nous voulons bien le penser, que, par cet acte inqualifiable, ce n'était pas *son trône* seulement qu'il brisait lui-même, au lieu de le protéger ; mais encore *le principe de la légitimité* dont il sacrifiait, sans résistance, *l'avenir et la vie !...*

En légitimiste sincère, invariable, nous formulerons ici des regrets seulement, et nous ne descendrons pas, avec tant d'autres historiens, à des récriminations justes, sans doute, mais intempestives et peu généreuses lorsqu'elles frappent un vieillard débile, tombé, du premier trône du monde civilisé, dans les malheurs et dans les tristesses de l'exil !...

Charles X, en effet, après les trois jours d'insurrection qu'il aurait dû prévoir, qu'il n'eut pas la salutaire énergie de réprimer, se rendit silencieusement à Cherbourg, abandonna la France pour aller, en Écosse, inhumer la monarchie légitime dans l'humble retraite d'Holy-Rood !... Mais à la place de cette noble royauté, si déplorablement déchue, allait s'introniser,

bien plus déplorablement encore, une royauté révolutionnaire, une *royauté citoyenne !...*

Les hommes sans conscience et sans foi, que nous avons déjà vus préparer les voies à cette *hybride monarchie*, nous ont aussi fait connaître ce qu'ils en attendaient, et quelles étaient *les avantageuses qualités* de Louis-Philippe, dont *la juste appréciation* avait décidé leur choix en sa faveur. Ces hommes étaient bien fins, bien rusés, pour ne pas tout à fait donner aux choses leur véritable nom, mais leur *privilégié souverain* était encore plus rusé, plus fin qu'eux ; aussi parvint-il à les tromper tous, en commençant par ce vieux Lafayette, l'une de leurs dupes communes, qui, dans son enthousiasme patriotique, en montrant au *peuple souverain* le monarque nouveau qu'on venait d'improviser à l'instant, s'écriait, avec un si légitime orgueil : « Mes amis, voilà, croyez-moi bien, *la meilleure des républiques !...* »

Lorsqu'ensuite on se rappelle que les trois épouvantables journées des 27, 28 et 29 juillet 1830, présentaient les trois degrés sanglants de ce nouveau trône ; que Talleyrand, Lafayette, Fouché, donnaient, à Louis-Philippe, la main pour y monter, on comprend, à l'avance, qu'il ne s'agissait ici que d'un bien fragile échafaudage révolutionnaire ; et l'on voit sans étonnement, après dix-huit ans à peine d'admirable tolérance, le *peuple souverain* briser, par *l'insurrection* et par *l'émeute*, son idole et son échafaudage avec la même facilité, la même insouciance qu'il avait mises à les former par *l'émeute* et par *l'insurrection !...*

Cette fin du règne précaire de Louis-Philippe serait en effet à plaindre, si les commencements de *la royauté citoyenne*, dans son origine et dans ses actes, n'étaient aussi fortement à blâmer ; si les malheurs et les humiliations de sa chute n'étaient devenus une expiation providentielle de ses manœuvres pour arriver au trône, et de cette *proclamation*, aussi *fausse* que *déloyale*, affichée sur tous les murs de Paris, dans le manifeste révolutionnaire du souverain de la veille : « LA CHARTE SERA DÉSORMAIS UNE VÉRITÉ !... » Proclamation DÉLOYALE, quand on la

jetait à la face de ses plus honorables et malheureux parents; à l'instant même où, l'âme navrée de douleur, un faible vieillard et sa royale famille portaient leurs derniers pas sur la terre natale de la patrie, pour aller souffrir et pleurer dans les angoisses de l'exil. Proclamation FAUSSE, puisque rien, au dire même de tout le pays, ne mérita moins son titre que LA CHARTE-VÉRITÉ !...

En donnant ces équitables satisfactions à de nobles infortunes, à la vérité de l'histoire, nous éviterons les blessantes personnalités, regrettables, envers tout le monde ; blâmables alors qu'elles frappent un roi déchu. Nous sommes loin, par conséquent, d'accepter des interprétations aussi virulentes que celle-ci :

« Louis-Philippe était un prince, ajoute M. Crétineau-Joly, qui avait étudié à sa source l'esprit révolutionnaire. Élevé au milieu des orgies du Palais-Royal, que présidait le citoyen Égalité, son père, il vit sa jeunesse emportée dans un tourbillon contagieux. Il avait siégé au club des Jacobins ; il s'était fait le porte-voix des innovations et des réformes; il avait salué l'anarchie, qui préparait un trône à sa famille... Plein de discrétion et de froideur, sachant contenir ses passions, mais se livrant, selon la circonstance, à des démonstrations libérales qui n'étaient pas dans sa nature..., on le vit, par une conduite aussi réservée qu'habile, se mettre en opposition directe avec la cour, et se faire agréer, par les régulateurs de l'opinion, comme *le type du roi citoyen*, nécessaire au *libéralisme*... Il sut ainsi se créer une grande existence, que la magnifique irréflexion de Charles X dota de riches apanages et du titre d'Altesse Royale, si souvent envié par lui. Ainsi, en affichant toujours le plus sincère et le plus reconnaissant de tous les dévouements, il eut l'air de se laisser forcer la main, et, le 7 août 1830, il accepta la couronne. » Il faut ici faire la part de l'exagération et de la vérité.

Toutefois, un pareil gouvernement, sans aucune force morale et politique ; dépourvu même du principe que la République pouvait du moins invoquer au besoin; réduit à se mon-

trer toujours l'arme au bras en face de la nation ; à rester au contraire humble et sans réaction vis-à-vis des puissances de l'Europe, ne pouvait offrir qu'une existence factice, et dont la fin prochaine était facile à prévoir.

§ II. Règne de Louis-Philippe.

Louis-Philippe. — Né au Palais-Royal, à Paris, le 6 octobre 1773, fils aîné de L.. Ph.-Joseph, duc d'Orléans, et de Louise, Marie, Adélaïde de Bourbon, descendant de Louis XIV par le comte de Toulouse ; Louis-Philippe, connu de 1785 à 1793 sous le nom de *duc de Chartres*, reçut une éducation libérale, une instruction sérieuse, fortifiée par les voyages, mûrie par l'expérience et les rigueurs de l'exil. Après des exploits militaires assez brillants, il entra par degrés dans la vie diplomatique ; y montra de la finesse, de l'habileté, même assez d'astuce pour indisposer la branche aînée des Bourbons, qui plusieurs fois l'admit dans ses bonnes grâces, mais dont il n'obtint jamais une entière confiance.

Indisposé lui-même d'une froideur qu'il n'avait cependant que trop légitimée par ses allures et ses habitudes républicaines pendant la révolution de 1793, par ses manifestations libérales au cours des deux Restaurations, il se fit des amis, ou si l'on veut des partisans, des hommes avancés dans *l'opposition constitutionnelle* : Laffitte, Ganneron, Dupont de l'Eure, Bérenger, Lafayette, etc., qui le trouvèrent, à Neuilly, tout disposé au rôle principal qu'on lui avait assigné dans le drame révolutionnaire de 1830.

Porté par l'insurrection au trône de France, le 6 août suivant, il prêta, le 9, sous le titre de : *Louis-Philippe I*er, *roi des Français,* le serment à la nouvelle Constitution, que l'on eut la mauvaise pensée de nommer *la Charte-vérité !*... Nous examinerons, de ce règne, dont, en désespoir de cause, on a voulu préciser le caractère par le terme de : *juste-milieu*, seulement

ce qui rentre directement dans l'histoire de la province du Maine.

Une royauté *citoyenne* devait s'entourer de milices également *citoyennes* ; aussi les gardes nationales qui s'improvisèrent au moment de la crise, alors avec un grand avantage : l'autorité légitime, qui succombait, n'ayant pris aucune mesure suffisante pour garantir la sécurité publique, goûtant beaucoup *le jeu des soldats*, continuèrent-elles à parader, sans autre objet que d'exercer mille petites vexations envers les légitimistes, qui n'avaient pas un aussi grand amour de ces continuelles revues, de ces magnifiques évolutions militaires, assurément beaucoup plus brillantes que réellement utiles.

A ces innocentes et ridicules vexations *quasi-militaires*, dont les provinces de l'Ouest eurent particulièrement à souffrir, vinrent immédiatement se joindre les vexations *civiles*, bien autrement sérieuses, du plus grand nombre des préfets expédiés par le nouveau gouvernement. Sous ce rapport, le département de la Sarthe n'eut assurément rien à pouvoir envier à tous les autres.

La révolution de 1830 fut, du reste, annoncée au Mans comme l'avait été celle de 1793 : les messageries Laffitte et Caillard apportèrent la triste nouvelle, dans la journée du 30 juillet ; et M. B..., monté sur une charrette, au milieu de la place des Halles, fit part, aux curieux rassemblés en assez grandnombre, de cette nouvelle, par la lecture d'un bulletin que terminaient ces mots : « L'insurrection est partout victorieuse dans Paris : *le drapeau tricolore flotte sur les Tuileries!*... » A ces dernières paroles, toute l'assistance, dont nous faisions partie, se retira silencieuse et pensive : il était aisé de voir que l'orateur populaire n'avait pas ici, plus que celui de 1793, fait passer dans les esprits, et surtout dans les cœurs, ses regrettables convictions politiques, et les chaleureuses impressions de son enthousiasme révolutionnaire.

La province du Maine a, dans tous les temps, donné les plus courageuses, les plus nobles preuves de son invariable dévouement à la monarchie légitime. La Sarthe, même en 1830,

offrait donc un bien grand nombre d'hommes qui, pour acquérir des places, des titres, et même pour conserver ceux qu'ils avaient honorablement conquis par leur travail, n'étaient pas disposés, comme tant d'autres, à changer de religion et de convictions politiques. Il fallait donc, pour faire plier ces hommes ou pour les persécuter, briser leur avenir, que *la monarchie citoyenne* envoyât, dans la Sarthe, un préfet à la hauteur de cette pénible mission; elle jeta les yeux sur M. Tourangin : elle ne pouvait, assurément, faire un meilleur choix.

M. Denis-Victor Tourangin, né à Issoudun, Indre, le 25 octobre 1788, alors âgé de 42 ans, était, en effet, dans toute la force de son talent, de son énergie, de son expérience révolutionnaire. Il offrait, du reste, par ses antécédents républicains, toutes les garanties nécessaires au gouvernement de Juillet. Avocat à Bourges dès l'année 1814, M. Vapereau, son biographe, ne dit pas s'il avait un grand talent, une réputation méritée: nous garderons le même silence; on ajoute seulement qu'il consacrait ses loisirs, sans doute alors assez considérables, à la rédaction du *Journal du Cher*, feuille de *l'opposition libérale*, et qu'il protesta chaleureusement, ajoute son biographe, contre les ordonnances du 25 juillet 1830.

Il fallait bien moins que tous ces éminents services, rendus à la révolution de Juillet, pour le faire nommer préfet de la Sarthe le 5 août 1830, en remplacement de M. du Bourblanc; poste qu'il occupa jusqu'en 1833, époque à laquelle il passa, fort heureusement pour lui, d'autres ont dit : pour le département, à la préfecture du Doubs ; puisque M. Vapereau nous apprend qu'il laissa des regrets en quittant cette préfecture, et que rien de semblable n'a jamais été dit relativement à son avantageux éloignement de celle de la Sarthe.

Ennemi des récriminations même les plus justes et les mieux fondées, nous ne relèverons pas tous les faits et gestes de M. Tourangin, pendant les trois longues années, comme l'aurait dit Fouché: « qu'il *préfectura* dans la Sarthe: » l'histoire doit avoir sa pudeur et même son indulgence; nous en citerons

seulement deux que nous garantissons parfaitement exacts : ils suffiront pour faire juger l'homme par ses œuvres.

Mgr Carron, alors évêque du Mans, offrait, comme nous l'avons dit, un caractère et des opinions si complétement opposés aux opinions, au caractère de M. le préfet Tourangin, que cet homme « *aux instincts malveillants, envieux et vindicatifs,* » comme nous l'a plusieurs fois répété M. L., l'un de ses conseillers de préfecture, prit en haine le digne prélat ; et par une suite non interrompue de tracasseries, d'importunités, de vexations et de mauvais tours, le rendit si malheureux, avec ce coupable système de persécution organisée, que l'excellent pasteur nous disait souvent, dans les entretiens relatifs à sa maladie : « *Cet homme inquisiteur et perfide en veut à mes jours : il me fera mourir !...* » Il nous serait difficile de ne pas croire, en effet, que cette fatale influence de tous les instants ne soit pas devenue l'une des principales causes de la douloureuse et longue maladie, de la mort prématurée d'un si bon et si respectable pasteur !...

Le chirurgien en chef de l'hôpital du Mans eut aussi les honneurs du mauvais vouloir, de la persécution de M. le préfet Tourangin, uniquement parce qu'il n'alla pas, comme les courtisans du magistrat républicain, saluer sa venue, « *le nœud de ruban tricolore à la boutonnière* ; » Parce que ne voulant absolument sacrifier ni son caractère, ni ses opinions, il n'accepta jamais, avec M. le Préfet. d'autres relations que celles de la plus stricte politesse.

Ce chirurgien était professeur d'accouchement, et des cours faits aux élèves depuis douze ans. L'équitable M. Tourangin commence par lui retirer le cours d'accouchement, comme établissant *le cumul* de deux places *rétribuées* ; puis, quelques jours après, lui *supprime les appointements* de la place de chirurgien en chef, dont il n'osa pas le déposséder.

Une pareille action n'a pas besoin de commentaire. Le chirurgien de l'hôpital du Mans ne voulant point supporter davantage les injustes persécutions d'un homme qu'il n'affectionnait pas sans doute, mais pour lequel, dans son éloignement hono-

rable, il était resté toujours inoffensif, lui donne aussitôt sa démission; et dans une dernière visite, que sans doute il n'a pas oubliée, lui fit, avec autant de liberté que de franchise, des adieux qui lui confirmèrent ce qu'assurément il savait déjà très-bien: qu'il existait dans la Sarthe des hommes loyaux, résolus, incorruptibles : des hommes de cœur, de conviction, de courage, dont on pouvait brutalement briser l'avenir ; mais que, par l'indigne appât des intérêts matériels, on ne faisait jamais descendre au déplorable sacrifice de leurs opinions, de leurs principes ; même en face des tristes exemples et des corruptions de cette époque !

En conséquence de cette résolution, dès le jour même, *la Gazette du Maine* exprimait son indignation et ses regrets en termes significatifs ! Et l'administration de l'hôpital du Mans, composée d'hommes justes, consciencieux; par conséquent, opposés dans leurs actes à ceux de M. le préfet Tourangin, donnait au démissionnaire les preuves les plus honorables de satisfaction et de gratitude pour les importants services que, pendant plus de douze années, il avait rendus à l'établissement.

C'était ainsi que M. Denis-Victor Tourangin, préfet de la Sarthe, de 1830 à 1833, savait respecter les opinions inoffensives de ceux qui avaient le bonheur de ne pas penser comme lui ; reconnaître d'anciens, d'utiles services publics; honorer les plus dignes ministres de la religion, etc. Ces gestes et beaucoup d'autres du même genre nous expliquent dès lors parfaitement la mesure de considération, d'estime et d'affection que ce chaleureux démagogue parvint à s'acquérir, dans son regrettable passage au milieu de notre malheureux pays.

Il paraît, du reste, que l'honorable préfet de la Sarthe n'était pas, en France, le seul exécuteur des persécutions de *la royauté citoyenne* dans ces tristes jours. « Le gouvernement du 7 août, dit M. Crétineau-Joly, avait lieu de se défier de la Vendée ; il tenait la force matérielle en main; il était de son intérêt de surveiller les provinces : mais il ne fallait pas, pour cette surveillance plus morale que policière, envoyer dans

l'Ouest comme préfets ou procureurs du roi, comme magistrats et fonctionnaires de tout ordre, des hommes *sans aucune consistance*; des fils de prêtres mariés, *des conspirateurs proclamant bien haut leur coopération anonyme* dans les complots qui perdirent la Restauration. Il ne fallait pas surtout *accorder l'impunité* à ces incessantes *provocations administratives qui, pour satisfaire des haines politiques, se mettaient au régime du bon plaisir* et DE LA TERREUR!... »

Du reste, on nous assure que plusieurs de ces *délégués de la terreur et du bon plaisir* ont fait amende honorable, sont arrivés à de meilleurs sentiments, sont devenus de *petits saints*; en suivant les exigences politiques et même religieuses qui pouvaient les conduire à leur but. Que Dieu donc leur pardonne, comme le font ceux qu'ils ont le plus injustement persécutés; et qui, dès lors, ne sont pas obligés, *en conscience*, de leur accorder autant d'affection, d'estime, que d'indulgence et de commisération!

Dans ces jours de désordre et d'anarchie, au Mans comme dans beaucoup d'autres villes, on ne borna pas ces méfaits, ces insultes aux particuliers honorables, aux populations inoffensives; on les étendit au clergé, aux symboles vénérés de la religion, aux temples sacrés, en répétant, avec les perfectionnements de l'époque, toutes les profanations et tous les scandales de 1793.

« On brisa les croix, dit M. Crétineau-Joly; on interdit au culte toute cérémonie extérieure; on se jeta dans les voies d'une réaction impie; on eut des calomnies et des injures à déverser sur le clergé; on mit en suspicion les évêques et les prêtres... Des scènes de désordre ont lieu dans plusieurs paroisses... A cette époque, il y eut dans l'Ouest mille provocations imprudentes... on entendit de coupables menaces sortir de la bouche des fonctionnaires publics. Dans l'ivresse d'une victoire qui n'avait pas été disputée, ils osèrent, sans pitié comme sans mesure, irriter les populations, et réveiller dans les cœurs les ferments de discorde. »

Les provinces de l'Ouest, la Vendée même, fatiguées d'une

funeste guerre sans résultat, épuisées par d'énormes et généreux sacrifices, ne demandaient qu'à vivre dans la paix, le silence et le travail; on ne voulut pas même accorder ce repos inoffensif de l'indifférence à leur noble et courageux dévouement : on les poussa constamment à la réaction; on les ramena, comme toujours, bien imprudemment sur le terrain de la légitime défense.

« Partout, écrivait le général Lamarque, j'ai entendu le même cri : « Qu'on nous laisse tranquilles avec nos prêtres; qu'on ne nous persécute pas; qu'on ne nous accable pas de nouveaux impôts; qu'on ne nous contraigne pas à aimer un gouvernement que jusqu'à présent nous avons droit de regarder comme notre ennemi, et nous ne ferons aucune démonstration contre lui. »

Ce brave général, envoyé dans la Vendée par le ministère, ne craignait pas de lui parler ainsi, avec toute la franche loyauté d'un soldat. « La situation de la Vendée, ajoutait-il, n'est inquiétante que relativement. Les royalistes regretteront longtemps le gouvernement déchu, mais si l'on ne prend à leur égard que des mesures dictées par la justice et par l'intérêt d'adversaires qui ont été si dangereux, nul doute que l'on parviendra aisément à leur faire entendre raison... *La modération unie à la dignité* fera plus d'effet sur leurs esprits réfléchis que toutes les menaces; *je regrette* que déjà des fonctionnaires étrangers au pays aient pu se livrer *à d'autres espérances*. Il ne faut pas jouer avec le feu; et un système provocateur pourrait bien vite changer en hostilités ouvertes les douleurs pleines d'abandon de ce peuple... J'insiste donc pour qu'on *ne vexe pas arbitrairement* les gentilshommes, les prêtres et les paysans de ces contrées... Il faut donc ne pas troubler leur douleur; et se contenter de les surveiller sans persécution. Ce sera d'une sage politique et d'une *justice honorable*; car, à tout bien prendre, *il y a de la loyauté parmi les chefs*, et de la vertu franchement patriotique *parmi les paysans!* »

Le digne général parlait ici l'honorable langage de l'équité, de la raison, de la vérité, de l'honneur, il ne devait pas être

compris, il ne fut pas même écouté. Seulement on parut en avoir assez entendu pour lui retirer aussitôt son commandement de la Vendée. Ce n'était pas des hommes de cette noble étoffe qu'il fallait au gouvernement de Juillet; des persécuteurs passionnés semblèrent beaucoup mieux lui convenir, malgré leur manière si déplorable d'en servir les véritables intérêts.

Aussi les provinces persécutées se trouvèrent-elles dans la dure nécessité de reprendre les armes pour défendre leurs propriétés, leur liberté, leur vie. « Le système des visites domiciliaires et des arrestations préventives, ajoute M. Crétineau-Joly, étendit sa chaîne du fond du Bocage aux dernières limites de la Bretagne et du pays manceau. On incrimina les regrets, on mit les vœux en suspicion, on accusa le silence, on tortura la pensée ! »

Poussées par ces incessantes provocations aux dernières extrémités de la patience, les populations de l'Ouest et de la Vendée firent entendre un nouveau cri de guerre. Des troupes de mécontents et de réfractaires y parurent comme autrefois, conduites par des chefs redoutés ; et, comme autrefois, poursuivies par la trahison, le système des faux chouans, pillant, massacrant, violant, cette fois au *nom*, sous *les prétendues bannières* de Henri V. Des gendarmes, d'anciens militaires n'eurent pas le courage de refuser une aussi déplorable mission !...

Au milieu de ces tristes conjonctures, la mère de cet héritier légitime du trône de France, puisque Charles X venait d'abdiquer en sa faveur, MARIE-CAROLINE, duchesse de Berry, forma l'héroïque projet de reconquérir le trône de son fils ; et plus énergique, plus courageuse que ne l'avaient été les autres princes de sa famille, ne recula pas devant les fatigues, les anxiétés, les périls, dont cette sublime entreprise allait nécessairement l'environner. Etudions, avec quelques détails, cet épisode intéressant des guerres de l'Ouest.

Héroïque dévouement de Marie-Caroline, duchesse de Berry.

Marie, Caroline, Ferdinande, Louise de Bourbon. — Née à Naples, le 5 novembre 1798, fille unique de François Ier, roi des Deux-Siciles, et de Marie Clémentine, archiduchesse d'Autriche, Marie-Caroline, princesse de la branche aînée des Bourbons, épousa, le 18 juin 1816, Charles Ferdinand d'Artois, duc de Berry, deuxième fils de Charles X, assassiné par l'infâme Louvel, le 13 février 1820 ; et, de ce mariage, eut le 29 septembre de la même année, le duc de Bordeaux, comte de Chambord, Henri V. Pendant la prospérité des Bourbons, Mme la duchesse de Berry ne joua qu'un rôle secondaire ; avec leur adversité, vint se manifester celui qu'elle commença d'une manière si digne d'éloges et d'admiration.

Partageant les jours de son exil entre Holy-Rood et Londres, elle avait, mieux que tous les Bourbons, apprécié la perfidie politique du Cabinet anglais ; aussi n'en fut-elle pas dupe, comme l'avaient été les princes, et se prit-elle à dire, lorsque Wellington lui proposait d'ouvrir leurs arsenaux en sa faveur : « Ils ont reconnu les premiers le gouvernement de Louis-Philippe, et, maintenant, ils m'offrent des armes pour le renverser : voilà bien la politique anglaise !... »

Afin de régulariser entièrement l'expédition en projet, Charles X signait, à Édimbourg, la déclaration suivante, le 8 mars 1831 : « Le comte de Corbières, que nous avons nommé chef de l'autorité civile dans les provinces de l'Ouest, se concertera, avec les principaux chefs militaires, pour rédiger et publier, au moment de la prise d'armes, une proclamation en faveur d'Henri V, dans laquelle on annoncera que Madame, duchesse de Berry, sera régente du royaume pendant la minorité du roi son fils. Car telle est notre volonté. Signé : Charles. »

Après bien des incertitudes et des démarches peu décisives,

Athanase de Charette, frère de Ludovic, neveu du fameux chef vendéen, qui avait épousé l'une des deux filles qu'avait eues le duc de Berry, en Angleterre, de son premier mariage avec Mme Brown, était dévoué complétement à MADAME, partait d'Holy-Rood, le 22 juin 1831, avec mission de la Régente, pour étudier soigneusement les dispositions des provinces de l'Ouest et de la Vendée.

Le dévouement *du cœur* était toujours le même pour la monarchie *légitime*, et la royauté *citoyenne* y trouvait peu de sympathies ; mais *l'esprit* avait réfléchi sur les déceptions et les malheurs du passé ; les Comités royalistes de Paris intriguaient comme toujours, et jetaient partout l'indécision, le doute et la crainte. Ces causes réunies avaient refroidi l'enthousiasme, et faisaient indéfiniment ajourner la prise d'armes.

Le 24 septembre 1831, s'effectua la réunion des chefs vendéens à la Fétellière, près de Rémouillé, Loire-Inférieure, à deux lieues sud-ouest de Clisson. Athanase de Charette y fut nommé général; et comme une hésitation mêlée de répugnance pour la guerre civile apparaissait presque partout dans ce pays, le marquis de Goulaine, qui cependant s'opposait à la prise d'armes immédiate, eut la générosité de mettre fin aux débats en formulant une sage proposition qui fut admise à l'unanimité : « Messieurs, dit-il, nous venons d'élire notre chef; je demande que nous lui promettions une obéissance passive ; sans elle, il n'est point de succès à espérer. »

Dans le Maine, les résolutions étaient mieux prises, plus positives. Aussi lorsque M. le duc des Cars, chargé d'une mission officielle, prescrivait des conditions à l'insurrection royaliste, M. Camille de Pont-Farcy, que la confiance des autres chefs de ce pays avait investi du commandement, lui repartit avec énergie : « Quoi ! MADAME mettrait une condition à la prise d'armes de la Vendée ? Mais c'est ici un prétexte que l'on donne à la pusillanimité de la défection... Pour nous, point de condition : nous serons là où sera MADAME. »

« Quand le duc des Cars visita le Maine, dit M. Crétineau-

Joly, où le général Pont-Farcy, Clouet, Bordigni, Henri de Tilly, Gaullier, Jules de Clinchamp, Rivault, Montfranc, Caqueray, Solerac, R. de Montesson, et Bouteloup entretenaient les dispositions militaires, il y trouva les esprits plus ardents... On acceptait, dans le Maine, les plans de la Régente sans résistance et sans arrière-pensée. Sur la rive droite de la Loire, il n'en était pas tout à fait ainsi : le dévouement était bien le même, mais il raisonnait ses inspirations. »

Les principaux chefs de la Vendée regardaient comme impolitique et dangereuse une insurrection précipitée ; on se presse trop, disait M. Auguste de La Rochejacquelein, qui venait de parcourir l'Europe, en observateur judicieux, dans l'intérêt de la monarchie légitime, on part d'une idée fausse, on veut *faire une Restauration pour les royalistes*, c'est absurde : il faut FAIRE DES ROYALISTES POUR UNE RESTAURATION ! »

C'est une des plus grandes et des plus importantes vérités que l'on ait jamais formulées à l'avantage du rétablissement solide et définitif de l'ancien pouvoir héréditaire ; et si jamais la royauté légitime revient en France, avec des chances positives de solidité, d'avenir, ce ne sera point assurément ni par les conspirations, les émeutes, les sanglantes insurrections, ni surtout par les invasions étrangères, le plus détestable de tous les moyens de restauration, mais par une PROFONDE RÉVOLUTION MORALE, un retour sage, réfléchi, consciencieux aux principes vrais ; lorsqu'enfin il existera, par conviction, dans ce beau pays, assez de ROYALISTES SINCÈRES pour mériter une ROYAUTÉ LÉGITIME, comprenant, de son côté, les besoins du *véritable progrès* et les droits d'une SAGE LIBERTÉ !

A Massa, les intérêts du trône héréditaire n'étaient pas beaucoup mieux compris par les conseillers de la Régente, et MADAME fut plus d'une fois dans la nécessité de rompre en visière avec les deux partis extrêmes : avec celui de *l'insurrection imprévoyante*, et celui de *l'intervention étrangère*. Le duc de Blacas, favori de Charles X, partisan aveugle du dernier système, alla jusqu'à la menacer, dans le cas, d'un refus à le

suivre. Elle ne put se débarrasser de cet inhabile ministre qu'en lui donnant une mission pour Holy-Rood.

Arrivé le 28 février 1832, à Fontenay, Vendée, pour y prêter le puissant appui de sa parole à de malheureux paysans, qu'on ne se contentait pas de tourmenter, de vexer par les plus iniques et, parfois, les plus cruels procédés, mais qu'on traînait encore sur le banc des accusés, comme atteints et convaincus *d'avoir donné le pain d'une charitable hospitalité* à leurs parents, à leurs amis errants et mourant de faim sous le coup des plus injustes proscriptions ; Berryer fit, comme toujours, des prodiges d'éloquence, arracha des larmes aux exécuteurs de la justice de Juillet, et les força de relâcher, la rougeur au front, les nobles victimes, qu'ils n'avaient plus le triste courage de condamner pour *exercice illégal* des plus sublimes vertus chrétiennes !

L'illustre orateur apparut donc, en Vendée, comme un envoyé de la Providence ; comme un autre sauveur de ce peuple si constant, si pur dans sa foi ; si rempli d'abnégation, de sublimité dans son dévouement !... Il fit subir, aux chefs royalistes, l'influence de son âme passionnée pour les grandes et nobles causes ; il subit à son tour celle de leur enthousiasme religieux et monarchique ; et, rencontrant Athanase de Charette, s'écria, dans un de ces mouvements oratoires qui n'appartiennent qu'à lui : « Général, avec un tel pays et de tels hommes, on peut transporter les montagnes !... »

Le grand mot venait d'être prononcé par une bouche inspirée, la résolution allait suivre : on allait essayer en effet *de transporter les montagnes !...* Aussi, Berryer, d'admirable orateur, devenu tout à coup chef de partisans ; peut-être un peu plus téméraire que profondément habile dans cette nouvelle profession, ne pouvant plus supporter les retards que les diplomates prudents ou les conseillers perfides apportaient incessamment à l'insurrection, écrivait-il mystérieusement à la Régente, en mars 1832 : « Hâtez-vous d'accourir, MADAME, ou sinon *nous ferons le mouvement sans vous !...* »

Pressée par les plus vives instances, électrisée par la sublime

puissance de l'amour maternel, et par les nobles élans d'un courage dont elle ne peut malheureusement que trop tard donner l'exemple aux princes de sa famille, Marie-Caroline a pris une suprême résolution pour conquérir un trône à son fils; elle va braver des tribulations, des fatigues, des périls de toute nature, et, dans le drame étonnant de son existence aventureuse au milieu de la France, dépasser les péripéties de celui que le malheureux Edouard avait été forcé de jouer en Écosse.

Le débarquement de Madame, sur les côtes de Provence, et la prise d'armes royaliste qui devait le suivre, furent donc annoncés, aux *chefs partisans*, comme devant avoir lieu du 1er au 3 mai 1832; au nom de la Régente, par une circulaire explicative de M. le maréchal comte de Bourmont. Du reste, il est impossible de trouver une conspiration plus ostensiblement ourdie, moins mystérieuse dans les moyens de son exécution : tout le monde se trouvait si bien dans le secret, qu'elle éclata sans exciter aucune surprise, aucun étonnement.

« L'Ouest, ajoute M. Crétineau-Joly, n'avait plus les conditions habituelles de ses guerres : ce n'était plus une croisade qui se préparait dans le silence et la prière; c'était, pour quelques-uns de ses futurs volontaires, une espèce de tournoi, dans lequel les combattants s'élançaient visière levée. »

Ce fut dans ces conditions d'un fidèle pays, l'attendant avec des sentiments divers, même parmi ses plus zélés partisans, que Madame, accompagnée de MM. le maréchal de Bourmont, les comtes de Mesnard, de Kergorlay, le vicomte de Saint-Priest, de Mlle Mathilde Le Beschu, etc., quitte Massa le 24 avril 1832, sur le bateau à vapeur *le Carlo-Alberto*, déguisée en matelot napolitain.

Arrivée par un gros temps, au milieu de la nuit, en vue de Marseille, elle se jette résolûment dans une barque de pêcheur qui l'attendait; et donna, dès ce premier instant, la preuve du courage qu'elle devait déployer dans toute cette aventureuse expédition; car la frêle embarcation, à laquelle cette noble femme confiait sa fortune et sa vie, se trouvait alors violem-

ment poussée par les vents et dangereusement soulevée par d'énormes vagues!...

M. Bermont, ancien officier de l'armée royale, qui, depuis trois nuits, épiait l'arrivée de Marie-Caroline, reçoit, sur le rivage, celle que les malheureux Bourbons confiaient à sa garde, et la conduit mystérieusement à trois lieues de Marseille, par une obscurité profonde, à travers des rochers, des sentiers étroits, difficiles, dans la cabane d'un garde-chasse, au milieu des taillis. Cette pénible excursion, opérée dans la nuit du 29 avril 1832, n'était que le prélude simple de toutes les tribulations réservées à cette courageuse femme.

Le 30 au soir, un billet aussi positif que désespérant, envoyé par M. le duc de Lorge, vient frapper au cœur la noble princesse, à peine remise des fatigues de la veille : « Le mouvement a manqué, il faut quitter la France. » Un coup aussi terrible aurait abattu le courage d'un homme : celui d'une femme, d'une mère, n'y sembla trouver qu'une impulsion nouvelle, une force plus énergique pour l'accomplissement de son vaste projet.

« Sortir de France, à cette heure, s'écria Marie-Caroline ! c'est ce qui n'est pas prouvé. La Vendée nous reste : si je l'abandonnais aujourd'hui, ne serait-elle pas en droit de m'adresser les reproches qu'elle a pu faire à plus d'un membre de ma famille : j'ai dit à la Vendée qu'elle pouvait compter sur moi ; elle y compte : marchons à la Vendée !... »

Ces dignes paroles ne sont point une vaine exclamation d'enthousiasme : à l'instant même, et prenant exclusivement conseil de sa magnanime résolution, l'héroïque duchesse commande le départ. Après cinq heures de marche par des sentiers à peine battus ; au milieu des ronces, des broussailles, des aspérités du terrain, Marie-Caroline, égarée avec son guide et sa suite dans une campagne à peu près déserte, accablée de lassitude, s'enveloppe dans son manteau, s'endort profondément sur la terre humide, comme l'eût fait un chef de partisans endurci depuis longtemps aux rigueurs du bivouac!...

Une seule habitation peut lui promettre quelques secours ;

mais ceux qui l'occupent sont des ennemis de son parti ; n'importe : MADAME, jugeant le cœur des autres par le sien, frappe courageusement à la porte : « Monsieur, dit-elle au maître de la maison, vous êtes républicain, je le sais ; mais, pour une proscrite, vous ferez taire l'opinion pour n'écouter que la générosité, l'honneur!... Je suis la duchesse de Berry, je vous demande l'hospitalité pour quelques instants. » MADAME ne s'était pas trompée; son hôte, en effet, lui donna loyalement la preuve qu'il existe des hommes de cœur dans toutes les opinions!...

Aux premiers rayons du jour, un cabriolet, qu'on s'était procuré pendant la nuit, conduisit la Régente au château de M. de Bonrecueil, son guide, ainsi que MM. de Bourmont, Mesnard, Villeneuve et Brissac, qui ne l'avaient pas quittée depuis le débarquement.

Le rendez-vous était actuellement en Vendée : il fallait donc traverser la France au milieu des périls de toute nature. Le maréchal de Bourmont, qui devait commander en chef tous les insurgés de l'Ouest, partit de son côté ; la Régente monta dans une chaise de poste, avec le duc de Lorge, MM. de Mesnard et de Villeneuve ; et, le 4 mai 1832, arriva sans accident au château de Plassac, près de Saintes, Charente-Inférieure, où l'un de ses plus dévoués partisans, M. le marquis Aymar de Dampierre, lui donna l'affectueuse hospitalité dont elle avait besoin pour se remettre de tant de fatigues et de pénibles anxiétés.

Plusieurs chefs royalistes, entre autres M. Guibourg, avocat de Nantes, qu'elle avait chargé d'organiser l'insurrection en Bretagne, se rendirent près de MADAME, afin de recevoir ses instructions. Mais les choses traînèrent tellement en longueur, que la déclaration suivante, signée : Marie-Caroline, parut seulement à la date du 15 mai 1832 : « D'après les rapports qui m'ont été adressés sur les provinces de l'Ouest et du Midi, mes intentions sont : qu'on prenne les armes le 24 de ce mois. J'ai fait connaître mes résolutions à cet égard ; et je les transmets aujourd'hui à mes provinces de l'Ouest. »

La Régente partit aussitôt pour la Vendée, toujours en chaise

de poste, avec sa même suite, dont les déguisements et les ruses parvinrent tellement à tromper les espions et les autres agents de la police, qui demandait le passeport au moindre touriste, et voyait MADAME partout, excepté là où réellement on aurait pu la trouver ; parvint sans encombre, le 17 mai 1832, au château de la Preuille, près de Montaigu, Vendée.

Ici, la courageuse duchesse va recommencer sa vie de travestissements et d'aventures. Déguisée en jeune paysan, la tête couverte d'un bonnet de laine noire, les souliers ferrés aux pieds, vêtue d'un pantalon gris, d'une blouse brune, sous le nom de *Petit-Pierre*, qu'elle conserva jusqu'à la fin de ses excursions, MADAME part à l'instant à pied pour Remouillé, village qu'habitait Guignard, jeune officier vendéen ; et, d'après son assurance, où la duchesse de Berry serait parfaitement en sûreté.

Cette course de trois lieues ne l'effraya pas. Obligée de passer, à gué, la petite rivière de la Moine sur de grosses pierres placées à distance les unes des autres, elle donnait une main au paysan Lenormand ; l'autre, à Charette. Lenormand glisse, entraîne avec lui la duchesse qui disparaît un instant sous l'eau ; Charette parvient à la déposer sans autre accident sur le rivage. Sans se déconcerter, *Petit-Pierre* s'écrie, avec une gaieté véritablement française : « Allons, cela commence bien : aujourd'hui à l'eau, et demain au feu !... » Après avoir un peu reparé ses avaries, MADAME se rendit, en riant de son aventure, au château de Bellecour, paroisse de Montbert, dans lequel Son Altesse resta jusqu'au 21 mai.

Le Comité royaliste de Paris, dont les membres les plus influents étaient surtout Bellune, Chateaubriand, Pastoret, Fitz-James, Hyde de Neuville, Berryer, à la nouvelle des dispositions prises par la Régente, s'empresse de mettre un frein aux dispositions guerrières de l'Ouest, et charge Berryer, le moins en mesure de tous, d'aller, sans une regrettable contradiction, entraver un mouvement insurrectionnel qu'il avait lui-même excité avec un si chaleureux entraînement ; de

porter ses résolutions au maréchal Bourmont qui se trouvait à Nantes le 22 mai 1832.

En conséquence de cet entretien, le maréchal écrit aux généraux : « Retardez les ordres que vous avez reçus pour le 24 de ce mois. Continuez à vous préparer, mais qu'aucune manifestation n'éclate avant de nouveaux avis. »

Pendant que ces choses s'effectuaient à Nantes, Marie-Caroline, qui avait passé la nuit dans la ferme solitaire nommée le Magasin, paroisse de Saint-Étienne-de-Corcoué, Loire-Inférieure, y étant arrivée en croupe derrière le paysan Simaillot, en partait pour se rendre au Meslier, près de Roche-Servière, Vendée.

Berryer n'avait encore obtenu que la moitié des concessions que le Comité royaliste l'avait chargé de rapporter ; il n'avait même accompli, de sa tâche, que la partie la moins difficile, et surtout la moins pénible. Combien le grand orateur devait, dans sa pensée, trouver illogique et même contradictoire de venir prêcher humblement la paix devant une mère de roi détrôné, que deux mois auparavant il avait presque impérieusement poussée à la guerre!... Il arrive donc au Meslier dans la nuit du 22 au 23 mai 1832.

Introduit dans la triste chambre qui servait de refuge à MADAME, il trouve Son Altesse couchée sur un mauvais lit en bois blanc sans rideaux; et pour compléter ce chétif mobilier, une table grossière, avec beaucoup de papiers et quatre pistolets : ce qui donnait, à cette étrange habitation, bien moins l'aspect du dortoir d'une Régente de France, que celui du bivouac d'un chef d'insurgés.

Ce fut dans ce réduit qu'eut lieu, le 23 mai, devant MM. Mesnard et Charette seulement, un curieux entretien dont Marie-Caroline et Berryer devinrent exclusivement les acteurs. Le plus embarrassé, le plus mal à son aise des deux n'était assurément pas la Régente : ses dires, ses actions étaient parfaitement en harmonie; son courage se trouvait au-dessus de tout éloge : tandis que le grand orateur était partout en contradiction avec lui, même à tel point que sa résolution et son

dévouement pouvaient être mis en question. Mais le grand orateur avait pour lui son éloquence : il devait triompher.

Berryer commence par donner, à la Régente, lecture du message officieux dont le Comité royaliste l'avait chargé pour elle. Ce message est trop curieux et met en trop évidente contradiction, avec eux-mêmes, les grands hommes de ce Comité parisien, pour ne pas le citer ici textuellement :

« Les personnes en qui on a reporté une honorable confiance ne peuvent s'empêcher de témoigner leur douleur *des conseils en vertu desquels on est arrivé à la crise présente.* Ces conseils ont été donnés par des hommes sans doute pleins de zèle, mais qui ne connaissaient ni l'état actuel des choses, ni la disposition des esprits. On se trompe quand on croit à la possibilité d'un mouvement dans Paris : on n'y trouverait pas douze cents hommes, non mêlés d'agents de police, qui, pour quelques écus, feraient du bruit dans la rue, et qui auraient à y combattre la garde nationale et une garnison fidèle.

« On se trompe sur la Vendée comme on s'est trompé sur le Midi : cette terre de dévouement et de sacrifices est désolée par une nombreuse armée, aidée de la population des villes presque toute anti-légitimiste. Une levée de paysans n'aboutirait désormais qu'à faire saccager les campagnes, et à consolider le Gouvernement actuel par un facile triomphe.

« On pense que *si la mère de Henri V était en France, elle devrait se hâter d'en sortir* après avoir ordonné à tous les chefs de rester tranquilles ; ainsi, au lieu d'être venue organiser la guerre civile, elle serait venue demander la paix : elle aurait eu la double gloire d'accomplir une action de grand courage, et d'arrêter l'effusion du sang français.

« *Les sages amis de la légitimité, que l'on n'a jamais prévenus de ce qu'on voulait faire, qui n'ont jamais été consultés sur les partis hasardeux qu'on voulait prendre, et qui n'ont connu les faits que lorsqu'ils étaient accomplis, renvoient la responsabilité de ces faits à ceux qui en ont été les conseillers et les auteurs* : ils ne peuvent ni mériter l'honneur, ni encourir le blâme dans les chances de l'une et l'autre fortune. »

La plupart de ces observations étaient vraies; ces conseils étaient sages; mais malheureusement les unes et les autres venaient d'hommes qui, plusieurs mois auparavant, *avaient ostensiblement poussé à la guerre civile*, et qui semblaient aujourd'hui la désavouer et même la blâmer, parce qu'ils n'en étaient pas *les conseillers* et *les agents actuels*.

Marie-Caroline saisit parfaitement cette contradiction et *cette personnelle fin* de non-recevoir ; aussi, pendant tout le temps de cette étrange et triste lecture, avait elle fait les plus grands efforts pour ne pas laisser éclater son étonnement et son indignation.

Berryer s'en aperçut, et, pour détourner l'ouragan naturellement prêt à fondre sur sa tête, eut la faiblesse d'ajouter : « Madame, ce n'est pas moi qui suis l'auteur de cette lettre !... »

Alors, emportée par la violence de l'impression qui la maîtrisait, Marie-Caroline jetant, sur l'orateur, un regard significatif, lui dit avec l'accent du reproche et presque du mépris : « Celui qui ose l'apporter était bien capable de l'écrire ! »

Le mot avait trop de portée pour que le messager du Comité royaliste osât répliquer : il connaissait le cœur de la Régente ; laissa passer l'orage, bien certain qu'il se calmerait de lui-même.

En effet, dans l'âme de cette femme supérieure et si rudement éprouvée, l'indignation fit aussitôt place à la reconnaissance, à la raison : « J'apprécie, reprit-elle alors avec bonté, le dévouement de mes amis de Paris; le vôtre, M. Berryer; mais ils ne connaissent pas l'état des choses, ils n'en sont informés que par ceux qui se sont opposés au mouvement. A mon arrivée ici, ils m'ont offert argent et vaisseaux pour m'embarquer. Oui, leur ai-je dit : *comme vous avez fait au duc de Bourbon en* 1815! Si, au lieu de partir, il était resté dans le pays, quatre jours après il aurait été à la tête de toute la Vendée, qui alors eût fait de grandes choses, les chefs ne pouvant plus être désunis. Il n'en sera pas ainsi de moi : si je sortais de la Vendée, il faudrait donc quitter la France !... »

Elle avait convulsivement jeté ces tristes paroles entre deux

sanglots, son cœur était gonflé de larmes; Berryer, saisi d'admiration, laissa couler aussi les siennes ; mais après un combat de plusieurs heures entre la puissance du langage et celle d'une résolution politique bien difficile à dominer, MADAME, plutôt subjuguée par cette irrésistible éloquence, que véritablement convaincue, termina la discussion par ces paroles bien remarquables qu'il eût fallu, qu'il faut encore inscrire dans la chambre du conseil de nos rois légitimes en exil : « Eh bien! oui, je vais quitter la France, mais je n'y *reviendrai pas*. Rappelez-vous bien cette déclaration : car JE NE VEUX PAS REVENIR AVEC LES ÉTRANGERS. Ils n'attendent qu'un moment favorable, vous le savez bien, pour venir me demander mon fils ; non pas qu'ils s'inquiètent beaucoup plus de lui qu'ils ne s'occupaient de Louis XVIII en 1813 ; mais ce sera un moyen pour eux d'avoir un parti à Paris. Eh bien alors, ils ne l'auront pas, mon fils; ils ne l'auront pour rien au monde; je l'emporterai plutôt dans les montagnes de la Calabre, voyez-vous, M. Berryer; s'il faut *qu'il achète le trône de France par la cession d'une province, d'une ville, d'une forteresse, d'une maison, d'une chaumière comme celle dans laquelle je suis*, je vous donne ma parole de *régente* et de *mère*, *qu'il ne sera jamais roi!...*

Du reste, Henri V, par *sa noble et sage conduite*, a toujours parfaitement prouvé qu'il avait bien compris les *sages* et *nobles* paroles de sa mère, et *ces dignes principes* de tout véritable gouvernement légitime !...

Marie-Caroline avait trop de pénétration pour ne pas sentir qu'on peut être un brillant orateur, sans être un profond diplomate, un habile chef de parti ; qu'au premier titre, on peut revenir d'un chaleureux entraînement d'exaltation, sans faire défaut à la fidélité, ni même au courage : cette réflexion avait apaisé tout son courroux ; mais que, sans les autres qualités, on manque des moyens essentiels pour donner des conseils bien salutaires dans une aussi grave situation que la sienne ; et cette importante considération la fit revenir sur le projet de quitter la Vendée, comme Berryer s'imaginait vainement l'avoir obtenu par ses éloquentes paroles.

En quittant Madame, encore sous le charme de son magnanime courage, de sa raison supérieure, il avait dit à M. de Charette qui le reconduisait : « Dans la tête de cette héroïque princesse, il y a *de quoi faire vingt rois !* »

Mais il n'avait pas deviné que, dans l'esprit de cette même femme, il y avait *de quoi* déjouer toutes les manœuvres d'un grand orateur qui déjà, peut être, se glorifiait d'une victoire qu'il n'avait pas définitivement remportée ; puisqu'il ne tarda pas à constater, au contraire, sa défaite.

Dès cette même journée du 23 mai 1832, ne voulant désormais prendre conseil que de son courage, de son dévouement à son fils, à la France, Marie-Caroline écrivait à Charette : « Mon ami, je reste parmi vous, j'écris à Berryer ma détermination : l'autre lettre est pour le maréchal : je lui donne ordre de se rendre immédiatement auprès de moi. Je reste, attendu que ma présence a compromis un trop grand nombre de mes fidèles serviteurs : il y aurait *lâcheté* à moi de les abandonner ; d'ailleurs j'espère que, malgré le malheureux contre-ordre, Dieu nous accordera la victoire : ne donnez pas votre démission, puisque *Petit-Pierre* ne donne pas la sienne. »

Ainsi l'héroïsme d'une femme l'emportait ici, par le fait, sur l'énergie d'un maréchal de France, et sur la résolution d'un illustre orateur ; car M. de Bourmont, qui arrivait au Meslier dans la nuit du 23 au 24 mai 1832, non-seulement se rendait aux vœux de la Régente ; mais encore, approuvait ses courageux projets ; car Berryer lui-même, n'ayant pu la convaincre par des raisons, se rendit solidaire coopérateur d'actes que son admiration ne lui permettait plus d'improuver !

Après discussion on fixa la prise d'armes, pour tous les royalistes, à la nuit du 3 au 4 juin 1832, et Madame fit parvenir la circulaire suivante aux différents chefs de division : « Ayant pris la résolution de ne pas quitter les provinces de l'Ouest, et de me confier à leur loyauté si longtemps éprouvée, je compte sur vous, Monsieur, pour prendre toutes les mesures nécessaires à la prise d'armes qui aura lieu dans la nuit du 3 au 4 juin. J'appelle à moi tous les gens de cœur : Dieu nous aidera

à sauver notre patrie; aucun danger, aucune fatigue ne me découragera: *on me verra paraître au premier rassemblement.* Signé Marie-Caroline, Régente de France! »

On pouvait, du moins cette fois, compter sur cette promesse de concours: elle était dictée par un héroïsme sincère, en commencement d'exécution, et l'Angleterre n'était plus là pour en empêcher l'entier accomplissement.

Toutefois le défaut d'unité dans l'action: ces ordres, ces contre-ordres donnés et retirés sans la participation, ou même à l'insu de MADAME, jetèrent dans ces opérations militaires, à la fois, tant d'irrésolution, de malentendus et d'irrégularité, qu'elles se bornèrent à quelques engagements partiels sans importance et sans résultat.

En effet, aucun ensemble ne se manifesta nulle part dans l'insurrection; dès le 24 mai, Diot et Robert, qui n'avaient point reçu le premier contre-ordre, conduisaient leurs colonnes vers la paroisse d'Amailloux, Deux-Sèvres, lieu du rendez-vous, et, s'y trouvant seuls, étaient écrasés par le nombre. D'après les mêmes raisons, dans le Maine, dans la Bretagne, des efforts isolés avaient eu d'aussi regrettables insuccès.

L'ordre du 20 mai, que rien ne contredisait encore au 24, dans ces provinces, avait armé, dans les cantons de Château-Gontier, Sablé, etc., sous les ordres de M. Gaullier, les chefs: Saint-Martin, de Pignerolles, Morin, etc. Dans ceux du Haut-Maine, sous la direction de Camille Pont-Farcy, MM. de Bordigny, Henri de Tilly, Jules de Clinchamp, Bouteloup, Vétillart, Jacques de Fitz-James, Rivault, etc., dont le dévouement et le courage n'eurent pas un meilleur sort.

Dans le Maine, en effet, où les dispositions étaient prises depuis longtemps, il n'y eut pas d'autre affaire un peu sérieuse que celle de Chantenay, où se distinguèrent MM. Clouet, Gaullier, etc. Tandis que, dans la nuit du 27 au 28 mai, M. de Bordigny, à la tête de 200 hommes, se dirigeait vers Chemiré-en-Charnie.

Ces tentatives d'insurrection, contrariées par tant de causes indépendantes de ceux qui s'en trouvèrent les victimes, n'eu-

rent pour tristes résultats, que l'arrestation de MM. Jules de Clinchamp, Jacques de Fitz-James, Rivault, etc.; la mise à prix des têtes de MM. de Bordigny, Gaullier, De Pont-Farcy, de Pignerolles, Henri de Tilly, Montfranc, etc., dont on n'avait pu s'emparer. Les incarcérations se firent dans les prisons du Mans, et, comme cela devait être, tout se calma par degrés, avec le concours du temps et de la réflexion; du reste, après des menaces, des perquisitions, visites domiciliaires, dont le gouvernement de Juillet, si bien servi par l'admirable activité, le zèle si chaleureux de M. le Préfet, offrit, dans la Sarthe, un luxe d'exécution qui ne laissa rien à désirer.

Pendant ces déplorables persécutions, des événements non moins tristes se passaient dans le *Bocage*. Des recherches officielles faites au château de la Charlière, appartenant à M. de l'Aubépin, avaient amené la découverte de la correspondance de Madame avec les généraux légitimistes, des pièces relatives à l'insurrection du 4 juin.

Dès lors, plus de sécurité pour Marie-Caroline à sa retraite du Meslier actuellement connue des limiers de la police. Il fallut recommencer une vie nomade et mystérieuse. Mais la Providence qui, sans doute, réservait cette consolation à ses continuelles infortunes, lui donna pour fidèle et digne compagne, Eulalie de Kersabiec, jeune Bretonne, qui, pour mieux entrer dans son rôle d'affectueux dévouement auprès de *Petit-Pierre*, accepta le nom de *Petit-Paul* que lui donna, si gracieusement, son illustre amie.

Le 31 mai 1832, vers onze heures du soir, *Petit-Pierre* et *Petit-Paul*, montés en croupe, chacun derrière son conducteur, quittaient donc, sous l'escorte de Charette, qui marchait à pied, le paisible séjour du Meslier, pour aller, par des chemins impraticables, chercher un autre abri contre les poursuites intéressées de la propre famille de Marie-Caroline ; ainsi réduite à prendre les costumes variés : d'une châtelaine, d'une villageoise, ou d'un jeune gars du pays, afin d'échapper aux recherches inquisitoriales dont elle était alors constamment l'objet.

La Régente, après quelques stations bien tristes, obligée de coucher sur la paille ou de se cacher dans les plus humbles réduits, arrive, le 3 juin, dans la paroisse de Saint-Colombin. Elle y goûtait à peine quelques instants d'un repos si nécessaire, que le 4, dès la pointe du jour, elle entend la fusillade sur plusieurs points du Bocage, et notamment du côté de Maisdon, où devait s'établir le quartier-général de l'armée royale. Elle veut aller de sa personne encourager ses braves défenseurs ; mais Charette, qui connaissait les dangers auxquels son imprévoyant courage pourrait inutilement l'exposer, l'avait, en la quittant pour aller se mettre à la tête de son armée, fait heureusement garder à vue par des hommes dévoués.

Elle était si rapprochée de la bataille du Chêne, qu'elle y courut le danger d'être faite prisonnière avec plusieurs blessés, auxquels on la vit prodiguer les soins les plus touchants. Après le combat, elle écrivait au chef vendéen ce billet, qui suffirait pour faire connaître sa belle âme et les chagrins dont elle était alors si remplie :

« Mon cher Charette, en grâce, prenez soin de votre conservation. Je suis inquiète de vous, de mes amis ; car, pour moi, je ne le suis nullement. Nous partons ce soir pour arriver, en deux jours, chez mon cher *Petit-Paul*, qui est un vrai cadeau que vous m'avez fait : Dieu nous protégera ! Je vais m'éclipser pour ne pas vous inquiéter. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne m'être pas battue hier au Chêne. Si j'avais été tuée, j'aurais pu avoir l'assurance qu'on m'eût vengée : et je vous assure que je ne recule pas au danger. O mon Dieu ! que c'est triste de quitter de si bons amis ! Adieu : *Confiance* doit être notre devise. Adieu ; soignez-vous pour moi, pour votre femme, pour l'enfant qu'elle porte : pensez à vos amis : vous me comptez du nombre. *Petit-Pierre.* »

L'insurrection avait marché dans le plus grand désaccord, le plus fatal désordre jusqu'au 8 juin 1832, et ne donnait, comme résultats, que des morts, des blessés ; la mise en état de siége des provinces de l'Ouest, de la Vendée ; le licenciement et la

dispersion des bandes royalistes poursuivies, traquées par la police, la troupe et les gardes nationales !...

Vaincue par ce désastreux et dernier échec de la monarchie légitime, le 9 juin, Marie-Caroline, qui se trouvait alors à la Haute-Menantie, commune de Pont-Saint-Martin, à trois lieues sud de Nantes, part à pied pour cette ville, avec Eulalie de Kersabiec; toutes les deux en costume de paysannes du Bocage. Mais bientôt fatiguée de ses lourdes chaussures, elle s'en débarrasse, et, les pieds nus, achève plus lestement sa pénible course, au milieu d'un assez grand nombre d'incidents, mais sans être signalée par la police, qui pourtant veillait avec soin.

Madame, accablée de fatigue et d'inquiétude, est enfin reçue dans la maison des demoiselles Duguigny, rue Haute-du-Château, n° 3, à Nantes. Elle resta dans cette mystérieuse retraite jusqu'au 6 novembre 1832, sans cesse occupée d'une active correspondance avec ses plus dévoués partisans.

Un misérable Juif converti : Simon Deutz, initié aux complots du parti légitimiste, autre *Judas* enfanté par la nation *maudite*, ne craint pas de trahir sa bienfaitrice ; et, nouvel *Iscariote*, la livre, à prix d'argent, aux mains de M. Thiers, qui la fait immédiatement arrêter et conduire à la citadelle de Blaye, Gironde, pour y souffrir, sous la surveillance inquisitoriale de M. Bugeaud, une bien déplorable captivité.

En effet, en janvier 1833, arrivent de cette prison les bruits les plus étranges sur la situation de Marie-Caroline, avec des interprétations tellement calomnieuses, que la malheureuse princesse, dont le grand, le magnifique rôle était fini, se trouva dans la nécessité d'avouer le mariage secret qu'elle avait eu la faiblesse de contracter à Rome, en 1831.

Nous le dirons donc, avec un profond et véritable regret, après le sublime dévouement, l'héroïsme admirable que Marie-Caroline avait montrés dans le Midi de la France, dans la Vendée surtout, il ne manquerait assurément rien à sa gloire ; si, après avoir été : DUCHESSE DE BERRY, MÈRE DE HENRI V, RÉGENTE DU ROYAUME DE FRANCE, elle n'était pas devenue, par une déplorable chute, *comtesse de Lucchesi-Pelli !...*

Accouchée d'une fille, le 10 mai 1833, elle quitta Blaye le 8 juillet suivant, pour aller, après cette fatale abdication d'aussi beaux titres, habiter Venise au milieu de sa nouvelle famille.

Tel fut le triste et fatal dénouement du sanglant et funeste drame insurrectionnel de la Vendée militaire et des provinces de l'Ouest; ainsi vinrent se résumer les cruelles déceptions qui s'ajoutèrent ici, comme toujours, aux calamités, aux souffrances que les plus dignes soutiens du principe monarchique héréditaire eurent à supporter, comme unique rémunération de leur invariable et si noble dévouement!...

Louis-Philippe venait d'en finir impitoyablement avec sa famille. Mais, dans la déplorable affaire de Blaye, n'avait-il pas, au sens des hommes de cœur, travaillé beaucoup moins dans l'intérêt de sa gloire que dans celui de son usurpation? La pauvre femme qui le touchait de si près, dont il mettait la réputation à si bas prix, n'avait-elle pas, en raison de ses illustres infortunes, des droits sacrés à ses égards, à sa commisération personnelle? Ce fut le sentiment de toute la France, à la fois triste, indignée d'un pareil évènement!...

Du reste, Louis-Philippe, en terminant aussi regrettablement ses comptes avec la royauté légitime, en avait bien d'autres à régler avec la révolution, en même temps sa mère et sa plus dangereuse ennemie : son trône, violemment échafaudé par *l'émeute*, ne devait pas tarder beaucoup à crouler sous la violence *de l'émeute elle-même!...* C'est une grande leçon, un bien utile enseignement pour *le monde politique* de tous les temps, des temps modernes surtout : le monde politique saura-t-il en profiter?

Nous avons trop d'équité pour vouloir suspecter les bonnes intentions gouvernementales de Louis-Philippe, et même pour contester son habileté politique, les bonnes choses qu'il a faites pendant son règne : nous aurons au contraire soin de les énumérer; nous regrettons, nous blâmons seulement la route qu'il a suivie pour arriver au trône, les moyens qu'il a cru devoir mettre en usage pour s'y maintenir.

Dans son hallucination ou son défaut de prévoyance monarchique, il a cru pouvoir marcher entre la république et la royauté; entre la licence et la répression ; sacrifiant à l'une ou revenant à l'autre, suivant les exigences du moment, pour adopter le fatal système *du juste-milieu :* véritable utopie gouvernementale ; fiction mensongère qui peut, en théorie, séduire les esprits irréfléchis ; mais tellement funeste en application, qu'elle représente assez bien, pour le souverain qui s'y laisse entraîner, la condition d'un homme étreint entre deux presses qui finissent par l'étouffer.

Louis-Philippe marchait, du reste, sur le cratère d'un volcan mal éteint, et dont l'éruption, toujours menaçante, allait inquiéter, affaiblir, enfin dévorer son pouvoir dans les bouillantes laves révolutionnaires qui l'avaient fait éclore.

Aussi, dès les premières années de ce règne, vit-on l'émeute reparaître dans les rues de Paris d'une manière presque périodique ; avec sac et pillage des principaux édifices ; l'injure d'une presse licencieuse jetée sans ménagement à la face du souverain ; la vie du *roi-citoyen* menacée par un si grand nombre de fanatiques révolutionnaires, qu'on peut à peine aujourd'hui les compter !...

Au milieu de ces tribulations et de ces périls incessants d'un règne aussi précaire, Louis-Philippe, uni à Marie-Amélie, princesse d'une angélique bonté, chef d'une brillante et nombreuse famille, excellent père, homme d'ordre et de conduite privée, comblé des riches présents de la fortune, dut regretter, plus d'une fois, l'existence paisible et presque *bourgeoise* qu'il menait avant son usurpation, et qui semblait si parfaitement dans ses goûts.

Pendant ce règne, le Maine, comme toutes les provinces de France, après la pacification de la Vendée, la cessation des poursuites et des inquisitions *préfectorales* de l'époque ; lorsque l'administration départementale fut confiée à des mains plus habiles et moins violentes, jouit, pendant plusieurs années, de ce calme apparent, analogue à celui qui précède la tempête. Comme précieux avantages, il obtint : l'établissement complet

et régulier des chemins vicinaux ; l'institution large et définitive de l'instruction primaire, des salles d'asile, des crèches ; le développement des industries, du commerce, par le fait même de cette espèce de trêve guerrière que les républicains mécontents nommaient, dans leur mauvaise humeur : *la paix à tout prix.* Malheureusement, à côté d'autres grands avantages plus généraux, se trouvaient, comme bien tristes compensations : les progrès de la soif de l'or, de l'agiotage, de l'immoralité politique ; l'accroissement intolérable des complaisants salariés, des députés fonctionnaires, etc.

Louis-Philippe avait ainsi parcouru, bien péniblement, les douze premières années de son règne, dont la fin approchait ; et qui, peut-être, aurait eu quelques chances de se prolonger davantage, si plusieurs coups terribles n'étaient venus frapper le malheureux souverain au cœur, et le trône lui-même à sa base.

FERDINAND, PHILIPPE, LOUIS, CHARLES, HENRI, ROSE, duc d'Orléans, — fils aîné de Louis-Philippe et de Marie-Amélie, né à Palerme, le 3 septembre 1810 ; bien au-dessus du commun des princes par l'intelligence, l'instruction et les principes d'un véritable et sage libéralisme, était un jeune homme rempli d'avenir, aimé de l'armée, dans laquelle il avait déjà fait ses preuves de résolution et de courage. Il mourut, victime d'un affreux accident, le 13 juillet 1842. Généralement regretté des savants, des littérateurs, des artistes, auxquels il accordait beaucoup de bienveillance et d'intérêt ; des malheureux, qu'il secourait avec générosité ; dont il avait pris un soin bien charitable, dans les épidémies de choléra qui vinrent désoler Paris. « Sa mort, dit M. Constantin, *Dict. biogr.*, fit sur toute la France une douloureuse impression. »

MADAME ADÉLAÏDE, EUGÉNIE, LOUISE, — sœur du roi des Français, née le 25 août 1777, élevée, avec son frère, par Mme de Genlis, avait toujours été la compagne fidèle de Louis-Philippe, et conservé sur son esprit un ascendant qu'elle utilisait, assure-t-on, par les plus affectueux et les plus sages conseils. Aussi, quand elle mourut aux Tuileries, le 31 décembre 1847,

on dit à la cour et dans Paris : « Le roi vient de perdre *son bon génie.* » Les événements ne tardèrent pas à justifier cette appréciation.

Après la mort de son fils aîné, Louis-Philippe édicta une loi de régence en faveur du second ; mesure impopulaire et qui provoqua les réactions du parti républicain tout entier contre *la royauté citoyenne.*

LOUIS, CHARLES, PHILIPPE, RAPHAEL D'ORLÉANS, DUC DE NEMOURS, — né à Paris, le 25 octobre 1814, avait manifesté des idées monarchiques, même assez prononcées dans le sens de la royauté légitime, pour blâmer un grand nombre d'actes du gouvernement de Juillet, et pour que, dans sa famille, on lui donnât le titre *d'aristocrate*, comme on avait donné celui *de jacobin* à Louis XVIII, dans la sienne ; enfin, pour que les républicains de tous les étages lui témoignassent une malveillance honorable, en raison du principe qui la faisait naître. Aussi, lorsqu'après son élévation au titre de régent de France, il parcourut les départements, plusieurs maires de province, entre autres celui du Mans, se crurent-ils fondés à lui faire *des espèces de remontrances* avec cet *aplomb* et cette *liberté* que les parlements apportaient quelquefois dans celles qu'ils adressaient aux souverains du moyen-âge.

La réception que le duc de Nemours trouva dans la Sarthe a fait trop de bruit, et présente un fait assez important dans notre histoire locale, pour mériter ici quelques détails.

Le 7 août 1843, M. le duc de Nemours arrivait au Mans, en poste et sans aucun appareil, connaissant déjà le fameux discours de M. le maire, qu'on avait nécessairement dû lui communiquer à l'avance. Le Conseil municipal avait déjà, d'une voix unanime, décidé qu'il n'assisterait pas à la réception ; de telle sorte que M. Trouvé-Chauvel, maire, et M. Sévin, premier adjoint, que l'opinion publique regarda comme n'étant pas étranger au célèbre document officiel, attendaient le prince à l'extrémité de l'allée principale de la promenade des Jacobins, en face de la dernière maison de la rue du Mail, à gauche, en descendant. Ce fut dans ce lieu même que

M. Trouvé-Chauvel, assisté de M. Sévin, fit au duc de Nemours l'allocution suivante :

« Aujourd'hui, quand les princes se présentent aux populations, ce n'est plus comme autrefois *pour leur demander des hommages*, c'est pour connaître leurs besoins, pour *entendre leurs vœux.*

« Ces rapports nouveaux entre les citoyens et les premiers de l'État, en témoignant *plus d'indépendance chez les uns*, ne retranchent rien à l'autorité des autres ; car à mesure que se développe, chez les peuples, le sentiment de leur dignité, s'accroît la considération de ceux qui sont placés à leur tête.

« Prince, la contrée que vous allez traverser *attend encore les améliorations matérielles qui lui ont été promises*, *qui lui sont dues.* Elle avait espéré obtenir, à son tour, ces grandes voies de communication qui, en augmentant les forces vitales d'un pays, apportent à la civilisation une puissance nouvelle ; et, depuis longues années, *il n'a été tenu compte ni de ses besoins ni de ses droits* : puisse votre présence devenir pour nous un gage de réparation !...

« Vous entrez dans la ville qui est le centre du mouvement commercial et industriel du département, et vous savez, prince, que l'intelligence des intérêts matériels n'exclut pas, chez elle, les pensées d'un ordre plus élevé. *Signalée par la constance de ses affections politiques*, *dévouée au principe de la souveraineté nationale* proclamée, pour la vie, par la révolution de Juillet, elle considère les réformes progressives et pacifiques, comme la conséquence de ce principe, *car elle ne conçoit pas que l'élan d'un grand peuple puisse avoir pour résultat l'immobilité.*

« Mais si notre cité se montre jalouse gardienne des comptes populaires, elle oublie volontiers les ressentiments politiques. Les anciennes luttes qui divisèrent si longtemps les provinces de l'Ouest ont cessé dans nos murs ; de toutes nos querelles intérieures, il ne reste plus rien que le désir ardent d'en effacer le souvenir, par un rapprochement durable qui unisse tous les esprits dans un seul sentiment : le sentiment national. La

meilleure garantie de l'ordre est le concours de tous les hommes honnêtes et éclairés à la réalisation du gouvernement représentatif.

« Je me félicite, prince, d'être auprès de vous l'interprète de ces idées de conciliation ; je me félicite de pouvoir, au nom de la cité, vous exprimer encore ses espérances.

« Si notre population s'empresse autour d'un jeune prince, *c'est qu'elle estime qu'il doit, par ses tendances comme par son âge, appartenir à la jeune génération.* Elle n'oublie pas, d'ailleurs, que *les chambres vous ont désigné pour présider au gouvernement de l'Etat, durant les difficiles épreuves d'une minorité.* Si l'avenir vous réserve ces hautes et pénibles fonctions, on vous verra, nous en avons la confiance, *donner à la liberté toutes les garanties désirables*, *accepter avec sincérité les institutions représentatives, maintenir au dehors la dignité de la France*; renouer avec les traditions généreuses de la vieille politique française, et prouver que *les révolutions ne doivent pas placer un peuple au-dessous de ce qu'il était, alors qu'il obéissait aux volontés absolues des rois.*

« Tels sont, prince, les vœux de nos concitoyens. Préoccupés des destinées futures de la France, ils ne demandent, à ses représentants, rien de plus que de se montrer dignes d'elle. *La nation veut être libre, et tenir fièrement sa place dans le monde.* Que ses chefs s'inspirent du sentiment public ; *qu'ils acceptent une glorieuse communauté de principes*, et l'affection des peuples leur facilitera les moyens *de devenir grands*, en assurant la grandeur du pays.

« Pour vous, prince, rapproché du rang suprême par un de ces événements qui brisent, tout à coup, les plus hautes destinées, vous avez pu déjà puiser de graves enseignements dans les épreuves cruelles de votre famille, aussi bien que dans les souvenirs des vicissitudes royales ; *ils vous inspireront de patriotiques desseins*, et la reconnaissance du pays ne vous manquera pas. *On calomnie la conscience populaire lorsqu'on l'accuse d'ingratitude* ; elle n'a oublié ni les noms ni les actes des princes et des grands citoyens qui ont laissé d'éclatants

témoignages de leur dévouement à la gloire et à la prospérité de la France!... »

Cette allocution *intempestive*, d'autres, comme nous le verrons, même chez les républicains, ont dit *inconvenante*, fut écoutée par le prince avec une patience, un calme remplis de dignité ; reçue par l'assistance qui put l'entendre, en pénétrer le sens révolutionnaire, avec une froideur mêlée de tristesse et de regrets. Cela devait être dans un moment où l'on désirait la paix, où les hommes sages de tous les partis étaient las, fatigués d'émeutes, d'insurrections et de guerres civiles ; dans une circonstance où l'autorité municipale, au lieu de prétendre se dispenser de la politesse que l'on doit aux princes qui viennent visiter un pays, au moins autant qu'à tout autre voyageur ; d'indisposer le pouvoir contre une ville, un département, dont il fallait au contraire plaider honorablement la cause ; de prétendre, sans aucune mission à cet effet, sans la moindre opportunité, faire l'apologie de la république ; traiter à cet unique point de vue la politique générale, *donner des leçons au gouvernement*, au lieu de s'occuper, d'après le beau rôle que l'on devait exclusivement jouer ici ; des intérêts locaux du département, et surtout de la ville, relevant même seule de l'administration, qui sortait aussi regrettablement alors du cercle de ses attributions.

Le duc de Nemours comprit parfaitement toutes ces aberrations et toutes ces fins de non-recevoir. Après une agression outrecuidante, froidement passionnée, on attendait une riposte vive, passionnée comme l'attaque : la réponse du prince fut calme, digne, péremptoire sur tous les points ; aussi fut-elle suivie des expressions de la sympathie la plus franche et la mieux méritée : nous la rapporterons, comme l'attaque, dans son entier, pour établir nettement la comparaison et mieux justifier la manière si différente dont l'une et l'autre de ces allocutions officielles fut accueillie.

« Monsieur le maire, dans le discours politique que vous venez de me faire entendre, jedistinguerai des idées voisines, sans doute, mais cependant de deux natures différentes.

« Vous avez discuté les intérêts *particuliers de la ville* et les intérêts *généraux du pays*.

« Pour produire, résoudre et faire triompher les *premiers*, vous avez une qualité *spéciale* : je serai heureux, pour mon compte, de vous prouver toute ma bonne volonté en m'associant à vos efforts dans la mesure de mon influence et de mon pouvoir.

« Quant aux intérêts *généraux*, vous le comprenez sans peine, *votre autorité* n'est que celle de *tout citoyen*, et *l'opportunité* de les traiter ici d'une manière trop explicite peut même être contestée. Sans doute, tout Français a le droit de publier ses opinions, mais vous n'ignorez pas par quelles épreuves elles doivent passer pour mériter le titre de volonté nationale. Vous n'ignorez pas qu'il y a *des chambres*, que *le pays nomme ses représentants*, et que leur assemblée fait entendre, *par sa majorité*, une voix qui *n'a jamais été méconnue*. Il serait inutile de développer ici des idées qui n'auraient point *de juge*, des controverses qui n'auraient point *de solution* ; et de perdre, en *discussions sans objet*, le temps trop court destiné à une *entrevue bienveillante*.

« Monsieur le maire, je ne suis point venu chercher ici *des hommages*, mais *des sympathies*. Je serai heureux de les rencontrer parmi vous, dans l'amour de nos institutions, dans le dévouement au roi qui ne se sépare pas du dévouement au pays.

« Sans doute j'appartiens à *la jeune* génération, mais je ne désire point dépouiller, d'avance, *celle* à laquelle je dois appartenir un jour.

« Dans le vaste et heureux développement des sociétés, que je souhaite avec vous, n'oublions pas de laisser une place honorable aux services distingués, aux mérites éminents, aux esprits mûris par l'expérience, aux œuvres éprouvées par les luttes avec le sort. Ne nous faisons pas un trop grand mérite *de n'avoir pas vécu* : c'est-à-dire de n'avoir *ni vu*, *ni comparé*, *ni jugé* : ce n'est point à ce titre que l'avenir nous appartient. Si je suis fier d'avoir été élevé avec la jeunesse d'aujourd'hui,

c'est parce que je me sens la force de rendre des services à mon pays; le désir de le glorifier ; la volonté de le défendre s'il se trouvait jamais véritablement offensé : c'est sur ce terrain que j'accepte vos présages.

« Appelé par suite d'un malheur de famille qui a été ressenti, en France, comme un malheur public, à une position qu'éloignent à jamais mes vœux et mes espérances, je saurais, s'il en était besoin, conserver purs et intacts tous les dépôts qui me seraient confiés, et me vouer entièrement à la défense de nos institutions comme au maintien de la dignité de la France.

« Je suis encore heureux de me rencontrer avec vous, M. le maire, dans les sentiments de conciliation qui vous font oublier les luttes dont ce pays a été le théâtre; et j'appelle, comme vous, de mes vœux cette union des sentiments et des volontés qui fait la force et le bonheur des nations ! »

Cette sage et noble réponse de M. le duc de Nemours à M. le maire du Mans fut plusieurs fois interrompue, définitivement accueillie par d'unamimes acclamations, en prouvant, une fois de plus, que l'esprit *d'à-propos, de convenance, de raison*, l'emporte constamment sur l'esprit contraire, en excitant les sympathies et l'approbation des hommes consciencieux de toutes les opinions, de tous les partis. Aussi parmi les nombreux éloges des journaux de l'Opposition « *à la magnifique indépendance, au sublime courage* » déployés par M. le maire du Mans dans son étrange allocution, trouvons-nous quelques jours après dans LE SIÈCLE, dont le témoignage n'était pas suspect, cette réflexion si positive et si judicieuse, à l'occasion du discours de M. Trouvé-Chauvel : « C'était, si l'on veut, montrer plus de fermeté que *d'à-propos*, et faire du rigorisme aux dépens de quelques *convenances.* » Aussi, pendant le court séjour du prince dans notre ville, tous les habitants, par leurs attentions et leurs manifestations d'urbanité, de courtoisie franche et digne, eurent-ils, dans toutes les nuances politiques, le bon goût et la sagesse de protester contre les sentiments qu'on leur avait gratuitement prêtés ; contre la manière inqualifiable dont on avait plaidé la cause et sauvegardé les intérêts de

la cité près des représentants du pouvoir. Aussi, pendant ces quelques heures, les acteurs improvisés de ce pénible incident restèrent-ils seuls, isolés avec leur désappointement et leur contrition !...

« A mesure que M. le maire avance dans sa lecture, dit l'*Union de la Sarthe*, n° du mardi 8 août 1843, l'expression de l'étonnement et du mécontentement se lit visiblement sur toutes les figures. On a peine à comprendre comment, dans une circonstance semblable, après les fautes qui ont été commises dans cette affaire par la majorité du Conseil municipal, et par l'administration communale, M. le maire ait pu se décider à faire entendre, à M. le duc de Nemours, un discours semblable. A la suite de ce discours qui a vivement indisposé les assistants, M. le duc de Nemours a répondu à M. le maire. De nombreuses et chaleureuses acclamations, qui interrompent le prince à diverses reprises, protestent, avec une vivacité qui n'a pas besoin de commentaire, contre la conduite de M. le maire. »

Du reste, si l'Opposition inflige un blâme à cette conduite, l'Opposition, dans sa judicieuse équité, vient d'elle-même s'associer aux hommes sages de tous les partis, pour louer M. le duc de Nemours de la convenance et de la dignité de sa repartie : « La réponse de M. le duc de Nemours, dit *la Patrie* quelques jours après cet événement, est *sage*, *modérée, très-constitutionnelle*; nous n'aurions *qu'à la louer* si nous avions à l'apprécier dans son sens absolu. »

Cependant on n'accusera pas ce journal de partialité dans l'affaire, puisqu'il écrivait d'abord, à l'occasion du discours de M. Trouvé-Chauvel : « Nous sommes heureux d'avoir à citer un magistrat qui a montré, dans une occasion solennelle, qu'il avait le juste sentiment *des droits du pays* et de *sa dignité personnelle.* » Pour que ces éloges fussent légitimes, il eût fallu pouvoir ajouter : que ce magistrat avait surtout *le juste sentiment des intérêts de la cité qu'il représentait* : mais *la Patrie* avait trop de sens pour vouloir soutenir une aussi *regrettable erreur*.

D'autres écrivains moins mesurés ont dit, sous forme de satirique avertissement, à la même occasion, « qu'à l'avenir on devrait faire voyager les jeunes princes, comme autrefois *Télémaque*, avec l'assistance d'un *mentor* : » mais il faut avouer, du moins, que M. le duc de Nemours, dans son passage au Mans, ou n'eut pas besoin de ce *mentor*, ou fut merveilleusement servi par lui.

Comme on devait malheureusement s'y attendre, cette *équipée municipale* amena ses tristes conséquences ; la ville du Mans fut mise *à l'index* ; plusieurs polémiques, bien regrettables pour la forme et pour le fond, troublèrent, affligèrent notre cité. Deux jours après, le 9 août 1843, M. Trouvé-Chauvel recevait de M. Mancel, alors préfet de la Sarthe, au nom du ministre, l'invitation de remettre immédiatement l'administration communale entre les mains de M. Basse, député du département ; par ordonnance du 11 août, les adjoints sont remplacés, et la dissolution du conseil municipal effectuée.

Si nous avons exposé consciencieusement dans ses principaux détails ce fait déjà par lui même assez grave, c'est parce qu'il appartient spécialement à notre ville ; et surtout parce qu'il devient un triste mais précieux enseignement historique à l'usage de MM. les officiers municipaux, quelle que fût leur opinion, qui prétendraient, à l'avenir, compromettre ainsi les intérêts essentiels de la cité qu'ils doivent exclusivement représenter, pour le bon plaisir de s'abandonner gratuitement à des manifestations politiques aussi complétement *intempestives* par le fond, que *peu convenantes* par la forme. Ils savent, en effet, aujourd'hui, de quelle manière un aussi étrange abus des droits et des devoirs d'une administration communale sera désormais reçu, non-seulement des dépositaires intelligents et fermes du pouvoir, mais encore des hommes équitables et sages de toutes les opinions.

Après avoir payé notre dette à la vérité des événements locaux, nous devons poursuivre la marche du mouvement subversif presque nécessaire qui devait bien plus sûrement, que

de vaines protestations individuelles, renverser le gouvernement de Juillet.

« Cette grande et fabuleuse UNITÉ du principe *révolutionnaire* qui devait embrasser le monde, jusqu'à *la consommation des siècles*, » n'avait jamais été qu'une décevante et bien regrettable *illusion;* une *dangereuse utopie.* « *La meilleure des républiques*, » ainsi que le disait naïvement La Fayette : cette *royauté citoyenne*, alors si violemment poursuivie par la majorité de ses propres auteurs, était donc bien loin de présenter l'étrange *unité politique* sur laquelle, pourtant, on avait eu l'indiscrète prétention de la fonder.

On voyait, en effet, au milieu d'elle, s'agiter, en sens divers, des hommes, tous révolutionnaires, mais animés de sentiments contraires, d'impulsions gouvernementales opposées : « les hommes *du mouvement;* les hommes de *la résistance* : *les progressifs* et *les conservateurs*. »

Dans notre province, comme par toute la France, on vit, entre les premiers et les seconds, se déclarer une guerre tellement implacable, que les paisibles *légitimistes* y furent à peu près, momentanément du moins, oubliés des autres partis.

Dans la ville du Mans, en conséquence de ce qui venait de s'y passer, le combat s'engagea sur le terrain de ses *élections municipales*, pour se continuer sur celui des élections de *ses députés*.

Les sections des Halles et du Pré nommèrent exclusivement *des progressifs;* celles de l'Étoile et de Saint-Vincent, *des conservateurs*; celle du Greffier, des uns et des autres, avec notable majorité pour ces derniers; de telle sorte que jusqu'ici la victoire fut encore en faveur des candidats ministériels, mais avec des inquiétudes sérieuses pour les combats à venir : celui-ci ne se résumant qu'avec cette proportion dans le nombre de votes exprimés : *conservateurs* : 2,447 ; *progressifs* : 1,960 : différence à l'avantage des premiers : 487 voix.

Les progressifs allaient marcher plus résolûment vers la solution qu'ils ambitionnaient : la chute du trône qu'ils venaient d'échafauder; *les conservateurs*, perdre chaque jour du terrain, et manifester leur impuissance à maintenir un gouverne-

ment qui, par le fait même de son institution, devait nécessairement tomber.

L'Opposition poursuit la loi des réformes électorales. Dans les banquets patriotiques, s'organisent, en plein vent, les intrigues et les conspirations politiques. Enfin, la retraite un peu tardive de M. Guizot; la nomination de M. Thiers ; l'abdication de Louis-Philippe en faveur du comte de Paris ; la remise de la régence, par le duc de Nemours, entre les mains de sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, etc., furent des moyens alors insuffisants pour entraver le mouvement révolutionnaire qui devait, dans sa violence, emporter la monarchie de Juillet ; comme, dans son continuel aveuglement, il avait cru devoir l'improviser ! Nous le répéterons encore ici : quel enseignement pour les souverains et pour les peuples !...

Dans la période gouvernementale que nous venons de parcourir, pendant toute celle qui va suivre, nous voyons sur le siége épiscopal du Mans un digne évêque, dont la vie pieuse et modeste va nous reposer de l'étude si pénible des tourmentes politiques passées, présentes et futures.

JEAN-BAPTISTE BOUVIER, LXXXIIe ÉVÊQUE DU MANS, — naquit à Saint-Charles-la-Forêt, dans le Bas-Maine, le 17 janvier 1783. Son père, honnête artisan charpentier dans son pays, peu favorisé de la fortune et chargé de six enfants, dont Jean-Baptiste se trouvait l'aîné, fut dans l'impossibilité de lui donner l'instruction pour laquelle, dès son enfance, il montra beaucoup de goût et d'aptitude ; mais dont il fut impérieusement détourné par la nécessité de travailler avec son père jusqu'à l'époque où la conscription vint l'arracher à sa malheureuse et digne famille, au milieu de laquelle il avait reçu, comme un dédommagement inappréciable, cette bonne et consciencieuse *éducation chrétienne*, que rien ne saurait avantageusement remplacer.

Le jeune Bouvier, qui n'avait ni le caractère ni les goûts belliqueux, fut assez heureux pour obtenir, après un séjour de six à sept mois sous les drapeaux, sa libération du service militaire, au moyen d'un remplaçant.

De retour dans son pays, il manifesta positivement sa vocation pour l'état ecclésiastique, et se mit sérieusement aux études nécessaires; mais au milieu des difficultés qui naissaient, pour lui, de sa position, de son âge, et de cette privation obligée de *la science des hommes*, que *la science des choses* est toujours incapable de réparer.

Toutefois, par la pénétration de son intelligence, la sûreté de son jugement, le désir passionné de s'instruire, un travail opiniâtre et bien dirigé pour y parvenir, M. Bouvier surmontera tous les obstacles : obtiendra l'un des plus beaux résultats de l'étude, celui de s'élever d'une humble condition aux rangs les plus distingués ; enfin, il ira jusqu'à faire mentir un ancien adage : *en devenant prophète dans son pays !*

En effet, dès l'année 1804, il suivait les cours de philosophie au collége de Château-Gontier; y devenait, en 1808, revêtu du sacerdoce, professeur de ce même cours. En 1811, Mgr de Pidoll, si bien fait pour apprécier la valeur d'un tel sujet, lui confiait la chaire de théologie au séminaire du Mans. En 1819, Mgr de la Myre le nommait supérieur de ce bel et vaste établissement; enfin, le 20 janvier 1834, le Souverain-Pontife Grégoire XVI ratifiait l'élévation de Mgr Bouvier au siége épiscopal du Mans.

Une marche ascendante aussi constante, aussi rapide, au milieu des tourmentes et des excentricités révolutionnaires, devait avoir ses tribulations et ses vicissitudes; elle vint en effet les offrir : nous les retracerons en peu de mots, comme un utile enseignement.

Mgr Bouvier avait été favorisé d'une sévère éducation *chrétienne*, fortifiée par l'influence profonde et salutaire du bon exemple, au milieu de sa vertueuse famille; il avait en lui-même les éléments d'une moralité pure, sérieuse ; le principe essentiel d'une foi vive et parfaite; aussi toute sa vie devint-elle, à ce point de vue capital, un modèle de piété, de conduite édifiante.

Il avait été privé par le sort, dans sa jeunesse, de cette *éducation sociale* nécessaire au milieu dans lequel son mérite per-

sonnel et son infatigable travail devaient un jour le faire monter; aussi, la science positive qui le rendit célèbre dans l'Église ne parvint-elle jamais à combler cette lacune dans ses relations *mondaines*, au milieu d'un siècle qui, par son caractère, et sans doute aussi très-heureusement pour ce patriarche des temps anciens, n'était pas fait pour lui ; comme lui-même, à son tour, par sa nature et par sa première éducation, n'était pas constitué pour son siècle.

Ces conditions importantes à noter dans l'intérêt de la vérité, de la juste appréciation de notre digne évêque, nous fourniront l'explication naturelle, au besoin même la justification de plusieurs actes de sa vie politique, sur lesquels on a cru pouvoir déverser un blâme assurément plus sévère que réellement bien fondé.

Sous les apparences d'une sévérité, d'une sécheresse même plutôt illusoire que vraie, plutôt effectuée par la tournure sérieuse de son esprit que par les dispositions naturelles de son cœur, M. Bouvier cachait une bonté native, une affectueuse sensibilité qui se révélaient avec tant de bienveillance dans ses relations d'intimités, qu'elles ne manquèrent jamais de lui faire des amis sincères et dévoués.

A la simplicité, à la foi du chrétien des premiers siècles ; à la candeur, à la naïveté d'un enfant, il joignait la finesse d'observation, l'intelligence facile et le jugement profond d'un homme supérieur. Sa parole était difficile, peu brillante ; dans ses allocutions, il citait mieux qu'il n'improvisait : mélange de dispositions qui ne lui permirent pas de grands succès dans la chaire, dans la conversation ordinaire, dans les relations du monde ; mais, par un bien plus important retour, qui lui méritèrent une place tellement distinguée, pendant toute sa carrière sacerdotale, dans les conseils et dans l'administration des affaires de l'Église, qu'il fut une des plus vives lumières, une des principales colonnes de notre vaste diocèse, bien longtemps avant d'en être nommé le digne chef.

« Mgr Bouvier, dit l'auteur de la Biographie du clergé contemporain, n'est pas positivement un homme *d'éclat*, soit *comme*

administrateur, soit comme *écrivain*, soit dans *le commerce habituel de la vie*: je l'ai dit souvent, son suprême mérite, c'est une raison profonde unie à beaucoup d'humilité. » Les deux dernières parties de cette appréciation sont justes ; la première n'a pas ce caractère au même degré.

En effet, simple professeur de philosophie au grand séminaire du Mans, il avait déjà pris une large part à l'administration diocésaine, dans laquelle, en 1819, il entra positivement par sa nomination de grand vicaire en titre, et par celle de supérieur du grand séminaire.

Cette partie de la carrière de M. Bouvier ne fut assurément ni la moins importante, ni la moins utile : combien de fois ne nous a-t-il pas répété qu'elle en fut la plus heureuse!... Il était là dans son véritable milieu ; dans le poste essentiel où pouvaient se déployer, sans gêne, sans contrainte, avec les plus fructueux résultats pour la religion, pour la société, pour l'Église, toutes ses aptitudes, tous ses moyens, toute la science profonde qu'il avait si laborieusement, si consciencieusement acquise.

Tous ses élèves avaient été ses amis, ils devinrent ses enfants. Aussi, qui, mieux que lui, par la suite, put les apprécier, les connaître, et les placer convenablement dans les paroisses qu'ils devaient évangéliser ?

Pendant les trois années de l'épiscopat de Mgr Carron, M. Bouvier continua ses fonctions de supérieur du séminaire, et de premier grand vicaire du diocèse, avec le même dévouement et les mêmes succès. A la mort si regrettable et si prématurée de l'excellent évêque, il fut nommé, par acclamation. vicaire capitulaire. Dès lors, en conséquence de cette position, surtout des services importants et continuels qu'il avait rendus, de la connaissance individuelle de tout le personnel ecclésiastique, de ses éminentes qualités administratives, de la science dont il avait donné tant de preuves, M. Bouvier fut alors désigné par le *vox populi*, sans doute aussi par le *vox Dei* : la voix du *peuple* , devenant ici l'expression de la voix *de Dieu*, à la direction, comme titulaire, de l'évêché du Mans.

Aussi regrettons-nous bien sincèrement que des *influences préfectorales*, qui certes ne pouvaient rien ajouter à l'honneur de cet excellent choix, mais qui devaient imposer au nouvel évêque des *conditions* et des *obligations*, comme nous le verrons, *bien pénibles* à remplir, soient venues, dans cette équitable nomination, se joindre aux vœux de tout ce vaste diocèse, dont le choix seul offrait bien une autre valeur, une autre portée.

L'auteur de la Biographie du clergé contemporain nous fait connaître l'origine de cette regrettable liaison administrative. « A l'occasion du séminaire du Mans, dit-il en effet, si le Gouvernement ne s'est pas emparé de ce magnifique édifice en 1831 et 1832 pour en faire une caserne, j'aime à publier que nous le devons à M. Bouvier. Effectivement, *un magistrat* PEU CATHOLIQUE, *mais ami des institutions de Juillet, voulait faire évacuer le séminaire, pour arrêter la levée de boucliers qui eut lieu au Mans, à cette époque*... M. Bouvier fut trouver ce magistrat ; lui parla modérément, ce qui était dans sa nature ; sérieusement, ce qui était méritoire ; lui exposa en termes simples ce qu'il *enseignait* et ce qu'il *défendait* aux jeunes ecclésiastiques. Je ne sais *s'il se fit comprendre* ; toujours est-il qu'enfin il parut *ouvrir les yeux au magistrat*, et SE L'ATTACHA TELLEMENT, *qu'il en reçoit encore aujourd'hui des lettres* PLEINES D'AFFECTION. »

A la révélation de ces intimités, les interprétations et les commentaires n'ont pas fait défaut. Les hommes sévères qui ne savent ni faiblir, ni transiger en politique, en religion, ont attribué ces mêmes *intimités* à *des concessions* en religion, en politique : ils ont déploré les unes et condamné les autres. Les hommes plus maniables et plus diplomates ont tout expliqué par la nécessité de conserver un établissement précieux, et par *l'influence* qu'aura sans doute exercée le pieux évêque sur *la conversion* du magistrat alors *peu catholique*, d'après les expressions de l'auteur auquel nous empruntons ces documents.

Toutefois, M. Bouvier avait un jugement trop sûr, pour ne pas comprendre, à l'avance, les graves concessions, les pénibles

sacrifices qui lui seraient imposés presque nécessairement par un aussi regrettable état de choses.

Aussi, lorsqu'il apprit sa nomination, le pieux évêque après avoir, avec une touchante humilité chrétienne, exprimé son étonnement d'une *faveur* que tout le monde, excepté lui, regardait comme un *acte de justice*, fit-il entendre, comme un triste pressentiment de l'avenir, ces remarquables et significatives paroles : « Je ne me dissimule point toutes les difficultés que je rencontrerai dans la carrière que je vois s'ouvrir devant moi : et je peux dire qu'il n'y a plus pour moi, sur la terre, *ni liberté, ni bonheur* ; trop heureux si je puis contribuer un peu à procurer la gloire de Dieu. Si cependant *mes tribulations* me laissent encore quelque place à la satisfaction, c'est de la part des *bons ecclésiastiques* que je l'attends, et j'espère, Messieurs, que vous ne serez pas ceux qui m'en donnerez le moins. »

C'était aux séminaristes, à ses amis, à ses enfants qu'il ouvrait avec tant d'anxiété son cœur de père et d'évêque : il aurait alors volontiers dit comme son divin maître : « Mon Dieu, puisque ce calice ne saurait passer sans que je le boive, que votre volonté soit faite. » Comme son divin maître, il se résigna ; sa consécration épiscopale fut solennisée dans la cathédrale du Mans, le vendredi 21 mars 1834 ; Fête de la Compassion de la Sainte Vierge, d'après son désir.

Dans sa nouvelle, son éminente position, Mgr Bouvier ne changea rien à la modestie, à la simplicité de son existence, à la bonté, à la bienveillance de ses relations avec le nombreux clergé de son immense diocèse ; au zèle, au dévouement, à l'activité qu'il avait toujours montrés dans ses travaux pour l'instruction des jeunes prêtres, pour la gloire de l'Église, pour l'administration si difficile, surtout, à la tête de laquelle il se trouvait alors placé. Mais un avenir gros d'orages ne tarda pas à vérifier ses douloureux et trop justes pressentiments, une troisième révolution allait éclater en France ; et, comme presque toujours, depuis les temps modernes, s'effectuer exclu-

sivement à Paris, pour être ensuite humblement acceptée par les provinces.

Nous verrons en effet l'évêque du Mans, nommé sous *la royauté citoyenne*, traverser la révolution du 24 février 1848, lui faire plus d'un sacrifice nécessaire, peut-être, mais dont le caractère et la portée durent, comme il l'avait prévu, dit lui-même, *enchaîner sa liberté*, violenter sa conscience, affliger profondément son cœur.

Sous le second empire, sans avoir un rôle politique, aussi pénible à remplir, il ne fut pas encore sans être obligé de faire assez désagréablement quelques pas rétrogrades nécessaires, dans la carrière où les circonstances antérieures l'avaient engagé. Mais, cette fois, heureusement, tout se passa dans le silence et sans aucune démonstration publique extérieure.

Quant à son administration épiscopale religieuse, elle fut, au milieu de ces tourmentes politiques, toujours éclairée, bienveillante, paternelle, exemplaire; comme ses travaux théologiques devinrent importants, éminemment utiles. « M. Bouvier, dit l'auteur déjà cité, a composé beaucoup d'ouvrages qui sont universellement appréciés en Europe, aux États-Unis, et jusqu'en Asie : pour qui les a lus, cela se conçoit. »

Lors de la proclamation du dogme *de l'Immaculée-Conception*, Pie IX convoqua deux évêques de chaque nation : pour la France, Mgr Bouvier partagea cet honneur avec Mgr le cardinal Gousset, archevêque de Reims; l'évêque du Mans, à son avant-dernier voyage à Rome, en 1852, y laissa des souvenirs qui lui valurent cette remarquable distinction.

Il partit le 13 octobre 1854, déjà souffrant; mais les dangers d'une grave maladie, survenue dans le trajet, l'affaiblissement qu'elle produisit naturellement sur cette constitution usée par le travail, rien ne peut l'arrêter; il veut répondre à l'appel du Saint-Père; il veut assister au triomphe de celle sous la protection de laquelle il a placé tout son vaste diocèse.

Il arrive en effet à Rome, assiste à l'imposante cérémonie du 8 décembre, le corps brisé de fatigues, mais l'âme remplie des consolations divines. Malheureusement la vie s'était épuisée

dans ce dernier effort, et le pieux évêque, environné des consolations, des soins affectueux du Saint-Père, de l'élite du clergé catholique, expira saintement, le vendredi 29 décembre 1854, dans le palais Quirinal. Sa mort fut un jour de deuil; ses restes, transportés au Mans, y furent déposés, avec solennité, dans le caveau des évêques.

CHAPITRE VII.

RÉVOLUTION DE 1848 : DEUXIÈME RÉPUBLIQUE.

Au moment où le parti de *la résistance* croyait Louis-Philippe solidement affermi sur un trône environné d'héritiers en âge de régner, par conséquent inébranlable dans le présent et dans l'avenir, le parti du *mouvement*, qui veillait et conspirait toujours, soulève de nouveau le flot populaire, incessamment prêt à détruire, et qui cette fois, par le perfectionnement de l'expérience, devenu plus expéditif dans son action, emporte en un seul jour cette monarchie citoyenne qu'il avait mis trois grandes journées à constituer.

Le 24 février 1848, dans la chambre des députés, envahie par cet irrésistible torrent, est acclamé, par la populace armée, *un gouvernement provisoire.* Le roi, si facilement éconduit, marche à son tour en exil; et, comme triste mais juste expiation, va, sous le titre de *comte de Neuilly*, souffrir, pendant deux ans, et mourir ensuite à Claremont, en Angleterre.

Une lettre particulière de Dreux donne les détails suivants sur ce triste départ : « Hier soir, 24 février 1848, à dix heures et demie, un courrier, arrivant à Dreux, est venu donner l'ordre au gardien du château *d'attendre quelques personnes.*

A onze heures, un misérable omnibus arrive, amenant le roi, la reine, la duchesse de Nemours, ses enfants, les généraux Dumas et Rumigny ; c'était là toute la suite. Le gardien, tout ébahi d'un pareil attelage, reçoit des mains de la reine son cabas, seul bagage des fugitifs, et se trouve en face du roi qu'il n'avait pas reconnu d'abord, parce qu'il était sans chapeau, couvert d'un manteau à collet rabattu.

« Onze heures sonnent à la chapelle du château, la reine croit que, suivant la coutume, on tinte la cloche pour annoncer l'arrivée du souverain : « Qu'on ne sonne pas, dit-elle avec l'accent d'un effroi concentré. C'est inutile, repartit Louis-Philippe, avec un accent douloureux : Je ne suis plus roi !... »

Ce fut ainsi qu'il fit connaître sa déchéanee. Toute cette malheureuse famille n'avait rien pris depuis neuf heures du matin ; un triste souper fut rapidement improvisé. Le départ avait été si précipité, qu'on s'était pourvu seulement du linge et des vêtements indispensables , et de quelques pièces de monnaie. Il fallut emprunter ces objets pour les besoins de la route ; car le roi, qui croyait attendre les nouvelles à Dreux, ayant aussitôt reçu, par un courrier, l'avis qu'on venait de proclamer la république, donna immédiatement l'ordre du départ. Ainsi disparut cette royauté naguère si puissante et si riche ; aujourd'hui, pauvre, abandonnée, sans amis, sans escorte, obligée sur son chemin de demander l'aumône !

Charles X, au contraire, avec ses gardes-du-corps et son cortége de députés, a pu se croire, du moins, roi jusqu'à Cherbourg. Mais Louis-Philippe !... Il est parti seul, déguisé, sans qu'il lui restât même le prestige de ses infortunes royales ! Quelle sévère leçon pour les têtes couronnées !...

Ce fut alors surtout que, dans la province du Maine, comme dans toutes celles de la France, on vit des représailles bien fâcheuses, et des abus de pouvoir bien déplorables.

Qu'attendre en effet de cette improvisation gouvernementale si fausse dans son principe, si précaire dans son avenir, si désastreuse dans les conséquences dont elle devait nécessairement être suivie ?

Rien de plus essentiellement impolitique n'avait été voté depuis 1793. Comment espérer que cette malheureuse utopie, rêvée dans les abondantes libations des banquets nationaux, produirait autre chose que les orgies patriotiques du Luxembourg ; que cette puissance éphémère, composée d'hommes honorables, sans doute pour le plus grand nombre, mais aussi, pour le plus grand nombre, qui, n'ayant pas su gérer leurs propres affaires, ne devaient pas mieux administrer celles de l'État, n'enfanterait pas des exactions et des anomalies telles que les dilapidations du Trésor, des impôts arbitraires, onéreux, *le droit au travail*, *les ateliers nationaux*, le suffrage universel à un seul degré : toutes les excentricités gouvernementales enfin qui, pendant quatre mois, signalèrent particulièrement le règne de ces grands citoyens ; en apprenant à la France, par l'enseignement de l'expérience et des faits, ce qu'elle pouvait attendre de leur capacité administrative et de leurs plus sublimes efforts?

Au point de vue capital de *l'origine* du nouveau pouvoir exécutif, nous le demandons à tous les hommes sages, consciencieux, de toutes les opinions, vit-on jamais, dans aucun temps et dans aucun pays, une *improvisation gouvernementale* plus illégale et même plus irrégulière?

Ainsi, dans l'inqualifiable séance de la Chambre des députés du 24 février 1848, c'est lorsque la salle est envahie par une *populace armée*, qui menace de tirer sur les *représentants* mêmes *du peuple*; lorsque M. Ledru-Rollin a fait entendre ces effrayantes paroles : « Aujourd'hui *le Pays est debout*, et vous ne pouvez rien faire *sans le consulter*. Je demande donc, pour me résumer, *un gouvernement provisoire*, *non pas nommé par la Chambre*, *mais* PAR LE PEUPLE !!! »

Lorsque M. Sauzet, *président en titre*, après avoir essayé vainement d'apaiser le tumulte, a levé la séance, abandonné le fauteuil ; que la plupart des députés sérieux et sages ont quitté la Chambre ; que les meneurs de la multitude ont fait asseoir M. Dupont de l'Eure, comme *président populaire* ; on a tout simplement désigné par un appel nominal, au milieu des

cris et des vociférations de *cette populace*, les noms de MM. de Lamartine, Ledru-Rollin, Arago, Marie, Dupont de l'Eure.

Voilà ce que l'on appelle *nommer un gouvernement* PAR LE PEUPLE !... Une pareille élection serait déjà *sans portée légale et même rationnelle*, pour *imposer* un *Conseil municipal à la ville de Paris* ; et voilà comment on procède pour IMPOSER *un gouvernement provisoire à la France entière !* C'est *la populace de Paris*, seulement, en dehors de la volonté nationale, exprimée régulièrement par les Chambres législatives, qui soumet, par l'ascendant aveugle de ses vociférations et de ses menaces, 36 MILLIONS DE FRANÇAIS au pouvoir exorbitant dont, sans leur aveu, pendant quatre mois entiers, ils supportèrent l'énorme fardeau !!!

L'on avait trouvé sous l'Empire, sous la Restauration, sous la Royauté de Juillet, l'autorité des préfets despotique et trop étendue ; sous le gouvernement provisoire de 1848, on institua des *commissaires*, espèces *de dictateurs provinciaux*, avec pouvoirs à peu près illimités, et comprenant jusqu'à trois départements sous leur direction.

A peine le gouvernement provisoire eut-il pris séance, que l'administration municipale du Mans fut destituée, comme on devait bien le prévoir ; et, dès le 25 février 1848, se composait ainsi : M. Richard, maire ; MM. Trouvé-Chauvel et Sévin, adjoints ; ces derniers, avec le titre de *commissaires provisoires*, se trouvèrent en même temps mis à la place de M. le préfet Ménard, pour l'administration du département, et chargés de recevoir l'adhésion, à la république, des fonctionnaires publics dont on n'avait pas encore effectué la destitution. Mgr l'évêque du Mans, MM. le général commandant le département de la Sarthe, les présidents du tribunal civil, de commerce, le procureur de la république, etc., exprimèrent cette adhésion en termes dont on blâma la portée trop sévèrement peut-être, et sans tenir un compte nécessaire des exigences du moment.

En reproduisant ces actes particuliers aux fonctionnaires principaux de notre ville, nous n'ajouterons aucun commentaire ; ils sont, en général, trop significatifs, par eux-mêmes,

pour en avoir besoin ; et font assez comprendre, par leurs manifestations diverses pour la forme, à peu près identiques par le fond, les regrets sérieux et tardifs que durent, en les formulant, éprouver quelques-uns de leurs auteurs, des tristes et pénibles obligations qu'ils avaient contractées avec le principe révolutionnaire.

Le *Courrier de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne*, dit en effet, nº du 1er mars 1848 : « Les fonctionnaires publics de notre ville et du département *s'empressent* de donner leur adhésion au gouvernement *républicain* !... Le Mans, 28 et 29 février 1848 : A MM. Trouvé-Chauvel et Sévin, administrateurs provisoires du département de la Sarthe : »

« Messieurs, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer que vous aviez pris possession de l'administration du département, et je m'empresse *de vous répéter ce que je vous ai déjà dit* : que vous pouviez compter sur mon concours le plus complet. L'esprit de la garnison *est excellent* ; sa discipline parfaite ; son patriotisme répond à celui de tous les citoyens ; et elle est prête à défendre courageusement le gouvernement que la France vient de se donner. Recevez, etc. Desmottes, général commandant le département de la Sarthe. »

« Messieurs, le grand intérêt de l'ordre auquel vous attachez si justement tant de prix, demandait en effet que l'administration départementale ne fût pas interrompue. J'applaudis franchement à la mesure que vous avez adoptée provisoirement dans la vue du bien. Mon concours, Messieurs, vous est acquis, et je vous le prêterai, dans la sphère de mes attributions, *sans aucune arrière-pensée*. Il ne peut plus y avoir que deux partis en France : celui du bon ordre et celui de *l'anarchie*. La religion chrétienne, principe de la vraie liberté, est essentiellement opposée à tout ce qui est *vicieux*, *injuste et désordonné*. Que le *nouveau gouvernement*, institué d'une manière SI ÉTONNANTE, garantisse tous les intérêts, *comme il l'a promis*, il aura les SYMPATHIES UNIVERSELLES, et deviendra très-fort : C'EST MON VŒU SINCÈRE !... J'ai la *confiance* que, par nos procédés mu-

tuels, *les bonnes relations* qui existent entre nous *depuis longtemps*, ne feront que se fortifier. Agréez, etc. Jean-Baptiste, évêque du Mans. »

« Messieurs, un même sentiment doit animer aujourd'hui tous les bons citoyens : celui du maintien de l'ordre dans le pays. Les membres du tribunal du Mans en sont vivement pénétrés, et *tous ont tenu à continuer leurs travaux, afin que le cours de la justice ne fût pas un instant interrompu.* Le Gouvernement peut donc compter sur la sincérité de ces dispositions, comme vous, Messieurs, vous pouvez compter sur notre concours et celui de tous les honnêtes gens pour vous seconder dans la tâche difficile que vous avez à remplir et que votre dévouement vous a fait accepter. Agréez, etc. Bourcier, président du tribunal civil. »

« Messieurs, je crois, comme vous, qu'il importe à l'ordre et à la tranquillité publique que les fonctionnaires à qui *les circonstances permettent de rester à leur poste*, continuent à y remplir leur devoir : j'ose assurer que mes collègues partagent ma conviction. Pour mon compte, Messieurs, *soutenu par votre confiance*, MAGISTRAT OU SIMPLE CITOYEN, *j'ai le ferme désir de seconder*, *par mon concours le plus loyal*, *vos intentions généreuses et votre* PATRIOTIQUE *dévouement.* Agréez, etc. E. P. Dubois, procureur de la république. »

La nouvelle république allait marcher plus vite, mais aussi moins longtemps encore que la première. Par arrêté du 28 février 1848, M. Trouvé-Chauvel est nommé commissaire du Gouvernement dans le département de la Sarthe, investi de toutes les fonctions attribuées aux préfets. Mais cette simple autorité préfectorale ne suffit bientôt plus au gouvernement provisoire dans ses représentants, il crée contrairement à ses principes, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, des espèces de *dictateurs provinciaux* avec des pouvoirs exorbitants. Ainsi, pour notre pays, tel fut le dispositif de cette création :

« République française, liberté, égalité, fraternité : au nom du peuple, le citoyen Trouvé-Chauvel est nommé commissaire général dans les départements de *la Sarthe*, de *la Mayenne* et

de Maine-et-Loire. Il y surveillera les opérations des commissaires et des sous-commissaires ; les *révoquera au besoin; exercera leur pouvoir ou les remplacera. Les autorités civiles et militaires sont placées sous ses ordres : il les requerra pour toutes les mesures de salut public, et* FERA TOUT CE QUE LES CIRCONSTANCES NÉCESSITERONT, *tant pour le maintien de l'ordre que pour le triomphe des principes républicains.* Paris, 20 mars 1848. Signé : Ledru-Rollin , membre du gouvernement provisoire , ministre de l'intérieur. » Tout cela au nom de *la liberté*, *égalité*, *fraternité !...*

Nous ne suivrons pas la révolution de 1848 dans toutes ses excentricités; dans les éloges qu'elle se donne avec tant de générosité sur les bienfaits d'améliorations merveilleuses qui, pour le plus grand nombre, sont heureusement restées à l'état de simples projets : mais il nous est impossible de ne pas accorder quelques instants d'attention à plusieurs faits d'un intérêt local, dont les uns sont assez plaisants, et les autres assez graves pour trouver place dans notre Histoire du Maine.

Les révolutions populaires ne sont, en général, que des copies ou tout au moins des imitations les unes des autres : ainsi 1793 parodia la république romaine ; celle de 1848 offrit plus d'une reproduction de celle de 1793 : on y trouve aussi des *Girondins* et *des Montagnards ;* seulement, et nous le dirons *à sa décharge,* à sa louange même si l'on veut, on n'y voit point apparaître sur la *scène gouvernementale* des *acteurs* semblables à Danton, Marat, Saint-Just, Fouquier-Tinville, Robespierre, etc. *Les Girondins* , éclairés par l'expérience, ne se laissant point dominer par *les Montagnards* : les échafauds révolutionnaires ne sont pas relevés; on ne joue plus avec *la vie* des hommes; il n'en est pas tout à fait ainsi de leurs *fortunes*.

Mais, pour être juste, nous devons, dans cet aperçu de l'Histoire de la révolution de 1848, distinguer trois périodes, assurément bien différentes par leurs caractères : 1° *Le gouvernement provisoire;* 2° *la dictature de M. Eugène Cavaignac :* 3° *la présidence de M. Louis Bonaparte.* Un mot sur chacune de ces périodes.

§ I° Gouvernement Provisoire.

Composé de MM. Dupont de l'Eure, Lamartine, Marie, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, Arago, A. Crémieux, Louis Blanc, F. Flocon, Albert, *ouvrier*; né par une acclamation tumultueuse au milieu de la chambre des députés, comprend parfaitement qu'il a deux instruments essentiels à ménager, à faire agir pour se soutenir et marcher : aussi l'institution des fameux *ateliers nationaux*, et les abondantes *gratifications* à l'armée, destinées, avant tout, à s'emparer du *peuple* et du *soldat*, offrent-elles l'objet de ses plus sérieuses préoccupations. Mais il fallait ici beaucoup d'argent : le Gouvernement provisoire se donnera seulement la peine de se baisser.

« Citoyens, dit en effet, à ses collègues du pouvoir exécutif, M. Garnier-Pagès, ministre des finances, dans son rapport du 16 mars 1848 : vos décrets du 9 mars ont décidé que *les diamants et les domaines de la couronne* seraient vendus *au profit* du trésor de la république. Vous avez autorisé, en outre, *l'aliénation d'une partie des biens de l'État*, jusqu'à concurrence *de* 100 *millions*... Aujourd'hui, de plus urgents besoins se manifestent : il ne faut pas *s'en étonner;* il faut y *pourvoir*. Les deux grandes *nécessités* de la situation sont LE TRAVAIL, L'ARMÉE... Le gouvernement provisoire doit demander à l'impôt les ressources dont il a besoin. »

M. le rapporteur « *ne compte pas assez sur la confiance* que peut inspirer le Gouvernement pour proposer un emprunt; » il pense que l'impôt sur *le revenu* serait beaucoup trop *tardif* dans *l'urgence* actuelle. Il conclut pour *l'impôt direct*, et, d'après sa détermination, le pouvoir exécutif, sans autres formalités, édicte dans ces termes le plus *étonnant* de ses innombrables décrets.

« Le gouvernement provisoire, considérant que l'intérêt de la république exige que de puissants secours soient immédiatement donnés AU TRAVAIL, à l'industrie, au commerce; consi-

dérant qu'il n'est pas moins nécessaire, ni moins urgent de réorganiser les forces MILITAIRES de la république, décrète : Il sera reçu temporairement, et pour l'année 1848 seulement, QUARANTE-CINQ CENTIMES *du total des rôles des quatre contributions* directes de ladite année; les centimes portant sur la contribution *foncière* seront à la charge du PROPRIÉTAIRE SEUL, *nonobstant toute stipulation contraire dans les baux et conventions.* Le montant des centimes temporaires sera *immédiatement exigible*, sans qu'il soit besoin de nouveaux avertissements aux contribuables... *Fait* en CONSEIL DE GOUVERNEMENT, le 16 mars 1848. Les membres du gouvernement provisoire : Arago, Dupont de l'Eure, Ledru-Rollin, Lamartine, etc.

Dans ce fabuleux décret, *l'habileté mercantile* vient le disputer au plus *despotique arbitraire gouvernemental.* Ainsi l'on impose de sa propre et seule autorité, *sans consulter personne*, 45 centimes avec cette *ruse* des marchands les plus *malins* qui cotent leurs objets à 1 fr. 95 c. pour ne pas effrayer par le chiffre rond : en exigeant en effet 50 c., tout le monde eût compris de suite que dans cette exaction il s'agissait tout simplement de la moitié de l'impôt ordinaire, déjà si lourd, et qu'*au mépris de toutes les stipulations antérieures* on faisait porter exclusivement sur le propriétaire, dont on n'avait rien à craindre. Cette inqualifiable mesure est digne de toutes celles qui la suivent. Quant aux autres abus de pouvoir, *aux démonstrations patriotiques, aux fêtes nationales*, etc., ce sont toujours les mêmes formules et les mêmes naïvetés, sans parler des travestissements et des changements à vue de la scène et des acteurs. Nous avons déjà fait connaître *la touchante, l'intéressante* et *célèbre* fête patriotique de Laval, du 8 juin 1794; celle du Mans, du 16 avril 1848, après 54 ans *d'expérience et de progrès*, n'offrira pas moins de *touchant intérêt et de célébrité!...* Pour conserver, dans le récit, toute la valeur du fond et de la forme, nous citerons textuellement, à cette occasion, le *Courrier de la Sarthe*, journal de la République, n° du 18 avril 1848.

Fête républicaine du Mans.

« Une de ces belles et grandes fêtes populaires *qui élèvent toutes les âmes*, *qui confondent toutes les préoccupations en un sentiment commun de patriotisme*, a eu lieu hier dans notre ville : nous voulons parler de *la plantation de l'arbre de la liberté !...*

« Dès samedi soir, une salve d'artillerie avait annoncé la fête du lendemain. *Hier*, *le soleil*, *caché depuis plusieurs jours* derrière des nuages *qui nous inondaient de pluies torrentielles*, *s'est levé resplendissant et n'a cessé d'éclairer*, *de ses chauds rayons*, *la fête du peuple !...*

« A une heure, toute notre garde nationale, compris le bataillon de Sainte-Croix, présentant *un coup d'œil et un ensemble imposants*, un fort détachement de carabiniers à pied, et les compagnies de ligne, en garnison dans notre ville, étaient massés dans le quinconce des Jacobins, au milieu duquel *une estrade* avait été élevée pour les autorités. Une foule immense, dont la physionomie *reflétait la satisfaction et la cordialité*, garnissait la promenade ou se pressait autour des troupes.

« Après l'arrivée du commissaire du gouvernement, des autorités et *de l'évêque*, *suivi processionnellement par son clergé*, *l'arbre de la liberté* S'EST ÉLEVÉ DANS LES AIRS !... *tout pavoisé de drapeaux tricolores*, *au bruit des* salves d'artillerie! Et le commissaire du Gouvernement a pris la parole à peu près dans ces termes :

« Magistrats, clergé, garde nationale, armée, citoyens, autrefois divisés par corps, par classes, ne sont plus aujourd'hui que *les membres égaux d'une seule et même famille* : le peuple de France : *la France républicaine !...*

« Sous la *robe*, sous la *soutane*, sous la *cuirasse*, sous *l'habit*, ne bat plus *qu'un seul cœur* dans des *millions* de poitrines, que rapproche, unit et confond la fraternité. *Le christianisme reconnaît*, *dans la république*, SA FILLE, *et* L'EMBRASSE avec une JOIE toute PATERNELLE !... Après *dix-huit siècles de* CONCEPTION

un jour a suffi pour L'ENFANTEMENT DU NOUVEAU MESSIE !... Le Christ avait scellé, de son sang, l'affranchissement de l'esclavage ; le peuple a scellé du sien *la liberté universelle.* C'est toujours *le sang* DES BIEN-AIMÉS DE DIEU, *que sa main répand pour l'accomplissement de ses éternels desseins!...* »

A cette *magnifique épopée religieuse* et *révolutionnaire* tout à la fois, succède immédiatement une *véritable idylle* non moins *naïve* et moins *étonnante ;* comme pour démontrer que l'enthousiasme républicain embrasse tous les genres avec une *égale supériorité!...* Achevons de le prouver par la pièce elle-même.

« *Liberté, Égalité, Fraternité,* ajoute M. le commissaire du Gouvernement!... Cet arbre, en montrant le jeune peuplier qui représente l'arbre de la liberté, qui *va recevoir les bénédictions de la religion chrétienne,* est le *symbole de ce triple* DOGME. Le signe réprésente fidèlement la chose : l'arbre est, dans la nature, un des meilleurs amis de l'homme : il se nourrit de notre haleine, pour nous la rendre après l'avoir purifiée ! Il abrite, contre les ardeurs du soleil, le repos du laboureur, les douces et tendres causeries de l'amitié, *les chastes et mystérieuses rêveries de l'amour !* Si la pluie tombe à torrents, *il étend avec complaisance ses rameaux sur l'homme qui s'approche de lui !* Que le tonnerre éclate, IL OUVRE SES ENTRAILLES A LA FOUDRE, POUR QU'ELLE S'ENFONCE DANS LA TERRE, EN LE TRAVERSANT, SANS ATTEINDRE L'AMI QU'IL PROTÉGE !!!

« Ah! qui n'a pas pour ami d'enfance un arbre à la porte du toit paternel?... Ami que l'écolier embrasse au départ pour le collége, au retour en vacances; ami que le conscrit arrose de ses larmes en quittant sa mère; ami que le soldat couvre de baisers, quand, revenant des combats, *il le retrouve et son vieux père assis au pied,* QUI S'ENTRETENAIENT ENSEMBLE DES SOUVENIRS D'UN FILS CHÉRI, D'UN FRÈRE ADORÉ!!!

« Chaque famille particulière a son arbre, qui fait partie d'elle-même : le mai de la liberté est l'arbre de la famille sociale. *Saint emblème* de la fraternité universelle, salut! *toi qui plonges tes racines dans le sol de France, et qui élances*

ta cime vers les cieux, INSPIRE-NOUS DU SENTIMENT NATIONAL ET DIVIN QUE TU PUISES A CES DEUX SOURCES PURES ET SACRÉES !!! Rafraîchis nos sueurs de ton bienfaisant ombrage ; protége-nous, *ta famille*, contre la foudre des tempêtes politiques! Et si la foudre *céleste* venait à fondre sur ta tête, nous tous, *tes frères*, NOUS PRÉSENTERIONS NOS POITRINES POUR PARTAGER AVEC TOI CE NOUVEAU CHATIMENT DU CIEL !... *Mais tu me rassures toi-même!* Notre dévouement *réciproque* écartera tous les orages : Dieu bénit à jamais notre union fraternelle, LA PAIX ET LE BONHEUR DE LA FRANCE NE SERONT PLUS TROUBLÉS !!! »

Il faut avouer que si l'auteur de cette *délicieuse bucolique* était un *remarquable* écrivain, il ne fut pas un prophète *bien véritablement* inspiré.

« Après le commissaire du Gouvernement, dont l'allocution a été accueillie par les cris de : Vive la République ! ajoute M. le rédacteur du *Courrier*, Mgr l'évêque du Mans s'est exprimé à peu près ainsi : » On avait fait monter Monseigneur sur *l'estrade administrative*, simple échafaudage en planches de sapin.

« En venant représenter l'Église, au milieu de cette imposante assemblée, nous répondons à l'invitation de nos magistrats, nous croyons remplir *le vœu de tous nos concitoyens;* car nous *supposons qu'ils sont tous satisfaits* de voir la signification sainte et élevée qui est donnée à cette fête populaire. Tous les hommes sont frères : aimez-vous les uns les autres : tels sont les sublimes enseignements de l'Église ; telle est la noble origine de la religieuse fraternité que nous avons la mission d'accomplir et de persuader. La fraternité, telle que nous la comprenons, est basée, non sur la ruine des rangs et des distinctions que les besoins de la société rendent indispensables, mais sur les affections, sur la réciprocité du dévouement des hommes entre eux ; sur ce précepte de l'Évangile : Faites pour les autres ce que vous voudriez qu'ils fissent pour vous.

« Le sentiment que nous vous exprimons est puisé au fond de nos cœurs ; la religion nous dit que nous sommes tous frères, et c'est pour nous un bonheur de concourir à tout ce

qui vous est bon et avantageux. Dans ce but, nous allons invoquer les bénédictions célestes sur vous et *sur cet arbre qui va être au milieu de vous le symbole de* LA LIBERTÉ CHRÉTIENNE ! Il y a dix-huit siècles, au pied de la croix, Jésus-Christ disait aux hommes : « Aimez-vous les uns les autres! » Pensée divine, glorieuse, qui renferme tous les sentiments généreux, vrais et justes : qui renferme l'égalité raisonnable, la fraternité raisonnable, qui n'ont d'appui que dans la religion. LIBERTÉ ! ÉGALITÉ ! FRATERNITÉ ! *tels sont les vrais principes qui, par une application universelle* BIEN COMPRISE DANS NOTRE BELLE PATRIE, DEVRONT LA RENDRE HEUREUSE !... *C'est notre vœu sincère, notre espoir, celui de l'autorité publique, celui de ces phalanges guerrières dont les étendards brillent à nos côtés; celui de cette milice citoyenne dont la vue inspire une sécurité complète à tous les habitants de cette cité. Nous sommes tous une famille de frères, nous voulons tous vivre en frères !...* »

On a blâmé, avec trop de rigueur, ces paroles de Mgr l'évêque du Mans, en leur prêtant un sens révolutionnaire qu'elles ne pouvaient avoir dans sa bouche. Ainsi, les trois mots trop fameux, trop complétement appropriés au style des *Sans-Culottes* de 1793 : « LIBERTÉ ! ÉGALITÉ ! FRATERNITÉ ! étaient formulés par lui au point de vue religieux, chrétien, mais ne dénotaient pas, comme on a prétendu l'insinuer, des tendances républicaines.

Il est donc seulement permis d'ajouter, pour être sincère et juste, que ces mots *sacramentels* de l'anarchie ne devaient peut-être pas être ainsi prononcés par un évêque, dans une *parade patriotique*, au milieu d'une population dont la majeure partie ne pouvait pas comprendre une distinction alors si nécessaire; et dont l'autre était fière de la faire disparaître pour approprier ces paroles du prélat à leur doctrine ; faire de Jésus-Christ *un socialiste*, et trouver dans le christianisme lui-même la sanction de toutes leurs excentricités : « *Non erat hic locus.* » Assurément non, ce n'était pas ici le lieu.

Ces imputations d'attachement à *la royauté citoyenne* d'abord, à la république de 1848 ensuite, trouvèrent d'autant

plus d'écho, parmi les légitimistes surtout, qu'elles étaient fortifiées par un fait que rapporte l'auteur de la Biographie du clergé contemporain, et dont le cœur de notre digne évêque dut avoir à souffrir.

« Dans mes conditions de véracité, dit-il, je ne puis taire ce qui suit : M. Bouvier, lors de son second voyage en Italie, assistait à une cérémonie en société de plusieurs prélats. Le hasard voulut qu'il se trouvât placé à côté de Mgr le duc de Bordeaux, qui passait lui-même à Rome. Le jeune prince, l'apercevant, demande son nom aux personnes de sa suite, et s'attendait probablement, *comme prince français* et *comme* EXILÉ, à quelques démonstrations. M. Bouvier *se tint sur la réserve et ne dit mot!...* » Était-ce timidité, était-ce calcul? On peut aussi bien supposer l'un que l'autre : les réflexions de l'auteur ne sont pas dans la première hypothèse. Mais revenons à notre fête patriotique.

Suivent les allocutions de M. le maire et de M. le colonel de la garde nationale, que nous pouvons nous dispenser de citer. Il n'en est pas de même pour celle de M. B..., président de la Société populaire du Mans. Parti de *ces principes du christianisme républicain*, il en déduit les conséquences avec une *si merveilleuse logique*, en termes d'une *éloquence* à la fois *si naturelle, si parfaite*, qu'en y faisant grâce à quelques *légers anachronismes de quatre à cinq cents ans*, nous la rapprocherons des autres documents, comme *type*, et comme excellent modèle *du genre*, pour compléter la physionomie révolutionnaire de notre époque ; démontrer, par les faits, sa remarquable analogie avec celle de toutes les autres.

« Citoyens, LA CROIX DU CHRIST, *d'une part* ; l'ARBRE DE LA LIBERTÉ, *de l'autre* ; *voilà les deux grands* SYMBOLES *du monde! La croix*, c'est l'agonie volontaire, le sacrifice volontaire de la vie fait à la cause de la Rédemption ; c'est la noble conviction, L'AME CLOUÉE SUR LE POTEAU !... Il y a plus de dix-huit siècles, Jésus-Christ, fils de Dieu, Dieu lui-même, l'un des termes de la Trinité divine, fut envoyé par son père pour briser la chaîne de l'esclavage. Il partagea notre nature, se fit homme comme

nous, sensible comme nous aux douleurs du supplice. Il dit au riche : Sacrifie ton superflu, si tu veux être agréable à celui qui m'envoie ; au pauvre : Sois patient, tu trouveras, dans un autre monde, la large compensation de tes douleurs dans celui-ci ; tu entreras le premier dans le royaume de mon père. Il dit à tous : Partagez la fraternité : *il était Dieu pour la sentir.* Je m'appuie, non pas seulement *sur l'autorité des Écritures saintes*, mais encore *sur l'autorité profane, sur l'autorité de la philosophie* : J.-J. ROUSSEAU ET NAPOLÉON ! Ces deux grands génies qui se sont approchés le plus près de *cette cloison qui nous sépare de l'infini* ! qui auraient franchi cette barrière, si elle pouvait être franchissable, nous ont dit : Nous nous connaissons en hommes ; il y avait là plus que de l'humanité, il y avait, dans le fils de Marie, le caractère incontestable de la divinité.

« En effet, on a pu, dans quelques circonstances particulières, *imiter Jésus-Christ* ; SOCRATE, PLATON *et d'autres sages* L'ONT TENTÉ *avec quelques succès !!! Nous-mêmes, dans notre rude carrière démocratique, nous pourrons aussi rencontrer la croix ; et s'il nous était donné de* PARTAGER LA GLOIRE DE CE SUPPLICE, *nous aurions peut-être aussi la force de dire, avec une ineffable douceur* : OH ! MA MÈRE, SAINTE RÉPUBLIQUE ! *pardonne à mes ennemis ; ils ne savent pas ce qu'ils font. Mais cette haute sagesse de tous les instants, cette constante et inépuisable bonté, cette perpétuelle infaillibilité :* DE TELS EXEMPLES ne pouvaient provenir que de *Dieu* : DONC JÉSUS-CHRIST N'ÉTAIT HOMME QUE PASSAGÈREMENT ; *donc sa mission était divine !*

« L'arbre de la Liberté, *c'est le symbole de la vie* DE TOUS POUR TOUS ! *C'est l'immense feuillage abritant toute l'humanité !* C'EST L'IMMENSE PRODUIT POUVANT SUFFIRE A TOUS LES BESOINS DES ENFANTS DE LA TERRE !!! Nos pères l'appelaient *l'arbre de la Liberté*, cela suffisait alors ; mais, aujourd'hui, je voudrais qu'on l'appelât *l'arbre de la Fraternité*, parce que, dans notre *trilogie démocratique*, ce dernier terme implique nécessairement les deux autres : qui dit *Fraternité*, dit évidemment *Liberté*, *Égalité*.

« Renversé par l'orage contre-révolutionnaire, il était presque *oublié*, presque *mort*. Tout récemment *les héros des barricades* sont venus le relever, réchauffer sa séve et nous dire : *Replantez-le, et faites qu'il ne tombe plus. Voilà notre devoir à nous désormais, nous l'accomplirons.* Maintenant que *la terre a été profondément labourée, et par la glorieuse épée de l'Empire, et* PAR LE SOC PUISSANT DE L'IDÉALISME ! *sa racine nourrie* DE LA CHAIR DE JÉSUS-CHRIST ! *arrosée du sang de son martyre, va descendre*, AVEC UNE RAPIDITÉ PRODIGIEUSE, AU FOND DES ENTRAILLES DE LA TERRE ! *Tandis que sa cîme s'élèvera* JUSQU'AU PIED DU TRÔNE DE DIEU, QUI LE BÉNIRA, PARCE QUE LA FRATERNITÉ C'EST LA PENSÉE, LA VOLONTÉ DE DIEU !!! *Vive la République !* »

Revue, défilé, etc. Ainsi finit cette *magnifique* solennité républicaine, dont M. le rédacteur du *Courrier* termine le récit en apprenant aux habitants de la ville du Mans les résultats de ses observations *individuelles* : « Pendant toute la journée, dit-il, *la foule, rayonnante de joie*, a parcouru nos rues ; le soir *toute notre ville a été* SPLENDIDEMENT ILLUMINÉE ! Et la foule a de nouveau sillonné la ville *qui présentait un air de fête*, auquel nous n'avions pas été habitués sous le régime déchu. »

Malheureusement pour ce pauvre petit peuplier, devenu tout à coup « *le symbole du triple dogme, Liberté, Égalité, Fraternité*, » « *de la vie de tous pour tous*, *l'immense feuillage abritant toute l'humanité*: » malgré tant de vœux, de prophéties, de bénédictions ; malgré les avantages d'un sol « *profondément labouré par le soc puissant de l'idéalisme*, » arrosé d'une manière si merveilleuse, les racines de cet arbre de la Liberté ne descendirent point « *au fond des entrailles de la terre* ; *sa cime ne s'éleva point jusqu'au trône de Dieu !* » Il mourut, comme tous ses frères, assez longtemps même avant la République, dont il était *la sauvegarde* ; qui du reste finit par le suivre dans la tombe, en nous faisant payer d'avance et même, comme nous le verrons, un peu cher, les frais de son enterrement.

La commune de Sainte-Croix, près le Mans, fut bien mieux avisée dans son inauguration *d'un arbre de la Liberté*. Au lieu d'en planter un tout exprès, avec la certitude positive de le voir bientôt périr : la république n'ayant pas le talent *des plantations durables* ; voici ce qu'imagina, d'une manière aussi *facétieuse* que sensée, M. Tireau, maire de cette commune, bien capable d'y avoir mis un peu de *malice* :

« Le dimanche, 4 juin 1848, dit le *Courrier de la Sarthe*, la commune de Sainte-Croix aura sa fête patriotique. La garde nationale, à 4 heures du soir, ira, musique en tête, prendre, à l'église de la Couture, le clergé de la paroisse qui procédera *à la bénédiction du premier peuplier sur le côté droit de l'avenue de Paris* ; ADOPTÉ PAR LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX POUR SON ARBRE DE LA LIBERTÉ ! » Rien d'aussi intelligent n'avait été fait jusqu'à présent dans l'espèce. Aussi le robuste *fils adoptif* de la république, planté dans de *meilleures conditions*, bien autrement vivace que tous *ses frères*, *enfants naturels* de cette *bonne république*, n'est-il mort que beaucoup plus tard, à peu près de vieillesse. Celui du Mans, au contraire, a succombé dans les premiers jours de son enfance, après nous avoir occasionné, comme tous ceux de la même création , d'inutiles et dispendieux frais de culture ; sans compter ceux que sa mère exigea pour son entretien personnel et pour ses obsèques.

En effet, même avant cette auguste cérémonie, on vit se multiplier et s'imposer par une intimidation calculée, dans le Maine, comme dans toute la France républicaine, les souscriptions pour habiller, équiper la garde nationale, pour établir la noble et digne institution *des ateliers nationaux*, etc. Et lorsqu'on s'aperçut que *la peur* ne produisait point assez, on eut recours au plus *révoltant arbitraire !*

Dans l'impossibilité d'apprécier, même approximativement, la richesse des citoyens, on s'abandonne aux *suppositions du bon plaisir* ; on les range alors par catégories d'après *leurs fortunes présumées*, et, sans aucune disposition légale, au mépris de toute équité, de tout droit positif, on les somme de venir

payer leur cote individuelle, formulée d'après cette improvisation arbitraire d'un impôt aussi étrangement progressif. Ainsi, dans le n° du mercredi 12 avril 1848, du *Courrier de la Sarthe*, journal de la République, on lisait cette inqualifiable résolution :

« Le Conseil municipal a adopté hier, 10 avril, *une mesure rigoureuse*, mais qui lui était impérieusement commandée par la nécessité *de créer des ressources pour couvrir la dépense des ateliers communaux*. Il a décidé qu'il serait demandé à tous les citoyens CONSIDÉRÉS COMME POSSÈDANT AU-DELA DU NÈCESSAIRE, une contribution BASÉE SUR L'IMPORTANCE de leur revenu. Que cette contribution serait établie ainsi qu'il suit : 1° Les personnes ayant un revenu au-dessous de 3,000 fr. : *un pour cent* du revenu ; 2° de 3,000 à 6,000 fr. : *un et demi* ; 3° de 6,000 à 10,000 fr. : *deux pour cent* ; 4° de 10, et au-dessus, *trois pour cent*. Qu'une liste des imposés, indiquant les sommes *demandées* et celles *payées*, serait *rendue publique par des insertions dans les journaux de la localité*. »

Une aussi étrange mesure, *édictée* sous le coup de *la terreur*, n'a pas besoin d'explication ; elle était *digne* du gouvernement qui la commandait ou la tolérait; de *l'objet* auquel était destiné le produit *illégal* de cette *exaction*.

Il s'agissait, en effet de solder, avec ces deniers arrachés à la propriété des citoyens paisibles, non point le travail consciencieux d'honnêtes pères de famille dans le besoin : le bon emploi des revenus de la mesure en eût presque justifié l'illégalité ; mais de soudoyer la paresse et d'alimenter les vices du plus grand nombre de ces prétendus *travailleurs*, admis dans les *ateliers nationaux*, dont l'institution remontait au fameux décret du 29 février 1848.

Il n'est heureusement plus aujourd'hui nécessaire de prouver, par le raisonnement, combien cette création et celles du même genre, dans lesquelles on vit le gouvernement provisoire déployer tant d'imprévoyance et d'ineptie, étaient immorales et contraires aux véritables intérêts des bons travailleurs ; la

plus triste et la plus ruineuse expérience a parlé trop éloquemment sur toutes les parties de la France.

Au Mans, par exemple, des actes sont venus se produire, en plein jour, au milieu de ces foyers de la corruption et de la fainéantise, avec tant de dissolution et d'impudeur, qu'il nous devient impossible d'en retracer les honteux détails. « Toute la ville s'est émue, dit à cette occasion l'*Union de la Sarthe*, n° du 15 avril 1848, depuis quelques jours, d'un acte de sauvage brutalité, commis, mardi 11 avril, par quelques ouvriers employés par la mairie, aux travaux du boulevard, près du champ de marine. Une fille se promenait de ce côté, etc. » La suite inspire à la fois le dégoût et l'horreur!...

Ajoutons seulement ce qui termine ce monstrueux attentat : « Cette malheureuse fille a été traitée avec une telle cruauté que, portée à l'hôpital, elle y a succombé !... » Nous avons entendu contester cette fin tragique : le fait n'en reste pas moins criminel.

« On nous assure que plusieurs personnes ont encore été insultées ces jours derniers, en passant devant les ateliers de travail : ceci n'est pas tolérable... Les travailleurs honnêtes ne demandent qu'à être délivrés des obsessions dont les entourent ces artisans de désordre... qui les déshonorent. »

Pour en finir avec le *Petit-Génie*, comme on nommait cette onéreuse collection d'ouvriers révolutionnaires, et rappeler à nos concitoyens l'usage que l'administration municipale faisait des fonds qu'on leur demandait *chaque jour avec tant d'instances*, qu'ils s'empressaient de verser avec *une générosité* digne d'un meilleur sort, nous citerons, au milieu de beaucoup d'autres, ces détails consignés dans le journal l'*Union*, n° du 11 mai 1848.

« Le Mans. — Lundi matin, 8 mai 1848, une partie des ouvriers occupés dans les chantiers de la mairie ont *été surpris couchés*, pendant le temps *qui devait être consacré au travail*, et ont été congédiés, par punition, jusqu'à jeudi. L'annonce de cette juste mesure a excité parmi les hommes qui en étaient l'objet une vive irritation. Divisés par bandes, ils se sont répan-

dus, en chantant, de divers côtés pour débaucher les ouvriers employés dans les ateliers, et les contraindre, avec menaces, à quitter le travail. » Ces démonstrations *émeutières* sont alors devenues assez inquiétantes pour que l'autorité ne les ait pu réprimer qu'au moyen de la garde nationale et des troupes de la garnison. « L'oisiveté encouragée, payée, *primée*, ajoute M. le rédacteur, c'est de nos jours le plus grossier contre-sens, et beaucoup d'autres plus graves encore ont existé de nos jours sous le gouvernement provisoire. »

Ce n'était pas du travail que l'on voulait donner à ces *héros de l'émeute et de l'insurrection* : c'était une aumône déguisée pour solder leurs services passés; pour les retenir ou les faire agir suivant les besoins du moment : ce bon *Petit-Génie* était un *instrument*, qu'on n'osait pas encore briser, qui pouvait encore trouver son application à toute autre chose qu'à des travaux utiles, pour lesquels il n'avait pas plus de bonne volonté que d'aptitude; auxquels du reste on n'avait pas l'intention de l'employer sérieusement : car nous avons entendu répondre, à des personnes qui faisaient observer le peu d'activité de ces prétendus travailleurs, au milieu des besoins locaux : « Nous sommes enchantés qu'ils n'aillent pas plus vite, car, lorsqu'ils auraient fini là où ils sont, nous ne saurions pas où les placer! »

Une telle condescendance aurait au moins dû produire quelque peu de modération et de gratitude chez ceux qui s'en trouvaient si regrettablement l'objet : ce fut tout le contraire, ils prirent cette condescendance pour de la faiblesse, et, comme toujours, voulurent procéder par *intimidation*, en venant, en troupes, armés de leurs instruments de terrassiers, demander impérieusement à l'autorité municipale un salaire supérieur à celui dont se trouvaient satisfaits ceux qui travaillaient réellement, et d'une manière utile.

Mais le gouvernement provisoire avait pris, avec cette classe d'hommes essentiellement corrompus, des engagements trop sérieux; il comprenait trop cette regrettable *nécessité* pour ne pas se résigner à la supporter; aussi fut-il indispensable de passer par une révolution sanglante, nouvelle, celle du

24 *juin* 1848, pour obtenir, comme nous le verrons, la suppression définitive de cette onéreuse *organisation de la grève et de la paresse*; à l'encouragement, à la solde ruineuse de laquelle passa la majeure partie des produits des nombreuses souscriptions de notre *fameux impôt progressif local*, et peut-être aussi de l'exaction inouïe des 45 centimes!... C'est vraiment dommage que les leçons d'un pareil cours de politique et de morale coûtent aussi cher aux peuples; car il n'en faudrait pas beaucoup de semblables pour les ramener dans les voies de la raison et de la vérité!...

Nous voyons, en effet, déjà, non-seulement dans la faction victorieuse au 24 février 1848, mais encore dans le parti démagogique tout entier, s'établir deux camps, essentiellement ennemis, comme en 1793 : les noms seuls ont changé, les rôles sont restés les mêmes : c'étaient autrefois *les Girondins* et *les Montagnards;* ce sont aujourd'hui *les républicains du lendemain*, et *les républicains de la veille.*

Les premiers voulaient des réformes sans anarchie populaire; ils veulent encore la tranquillité, l'ordre, plutôt qu'ils n'ont les moyens de les maintenir.

Les seconds voulaient du sang, des richesses, des orgies, le règne exclusif de la force brutale, de la licence : ils veulent encore l'anarchie, le mépris des lois, de la morale, de la religion; ils veulent toujours des richesses et du sang.

La seule différence, dans la phase républicaine où nous sommes arrivés, c'est que *les républicains du lendemain* parviendront à comprimer *les républicains de la veille*, de manière à prévenir les terribles réactions pour lesquelles ils sont constamment disposés; en garantissant le pays d'un retour complet à la plus sauvage barbarie.

Le gouvernement provisoire n'avait *ni la puissance*, ni *l'homogénéité de composition* nécessaires pour lutter avantageusement contre *les républicains de la veille*, ses plus implacables ennemis. En effet, il y avait dans son sein, dans ses relations intimes , des éléments essentiels de destruction , comme le prouvent, jusqu'à l'évidence, les mesures qu'il prit

au moment du danger : ainsi, un décret du 27 mai 1848 : « autorise des poursuites contre le citoyen Albert, député, membre du gouvernement provisoire, et sa mise en arrestation. On avait fait, du *grand citoyen* Barbès, par décret du 2 mars 1848, *le gouverneur* du Luxembourg; par décret du 27 mai 1848 : « des poursuites sont autorisées contre les citoyens Barbès et Courtais, représentants du peuple, et leur mise en arrestation. » Ils ont été condamnés à la déportation.

Il est du reste vraiment curieux de voir comment nos grands hommes d'Etat passaient leur temps à *décréter* et de connaître, par la citation de quelques-uns de ces principaux documents, les *importants services* qu'ils ont rendus à la patrie, durant les quatre mois de leur *omnipotente administration gouvernementale.*

Décrets et arrêtés du Gouvernement provisoire. — 1848 : février : 29. Les Tuileries serviront désormais d'asile aux *invalides du travail.* — *Id.* Abolition de la royauté. — *Id.* Engagement du Gouvernement de fournir du travail à tous les ouvriers. – *Id.* Établissement immédiat des *ateliers nationaux.* — *Id.* Deux déclarations sur les dispositions et l'ordre des Trois-Couleurs du drapeau national.

« Mars 2. Abolition de tous les anciens titres de noblesse. — *Id.* Palais du Luxembourg mis à la disposition de MM. Louis Blanc et Albert, *ouvrier*, son ami. — *Id.* Nomination de M. Barbès au titre de gouverneur du Luxembourg. — 4. Faculté donnée à chaque ministre, en particulier, de décider les affaires de son emploi, sans ordonnance préalable. — *Id.* Abolition du marchandage des travaux; ou, en termes socialistes : de « *l'exploitation de l'homme par l'homme.* » — 7. Suffrage universel, direct à un seul degré, l'élection ayant pour base la population. —9. Aliénation des diamants, des forêts de la couronne de l'État. — 14. Changement de nom des chasseurs d'Orléans. — *Id.* Mise en liberté des détenus pour *dettes*, etc. — 24. Répression de l'exploitation de l'ouvrier par le marchandage. — *Id.* Abolition du travail dans les prisons. — 26. Révocation de l'affectation donnée aux batiments du Temple.

Suivent une foule de décrets sur l'ouverture des crédits extraordinaire, l'organisation de la garde nationale urbaine, etc.

« Avril, 18. Retour des biens-meubles et immeubles de la liste civile à l'Etat. - 19. Suppression des droits d'entrée pour Paris *seulement*, et pour compensation assez significative impôt sur la propriété, le luxe, etc., etc. — 22. Protection spéciale des clubs. — *Id.* Règlement détaillé des fêtes *nationales*, etc.

« Enfin, Mai, 27. Pour compléter bien dignement cette longue et remarquable énumération d'importants et utiles travaux : déclaration solennelle que le *gouvernement provisoire* A BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE !!! »

Ce n'est pas nous, assurément, qui contesterons *au gouvernement provisoire* LE DROIT de se formuler un aussi GLORIEUX décret, comme « *extrait du procès-verbal de la séance du* 8 *mai*, *de l'Assemblée nationale ;* » puisque nous n'avons pas même cherché à savoir d'abord s'il avait CELUI *de se nommer soi-même*, dans l'absence de l'autorité légale, au milieu d'une émeute populaire; après que LE PRÉSIDENT EUT LEVÉ LA SÉANCE TROP FAMEUSE DU 24 FÉVRIER 1848 : quand on n'a pas cru devoir combattre le principe, il faut bien accepter, ou pour le moins laisser passer les conséquences ; et dans tous les cas respecter un malheureux sur le bord de sa tombe !

En effet, le gouvernement provisoire allait succomber; son heure dernière approchait. En vain, comme aux plus terribles jours d'une autre époque républicaine, voulut-il essayer *des bienfaits* d'une épuration, en se prêtant à la déportation de son collègue, de ses amis : Albert, Courtais, Barbès, etc. En vain usa-t-il *du pouvoir* d'un comité de salut public alors créé *par lui*, *avec lui*, sous le titre de *commission exécutive*, composée de MM. Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin, nommés, cette fois du moins, par un vote régulier de l'Assemblée nationale, dans la séance du 10 mai 1848 ; sans fondement réel, sans moyens intelligents et réguliers d'action, il dépérit chaque jour d'une manière ostensible, et perdit bientôt la confiance et l'appui de la majorité de l'assemblée natio-

nale, en même temps que cette déplorable et dangereuse *popularité*, qui seule avait effectué son élévation et constitué son éphémère puissance.

L'insurrection du 15 mai 1848, dans laquelle une populace débraillée s'était, pendant trois heures, emparée de la chambre des députés, de l'Hôtel-de-ville, avait nommé un autre gouvernement provisoire, d'après les *mêmes procédés*, mais, cette fois, *entièrement* composé *de républicains de la veille*, *de socialistes*, *partageux*, etc.; cette insurrection, exclusivement réprimée par l'énergie de la Chambre, le courage, le dévouement de la garde nationale, des troupes de la garnison, avait déjà fait comprendre à l'assemblée nationale qu'elle devait peu compter, pour la protéger, contre les révoltes populaires, sur la résolution, la capacité, la puissance gouvernementale de *sa Commission exécutive.* Aussi lorsqu'arrivèrent les terribles réactions du 23 juin 1848, elle révoqua cette Commission, abolit entièrement *ce gouvernement provisoire* sans moyens et sans énergie, afin de créer *une dictature* assez puissante pour sauver la France des horreurs du socialisme et de la plus brutale anarchie.

§ II. Dictature de M. E. Cavaignac.

Le triste et déplorable rôle *du gouvernement provisoire*, dont plusieurs membres soufflaient assez ostensiblement l'insurrection, quand ils pouvaient la croire utile aux sinistres projets qu'ils ne cessaient de méditer; dont quelques autres s'efforçaient en vain d'empêcher l'explosion du volcan sur lequel ils avaient placé le pays, avec autant de légèreté que d'imprévoyance, touchait à sa fin : créé par le génie révolutionnaire, il allait être brusquement terminé sous la terreur d'une épouvantable et sanglante révolte.

Déjà le journal *l'Assemblée Nationale*, plus clairvoyant ou plus courageusement sincère que beaucoup d'autres, avait, sous le titre : « *d'humbles remontrances à quelques hommes du*

pouvoir, » formulé cette positive et remarquable protestation : « Dans quels temps vivons-nous donc, que *les premiers magistrats* d'une grande nation deviennent impunément les complices des conspirateurs de bas étage, les encouragent par leur présence et tiennent ainsi suspendus, sur la société, *l'émeute* et *le pillage?*

« Votre conspiration, vos ambitieuses espérances ne sont plus un mystère pour personne. On nomme *vos complices;* on désigne l'heure et le lieu de vos réunions ; on indique les forces sur lesquelles vous comptez ; les moyens que vous mettez en avant; les régulières et *monstrueuses alliances* que vous tentez, pour désunir la garde nationale et l'armée etc. !... »

L'interpellation était aussi juste que résolue; mais parmi ces « *premiers magistrats d'une grande nation*, » les uns, dans leur *inconséquence*, n'écoutaient pas; les autres, avec leur *astucieuse perversité*, faisaient semblant de ne pas entendre ; et pendant ce temps le plus redoutable des orages révolutionnaires se formait à l'horizon politique de la France. Heureusement pour cet infortuné pays, tant de fois ravagé par l'ouragan populaire depuis le 21 janvier 1793, surtout, une puissance énergique et salutaire, organisée dans le silence, vint tout à coup se révéler et maîtriser la foudre prête à briser en France l'édifice social tout entier.

Cavaignac, Louis, Eugène,—né à Paris, le 15 octobre 1802, républicain sincère et modéré, fut, en 1832, envoyé en Afrique, et s'y distingua d'une manière assez remarquable pour que le gouvernement provisoire, après la révolution de 1848, le nommât général de division et gouverneur de l'Algérie, par décret du 2 mars 1848. Un autre décret du 24 mars 1848 lui conférait le ministère de la guerre; mais il refusa, n'ayant pas une grande confiance dans ce pouvoir exécutif illégalement improvisé par l'émeute : refus très-mal accueilli par l'autorité du moment.

Nommé député de la Seine et du Lot, il opte pour ce dernier département et vient à Paris afin d'y remplir son mandat. Après l'attentat du 15 mai 1848, *la Commission exécutive* ayant été régulièrement nommée par la Chambre, M. Cavaignac accepte,

le 17 du même mois, le portefeuille de la guerre, qu'on s'empresse encore de lui offrir ; et se met sérieusement en mesure de protéger militairement l'assemblée nationale contre les criminelles invasions populaires ; bien qu'il n'eût encore pu réunir que 30,000 hommes à Paris et dans les environs. Dispositions qui ne manquèrent pas, ainsi qu'on pouvait le prévoir, d'indisposer très-sérieusement contre lui presque tous les membres de la Commission exécutive.

Le vendredi 23 juin 1848, dès le matin, l'aspect de Paris est sinistre, des barricades s'élèvent presque sur tous les points ; quelques engagements partiels ont lieu. Mais la garde nationale et les troupes de ligne sont maintenues l'arme au bras. On accuse le général Cavaignac d'irrésolution et de faiblesse. Il a répondu, depuis, qu'il ne fallait pas dissiper l'émeute avant sa formation complète pour la voir ensuite se reproduire incessamment ; mais, cette fois, la laisser arriver à son développement, pour l'écraser, pour en finir avec elle.

Ici la pratique a justifié complétement la théorie. En effet : le samedi 24, l'assemblée nationale se déclare en permanence, met Paris en état de siége, nomme le général Cavaignac dictateur avec délégation de tous les pouvoirs exécutifs.

Il déploie la plus grande énergie : partout l'insurrection est vaincue, ses barricades anéanties après les plus terribles combats : avec des pertes considérables chez les révoltés, dans la garde nationale, dans les régiments appelés de toutes parts, et dont la courageuse, la noble conduite est au-dessus de tout éloge.

« *Horrible, épouvantable journée !* dit le *Journal des Débats*, en parlant de celle du samedi 24 juin : le sang de la France coule à flots ; la lutte la plus désespérée engagée dans les rues, dans les places, dans les monuments, dans les maisons ; le bruit de la fusillade, dominé par les éclats du canon qui retentissent depuis la première lueur du jour ! A quelle *sombre et terrible expiation*, grand Dieu ! notre malheureux pays est-il donc réservé ? Voilà donc Paris : capitale de la civilisation ! le voilà devenu place de guerre ; le voilà en état de siége ! Ici, la

bataille furieuse, sanglante ; là, le désert, les décombres ! Partout, LE DEUIL ET LA DÉSOLATION !... »

Le *Moniteur* du 25 juin fait une observation qui nous semble de nature à donner ici bien des explications importantes, relativement aux mystérieux principes, aux moyens criminels d'exécution de ce formidable attentat.

« Paris, 24 juin. Un très-grand nombre d'individus, saisis les armes à la main ou porteurs de cartouches, ont été incarcérés. Tous ont été fouillés, soit au moment de leur arrestation, soit à leur arrivée à la préfecture de police. Sur plusieurs d'entre eux on a trouvé *d'importantes sommes d'argent :* jusqu'à deux et trois cents francs ; dont l'origine n'a pu être justifiée d'une manière satisfaisante... Les investigations de la justice ont fait recueillir des documents qui autorisent à penser que ces sommes ont été fournies, à ces inculpés, par des *fauteurs de désordre.* » Fallait-il chercher bien loin pour les trouver et les saisir, quand ils se démasquaient eux-mêmes avec autant de cynisme que d'indiscrétion ?...

Les inquiétudes furent si grandes à Paris le samedi 24 juin, que le dictateur fit appel à toutes les gardes nationales de la province, et qu'un grand nombre des plus rapprochées de la capitale marchèrent vaillamment au secours de la patrie en danger.

L'Union, journal de la Sarthe, dit, à cette occasion, dans son numéro du mardi 27 juin : « LE MANS. — Dimanche, à la nouvelle de la détresse de Paris, une partie de la garde nationale du Mans était disposée à partir pour secourir la garde nationale de la capitale ; et, par les soins du préfet, du maire et du colonel de la garde nationale, le départ avait été préparé pour ce matin lundi, lorsqu'une nouvelle dépêche est venue rassurer la population, et rendre ces bonnes dispositions inutiles. »

Le *Courrier de la Sarthe* nous fournit, à cette occasion, des faits et des explications qu'il est important de constater, comme documents d'histoire locale surtout. Numéro du 26 juin 1848 : « Le citoyen préfet a ajouté, après la lecture de la dépêche du 25, quelques paroles engageant les gardes natio-

naux du Mans à former un détachement pour marcher sur Paris; il a terminé par le cri de : Vive la république! » « *Vive la république démocratique!* » « a-t-on ajouté dans les rangs de la garde nationale rassemblée dès le matin. Oui, s'est écrié le citoyen Pauger, préfet : *Vive la république démocratique! Je n'en connais qu'une seule, c'est celle-là* : celle du travail et de l'ordre. Le citoyen préfet a ensuite passé devant le front de la garde nationale, et son passage a été salué par les cris de : *Vive la république démocratique!* » « Nous constaterons avec peine que le cri *séditieux* de : *Vive l'empire! Vive Napoléon!* a été poussé par quelques personnes, qui sans doute ne connaissaient pas *la nullité personnelle* de M. Louis Bonaparte, si peu taillé sur le patron de son oncle, dont le génie n'a pas été héréditaire pour lui. »

Il faut avouer, toutefois, que cette interprétation, pour le moins inconvenante, intempestive, ne s'est pas justifiée par les faits; et que déjà l'on sentait le besoin de retrouver, quelque part, une administration gouvernementale plus intelligente et plus ferme. Du reste, on commençait à se rassurer sur les terribles conséquences des événements du 24 juin.

En effet, plusieurs proclamations du général Cavaignac apprenaient successivement à la France : l'incessante arrivée « de nombreux bataillons de cette brave milice citoyenne; les derniers, les impuissants efforts de cette guerre *sociale*, de cette guerre *impie* faite au pays; le triomphe de l'ordre contre l'anarchie! »

Enfin, le dictateur faisait entendre ces paroles sublimes dans son ordre du jour du 26 juin 1848 : « Citoyens, soldats, la cause sacrée de la république a triomphé; votre dévouement, votre courage inébranlable ont déjoué de coupables projets, fait justice de funestes erreurs... Maintenant, soyez aussi grands *dans le calme* que vous venez de l'être *dans le combat*. Dans Paris, je vois des *vainqueurs* et des *vaincus* : que mon nom reste maudit, si je consentais à y voir *des victimes*. La justice aura son cours, qu'elle agisse : *c'est votre pensée*, *c'est la mienne!*... Prêt à rentrer au rang de simple citoyen, je repor-

terai au milieu de vous ce souvenir civique : de n'avoir, dans ces graves épreuves, *repris à la liberté* que ce que le salut de la république *lui demandait* lui-même ; et de léguer un exemple *à quiconque* pourra être à son tour appelé *à remplir d'aussi grands devoirs!...* »

Imiter ainsi par ses actions, par son langage, les plus grands, les plus vertueux citoyens de Rome : L. Quintius Cincinnatus, Posthumius Tubertus, Mamercus Æmilius, Camille, Marcus-Furius, aussi nommés dictateurs : voilà ce que nous appelons *comprendre*, *honorer* le principe républicain dans tout ce qu'il a *d'honorable* et *de compréhensible ;* voilà ce que nous appelons un citoyen utile à sa patrie, un grand citoyen ; qui reçoit le pouvoir suprême de la nation même par le suffrage de ses délégués ; qui l'accepte, non pour le déconsidérer, pour jeter partout le désordre, la confusion, la ruine, et le conserver au milieu de ces désastres ; mais pour le déposer noblement, après avoir vaincu l'anarchie la plus sauvage, rétabli l'ordre, la confiance, et *mérité* cette *consciencieuse* déclaration, *seulement alors glorieuse*, que l'assemblée nationale s'empressa de formuler dans un décret du 28 juin 1848, adopté à l'unanimité : « **Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, a bien mérité de la patrie !** »

De telles victoires, si courageusement remportées sur le socialisme, sont bien importantes, bien honorables sans doute ; mais pourquoi faut-il qu'elles soient achetées exclusivement au prix du sang français ?... Combien celle-ci fut *chèrement* payée !... Plus de 2,000 insurgés, 1,500 gardes nationaux ou militaires, un grand nombre d'officiers, cinq généraux, deux députés, un archevêque, etc., périssent dans ces terribles journées !... Ici, la province du Maine eut à regretter la mort de l'un de ses plus nobles enfants.

Négrier, Casimir, — né au Mans en 1788, part, comme volontaire, à l'âge de dix-sept ans, fait une partie des campagnes de l'empire ; est nommé maréchal de camp en 1836, après avoir obtenu tous ses grades sur le champ de bataille. Il commande en Algérie ; rentre en France vers 1842, avec le titre de

lieutenant-général. Commande, à Lille, la 16me division militaire ; est nommé député du Nord en 1848, questeur de la Chambre.

Enfin, investi d'un commandement supérieur aux sanglantes journées de juin 1848, il reçoit une blessure mortelle dans le faubourg Saint-Antoine, alors qu'il cherchait, par une bienveillante allocution, à calmer l'irritation des insurgés.

Une statue lui fut élevée sur l'esplanade particulière de la citadelle de Lille, où son équitable et bienveillante administration militaire avait laissé les plus honorables souvenirs. Le même honneur lui fut justement accordé par la ville du Mans, qui plaça, dans son musée, le buste en bronze consacré à cette noble victime de nos funestes guerres civiles.

Un décret du 5 juillet 1848, assurément très-honorable pour notre malheureux compatriote, est ainsi formulé : « L'assemblée nationale, considérant que le général Négrier, mort en combattant pour le maintien de l'ordre et pour la défense de la république, était à la fois général de division, chef de corps, représentant du peuple et questeur de l'assemblée nationale ; qu'il y a lieu de pourvoir, d'une manière spéciale, à ses funérailles et au sort de sa famille, a adopté *à l'unanimité*, le décret dont la teneur suit . Art. 1° Le cœur du général Négrier sera déposé aux Invalides, et son corps remis à la ville de Lille, qui le réclame ; 2° le fils du général Négrier, enrôlé volontaire au 7me léger, ayant déjà passé les premiers examens pour Saint-Cyr, est nommé sous-lieutenant; 3° une pension de 3,000 francs par an, réversible par moitié sur chacun des deux enfants du général Négrier, est accordée à sa veuve *comme récompense nationale*... »

Dans la séance de la chambre des députés, le 28 juin 1848, l'honorable dictateur, ne voulant pas garder un instant de plus cette suprême autorité qui, d'après ses propres expressions, déférée dans le péril de la patrie, devait cesser aussitôt que ce péril n'existerait plus, pour faire place au pouvoir exécutif voté dans le calme et constitué pour les temps ordinaires, vint la déposer, après quatre jours si bien employés, entre les mains

des représentants de la nation, qui, par décret de ce jour, lui conférèrent, à l'unanimité, *ce pouvoir exécutif*, comme une preuve bien positive de leur confiance, et de la gratitude qu'ils exprimèrent de la manière la plus touchante et la plus honorable, en renouvelant ici la déclaration : que *le valeureux dictateur avait bien mérité de la patrie!*

La Commission exécutive avait donné sa démission au moment du plus grand danger de la capitale : de la France entière. Il était temps : un jour de plus, et la France, peut-être, était perdue. Ainsi finit *ce trop fameux gouvernement provisoire* et le règne de ces *prétendus grands citoyens*, dont les plus tristes, les plus désastreux événements n'avaient que trop bien démontré LE SAVOIR-FAIRE ; qu'assurément notre malheureux pays ne sera pas tenté de mettre une seconde fois à l'épreuve. Ainsi commença, régulièrement et positivement, cette seconde phase de la république du 24 février 1848.

Le pouvoir exécutif, légalement conféré au général Cavaignac, sous le titre modeste qu'il avait lui-même indiqué : *de président du Conseil des ministres*, avec le concours sympathique de l'Assemblée nationale, s'occupa sérieusement de réparer les graves désordres que le gouvernement provisoire avait jetés dans toutes les parties de l'administration ; de rétablir un peu la confiance détruite, si profondément par tant d'excentricités, d'anomalies et de dilapidations. Mais ce qui dut plus particulièrement exciter l'admiration et la reconnaissance du pays, fut la réalisation des promesses faites dans l'affreuse et sanglante journée du 24 juin 1848 : *le dictateur* avait dit : « JE VEUX EN FINIR AVEC L'ÉMEUTE, JE DOIS L'ÉCRASER : et pendant que *le président du Conseil des ministres* s'est trouvé chargé *du pouvoir exécutif*, L'ÉMEUTE NE S'EST PAS RELEVÉE DE SA DÉFAITE !...

Aussi, dans toute la France revenue à des idées d'ordre, à des mesures de légalité, le calme des esprits, le silence des passions n'était-il plus alors troublé que par les doléances des fauteurs d'insurrection, et par les cris d'agonie du parti démagogique expirant ; aussi, le *Courrier de la Sarthe*,

numéro du 13 août 1848, faisait-il, sur le même sujet, ces douloureuses et significatives réflexions : « Les révolutions auraient-elles *toutes le même destin?* Une loi fatale les ferait-elle tourner *dans le même cercle*, et, comme Saturne, *dévorer leurs enfants*? Si l'on compare *ce qui se passe* et ce qui *s'est passé autrefois*, on pourrait avoir cette douloureuse appréhension. Heureusement que, du sein *de l'abîme qu'elles creusent*, sort toujours l'émancipation, *le bien-être moral et matériel* des masses !... »

Il a fallu bien du temps, bien de sanglantes et désastreuses expériences *aux républicains de la veille*, pour arriver à ces tristes et sages réflexions que les hommes consciencieux et sensés ont faites dès le premier jour, même avant que l'on tentât ces criminelles et regrettables épreuves. Encore, avec les *démagogues incorrigibles*, ne doit-on pas compter sur une salutaire conversion, puisqu'ils sont assez complétement insensés pour *s'estimer heureux* de faire sortir « *le bien-être moral et matériel des masses* DE L'ABIME CREUSÉ PAR LES RÉVOLUTIONS!... »

Les banquets *patriotiques* en plein vent, à 22 sols par tête, ont donc, faute de mieux, repris leurs cours sous l'inspection de la police. Voici, à cette occasion, un rapport du *Courrier de la Sarthe*, 20 octobre 1848, qui ne manquerait pas d'une certaine portée, s'il était parfaitement historique : « LE MANS. — Il faut bien que nous constations de nouveau, à propos du banquet : le bon ordre, l'esprit de fraternité qu'à montrés *toute notre population*, et dont nos ouvriers avaient déjà donné tant de preuves. *Ce qui prouvera* combien *cet esprit de fraternité a été mis en pratique*, c'est que *sur* 20,000 *personnes au moins, venues au Mans, pas une n'a été demander un billet de logement* : NOS FRÈRES *du département ont été partout spontanément accueillis et reçus chez* LEURS FRÈRES du Mans. »

L'assemblée nationale fatiguée de tous les attentats du parti vaincu, n'ayant plus rien à craindre de ses perfides manœuvres, a laissé passer comme un vain bruit les récriminations et les menaces de ses agents. Le pouvoir exécutif lui-même, fort de sa position et de sa conscience, n'a fait aucune attention à

leurs doléances, à leurs plaintes mal dissimulées. Il a continué résolûment, imperturbablement, le cours de ses utiles travaux. Au lieu d'extravagances, d'utopies ou de puérilités, au lieu de perdre un temps précieux à décréter sur *la forme, les couleurs d'un drapeau*, *l'abolition des titres de noblesse*, *du marchandage des ouvriers*, *de la suppression du travail dans les prisons*, *etc.*, *etc.*, il s'est empressé d'utiliser le sien, en décrétant, sur les plus urgentes mesures d'ordre, les progrès des établissements de crédit public, d'enseignement agricole, manufacturier, commercial, artistique, littéraire ; sur les plus importantes garanties de bonne administration intérieure, etc., etc. Marchant avec sagesse, prudence, fermeté, jusqu'au moment où les pouvoirs constitués jugèrent, de concert, qu'il était avantageux, pour la sécurité du pays, de nommer un président de la république : institution où va commencer la troisième et dernière phase de l'ère républicaine du 24 février 1848.

En terminant cette deuxième période, nous mentionnerons le décret du 14 octobre 1848 qui, surtout au milieu des préoccupations du sérieux événement qui se préparait déjà relativement à la présidence, avait alors une grande portée, fit autant d'honneur à la Chambre qui l'approuva qu'au dépositaire du pouvoir exécutif qui s'empressa de l'édicter dans la circonstance. Il est ainsi conçu, article unique: « L'article 6 de la loi du 10 avril 1832, relatif *au bannissement de la famille Bonaparte*. est abrogé. »

§ III. Présidence de M. Louis Bonaparte.

Dans la séance du 28 octobre 1848, l'assemblée nationale avait voté, pour le 10 décembre de la même année, l'élection d'un président de la république, et l'admissibilité, à cette élection, de tous les électeurs légalement inscrits sur les listes.

Dans la séance du 4 novembre 1848, elle avait adopté, à la majorité de 739 voix contre 30, la nouvelle constitution révisée : portant au chapitre 1er, article 1er : « La souveraineté réside

DANS L'UNIVERSALITÉ DES CITOYENS FRANÇAIS; *elle est inaliénable et imprescriptible*; AUCUN INDIVIDU, AUCUNE FRACTION DU PEUPLE NE PEUT S'EN ATTRIBUER L'EXERCICE. » Développement de la fameuse expression : PEUPLE SOUVERAIN, dont l'improvisation et les abus nous rappellent des jours de si triste et si douloureuse mémoire : un *souverain*, avec *trente et quelques millions de têtes !...* assurément la très-grande majorité *des particules élémentaires* de *ce colossal potentat* ne comprit ni la *possibilité* de la chose, ni la *valeur* de l'expression. Mais qu'importe, plus les choses sont extraordinaires, plus facilement on les fait adopter par la multitude; moins les expressions sont *intelligibles*, moins la multitude a la volonté d'en discuter le sens : comme toujours, *elle se paya d'un mot.*

Mais *la minorité* de ces particules élémentaires *du peuple souverain*, trop intelligente pour ne pas comprendre que *cet être multiple et fabuleux* n'avait, *dans son ensemble*, aucune des conditions nécessaires pour *se gouverner par lui-même*, après avoir jeté *ce mot flatteur*, à son orgueil, à sa vanité, s'empressa de lui nommer, avec autant de raison que de sagesse, sous le titre de *président de la république*, un tuteur légal pour l'éclairer, le guider et le conduire.

Plusieurs candidats furent désignés par la voix publique : MM. LAMARTINE, pour le courage qu'il avait montré à repousser *le drapeau rouge*, que le socialisme voulait faire arborer à la France; LEDRU-ROLLIN, RASPAIL, en conséquence des gages nombreux qu'ils avaient donnés *aux républicains de la veille*; *Louis-Eugène* CAVAIGNAC, pour sa valeureuse conduite, pour les services importants qu'il avait rendus à la nation, surtout pendant les trois principaux jours de *sa dictature*; *Charles-Louis* BONAPARTE, par la popularité qu'il s'était acquise en France, et qui l'avait fait nommer à la députation dans plusieurs colléges électoraux; mais surtout par le prestige d'un nom glorieux, dont le souvenir, au milieu de toutes ces anomalies gouvernementales, avait plus d'une fois, sans doute, fait regretter le *premier empire*, et peut-être déjà, vaguement et par anticipation,

donné la pensée *d'un second*, au milieu même des préoccupations de la nouvelle constitution républicaine.

Ces candidatures si différentes, soutenues par des intérêts et des partisans opposés, excitèrent, comme il était d'ailleurs facile de le prévoir, des attaques plus ou moyens loyales, plus ou moins convenantes, mais presque toutes passionnées, contre les candidats : plusieurs journaux de Paris et des départements donnèrent pendant plus d'un mois le triste spectacle de ces regrettables déclamations.

Le *Courrier de la Sarthe*, de l'*Orne* et de la *Mayenne*, écrivant sous une influence et sous une direction secrètes qu'il ne cherchait pas même à dissimuler, ne pouvait pas être impartial dans ses appréciations ; aussi devinrent-elles violentes, passionnées, et furent-elles, dans notre province, comme le prouveront sans réplique les résultats du scrutin, plus favorables que nuisibles à la candidature qu'il attaquait avec aussi peu de mesure que de prévision. Nous ferons grâce au lecteur de la majeure partie de ces diatribes, et nous en rapporterons seulement les passages indispensables à l'intelligence de cette époque de notre histoire du Maine.

Dès le 29 octobre, on lisait dans ce journal : « Chaque fois que le prince Louis, forcé dans ses derniers retranchements, est monté à la tribune, il a apporté une nouvelle preuve de sa nullité complète comme homme politique et comme homme de tribune ; il est venu hier, *un manuscrit à la main*, proclamer sa candidature à la présidence : mais il a eu soin de déclarer, une fois pour toutes, qu'il ne répondrait plus à toutes les interpellations, et qu'il garderait un silence prudent. A vrai dire, l'incapacité notoire de ce candidat ne serait pas un grand malheur *s'il était appelé à régner* sur la France, comme roi constitutionnel... mais il n'en est pas de même pour être président de la république. »

Si l'on veut ici le mot de l'énigme, le *Courrier de la Sarthe* ne le fait pas attendre, il ajoute en effet dans son N° du 3 novembre 1848 : « La candidature du prince nous paraît dès à présent baisser, et baisser beaucoup. Par compensation, il

est une candidature, *chère à tous les démocrates*, qui grandit à chaque instant, et dont les chances semblent s'accroître de jour en jour : *c'est celle de* LEDRU-ROLLIN. Les républicains, tous ceux qui veulent la consolidation de la république, voient dans son nom *une garantie d'ordre et de sécurité!...* Ceux *qui ont au cœur le sentiment du juste* ne veulent, pour président de la république, que le citoyen qui, *par tous ses actes*, *par toute sa vie*, aura donné le plus de gages de son amour pour la république, celui qui sera en quelque sorte *le plus intéressé* à la défendre, à la maintenir : *ce citoyen*, *c'est* LEDRU-ROLLIN !... »

Tout s'explique maintenant, et les autres allégations qui suivent n'ont plus besoin de commentaires. Ajoutons seulement que les prévisions du *Courrier de la Sarthe* ont été bien maltraitées par les chiffres du scrutin, qui sont venus dissiper toutes ses illusions, condamner à la fois ses affections et ses antipathies, au point de vue des besoins ou, pour le moins, des désirs de la France dans l'acte sérieux, important, qu'elle vient d'accomplir. Voici, du reste, les preuves matérielles à l'appui de ces conclusions.

Résultats des votes pour l'élection du président de la république : 1° *au Mans*, 2° *dans la Sarthe*, 3° *dans la Mayenne*, 4° *à Paris*, 5° *dans la Seine*, 6° *pour la France entière*.

1° AU MANS : — Louis Bonaparte : 7,627. — Ledru-Rollin : 1,023. — E. Chavaignac : 865.

2° SARTHE. — L. Bonaparte : 86,276. — E Cavaignac : 10,817. — Ledru-Rollin : 10,032. — Lamartine : 61. — Raspail : 33. — Barbès : 1.

3° LA MAYENNE. — L. Bonaparte : 52,391. — E. Cavaignac : 15,275. — Ledru-Rollin : 489. — Lamartine : 45. — Raspail : 11. — de Montalembert : 6. — Le général Bedeau : 5.

4° A PARIS. — L. Bonaparte : 139,165. — E. Cavaignac : 72,754. — Ledru-Rollin : 22,596. — Raspail : 15,005. — Lamartine : 3,308.

5° SEINE. — L. Bonaparte : 198,484. — E. Cavaignac : 95,567. — Ledru-Rollin : 26,648. — Raspail : 15,671. — Lamartine : 3,638.

6° La France entière. — Suffrages exprimés : 7,327,345. L. Bonaparte : 5,434,226. — E. Cavaignac : 1,448,107. — Ledru-Rollin : 370,119. — Raspail : 36,920. — Lamartine : 17,910. — Changarnier : 4,790. Voix perdues : 12,600.

Aussitôt que ce dernier résultat est proclamé dans l'assemblée nationale, séance du 20 décembre 1848, le général Cavaignac demande la parole et dépose, en ces termes, avec une dignité parfaite, les pouvoirs qui lui avaient été conférés :

« Citoyens représentants, j'ai l'honneur d'informer l'assemblée que MM. les ministres viennent de remettre à l'instant, entre mes mains, leur démission collective. Je viens, à mon tour, remettre entre les mains de l'Assemblée les pouvoirs qu'elle avait bien voulu me confier. L'Assemblée comprendra, mieux peut-être que je ne pourrais l'exprimer, quels sont les sentiments de reconnaissance que me laissera le souvenir de sa confiance et de ses bontés pour moi. »

Cette allocution, à la fois simple et noble, fut suivie d'unanimes applaudissements, qui témoignèrent à l'ex-dictateur, à l'ex-dépositaire du pouvoir exécutif, les sympathies qu'il avait excitées et les regrets profonds de cette chambre législative, dont il reprit les travaux comme simple député, sans avoir en aucune façon l'air de se rappeler qu'il venait d'être *dépositaire du pouvoir exécutif*, ET DICTATEUR!... Il y siégea toujours dans les rangs des républicains modérés. Voilà de ces hommes dont on estime le caractère, dont on respecte les opinions, lors même qu'on ne les partage pas.

Ainsi finit cette seconde phase de la république du 24 février 1848 ; phase heureusement si différente, sous tous les rapports, de celle qui l'avait précédée ; offrant encore, pour avantage incontestable, d'avoir ouvert une bien meilleure voie à celle qui devait la suivre. Au coup d'État du 2 décembre 1851, le général Cavaignac fut arrêté par mesure de sûreté; mais bientôt libre, sentant le besoin d'une existence paisible, en dehors de toutes les ambitions politiques, il vint habiter la Sarthe, heureux de la vie des champs, au milieu de sa famille et de quelques amis intimes : justifiant ainsi, de tout point, ce

rapprochement que nous venons d'établir entre le dernier dictateur de la république française et les premiers dictateurs de la république romaine!... La mort vint subitement le frapper dans sa retraite, le 28 octobre 1857.

Bonaparte, Charles, Louis, — né à Paris, au château des Tuileries, le 20 avril 1808, troisième fils de Louis-Napoléon, roi de Hollande, frère de l'empereur, et de la reine Hortense; par sa mère, petit-fils de l'impératrice Joséphine : se trouvait, à sa naissance, héritier naturel du trône impérial de France. Il eut pour parrain l'empereur; et, pour marraine, Marie-Louise. Poursuivi, banni par le gouvernement de Louis-Philippe, il vécut en exil.

A la mort du duc de Reischtadt, le 22 juillet 1832, redevenu héritier de son oncle, il dut rêver l'empire, et cette grande pensée put devenir la préoccupation de sa vie. Depuis cette époque surtout, il publia plusieurs ouvrages qui le firent apprécier du parti libéral.

Le 30 octobre 1836, après son affaire de Strasbourg, il est fait prisonnier, embarqué pour les États-Unis; revient en France vers 1837, parcourt la Suisse; fixé à Londres, il y publie son ouvrage : « *Des idées napoléoniennes*, » où « se trouvent, dit un écrivain compétent, *une odeur d'autocratie militaire; un mélange de principes libéraux et de domination prétorienne.* »

En 1840, lorsque les cendres de Napoléon Ier furent, suivant le vœu qu'il avait exprimé, déposées, le 15 décembre, aux Invalides par le prince de Joinville, M. Louis Bonaparte crut le moment favorable pour en appeler *au suffrage universel*, à décider entre la dynastie de Louis-Philippe et celle de l'empereur des Français. Avec cinquante compagnons, dont MM. de Persigny, le général Montholon, le docteur Conneau faisaient partie, le nouveau prétendant quitte l'Angleterre, débarque près de Boulogne le 6 août; cherche à s'emparer de l'esprit de la garnison, tire un coup de pistolet sur le commandant, qui s'empare de sa personne et fait arrêter les autres. Condamné, par la chambre des Pairs, le 28 septembre 1840, à la prison

perpétuelle, il est enfermé au fort de Ham, Somme, et supporte sa captivité pendant cinq ans, avec une fierté courageuse. « Avec le nom que je porte, écrivait-il alors, il me faut l'ombre d'un cacnot ou *la lumière du pouvoir.* »

En 1846, il s'échappe, déguisé en ouvrier, une planche sur l'épaule; passe en Angleterre le 26 mai. En 1848, à la révolution du 24 février, il revient à Paris, est nommé député dans trois colléges. Quelques phrases de ses déclarations de principes, telles que celle-ci, par exemple : « Si le peuple *m'imposait des devoirs*, je saurais les remplir... Quand on a l'honneur *d'être à la tête du peuple français*, il y a un moyen infaillible de faire le bien, *c'est de le vouloir*, » semblent, aux républicains de la veille, des tendances qui soulèvent leurs violentes récriminations. Il abandonne la Chambre, donne sa démission, est renommé dans cinq endroits ; enfin arrive à la présidence, par 5,434,226 suffrages ; faisant assez comprendre que la grande majorité des Français, dans leur profonde lassitude et leur dégoût des excentricités, des anomalies républicaines, avaient, sur l'élu qu'ils venaient de nommer par un suffrage aussi brillant, aussi clairement significatif, *d'autres idées* qui ne tardèrent pas à se réaliser par la force même des choses.

Le président de la république, en arrivant à ce poste éminent, s'environne d'un ministère composé de manière à se concilier la majorité de l'assemblée nationale, assez mal disposée pour le dépositaire du pouvoir exécutif, et donne le commandement de la première division militaire au général Changarnier, qui bientôt prend avec lui des allures hautaines et protectrices difficiles à tolérer. La fermeté, la résolution, la vigueur de *l'administration Cavaignac* se continuait, mais avec une politique, une diplomatie plus déliées, plus habiles et plus tolérantes. La France, presque tout entière, voyait avec satisfaction, espérance, le nouveau gouvernement s'engager dans les voies de sagesse, d'ordre, de moralisation.

Mais une marche semblable ne pouvait convenir aux hommes extrêmes de tous les partis : *les socialistes* y voyaient la ruine de leurs sinistres projets; *les orléanistes*, l'éloignement défini-

tif de la dynastie de Louis-Philippe ; *les légitimistes* eux-mêmes, l'ajournement prolongé d'une troisième Restauration. Aussi, des dispositions hostiles ne tardèrent pas à se manifester de tous côtés dans les journaux décromatiques, les pamphlets anonymes, et les sourdes rumeurs des sociétés secrètes.

Le Président avait son idée fixe, dont la réalisation bien arrêtée lui fit supporter ces continuelles attaques avec une patience, une longanimité, que, sans un motif aussi puissant de froide indifférence, il deviendrait absolument impossible d'expliquer.

A la mort de Louis-Philippe, le 26 août 1850, les partis s'agitent plus violemment que jamais ; on parle d'une *fusion* entre les deux branches de la famille des Bourbons ; le socialisme semble un instant gagner du terrain dans les nominations électorales, et l'Assemblée nationale se déclare de plus en plus opposée à l'autorité du pouvoir exécutif. Mais Louis Bonaparte n'était pas homme à s'endormir sur un pareil volcan. Il avait tout vu, tout apprécié de sang-froid, tout préparé pour la résistance et le triomphe de son autorité. Pendant que ses ennemis faisaient beaucoup de bruit, il agissait dans le silence et la réflexion ; préparait les populations par des voyages dans la province; la force armée surtout, par des faveurs, des revues au Champ-de-Mars, à Satory ; et lorsque tout lui semble convenablement disposé pour une action définitive, il fait, avec une admirable discrétion, une merveilleuse adresse, le coup d'État si fameux du 2 décembre 1851.

Le pouvoir de Changarnier avait été brisé ; les chefs influents de tous les partis sont arrêtés dans leurs lits. A cette même date, on lisait dans la partie officielle du *Moniteur* : « Au nom du peuple français, le président de la République décrète : 1° l'assemblée nationale est dissoute ; 2° le suffrage universel est rétabli, la loi du 31 mai est abrogée ; 3° le peuple français est convoqué dans ses comices, à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant ; 4° l'état de siége est décrété dans l'étendue de la 1re division militaire ; 5° le conseil d'État est dissous.»

Dans un appel, du même jour, au peuple français, le Président exhale résolûment les amertumes qu'il avait si patiemment dévorées au fond de son cœur : « La situation actuelle, dit-il, ne peut durer plus longtemps ; chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de complots. Le patriotisme de 300 de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile, elle attente au pouvoir que je tiens directement du peuple, elle encourage toutes les mauvaises passions, elle compromet le repos de la France : je l'ai dissoute et je rends le peuple entier juge entre elle et moi... *Les provocations*, *les calomnies*, *les outrages* m'ont trouvé impassible... Mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté... que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies... veulent renverser la république, mon devoir est... de sauver le pays en invoquant le jugement solennel *du seul souverain que je reconnaisse en France* : LE PEUPLE. »

Il se résume en demandant une *constitution* nouvelle dont voici les principaux articles : « 1° un chef responsable nommé pour dix ans ; 2° des ministres dépendants du pouvoir exécutif seul ; 3° un conseil d'État, formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le corps législatif ; 4° un corps législatif, discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection ; 5° une seconde Assemblée, formée de toutes les illustrations du pays ; pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. » C'était le système créé par le premier consul, et la voie brillante qui l'avait conduit à l'empire.

Une proclamation à l'armée lui fait comprendre son importance et tout ce que le pouvoir exécutif attend d'elle pour le repos et le salut de la France : « Soldats, soyez fiers de votre mission, *vous sauverez la patrie*, car je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire respecter la première loi

du pays, la souveraineté nationale, dont je suis le légitime représentant. Depuis longtemps *vous souffriez comme moi* des obstacles qui s'opposaient et *au bien que je voulais vous faire*, et aux démonstrations de votre sympathie en ma faveur ; ces obstacles *sont brisés*. L'Assemblée a essayé d'attenter à l'autorité que je tiens de la nation entière : *elle a cessé d'exister.* » Napoléon, premier consul, dans les mêmes conjonctures, agissait avec cette mâle vigueur, parlait avec cet impérieux laconisme.

Le président de la république nomme *une commission consultative*, Chambre provisoire formée de 80 membres, et prend avec autant de résolution que d'habileté les précautions d'urgence pour assurer la marche du gouvernement et de l'administration.

Le 4 décembre, les meneurs du parti démagogique tentent vainement d'exciter l'émeute et de relever les barricades ; les ouvriers sont restés calmes, une vigoureuse répression a tout fait rentrer dans l'ordre. Le 7, quelques départements, occasionnant des inquiétudes à la sécurité générale, sont mis en état de siége. Le 11, cette vigoureuse mesure s'applique à plusieurs autres ; des arrestations sont faites à Paris, dans la province ; et le socialisme expirant ne trouve aucun moyen de relever la tête.

Le résultat du scrutin fut encore plus significatif sur ce plébiscite que ne l'avait été celui pour la première présidence de M. Louis Bonaparte ; il obtint, en effet, cette fois : SEINE : votants, 297,230. — Pour le plébiscite : 197,091 ; contre, 96,311. Résultat pour LA FRANCE : votants 8,116,773. — Pour le plébiscite : 7,439,216 ; contre, 640,737. Bulletins annulés comme irréguliers : 36,820. Résultat proclamé par la Commission consultative, le 31 décembre 1851.

Fort de cette nouvelle consécration nationale du vote universel direct, le président de la république s'empressa de faire instituer les pouvoirs établis par la constitution, et de régulariser toutes les parties essentielles de l'administration et du gouvernement.

De cet état de choses à l'empire, il n'existait, en réalité, plus qu'un pas ; et ce pas était d'autant plus facile à franchir, que les hommes d'ordre de toutes les opinions étaient fatigués des leurres, des excentricités, des agitations continuelles de la république, du peu de sécurité qu'elle offrait à l'avenir ; et sentaient le pressant besoin d'un gouvernement plus fixe, plus régulier dans sa marche, plus assuré dans les résultats de son administration.

Des manifestations nombreuses dans ce sens vinrent seconder le Président, l'affermir dans ses vues ; les derniers mois de 1852 allaient définitivement *enterrer* la république en France, avec des témoignages de satisfaction à peu près unanimes ; car ceux mêmes qui repoussaient ostensiblement l'empire, ne voulaient plus, sous aucune forme, du gouvernement républicain : il avait fatigué tout le monde, il avait heureusement fait son temps !...

CHAPITRE VIII.

DEUXIÈME EMPIRE.

Avec la nouvelle constitution, le président de la république, nommé pour dix ans par le suffrage universel de la nation, appuyé sur le dévouement de l'armée qu'il avait habilement conquis, possédait la puissance d'un souverain militaire, d'un empereur, le titre seul lui manquait vers la fin de 1852 ; il dut tout naturellement le réclamer dans les circonstances favorables qui venaient le lui offrir d'une manière d'autant plus pressante que le pays, toujours en garde contre les incessantes

et criminelles entreprises du socialisme, sentait le besoin d'un pouvoir énergique et résolu pour le protéger, le défendre et lui rendre enfin ce calme, cette paisible sécurité qu'il avait perdus depuis si longtemps, et qui devenait la première de ses aspirations.

Au milieu de ces favorables circonstances, le 4 novembre 1852, le jour même où le sénat venait d'ouvrir sa première séance, le Président lui fait parvenir un message formulé dans ces termes significatifs : « Messieurs les Sénateurs, la nation vient de manifester la volonté de rétablir l'empire. Confiant dans votre patriotisme et vos lumières, je vous ai convoqués pour délibérer légalement sur cette grave question ; vous remettre le soin de régler ce nouvel ordre de choses, etc. »

Le sénat, comme il était facile de le prévoir, accueillit cette communication avec enthousiasme. Dans la séance du 7 novembre suivant il votait, à la majorité de 86 voix sur 87, un sénatus-consulte ainsi compris : « Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale, dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône, dans la famille Bonaparte. »

Cette pièce est immédiatement portée à Saint-Cloud par le sénat, acceptée par Louis Bonaparte, et le jour même paraît ce décret : 1° Le peuple français est convoqué dans ses comices les 21 et 22 novembre présent mois, pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant, d'après le sénatus-consulte de ce jour 7 novembre 1852 ; 2° la dignité impériale est rétablie ; 3° Louis-Napoléon Bonaparte est empereur sous le nom de Napoléon III, etc.

Cette grande et dernière épreuve du suffrage universel, relative à l'élévation de Charles-Louis Bonaparte au trône impérial de France, donne les résultats suivants :

Sarthe. — Votants : 112,027. — Pour : 108,449. — Contre : 2,601. — Bulletins nuls : 977.

Mayenne. — Votants : 78,996. — Pour : 75,400. — Contre : 2,989. — Bulletins nuls : 607.

Seine. — Votants : 270,701. — Pour : 208,658. — Contre : 53,753. — Bulletins nuls : 8,290.

Armée de terre. — Votants : 243,116. — Pour : 234,660. — Contre : 8,456.

Armée de mer. — Votants : 49,736. — Pour : 47,716. — Contre : 2,020.

Départements. — Votants régulièrement : 7,666,669. — Pour : 7,432,009. – Contre : 234,660.

Toute la France. — Votants : 7,959,521. — Pour : 7,714,385. — Contre : 245,136.

En conséquence de cet immense résultat du suffrage universel en faveur du plébiscite du 7 novembre 1852, le corps législatif porte le 2 décembre 1852, à Charles-Louis Bonaparte, cette expression du vœu populaire : et le Président de la république est salué du titre de : « Napoléon III Empereur des Français, par la grace de Dieu et la volonté nationale. »

Ainsi finit la république du 24 février 1848, et commence l'empire du 2 décembre 1852, en signalant, par la puissance des chiffres du suffrage universel, combien le progrès de la popularité de Louis-Napoléon Bonaparte avait été rapide. Il suffit en effet pour le démontrer de faire un simple rapprochement de ces chiffres aux trois grandes phases de son élévation. Ainsi :

1° Pour la simple présidence, 20 décembre 1848 : *suffrages proclamés* : 5,434,226;

2° Pour la présidence de 10 ans, avec des pouvoirs bien plus étendus, 31 décembre 1851 : *suffrages proclamés* : 7,439,216;

3° Enfin, pour l'empire héréditaire, 2 décembre 1852 : *suffrages proclamés* : 7,714,385.

Le nouvel empereur, qui jusqu'alors avait habité l'Élysée-Bourbon, ne tarda pas à rendre le palais des Tuileries à son ancienne destination.

La France alors si fatiguée de révolutions, de guerres civiles, allait donc enfin respirer un instant; elle se rappelait, avec orgueil sans doute, ses brillants exploits, mais aussi avec

regrets, inquiétude, ses affreux désastres sous le premier empire; les deux invasions étrangères qui les avaient suivies. Cette pensée fut devinée, comprise, et pour calmer, à l'avance, tout funeste pressentiment, on s'empressa de rassurer la conscience publique par cette noble formule qui, dans tout autre temps, n'eût peut-être pas été acceptée avec autant de confiance qu'elle le fut alors : « *l'empire c'est la paix!* »

Napoléon I[er] avait relevé les autels renversés par l'impiété révolutionnaire : Napoléon III voulut, à son tour, donner à la religion des garanties solides, comprenant, ainsi que l'avait fait Napoléon I[er], qu'elle présente la base essentielle des trônes édifiés pour l'avenir. Aussi, dès le 26 septembre 1852, par conséquent trois mois avant son élévation au titre d'empereur dont il exerçait à peu près le pouvoir dans l'intérêt de la sécurité publique, le chef de l'État, en posant la première pierre de la cathédrale de Marseille, fit-il entendre ces mémorables paroles dont le souvenir a dû se graver dans tous les esprits sérieux :

« La religion est la base de toute *société*, de TOUT GOUVERNEMENT *qui a le sentiment de ses destinées.* Partout où je puis, je m'efforce de *soutenir*, de *propager* les idées religieuses, les plus sublimes de toutes, puisqu'elles guident dans la fortune et consolent dans l'adversité. Mon gouvernement, je le dis avec orgueil, est un des seuls qui aient soutenu la religion *pour elle-même* : il la soutient, non comme *instrument politique*, non pour *plaire à un parti*, mais uniquement *par conviction* et PAR AMOUR DU BIEN QU'ELLE INSPIRE, COMME DES VÉRITÉS QU'ELLE ENSEIGNE. »

Ainsi, le règne de Napoléon III s'est inauguré sous les auspices les plus désirables : LE MAINTIEN DE LA PAIX, LA PROTECTION POSITIVE DE LA RELIGION; mais comme ce règne doit appartenir presque tout entier à l'avenir, qu'il n'est point encore du domaine de l'histoire actuelle, nous terminerons, en ce qui le concerne, la mission difficile que nous avons acceptée par la formule d'un vœu, d'une espérance également importante pour tous : Les promesses faites par Charles-Louis Bonaparte pré-

sident de la république, seront, *autant qu'il dépendra de lui*, fidèlement tenues par Napoléon III, empereur des Français.

Nous ferons observer, avec une véritable satisfaction, que dans ces derniers bouleversements politiques, dans ces graves modifications gouvernementales, administratives, les provinces de l'Ouest, celle du Maine en particulier, ont eu le bon esprit de ne pas entretenir l'insurrection, fomenter la guerre civile par des manifestations hostiles et pour le moins imprudentes. Aussi n'ont-elles point subi les rigueurs de l'état de siége, imposé nécessairement à plusieurs autres : la Bretagne, la Vendée, le Maine ont bien pu s'insurger et combattre pour leurs souverains héréditaires, pour la religion, pour leur indépendance, pour leur défense légitime; jamais elles n'ont eu même la pensée d'effectuer une simple émeute pour l'établissement de l'anarchie!...

Nous devons donc, à cette occasion, rectifier une opinion fâcheuse, et que l'on a propagée, sans examen, vers ces derniers temps, sur le caractère des opinions politiques dans le département de la Sarthe : c'est une obligation d'historien consciencieux, et nous saurons la remplir.

On a dit et répété bien des fois, dans la province, à Paris même : « Que le département de la Sarthe avait des opinions détestables : *anarchiques*, *ultra-républicaines, socialistes*, etc. Rien n'est plus faux et plus injuste que cette grave accusation. Mais, comme il n'existe pas d'effet sans cause, nous devons constater celle de cette regrettable erreur.

Depuis 1818 surtout, les élections de la Sarthe ont à peu près, il est vrai, fourni constamment un député, *mais un seul*, dont le nom trop sonore, appartenant, *comme drapeau de ralliement*, au parti révolutionnaire, appelait à lui toute l'attention. Ainsi : en 1818, Lafayette, le général. Plus tard, comme remplaçant de M. Thoré-Cohendet, qui n'avait pas accepté : Benjamin-Constant, en 1832; Cormenin, 1835; Garnier-Pagès, 1837; Garnier-Pagès, député sortant, 1839; Garnier-Pagès, idem; 1841, Ledru-Rollin, etc. Cette constante uniformité d'un vote révolutionnaire dans toutes les élections de la Sarthe,

et toujours dans le même collége, s'explique par les moyens qu'avaient pris, pour s'y réunir, tous les hommes du parti républicain, avec l'attention d'y voter ensuite, sans jamais détourner un seul suffrage de la candidature sur laquelle on s'était, à l'avance, positivement fixé.

Mais si l'on jette actuellement un simple coup d'œil sur la liste des autres députés nommés, en même temps que le *républicain de la veille*, dans toutes les élections de la Sarthe, on verra que l'opinion générale de ce département n'a jamais été *socialiste*, *ultra-républicaine*, *anarchique*, etc., et que soutenir une pareille calomnie, serait conclure de la partie au tout; de l'exception à la règle.

Du reste, nous allons voir, en terminant cette histoire de la province du Maine, tout le pays participer aux utiles progrès du siècle, en détournant ses efforts des funestes réactions politiques, afin de les appliquer aux développements avantageux des lettres, des sciences, des arts, des industries fructueuses; nous allons voir nos campagnes s'enrichir des perfectionnements de l'agriculture, des voies de communication, de l'augmentation des échanges; nos villes principales, acquérir de l'importance, de la prospérité, du bien-être, de la fortune, par l'admirable concours des voies ferrées, des lignes télégraphiques, des établissements scientifiques, industriels, manufacturiers, artistiques, commerciaux, financiers, etc., dont elles ont été particulièrement favorisées dans ces derniers temps.

Afin d'exposer avec ordre les importantes considérations que nous avons encore à présenter pour compléter l'histoire de la province du Maine, étudiée à tous ses points de vue, nous diviserons ce dernier chapitre en cinq paragraphes : 1° *État actuel de la province du Maine.* 2° *Sa division.* 3° *Département de la Sarthe.* 4° *Département de la Mayenne.* 5° *Conclusion.*

§ I. ÉTAT ACTUEL DE LA PROVINCE DU MAINE.

Aujourd'hui, la province du Maine, comme toutes celles de France, a perdu son unité primitive et ses caractères origi-

naux, depuis *la division républicaine* du pays en départements. L'évêché du Mans lui-même, autrefois si vaste et si beau, n'a point échappé à cette espèce de monomanie du morcellement et de la division.

Si les nouvelles modifications ont quelques avantages administratifs, elles offrent de grands et nombreux inconvénients historiques, moraux et politiques, en détruisant ces liens territoriaux qui réunissaient les intérêts, les habitants de ces anciennes, de ces importantes circonscriptions; en faisaient comme une grande, une puissante famille, dont tous les membres concouraient au même but : la défense, la gloire, le bien-être, la prospérité, le bonheur de *la province;* dont la physionomie, le caractère, les mœurs, les usages, avaient un cachet particulier qui la distinguait, et ne permettait pas de la confondre avec les autres.

Aujourd'hui, ces liens territoriaux sont rompus : avec eux ont disparu les usages, les mœurs, le caractère, la physionomie des provinces primitives; et, ce qui devient plus fâcheux encore, cette communauté d'intérêts qui maintenait l'union de ces grandes familles, protégeait leur présent, garantissait leur avenir. En effet, avec ce funeste système de division, tout s'affaiblit, tout s'étiole, tout arrive à ce fatal *individualisme* qui fait disparaître *le caractère national*, *l'esprit de corps*, *la solidarité mutuelle :* seule force réelle des populations*; le concours intelligent et dévoué :* seule puissance capable d'effectuer le véritable progrès : le plus froid, le plus mortel *égoïsme* tarissant, à leur foyer même, toutes les sources de la prospérité, du bonheur des peuples.

Les habitants d'une même contrée n'ont plus de rapports spéciaux avec ceux de l'ancienne circonscription dont ils faisaient partie : les départements, pris dans la même province, deviennent aussi étrangers entre eux qu'ils le sont avec les autres de leur voisinage : de telle sorte qu'il est, aujourd'hui, tout aussi difficile de trouver des types, des caractères nationaux bien établis, que des caractères, des types individuels parfaitement déterminés.

En fractionnant ainsi les parties primitives de la France, on a donc positivement affaibli son esprit national ; en morcelant son administration, on a rendu moins énergiques les justes résistances des gouvernés contre l'injuste envahissement des gouvernants : on a *divisé pour régner*, avec tous les inconvénients, avec toutes les regrettables ou funestes conséquences de ce fatal système. Ici nous n'avons qu'une crainte, mais elle est sérieuse et malheureusement fondée : c'est que l'avenir, dans cette grave matière, ne devienne un trop sévère enseignement.

Ces réflexions, qu'il ne dépend pas de nous de formuler d'une manière plus rassurante, prouvent, du reste, la nécessité de faire, avec exactitude et conscience, l'histoire de *nos anciennes provinces*, desquelles il ne restera bientôt plus qu'un vague souvenir : c'est un avantage dont nous devons, en conséquence, revendiquer le privilége pour celle du Maine, que nous allons terminer.

Si nous pouvions, en effet, reconstituer la province et le diocèse du Maine, tels qu'ils furent autrefois, combien nous les trouverions différents de ce qu'ils étaient au moyen-âge!

Le diocèse, alors si vaste, que, dans sa belle circonscription, il dépassait les limites primitives de la province; si riche en possessions, bénéfices, redevances, priviléges, etc., qu'il faisait de l'évêque un véritable souverain au milieu de ses États, n'offre plus aujourd'hui que deux siéges épiscopaux très-ordinaires, étroitement renfermés dans les bornes de chacun des départements de la Sarthe et de la Mayenne ; dépourvus de priviléges, redevances, bénéfices, possessions, etc.; les titulaires ne recevant, comme les autres chefs d'administration, qu'un simple traitement de l'État. Nous ne chercherons pas à savoir quel est, au sens des hommes réfléchis, le caractère véritable de cette grave et sérieuse modification : c'est une question brûlante, aujourd'hui même *violemment* controversée, mais dont nous ne sommes heureusement pas, comme historien, obligé de formuler ici la solution : nous constatons seulement un fait, dont la nature et les conséquences ont été faci-

lement appréciées : mais l'horizon politique et religieux nous semble actuellement trop gros d'orages, pour que nous entreprenions la discussion d'un tel problème, lorsque nous ne sommes pas même dans la nécessité de le poser.

La province du Maine, en grande partie, représentait primitivement une vaste forêt entrecoupée de petits lacs, de marais, de bruyères, de terrains improductifs; arrosée de petites rivières, de ruisseaux nombreux, à peine couverte de quelques misérables cabanes, habitées par des peuplades sauvages, sans éducation, sans industrie, ne pouvant communiquer entre elles qu'au moyen de sentiers étroits, bien imparfaitement ouverts et frayés au milieu des ronces, des épines, des bourbiers ou des aspérités naturelles du terrain.

Dès l'invasion romaine, ces conditions étaient notablement améliorées; et César, dans ses Commentaires, nous montre la province du Maine comme un pays privilégié de la nature; déjà remarquable par la richesse de son territoire, l'abondance de ses produits, le nombre de ses habitants, l'importance et la valeur de ses bandes guerrières.

Vers la fin du moyen-âge, dans les temps modernes particulièrement, ces avantages prirent un accroissement admirable par les progrès des industries, des lettres, des sciences et des arts. Et si notre province n'a pas, au milieu de celles dont se composait la France, précisément joué le rôle important auquel cependant elle paraissait appelée par sa position et ses qualités spéciales, ce n'est pas assurément en conséquence du défaut de moyens de ses habitants, mais bien plutôt, comme nous l'avons déjà fait observer, de leur peu d'initiative et de résolution.

En effet, aux nombreux enfants du Maine, que nous avons déjà cités comme des hommes capables, dévoués, laborieux, utiles, viennent encore s'ajouter naturellement ici les suivants, dont nous pourrions augmenter beaucoup la nomenclature, si nous n'étions arrêté par la crainte légitime d'une trop ambitieuse et trop longue énumération.

Verdier, Jean, — né à la Ferté-Bernard le 27 avril 1735,

fut à la fois médecin, avocat en Parlement à Paris, et se trouvait membre de la municipalité de cette ville, à la fameuse journée du 10 août 1792. Auteur de plusieurs ouvrages sur la jurisprudence médicale, sur l'éducation, la langue française, la chronologie, il mourut à Paris, le 6 juin 1820.

Ménard de la Groye, François, — né au Mans en 1742, fut successivement conseiller au présidial de cette ville, député de la Constituante en 1790; du conseil des Cinq-Cents, en 1798, pour le département de la Sarthe; président de la cour d'appel d'Angers en 1808; premier président de la cour impériale de cette ville, de 1812 à 1813, époque à laquelle il y mourut, le 12 août de cette dernière année. Digne et modéré dans ses opinions libérales, il disparut naturellement de la scène politique pendant les mauvais jours de la république française; et, dans les hautes magistratures qu'il exerça, pendant les temps meilleurs de ce gouvernement, et sous l'empire, se fit constamment remarquer par l'honorabilité de sa conduite et la sagesse de ses décisions.

Dumourier-Duperrier, Charles-François, — né au Mans, le 27 septembre 1743, ancien vicaire-général de ce diocèse, avait acquis, par l'aménité, la bienveillance de son caractére, la droiture de ses intentions, la sagesse de son jugement, sur tout le clergé du pays, une influence qu'il trouva l'heureuse occasion d'utiliser pendant les graves discussions du Concordat, et qui contribua surtout à le faire accepter, en garantissant l'évêché du Mans de ce malheureux schisme de *la petite Église*, dont ce pacte nécessaire, entre le Souverain-Pontife, Pie VII, et Bonaparte 1er consul, devint le regrettable prétexte. Appelé au siége épiscopal de Bayeux, Mgr Dumourier l'occupa de 1823 à 1827, en y portant l'application, toujours si fructueuse, de ses aimables qualités, et surtout de ses éminentes vertus. Il mourut à son poste, le 17 avril de cette dernière année.

Poté, Julien. — Né le 12 février 1746, au village de La Guierche, près Ballon, arrondissement du Mans, département de la Sarthe, Julien Poté fit des études sérieuses, et, de bonne heure, la tournure à la fois positive et déliée de son esprit, le

porta naturellement vers les sciences mathématiques et philosophiques, avec une prédilection fondée. Reçu docteur ès-sciences, il entre dans la carrière de l'enseignement public ; devient, avec distinction, dans ces différentes étapes universitaires, professeur de philosophie à Périgueux, de mathématiques à l'école militaire de La Flèche, à l'école centrale de la Sarthe: enseignement, qu'après la suppression de cette école, il continua, comme professeur particulier, au grand avantage des élèves, jusqu'à sa mort, arrivée au Mans, le 18 juin 1824.

M. Poté, d'un caractère honorable, doux, bienveillant, fut aimé des élèves, pour l'intelligence, la sûreté de son enseignement ; estimé des savants pour la solidité, la profondeur, la variété de ses connaissances. Il en reçut une preuve honorable dar la réponse explicative que lui fit Condillac sur une question de haute philosophie, et que l'on trouve sous ce titre dans les œuvres du célèbre dialecticien : « Éclaircissements que m'a demandés M. Poté, de la doctrine, professeur à Périgueux. »

Au nombre des écrits de M. Poté, nous indiquerons surtout ses Éloges historiques de : Belon, Mersenne, Lami, Bouvet, etc., que personne mieux que lui n'était en état d'apprécier; des discours sur le prix, l'emploi du temps ; des mémoires sur plusieurs parties des sciences mathémathiques, sa véritable spécialité.

D'Oigny-Chauvin-Duponceau, René-François, — né au Mans, le 23 septembre 1749, fut un des littérateurs les plus distingués de notre province du Maine, et l'un des poètes les plus féconds en sérieuses compositions scéniques. En effet, indépendamment de plusieurs comédies, il fit les tragédies suivantes : *Virginie*, *Marie Stuart*, *Lascaris*, *Pénélope*, *Henri III*, *Antigone*, *Cromwel*, *Ibraïm*, *Élisabeth de France*, *Œdipe-Roi*, etc. Il mourut dans sa ville natale, le 18 avril 1831.

Renouard, Pierre, — né à Laval en 1753, ancien curé d'Izé, paroisse du Bas-Maine, quitta le ministère et devint, en 1803, conservateur de la bibliothèque municipale du Mans; place qu'il remplit avec zèle jusqu'en 1825, époque de sa mort. D'un caractère facile, obligeant, il se montra toujours ami des

jeunes gens laborieux, qu'il encourageait de ses conseils, et favorisait, dans leurs travaux, des avantages de son expérience, au milieu de la riche collection dont il pouvait disposer en leur faveur.

Historien et biographe, M. Renouard était un des membres les plus zélés de la Société des arts du Mans ; il composa plusieurs opuscules sur divers sujets, notamment quelques notices nécrologiques des membres de cette compagnie. Son travail le plus remarquable porte pour titre : « *Essais historiques et littéraires sur la ci-devant province du Maine.* » Ouvrage qui n'est assurément pas sans mérite, mais dont quelques aristarques, peut-être un peu sévères, ont blâmé l'esprit et les appréciations. M. Renouard mourut au Mans, le 9 décembre 1825.

Maulny, Louis-Jean-Charles, — né au Mans, le 12 décembre 1758, se livra particulièrement à l'étude locale de la botanique, de la minéralogie, de la numismatique. Ne trouvant pas alors, dans le Maine, d'antagonistes bien puissants, il y parvint à faire autorité sur ces matières, à devenir en histoire naturelle, contrairement au vieil adage, aux dispositions mêmes du caractère des habitants, presque *prophète dans son pays.* Il n'en fut pas tout à fait de même auprès des corps savants : les limites de sa province ayant à peu près marqué celle de sa réputation. La science de M. Maulny s'appliquait en effet à beaucoup d'objets, mais elle n'était pas toujours sérieuse, et surtout assez profonde, assez réfléchie pour soutenir au loin toute l'autorité qu'on lui prêtait au milieu de nous. Il est juste d'ajouter, cependant, qu'il rendit par l'activité, le zèle de ses recherches, le travail de ses collections, les mémoires qu'il publia sur la botanique, la minéralogie, les médailles, les anciens monuments, etc., des services réels à l'histoire naturelle du Maine. Il mourut au Mans, le 18 mars 1815.

Ledru, André-Pierre, — né à Chantenay, paroisse du Haut-Maine, le 22 janvier 1761, fit de bonnes études, embrassa la carrière ecclésiastique, et devint curé de la paroisse de Notre-Dame-du-Pré, au Mans, poste qu'il occupa jusqu'en 1791.

Ayant abandonné le ministère, il fut ensuite professeur de législation à l'école centrale de la Sarthe. De septembre 1796 à juin 1798, il fit, par ordre du gouvernement, un voyage scientifique aux îles : Ténériffe, de la Trinité, Saint-Thomas, Sainte-Croix, Porto-Ricco, etc.; en rapporta des plantes, des minéraux, etc. En 1810, il publia son ouvrage en deux volumes sur l'histoire naturelle; avant et après, plusieurs savants mémoires; fit à sa campagne, auprès du Mans, des cours de botanique et de physiologie végétale, que nous avons suivis avec beaucoup d'intérêt et de fruit; fut un des membres les plus savants et les plus distingués de la Société royale des arts du Mans. D'un esprit remarquable et très-cultivé, d'un commerce doux, bienveillant, aimable, M. Ledru mourut, dans cette ville, le 11 juillet 1825.

Chappe, Claude, — né à Brûlon, paroisse du Haut-Maine. En 1763, l'abbé Chappe s'était déjà distingué par des travaux dans les sciences physiques, lorsqu'il rendit son nom célèbre par l'invention de la télégraphie aérienne, dont le premier essai, fait en 1793, fut pour annoncer la prise de Condé sur les Autrichiens qui s'en étaient emparés. Claude Chappe mourut à Paris, le 23 janvier 1805.

Hardouin-Duparc, François-Julien, — né à Mamers, ville du Haut-Maine, le 14 janvier 1770, avait fait de très-bonnes études, sous les Oratoriens de Paris, lorsqu'en 1790, bien apprécié, pour son mérite et son instruction, par le général de l'Ordre, il fut placé, comme professeur, dans la maison de Niort; l'année suivante, dans celle d'Angers. Il occupa ce poste avec distinction, jusqu'en 1792, époque à laquelle cette institution fut supprimée.

Doué d'un mérite vrai, d'un caractère loyal, bienveillant, essentiellement honorable, M. Hardouin ne resta pas longtemps sans emploi, mais fut progressivement nommé : en 1802, juge de paix à Sablé ; en 1812, juge au tribunal civil du Mans; en 1815, procureur du roi ; en 1816, président du tribunal civil de cette ville. Dans tous ces postes importants, quelquefois difficiles, M. Hardouin sut toujours concilier la dignité, la

sévérité même de ses devoirs avec la douceur, la bonté de son caractère : de telle sorte que si réellement il sut faire craindre, il sut mieux encore faire aimer la justice. Il reçut, comme bien équitable récompense de ses travaux, le 6 mai 1838, les insignes et le brevet de la Légion d'honneur.

Dans toutes ses relations d'affaires, de famille, de société, M. Hardouin apporta constamment, sans travail, sans contrainte, sans calcul, par la seule impulsion d'une excellente nature, parfaitement cultivée : loyauté, franchise, intégrité, bienveillance, aménité si parfaites, qu'il sut toujours commander l'estime, inspirer l'affection ; et que ceux qui, surtout, vivaient dans son intimité n'éprouvaient, à son égard, que l'embarras de savoir auquel de ces deux sentiments, si bien mérités, ils devaient accorder la préférence.

Aussi, lorsqu'en 1847, où, sur sa demande, il fut mis à la retraite, et, comme distinction, aussi noble que bien acquise, nommé *président honoraire*, ses collègues du tribunal civil, comprenant la perte qu'ils venaient de faire dans la personne de leur chef, s'empressèrent-ils de réclamer, comme un dédommagement, comme une faveur, que son portrait fût immédiatement placé dans la chambre du conseil. Mais, à toutes ses bonnes qualités, M. Hardouin joignait encore la modestie ; et bien que profondément touché de cette honorable requête, en ajourna l'exécution, comme celle d'un legs testamentaire aujourd'hui fidèlement et douloureusement exécuté par sa digne famille !

Aussi, le jour du décès de ce respectable et si bienveillant magistrat, le 16 janvier 1858, fut-il pour la ville du Mans, pour la province du Maine, un jour de deuil et de regrets !...

Lefebvre de Cheverus, Jean-Louis-Anne-Madeleine, — né à Mayenne, dans le Bas-Maine, le 28 janvier 1768, nous offre une de ces natures privilégiées, auxquelles Dieu semble prendre plaisir à donner une culture appropriée aux belles dispositions de leur âme ; de manière à constituer des anges, pour en faire ultérieurement des saints.

En effet, le jeune de Cheverus trouva constamment, près de

sa personne, les plus sûrs moyens d'effectuer l'heureux développement des éminentes qualités qui le distinguèrent tellement dans sa pieuse et noble carrière, qu'on ne tarda pas à le comparer au généreux, au bienveillant, au vertueux Fénelon. Dire que pendant toute son enfance il eut pour instituteur la meilleure, la plus sage, la plus chrétienne des mères ; que, plus tard, le saint et courageux évêque de Dol, Mgr de Hercé, le traita comme un fils ; que Mgr de Gonssans, évêque du Mans, le prit en affection, le favorisa d'une bourse au collége Louis-le-Grand, alors si remarquable par les hommes qu'il forma ; que l'abbé Legris-Duval y fut son émule et son ami le plus intime ; l'abbé Auger, grand-vicaire de Paris, son directeur, c'est expliquer l'admirable développement de toutes ses grandes facultés morales, de cette aménité, de cette angélique douceur, de cette charité si chrétienne, qui lui concilièrent l'affection, l'estime générales ; de cette foi profonde et sincère, qui le porta, dès son adolescence, et par la puissance d'une irrésistible vocation, au ministère sacré des autels, pour en faire l'une des plus grandes lumières de l'Église ; l'un des plus pratiques, des plus persuasifs instituteurs de la morale, des vertus chrétiennes : un véritable apôtre !...

M. de Cheverus acheva ses études ecclésiastiques avec une si remarquable distinction, que Mgr l'évêque du Mans, en prévision des orages politiques, des persécutions religieuses dont il était alors permis de redouter les funestes développements, obtint, en sa faveur, une dispense d'âge, et le fit ordonner prêtre, le 18 décembre 1790. Il se rend à Mayenne, y célèbre sa première messe dans la nuit de Noël ; est réclamé comme vicaire par son oncle, vénérable curé de Notre-Dame de cette ville ; est nommé chanoine de la cathédrale du Mans ; refuse le serment à la Constitution, demandé le 15 août 1791, d'une manière officielle par l'autorité municipale, et dès lors est obligé d'exercer en secret les fonctions de son pieux ministère. En janvier 1792, à la mort de son digne oncle, M. de Cheverus est nommé, par l'évêque du Mans, pour le remplacer ; mais la violence des poursuites républicaines l'oblige à se réfugier

en Angleterre. Par ces tristes débuts de sa carrière sacerdotale, on entrevit déjà ce qu'il devait être dans toute sa vie : le prêtre dévoué, consciencieux, charitable, sublime d'abnégation ; unissant l'amabilité, la candeur, la bienveillance de la jeunesse, à la sagesse, à la réflexion, à la gravité de l'âge mûr.

Dans ces affreuses conjonctures, où la France, livrée d'une manière si brutale et si périlleuse au régime de la Terreur, ne laissait plus, comme perspective, aux ecclésiastiques dignes de ce titre, que la mort ou l'exil, M. de Cheverus est appelé, par le respectable abbé Matignon, docteur et professeur de Sorbonne, aux États-Unis, pour évangéliser les peuplades sauvages. Il voit, dans cette requête amicale d'un homme qu'il vénérait, une mission de la Providence, et, rempli d'un pieux enthousiasme, abandonne à ses frères et sœurs les biens dont il pouvait disposer ; et, le 3 octobre 1796, arrive à Boston.

Raconter ce qu'il effectua dans cette nouvelle patrie, serait énumérer toutes les merveilles de bienfaisance, de philanthropie, de charité sublime, dont le génie, le dévouement d'une âme profondément chrétienne deviennent seuls capables. Aussi, dans tout le Nouveau-Monde, est-il bientôt vénéré comme un saint ; et malgré toutes les résistances, toutes les protestations de sa modestie, sacré solennellement évêque de Boston, à Baltimore, le 1er novembre 1810.

Accablé sous le poids des fatigues et des travaux inséparables d'une aussi difficile position, la santé de Mgr de Cheverus donne, plus tard, des inquiétudes sérieuses ; et, comme si la Providence voulait prolonger les jours d'un ministre aussi précieux, l'arracher aux dangers d'un climat alors funeste pour sa constitution épuisée, des lettres du Saint-Père et du roi Louis XVIII s'unissent pour le presser de rentrer en France, et de venir occuper l'évêché de Montauban.

Toujours dévoué, toujours soumis avec la docilité d'un enfant, le digne pasteur abandonne tout ce qu'il possédait à son troupeau, dont il se sépare l'âme brisée ; laissant partout des regrets profonds et des larmes sincères. Il arriva dans sa véritable patrie vers la fin d'octobre 1823.

Son itinéraire en France devint une pieuse ovation ; et bien qu'il eût pris soin de n'entrer à Mayenne que vers le soir, pour éviter une réception d'apparat, aussitôt que les habitants furent prévenus de son approche, tous se précipitèrent en foule au-devant de lui ; toutes les cloches sonnèrent en grande volée ; toute la ville s'illumina spontanément, comme pour l'expression de la joie publique, à l'occasion d'un événement des plus heureux.

Le 27 juillet 1824, il est reçu, avec le même enthousiasme, à Montauban, où s'effectua solennellement son installation.

Nommé à l'archevêché de Bordeaux, en 1826, malgré sa résistance, les plus sincères et les plus humbles protestations, il ne manqua pas de laisser à Montauban, comme à Boston, des regrets et des larmes; et de trouver dans sa nouvelle résidence les plus sympathiques et les plus cordiales démonstrations, auxquelles il répondit avec tant d'âme et d'à-propos, qu'il excita, dès le premier jour de son arrivée, le 13 décembre 1826, l'admiration et l'enthousiasme des populations, accourues au-devant de cet éminent archevêque.

Bien différent de ces administrateurs mal inspirés, qui s'imaginent prouver leur supériorité par des innovations, quelquefois même en adoptant une marche opposée à celle qu'a suivie leur prédécesseur, Mgr de Cheverus prit au contraire à tâche, assurément honorable et méritoire, de se placer au-dessous de Mgr d'Aviau du Bois de Sauzai, archevêque si vénérable, auquel il succédait, et de rechercher, avec une admirable délicatesse, jusqu'aux derniers vestiges de ses intentions, pour les remplir avec un respect noble, consciencieux, de manière à ne rien changer, volontairement du moins, dans la voie qu'il avait tracée ; de la suivre au contraire toujours, avec la religieuse attention que l'homme de cœur met à ne pas s'écarter de l'accomplissement rigoureux d'un vœu testamentaire.

Nommé successivement pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, en 1830, par Charles X ; cardinal en 1836, Mgr de Cheverus parut devenir, s'il est possible de le

dire, plus affectueux pour les indigents, plus modeste, plus humble à chaque promotion. Sa table était constamment à la disposition de ses amis, de son clergé; sa bourse, et même son mobilier, au service des pauvres.

Lorsque le choléra vint menacer Bordeaux, il fit, de son palais, un hôpital, avec cette inscription au-dessus de l'entrée principale : *Maison de secours.*

Un jour que, par faveur, il allait baptiser lui-même l'enfant d'une riche créole, Monseigneur aperçoit une famille nécessiteuse retirée dans un endroit obscur de l'église, attendant la fin de la cérémonie pour obtenir la même faveur de l'un des vicaires de la paroisse. Il fait approcher cette famille; déclare qu'il veut aussi donner le baptême à l'enfant pauvre; qu'il a, devant Dieu, les mêmes droits que l'enfant riche, que l'un et l'autre peuvent arriver au même degré d'élévation dans le ciel : l'enfant riche, par la charité, l'aumône, les bonnes œuvres; l'enfant pauvre, par la reconnaissance, le dévouement et la prière. Il poursuit le parallèle avec tant d'onction et de vérité, qu'il arrive à prouver que cette communauté du même sacrement, administré par lui à ces deux enfants, établit entre eux une sorte de fraternité particulière qui, dans la suite, amena, pour la satisfaction des deux familles, pour l'édification de tous, les précieux résultats que le saint archevêque avait si bien fait comprendre et si charitablement préparés.

Lorsqu'il sortait à pied dans les rues de Bordeaux, il était ordinairement accompagné d'un secrétaire portant la bourse des abondantes aumônes qu'il répandait, souvent bien au-delà de ses propres moyens. Un jour, le distributeur éconduit, avec un peu de sécheresse, le premier mendiant qui se présente; le bon archevêque s'en aperçoit : « Mais accordez-donc une pièce de monnaie à ce malheureux. » « Monseigneur, cet homme est un Juif, dit le secrétaire. » « Alors, donnez toute la bourse, repartit l'excellent pasteur : comment voulez-vous que, sans *la charité*, nous fassions aimer la religion ?... »

Quel sérieux enseignement pour ces chrétiens mal appris

qui veulent imposer de pareilles distinctions, même dans la répartition des secours accordés à l'indigence! Qu'ils écoutent, et qu'ils se corrigent. Le saint archevêque répétait bien souvent cette maxime, dont il suivait si consciencieusement le précepte : « Donnez à qui demande et qui prie : car, au seuil de l'éternité, il n'est qu'un mot que l'ange entende et qui fasse ouvrir : CHARITÉ!... »

Il nous serait impossible de rapporter ici toutes les scènes admirables de ce genre, qui firent de la vie si pure, si bien remplie de Mgr de Cheverus, un véritable cours de morale pratique, un enseignement chrétien tellement vrai, complet, rempli d'œuvres méritoires, sublimes, que le rapprochement fait, dans les premières années de son ministère si pieux, si distingué, si bienveillant, avec l'aimable et généreux Fénelon, ne suffit plus ; c'est au premier apôtre de nos temps modernes, à ce grand consolateur de toutes les souffrances, dont l'âme était embrasée d'une charité prodigieuse : à saint Vincent de Paul, qu'il faut actuellement le comparer!

Cet éloge, auprès duquel tous les autres viendraient s'éclipser, ne semble-t-il pas d'ailleurs admirablement sanctionné par les décrets de la Providence, lorsque nous voyons l'excellent archevêque de Bordeaux rendre sa belle âme à Dieu, le 19 juillet 1836, le jour même de la fête de saint Vincent de Paul, au moment de l'élévation ; pendant le sacrifice divin, qu'on célébrait dans la chambre du mourant, et lorsque ce Dieu de bonté venait lui-même reprendre, à la terre, cette *nature angélique*, et, pour prix d'aussi nobles vertus, l'envelopper éternellement *de son amour!...*

Dans ce moment suprême, comme on l'a dit avec raison, l'Église de France avait perdu l'une de ses gloires ; l'épiscopat, une lumière; le clergé catholique, un modèle ; la métropole de Bordeaux, sa couronne ; les orphelins, un appui ; les pauvres, une providence : le ciel avait acquis un nouveau saint!...

La ville de Mayenne, heureuse et fière de compter, au nombre de ses enfants, un interprète aussi parfait de toutes

les vertus évangéliques, dont chacune des actions fut un bienfait; auquel les États-Unis et la France doivent une grande partie de leurs plus belles institutions philanthropiques et charitables; fit élever, sur l'une de ses places, à l'éminent archevêque de Bordeaux, un monument digne de celui dont il consacre la mémoire : c'est la statue en bronze du cardinal, plus grande que nature, et placée debout, avec ses insignes, sur un magnifique piédestal, offrant cette devise touchante : « *Laissez venir à moi les petits enfants*; » et des bas-reliefs, qui rappellent quelques admirables traits de la vie d'un aussi bon père.

Moreau de la Sarthe, Jacques-Louis, — né à Montfort, bourg du Haut-Maine, le 28 janvier 1771, embrassa la carrière médicale; s'y fit avantageusement connaître, mais seulement par des travaux relatifs à la littérature de cet art. Laborieux, érudit, mais plus habile en théorie qu'en pratique; moins original que savant, il devint conservateur de la bibliothèque de l'école; publia d'assez nombreux travaux; entre autres : Une Histoire naturelle de la femme; l'édition des Éloges historiques de Vicq-d'Azir; et mourut à Paris, le 13 juin 1826.

Renvoizé, René, — originaire de Lombron, paroisse du Haut-Maine, à 4 kilomètres nord-est de Montfort, naquit le 4 janvier 1772; après avoir fait de bonnes études, suivit, avec succès, la carrière de l'enseignement; professa très-bien la rhétorique pendant plusieurs années au collége du Mans, dont il devint sous-principal. D'une conduite exemplaire, d'un naturel parfait, bienveillant et sincère, il offrait le type, malheureusement très-rare aujourd'hui, de cette naïveté patriarcale de *l'homme du bon vieux temps*. Versificateur plutôt consciencieux que brillant; optimiste par excellence; toujours satisfait de sa position, il ne récrimina jamais contre aucun gouvernement; on le vit au contraire chanter tour à tour, avec la même franchise, le même entrain : Napoléon, le roi de Rome, les Bourbons, le duc de Bordeaux, Louis-Philippe; la Pitié, la Charité, la sainte Vierge, etc. Ce digne professeur, dont nous

avons conservé le plus honorable souvenir, mourut au collége du Mans, le 10 juin 1838.

Moiré, Isaac, — généralement connu dans notre pays sous le titre de *poète rémouleur*, né au Mans, le 9 octobre 1771, exerçait en effet cette profession dans sa ville natale, et cultivait en même temps son petit coin du Parnasse. Il attira l'attention des littérateurs, pour la facilité, l'originalité même de quelques-unes de ses versifications, nous pourrions presque ajouter : de ses poésies ; devint, au Mans, ce qu'avait été *maître Adam, le poète menuisier*, à Nevers ; seulement avec moins d'ampleur, de génie dans ses compositions ; enfin, obtint chez nous cette favorable mais indulgente appréciation, que l'on ne manque jamais d'accorder aux hommes qui, livrés à leurs propres moyens, ont acquis *l'art* sans avoir pu s'initier à la *science;* et dont le principal et véritable mérite se trouve dans la capacité d'avoir pu se former eux-mêmes. Indépendamment d'un certain nombre de pièces fugitives : Élégies, Romances, etc., notre versificateur manceau composa deux *petits poèmes* : l'un portant pour titre : *Le Greffier*, du nom de l'une de nos belles promenades; l'autre : *Les Souris*, en huit chants, et représentant son principal ouvrage.

Menard de la Groye, François-Jean-Baptiste, — né au Mans, le 2 mai 1775 ; fils aîné de M. Menard, président à la cour royale d'Angers, fit de bonnes études et montra, dès sa jeunesse, une aptitude remarquable, un goût prononcé pour la culture de l'histoire naturelle ; devint l'un des meilleurs élèves de Cuvier, que, dans son absence, il remplaca même plusieurs fois comme professeur. Membre correspondant de l'académie des sciences, notre estimable compatriote se livra surtout à l'étude particulière des faits, aux travaux utiles et fructueux des collections ; s'occupa très-peu des généralisations théoriques. Ainsi que le plus grand nombre des savants de ce caractère, plus occupés à s'enrichir de connaissances qu'à les transmettre par leurs écrits, il n'a publié, sur l'histoire naturelle, qu'il possédait bien, que des Opuscules, des Mémoires très-utiles, sans doute, mais qui ne sont point en proportion

des ouvrages qu'il aurait pu mettre au jour, au moyen de ses notes inédites, restées en très-grand nombre, offrant le seul résultat de prouver qu'il savait étudier avec intelligence et voyager avec fruit. M. Menard est mort à Fercé, bourg de la Sarthe, le 30 septembre 1827, laissant après lui l'honorable réputation d'un naturaliste savant et distingué.

Pesche, Julien-Remi, — né à Souvigné, paroisse du Haut-Maine, à une lieue nord de la Ferté-Bernard, le 1er octobre 1780, exerça d'abord la pharmacie dans plusieurs villes; et, plus tard, abandonna cette profession pour entrer à la Préfecture comme chef de division dans les bureaux; se livrer ensuite à des études historiques sur le département de la Sarthe, et publier enfin un énorme travail en six volumes, sous le titre de : « Dictionnaire topographique, historique et statistique du département de la Sarthe, » destiné à remplacer le Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique du Maine, par Le Paige, en deux volumes; édité vers 1777, et qui présente pour nous le grand avantage d'embrasser notre province entière.

Avec des erreurs assez nombreuses, graves, même au point de vue de la chronologie, des événements, des faits; malgré des étymologies pour le moins hasardées, plusieurs appréciations fausses, marquées au coin d'un esprit frondeur, contraire aux idées sages en politique, en religion, l'ouvrage de M. Pesche n'en restera pas moins comme le riche, l'utile dépôt d'immenses recherches sur le département de la Sarthe, et dans lequel puiseront avec réserve, mais avec fruit, ceux qui s'occuperont de l'histoire de ce pays. M. Julien Pesche est mort assez loin de sa patrie, en laissant au milieu de la lettre *B* la « Biographie et la Bibliographie » qu'il avait entreprises comme utile complément de son Dictionnaire.

Etoc-Démazy, François, — né à la Ferté-Bernard, le 4 septembre 1781, fit de bonnes études, qu'il dirigea particulièrement vers les sciences naturelles; aussi, doué d'un esprit pénétrant, d'un sens droit, d'une conscience honorable, devint-il un des meilleurs pharmaciens du Mans. Toutefois, son

amour de l'étude ne lui permettait pas de se renfermer exclusivement dans la sphère de son art ; aussi, tous ses moments de loisir, mieux employés que dans les vains plaisirs du monde, se trouvaient-ils utilisés par de fructueuses excursions dans le domaine des lettres, de l'histoire locale, etc. L'un des membres les plus zélés de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, il y prouva son dévouement et sa capacité par des travaux importants et nombreux, au milieu desquels nous citerons particulièrement ses Études sur les Cénomans, les Diablintes et les Arviens, etc. Ses uniques délassements étaient de bonnes, d'affectueuses relations de famille, d'intimité, dans lesquelles il savait toujours associer la douceur, l'amabilité du caractère, aux ressources de l'esprit, aux excellentes qualités du cœur. Il mourut au Mans, le 15 mai 1846, sincèrement regretté de sa famille, de ses amis, de ses concitoyens.

Duchemin-Descépaux, Jacques, — né à Laval, en 1784, se distingua de bonne heure par la portée de son esprit, la bienveillance de son caractère, et son inviolable attachement aux saines doctrines. Rédacteur du journal *La Quotidienne* et *du Rénovateur*, il se livra, vers la fin de sa carrière, aux plus consciencieuses recherches des faits relatifs aux guerres de l'Ouest, sur le théâtre même de ces guerres, et près de ceux qui vivaient encore, après avoir tant de fois et si courageusement exposé leur vie pour la défense de la religion et du trône. De toutes ces données politiques, jusqu'alors inconnues ou mal appréciées, il fit un très-bon ouvrage historique sur *l'origine de la Chouannerie*, *les Chouans du Bas-Maine*. M. Descépaux est mort en 1859, emportant l'affection de sa famille et l'estime de ses nombreux amis.

Coutard, Louis-François, comte de. — Né à Ballon, petite vlile du Haut-Maine, le 19 février 1769, de bons agriculteurs du pays, « Louis-François Coutard, dit M. de Riancey, son biographe, se destinait à l'état ecclésiastique ; une malice et un coup de tête en décidèrent autrement, et le jetèrent dans le métier des armes. »

En effet, alors qu'il terminait sa réthorique, une espiéglerie de collége, suivie d'une forte réprimande, occasionna son engagement spontané dans le 26me régiment d'infanterie, en 1787, alors qu'il avait à peine 18 ans.

Revenu à Ballon en 1791, il s'enrôla dans les volontaires du 1er bataillon de la Sarthe, où se montrèrent, avec distinction, plusieurs autres enfants du Maine ; et dans lequel il rentra bientôt, après une courte apparition aux gardes à pied de Louis XVI.

Payant partout de son dévouement et de sa personne, il monta rapidement en grade, au milieu des armées républicaines. Ses principes religieux et ses opinions politiques devaient quelquefois lui rendre un pareil service difficile et même pénible. Mais, loyal soldat, il suivit son drapeau, voyant avant tout la défense du pays ; et nous devons le dire, à sa justification, près de ceux qui voudraient ici l'accuser, en conciliant toujours les devoirs d'un militaire avec ceux d'un homme de cœur et d'un chrétien. Il en fournit surtout la preuve, dans le Bas-Maine, après la bataille du Mans, alors qu'il commandait la garnison de Laval et de la Mayenne, en sauvant un grand nombre de victimes de la guerre civile.

M. Coutard fait une partie des campagnes de l'empire ; est nommé général de division, baron, par l'empereur. A la Restauration, il entre dans une voie plus conforme à ses opinions, à ses croyances ; est nommé commandeur de la Légion d'honneur, dont il avait mérité de franchir successivement les premiers degrés ; en 1816, comte ; en 1821, grand-officier de l'ordre ; en 1822, commandant de la 1re division militaire, à Paris ; en 1824, grand'-croix de Saint-Louis, gentilhomme de la chambre du roi, chargé de la garde des enfants de France ; en 1826, sous Charles X, commandant supérieur de Paris ; en 1828, député de la Sarthe ; en 1829, grand'-croix de la Légion d'honneur. En 1830, il donna sa démission de toutes les places qui le mettaient en rapport avec le gouvernement de Juillet ; rentra dans la vie privée pour n'en plus sortir, et mourut le 19 mars 1852.

D'un caractère généreux, d'un esprit élevé, d'un mérite vrai, bien différent de ces nullités si ridiculement prétentieuses qui « *se sont donné la peine de naître*, » ou de ces parvenus sans valeur, qui n'ont dû leur apparente élévation *qu'aux chances du hasard*, M. Coutard ne reculait pas, à l'occasion, pour donner aux uns et aux autres les leçons qu'ils méritent si bien. Nous n'en citerons qu'un exemple, mais de nature à ne pas rester sans enseignement,

Un jour, aux Tuileries, en présence du Dauphin et d'une partie de la Cour, le général parlait de son origine, et répétait hautement qu'il était fils d'un simple paysan : « Comte Coutard, lui dit, avec le ton du reproche, l'un des courtisans du prince, il n'est pas besoin de rappeler ces particularités. » « Mais, Monsieur le duc, repartit le général avec l'accent de la plus noble franchise : est-ce que d'hasard vous croyez que je le fais par modestie ? » Il était difficile de répondre plus juste et plus à propos.

Dubois de Montulé, Edouard-René-Pierre-Charles, — né au Mans, le 12 mai 1792, embrassa la carrière militaire, et devint officier dans les armées françaises. Retiré du service, il entreprit plusieurs voyages éloignés, dont il a donné des relations assez intéressantes pour exciter le regret que l'auteur n'eût pas suffisamment étudié les sciences physiques, chimiques, naturelles, etc., dont il fait, dans ses récits, des applications quelquefois hasardées, ou mêmes fautives. De 1816 à 1819, il visita l'Amérique, l'Italie, la Sicile, l'Égypte ; de 1821 à 1823, l'Angleterre, la Russie, etc. Il joignit au texte de ses ouvrages des atlas curieux, et mourut au Mans, le 1er mars 1828.

Jolivard, André, né au Mans, vers 1787, montra de bonne heure les plus heureuses dispositions pour la peinture, surtout dans le genre du paysage, qu'il devait enrichir de ses tableaux nombreux et d'un vrai mérite. Élève du célèbre Bertin, peintre de paysages historiques, et chez lequel on vit souvent, avec la correction du dessin, l'inconvénient « de jeter la nature dans un moule uniforme et de convention, » il eut le bon esprit de

s'approprier les qualités de son maître en évitant ses défauts ; et même en créant, pour ainsi dire, un genre complétement opposé au sien.

Aussi, les paysages de M. Jolivard se distinguent-ils, surtout, par la naïveté, la vérité de l'expression. La nature ne s'y trouve jamais travestie, défigurée par les afféteries de l'art ; on pourrait presque dire qu'elle y néglige quelquefois jusqu'aux plus simples ornements, afin de paraître dans toute sa réalité. Pour ceux qui jugent par instinct et sans préoccupation artistique, c'est un mérite incontestable. En effet, c'est un portrait exact de la chose représentée, où le peintre ne permet aucune confusion des sites, des arbres et même des plantes en végétation sur le sol.

On a reproché quelquefois à M. Jolivard la sévérité, le défaut d'éclat de ses compositions, sans réfléchir qu'elles ont été faites dans le Bas-Maine, où les paysages ont un aspect sévère ; dans l'automne, où le feuillage a perdu ses teintes brillantes ; que ces compositions sont des portraits sérieux et non des tableaux de fantaisie ; enfin que l'auteur, à la fois naïf et mélancolique, a dû leur imprimer tout naturellement le cachet de son caractère. Affectueux et bon, M. Jolivard, comme tous les hommes d'un talent véritable, modeste et même timide, a mieux su travailler que faire valoir ses œuvres, dont les qualités essentielles seront, peut-être, dans l'avenir, mieux appréciées de ceux qui préfèrent, aux illusions les plus brillantes, la vérité dans toute la simplicité de son expression. M. Jolivard est mort, à Paris, des suites d'un coup de feu reçu à sa fenêtre, pendant l'insurrection occasionnée par le coup d'Etat, au 2 décembre 1851.

Lalande, Julien-Pierre-Anne, — né au Mans, le 13 janvier 1787, fit de solides études et montra, de bonne heure, un goût prononcé pour les travaux sérieux. Entré dans la marine militaire, il y parcourut sa carrière avec distinction, pour arriver au grade élevé de vice-amiral ; et, par les degrés successifs, au titre de grand'croix de la Légion d'honneur. Il était membre du Conseil de l'amirauté ; commandait l'escadre fran-

çaise dans l'Orient, en 1840. Jouissant de l'affection, de l'estime de ses concitoyens, il fut nommé député du Finistère, membre du Conseil général de la Sarthe ; et, dans toutes les relations publiques ou privées qu'il eut occasion d'entretenir, se fit constamment remarquer par la distinction de son esprit, la solidité de son jugement, la loyauté de son caractère et la bonté de son cœur. Il mourut, à Paris, le 2 mars 1844.

Guillois, Ambroise, — né à Laval, en 1796, embrassa l'état ecclésiastique, devint curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans ; se distingua par son amour de l'étude et du travail. Publia, sur la religion, plusieurs ouvrages utiles, entre autres : « La nouvelle Explication du Catéchisme, » enseignement pratique, dont le succès justifie le mérite. M. Guillois mourut, au Mans, le 8 décembre 1853.

Vallée, Platon, — né à Rouez-en-Champagne, commune à 5 kilomètres sud de Sillé-le-Guillaume, Sarthe, le 27 mai 1794, fut heureusement doué de la nature, entouré, dès son berceau, par les soins les plus tendres, les plus intelligents : car une mère parfaite, sous tous les rapports, lui donna cette première éducation de l'enfant, que rien ne remplace et qui décide bien souvent de l'avenir de l'homme ; car son oncle, M. Vallée, respectable curé de Neuvillette, paroisse voisine de celle de Rouez, se chargea plus tard du facile développement des qualités de son esprit, de son cœur, et fit, pour son jeune élève, ce que le père de Montaigne avait effectué pour son fils, en mêlant au charme de la littérature celui de la musique, dans son affectueux enseignement ; ce qui nous explique le goût particulier que P. Vallée conserva pour l'une et pour l'autre pendant toute sa vie, dont elles devinrent les plus agréables distractions, au milieu des ennuis et des fatigues d'une profession quelquefois bien pénible.

Vers 1805, il entre au collége de Vendôme, et s'y distingue de manière à laisser, dans cet établissement justement renommé, les plus honorables souvenirs. Pour échapper à ce broiement de la jeunesse par les roues du char triomphal de l'empire, P. Vallée, dont la vocation médicale s'était déjà

prononcée, fut obligé d'entrer provisoirement dans la carrière de l'enseignement, et se fit, en 1811, recevoir à l'École normale.

En 1814, libre de suivre sa première impulsion, il vint étudier la médecine à Paris, et reçut le diplôme de docteur, le 30 septembre 1820. Ce fut ensuite au Mans, au milieu de sa digne famille et de ses nombreux amis, qu'il voulut exercer les fonctions si difficiles de son art avec zèle, dévouement et distinction ; ne mesurant même pas toujours, sur la faiblesse de sa constitution physique, les fatigues de sa profession, les préoccupations sociales et politiques auxquelles il s'exposait ; d'où résultèrent des atteintes graves à la santé de cet excellent philanthrope, qui jointes, à celles plus pénibles encore, des cruels chagrins du cœur, précipitèrent sa chute, et l'entraînèrent avant l'âge. Platon Vallée mourut, au Mans, le 14 juillet 1856, justement regretté de sa bonne famille, de ses amis, de ses nombreux clients et des pauvres dont il se montra le consolateur et l'appui.

Triger, Jules, — né à Mamers, département de la Sarthe, le 11 mars 1801, fit des études sérieuses dans les colléges de cette ville, de La Flèche et de Paris. Porté, comme tous les hommes d'une vocation spéciale, vers ses travaux de prédilection, il suivit assidûment les cours du savant Cordier, en 1825, sur la géologie, science aux utiles et grandes applications, par lesquelles il devait lui-même acquérir de véritables et légitimes droits à la reconnaissance du pays ; en devenant, par le fait, ingénieur civil même avant la création du corps, en 1830.

En 1833 et 1834, M. Triger fit au Mans des cours de géologie pratique suivis par un auditoire nombreux et capable. Ces cours ont répandu le goût d'une aussi belle science dans toute la province du Maine, laissé d'honorables et précieux souvenirs. En 1834, il exécute un tracé positif entre les villes du Mans et d'Alençon, pour la canalisation de la Sarthe, avec approbation des hommes les plus compétents : tracé qui se trouve conforme à celui que suit aujourd'hui le chemin de fer dans le même parcours.

Chargé d'exécuter la carte géologique du département de la Sarthe, notre habile compatriote remplit, avec un véritable talent, cette grande et difficile tâche, en adoptant un quarante-millième comme échelle de proportion, plus grande, par conséquent, ici, que dans les autres cartes du même genre, et permettant à l'auteur de plus intéressants et plus nombreux détails.

Ce beau travail a présenté déjà, comme plus utiles conséquences pratiques : 1° la connaissance positive des nombreuses couches géologiques du département de la Sarthe, avec les applications industrielles, scientifiques, etc., qu'elle doit amener ; 2° l'exploitation des pierres meulières exportées à l'étranger ; 3° la fabrication du sel d'Epsom au moyen de la dolomie, découverte en 1835, aux environs de Fresnay ; 4° l'ouverture de différentes mines, dont il créa lui-même plusieurs établissements dans le Maine, etc.

Audacieux dans ses conceptions, comme tous les hommes qui comptent, pour l'exécution, sur les ressources de leur intelligence, M. Triger, après avoir sérieusement étudié le bassin houiller de Châlonne, Maine-et-Loire, propose à M. le comte de Las Cases l'exploitation d'une mine de charbon sous le lit même du fleuve. Les difficultés d'une pareille entreprise offrirent le remarquable avantage d'amener, par nécessité, notre savant géologue, à sa belle et précieuse découverte de l'air comprimé dans ses applications fécondes aux grands travaux de ce genre. Aussi ne tarda-t-elle pas à se trouver employée au sauvetage des navires, en France, en Belgique, en Angleterre, etc., d'après les instructions données par l'auteur ; aux fondations des ponts, des aqueducs, etc.

Cette invention remarquable est tellement aujourd'hui regardée comme l'imprescriptible propriété de notre compatriote, qu'en Belgique, dans les écoles centrales des mines, on la mentionne toujours sous le titre de *Procédé Triger* ; que, lors de son emploi dans la construction, sur le Rhin, à Kehl, des fondations du pont destiné au chemin de fer, les ingénieurs, par erreur sans doute, l'ayant présentée comme une décou-

verte anglaise, plusieurs membres de l'Académie des sciences réclamèrent en faveur de M. Triger, par la voie du *Moniteur* ; enfin, qu'en 1852, l'auteur obtint, pour cette découverte, le grand prix de mécanique. Il avait, en 1844, été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Triger, aujourd'hui correspondant du ministère de l'instruction publique, pour la Sarthe, se distingue à la fois par les qualités pratiques de ses connaissances profondes en géologie ; par l'obligeance, l'aménité, la bienveillance de ses relations. Différent, en effet, du plus grand nombre des spécialités célèbres, il se met naturellement à la disposition de ceux qui réclament les conseils de son expérience ; aux risques même de voir ses idées et ses découvertes exploitées par d'autres. Toujours beaucoup plus occupé de la diffusion, des progrès de la science, que des intérêts et des succès d'amour-propre du savant.

Gendron, Esprit, —né à Château-du-Loir, Sarthe, le 3 juillet 1794, après avoir fait de bonnes études, vint à Paris suivre les cours de la faculté de médecine, et ne tarda pas à donner des preuves incontestables de son aptitude et de son véritable savoir, dans les concours des hôpitaux et dans ceux de l'école pratique dont il fut un des lauréats.

De retour dans sa ville natale avec le titre de docteur, brillamment conquis, il acquit bientôt la réputation d'un habile et savant praticien, non-seulement en médecine, mais encore en chirurgie; non-seulement dans les environs de sa résidence, mais encore dans toute la province du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, etc.

Entré dans les voies administratives, il devint maire de Château-du-Loir pendant longues années; membre du Conseil général de la Sarthe jusqu'à son décès. Il reçut la croix de la Légion d'honneur, comme une bien juste récompense des nombreux services qu'il avait rendus par ses travaux administratifs et surtout des succès importants obtenus dans son exercice de la chirurgie, de la médecine pratiques.

Apprécié comme un homme de valeur positive par ceux qui

jugent sans prévention, M. Gendron a laissé les souvenirs de son exercice en médecine, et plusieurs ouvrages importants sur cet art, comme des preuves incontestables à l'appui de cette consciencieuse appréciation. Cet honorable praticien est mort victime de son zèle, dans la force de son talent, le 19 décembre 1860, à Château-du-Loir, laissant un vide réel dans la science; dans l'affection, l'estime de sa famille et de ses amis.

ANJUBAULT, PROSPER-AUGUSTE, — né au Mans, le 19 janvier 1797, y fit de solides études et s'engagea dans la carrière du notariat. Mais son amour de la science, du travail; son esprit essentiellement observateur; son goût particulier pour l'histoire naturelle, devaient en décider autrement; et, comme pour tous les caractères appelés vers un but spécial, ici la vocation l'emporta sur les arrangements de famille et d'intérêt.

Autant qu'il put, en remplissant tous ses devoirs auprès de son patron, employer ses loisirs aux recherches sérieuses qu'il affectionnait, au mutuel échange de ses connaissances pratiques avec celles des naturalistes du pays, M. Anjubault supporta la diversion que le soin des affaires imposait à ses occupations favorites; mais une fois notaire vers 1832, relégué dans la petite localité de Vallon, il comprit, par la force même des choses, que là n'était pas sa place; et non par instabilité de caractère, mais dominé par une impérieuse vocation, négocia de sa charge, après un an d'exercice; revint au Mans pour y reprendre, avec plus de liberté, ses études privilégiées et son commerce avec les savants.

Cette généreuse décision fut une bonne fortune pour la botanique, la zoologie, et spécialement pour l'entomologie, l'ichtyologie du Maine; pour notre magnifique bibliothèque départementale, dont il devint, en 1834, l'habile et si dévoué conservateur, que sa mention biographique, pour éviter les répétitions, ne pourra se compléter dignement qu'avec l'histoire abrégée de ce bel établissement, où, depuis plus de 26 ans, il a mis un tel ordre, un si parfait arrangement, qu'il nous est permis d'affirmer que si quelques-uns eussent pu faire aussi bien, nul assurément n'eût fait mieux que lui.

M. Anjubault, l'un des membres les plus distingués et les plus utiles de notre Société d'agriculture, sciences et arts, n'a pas cessé d'enrichir ses bulletins de travaux essentiellement pratiques, au nombre desquels nous remarquons surtout : l'historique de cette Société; des observations nouvelles sur les animaux vertébrés; des recherches savantes sur les causes de l'improduction des pommiers à cidre, etc.

Coquereau, Félix, — né à Laval, Mayenne, le 27 novembre 1808, de M. Coquereau, conseiller de préfecture de cette ville, ayant combattu très-honorablement sous l'empire, et comme les biographes n'ont point manqué d'en faire le rapprochement : « ayant donné sa démission en 1830, pour ne pas prêter serment à *la royauté citoyenne*, que son fils consentit à servir avec tant de dévouement et de prédilection. » Ils ont encore ajouté que M. Félix Coquereau était allié par sa mère, Mlle de Cormerey, à MM. de Hercé, évêque de Nantes, de Cheverus, archevêque de Bordeaux; et, par son père, à plusieurs chefs de ce nom, qui s'étaient rendus fameux dans *les guerres de l'Ouest*, entreprises pour la défense de la religion et du trône légitime : faits qui, d'après eux, ne diminuent pas l'importance et l'opportunité du rapprochement entre la conduite du père et celle du fils.

M. Coquereau, livré d'abord à l'étude suivie du droit, avait été reçu avocat, se faisait remarquer, dans le monde élégant de son pays, par le soin étudié de sa mise et la recherche prétentieuse de ses manières; lorsque tout à coup, et sans transition appréciable, on apprend, avec le plus grand étonnement, qu'il est entré au séminaire de Vannes; qu'il a quitté l'habit du *fashionable* pour la soutane du prêtre.

Ordonné en 1833, il exerça le ministère dans la Sarthe pendant deux ans, pour aller ensuite, comme vicaire, à Laval. Des critiques trop sévères, nous le croyons du moins, ont dit qu'il avait alors plutôt les manières délibérées d'un aumônier de régiment, que la sérieuse réserve d'un ecclésiastique de paroisse; et prenant acte de quelques propos indiscrets, inconsidérés, d'une jeunesse inexpérimentée, sont allés jusqu'à pré-

tendre qu'avant de s'engager dans une carrière aussi grave il n'avait pas suffisamment consulté son caractère et sa vocation. Toutefois d'autres ont rendu plus de justice à ses bonnes qualités : « Sa vivacité, dit l'auteur de la Biographie du clergé contemporain, s'était dirigée tout entière vers le goût des bonnes œuvres. Ses condisciples n'ont pas oublié combien il était affectueux et dévoué : la piété, chez lui, était pleine d'aménité. »

Il fallait, à cet homme remuant et passionné, du mouvement, du bruit, de l'espace et de l'imprévu ; le calme et les étroites limites d'une cure de campagne ne pouvaient lui convenir. Sans réunir toutes les qualités d'un grand orateur chrétien, il en possédait assez pour se livrer à la prédication, d'ailleurs dans ses goûts ; il en fit son occupation essentielle avec assez de fruit, de bonheur surtout.

« Ce jeune orateur, dit le biographe déjà cité, n'est point classique, il s'en faut beaucoup. Il appartient plus à l'école de M. Victor Hugo qu'à celle de M. Frayssinous. Ses hardiesses n'ont point de terme, lorsqu'il s'en permet ; il verse à flots, plutôt qu'il ne distribue avec art, les couleurs de la poésie, si elles lui tombent sous la main : le fracas séduit son imagination. » De 1837 à 1839, il prêcha des stations à Brest, à Nantes, à Lorient, etc. Le biographe ajoute, à cette occasion : « Son genre d'éloquence, sa bonhomie juvénile, la simplicité quelque peu cavalière de ses habitudes, l'avaient rendu singulièrement cher aux populations qu'il évangélisait... Son caractère, bizarrement mélangé de fougue et de laisser-aller, avait séduit les officiers et les soldats de la marine, qui tous disaient de lui : *C'est un bon enfant.* »

Les esprits sévères ne manquaient pas, au contraire, de faire observer : « Qu'on n'achète une pareille popularité qu'aux dépens de sa dignité sacerdotale ; qu'en fréquentant les soldats, M. Coquereau prenait leur allure ; qu'il était de trop bonne composition pour les banquets ; portait trop joyeusement ses *toasts;* qu'il avait en chaire des façons communes ou préten-

tieuses; recevait ses visites en robe de chambre, la pipe à la bouche, etc. »

Ces reproches, même en y faisant la part d'un peu de rigueur, n'étaient malheureusement pas sans portée; le caractère sérieux du prêtre eut quelquefois à souffrir des libertés du prédicateur, qui cependant eut assez de succès pour qu'en 1840 *l'abbé Bon-Enfant* obtînt sa nomination d'aumônier de *la Belle-Poule*, frégate chargée de rapporter les cendres de Napoléon à Paris, sous le commandement du prince de Joinville; et qu'en 1841, après un sermon à Saint-Roch, il fut, par Louis-Philippe, aux pressantes sollicitations de Marie-Amélie, nommé chanoine de Saint-Denis.

Les reproches faits jusqu'ici à M. Coquereau n'ont porté que sur des excentricités de caractère; mais il en est un beaucoup plus sérieux que viennent adresser à sa conscience les biographes mécontents de ce qu'il écrivait dans sa relation du voyage de Sainte-Hélène, sans doute enivré des succès qu'il venait d'obtenir. Comment en effet l'abbé Coquereau, en opposition avec les nobles résolutions de son père, les actes méritoires de sa famille, ses premières opinions politiques, religieuses, le sacré caractère dont il est revêtu, s'est-il assez oublié pour tracer inconsidérement ces lignes si regrettables, à l'occasion de quelques oppositions relatives à l'expédition de Sainte-Hélène?

« Aussi, sauf *quelques malheureuses organisations* à qui le sens de ce qui est juste et louable semble avoir été refusé, *tous* applaudirent à ce projet du Gouvernement. » L'auteur de la Biographie du clergé comtemporain s'empresse de répondre à cette inqualifiable apostrophe par ces justes réflexions : « Les légitimistes n'avaient rien à faire ici : l'injure est assez vive, assez gratuite, assez inutile pour qu'on la repousse au nom de la délicatesse, du patriotisme et des principes du style. J'aime à croire que Louis-Philippe ne demandait pas qu'on ravalât ses adversaires pour le relever : si M. Coquereau s'imagine lui avoir fait un sacrifice agréable, il s'est probablement trompé: il a dès lors commis non-seulement une faute, mais une maladresse. »

Lorsque l'on sait d'ailleurs que des hommes tels que Châteaubriand, Lamartine, etc., s'étaient montrés au nombre de ces opposants qui ne voulaient pas qu'on dépossédât Napoléon de son rocher de Sainte-Hélène, on se demande alors, en lisant l'étrange appréciation de M. l'abbé Coquereau, de quel côté se trouvent réellement « *les organisations malheureuses à qui le sens de ce qui est juste et louable semble avoir été refusé?* »

Après avoir apprécié notre compatriote au point de vue de l'orateur, le même biographe l'envisage avec aussi peu d'indulgence comme écrivain. A propos *des Souvenirs de Sainte-Hélène,* il ajoute en effet : « Ce n'est point là, il faut en convenir, son plus beau côté. Voici la première chose qui se remarque à l'ouverture du livre : l'auteur n'a pas l'habitude d'écrire. Sa phrase est faible et pénible; sa pensée a peine à se faire jour sous l'écorce mal polie de l'expression; il est emphatique, surabondant; et la grammaire elle-même éprouve des affronts... Les *Souvenirs* ne sont pas le fruit de longues veilles... On n'arrive en tout, à la vraie science, qu'après de grandes initiations, et la publicité maltraite ceux qui jouent avec elle. »

C'est peut-être en effet le plus grand tort de M. l'abbé Coquereau, pendant toute sa vie; celui qui certes a le plus contribué au succès de ses contradicteurs; mais comme les chances très-heureuses de son élévation ont dû presque nécessairement lui susciter des envieux, il faut, pour être équitable dans l'appréciation positive d'un semblable personnage, prendre un juste milieu entre les critiques exagérées de ses détracteurs, et les éloges excessifs de ses panégyristes. M. Coquereau est aumônier en chef de la flotte, membre de la Légion d'honneur, etc.

Voisin, Auguste, — né à Saint-Calais, le 12 juin 1813, sentit, dès son enfance, une vocation particulière pour l'état ecclésiastique, sous les inspirations et les enseignements du vénérable curé de cette ville : M. Beucher-du-Bourgneuf. Il entre au petit séminaire de Tessé en 1830; est ordonné prêtre en 1837. Poussé par un amour de l'étude, qui sera toujours sa passion dominante, il se fait, en 1841, recevoir moine à l'abbaye de

Solesmes, pour y travailler plus à loisir et sans distraction. De 1843 à 1845, il fait le voyage de Rome pour s'instruire dans les sciences liturgiques et monumentales surtout. Revient à Saint-Benoît du Mans exercer les fonctions de vicaire; et, vers 1854, est nommé curé de Maisoncelles, paroisse de la Sarthe. En 1857, il se fixe définitivement au Mans; s'y livre particulièrement aux études archéologiques, littéraires, historiques, avec l'assiduité, la patience d'un bénédictin, comme il faisait antrefois à Solesmes; concourant, avec obligeance, par ses utiles recherches, aux progrès intellectuels de notre province.

Membre de plusieurs Sociétés savantes, M. l'abbé Voisin a payé son tribut dans chacune d'elles par des travaux consciencieux sur l'histoire locale du bas Vendômois, du Maine, de la ville du Mans, etc; sur l'archéologie de ses localités: objet de ses continuelles études. Au nombre de ses publications nous signalerons particulièrement : « Les Cénomans anciens et modernes, une Notice historique sur le Vendômois, les Vies de saint Julien, saint Calais, etc. »

Guéranger, Edouard-Auguste-François. — Né à Sablé-sur-Sarthe, le 6 avril 1801, M. Edouard Guéranger fit de bonnes études classiques, et fut conduit, par une vocation, par une aptitude spéciales, à celle des sciences naturelles. Reçu pharmacien, avec distinction, vers 1823, il exerça jusqu'en 1845, de la manière la plus honorable, cette utile et consciencieuse profession; que l'altération d'une santé délicate le força d'abandonner aux soins, également habiles et si dévoués, de son digne successeur : M. Jules Bonhommet.

Dégagé des fatigues incessantes que cette profession imposait à son louable zèle, M. Guéranger consacra désormais tout son temps à ses études privilégiées et s'empressa de rendre, par la théorie, d'importants services, comme il l'avait déjà fait par la pratique, en ouvrant et professant, pour les hommes studieux, des cours gratuits de chimie appliquée aux arts; de géologie, de paléontologie, etc.

Collaborateur du *Journal de Chimie Médicale*, etc., M. Guéranger y fit insérer, ainsi que dans plusieurs autres journaux

scientifiques, un grand nombre d'articles utiles sur l'histoire naturelle, et particulièrement sur la chimie médicale, judiciaire, industrielle, agricole, etc. Parmi ses publications, nous distinguerons surtout : Leçons de chimie appliquée à l'agriculture; brochure sur la Flore de la Sarthe ; les Irrigations; la Paléontologie du département; l'action du Sel en agriculture, etc. Membre de la Société de Chimie médicale de Paris, des Sociétés scientifiques de l'Yonne, d'Angers, de la Sarthe, dont il a plusieurs fois été président, etc., M. Édouard Guéranger ne pouvait manquer, par ses importants et consciencieux travaux, d'obtenir plusieurs distinctions honorifiques, prix mérités de 1828 à 1860 dans plusieurs concours : à Paris, chimie médicale, médaille d'argent ; à Toulouse médaille d'or ; au Mans, agriculture pratique, médaille d'argent, par le comice agricole ; horticulture, médaille d'argent, etc.

Toujours utilement occupé de ces diverses branches des sciences naturelles, M. Edouard Guéranger pourra, nous l'espérons du moins, rendre longtemps encore, sous ce rapport essentiel, de véritables services à son pays.

Voisin, Félix, — né au Mans, le 30 novembre 1794, fit de bonnes études classiques et médicales ; fut reçu docteur en 1819. Elève distingué de Pinel et d'Esquirol, maîtres illustres dans l'importante spécialité des aliénations mentales, dont ils ont éclairé si puissamment la théorie; dont ils ont véritablement créé la pratique en la rendant, à la fois, logique, humaine et fructueuse, M. Félix Voisin se trouva naturellement porté vers l'observation particulière de ces maladies. Avec une aptitude remarquable, avec d'aussi précieuses leçons, il ne tarda pas à devenir lui-même une autorité sérieuse dans cette utile et noble carrière. Aussi, dès l'année 1821, eut-il l'heureuse pensée de s'associer au savant, à l'excellent docteur Falret, élève éminent des mêmes professeurs, pour fonder à Vanvres, près Paris, un magnifique établissement de santé pour les aliénés : établissement dont les grands succès ont justifié l'excellente renommée.

Décoré en 1841, médecin des hôpitaux de Paris, suivant

avec fruit la route honorable qu'il s'est tracée, M. Félix Voisin, au premier rang de ses nombreux travaux, a publié plusieurs bons ouvrages sur l'aliénation mentale, sur les maladies nerveuses, la philosophie médicale, etc.

HOUDBERT, VICTOR-MICHEL, — né à Paris, le 7 février 1800, fit de très-bonnes études classiques au collége du Mans, suivit les cours de droit à l'Ecole de Paris, fut reçu licencié en 1823, entra dans la magistrature et remplit les fonctions de substitut, ensuite de juge au tribunal civil du Mans de 1827 à 1860.

L'un des membres les plus distingués de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, M. Victor Houdbert a pris une part active aux travaux de cette compagnie, payé son tribut d'une manière avantageuse par différentes brochures et comptes rendus sur la littérature, les sciences, les arts, l'histoire locale, etc. : travaux intéressants, utiles, où se font remarquer la valeur du fond et la correction de la forme.

Au nombre de ces publications, nous indiquerons surtout : un Rapport sur les travaux de la Société Philharmonique ,1836; Esquisse sur l'histoire scientifique, littéraire et artistique de Maine , 1840 ; du Genre burlesque et des Œuvres de Scarron, compte rendu pour un concours, 1850 ; Projet de réunion à la ville du Mans des communes de Sainte-Croix, de Saint-Pavin et de Saint-Georges, 1853 ; Rapports sur les travaux de la Société de Saint-Vincent-de-Paul , depuis son institution au Mans, 1 vol. in-8° ; Boutade sur le jeu du Wist, formant le spirituel et facétieux pendant à celle de M. Houdbert père sur le jeu de Boston, remarquable, ainsi que plusieurs autres pièces de vers du même auteur, par la finesse des aperçus et par la grande facilité d'exécution.

GUÉRANGER, DOM PROSPER-LOUIS-PASCAL. — Né à Sablé-sur-Sarthe, le 6 avril 1805, M. Prosper Guéranger embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique ; ordonné prêtre, il devint secrétaire particulier de Monseigneur de la Myre, évêque du Mans, qui l'affectionnait beaucoup. Fort de ses bonnes études et poussé par un grand amour du travail, il se constitua le res-

taurateur de l'ordre des Bénédictins de France ; et le 11 juillet 1833 prit, comme nous l'avons dit, possession de l'antique monastère de Solesmes, dont il fut prieur pendant quatre années ; secondé, pour cette noble entreprise, par neuf religieux voués à la règle de saint Benoît. Vers le 1er septembre 1837, il reçut le titre d'abbé, lorsqu'à cette date, le prieuré de Solesmes fut élevé au rang d'abbaye, par un bref de Grégoire XVI.

Dom Guéranger, écrivain religieux, moraliste, laborieux comme tous ceux de cet Ordre, est auteur de plusieurs ouvrages estimés, au nombre desquels nous citerons surtout : « de l'Élection et la Nomination des Évêques, 1 vol. in-8° ; Origines de l'Église Romaine, 1 vol. in-4° ; Institutions liturgiques, 3 vol. in-8° ; Essai sur le Naturalisme contemporain, 1 vol. in-8° ; Histoire de sainte Cécile, 1 vol. in-12 ; l'Année liturgique, 12 vol. in-12, en voie de publication. »

Nommé. par le vénérable Pie IX, membre de la Société des Rites, notre savant abbé de Solesmes s'est encore avantageusement révélé par des brochures, des articles, dans les revues, les journaux, sur diverses questions religieuses.

L'Histoire de l'Église du Mans, dont la publication est très-avancée, par dom Piolin, est encore un des ouvrages, qui, d'après son étendue, son importance, font honneur à l'abbaye de Solesmes.

Etoc-Démazy, Gustave-François,— né au Mans, le 30 juillet 1806, après avoir fait de fortes études dans le collége de cette ville, embrasse la carrière médicale, et s'y fait bientôt remarquer par son amour du travail et de la science. Esprit sérieux, réfléchi, caractère persévérant, doué de ce tact particulier qui ne se donne pas, mais qui se développe et se perfectionne, après avoir acquis les solides connaissances du véritable savant, il ne tarde pas à manifester les aptitudes assez rares d'un bon, d'un utile praticien. Son goût et les circonstances le portèrent plus spécialement vers le traitement des aliénations mentales. Nommé, en 1830, médecin en chef du magnifique Asile de la Sarthe, il remplit cette pénible et difficile mission, comme il

aurait fait toute autre dans son art, avee intelligence, habileté, conscience et dévouement. M. Étoc-Demazy est auteur de plusieurs ouvrages très-estimés sur les aliénations mentales.

Indépendamment de ces avantages qui suffiraient à la réputation d'un médecin très-distingué, M. Étoc-Démazy nous en offre encore d'autres, qu'il est impossible de ne pas au moins énumérer, puisqu'ils complètent son caractère d'homme de cœur, de dévouement et de résolution. En 1830, au concours pour l'internat des hôpitaux, il fut reçu le premier : titre qui prouve, à notre sens, un peu plus que le diplôme de docteur. En 1832, il fit si courageusement, à la Salpétrière, le service médical pendant le désastreuse épidémie du choléra, qu'une médaille lui fut décernée. En 1837, l'académie royale de médecine l'admit au nombre de ses membres correspondants. Successivement nommé président du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Sarthe ; du comité consultatif de la médecine cantonale. Après avoir fait, pendant 23 années, gratuitement, le service de médecin des épidémies, d'après son rapport sur celle de 1854, il reçut une médaille du ministère, sur présentation de l'académie. Enfin, M. Etoc-Démazy a tant et si bien fait pour notre Asile départemental, si bien dirigé, que sa mention biographique ne pourra dignement se compléter qu'à l'article de cet utile et bel établissement. Qu'il nous soit du reste permis d'exprimer ici toute notre satisfaction d'avoir eu pour élève un médecin remarquable par le talent, plus remarquable encore par les qualités du cœur, puisqu'il nous impose l'obligation de rappeler un aussi bon souvenir.

Montesson, Charles-Raoul, comte de, — né au Mans, le 27 septembre 1811, après avoir fait de consciencieuses, de très-bonnes études générales et spéciales, fut admis à l'école militaire de Saint-Cyr en 1829, reçu sous-lieutenant en 1831 ; lieutenant d'état major en 1833.

Tant qu'il ne se trouva point obligé de passer de la théorie à la pratique, le jeune militaire consentit, au milieu même des conditions politiques de l'époque, à ne pas briser sa carrière si

bien commencée ; mais, ce moment arrivé, sa démission, en 1834, fut immédiatement donnée, par des raisons assez faciles à comprendre ; et par des motifs trop honorables pour avoir besoin de commentaires.

Mais d'un esprit élevé, d'une intelligence cultivée, M. de Montesson n'était pas un gentilhomme à dépenser toute sa vie dans les ennuis du monde, les fatigues et les désœuvrements de la dissipation ; il chercha des consolations dans l'étude, il y trouva l'utile emploi du temps, et des résultats avantageux à l'histoire locale de son pays.

Caractère franc, loyal, affable, sérieux au besoin ; s'il ne s'est pas improvisé de nombreux indifférents à l'usage du monde, il s'est fait, ce qui vaut un peu mieux, des amis intimes, sincères et dévoués.

Nous remarquons surtout au nombre des travaux littéraires de M. Raoul de Montesson : « l'*Histoire de Vallon* : » grande commune de la Sarthe ; « *Le Vocabulaire du Haut-Maine*, » contenant un grand nombre d'anciennes expressions en usage dans le vieux dialecte, et se retrouvant, encore aujourd'hui même, dans la plupart des communes rurales de cette province ; avec des considérations grammaticales utiles pour élucider l'origine et les développements de notre idiome actuel. Ouvrage qui joint de plus, à cet incontestable mérite, celui d'être, pour le Haut-Maine, le seul dans ce genre.

Hamon, René-Amédée. — Né au Mans, le 28 février 1814, M. Hamon fit, au lycée d'Angers, de fortes et consciencieuses études. Libre de suivre l'impulsion qui le porta de bonne heure vers la carrière administrative, il travailla son droit en homme sérieux, et fut, en 1836, reçu docteur avec distinction à la faculté de Paris.

Dès l'année 1833, il se fait avantageusement connaître par une étude remarquable de l'état des colonies, et sur la législation qu'il croit la plus utile pour en régler équitablement les intérêts souvent opposés à ceux de la France, particulièrement au point de vue de *l'industrie sucrière*.

Il est successivement nommé : en 1841, attaché au ministère

des affaires étrangères; en 1842, auditeur au conseil d'état, 2me, en 1846, 1re classe; en 1843, chevalier de la légion d'honneur.

Plusieurs missions lui sont confiées par son ministère, en 1845, au Maroc; en 1847, en Espagne, en Suisse; il s'en acquitte, chaque fois, en homme intelligent et laborieux.

Ramené dans sa province par les dernières commotions révolutionnaires; incapable d'y languir dans une indolente et stérile inertie, M. Hamont y met ses diverses connaissances pratiques en administration à la disposition de ses concitoyens, qui le nomment successivement, de 1851 à 1860, membre du conseil municipal du Mans ; en 1848, en 1852, en 1858, membre du conseil général de la Sarthe; dont il n'a pas cessé de faire partie, dont il a rempli les fonctions, souvent même celles de secrétaire, avec autant de zèle que d'habileté. Depuis 1850, il est membre du conseil académique départemental d'instruction publique de la Sarthe. De 1843 à 1846, il a publié divers mémoires sur les études particulières des voies ferrées de ce département.

Le mérite incontestable, à notre sens, de M. Amédée Hamon, est d'avoir préféré aux douceurs de l'existence oisive et si facile que permet la fortune, la vie souvent rude, pénible d'un travail consciencieux, utile au pays; et de s'être montré, toujours, par son zèle et son aptitude administrative, à la hauteur des délégations que lui confièrent ses compatriotes et le gouvernement.

Grimault, Théodore. — Né à Marolles-les-Braults, Sarthe, le 3 juillet 1815, M. Grimault fait de solides études au collége du Mans. Entraîné de bonne heure par la tournure sérieuse de son esprit vers la magistrature, il suit les cours de droit, à Paris; est reçu docteur en 1836, d'une manière très-distinguée.

Nommé en 1841 substitut du procureur du roi, au Mans, il ne tarda pas à faire pressentir les succès que lui promettaient une intelligence nette, précise, un jugement sûr, un sentiment consciencieux, une élocution positive et facile. Aussi, le

20 février 1848, fut-il désigné comme procureur du roi à Mayenne : poste qu'il n'accepta point, en raison d'un motif honorable, qu'il n'est pas nécessaire de préciser ; il donna même entièrement sa démission, au commencement de 1849.

Justement estimé dans son pays, il est, en 1841, nommé membre du conseil général de la Sarthe, en remplacement de son père, décédé ; et depuis cette époque n'a pas cessé d'en faire partie, comme l'un de ses plus dignes et de ses plus utiles représentants; aussi fut-il secrétaire de ce conseil de 1845 à 1848 ; et président, de 1848 à 1852.

Nommé en 1849, par la Sarthe, député de l'Assemblée législative, il en devint secrétaire en 1851.

En 1853, il rentre dans la magistrature, avec le titre de conseiller à la cour impériale d'Angers; et depuis 1855, avec mission de présider les assises dans le ressort de cette cour.

C'est particulièrement dans ce poste si difficile et si périlleux, même pour les magistrats d'un véritable talent, que M. Grimault a révélé toute la portée du sien : dignité, précision, calme, patience, équité dans la tenue des audiences ; prudence, lucidité, raison, impartialité dans le résumé des débats, voilà ce qui le distingue, surtout dans ces grandes occasions.

M. Grimault est assurément un de ces hommes d'un mérite vrai, sans ostentation, que les distinctions oublieuses peuvent bien faire attendre, mais aux bons services desquels il faut nécessairement finir par céder, comme nous venons d'en avoir la preuve satisfaisante, au mois d'août 1861, par sa nomination au titre de chevalier de la légion d'honneur.

Carpentier, Marie-Joséphine-Olinde, Pape, — née à La Flèche, le 10 septembre 1815, manifesta, bien jeune encore, un sentiment poétique vrai, gracieux, mélancolique, et se fit remarquer ensuite par des compositions dans ce genre, où l'on trouve plus qu'un simple talent de versification.

Mais ce qui lui valut des éloges plus généraux et mieux mérités encore, furent son dévouement, son zèle, sa remarquable capacité pour le succès de l'œuvre si éminemment utile et fructueuse *des Salles d'asile.*

Une fois dans cette voie, Marie Carpentier ne cessa d'y marcher avec toute la puissance, l'autorité d'une femme supérieure, d'une femme chrétienne. Et bientôt, forte de son expérience et des nobles impulsions de son âme, publia, sous le modeste et simple titre de *Manuel*, un véritable enseignement à l'usage de ses collaborateurs. Dans ce touchant opuscule, dont chaque mot exprime une heureuse idée; chaque phrase, une maxime édifiante et pratique, on retrouve le cœur et l'esprit de l'auteur : c'est le plus bel éloge que nous puissions en faire ; éloge d'ailleurs bien dignement sanctionné par la couronne que lui décerna le premier Corps savant de France.

Aussi trouvera-t-on que Mme Pape, née Marie Carpentier, occupe la place qu'elle mérite si bien, en apprenant qu'elle est aujourd'hui directrice de l'*Ecole normale* des Salles d'asile de Paris.

Legeay, Fortuné, — né à Mayet, arrondissement de La Flèche, département de la Sarthe, le 28 mars 1820, fit de bonnes études au collége du Mans.

Animé du désir de s'instruire et d'occuper ensuite une place utile dans l'ordre social, il voulut faire son droit pour se frayer une carrière conforme à sa vocation.

Mais, bien jeune encore, ayant perdu son père, et se trouvant, fils unique, sous la direction d'une mère qui n'eut pas le courage de s'en séparer, il fut arrêté dans sa marche et perdit ses plus belles années sans mobile et sans impulsion.

Toutefois, rendu plus tard à son indépendance, il consacra dignement ses loisirs à des recherches historiques locales ; publia successivement plusieurs ouvrages très-utiles, notamment ses *Recherches sur le canton de Mayet*, son *Almanach-Guide en* 1860, enfin *Le Guide du Voyageur au Mans*, 1861.

D'un caractère franc, loyal, obligeant ; vrai, consciencieux dans ses travaux, il s'est concilié l'estime générale, au double titre d'homme et d'historien.

Après ces mentions biographiques des écrivains remarquables nés dans la province du Maine, doivent tout naturellement venir celles de plusieurs des *enfants adoptifs* de cette

province ; et que nos lecteurs, en raison des services rendus au pays, nous sauront gré de n'avoir pas laissés étrangers à son histoire.

CAUVIN, THOMAS, — né à Caen, le 5 juillet 1762, entra dans la congrégation de l'Oratoire, devint professeur d'histoire naturelle à l'École centrale de la Sarthe ; de mathématiques, au lycée d'Angers ; des sciences physiques, à Pontivy ; revint enfin au Mans, pour ne plus le quitter et consacrer tous les instants d'une retraite honorable à des recherches historiques, littéraires, et statistiques surtout, que son assiduité, sa patience au travail lui rendaient plus faciles. Nous lui devons celles du Mans, de la Sarthe, et plusieurs autres consciencieux travaux dont il enrichit les archives de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, à laquelle il appartenait comme l'un de ses membres les plus dévoués et les plus laborieux.

D'un caractère obligeant, sérieux et même austère, mais honorable et sûr dans ses relations, M. Cauvin mourut, au Mans, le 7 janvier 1846.

DESPORTES, NARCISSE-HENRI-FRANÇOIS, — né, le 4 décembre 1776, à Champrond, bourg du Perche, fit de bonnes études qu'il dirigea surtout vers l'histoire naturelle, et plus spécialement encore vers la botanique, dans laquelle il ne tarda pas à se distinguer par des connaissances positives.

Etabli dans la ville du Mans, avec une partie de sa famille, il continue de s'y livrer à ses travaux de prédilection ; publie, comme fruit de savantes et consciencieuses recherches, *une Flore de la Sarthe et de la Mayenne.*

M. Desportes, également distingué par son érudition, fait ensuite paraître la *Biographie bibliographique des écrivains du Maine*, et devient conservateur du Musée départemental du Mans.

D'un caractère doux, bienveillant, aimable, d'une intelligence facile et distinguée, d'une science vraie, par conséquent modeste, il mourut, dans cette ville, le 6 juin 1856.

ÉDOM, JACQUES, — né à Alençon, le 28 août 1797, fit, de 1810 à 1815, de très-bonnes études au collége du Mans. D'un

caractère doux, bienveillant, d'une intelligence capable et réfléchie ; laborieux, assidu, zélé pour l'accomplissement de ses devoirs, ami des sciences, des lettres surtout, il comprit de bonne heure que la carrière de l'enseignement était celle qu'il pouvait fournir avec le plus de succès et d'utilité. Aussi ne balança-t-il pas un instant pour entrer, dès l'année 1816, à l'Ecole Normale supérieure, et chacun de ses pas, dans cette belle carrière, devint-il un succès, un avancement honorable autant que mérité.

Comme les faits ont ici bien plus de portée que les paroles, nous ferons, pour justifier nos dires, une simple énumération de ses principaux états de service. 1819, professeur de rhétorique, au collége royal d'Avranches ; 1822, professeur d'humanités, au collége royal de Caen ; 1825, censeur des études au même collége ; 1830, proviseur du collége royal d'Angers ; 1831, inspecteur de l'académie de Caen ; 1848, recteur des académies de Grenoble, de Reims ; 1850, recteur de l'académie départementale de la Sarthe.

Comme témoignage de la satisfaction de l'autorité supérieure, le titulaire de toutes ces places, bien et si honorablement remplies, fut nommé progressivement, en 1831, officier de l'Université ; en 1844, membre de la Légion d'honneur ; en 1854, haut titulaire de l'Université.

Désormais fixé dans notre pays, qui devient aujourd'hui sa patrie adoptive, M. Édom prend une part active et fructueuse aux travaux littéraires et scientifiques de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, dont il est membre. Indépendamment d'un grand nombre de discours, notices historiques, biographies, etc., il a publié sur l'histoire sainte, la mythologie élémentaire, la géographie industrielle, commerciale des départements de la Sarthe, de la Manche, des ouvrages, approuvés par le Conseil de l'instruction publique, à l'usage de l'enseignement.

Wismes, Blocquel de Croix, Olivier, baron de. — Issu d'une ancienne famille du Cambrésis, de M. le vicomte de Wismes ; appartenant par sa mère à la maison de Polignac

branche cadette ; neveu de M. le baron de Wismes, qui marqua, d'une manière si honorable, son passage, sous la Restauration, dans les préfectures de Maine-et-Loire, de l'Aube, de la Côte-d'Or ; M. le baron Olivier de Wismes, naquit à Paris, le 16 septembre 1814 ; fit au collége Saint-Louis de fortes études ; et, comprenant de bonne heure les avantages du travail pour échapper aux funestes illusions de la jeunesse, acquérir une valeur personnelle, dont il recueille aujourd'hui les fruits par la réalité de son talent, l'honorabilité, la bienveillance, la bonté de son caractère, n'accorde pas un instant au désœuvrement, aux folles dissipations. En 1832, il est reçu à l'école de Saint-Cyr, mais, par des motifs que ses opinions expliquent, il ne suit pas la carrière militaire. Vers 1837, il obtient le titre de licencié en droit ; suit, avec fruit, les cours littéraires et scientifiques du collége de France, de la Sorbonne ; les ateliers de sculpture, de dessin, de peinture ; y devient un savant estimable, un dessinateur habile, dont les *eau-fortes* ont été mentionnées avec beaucoup d'honneur aux expositions de 1857, 1859 et 1861.

Porté, par la nature de ses études et par ses goûts, aux travaux historiques, littéraires, archéologiques, M. le baron de Wismes s'en occupa d'une manière d'autant plus utile qu'avec son remarquable talent graphique, il pouvait joindre, à l'exposition des faits, la représentation des objets qui s'y rapportaient essentiellement. Ce fut ainsi qu'il s'engagea dans une suite de belles et d'importantes publications ; notamment de « La Vendée historique, pittoresque et monumentale, » à sa deuxième édition ; de « L'Anjou, du Maine historique, archéologique et pittoresque ; » ouvrage d'une riche et belle exécution, bien capable de justifier, d'une manière plus que suffisante, l'introduction de l'auteur au milieu des plus honorables enfants adoptifs de notre province.

Par un grand nombre de mémoires, d'articles, de comptes-rendus, soit dans les journaux scientifiques, littéraires, soit dans ses belles publications, M. le baron Olivier de Wismes

nous prouve, en effet, qu'il n'est pas plus étranger à l'art de bien écrire qu'à celui de parfaitement dessiner.

HUCHER, EUGÈNE-FRÉDERIC-FERDINAND, — né à Sarrelouis, Moselle, le 28 mars 1814, fit de bonnes études, et, comme tous les hommes à vocation instinctive, impérieuse, se trouva, dès son enfance, irrésistiblement entraîné vers les recherches de la numismatique et de l'archéologie.

Depuis l'âge de huit ans, il ne cessa pas de collectionner, des médailles surtout, et de chercher à reproduire, par le crayon ou le pinceau, les objets qu'il désirait connaître et conserver.

Soumis aux volontés de sa famille, il fit, à Paris, un surnumérariat bien contraire à ses goûts, dans la carrière de l'enregistrement, où se trouvait son père. Mais les richesses artistiques de la capitale offraient, à sa jeune et vive intelligence, un aliment bien autrement apprécié que celui d'une comptabilité fastidieuse, et pour laquelle il n'éprouvait aucun entraînement. Ce contact des hommes et des choses, si favorable au développement d'une première vocation, décida positivement de l'avenir du jeune Hucher : il devait être archéologue et numismate.

En 1838, M. Hucher fut envoyé dans la Sarthe, comme vérificateur des domaines. Il y remplit les devoirs de sa charge avec une consciencieuse exactitude ; mais combien il regrettait le temps qu'il ne pouvait accorder à ses études favorites, privilégiées !...

Sa première publication fut : « *l'Essai sur les monnaies du Maine*, » que suivirent un grand nombre d'articles sur la numismatique, gauloise surtout, aux solides notions de laquelle il s'est particulièrement appliqué ; sur les monuments de la province du Maine, les vitraux, émaux, enseignes, sceaux, etc.

« *Les Études sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe*, et *l'Histoire du Jeton*, sont deux ouvrages remarquables ; dont le second, au concours des antiquités nationales pour 1859, a reçu, de l'Institut de France, les honneurs d'une *mention très-honorable*.

Mais l'ouvrage de M. Hucher, qui dépasse en importance,

en beauté d'exécution *chromographique*, toute proportion au milieu des reproductions de ce genre effectuées par la presse provinciale, est assurément sa magnifique entreprise : *des Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans.* Entreprise gigantesque, pour l'exécution de laquelle toute la vie d'un homme semblerait devoir à peine suffire : car l'ouvrage complet formera cent planches grand-colombier, et vingt feuilles de texte, même format : il arrive actuellement aux deux tiers de l'exécution.

Par cet admirable travail, les vitraux peints de notre imposante cathédrale ne seront plus en danger d'une destruction entière, par les ouragans et les grêles qui les ont déjà si regrettablement dévastés, même de nos jours, tant la reproduction est parfaite. Aussi M. Hucher, consciencieux avant tout, ne voulant pas négliger les devoirs de sa charge, et craignant que le temps ou les forces ne lui fissent défaut pour l'accomplissement d'une pareille tâche, oubliant ses propres intérêts, s'est-il mis en disponibilité.

A partir de ce jour, il ne fut plus simplement un amateur habile, remarquable par ses travaux ; il devint un véritable artiste, que la province du Maine s'honore, dès aujourd'hui, de compter au nombre de ses enfants adoptifs les plus distingués. Ajoutons, pour compléter le mérite de son œuvre, qu'elle est entreprise aux frais, aux risques et périls de l'auteur.

Nous ne pouvions mieux terminer l'Histoire de la province du Maine, envisagée dans sa belle unité primitive, qu'en faisant l'énumération des hommes qui, dans nos temps modernes, ont déjà payé leur tribut d'utilité particulière au pays qui les a vus naître, ou qui s'est empressé de les adopter comme ses enfants. Pour compléter notre œuvre, nous allons dire quelques mots sur cette même province, étudiée dans sa nouvelle disposition territoriale.

Mais, avant de passer à l'examen de cette fâcheuse division de la province du Maine, signalons, avec ses avantages et ses inconvénients, une ancienne coutume, passée dans les mœurs

de ses habitants, avec des modifications qui la rendent nuisible aux villes, sans lui conserver toute l'utilité qu'elle offrait autrefois pour les campagnes.

HABITATION DES CHAMPS PENDANT LA BELLE SAISON. — Dans les villes du Haut-Maine particulièrement, dans celle du Mans surtout, la classe rentière et riche abandonne la cité vers Pâques, allant habiter son manoir de la campagne jusqu'à la fin de l'automne. Les villes paraissent ainsi désertes, se trouvant réduites à ceux que leurs professions, leurs intérêts et leurs fonctions y retiennent alors dans une sorte de captivité ; mais dont un assez grand nombre s'en dédommagent souvent par des voyages à Paris, des excursions à la mer, etc.

Ces déplacements habituels et prolongés sont aujourd'hui très-nuisibles aux intérêts des cités, sans présenter, en compensation, les avantages que jadis on les voyait porter dans les champs.

De nos jours, en effet, où la cordiale philanthropie se trouve si fatalement combattue par l'égoïsme, on ne rencontre plus guère cette bonne et si douce *vie de château*, par laquelle on pouvait, sans se ruiner, entretenir dans un échange mutuel et constant d'excellentes relations hospitalières, cette joyeuse et franche intimité des familles amies. Un luxe prétentieux, l'onéreux cérémonial des réceptions, ont presque détruit ces antiques et cordiales habitudes ; en substituant une existence égoïste, isolée, à l'existence généreuse et patriarcale d'une époque moins brillante peut-être, mais assurément plus heureuse.

Le séjour des propriétaires à la campagne, dans ces conditions d'une sociabilité mieux comprise, avait encore d'autres avantages qu'elle présente beaucoup moins aujourd'hui. Elle entretenait des relations affectueuses, utiles, entre le maître et le fermier ; propageait, dans les campagnes, les principes d'une meilleure éducation, d'une instruction favorable aux progrès de l'agriculture, des industries, de l'hygiène publique, du bien-être, etc.; ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre, en voyant combien sont encore arriérées, sous tous ces rapports,

les parties du Bas-Maine, et surtout de la Bretagne, où l'habitation des propriétaires à la campagne fut toujours à l'état d'exception.

§ II. Division de la Province du Maine.

Toutes les innovations de la révolution française de 1789 sont loin d'avoir, après expérience, réalisé les avantages qu'on avait cru, dans un moment de chaleureux enthousiasme, pouvoir essentiellement en espérer.

Cette réflexion assez triste, sous plus d'un rapport, s'applique malheureusement trop bien à la division administrative de la France en départements, décrétée, par l'assemblée constituante, le 15 janvier 1790.

On donna pour motifs de cette mesure la nécessité de substituer des divisions uniformes, réglées par des institutions identiques, à des circonscriptions disparates, sans proportion, rivales, perpétuant la diversité des coutumes, des mœurs, des intérêts, du langage. Mais, nous l'avons dit, nous ne saurions trop le répéter : la raison capitale, celle qu'on ne voulait pas avouer, était *de passer le grand niveau républicain sur les pays comme sur les hommes*; *de matérialiser*, *d'abrutir*, *de diviser pour imposer*, *plus sûrement*, *à la masse entière*, *le joug du plus immoral despotisme !*

Ce but criminel fut heureusement dépassé : l'excès des abus et des perturbations ramena l'ordre gouvernemental, administif, et jusqu'au rétablissement passager de la royauté légitime; sans faire, toutefois, disparaître l'égoïsme politique, individuel; sans ressusciter le caractère, l'intérêt, l'esprit des provinces, détruits avec elles; ni même *le génie public*, *le patriotisme national*, ensevelis sous les débris sanglants de la révolution française de 1793.

La province du Maine subit, comme toutes les autres, ces nécessaires et fatales conséquences d'un affreux bouleversement, dont les retentissements sinistres auront des échos tris-

tement prolongés dans l'avenir!... Elle est aujourd'hui complétement déchue de son antique importance, de son valeureux pouvoir; et le nom des Cénomans, établi jadis au-delà des Alpes, redouté des autres nations, n'existe déjà plus que dans les souvenirs du passé !

Qu'on ne vienne pas surtout nous reprocher des regrets superflus, exagérés : les nôtres ne s'étendent point jusqu'aux abus de l'ancien temps, qui présenta les siens, même très-nombreux et très-graves; comme le présent a ses abus, comme l'avenir offrira les siens, plus graves, plus nombreux peut-être?...

Nous conviendrons, au contraire, que, dans les premières phases de la royauté légitime; lorsque le souverain n'avait pas une puissance en réalité plus forte que celle de ses grands vassaux, l'indépendance provinciale amenait souvent des conflits regrettables entre ces orgueilleux despotes; et même des rébellions plus dangereuses contre le pouvoir suprême, alors incapable de maintenir l'harmonie si nécessaire entre ces petits gouvernements, et surtout de faire suffisamment respecter son autorité supérieure.

Mais, lorsque la royauté fut assez puissante pour dominer tous ses vassaux, pour juger ou prévenir leurs différends, leurs prétentions exorbitantes; les inconvénients de l'intérêt, de l'esprit, du caractère provincial, disparurent pour n'en laisser apparaître que les avantages de donner, à chacune des circonscriptions territoriales, un sentiment plus élevé de leur *personnalité politique*, de leur faculté de lutter, avec plus de vigueur et de succès, contre l'oppression du pouvoir; de rendre enfin les révolutions moins fréquentes et plus difficiles : Paris ne pouvant pas alors dicter des lois absolues à toute la France.

Dès lors, autant nous avons approuvé l'œuvre *des rois* dans l'abolition de la féodalité, autant nous avons peu compris, autant nous blâmons l'inconséquence *du peuple* dans la destruction de *l'esprit des provinces*; dans le partage de ces dernières en *départements*.

Notre pays, si riche d'anciens souvenirs, eut particulièrement à regretter cette fâcheuse mutilation. En effet, au milieu de ceux que nous avons déjà cités, qui attestent le passage du grand peuple et les généreux efforts d'affranchissement des Cénomans envahis, nous pourrions citer encore un grand nombre de curieuses découvertes, faites, dans nos temps modernes, sur presque tous les villages de notre antique province.

Ainsi, en 1791, le fermier du lieu de l'Anciennerie, commune de Sainte-Jammes-sur-Sarthe, trouva, dans son jardin, à 1 m. 30 c. de profondeur, un vase en tere contenant 840 médailles grand bronze, toutes du Haut-Empire et très-bien conservées.

Vers 1800, dans un champ de la ferme des Mortrais, commune de Saint-Gervais-en-Belin, Sarthe, on découvrit un autre vase, également en terre cuite, renfermant 50 médailles grand bronze, la plupart de Trajan, Adrien, Antonin, etc.

Vers la même époque, au bas de la butte d'Oigny, commune de Saint-Remy-de-Sillé, un grand nombre de médailles, grand et moyen bronze, de Trajan, Adrien, Antonin, Faustine, etc.

En 1778, un meunier, nommé Chéreau, en labourant dans le champ de l'Église, près du bourg de Contres, commune voisine de Saint-Côme-de-Vair, Sarthe, brise un vase en terre contenant 200 médailles en or ; une très-rare de Marc-Antoine; les autres d'Auguste, de Tibère, de Caligula, de Claude, etc. On évalue de douze à quatorze mille francs le prix de cette découverte. Plusieurs autres médailles semblables ayant été rencontrées depuis, dans le même local, on donna, dans le pays, à ce précieux champ, le nom de : *Ville-Romaine*, de *Ville-Dorée*.

Nous aurions à faire l'énumération d'à peu près toutes les communes du Maine, si nous voulions indiquer toutes celles où des rencontres analogues ont été faites. Ainsi, en novembre 1827, dans la partie de la forêt de Sillé comprise par la commune de Mont-Saint-Jean, assez près du chemin qui con-

duit de ce bourg à la ville de Sillé, sur la gauche, on trouva, par milliers, des médailles romaines en bronze, petit module; quelques-unes en argent, en or, qui ont été achetées par le musée du Mans. La plupart de ces médailles se rencontraient à la surface du sol, à peine recouvertes par les feuilles tombées des arbres, et par les mousses qui croissent naturellement sur ces terrains incultes.

Le Maine, plus que toute autre division ancienne de la France, eut à souffrir de cette mesure : il était autrefois puissant, renommé : depuis 1790, il a perdu ses avantages ; il est rentré dans *la communauté départementale.* Aussi les écrivains qui ne l'ont envisagée qu'à titre de *Sarthe* et de *Mayenne*, ont-ils été dans l'impossibilité d'en retracer les caractères essentiels, ne l'ayant étudiée qu'après sa mutilation; aussi les considérations que nous avons actuellement à présenter, sous ce double titre, ne seront-elles que le fâcheux mais indispensable complément de son histoire.

La province du Maine, avons-nous dit, par décret de l'assemblée constituante, 15 janvier 1790, fut divisée en deux départements : celui de *la Sarthe*, formé du Haut-Maine, d'une partie de l'Anjou, etc. ; celui de *la Mayenne*, du Bas-Maine, principalement. L'évêché du Mans, par une suite nécessaire des principes de cette regrettable mesure, partagé en ceux *du Mans* et *de Laval;* occupés l'un et l'autre, vers 1791, par des évêques assermentés : pour le premier, par M. Prud'homme de la Boussinière, curé de la paroisse du Crucifix; pour le second, par M. de Villar, principal du collége de La Flèche ; deux ans après, par M. Dorlodot, curé de Saint-Vénérand à Laval; aux termes du concordat, rétabli dans son unité primitive; occupé vers 1802 par Mgr de Pidoll ; enfin divisé de nouveau, en 1835, d'après les instances réitérées des habitants de la Mayenne. avec direction, pour celui du Mans, par Mgr J.-J. Nanquette, alors curé de Sedan ; et, pour celui de Laval, par Mgr Wicart, évêque de Fréjus.

NANQUETTE, JEAN-JACQUES, LXXXIII[e] ÉVÊQUE DU MANS. — Né à Fumay, département des Ardennes, le 6 décembre 1807,

M. Nanquette se trouvait curé de Sedan, lorsqu'il fut élevé au siége épiscopal du Mans le 30 août 1855; installé le 28 novembre de la même année. D'un caractère doux, bienveillant, d'une piété sincère, mais d'une santé profondément altérée; aux prises, depuis longtemps, avec une maladie chronique intérieure, dont chaque jour marquait tristement les progrès sur toute sa constitution physique et morale, ce digne prélat ne put entreprendre et mener à leur fin toutes les bonnes œuvres que son noble et charitable zèle ne manqua jamais de lui venir inspirer. Il mourut au Mans le 19 novembre 1861, à l'âge de 54 ans, en achevant la sixième année de son paisible épiscopat; et fut inhumé le 22 du même mois, avec la pompe ordinaire, dans l'un des caveaux de la cathédrale.

M. Heurtebize, vicaire capitulaire, dans son digne mandement du 26 novembre 1861, signale, comme actes principaux de l'épiscopat de notre pieux évêque : l'inauguration, dans le diocèse du Mans, de la liturgie romaine, « annoncée et préparée par son vénérable prédécesseur; » son voyage à Rome, pour y rendre compte au Saint-Père de quatre années d'administration, 1857, etc.; les grands travaux de dégagement entrepris dans le chœur de la cathédrale; « l'établissement d'une maison de missionnaires à Notre-Dame-du-Chêne; ses bienveillantes relations avec son clergé, etc. »

§ III. Département de la Sarthe.

Le département de la Sarthe, l'un des plus favorablement disposés de France, par sa position géographique, la nature de son climat, la richesse, la variété de ses cultures, de ses produits, de son commerce, le nombre de ses cours d'eau, de ses voies ferrées, de ses grandes routes, de ses chemins vicinaux; le bon état, l'entretien satisfaisant de tous ces moyens de communication; la situation à peu près centrale de son chef-lieu; se trouve aujourd'hui formé du Haut-Maine, moins quelques petites concessions en échange desquelles il a reçu plusieurs

communes faisant autrefois partie du Haut-Anjou, du Bas-Perche, de la Normandie. Sa population est de 470,535 habitants.

De figure à peu près circulaire; traversé, dans son plus grand diamètre, du nord au sud, par le 2e degré de longitude occidentale du méridien de Paris; dans son plus petit, par le 48e degré de latitude septentrionale; l'un des départements de l'ouest de la France, prolongeant le bassin de la Loire; ce département est borné : à l'ouest, par celui de *la Mayenne;* au sud, par *Maine-et-Loire, Indre-et-Loire;* à l'est par *Loir-et-Cher*, *Eure-et-Loir;* au nord, par *l'Orne.*

Sa superficie bocagère, ondulée, n'offre cependant aucun de ces accidents considérables de terrain qui forment les hautes montagnes et les profondes vallées. Ainsi dans la commune de Saint-Léonard-des-Bois et dans ses environs, canton de Fresnay, arrondissement de Mamers, particulièrement; au nord-ouest du département de la Sarthe, où se trouvent les soulèvements les plus nombreux, les plus rapprochés, les plus remarquables, de manière à former, comme on l'a dit, une *petite Suisse* bien curieuse à visiter, aux aspects délicieux, au milieu de laquelle serpente la Sarthe; aucun de ces soulèvements, auxquels, dans le pays on donne le titre ambitieux de *montagnes*, ne présente au-delà de 130 à 140 mètres d'élévation. Le point culminant de la circonscription départementale se trouve à son extrémité nord, *au Signal*, dans la forêt de Perseigne : il s'élève à 340 m. 50 c. au-dessus du niveau de la mer.

Le plus grand diamètre de l'ovoïde qu'elle forme est du nord au sud, et mesure environ 100 kilomètres : le plus petit, de l'est à l'ouest, 82. L'un et l'autre, passant par le centre, se coupent à angle droit; la ville du Mans, chef-lieu, se trouve très-légèrement à l'ouest de ce point d'intersection.

La superficie du département de la Sarthe est de 621,600 hectares; offrant, dans une forte proportion, des terres en culture de très-bonne qualité, surtout au nord, à l'ouest; plus légères, plus sablonneuses à l'est, au sud; mais dont l'aménagement

aujourd'hui bien entendu, retire, par les plantations de pins, un revenu presque aussi considérable que celui des bonnes terres. Cette culture du pin maritime a pris, dans ces contrées, depuis 40 ans au moins, une telle extension, que l'on y a déjà tenté quelques essais pour extraire la résine de ces pins, au moyen du *gemmage*, comme, depuis longtemps, on le pratique dans les landes de Bordeaux. Le reste offre des forêts, bois, prairies; et, vers le sud, quelques vignobles passables. L'étendue des eaux est de 3,930 hectares.

Il résulte naturellement de ces heureuses dispositions que le département de la Sarthe, en raison de la richesse, de la diversité du sol qu'il présente, offre des productions abondantes et variées : en effet, il donne du chanvre, en quantité plus considérable peut-être que dans aucun des autres départements de France; de la graine de trèfle, des fruits, des pommes de terre, des céréales de toute espèce. Il a produit, en 1858, *froment :* 1,154,432 hect.; — *seigle* : 294,444; — *méteil :* 460,944; — *orge* : 562,840; — *avoine :* 326,990 ; — *sarrasin* : 17,810; — *maïs* . 6,750; — *pommes de terre :* 1,455,240; — *châtaignes* : 23,000 : résultats au-dessous de la moyenne.

Au nombre des principales industries qui s'y rencontrent nous rappellerons surtout celles qui sont le plus en rapport avec ces produits :

Papeteries. — Il en existe six principales dans le département : quatre sur le Loir, une sur la Vègre, une sur l'Huisne, pouvant fabriquer en moyenne, par an, pour 2,000,000 fr. de beau papier.

Minoteries. — Elles sont aujourd'hui, dans la Sarthe, assez nombreuses et justement réputées. Parmi les plus remarquables, nous indiquerons celles de Bouches-l'Huisne, près le Mans, de Noyen, de La Suze, etc. Autrefois, l'agriculture du pays livrait ses blés au commerce qui les expédiait en nature; actuellement, convertis, par l'industrie locale, en farines très-estimées, ces blés se trouvent, pour la plus grande partie, vendus à ce dernier état.

Agriculture. — Elle réunit, dans ce département, à la pra-

tique intelligente, la théorie bien raisonnée; mise à la portée des cultivateurs par la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, du matériel agricole pour le fonctionnement des machines; les comices agricoles, la ferme-école fondée en 1848, etc. Dans cette partie du Maine, elle offre, en général, pour caractère la petite et moyenne culture avec d'excellents résultats, encore favorisés, dans ces derniers temps, pour les terrains appropriés, par *le drainage* et *les irrigations.*

HORTICULTURE. — Elle a fait de véritables et d'utiles progrès dans la Sarthe, surtout depuis l'établissement, au chef-lieu, d'une Société particulièrement instituée pour le perfectionnement de la culture des fleurs, des fruits; de l'industrie maraîchère, avec des expositions publiques annuelles très-remarquables.

On trouve encore : *grosses forges*, 5; *filatures*, *blanchisseries*, 10; *tanneries*, 59; *tuileries*, 73; *faïenceries*, 31; *moulins à farine par eau*, 786; *à vent*, 8; *à papier*, 11; *à tan*, 37; *à foulon*, 27; *imprimeries*, 8; *brasseries*, 2, *etc.*

Ce département est arrosé par quatre principales rivières et par leurs nombreux affluents, sur le cours desquels on remarque cinq grosses forges principales : 1° *de l'Aune*, sur l'Orthe, commune de Douillet; 2° de *la Gaudinière*, sur la Sarthe, à Sougé-le-Ganelon; 3° *de Cormorin*, sur la Braye, à Champron; 4° *d'Antoigny*, sur Sarthe, à Sainte-Jammes; 5° *de Chemiré-en-Charnic*, sur le Palais. Ces forges fabriquent annuellement plus d'un million de kilogrammes de fer pliant. On voit en outre, sur ces divers affluents et rivières, des usines variées, des moulins à blé, à foulon, à papier, etc. Les bords de ces cours d'eau sont enrichis de grands herbages, de belles prairies naturelles qui favorisent l'élève du bétail, également très-productif dans ce pays : ces rivières sont *la Sarthe*, *le Loir*, *l'Huisne et la Vègre.*

1° LA SARTHE, — dont le département tire son nom, prend sa source dans celui de l'Orne, au nord de Mortagne, dans une fontaine du village de *Somme-Sarthe*; coule du nord au sud, puis au sud-ouest; entre dans le département de la Sarthe,

sur la commune de Roullée, sert de limite aux deux départements de la Sarthe et de l'Orne, jusqu'à Saint-Léonard-des-Bois qu'elle sépare de Saint-Cénery ; coule ensuite du nord au sud-est, passe à Fresnay, Beaumont, le Mans; reprend les directions sud, sud-ouest, ouest; traverse Sablé; sort du département de la Sarthe à Précigné; entre dans celui de Maine-et-Loire; va se jeter dans la Mayenne à Cantenay, à 6 kil. nord d'Angers, après un parcours entier de 275 kil., dont 212 pour le département de la Sarthe.

Pendant ce trajet, ses principaux affluents sont, indépendamment de plusieurs petites rivières et d'un grand nombre de ruisseaux : *l'Orthe*, à Douillet; *la Bienne*, à Piacé; *l'Orthon*, à Beaumont; *la Longueve*, à Assé-le-Riboul; *l'Orne-Saosnoise*, à Montbizot; *l'Huisne* au Mans, à 1,500 mètres sud; *le Rhone*, à Guécélard; *l'Orne-Champenoise*, à Roëzé; *La Gée*, entre Fercé et Noyen; *la Vègre*, entre Avoise et Juigné; *l'Erve, la Vaige*, à Sablé; *le Loir* à Briolay, à 10 kil. au-dessus d'Angers.

Il résulte naturellement de cette disposition que tous les ruisseaux et rivières qui arrosent le département de la Sarthe, vont, en définitive, directement ou médiatement, se jeter dans la rivière à laquelle il doit son nom. Et cependant, jusqu'au Mans surtout, le cours de cette rivière est assez faible dans les temps de sécheresse, pour ne donner, en amont, qu'un filet d'eau; pour ne présenter, en aval, qu'une faible et difficile navigation, malgré les dépenses déjà faites, comme nous le verrons en faisant l'histoire du chef-lieu.

Mais, dans l'hiver, lorsque l'automne a présenté des pluies abondantes, la Sarthe offre quelquefois des crues assez considérables pour incommoder et même inquiéter les populations riveraines : c'est ainsi que, le 27 janvier 1846, elle s'éleva tout à coup à 3m 50 au-dessus de son niveau moyen, avec inondation d'une partie de la paroisse du Pré, au Mans, et submersion des terrains bas dans tout le parcours de cette rivière.

Toutefois les géologues, en raison des inégalités de son

encaissement, du volume des blocs énormes qu'elle a roulés, etc., pensent que, dans les temps anciens, elle a dû présenter un volume d'eau bien plus considérable ; mais ils ne peuvent émettre cette opinion qu'à titre de simple conjecture. On estime sa pente entière depuis *Roullée*, son entrée dans le département, jusqu'à *Précigné*, sa sortie, à 88 m. 79 c.

II° Le Loir, — est la seconde rivière de ce département; il en deviendrait même la première par ses conditions essentielles, si la Sarthe n'avait pas, avec le territoire, des rapports beaucoup plus étendus et plus importants. Il prend sa source dans les étangs des Corvées et de Cernay, Loir-et-Cher ; sert de limite aux départements de Loir-et-Cher et de la Sarthe, depuis Bessé jusqu'à Lavenay; pénètre dans ce dernier département, y coule de l'E. au S. O.; passe à La Chartre, un peu au sud de Château-du-Loir, au Lude, à La Flèche, et sort du département à l'E. de Durtal, pour entrer dans Maine-et-Loire, et se jeter dans la Sarthe à Briolay, comme nous l'avons dit. Son cours entier est de 300 kil., dont 98 seulement appartiennent au département de la Sarthe. Dans ce dernier parcours, ses principaux affluents sont : *La Braye*, à Lavenay ; *La Veuve*, à l'ouest et près de la Chartre ; *La Fare*, un peu au nord de la Chapelle-aux-Choux ; la petite rivière *des Cartes*, tout près et au nord de Thorée, etc. ; sa chute, de Lavenay à Duretal, est estimée à 28 m. Le Loir, dont les bords sont charmants, est en général assez large, profond, bien encaissé, rapide; flottable de Lavenay à Château-du-Loir ; navigable ensuite jusqu'à son embouchure.

III° l'Huisne, — troisième rivière du département de la Sarthe, lui appartient en très-grande partie; elle prend sa source dans la commune de Saint-Hilaire-le-Soisay, Orne, vers le milieu de la forêt de Bellême, près et au N. O. de cette ville ; à huit lieues S. de celle de la Sarthe ; se dirige au N. et à l'O., ensuite au S., de manière à former un demi-cercle; passe à Regmalard, Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir ; entre dans le département de la Sarthe, près le bourg d'Avézé ; parcourt l'un des rayons de ce département, du N. O. au S. O., passe à la

Ferté-Bernard, à Connerré, au Pont-de-Gennes, près Montfort; par les bourgs d'Yvré, Pontlieue, pour se jeter dans la Sarthe, à 1,500 mètres S. de la ville du Mans. Son cours entier est au moins de 140 kilom : dont 64 pour le département de la Sarthe.

Dans ce dernier trajet, ses principaux affluents sont : *la Même*, à 1,200 mètres S. O. de La Ferté-Bernard ; *le Gradon*, en face de la précédente ; *le Rosay*, à 4 k. S. E. de Saint-Aubin-des-Coudrais ; *la Barbe-d'Orge*, à 1,200 mètres N. de Sceaux ; *la Chéronne*, en face de Vouvray ; *le Dué*, à Connerré ; *le Narais*, à 1 kilom. au N. O. de Saint Mars-la-Brière ; *la Vive-Parence*, à 3 kil. N. E. d'Yvré-l'Évêque. L'Huisne, assez profonde et large, offre un bon encaissement, un cours tranquille, des eaux plus limpides que celles de la Sarthe, roulant sur un sol plus graveleux.

IV° La Vègre, — est, par son importance, la quatrième rivière du département de la Sarthe. Elle doit son origine à plusieurs sources apparaissant à l'extrémité méridionale de la forêt de Sillé-le-Guillaume, particulièrement dans la commune de Rouessé-Vassé; coule d'abord de l'O. au S. O. ; ensuite presque directement du N. au S. En parcourant plus du tiers moyen de la partie O. du département. Elle passe à Rouessé-Vassé, Tennie , Bernay , Ruillé, Chassillé, Loué, Brûlon, Poillé, Asnières, et se jette dans la Sarthe, entre Avoise et Juigné, après un trajet de 60 kil., en raison des courbures nombreuses qu'elle décrit.

Ses principaux affluents sont : *le Végronneau*, entre Parennes et Tennie ; *le Berdin*, au N. et près de ce dernier bourg ; *la Gironde*, à 1 kil. S. du même village ; *la Chaussée*, entre Tennie et Bernay ; *l'Essart*, près et à l'E. d'Épineu-le-Chevreuil ; *le Palais*, à 1 kil. S. O. de Mareil, etc.

La Vègre pourrait devenir flottable dans une grande partie de son cours : disposition utile aux transports des bois, marbres, etc., que cette contrée fournit en abondance. Elle était renommée par l'excellence du poisson qu'on y pêchait

en quantité considérable avant sa destruction par l'abus et les mauvaises dispositions du rouissage des chanvres.

Les rivières du département de la Sarthe, surtout les deux premières, y favorisent les communications, les transports, comme nous le verrons en étudiant sa navigation : dispositions plus complétement établies encore par les routes nombreuses que nous avons signalées dans la province du Maine, et dont il possède la majeure partie ; enfin par les voies ferrées qui, dans ces derniers temps, l'ont favorisé d'une manière tout exceptionnelle, comme nous allons le prouver, en faisant l'histoire actuelle de son chef lieu.

L'étendue cultivée du département de la Sarthe est ainsi répartie : *froment*, 45,016 hectares ; *méteil*, 34,933 ; *seigle*, 36,777 ; *orge*, 49,039 ; *avoine*, 29,157 ; *sarrasin*, 4,669 ; *maïs et millet*, 3,569 ; *chanvre*, 7,880 ; *lin*, 108 ; *pommes de terre*, 27,881 ; *vignes*, 9,525 ; *prairies naturelles*, 70,152 ; *artificielles*, 42,339 ; *forêts*, 67,291 ; *bois de pins*, 16,802 ; *produit moyen de l'hectare*, 28 f. 16 c. —Animaux domestiques, déclarés en 1839 : RACES : *Bovine*, 123,294 ; *Chevaline*, 60,107; *Porcine*, 76,226 ; *Ovine*, 122,892 ; chèvres, 19,812. Revenu territorial, 19,596,000 fr.

LES FORÊTS du département de la Sarthe se trouvent ainsi distribuées entre les quatre arrondissements : — 1er ARRONDISSEMENT : LE MANS : — 19,380 hectares ; *Grande-Charnie*, 1,391 h. : communes de Neuvillette, de Saint-Denis-d'Orques, dans la Sarthe ; de Viviers, de Torcé-en-Charnie, dans la Mayenne. *Petite-Charnie* : 100 h., commune de Saint-Symphorien. *Forêt de Mézières :* 600 h.. communes de Mézières, Sainte-Sabine, Saint-Jean-d'Assé. *De Sillé* : 3,063 h., communes de Grez, Sillé-le-Guillaume, Saint-Rémy, Montreuil-le-Chétif, Mont-Saint-Jean, Pezé, dans la Sarthe ; Saint-Pierre-la-Cour, Vimarcé, Saint-Georges-Sur-Erve, dans la Mayenne. IIe ARRONDISSEMENT : LA FLÈCHE : — 16,459 h. *Forêts : de Douvereau*, commune de Thorée ; le reste en Maine-et-Loire. *De Malpaire ou de Précigné* : 1,430 h. ; commune de Louailles, de la Chapelle-d'Aligné, de Lepé, de Précigné. *De Mélinais :*

592 h., commune de Sainte-Colombe. *De Vadré ou de Courcelles* : 545 h., commune de Courcelles, de La Fontaine-Saint-Martin, de Ligron. IIIe ARRONDISSEMENT : MAMERS : 17,653 h. *Forêts : de Bonnétable* : 1,318 ; commune de Bonnétable. *De Hallais ou de la Goguette* : 277 h., commune de Nogent-le-Bernard. *De Montmirail* : 920 h. ; commune de Melleray, 52 h. ; le reste dans Eure-et-Loir et Loir-et-Cher. *De Perseigne*, 4,970 h. Communes d'Ancinnes, de Beauvoir, de la Fresnaye, de Louzes, de Neufchâtel, de Saint-Rigomer-des-Bois, de Villaines-la-Carelle, Allières, etc. IVe ARRONDISSEMENT : SAINT-CALAIS : 13,799 h. ; *Forêts* : *de Bersay ou de Jupilles*, 5,433 h. : — Communes de Chahaignes, Thoiré, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Jupilles, Saint-Pierre-du-Lorouer, Saint-Vincent, Pruillé-l'Éguillé, Marigné, Mayet, Lavernat. *De Vibraye* : 1,400 h. Communes de Vibraye, Semur, Berfay.

LES SAPINIÈRES DE LA SARTHE donnent : *Arrondissements :* 1er, 8,697 hect. ; IIe, 5,120 h. ; IIIe, 1,044 ; IVe, 1,939.

Par l'organisation de 1790, le département de la Sarthe se trouvait divisé en 9 *districts ;* 53 *cantons* ; 424 *communes.* Il se partage actuellement en 4 arrondissements : 1° *Le Mans*, 2° *Mamers*, 3° *La Flèche*, 4° *Saint-Calais* ; 33 *cantons*, 389 *communes.*

I. ARRONDISSEMENT DU MANS.

Placé au centre du département ; comme lui, de forme à peu près circulaire, il se subdivise en 8 cantons, 115 communes. Les huit cantons sont : 1° *Ballon ;* 2° *Conlie ;* 3° *Écommoy* ; 4° *Loué* ; 5° *Le Mans ;* 6° *Montfort ;* 7° *Sillé-le-Guillaume* ; 8° *La Suze.* Nous avons, pour compléter notre histoire locale, à résumer celle du chef-lieu de cet arrondissement qui est en même temps celui du département tout entier.

LE MANS. — L'une des plus importantes cités des Gaules, surtout avant l'invasion romaine, devint successivement : capi-

tale des Aulerces Cénomans, dans la troisième Lyonnaise ; de l'ancienne province du Maine ; enfin, chef-lieu du département de la Sarthe, sous les noms relatifs de : *Suindinum*, *Cenomanum*, *Le Mans.*

Cette ville est située par 48° 0', 35, lat. N ; et 2°, 8' 19, long, O ; à 214 kilom., S. O, de Paris en suivant la route impériale ; à 211, par la voie ferrée ; bâtie sur une agréable colline, dont sa partie nouvelle occupe entièrement le plateau ; l'ancienne, le versant O., au pied duquel coule du N. au S. la Sarthe que l'on y traverse sur trois ponts en pierre, dans la cité ; sur un pont suspendu pour le faubourg S. O. ; est, en France, de toutes les villes du même ordre, l'une des plus jolies, des plus saines, des plus riches, surtout en raison de la grande répartition des fortunes ; ses arrivées et ses promenades sont très-belles.

Sa population, depuis la réunion des communes de Sainte-Croix, Saint-Georges et Saint-Pavin-des-Champs, s'élève, d'après le dernier recensement, à 34,664 habitants. Cette population, en général active, industrieuse, économe, aisée, ne mérite pas, comme nous croyons l'avoir démontré par la puissance des chiffres, la réputation *cauteleuse* et *processive* que voulurent injustement lui faire des historiens jaloux, des poètes assez peu consciencieux pour sacrifier toute une province au futile plaisir de faire un bon mot.

Le territoire du département de la Sarthe forme, comme nous l'avons dit, un cercle irrégulier dont la ville du Mans occupe le centre, et d'où partent des rayons de 40 à 50 kilomètres ; parcourant un sol accidenté, pittoresque, varié dans sa nature et dans ses dispositions.

La capitale du Maine était, du temps de Charlemagne, une des plus grandes et des plus riches villes de France ; mais elle fut tellement éprouvée dans toutes les phases de son existence, qu'elle perdit ensuite beaucoup de son importance relative, pour la reconquérir, enfin, par le concours des circonstances et de son industrie.

Ainsi, aux IXe et Xe siècles, les excursions des Normands ;

au XIe, les guerres des comtes de Normandie et d'Anjou ; aux XIIe, XIIIe, celles des rois d'Angleterre; aux XIVe, XVe, XVIe, XVIIe, et même antérieurement, les incendies, les famines, les épidémies, le pillage, la dévastation, etc., l'obligèrent à se placer, à se maintenir dans les conditions d'une citadelle toujours sur la défensive ; décimèrent ses habitants ; réduisirent, dans la même proportion, son étendue, ses moyens d'existence et de prospérité. Après ces époques désastreuses, elle reprit, au milieu des intervalles d'un calme réparateur, une activité nouvelle, des développements progressifs, les conditions d'une fortune croissante au moyen de ses fabrications remarquables de bougies, de toiles, d'étamines, et d'une exportation avantageuse de ces différents produits. Dès l'année 1789, on y comptait déjà 2,600 maisons, qui ne tardèrent pas à s'élever au nombre de 3,000, actuellement presque doublé.

Pont Napoléon. — Effectuée en 1809, sa construction offrit, comme particularité bien importante à noter, la découverte, en creusant les fondations, d'un grand nombre d'objets appartenant à l'époque gallo-romaine, et soigneusement recueillis pour notre musée par les soins de MM. Daudin, ingénieur en chef du département, et Maulni, naturaliste.

Parmi ces objets, nous indiquerons surtout les suivants : médailles des premiers empereurs, en or, argent, bronze ; styles pour écrire sur des tablettes enduites de cire; cuillers en ivoire, en cuivre, pour recueillir les larmes ; anneaux, épingles, agrafes de toilette; clefs en fer, en cuivre; boucles d'oreilles en or ; couteaux, haches, fragments de lances ; petits pénates en pierre sculptée ; débris d'urnes, la plupart funéraires, offrant jusqu'à six anses, contenant du charbon, du bitume, des parties d'ossements humains calcinés ; un bois de cerf ; une statuette en bronze figurant un soldat romain ; quadrupèdes en terre cuite ; petites pyramides surmontées d'un X à leur sommet, également en terre et servant de poids chez les Gallo-Romains ; poteries jaunes, rouges, noires, etc., avec un vernis intérieur métallique ; des empreintes correctes de chasses, de traits tirés de la fable, d'animaux, avec les plus

riches ornements pour les frises; verres de couleur avec des bas-reliefs imprimés à l'état de fusion : procédé qui semble aujourd'hui perdu, ou pour le moins assez mal imité.

Nous rappellerons à cette occasion que des médailles romaines ont été trouvées presque partout dans notre province : ainsi, un meunier des environs de Saint-Côme, près Bonnétable, en labourant son champ, découvrit, en 1793, un grand vase rempli de médailles romaines en or. Véron de Forbonnais, qu'il chargea de les vendre à Paris, en obtint une somme considérable, etc.

Dans son procès-verbal des fouilles du pont Napoléon, M. l'ingénieur en chef Daudin émet une opinion qui ne nous paraît pas sans probabilités, d'après les faits sur lesquels il cherche à l'établir. Nous citerons textuellement, sans prendre aucune responsabilité ni de ces faits, ni des inductions de l'auteur : « Le fini de la sculpture, qui n'a point été endommagée, dit M. Daudin, en parlant de ces fragments de poteries; l'extrême fraîcheur du coloris, de la couverte que n'effaceraient même pas des échantillons récemment sortis du fourneau, m'avaient fait soupçonner, dès le commencement des fouilles, que ces poteries, qui évidemment n'ont jamais servi, ne pouvaient être que les produits emmagasinés d'une grande manufacture, qu'une révolution quelconque aura détruite, et que les eaux de la Sarthe auront entraînés au milieu de 7 à 8 pieds de vase remontés au-dessus de son lit actuel. »

Des découvertes ultérieures donnent aux assertions de M. l'ingénieur un caractère beaucoup plus affirmatif : il assure avoir trouvé « des briques à fourneau portant les traces du vernis de ces mêmes poteries ; un pot contenant une certaine quantité de ce vernis, consistant en grains de quartz mêlés à une matière rouge pulvérulente calcinée, mais non vitrifiée. » Il fait observer que ces poteries noires, blanches, rouges, etc., « portent, au fond, le nom du fabricant toujours en latin : ainsi Of. *Severi*, Bassi, Coci, Erani, Arasi, etc. » Il existe, du reste, entre ces poteries de la même fouille, au point de vue de la richesse, du fini de l'ornementation, tous les degrés de perfec-

tionnement qui se rencontrent, pour nos produits modernes du même genre, entre l'ébauche grossière et le produit véritablement artistique.

Telle qu'on la voit aujourd'hui, la ville du Mans offre une importance réelle et surtout beaucoup d'avenir; une simple énumération de ses parties les plus remarquables suffira pour le démontrer.

I° Paroisses. — En 1789, 16; actuellement, 4 principales : 1° *Saint-Julien*; 2° *La Couture;* 3° *Saint-Benoît*; 4° *Le Pré*, avec des circonscriptions nouvelles, adoptées en 1860.

Saint-Julien, — comprenant, en grande partie, l'ancienne cité, une certaine étendue de la nouvelle; avec une population de 8,614 habitants, et, pour église, la belle cathédrale du même nom, dont nous avons fait l'histoire.

La Couture, — embrassant une assez grande étendue de la ville nouvelle; offrant une population de 11,714 habitants; et l'une des plus remarquables églises du diocèse.

Saint-Benoît, — en grande proportion formée aux dépens de la vieille ville; présentant une population de 3,985 habitants; une église ancienne, triste, sombre, et qui ne se trouve plus en harmonie avec la plupart des autres; conditions qui, dans un temps donné, la feront nécessairement remplacer par un édifice plus convenable et surtout mieux placé.

Le Pré, — en majorité formé par le faubourg ouest de la ville, sur la rive droite de la Sarthe; avec une population de 6,564 habitants; une église ancienne, et dont les restaurations intelligentes, actuellement en voie d'exécution, feront un des temples chrétiens les mieux proportionnés et disposés de tout le diocèse du Mans.

II° Établissements publics. — Sans offrir un cachet spécial, en général bien remarquable, ils sont, pour le plus grand nombre, assez largement constitués; plusieurs même peuvent être cités pour le développement et la beauté de leur construction.

Préfecture. — Établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de la Couture, elle n'offre pas un aspect bien conforme

à l'importance de sa destination ; même depuis l'ouverture, par des déblaiements indispensables, de la petite place qui lui sert de parvis. Les appropriations intérieures sont plus convenables surtout pour l'installation des bureaux et les parties destinées à la réception. Indépendamment du service administratif, on y trouve réunis : la bibliothèque, le musée, les archives départementales.

Bibliothèque. — Avant 1790, les archives littéraires et scientifiques étaient riches au Mans et dans ses environs, mais nombreuses, disséminées, et, pour un très-grand nombre, plus ou moins inaccessibles aux investigations des hommes laborieux.

Les communautés religieuses, particulièrement celles des Bénédictins, offraient les plus remarquables de ces importantes collections interdites aux recherches du public. A cette époque, la révolution en fit des propriétés nationales. Plusieurs hommes éclairés, sages, dévoués à la conservation de ces précieux dépôts des connaissances humaines, les réunirent, les ordonnèrent avec soin, après les avoir sauvés du vendalisme populaire.

On vit alors se former cette magnifique *bibliothèque municipale* de la ville du Mans ; où les amis des sciences et des lettres peuvent exploiter à loisir les mines fécondes mises, chaque jour, à leur disposition, avec autant de générosité par l'autorité supérieure, que de dévouement et d'intelligence par les conservateurs de ce vaste répertoire des travaux du passé, comme de ceux du présent : car la munificence du gouvernement, de l'administration locale, des auteurs bienveillants et qui comprennent assez toute l'importance et l'utilité d'un pareil établissement, concourent, chaque jour, à l'augmentation de ses richesses, maintenant très-considérables.

En effet, la bibliothèque du Mans possède actuellement plus de 86,000 volumes ou pièces distincts, rangés, avec un ordre admirable, dans plusieurs salles de l'hôtel de la Préfecture, et divisés en trois grandes catégories : 1° *livres imprimés*, *manuscrits*, *archives*.

1° *Livres imprimés.* — Ils s'y trouvent au nombre de 45,000 volumes; représentant, comme produits typographiques, toutes les phases du développement de cet art, depuis la vieille bible d'Ulric Géring, de 1476, jusqu'aux plus magnifiques éditions de nos grands ouvrages modernes. La majeure partie des livres anciens étant venus des abbayes de Saint-Vincent, de la Couture, etc., des maisons religieuses de la Mission, de l'Oratoire, des diverses paroisses du diocèse et de plusieurs châteaux du département, il ne faut pas s'étonner d'en trouver la collection très-riche, surtout pour ce qui concerne la théologie, la jurisprudence épiscopale, seigneuriale ; le droit canonique, civil, féodal; l'histoire ecclésiastique, la liturgie, la morale, etc. Du reste, les sciences, les arts, la littérature s'y trouvent, aussi, dignement et suffisamment représentés.

2° *Manuscrits.* — Au nombre de 6 à 700, de divers formats, ils constituent, pour une grande partie, des livres tels qu'on les possédait avant la précieuse invention de l'imprimerie ; et, par les modifications de leur écriture, de leurs dessins, de leurs enluminures, ont déjà le grand avantage de marquer, au point de vue de l'art, très-positivement les progrès de l'esquisse, de la miniature et de la calligraphie en général, dans le Maine en particulier: ces livres étant surtout l'œuvre des artistes du pays. Mais ils présentent l'utilité, plus grande encore, d'offrir des documents indispensables à l'histoire locale pour les temps anciens, le moyen-âge et même une partie des temps modernes.

3° *Archives.* — Récemment formées des archives communales de la ville du Mans, des acquisitions faites par ses administrateurs, des libéralités d'un assez grand nombre d'amis des sciences et des lettres, elles se composent d'environ 40,000 pièces manuscrites, dont le classement a dû coûter bien du travail au Conservateur actuel ; et dont l'ensemble offrira désormais une mine féconde aux exploitations des écrivains laborieux qui voudront, dans cet ordre d'idées, présenter des notions exactes sur les hommes, les choses, les faits, les événements relatifs à la province du Maine.

Après avoir admiré les richesses particulières de la magnifique bibliothèque municipale du Mans, il est impossible de ne pas accorder un sentiment semblable à l'arrangement, à l'ordre avec lesquels sont actuellement inventoriés et classés les nombreux matériaux de cet imposant édifice artistique, littéraire et scientifique ; arrangement, ordre tels, qu'au milieu de ces matériaux immenses, les recherches deviennent d'une facilité merveilleuse pour ceux qui ne savent pas avec quelle patience, quel art, quelle persévérance le savant Conservateur a dressé des catalogues aussi remarquables par l'intelligence du dispositif, que par l'habileté de l'exécution, et qui n'ont pas coûté moins de 26 ans d'assiduité, de travail à leur auteur.

Aussi, comme nous l'avons dit en parlant de M. Anjubault, la mention historique de ce modeste savant ne pouvait être dignement complétée qu'avec celle du bel établissement qu'il a, en quelque sorte, reconstitué par la base ; au nom duquel son nom se trouvera désormais attaché par la reconnaissance du pays.

MUSÉE. — Cet établissement, curieux à visiter, comprend deux salles et deux galeries. On peut ranger dans trois catégories les principaux objets qui s'y trouvent disposés avec intelligence, avec art : *les tableaux*, *les objets d'histoire naturelle* et *les produits manufacturés*. On dit que son principe remonte vers le 3 janvier 1799.

1° *Tableaux.* — Ils occupent deux galeries formées par des cloîtres du rez-de-chaussée de l'ancienne abbaye de la Couture ; galeries dont le jour n'est pas favorable à beaucoup d'entre eux. Aussi, malgré l'habileté de leur exposition, quelques-uns des plus grands perdraient-ils beaucoup de leurs avantages, sans l'ingénieuse pensée du Conservateur actuel, M. Dugasseau, de les rendre mobiles, sur des gonds, ainsi qu'il l'avait observé dans plusieurs musées d'Italie.

Les regards sont frappés, en entrant, par une collection de 18 tableaux représentant les scènes principales du *Roman comique* de Scarron. Cette collection de 18 toiles, d'un mètre sur 80 centimètres, unique dans son genre, est surtout précieuse

comme production locale. En effet, on l'attribue généralement à Coulomme, que l'on présume artiste cénoman. Toutefois, il est certain qu'elle fut commandée par la famille de Tessé, pour le château de Vernie, que l'auteur du *Roman comique* fréquentait alors beaucoup ; et prise, dans la collection de ce château, par l'autorité révolutionnaire de 1792, pour être déposée au musée du Mans. Ces tableaux, peints *en esquisse*, sont réellement très-remarquables par leur variété de composition, par le mouvement dont chacune des scènes paraît animée. On trouve ensuite plusieurs tableaux historiques de la famille de Tessé, provenant aussi des mêmes confiscations faites, soit au château de Vernie, soit à l'hôtel qu'elle possédait au Mans.

Au nombre des plus remarquables toiles, nous en citerons surtout une, provenant de l'abbaye de Vivoin, de la fin du xve siècle ; curieuse surtout comme servant à marquer la transition de l'art ; une sainte Catherine de Luiné ; un Nicolas Poussin ; un grand tableau, œuvre capitale de Michel Ange de Caravage ; un Vandick, étude de saint Sébastien ; l'*hosanna* de Lebrun, non terminé, mais dont quelques figures, à l'état d'ébauche, offrent, au point de vue de l'art, un avantage réel, celui de témoigner de la manière consciencieuse des peintres de cette époque, où l'artiste achevait de tracer exactement ses personnages, avant de les habiller définitivement au moyen de la couleur ; Diane chasseresse, de Le Sueur ; le crucifiement, de Ribera, très-remarquable par ses contrastes, et par des physionomies prises sur le fait ; Orphée et Eurydice aux enfers, par Guerchin ; un tableau d'enfants plein de naïveté, par Ferdinand Bol ; une jolie tête, de Court ; la présentation au temple, par Jouvenet ; plusieurs portraits remarquables, comme appartenant au pays, entre autres, celui du marquis de Vibraye, par Clouet ; quelques-uns d'une expression saisissante et vraie, d'une facture supérieure ; celui surtout qu'on attribue à Rubens ; une très-belle tête de saint Jean ; un portrait de la Camargo, par Santerre, et venant probablement de la fameuse galerie de ce genre de *beautés*, que le Régent avait composée

de toutes *ses connaissances intimes*; des tableaux d'armures par Kalf; des paysages de Pinaker, de Pierre Marilhat, etc., ajoutent à la valeur de cette importante collection, dont la pièce la plus précieuse et la plus renommée, parmi les savants, est sans doute le magnifique émail, haut de 63 centimètres, de la première moitié du XIIe siècle, portrait, sur cuivre, de Geoffroy Plantagenet, ayant autrefois été cloué sur le tombeau de ce valeureux comte du Maine, inhumé dans la cathédrale de Saint-Julien; faits bien démontrés par notre savant collègue, M. Eugène Hucher.

Enfin, plusieurs artistes du Maine, ou qui lui ont appartenu dans leur existence laborieuse, ont aussi payé leur généreux tribut au musée du Mans, comme le prouvent assez deux jolies têtes de jeunes filles pauvres, par Monanteuil, et que l'on dit être les portraits de ses deux enfants; un beau paysage: le soleil couché, de M. Jolivard; un autre, de M. Desjobert; un intérieur, par Lecœur; une bien gracieuse peinture: les derniers instants de Sapho, par M. Dugasseau, etc.; un tableau de Rigo, représentant le lieutenant Poidevin, notre compatriote, grièvement blessé sur le champ de bataille de l'Alma; sont, avec beaucoup d'autres encore, des œuvres attachantes qui ne manqueront pas d'exciter l'intérêt et l'attention de ceux qui visiteront le musée du Mans.

Il nous est impossible de ne pas mentionner, en terminant cette simple énumération, un buste en terre cuite, portrait vivant de Mme de Fonville; cette aimable et si gracieuse marquise, dont l'esprit, l'affabilité, l'enjouement firent, à la fin du XVIIIe siècle, le charme de la haute société du Maine, comme son brillant hôtel de la place de l'Éperon était, au Mans, le rendez-vous habituel des acteurs, plus ou moins titrés, d'une petite régence provinciale. Cette physionomie, si fine et si discrètement galante, rend admirablement le caractère bien connu du modèle; et jusqu'à la touchante, à l'indicible expression de la femme qui n'a plus cette candeur naïve de la première jeunesse, mais qui connaît mieux l'art de plaire et se fait un instrument de séduction même de l'empreinte d'une

légère fatigue laissée dans ses traits délicieux, par les entraînements du plaisir. Ceux qui voudront étudier ce petit chef-d'œuvre, où la terre s'est faite chair, où le sentiment vit et respire, nous pardonneront ces détails appartenant à l'histoire locale de notre province, nous sauront gré de leur apprendre que ce précieux buste a récemment été donné au musée du Mans, par Mlle Villée de Bellefille, en vertu d'un article testamentaire ; et de citer cet acte généreux et conservateur des produits de l'art, comme un très-bon exemple à suivre. Ce buste est signé : de Fernex, 1759.

2° *Objets d'histoire naturelle.* — Ils se trouvent placés dans les deux salles et même dans les galeries, sous des vitrages bien disposés pour leur examen et leur étude. La collection minéralogique surtout est riche des produits du pays, eux-mêmes très-nombreux et très-variés dans la province du Maine. Cette collection ne tardera pas à présenter une importance réelle, un véritable intérêt scientifique : elle est en effet en voie de se compléter, de se classer par ordre de formation, de *stratification géologique*, avec l'habile concours de M. Triger, si pratiquement versé dans cette branche principale de l'histoire naturelle. La réunion des coquilles marines et terrestres est également belle et nombreuse; la botanique, la zoologie s'y trouvent représentées avec moins de valeur. Cette seconde division du musée doit en grande partie sa formation au cabinet de M. Maulny, acquis par la ville ; aux abondantes libéralités de M. le comte Max de Perrochel, etc.

3° *Produits manufacturés.* — Les plus remarquables sont des antiquités romaines importantes à l'histoire de la céramique dans les Gaules. Ils offrent une collection nombreuse de fragments plus ou moins volumineux de poteries en terre d'un beau rouge, pour la majeure partie ; noires, jaunes, grises, pour quelques-unes; trouvés au Mans, dans plusieurs fouilles, et particulièrement, vers 1809, en creusant les fondations du pont Napoléon. Des produits modernes, également en terre cuite : briques, tuiles, tuyaux de drainage, ustensiles de cuisine, etc., présentant le double avantage d'encourager ces

industries et de faire connaître, pour chaque localité, les matières premières les plus avantageuses à ce genre de fabrication. On trouve encore dans cette partie du musée des émaux précieux, des vitraux peints, du XVIIe siècle, parfaitement exécutés, etc.

Dans la succession des trois principaux conservateurs de notre musée du Mans, se trouve l'explication naturelle de l'état satisfaisant qu'il présente aujourd'hui. Le premier, *M. Daudin*, ingénieur du département, et qui n'était point étranger à la culture de l'archéologie, surtout à l'intérêt qu'elle mérite, a spécialement collectionné, mis en lumière *les produits manufacturés*. Le second, *M. Narcisse Desportes*, savant naturaliste, a particulièrement établi l'ordre dans la disposition *des objets d'histoire naturelle;* et, surtout, de la *minéralogie*, *des coquillages*, *etc.* Enfin, il était réservé au troisième, au Conservateur actuel : *M. Dugasseau*, peintre distingué, joignant beaucoup d'autres connaissances positives à celle de son art, ayant étudié, avec intelligence, l'arrangement des principaux musées de France, d'Italie, etc., de parfaitement disposer *les tableaux* de celui du Mans; d'en faire opérer, avec discernement les utiles réparations; de les entretenir avec soin; d'en augmenter le nombre par des acquisitions bien entendues, etc., parfaitement secondé, pour toutes ces importantes améliorations, par la généreuse intervention de l'administration municipale.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. — De nombreux et d'utiles documents, les uns manuscrits, les autres imprimés, la plus grande partie relative à l'administration du département de la Sarthe, existaient à la préfecture du Mans à l'état de confusion telle, qu'ils restaient alors sans emploi, sans importance.

Un jeune homme, archiviste par instinct, mais nous croyons pouvoir ajouter : *archiviste modèle*, M. Bilard, entreprit de débrouiller cet autre cahos, et le fit avec un si remarquable succès, que cet établissement, aujourd'hui d'une valeur incontestable, est à peu près envisagé comme l'œuvre de cet intelligent, de cet habile coordonnateur. A peine, dans ces dernières

années, M. Bilard avait-il achevé son grand et pénible travail que la mort vint le frapper, avant l'âge, au milieu des soins assidus qu'il donnait à son œuvre, laquelle fait une perte bien difficile à réparer : il fallait en effet, pour qu'elle ne fût pas trop profondément sentie, l'intelligence, le zèle et l'activité consciencieuse de M. Lepelletier-Deslandes, archiviste actuel, qui déjà s'est honorablement distingué dans sa nouvelle carrière, en apportant d'utiles perfectionnements aux archives départementales, si bien constituées par son habile prédécesseur, et qui prendront un rang distingué parmi les établissements publics avantageux aux hommes laborieux du Maine, aux historiens locaux surtout, aussitôt que l'administration supérieure en ouvrira, pour les travailleurs, les parties où leurs investigations consciencieuses peuvent s'effectuer sans inconvénient et sans indiscrétion.

Mairie. — L'hôtel de ville actuel, bâti en 1757, sur l'emplacement de l'ancien palais des comtes du Maine, avec une certaine apparence extérieure, est loin de présenter les conditions que l'on pourrait souhaiter, et surtout les dispositions intérieures qui doivent se rencontrer dans un établissement de cette importance.

D'un autre côté, les abords en sont assez difficiles, sans dégagements ; les issues encombrées de vieilles masures en ruines, qui, du côté de la place des Jacobins, lui donnent le plus malheureux et le plus triste aspect : on dirait les décombres d'un antique bâtiment qu'il est urgent de déblayer, de faire disparaître.

Avant 1790, cet hôtel était consacré aux tribunaux, à différentes gestions publiques ; depuis cette époque il est devenu le siége de l'administration municipale, des bureaux de la police, des justices de paix, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, dont la bibliothèque, réunissant au moins 2,000 volumes, occupe l'étage supérieur.

Salle de spectacle ancienne. — En 1775, M. Chesneau-Desportes, voulant obtenir, au Mans, l'établissement d'un théâtre dont il n'existait alors, pour toute représentation, que

l'appartement approprié par M. Bareau, dans la Grande-Rue, parvint à réunir un certain nombre d'actionnaires qui s'engagèrent à construire de leurs propres deniers une salle de spectacle, sur un terrain de la ville, à l'angle de la place des Jacobins et de la rue des Filles-Dieu. Il fut secondé puissamment, dans cette entreprise, par MM. le marquis de Vennevelle, Leriche de Vandy, directeur général des fermes, et Richar de de Fonville, receveur général des gabelles.

Voici l'extrait de la lettre par laquelle MONSIEUR, comte apanagiste du Maine, concède aux actionnaires le terrain nécessaire à la construction : « Considérant que le Mans est la seule ville considérable de l'apanage, qui soit privée d'une salle de spectacle ; que la modicité des revenus patrimoniaux aurait toujours empêché le corps municipal de pouvoir donner cette satisfaction aux citoyens... Ouï le rapport du sieur Menard de Seillac, conseiller, intendant des maisons, domaines et finances de MONSIEUR ; ayant égard aux requêtes et délibérations, le conseil accorde aux souscripteurs le terrain nécessaire pour construire ladite salle et un café sur la place des Jacobins... A la charge d'un cens annuel de cinq sols envers le domaine... 20 mai 1775. »

Avec cette concession, l'association tontinière, au moyen de 120 actions, portées à 150 livres chacune, prises par 108 personnes, et donnant le total de 18,000 liv., fit construire le café, la salle, dont l'inauguration eut lieu le lundi de la Pentecôte : 27 mai 1776.

Malgré les éloges qu'en firent, alors et depuis, quelques écrivains mal renseignés, et notamment ceux de *la France pittoresque*, où l'on trouve textuellement : « qu'elle est une des plus jolies des départements de l'Ouest, » cette salle n'a jamais présenté qu'un édifice étroit, mesquin, mal compris, mal exécuté ; où pas une place n'offre les dispositions nécessaires ; et qui, dans son état actuel de *déchéance*, est tout au plus convenable aux destinations bien moins relevées auxquelles, aujourd'hui, l'abandonne l'autorité communale dont elle est maintenant la propriété.

Salle de spectacle nouvelle. — Construite avec les deniers publics, au moyen de frais bien autrement considérables; mais aussi plus vaste, incomparablement supérieure à l'ancienne, sous tous les rapports, elle fut commencée en 1839; inaugurée le 13 mai 1842, avec une remarquable solennité. Placée au milieu de la terrasse des promenades qui borde la place des Jacobins, sans avoir la majestueuse apparence de plusieurs autres salles de province, elle présente un assez bel aspect au milieu du feuillage des arbres qui l'environnent. L'étendue de sa façade est de 32 mètres, sa hauteur de 16. Le théâtre présente : largeur 19 mètres: profondeur, 13; le foyer : longueur 30 mètres; hauteur et largeur chacune 7. Les dégagements sont assez spacieux, et les décors de Cicéri. La salle peut contenir 900 spectateurs.

Les critiques blâment, avec plus ou moins de raison, dans cette construction à la fois jolie, commode, assez bien disposée pour l'acoustique et pour l'aspect scénique, la confusion architecturale de la façade et son défaut de majesté; l'absence d'avant-scènes, de loges fermées, l'excès d'élévation des étages, etc., qui, d'après eux, nuisent au caractère, au cachet de l'édifice ; rendent la construction de la salle un peu lourde, vers son point d'union avec la scène; privent les dames surtout d'un *confortable*, *d'un chez-soi* suffisants; nuisent au coup d'œil de la salle au complet, etc. Les partisans de l'édifice répondent : qu'une salle de spectacle n'est pas un temple ; que les avant-scènes étaient dans le plan ; que des raisons pécuniaires en ont amené la suppression ; que l'absence de loges fermées se rattache à la même cause, à l'économie ; que l'élévation des étages rend le séjour de la salle plus sain, plus supportable dans les grandes chaleurs, etc.

Complétement étranger à ce débat, nous trouvons la nouvelle salle de spectacle du Mans assez convenablement appropriée à ses usages, aux besoins de notre localité.

Musée des monuments historiques. — L'initiative de cet établissement, qui, de l'avis même de ses directeurs, est plutôt *un dépôt provisoire de souvenirs archéologiques précieux*, qu'un

véritable musée, appartient au zèle de plusieurs membres de *la Société Française pour la conservation des monuments* ; au premier rang desquels, sous le rapport de cette création, nous devons placer M. Charles Drouet, qui, par délibération du conseil municipal, en date du 28 mai 1846, en fut nommé directeur, et M. Hucher, par une autre, du 5 août 1859, directeur adjoint.

Après bien des efforts infructueux, on fut obligé d'établir *le musée des monuments historiques* dans les *soubassements* de la nouvelle salle de spectacle ; tout en ne voyant, dans ce local incommode et peu convenable qu'un *pis-aller d'urgence*, dont l'administration municipale s'empresserait bien certainement d'effectuer la substitution, dans l'intérêt et pour l'honneur de la science.

Toutefois le nouveau musée ne tarda pas à s'enrichir d'un assez grand nombre d'objets curieux, quelques-uns même d'un véritable mérite, par les libéralités de généreux donateurs, au nombre desquels nous citerons particulièrement: les directeurs, les membres de la commission de l'établissement, comme ayant cédé gratuitement ou fait acquérir des objets plus ou moins importants : *M. Hucher*, un cabinet du temps de Louis XIII, offrant sur ses volets des scènes finement sculptées. De plus, il a fait acheter les statues des vicomtes de Beaumont, trouvées par lui à l'abbaye d'Étival ; de Louis XIV, provenant du château de Vernie, de saint Roch, du prieuré de Gramont ; six cents médailles consulaires ou impériales, choisies sur environ 15,000, trouvées en 1848 dans les jardins du collége du Mans ; et dont plusieurs ont une assez grande valeur, etc. ; *M. Armand Raison* : — deux tableaux que l'on suppose d'origine flamande, et qui cependant figurent sous le titre de portraits du maréchal de Lavardin et de la maréchale ; trois statues en bois d'un style remarquable, etc. ; *M. Leroy* : plusieurs beaux vases ; un plat hispano-arabe, curieux ; *M. A. d'Espaulart* : plusieurs clefs de voûte ; des fragments de cuir de Cordoue ; des terres cuites espagnoles, objets d'un véritable mérite ; *M. David*, des fragments d'agrafes mérovingiennes. *M. Moutié*, de Ram-

bouillet: des débris d'armes, ustensiles, de la même époque, etc.

On trouve encore, dans le musée des monuments historiques, un grand nombre d'autres objets remarquables dus à la munificence de nos compatriotes, mais dont les mentions nominatives nous entraîneraient au-delà des bornes d'un simple article : notamment les bustes de Ronsard, de Chappe, de Pierre Séguier, du maréchal de Mailly, de Mathieu de Vendôme, du général Négrier, etc. ; des autographes de plusieurs seigneurs du Maine ; un fauteuil de la marquise de Montespan ; un plan en relief des ruines gallo-romaines d'Allonnes, exécuté en bois de chêne, avec une remarquable précision, etc., etc.

Nous ne doutons point que, sous une direction aussi compétente, cette collection, déjà très-remarquable, ne s'accroisse encore beaucoup ; et favorisée par les avantages d'un local approprié, de subventions suffisantes, ne devienne un établissement très-utile, essentiellement favorable aux progrès de la science archologique dans notre pays.

Lycée impérial. L'établissement, qui sous le nom *d'hôpital de Saint-Ouen*, occupa d'abord l'emplacement du lycée actuel, avait été fondé par Harlemont 1er, XVe évêque du Mans, de 710 à 730 ; il devint successivement : prieuré, presbytère de la paroisse de Saint-Ouen-des-Fossés ; collége, séminaire, institué vers 1599, par Claude d'Argennes, XIXe évêque du Mans ; et depuis 1624, sous Charles de Beaumanoir, son successeur, fut dirigé par les Oratoriens jusqu'à la révolution ; collége national en 1792 ; école centrale en 1795 ; école secondaire en 1804, sous le régime universitaire ; collége communal ; enfin lycée impérial en 1851.

Situés à l'extrémité N. O. de la place des Jacobins, dans une position agréable et saine, les bâtiments, d'une certaine étendue, se ressentent malheureusement beaucoup, dans leur aspect et surtout dans leurs distributions intérieures, des additions successives, et sans plan d'ensemble, faites à la construction première pour les besoins du moment.

En effet, le corps de logis est de 1687 ; le grand bâtiment, de 1751 ; et les autres, annexes de ces derniers temps. La pre-

mière église, édifiée par Harlemont 1er, est de 720 ; celle qui sert actuellement de chapelle au lycée, de 1675.

Comme institution enseignante, après des alternatives de décadence et de prospérité, le lycée impérial du Mans est aujourd'hui, sous tous les rapports, dans une bonne et judicieuse voie.

Comme établissements d'instruction publique, la ville du Mans présente encore : des écoles : 1° *Normale*, pour la formation des instituteurs primaires ; 2° *Supérieure*, pour les adultes qui se destinent aux industries ; 3° *Mutuelle*, 4° des Frères ; pour les enfants : toutes les deux *communales primaires* : toutes parfaitement dirigées, etc.

Établissements de charité. — Les uns sont relatifs au traitement des malades indigents, d'autres au soulagement des enfants, des vieillards, des pauvres livrés à la mendicité; d'autres enfin au traitement des aliénations mentales.

Hôtel-Dieu. — La ville du Mans s'est toujours distinguée par le nombre et le développement de ses établissements charitables : il n'en a pas été de même pour leur usage et leur bonne administration, surtout dans le moyen-âge. Il faut en effet arriver jusqu'en 1765, époque à laquelle fut construit *l'Hôtel-Dieu* proprement dit, pour trouver une assez bonne application des principes qui doivent régir ce genre d'établissements. Avant cette époque, ces maisons servaient moins au traitement régulier des maladies affectant les indigents et les ouvriers de la ville, que de refuge aux mendiants, aux pèlerins, aux enfants, aux vieillards abandonnés : c'étaient plutôt des *maladreries*, *des dépôts de mendicité*, que de véritables *hôtels-Dieu*. Depuis son utile fondation, celui du Mans a rendu les plus éminents services, et pris, dans ces dernières années, de grandes et belles proportions, par les annexes considérables bâties en 1854.

Hopital général. — Il fut, dans la ville du Mans, précédé par un grand nombre d'établissements du même genre, beaucoup moins vastes, et dont les premières apparurent dès le VIe siècle : ainsi :

1° *L'hospice du Sépulcre*, fondé vers 540, par saint Innocent,

VIIIe évêque du Mans, près le sépulcre ou cimetière des chrétiens.

2° *L'hospice de Gourdaine,* établi vers 560 par la fondatrice du couvent de Sainte-Tenestine, dont il portait aussi le nom.

3° *De Saint-Germain*, sur la rive droite de la Sarthe, vers 596, par saint Bertrand, XIe évêque du Mans.

4° *De Sainte-Croix,* à l'est de la ville, et dont la chapelle devint plus tard l'église de la paroisse du même nom; par le même évêque.

5° *De Saint-Martin*, au sud-est de la cité, dans l'emplacement de l'ancienne église de Pontlieue; également par saint Bertrand.

6° *De Saint-Ouen*, vers 720, par Harlemont Ier, sur l'emplacement du lycée impérial actuel.

7° *De Saint-Aldric*, au bas de la cité, près de la cathédrale.

8° *De Coulaines*, dans le bourg de ce nom.

9° *De l'Hôpitau*, dans la rue à laquelle il a donné son nom. Ces trois dernières fondations sont attribuées à saint Aldric, XXIIIe évêque du Mans, et remontent à 840 ou 850.

10° *De Saint-Blaise*, au nord-est de la ville, au milieu des vignes de ce côté, pour les indigents qui les cultivaient; institué par Hugues Ier, comte héréditaire du Maine, avec cette destination spéciale, vers 980.

11° *Des Ardents*, à l'angle du cloître Saint-Julien et de la Grande-Rue, fondé vers 1010, par Avesgaud, XXXe évêque du Mans, pour les sujets affectés du feu sacré ou mal des ardents; ensuite, également pour les aliénés.

12° *Du Chapitre*, au-dessous de la ville et du palais épiscopal, vers le même temps et par le même évêque, pour les chanoines et les confrères de Saint-Michel, infirmes.

13° *De Coeffort*, au sud-est de la ville, où se trouve aujourd'hui l'ancienne église de la Mission, vers 1180, par Henri II, né au Mans, XIe comte héréditaire du Maine, et roi d'Angleterre.

14° *La maladrerie de Saint-Lazare*, dans le faubourg sud-ouest du Mans, ou de Saint-Gilles; fondé vers XIIe siècle, sans qu'il soit possible d'en désigner exactement l'auteur; mais

on sait qu'il fut doté richement et confié à l'administration des frères lazaristes.

15° *Le Grabatoire*, en face de la porte principale de la cathédrale de Saint-Julien, sur la place du Château ; particulièrement destiné à recevoir les enfants trouvés.

Tous ces refuges de la souffrance, du dénuement, et ceux que nous pourrions indiquer encore, avaient été suffisamment dotés, par leurs généreux fondateurs, de maisons, propriétés rurales et rentes plus ou moins considérables, qui nous expliquent la principale origine de la richesse, en immeubles, de *l'Hôpital-Général* du Mans, auquel presque toutes ces dotations furent concédées, lors de son institution définitive, par la réunion de tous ces établissements dans un seul.

Un aussi grand nombre de fondations charitables dans la ville du Mans ou dans ses faubourgs ; les secours qu'y trouvaient les malades et dont ils étaient presque entièrement privés dans les campagnes, attirèrent, vers la capitale du Maine, un si grand nombre de mendiants et d'infirmes, que, dans l'année 1650, ne trouvant plus aucune place dans ces établissements, si multipliés cependant, ils couchaient sous les hangars, les halles, dans les églises, etc.

De cet entassement de la misère, de l'incurie qui l'accompagne toujours, surgit une épidémie si grave, que l'autorité locale en fut effrayée, de manière à comprendre la nécessité d'un établissement assez vaste pour mettre fin à ces misères publiques ; réglementer, avec plus d'intelligence et de fruit, les secours à donner aux malades, aux indigents, et prévenir enfin le développement de ces maladies infectieuses qui désolaient alors si fréquemment les populations de notre ville, de ses environs, et même de toute la province : tels furent les puissants motifs qui déterminèrent la fondation de *l'Hôpital-Général* du Mans.

Les échevins, le procureur syndic, les députés de la ville du Mans, après mûres et sérieuses délibérations, adressèrent au gouvernement, le 13 août 1657, une requête motivée, pour l'établissement d'un *hôpital général* dans cette ville, et dont

l'administration serait confiée au lieutenant-général de la sénéchaussée du Maine, au procureur du roi au même siége, et à huit bourgeois présentés par les députés de la ville. Le clergé lui-même, après quelques oppositions relatives à l'annexion, à cette grande fondation, de plusieurs établissements hospitaliers et religieux qu'il avait lui-même institués et dotés, appuya ce projet de toute son influence, en considération des précieux résultats qu'il promettait.

Aussi, la construction de *l'Hôpital-Général* du Mans fut-elle définitivement autorisée par lettres patentes de Louis XIV, de septembre 1658; dont les principaux considérants font assez connaître les motifs, la destination, le caractère et les ressources de cette vaste fondation. On y verra que, dès cette époque, on sentait le besoin de réprimer, d'éteindre la mendicité ; qu'on la poursuivait alors par des lois pénales bien autrement sévères que celles d'aujourd'hui ; sans doute en raison des graves désordres qu'elle entraînait et qu'elle ne manquera jamais de produire.

« Louis, par la grâce, etc. Vu la résolution qu'ont prise, depuis quelques années, plusieurs villes de notre royaume, de renfermer les mendiants, pour leur administrer, par un ordre de charité publique, toutes les choses nécessaires, tant au spirituel qu'au temporel ; arrêter les abus qu'avaient accoutumé de produire l'oisiveté et le libertinage ; cette résolution salutaire ayant donné beaucoup d'édification, excité les autres villes d'en imiter l'exemple, nos chers et bien-aimés le seigneur évêque, les doyens, etc, nous ont témoigné, d'un vœu commun, souhaiter le même établissement dans leur ville et y vouloir contribuer selon leur pouvoir, par la cession des hôpitaux de leur fondation : le revenu d'iceux ne pouvant être mieux employé ;... en sorte qu'en y ajoutant les aumônes et autres charités que les communautés, les habitants de ladite ville et faubourgs du Mans ont accoutumé de faire aux pauvres mendiants ; y joignant encore les franchises, libertés et immunités que nous avons accoutumé d'accorder aux *hôpitaux généraux*, on peut espérer un succès favorable de l'établissement qu'on

propose de faire, en ladite ville, d'un *hôpital général*, suivant les intentions communiquées au duc de Trême, gouverneur de la province du Maine, et le résultat de l'assemblée générale du Mans du 13 août 1657... »

Suivent les dispositions relatives à la mendicité : « A ces causes, avons, par ces présentes, ordonné : Les pauvres valides et invalides trouvés dans la ville et faubourgs du Mans seront enfermés pour être employés aux ouvrages de manufactures et autres travaux, sans qu'ils puissent vaguer, à l'avenir; défense est faite à qui que ce soit d'y mendier; à peine *du carcan* pour la première fois ; *du fouet*, pour la deuxième ; *des galères* contre les hommes et garçons valides; *du bannissement*, contre les femmes et filles pour la troisième. »

Puis, les conventions par lesquelles toutes les autres fondations de ce genre, du Mans et des environs, se trouvent réunies dans celle de *l'Hôpital-Général*. Enfin, les règlements administratifs, les prescriptions du régime intérieur de l'établissement nouveau, etc.

La rigueur déployée contre la mendicité va jusqu'à frapper légalement ceux qui voudraient la soutenir : « Défense est faite à toute personne de rien donner aux mendiants publiquement ou secrètement; de les recevoir et coucher, sous peine de confiscation des lits employés, et de 20 *livres parisis* d'amende contre les communautés, et de 4 *livres* contre les particuliers. »

L'église et les vastes bâtiments de l'Hôpital-Général, commencés en 1662, ne sont pas d'une belle construction, et coûtèrent environ 200,000 livres. On leur adjoignit un enclos, aujourd'hui compris entre la Sarthe, la promenade du Greffier, les rues Napoléon, de l'Hôpital, la place de l'Éperon, et comprenant l'Hôtel-Dieu.

En 1821, à la naissance du duc de Bordeaux, en commémoration de cet événement, une souscription fut ouverte, dans le département de la Sarthe, pour l'annexion, à *l'hôpital municipal* du Mans, d'une maison destinée, sous le titre *d'hôpital Dieudonné*, à recevoir les malades et les infirmes de tout ce département, moyennant fondations ou pensions faites et

payées par les communes ou par des personnes charitables. Ce corps de bâtiment, qui fait suite à l'église, en descendant vers la rivière, terminé en 1822, occasionna des dépenses qui s'élevèrent à 50,000 fr.

La population des trois établissements flotte ordinairement entre 500 et 600 individus. Mais il y existe encore un vice d'administration relatif aux enfants trouvés; au passage des adultes infirmes à l'état de vieillards, inhérents à la maison, etc., bien difficile à détruire; qui, malgré la richesse immobilière de *l'Hôpital-Général du Mans*, les continuels efforts de l'administration intelligente et dévouée qui le dirige, absorbera de plus en plus toutes ses ressources annuelles, et finira par entamer le fonds. Espérons, cependant, qu'on trouvera le moyen de prévenir un aussi fâcheux résultat.

DÉPÔT DE MENDICITÉ. — Sous une dénomination plus convenante, *l'Hôpital-Général* offrit, en grande partie, cet usage dans les premiers temps de son institution qui, par degrés, entra plus complétement dans les attributions que nous lui voyons aujourd'hui. Mais l'idée si charitable et si morale : d'abolir entièrement la mendicité, ne devait pas s'éteindre. Un décret impérial du 5 juillet 1808 la remit en vigueur pour toute la France. La maison de la Mission devint, au Mans, celle que l'on désigna pour cet usage, en y faisant quelques appropriations bien insuffisantes. En 1814, à la Restauration, cet utile projet fut une seconde fois abandonné. Enfin, en 1854, le Conseil général de la Sarthe ayant voté l'acquisition du monastère laissé vacant par les dames du Sacré-Cœur, paroisse du Pré, rue Saint-Victeur, un refuge pour les mendiants, vagabonds, etc., y fut établi, sous le titre passablement impropre de *Dépôt de mendicité,* dont le but est parfait, mais dont les principes et les règlements d'institution sont loin d'offrir ce caractère; dont l'objet paraît bien incomplétement rempli, si l'on en juge du moins par le nombre des vagabonds, des mendiants, etc., que l'on voit encore chaque jour parcourir les places publiques, les rues, assiéger les abords des églises avec plus d'importunité que jamais; dont une charité

mal entendue, mais assurément bien intentionnée, de quelques personnes, entretient la fainéantise et l'oisiveté; lorsqu'il serait bien avantageux, dans leur intérêt moral et matériel, de les soustraire aux injures de l'air, à ces causes de perversité, par des travaux appropriés à leurs facultés, et que le plus grand nombre deviendrait bientôt si capable d'effectuer.

En voyant ces regrettables abus, on arrive à reconnaître l'opportunité des édits de Louis XIV qui poursuivaient une mendicité démoralisatrice, non-seulement dans les vagabonds qui l'exerçaient, mais encore dans les personnes dont la pitié mal comprise et dangereuse servait d'aliment à ce vice capital et père de tous les autres.

Asile de la Sarthe. — Notre ville, notre département, notre province sont restés bien longtemps et bien regrettablement arriérés au milieu des progrès si philanthropiques et si rationnels du traitement des aliénés en France. Il faut en effet atteindre l'année 1834, pour trouver une consolante application de ces utiles progrès.

Avant cette époque, les malheureux aliénés de la Sarthe se trouvaient, à l'hôpital général, comme ensevelis, par anticipation et sans aucun traitement spécial, dans les cabanons isolés, espèces de bouges plus ou moins infects, où ces tristes victimes d'une funeste incurie se roulaient dans la fange au milieu de leurs accès de fureur et de frénésie, trop souvent encore excités par l'impitoyable stupidité des visiteurs, qui, moyennant une faible rétribution, au profit des gardiens, *allaient voir les fous*, comme on va voir une ménagerie d'animaux.

Lorsqu'en 1821, nous prîmes la direction du service chirurgical de l'hôpital du Mans, il nous fut aisé d'obtenir, de la bienveillance d'une administration éclairée, la suppression d'un aussi révoltant abus. Mais aucun local n'étant alors convenablement disposé, le traitement particulier de ces malheureux ne put subir d'importantes améliorations.

Enfin, vers 1829, fut commencé, à 1,500 mètres S. O. de la ville du Mans, près le hameau du Gué-de-Maulny, sur la rive gauche de la Sarthe, à peu de distance de son confluent avec

l'Huisne, le magnifique Asile départemental que nous y voyons aujourd'hui, avec ses belles constructions et son vaste enclos; où les aliénés, divisés par catégories, sont, avec tant d'avantages, employés aux travaux du jardinage et de la culture des champs, suivant leurs aptitudes et leurs forces.

Ouvert le 18 août 1834, l'Asile de la Sarthe pouvait alors admettre 200 malades, hommes et femmes, indigents et pensionnaires; était administré par une commission de cinq membres, sous la direction du préfet. Son personnel se trouvait ainsi composé : un receveur, un médecin, un aumônier, trois sœurs, un économe et les gens de service; dont le concours intelligent et dévoué garantissait le traitement rationnel des malades, et la bonne tenue de l'établissement.

Depuis cette époque, l'Asile de la Sarthe n'a pas cessé de justifier la confiance qu'il avait inspirée; de réaliser les grandes espérances que son utilité, son importance avaient fait concevoir. Aussi les plus remarquables développements prouvent-ils, aujourd'hui, mieux que tous les éloges, combien sont réels et constants les services qu'il ne cesse de rendre aux malheureux aliénés, à leurs familles si douloureusement éprouvées.

La superficie de l'Asile comprend en effet, actuellement : 19 hectares : 4 pour les bâtiments, cours et jardins : 15, pour le domaine agricole, offrant au travail, au service, à l'agrément des aliénés, tous les avantages d'une assez grande exploitation de ce genre. On comprendra, du reste, l'étendue des constructions qu'il a fallu progressivement ajouter aux premières, en apprenant que le nombre des malades est, en ce moment, de 433, des deux sexes.

Aujourd'hui, l'administration intérieure s'exerce par les soins d'un directeur, sous la surveillance d'une commission spéciale de cinq membres, et sous la haute direction de M. le Préfet. Le personnel est du reste ainsi composé : un directeur, un médecin en chef, un chirurgien, deux élèves internes rétribués, un aumônier, onze sœurs de la communauté

d'Évron, un receveur, un économe, des gens de service en proportion suffisante ; ce nombreux personnel est très convenablement logé dans l'établissement, qui, sous tous les autres rapports, ne laisse également rien à désirer, et vient actuellement se placer au premier rang, en France, parmi ceux du même genre.

Le premier directeur en titre fut M. Charles de Saint-Remy, dont le zèle intelligent, les efforts dévoués contribuèrent très-utilement à la bonne administration intérieure, aux accroissements de l'institution. Il nous est donc impossible de ne pas regretter sa mise à la retraite, peut-être, après d'aussi longs, d'aussi bons services, un peu brusquement effectuée ; de ne pas désirer, surtout dans l'intérêt des malades et de l'établissement, que les excellentes mesures de ce digne administrateur, qui faisaient, des travaux agricoles, un fondement essentiel de l'hygiène des aliénés, soient, par continuation, sérieusement appliquées dans l'avenir comme par le passé.

Notre appréciation, dictée par un sentiment d'équité, se trouve, du reste, complétement justifiée par celle de la commission du Conseil général de la Sarthe, à l'occasion de l'état satisfaisant de l'Asile des aliénés : « On aime, dit cette commission, session de 1861, à rapporter en partie l'honneur de ce bon état de choses au regrettable M. de Saint-Remy, l'ancien directeur de l'Asile. Avec quel dévouement de tous les instants, avec quelle rare intelligence, il tenait de difficiles et délicates fonctions ! Combien il avait rendu, et pouvait rendre encore de services à cet établissement, dont il était en quelque sorte l'âme ; et combien les traditions qu'il y a laissées seront toujours bonnes à imiter !... »

Le premier médecin fut M. le docteur Étoc-Démazy, qui sut organiser le service médical, et le dirige encore avec tant de bienveillance et d'habileté, que son nom, désormais, ne pourra plus être séparé de ce magnifique établissement dans l'estime et la reconnaissance du pays ; car l'Asile départemental de la Sarthe a réalisé le philanthropique et sublime problème, posé par l'illustre et vénérable Pinel : donner aux aliénés, à cette

classe la plus intéressante et la plus malheureuse de notre société, les soins, les consolations, le soulagement, et, s'il est possible, la guérison qu'ils réclament, en brisant les liens barbares au milieu desquels on les tenait autrefois si cruellement enchaînés !...

MAISON DE REFUGE DES VIEILLARDS INDIGENTS. En 1854, Mme la baronne de Jean donne, à l'institution des *Petites-Sœurs des pauvres*, la maison située dans le faubourg N. E. de la ville, rue des Mailets, 14, avec ses grands jardins, pour y fonder une maison de refuge à l'usage de la vieillesse indigente, hommes et femmes. Déjà cet établissement charitable a pris un assez grand développement ; d'importantes constructions viennent de s'y trouver édifiées. Le but en est excellent, autant qu'il ne sera point dépassé ; tant que son administration ne s'y laissera pas entraîner à des accroissements dont le double péril serait de le mettre aux charges de la charité publique, après avoir épuisé les sources de la charité particulière ; et d'enlever, par la trop grande facilité des admissions, à la majorité des ouvriers, *ce précieux sentiment de la prévoyance*, seul capable de les prémunir contre les folles dissipations du présent, en assurant les utiles ressources de l'avenir.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX. — Les deux principaux sont : l'évêché, le grand-séminaire, assez remarquables par leur situation avantageuse, et par l'importance de leurs constructions.

ÉVÊCHÉ. — L'ancienne habitation des évêques du Mans se trouvait sur la paroisse du Crucifix, près de la chapelle Saint-Michel. Vers 1210, sous l'épiscopat d'Hamelin, elle fut transportée, de l'autre côté de la cathédrale, dans le prolongement accordé par Philippe-Auguste au-delà des murs de ville ; et, d'après les écrivains du temps, méritait alors le nom de palais. Reconstruit en 1778, l'évêché fut vendu par la république, en 1794, au député Bardou-Boisquetin, qui paya tout au plus les belles grilles de clôture, et ne laissa debout que la maison connue sous le titre de secrétariat ; revendue à d'autres acquéreurs ; où se trouve aujourd'hui la Psallette.

Après la révolution de 1793, lors du rétablissement des évêques, en 1801, celui du Mans reçut, comme habitation, l'hôtel situé entre les rues Neuves-Saint-Louis et Dorée, nº 18; et nommé, par les uns, hôtel de Fonville; d'Orcé, par les autres. Enfin, de 1844 à 1848, fut construit le beau palais épiscopal actuel, rue de Tessé, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de ce nom.

Grand Séminaire. — Établi d'abord au prieuré de Saint-Ouen; transféré, vers la fin du xvie siècle, dans la maison conventuelle de la Mission, dirigée par les Lazaristes, il fut détruit à la révolution de 1789.

Après la signature du Concordat, le séminaire de la Mission se trouva remplacé par celui de l'abbaye des Bénédictins, dans le quartier Saint-Vincent.

Nous avons déjà vu les principales phases de l'édification et des vicissitudes fâcheuses de ce bel établissement religieux. 572, fondation et premières constructions, par saint Domnole, ixe évêque du Mans; ensuite, ravages des Normands, des Anglais, des Bretons, etc.; réparation par les évêques; Avesgaud, le xxxe, consacre l'ancienne église, l'an 1000. Grands travaux par Philippe de Luxembourg, lxiiie évêque, de 1477 à 1519. Il ne reste rien de ces premières constructions.

1690, commencement, par les Bénédictins, et sur un vaste plan d'ensemble, des belles constructions actuelles; continuation, 1736, 1759; suspension en 1790; construction, en 1815, de la chapelle, mal située, d'une architecture massive, déparant l'harmonie de ce bel édifice, et destinée à remplacer l'église ancienne, démolie pendant la révolution, alors que cette abbaye servait de caserne aux troupes de la garnison du Mans; 1851, achèvement, sous l'épiscopat de Mgr Bouvier, du plan complet de ce magnifique bâtiment, qui présente aujourd'hui l'un des plus beaux séminaires de France.

Communautés. — Beaucoup moins nombreuses, moins riches qu'au moyen-âge, les principales communautés religieuses du Mans, et de ses faubourgs, se trouvent, aujourd'hui, réduites aux suivantes : *hommes*, Notre-Dame de Sainte-Croix,

1835, faubourg est; *femmes*, Visitation, 1829, rue Champ-Garreau; Carmélites, 1833, faubourg sud-est, sur la route de Paris; Adoration perpétuelle, faubourg nord, rue des Maillets; Bon-Pasteur, faubourg ouest, sur la rive droite de la Sarthe, etc.

ÉTABLISSEMENTS CIVILS. — Nous comprenons particulièrement sous ce titre les constructions spécialement consacrées aux besoins du commerce, des industries publiques et particulières : *halles au blé*, *au chanvre*, *abattoir et boucherie*, *poissonnerie*, *grenier d'abondance*, *fontaines publiques*, etc.

HALLE AU BLÉ. — Celle qui existe actuellement, à peu près au milieu de la place de ce nom, fit disparaître le vaste hangar affecté à des usages semblables et qui resta sur cette place, vers l'angle sud-est, de 1568 à 1826.

De forme ronde, occupant le centre d'un quadrilatère irrégulier, plantée trop bas, ce qui rend à peu près toutes ses caves impropres à leur destination; et lui donne, surtout, vue de la partie supérieure de cette place, quelque chose de lourd, d'écrasé; offrant à l'intérieur des piliers massifs, qui gênent la circulation : cette halle nouvelle, aux graves inconvénients d'une construction chère, disgracieuse par sa forme relative à la disposition de l'emplacement, réunit encore ceux d'être peu commode pour le service habituel, d'avoir détruit la beauté des étalages qui s'effectuaient à l'époque de nos foires principales; ainsi que l'agrément des promenades qui s'y faisaient par les nombreux visiteurs, à tel point, que la plupart de ces derniers sont arrivés à regretter l'ancien hangar, bien misérable, sans doute, mais sous lequel, du moins, ces promenades étaient faciles et ces étalages véritablement beaux dans leur ensemble. Aujourd'hui l'on ne voit, à la fois, qu'une très-petite partie de ces magasins, et l'on se retire seulement avec la fatigue d'avoir incessamment tourné dans cette espèce de cage, avec la préoccupation continuelle de ne pas se heurter contre les piliers obstruant le passage, et sans avoir en aucune façon joui du coup-d'œil des toilettes et des expositions : les unes et les autres ayant d'ailleurs en grande partie disparu, par la

crainte fondée, nous devons en convenir, de ne plus y faire leurs frais.

L'auteur du *Dictionnaire topographique*, *historique*, etc., de la Sarthe, a signalé plusieurs de ces inconvénients, proposé, dans l'intention de les faire disparaître, plusieurs moyens dont l'application serait assez défectueuse pour que le remède employé devînt pire que le mal. C'est assurément le cas de regretter une construction plus intelligente, mieux appropriée, mais de laisser les choses dans l'état actuel, au lieu de les empirer surtout par de nouvelles dépenses, encore plus mal employées que les anciennes.

Halle aux chanvres. — Jusqu'en 1843, le commerce des chanvres et des toiles n'avait point offert un local en mesure de son importance, au Mans. Successivement établi sur diverses places de la ville, dans les anciennes boucheries, sur le marché aux grains, autour des halles qui s'y trouvaient. A cette époque, il fut mis en possession du bel établissement spécial que l'on voit actuellement sur la rive gauche de la Sarthe, dans le voisinage du port ; et dont le développement se trouve en proportion de celui qu'a pris, depuis vingt ans, ce genre de commerce, dans la ville du Mans, et même dans la plus grande partie du département de la Sarthe.

Abattoir et boucheries. — Les règlements sur le débit des viandes ont éprouvé de grandes modifications, comme nous l'avons dit en faisant l'histoire du moyen-âge, du vieux bâtiment construit, pour cet usage, en 1693, et que l'on voit encore à l'extrémité ouest de la rue des Bas-Fossés. Aujourd'hui, ces règlements sont parfaitement institués ; les bouchers distingués en débitants de 1re, 2e et 3e classe, avec des obligations relatives à la position qu'ils ont prise. Les animaux sont abattus et dépecés dans un vaste et commode établissement spécial, bâti en 1846, près la rive droite de l'Huisne, à 2 kilomètres sud de la ville. Le débit s'effectue chez les bouchers, sur des étaux propres et bien disposés.

On comprendra surtout l'importance et le mérite positif de cet établissement, en le comparant à l'abattoir mesquin et mal

placé que l'on avait, il y a trente ou quarante ans, fait si regrettablement alors construire dans la rue de l'Hôpital, précisément en face de l'Hôtel-Dieu du Mans, et que ces graves inconvénients firent aussitôt abandonner pour y transporter, sans plus d'opportunité, l'école d'enseignement mutuel.

Poissonnerie. — Actuellement établie, comme nous l'avons dit, sur la place de l'Éperon, recevant *le trop-plein* de plusieurs des anciennes fontaines ; elle remplit assez bien son but, sans rien offrir de remarquable.

Grenier d'abondance ; Boulangerie. — Cette industrie vient d'être complétement réglementée dans la ville du Mans. L'administration municipale y prépare l'exécution d'un grand projet, à l'approbation de l'État, sous le titre de : « *Création d'une caisse de service, et de magasins généraux de la boulangerie.* » Destinée à fournir, aux boulangers, la facilité de remplir les conditions imposées, par le décret du 16 novembre 1858, sur les farines à tenir en réserve.

On vient à cet effet de terminer, sur l'ancienne promenade du Greffier, un vaste bâtiment à trois étages, offrant 40 mètres de façade sur 25 de profondeur, pouvant contenir 9,000 sacs de farine de 157 kilog. chacun : ou 1,413,000 kilog. ; quantité suffisante pour l'alimentation de la ville pendant 3 mois.

Une caisse de secours au capital de 100,000 fr. votés par cette ville, avec le concours bienveillant de la succursale de la banque de France, présenteront les moyens de faire, aux boulangers du Mans, des avances portées aux quatre cinquièmes de la valeur des farines qu'ils auront déposées, et de tenir ces dernières dans un bon état de conservation pour les besoins de la cité.

Un projet de cette nature bien conduit peut offrir d'incontestables avantages ; mais il est à craindre, peut-être, que son exécution n'entraîne de sérieuses difficultés.

En terminant cet article, nous ne pensions pas que nos tristes pressentiments fussent aussitôt réalisés. Aujourd'hui, le projet semble complétement abandonné ; l'édifice en demeure de recevoir une autre destination qui bien certainement ne pré-

sentera pas une appropriation avantageuse; comme il arrive nécessairement toujours, en pareille circonstance, pour les constructions ainsi faites d'après une indication trop spéciale. On essaie d'en faire actuellement une *caserne*, pour les troupes de passage. Ce local offre-t-il bien les conditions hygiéniques, essentielles à cet usage?... L'expérience décidera.

Fontaines publiques. — Pendant la domination romaine, ainsi que nous l'avons déjà vu, la ville du Mans se trouvait assez bien approvisionnée d'eau par des aqueducs puisant à plusieurs sources et jusqu'à 7 ou 8 kilomètres de distance. Insensiblement détruits, ces aqueducs furent successivement remplacés par quelques autres, dus à la généreuse prévoyance de plusieurs évêques et particulièrement de saint Aldric. Mais les fontaines qu'ils alimentaient, même avec le secours des différents puits publics dont nous avons également parlé, se trouvant bien insuffisantes aux besoins de la ville, on dut rechercher un moyen de satisfaire à cette impérieuse nécessité.

On tenta vainement la perforation de puits artésiens sur la place des Jacobins, dans la commune de Sainte-Croix, à l'est et tout près du Mans. Le projet de faire monter l'eau de la Sarthe sur le plateau de Saint-Vincent, point culminant de la ville, au moyen d'une machine hydraulique mue par la rivière elle-même, fut également abandonné.

Enfin, vers 1859, deux machines à vapeur, de la force, l'une de six; l'autre, de douze chevaux, furent établies à l'Abattoir, puisant l'eau dans un vaste réservoir, au besoin dans l'Huisne même, pour la verser, par de larges conduits en fonte, dans un autre bassin placé près du nouvel évêché; d'où cette eau descend ensuite naturellement aux bornes-fontaines, aux habitations particulières, auxquelles une concession rétribuée se trouve journellement faite par l'administration municipale.

Éclairage public. — En 1697, par édit du roi Louis XIV, des lanternes furent placées dans les rues du Mans. La ville ne tarda pas à s'affranchir de cette obligation; et ce ne fut qu'au mois de janvier 1781 que, sur la demande collective des principaux habitants de la cité, M. Chesneau-Desportes fit un projet

pour l'établissement de 500 becs de *réverbères*, dont la dépense fut estimée à 6,000 livres. On divisa cette somme en 500 billets qui devaient être souscrits par les propriétaires voisins de chacun de ces réverbères. Le projet ne se réalisa qu'en partie; l'éclairage ne fut définitivement complété que vers 1789. En 1840, il se composait de 235 *réverbères*, portant 616 becs.

En 1841, une usine à gaz, par les soins d'une Société d'actionnaires, s'établit à l'extrémité du quai Napoléon, près du port, au sud-ouest, rive droite de la Sarthe, et se trouve actuellement en mesure d'éclairer les principales rues de la ville et la plupart de leurs magasins d'une certaine importance, moyennant une rétribution annuelle, soldée par la ville pour l'éclairage public; et, par les habitants, pour l'éclairage particulier.

Etablissements financiers. — Depuis quelques années, surtout, ils fonctionnent, au Mans, de manière à favoriser beaucoup les transactions et les opérations commerciales dans tout le pays. *La Succursale de la banque de France*, établie dans cette ville le 12 octobre 1846, a toujours marché d'une manière progressive; et, pour l'importance des résultats, occupe le milieu entre les autres. Parmi les 48 établissements de ce genre, existant actuellement en France, elle porte le n° 23. Produits bruts : 1857 : 328,410 fr. — 1858 : 151,762. Différence expliquée par la diminution du mouvement des affaires ; surtout du commerce des chanvres, des céréales, etc. Taux de l'escompte graduellement descendu de 5 p. 0/0, janvier, à 3 p. 0/0. 24 septembre 1858. Cinq *banques particulières*, inspirant actuellement une confiance méritée, complètent l'ensemble des établissements financiers.

Établissements locaux de prévoyance. — Deux compagnies d'assurance contre l'incendie ont leur siége principal au Mans; et des associations de secours mutuels entre les ouvriers s'y font particulièrement remarquer par leurs bons résultats.

Assurance mutuelle immobilière. — Instituée le 1er juin 1828; approuvée par ordonnance royale du 25 mai 1828; prorogée, par décret impérial du 1er mars 1856, jusqu'en 1888, cette compagnie présente actuellement, 1860, nombre des

assurés : 119,562; valeurs garanties : 721,890,700 fr. Sinistres, jusqu'en 1859 : 4,200 ; dont le prix de remboursement s'est élevé à 2,300,000 fr.; fonds social et de réserve : 400,000 fr.; qui permettra d'abaisser le chiffre de cotisation, et de le rendre à peu près fixe pour l'avenir. Primitivement établie pour les départements de la Mayenne, de Maine-et-Loire, cette assurance peut aujourd'hui s'étendre à 17 autres départements.

Assurance mutuelle mobilière. — Fondée sous le patronage de la précédente, mais sans aucune solidarité réciproque; autorisée par ordonnance royale du 11 juin 1842, par décret impérial du 26 avril 1852; en exercice au 1er juillet 1842; instituée pour les trois départements de la Sarthe, de la Mayenne, de Maine-et-Loire, avec faculté de s'étendre à 17 autres; offrant actuellement : fonds social ou de prévoyance : 304,938 fr., plus un fonds de garantie de : 888,433 fr. ; nombre des assurés : 66,000; valeurs garanties : 400,769,884; sinistres au 1er juillet 1859 : 6,436; prix de leur remboursement : 1,842,339 fr., ayant donné lieu, terme moyen, pour les 17 années à des cotisations annuelles de 16 centimes pour 1,000 fr.

Association de secours mutuels entre les ouvriers. — Fondée en 1835 par les ouvriers typographes; ultérieurement étendue à tous les corps d'états; autorisée par le ministre de l'intérieur en 1836, de nouveau en 1844; ayant mis sur la voie de celle actuelle des *Secours mutuels*; association approuvée par M. le préfet de la Sarthe; morale, philanthropique dans son objet; comptant un grand nombre d'associés au moyen d'une petite cotisation; de généreux patrons, garantissant, à chaque travailleur agrégé, des secours pécuniaires et médicaux, pendant la durée des maladies qui l'empêchent de se livrer à l'exercice de sa profession; donnant enfin, sous tous les rapports, les plus utiles et les plus fructueux résultats.

Etablissements industriels. — Les industries manufacturières de la ville du Mans s'exercent, en grande partie, sur des produits du pays. Ces industries sont nombreuses, variées; en général, assez lucratives.

Cire et bougies. — L'industrie relative à la confection des

ouvrages en cire : fleurs, fruits, cierges, bougies, etc., fut, pendant longtemps, l'une des plus remarquables spécialités de la ville du Mans. Établie, comme nous l'avons dit, en 1600, par Hallai, dans la capitale du Maine, elle y comptait encore, vers 1789, cinq blanchisseries fabriquant, par année, 150,000 kil. de cire et bougies, dont le tiers de ces dernières était exporté dans toutes les cours d'Europe, les Indes, etc.; le reste consommé en France. Aujourd'hui, ces établissements, réduits à deux, produisent à peine 50,000 kilog. de cire blanche, dont la majeure partie se trouve employée à la fabrication des cierges: celle des bougies ayant été presque détruite par l'éclairage à l'huile, au gaz, et surtout par l'invention des bougies stéariques, sous le patronage du bon marché.

Fabrication des tissus. — Nous avons déjà vu qu'autrefois celle des *étamines* ou *véronnes*, créées, vers 1640, dans la ville du Mans, par François Véron, employait, dans cette ville et dans ses environs, un grand nombre de métiers, dont les produits, exportés au loin chez les différentes nations, faisaient une des principales richesses de la province du Maine. Cette fabrication est aujourd'hui remplacée par celle des toiles de toute espèce, occupant, dans le pays, des populations entières, et trouvant, en raison de l'excellence de ses résultats, les débouchés nécessaires et proportionnés à son développement.

Engraissement des volailles. — Les *poulardes* et les *chapons* du Mans sont généralement et justement réputés depuis un temps immémorial, figurent avec des avantages si positifs sur les tables parfaitement servies, que leur confection, industrie locale, soutenue par la puissance gastronomique de toutes les époques et de tous les pays, ne peut manquer de s'accroître et de prospérer. *L'engraissement* se fait principalement avec le sarrasin. Les plus beaux et les meilleurs produits viennent de l'arrondissement de la Flèche, et spécialement de la commune de Mézeray, où l'on élève une espèce de poules si bien disposées à la transformation qu'on leur fait subir, quelles ont remplacé les *chapons* dans ce genre de commerce.

Typographie. — Elle ne s'établit au Mans que vers 1529,

plus de 63 ans après son invention. On compte aujourd'hui, dans cette ville, trois imprimeries qui, depuis quelques années surtout, se font remarquer par la bonne exécution de leurs travaux.

FONDERIES. — Depuis vingt ans, ces opérations métallurgiques ont pris une grande extension, au Mans et dans ses faubourgs, sous l'intelligente impulsion de simples ouvriers devenus des artistes habiles. Ainsi, la fonderie des cloches déjà renommée, non-seulement en France, mais à l'étranger, par la direction si capable de son instituteur : M. Bolée, a fourni de belles *sonneries* non-seulement à la cathédrale du Mans, en 1859 ; mais encore, avant et depuis cette époque, aux principales métropoles de l'empire. Les autres fonderies savent donner au cuivre, à la fonte, etc., ces dispositions et ces formes variées que réclament les arts, les industries, la mécanique, etc.

FABRIQUE DE VITRAUX PEINTS. — Les procédés au moyen desquels ont été faites ces admirables verrières du moyen-âge, et dont nous pouvons apprécier les merveilleuses traditions à notre belle cathédrale du Mans, complétement perdues, nous assurent les artistes compétents, ne paraissent pas, ajoutent les mêmes autorités, avoir encore été retrouvés. Toutefois un moderne établissement de ce genre fondé, par les soins de M. Delarue, dans son habitation, aurait sans doute offert des résultats satisfaisants par le concours de MM. Chatel, Hucher, Fialeix ; mais ce dernier l'ayant privé de cette habile coopération, transporté à Mayet, il en sortit des produits d'une valeur moins réellement artistique ; mais qui, s'ils n'égalent pas encore le mérite, la perfection des anciens, peuvent du moins en réparer convenablement les avaries et même se placer à côté d'eux, sans trop souffrir de cette périlleuse comparaison.

PISCICULTURE. — Cette industrie, naissante dans le Maine, est actuellement en voie d'expérimentation régulière, sous la direction de l'autorité. Mais, en lui supposant les plus fructueux résultats, ils seront en grande partie détruits par la dépopulation incessamment effectuée, depuis quelques années surtout, dans

la Sarthe et dans ses affluents, sous la progression fatale des abus du rouissage des chanvres.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ARTISTIQUES, INDUSTRIELLES. — Aujourd'hui, dans la ville du Mans, les industries, les arts, les sciences présentent des associations utiles, et qui ne manqueront pas, avec un peu d'initiative et de zèle, de concourir au progrès des lumières, à l'accroissement du bien-être dans tout le département : nous indiquerons seulement les principales.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE. — Le 24 février 1761, la généralité de Touraine, par édit royal, fut, comme les autres, mise en possession d'une *Société d'agriculture*, composée de trois bureaux : Tours, Angers, Le Mans : telle fut l'origine de celle que la capitale du Maine devait présenter ultérieurement en propre, et sans les gênantes entraves d'une dépendance hiérarchique.

M. Samson de Lorchères, lieutenant général de la sénéchaussée du Maine, directeur de ce dernier bureau, le réunit pour la première fois dans son hôtel, Grande-Rue, n° 97, et qui s'y voit encore au n° 105. M. François-Louis-Véron, sieur Duverger, négociant, fut nommé secrétaire perpétuel. Au nombre des vingt premiers titulaires, élus par le roi, l'on comptait six ecclésiastiques, les autres appartenant à la noblesse, au tiers état. Soixante associés complétèrent cette première liste des membres du bureau du Mans.

En 1763, la compagnie entière publia ses mémoires à Tours ; presque tous avaient l'agriculture pour objet spécial.

En 1775, M. Rottier de Madrelles, abbé de Moncé, membre associé de ce troisième bureau, conçut et réalisa le projet de rédiger un *Précis historique* de tous ses travaux depuis 1761 : l'auteur, qui avait au plus vingt ans, fit un volume manuscrit de 797 pages, bien compris et bien exécuté.

« Nous n'avons pas, dit M. Anjubault, auquel nous devons ces détails, d'ouvrage aussi riche en documents précis et authentiques sur l'histoire de l'économie rurale dans le Maine, et de ses rapports avec le droit féodal et coutumier. » Cet ouvrage



fut, du reste, accueilli très-favorablement par le bureau, qui proposa de l'imprimer au moyen d'une souscription: utile initiative qui resta sans effet.

Un résultat aussi regrettable ne découragea pas les zélés et laborieux membres du bureau, parmi lesquels se distinguèrent surtout MM. Véron-Duverger, d'Amigné, Froger, curé de Mayet; de Blanchardon, Véron-Forbonnais, Davelu, supérieur du séminaire; de Gennes, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Vincent; l'abbé Janvier, de Mozé, commissaire des guerres; de Bellisle, Rottier de Madrelle, de Lozé, etc. Ces généreux et constants efforts pour vulgariser les arts et les sciences, étaient d'autant plus honorables et méritoires, qu'ils n'avaient, pour les soutenir et les favoriser, d'autres organes publics, dans la presse, que ceux du *Calendrier du Maine*, de la *Feuille d'annonces*, etc., fondés par les soins intelligents et dévoués de M. Ch. Monnoyer, imprimeur.

Le bureau d'agriculture du Mans continua ses utiles et laborieux travaux jusqu'en 1793, époque désastreuse à laquelle ses membres furent si violemment dispersés par l'ouragan révolutionnaire; et, pendant ses 33 années d'existence, rendit les plus incontestables services aux progrès, dans la province du Maine, des sciences agricoles, manufacturières, morales, industrielles, commerciales; à ceux des lettres, de la civilisation, du bien-être des populations, etc.

Avec le retour du calme, de la raison, de l'ordre, devait avoir lieu celui des sociétés savantes, conséquence et principe de ces bienfaits sociaux. En 1794, diverses *commissions* furent instituées, au Mans, pour l'organisation de la bibliothèque publique, du musée, les besoins des arts, des industries, du commerce, etc.; et de la réunion de ces différentes commissions, naquit en 1795, *la Société centrale de correspondance des arts*, *près la municipalité du Mans*.

En 1799, un règlement de cette compagnie fut positivement admis, et comme pour établir nettement le caractère de son indépendance, elle prit le titre de : « *Société libre des arts.* » Avec ce titre qui semblait un peu la détourner de l'objet essen-

tiel de son institution, elle conserva cependant, sous l'impulsion d'un sentiment raisonnable et généreux, une prédilection particulière pour l'enseignement de l'économie rurale pratique ; et plus tard, le 9 juillet 1839, en conséquence du même sentiment et peut-être aussi pour légitimer la subvention annuelle que le Conseil général s'empressa de lui voter, elle remania son règlement, pour la troisième fois, et prit définitivement le titre de : « *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, » qu'elle conserve encore aujourd'hui.

La Société libre des arts jouissant en effet alors de toute son indépendance ; établie sur des bases fixes ; composée d'un assez grand nombre de savants laborieux, zélés, dévoués à leur pays, comprit mieux encore la nécessité de se mettre, avec nos populations, en relations habituelles et faciles. D'un autre côté, *la Feuille d'annonces* avait pris de l'extension ; *le Calendrier du Maine* avait acquis, en 1800, une importance réelle sous le nom *d'Annuaire de la Sarthe*, et M. Monnoyer continuait à mettre les pages de l'une et de l'autre, avec le plus généreux désintéressement, à la disposition de la Société pour ses plus utiles publications ; mais il manquait à cette compagnie le secours indispensable d'un journal particulier.

Le premier N° d'une publication de ce genre parut, en avril 1817, sous le titre : « *d'Extraits des journaux et ouvrages périodiques concernant l'économie rurale et domestique, etc.; résumés par MM. les membres de la Société royale des arts séant au Mans.* » M. Houdbert, secrétaire de la Société, fit presque à lui seul, avec autant de zèle que d'intelligence, tous les frais de ce recueil périodique mensuel, dont M. le préfet étendit l'abonnement à toutes les communes du département, et dont le produit, pendant les cinq années de sa publication, suspendue en 1821, finit par acquérir, à la compagnie, un fonds social de de deux mille francs au moins : c'était alors le temps des économies.

De son côté, M. l'abbé Ledru, conservateur de sa bibliothèque particulière, qui commençait à présenter une véritable importance, entreprit de publier l'analyse des travaux de *la*

Société royale des arts, de 1794 à 1819. La première partie de ce travail utile : « Sciences mathématiques et physiques, » parut en 1820, mais ne fut pas suivie des autres.

En 1833, la Société royale des arts, qui ne communiquait plus directement avec la population qu'au moyen de séances générales annuelles, qui, souvent encore, faisaient défaut, sembla reprendre une vigueur nouvelle, augmenta le nombre de ses membres titulaires, étendit la sphère de ses correspondants, et commença plus sérieusement encore la publication de ses travaux, dans un journal trimestriel portant pour titre : « *Bulletin de la Société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans*, » dont l'impression s'est, avec quelques vicissitudes, jusqu'ici continuée sans véritable interruption.

Enfin, comme nous l'avons déjà dit par anticipation, la compagnie, sous l'empire d'un nouveau règlement, *essentiellement* différent du premier, mais sans lui devenir, au sens de plusieurs, *essentiellement* supérieur et préférable, prit en définitive, le 9 juillet 1839, le titre de : « *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* »

En 1855, on trouva bon de substituer aux séances publiques annuelles, en usage dans toutes les Sociétés scientifiques d'une certaine importance, goûtées par le public intelligent qu'elles mettaient en communication avec la Société, comme dans une fête de famille, des séances destinées aux discussions publiques sur des sujets arrêtés à l'avance dans un programme.

Nous comprenons facilement tous les inconvénients que peuvent entraîner, pour la Société, ces innovations peut-être un peu hasardées; l'expérience, il faut bien en convenir, n'a pas encore fait la preuve des grands avantages que l'on semblait en espérer. Avant de prononcer, nous laisserons donc à ce juge suprême le temps de prendre et de formuler ses conclusions entre *l'ancien* et *le nouveau régime.*

Sans vouloir admettre ici des rapports de cause à effet, entre l'établissement de ces révélations modernes et la décadence financière de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, nous constaterons, comme faits positifs dont nous ne

prétendons, au reste, inférer aucune induction : qu'avant ces derniers temps, la compagnie possédait un fonds social de 2,000 fr., recevait une bonne allocation du Conseil général, était assez riche pour ne rien exiger de ses membres titulaires, etc. Que, depuis ces derniers temps, le fonds social s'est trouvé complétement absorbé, par des dépenses très-utiles *sans doute*, mais enfin il n'existe plus; que le Conseil général, *sans doute aussi* par quelque raison majeure que nous n'avons pas à produire, s'est pris à diminuer sérieusement le chiffre de l'allocation particulière de la Société; enfin, que celle-ci ne pouvant plus fonctionner comme autrefois, *par défaut de moyens pécuniaires*, s'est trouvée dans la nécessité, *pénible sans doute pour elle*, d'exiger de chacun de ses membres titulaires, *même de ceux qu'elle avait admis sans cette nouvelle condition*, et qui cependant n'avaient pour alternative que de l'accepter ou de donner leur démission immédiate, une cotisation assez faible, il est vrai, mais enfin qui n'avait jamais été imposée même dans les époques les plus difficiles de *la Société libre des arts*.

Espérons dans les heureux effets de ces innovations; mais évitons de nous exposer à des déceptions toujours pénibles en prenant ici de mobiles espérances pour de solides réalités. Nous bornerons ces observations à l'exposition consciencieuse *des faits;* de *l'expérience* du passé : *L'expérience*, *les faits* de l'avenir décideront.

Société d'horticulture. — Formée en 1851 par un assez grand nombre de souscripteurs livrés, les uns par goût, les autres par état, à l'aménagement des jardins, cette Société paraît s'être imposé, pour tâche, assurément très-utile à remplir, de développer et perfectionner la culture non-seulement des fleurs, mais encore des légumes, des fruits, etc. Les belles et brillantes expositions qu'elle fait chaque année des remarquables produits obtenus dans ces différents genres, prouvent, mieux que tous les discours, la manière intelligente et capable dont elle remplit sa mission.

La Société d'horticulture faisant à la fois preuve d'un bien

louable zèle, vient, en 1856, d'acquérir un terrain, à l'est de la ville, pour en former, sous le titre de *Jardin d'essai*, le lieu de ses expérimentations dans les différents genres de culture dont elle s'est proposé l'étude consciencieuse et pratique.

Société du Matériel agricole. — Née dans le sein et sous les auspices de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, le 29 août 1857, cette institution s'annonça d'abord avec la seule prétention d'offrir comme objet spécial, exclusif, l'enseignement expérimental du fonctionnement des machines employées surtout à l'agriculture ; et l'indication de celles qui présentent, soit absolument, soit relativement, le plus d'avantages. En voyant cette Société, d'abord si modeste, prendre sous la tutelle de sa sœur aînée, dont elle n'aurait dû raisonnablement *présenter qu'une section*, prendre en grandissant, des allures indépendantes, se formuler un règlement, se nommer un président, un bureau particulier, recevoir des subventions spéciales, vouloir marcher d'égale à égale avec celle qui l'avait patronée, soutenue dans ses premiers pas, il n'était plus possible de douter de la vérité des prévisions de ceux qui, tout d'abord, avaient déclaré « que la *Société du Matériel agricole était une seconde Société d'Agriculture, s'élevant aux dépens, à côté de la première, avec certitude que, dans un temps donné, cet état de choses persistant, l'une absorberait nécessairement l'autre.* »

La succession des événements qui devaient entraîner ce fâcheux résultat devint si rapide, que, dès la fin de 1859, les plus zélés partisans de *cette marche parallèle* des deux Sociétés, réunies en apparence, virent leurs illusions détruites, jetèrent le cri d'alarme, et qu'enfin celle *d'Agriculture* prononça, par un vote imposant mais pénible, son entière séparation de celle du *Matériel agricole.*

Ces trois Sociétés : *du Matériel agricole*, *d'Horticulture*, *d'Agriculture*, *Sciences et Arts de la Sarthe*, peuvent, sans doute, marcher dans l'état d'indépendance et d'isolement complet où maintenant elles se trouvent. Mais, nous le demandons à ceux qui portent à chacune l'intérêt qu'elles méritent si bien;

à ceux qui font marcher les avantages, le progrès de la science avant les petites considérations personnelles, croient-ils que dans une localité de l'ordre de la nôtre, d'après cet immuable principe : « *l'Union fait la force*, » des résultats bien autrement avantageux et positifs ne seraient pas obtenus aujourd'hui, dans la ville du Mans, dans le département de la Sarthe, au point de vue si précieux de l'économie horticole et rurale, si, pour maintenir l'unité si nécessaire en pareille occurrence, les intérêts des trois compagnies n'eussent pas été séparés ; que les Sociétés *d'Horticulture* et *du Matériel agricole* eussent été constituées, dès le principe de leur formation, comme *les deux premières sections* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe ?

Société de Médecine. — Fondée le 27 avril 1827 ; autorisée par décision ministérielle du 19 mars 1828, sous le titre de : « *Société de Médecine du département de la Sarthe* ; » cette compagnie, sans avoir à sa disposition les ressources que les sciences médicales trouvent dans les grands centres de population, n'en poursuit pas moins son œuvre utile et difficile avec un zèle honorable, en se révélant par des publications consciencieuses ; et que, dans l'intérêt de l'art, il serait à désirer de voir plus souvent se reproduire, malgré les sérieuses difficultés dont elles sont environnées dans toutes nos cités de de moyen ordre.

Société de Pharmacie. — De formation postérieure à la précédente, elle paie, comme elle, son tribut aux progrès de la science ; entretient le goût du travail, conserve les bonnes traditions de cet art essentiellement utile ; de telle sorte que notre ville est aujourd'hui, comme autrefois, l'une des villes de France où la pharmacie pratique est exercée avec le plus de savoir, de conscience et d'habileté.

Société Philharmonique. — Instituée depuis assez longtemps, au chef-lieu de la Sarthe, pour entretenir et développer, dans ce pays, le goût d'un art généralement apprécié ; cette association, dirigée par des hommes habiles ne reculant pas devant les difficultés, les sacrifices ; offrant chaque jour

des preuves du plus généreux zèle, en même temps qu'elle remplit dignement son objet, concourt, par les concerts qu'elle donne, aux plus agréables délassements de toute la contrée.

COMMERCE. — Il prend chaque jour, au Mans, plus d'extension et plus d'importance. Il s'exerce particulièrement sur les productions locales, soit naturelles, soit manufacturées : ainsi, chanvres, toiles, cordages, céréales de toutes espèces, farines, graine de trèfle, poulardes, gibier, cire, bougies, noix, marrons, pommes, cidre, fruits cuits, miel, peaux, gants, bois à brûler, de construction, pour la marine, le bâtiment, un certain nombre d'industies; fer, fontes, pierres de taille, moellon, chaux, briques, tuiles, grosses poteries, ardoises, verres, bouteilles, vitraux peints; chevaux, moutons, porcs, vaches, bœufs, etc. Sur le marché du Mans et des principales villes de la Sarthe, chaque année, la vente de ces derniers donne, en moyenne, 5,000 têtes, offrant une valeur approximative de 1,500,000 fr.

Il existe, au Mans, un tribunal; une chambre de commerce. Cette dernière fut instituée par décret impérial du 23 octobre 1856, avec faculté d'initiative pour les besoins et dans l'intérêt des affaires. Un conseil de prudhommes, etc.

FOIRES ET MARCHÉS. — On tient, au Mans, quatre foires principales : 1° le quatrième vendredi avant Pâques, dite de *la Mi-Carême*, et qui dure trois jours : importante surtout par la grande quantité de bœufs maigres qui s'y vendent pour les herbages du Maine et de la Normandie. 2° Le mardi de *la Pentecôte*, foire importante de ce nom; huit jours, et spécialement remarquable par le commerce de chevaux. 3° A la fin d'août : foire *aux Oignons*, indiquant la marchandise qui s'y livre particulièrement; un jour. 4° Le surlendemain de *la Toussaint*, quand ce jour n'est pas un dimanche; foire également importante : huit jours. Le marché du vendredi prend encore, tous les quinze jours, le nom de petite foire.

MAISONS ANCIENNES. — Comme toutes les villes dont l'origine remonte aux premiers siècles, celle du Mans offre encore,

dans la vieille cité, plusieurs anciennes maisons curieuses à visiter pour les archéologues; et dont le nombre serait plus considérable sans les incendies, les ravages, les dévastations du moyen âge; sans le vandalisme ou l'ignorance des propriétaires qui sacrifient, détruisent, chaque jour, ces précieux souvenirs du passé, dans le but de quelques appropriations souvent très-mal entendues. Parmi ces maisons anciennes on remarque surtout les suivantes :

Grande-Rue. — La principale, et l'une des premières de la cité gallo-romaine, cette rue présente en conséquence les plus nombreuses et les plus originales constructions dont il s'agit ici. Là se trouvent, en effet, ces maisons en bois avec des ressauts à chacun des étages, de telle sorte que le second s'avance au delà du premier; le troisième, du second; avec des sculptures du XVe siècle que l'on voit également sur plusieurs maisons en pierre. Les plus curieuses sont aux nos 3, 7, 10; 12, surtout, occupée, d'après la tradition, par la reine Bérengère; fait contesté par les savants qui ne pensent pas qu'on puisse reporter la construction de ce bâtiment au delà du XVe siècle; et qui trouvent, dans *les croisettes* conservées sur l'un des pilastres, une partie des armes de Jérusalem à laquelle on sait que les comtes du Maine ont fourni des rois; nos 14, 15, 17, 42, 72, en pierre, où la scène du Paradis terrestre se trouve reproduite au-dessus de la porte d'entrée, etc.

Rue des Chanoines. — N° 1. On croit que cette maison fut bâtie par Jacques Courthardy, archidiacre de l'Église du Mans, et que Louis XI y logea pendant son séjour dans cette ville, en 1467; d'autres pensent qu'elle est au contraire du temps de François Ier ou de Henri II, de la première moitié du XVIe siècle. Dans toute hypothèse, on y remarque, aux pieds-droits des fenêtres, des sculptures en pierre parfaitement exécutées; une élégante et gracieuse tourelle comme suspendue à l'angle des Pans-de-Gorron et de la rue des Chanoines, etc.; les numéros 10, 34, etc.

Place Saint-Michel.—N° 1. Maison qui n'a rien de bien remarquable par elle-même, et que nous indiquons seulement parce

qu'elle fut, d'après les chroniques du temps, habitée par Scarron.

Rue de Saint-Pavin-de-la-Cité. — N° 9. Porte ogivale, lancéolée; vieille tour, formant la cage d'un escalier, etc.

CIMETIÈRES. — Avant le VI[e] siècle, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, on n'enterrait pas dans l'enceinte des villes, encore moins dans les églises. A partir de cette époque, les règlements d'une police hygiénique aussi prudente, aussi rationnelle, furent insensiblement négligés, et frappés d'une bien regrettable désuétude.

Les inhumations se firent d'abord au pied des temples chrétiens, et ne tardèrent pas à produire, dans le sanctuaire lui-même, un tel encombrement de cadavres, que l'autorité fut obligée d'intervenir pour mettre un terme à d'aussi périlleux abus. Mais l'habitude et la routine offrirent ici, comme partout, une puissance plus grande que celle des lois ; et dans quelques localités, nous voyons encore aujourd'hui la persévérance de ces abus avec tous leurs inconvénients et tous leurs dangers.

Au Mans, la marche des événements fut, sous ce rapport, un peu moins illogique et moins routinière, sans devenir, toutefois, absolument irréprochable. Ainsi, avant la révolution de 1793, les nombreuses paroisses de la ville et des faubourgs avaient chacune son cimetière particulier. A partir de cette époque, ces lieux d'inhumation se réduisirent à deux :

1° *Le Grand-Cimetière*, au sud-ouest et près de la ville : double condition qui, jointe à son exiguïté, dissimulée sous une qualification impropre, le rendait essentiellement défectueux.

2° *Le cimetière du Pré*, un peu plus éloigné vers l'ouest-nord ; l'un et l'autre clos de murs, fermés, d'après les prescriptions du concile de Bourges, tenu en 1528.

Ils ont été remplacés par le cimetière actuel, consacré en 1834 par Mgr Bouvier, et placé dans un beau terrain de 5 hectares, au sol graveleux, situé à plus d'un kilomètre nord-ouest de la ville ; bien fermé, clos de murs ; où des concessions sont

faites aux familles, à perpétuité, par l'autorité municipale : remplissant, par conséquent, avec de grands avantages, le but qu'il fallait atteindre.

Un second cimetière, placé à l'est, dans la commune de Sainte-Croix, fut ouvert depuis; et, d'après la réunion de cette commune, pourra servir à l'inhumation des habitants de la paroisse de la Couture, en conséquence des vœux ou des désirs exprimés.

VOIES DE COMMUNICATION. — Il est peu de villes aussi favorisées, sous ce rapport, que la ville du Mans : ce qui la rend progressivement le centre d'un mouvement industriel et commercial chaque jour plus actif et plus important.

ROUTES. — Six routes impériales, de 2me et 3me classes, mettent le chef-lieu de la Sarthe en communication directe avec Laval, Alençon, Mortagne, Chartres, Tours, Angers; offrant, dans ce département, un réseau de 408 kilomètres. Dix routes départementales, établissent des relations faciles dans tout le Haut-Maine, au moyen d'un second réseau de 581 kilomètres. 1,244 chemins vicinaux, de grande, moyenne et petite communication, parcourent encore le département sur une étendue de 4,292,680 mètres, et dans un état de parfait entretien.

Le roulage, sur les grandes routes, effectué à des prix variables, suivant les lieux, les temps, les saisons, n'a pas éprouvé, sur toutes ces voies, les mêmes influences de l'établissement des chemins de fer. Les routes voisines, et parallèles à ces derniers, ont perdu ; d'autres, plus éloignées, sont restées à peu près dans le même état ; d'autres, enfin, paraissent avoir gagné par l'impulsion que l'ouverture des voies ferrées est venue donner aux transactions, au commerce, au mouvement des voyageurs.

NAVIGATION DE LA SARTHE. — Quelques écrivains du Maine ont avancé que : sous Philippe de Valois, c'est-à-dire de 1338 à 1350, la Sarthe était navigable, comme le prouvent diverses ordonnances relatives aux droits de péage, tant par terre que par eau ; que, plus tard, des attérissements vinrent mettre obstacle à cette navigation.

Cette assertion de M. Richelet : « Le Mans ancien et moderne, » aurait bien besoin, pour être admise, de preuves incontestables; et, pour la soutenir, d'un commentaire qui ferait nettement connaître ce que l'on entend ici par *navigation*.

Ce qu'il est permis d'ajouter, comme beaucoup plus positif, c'est qu'elle fut mise en projet sous François Ier, Henri II; que ce projet fut pris en grande faveur et considération dans une assemblée de notables habitants, avec demande au roi de s'imposer, à cet effet, d'une somme de 15,000 livres ; chiffre auquel montait alors le devis des ingénieurs. En conséquence, dès l'année 1543, d'après l'autorisation de François Ier, les habitants du Mans furent, par arrêt du conseil privé, dans la possibilité de percevoir une taxe de 15,000 livres tournois, pour l'établissement de la navigation de la Sarthe, depuis Malicorne jusqu'au Mans.

Mais c'est seulement le 27 mai 1549, sous Henri II, que les travaux sont adjugés au rabais à Jean Ami, pour la somme de 14,800 livres ; exécutés et reçus le 12 octobre 1551.

A la demande formelle de l'entrepreneur, en 1552, eut lieu, devant M. Taron, lieutenant-général, avec le concours de plusieurs bateliers, une expertise : « pour éprouver la descente de plusieurs bateaux de sel et autres marchandises. Les bateliers affirmèrent que la rivière était bien entretenue de chaussées, portes, et assez puissante pour porter leurs bateaux chargés. Ils déclarèrent, en outre, que les portes étaient bien faites depuis Malicorne jusqu'au Mans, et qu'ils n'avaient trouvé aucun empêchement. »

Pendant les guerres de la Ligue, l'entretien de ces ouvrages fut si négligé, qu'ils périclitèrent, et que la Sarthe cessa d'être navigable. Depuis cette époque, des travaux infructueux se trouvèrent entrepris, contrariés ou suspendus par l'opposition des riverains, le malheur des temps, etc.

Ainsi, en 1611, David d'Orléans, d'après un marché passé avec l'administration, devait, moyennant un droit de péage, se charger, à ses frais, de toutes les constructions nécessaires

pour assurer, par eau, le transport des marchandises d'Angers au Mans.

En 1627, François Aubert prit les charges de l'adjudicataire, découragé par les difficultés d'exécution ; dépensa, pour cette entreprise, 12,000 liv. sans résultat.

En 1634, une compagnie d'ingénieurs proposa de rendre la Sarthe et l'Huisne parfaitement navigables, mais à des conditions tellement onéreuses, qu'elles ne purent être acceptées.

En 1740, même proposition par une société de commerçants ; même résultat par les conditions ruineuses qu'on prétendit leur imposer. Sous l'empire, on dépensa des sommes assez considérables aux travaux de Chaoué, sans plus de succès.

Ce ne fut, en définitive, que vers 1827 que la navigation de la Sarthe devint l'objet d'études sérieuses, et de travaux jusqu'alors insuffisants, bien que très-dispendieux, surtout en ne les envisageant qu'au point de vue des avantages *directs* qu'ils sont appelés à réaliser depuis l'ouverture des voies ferrées, et particulièrement lorsque celle du Mans à Angers se trouvera prochainement livrée à la circulation. Mais l'administration supérieure a pensé que ces travaux devaient cependant être continués, en raison des avantages *indirects* qu'offrira toujours la navigation de la Sarthe, en s'opposant aux conséquences du monopole que, sans elle, pour les transports effectués dans nos contrées, le chemin de fer ne manquerait assurément pas d'exercer.

Aujourd'hui, cette navigation part du Mans vers Angers ; présente, sur le département de la Sarthe, un parcours de 75 kilomètres 348 mètres ; une pente de 21 m. 40 c., rachetée par 24 barrages. Elle est desservie par des bateaux à vapeur et par des gabares à voiles, dont les dimensions et le tonnage sont nécessairement limités par l'étendue commune des portes marinières, offrant seulement 4 m. 70 c. d'ouverture ; et, du Mans à Malicorne, l'étiage des hauts-fonds s'abaissant jusqu'à 1 m. 20 c., lorsqu'il faudrait au moins, pour des bateaux ordinaires, un passage de 5 m. 10 c., un tirant d'eau de 1 m. 50 c.

On s'occupe activement de faire disparaître ces obstacles et leurs graves inconvénients, en substituant les écluses aux portes marinières; en draguant quelques bancs de sable, sur ces hauts fonds.

Au milieu de ces imperfections et de ces difficultés, la durée des voyages entre Angers et Le Mans est, actuellement, en moyenne, suivant la force et la direction des vents, pour les gabares à voiles, de 4 à 8 jours, à la descente; de 11 à 15 à la remonte. Les principales marchandises transportées dans la première direction, sont : chanvres, toiles, cordages, céréales, farines, cire, bougies, miel, marrons, marbres, plâtre, bois de chauffage, de construction, pour le bâtiment, la marine, qui, par le flottage surtout, en reçoit du département seul, de 400 à 500 stères chaque année. Dans la seconde direction : ardoise, tuffeau, charbon, vin, sel, résine, sucre, épiceries, etc. Le prix du fret, de 12 centimes par tonne et par kilom., sur les bateaux à vapeur, est, sur gabares à voiles, de 4 à 25 centimes, pour la descente ; de 6 à 45 pour la remonte. Les arrivages ont été en 1857 de : 386 bateaux ; le Tonnage, descente : de 3,000 à 7,000.; remonte, de 6,000 à 14,000.

Voies ferrées.—La ville du Mans offre, sous ce rapport, une situation exceptionnelle, et que l'on ne rencontre, même entièrement, pour aucune des villes de France. Elle occupe, en effet, le centre d'une étoile à cinq rayons, qui la mettent en communication directe avec les chefs-lieux des cinq départements limitrophes : Tours, Chartres, Alençon, Laval, Angers ; au moyen d'un réseau de voies ferrées, de 265 kilom., pour le département de la Sarthe. Par cette heureuse et favorable disposition, Le Mans se trouve en relations promptes et faciles avec Paris, la Bretagne, la Normandie, la Touraine, l'Anjou, etc. ; par conséquent dans les meilleures conditions d'un progrès industriel, commercial, etc., qui doit ici fixer notre attention dans l'une de ses causes principales.

Gare du Mans. — Inaugurée le 1er juin 1854, cette gare a pris de suite une grande importance relative. Pour 1858, elle a présenté comme résultats d'expédition : voyageurs, 145,631.

— Chevaux. 1,990. — Bœufs et vaches, 14,675. Porcs, 64,496. — Marchandises, tonnes de 1,000 kilog., 45,484. — *Produit brut*: 1,871,370 fr. Augmentation sur 1847 : 116,351 fr.

Ces résultats, dont l'importance augmentera nécessairement beaucoup, lorsque la ligne d'Angers se trouvera mise en circulation, donnent à la gare du Mans la 2e place dans le vaste réseau de l'Ouest, offrant maintenant un parcours de 2,275 k. dont 1,145 en exploitation, et 1,130 kil. en voie d'être prochainement livrés au public.

La gare du Mans, étant actuellement chargée de l'expédition directe et indirecte des *courants de trafic* aboutissant au centre, qu'elle établit, se trouve aujourd'hui dans une condition remarquablement exceptionnelle. En effet, les autres gares de France qui présentent les mêmes dispositions offrent une exploitation *décomposée;* c'est-à-dire que les compagnies cherchent, autant que possible, à dégager de leur centre de *manutention*, par l'établissement d'une gare voisine annexée, le matériel chargé de marchandises qui doivent *transiter* sans *transbordement*. De plus, le service des voyageurs et celui des marchandises, dans la plupart des autres gares, est distinct; tandis qu'à la gare du Mans, devenue le point de départ et d'arrivée des trains mixtes de marchandises et de voyageurs, *le nœud d'organisation* est d'autant plus serré, que ces trains se trouvent composés des éléments de la petite et de la grande vitesse.

Des considérations d'un aussi grand intérêt pour l'avenir politique, industriel de notre cité, nous conduiront naturellement à l'explication du progrès considérable que sa gare a fait instantanément, au point de vue de son importance relative, dans l'ensemble des voies ferrées; surtout depuis l'ouverture de la ligne de Tours, qui l'a rendue l'un des principaux *confluents* de *la circulation commerciale* par ces grandes voies du mouvement industriel.

Si l'on veut ensuite connaître l'importance non-seulement absolue, mais relative, des autres principales gares du département de la Sarthe, le tableau ci-joint offrira cette notion, à la fois utile et curieuse.

VOIES FERRÉES DE LA SARTHE. — CHEMINS DE L'OUEST.

STATISTIQUE.

GARES suivant l'importance	ANNÉES.	VOYAGEURS.	BAGAGES. Tonnes.	CHIENS.	MARCHANDISES grande vitesse.	MARCHANDISES petite vitesse.	VOITURES.	CHEVAUX.	BŒUFS, vaches.	VEAUX.	PORCS.	DIVERS.	PRODUITS bruts.	DIFFÉRENCE en PLUS.	DIFFÉRENCE en MOINS.
Le Mans...	1857	124,556	1,063	...	499	35,497	73	2,040	13,582	1,012	69,216	5,597	1,499,908	381,462	
	1858	145,631	1,289	1,123	503	44,981	134	1,990	14,675	1,506	64,496	9,841	1,881,370		
La Ferté...	1857	26,020	214	...	117	9,214	12	131	1,189	15	5,627	1,633	289,481	6,395	
	1858	25,594	234	130	114	9,457	11	159	1,491	31	6,533	684	295,876		
Connerré. .	1857	15,597	70	...	19	3,752	1	24	221	22	29,571	2,734	224,788	.....	19,953
	1858	15,290	68	136	24	3,572	..	8	406	25	25,637	97	204,835		
Sillé.......	1857	22,598	106	...	37	6,217	5	279	5,842	83	1,369	18,024	165,194	.....	7,516
	1858	20,736	117	94	25	6,286	8	65	7,499	56	1,337	8,553	157,678		
Vivoin.....	1857	17,379	68	...	44	4,209	2	54	22	....	2,135	1	93,633	.....	24,533
	1858	16,240	66	63	21	2,176	5	116	207	....	2,417	2	69,100		
Conlie.	1857	11,666	27	...	7	6,996	4	469	818	....	1,408	....	81,213	.....	34,555
	1858	10,460	25	52	8	3,803	..	606	452	4	1,527	3	46,658		
La Hutte...	1857	9,953	45	...	19	2,545	1	142	369	....	315	....	54,514	12,857	
	1858	9,915	48	32	20	2,775	1	383	374	....	87	6	67,371		

GARES DE LA SARTHE.

RÉSULTATS COMPARATIFS DES SEPT PRINCIPALES POUR 1857 ET 1858 RÉUNIS.

Le Mans....................	3,381,378 fr. — Le Mans avec le produit d'Orléans, pour 1858.... 2,146,481 fr.
La Ferté....................	585,357
Connerré....................	429,623
Sillé.......................	322,872
Vivoin......................	162,733
Conlie......................	127,871
La Hutte....................	121,885

DU MANS A TOURS. — COMPAGNIE D'ORLÉANS. — GARES DE LA SECTION, OUVERTES LE 19 JUILLET 1858.

GARES.	Voyageurs	Bagages.	Chiens.	Marchandises.	Voitures	Chevaux	Bœufs.	Veaux.	Porcs.	Divers.	Produits bruts.
											F.
Le Mans..........	23,671	199,955	287	21,922	14	322	433	18	124	....	265,111
Aubigné..........	525	36,543	89	873	....	2	....	....	7,432	....	52,450
Château-du-Loir..	8,902	64,459	84	1,845	....	6	28	....	1,804	....	43,397
Mayet............	6,631	24,337	52	727	....	1	1	51	2,354	....	24,972
Ecommoy..........	7,827	21,662	35	583	....	1	2	....	931	....	17,712
Vaas.............	2,866	12,061	39	299	....	....	10	3	796	....	11,400
Dissay...........	2,324	7,652	62	571	....	....	....	....	26	....	10,282

Ces résultats importants dont nous devions la communication, sur documents authentiques, à la gracieuse obligeance de M. Govard, alors chef de la gare du Mans, ont pris, depuis, un développement tel, que nous avons besoin, pour en établir positivement l'existence, de l'autorité des faits et des chiffres nouveaux, publiés par l'administration centrale, et mis à notre disposition, avec la même obligeance, par M. l'inspecteur, Bon Dulin, faisant maintenant fonctions de chef supérieur du service de l'établissement.

Il est parfaitement logique d'attribuer, aux dispositions qui suivent, l'importance actuelle de la gare du Mans :

1° Ouverture de la ligne de Tours qui a ramené, au Mans, le courant commercial, autrefois établi par la gare des Batignolles pour les relations entre la compagnie de l'Ouest, celle d'Orléans, une partie du réseau de Lyon. En effet, la ligne du Mans à Tours a rendu possibles les échanges entre le midi de la France et le réseau de Bretagne, dont les expéditions, vers ces trois compagnies, comparées aux provenances de ces dernières vers le réseau breton, sont dans une proportion de 25 p. 0/0.

2° L'augmentation du commerce des denrées qui a pris une importance tellement grande, comme expédition par la gare du Mans, du 1er janvier au 1er octobre 1861, que les recettes produites par les expéditions de grande vitesse, dans lesquelles ces denrées formaient la majeure partie du chargement, offrent une augmentation de 101,000 fr. sur les résultats de la même période en 1860. Ces expéditions sont, en grande proportion, faites sur Londres.

3° L'habitude qu'a prise le commerce de considérer la gare du Mans comme le point central, essentiel de ses transactions : puisqu'avant d'avoir opéré des ventes, il expédie ou fait arriver sans crainte, à cette gare, des quantités énormes de marchandises dont elle est destinataire pendant quelques jours ; et qui, suivant de nouveaux ordres donnés, après transactions faites par le commerce, vont s'écouler sur les rayons des voies ferrées dont le Mans est le centre. »

En ce qui concerne le tonnage des marchandises passées ou expédiées à la gare du Mans, pendant l'année 1861, le chiffre se décompose ainsi : tonnage *manutentionné*, c'est-à-dire chargé ou déchargé par les employés de la gare du Mans : 434,118 t. Tonnage passé en transit simple : 31,446 t. ; soit pour l'ensemble des marchandises passées à la gare du Mans : 465,564 tonnes.

Les relations commerciales, actuellement opérées entre le réseau de Bretagne de la compagnie de l'Ouest, la partie du réseau de Normandie de cette compagnie, comprise entre Argentan, Evreux et Cherbourg, et les compagnies de Lyon, d'Orléans et du Midi, sont établies par le Mans ; d'où résulte un mouvement du matériel de cette gare dont on ne voudrait point croire l'énormité, si l'incontestable autorité des chiffres n'était pas là pour en faire la preuve. Ainsi, en 1861, pour les marchandises seulement :

Gare du Mans :	Wagons expédiés	sur Ouest...	91,718	104,558
		sur Orléans.	12,840	
	Wagons arrivés..	sur Ouest...	89,875	102,790
		sur Orléans.	12,915	
		Total général........		207,348

D'où résulte, en moyenne, *par jour*, à la gare du Mans, pour les trains de marchandises, seulement, le passage ou l'arrivée de 568 wagons ; lesquels rangés en ligne, sur une même voie, n'occuperaient pas moins de quatre kilomètres de son parcours.

Il ressort de ces faits que la gare du Mans a pris une importance en dehors de toutes les progressions ordinaires. Les calculs de probabilité qui avaient servi de base aux constructions des bâtiments de toute nature, ont été si complétement dépassés, que la compagnie s'est trouvée dans la nécessité de reprendre ces constructions à nouveau ; de les augmenter, dans une proportion, en surface, de 50 p. 0/0, relativement au service des voyageurs, et de 65 p. 0/0 relativement à celui des marchandises. Dans ces nouvelles constructions, figure l'établissement d'un dépôt pour 70 machines.

Si nous ajoutons, d'après les mêmes renseignements, que le personnel de la gare du Mans dépasse actuellement le nombre de 500 employés, que presque tous sont mariés, ont des enfants, il ne sera pas exagéré d'affirmer que la population du Mans se trouve, par cette seule cause, augmentée de plus de 1,000 personnes; sans parler des autres avantages que ce précieux établissement fournit à notre ville, et qui doivent naturellement porter l'administration municipale à s'occuper sérieusement du projet d'amélioration des accès qui sont encore aussi *défectueux* que cette gare est *importante* pour le présent et pour l'avenir de notre cité; de notre province.

Nous avons rapporté ces faits avec quelques détails, formé ces tableaux avec soin, parce qu'ils pourront, ultérieurement, devenir l'objet d'utiles rapprochements historiques, sous ce rapport, entre les conditions du passé, du présent et de l'avenir.

En résumé, LE MANS, chef-lieu du département de la Sarthe, évêché suffrageant de Tours; présentant un beau palais épiscopal moderne, un vaste séminaire, une cathédrale magnifique, un lycée, une riche bibliothèque municipale, plusieurs musées, une jolie salle de spectacle nouvelle, des tribunaux civils de première instance, de commerce; un bon hôtel-Dieu pour les malades, un grand hôpital pour les enfants trouvés, les vieillards, les infirmes, un très-bel Asile; un beau quartier de cavalerie; des Halles au blé, aux toiles, un dépôt de mendicité; un vaste cimetière bien situé, etc., paraît destiné, s'il est favorisé dans son mouvement progressif, à devenir l'une des importantes villes de France.

II. ARRONDISSEMENT DE MAMERS.

Comprenant l'extrémité N. du département, il figure un parallélogramme très-irrégulier, obliquement étendu par sa plus grande longueur du N. O. à l'E.; se subdivise en 10 cantons, 144 communes. Les 10 cantons sont: 1° Beaumont-le-Vicomte;

2° Bonnétable ; 3° La Ferté-Bernard ; 4° Fresnay ; 5° La Fresnaye ; 6° Mamers ; 7° Marolles-les-Braults ; 8° Montmirail ; 9° Saint-Paterne ; 10° Tuffé.

Dans plusieurs localités de cet arrondissement, on a fait quelques découvertes assez précieuses pour l'archéologie : à cette occasion, après avoir examiné la ville de Mamers, nous mentionnerons le bourg du Petit-Oisseau.

Mamers. — Sous-Préfecture de la Sarthe, chef-lieu de ce deuxième arrondissement, la ville de Mamers paraît ancienne, et les étymologistes font dériver son nom de celui du dieu Mars, dont elle aurait offert autrefois un temple, détruit par saint Longis. Située à 48 kilom. N. E. du Mans, près des sources de la petite rivière, La Dive, dans une agréable et saine contrée, Mamers offre une population de 5,604 habitants, d'assez belles arrivées, et réunit, aujourd'hui, dans un vaste bâtiment bien construit, ancien couvent de la Visitation : la Sous-Préfecture, la mairie, les tribunaux, le collége, la bibliothèque municipale, les prisons, la caserne de la gendarmerie, etc. Cette ville présente, en outre, une église paroissiale, sous l'invocation de Notre-Dame ; un hôpital, une petite salle de spectacle ; une imprimerie, des fabriques de toiles à voiles, de ménage, occupant, dans la cité, plus de 600 ouvriers ; et, dans la commune, plus de 2,000 ; deux halles modernes sur la place de ce nom, ouvertes au commerce varié, sous le rapport duquel Mamers tient le second rang dans le département de la Sarthe, comme elle en occupe le troisième sous celui de l'agrément et de l'importance.

Pendant les guerres du moyen-âge, cette ville offrait une des places fortes opposées, par la province du Maine, aux ambitieuses prétentions de l'Angleterre, et faisait partie du remarquable système de défense, relié par la famille *Talvas*, au moyen de cette longue circonvallation, connue sous le nom de *Fossés de Robert-le-Diable*, et dont nous avons indiqué les vestiges à 8 kilom. S. O. de Mamers. Du reste, les habitants de ces contrées ne démentent point les dispositions et le caractère de leur province : « Ils sont, dit M. Auvray, *Statistique de la*

Sarthe, robustes, fins, actifs, industrieux, portant partout, l'esprit mercantile, etc. »

Oisseau-le-Petit. — Bourg du canton de Saint-Paterne, arrondissement de Mamers; à 25 kilom. O. de cette ville. Offrant 420 habitants, le Petit-Oisseau présente un véritable intérêt historique par les découvertes faites, dans ces derniers temps, de fondations romaines, fûts de colonnes, enduits à fresques, briques, tuiles, poteries, vases cinéraires, meules, sarcophages en terre cuite, médailles, etc., qui témoignent du passage des Romains, et peut-être de l'existence d'une station militaire dans ce pays.

III. Arrondissement de La Flèche.

Il embrasse à peu près la moitié de l'extrémité S. O. du département de la Sarthe; présente la forme d'un parallélogramme irrégulier, étendu, suivant sa longueur, du N. O. au S. E.; se subdivise en 7 cantons, 78 communes. Les 7 cantons sont: 1° Brûlon; 2° La Flèche; 3° Le Lude; 4° Malicorne; 5° Mayet; 6° Pontvallain; 7° Sablé.

La Flèche. — Sous-préfecture de la Sarthe, chef-lieu de ce troisième arrondissement, la ville de la Flèche, nommée *Fiches* par Ménage, et dont l'étymologie viendrait alors de son château, désigné par Orderic Vital, et dans les anciennes chartes, par le titre de *Fissa*; *Flechiæ castrum*; tandis que d'autres l'attribuent à la flèche très-élevée que l'on voyait autrefois sur sa principale église.

Quoi qu'il en soit de son origine, cette ville est située sur la rive droite du Loir, dans une agréable et fertile vallée, à 40 kil. S. O. du Mans; elle offre une population de 5,917 habitants; possédait autrefois trois paroisses, aujourd'hui réunies en une seule; et dont l'église de Saint-Thomas, appartenant anciennement au prieuré de ce nom, située sur la place du Pilori, de construction massive, ne présente rien de bien remarquable. On y voit encore la base de la flèche ancienne et renommée,

de 80 pieds d'élévation, en partie dorée, soutenue par un groupe de chérubins, et qui, le 18 décembre 1725, fut, par un ouragan terrible, arrachée de sa base, portée à plus de 40 mètres, et complétement brisée dans sa chute ; on ajoute même qu'elle écrasa la maison d'un sieur Louis de Vives, capitaine d'artillerie, qui fut ainsi tué dans son lit.

Un vaste bâtiment faisant suite à l'église, ayant autrefois servi d'hospice, réunit aujourd'hui le tribunal civil, la justice de paix, les prisons, etc.

Les églises des deux paroisses supprimées sont : celle de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont ou des Carmes, la plus ancienne ayant appartenu aux religieux de ce nom, située près du vieux château, restée sans usage ; celle de Notre-Dame-des-Vertus, à l'extrémité nord-ouest de la ville, sorte de chapelle servant de station habituelle pour les processions.

Sous-préfecture, hôtel de la mairie, jolie salle de spectacle, halles, etc., réunis dans une belle construction, commencée en 1772, et terminée dans ces derniers temps ; hôpital, dans une ancienne communauté de la Visitation, à l'extrémité du faubourg Saint-Germain, au nord-ouest de la ville, avec cimetière particulier dans l'enclos, et chapelle édifiée en 1650. Les maisons de l'*Ave Maria*, dans la rue du faubourg de la Madeleine, habitée par des religieuses de cette congrégation ; de la *Providence*, dans le faubourg de la Boirie, pour les incurables, les vieillards, les pensionnaires infirmes, ayant une chapelle, et se trouvant enfermée dans l'une des îles du Loir, complètent l'ensemble des plus remarquables établissements actuels de La Flèche, en exceptant, bien entendu, celui avec lequel tous les autres ne peuvent entrer en aucune comparaison, auquel cette ville doit ses plus riches souvenirs et sa principale célébrité : *le Prytanée militaire*.

Avant d'en parler, ajoutons que La Flèche possède, entre les routes de Nantes et de Laval, un cimetière dont l'étendue, relativement à la population, est considérable ; en partie clos de murs, l'un des plus distingués du pays par le nombre, le bon goût de ses monuments funéraires, presque tous en

marbre ; le soigneux entretien des parterres qui les entourent ; ses belles plantations d'arbres, etc. Avantages précieux, sans doute, mais qui ne sauraient faire disparaître l'inconvénient essentiel et dangereux de sa position à l'ouest de la ville, déjà trop souvent exposée aux influences épidémiques des miasmes qui, plus d'une fois, l'ont frappée de graves maladies infectieuses.

PRYTANÉE MILITAIRE DE LA FLÈCHE. — En faisant l'histoire du moyen-âge, nous avons déjà vu combien la ville de La Flèche avait marqué dans cette époque, surtout pour ce qui rentre dans les faits relatifs à la vie, aux exploits des premiers comtes héréditaires du Maine, des rois de France contemporains, et particulièrement de Henri IV.

Le vieux Château des premiers seigneurs de ce pays, en fut, avons-nous dit, le plus ancien édifice, puisque sa construction semble remonter au xe siècle. Elevée sur la rivière du Loir, cette forteresse était une des plus formidables de l'Anjou, dont cette ville faisait alors partie. On voit encore, dans la rivière, quelques vestiges des arches sur lesquelles était bâti le château. A l'une d'elles, on apercevait une issue nommée *le Trou-à-l'Évêque*. Les vieilles traditions assurant, sans preuves suffisantes, que l'évêque du Mans Hoël n'avait trouvé que cette issue pour s'échapper, vers 1095, du vieux château dans lequel Hélie de La Flèche, vie comte héréditaire foncier du Maine, le retenait captif.

Quant au *Château neuf*, il ne fut construit qu'en 1540 par Françoise d'Alençon, aïeule de Henri IV, qui, vers 1603, comme nous l'avons dit, le donna aux Jésuites, avec ses dépendances, pour y fonder leur fameux collége, aujourd'hui le Prytanée militaire.

Ce collége, dont nous avons suivi les différentes phases de développement et les diverses mutations, compta des professeurs et des élèves célèbres, parmi lesquels nous devons rappeler encore l'un des plus aimables poètes français, Jean-Baptiste-Louis Gresset ; né à Amiens, en 1709, mort en 1777. Il était en effet entré chez les Jésuites à l'âge de 16 ans, et vers

1731, en raison de la naïve liberté de ses idées, se trouvait, par ses supérieurs, comme en retenue dans leur collége de La Flèche, pour y professer les humanités.

La pénitence ne produisit pas les résultats qu'espéraient les bons pères, si l'on en juge par le badin et gracieux enjouement du délicieux petit poëme de *Vert-Vert*, que l'auteur paraît avoir composé dans ce collége, à l'âge de 24 ans. Il ne maltraita pas non plus, dans ses écrits, par des expressions dures, étrangères à son naturel tout à la fois malicieux et doux, le lieu de l'espèce d'exil qu'on lui faisait alors supporter, comme on peut le voir dans cette inoffensive et spirituelle boutade :

« La Flèche pourrait être aimable, — S'il était de belles prisons. — Un climat assez agréable, — De petits bois assez mignons ; — Un petit vin assez potable, — De petits concerts assez bons ; — Un petit monde assez passable : — La Flèche pourrait être aimable, — S'il était de belles prisons. »

Le magnifique établissement de La Flèche, successivement collége, école royale, Prytanée militaire, offre, de l'est à l'ouest, un bel édifice de 300 mètres de façade, au sud, dans la rue qui porte son nom ; de 90 en profondeur, au nord, sur un vaste et très-beau parc entouré de murs d'une assez grande élévation.

Le parallélogramme formé par l'ensemble de cette vaste construction est coupé, dans toute sa largeur, par quatre principaux corps de bâtiments qui le divisent en cinq belles cours de 51 mètres sur 46, et que l'on nomme, d'après leur destination particulière et le caractère des appartements auxquels elles servent de dégagement :

1° *Royale*, avec beau péristyle, grand escalier, salons vastes, richement décorés, beaux appartements, destinés aux chefs des institutions successives ;

2° *Des classes*, qui toutes sont voûtées ;

3° *Du pensionnat* : au rez-de-chaussée, cuisines, réfectoires, salles d'étude : à chacun des quatre angles, un escalier qui conduit aux dortoirs placés au premier, au second étages ;

4° *La basse-cour de l'est* : remises, écuries, magasins de fourrages, etc.;

5° Enfin, *basse-cour de l'ouest* : manége, bûchers, hangars, boulangerie, etc.; moulin à blé, avec un cours d'eau, appartenant en propre à cet immense établissement.

En 1770, sous Louis XV, les administrateurs de l'école militaire de La Flèche prirent cette eau dans le bois de la Garenne-des-Cerfs ou par corruption des *Sars*, à la source même du ruisseau de ce nom, à trois kilomètres nord de la ville, sur le plateau qui couronne les hauteurs de Saint-Germain-du-Val, et qui se trouve à 17 mètres au-dessus du niveau du sol de l'établissement. Cette prise d'eau fut effectuée par un aqueduc en pierre d'un kilomètre, et versée par des canaux en fonte, de 2 kilomètres, dans un réservoir de cet établissement, élevé à 5 mètres, pouvant en contenir 37 mètres cubes. La distribution se fait ensuite naturellement, pour les besoins ordinaires, dans les cuisines, buanderies, lavoirs, bassins du parc, des jardins, etc.

D'autres canaux, partant des mêmes sources, alimentent également la fontaine publique de la place du Pilori.

L'église du Prytanée, l'une des plus jolies de ce genre, servit au précieux dépôt des cœurs de Henri IV et de la reine Marie de Médicis, jusqu'en 1793, époque funeste où s'effectua, comme affreux complément de toutes les violations, celle des sépultures; où ces royales dépouilles furent brûlées sur la place de la Révolution, en présence de Thirion, le digne représentant du peuple souverain.

Comme le plus grand nombre des établissements bâtis à l'époque de sa construction par les grandes communautés religieuses, et pour leur usage, le collége de La Flèche fut édifié sur une échelle tellement vaste qu'il pouvait aisément recevoir de 1,000 à 1,200 élèves, et commodément loger tout le personnel de l'établissement. La bibliothèque du Prytanée est assez remarquable, et contient au moins 20,000 volumes.

Au nombre des objets curieux observés dans les collections de quelques amateurs de La Flèche, on cite ceux du cabinet

d'antiquités d'un ancien professeur d'escrime ; surtout : une partie de l'armure de Henri IV ; la clef dorée qui lui fut respectueusement offerte par les échevins, lors de son entrée au Mans ; un pistolet d'arçon à sept coups, « qui. au moyen d'un cylindre placé entre le canon et la batterie, rapporte chacun des coups à la lumière du bassinet. » Ne semble-t-il pas naturel de penser qu'une telle arme a du mettre bien positivement sur la voie de l'invention du pistolet *revolver ?*

Dans le cimetière de la commune de Cré, arrondissement de La Flèche, à 6 kilomètres sud-ouest de cette ville, sur la rive gauche du Loir, « on remarque près de la croix, dit J.-R. Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, une tombe en pierre à l'un des bouts de laquelle on lit cette inscription : « Cy git honorable personne maître René Leroyer, sieur de Boistaillé, qui décéda le 29 novembre 1689, âgé de 133 ans. » La tradition prétend que « l'*honorable personne*, que recouvre cette tombe, a subi la peine de cent ans de galères, pour faux commis dans l'exercice de sa charge de tabellion. Que revenue à Cré, après l'expiration du temps de sa peine, elle a plaidé contre ses héritiers pour rentrer dans la possession de ses biens, et qu'elle y est morte trois ans après son retour. On montre encore près du cimetière la maison de cet ancien tabellion. »

IV. Arrondissement de Saint-Calais.

Formant un ovale très-allongé, de Vibraye à Château-du-Loir, il occupe le tiers de l'extrémité sud-est du département de la Sarthe ; étendu, suivant son grand diamètre, du nord au sud, longé par le département de Loir-et-Cher. Il se subdivise en 6 cantons, 56 communes. Les 6 cantons sont : 1° Bouloire ; 2° La Chartre ; 3° Château-du-Loir ; 4° Le Grand-Lucé ; 3° Saint-Calais ; 6° Vibraye.

Saint-Calais. — Sous-préfecture de la Sarthe, chef-lieu du IVe arrondissement, à 50 kilom., sud-est du Mans, la ville de Saint-Calais est une ancienne cité mal bâtie, mal percée, dont

les rues étroites et tortueuses ne se font pas non plus remarquer par la beauté de leur pavage. On l'appelait, autrefois, *Anisole*, *Anille*, du nom de la petite rivière qui la traverse; *oppidum sancti Karilephi*, de celui de saint Karilef ou Kalès, compagnon de saint Avit qui fonda, comme nous l'avons déjà vu, la fameuse abbaye de Saint-Calais de 513 à 559, à laquelle se lient d'une manière positive l'origine, le développement et la principale importance de la ville de ce nom.

Sa population est actuellement de 2,977 habitants. Son église principale, dont nous avons fait l'histoire, bâtie vers 1366, par le 43e abbé du monastère, sous l'invocation de N.-D., est assez belle. Un vaste cimetière, placé à l'est, laisse encore beaucoup à désirer.

On a fait, de l'ancienne abbaye, moyennant quelques appropriations, le siége de la mairie, de la caserne de gendarmerie, des prisons, de l'école primaire, d'une petite salle de spectacle, de la bibliothèque, renfermant au moins 2,000 volumes, provenant du legs bienveillant et généreux de M. Legrand, l'un des curés de Saint-Calais; de plusieurs autres personnes, dans le but assurément bien louable de faciliter l'instruction des jeunes gens, particulièrement de ceux qui se livrent à l'état ecclésiastique. La sous-préfecture, les tribunaux, le collége, l'hospice, les halles, etc., n'offrent pas un grand intérêt.

Pour obvier aux graves conséquences endémiques d'un *état paludéen* habituel, entretenu par la déclivité du terrain et les débordements répétés de l'Anille, on releva de deux mètres le sol de la ville; et, vers 1793, on creusa le canal dérivatif de cette rivière, lequel traverse toute la cité, en ligne directe, du nord au sud. Avant cette époque, vers 1760, Saint-Calais occupait 250 métiers à la fabrication des étamines, remplacée par celle des siamoises, des serges, toiles, draps, etc.

---

§ IV. Département de la Mayenne.

Le département de la Mayenne, comprenant la partie occidentale de la province du Maine, à laquelle on donnait, avant 1790, le nom de *Bas-Maine*, présente la forme d'un parallélogramme assez régulier, étendu, suivant son plus grand diamètre, du nord au sud. Il est borné, à l'est, par celui de la Sarthe; à l'ouest, par Ille-et-Vilaine; au nord, par la Manche et l'Orne; au sud, par Maine-et-Loire. Sa population est de 378,841 habitants; sa superficie couverte, en partie, de bois, prairies, terrains cultivés, en général assez fertiles; entrecoupés d'étangs et de cours d'eau nombreux, est de 513,841 hectares. Son revenu territorial est de 13,993,000 fr.; son étendue cultivée se répartit à peu près ainsi : *hectares :* froment : 57,765; méteil : 10,575; seigle : 25,297; avoine : 22,165; orge : 15,246; sarrasin : 35,545; chanvre : 1,812; lin : 3,675; pommes de terre : 7,330; vignes : 52; prairies naturelles : 66,223; prairies artificielles : 20,199. Produit moyen de la terre labourable : 24 fr. 78 c. par hectare. Animaux déclarés en 1859 : *espèces* bovine : 181,753; chevaline : 51,485; porcine : 48,293; ovine : 141,752; chèvres : 4,700.

La superficie EN FORÊTS et bois-taillis se trouve ainsi répartie entre les trois arrondissements de la Mayenne.

1er ARRONDISSEMENT : LAVAL: - Superficie : 12,957 hectares, où se trouvent comprises les forêts de *Bourgon*, 578 hectares, dans les communes de Montourtier, Belgeard. De *Concise*, commune de Saint-Berthevin, etc.

2e ARRONDISSEMENT : MAYENNE : — Superficie : 12,225 hectares. Présentant les forêts : *de Mayenne :* 2,856 hectares : communes d'Alexain, de la Bigottière, de Placé, de Chailland, de Vautorte, de Saint-Georges-Butavent. *De Pail* : 1,318 hectares : communes d'Averton, de Vilaines-la-Juhel, de Gevres, de Crannes et de Villepail. *De Monnoye :* — Commune de Lignières-la-Doucelle.

3e ARRONDISSEMENT : CHATEAU-GONTIER : — Superficie : 4,742 hectares, renfermant les forêts : *de Belle-Branche* : commune de Saint-Brice. *De Craon :* communes de Livré, Ballots, La Roë. *De Louzze :* communes de Renazé. *De Valles* : – 200 hectares, commune d'Ampoigné.

Le département de la Mayenne présente 5 routes royales, 11 départementales, 38 stratégiques; 27 chemins de grande communication. Il est traversé, dans sa longueur, par le 3e degré de longitude occidentale du méridien de Paris; et dans sa largeur, par le 48e degré de latitude septentrionale. Il forme l'un des départements de l'ouest de la France, prolongeant aussi le bassin de la Loire; son grand diamètre est environ de 100 kilom., du nord au sud; le plus petit, de l'est à l'ouest, de 72. Il produit des céréales en abondance, du lin, du chanvre, surtout dans ses arrondissements du sud-ouest; du bois, des fourrages, des marbres estimés, de l'ardoise, du minerai de fer assez riche, exploité dans plusieurs forges importantes. L'agriculture, depuis trente ans, y fait chaque jour des progrès utiles, et dont les résultats, par le défrichement, le drainage, un meilleur assolement, ont changé l'aspect du pays, augmenté son bien-être et sa richesse. On y élève des chevaux, bœufs, vaches, moutons, chèvres, abeilles, etc., dont la proportion relative à celle des autres départements est remarquable; on y trouve également, en suffisante quantité, du gibier, de la volaille, du beurre, du miel, de la cire, etc.

Pour bien comprendre les immenses progrès de cette partie du Maine, depuis cinquante ans, surtout au point de vue de l'agriculture, il suffit de se rappeler que, dans les temps anciens, elle était presque entièrement couverte d'une immense forêt, aujourd'hui défrichée dans sa plus grande étendue, puisqu'on n'y trouve plus que celles de Boère, disparaissant par la culture; de Concise, à une lieue de Laval; de Misdon, près de La Gravelle; de Bourgon, et quelques-unes plus éloignées du chef-lieu, que nous avons déjà nommées. Ces bois, dont une assez grande partie se trouve en coupes réglées, alimentent cinq grosses forges : 1° *de Chailland*, sur l'Ernée; 2° *du Port-Brillet*,

en Olivet, sur les étangs traversés par le Vicoin; 3° *d'Aron*, en Aron, sur l'étang; 4° *d'Orthe*, sur Orthe; 5° *de Moncor*, sur l'Erve.

En 1685, la moitié du département de la Mayenne était encore en taillis, landes, bruyères; et, dans les plus grandes métairies, on voyait à peine vingt journaux de terres ensemencées chaque année. On laissait les bonnes terres se reposer pendant cinq ans; les mauvaises pendant dix et même quinze. Elles se couvraient alors d'une forêt de genêts favorables à la propagation du gibier; mais un genre de culture aussi défectueux ne donnait que des récoltes insuffisantes à l'alimentation du pays, ce qui nous explique la fréquence des famines dont il était alors si cruellement affecté. Les vignes, d'abord assez nombreuses, mais ne produisant qu'un vin souvent impotable, furent à peu près toutes arrachées. On voyait peu de fermes de 300 livres de revenu; on en comptait deux ou trois de 600 livres; encore étaient-elles écrasées d'impôts qui s'élevaient au tiers de ce modique produit; sans compter celui de la gabelle qui pesait lourdement sur ces contrées, et qui présentait comme résultat, plus fâcheux peut-être, celui d'avoir créé l'industrie des faux-sauniers, que leur existence aventureuse et vagabonde rendait souvent dangereux au pays.

Les marbres les plus anciennement exploités dans le Bas-Maine étaient ceux de Saint-Berthevin, à une lieue de Laval. Ils sont d'un rouge jaspé; plusieurs colonnes du Louvre et de la Sorbonne en ont été faites. Depuis quelques années, d'autres se trouvent tirés des carrières d'Argentré, à deux lieues du chef-lieu. Ils sont d'un beau noir, ou d'un blanc sale jaspé de noir, ou bien enfin bleu et blanc, d'un grain très-fin.

Ce département est arrosé par la Mayenne, ses affluents, un grand nombre de petites rivières et de ruisseaux qui font tourner des moulins, à blé surtout, et vont alimenter la plupart des étangs qui s'y rencontrent.

La Mayenne, seule rivière importante que présente le département, auquel cette rivière donne son nom, prend sa source dans celui de l'Orne, près de Saint-Martin-des-Landes; entre

dans le département de la Mayenne à Lignières; coule de l'est à l'ouest; ensuite, presque directement du nord au sud; traverse tout ce département dans son milieu, suivant le plus grand diamètre; passe par ses trois principales villes : Mayenne, Laval, Chateau-Gonthier; sort du département à Daon; entre dans celui de Maine-et-Loire; s'unit à la Sarthe, pour former la Maine, près de Cantenay, à 6 kilom. nord d'Angers, après un parcours de 186 kilom. dont au moins 100 pour le département de la Mayenne, et 94 flottables.

Les principaux affluents de la Mayenne sont : *La Varenne*, qui prend sa source dans le département de l'Orne, passe à Ambrières, et vient ensuite se jeter dans la Mayenne. *L'Ernée*, qui prend sa source entre Saint-Berthevin et Goron; passe à Ernée, près de Chailland, et va se rendre dans la Mayenne, au-dessous du bourg de Saint-Jean. *l'Ouette*, qui prend sa source près d'Assé-le-Bérenger, passe à Montsûrs, Argentré, et se jette dans la Mayenne, au-dessous d'Entrammes. *Le Vicoin*, qui prend sa source entre Saint-Hilaire-des-Landes et la Baconnière, traverse les étangs du Bourgneuf, de la Brulatte, longe la forêt de Concise, passe à Saint-Berthevin, Nuillé, bourg au-dessous duquel cette petite rivière se rend dans la Mayenne.

D'après la nouvelle organisation de 1790, le département de la Mayenne était divisé en sept *districts*, en *cantons* et *communes*. Il est aujourdhui partagé en trois arrondissements : 1° *Laval*, 2° *Château-Gontier*, 3° *Mayenne*. 27 cantons; 274 communes.

Dans tous les temps, comme nous l'avons déjà vu, cette partie du Maine se fit remarquer par le caractère plus profond et plus sérieux de ses principes religieux et monarchiques. Ce caractère survécut aux bouleversements révolutionnaires; aussi, dans ces derniers temps, y vit-on s'effectuer les établissements religieux les plus austères dans leurs statuts; ceux qui témoignaient le plus ostensiblement d'une *mort anticipée* à toutes les habitudes, à toutes les joies du monde. Dans le but surtout de constater ce fait, nous dirons quelques mots de

l'établissement des Trappistes dans la Mayenne, où se trouvent quatre communautés d'hommes et douze de femmes.

Port du Salut : sa fondation. — M. Leclerc de la Roussière avait, sous l'empire, acheté dans la commune d'Entrammes, à 2 lieues sud de Laval, Mayenne, un vieux couvent de Génovéfains, nommé *le Port-Reingeard*, avec l'intention d'y rétablir une communauté de moines. L'occasion se présenta naturellement.

Dom Eugène, trappiste d'Arfeld, cherchait un lieu convenable pour s'établir avec des religieux de son ordre; M. Leclerc lui proposa le Port-Reingeard, qu'il fit convenablement réparer, en assurant la subsistance des moines pendant un an, après lequel ils pourraient vivre du produit de leur travail. Pendant que les réparations s'effectuaient, il logea les moines dans sa maison de campagne. La communauté réparée prit le nom de *Port-du-Salut*.

Le 18 février 1815, eut lieu l'installation des Trappistes, qui se rendirent processionnellement de leur habitation provisoire à leur couvent définitif, accompagnés d'un clergé nombreux, et de 25 à 30,000 fidèles. On avait offert au Père Bernard une escorte militaire, qu'il refusa, plein de confiance dans les principes religieux des populations. Tout se passa dans l'ordre le plus parfait. Le Port-du-Salut adopta les constitutions de l'abbé de Rancé; fut érigé en abbaye le 10 décembre 1816, par Pie VII. Dom Bernard de Girmont, son fondateur, en fut le premier abbé.

Des Trappistines du même ordre vinrent ensuite fonder à Grenoux, près Laval, *la Trappe de Sainte-Catherine*, sous la juridiction de l'abbé du Port-du-Salut.

On compte actuellement, dans le département de la Mayenne, avons-nous dit, environ 16 communautés :

Hommes, 4 : — 1° *De la Trappe*, à Entrammes, sur les bords de la Mayenne. — 2° *Des Jésuites*, à Laval; à la maison de Saint-Michel, destinés aux missions. — 3° *Des frères de la Doctrine chrétienne*, à Laval, et dans plusieurs autres villes, employés à l'enseignement. — 4° *Des frères de Saint-Joseph*,

répartis dans plusieurs communes, avec obligation d'instruire les enfants, pauvres surtout.

FEMMES. — 12 : 1° *De l'Adoration-Perpétuelle*, à Grenoux, près Laval, dans la maison dite *de Haute-Folie;* ordre des dames du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, dont la maison centrale est à Picpus, près Paris. — 2° *Hospitalières*, à Sainte-Catherine, commune de Grenoux, de l'ordre de Cîteaux. — 3° *De l'Adoration-Perpétuelle du Saint-Sacrement*, à Craon, vouées à l'enseignement. — 4° *Visitandines*, à Mayenne : même destination. — 5° *Ursulines*, à Château-Gontier, idem. — 6° *Hospitalières de la Miséricorde*, à Château-Gontier; employées au service de l'hôpital. — 7° *Hospitalières de Saint-Joseph,* à Laval; desservant l'hôpital Saint-Julien depuis 200 ans, et se livrant à l'instruction. — 8° *A Ernée*; idem. — 9° *Du Sacré-Cœur de Jésus*, commune d'Avesnières, près Laval ; pensionnat de jeunes demoiselles. — 10° *De Notre-Dame-du-Refuge*, à Laval ; maison de repentir. — 11° *De Saint-Vincent-de-Paul*, à Javron ; s'occupant du soin des malades et de l'éducation des jeunes enfants. — 12° *De la Charité d'Évron* ; l'une des plus belles institutions de ce genre; offrant, comme nous l'avons dit, plus de 1,000 sœurs, établies dans un grand nombre de départements, et destinées : au service des hôpitaux, au soulagement des malades, à l'instruction des jeunes filles.

I. ARRONDISSEMENT DE LAVAL.

Placé au centre du département, il se subdivise en 9 cantons : Laval, qui en forme deux, Argentré, Chailland, Évron, Loiron, Meslé, Montsûrs, Sainte-Suzanne. Nous y mentionnerons surtout Laval, pour son importance ; Évron, Sainte-Suzanne, en raison de leurs établissements et de leurs souvenirs historiques ; Thorigné-en-Charnie, comme ayant offert le siége de l'antique *Vagoritum*.

LAVAL. — A la fois chef-lieu du département de la Mayenne ; du premier arrondissement, de canton, préfecture, évêché suf-

fragant de Tours; tribunal de première instance, du ressort de la cour impériale d'Angers; collége relevant de l'académie de Rennes; appartenant à la 16me division militaire fixée au même siége : la ville de Laval est une ancienne cité, dont l'origine a soulevé plusieurs opinions différentes, et qui, depuis longtemps, est regardée, pour son importance, comme la seconde ville de la province du Maine. Elle dut à son antiquité, au développement de ses industries, à la bienveillance, au dévouement de ses premiers seigneurs, etc., la supériorité qu'elle conserva sur les autres cités de cette province, comme la ville du Mans présenta la sienne, sur elle, par son antériorité, son titre mérité de capitale des Cénomans; sa position forte; le caractère indépendant, valeureux et guerrier de ses habitants.

Les archéologues ont longuement discuté sur l'étymologie, l'origine et l'antiquité de Laval. Quelques-uns ont prétendu que les Romains avaient autrefois, sur l'emplacement actuel de la ville, un camp retranché, *Vallum*, d'où l'on aurait fait *Laval*, opinion qui reporterait avant l'ère chrétienne l'époque de cette première fondation. Pour appuyer cette supposition, peut-être un peu gratuite, d'autres ont traduit, avec aussi peu de fondement, le nom de *Mont-Jou ou Mont-Joie*, que portait la partie la plus élevée de la cité, par *Mons Jovis*, Mont-Jupiter, sur lequel, ainsi que nous l'avons déjà dit, on voulut prétendre que l'église de la Trinité avait remplacé les ruines de l'ancien temple du maître des dieux. Mais, sans accepter une aussi brillante, une aussi poétique hypothèse, des écrivains plus positifs ont fait observer que le mot *Joué*, qui se rencontre souvent comme un simple qualificatif dans les composés Mont-Joué, Val-Joué, etc., signifiait seulement ici : borné, limité : petite vallée, monticule, etc.; et que le nom de Laval, sans avoir autant d'antiquité dans son origine et d'illustration dans son étymologie, avait tout bonnement pris son nom de sa position sur la vallée de la Mayenne, et que l'on devait rapporter à ses premiers seigneurs le soin et la gloire de sa fondation.

Les anciennes chroniques font en effet remonter l'origine de Laval seulement à 818, et la rattachent à la construction du

vieux château, qui devint ainsi, comme pour la plupart des cités de cette époque, le centre autour duquel se groupaient successivement les habitations des artisans et des bourgeois.

Chaque ville était en effet alors pleine de chevaliers, hommes d'armes, gens de guerre, devant service au château ; mais, par compensation, ayant droit de refuge et de protection dans les enceintes, pour leurs femmes, leurs enfants et leurs biens ; ce qui constituait particulièrement le droit *d'étage.*

En temps de paix, les villes étaient presques désertes, et devenaient seulement alors des forteresses habitées par les seigneurs et suivants en service auprès du comte ou du baron. Ce ne fut ensuite que par des concessions d'abord temporaires, enfin permanentes, que les bourgeois et les artisans purent s'établir d'une manière fixe dans ces enceintes murées. Voici, du reste, comment on explique l'établissement de celle de Laval.

Vers le commencement du IX[e] siècle, redoutant les invasions de leurs ambitieux voisins, les Cénomans reconnurent la nécessité de se fortifier dans le Bas-Maine, devenu *Marche*, souvent menacée, de l'Armorique et de la Normandie. En conséquence, leur général, Gui Walla, neveu de l'empereur Charlemagne, bâtit un château-fort, qui devint cité par degrés, à mi-voie du Mans et de Rennes, sur le cours de la Mayenne ; prit le nom de son fondateur, et fut érigé en baronnie.

Le château de Laval, ruiné plusieurs fois, se trouva construit, à peu près tel qu'on le voit aujourd'hui, par Gui II, gouverneur des *Marches* de Bretagne, fils de Geoffroi ou Gui I[er], sire de Laval. Les murs de la ville, jusqu'alors simplement en terre, furent bâtis en pierre par Hamon, fils de Gui II. A partir de cette époque surtout, Laval obtint une véritable supériorité sur Mayenne ; et le fils aîné de Guillaume, alors nommé comte du Maine, prenant le titre ambitieux de roi des Cénomans, eut même peut-être un instant la pensée de placer Laval, qu'il préférait, au-dessus du Mans, qu'il était loin d'affectionner. Ce qui nous explique les relations amicales, ou, pour le moins assez fréquentes, des premiers seigneurs de Laval et des

Anglais; l'apparence de sympathie qui semblait alors exister entre eux.

Ce fut ainsi que les descendants naturels de Gui II devinrent seigneurs de Laval par l'établissement de la noblesse héréditaire et de la féodalité. Aussi, lorsqu'en 1095, le pape Urbain II vint dans le Maine pour y prêcher la première croisade, et que Gui IV, après avoir pris la croix, présenta ses cinq frères et ses hommes d'armes au Saint-Père ; le souverain Pontife voyant sa bannière déjà semblable à celle des autres pèlerins de la Terre-Sainte, enchanté d'un aussi courageux dévouement à la religion, et tirant un favorable augure de son nom de Gui *ou Guido*, guide, lui fit-il entendre ces mémorables et prophétiques paroles : « Gardez à jamais, pour votre maison, la même bannière ; que ceux qui vous reconnaissent pour *guide* croissent et se multiplient! »

Pour donner plus d'importance à leur cité, quelques écrivains ont prétendu que son fondateur, Gui Walla, était comte du Maine. Cette opinion est assurément erronée : la province ne pouvait avoir deux comtes en même temps, et nous savons que, dans la période séculaire dont il s'agit, Roricon Ier et Gauzbert s'y trouvèrent successivement en titre : le Gui ou Guido qualifié par la chronique nantaise de comte du Maine, ou dans le Maine, était donc tout simplement gouverneur du château de Laval.

Plusieurs manuscrits disent que Walla, fondateur de Laval, était fils de Bernard, roi d'Italie ; qu'il fut chassé de la cour de France par Louis Ier, le Débonnaire, pour trahison ; et qu'en 831 il vint avec son fils, Gui Walla, se réfugier dans le Maine, sur la frontière de Bretagne. Qu'ensuite Charles II, dit le Chauve, lui donna le commandement de son armée contre les Armoricains, et qu'il fut tué dans le bourg de Craon, par Lambert, comte de Nantes. « Ce Valla, dit P. Renouard, *Essais historiques du Maine*, que les vieilles chroniques regardent comme fondateur de Laval, nous paraît un personnage chimérique... Mais cette erreur ne tombe que sur le nom assez peu important du fondateur du château de Laval, sans infirmer ni

détruire l'époque de la fondation de cette ville, que nous fixons vers l'an 840. Les historiens de Bretagne : Le Baud, d'Argentré, Lobineau, Morice, et surtout la Chronique nantaise, nous fournissent les moyens d'étayer cette opinion. » Suivant les chroniques, Gui Valla eut deux fils : Vivien, l'aîné, périt en combattant contre les Bretons, dans le bourg de Cossé; qui, depuis, a porté le nom de *Cossé-le-Vivien*. Guyon, le second, lui succéda pour le gouvernement de Laval, qu'il rendit héréditaire dans sa famille; et qui, dans les titres latins, porte le nom de : *Vallum Guidonis* : Laval-Guyon.

S'il pouvait encore exister quelques doutes sur l'époque et sur l'auteur de la fondation de Laval, une appréciation attentive de ces passages des anciennes chroniques angevines et lavalloises nous semblerait de nature à les dissiper : « Mayenne, disent les chroniques, fut fondé par un seigneur de Fougères, et Laval bâti par un Français : Walla, sur un territoire appartenant aux Bretons. » Enfin, un autre passage, venant à l'appui de celui-ci, met la vérité dans tout son jour : « En 842, dit en effet Bourg-Jolly, Guyon, petit-fils de Walla, épousa Ingrande, noble Bretonne, dame d'Avesnières, de la Gravelle et de tout le pays à l'occident de la Mayenne. *Cette noble dame se plaignit de ce que le père ou l'aïeul de Guyon avait bâti la forteresse de Laval sur ses appartenances :* mais ce mariage éteignit la contestation, et les domaines d'Ingrande, réunis à la forteresse de Laval, appartinrent au même maître.» « Il n'y a donc nul motif, ajoute M. G. D., *Mémorial de la Mayenne*, de rejeter la chronique lavalloise, établissant l'influence et la propriété bretonnes sur la rive occidentale de la Mayenne, à l'époque de Louis le Débonnaire; tout sert au contraire à l'étayer : ajoutons à ces données que la construction de Laval, par un étranger auquel le local n'appartenait pas, est un de ces faits qui n'ont pas coutume de s'inventer. Or, Walla, ce fondateur étranger, d'après les chroniques, est, selon l'histoire, un des principaux chefs de l'armée rebelle campée à Mot-Val : comme on le voit, l'histoire et les chroniques sont bien rapprochées. »

Quelle que soit du reste l'opinion admise au milieu de ces versions différentes, il restera positivement démontré que la ville de Laval dut son origine à l'établissement du château bâti par Gui II ; que les armoiries et titres conférés par le pontife Urbain II à Gui IV furent approuvés, confirmés par Philippe Ier, pour lui et sa descendance ; enfin, que la baronnie de Laval se trouva, par le roi Charles VII, élevée au titre de comté, en faveur de Gui XIV, dont les descendants illustrèrent cette ville et toute cette partie du Maine jusqu'au dernier, A. Philippe de la Trimoille, prince de Talmont, seigneur de Laval, de Vitré, etc., héros et martyr dans les guerres de l'Ouest et de la Vendée militaire; dont les ancêtres créèrent et firent prospérer les principales industries auxquelles ce pays dut son bien-être et sa richesse.

En effet, comme nous l'avons déjà dit, Gui IX de Laval, mort en 1323, ayant épousé Béatrix de Gavre, fille unique de Raze, seigneur de Gavre, en Flandre, où la culture du lin et la fabrication des toiles avaient alors acquis un grand développement, cette bienveillante baronne dota son pays adoptif et sa ville féodale de cette fabrication et de cette culture, qui depuis furent leurs premiers et leurs plus féconds éléments de prospérité.

« Laval, dit Le Paige, *Dict. hist.*, est une des villes du royaume où il se fait un des plus grands commerces de toiles. Piganiol de la Force, *Description historique de la France*, dit qu'en 1299, des ouvriers flamands ayant suivi Béatrix, femme de Gui IX de Laval, ils enseignèrent aux habitants de cette ville la façon de fabriquer des toiles, ce qu'ils ignoraient entièrement, et leur apprirent à les blanchir. Les habitants s'appliquèrent à cette branche de commerce avec tant de soin, qu'en peu de temps leurs manufactures grossirent. Aujourd'hui, 1778, la plus grande partie des habitants de Laval fait ce commerce, qui produit tous les jours des fortunes considérables. Ce ne fut qu'en 1470 qu'on fit des lavanderies spéciales pour blanchir les toiles. »

En 1549, on découvrit à Laval des carrières de marbre jaspé

qui firent établir, dans le Bas-Maine, plusieurs ateliers ; et cette seconde industrie, jointe à la première, acheva de donner à cette cité l'importance commerciale qu'elle a présentée depuis. Il semblerait même que, vers cette époque, la seconde cité du Maine cherchait à rivaliser avec la première, surtout par un certain appareil extérieur de somptuosité. Aussi Guillaume Ledoyen, notaire, auteur de l'une des plus anciennes Chroniques de Laval, commencée en 1480, terminée en 1537, s'y plaint-il déjà : « des progrès du luxe qui envahit tous les rangs d'une population dont la fortune s'augmente chaque jour. »

Il fait aussi mention « de l'établissement de ces jeux scéniques où l'on représentait des *Mystères*, et dans lesquels il remplissait lui-même un rôle. » Si donc le vieux Laval est un type signalé par les archéologues, et dont la réputation de ville triste, arriérée, n'a pas même aujourd'hui disparu, nous devons, en résumant les causes de ces regrettables conditions, reconnaître qu'il a, dans ces derniers temps, fait des progrès assez remarquables.

Pour écarter toute pensée de rivalité, dans ces utiles appréciations, nous laisserons parler un habitant du pays : « Le sentiment si naturel du patriotisme, dit M. Jos. T., *Mémorial de la Mayenne*, était assez rare autrefois à Laval. On y aimait son pays, mais on n'attachait aucun amour-propre à ce qu'il fût aimé, et surtout connu des autres, et l'on se résignait à une obscurité dans laquelle il a longtemps langui.

« Cette oisive indifférence, une légère tendance à rabaisser ceux qui cherchaient à sortir de la foule, un accueil souvent froid pour les étrangers, la laideur de la ville elle-même, et le peu de prix que l'on attachait alors à ses antiquités, avaient donné jusqu'ici aux voyageurs une opinion assez pauvre de Laval et de ses habitants, dont ils n'avaient pu apprécier les solides qualités.

« Aujourd'hui, 1842, bien des choses ont changé : de belles rues auxquelles on désirerait cependant des constructions plus régulières, plusieurs édifices et une foule de jolies maisons

rendent notre ville méconnaissable aux yeux de l'étranger qui la traverse... Toutefois elle sort à peine d'une longue apathie. Ce n'est pas que nous y manquions de critiques, les faiseurs d'épigrammes n'y sont malheureusement pas assez rares; gardons-nous donc d'encourager cet esprit caustique, si capable d'étouffer les louables efforts des personnes amies de leur pays: esprit dénigrant, trop redouté peut-être. »

Ainsi l'introduction des industries dans la cité lavalloise devint l'occasion de ses principaux développements, en prouvant une fois de plus ce que la prévoyance, le travail, soutenus par le sentiment religieux, peuvent effectuer sur la prospérité des pays, le progrès et la richesse de leurs habitants.

« Laval, dit M. P. Renouard, *Essais Historiques*, doit à la manufacture que Béatrix établit, son accroissement et sa population. Avant cette époque, la ville était en partie environnée et fortifiée par un vaste étang et par des marécages. L'industrie, qui vivifie tout, les déssèche; deux grands faubourgs, de deux kilomètres et demi de longueur, sont bâtis pour loger les ouvriers et les marchands. Des lavanderies s'élèvent sur les bords de la Mayenne, qui avoisine la ville, et de vastes prés sont couverts de toiles. Laval rivalise avec les villes les plus commerçantes, est redevable de sa splendeur à une femme dont presque tous les habitants ignorent le nom! » L'auteur s'étonne, avec raison, que ses compatriotes n'aient encore, par aucun monument public, témoigné leur gratitude à celle qui la mérita si bien.

Sous le rapport du développement intellectuel dans le Bas-Maine, Laval offrit aussi des écoles épiscopales et, d'assez bonne heure, un collége où les lettres et les sciences étaient enseignées. Dès le 17 juillet 1170, on trouve dans les anciens titres de cette ville des mentions qui prouvent qu'à cette époque elle offrait déjà des écoles publiques. Mais en 1425 elle possédait bien évidemment un collége, dans toute l'acception du mot, où l'on enseignait les humanités; dont le directeur portait le titre de : *Magister Magnæ Scholæ grammaticalis*; et se trouve dans un concordat du 25 juillet 1425, relatif à la fixa-

tion de la juridiction des curés, comme appartenant à la paroisse de Saint-Tugal, dont le chapitre eut longtemps seul toute la direction de ce collége.

Un savant anonyme de Laval suit, dans son mémoire sur cet objet, la succession nominative des supérieurs de l'établissement, et fait observer qu'en 1572 seulement les administrateurs laïcs prirent part aux affaires du collége pour lequel, en 1573, on fit venir, de Paris, un régent émérite, avec allocation, pour l'institution, de 50 livres par la ville, et de 40 sols par chaque élève.

A partir de cette époque, le chapitre, la municipalité, le seigneur de Laval conservèrent leurs droits dans l'administration de l'établissement qui, par le fait, se trouvait plus spécialement régi par le chapitre de Saint-Tugal.

En 1691 on abolit un ancien usage d'après lequel, chaque année, le jour de la Fête-Dieu, « les écoliers faisoient, devant la porte du collége, *des déclamations* sur des sujets empruntés à l'Écriture-Sainte. » Le 29 avril 1740, il fut résolu, dans une assemblée de l'hôtel de ville, que les rétributions scolaires, par élève, seraient portées à 15 livres, pour la rhétorique et la seconde; à 12, pour les autres classes.

Le collége de Laval n'avait alors que des externes; ce ne fut qu'à des époques plus récentes que là, comme dans beaucoup d'autres établissements de ce genre, s'introduisit l'admission des élèves pensionnaires. En 1791, le principal et cinq régents, ayant, comme prêtres, positivement refusé le serment à la Constitution, furent immédiatement remplacés par des vicaires de l'évêque intrus, M. Villard; et, vers la fin de 1792, le collége transféré dans le couvent des Ursulines.

Aujourd'hui cette ville riche des souvenirs du passé jouit des avantages du présent : avec une population de 19,292 habitants; à 301 kilom. sud-ouest de Paris, sur la Mayenne et le chemin de fer de Rennes; par 48° 4', 7" latitude nord, et 3° 6', 39" longitude ouest. Elle possède une préfecture; un évêché érigé en 1855, par la division de celui du Mans; 3 paroisses : la Trinité, cathédrale, Saint-Vénérand, Notre-Dame ou les Corde-

liers; tribunal de première instance, de commerce; lycée institué en 1842; hôtel de ville; bibliothèque municipale : 25,000 volumes; musée; école normale primaire; Sociétés industrielles; prisons établies dans l'ancien château; hospice Saint-Louis; jolies promenades; salle de spectacle; statue d'Ambroise Paré, sur la place de la Mairie.

Laval offre des foires et marchés assez forts pour les grains, les bestiaux, les toiles, coutils, etc. Indépendamment des antiquités que nous avons déjà signalées, on y remarque surtout la *Porte-Bûcheresse*, flanquée de ses deux tours, dernier vestige des anciennes fortifications, et dont « l'histoire de ce qui arriva, autrefois dans la ville de Laval et sa banlieue, quand le sire Amaury de Craon obtint la main de la demoiselle Isaure de Laval, » sous le titre de : « Roman de la porte des Bûcherons » donne les plus curieux détails, comme on peut le voir dans le Mémorial de la Mayenne.

Les Mémoires ecclésiastiques de M. Isidore Bouiller, curé de la Trinité, sur Laval et ses environs, nous expliquent pourquoi le Bas-Maine se fit particulièrement remarquer par son éloignement des principes révolutionnaires, son attachement à la noblesse, au clergé, à la monarchie, à la religion. « En 1789, dit-il, Laval renfermait un clergé nombreux; presque tous ces ecclésiastiques étaient nés dans la ville, ou bien y vivaient au milieu de leurs familles... Il s'y trouvait alors peu de noblesse, mais beaucoup de familles bourgeoises, fort estimées... Les gentilshommes alliés à ces familles et ceux qui sortaient de ces alliances, vivaient, avec elles, sur le pied d'une égalité parfaite, évitant avec soin tout ce qui les aurait pu froisser. De son côté, cette sorte d'aristocratie n'avait rien d'oppressif pour les rangs inférieurs; il existait entre eux, au contraire, des rapports de patronage et d'attachement réciproques ; et Laval formait réellement une espèce de petite république, réglée par une bonhomie patriarcale, par un grand fonds de religion, et par un louable respect pour les anciens usages. »

Aussi ne parvint-on que bien difficilement à *révolutionner* Laval; et la presse démagogique n'y fit-elle pas ses frais. En

1791, le prospectus « *du journal patriotique de la Mayenne,* » rédigé par MM. l'abbé L. F. Fustier et P. G. B. F. Duronceray, fut la seule manifestation de cette feuille. Au mois de mai 1792 : « *Le Patriote du département de la Mayenne,* » prenant, en 1793, le titre si distingué de : « *Sans-Culotte* » du même département, avec cinq rédacteurs nommés en toutes lettres sur le 1er N° : MM. Rabard, Séguéla et Laban, *vicaires épiscopaux;* Bescher, greffier du tribunal criminel ; N..., administrateur du district, girondin qui périt sur l'échafaud ; organe d'une politique niaise ou furibonde, bien que simplement hebdomadaire, ce journal eut de la peine à compléter les 17 mois de sa pénible existence.

Lorsque, le 22 décembre 1793, un tribunal républicain fut établi dans le département de la Mayenne, sous le titre de : *Commission révolutionnaire*, par les représentants Bourbotte et Bissy, avec des pouvoirs discrétionnaires qui font horreur, les Lavallois restèrent étrangers à sa formation. L'acte d'institution en donne ainsi les noms . « Clément, juge de paix à Ernée : *président;* — Volcler, maire de Lassay, prêtre apostat : *accusateur public;* — Guilbert, procureur de la commune, prêtre cynique, renégat et marié : *secrétaire-greffier;* — Pannard, marchand à Mayenne ; Marie-Colinière, juge de paix à Juvigné ; Faur, officier municipal, imprimeur à Laval : *juges.*

Ce tribunal de sang fit conduire à l'échafaud, dans Laval, hommes : 243 ; femmes 82 ; hors Laval, pour la Mayenne, hommes : 116 ; femmes : 21. Total 462 victimes, qu'il faut ajouter aux 2,022,303 que les statistiques mettent au compte de la révolution de 1793.

Lorsque cette monstrueuse Commission prononça, d'une même voix, et dans une même séance, la condamnation à mort de 14 vertueux prêtres, par la seule raison qu'ils refusaient le serment avec autant de dignité que de courage, un frémissement d'indignation parcourut l'auditoire avec une telle frayeur pour les féroces et lâches assassins qui la composaient, que le digne accusateur public, s'adressant à l'assemblée, fit entendre

ces épouvantables paroles : « Le premier qui va pleurer ou broncher, va marcher au supplice après eux!... »

Même après le régime de la Terreur, Laval et le département de la Mayenne tout entier eurent encore beaucoup à souffrir des guerres de l'Ouest, dont ils offrirent le principal théâtre. Mais dans ces derniers temps, lorsque la paix vint rétablir la tranquillité, la confiance, on vit ce chef-lieu subir une véritable métamorphose : la première pierre du nouveau pont se trouve posée le 15 août 1812; tout un quartier moderne est la conséquence de cette construction ; l'hôtel de ville est commencé en 1827 ; l'hôpital Saint-Louis est, en 1843, transféré dans un remarquable bâtiment; des rues très-belles sont ouvertes depuis 1830; des maisons appropriées s'y élèvent; des promenades, un champ de foire, le chemin de fer du Mans à Rennes, avec une gare mesquine, mais un beau viaduc sur la Mayenne; l'agrandissement , les réparations des églises enrichies de vitraux peints; enfin l'érection d'un évêché, complètent ces grands développements de Laval qui ne permettent plus d'y reconnaître la vieille et triste cité de Guy Walla, même examinée à l'origine des temps modernes.

Depuis longues années, le chef-lieu de la Mayenne désirait et devait espérer un siége épiscopal. Des tentatives avaient été faites avant 1789; vers 1790 Laval obtint cet évêché, mais sans que ses vœux fussent en rien accomplis. Ce n'était pas, en effet, un pasteur intrus qui pouvait y répondre; et d'ailleurs cette création devait être éphémère, comme le fatal pouvoir qui l'avait improvisée.

En 1817, à l'occasion du concordat, quelques suppliques nouvelles furent adressées au gouvernement. En 1841, proposition au Conseil général, qui passe à l'ordre du jour; en 1848, reprise de cette proposition devant un autre Conseil général qui la prend en considération, surtout lorsqu'en 1849, Mme veuve Berset de Vaufleury eut fait abandon, en faveur de l'érection d'un évêché à Laval, de son hôtel avec ses vastes dépendances, évalué à 150,000 fr. Mais jusqu'ici le clergé de la Mayenne, par déférence pour Mgr Bouvier, dont il fallait ainsi diviser le

diocèse, ne prit aucune part ostensible à ces requêtes. Mais à la mort du prélat il joignit ses instances à celles des magistrats et des communes, dont la grande majorité s'était prononcée pour l'érection, qui fut effectuée le 30 juin 1855 par la bulle du Saint-Père, et le 30 août par décret impérial.

Mgr Casimir-Alexis-Joseph Wicart, évêque de Fréjus, nommé au siége de Laval, y fut intronisé le 28 novembre de la même année, par Mgr Sacconi, archevêque de Nicée, nonce apostolique à Paris, assisté de Monseigneur l'évêque d'Angers. Les populations comprirent l'importance que cette faveur allait donner à la Mayenne, à son chef-lieu surtout, et le prouvèrent par les sentiments de piété, les démonstrations de joie qu'ils manifestèrent dans cette imposante solennité.

Evron. — La petite ville d'Evron, chef-lieu du 5e canton de l'arrondissement de Laval, département de la Mayenne, à 33 kilom. nord-est de Laval; ayant une population de 2,854 habitants, un collége, etc.; faisant commerce de grains, volaille, mouchoirs, linge de table, etc., ayant autrefois été pourvue d'un couvent de Bénédictins dont l'Église, digne d'attention, sert aujourd'hui de paroisse. « L'Église d'Évron, dit M. Léon de la Sicotière, *Excursions dans le Maine*. est fort belle: c'est l'édifice religieux le plus remarquable du département de la Mayenne, et l'un des plus intéressants de tout le diocèse du Mans. » C'est dans cette église que se trouve la fameuse relique du lait de la sainte Vierge, dont parle assez longuement Le Corvaisier, *Histoire des Évêques du Mans*, p. 228.

« Un pèlerin, dit-il, passant près le village et la forêt d'Évron, avec une petite fiole en verre, remplie du lait de la sainte Vierge, qu'il avait enlevé d'un temple, se trouvant lassé du chemin, s'assoupit au bord d'un ruisseau. » L'auteur, continuant son récit, ajoute : Que le pèlerin avait suspendu son reliquaire aux branches d'une épine qui, pendant son court sommeil, avait pris un tel accroissement, que le précieux dépôt se trouva, quand il voulut le reprendre, entièrement hors de sa portée. N'ayant pu ni courber l'épine merveilleuse, ni la faire tomber avec la hache, il vint au Mans raconter ce prodige à l'évêque

Hadouing, qui se transporta sur les lieux, fit comprendre au pèlerin que la volonté du Ciel était de voir la sainte relique demeurer dans cette contrée. Le digne prélat, arrivé au village d'Évron, se mit en prière; l'épine se courba d'elle-même, et lui permit ainsi de prendre la fiole miraculeuse. « Il fit ensuite bâtir un monastère, en l'honneur de la mère de Dieu, dans lequel il mit des religieux pour être les dépositaires de ce gage sacré. »

A partir de cette mémorable époque, le village d'Évron devint le but d'un grand nombre de pèlerinages, qui lui donnèrent une assez grande célébrité. La relique est restée dans l'église actuelle ; mais comme elle avait seulement pour authentique la tradition avec sa foi persévérante, Mgr Bouvier eut, pendant son épiscopat, la délicate et consciencieuse pensée de tout concilier, en faisant placer dans le même réceptacle un second souvenir incontestable de la mère du Sauveur.

Du reste, la ville d'Évron, assez mémorable, dans tout le moyen-âge, par les guerres qu'elle eut à soutenir, est aujourd'hui peu susceptible de fixer longtemps l'attention; et nous eussions pu nous dispenser d'en faire une mention spéciale, si elle ne présentait pas actuellement *la Maison-mère* d'une utile communauté de femmes qui, dans la province du Maine, surtout, a pris un développement considérable, après y avoir trouvé son berceau : nous voulons parler de la communauté des sœurs *Tulardines*, ou de *la Chapelle-au-Riboul*, dont nous exposerons l'histoire en peu de mots.

COMMUNAUTÉ D'EVRON. — Elle prit naissance vers 1682, à la Chapelle-au-Riboul, village à trois lieues N. E. de Mayenne, sur la route qui conduit à Villaines-la-Juhel. Mme Tulard, plus généreuse que riche, fit bâtir, de sa petite fortune, une maison modeste, qui devint le premier élément de cette fondation : circonstances qui nous expliquent le double titre de cette communauté. M Tulard, curé de la paroisse, fut le premier supérieur de l'Ordre, dont les statuts, soumis à Mgr de

Tressan, évêque du Mans, reçurent une approbation définitive, le 12 février 1709.

Le but primitif de l'institution était l'éducation des jeunes filles de la campagne, les visites des malades pauvres, etc. Il fut rempli d'une manière si pieuse et si dévouée par les sœurs, que cette institution prospéra, qu'un grand nombre de postulantes s'y consacrèrent, furent demandées par différentes communes où s'établirent des maisons secondaires, dont les religieuses venaient tous les ans faire une retraite à la maison centrale, pour s'y retremper dans le véritable esprit de leur vocation.

Cette congrégation prit bientôt assez d'importance pour que Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti, postulât, en sa faveur, près du roi Louis XV, des lettres patentes qui furent enregistrées, en parlement de Paris, le 22 mai 1722. La généreuse bienfaitrice joignit, à cette faveur, l'abandon complet de son château de Sillé-le-Guillaume ; Mgr de Froullay chargea, de la haute direction, ses vicaires généraux : MM. Levayer et Le Divin : depuis cette époque, elle a toujours eu pour supérieur un de ces premiers dignitaires du clergé.

La maison de la Chapelle-au-Riboul était dans cette heureuse voie, lorsqu'un incendie vint se joindre au désastre de la banqueroute de Law, pour la ruiner. Par les soins dévoués des supérieurs : MM. Le Divin et Levayer, un établissement plus convenable se trouva construit en 1732 ; les statuts révisés, en ajoutant aux premières attributions : le soin des hôpitaux, la distribution des secours à domicile, etc.

A la révolution de 1793, le nombre des établissements secondaires était, dans le diocèse, de 89 ; celui des sœurs, de 171 ; des novices, de 23. Leur maison de la Chapelle-au-Riboul et dépendances, évaluées à 6,000 livres de revenu, furent déclarées propriétés nationales et confisquées, avec renvoi de toutes les religieuses.

Pendant toute la durée de cette inique persécution, la courageuse supérieure générale, sœur Mailay, entretint, avec

toutes ses bonnes sœurs, une active correspondance qui prévint leur entière dispersion, et favorisa beaucoup le rétablissement de l'institution, que des temps meilleurs devaient naturellement ramener.

En effet, vers 1802, les préfets de la Sarthe et de la Mayenne : MM. Auvray et Harmand, invitèrent la sœur Mailay à réunir les religieuses dont elle était supérieure, avec autorisation d'envoyer des sœurs dans les communes dont les administrateurs en feraient la demande ; avec subvention de l'État. Mgr de Pidoll, consulté, joignit ses encouragements à ceux des magistrats.

Le 13 octobre 1803, M. Harmand donna, pour établissement central à cette congrégation, l'ancienne maison conventuelle des bénédictins d'Évron, comme jouissance, avec tout l'enclos, et 4,000 fr. pour frais d'installation. Ce fut alors seulement que les religieuses prirent le titre de *Sœurs d'Évron.* M. Bourmaut, maire de la ville, favorisa beaucoup cette utile institution et les réparations de l'abbaye, qui se trouvait alors dans le plus mauvais état. M. Dumourier, vicaire général, depuis évêque de Bayeux, leur fut donné comme bien digne supérieur.

Napoléon 1er, aux sollicitations de sa mère, par décrets du 7 mai 1808, et du 15 novembre 1810, approuva leur institution et ses statuts. Un établissement de sourdes-muettes fut annexé à la communauté d'Évron, qui devint alors, à la fois noviciat des jeunes sœurs de l'Ordre, et lieu de retraite pour celles que l'âge ou les infirmités condamnaient au repos.

En 1833, Mgr Carron accorde un chapelain à la communauté, projetant de la constituer dans un état d'indépendance important à son avenir ; lorsque la mort vient subitement arracher ce digne prélat à l'estime, à l'affection de ses diocésains. Mais son vœu, consciencieusement observé, fut aussitôt mis à exécution, et les religieuses complétement séparées, au spirituel, de la paroisse d'Évron, eurent, dans l'enclos du couvent, leur chapelle et leur cimetière particuliers.

Le 1er juillet 1834, Mgr Bouvier, dans le cours de sa visite

pastorale, compléta les statuts de la communauté, régla positivement les attributions respectives du curé de la paroisse et du chapelain de la maison conventuelle. Dès l'année 1840, l'Ordre des sœurs d'Évron comptait déjà 782 religieuses ou novices; 223 établissements : 117 pour la Mayenne, 88 pour la Sarthe ; le reste se trouvait réparti entre les cinq départements voisins.

Sainte-Suzanne. — Chef-lieu du 9e canton de l'arrondissement de Laval, Sainte-Suzanne est une des plus anciennes et des plus remarquables villes du Maine comme position militaire : une de celles où les Cénomans acquirent le plus de gloire et de renommée ; où les implacables ennemis, les orgueilleux envahisseurs de cette province : les Normands et les Anglais, éprouveront le plus d'échecs et d'humiliations !

En effet, lorsque vers 1083, Guillaume-le-Conquérant s'empara du Maine, Hubert II, vicomte de Beaumont, vint alors courageusement s'enfermer dans Sainte-Suzanne , afin de résister aux terribles efforts de l'orgueilleux dévastateur : le noble chevalier cénoman fit appel aux preux du voisinage, et parvint, *sur son inexpugnable rocher*, à braver les menaces et la colère de l'usurpateur, comme le constatent ses propres historiens dans les remarquables aveux de leur dépit : « Sainte Suzanne, dit en effet Orderic Vital, offrit à cette époque le boulevard de la liberté de l'occident de l'Europe; et la fortune du conquérant *vint se briser au pied du rocher de Sainte-Suzanne.* » En effet, Hubert, non-seulement défendit vaillamment cette forte position, mais encore, après s'être enrichi des dépouilles enlevées au camp des Anglais et des Normands, dans la vallée de *Beugy*, aujourd'hui le gué *Bongen*, força Guillaume à lui rendre par composition : Fresnay, Beaumont, etc ; après avoir victorieusemeut fait lever le siége de Sainte-Suzanne, soutenu pendant quatre ans.

En 1425, Ambroise de Loré défendit, avec la même gloire, contre toute l'armée du général anglais Salisbury, cette forteresse, regardée comme imprenable jusqu'à l'invention de l'artillerie de campagne ; et ne céda qu'aux ravages de dix canons

par la puissance desquels ces vieilles murailles furent largement ébréchées, et sous la condition d'une capitulation des plus honorables.

Mais, en 1447, Ambroise de Loré prit une belle revanche en assiégeant, à son tour, les Anglais dans Sainte-Suzanne, en les chassant de cette dernière place restée en leur pouvoir dans le Maine, et qu'ils ne voulaient pas rendre, bien qu'ils s'y fussent engagés par le traité du 15 mars 1447, conclu avec Charles VII.

Faisant, plus tard. partie du domaine privé de Henri IV, Sainte-Suzanne eut beaucoup à souffrir des guerres de la Ligue; prise et reprise bien des fois par les différents partis, de 1574 à 1590, elle resta constamment fidèle au roi, qui la reçut des mains de Bois-Dauphin, en 1596, après l'avoir déjà fait capituler, au Mans, le 2 décembre 1589, et s'être ensuite rendu maître de Sillé, Château-Gontier, Laval, etc.

Vers cette époque, Fouquet de la Varenne, étant devenu possesseur de la baronnie de Sainte-Suzanne, fit démolir l'ancien château, qui fut remplacé par le nouveau; vers 1772, on en voyait encore quelques débris.

Les vieilles constructions de cette place forte remontent jusqu'au xe siècle, et présentaient, seulement alors, une forteresse, avec sa tour que l'on voit encore. D'abord, simple château, près du village dont l'église paroissiale se nommait Saint-Jean de Hautefeuille, et qui prirent, après leur complète réunion, le nom de Sainte-Suzanne, ces constructions nous rappellent une époque rustique et guerrière « où, comme l'écrit M. de Sismondi, la fable de Deucalion et de Pyrrha semblait se réaliser; où la France jetait, semait des pierres sur les jachères, d'où sortaient aussitôt des hommes armés. »

Le rocher de Sainte-Suzanne était, comme on l'a dit, imprenable avant l'invention du canon, bien que dominé au sud-est par le tertre *Gano* ou *Ganeau*, dont le sépare la riante vallée de l'Erve, de quelques centaines de mètres en largeur; mais d'où les projectiles lancés par la poudre peuvent écraser, incendier la place. C'est en effet sur la plate-forme de ce monticule élevé qu'on trouve les traces des retranchements

grossiers, d'où Salisbury foudroya Sainte-Suzanne avec ces terribles machines de guerre.

Les fortifications de Sainte-Suzanne se composaient alors de l'enceinte du château, du donjon et de l'enceinte de la ville. L'enceinte du château formait le tiers de l'ensemble, elle était séparée de la ville par des murs de 50 pieds d'élévation sur 6 à 8 d'épaisseur, flanqués de tours de 50 à 60. Le donjon était une grosse tour de 120 pieds de hauteur, formant un parallélogramme de 60 sur 30. Les murs d'enceinte offraient une épaisseur de 10 à 12, avec contreforts massifs : ce donjon était le dernier refuge en cas de surprise. Il existait, à côté, la tour *Farinière,* pour le dépôt des vivres.

La ville était aussi murée dans son périmètre de 400 toises, avec tours : dont l'une offrait 80 pieds d'élévation et 120 de circonférence, avec souterrains d'approvisionnement ouverts au dehors. Toutes ces antiquités abandonnées avec les fossés, aux habitants, pour un prix très-modique, ont été progressivement démolies, surtout depuis 1784 : Louis XV ayant, vers 1771, donné le comté du Maine en apanage au comte de Provence, son petit-fils, depuis Louis XVIII, lequel fit de nombreuses concessions à la suite desquelles 40 toises des remparts, trois tours du château, etc., furent abattues, ce qui détermina la ruine presque entière des fortifications.

Jusqu'en 1789, les maisons de cette ville offraient encore, avec leurs incommodités d'habitation, presque tous les caractères des vieilles cités : fenêtres en croix, de pierre grossière, perrons en moellons, en schistes bruts et tels qu'ils sortaient des carrières; pour escaliers, simples échelles de meunier d'une seule volée, etc. Aujourd'hui, Sainte-Suzanne offre une petite localité des plus curieuses, des plus extraordinaires par la réunion, le mélange des constructions des temps anciens, du moyen-âge et des temps modernes, que l'on y rencontre comme autant d'échantillons archéologiques étalés sur un curieux rocher, environné des sites les plus variés, autour duquel se déroulent toutes les merveilles du panorama le plus délicieux.

« Me voici à Sainte-Suzanne, dit M. Léon de la Sicotière, *Excursions dans le Maine*, la plus jolie, la plus singulière, la plus rare petite ville qui se puisse imaginer ; Sainte-Suzanne, véritable perle perdue au milieu des landes et des genêts du Bas-Maine ; Sainte-Suzanne où Jolivard est venu passer des semaines, où je passerais des mois si j'étais artiste !... » Cette exclamation, à la fois naïve et spirituelle, n'a rien d'exagéré ; le sujet est bien digne de l'admiration qu'il inspire.

Sainte-Suzanne, telle qu'on la voit aujourd'hui, présente, en effet, une petite ville charmante, riche des souvenirs du passé, notablement embellie des progrès du présent. Elle occupe, à 4 lieues est de Laval, toute la plate-forme assez limitée d'un rocher abrupte, inaccessible dans les trois quarts de sa circonférence, et dont la base est environnée de la vallée profonde et pittoresque dans laquelle on voit serpenter la petite rivière d'Erve. Abordable seulement au nord, ce rocher n'avait besoin, pour former la meilleure citadelle du Maine, que des travaux d'art assez ordinaires dont nous avons fait l'énumération, et dont les restes sont encore palpitants d'intérêt par les glorieux exploits, les grandes et nobles actions qu'ils servent à rappeler.

« La vieille enceinte, ajoute M. de la Sicotière, est parfaitement conservée, sauf dans la partie sud-ouest. On ne peut voir d'ancienne ville fortifiée plus complète et plus intéressante. Les murs ont gardé leurs tours ; il en reste encore plus d'une douzaine, les unes rondes, les autres carrées, d'un diamètre qui varie de 15 à 35 pieds... La plus belle se trouve au château ; 75 pieds de hauteur, 35 ou 40 de diamètre... Le donjon qui se trouve auprès de la porte d'entrée, enclavé dans les murs d'enceinte... Il est mutilé, découronné ; cependant, sa masse énorme s'élève encore à plus de 25 mètres et domine la ville qui s'abrite à ses pieds ; c'est une des plus belles ruines que l'on puisse voir ; du côté de la ville elle est couverte et comme vêtue de lierre... Le vieux donjon devient un tableau, un poème tout entier. Peintres, cherchez vos pinceaux ; poètes, dites-nous, en beaux vers, ce que vous avez senti près de la grande tour !... »

On a beaucoup parlé des *murs vitrifiés* de Sainte-Suzanne. M. de la Pylaie, *Mémoires des antiquaires de France*, t. VIII, paraît les avoir le premier signalés à l'attention des savants, mais en exagérant beaucoup *le volume* et *l'importance* des objets. « Dans divers endroits, dit-il, les murs avaient été reconstruits sur de plus anciens, et même sur des débris de murailles vitrifiées... On découvre encore un bloc de ces vitrifications entier, sur une longueur de 10 mètres et haut de 2 mètres environ à son extrémité occidentale. »

M. L. de la Sicotière qui, vers 1839, visita les ruines de Sainte-Suzanne avec toute l'attention et toute l'habileté qui le caractérisent, proteste contre cette *exorbitante appréciation*, avec l'accent d'une conviction bien motivée. « Toutes mes recherches, dit-il, *loc. cit.*, et elles ont été consciencieuses ; toutes mes questions, et elles ont été multipliées, n'ont pu me faire découvrir *qu'un seul bloc de vitrification*, *enchâssé* dans les murs de Sainte-Suzanne, vers le sud-ouest. Ce bloc *ne forme pas la base des murs*, mais se trouve à 1 mètre environ au-dessus du niveau du sol. Quant à ses dimensions, j'affirme qu'elles n'excèdent pas 10 *pieds de longueur sur* 2 *de hauteur*; sa face extérieure n'est pas appareillée avec la muraille, sur laquelle elle forme saillie. Je n'ai pu trouver *d'autres traces de vitrifications* dans le reste de l'enceinte, et je n'ai rencontré que de *rares* et *menus fragments* au fond de la vallée. »

Du reste, les vitrifications de Sainte-Suzanne offrent, dans leur masse, des pierres irrégulières où le grès domine et qui sont fortement unies par un ciment vitrifié blanchâtre, gris ou noir, à cassure brillante, unie, quelquefois celluleuse avec des geodes colorées en violet. Cette masse offre profondément les mêmes caractères apparents qu'à la surface. Un ciment vitrifié, pour le moins analogue, trouvé dans les ruines du château Gontier, en Normandie, arrondissement d'Argentan, donne à l'analyse chimique un silicate alumineux de fer et de chaux.

Partant de ces faits, plus ou moins exagérés, M. de la Pylaie n'a vu rien moins dans leurs principes que les résultats d'antiques et merveilleuses *constructions cyclopéennes* : c'est

probablement un peu trop *poétiser* la matière. D'autres savants n'ont voulu trouver dans les vitrifications de Sainte-Suzanne que les produits d'un four à chaux, qu'ils supposent avoir existé dans cet endroit des vieilles murailles : n'est-ce pas tomber d'un excès dans un autre : dans un *prosaïsme* également exagéré ?

Pour appuyer la première opinion, on cite l'exemple de plusieurs forts vitrifiés dans quelques châteaux des montagnes d'Écosse ; on invoque l'opinion de MM. William, antiquaire, et Joseph Black, chimiste anglais, pour ériger en système ce mode étrange d'édification des forteresses dont on ne trouve aucunes traces dans les constructions des Grecs, ni même des Romains, dont les travaux semblaient pourtant faits pour braver les efforts destructeurs des siècles. Sans rejeter complétement ces brillantes hypothèses, n'est-il pas sage au moins, surtout en présence du seul bloc vitreux de Sainte-Suzanne, d'admettre qu'il fut employé tout formé dans les murailles de cette place, comme les autres blocs schisteux, granitiques ou calcaires, etc., sans imaginer gratuitement qu'il y fût tout exprès fondu par l'action du feu, d'après un procédé que rien ne constate ; dont il ne reste aucune tradition positive ; dont les plus anciennes constructions de Sainte-Suzanne et leurs antiques débris n'offrent pas d'autres échantillons ?

Quant à la formation isolée de ce bloc, du reste, à ce point de vue particulier, étrangère à la question, il ne serait peut-être pas, au besoin, très-difficile, dans un territoire où se montrent des *soulèvements* aussi nombreux, où les grandes opérations de la métallurgie furent autrefois si répétées, d'en trouver la cause et l'explication dans les procédés bien connus de l'art ou de la nature ?...

Les environs de Sainte-Suzanne sont également dignes d'intérêt. Indépendamment du tertre Ganeau, qui domine la ville au sud-est, comme nous l'avons dit, et dont le sommet offre les traces d'un retranchement circulaire formé de grosses pierres jetées là sans travail ni liaison, tertre séparé de la cité par la délicieuse vallée de l'Erve, nous trouvons, à un kilo-

mètre nord-est, au-dessus du gué Bongen, sur une petite élévation qui domine ces bas-fonds, d'anciens vestiges de fortifications auxquelles on donne le nom de *Camp des Anglais*. On y voit deux enceintes séparées l'une de l'autre par une ancienne mare dont l'usage était de fournir de l'eau pour les besoins du camp. La première enceinte, de 200 à 250 mètres de circonférence, est fermée par des talus en terre de 20 mètres de largeur à la base, de 10 à peu près d'élévation. La seconde fait suite vers l'ouest, à peu près dans les mêmes conditions; et présente, vers son centre, un monticule également de main d'homme, et sur lequel se trouvait peut-être anciennement un donjon de refuge. Il ne paraît pas douteux que les Anglais aient fait usage de ce camp retranché; mais l'importance et le caractère des travaux dont il offre encore les vestiges, permettent assurément bien d'en attribuer la construction aux Romains. C'est du moins l'opinion du plus grand nombre des visiteurs compétents qui les ont étudiés.

M. de la Sicotière signale encore à une demi-lieue de Sainte-Suzanne les carrières des Erves, où se trouvent plusieurs grottes dans lesquelles on a découvert d'assez remarquables ossements. Il signale : « des fémurs et des tibias d'animaux paraissant avoir appartenu au genre élan ou cerf; des dents de cheval; quelques-unes de ruminants de la plus grande taille; mais surtout *une magnifique molaire d'un animal antédiluvien,* probablement le mastodonte à dents étroites, offrant 6 pouces 3 lignes de tour; 26 de hauteur, pesant 135 grammes; recouverte d'un émail pur et d'un assez beau blanc. » Tous ces ossements ne sont en aucune manière pétrifiés.

Plusieurs monuments druidiques, surtout des dolmens assez remarquables, viennent compléter ici la collection curieuse de ces antiquités, de manière à promettre un véritable intérêt au judicieux touriste qui viendra visiter l'antique rocher de Sainte-Suzanne et ses curieux environs.

Nous ne devons pas abandonner cette intéressante contrée sans dire quelques mots sur le triste événement qui s'y passa vers 1796, et qui présenta, par toute la France, un retentisse-

ment déplorable, et qu'assurément il ne méritait pas : nous allons parler de la mort tragique de Perrine Dugué, dont on voulut alors faire une sainte en raison de son martyre, et des prétendus miracles opérés sur sa tombe.

PERRINE DUGUÉ, — naquit en 1775, à Épineu-le-Séguin, bourg du Bas-Maine, d'une famille de cultivateurs qui, vers le même temps, vinrent habiter la ferme des Pins-aux-Larges, paroisse de Thorigné-en-Charnie, à 16 kilomètres sud de Sainte-Suzanne. Une partie de cette famille avait adopté les idées républicaines; Perrine, bien que très-jeune alors, partageait l'opinion de cinq frères, plus âgés qu'elle. D'un caractère entreprenant et résolu, plusieurs fois elle avait servi leurs correspondances et leurs entreprises contre les chouans, dont ils étaient connus et détestés. Cette haine, du reste, n'était pas sans fondement, d'après les renseignements positifs pris sur les lieux mêmes par M. Gérault, curé d'Évron, qui les tient des acteurs ou des témoins des scènes plus ou moins tragiques dont il s'agit ici.

« Les Dugué, dit en effet M. Gérault dans son *Histoire d'Évron*, avaient poursuivi avec acharnement les Vendéens qui, après la déroute du Mans, s'étaient répandus dans les campagnes voisines de la route de Laval. On assure qu'ils exercèrent, sur quelques-uns, d'horribles cruautés. Cette conduite avait exaspéré les chouans, et deux enfants Dugué, craignant leur ressentiment, se réfugièrent à Sainte-Suzanne avec plusieurs républicains des paroisses voisines. Perrine, à peine âgée de 17 ans, montrait aussi beaucoup d'audace et de zèle. On la voyait souvent aller à l'église de Thorigné, qui servait de caserne aux soldats; elle passait pour porter de la correspondance à ses frères, à Sainte-Suzanne. Les chouans, l'ayant rencontrée deux fois, menacèrent de la tuer si elle y revenait.»

Cet état de choses, assurément périlleux pour elle et sa famille, ne parut lui suggérer aucune réflexion prudente et sage; les menaces dont elle avait été personnellement l'objet ne parvinrent pas même à l'intimider; et, le 26 mars 1796, jour du mardi saint et de la foire à Sainte-Suzanne, les prières,

les funestes pressentiments de sa mère, de ses voisins, ne purent en rien la dissuader du parti qu'elle avait pris de se rendre à cette foire; donnant pour toute réponse aux plus affectueuses, aux plus vives sollicitations : « que le diable lui-même ne changerait pas sa résolution. » Sans même vouloir écouter ceux qui la prévinrent que les chouans étaient dans le voisinage et ne manqueraient pas de l'arrêter, elle monte en croupe derrière un voisin.

A peine avaient-ils atteint les landes de Blandouet, que trois chouans, échauffés par le vin, les arrêtent, les font descendre de cheval, renvoient le compagnon de Perrine à Thorigné; s'emparent de la jeune fille et la massacrent, sans qu'il ait été possible de connaître les circonstances, bien criminelles et brutales sans doute, que dut présenter ce tragique événement. On sait seulement que l'un des assassins, en montrant, dans une ferme voisine, son sabre encore teint de sang, déclara qu'il avait frappé cette *pataude* après avoir trouvé dans ses souliers une dangereuse correspondance, et lorsqu'elle les accablait d'injures, lui et ses deux camarades, pendant cette perquisition.

Cet acte lâche et cruel fut d'ailleurs blâmé de tous les partis; mais comme il eut un grand retentissement, et que les répucains espérèrent en tirer avantage en *béatifiant*, à leur manière, la malheureuse victime de cet horrible attentat; plutôt que de la poser en victime de son opinion politique, ils en firent une sainte, ayant préféré la mort à la souillure qu'un misérable avait essayé d'infliger à son honneur!

On l'inhuma dans un champ, sur l'endroit même du crime, au lieu nommé *La Prise-des-Bignons*; la mauvaise foi, l'ignorance et la superstition firent le reste. « On débita bientôt, ajoute M. Girault, qu'on voyait quelque chose d'extraordinaire sur sa fosse. Une vieille femme prétendit y avoir trouvé certaines herbes extraordinaires, qui ne croissent que sur le tombeau des saints. On publia des miracles, et Perrine fut déclarée sainte. Dès lors, on érigea une croix sur sa tombe avec un tronc pour les offrandes. »

Les gens intéressés, les cabaretiers du pays s'entendirent si bien et manœuvrèrent avec tant d'habileté pour cette misérable exploitation de la crédulité vulgaire, que, pendant au moins dix-huit moins, un concours immense de compères, de curieux, de dupes surtout, environna la sépulture de cette *béate* improvisée, criant au miracle pour la guérison d'infirmités factices, ou même le soulagement imaginaire de maladies réelles.

Il était impossible, malgré les campements en plein air, les abris offerts par les granges des métairies voisines, les hôtelleries construites sur les lieux, de loger les nombreux pèlerins qui venaient réclamer guérison ; et qui laissaient, en souvenir de celle dont ils n'avaient pas besoin, ou qu'ils croyaient avoir obtenue, de l'argent, des cierges, des béquilles, la représentation en cire des membres dont ils avaient, soi-disant, recouvré l'usage, etc. Trois complaintes, plus pitoyables encore, s'il est possible, que le sujet qui leur servait de texte, furent colportées dans toute la France par des chanteurs ambulants. « M. Chaulière, ancien vicaire de Ballée, dit M. Gérault, passa pour en être l'auteur. Cet ecclésiastique assermenté, qui était tombé dans toutes sortes d'excès, fut tué par les chouans.»

Pour donner une idée de la nature, du fond et du mérite de la forme d'aussi regrettables compositions, nous citerons quelques strophes de la plus remarquable : « Chrétiens, venez écouter — L'histoire de Perrine Dugué. — Thorigné est son village ; — Agée près de dix-sept ans, — Cette jeune fille sage — Est réduite au monument. — Aux landes près de Blandouet, — En chemin comme elle était, — En allant à Sainte-Suzanne, — Un fripon l'a arrêtée; — Tout en lui cherchant chicane, — Il voulut en abuser. » *Vertueuse résistance de la jeune fille.* « Aussitôt le scélérat, — A grands coups la mit en bas, — En lui fendant la cervelle, — Comme un enragé brutal, — Lui coupant une mamelle, — L'écrasant de son cheval, etc. »

Avec d'aussi abondantes recettes, la famille Dugué fit acheter un terrain à un kilomètre du lieu de la scène, et bâtir une

chapelle où furent déposés les restes de Perrine, avec une épitaphe, aussi bien orthographiée que les complaintes étaient poétiques. Mais cette grossière mystification avait achevé son temps; les compères, n'y faisant plus leurs frais, disparurent; la foule des niais et des curieux s'évanouit : tout rentra dans l'ordre ; et cette déplorable profanation des choses consacrées tomba dans l'oubli.

THORIGNÉ-EN-CHARNIE. — Dans l'histoire des temps anciens, nous avons déjà vu que les habitants des Gaules, nommés *Aulerci*, AULERCES, étaient divisés en trois peuples : 1° *les Cénomans*, dont nous avons fait l'histoire, et dont la capitale, *Suindinum*, avait son siége sur l'emplacement actuel de la vieille cité du Mans; 2° *les Arviens*, offrant pour capitale *Vagoritum*; 3° *les Diablintes*, *Nœodunum*; dont nous avons à rechercher les souvenirs, à fixer le domaine précis.

ARVIENS. — Le pays occupé jadis par cet antique peuple gaulois est devenu, pour les savants, un objet de controverse. Ainsi, l'ancien géographe Ptolémée semble indiquer le peuple qu'il nomme *Arvien*, *Aruvien*, *Arubien*, comme intermédiaire entre *les Diablintes* et *les Veliocasses*, dont Rouen était la capitale ; à l'Orient d'été des premiers, dans la direction générale de Vannes et de Jublains à Rouen; partant de cette supposition, ses commentateurs ajoutent : « Le diocèse de Sées, Orne, se trouve dans cette direction ; et le géographe Samson a transporté, contrairement à l'opinion généralement admise, le pays des Arviens dans ce diocèse, et l'ancienne cité de ce peuple, *Vagoritum*, dans la ville épiscopale même ; comme le fait observer, *Mémorial de la Mayenne*, M. R. P., qui semble favorable à cette nouvelle interprétation. Danville, et la plupart des historiens, pensent, au contraire, que les Arviens occupaient le Bas-Maine, surtout cette partie du département de la Mayenne, qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Laval.

CAPITALE DES ARVIENS : VAGORITUM. — Elle était placée, d'après quelques-uns, dans la paroisse de Saulges ; d'après d'autres, à Saint-Jean-sur-Erve; enfin, suivant le plus grand nombre, dans la paroisse de Thorigné-sur-Erve, où se trouvent

d'autres vestiges de fortifications. En effet, « On voit à Thorigné, dit Le Paige, *Dictionnaire du Maine*, les débris d'un grand château et les ruines d'une forteresse qui lui était contiguë, et lui communiquait par un souterrain; on y remarque des murs de 12 pieds d'épaisseur. »

Au rapport de M. de la Sicotière, qui l'a visitée, cette forteresse est à 1 kilomètre sud-ouest du bourg; protégée par deux remparts garnis de fossés larges et profonds. La seconde enceinte, dont les murs étaient en maçonnerie solide, renfermait le château, dont il ne reste aujourd'hui que de faibles débris. « Le donjon est sur la droite : c'est un vaste bâtiment carré, flanqué de contreforts massifs, et dont les ruines, chargées de lierre, sont du plus bel effet. » L'auteur le croit du xive ou xve siècle, et bâti pour s'opposer aux envahissements des Anglais. La tradition veut, dit-il, que sa démolition ait été commencée par Henri IV; et qu'en 1789, une grande partie de ses murailles se soit écroulée spontanément. Notre judicieux explorateur raconte ensuite avec tant de spirituelle simplicité la decouverte qu'il fait des vestiges de l'antique cité des Arviens, que nous citerons textuellement son récit.

« De Thorigné, nous nous dirigeâmes sur le *Vagoritum* de Ptolémée, une des curiosités monumentales du département de la Mayenne, que vantent le plus ceux qui ne l'ont jamais vue. Après nous être égarés dans des chemins creux et presque déserts, nous arrivons enfin. « Où est la cité, demandons-nous à quelques paysans? — Là haut, sur la colline. Même question à des bergers qui s'y trouvaient : La cité, nous répondent-ils d'un air étonné : mais vous êtes au beau milieu! Cette réponse fut accompagnée d'un mouvement d'épaules et d'un sourire qui n'avaient rien de flatteur pour notre amour-propre d'antiquaires... Nous étions, en effet, au milieu des ruines de *Vagoritum*; surpris, non pas de ce que nous voyons, mais de ce que nous ne voyons pas. »

En effet, quelques arbustes rabougris, de petits amas de pierres irrégulièrement disposées; vers le sud, les fondements d'une maison de 30 pieds sur 20, mis à découvert par des

fouilles; construite en pierres de petit appareil; quelques fragments de tuiles, de briques; à l'ouest, également des ruines d'anciennes habitations, laissant encore voir un grand nombre de petites chambres carrées, surtout dans une enceinte de 70 pas sur 25, en face du bourg de Saulges; des scories, un petit fragment de poterie rouge, etc.: tels furent les seuls vestiges, de l'antique cité, que M. de la Sicotière fut obligé de mettre à la place des ruines célèbres que sans doute il espérait ici rencontrer; M. de la Pylaie, d'autres archéologues et savants n'ont pas été, du reste, plus heureux dans leurs habiles recherches.

Il paraîtrait, d'après leurs conjectures, que la fameuse capitale des Arviens n'aurait pas eu plus de quelques centaines de mètres en circonférence; mais que le nom *d'Arva*, donné, dans les vieux titres, à la rivière d'Erve, prouve assez que cet ancien peuple occupait les bords de cette rivière, dont il avait pris le nom, ou bien à laquelle il avait donné le sien.

Enfin, ajoute M. de la Sicotière, la situation de *Vagoritum* était belle. La cité occupait un plateau assez allongé, en forme de promontoire, qui domine la vallée de l'Erve. Le rocher, taillé presque à pic dans une hauteur de plus de 50 pieds, en défendait l'approche de toutes parts, sauf du côté du levant, où des retranchement avaient sans doute été construits.

II. Arrondissement de Chateau-Gontier.

Comprenant à peu près le quart du département de la Mayenne, à son extrémité sud, l'arrondissement de Château-Gontier, offrant la forme d'un parallélogramme, dont le grand diamètre se dirige de l'est à l'ouest, se divise en six cantons : 1° Château-Gontier; 2° Bierné; 3° Cossé-le-Vivien ; 4° Craon ; 5° Grez-en-Bouère; 6° Saint-Aignan. Moins éprouvée peut-être par les guerres du moyen-âge, en raison de son éloignement de l'Angleterre et de la Normandie, cette partie du Bas-Maine le fut davantage par celles de la Vendée, de l'Ouest, en

conséquence de son voisinage du Haut-Anjou, de la Bretagne, des forêts de Concise, du Pertre, etc. Deux villes de cet arrondissement fixeront un instant notre attention : Craon et Château-Gontier.

Chateau-Gontier. — Sous-préfecture du département de la Mayenne, sur la rivière de ce nom, à 30 kilomètres sud de Laval, avec tribunal de première instance, collége, hôpital, église ancienne assez remarquable, offrant actuellement une population de 8,203 habitants, Château-Gontier, ainsi que le plus grand nombre des villes de son temps et de ce pays, dut son origine à celle d'une forteresse. Le château Gontier, *castrum Gontherii,* fut, disent les vieilles chroniques, bâti vers 1037, par Foulques III, dit *Nerra*, ou le Noir, comte d'Anjou, mort en 1040; et la cité qui, progressivement, se construisit autour, d'abord simple baronnie sous Henri IV, auquel, comme Sainte-Suzanne, elle appartenait en propre, fut, dans la suite, érigée en marquisat par Louis XIV.

Dans ces dernières années, Château-Gontier semble avoir subi une véritable métamorphose : un beau pont en granit a remplacé l'ancien, qui tombait en ruine; un grand nombre de ses maisons vieilles, incommodes, malsaines, ont été transformées en habitations salubres, jolies et confortables; ses rues se sont redressées, élargies, nivelées; un port assez avantageux; une petite poissonnerie; un abattoir, une école primaire s'y trouvent nouvellement établis ; l'hôtel-Dieu de Saint-Julien, dont la fondation était presque aussi ancienne que celle de la ville, puisqu'il avait été, en 1216, édifié par les soins généreux d'un sieur Allard de Château-Gontier, quatrième du nom; détruit, en 1593, par les ordres du maréchal Bois-Dauphin, auquel cet acte de vandalisme avait été suggéré par la terreur d'une surprise des ennemis postés de ce côté, vient d'être beaucoup mieux reconstruit, avec une salle d'asile dans les nouveaux bâtiments. Des ravins ont été comblés, nivelés, pour y disposer un champ de foire; une jolie promenade s'y voit depuis quelque temps sous le nom de *Bout-du-Monde,* qu'elle doit sans doute à sa disposition, etc.

Il existe, à Château-Gontier, des sources minérales ferrugineuses, assez abondantes pour fournir 1,700 litres par 24 heures ; assez riches en principes ferrigineux pour qu'on les ait comparées à celles de Pougues, de Spa, etc.; pour qu'en 1850 un établissement ait été fondé, avec quelques succès, dans la cité même ; offrant une position agréable sur la rive droite de la Mayenne, à proximité des hôtels et des promenades, avec facilité pour les voyageurs : cette ville étant une des stations du chemin de fer de Paris à Rennes. L'Académie de médecine, dans sa séance du 9 juillet 1850, a fait un rapport favorable sur les eaux ferrugineuses naturelles de Château-Gontier. Elles offrent en effet de l'efficacité dans le traitement des maladies lymphatiques, de la chlorose, etc.

Craon. — Chef-lieu du 4e canton de l'arrondissement de Château-Gontier, département de la Mayenne, sur l'Oudon, à 20 kilomètres ouest de Château-Gontier, avec une population actuelle de 3,162 habitants, Craon est une ancienne et célèbre baronnie possédée, à ce titre, de temps à peu près immémorial par la noble famille du même nom; et dont l'origine remonte à peu près à la même époque du moyen-âge que celle de Laval : on admet assez généralement que Lambert, comte de Nantes, devint le fondateur de la ville et de la seigneurie de Craon.

Lambert, en communauté d'opérations militaires avec le duc de Bretagne, Nomenoé, quelquefois même avec les pirates du nord, établis sur les rives de la Loire, obtint, comme fruit de ses courses, le pays qui remontait vers les sources de l'Oudon, et bâtit alors Craon, sur les bords de cette rivière; s'y établit, après avoir été dépouillé de son comté de Nantes ; eut à soutenir, pour la conservation de son nouveau domaine, des guerres incessantes avec tous ses voisins ; fit si bien, par sa valeur et par sa prudence, que le territoire de Craon devint, au milieu des Français, des Bretons et des pirates, une sorte de pays neutre et respecté de tous, où les opprimés trouvaient asile et protection.

Cent cinquante ans après, le comte d'Anjou confisqua la

baronnie de Craon, dont la première maison noble fut éteinte, pour se reconstituer par une alliance qui réunit les intérêts des anciens et des nouveaux possesseurs; comme celle d'Amaury de Craon et d'Isaure de Laval rapprocha ces deux villes, pendant longtemps rivales : sujet plein d'intérêt, qui fait le fond du joli roman de *La Porte des Bûcherons*.

La ville de Craon surtout fut éprouvée pendant les guerres de religion : en 1592, les royalistes y furent vaincus par le duc de Mercœur; Henri IV en fit plus tard détruire les fortifications et l'ancien château; le nouveau fut édifié au XVIII[e] siècle.

III. Arrondissement de Mayenne.

Embrassant toute l'extrémité nord du département de la Mayenne, dont il forme plus du tiers en superficie; présentant la figure d'un parallélogramme étendu, par son plus grand diamètre, de l'est à l'ouest, cet arrondissement se subdivise en 12 cantons : Mayenne, qui en forme deux; Ambrières, Bais, Couptrain, Ernée, Gorron, Lehorps, Landivi, Lassay, Pré-en-Pail, Vilaines-la-Juhel. Nous y remarquerons surtout *Mayenne*, par son importance et par ses nombreux souvenirs historiques; *Jublains*, comme ayant été le siége de l'antique *Nœodunum*, capitale des *Diablintes*.

Mayenne. — Sous-préfecture du département de la Mayenne, offrant un tribunal de première instance, de commerce, un séminaire, un vieux château qui domine la cité; à 30 kilomètres nord-est de Laval, sur la rivière du même nom, la ville de Mayenne dut son origine, comme celles dont nous venons de parler, à la forteresse qui la protégea tant de fois dans les guerres terribles qu'elle eut à soutenir pendant le moyen-âge contre les Normands, les Anglais, et les divers partis politiques ou religieux; dans les temps modernes, tantôt contre les républicains, et tantôt contre les royalistes.

Elle reçut une grande illustration de ses familles seigneuriales; érigée d'abord en marquisat en faveur de Claude I[er],

duc de Guise, elle le fut, vers 1573, en duché-pairie, pour Charles de Lorraine, qui prit le titre de duc de Mayenne.

Avec une population de 9,782 habitants, en 1839, d'après le *Mémorial de la Mayenne*, et qui paraît aujourd'hui, suivant Bachelet et Dezobry, se réduire à 8,203, elle offre encore un grand nombre de rues tortueuses, de maisons mal bâties; quelques-uns de ses quartiers seulement ont profité des progrès incontestables dans la manière de construire.

Assez longtemps rivale, en importance, de Laval, Mayenne lui céda le pas dès que Hamon, fils de Gui II, prenant cette première ville sous sa protection, l'eut fait entourer de murailles et favorisée de plusieurs importantes immunités. Mayenne aujourd'hui, comme depuis longtemps, se fait remarquer par ses fabriques de mouchoirs, calicots, etc., son grand commerce de toiles, grains, bestiaux. On y trouve deux ponts en pierre sur la Mayenne : le vieux, du IXe siècle ; le nouveau, construit en 1837 ; les restes du château des ducs de Mayenne, servant de prison; l'hôpital des malades, du XIe siècle ; de la Madeleine, établi en 1780, dans l'ancien couvent des Bénédictins, supprimé en 1743, pour les vieillards, les enfants trouvés, etc.

JUBLAINS. — Sur la route d'Évron à Mayenne, à 11 kilomètres sud-est de cette ville, on trouve le bourg de Jublains, appartenant à cet arrondissement, avec une importance de cinquante feux au plus; n'offrant du reste, comme localité moderne, rien de bien remarquable ; mais, au point de vue des souvenirs antiques, présentant le plus grand intérêt, comme ayant été jadis le siége de *Nœodunum,* ancienne capitale des *Diablintes*, dont il nous importe surtout de constater l'existence, le pays d'habitation, les précieux vestiges, etc. : points essentiels de leur histoire, devenus, dans nos temps modernes, autant d'objets de contestation entre les savants.

DIABLINTES. — Cet ancien peuple de la Gaule celtique, troisième division des *Aulerces*, a fixé particulièrement l'attention des historiens. Quelques-uns ont douté de son existence; d'autres ont contesté son établissement dans la province du Maine ; d'autres, enfin, discuté sur le nom de sa capitale, sur

le lieu précis qu'elle occupait : nous chercherons, dans les faits eux-mêmes, la solution positive de ces importantes questions.

L'existence des Diablintes paraît suffisament démontrée par le concours des documents positifs qui servent à l'établir. Ainsi : César, dans ses Commentaires, parle, sous le nom de *Diablintes*, de cette division des Aulerces, qu'il place dans la Gaule celtique. Pline l'ancien les appelait *Diablintes*, et Ptolémée, qui commençait à écrire vers l'an 128 de l'ère chrétienne : *Diaulites*. Il dit positivement : « Au milieu des terres, et plus à l'est que les Vénètes, sont *les Aulerci Diaulites*, dont la capitale est *Nœodunum*... Après eux, *les Arviens* et la ville de *Vagoritum*. » D'autres documents, plus rapprochés de nous, vont confirmer la réalité de ces anciens témoignages.

Par des raisons, qu'il nous semblerait oiseux de produire, et surtout de réfuter, des historiens, et même des géographes, admettant l'existence des Diablintes, les ont placés partout ailleurs que dans la province du Maine. Par exemple, dans le Haut-Perche, en leur donnant pour capitale : *Noviodunum*, qu'ils croyaient être Nogent-le-Rotrou ; dans une partie de l'Armorique ; aux environs de Dol ; enfin, jusque dans le Brabant, etc.

Des documents authentiques démontrent qu'ils occupaient, dans la province du Maine, cette partie que représente aujourd'hui l'arrondissement de Mayenne, en s'étendant probablement un peu davantage du côté de la mer, comme le pense notre judicieux compatriote, M. Fr. Étoc-Démazy, dans la consciencieuse dissertation qu'il a publiée vers 1842 : « *sur le pays des Diablintes.* »

Saint Bertrand, XIe évêque du Mans, décédé vers 624, dit positivement, dans un legs fait à sa cathédrale, en indiquant le lieu où se trouvent les objets concédés : « *Domum Diablentes, quam meo opere œdificavi ;* puis les propriétés qu'il avait achetées aux environs : *Locum qui dicitur Calviaco, vel quidquid undique in oppido Diablintis juxta ripam Aroenis fluvioli...Cum taxonaria quam vindicavi... Excepto res antiquas sanctœ ecclesiœ Diablinticœ.* »

Saint Beraire, XIIIe évêque du Mans, mort en 679, a laissé un testament dans lequel il est textuellement écrit : « qu'il fit bâtir un monastère de filles « : *Caladunno in pago cenomanico in condita Diablintica*, » en l'honneur de N.-D. de Saint-Pierre. »

Surius, auteur de la Vie de saint Siviard, abbé du diocèse du Mans, écrite au VIIIe siècle, dit positivement : « *Natus est in pago cenomanico, et in parochia Diablintica, christianis ac Deum timentibus parentibus.* »

Une charte de Charlemagne, de la fin du VIIIe siècle, parle du : « *Monasterium sancti Martini in Diablinto.* » Une autre de son fils, Louis le Débonnaire, du commencement du IXe, « range ce monastère au nombre des communautés dépendantes de la cathédrale du Mans, dont Jublains était comme une sorte de succursale : » condition qui, peut-être, a donné naissance à l'opinion de ceux qui voulaient, comme nous le verrons, ériger Nœodunum en évêché ; mais qui prouve : « que de temps immémorial l'évéché du Mans eut des possessions dans le pays des Diablintes. »

Tous les faits coïncident parfaitement avec les documents historiques : ainsi, la petite rivière d'Aron, *Aroena*, coule dans cette contrée du nord-est au sud-ouest, entre Mayenne et Jublains ; Marcillé, à 8 kilom. est de Mayenne, rappelle la : *villam Marciliaco sitam secus Diablintas vicum*, dont il est aussi question dans le testament de saint Bertrand ; « le hameau de Chelay, dit M. Etoc-Demazy, qui représente le *Calviacus* du même écrit ; *le Tridentum*, Trans, dont il est fait mention dans la vie de saint Domnole par les Bolandistes ; *la villa Mensiones*, que les chartes jointes à la Vie de saint Aldric publiée par Baluze disent être située in *condita Diablintica*, et que l'on retrouve dans le bourg de Mezanger, situé entre Évron et Jublains. » Enfin il est de notoriété qu'anciennement il existait, sur la rive gauche de la Mayenne, près et au nord-ouest de Jublains, un ancien monastère sous l'invocation de saint Martin, rappelant exactement : « le *monasterium sancti Martini in Diablintico* » dont il est parlé dans une charte que rapportent les actes du XXIe évêque du Mans : Francon Ier, mort en 816, etc.

En présence de semblables documents, les historiens sérieux : l'abbé Lebeuf, MM. le baron Valckenaer, Verger, Etoc-Demazy, etc., qui se sont particulièrement occupés de ce sujet, n'ont point hésité à partager l'opinion des anciens géographes, de Cluvier, de Danville, etc., qui tous placent les Diablintes dans le Bas-Maine.

Suivant Danville, le pays de cette division des Aulerces devait renfermer les anciens doyennés d'Évron, de Javron, du Passais manceau, peut-être même du Passais normand ; des doyennés de Lassay, de la Roche-Mabille, et certainement de Mayenne, d'Ernée, etc.

Pour compléter ces rapides considérations sur le pays des Diablintes nous rechercherons quelle en était la capitale, où se trouvait le siége de cette dernière, et quels sont actuellement les ruines, les objets d'antiquités auxquels se rattachent les principaux souvenirs historiques de ces contrées.

Capitale des Diablintes : Nœodunum. — Les Romains, comme nous l'avons déjà vu par les Commentaires de César, la nommaient *Nœodunum* lors de leur invasion dans les Gaules. Vers 360, comme le fait observer Dulaure, « Histoire des environs de Paris, » le plus grand nombre des anciennes capitales abandonnèrent leurs noms antiques pour prendre celui des peuples dont elles offraient la principale cité. Ce fut ainsi que Suindinum s'appela *Cenomanum* ; et par aphérèse : Mans ; et Nœodunum : *Diablentum*, Diablent ; et par la même figure : Iablent, d'où l'on a formé Jublent ou Jublains.

C'est en effet dans le lieu même qu'occupe aujourd'hui ce bourg de l'arrondissement de Mayenne, que se trouvait Nœodunum, capitale des Diablintes ; aussi, lors même que ces enseignements étymologiques n'existeraient pas ou ne seraient point admis, le fait historique n'en serait pas moins établi, démontré par les ruines, les débris monumentaux, les objets antiques et tous ces grands enseignements archéologiques du passé, dont Jublains et ses environs se montrent aujourd'hui si prodigues ; par la place que César, Pline et Ptolémée lui assignèrent au nombre des métropoles ; enfin par le titre de cité qu'elle reçoit

dans la division géographique et civile de la 3e Lyonnaise, où nous la voyons au rang des neuf capitales qui s'y trouvent nommées, sous le titre de *metropolis civitas Diablintum*, ou Jublains, occupant la neuvième place; ainsi que *metropolis civitas Cenomanorum* : le Mans, se trouve à la deuxième.

Dès lors, ce petit bourg actuel de *Jublains*, avec son église du XIIIe ou XIVe siècle, ne présentant aucune maison remarquable, fut, comme tout paraît le démontrer, bâti sur les ruines de l'antique *Nœodunum*, capitale des Diablintes.

Ne mettant aucun terme aux aphérèses, aux inductions étymologiques, des écrivains modernes sont allés jusqu'à faire venir, dans leurs métamorphoses grammaticales, *Jublains* de : Julii Balnea, par contraction : *Jules-les-Bains*. Nous ne les soutiendrons pas dans ces inductions qui pourraient bien n'être que des jeux de mots; nous suivrons seulement les hommes plus positifs qui, par leurs découvertes archéologiques, ont élucidé les vérités que nous venons de constater en donnant à ce grand fait historique l'importance qu'il présente et l'intérêt qu'il mérite.

Vers 1776, M. Lair-Lamotte, curé de Jublains, en faisant défricher un champ du presbytère, découvrit l'aire de quelque petit salon offrant 3 mètres 25 centimètres, sur 1 mètre 30 centimètres ; pavé en mosaïque dont les carrés élémentaires offraient 2 centimètres, et les pièces de carrelage, de 40 à 43. Au milieu se voyait la représentation d'un aigle aux ailes déployées. Le fond, d'un beau jaune, se trouvait entouré d'un cadre vernissé, d'une sorte de faïence très-solide.

En 1785, M. Savare, également curé de Jublains, pour donner, comme son prédécesseur, du travail aux indigents, fit commencer des fouilles dans le taillis de *la Tonnelle*, et mit à découvert une rue assez large bordée par des maisons dont le pavage était couvert d'un encaustique rouge bien conservé; le reste des murailles n'offrait que 65 à 95 centimètres d'élévation. Des cercueils à forme antique, des statues en terre, plus ou moins incomplètes, des médailles anciennes, des fragments

de vases ornés de bas-reliefs, etc., furent trouvés dans ces diverses explorations.

Mais les recherches les plus étendues et les plus suivies, dans cette importante localité, furent effectuées, vers 1834, 1835, 1839 et 1840, par M. F.-J. Verger, puissamment secondé, pour ces dernières, par M. Magdeleine, ingénieur du département de la Mayenne.

En suivant l'ordre des habiles investigations de ces deux savants, nous trouvons d'abord « *la forteresse romaine connue sous le nom de Camp de César et que les habitants nomment encore : Taillis du mur.* » Assez près de l'église, à l'ouest, elle présente un parallélogramme régulier de 118 mètres sur 108; encore entouré de murs assez bien conservés dans quelques endroits; offrant 2 mètres d'épaisseur, et de 3 à 4 d'élévation dans plusieurs parties de ces ruines.

Leur construction est parfaitement romaine; ainsi : *Fondation* : blocs de granit de 1 m. 10 c. à 65 c. de longueur sur 30 à 35 c. d'épaisseur. *Deuxième assise :* deux ou trois rangs de briques rouges, de 33 à 35 c. de longueur, sur 2 ou 3 d'épaisseur. *Troisième assise :* cinq rangs de pierres cuboïdes, *petit appareil.* Puis alternativement briques et pierres formant ainsi le parement vu. L'intérieur de la muraille est faite de pierres sans échantillon et baignées dans le ciment.

L'enceinte est flanquée de neuf tours, dont quatre occupent les angles. De cette forteresse, on domine tout le pays à 12 et 24 kilomètres; lequel déroule sous les yeux un admirable panorama.

L'assiette de l'ancienne ville qui, d'après M. Verger, peut occuper un espace de 2,000 à 3,000 mètres de circonférence, est aujourd'hui remplie par les maisons du bourg, des jardins, des prés, des taillis, etc. Presque partout on y rencontre des débris de tuiles, poteries, ciments, pierres travaillées, etc. « Tout, dans ces lieux, ajoute M. Verger, respire un parfum d'antiquité qui doit plaire aux amateurs! »

A quelque distance de la forteresse existe une fontaine à laquelle, en raison du nom que la tradition lui conserve, on

donna plus d'importance que sans doute elle n'en mérite bien réellement. On l'appelle, dans le pays : fontaine de *Jovance :* d'où les partisans du merveilleux ont traduit : fontaine de *Jouvence*, en attribuant à ses eaux la vertu précieuse de celles de la source du même nom que le maître des dieux forma par la métamorphose d'une jeune et charmante nayade.

P. Renouard était sans doute sous le charme de cette fabuleuse réminiscence lorsque dans ses Essais historiques il faisait, de la modeste fontaine de Jublains, une si pompeuse description : « La fontaine de Jovance est de figure ovale, ceinte de belles pierres de taille ; et au bout, vers le nord, il y a une voûte haute de 32 à 65 centimètres par-dessous laquelle l'eau venait à la fontaine par différents canaux. Au travers des fables que la crédulité raconte sur cette fontaine ; au travers des apparitions de fées sur ses bords, de vieillards vêtus de blanc, ne pourrait-on pas reconnaître les druides et druidesses qui venaient, d'après leur religion, rendre hommage à cette fontaine? L'erreur, en se perpétuant d'âge en âge, laisse entrevoir la trace de quelques faits anciens?... »

Malheureusement, M. Verger qui, 23 ans plus tard, voyait les objets sur le lieu même, avec beaucoup moins de prestiges, vint dissiper ces poétiques illusions et réduire le tableau de la merveilleuse fontaine à sa prosaïque et naturelle simplicité : « En visitant la fontaine de *Jovance*, que quelques-uns appellent *Jouvence*, je me promettais, dit M. Verger, une exploration fort curieuse, surtout après le récit qu'en avait fait Renouard. Les idées connues sur le nom de *Jouvence* me firent penser qu'elle avait au moins la réputation de guérir ceux qui faisaient usage de ses eaux. Mon désappointement fut complet : je ne trouvai qu'un trou carré, garni de pierres de toutes grosseurs, peu ou point taillées ; dont l'eau n'est ni thermale, ni minérale, ni même de bonne qualité pour boire... La ferme qui se trouve auprès, porte le nom de maison de *Jovance.* » Du reste, les habitants ne savent absolument rien sur les prétendues vertus de la source.

Les recherches faites par M. Verger, en 1834 et 1835, sur

des terrains particuliers au milieu des débris qui ensevelissaient les ruines, des taillis, des ronces, des épines qui en défendaient l'approche, des cultures qui ne permettaient pas de les fouiller en liberté, ne pouvaient pas, malgré son dévouement à la science, lui fournir des résultats bien importants : des sarcophages anciens, des portions de murailles, des fragments de briques, de poteries, des médailles, etc., furent cependant le prix de ses premières investigations. Mais, en 1839 et 1840, il put s'y livrer à des travaux à la fois plus faciles et plus fructueux.

M. Magdeleine, ingénieur en chef du département de la Mayenne, comprenant, d'après les fouilles déjà faites à Jublains, toute l'importance archéologique de leur continuation, et l'avantage de conserver ces ruines antiques, obtint du Conseil général que le département fît l'acquisition de tout l'emplacement de la forteresse ; et des entrepreneurs de la route d'Évron à Jublains, qu'ils enlevassent gratis, de cette enceinte, la terre et les débris, dont ils auraient besoin pour les remblais ; ce qui la débarrassa de plus de trois mille tombereaux de ces débris, de ces terres, en rendant les fouilles plus faciles et moins dispendieuses.

On put alors vérifier les découvertes déjà faites, en effectuer de nouvelles ; observer la base des tours, l'ouverture des portes, les constructions intérieures, le sol des cours enduit d'un ciment bien conservé, présentant une pente assez forte de l'E. à l'O.; le pavage des appartements en carreaux de terre cuite, rouge, posés très-solidement sur leurs mortiers épais, etc.

Ce camp de César, offrant encore, aux savantes recherches, beaucoup d'autres vestiges, est donc bien évidemment une forteresse romaine, dont il était d'autant plus important de conserver les belles ruines, que des enceintes aussi vastes, aussi complètes, sont bien rares dans la province du Maine, et même en France. Pourtant ce n'est qu'une petite partie des antiques souvenirs archéologiques de Jublains, signalés par M. Verger lors de ses fouilles sur d'autres points de ce territoire.

Dans *le taillis du Temple*, ainsi nommé parce qu'il servait d'emplacement à quelque grand édifice consacré, on a retrouvé des traces curieuses : telles que « les murs d'enceinte peints à fresque ; une masse carrée, dit M. Verger, que nous regardons comme les restes d'un temple, deux piliers qui devaient servir de base à deux colonnes formant un pérystile, etc. »

Parmi les principaux objets découverts dans les différentes fouilles de Jublains, nous indiquerons les suivants : des sarcophages en pierre, en béton, en brique, etc. ; offrant ordinairement : longueur 2 m. 10 cent. ; largeur à la tête, 77 cent. ; aux pieds, 43 ; épaisseur des bords, 8 cent.; cippes de colonnes en grès, tronçons cannelés, fragments de chapiteaux d'ordre corinthien, surtout dans le taillis du Temple ; un morceau de marbre blanc, plat, de 30 centim., avec un feuillage habilement sculpté ; d'autres fragments de beaux marbres de diverses couleurs ; des débris de poteries fines, rouges avec figures en relief ; des briques de 42 centim. sur 31 et 4 1/2 d'épaisseur ; des parties de mosaïque ; des pierres gravées, des ustensiles de cuisine en fer, de petite dimension : pincettes, spatules, broches, etc. ; clefs de même métal, en forme de T ; agrafes en bronze, avec têtes ciselées ; lames de sabres, fers de lances, javelots, etc. ; bagues chevalières, avec pierres fines ; monnaies en cuivre, la plupart romaines ; médailles de différentes époques, etc.

D'après le caractère, le nombre, l'étendue, l'importance des ruines que le territoire de Jublains offre sur tous ses points ; d'après la nature, la diversité, les conditions des objets que les fouilles ont exhumés de ces immenses débris, et que, chaque jour encore, le hasard fait rencontrer assez souvent à peu de profondeur, il est impossible de ne pas admettre, dans *le taillis du Mur*, l'existence d'une forteresse romaine, remontant à l'époque de l'invasion ; dans le village et ses environs, celle de la capitale *des Diablintes*, de *Nœodunum*, antérieure à l'apparition de César dans les Gaules, dans la province du Maine. Une dernière question se présente : celle de savoir si,

dans cette province, Jublains eut quelquefois le titre et la qualité d'évêché.

Dans ces derniers temps, lorsque le département de la Mayenne renouvela ses prétentions à la faveur d'un évêché particulier, prétentions justes et qu'assurément nous sommes loin de condamner, plusieurs écrivains du pays renouvelèrent aussi, par des motifs qu'il est aisé de comprendre, mais que nous n'approuvons pas sans réserves, l'opinion, toujours victorieusement repoussée, de la réalité d'un véritable siége épiscopal à Jublains, dans les premiers siècles de l'occupation romaine.

Plusieurs de ces écrivains sont précisément ceux qui, sans aucune preuve, et contrairement à l'évidence historique, voulurent, sous le prestige d'une autorité sans fondement, retarder jusqu'au milieu du IIIe siècle de l'ère chrétienne la venue de saint Julien au Mans : exactement à l'époque où les plus violentes persécutions n'auraient jamais permis sa longue et paisible administration spirituelle.

Dans cette nouvelle question, ainsi que dans la première, ces écrivains et tous ceux du même système n'ont eu qu'une *idée fixe* ; et pour la faire prévaloir, ont alors abusé des mots, des choses et des faits historiques les mieux établis : il suffira, pour les réfuter définitivement, de rétablir simplement l'ordre dans ces faits, dans ces choses et dans ces mots.

Le terme *diocèse,* autrefois, signifia d'abord administration, division administrative d'un lieutenant du prétoire ; ensuite, gouvernement de plusieurs provinces des Gaules, sous la domination romaine ; enfin, juridiction d'un évêque sous le gouvernement civil ou militaire de cette domination pendant les premiers siècles.

On attribue au pape saint Denis l'établissement des diocèses ecclésiastiques vers 260 ; et leur généralisation à Constantin, dont la conversion eut lieu vers 312. Pour ces diocèses, l'Église devait se conformer à l'organisation politique des Romains.

Toute cité possédait alors son évêché particulier ; avec un

simple évêque dans celles où les Romains n'avaient que des délégués subalternes ; avec un métropolitain *primat*, dans celles où se trouvait un gouverneur. La Notice des Gaules, de 400, dans le tableau qu'elle donne de la division géographique de la 3e Lyonnaise en neuf cités, distingue parfaitement celle des *Cénomans*, qu'elle place au second rang, de celle des *Diablintes*, qu'elle met au neuvième. Si donc un évêché eût existé chez ces derniers, il serait étrange de trouver ici *Næodunum* dans cette condition exceptionnelle, et noté seulement comme *cité* d'un *diocèse civil* : ainsi qu'on nommait alors, comme nous l'avons dit, les gouvernements étrangers à l'administration purement ecclésiastique.

Ajoutons, en terminant, comme raisons définitives, que l'on a, dans les anciens temps, par le terme *d'évêché*, lui-même, désigné tout autre chose que ce qu'il faut réellement entendre par ce terme. « *Le diocèse*, dit Guillaume Britton, Dictionnaire de Trévoux, est proprement le territoire et le gouvernement d'une église baptismale ou paroissiale ; d'où vient que plusieurs auteurs se sont servis de ce nom pour signifier une simple paroisse. »

Voilà précisément l'erreur palpable dans laquelle sont tombés quelques-uns des écrivains du Bas-Maine, à l'occasion de l'évêché prétendu. Ils ont lu dans la Vie de saint Saviard la désignation du territoire de Jublains par les mots *Parochia diablintica*; « Ce qui doit s'entendre, ont-ils ajouté, d'un *diocèse*, d'après la remarque de l'abbé Fleury. » En admettant un aussi faux principe, combien de simples succursales plus ou moins anciennes éleveraient aujourd'hui leurs prétentions aux honneurs de l'évêché !

Saint Samson, de 550 à 559, vient d'Angleterre s'établir dans l'Armorique, y fonde un monastère autour duquel se bâtissent des maisons dont l'agglomération forme bientôt une ville sous le nom de *Dolum* ou Dol ; avec établissement d'un évêché dont saint Samson, déjà métropolitain de la Grande-Bretagne, devint le premier pontife. Or, il arriva, sans qu'il soit possible d'en bien trouver la raison, que cet antique siége épis-

copal fut désigné dans les chroniques sous les noms de : *Diablintes vel Dola Britonum;* d'où n'ont pas manqué de surgir ces prétentions systématiques de placer d'abord *les Diablintes* en Bretagne; ensuite, par une idée contraire, de placer, à Jublains, dans le même temps, le siége d'un véritable évêché.

Il existe heureusement un fait historique essentiel, devant lequel toutes ces hypothèses frivoles s'évanouissent et disparaissent entièrement : l'évêché du Mans, institué par saint Julien dès le Ier siècle de l'ère chrétienne, ainsi que nous croyons l'avoir prouvé, n'a pas cessé de fonder soit des églises, des chapelles, des prieurés, des monastères, aussi bien sur le territoire des *Cénomans* que sur celui des *Arviens* et des *Diablintes;* ce qui, bien évidemment, n'eût pas été possible si les Diablintes et les Arviens eussent possédé leur évêché particulier. Celui de *Jublains* est donc imaginaire, le résultat d'une confusion ou d'une hypothèse; et dans la supposition même où *Nœodunum* eût offert, pour quelque phase de l'histoire du Maine, des attributions dans l'administration épiscopale, ce n'a jamais été qu'à simple titre de succursale de *Suindinum* : de l'évêché du Mans.

§ V. Conclusion.

En terminant l'Histoire de la province du Maine par la solution du grand problème qui se posait naturellement à son principe, qui dominait ses détails et son ensemble, nous espérons avoir mis à ce travail le véritable et le plus utile complément qu'il semblait exiger.

Il nous parait, en effet, actuellement démontré qu'à l'arrivée de César dans les Gaules, notre pays était habité par les anciens Celtes ; que les Aulerces occupaient la province du Maine, divisée en trois peuples confédérés : 1° *les Cénomans*, 2° *les Arviens*, 3° *les Diablintes;* que leurs capitales existaient positivement : 1° *Suindinum*, au Mans; 2° *Vagoritum*, sur le territoire de Thorigné-en-Charnie ; 3° *Nœodunum*, à Jublains.

De telle sorte que ces trois capitales marquaient un triangle rectangle, dont le grand côté se trouvait formé par *la voie militaire*, qui sous la domination romaine se poursuivit directement de *Suindinum* à *Nœodunum* ; le petit, par la voie qui, dans le même temps, fut ouverte de *Vagoritum à Nœodunum* ; le moyen, par une ligne tirée de *Suindinum* à *Vagoritum*, sans voie romaine connue.

Dans chacune de ces antiques cités, les Romains ont, sans doute, fait de grandes constructions, entrepris d'immenses travaux ; le nombre et le caractère des ruines qui s'y rencontrent ne laissent aucun doute à cet égard. Mais il est impossible d'admettre qu'ils aient été les premiers fondateurs de ces métropoles, puisqu'ils déclarent eux-mêmes les avoir trouvées debout lors de l'invasion des Gaules, et qu'aujourd'hui même on y voit réunis, en grand nombre, des types archéologiques appartenant aux époques celtique, romaine et franque. Le Mans, par exemple, ainsi que nous l'avons fait observer, présente, en effet, d'une manière incontestable, ces trois principaux caractères d'édification.

Il est à remarquer, du reste, que, dans le Maine, *Suindinum* seul, parmi ces trois cités, survécut à la domination romaine, comme ville puissante et forte, sous le nom de *Cænomanum*, le Mans ; tandis que *Vagoritum* et *Nœodunum* disparurent, pour faire place à deux simples villages, riches seulement de leurs antiques ruines et de leurs glorieux souvenirs.

Cet important et curieux fait historique s'explique d'ailleurs assez naturellement. *Nœodunum* et *Vagoritum* n'offraient, en effet, dans cette province, qu'une importance bien secondaire, et, par leur situation, aucune défense naturelle : presque toute leur puissance tenant aux travaux de fortification des Romains. Aussi, dès les premières années de l'affranchissement, leur importance fut-elle détruite, et complétement anéantie dès qu'il fut bien reconnu, par les Francs, qu'elles n'offraient pas les conditions nécessaires pour soutenir ces prétentions de la féodalité qui, plus tard, devaient se manifester avec tant d'égoïsme et d'abus.

Alors, comme toute citadelle inutile, abandonnée, ces anciennes places ne tardèrent pas à tomber en ruines. *Cænomanum*, au contraire, ville capitale du Maine, position forte par ses conditions naturelles et par ses travaux d'art, soutint son antique réputation, acquit une importance nouvelle par ses longues tribulations et par la manière véritablement héroïque dont elle repoussa les injustes agressions de ses puissants, de ses implacables ennemis.

Là se trouvent, par conséquent, les faits capitaux de *notre Histoire du Maine*; ceux que nous avons constatés avec le plus d'attention, et qui méritent, pour cette province, une place éminente, honorable, dans les archives du passé.

FIN DE L'HISTOIRE DU MAINE.

TABLE SYNOPTIQUE

DU

TOME SECOND



PAGES.

FIN DE LA TABLE SYNOPTIQUE DU TOME SECOND.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE

L'HISTOIRE DU MAINE



A

D

F

G

H

I

M

N

O

Q

R

S

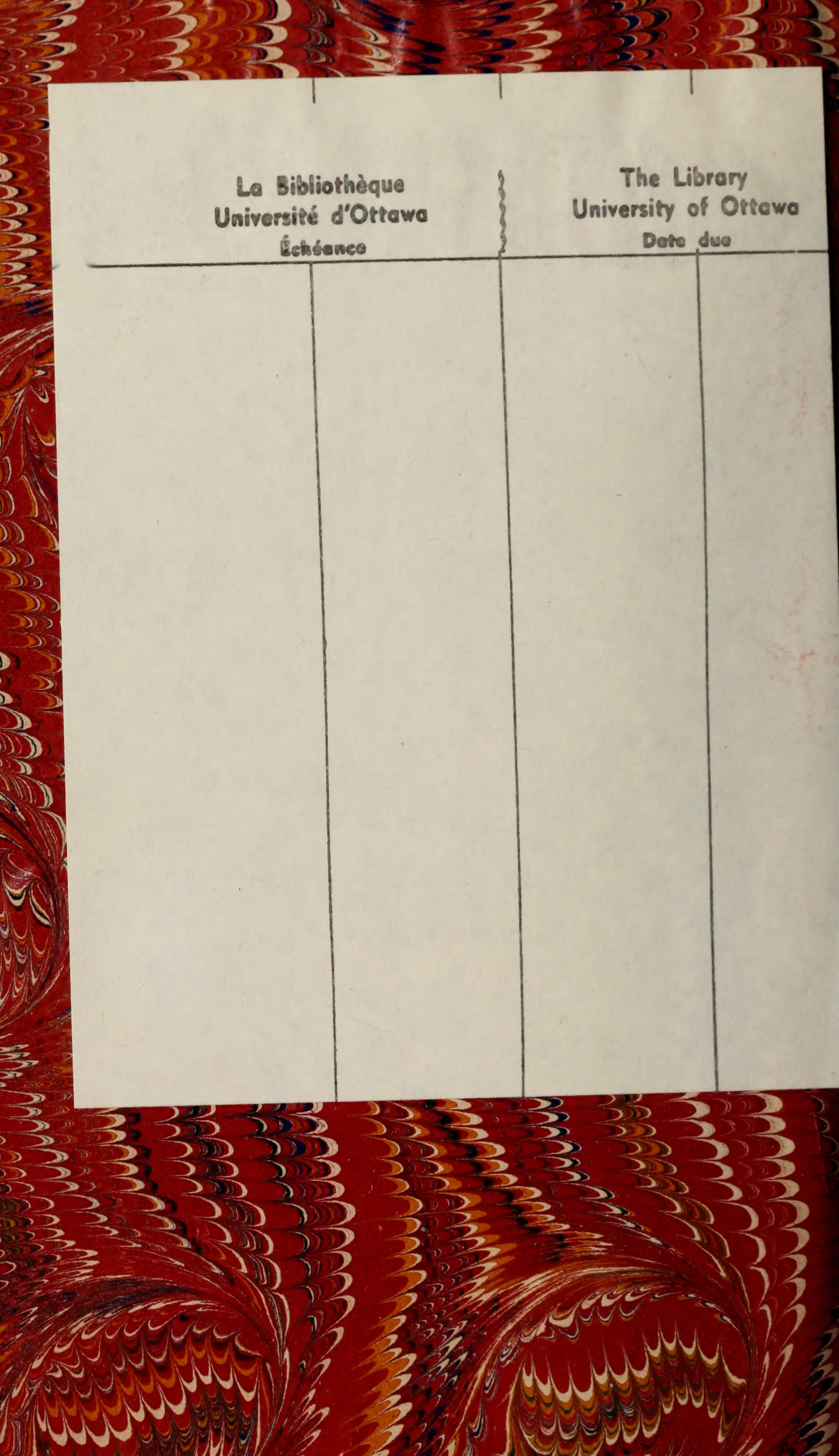
T

V

Y

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

Le Mans. — Typographie Monnoyer frères. — 1861.







U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 10 02 02 4


PERSEVERO
ARDEO
SPERO